



**HAL**  
open science

# Suivre Dieu, servir le roi : la noblesse protestante bas-normande, de 1520 au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes

Isabelle Le Touzé

► **To cite this version:**

Isabelle Le Touzé. Suivre Dieu, servir le roi : la noblesse protestante bas-normande, de 1520 au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes. Histoire. Université du Maine, 2012. Français. NNT : 2012LEMA3014 . tel-01174912

**HAL Id: tel-01174912**

**<https://theses.hal.science/tel-01174912>**

Submitted on 26 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Isabelle Le Touzé**

**Suivre Dieu, servir le roi :**

**La noblesse protestante  
bas-normande**

**De 1520 au lendemain de la  
révocation de l'édit de Nantes**



*« Pro Christo et Rege »*

A la page précédente : « Pour le Christ et le Roi » : le sceau de l'assemblée protestante de La Rochelle de 1621

Je souhaite remercier :

- Jean Marie Constant pour m'avoir accueilli chaleureusement au sein du séminaire d'Histoire Moderne qu'il a animé toutes ces années,
- Laurent Bourquin, mon directeur de thèse, pour son soutien, sa patience et ses conseils réguliers,
- Le laboratoire du CERHIO, Ariane Boltanski et Alain Hugon pour leur invitation au colloque : « noblesse normande » de 2008,
- Hugues Daussy et Didier Boisson, pour leurs remarques et conseils avisés de chercheurs spécialisés dans l'histoire du protestantisme français,
- ainsi que les autres membres de l'équipe de recherche du séminaire, Frédérique Pitou et Sylvie Granger,
- Hubert Bost, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, pour ses conseils et éclairages apportés sur les prédications normandes du XVII<sup>e</sup> siècle et pour la copie de l'article de Léonard qu'il m'a confié avant sa publication,
- Luc Daireaux, pour ses conseils avisés,
- le personnel des Archives départementales de l'Orne et de la Manche, pour son aide et particulièrement Jean-Claude Martin qui, par sa très grande connaissance des sources, a accepté de me recevoir et d'orienter mes recherches de novice,
- J'ai une pensée émue pour le regretté Jean-Claude Blanchetière qui m'a aidé de ses encouragements et ses conseils bibliographiques,
- mes proches pour leurs encouragements ; mon père particulièrement pour ses patientes relectures et corrections,
- Je tiens, enfin, à mentionner le lycée dans lequel j'exerce, l'Ecole Alsacienne, son directeur, M. de Panafieu, le personnel et mes collègues qui m'ont à la fois encouragée et facilité mon travail de recherche.

Par souci d'unité du propos, nous avons choisi d'orthographier avec un seul M, le nom des Montgomery, et non pas Montgommery, comme cela est aussi le cas à l'époque moderne.

## Introduction

Quelques années avant la Révolution, le seigneur de Couterne, Charles-Gabriel-Daniel Frotté, protestant et fidèle depuis toujours à la foi de ses ancêtres, explique à son jeune neveu sa détermination à demeurer dans la foi réformée, contre vents et marées et malgré toutes les brimades qu'il lui en a coûtées. Il fait partie de ces « opiniâtres » qui restèrent fidèles à la foi de leurs pères jusqu'au bout. Néanmoins, le témoignage qui suit n'en traduit pas moins une réelle et inébranlable fidélité au roi, en dépit des humiliations et des mesures vexatoires, qui visaient à brider sa carrière et son avancement à la Cour.

« Depuis près de cent cinquante ans notre religion nous a malheureusement exclus des bontés du monarque. Non seulement nous n'avons pu obtenir aucune grâce, mais nous avons été persécutés à outrance, et les ministres de ses volontés n'ont vu en nous que des objets de méfiance et de haine (...) Repoussés par notre patrie, humiliés par des défiances injustes, nous aurions pu, comme tant d'autres familles, chercher un refuge à l'étranger ou quitter notre religion pour prendre celle du Prince ; mais nous étions trop attachés à notre pays et à nos principes pour en changer... Si je ne me remarie pas, que je meure sans enfants, cette terre vous reviendra un jour, et vous verrez alors que, sans emploi dans l'Etat, on peut encore servir utilement sa famille et sa patrie. Je l'ai peut-être mieux servie en souffrant ici en silence et en donnant les conseils et l'exemple de la soumission aux protestants qui sont restés dans ce pays, où je suis le seul gentilhomme un peu marquant qui ait persévéré dans leur religion. Notre conduite nous y a mérité l'estime de tous, l'amitié de beaucoup ; j'ai entretenu et amélioré ma fortune ; je mourrai sans reproche (...) »<sup>1</sup>.

Carrière militaire, sens de l'honneur, fidélité à son roi, voilà bien les traits fondamentaux qui caractérisent la noblesse de l'Ancien Régime. Frotté aura beau vouloir demeurer dans sa foi protestante, il n'en reste pas moins gentilhomme.

---

<sup>1</sup> Cité par Louis de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p., T. 1, p. 52-53.

Sans trop de compromis avec ce que lui dicte sa conscience religieuse, il arrive à concilier sa foi et l'obéissance qu'il doit à son roi, tout en acceptant avec résignation d'être écarté de la faveur royale. La famille a quitté la Cour et vit désormais retirée sur ses terres, comme disgraciée. Tandis que la branche cousine de ce lignage, les Frotté de La Rimblière, n'a pas pu effectuer cette conciliation : l'un des membres de cette famille a quitté le royaume de France, pour Dublin, après la révocation de l'édit de Nantes de 1685, l'autre est décédé, en laissant une famille obligée de vivre sa foi clandestinement et « d'aller à contrainte » sous la menace effective, pour les enfants, d'être internés dans le Maison des Nouvelles Catholiques d'Alençon. En effet, il n'est pas étonnant que la fidélité de Charles-Gabriel-Daniel Frotté à son roi reste inébranlable et sûre. Néanmoins, il a refusé de céder sur la question de sa foi religieuse, et crée ainsi en lui une distinction irréversible entre le for privé et le for externe<sup>1</sup>. Le domaine politique n'est plus indissociablement attaché au domaine religieux. En refusant de trancher entre sa foi et la fidélité qu'il conserve à son Roi, Frotté répond là à un siècle d'interrogations et de dilemme pour la noblesse protestante de France. Entre sa foi réformée ou bien l'obéissance due à son roi, qu'est-ce qui doit l'emporter ?

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, rendre grâce à Dieu et servir son roi apparaissaient comme deux services superposés. Avec des champs sémantiques aussi perméables que *fides*, *fidelitas*, fief, auxquels s'adjoignent le féal et la féodalité, ces mots appartenaient en effet à la même racine étymologique et semblaient même synonymes pour le noble de la première modernité. Du latin *fides*, la foi désigne la confiance. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, où ce terme est remplacé par *fidelitas*, elle forme le *feal*, c'est-à-dire la foi jurée, le serment par lequel le vassal promet hommage et foi, c'est-à-dire fidélité à son seigneur ; elle est donc assimilée au dévouement, à la loyauté, l'allégeance et la constance<sup>2</sup>. A l'époque de la première modernité, cet ensemble de relations traduit donc à la fois des liens de servitude personnelle, des droits exercés par le seigneur (justice, droits utiles et prérogatives honorifiques), des privilèges et dîmes assortis ou pas d'un fief. Ainsi

---

<sup>1</sup> Le mot for provient du latin *forum*, qui signifie la place publique et le tribunal. Le droit canonique fait la distinction entre le for interne qui désigne ce qui est du ressort de la responsabilité de chacun devant Dieu dans le secret de sa conscience, tandis que le for externe exprime ce qui est de la charge de tous devant la société et l'Eglise. Ainsi, d'après le droit canonique ou pénal, on ne peut juger quelqu'un que sur ces actes ou paroles, jamais sur le for interne.

<sup>2</sup> Joël Cornette, « Les nobles et la foi », *Actes du colloque de Paris-Sorbonne de 1995*, bull. N°20, Paris, p.142 et 146.

la question est de savoir de quelle fidélité nous parlons. Si les deux notions de foi et de fidélité ont bel et bien les mêmes racines étymologiques, le noble de la première modernité ne saurait en aucun cas cependant les penser de façon univoque. Les deux sphères, celle de la foi religieuse témoignée à Dieu d'une part, et celle de la fidélité au patron et/ou au roi d'autre part, ne peuvent donc être confondues mais superposées. Elles pourraient peut-être ainsi conduire du même coup à une unité de comportement nobiliaire, où « l'amitié » serait conçue comme une relation à la fois sociale, politique et affective qui pourrait parfois être assimilée à une foi aussi forte éventuellement que celle témoignée à Dieu. Le problème se pose en effet surtout ici lorsqu'il y a une situation de concurrence entre les différentes fidélités, confessionnelle ou politique. Dans ce cas, à quelle logique le noble obéit-il ? Comment peut-il concilier l'attachement au prince et sa foi ? Le problème devient en effet douloureux pour bon nombre de nobles car la rupture du lien féodal est désormais effective. Parce qu'il y a désormais une profonde dissociation entre le service de la foi et le service du roi, pendant les guerres de religion, il hiérarchise les « services » en « subordonnant celui du Roi à celui de sa foi, en soumettant sa vie à son âme »<sup>1</sup>. Alors apparaît un « débat intérieur » entre les exigences qu'il semble prêt à consentir pour son Salut, d'un côté et la renommée de son nom, de l'autre. Comment peut-il sortir de l'impasse ? Telle sera la question.

L'étude est restée centrée sur la noblesse bas-normande, ce qui correspond en termes d'espace politique à la partie sud de la généralité de Caen au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : Alençon, Mortagne-au-Perche, Vimoutiers et Argentan, le pays d'Auge jusqu'à Lisieux, Caen et Bayeux ainsi que la région du bocage domfrontais et flérien jusqu'au Sud du Cotentin (le Nord étant plus connu et déjà étudié par Madeleine Foisil à partir du très fameux journal du sire Picot de Gouberville). Le corpus nobiliaire choisi comprend les élections d'Alençon, Argentan, Falaise, Domfront, Vire, Avranches, Caen, Coutances. Il s'agit à la fois de régions urbaines denses comme Caen, ou bien conçues comme des isolats (Alençon, Vire, Falaise...) ou de franchises régionales rurales telles le bocage bas-normand. Cet espace qui correspond aujourd'hui au département de l'Orne, au sud

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un extrait des *Mémoires de Jean de Soubise* dans un dialogue avec Catherine de Médicis, cité in Germa-Romann Hélène, *Du bel mourir au du bien mourir : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, p. 163.



du Calvados et au sud du Cotentin fut administrativement scindé en deux parts en 1636 avec la création de la généralité d'Alençon qui s'ajoute à partir de cette date à celle qui existait déjà autour de Caen ; c'est pourquoi nous nous référerons aux deux Recherches de Noblesse menées conjointement en 1666 par les intendants de ces deux généralités. La région considérée est incontestablement riche au XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est la « Réforme de la prospérité » soulignée par Pierre Chaunu<sup>1</sup>. Toutefois à l'instar de l'historien anglo-saxon David Nicholls, faudrait-il distinguer des nuances dans cette description et introduire des distinctions d'ordre géo-politiques et géo-économiques ; les riches régions céréalières et industrielles des plaines de Caen ou d'Alençon ne pouvant en effet être mises en parallèle avec les plus pauvres espaces du bocage où les parcelles sont de taille plus réduite et l'activité dominante consacrée à l'élevage<sup>2</sup>. Aussi, la région se caractérise-t-elle par la diversité d'une part mais également par la présence d'une très forte densité nobiliaire, aux revenus plutôt faibles surtout dans le bocage et en difficultés financières accrues dans la deuxième moitié du siècle, comme le souligne Nicholls. Cela sera l'occasion pour nous de tester dans l'espace imparti le modèle défini par Henry Heller à propos d'une éventuelle paupérisation d'une noblesse devenue plus réceptive de ce fait aux idées réformées<sup>3</sup>.

Dans cette région de Basse-Normandie, on constate la présence de forces religieuses et confessionnelles contraires, avec une forte représentation numérique de réformés dans les rangs de la noblesse. Pourtant, ce sont les forces modérées et loyales qui l'emportent. Ce ralliement nobiliaire massif est intéressant à analyser dans le cadre d'une étude sur le choix nobiliaire. La Normandie réformée, bien qu'éloignée du fameux « croissant réformé », qui est située sur un arc de cercle allant de La Rochelle à Lyon, est fortement touchée par le fait protestant au cours de la période, au point que Martin Bucer, dans une lettre à Luther datée du 25 août 1530, évoque la région normande comme une « *parva Alemania* », une petite Allemagne<sup>4</sup>. Ainsi cette région vit un très fort ralliement de la population au protestantisme, mais là encore faut-il, d'après David Nicholls,

---

<sup>1</sup> Michel de Bouârd, *Histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, Chap. XIII (rédigé par Pierre Chaunu), p. 321.

<sup>2</sup> David Nicholls, *op.cit.*, p. 295-296.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>4</sup> Henry Heller, *op. cit.*

distinguer différentes situations<sup>1</sup> : en affectant d'abord les grandes villes telles Rouen, Caen ou les ports comme Dieppe, où la circulation des idées est en général facilitée par un plus grand brassage humain grâce à la présence des foires ou de l'université, la Réforme bas-normande est essentiellement urbaine. Les milieux ruraux sont, quant à eux, moins touchés ; aussi le foyer alençonnais n'en reste-t-il pas moins un « isolat » au centre d'une région fortement rurale traditionnellement moins perméable aux thèses calvinistes<sup>2</sup>. C'est là que la royale protection du « groupe de Meaux » par l'entremise de Marguerite de Navarre, âme inquiète et passionnée en quête d'absolu, s'avère décisive pour l'espace propre à notre étude, Alençon et la Basse-Normandie. Les décennies 1550 et 1560 constituent des moments de crispation particulièrement tendus car les réseaux nobiliaires se cristallisent autour des forces dominantes que représentent le gouverneur Matignon d'une part, et le camp réformé d'autre part structuré autour de la personnalité de Gabriel de Lorges de Montgomery, le régicide malgré lui du Roi Henri II, ou du Gouverneur de la province de Normandie, La Marck, duc de Bouillon. Aussi la région est-elle le théâtre de violences entre 1562 (date du massacre de Wassy ressenti avec une grande émotion par la communauté réformée bas-normande) et 1574.

- *Les deux grands facteurs de déstabilisation aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*

Avec les guerres civiles qui commencent en 1560, s'amorce en effet pour les protestants une distinction entre la foi due à Dieu et le service royal. Les deux grands facteurs de déstabilisation des structures nobiliaires se mettent en place, d'un côté par le processus de Réformation qui pose le problème du choix religieux et, de l'autre, par celui de la construction d'un Etat absolutiste. Notre étude mettant en lien la foi et les fidélités nobiliaires débute en 1520. C'est le moment d'un ébranlement profond causé par les prodromes de la Réforme en Europe. L'autre facteur a pour origine la sphère politique ; il pose la question des rapports entre le roi et sa noblesse. Ainsi, cette période de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle place bel et bien le noble de la première

---

<sup>1</sup> A. L. Hemingard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (2), 1527-1532, Genève, 1868, T. II, p. 271 (N°305).

<sup>2</sup> David Nicholls, *op. cit.*, p.289.

modernité au cœur de nouvelles interrogations spirituelles, parmi lesquelles il est sommé de choisir. Elle exige un positionnement confessionnel (surtout passé le moment de flottement qu'a pu constituer la décennie 1550) et des impératifs politiques et d'amitié qui le lient d'une part à son patron ou chef de parti et d'autre part au roi, chef et seigneur suprême dont la légitimité est gravement contestée au cours des années 1572 à 1593, que ce soit par les monarchomaques réformés<sup>1</sup> ou par les ligueurs plus tard. Selon la tradition médiévale, le seigneur ultime reste bien en effet pour le noble de la première modernité le monarque lui-même : le « Suzerain suprême », point d'aboutissement de cette longue chaîne de rapports de domination/soumission dans l'aristocratie.

Mais cette période de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle correspond par ailleurs à une phase d'édification de la monarchie absolue. Ce processus de construction de l'Etat contribue à déstabiliser la position du second ordre, notamment celle des grands lignages qui aspirent, au nom d'un « devoir de révolte »<sup>2</sup>, à participer au Conseil du roi et à faire naître une nouvelle noblesse plus liée aux affaires de l'Etat. Ainsi bon nombre de nobles risquent-ils de prendre les armes contre le monarque au nom de leur conviction religieuse et/ou des liens d'obédience qu'ils entretiennent avec leur suzerain et patron. La foi en ce sens, ne servirait que de prétexte à des motivations politiques, les affrontements religieux tournant en une lutte contre le pouvoir. Affirmer cela sans nuance serait probablement une vision trop hâtive de la situation et reviendrait à oublier que l'appel à la désobéissance royale peut aussi être justifié par des préoccupations spirituelles et mystiques<sup>3</sup>. Pour ceux qui professent la foi protestante et continuent à affirmer cette option confessionnelle au XVII<sup>e</sup> siècle, le dilemme ira grandissant à mesure que les rois très Chrétiens de ce siècle tenteront de revendiquer de plus en plus clairement cette vision d'une monarchie sacrée de droit divin où le roi est perçu comme l'oint du Seigneur et lieutenant de Dieu sur terre ; le noble huguenot

---

<sup>1</sup> Les Monarchomaques désignent les auteurs protestants contestant après la « Saint-Barthélemy » le pouvoir royal. A l'instar de ce que professent Duplessis-Mornay ou François Hotman, le souverain doit être au service du peuple. Si cela n'est pas, il est légitime de renverser un « roi-tyran ».

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p.91-118 et p. 281-312.

<sup>3</sup> Laurent Bourquin, « Les fidèles des Guises parmi les chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel sous les derniers Valois », in *Le mécénat et influence des Guises*, dir. par S. Bellanger, Champion, 1994, p.101-103 : l'appel à la désobéissance royale prononcée par les Guises et leurs fidèles pendant la Ligue est d'abord justifié par des préoccupations spirituelles et mystiques. Face à un roi jugé indigne car huguenot, cet appel répond à une tradition de Croisade chère aux « lorrains ».

pose alors le problème de l'obéissance et de la cohérence de l'Etat. Dans la monarchie de droit divin, l'absence d'unité confessionnelle apparaît en effet comme le facteur de déstabilisation par excellence.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'édit de Fontainebleau de 1685 qui révoque l'édit de Nantes de 1598 et clôt la période étudiée; pour Louis XIV, la présence d'une communauté huguenote dans le Royaume mettait en péril le principe intrinsèque du pouvoir royal en contestant par son existence même la place du monarque. Les membres du second ordre, de confession huguenote surtout, apparaissent, dans ce cas, tiraillés entre une double contradiction : celle qui les lie à Dieu et celle qui les unit à leur maître et patron d'une part ; et la difficile nécessité de concilier sa foi et l'obéissance que le seigneur doit au roi d'autre part. Après 1685, la seule alternative reste donc la soumission par la conversion ou l'exil. Cette période est donc un moment de crispation religieuse des réseaux nobiliaires, caractérisé par de profonds déséquilibres des rapports de fidélités et d'amitiés au sein du second ordre. Elle pose fondamentalement le problème de l'obéissance nobiliaire à différents degrés.

- *Une historiographie de la noblesse à la croisée des chemins*

La question de la foi nobiliaire est au cœur de nombreuses monographies régionales. Ainsi voit-on les travaux de Janine Garrisson pour le Midi languedocien, ou plus récemment ceux de Michel Cassan sur le Limousin. Il s'agit ici de discerner, soit les signes prodromiques de la Réforme (tels les travaux de Nicole Lemaitre pour le Rouergue, mettant en évidence l'existence d'un contexte non pas déliquescents et en crise, mais au contraire d'une vitalité religieuse animée d'une soif spirituelle sans précédent), soit de chercher une spécificité régionale face à l'introduction du fait protestant dans le royaume de France au XVI<sup>e</sup> siècle. D'autres ont cherché à comprendre au contraire les raisons de son rejet massif tel Alain Croix pour le cas de la Bretagne<sup>1</sup>. A ce jour, aucune monographie n'a été réalisée sur la région bas-normande. Seulement quelques articles lui ont été consacrés, comme celui de David Nicholls dans les années

---

<sup>1</sup> Sur les références des monographies, le lecteur est invité à se référer à la bibliographie finale.

quatre-vingts ou celui de Michel Reulos<sup>1</sup>; encore couvraient-ils tous deux l'ensemble de la région normande. Mais c'est cependant l'orientation religieuse ou politique qui a été la plus souvent poursuivie par les historiographies, soit française ou anglo-saxonne. Les unes focalisent leur attention sur la place à donner aux composantes spirituelles de la Réforme (place première ou prétexte ?); les autres projettent leur regard sur les moments forts des guerres de Religion, notamment celui qui apparaît comme le basculement irréversible vers la tragédie d'une époque qui ne connaît pas la notion de tolérance, le massacre de la Saint-Barthélemy d'août 1572<sup>2</sup>. L'historiographie actuelle semble souligner la nécessité de se garder le plus possible de toute tentative d'explication univoque en ce qui concerne le problème des motifs de la conversion nobiliaire. Toutefois, les débats perdurent aujourd'hui (et perdureront probablement encore longtemps) avec autant de vigueur qu'hier, tant qu'il ne sera pas mis un point final au problème qui agite l'historien de la première modernité depuis un siècle au moins. Pourquoi la Réforme protestante ? Pourquoi se convertit-on au protestantisme dans le Royaume de France entre 1530 et 1550 ? Entre les décennies 1540 et 1550, les nobles qui prennent part aux troubles civils font-ils donc le choix d'un parti plus que d'une religion ?

Cette question fait en effet écho à une réflexion récente de l'historiographie française concernant l'engagement nobiliaire dans le conflit politique et religieux opposant les catholiques et les protestants entre 1562 et 1610. Pour Thierry Wanegffelen, les nobles obéissent dans leur immense majorité à une logique politique, où l'honneur et les liens de fidélité restent premiers car la foi de la plupart d'entre eux correspond d'abord et avant tout à une piété « populaire », peu distincte des autres catégories sociales. « Rares parmi les huguenots sont des protestants convaincus, bien peu sont au fait des controverses théologiques (...) Hormis cette proportion incalculable de gentilshommes aux options confessionnelles dictées par des convictions religieuses sûres, ils hantent

---

<sup>1</sup> Sur la Basse-Normandie : David Nicholls, « Social Change and early Protestantism in France : Normandy, 1520-1562 », in *European Studies Review*, T. 10, p. 279-308 et Michel Reulos, « Du contact pacifique aux contacts violents entre Catholiques et Réformés en Basse-Normandie », in *Les frontières religieuses en Europe du XVIème au XVIIème siècle : colloque sous la dir. de Ducellier, Garrisson et Sauzet*, Paris, Vrin, p. 273-282.

<sup>2</sup> Cet événement a fait couler beaucoup d'encre. Il est l'objet de presque autant de controverses. Le lecteur pourra trouver dans la bibliographie finale quelques références et l'exposé de ces controverses, in Laurent. Bourquin, *La France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, p.178 et in Jean Delumeau et Thierry Wanegffelen, *op.cit.* p.327-338.

le plat pays de la croyance religieuse »<sup>1</sup>. L'étude proposée, tout en s'inscrivant dans la définition désormais bien circonscrite de la culture nobiliaire, cherche à faire toute la place aux parcours individuels autant que possible, les nobles restant peu loquaces sur leurs motivations surtout religieuses. En effet, plus difficile à cerner, car controversée dans l'historiographie française, est la définition d'une foi nobiliaire. Les historiens l'ont présentée longtemps comme une dimension secondaire pour les membres du second ordre ; la foi nobiliaire est décrite comme un terreau somme toute traditionnel et commun à l'ensemble des Français quel que soit leur ordre, dans une époque où l'existence même de Dieu ne pose pas de question, et où la foi est considérée comme une démarche naturelle d'intégration sociale. Ainsi la sensibilité religieuse des nobles de la première modernité serait à assimiler à la « religion populaire » définie par Alphonse Dupront<sup>2</sup> qui accorde une place première aux gestes et à une démarche assez mécanique, cette « comptabilité de l'au-delà » observée par Jacques Chiffolleau au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup>. Cette vision doit être cependant nuancée. Elle a fait récemment l'objet d'une réflexion dans l'historiographie française dont le résultat semble tout aussi contrasté<sup>4</sup>. Comment faire la part entre les authentiques conversions d'un Duplessis-Mornay ou d'un Coligny, la simple attirance temporaire reposant sur une inquiétude religieuse, et celle des intérêts particuliers ? Les nobles n'habitent-ils que le « plat pays de la croyance » ? Le corpus nobiliaire, ici étudié, présente un visage tout autre. Les hommes, dont il est question dans cette étude, sont des croyants convaincus. C'est avec une foi chevillée au corps qu'ils traversent l'existence et le siècle, jusqu'à devenir pour certains des « opiniâtres ». L'engagement religieux de ces protestants bas-normands se traduit de plus par un engagement politique et militaire. Pour ces hommes, nous sommes donc loin de cette « Cène incertaine », mais plutôt des « guerriers de Dieu »<sup>5</sup>, pour la plupart

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, *Ni Rome, ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1997, cité p. 261 et passim.

<sup>2</sup> Alphonse Dupront, article « religion populaire », in *Dictionnaire des religions*, sous la dir. de P. Poupard, Paris, 1993.

<sup>3</sup> Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen-âge, vers 1320-vers 1480*, Rome, Ecole française de Rome, 463 p.

<sup>4</sup> C'est par exemple le cas de Thierry Wanegffelen, *op.cit.* 681 p.

<sup>5</sup> L'expression provient de l'ouvrage rédigé par Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de Religion. Vers 1525-1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990 (2 vol., 792 p. et 737 p.)

d'entre eux. Certes, nous en verrons bien certains, rares, rester tranquillement sur leurs terres, en attendant des jours meilleurs, d'autres, tardivement, revenir à la foi catholique de leurs ancêtres. Cependant, tous s'engagent avec les moyens qui sont les leurs, pour faire triompher la foi qu'ils croient être la vraie. Mettant en jeu leur honneur, les uns combattent les armes à la main pour leur foi, les autres entrent dans un combat juridique, pour faire entendre la reconnaissance de la communauté réformée, au sein de la ville. Notre projet de recherche se propose d'observer le comportement des nobles bas-normands qui ont choisi la voie de la Réforme et de relever les relations de fidélité, qui se tissent entre les familles, dans les domaines matrimoniaux ou autres, quelle que soit leur position dans la hiérarchie nobiliaire et leur puissance. Quel apport néanmoins pour la recherche historique ? Si la question a déjà été envisagée, soit sous l'angle des clientèles nobiliaires au sein d'une région, notamment la Picardie, soit sous l'angle des motivations de la conversion religieuse, rarement la mise en relation de la foi, de la fidélité confessionnelle, et de l'obéissance au roi ou au chef de lignage n'a été posée.

- *Des biographies collectives*

Afin de rendre compte de cette grande diversité des attitudes adoptées par ces membres du second ordre bas-normands, il serait peut-être intéressant de revenir à l'homme noble, non pas comme membre d'un corps social mais en tant qu'individu. En revenant à la méthode du biographique, pourrions-nous peut-être cerner plus avant les motivations de chacun ? Le temps est maintenant venu d'envisager l'étude des « biographies collectives », qui nous permettront de comprendre qu'il y a autant de conversions et d'engagements que d'hommes. Peut-être pourra-t-on déplorer l'émergence d'une histoire émietlée. Les existences de ces individus ne seraient que bien peu représentatives de l'ensemble du corps nobiliaire du royaume. La démarche ne permettrait finalement d'envisager le second ordre que de façon trop restrictive. Certains pourront aussi dénoncer un certaine « illusion biographique »<sup>1</sup>. Toute la question et la difficulté de la recherche est aussi de savoir, en effet, comment donner une forme à l'informe.

---

<sup>1</sup> L'expression est empruntée à Nicolas Le Roux, dans son article intitulé : « Guerre civile, entreprises maritimes et identité nobiliaire : les imaginations de Guy de Lansac (1544-1622) », in *Revue Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, Tome LXV, Droz, Genève, 2003, p. 529-569.

Comment construire des biographies à partir d'une matière aussi lacunaire, de sources au caractère éclaté et fragmentaire, d'éléments épars à transformer au gré des trouvailles ? Il s'agit en fait de scruter les parcours personnels de chacun des membres de ce corpus régional, afin de mieux cerner leurs motivations. C'est en tout cas le moyen sûr d'établir un observatoire des attitudes confessionnelles de la noblesse. Car la question lancinante reste entière, et non complètement élucidée. A quelle part les nobles du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle restent-ils le plus attachés, celle de l'intime toujours difficile à cerner pour l'historien ou celle de l'honneur de gentilhomme, soumise à rude épreuve, en ces temps de troubles et d'épreuves ? Reste à découvrir leurs motivations profondes, si cela est possible, tant est grande la complexité humaine. Pourquoi se convertit-on au protestantisme ? Pourquoi reste-on fidèle à sa foi contre vents et marées, au risque de perdre la faveur royale, lorsque l'on appartient au second ordre de la société au XVI<sup>e</sup> siècle et plus encore au XVII<sup>e</sup> siècle, alors que la position semble de plus en plus intenable ? C'est donc une histoire culturelle de la noblesse protestante que nous proposons ici. En focalisant sur le parcours de quelques-uns de ces nobles, on pourra envisager ainsi une biographie collective de ce corps nobiliaire bas-normand. Il ne peut s'agir certes de chercher à sonder les cœurs et les reins ; cela reste impossible compte tenu du caractère fort lacunaire des sources. L'objectif est plutôt de mettre en valeur la représentation que les nobles protestants se font de leur qualité.

Pourtant ces nobles de la première modernité s'expriment peu à l'écrit, et encore moins dans le but de faire part de leurs motivations. Au risque de céder à un sentiment de frustration, il faut avertir en guise de tout préliminaire : leurs témoignages sont rarement conservés. Ces nobles ne laissent que bien peu de traces, du moins des traces aptes à être exploitées par l'historien. Dès lors, comment envisager une étude sérieuse de ces comportements nobiliaires ? Faute de s'immiscer dans leurs pensées, il faudra scruter leurs actes. Ainsi le noble de cette première modernité se révèle davantage par les actes militaires qu'il commet que par ses écrits. Grâce aux récits de combats, chroniques et autres mémoires de leurs exploits guerriers, il se présente à la face du monde et à la postérité, en se posant en modèle. Chaque prise d'armes correspond à autant de marques de cet



idéal nobiliaire si souvent de fois décrit<sup>1</sup>. L'appartenance noble se caractérise par le maniement des armes. C'est du moins la représentation qu'il se fait de sa qualité. La noblesse lui apparaît plus une vertu qu'une fonction, car « *nobilitas est virtus* », d'après les membres du second ordre<sup>2</sup>. Pour eux, l'essence même de leur personne ne réside ni dans le pouvoir, ni dans la propriété, ni enfin dans la richesse, mais dans cette qualité intérieure, qu'est l'excellence humaine.

- *L'état des sources*

Afin d'effectuer un repérage du corps du second ordre, pour la région envisagée, il était nécessaire de s'appuyer sur la liste nobiliaire de la Recherche de Noblesse de 1666, constituée par l'intendant de Marle pour la généralité d'Alençon et, celle de Chamillard pour Caen. Certes, la source est bien tardive mais c'est la seule liste de noblesse complète dont nous disposions. Elle fut établie à la demande du ministre Colbert de Croissy ; les « anciens nobles » répertoriés devaient présenter des titres antérieurs à 1595 ; il est donc aisé de remonter au moins à la génération précédente<sup>3</sup>. Nous avons aussi consulté l'indispensable et incontournable Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale et ses divers fonds qui contiennent les papiers des familles du second ordre<sup>4</sup>. De contenance très variée d'un lignage à l'autre, les dossiers ont été constitués par les généalogistes royaux afin de distinguer la vraie noblesse des usurpateurs. Ils peuvent comporter des généalogies, les titres de noblesse de la famille, ou diverses quittances, attestant de la position du noble à une date précise, des actes de baptême ou de décès, et parfois des correspondances. Toutefois, il a été nécessaire de compléter cet ensemble par l'analyse des séries A (concernant le fonds du comté de

---

<sup>1</sup> Sur les prises d'armes : Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (159-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p. et Laurent Bourquin : « Comprendre une prise de parti au temps des guerres de Religion : la biographie de Robert de la Vieuville », in *Histoires de vies, Actes du Colloque de 1994*, Bulletin N°19, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 16-37.

<sup>2</sup> Ellery Schalk, *L'Épée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, trad. française, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 192 p. La thèse d'Ellery Schalk qui met l'accent sur la vertu comme définition fondamentale de la noblesse. La « *Valor* » se définit comme une supériorité naturelle qui se manifeste par des actes et un genre de vie. La réputation attestée par la déposition des témoins est l'écho fidèle de la qualité, pour le noble de la première modernité.

<sup>3</sup> Les recherches de noblesse des généralités d'Alençon et de Caen datant de 1666 sont consignées à la Bibliothèque Nationale sous les cotes : FF 32265, FF 32308, FF 312 (486), FF 313 (487), FF 314(488), FF 32316 (490), FF 32317(491), FF 332 (506), FF 32333 (507), FF 32334 et FF 32335, FF 32575-32578 (749-752).

<sup>4</sup> Il s'agit des divers dossiers généalogiques du Cabinet des Titres, dénommés et classés comme suit : Pièces originales, Dossiers bleus, Carré Hozier, Cabinet Hozier, Nouveau Hozier, et Chérin.

Montgomery), E (pour les fiefs et seigneuries, aveux et dénombremments) et surtout J (fonds privés) des fonds des Archives départementales de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Il faut y ajouter les BMS protestants alençonnais qui couvrent la période 1616-1685. Le fonds 1J des Archives de l'Orne (entrée par voie exceptionnelle) s'est également révélé très précieux pour notre étude car, il comporte des documents rares concernant l'existence d'un culte clandestin à Alençon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Lorsque les nobles protestants ont pris part à des actions militaires, on en trouve trace dans les correspondances contenues dans le Fonds Français de la Bibliothèque Nationale. Une lecture croisée des correspondances actives et passives de Matignon et de Montgomery s'est révélée intéressante pour le propos. On a également pu consulter avec profit les montres des gens de guerres à la cote BNF FF 21495-21538 et BNF FF 14 551. Enfin, il faut aussi s'appuyer sur les sources imprimées qui relatent des prises d'armes de ces nobles protestants, souvent en lien (et il s'agit bien là d'une spécificité normande) avec l'Angleterre. Ainsi, outre l'incontournable ouvrage d'Hector de la Ferrière, intitulé : *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, publié en 1873, qui a collationné un grand nombre de lettres de Montgomery<sup>1</sup>, il est nécessaire de consulter la correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575<sup>2</sup>, et le *Calendar of State Papers*, concernant les relations diplomatiques anglaises<sup>3</sup>. Enfin, le siège de Domfront de 1574 a fait l'objet de nombreux opuscules imprimés, relatant les exploits à charge pour les uns, ou à décharge pour les autres, de Gabriel de Montgomery et de son adversaire Matignon. On pourra en consulter la liste dans la bibliographie des sources présentée à la fin de l'ouvrage.

---

<sup>1</sup> Hector de La Ferrière, *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, 439 p.

<sup>2</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée pour la première fois sur les manuscrits conservés aux archives du Royaume*, (les tomes I-IV portent un deuxième titre : *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Ecosse pendant le XVIème, conservés aux archives du royaume et publiés pour la première fois*, sous la direction de M. Ch. Purton Cooper), Paris, Londres, Ed. Panckoucke, 1838-1840, 6 vol.

<sup>3</sup> *Calendar of State Papers, foreign series, preserved in H. M. Public record office*, London, Edited by Joseph Stevenson, with the collaboration of Allan Crosby, 1861, 23 vol.

La première partie concerne la réception du protestantisme auprès de l'élite nobiliaire en Basse-Normandie, entre 1520, période des prodromes de la Réforme, et l'année 1562, qui constitue, suite aux massacres de Wassy, un moment de basculement majeur dans l'histoire du protestantisme, en Normandie comme dans tout le royaume. Ensuite, les années 1562 à 1598 se caractérisent par un moment de tensions intenses. Elles voient l'éclosion d'une génération de nobles réformés bas-normands qui aspirent à conquérir, armes aux poings, une liberté héroïque et mystique, notamment autour du point d'orgue que constitue, pour la Basse-Normandie, le siège de Domfront de 1574. Puis, après l'édit de pacification signé à Nantes en 1598, on perçoit comment cette noblesse protestante bas-normande cherche à s'enraciner dans sa foi, à consolider les positions acquises grâce au culte de fief surtout. La période suivante, depuis la prise de pouvoir personnelle de Louis XIV, en 1661, jusqu'au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, est marquée par la persistance croissante des problèmes et brimades pour les membres du second ordre local. Le noble se trouve alors confronté à un dilemme : se convertir au catholicisme ou désobéir au roi et choisir alors les chemins épineux de l'insoumission.

## **Première partie**

# **La réception du protestantisme dans la noblesse bas-normande (1520-1562)**

## Chapitre 1 :

### L'espace, le temps et les nobles

En Basse-Normandie, la noblesse, de la plèbe nobiliaire à l'élite aristocratique, occupe une place singulière sous l'Ancien Régime. Qualifiée d'abondante par certains, au point que la densité nobiliaire de sa partie occidentale serait la plus importante du royaume, cette noblesse demeure mal connue à ce jour. En effet, si les noblesses bretonnes, d'Anjou, de Champagne ou de Beauce ont fait l'objet de monographies<sup>1</sup>, en Normandie, seules des études partielles traitent d'aspects locaux, de domaines particuliers et de secteurs d'activité divers<sup>2</sup>. Pourtant il paraît utile d'évoquer les spécificités nobiliaires normandes, de par la place structurante des noblesses dans la société, leurs positionnements souvent conflictuels durant les crises politiques des guerres de Religion, et les rapports de ces groupes privilégiés avec l'ensemble des groupes sociaux et avec les différents

---

<sup>1</sup> C'est le cas des études de Jean-Marie Constant, *Nobles et Paysans en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Lille, service de publication de l'Université de Lille - III, 1981, 598 p. et Jean-Marie Constant, « Une voie pour connaître le nombre de nobles, la notion de densité nobiliaire et d'espace nobiliaires », in *La France de l'Ancien Régime : études en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, 1981, p. 149-155. C'est aussi le cas de Laurent Bourquin, « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l'époque moderne », in *Histoire Economie et Société*, 17<sup>e</sup> année, N°2, p. 242-259 ou encore du même auteur, « Les seigneuries de la noblesse champenoise pendant les guerres de Religion : crise ou prospérité ? », in *Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, 1994, p. 99-108.

<sup>2</sup> Sur l'historiographie du protestantisme en Basse-Normandie, le lecteur peut se référer à la postface de Luc Daireaux, qui recense les ouvrages récents sur la Réforme normande du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : postface de « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, N°34, vol., p. 99-118. Pour notre étude, ont été particulièrement utilisés les ouvrages suivants : David Nicholls, « Social Change and early Protestantism in France : Normandy, 1520-1562 », in *European Studies Review*, T. 10, 1980, p. 279-308 et Michel Reulos, « Du contact pacifique aux contacts violents entre Catholiques et Réformés en Basse-Normandie », in *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle : colloque sous la dir. de Ducellier, Garrisson et Sauzet*, Paris, Vrin, p. 273-282.

pouvoirs (municipaux, provinciaux, judiciaires, religieux). Au contraire, on peut mettre l'accent sur le caractère conventionnel et traditionnel de ce second ordre, consécutif au rapprochement géographique avec la capitale. Ce chapitre ne prétend pas viser l'exhaustivité en la matière, puisqu'il place son centre d'intérêt sur la relation qui existe entre noblesse et protestantisme. Il s'agit d'abord de cerner le corpus nobiliaire bas-normand pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et de quantifier la noblesse protestante, autant que faire se peut, faute de sources complètes. Le célèbre dictionnaire des frères Haag<sup>1</sup> reste évidemment indispensable pour notre étude, mais il ne suffit pas car il demeure partiel, voire erroné par endroits. Il n'existe en fait aucune archive exhaustive en la matière, et nous en sommes réduits à tâtonner, en nous appuyant sur les récits et chroniques de l'époque. Plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, quelques registres de BMS (baptêmes, mariages, sépultures) protestants se révèlent précieux pour nous, mais ils demeurent eux aussi partiels car cantonnés aux villes d'Alençon ou de Caen.

Ainsi la Basse-Normandie a-t-elle été un terrain d'épanouissement particulièrement privilégié pour la réforme ? Il semblerait bien qu'il faille plutôt répondre positivement. Sans appartenir au fameux « croissant réformé » du sud-ouest français, la Normandie a vu l'apparition et la persistance de communautés réformées importantes et durables, à telle enseigne que l'on peut parler de communautés « d'opiniâtres » de la foi au XVIII<sup>e</sup> siècle (nous le verrons dans le dernier chapitre). Mais une question plus difficile se pose encore. Lorsque l'on est « bien né » à cette époque, pourquoi et comment devient-on protestant ? Question lancinante de l'historiographie française, depuis un siècle, que celle des motivations profondes de la conversion et de ses mécanismes. Sont envisagées parmi les différentes motivations inhérentes à la conversion religieuse des nobles, la part des relations d'amitié et de clientèle entre les membres du second ordre en Basse-Normandie, ainsi que le problème de l'obéissance au souverain en ces temps d'édification de l'absolutisme royal. Cette conversion fait-elle en effet du noble un être à part, dans cette société codifiée en ordres, qui est celle de l'Ancien Régime ? Comment le converti vit-il son altérité confessionnelle et comment la manifeste-t-il ?

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire (fac-simile de l'édition de Paris, Cherbuliez, parue en 8 vol., 1847-60)*, Genève, Slatkine reprints, 1966, 10 vol.

## *1. La spécificité nobiliaire bas-normande*

Il est difficile de cerner la composition d'un corpus nobiliaire au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, si les estimations deviennent plus fiables au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce à l'existence des enquêtes de noblesse des années 1660, les effectifs du second ordre restent plutôt opaques pour le XVI<sup>e</sup>. Une étude exhaustive de la noblesse au temps des troubles religieux s'avère donc impossible. Pour cette période, il faudra se contenter d'estimations prélevées dans les chroniques et autres sources imprimées, en adoptant la démarche biographique. En ce qui concerne le XVII<sup>e</sup> siècle, il est possible de cerner globalement les effectifs nobiliaires, à la suite des travaux de Jean-Marie Constant et de Michel Nassiet, qui ont tous deux travaillé à partir des enquêtes de noblesse, et de calculer alors des densités nobiliaires pour la région concernée. Ces enquêtes constituent, en effet, la seule ressource documentaire quasi exhaustive pour l'historien. La méthode consiste à déterminer tout d'abord les contours de cet espace bas-normand, afin d'en déterminer un domaine de définition propre à cerner correctement notre corpus nobiliaire.

### *1) Un corpus nobiliaire replacé dans son cadre*

Le cadre administratif de la région Normandie actuelle n'a évidemment pas cours au temps de la première modernité. De même, le découpage contemporain entre basse et haute Normandie n'existe pas non plus aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, du moins officiellement. Dans la mesure où les limites politiques et administratives de notre époque, celles des régions et des départements, sont inconnues à cette époque, il est nécessaire de définir le cadre spatial propre à l'époque moderne, celui des généralités.

Mais comment cerner nettement les contours de cet espace afin de déterminer notre corpus nobiliaire ? Où s'arrêtent les limites de la Basse-Normandie pour notre étude ? La Basse-Normandie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

(non pas au sens administratif actuel, regroupant trois départements) couvre à l'époque une généralité, celle de Caen (qui concerne à peu près les mêmes limites qu'à l'heure actuelle). Mais cette généralité est scindée en mai 1636 en deux entités avec la formation de la généralité d'Alençon pour sa partie sud, elle-même subdivisée en neuf élections : Alençon, Argentan, Bernay, Conches, Domfront, Falaise, Lisieux, Mortagne, Verneuil. En Normandie, l'enquête s'organise autour des trois généralités et de leurs intendants respectifs : Rouen avec la Galissonnière, Alençon administré par Hector Bernard de Marle et enfin Caen dont s'occupe l'intendant Chamillard.

L'espace ainsi étudié couvrirait les généralités de Caen et d'Alençon, telles qu'elles furent définies au XVII<sup>e</sup> siècle. Cela recouvre la plaine de Caen, les régions de Lisieux, Bayeux, Falaise, Vire, Argentan, Alençon, Avranches, Coutances et Cherbourg. Cette Normandie là s'étendrait des rives de l'Orne jusqu'au Couesnon. Mais cette définition strictement administrative et géographique ne se révèle pas pleinement satisfaisante dans le cadre d'une étude de réseaux nobiliaires. A l'instar de la démarche initiée par Michel Cassan<sup>1</sup>, il convient en effet de privilégier plutôt l'idée d'une Basse-Normandie élargie à la dimension des réseaux nobiliaires circonscrits par les liens matrimoniaux et d'amitié. L'observation des réseaux matrimoniaux nobiliaires bas-normands nous a permis de cerner plus précisément notre champ d'étude. Celui-ci déborde donc du strict cadre provincial délimitant la Basse-Normandie. Il s'étend en effet aux confins septentrionaux des départements actuels de la Sarthe et de la Mayenne, mais aussi la partie occidentale du Perche. En revanche la fracture géographique formée par le Mont Saint-Michel semble bel et bien nette dès cette époque, délimitant ainsi l'espace normand et breton.

---

<sup>1</sup> Michel Cassan, *Le temps des guerres de Religion, le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, 463 p. : préface de Y. M. Bercé (explication de la méthode et notion « d'espace limougeaud », p. VII). Michel Cassan insiste sur la nécessité de ne pas s'arrêter à la simple définition de l'espace politique d'une région. Un simple contour, tracé par les cartes de la généralité, ne saurait être satisfaisant pour comprendre les enjeux familiaux d'un espace. L'historien invite au contraire à « reconnaître les limites empiriques du Limousin » qu'il étudie. Comment se nouent les liens entre les familles nobles ? Ainsi, pour identifier l'aire d'extension des nombreuses petites villes, il a recours à l'étude des clientèles de notaires pour connaître les terroirs acquis par les bourgeois dans les contrats de mariage. Pour donner des frontières à la province, il observe les prénoms choisis (les Léonard abondent dans le Haut Pays, tandis que, plus bas, les Antoine sont plus nombreux). Tout cela permet l'identification d'une frontière réelle et non pas seulement administrative, et d'aboutir à une définition strictement culturelle, très différente de l'unité de fisc et de justice.



L'autre problème consiste à faire apparaître une chronologie propre à la région. Yves-Marie Bercé<sup>1</sup> nous propose une autre posture : « Cette distorsion de l'écriture de l'histoire ne peut se corriger (...) qu'en augmentant sans cesse la collecte des points de vues, l'inventaire des destinées, l'addition des générations ». Yves-Marie Bercé nous invite alors à revenir au genre biographique afin de mettre en valeur les parcours individuels, et non plus à considérer de façon globale une société, quelle qu'elle soit. C'est donc en observant les prises d'armes de cette noblesse protestante bas-normande, leurs évolutions et leurs inflexions, que nous pourrions dès lors cerner plus précisément le cadre temporel propre à la région étudiée, et non en plaquant un modèle chronologique commun à l'échelle du royaume. C'est en laissant toute la place aux parcours biographiques de chacun des membres du second ordre de cette région qu'il devient possible d'établir un parcours chronologique spécifique à la Basse-Normandie. C'est pourquoi nous préconisons le choix de limites temporelles propres à celle-ci. Jusqu'aux années de la Ligue, la noblesse de cette région maîtrise en effet le cours des événements. Loin de les subir, les nobles protestants bas-normands sont acteurs des faits et les actions militaires des combattants ont encore un retentissement à l'échelle du royaume. Cela engendre donc une chronologie personnelle des conflits de religion.

Jusqu'en 1549, le duché d'Alençon, confié à Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, épouse par son premier mariage de Jean d'Alençon, malheureux à Pavie, puis, après la mort de celui-ci, épouse en secondes nocces du roi de Navarre, demeure une terre d'apanage royal soumise aux décisions de la Couronne, mais capable de faire preuve d'autonomie. Cela constitue le premier particularisme de cette région. En 1562, la région n'échappe pas aux soubresauts du massacre de Wassy et initie le mouvement d'opposition réformée, comme pour

---

<sup>1</sup> Michel Cassan, *Le temps des guerres de Religion, le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, 463 p. : préface de Y. M. Bercé, p. VII, VIII ; préface d'Yves-Marie Bercé : « Une période historique n'est circonscrite qu'après coup par les historiens qui croient pouvoir identifier une conjonction d'événements qui porterait en soi une forme de complétude. Ils découvrent des préliminaires, des moments de crises et quelques formes d'achèvement ou de conclusion », nous dit Yves-Marie Bercé dans la préface consacrée à l'ouvrage de Michel Cassan. Les historiens ont en effet beau jeu de distinguer a posteriori un découpage didactique composé de l'inévitable trilogie : préliminaires, crise, solutions. Ce regard rétrospectif, s'il constitue le levain du travail de l'historien n'en demeure pas moins quelque peu artificiel, malgré son caractère inévitable. C'est pourtant sur ce socle que repose toute la démarche méthodique historique ; l'apparition de nouveaux problèmes dessinerait une période suivante, et ainsi de suite. Dès lors, comment sortir du caractère inéluctablement artificiel de cette démarche ?

les autres régions. L'année 1574 demeure la véritable date-charnière de cette région. La mort des principaux chefs du mouvement réformé, Gabriel de Montgomery d'une part et le baron de Colombières d'autre part, sonne le glas des ambitions du camp protestant. Si le mouvement réformé n'est pas encore décapité en Basse-Normandie, jamais il ne retrouvera le dynamisme et l'ampleur des premiers temps héroïques. Après cette date, la chronologie des faits militaires épouse celle de l'ensemble du royaume, sans que la noblesse réformée de cette région ne puisse infléchir le cours des événements, en dehors du cadre local.

La spécificité bas-normande s'illustre alors autrement, de façon plus discrète et tenue, par la résistance coûte que coûte de certains représentants de la noblesse réformée, qui contre vents et marées se maintiennent dans une foi inébranlable jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, donc bien au delà de la Révocation de l'édit de Nantes.

## 2) *Les densités et hiérarchies nobiliaires bas-normandes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*

- *De fortes densités nobiliaires en Basse-Normandie :*

Cette première étape effectuée, il reste encore à constituer ce corpus nobiliaire, en s'appuyant surtout sur les enquêtes de noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, l'historien est donc contraint de recourir aux estimations établies à partir de sources *a posteriori*, notamment la fameuse enquête de noblesse, diligentée par Colbert de Croissy en 1666 et 1667 pour l'ensemble du royaume de France. Elle se caractérise par une grande rigueur de procédure, justifiée par des raisons fiscales, et distingue soigneusement ceux qui sont d'ancienne noblesse et ceux qui usurpent la qualité de noble. De ce fait, il est tout de même possible de remonter aux générations précédentes, du moins celles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en observant et en quantifiant le nom de ces « nobles anciens ». Il faut ensuite les recouper avec les récits et chroniques du XVI<sup>e</sup> siècle qui mentionnent la présence de tel ou tel dans les opérations militaires du temps des guerres de Religion. Seule

exception en ce qui concerne la pesée numérique du second ordre local, elle concerne la région de Caen. Nous possédons en effet pour cette région plusieurs registres de ban et d'arrière-ban datant de 1552<sup>1</sup>, 1562, 1567 et 1568<sup>2</sup>. Ce sont les seuls documents fiables qui nous offrent une vision presque complète des effectifs globaux de la noblesse, et surtout un relevé, certes pas exhaustif (mais les lacunes restent limitées), contenant à la fois les noms des chefs de lignage, le relevé de leurs divers fiefs et la valeur numéraire de ceux-ci. Pour mesurer ensuite l'évolution du peuplement nobiliaire, nous disposons bien d'enquêtes antérieures, mais celles-ci n'ont été que partiellement conservées pour la Normandie. Celle de Montfaut datant de 1463 concerne bien la Normandie. Elle regroupe les familles d'ancienne noblesse, parties aux Croisades ou surtout, celles promues pendant la guerre de Cent Ans, notamment celles qui ont défendu le Mont Saint-Michel en 1423. Mais elle ne couvre que l'espace du Cotentin, l'Avranchin (Carentan, Valognes, Coutances) ou la région de Bayeux, Lisieux et Caen<sup>3</sup>. Il existe aussi celle de Roissy en 1598 et 1599 mais la partie alençonnaise n'est pas conservée non plus (seulement le Nord de la généralité)<sup>4</sup>.

Les recherches ont été conservées en assez grand nombre, soit dans le fonds français, soit dans les archives départementales. Elles restent donc assez facilement accessibles<sup>5</sup>. Celles-ci adoptent dans tous les cas un décompte de la

---

<sup>1</sup> Emile Travers, *Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Caen en 1552*, Rouen, Lestringeant, Paris, Picard, 1901, 399 p.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. 24115 : Rôle et Montres et revues des nobles du bailliage de Caen (1562-1568) et la vicomté de Valognes (1567). BNF Ms. 24116-24117 : Rôle de la taxe du ban et arrière-ban du bailliage de Caen, pour les années 1562 et 1567 (originaux contenant les quittances de paiements faits aux personnes qui ont été employés pour le ban en 1567). BNF Ms. 24119 : Rôles des taxes du ban et arrière-ban pour le bailliage du Cotentin et le baillage de Caux (1567) : vicomté de Carentan (20 octobre 1567), vicomté de Coutances (20 octobre 1567).

<sup>3</sup> Les Archives départementales de l'Orne en possèdent une version à la cote 1J 32 : « recherche de la noblesse de la province de Normandie par Raymond de Montfaucaq, 1463, augmentée d'une liste de 693 nouveaux anoblis depuis ladite recherche », manuscrits de Jules André de la Roque, sieur de la Loutière, né à Cormeillis, près de Caen, 1598, mort à Paris, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> BNF FF Ms. Fr. 32 316 et publication par l'abbé Le Mâle, in *Revue Catholique de Normandie*, entre 1916 et 1918.

<sup>5</sup> BNF FF Ms. Fr. 32 265 : « Recherche de noblesse généralité d'Alençon suivant l'arrêt du 22 mars 1666, fait par M. de Marle, contenant les anciens nobles. Ceux qui ont été renvoyé au conseil, et ceux qui ont été condamné comme usurpateur de la qualité d'écuyer sur la représentation de leur titres et annobli auparavant l'an 1614 et des qui, ceux qui ont renoncé a la qualité d'escuyer, les officiers qui ont droit de la prendre et quelques exempté de taille, le tout divisé en 9 élections, par paroisse et par ordres. Et à la fin de chaque élection, sont les gentilshommes d'illustres familles, qui n'ont représenté leur titres et ausquels sont écrits des lettres de civilités suivant l'ordre du conseil ».

noblesse par degré et non par quartier<sup>1</sup>. En revanche, la méthode semble plus fluctuante d'une généralité à l'autre en ce qui concerne l'ancienneté des titres à fournir et la rigueur de la méthode. Est déclaré d'« Ancienne Noblesse » pour la généralité d'Alençon, celui qui fournit des titres antérieurs à 1595. Une note manuscrite en marge du texte semble l'attester, mais sans que cela soit clairement stipulé dans la copie. Si cela est le cas, la méthode de l'intendant de Marle s'avère plus souple que celle qui est pratiquée ailleurs. Par arrêt du 19 mars 1667, la règle est en effet d'exiger des titres de noblesse originaux remontant à 1560. Chamillart dans la généralité voisine<sup>2</sup> se montre quant à lui plus rigoureux puisqu'il détermine quatre catégories : les anciens nobles trouvés dans la Recherche de Montfaut en 1463, ceux qui peuvent attester de quatre degrés sans anoblissement prouvé, les anoblis avant 1611, après 1611, ou avant 1628 et enfin les usurpateurs renvoyés au conseil. Par ailleurs, compte tenu du caractère lacunaire de ces sources, il est nécessaire de combler ces lacunes en ayant recours aux registres paroissiaux. Pour la ville d'Alençon, l'irremplaçable travail du Comte de Souancé au XIX<sup>e</sup> siècle, peut parfaitement fournir une base de départ commode, que l'on doit compléter aussi avec les séries 3<sup>E</sup> des archives départementales de l'Orne. Ces dernières recèlent également en série I des registres protestants remontant aux années 1616<sup>3</sup>. L'analyse de ces diverses sources relevant des enquêtes de noblesse nous a permis de constituer un tableau récapitulatif élection par élection, et pour les deux généralités en vigueur en 1666. Celui-ci, placé en annexe, retranscrit l'ensemble des effectifs du second ordre pour l'ensemble de l'espace étudié dans cet ouvrage.

L'hypothèse de départ est suscitée par les travaux de Jean-Marie Constant et Laurent Bourquin, publiés dans *Gens de L'Ouest*<sup>4</sup>. Pour la baronnie du

---

<sup>1</sup> Compter en degré, c'est compter sur la ligne paternelle seulement, le nombre de générations au long desquelles la lignée était assurément noble. Le nombre de quartiers d'un individu, c'est la proportion de ses ancêtres nobles à une génération donnée ; un décompte par quartier aurait dissuadé d'épouser des roturières lesquelles auraient exclu leur descendance sur trois ou quatre générations.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 32 313 : Recherche de Caen de 1666 de Chamillart, Election de Vire : 54 anciens nobles ; 64 anoblis avant 1611.

<sup>3</sup> ADO 3<sup>E</sup> 001, AMA 001 et la ADO série I pour les registres protestants.

<sup>4</sup> Jean-Marie Constant (coll. avec Laurent Bourquin), « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », in *Gens de l'Ouest : contribution à l'histoire des cultures provinciales (ouvrage collectif)*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 179-199 : leur méthode est particulièrement expliquée à la page 181 de l'article. Ils avaient travaillé sur les rôles dressés dans le cadre des bailliages et des sénéchaussées pour la convocation du ban et de l'arrière-ban.

Mesle-sur-Sarthe, ils comptent par exemple un nombre de 230 lignages ou feux pour 1000 km<sup>2</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, contre 57 en Beauce, ou seulement 21 en Champagne. Michel Nassiet et James Wood<sup>1</sup> s'accordent aussi sur l'existence d'une forte densité nobiliaire en Basse-Normandie, et dans l'élection de Bayeux spécifiquement pour le deuxième. Michel Nassiet détermine pour la Normandie un chiffre de 0,5 individus nobles par km<sup>2</sup> en 1470<sup>2</sup> ; ce qui place la province dans les régions à fort effectif. En revanche, il confirme l'abondance des nobles « crottés » qui n'ont pas la chance de servir dans les compagnies d'ordonnances, donc de réaliser une carrière militaire. En ce qui concerne Alençon et sa généralité, l'enquête de noblesse de 1666 réalisée par Hector de la Marle ou Chamillard a déjà été étudiée par François Joseph Ruggiu<sup>3</sup> pour l'époque de la seconde modernité. L'historien en a proposé, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, une analyse statistique, en comptabilisant le nombre de chefs de famille pour la seule ville d'Alençon ; il aboutit au chiffre de 53 familles pour la période 1666-1671, soit un effectif de 40% de nobles vivant dans la ville ducale<sup>4</sup>. Dans une démarche comparative, il s'agissait pour lui d'envisager deux villes françaises et deux autres en Angleterre au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, afin de définir la notion d'élite urbaine. Il n'a gardé du corpus que 57 familles vivant exclusivement en ville. Son étude est donc cantonnée au seul cadre urbain. De plus son étude couvre la période postérieure, c'est-à-dire, les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; sa perspective consistait surtout à mettre en relief le devenir de ces familles nobles et à envisager les impétrants (ou nouveaux venus). Pour ma part, j'envisage le corpus nobiliaire alençonnais dans son ensemble, avant de m'intéresser à la période antérieure, « la première modernité ».

On peut donc déterminer une densité nobiliaire dans le cadre étudié. Le calcul se fait soit par lignage soit par feu<sup>5</sup>, et au km<sup>2</sup>, compte tenu de l'étroitesse

---

<sup>1</sup> James Wood, *The Nobility of the « élection » of Bayeux, 1463-1666: continuity through change*, Princeton, Princeton university press, 220 p.

<sup>2</sup> Michel Nassiet, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Traditions et innovations dans la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle (Colloque de l'association des historiens modernistes des Universités)*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, p. 95-121. Et aussi, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques : XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, E.H.E.S.S., 2000, 374 p.21.

<sup>3</sup> François-Joseph Ruggiu, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan.

<sup>4</sup> François-Joseph Ruggiu, *op. cit.*, p.41-42.

<sup>5</sup> Le lignage, selon la méthode de Roland Mousnier (définie dans *Les institutions de la France sous la monarchie absolue 1598-1789*, Paris, 1974, t.1, p. 48) désigne un groupe de parenté à descendance unilinéaire qui inclut les personnes pouvant effectivement suivre leur apparentement

du cadre étudié. Conformément aux effectifs consignés dans l'annexe final, on obtient à l'échelle de l'élection alençonnaise un total de 289 feux (c'est-à-dire, les chefs de famille) pour la recherche de 1666 (en excluant les rares condamnés par de Marle). On aboutit alors à une densité nobiliaire de 0,35 feux nobles/km<sup>2</sup> pour le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Le premier trait marquant de cette étude réside bien dans l'importance numérique de la noblesse dans cette région. La densité nobiliaire demeure donc très élevée en ce milieu de XVII<sup>e</sup> siècle. L'Alençonnais, toutefois, n'atteint pas les densités « records » dans l'élection de Bayeux, dans la généralité de Caen, qui approchent 1,4 nobles par km<sup>2</sup>. On peut également calculer la densité par lignage, on estime alors à 66,5 lignages pour 1000 km<sup>2</sup> pour l'élection d'Alençon, 96,8 lignages pour 1000 km<sup>2</sup> dans le Cotentin<sup>1</sup> et un pic de 112 nobles pour 1000 km<sup>2</sup> dans les élections de Bayeux, Lisieux et Vire. On dénombre ainsi 104,12 lignages nobles pour l'ensemble de la généralité de Caen en 1666. Tout cela confirme l'impression de fortes densités dégagées précédemment. Ceci est donc conforme aux travaux de Michel Nassiet pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce dernier range les régions de l'Ouest parmi les fortes densités nobiliaires. La région alençonnaise se situe plutôt au même rang que les régions bretonnes, autour des 0,3 à 0,4 nobles par km<sup>2</sup>. A titre de comparaison, c'est également plus que dans l'Anjou ; Laurent Bourquin a en effet calculé un coefficient de 55,3 lignages pour 1000 km<sup>2</sup> dans cette région pour la même enquête nobiliaire de 1667<sup>2</sup>.

S'il s'avère donc ardu, de comprendre l'évolution globale de la société nobiliaire pour l'ensemble de la Basse-Normandie au cours de la première modernité, voire impossible, compte tenu de l'absence de sources pour le XVI<sup>e</sup> siècle, nous avons en revanche plus de chance avec l'élection de Caen. Celle-ci a conservé des rôles de la convocation des ban et arrière-ban pour les années 1562 et 1567. Grâce à ce document, nous disposons d'une vision intéressante du corpus

---

commun au long d'une généalogie dans la ligne de descendance prépondérante par les mâles (cas de descendance patrimoniale), par les femmes (cas de descendance matrimoniale). Un groupe de filiation est formé par des individus qui se réclament d'un ancêtre commun. Le feu équivaut à la notion de « famille ».

<sup>1</sup> On désigne par Cotentin toute la presqu'île, autour de l'ancien évêché de Coutances, étendue aux villes de Saint-Lô, de Villedieu-les-Poêles et de Granville. Elle s'étend jusqu'à la baie de Veys.

<sup>2</sup> Jean-Marie Constant (coll. avec Laurent Bourquin), « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », in *Gens de l'Ouest : contribution à l'histoire des cultures provinciales (ouvrage collectif)*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 179-199. Ici à la page 186 pour les densités nobiliaires dans les pays de l'Ouest.

nobiliaire du Nord de la généralité au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Contenu dans le fonds français à la cote BNF Ms. Fr. 24116<sup>1</sup>, le rôle de la taxe du ban et arrière-ban du bailliage de Caen, pour les années 1562 et 1567 s'avère être un document précieux pour qui veut connaître la composition nobiliaire de la Basse Normandie au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, même si ces registres du ban pèchent par leur caractère lacunaire. Tous les nobles ne sont pas en effet répertoriés sur ces registres (il faut donc admettre une marge d'erreur, faible peut-être, mais certaine). D'après les études déjà effectuées, on peut distinguer des carences ou des négligences dans le texte, qui varient de 20 à 40% par rapport à l'effectif réel du corps nobiliaire. Nonobstant cela, l'occasion n'est pas si fréquente, puisque nous en sommes trop souvent réduits à ne pouvoir consulter que des documents datant du siècle suivant. Ainsi sont répertoriés les « *nobles et tenus noblement au bailliage de Caen, au ban et arrière-ban du Roy par nous Charles Damberville, chevalier et baron de Valbosq, conseiller et chambellan du Roy, bailli de Caen le 10<sup>ème</sup> jour de mai 1562* ». Ce rôle demeure en outre intéressant à étudier pour envisager le nom de ceux qui ont refusé de cotiser. Cela sera analysé par la suite. Dans le cadre de cette étude du corpus nobiliaire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il est intéressant de comparer les noms mentionnés dans ces bans de la noblesse du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à la liste établie pour la Recherche de l'élection de Caen et de Falaise,<sup>2</sup> datant de 1666 et répertoriée par Chamillart. En calculant le total du corpus nobiliaire à cette époque, on peut envisager s'il y a chute ou progression du second ordre, entre 1562 et 1666, et mesurer enfin son renouvellement en un siècle.

Comme on peut le constater à partir du tableau récapitulatif placé en annexe, on ne compte qu'une quarantaine de chefs de famille pour la ville et banlieue de Caen<sup>3</sup>, tandis que les ville et banlieue de Bayeux n'en contiennent

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 24 116 : Rôle de la taxe du ban et arrière-ban du bailliage de Caen, pour les années 1562 et 1567 (originaux contenant les quittances de paiements faits aux personnes qui ont été employés pour le ban en 1567). Fol. 1 à 124 : année 1562. « Nobles et tenus noblement au bailliage de Caen, au ban et arrière-ban du Roy par nous Charles Damberville, chevalier et baron de Vacbosq, conseiller et chambellan du Roy, bailli de Caen le 10<sup>ème</sup> jour de mai 1562 ».

<sup>2</sup> BNF FF Ms Fr. 32 313 et 32 333 : Recherche de noblesse de la généralité de Caen de 1666 par Chamillart

<sup>3</sup> On note à Caen dont Jehan de Cauchy (il est l'otage pour le roi en Angleterre) ou Estienne du Val (absent et représenté par son sénéchal). La sergenterie de Creully comporte douze chefs de famille, dont Gilles et Geoffroy Grimouville. La sergenterie de Bernières se compose de dix-sept chefs de famille. La sergenterie de Ouistreham contient quatorze chefs de famille nobles, celle d'Amcanville, quinze, celle d'Argences, dix-huit et celle de Trouart, trois. Vingt-sept hommes sont

qu'une quinzaine, et parmi eux, de nombreux protestants. La sergenterie d'Isigny regroupe quarante-huit noms<sup>1</sup>. En revanche, pour la vicomté de Falaise, on relève une véritable explosion des effectifs nobiliaires, avec deux cent quarante-quatre noms. C'est bien là le trait d'une très forte densité nobiliaire, et même d'une densité record pour la région. On peut dans le même temps noter la présence de nombreux protestants autour de Falaise<sup>2</sup>. A côté, la vicomté voisine de Vire, avec ses seize noms, semble moins dotée en noblesse<sup>3</sup>. C'est le cas de tout le sud de la généralité.

Les folios numérotés de 124 à la fin du document contiennent les mêmes listes pour l'année 1567. Ce qui permet bien entendu de les comparer aux précédentes : même personnel d'encadrement en les personnes du capitaine, noble homme Charles Damberville, chevalier, sieur et baron de Vilbost, conseiller du roi et son bailli, de son cornette, noble homme Nicolas de Vassy, sieur du lieu et de Fontaines les Rongiers. On dénombre trente-trois noms pour la vicomté de Caen (ville et banlieue), dix pour Creully (dont Guillaume et Geoffroy Grimouville), onze pour Bernières et treize pour Ouistreham. Cette diminution par rapport à 1562 est peut-être le signe d'une première hémorragie nobiliaire due aux campagnes militaires de 1562. En revanche, avec deux cent treize noms, la vicomté de Falaise garde sa suprématie. Pour le reste, on observe une certaine stabilité. Vire comprend douze noms, dix à Pont-Farcy, dix-neuf noms à Condé<sup>4</sup>.

---

exemptés pour la vicomté de Caen dont Charles Damberville, Hermullier (otage en Angleterre), Guillaume de Pellevey (ou Pellevé), Etampes, et deux défunts, un parlementaire, et un commissaire. Dans la sergenterie de Cerisy, ce sont quarante-huit noms (on note l'absence de Louis de Pierrepont, tenant le fief de Falaise).

<sup>1</sup> On y remarque la mention d'Adrien d'Aigneaux, dont nous aurons l'occasion d'évoquer le parcours, compte tenu de son appartenance à la foi réformée. Sont exemptés, Matignon et Gilles de Pierrepont (au fief de Pierrepont).

<sup>2</sup> A Falaise, on note la présence de Jehan de Saint-Germain, du fief du Rouvrou (« *défaut et cotisé* »), de François Le Verrier, de Robert Le Hericy (considéré comme présent et cotisé), de Hugues Le Verrier, Guillaume Le Verrier, du fief de Boutomour (retenu) ou de Josselin Le Verrier, exempté. Parmi les autres exemptés, au nombre de dix-sept, on trouve Gilles Cousin, maréchal des Logis, et Le Veneur, « notoirement gentilhomme de la chambre du Roi », ainsi que deux protestants, Charles Le Verrier, parlementaire à Rouen, et Jean Frotey (ou Frotté), du fief de Couterne, « pour ce qu'il est notoirement secrétaire du roi ».

<sup>3</sup> La sergenterie de Saint-Sever se compose de vingt-six noms, celle de Pont-Farcy, de dix-huit. Celle du Tourneur en contient treize, celle de Saint-Jean le Blanc, dix-neuf. Et celle de Vassy, vingt-six, dont celui de Saint Germain, du fief de la Fresnaye et de Gabriel du Rozel, fief de la Rimibe. Enfin la sergenterie de Coudey (ou Condé) contient dix-sept noms dont celui de Gilles de Sarcilly, du fief de la Pesengrive et surtout, celui d'un protestant convaincu, dont nous reparlerons, Guillaume Payen, du fief de la Poupelière valant quarante livres, le fief des Loges, et de Méhoulin, tenu absent, « deffault et cotisé ». Sept sont exemptés.

<sup>4</sup> On note celui de Guillaume Payen, sieur de la Poupelière, « valant 40 livres, toujours déclaré absent, deffault de présentation et sans prendre du roole ...cotisé ».



Ce document se révèle donc essentiel pour notre démarche, d'une part parce qu'il nous permet d'identifier ceux, parmi la noblesse de la généralité, qui jouent un rôle dans ce contexte délicat des années 1560 ; et d'autre part, en le comparant à la Recherche de noblesse un siècle plus tard en 1666, il nous permet d'envisager l'évolution du second ordre entre 1562 et 1666.

La recherche de noblesse de Chamillart dénombre dans l'élection de Caen, une centaine d'anciens nobles et 115 anoblis avant 1611. On y relève aussi des patronymes communs au rôle du ban de 1562. Les noms de ces familles sont mentionnés pour leur rôle actif dans la région au cours des conflits religieux passés car nous les trouvons cités dans les chroniques et récits de guerre du temps ; ils constituent notre corpus d'étude. Toutes ces familles ont pris part au conflit, la plupart dans le camp réformé ; toutefois, il arrive que nous repérons au contraire le nom de familles particulièrement investies dans le camp adverse. L'élection de Bayeux comporte, quant à elle, 150 nobles anciens et 96 anoblis. L'élection est riche en familles nobles protestantes, dont l'ancien et illustre lignage des Bricqueville. Bernardin de Bricqueville de la Luzerne et Gabriel de Bricqueville d'Isigny en sont les descendants dans la sergenterie d'Isigny<sup>1</sup>. Dans l'élection de Vire, c'est 54 anciens nobles que l'on dénombre et 64 anoblis avant 1611 : six noms pour la ville, seize pour Tourneur (dont trois anoblis). Trente-deux noms sont relevés pour la sergenterie de Vassy mais seulement 11 patronymes et 6 anoblis, 17 noms pour Saint-Jean, 9 pour Pont-Farcy, 4 pour Saint-Sever, 12 pour Condé. 78 sont finalement confirmés avec quatre degrés de noblesse. Dans la sergenterie de Condé, des patronymes ont disparu - c'est le cas de Payen de la Poupelière - mais la plupart subsistent : les Climchamps (dans la sergenterie de Saint-Sever), les Saint-Germain à Rouvroust, la Scelle ou Saint Pierre d'Entremont, les Pellevé à Flers, les Herissey à Montbray, ou les du Rozel à Saint-Germain du Croult, à Vassy ou au Mont. En ce qui concerne les anoblis avant 1611, nous retenons pour leur rôle d'opposant au protestantisme, Grésille de Saint-Sauveur demeurant à Sainte-Honorine ou Thomas Oilliamson, demeurant à

---

<sup>1</sup> On trouve aussi Antoine et Jean de la Croix à Livri dans la sergenterie de Bricquevast ; ils sont confirmés après la preuve de quatre degrés de noblesse. On relève aussi de nombreuses mentions des Méherenc dans la sergenterie d'Isigny et à Criqueville (dans la sergenterie de Vez). Gaspard Erard Le Gris, demeurant à Saint-Sauveur et Philippe, Pierre, Louis de Pierrepont, tous demeurant à Saint Sauveur attirent notre attention, ainsi que Gédéon et Gabriel de Pierrepont à Aagny et Noron (dans la sergenterie de Cerisi). Enfin Claude du Rosel à Tracy (dans la sergenterie de Gray), ou Guillaume, Jacob, Robert, Jean, Guillaume, Jean et Christophe d'Agneaux.

Berjou. La famille La Croix dont l'ancêtre avait refusé de se présenter au ban de 1562, est anoblie<sup>1</sup>. La branche latérale est maintenue dans la noblesse, puisqu'elle apporte la preuve de leurs quatre degrés<sup>2</sup>.

S'il n'y a pas d'évolution sensible des effectifs de la noblesse bas-normande, y a-t-il pour le moins un renouvellement des familles du second ordre entre 1562 et 1666 ? Nous choisissons l'élection de Vire comme exemple d'étude, une élection à ce jour peu étudiée (contrairement à Bayeux) et riche en familles protestantes. Le rôle de noblesse de 1562 dénombrait 135 nobles en tout<sup>3</sup>. En 1666, ils sont 196 nobles en additionnant les anciens nobles, les anoblis, et les confirmés<sup>4</sup>. Les effectifs marquent même une nette augmentation de 45%. Mais sont-ce les mêmes familles, un siècle après ? En comparant le rôle de 1562 et celui de 1666, quatre noms identiques sur 9 sont conservés pour la ville de Vire, 3 sur 4 à Saint-Sever, 5 sur 11 patronymes à Vassy, 2 pour Tourneur sur 12 noms, mais aucun nom commun à Condé. Parmi les patronymes disparus, cinq disparaissent dans la ville de Vire, et neuf à Vassy. Cela ne constitue pas moins de 39% des familles nobles qui perdurent en un siècle, contre 61% qui apparaissent. Il y a donc un renouvellement profond de la composition de la noblesse entre 1562 et 1666, puisque c'est plus de la moitié de ses rangs qui s'en trouve modifiée.

- *Densités nobiliaires et partages successoraux:*

La Normandie se caractérise par un régime successoral marqué par le partage noble strictement égalitaire. Là repose aussi l'originalité bas-normande.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Charles de la Croix à Saint-Germain de Tallemanche, des frères, Georges, Louis et Jacques de la Croix à Saint-Sever. Les Clinchamps et La Hagne sont aussi reconnus comme membres du second ordre.

<sup>2</sup> Il s'agit à Vire de Claude de la Croix de Saint Germain de Tallevane, Daniel et Jean Baptiste de Sarcilly à Notre-Dame de Vire ; Georges et Louis de la Croix, à Saint-Sever et Climchamps, Jacques de la Croix à Cahagnes et Thomas de Sarcilly à Athis.

<sup>3</sup> BNF FF Ms Fr. 24 116 : rôle de 1562 : l'effectif inscrit sur le registre se répartit comme suit. On trouve 16 noms dans le Vicomté de Vire, 26 noms dans la sergenterie de Saint-Sever, 18 noms dans celle de Pont-Farcy, 13 noms dans celle du Tourneur, 19 noms dans celle de Saint-Jean-le-Blanc, et enfin 26 noms dans la sergenterie de Vassy.

<sup>4</sup> BNF FF Ms Fr. 32 333 : Recherche de noblesse de la généralité de Caen de 1666 par Chamillart (Election de Vire). La répartition de la noblesse s'établit comme suit : 54 anciens nobles et 64 anoblis avant 1611 : 6 noms pour la ville, 16 pour Tourneur (3 anoblis), 32 pour Vassy mais 11 patronymes seulement (6 anoblis), 17 noms pour Saint-Jean (6 anoblis), 9 pour Pont-Farcy (1 anobli), 4 pour Saint-Sever (3 familles anoblis), 12 pour Condé (12 anoblis) et 78 confirmés prouvant leurs 4 degrés de noblesse : 11 pour la ville, 7 pour Tourneur, 10 pour Vassy, 18 pour Saint-Jean Le Blanc, 9 pour Pont-Farcy, 18 pour Saint-Sever, 8 pour Condé.

Depuis quelques années, les recherches se sont portées sur l'impact des coutumes successorales sur le second ordre. Compte tenu des spécificités bas-normande, y a-t-il un lien entre le système successoral noble et la vitalité de la noblesse locale ?

Il faut alors s'appuyer sur les travaux de Jean Yver<sup>1</sup>. Ce dernier a bien mis en valeur l'idée d'une coutume d'égalité stricte en Normandie :

« En Normandie, où (sous la réserve de l'indivisibilité du fief noble des prérogatives de l'aîné comme *heres*) se confirmait un système de partage égal entre les fils, l'interdiction stricte d'avantager et l'obligation au rapport allaient pouvoir s'affirmer et développer toutes leurs conséquences (...) Le père et la mère ne peuvent avantager l'un de leurs enfants plus que l'autre (article 434 du coutumier de Normandie) »<sup>2</sup>.

Mais la particularité du système juridique bas-normand, c'est aussi que ce régime s'applique tout aussi bien aux familles nobles que roturières. « Ce droit, où la préoccupation du lignage l'emporte sur celle du ménage, présente enfin la caractéristique en Normandie de ne faire en dehors des différences imposées par la nature des biens que fort peu de discrimination entre nobles et roturiers », indique Yver<sup>3</sup>. Ainsi l'identité noble propre à cet espace, et la perception d'une différence de statut vis-à-vis des roturiers, ne se traduit pas par un système successoral spécifique au second ordre. Contrairement à d'autres provinces du royaume, le droit ne permet pas, dans cette région, de distinguer la noblesse des membres du tiers-état fortuné.

De ce fait, si le fief noble est indivisible et revient *de facto* à l'aîné (*heres* ou *hoir*), les autres fils reçoivent obligatoirement le reste de l'héritage, à parts égales :

« L'affirmation de la règle d'égalité entre fils est faite par la *Summa de legibus* : Lorsqu'un père a plusieurs fils, il ne peut faire sur son héritage la condition de l'un des meilleurs que celle de l'autre ; mais après son décès tous les dons d'héritage doivent être totalement révoqués pour permettre de faire des parts égales de son héritage »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean Yver, *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de Géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, 309 p. Nous nous sommes particulièrement appuyés sur le chapitre intitulé : le rapport obligatoire (p. 91-110) et surtout sur les pages suivantes : p. 91 : « *post decessum patris non tenetur* » ; p. 95 : les biens sujets au rapport ; p. 96 : le rapport entre les filles ; p. 98 : le rapport en collatérale ; p. 103 : l'esprit de la coutume normande d'égalité stricte ; p. 102 : note sur le *forisfamiliatio* en Normandie.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 93-96.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 94.

Cette stricte règle d'égalité s'applique aussi bien en ligne directe que pour le cas d'un héritage en branche collatérale : « l'interdiction d'avantager et le rapport obligatoire s'appliquent en collatérale comme en ligne directe », écrit Jean Yver<sup>1</sup>. Si elle exclut toutefois les filles du partage, elle permet d'assurer un revenu de survie aux filles, le douaire, et distinct de leur dot et inaliénable : « En Normandie, règne d'une façon exclusive le régime du douaire sur les seuls propres à l'exclusion des acquêts. Le douaire est un gain de survie et s'apparente par là aux droits successoraux »<sup>2</sup>. Selon Jean Yver, cette procédure d'exclusion rigide des filles est justifiée par un souci de protection du lignage.

Ce système égalitaire n'est pas spécifique à la Normandie, mais ce qui constitue l'originalité de cette région, c'est le caractère établi et général de cette règle. Michel Cassan observe au contraire, dans son étude sur le Limousin, une multitude de procédures successorales. Il note d'un côté la présence de coutumes successorales à tendances égalitaires en Haute Marche et d'autres, très inégalitaires à Tulle. Au Nord de sa sphère d'étude, le patrimoine doit être partagé de façon équitable. L'aîné obtient un préciput (principal hôtel noble, dépendances foncières, vergers, prés, clos...) pour une superficie de trois sétérés<sup>3</sup> (et au-delà, il y a partage entre frères)<sup>4</sup>. A Tulle, le droit d'aînesse assorti d'un fort préciput est conçu pour préserver l'héritage. Ce droit s'avère très inégalitaire comme la majorité des coutumes du sud du royaume. Pourtant, du Nord au Sud de la province du Limousin, les densités nobiliaires restent identiques, observe Michel Cassan<sup>5</sup>. En Bretagne, Michel Nassiet note l'existence d'un système de partage plus inégalitaire, depuis la coutume de 1539, composé des deux tiers pour l'aîné et d'un tiers pour les cadets (ces lots sont confiés en usufruit)<sup>6</sup>.

Y a-t-il un lien entre les fortes densités du second ordre bas-normand et cette stricte règle d'égalité successorale ? Pour Michel Nassiet, l'incidence entre densités nobiliaires et partage successoral ne fait aucun doute. Il appuie sa démonstration sur une comparaison entre la situation de la Haute et de la Basse Normandie. Dans le pays de Caux, le droit est inégalitaire en ce qui concerne les

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 98.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 107.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une unité de mesure locale.

<sup>4</sup> Sauf en Poitou, droit d'aînesse en succession collatérale et directe. Mais seuls les acquêts sont à la disposition des parents.

<sup>5</sup> Michel Cassan, *Le temps des guerres de Religion (...) op.cit*, p. 50-51.

<sup>6</sup> Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse en Bretagne, XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, 526 p.

familles nobles mais la densité n'est que de 0,38 nobles par km<sup>2</sup>, contre une densité moyenne de 0,73 km<sup>2</sup> dans la partie littorale de la région bas-normande. Dans cette dernière, le régime du partage est assorti, comme on le sait, d'un droit égalitaire entre les fils, malgré l'indivisibilité des fiefs et le choix du fief principal pour l'aîné. Ainsi, pour l'historien, il ne fait pas de doute qu'il existe une évidente corrélation entre les différences de densités en Haute et Basse-Normandie et le partage noble qui y règne<sup>1</sup>.

Mais qu'en est-il des conséquences de ce système successoral sur le patrimoine des familles nobles de la région ? En niant la différence existant entre partage noble et roturier, ce système reflète certes le souci d'une certaine égalité dans la distribution des héritages. Mais ne révèle-t-il pas une certaine impuissance à enrayer l'émiettement des fiefs ? Parce que les lignages du second ordre bas-normand seraient fragilisés par cette stricte règle d'égalité, ils n'auraient qu'une durée d'existence brève.

- *Composition et hiérarchie nobiliaire bas-normande :*

Cette étude globale, fondée sur les enquêtes de noblesse des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ne suffit pourtant pas. Pour appréhender vraiment le paysage nobiliaire de la région bas-normande, encore faut-il associer cette première démarche à une autre, plus biographique, qui utilise les documents contenus dans le cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Cette dernière constitue le matériau premier pour qui veut mettre à jour les réseaux matrimoniaux nobiliaires. L'étude des pièces généalogiques des familles nobles contenues dans le Cabinet des Titres nous en dit plus sur le tissu nobiliaire bas-normand. C'est, en effet, l'autre versant de la démarche. Il est constitué d'un travail plus généalogiste et biographique. Il consiste à rechercher au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale ou dans les archives départementales de l'Orne (série J surtout) les pièces concernant les familles. A cette fin, il faut identifier chaque lignage même

---

<sup>1</sup> Michel Nassiet, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Traditions et innovations dans la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle (Colloque de l'association des historiens modernistes des Universités)*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, p. 95-121.

s'il s'agit du moment le plus long et le plus fastidieux. Mais c'est la seule façon non seulement d'identifier des individus, mais également d'en établir une notice biographique, compte tenu de la modestie d'extraction de ce corps nobiliaire. Il est fort rare que ces familles aient laissé des traces dans les récits imprimés ou des correspondances importantes. Nous verrons cependant quelques exceptions passionnantes. La grande difficulté de la recherche reste bien de savoir donner une forme à l'informe. Comment construire des biographies à partir d'une matière aussi lacunaire, de sources au caractère éclaté et fragmentaire, d'éléments épars à transformer au gré des trouvailles ?

Parce que le second ordre constitue un ensemble extrêmement divers, en fonction du degré d'ancienne noblesse (gentilshommes non assimilés aux anoblis), de la profession exercée (courtisans, non assimilés aux hobereaux), ou en fonction de l'échelle de fortune, lieu de résidence, il semble également pertinent de mettre en valeur la hiérarchie nobiliaire dans cette province bas-normande. La fameuse distinction entre noblesse de robe et noblesse d'épée ne prend tout son sens qu'à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans l'élection alençonnaise, il s'agit d'une noblesse essentiellement rurale puisque 40% des familles nobles vivent en ville (Alençon, Sées) contre 60% en milieu rural. On dénombre 55 lignages qui se répartissent en trois groupes. Tout d'abord, l'enquête révèle une faible présence de la noblesse de race (l'intendant de Marle utilise le terme de « gentilshommes d'illustres familles »). Rares sont en effet les généalogies qui remontent avant 1560, seulement 9 sur 55. Il n'y a donc aucun « gentilhomme d'illustre famille » dans l'élection d'Alençon, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas à fournir de preuves et pour qui sont écrites des « lettres de civilités ». C'est la seule élection de la généralité dans ce cas. Le Cotentin ou la région de Caen contiennent en effet des nobles d'ancienne extraction. Parmi ces vieilles familles, la participation aux guerres de Cent Ans apparaît comme un élément de prestige indéniable au XVI<sup>e</sup> siècle et signe l'honorabilité de ces lignages. Ainsi il n'est pas étonnant de retrouver pieusement conservées dans les archives familiales les traces des hauts faits commis par les ancêtres, comme par exemple, pour le Cotentin, la liste de quatre-vingt dix-neuf noms de nobles « ayant défendu le Mont Saint-Michel d'après le manuscrit de Don Huynes, sous le règne de Charles VII contre les Anglais, en l'an 1427 ». Parmi eux, les Manneville, Bricqueville, Colombières,

Auxépaules, Clinchamps, c'est-à-dire la plus vieille noblesse normande<sup>1</sup>. James Wood comptabilise dans l'élection de Bayeux les pourcentages de la noblesse d'épée. Ceux-ci sont de 49% en 1562, 32% en 1639 et 37% en 1666. Leur chiffre va donc en s'amenuisant au fil du temps. Pourtant la vie militaire concerne beaucoup de nobles de l'élection, d'après l'historien. Il dénombre des combattants en Italie, Hongrie, Flandres. En 1666, l'élection peut s'enorgueillir de la présence de vétérans, tels Robert d'Aigneaux, qui comptabilise trente années de service, ou Jacques du Pont, un huguenot âgé de trente-deux ans en 1666, ayant servi pendant treize ans<sup>2</sup>.

Ainsi, la hiérarchie nobiliaire se compose dans la province à partir de plusieurs écheveaux, entremêlés. Le premier de ceux-ci est formé par la hiérarchie des fonctions politique et administrative, judiciaire ou fiscale. L'ancienne ville ducal d'Alençon est une terre d'apanage qui voit se succéder à partir de Marguerite de Navarre, la présence de François, duc d'Alençon puis d'Anjou, frère du roi Henri III et prince apanagiste qui dispose incontestablement d'une clientèle influente dans la région, et celle du huguenot Georges de Montbéliard, prince de Wurtemberg, à qui est confié le duché de 1609 à 1613<sup>3</sup>. Le deuxième de ces écheveaux est constitué par une hiérarchie nobiliaire propre à la région bas-normande. Si la région ne recèle pas en son sein de familles appartenant aux grands de ce royaume, il faut alors compter sur la présence de seigneurs locaux assimilés à « la noblesse seconde ». Ils sont classés dans la Recherche de 1666 comme « seigneurs de rang illustre ». Au sommet de cette hiérarchie, apparaît donc le Roi, lointain mais base de tout le système car recours ultime en cas de litige. Puis vient le gouverneur de la province. Ce poste connaît certes des aléas ; après la mort de la Marck, duc de Bouillon en 1574, le gouvernement de la

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 14 551 (1295-1674) : répertoires des pièces concernant la Normandie et les Montres des chevaliers à la solde du Roy par Gaignières.

<sup>2</sup> James Wood, *op.cit.*, Chap. III : "social structure", p. 86-91.

<sup>3</sup> A.N série K 107, n°63, « engagement du duché d'Alençon appartenant à Henri IV, à faculté de rachat perpétuel, au duc de Wurtemberg, 23 avril 1605, Paris », cité in, *Archives Municipales d'Alençon, catalogue de l'exposition, Le temps des apanages, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, 1993, p.55 : Le prince Frédéric avait guerroyé aux côtés d'Henri de Navarre. Son fils Jean Frédéric de Stuttgart, duc de Wurtemberg-Montbéliard (1582-1628) reçoit donc le duché en 1608. Ce qui lui donne des droits sur le choix des personnes à nommer aux offices vacants (en tant que prince protestant, cela a pu, sans que cela puisse être prouvé, aider la communauté réformée alençonnaise). Marie de Médicis rachète le duché en 1612 sur sa cassette personnelle.

province est confié non plus à un seul homme mais à plusieurs<sup>1</sup>. Se pose alors le problème de savoir si le poste militaire doit être confié, comme c'était l'habitude jusqu'alors, à un prince du sang, extérieur à la province, ou s'il peut échoir, à l'instar de François d'O, à un noble de rang plus modeste mais très en vue à la Cour grâce à la faveur du roi<sup>2</sup>. Mais l'influence du gouverneur reste encore à préciser. Karine Leboucq, à ce titre, a souligné le peu de poids que le marquis d'O a réussi à conserver au moment de son court passage à ce poste entre 1579 et 1588<sup>3</sup>. Après le roi et le gouverneur, apparaît le lieutenant général ou le gouverneur d'une ville dont le pouvoir peut s'accroître s'il réussit à maintenir l'obéissance, Matignon par exemple<sup>4</sup>. Pour James Wood, c'est cette famille qui constitue le réel sommet de la pyramide à l'échelle locale. Elle contrôle le poste de lieutenant général du roi, depuis Jacques de Matignon, nommé sous Charles IX.

---

<sup>1</sup> De la même façon qu'il n'existe pas aujourd'hui une mais deux Normandie, à l'époque moderne, la distinction entre la Haute et la Basse-Normandie est déjà pertinente. L'unité de la Normandie du point de vue administratif s'incarne pourtant en la personne du lieutenant général jusqu'en 1549, puis après cette date, dans celle du gouverneur. Depuis la promotion de la famille des La Marck, l'hérédité s'établit à ce poste. Mais ce gouverneur est assisté d'un ou de deux lieutenants généraux. A ce poste, les Matignon commandent à Caen et les Harcourt à Rouen. Mais là encore, la division entre haute et basse Normandie est toujours de mise. Sept baillis de la province de Normandie, chefs naturels de la noblesse jouent le rôle militaire en levant le ban jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Jean Duquenne, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Editions Christian, 2003, p.129-131. D'après *Le Dictionnaire des gouverneurs*, le poste de gouverneur est confié d'abord à Robert de la Marck, duc de Bouillon, puis à son fils Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon en 1556. A sa mort, en 1574, le gouvernement de Normandie reste vacant et ses attributions sont réparties entre trois lieutenants généraux : Jean de Mouy, sieur de la Meilleraye, Jacques de Goyon, sieur de Matignon, et Tanneguy Le Veneur, seigneur de Carouges, et comte de Tillières.

<sup>3</sup> Karine Leboucq, *François d'O (1551-1594), Vie et carrière d'un Mignon sous Henri III et Henri IV*, Thèse de l'École nationale des Chartes, Paris, 1996 ; et « L'administration provinciale à l'époque des guerres de Religion : Henri III, François d'O et gouvernement en Basse-Normandie », in *Revue Historique*, t. CCXCVIII, N°2, 1998, p. 345-408. En juillet 1579, Matignon est écarté et reçoit la promotion de Maréchal de France ; il y a aussi la volonté d'Henri III d'éloigner les fidèles de Catherine de Médicis. O devient donc gouverneur en Basse-Normandie ; il maintient Hervé de Longaunay, lieutenant général. L'hiver 1579-80, dès sa prise de position, il cherche à renforcer son implantation. En 1583, c'est le tour du duc de Joyeuse, autre favori d'Henri III, d'être promu à ce poste, et ce jusqu'à sa mort à la bataille de Coutras en 1587. Après cette expérience qui donne l'avantage aux favoris, le gouvernement de Normandie revient à des Prince de sang, à l'autorité moins contestable : Henri de Bourbon, duc de Montpensier, jusqu'en 1608, ou à Henri d'Orléans, duc de Longueville, après 1619.

<sup>4</sup> Ni office, ni commission, ce poste était habituellement confié à un prince du sang (une douzaine environ) qui était chargé de représenter le Roi localement. Les gouverneurs, qui représentaient au XVI<sup>e</sup> siècle un pouvoir très important (d'autant plus s'ils cumulaient les fonctions de gouverneur de ville et de province), pouvaient donc à tout moment être révoqués au bon vouloir du Roi. Le lieutenant général (ou plusieurs), issu souvent de la noblesse dite d'épée, le supplée en son absence. Ses pouvoirs sont administratifs si le système est peu développé, et militaire (il a la capacité de lever les armées) ; il doit aussi veiller à l'exécution des ordres du Roi ou des décisions des cours souveraines, lever les impôts. Ce qui enfin n'excluait pas la présence de véritables dynasties de gouverneurs dans certaines provinces (Montmorency en Languedoc, Guise en Champagne).



La « noblesse seconde » vient ensuite. Cette catégorie nobiliaire a fait l'objet d'études particulières en ce qui concerne le problème des fidélités. Elles en définissent la fonction, le nombre et l'impact dans le royaume. Cette catégorie de noblesse, qui fut élaborée par Jean-Marie Constant dans un article daté de 1990 inséré dans les actes du colloque : *Genèse de l'Etat moderne, Bilans et perspectives*<sup>1</sup>, apparaît désormais comme une composante incontournable pour définir une part numériquement et politiquement importante de la noblesse. La « noblesse seconde » désigne un ensemble de familles qui se positionnent aux échelons intermédiaires de la hiérarchie nobiliaire, derrière les ducs et pairs, entre les grands féodaux et les petits gentilshommes de province. Elle se retrouve à la Cour où elle fait carrière dans l'armée ou l'administration. Les membres qui la composent font également partie de l'élite locale dans leur province, où leur clientèle est parfois grande, à la mesure de leur prestige. Cela fait que leur influence peut entrer en concurrence avec le pouvoir du gouverneur de la région. Surtout installés dans les provinces, certains sont mêmes incapables de fournir les cent livres mensuelles permettant de vivre à la Cour. La noblesse seconde joue donc « un rôle de leader vis-à-vis de la petite gentilhommerie » dont l'intérêt réside dans la capacité à tisser de forts liens de fidélité entre les hommes qui composent sa clientèle. Elle est en charge des fonctions administrative, militaire ou politique. Il s'agit ici des Matignon, Briqueville, Rouxel de Medavy, Le Veneur, sieur de Carrouges, les comtes de Montgomery, Rabondanges ou, Pellevé, comte de Flers. Ce qui constitue un nombre de cinq familles pour la généralité d'Alençon, et de deux familles à peine pour la généralité de Caen en 1666. On distingue ensuite la noblesse dite « de robe », qui gravite autour des instances du bailliage ou du Présidial (créé dans la ville ducal en 1552). Enfin, émerge la petite noblesse locale, une gentilhommerie massive et fortement « crottée » qui compose le monde des écuyers ou simples bourgeois en voie d'anoblissement, dont certains seront condamnés par les Recherches en noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. L'enquête de 1666 traduit en effet, selon François-Joseph

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, « Les partis nobiliaires et le développement de l'Etat Moderne : le rôle de la noblesse seconde », in *Genèse de l'Etat moderne, bilans et perspectives*, Paris, 19-20 septembre 1988, éd. du C.N.R.S, Paris, 1990. p.175-183.

<sup>2</sup> Sur les procédures et les aspects techniques des enquêtes de noblesse, voir l'ouvrage du Comte d'Arundel de Condé, *Anoblissements, maintenus et réhabilitations en Normandie (1598-1790)*, Paris, Sedopols, 1981, 206 p. François-Joseph Ruggiu constate la relative libéralité du pouvoir monarchique (chapitre 3), qui entérine un état de fait dans le but, d'une part de resserrer les liens

Ruggiu<sup>1</sup>, une composition nobiliaire en Alençon qui se découpe de la façon suivante. On note une faible présence de la noblesse de race (rares sont les généalogies qui remontent antérieurement à 1560, seulement sept sur 57), mais des gentilshommes récemment anoblis ou descendants d'anoblis en grand nombre. En effet, l'historien dénombre vingt-quatre lignages « fraîchement » anoblis sur vingt-sept ; parmi eux, on peut en noter deux dont l'anoblissement remonte à la période couvrant les années de 1586 à 1596, deux autres l'ont obtenu entre 1600 et 1635, et enfin la plus grande masse, à savoir vingt-deux, entre 1635-1660, essentiellement des « gens de lettres », souvent installés depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> dans le sillage de Marguerite de Navarre (dont beaucoup de protestants, ainsi les Dormant). Puis, se dégage une minorité de « suspects ». Sur les quatre autres inquiétés, un seul est condamné de façon ferme, les autres ayant renoncé à se présenter au dernier moment. Huit sont maintenus dans leur droit sur arrêt du Conseil du Roi. Enfin quatre commensaux ou membres de la Maison militaire sont légalement déclarés « escuyers », mais, sans possibilité de transmettre leur qualité à leur descendance, même si la pratique est en réalité plus laxiste que cela.

Vient ensuite une masse importante de gentilshommes récemment anoblis ou des descendants d'anoblis : 27 lignages sur 24 pour l'élection d'Alençon, par exemple. Deux lignages datent de 1586-1595, deux autres sont anoblis entre 1600 et 1635. Enfin vingt-deux familles accèdent au second ordre entre 1635 et 1666. Ici, la grande majorité des impétrants le sont par lettres. Ce sont souvent ceux qui sont installés depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, depuis Marguerite de Navarre. Beaucoup d'entre eux s'agrègent à la communauté protestante. Enfin on distingue une minorité de « suspects » : quatre condamnés fermes, huit maintenus sur arrêt du Conseil d'Etat. Quatre appartiennent à la qualité de « maison du roi » (commensal, ou membre de la maison militaire). Ils ont légalement la qualité d'écuyer mais non la noblesse transmissible (même si la pratique est plus laxiste que le discours).

On connaît bien le processus d'entrée dans la noblesse. Le problème a été largement étudié par Jean-Marie Constant. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le moyen le

---

entre le roi et les familles urbaines en cours d'agrégation à la noblesse et d'autre part d'intégrer des marges aux contours encore flous qui s'appuient sur des solidarités locales (était reconnu noble, celui qui est reconnu comme tel par ses pairs).

<sup>1</sup> François-Joseph Ruggiu, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, l'Harmattan, ici p. 41-42 et 75.

plus répandu pour être anobli est « l'anoblissement taisible ». Il consiste à acheter et à conserver un fief noble et à mener un genre de vie noble pendant trois générations. Cependant depuis l'Edit de Blois en 1579, la possession ou l'achat d'un fief n'anoblit plus. En effet, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, trois facteurs différents se conjuguent pour remettre en cause ce processus d'intégration traditionnel. L'un vient de la monarchie qui tente de renforcer un contrôle plus actif sur l'accession à la noblesse, l'autre provient de l'ancienne noblesse, enfin, le dernier émane de la bourgeoisie marchande, qui considère ces promotions comme une évasion fiscale réussie à ses dépens. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sont délivrées des lettres royales d'anoblissement ou agrégation par charge, même si elles restent encore rares en 1666. Ainsi deux secrétaires du Roi et trois trésoriers de France connaissent cette promotion. Les charges de parlementaire à Rouen, d'une valeur de 40 000 livres environ, restent hors de portée de tous les nobles de ce corpus. En revanche, la charge de Trésorier est attractive et draine des individus sur l'ensemble de la région normande, Duval de Lanchal, en 1648, ou Daniel Farcy, en 1655. Mais ils ont de mauvaises relations avec le Présidial. Ainsi est-il possible d'être anobli en versant une somme plus ou moins élevée au prix de quelques aménagements. Cette nécessité de payer pour la confirmation constitue bien un vivier de contribuables pour la Monarchie. Pour les familles, c'est l'aboutissement d'une longue quête menée sur plusieurs générations. Il y a des contradictions entre les rigueurs des édits d'août 1664 et les confirmations de 1666. Cette libéralité du pouvoir royal s'explique t-elle uniquement pour des motifs financiers et fiscaux ? En fait, on observe l'attitude plutôt souple des agents locaux dont le but est de resserrer les liens entre la royauté et les familles urbaines en cours d'agrégation. Ainsi, par le biais des arrêts de maintenus, la recherche devient un véritable mode d'anoblissement et une tentative pour entériner une situation de fait résultant du système de l'anoblissement taisible ; la noblesse est encore une affaire de représentation qui s'appuie sur un ensemble de solidarités locales (est considéré comme noble, celui qui est reconnu comme tel par ses pairs). Ces enquêtes procèdent donc plus d'une démarche d'intégration que d'une volonté d'épuration.

### 3) *La conversion des nobles bas-normands : effectifs et composition*

En l'absence de registres de BMS (baptêmes, mariages, sépultures) antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle, nous ne possédons que très rarement des relevés exhaustifs de la noblesse protestante pour le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, de multiples problèmes méthodologiques surviennent. C'est que l'engagement religieux ne concerne que rarement tout le lignage dans sa globalité. Il procède plus souvent d'une démarche individuelle qui ne désigne qu'un seul ou quelques individus au sein d'une lignée. Alors, comment traduire une répartition confessionnelle, variable à la fois selon les époques et les individus au sein même des familles ? Comment traduire les « bigarrures » confessionnelles au sein des lignages lorsque l'on ne possède pas systématiquement de relevé exhaustif du corps nobiliaire ? Et c'est sans compter le problème de la conversion d'une épouse ou d'enfants non mentionnés ici dans cette enquête.

L'absence de relevé exhaustif pose problème ; on doit donc s'en tenir à des estimations locales. S'il reste difficile d'établir un pourcentage fiable pour désigner la noblesse convertie au protestantisme, on peut tout de même avancer quelques estimations qu'il est possible de comparer à des données existantes pour d'autres régions du Royaume de France. Les repérages effectués pour le XVI<sup>e</sup> siècle situent Alençon dans les parts élevées, probablement à 40% environ également, peut-être plus encore dans certaines catégories de la noblesse telles celles qui gravitent autour des fonctions juridiques de la ville et du Présidial, bientôt appelées « la robe ». En Alençon, depuis 1552, six magistrats sur neuf que compte le Présidial sont de futurs adhérents à la Réforme. Son président lui-même est un des leurs. Il s'agit de Charles de Marthe, ayant échappé de justesse par le passé au bûcher<sup>1</sup>. Ces chiffres peuvent alors atteindre 50%. La région du bocage évolue, quant à elle, plus probablement autour de 15% seulement ; la Réforme étant aux mains d'une minorité, certes très agissante et prompte au prosélytisme. Le pourcentage de nobles convertis au protestantisme dans l'élection de Bayeux, voisine, a été calculé par James Wood ; ce dernier trouve un chiffre de 40% de la

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Blanchetière, « les origines de la réforme à Alençon (1520-1572) », in *S.H.A.O.*, t. CXXII, N°4 (décembre 2003), p.5-80, P. 41

noblesse locale, convertie aux idées réformées<sup>1</sup>. L'étude de Maryélise Suffern Lamet sur Caen<sup>2</sup> peut également constituer une référence intéressante. La ville, à l'apogée du protestantisme caennais, comptabilise 12 000 protestants, appartenant à toutes les catégories sociales mais, 106 nobles ou écuyers. En 1550, Philippe Goujard estime qu'une « bonne partie de la noblesse a basculé dans la réforme ». Avant 1560, d'après lui, Caen compte 2100 protestants. En 1571, à Caen, il y en aurait 5300, c'est-à-dire, près de la moitié de la population, et au moins le tiers<sup>3</sup>. On compte encore 229 baptêmes dans la ville de Caen entre 1600 et 1611, puis ce chiffre tombe à 128 pour le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Quant à la ville de Rouen, il dénombre près de 15000 membres de la religion réformée (soit 20% de la population). Une comparaison avec d'autres études montrent que ces chiffres se situent dans les niveaux élevés de la part protestante dans les provinces du Royaume de France ; en effet, cela place ces deux villes bas-normandes au même plan que la région du Quercy étudiée par Janine Garrisson, avec 36%<sup>5</sup> ou celle du Dunois, mise en évidence par Jean-Marie Constant, soit 40% également mais nettement au-dessus du Vendômois, comptabilisée à 13% seulement<sup>6</sup>.

Le déclin des communautés réformées est également perceptible à Pontorson et à Cormeray, situées dans le colloque du Cotentin, sur les terres des Montgomery<sup>7</sup>. A partir des BMS protestants, Philip Benedict établit un effectif de dix baptêmes par an entre 1600 et 1609. Il se stabilise à cinq par an, pour les années 1620 et jusqu'à 1669. Le nombre de noms référencés est de huit par an, onze en 1601, quinze en 1610, il tombe à cinq dès 1627, niveau où il se stabilise jusqu'en 1669. Pour la ville d'Alençon, aucun document antérieur à 1596 émanant de l'église réformée de la ville n'a été conservé ; ce qui fait qu'il est presque impossible d'établir le nombre et la sociologie de la communauté huguenote pour

<sup>1</sup> James Wood, *op cit*, chap. VII.

<sup>2</sup> Maryélise Suffern Lamet, « French Protestants in position of strength- the early years of Reformation in Caen, 1558-1568 », in *The Sixteen Century Journal*, t.9, N°3, 1978, p.50-52.

<sup>3</sup> Philippe Goujard, *La Normandie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Ouest-France Université, Rennes, 2002, p. 112.

<sup>4</sup> A. Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Paris, 1898, P. 157. Notons que le registre protestant de Caen a été détruit pendant la seconde Guerre Mondiale. L'ouvrage de Galland reste donc l'unique référence pour nous.

<sup>5</sup> Janine Garrisson, *Protestants du Midi : 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1991, 375 p. Ici p.26.

<sup>6</sup> Jean-Marie Constant, « Etude de la noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : difficultés et problèmes », in *Le Second Ordre : l'idéal nobiliaire, hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presses Universitaire de la Sorbonne, 1999, p. 43-55.

<sup>7</sup> BPF Ms 979/1 et A. Galland, "L'ancienne Eglise réformée de Pontorson - Cormeray d'après un registre d'état-civil inédit", *BSHPF*, LVIII (1909), p. 448-63.

le XVI<sup>e</sup> siècle. Le registre commence aux années 1596 et 1597. Là, il compte soixante et onze baptêmes, ce qui correspond au quart des baptêmes catholiques. Il comptabilise aussi soixante-cinq baptêmes par an, pour la ville d'Alençon entre 1616 et 1629, avec une moyenne annuelle d'une soixantaine de noms référencés sur ces registres<sup>1</sup>. Ce qui représente 15,5% des baptêmes célébrés dans la ville. Ce chiffre tombe à soixante par an, entre 1631 et 1639, cinquante-quatre par an, entre 1640 et 49, cinquante-deux entre 1660 et soixante-neuf puis trente par an, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. Le nombre de noms référencés connaît lui aussi un déclin inexorable : tandis qu'il se monte encore à soixante six en 1644, il passe à cinquante en 1666, et trente et un en 1684. Que conclure de tout cela ? Outre l'indéniable vitalité de cette communauté réformée alençonnaise au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville connaît une évolution comparable aux autres villes du Royaume, à savoir un déclin lent et inexorable du nombre de réformés, sans toutefois amorcer leur disparition complète, au-delà même de la Révocation de l'édit de Nantes. Il y a même, nous le verrons ultérieurement, une certaine résistance de la noblesse réformée normande qui campe sur ses positions confessionnelles et refuse de se convertir.

Que représente en fait la part de la noblesse dans cet effectif global ? Nous l'avons déjà souligné, Maryélise Suffern Lamet estime, quant à elle, le nombre de protestants cannaï à 12000 personnes, toutes catégories sociales confondues<sup>2</sup>. En se basant sur les registres de la communauté protestante, compilés dans ceux des fonds baptismaux de Caen entre 1561 et 1568, elle trouve 106 nobles ou écuyers, 53 officiers royaux et 9 officiers municipaux. Enfin la cité caennaise compte 36 hommes de loi. Il est vrai qu'à Caen le gouverneur de la province, Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, suspecté de sympathie pour le camp réformé, semble donner l'exemple : « *From the governor of the province, to the clerks of both the bailli and vicomte of Caen, these officials were drawn to the reform* ». Le registre de l'église réformée caennaise laisse apparaître une surreprésentation des officiers de la ville : le bailli et sa famille y figurent, son

---

<sup>1</sup> Philip Benedict, *The Huguenot population of France, 1600-1685: the demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphia, The American philosophical society, 1991, p. 112.

<sup>2</sup> Maryélise Suffern Lamet, "French Protestants in position of strength - the early years of the Reformation in Caen, 1558-1568", in *The Sixteenth century Journal*, t.9, N°3, 1978, p. 35-55: liste des échevins de Caen, pour les années 1555 à 1569, appendice V, p. 48. « Du gouverneur de la Province, aux magistrats du bailliage et de la vicomté de Caen, tous ces officiers étaient passés à la Réforme ».

lieutenant aussi, le contrôleur général des finances de la ville, deux élus, l'avocat royal et son procureur. Tous sont déjà passés dans le camp protestant en 1562. A la cour et siège présidial, créé en 1552, sur dix conseillers, quatre ont rejoint la foi protestante<sup>1</sup>. Quant aux six échevins de la ville, ils sont choisis tous les trois ans par une assemblée générale urbaine composée par ses habitants. Trois d'entre eux sont systématiquement protestants au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que nous nous situons à la période d'apogée de l'extension de la foi réformée dans la ville. On observe que les principales institutions urbaines sont aux mains des protestants. Mais cet effectif n'est pas encore insuffisant pour créer une pression politique et militaire suffisante. Celui-ci a tendance à décliner dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour Alençon, l'étude du Pasteur Robert permet d'ores et déjà de souligner l'existence, selon ses termes, d'une « église d'aristocratie » dont les membres sont en majorité des nobles et des bourgeois, notamment des officiers, et plus rarement des artisans ou manouvriers (ils ne représentent qu'à peine 10 % des effectifs comptabilisés)<sup>2</sup>. Philip Benedict, travaillant sur l'ensemble de la population réformée à partir des registres de BMS de la ville d'Alençon, confirme le caractère élitiste de la communauté réformée alençonnaise. Outre les gens de métiers (peu nombreux toutefois contrairement aux villes de Lyon ou d'Amiens), la surreprésentation des huguenots dans les instances juridiques municipales et autres hommes de loi est marquante. Les trois conseillers assesseurs de la vicomté sont protestants (bien que le vicomte et ses deux lieutenants soient catholiques). Benedict compte 48% des hommes de ce groupe que l'on peut ranger dans la part de « notables » de la ville (marchands, hommes de loi, officiers, médecins et apothicaires), contre 20% à Rouen ou 32% à Montpellier pour ce même groupe. Parmi ces « notables », 12% d'entre eux sont considérés comme nobles, portant les titres d'écuyers ou de sieurs. Parmi les professions que les pères de famille déclarent à la naissance de leur enfant dans les registres protestants, Benedict comptabilise 47 noms de nobles, écuyers ou sieurs pour les années 1620 à 1629, soit 12% de la population réformée de la ville. Entre 1645 et 1654, ils sont 42 à être répertoriés, (27 si on ne compte que la noblesse titrée) pour 21 % de cette

---

<sup>1</sup> Pierre Carel, « Note sur les magistrats du baillage et siège présidial de Caen, suivie de la liste desdits magistrats (1552-1790), in *BSAN*, 20, 1898, p. 583-639. Il s'agit de François Richard, sieur de Hérouvillette, Tanneguy Sorin, sieur de Lessey, Louis Turgot, sieur des Tourailles, et Pierre Richard, sieur de Bombanville.

<sup>2</sup> Pasteur Robert, *L'Eglise Réformée d'Alençon : études historiques*, Alençon, Corbière et Jugain, 1940, p. 36-37.

communauté. Enfin entre 1670 et 1679, il compte 51 noms de famille noble (30 noms de noblesse titrée), soit une part de 35% au sein de l'ensemble réformé alençonnais<sup>1</sup>.

Le problème méthodologique qui se pose est en fait simple. Comment reconnaître les vrais nobles des usurpateurs ? Il faut en effet rappeler qu'en Normandie, le titre honorifique d'écuyer n'est pas exclusivement réservé aux nobles, comme c'est le cas ailleurs. Quant à l'appellation « sieur », elle indique la possession d'une seigneurie mais pas nécessairement la position de noble. Dès lors, la seule démarche, sûre dans une perspective quantitative, n'est valable que pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Elle consiste à comparer les registres des BMS des protestants, notamment alençonnais, car nous possédons la série quasi complète depuis les années 1616, aux Recherches de noblesse de 1666. Cette méthode, consistant au décompte par chefs de famille, peut paraître trop restrictive. Son défaut consiste à homogénéiser des données qui peuvent se révéler différentes au sein d'un lignage. Elle n'en constitue pas moins la méthode la plus fiable pour le calcul d'une répartition, sachant cependant qu'elle ne vaut que pour la période du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. En appliquant une méthode de calcul très stricte et drastique qui consiste à ne comptabiliser comme protestants que ceux qui sont cités dans les BMS protestants de la série I (série complète et bien conservée de la ville d'Alençon de 1616 à 1685), on arrive pour le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à un nombre de 42 feux protestants dans la ville d'Alençon, soit un effectif de 15% pour la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est évidemment moins que les résultats de James Wood pour l'élection de Bayeux, qui affiche un résultat de 40% de la noblesse de la région, ou ceux du Dunois étudié par J. M. Constant (40% également). Ces chiffres décrivaient cependant une situation bien antérieure au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, celle des années 1550 à 1580, c'est-à-dire à la période des conversions au protestantisme les plus importantes. En ce sens, un résultat situé à 15% des feux pour l'alençonnais se révèle donc finalement important pour le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; il témoigne de la vigoureuse prospérité de la communauté réformée au sein de la noblesse alençonnaise et de sa pérennité. Le protestantisme ici n'a donc pas seulement intéressé une frange aisée et bourgeoise, gravitant

---

<sup>1</sup> Philip Benedict, « Les transformations sociales d'une communauté réformée, Alençon, 1620-1685 », in Actes du Colloque, *Les réformes, enracinement socio-culturel, XXV<sup>ème</sup> colloque international d'études humanistes, 1<sup>er</sup>-13 juillet 1982, sous le patronage de Bernard Chevalier et Robert Sauzet*, Paris, CNL, 1983, p. 95-109.



autour du barreau, mais il a aussi concerné la noblesse locale. Cette dernière frange résiste donc encore au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle malgré les pressions de plus en plus fortes la sommant de revenir à « l'ancienne religion des pères ». En fait, le caractère élitiste de la communauté réformée tend à se renforcer au fil du temps. Alors que l'historien américain trouve un effectif de 15,5% de protestants alençonnais pour les années 1625 à 1634 et 12,2 % au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la part de « ceux qui portent les titres d'écuyers ou de sieur » au sein de cette communauté passe de 19% à 21%. Et, alors que l'effectif tombe à 6,5 % à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, celui de la noblesse est de 39%. Assurément, tandis que la communauté réformée alençonnaise décline, la place de la noblesse au sein de cet ensemble ne cesse de s'agrandir et renforce le caractère hautement élitiste de l'église protestante dans la ville d'Alençon. Il faudra bien sûr s'interroger sur cette résistance numérique de la noblesse réformée et en comprendre les raisons. En fait, si la part de la noblesse réformée a tendance à augmenter par rapport aux autres corps, marchands (surtout merciers), officiers et autres, c'est que la noblesse est moins mobile que les autres catégories. Tandis qu'artisans et marchands ont la possibilité de quitter la ville d'Alençon dès avant la révocation de l'édit de Nantes, les familles nobles se caractérisent, quant à elles, par une plus grande fixité géographique, peut-être parce que moins réceptives aux brimades que les autres catégories. Quant aux officiers, ils sont exclus du monde judiciaire dès avant la révocation. En 1682, sur les treize officiers du barreau, plus un seul n'est protestant.

Reste à savoir s'il y a une catégorie de nobles, de la plèbe nobiliaire aux nobles de race, qui se convertit plus volontiers qu'une autre au protestantisme. Nous l'avons souvent souligné, la composition du second ordre se caractérise, en Basse-Normandie, par l'absence de grands (contrairement au cas de la Champagne où domine la famille des Guise) et par l'abondance d'une petite noblesse peu fortunée et rurale attachée à un fief, à l'image du sire de Gouberville. Ceux qui prennent les armes aux côtés de Condé ou de Coligny sont plus faciles à repérer : les Montgomery, Briquerville, d'Aigneaux, Payen de la Poupelière... Parmi une noblesse que l'on sait composite et variée, qui se convertit au protestantisme ? Y a-t-il donc une catégorie spécifique de nobles à se convertir ? Ces questions doivent être posées, ne fût-ce que pour être écartées ensuite. Pour James Wood, le protestantisme n'est pas seulement le fait de la vieille noblesse

mais aussi des anoblis. C'est le fait d'une catégorie active et dynamique et non de nobles ruinés. Le conflit des guerres de Religion ne peut donc se réduire à la vieille opposition entre vieille noblesse déclinante et les anoblis<sup>1</sup>. « *All types of nobles took part in the early Protestant movement. The professions were represented by advocates and converted clerics. Office holders and their close relatives also took part* »<sup>2</sup>. On trouve aussi bien des soldats professionnels, tels François de Bricqueville qui s'est taillé une réputation durant les guerres d'Italie et défend Saint-Lô contre les troupes royales de Matignon en 1574 que des nobles anoblis à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, gravitant dans le monde des offices.

Une analyse attentive du corpus nobiliaire de l'élection d'Alençon permet d'en attester. Il n'y a pas forcément une part moins grande de nobles de race ancienne que d'anoblis à devenir protestants. En effet, sur la dizaine de lignages capables de présenter des titres antérieurs à 1560, rares sont ceux qui ne comportent aucun membre de confession protestante. C'est le cas certes des familles Glapion ou Villereau par exemple. Et encore, par le biais des alliances matrimoniales, elles peuvent être concernées par la conversion. Cependant la présence prépondérante de nobles protestants anoblis à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est flagrante. C'est le cas chez les Frotté, les Saint Simon, ou les Hardy. Plus tard, viennent s'ajouter ceux qui connaissent un anoblissement au début du XVII<sup>e</sup> siècle tels les Erard, de la Fontaine-Badoire ou les Le Hayer. Grâce aux notices du comte d'Arundel de Condé, dans son *Dictionnaire des Normands maintenus et réhabilités par lettres patentes (1600-1790)*, et à *La Mémoire normande*, il est possible de connaître le nom de ces anoblis depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Beaucoup composent le gros des contingents nobles de la communauté protestante alençonnaise. Ainsi est-ce le cas, en 1609, de François puis Pierre de Martel, chirurgien ordinaire du Roi, époux de Renée Duval, qui eut lui-même un fils du nom de Pierre de Martel<sup>3</sup>. C'est aussi le cas, entre 1635 et 1667, d'Abraham Le Hayer, procureur au bailliage d'Alençon. Entre ces deux dates, Pierre Le Barbier, élu en l'élection d'Alençon, est promu, ainsi que Mathurin Le Barbier, sieur de Vaucelles, son frère. Entre 1638 et 1674, c'est le tour de Jean d'Erard, conseiller

---

<sup>1</sup> James Wood, *op.cit.* p.161

<sup>2</sup> James Wood, *op.cit.*, p. 161-162: « Tous les types de nobles prennent part au premier mouvement protestant. Les professions les plus représentées sont les avocats et les clercs convertis, mais les officiers et tous ce qui gravite autour d'eux y prennent également part »

<sup>3</sup> Ce dernier épouse Marie Bourmont, dont est issue Madeleine, épouse de René de Goyville.

au bailliage d'Alençon, d'être reconnu noble, avec une confirmation pour ses fils Jacques et Jean Erard, sieur de la Fontaine-Badoire<sup>1</sup>. Tous sont cités dans les registres protestants comme des acteurs incontournables de cette communauté. Jean d'Erard, sieur de la Fontaine-Badoire est dit « conseiller du Roi au bailliage et siège présidial d'Alençon et membre du consistoire de l'église RP » ; il est marié à Marie du Friche, elle-même issue d'une famille notoirement protestante. A cette même période, c'est le tour de Thomas Duval, sieur des Noyers et de son frère Jacques Duval, seigneur de la Remondière ou de Jean de Gislain, sieur de la Gardinière, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et gentilhomme servant et maître ordinaire de la Maison du roi. Entre 1657 et 1667, enfin, la promotion concerne Pierre Le Hayer, seigneur de Semalley et ses descendants, Pierre et Abraham. Toutes ces familles n'abandonnent pas pour autant la confession protestante de leurs ancêtres, puisqu'ils figurent dans les registres protestants et constituent même les piliers de la petite communauté. Ils sont en effet maintes fois mentionnés soit en tant que parrains, témoins ou même pour donner le sacrement du baptême à un de leurs enfants.

Ainsi de nombreux bourgeois formant l'élite juridique d'Alençon, en cours d'anoblissement ou anoblis au XVIII<sup>e</sup> siècle, connaissent la même détermination, celle d'une persistance dans la foi protestante. C'est l'exemple des Dormant, sieur des Vallées, des Boullemer, lieutenant général au bailliage, puis des Got, procureur en l'élection d'Alençon, sieur de la Bouverie, ou sieur de Bray, des Houssemaine, des Ruel, d'Alleaume, Le Rouillé, Bully, sieur de Guéramé. Les tabellions Gillot, Boullemer, des Ardesoifs sont également souvent mentionnés dans les BMS protestants. Ce sont eux qui forment au XVII<sup>e</sup> siècle les piliers de la communauté protestante dans les consistoires et dont les noms figurent de façon récurrente dans les registres protestants. Cette noblesse réformée se maintient donc contre vents et marées, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, et se recrute principalement parmi les familles récemment anoblies. Tout se passe comme s'il y avait un lien très fort entre la gestation d'une nouvelle élite nobiliaire et la persistance du fait protestant en Alençon, même s'il convient de

---

<sup>1</sup> Il est difficile de les rattacher nettement à la famille d'Erard. Il ne s'agit pas en tout cas de la branche directe des Erard, qui, eux, sont catholiques. S'agit-il d'une branche cadette ? Peut-être celle de Jacques d'Erard, époux de Marie de Fontenay : dans ce cas, ils seraient les descendants de Jacques Erard ? Dans la recherche de 1666, Jacques d'Erard, sieur de la Fontaine-Badoire, est anobli en 1638, ainsi que Jacques d'Erard, sieur de la Foret, et Jean d'Erard, sieur de Belle-Isle.

nuancer quelque peu ce dernier point. Car c'est oublier la masse de petits nobles urbains ou ruraux qui ne s'engagent pas militairement et pour qui l'engagement confessionnel est plus difficile à identifier. Il est vrai aussi que pour eux, le maintien dans la foi réformée est plus aléatoire car les moyens de pression exercés par les Grands se révèlent plus directs. Pensons à notre brave sire de Gouberville, troublé dans ses convictions, peut-être tenté un moment par la conversion au protestantisme, sommé bien vite de revenir dans le giron catholique.

Ainsi y a-t-il finalement une spécificité de noblesse bas-normande ? Une vigueur incontestable du second ordre bas-normand, mais peu de familles de race ancienne, une conversion massive de la noblesse au XVI<sup>e</sup> siècle et ce, dans toutes les catégories du second ordre, voilà bien les traits de ce tissu confessionnel nobiliaire bas-normand. Sont-ce là des traits spécifiques vis-à-vis des autres régions du royaume de France ? Compte tenu de la surabondance des écuyers et de la petite noblesse, dite « crottée », il existe dans cette région une définition incontestablement particulière de la noblesse en Basse-Normandie, peut-être moins empreinte de titres et de reconnaissance officielle. Cette noblesse se montre moins encline à justifier de ses titres, mais s'appuie davantage sur la renommée, la reconnaissance de ses pères. C'est probablement ce qui la rend d'une certaine manière plus indépendante vis-à-vis de l'obéissance au pouvoir central et favorise de ce fait une conversion importante voire massive au protestantisme. Aussi faut-il s'interroger sur la nature du terreau de la conversion de ces nobles. Dans quelles circonstances sociologiques et économiques cette conversion nobiliaire bas-normande intervient-elle ?

## *II. Insertion économique et ascension politique des nobles protestants dans les structures de l'Etat*

### *1) La diversité socio-économique nobiliaire bas-normande*

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la noblesse normande est abondante et souvent populeuse, mais il existe de très fortes disparités géographiques entre la

noblesse de l'ouest de la province et celle de l'est, ainsi que d'importants contrastes sociaux. Les élites aristocratiques ne côtoient que rarement la plèbe nobiliaire, qui doit souvent affronter des difficultés économiques. C'est donc l'image d'une noblesse plurielle qui se dégage. Dans la province de Normandie, des pratiques très divergentes existent en ce qui concerne les modes de transmission des patrimoines et la reproduction des lignages. Cela entraîne alors des pratiques matrimoniales et familiales différentes à chaque fois.

Ainsi on ne peut pas envisager d'étudier la noblesse de cette région bas-normande de façon uniforme et sans nuances, tant les différences géographiques sont importantes. La très urbaine plaine de Caen, ouverte aux colporteurs, ou un centre commercial de grande taille avec la foire de Guibray ne peuvent être confondus avec un bocage cloisonné et en marge des grands courants migratoires du Royaume. De même Alençon, par son statut de ville ducale, garde pour quelque temps encore une certaine autonomie politique et juridique ; plus tard, elle fait figure d'isolat<sup>1</sup> entre le Perche, tourné vers la Beauce et le Hurepoix et cette porte vers la Bretagne, peu facile à franchir que sont les bocages du Domfrontais, puis du Cotentin Aussi à l'instar du modèle de développement de David Nicholls<sup>2</sup>, il faut rappeler les conditions géo-sociologiques, en réalité plurielles, de la Basse-Normandie. L'intérêt de l'étude de David Nicholls réside

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte en effet, seule la ville d'Alençon conserve une relative indépendance au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à ce qu'elle soit rattachée à la couronne à la mort de Marguerite de Navarre en 1549. En tant que capitale provinciale, Alençon voit la création en 1552 d'un Présidial<sup>1</sup> sous Henri II ; il est également chef-lieu d'une élection, possesseur de la maîtrise des Eaux et Forêts, grenier à sel et vicomté, chargé des affaires mineures. Précocement placé sous le contrôle du domaine royal dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le pouvoir municipal est aux mains d'un lieutenant général (ou bailli, nommé par le duc jusqu'en 1549) et de quatre échevins, nommés tous les trois ans par « assemblée et congrégation des habitants de la ville ». Là encore, est-il nécessaire de souligner les profondes différences d'entités politiques et historiques entre le duché d'Alençon, territoire de marche sur la route commerciale de Rennes, entre Maine et Bretagne, rattaché à la couronne en 1549 et le pays d'Auge plus prospère et industriel. D'après *l'Atlas Historique des villes françaises* constitué par Gérard Louise en 1994 pour la municipalité d'Alençon, la commune comptait en 1538 une population de 3000 à 5000 habitants, ce qui la plaçait au dix-septième rang des villes du Royaume de France. Deux siècles plus tard, François-Joseph Ruggiu la range, quant à lui, en 42<sup>ème</sup> position au XVII<sup>e</sup> siècle puis, au 61<sup>ème</sup> rang au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est donc une chute lente mais inexorable qu'il faut relever ici pour la ville ducale, à l'écart des grands courants d'échanges. Jouant d'abord et surtout le rôle de marché agricole, la ville conserve comme activité dominante une économie essentiellement liée au monde rural, à l'exploitation et au commerce des grains, fourrage, chanvre, fruits et bestiaux, vendus à la foire tous les premiers jeudis du mois. A cela, s'ajoute l'industrie du textile dans les faubourgs de Courteille et de Damigny qui marque un déclin dès le XVII<sup>e</sup> siècle. En ce sens, l'hypothèse émise par François-Joseph Ruggiu est celle du coup de grâce porté par la révocation de l'Edit de Nantes de 1685 qui aurait décimé le commerce de la ville bas-normande, largement aux mains de la communauté protestante.

<sup>2</sup> David Nicholls, "Social change and early Protestantism in France: Normandy - 1520-1562", in *European Studies Review*, T.10, 1980, p. 279-308. Ici, pour cette référence, p.280.

surtout dans le caractère nuancé de son observation. Celle-ci met en effet en avant l'existence de « plusieurs Normandie » et des voies multiples de la conversion au protestantisme dans la région. Tout d'abord, il distingue celle, prospère et féconde, du pays de Caux, puis celle, industrielle et portuaire, à Rouen et Dieppe. Il définit ensuite celle de Caen, d'Alençon, ou d'Argentan, villes plus tournées vers le textile et perméables aux idées nouvelles grâce à la vigueur de leur université ou de leurs foires et marchés, et enfin la Normandie du bocage, autour du Cotentin, de Vire, Saint-Lô, Mortain, Domfront, marquée par l'isolement économique et social, où la pauvreté semble réelle.

David Nicholls distingue aussi trois phases en ce qui concerne la pénétration des idées nouvelles en Basse-Normandie. La première s'étend de 1520 à 1530 ; elle est marquée par l'affirmation religieuse d'individus ou d'humanistes. A cette date, le mouvement s'appuie sur toutes les classes sociales sauf la noblesse. Nicholls souligne le caractère spontané et désorganisé de ce mouvement. La seconde période couvre la période allant de 1540 à 1550. C'est un moment de consolidation en ce qui concerne la progression de la foi réformée. La dernière phase, enfin, marque l'irruption du protestantisme dans la noblesse vers 1555. L'historien anglo-saxon la qualifie de « *manorial protestantism* »<sup>1</sup> dans les régions pauvres du bocage normand. Il souligne le rôle de protection de certaines familles locales. Vers 1560, entre un quart à un tiers de la population est protestante à Caen ; un tiers à Rouen. Normandie et Languedoc sont les deux régions les plus pourvoyeuses de réfugiés vers Genève entre 1549 et 1560 ; Rouen est en tête des villes, le pays de Caux est très touché aussi, puis viennent les villes d'Alençon ou de Mortagne qui font figure d'isolat, robustes certes mais davantage conçues comme des relais. En Basse-Normandie, ce lien est assuré ensuite par Caen et l'espace situé entre Saint-Lô et Coutances. Il faut aussi observer le ralliement tardif de la noblesse. Ce n'est en effet qu'à l'extrême fin de la décennie cinquante que la noblesse passe à la réforme. Tandis qu'en Haute-Normandie, le protestantisme est le fait de quelques grandes familles, très en vue et pour qui la conversion ne passe pas inaperçue. C'est le cas des Martel de Bacqueville, par exemple. Dans le Cotentin, la réforme touche surtout les petite et moyenne noblesses. Mais c'est dans la région de Bayeux que les effectifs restent les plus

---

<sup>1</sup> David Nicholls, *op. cit.* p. 291

forts, avec plus de 200 nobles protestants convertis, dès 1560. Le reflux apparaît cependant dès 1570. En 1597, seulement 70 chefs de famille restent fidèles. Ils sont surtout issus de familles riches (41% de la noblesse appartient au quart le plus riche du second ordre). Il est vrai que les nobles plus pauvres ont dû se soumettre, comme le sire de Gouberville. En ce qui concerne ces régions du bocage, marquées par la présence d'une certaine plèbe nobiliaire, l'auteur lie volontiers réforme et pauvreté. Dans le bocage domfrontais, et sur un espace à dominante rurale entre Saint-Lô et Coutances, les structures nobiliaires resteraient marquées par une pauvreté accentuée par un mode successoral défavorable aux fils puînés. Ces derniers deviendraient de ce fait plus réceptifs « aux novellétés ». De plus, faute de la proximité d'un port commercial et industriel, le mouvement reste éphémère. Ainsi l'article de Nicholls vient donc nuancer, mais sans la démentir complètement, l'idée d'une « réformation de la prospérité », émise par Pierre Chaunu. Pourtant sa démonstration peut être en partie récusée. Il a été démontré que la réforme ne touche pas seulement les cadets de la noblesse. Ce phénomène est bel et bien général et intéresse toutes les catégories du second ordre (et peut-être aussi toutes les classes sociales) sans distinction.

## ***2) Un fort enracinement local des réseaux matrimoniaux : l'exemple alençonnais***

L'analyse des liens matrimoniaux révèle un fort enracinement local des alliances entre les familles nobles. C'est aussi bien le cas des familles anciennes de la noblesse que de celles nouvellement implantées dans le duché. Pour cette présente analyse, nous proposons ici de restreindre notre étude à l'échantillon alençonnais, afin de permettre des comparaisons pertinentes, en nous appuyant sur un travail biographique fondé sur les généalogies émanant du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale ou des Archives départementales de l'Orne. Il est nécessaire de compléter cette recherche sur le paysage nobiliaire alençonnais en consultant les quelques récits imprimés concernant Caen, Alençon et ses alentours. C'est le cas par exemple, de la chronique d'Odolant Desnos, pourtant nettement postérieure à la période car publiée en 1787, ou de la chronologie des grands baillis d'Alençon qui constituent deux ouvrages de

référence. Cette source constitue une source précieuse pour la connaissance de l'histoire de la ville ducale. Avec Bry de la Clergerie et son *Histoire des comtés d'Alençon et du Perche*, publiée en 1620, on trouve, après une fantaisiste et très hagiographique histoire du comté puis duché depuis les origines (*sic*), une intéressante description de la ville vers 1620 et le compte rendu d'une séance tenue à l'échiquier d'Alençon le 1<sup>er</sup> octobre 1576. L'enracinement local des alliances matrimoniales s'observe également, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en Alençon, comme le montre le cas de l'une des plus anciennes familles de l'élection d'Alençon, les Aché.

C'est le cas aussi de celles du Perche. Ainsi, la famille des Bonvoust se caractérise par cette grande proximité géographique dans le choix de ses épouses<sup>1</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, les liens de famille sont déjà noués avec des familles localement implantées<sup>2</sup>. Les alliances de proximité entre familles percheronnes perdurent à la génération suivante, puisque les enfants de Pierre de Bonvoust et de Catherine de Trousseauville contractent à leur tour des mariages auprès de familles nobles percheronnes<sup>3</sup>. C'est le cas du premier des garçons, René de Bonvoust. Il s'allie à une solide famille percheronne, Marie le Bouleur, dame de Montgaudry, fille de Jacques le Bouleur, seigneur de Montgaudry et du Prulay et Marie de Cocheffet. Cette famille n'est pas éloignée de plus d'une trentaine de kilomètres du fief de l'époux. Ses autres enfants réussissent eux aussi à convoler en justes noces auprès de familles proches (pas plus d'une quarantaine de kilomètres à la ronde)<sup>4</sup>. Ces

---

<sup>1</sup> ADO 59J16 : fonds Verel : Les Bonvoust proviennent de la terre d'Aunai, qui porte le titre de baronnie depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Elle doit cette faveur à Jeanne d'Aunay, parente de la duchesse d'Alençon, à qui la terre fut donnée en dot entre 1390 et 1423. Jeanne d'Aunay épouse Jean de Bonvoust, seigneur d'Aunay de Corneillé et de la Becherière.

<sup>2</sup> BNF FF Nouveau Hozier 54 et ADO 210 J : papiers Bonvoust et Loysel : Plus tard, le tableau généalogique des comtes de Jupilles (papiers Bonvoust) atteste d'un contrat de mariage de 1417 entre Jean de Bonvoust, écuyer, et Robine Bardoul Puis, Pierre, deuxième du nom, mort vers 1550, se marie à Catherine de Trousseauville, fille du seigneur de Chennebrun, qui obtient la garde noble de ses enfants en 1550.

<sup>3</sup> René de Bonvoust est écuyer, seigneur d'Auvray, de Vauvencout, de Corneillé et de Souvelles, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon puis du Roi en 1581. Marie vit encore en mars 1607. Sa sœur Catherine de Bonvoust épouse le 20 octobre 1587 Christophe de Villereau, écuyer et seigneur de la Lochière et du Mesnil.

<sup>4</sup> C'est le cas d'Anne de Bonvoust qui épouse Thomas Hector de Faveris, seigneur de Logrière le 13 juin 1553, ou de sa sœur, Renée de Bonvoust, mariée à Jean Bordin, sieur des Ventes. L'enracinement percheron est toujours présent au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avec le fils de René de Bonvoust, Jean, troisième du nom vers 1590. Ce dernier est dit seigneur d'Aunay, de Prulay, de Montgaudry, de Vauvegnant et de Courgeoust, Corneilli et Souvelles, chevalier, et l'un des cent gentilshommes du Roi. Il épouse surtout Renée Gruel, fille puînée de Philibert (ou Fulbert) de Gruel, seigneur de la Touroye, d'igni, du Mesnil, et de Ronai, chevalier de l'Ordre du roi et de Françoise de Bubertré et de la Pelletrie.



alliances consolident l'ascension sociale et l'assise foncière des Bonvoust (pas plus d'une vingtaine de kilomètres n'éloignent les deux terres).

Pour la famille Glapion, cette proximité des alliances matrimoniales est également évidente ; toutes sont contractées auprès de familles situées à une faible distance de Sainte-Scolasse, pas plus d'une vingtaine de kilomètres autour du fief d'origine de cette famille, à peine une journée de marche<sup>1</sup>. La famille se divise en plusieurs branches au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle forme d'abord la branche directe, celle des Hautpol et Boissière<sup>2</sup>, puis celle des Boitron et enfin, celle des verdiers de Sainte-Scolasse<sup>3</sup>. Outre la fidélité des Glapion à la famille de Nevers, on observe également une autre constante, celle des alliances matrimoniales associant les Glapion et la famille des du Val de la Roussinolière. Le père François épousant une fille du Val, prénommée Louise, tandis que son fils, Louis qui suit, épouse sa sœur Ancelle. Certes, ce phénomène des alliances, croisées ou répétées d'une génération à l'autre, n'est pas rare à cette époque ; ce qui est indéniable, c'est la volonté de conserver des liens pérennes entre les deux familles, Glapion et du Val. Et en ce qui concerne celui qui porte le nom de seigneur de la Boissière et de Hautpol, Guillaume de Glapion<sup>4</sup>, l'hypothèse d'une conversion (ou du moins d'une « sensibilité ») aux idées nouvelles peut être envisagée. Guillaume est, comme ses ancêtres, noble homme d'armes de la Compagnie d'ordonnances du

---

<sup>1</sup> BNF FF Nouveau Hozier 156 : Selon la notice généalogique du Cabinet des Titres, le demi-fief vient de Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie en 1201. Jean Sans Terre lui aurait donné des vignes dans le Maine en 1201 et en 1208, le fief de Sainte-Scolasse, qui fut réuni à sa mort à celui d'Essay. La terre est léguée ensuite à un neveu, Jean de Glapion qui hérite de la terre et du nom : « Chapelle dans le bois de Glapion à Sainte-Madeleine (1207). La même année, on observe un don à l'abbaye de Troarn sous le patronage de l'église de Saint Martin de Fontenay, près d'Argentan.

<sup>2</sup> BNF FF NH 156 et ADO 80 J 6 : Glapion : Un aveu de la verderie de Sainte-Scolasse datant du 25 février 1557 (fol 21), prononcé par Louis de Glapion, seigneur de Glapion et possesseur de la verderie de Saint Scolasse nous décrit plus précisément le fief, consistant en « *forêts, étang eaux et rivières de la châtelainie de Sainte-Scolasse, item 8 journeaux de terre nommé parc de Glapion* ».

<sup>3</sup> François de Glapion, sieur de Glapion est marié à Louise de la Lande, fille de Guillaume du Val, écuyer de la Roussinolière et de Blaise Brousset. Son frère, Guillaume, est déclaré noble comme son aîné par arrêt de la cour des Aides le 25 mai 1508. Ils habitent tous deux la paroisse de Sainte-Scolasse. Par tradition, les membres mâles de cette famille poursuivent tous une carrière militaire dans la Compagnie des ducs du Nivernois. Ainsi, Louis verdier héréditaire est archer de la compagnie du Nivernais en 1542. Il est marié à Ancelle du Val, fille de Guillaume du Val, écuyer, sieur de la Roussinolière et de damoiselle Blaise Brousset, par contrat de mariage daté du 11 octobre 1530, et prononcé, selon les propos même du contrat, « en la sainte Eglise ». Cette dernière indication est encore rare pour l'époque. Car enfin, en 1530, le temps des ruptures religieuses n'a pas encore eu lieu. Pourquoi alors mentionner ce qui est évident ? Il n'existe encore qu'une seule « Sainte Eglise ». Il faut néanmoins rester extrêmement prudent pour cette interprétation car cette mention, si rare qu'elle fût formulée pour l'époque, n'implique en rien une conversion des membres de cette famille (et donc le besoin de se justifier). Nous trouvons un aveu au roi le concernant daté du 9 décembre 1557, tandis qu'il vit toujours en 1564.

<sup>4</sup> ADO 80 J6 et BNF FF Ms. FF NH 156 : branche Boissière (il n'y a aucune indication d'ordre religieux dans les papiers de la famille).

duc de Nivernois. Il a épousé Anne Le Sec, fille de « noble homme » René le Sec, sieur de Pontausec et de la Verberie et de Dame Mary Bordin, par contrat de mariage du dernier jour de juin 1564, puis en secondes noces, Esther Maillart, qui reste veuve en 1596. Le contrat de mariage ne mentionne aucune indication religieuse. On notera, comme à chaque fois, la grande proximité des alliances matrimoniales contractées. En effet, le fief de Pont-au-sec est situé non loin du pont reliant le Perche au reste de la Normandie, distant d'à peine deux kilomètres du fief de Sainte-Scolasse<sup>1</sup>. Là encore le choix matrimonial se porte sur une famille riche et proche du fief d'origine, pas plus de dix kilomètres. Quant à la troisième branche, celle des verdiers de Sainte-Scolasse, elle se forme avec Hector de Glapion, époux de Marie du Hamel. Il est seigneur de la Verderie et verdier héréditaire de Sainte-Scolasse<sup>2</sup>. La pratique des alliances répétées au sein d'une même famille se perpétue deux générations plus tard dans cette famille au sein de la branche cadette des Verdiers de Sainte-Scolasse<sup>3</sup>. Comme Guillaume, avait épousé Anne Le Sec, fille de noble homme René le Sec, sieur de Pontausec et de la Verberie et de Dame Mary Bordin, par contrat de mariage du dernier jour de juin 1564, l'arrière petit-neveu, Claude de Glapion, sieur de la Huardière, épouse Jacqueline Le Sec, fille de feu Jean Le Sec, écuyer, sieur du Pont-au-sec et de La Verderie. Proximité géographique et alliances réitérées entre les mêmes familles d'une génération à l'autre, telles sont les pratiques fréquentes au sein de la

---

<sup>1</sup> ADO 34 J 164 : branche Boitron : chartrier de Carrouges : Il en est de même pour les deux derniers fils de Louis de Glapion. En effet, le deuxième de ses fils (le frère de Guillaume) se nomme Eustache de Glapion. Ce dernier est écuyer ; il porte le titre de sieur de Boitron et de la Fontenelle. Il est homme d'armes (sans que l'on puisse déterminer sa compagnie) et époux de Suzanne de Barville et de Boitron « en le mardi 20 septembre 1570 (...) en la Saint Egglise », « fille aînée du défunt Christoffe de Barville, en présence de Marie du Hamel, veuve de Hector de Glapion ». C'est donc là une alliance fructueuse pour Eustache ; il épouse une riche héritière qui lui apporte en dot la terre de Boitron, à peine éloignée de trois kilomètres de Sainte-Scolasse. Son fils, Jean de Glapion (1580-1625) épouse Françoise le Faveris, par contrat de mariage daté du 13 juin 1602 et célébré « en la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ». Désormais « veuve du défunt Jehan de Boitron, écuyer de son vivant et patron et seigneur honoraire de Saint-Martin de Boitron », Françoise le Faveris laisse deux fils et apporte le fief de Logrière en la vicomté d'Essay et se remarie avec François des Brosses, sieur de Prenelin, écuyer. Elle décède à son tour le 30 avril 1658.

<sup>2</sup> Georges Savary, « Les Glapion de Saint-Scolasse », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, t. XXVI, 2<sup>ème</sup> bulletin, 1907, p. 277-298 : veuve en 1571, Marie du Hamel obtient la garde-robe de ses enfants le 21 octobre 1571.

<sup>3</sup> Le couple laisse un héritier Charles, époux de Margueritte d'Erard, fille de Gaspard, chevalier, seigneur baron d'Echauffour, le 28 octobre 1584. Charles de Glapion connaît lui aussi une descendance avec René, écuyer, seigneur de Glapion en 1610, sieur de la Noë et Erardière, époux de Margueritte des Trembles, et Claude de Glapion, sieur de la Huardière, baptisé le 18 mars 1605. Il épouse Jacqueline Le Sec, fille de feu Jean Le Sec, écuyer, sieur du Pont-au-sec et de La Verderie.

noblesse en général, comme s'il s'agissait de confirmer un attachement, voire une fidélité pérenne au-delà des générations et du temps.

Mais la proximité géographique des alliances matrimoniales concerne aussi des familles plus récemment implantées dans le duché. C'est le cas des Frotté. La famille provient de Jean de Frotté, arrivé en Alençon comme secrétaire ordinaire de la Reine de Navarre. Jean Frotté, secrétaire ordinaire du Roi, secrétaire aussi et contrôleur général des finances des Roi et Reine de Navarre, épouse en effet Jeanne le Coustellier, fille de Catherine Le Gay et sœur de François le Coustellier, seigneur de Saint-Pater qui lui apporte le fief, la terre et la seigneurie de Couterne, fief de haubert entier dont le chef est assis en la paroisse de Couterne (située en Basse-Normandie sur la route de Domfront). Ainsi son mariage avec une famille de la petite noblesse locale lui permet d'assurer un enracinement local qui ne se dément pas aux générations suivantes, du moins jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les liens matrimoniaux semblent être exclusivement locaux pour ce qui concerne l'exemple des familles alençonnaises du second ordre. Cette vision est conforme à ce qui a été observé par Wood dans l'élection de Bayeux : *"It does appear that the Bayeux nobility defined itself socially by practising a strict endogamy"*<sup>1</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les stratégies matrimoniales restent nettement circonscrites à l'espace de la cité et de ses marges rurales. L'épouse choisie pour le fils d'une famille noble, provient, le plus souvent, si ce n'est toujours, d'un cercle géographique très étroit, pas plus d'une dizaine de kilomètres autour du fief du futur époux. C'est que le corps nobiliaire n'est pas encore affecté, en ce milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par les incidences dues à l'irruption de la réforme. Nous aurons l'occasion de constater qu'à mesure que le XVII<sup>e</sup> siècle s'écoule, on assiste à une différenciation nette des liens matrimoniaux, d'un côté les familles protestantes qui tendent à favoriser l'endogamie confessionnelle, et de l'autre, les familles catholiques, qui conservent les pratiques d'antan.

---

<sup>1</sup> James Wood, *The nobility of Bayeux, op.cit.*, in chapter intitulé : "Mariage patterns" : "il apparaît que la noblesse de Bayeux se définissent elle-même comme pratiquant une stricte endogamie. L'auteur ajoute une explication: *"It does not appear that the hostility between nobles of race and anoblis expressed in some polemics. On the contrary, there was a high level of intermarriage between the two groups. Indeed it can be argued that extended intermarriage strengthened the social cohesiveness of the estates or order of nobles."*

### 3) *Des familles en pleine ascension sociale ?*

Ces familles sont-elles prospères en ce milieu de XVI<sup>e</sup> siècle ? Qu'en est-il de leur patrimoine foncier et financier ? Le tissu nobiliaire se compose d'une majorité de petits nobles sans grande fortune, sans pour autant que l'on observe une paupérisation de celui-ci. C'est au contraire la progression des fortunes et du patrimoine foncier qui préside. Pour la plupart des lignages nobles de cette région, la période qui précède la conversion constitue plutôt un moment de développement du patrimoine foncier et surtout une occasion de voir leurs carrières progresser sensiblement. L'examen du patrimoine et de l'ascension sociale de ces familles nobles bas-normandes comporte en effet des signes indéniables de prospérité. Il témoigne de la présence d'un tissu sain, en somme. C'est alors que le facteur confessionnel surgit et vient troubler cette progression. S'agit-il là d'une originalité normande propre à ce « gras pays » ? La conversion massive des familles nobles au protestantisme au cours des années 1550 et 1560 s'effectue dans un contexte de pleine ascension sociale : une « Réforme de la prospérité » en somme<sup>1</sup>. Encore faudra-t-il bien distinguer de quelle catégorie de noblesse on parle. Nous avons vu qu'il n'y avait aucun point commun, en termes de richesse financière et foncière, entre une « noblesse seconde », riche et en vue auprès du roi, la noblesse urbaine alençonnaise vivant dans le sillage de la protection de Marguerite de Navarre, ou cette noblesse rurale du bocage, plus pauvre. Les uns sont introduits à la Cour et peuvent payer les cent livres mensuels permettant d'y vivre. La plupart reste sur leurs terres, faute de moyens suffisants et ne s'y rend qu'occasionnellement. Cela semble être le cas des familles Aigneaux ou Briqueville. Pour la dernière catégorie, les hobereaux du sud de la province, y a-t-il paupérisation, comme semblent l'indiquer certaines études, celle de David Nicholls, notamment<sup>2</sup> ?

---

<sup>1</sup> Pierre Chaunu *et alii*, « les dépassements affectifs, XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècles », in Michel de Boïard (dir.) *Histoire de la Normandie*, p. 346.

<sup>2</sup> David Nicholls, "Social Change and early Protestantism in France (1520-1562)", in *European Studies Review*, T.10, 1980, p. 279-308. Ici à la page 297.

Dans le rôle du ban de 1552 à Caen<sup>1</sup>, deux cent cinquante-neuf nobles locaux sont déclarés bons pour le service. Le revenu total provenant des fiefs s'élève à 20 752 livres ; ce qui est la garantie d'une indéniable prospérité. Ainsi le « noble homme Jehan de Pellevey, fils et héritier aîné de Richard Pellevey, sieur de Tracy, pour luy et ses frères » déclare cent cinquante livres tournois de rente pour son principal fief de Tracy, situé dans la vicomté de Caen. Il possède en tout, sept fiefs déclarés pour un montant variant de trente livres en moyenne, et jusqu'à cinq cents livres tournois, pour le fief de la baronnie de Flers, « item fief de la Mallerbière, dix livres tournois ; item pour le fief de Bricquesart, cinquante sols ; item pour le fief de la Landelle, trois cents livres tournois ». L'ensemble de ses possessions fait de lui le plus riche d'entre eux pour ce registre. Jean de Pellevé, possède en effet, à lui seul, la fortune de cent quarante nobles réunis parmi les plus pauvres. Dans le vicomté de Bayeux, on trouve aussi, parmi la frange la plus aisée du second ordre local, l'aide Pierre Le Gris, baron d'Eschauffour, qui, « à cause de sa femme », déclare cinq cents livres tournois de rente. Parmi les hommes d'armes, Jean de Bricqueville, du fief de Colombières est absent et se fait représenter : « Jehan de Myhareng s'est comparu lequel a présenté Marin Le Hericy, pour ledict Bricqueville, qui a esté pris pour le service et (...) commander, monter et armer le dict le Héricy en equipage tel qu'il luy appartient ». Le fief de Colombières est déclaré pour un montant de cinq cent cinquante livres tournois de rente ; c'est celui qui a le plus de valeur dans toute la région. Jean de Bricqueville, père du protestant convaincu, peut aussi s'enorgueillir de posséder l'un des plus riches fiefs, celui d'Esmanville, déclaré pour un montant de trois cents livres, et d'un autre aussi, situé dans la paroisse de Bernesq, évalué à cent livres. Avec un revenu de presque mille livres annuelles, il représente alors la deuxième fortune foncière du corpus nobiliaire local. Parmi les archers de la vicomté de Vire, on note enfin Guillaume Payen de la Poupelière, de la paroisse de Sainte-Honorine la Chardonne. Celui-ci « receu la dernière monstre pour faire le service et faict serment comme dessus pour ses terres par luy baillez par déclaration sacvoir les fiefs de la Poupelière et les deux parts du fief de Sainte-Honorine à soixante livres tournois de rente ». A ce fief principal, s'ajoutent : « item le fief d'O, quarante cinq livres ; item le fief des Loges,

---

<sup>1</sup> Ce recueil a été publié, au début du XX<sup>e</sup> siècle, par Emile Travers, *Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Caen de 1552*, Paris Picard, Rouen, Lestrigéant, 1901, 399 p.

cinquante trois livres tournois, item le fief de Mehudin, quatre vingts livres ; item le fief de la Rocque assis en la paroisse du Cotentin, vingt-sept livres dix sols ; item le fief de Sentilly, soixante livres tournois ». Au total, ce sont donc trois cent vingt-cinq livres de rente qui constituent le patrimoine foncier du protestant Guillaume Payen de la Poupelière. Il se situe largement au-dessus de la moyenne des fiefs régionaux, car ces quelques nobles les plus fortunés de la région ne doivent pas faire oublier la masse des pauvres. Ainsi le revenu moyen des fiefs recensés dans le rôle du ban de 1552 se monte à quatre vingts livres par an. Toutefois, les trois quarts des nobles ont un revenu inférieur à cette moyenne. En fait, plus de la moitié du corpus nobiliaire de cet espace est considéré comme « homme de rien » (55% d'entre eux). Presque un siècle plus tard, en 1639, l'*Estat des gentilshommes* dénombre 456 familles nobles, qui se partagent un total de 637 250 livres. Ces disparités de richesse sont encore évidentes. Seulement trente-trois familles ont plus de 5000 livres par an. Les deux nobles les plus riches sont Gabriel de Bricqueville, dont la fortune se monte à 25 000 livres, et Philippe d'Espinay, doté de 20 000 livres<sup>1</sup>. C'est donc l'impression d'une grande diversité financière et foncière qui se dégage de cet ensemble. Ainsi la plus grande prospérité côtoie l'extrême dénuement au sein du second ordre.

Cette diversité des fortunes se retrouve dans le corpus de nobles, sensibilisés aux idées nouvelles. La Réforme touche en fait toutes les catégories financières du second ordre. Elle semble, par exemple, intéresser un temps le plus fortuné des nobles de cet ensemble, Jean de Pellevé, mais celui-ci ne bascule finalement pas dans la nouvelle religion. Cette dernière obtient par contre la franche adhésion de la très riche famille de Bricqueville, et notamment celle de la branche aînée, représentée par Jean de Bricqueville, seigneur de Colombières, d'Osmonville et de Bernest(q). Son fief de Colombières est, comme on l'a vu précédemment, celui qui possède la plus grande valeur, d'après le rôle du ban. Il s'agit du père du célèbre protestant François de Briqueville, baron de Colombières, célèbre dans les guerres de Religion, car tué au siège de Saint-Lô en 1574. Ce dernier eut deux fils, Paul (mort sur la brèche aux côtés de son père) et Gabriel, seigneur de la Luzerne, d'Osmonville, qui épouse, en 1593, l'une des filles les plus riches de la région, Gillette d'Espinay, dont le père peut

---

<sup>1</sup> James Wood, *op.cit*, p. 120.

s'enorgueillir de 20 000 livres de rente. Nous sommes là en présence d'une puissante famille locale passée à la Réforme. Henri, leur descendant, est marquis de la Luzerne et d'Osmonville, maréchal de camp du gouverneur du Mont Saint-Michel (enterré dans la chapelle royale de Montserrat, en Catalogne, en 1626)<sup>1</sup>. Mais les idées religieuses nouvelles intéressent aussi des familles issues du second ordre, plus modestes. Ainsi, les archers de la vicomté de Bayeux, Ollivier d'Aigneaux, « présents et faisant serment », ou Adrien d'Aigneaux et ses frères « tenant fief d'Aigneaux, assis en la paroisse des Deux-Jumeaux » ne peuvent présenter qu'une rente de trente livres tournois annuel. Leur revenu reste bien inférieur à la moyenne locale, calculée à quatre-vingt livres par an. Gilles de Pierrepont, futur homme d'arme de Gabriel de Montgomery, pendant les premières opérations militaires des guerres de Religion, ne déclare que cinquante-huit livres tournois, cinq sols et un denier, pour l'ensemble de ses fiefs de Béchy, Amblye, Pierrepont et Esquay<sup>2</sup>. Il est issu de la lignée fondée par Léon de Pierrepont, écuyer, seigneur de Pierrepont (qui meurt en 1504). Gilles de Pierrepont est gardien héréditaire de la Verderie de Bosc le Roy. Celui-ci, marié à Catherine de Villers, est fils du sieur du lieu et d'Esquay lui-même prénommé Gilles, qui avait transigé avec son frère Richard en 1525. Il meurt en 1583 ; ses deux fils Pierre et Guillaume se partagent alors les biens de leur père<sup>3</sup>. Force est de constater, de par ces exemples, que la Réforme ignore les distinctions de fortune. Les idées nouvelles intéressent tout aussi bien les plus riches de la noblesse bas-normande, que les plus pauvres d'entre eux.

Observons maintenant plus particulièrement le parcours de quelques familles nobles, leur patrimoine et leur insertion dans les structures de l'Etat ou de la province, celui de Gabriel de Montgomery dans l'Avranchin, de la famille de Frotté en Alençon ou celui de Guillaume Payen de la Poupelière, membre de la petite noblesse du bocage. Cette prospérité est particulièrement vraie pour les Montgomery, en quête de faveur royale dès avant 1559. Cette famille, appartenant à la noblesse seconde, fréquente la Cour. D'autres sont proches de la famille

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin 38 : Aigneaux.

<sup>2</sup> BNF FF Chérin 156 : Pierrepont.

<sup>3</sup> BNF FF Chérin 156 : Pierrepont. Pierre épouse en 1573 Charlotte du Chastel, fille héritière d'Alonce du Chastel, seigneur de Saint-Lambert et de Lizon et de Marthe d'Escageul et Guillaume épouse Marie de Mainbeville (parente de Catherine de Mainbeville, femme de Pierre d'Harcourt, baron d'Alonde) en 1573. Plus tard, Charles de Pierrepont, écuyer, seigneur d'Esquay, épouse en 1603, Madeleine d'Avoisnes, dame de Criquevelles, fille de Robert de Gruchy.

apanagiste alençonnaise et doivent à Marguerite de Navarre toute leur ascension. Gabriel de Montgomery est issu d'une famille pour qui l'ascension semblait assurée et irrésistible. Son père, Jacques de Lorges, comte de Montgomery a reçu tous les gages de la faveur royale ; il jouit d'une solide réputation.

Depuis l'âge de dix-neuf ans, en effet, Gabriel détient la fonction de lieutenant des gardes écossaises, tandis que son père possède la charge de capitaine. Cette compagnie reste prestigieuse puisqu'elle se place au second rang de la Maison militaire du roi, derrière la compagnie des deux cents gentilshommes. Présente à la cour de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, cette troupe d'élite est composée de cent archers, dont la fonction est d'assurer la protection du Roi : « les archers écossais sont ceux de notre garde qui sont près à l'encontre de notre personne »<sup>1</sup>. Mais c'est en 1453 que la compagnie se structure et devient permanente sous le règne de Charles VII. Chaque compagnie est commandée par un capitaine, secondé d'un lieutenant, un porte-guidon, un maréchal des Logis. Ces soldats, tous issus de la noblesse en principe (surtout le capitaine), proviennent d'Ecosse et alimentent ainsi une immigration écossaise tout au long du XV<sup>e</sup> siècle. C'est précisément le cas de la famille de Montgomery. Accompagnés de deux archers et montés, armés, cuirassés, ils composent une « lance fournie »<sup>2</sup> et suivent donc le souverain à chacun de ses déplacements. Ainsi l'étiquette stipule que deux gardes écossaises protègent le Roi au cours des cérémonies religieuses et repas ordinaires. La protection nocturne du souverain oblige à la présence de quinze archers écossais, en compagnie de quinze autres archers français autour de lui, devant les appartements royaux. Chaque garde est astreint à un service d'une durée de six mois. La compagnie se révèle, avec le temps, d'une fidélité inébranlable au roi. A partir du règne de François 1<sup>er</sup>, le recrutement, exclusivement écossais jusque là, s'ouvre partiellement à des soldats d'autres pays. L'ancêtre de cette famille, John de Montgomery, fils de Robert,

---

<sup>1</sup> Alain Ladurant, *Montgomery le régicide*, Paris, Tallandier, 1988, p. 30-31.

<sup>2</sup> Gaston Zeller, *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F, 1948, 416 p. D'après cet auteur, le grand changement au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est la création d'une infanterie (gens de pied) régulière à l'issue des guerres d'Italie, les gens de guerre de nos ordonnances, « être des ordonnances ». Les compagnies d'ordonnances se composent d'effectifs comptés en lances ou lances fournies, petite cellule, composée de 6 hommes et 6 chevaux. Une compagnie-type se compose de cent lances au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Une lance-type comporte des hommes d'armes ou gendarme (mot plus récent) assisté de (un à trois) archers (*seconds* au combat), un valet d'armes, un coutelier ou page, sorte de domesticité. Les effectifs sont ensuite en baisse au cours du XVI<sup>e</sup> siècle : entre 40 à 50 sous François Ier, 25 à 30 dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Seuls, de grands personnages que le roi veut honorer, peuvent avoir jusqu'à cent lances.



Lord de Giffen, est venu combattre en France avec les troupes écossaises de Charles VII<sup>1</sup>. On le retrouve attaché à la personne du Roi Louis XI, puis capitaine de la garde écossaise du roi et connétable de l'armée écossaise en France. En 1429, il se marie avec Marie d'Auxigny, soeur de Thibaud, archidiacre d'Orléans, seigneur d'Azay-le-Rideau (il fortifie la place en avril 1442). Tué au combat contre les confédérés suisses en 1488, son fils René, devient seigneur de Cormainville en Beauce et échanson de Monseigneur le duc d'Orléans. Marié le 21 août 1481, il est qualifié de « noble homme René de Montgomery, seigneur de Cormainville par son mariage avec damoiselle Léonne de Lodes, fille de feu Guillaume de Lodes, seigneur de Lorges et de Vé (près de Vendôme) et de damoiselle Huotte de Jaye »<sup>2</sup>. De cette union naissent deux enfants, Jacques, d'une part, tué à Trivoglio vers 1509 et un deuxième garçon, aussi nommé, Jacques, né vers 1485. Ce dernier participe aux guerres d'Italie avec Louis XII et François I<sup>er</sup>. En 1527, il constitue une compagnie regroupant des habitants de la région et part pour la campagne d'Italie (où il y est fait prisonnier, avec d'autres gentilshommes)<sup>3</sup>. Ainsi en 1543, Jacques de Lorges, comte de Montgomery est nommé capitaine de la compagnie en remplacement du Maréchal d'Aubigny<sup>4</sup>. Le poste est prestigieux et l'homme, qui peut se targuer de son ascendance écossaise (même lointaine), peut aussi s'enorgueillir de la faveur royale. Ambitieux et intelligent, celui-ci fait donc partie du cercle le plus étroit entourant la personne royale.

---

<sup>1</sup> BNF FF Dossiers Bleus 464 : Montgomery. « Les Montgomery d'à présent étant écossais, établis en France vers le règne de Louis XI ou Charles VIII ».

Jacques de Montgomery, premier du nom, trouve sa renommée dans les guerres de François I<sup>er</sup> sous le nom de seigneur de Lorges, capitaine de la garde écossaise et cent hommes d'armes, colonel de l'infanterie française en Piémont. Il se disait issu des anciens comtes de Montgomery. C'est au moment de la guerre de Cent Ans que John de Montgomery débarque en France, vers 1453, en tant qu'archer dans l'armée de Charles VII. A l'issue de dix années de service, il s'installe sur la Loire et obtient une lettre de naturalisation. Il épouse Marie d'Aussigny (Auxigny). Son fils Robert (ou René) est remarqué par Louis XII qui lui donne en récompense la seigneurie de Courmainville en Dunois. En 1481, il épouse Léone de Lodes, dame de Lorges, qui lui apporte de riches terres en Beauce. Après la mort de l'aîné des fils de Robert aux guerres d'Italie, c'est donc son cadet, Jacques, qui hérite des terres. Jacques achète le comté de Montgomery en Normandie à François d'Orléans, marquis de Rothelin. Il a un fils Gabriel, lui-même comte de Montgomery et capitaine de la garde écossaise. Marié à Isabeau de la Touche, fille de François, seigneur des Roches-Tranchelion et Charlotte de Maille, c'est lui qui apporte son appui au parti huguenot. Il meurt en place de grève, laissant derrière lui plusieurs enfants, dont Jacques (qui suit).

<sup>2</sup> BNF FF Dossiers Bleus 464 : Montgomery

<sup>3</sup> André Davy, *Aux environs du Mont Saint-Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Paoland connaissance, 2001, P. 21.

<sup>4</sup> BNF FF Ms. Fr. 25 348 : biographie de Gaignières.

Désireux d'asseoir sa position sociale et financière, Jacques rachète en 1543 le comté de Montgomery à François d'Orléans, qui l'avait mis en vente. Ce sont presque cent cinquante seigneuries s'étalant entre Argentan et Vimoutiers. L'acte stipule que :

« Furent présents hault et puissant prince François d'Orléans, Marquis de Rothelin, Comte de Neufchâtel et de Montgommery, prince de Châtillon et hault et puissant seigneur Messire Jacques de Montgomery, chevalier de l'Ordre du roy, seigneur de Lorges, chambellan, conseiller du Roy nostre sire, capitaine général de tous les nobles subjtz de l'arrière-ban du royaume de France. Jacques de Montgommery, comte du lieu, dont le chef est assis es paroisses de Sainte Foy de Montgomery, Saint Germain dudit lieu, la Brevière et la chapelle Hautegrue et s'étend es villes et baronnies de Vignats, le Mesle sur Sarthe, Saint Silvin, Escots et autres ailleurs. Auquel comté et en la ville et baronnies de Vignats, le Mesle, Saint Silvin, Goul, et Escots, y a château, guets, foires ; et même en chacun desdits lieux et places y a bourg, droits de foires et marchés »<sup>1</sup>.

Nous possédons la liste exhaustive des fiefs pour l'année 1574, puisqu'un dénombrement fut effectué à la mort de Gabriel. Celui-ci, complétant les précédents datant de 1562, confirme l'ampleur de cette richesse foncière<sup>2</sup>. L'analyse des revenus du comté de Montgomery, entre les années 1550 et 1560, révèle une indéniable prospérité. Comme l'indique le tableau en annexe, l'ensemble de la recette se traduit, comme c'est le cas traditionnellement, à la fois en numéraire (recette en deniers) et en nature (grains, oiseaux et œufs). Le domaine rapporte 237 livres, 16 sols, 12 deniers (plus, l'anecdotique « chapeau de roses ») et 285 livres, 8 sols, 6 deniers pour l'année 1560. La recette en grains se monte à 32 livres, 14 sols, 11 deniers en 1550 et 32 livres, 8 sols, 4 deniers et 13 boisseaux d'orge. Celle des oiseaux et œufs se maintient en dix ans à 79 chapons, 102 gélines, et 290 œufs et, 77 chapons, 33 gelines, et 450 œufs pour l'année

---

<sup>1</sup> André Davy, *Aux entours du Mont Saint Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Condé-sur-Noireau, Paoland connaissance, 2001, 207 p. Ici p. 23.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 5490, fol. 1-13: Le fragment commence par ces mots : « par les anciens ensinemens »... « La paroisse de Longuenoë » parchemin, XVI<sup>e</sup> siècle, 16 feuillets, 14 et 16 blancs. « Etats des fiefs, arrières fiefz, terres et seigneuries » ainsi que les paroisses...tenus mouvans et dependans du comte de Montgomery, précédée d'une courte notice sur les possesseurs dudit comté depuis Richard, cinquième duc de Normandy », jusqu'à Henri II, roi de France, le tout rédigé avant 1562, date de la mort de Jacques de Montgomery, avec une note additionnelle postérieure à 1562. Constatant que le dit comté avec que ses appartenances et dépendances de présent « appartient de directe succession à hault et puissant seigneur, messire Gabriel de Montgomery, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur des Lorges, Ducey, Chevreuse, Bourbarré, Les Roches-Tranchelion, Vaucelles, Jupilles, qui maintenant le possède ».

1560, entre les deux fêtes de Saint Michel, heure traditionnelle des comptes. Mais une part non négligeable provient aussi de la vente, surtout du bois de Goul, au sud d'Argentan. C'est en effet plus de 262 livres de revenus qui alimentent le budget global en 1550 et 310 livres dix ans plus tard. En tout, le revenu du domaine se monte à 736 livres 17 sols 4 deniers pour l'année 1550 et s'élève encore dix ans plus tard à 1190 livres, 10 sols, 1 denier, en 1560. En dix ans, le revenu du comté marque donc une progression, qui, si elle n'est pas spectaculaire, n'en traduit pas moins une réelle prospérité. Nous sommes donc très largement au-dessus des 550 livres déclarés par les Jean de Pellevé, du côté de Flers, ou les Bricqueville, près de Caen. Incontestablement, ce comté de Montgomery rapporte un revenu conséquent, quant, il faut le rappeler, le revenu moyen des fiefs bas-normands s'élève à 80 livres à peine. Et encore faut-il se souvenir que les Montgomery ne possèdent pas que ce domaine, mais aussi, ceux de Lorges, Ducey, Chevreuse, Bourbarré, Les Roches Tranchelion, Vaucelles, Jupilles... Ces milliers de livres de revenu, si conséquent qu'ils soient, ne sont qu'une partie de la fortune familiale. L'ensemble n'atteint cependant pas les 115 000 livres de la famille des Nevers, ou les 116 000 livres de revenu des Guise<sup>1</sup>.

Jacques de Montgomery obtient aussi en 1545 la charge de garde écossaise à la place de John Stuart. En 1547, Henri II lui confie la lieutenance pour son fils aîné, Gabriel. En 1547, il lui laisse aussi les titres de la seigneurie de Ducey. Enfin, le 12 janvier 1549, est signé un accord sur le douaire de Charlotte de Maillé, veuve de François de la Touche, seigneur de Tranchelion, à cause du mariage de sa fille, Isabelle de la Touche, avec Gabriel de Montgomery, seigneur de Bourbarré. Ainsi, entre 1542 et 1545, le roi le couvre de titres et sa carrière semble s'envoler vers toujours plus de faveurs : office ordinaire de la Chambre du roi, capitaine de la gardes des Cent gardes écossais, puis capitaine général de l'arrière-ban. Enfin il est gratifié de l'ordre de Saint-Michel, le 5 août 1545, à un moment où le titre n'est pas encore galvaudé<sup>2</sup>. Soucieux de sa descendance, Jacques contracte trois mariages successivement. Il épouse tout d'abord en 1521 Claude de Boissière, fille et héritière de Pierre de Boissière, seigneur de Ducé, qui

---

<sup>1</sup> La fortune des Nevers a fait l'objet d'une étude minutieuse menée par Ariane Boltanski, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 32865, fol 227 et 228 : catalogue de l'Ordre de Saint-Michel du règne de François Ier à Henri II. Jacques de Montgomery y est cité. Ce titre reste encore peu galvaudé à cette époque.

lui transmet ce fief. Puis, vient en deuxième nocces, Suzanne de Sully, veuve de Gilles Carbonnel, seigneur de Chassegney, mariée à Jacques, vers 1540. Les Montgomery resteront liés à cette famille, surtout son fils aîné, Gabriel. Enfin, vers 1550 (peut-être le 12 janvier 1551), sa troisième épouse se nomme Charlotte de Maillé, veuve de François de la Touche, seigneur des Roches Tranchelion. Charlotte de Maillé est aussi la sœur de l'archevêque de Tours, et la mère de la future épouse de Gabriel, comte de Montgomery, seigneur de Lorges, capitaine de la garde écossaise, qui se marie avec Isabelle (ou Elisabeth) de Maillé, fille de Charlotte de Maillé<sup>1</sup>. Par ces trois unions, Jacques assure une progéniture solide et nombreuse, puisque sept enfants connus de nous semblent issus de cette union. Gabriel, tout d'abord, naît vers 1526, le futur « régicide » ; Madeleine, ensuite, épouse en première nocce de Catlant, seigneur de la Chesnée et vers 1530, René de la Jaille, seigneur de la Roche Talbot. François, né vers 1528, épouse Marie de Corneilles de Tandas. Anne, née vers 1520, est mariée avec Anne de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal en 1544 ; elle décède en 1579. Puis Louis, né vers 1543, est seigneur de Lantenay et de Cormainville. Il est dit « abbé de Cormery », un abbé commanditaire, près de Falaise. Il abjure le catholicisme pour suivre son frère. Jacques, deuxième du nom, né vers 1549, est seigneur de Courbouzon et Saint-Genests. Marié à Michelle de Guerchy, héritière de Courbouzon, il abjure la foi catholique pour suivre ses frères au combat. Enfin, Gabrielle épouse le sieur de Bricqueville. C'est en 1550, que son père Jacques, alors âgé de soixante ans et veuf pour la seconde fois, se remarie avec Charlotte de Maillé<sup>2</sup>. Dans le même temps, son fils Gabriel se marie avec Isabelle, la fille de Charlotte, alors veuve de François de la Touche. Ce genre de mariages croisés et intergénérationnels est plutôt une pratique courante dans la noblesse. A une époque où la mort tranche trop facilement dans le tissu des générations, les remariages sont fréquents. Pour mieux sceller l'union, les enfants d'une première nocce se marient avec les enfants de cette épouse. Les cérémonies sont célébrées aux Roches-Tranchelion, près de

---

<sup>1</sup> ADM 107 J 1 à 45: chartrier de Ducey : famille Montgomery. Sur ces différents mariages et les autres papiers de la famille, il faut consulter le chartrier de Ducey aux archives de la Manche. Ici les pièces qui le concernent plus particulièrement sont à la cote

107 J 1 : Jacques comte de Montgomery, seigneur de Lorges et de Ducey.

<sup>2</sup> ADM 107 J 1 : Jacques comte de Montgomery, seigneur de Lorges et de Ducey, époux en premières nocces de Claude de la Boissière, héritière de la seigneurie de Ducey ; en secondes nocces de Suzanne de Sully, puis de Charlotte de Maillé, dont : nomination des tuteurs des enfants de Jacques de Montgomery, en 1563, savoir Simon de Maillé, archevêque de Tours, oncle des mineurs.

Chinon, au début de l'année 1549. Le contrat est ratifié le 12 janvier. La dot apportée par Isabelle assure à Gabriel la seigneurie de Trachelion, soit dix mille livres de rente et des arpents de vignes en Anjou<sup>1</sup>. La même année, Jacques cède à son fils Gabriel les terres normandes de Ducey, un domaine de cent soixante-huit hectares, non loin du Mont Saint-Michel. L'acte stipule qu' : « à Ducey, fut présent hault et puissant messire Jacques de Montgomery (...) lequel fait donation à noble et puissant seigneur Gabriel de Montgomery, son filz, gentilhomme de la chambre du roi nostre syre et premyer homme d'armes du Royaume de France seigneur de Duze (Ducé) »<sup>2</sup>. Tout semble donc réussir à cette famille et Gabriel est assuré de pouvoir s'appuyer sur la faveur de son père pour poursuivre l'ascension. Jacques semble, de plus, beaucoup miser sur la réussite de son fils et compte sur lui pour faire fructifier le prestige familial. La place de lieutenant des gardes écossaises est prestigieuse. Gabriel semble « bien paré en cour » et promu à un avenir brillant. Il est devenu, grâce à son père, Capitaine des archers écossais de la garde du corps du roi. Par lettres données au Château de Vincennes, daté du 11 juin 1544, Jacques promet de transmettre sa charge à son fils. C'est en date du 1 octobre 1557 que cette passation des pouvoirs s'effectue, puisque Gabriel, seigneur de Bourbarré, gentilhomme de la chambre du Roy est nommé « capitaine des gardes écossaises au lieu dudit seigneur de Lorges son père et sur résignation par lettres données à Saint-Germain en Laye le 27 octobre 1557 »<sup>3</sup>.

En trois générations, cette famille s'est taillée une place enviable à la proximité du pouvoir royal, par des emplois curiaux prestigieux et en se dotant de riches terres en pays beaucerons, en Normandie et en Anjou. Tout semble leur sourire. Montgomery est présenté à cette époque comme un homme de Cour obéissant et loyal. Avant sa conversion, Brantôme nous dresse le portrait d'un

---

<sup>1</sup> ADM 107 J 2 : chartier de Ducey : Gabriel I<sup>er</sup> de Montgommery, seigneur des Lorges et de Ducey, époux d'Isabeau de La Touche (1549-1596), dont : accord sur le douaire de Charlotte de Maillé, veuve de François de la Touche, à cause du mariage d'Isabeau de la Touche avec Gabriel de Montgomery, seigneur de Bourbarré (1549) : « Sachent tous présent et advenu comme ainsi que se faisant le traicté de mariage de deffunt et puissant messire François de la Touche en son vivant seigneur et chevalier des Roches Trachelion, marié dame Charlotte de Maillé promet entre aultres pour la dot et administration du droit de succession paternel et maternel la somme de dix mille livres par nobles et puissant Guy de Maillé seigneur de Brezé et dame de Lonay de laquelle somme devront estre pour meubles commun la somme de deux cent mil livres tournois et le surplus montant huict mil livres tournois auvoys estre promis les mectre (...) Ysabeau de la Touche sa fille et héritière (...) le dict seigneur de Bourbarré futur époux de ladicte Ysabeau de la Touche tant pour luy que pour ladicte de la touche (...), le 12 janvier 1549 ».

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 25 348 : biographie de Gaignières

<sup>3</sup> André Davy, *Aux entours de (...) op.cit.*, p. 24.

homme léger, peu préoccupé par les questions religieuses, et dit de lui qu'« il (Montgomery) étoit le plus nonchalant en sa charge, et aussi peu soucieux qu'il étoit possible, car il aimoit fort ses aises et le jeu ; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'étoit le plus vaillant et le plus soigneux capitaine qu'on eust scue voir »<sup>1</sup>. L'image de cet aristocrate bien paré en Cour, plus prompt aux exercices du corps qu'à ceux de l'âme, est également confirmée par la chanson qui lui est consacrée ; elle a été composée peu après sa mort en 1574 :

« Fortune m'a esté  
Favorable en jeunesse (...)  
Le France m'a cogneu  
Chevalier bien reçu  
Monté en fort bon ordre  
Et l'un des plus subtils  
Aussi estois-je fils  
Du capitaine Lorges.

De Henry nostre Roy  
Gentilhomme de la Chambre  
J'estois en bel arroy  
Adroict de corps et membre ;  
Bien jouer et scavois  
De Lances et longs bois  
Piques et halebardes.  
Aux joutes et tournois

L'on me tenait pour choix capitaine des gardes. »<sup>2</sup>

Voilà bien le visage d'un aristocrate de ce temps, plus préoccupé par les chevauchées, la chasse et l'activité physique que par la messe. L'insouciance est bien le trait dominant au cours de la période qui précède l'accident de la rue Saint-Antoine.

Mais en ces temps où les premières difficultés de la couronne face à la question protestante se font déjà sentir, Montgomery a clairement fait son choix : il est catholique et se place au service du roi, sans aucun état d'âme. Brantôme, encore lui, nous relate le moment de l'arrestation d'Andelot : celui-ci n'ayant pas

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *La France protestante*, éd.cit, t. VII, p. 480.

<sup>2</sup> « La Prinse de Montgomery » in *Le Trésor des chansons nouvelles du XVI<sup>e</sup> siècle*, vers 10 à 30.

assisté à la messe ; c'est Montgomery, probablement le père de Gabriel, Jacques, qui est chargé de cette mission. Il pourra bien sûr toujours arguer d'avoir obéi aux ordres du roi, cela ne fait pas de lui forcément un catholique convaincu. Pourtant, Henri II confie d'autres missions du même ordre aux Montgomery, père et fils. Cela est bien le signe d'une grande confiance de la part du roi fondée sur une fidélité sans faille. Mais ce choix royal est aussi justifié par l'absence d'états d'âme sur les questions religieuses de la part des Montgomery. Ainsi, à partir du 2 juin 1559, après les lettres patentes d'Ecouen, Gabriel est aussi nommé par le roi pour persécuter les « malsentans de la foi » du pays de Cotentin et de Caux. Le 10 juin 1559, à quelques jours de l'accident fatal et bouleversant, Montgomery (sans que l'on sache précisément, s'il s'agit du père ou du fils) participe à la Mercuriale contre Anne du Bourg et Louis du Vair. Cette fois, c'est Etienne Pasquier qui nous relate les circonstances de cette arrestation :

« Le dixième jour de juin, il (le roi) se transporta de sa personne au milieu du Parlement, pour tirer de chaque conseiller son avis pour la punition des hérétiques. Surquoy fut par plusieurs opiné assez librement ; quelques-uns estant d'avis d'en faire surseoir la punition jusques à la décision d'un concile général qu'ils disoyent estre nécessaire. Au moyen de quoy, le Roy, esmeu d'une grande et juste colère, commanda dès l'instant mesme à Montgomery de se saisir de quelques-uns de la compagnie qui avoient opiné plus librement qu'il ne vouloit. Lesquels furent sur le champ menez prisonniers à la Bastille.»<sup>1</sup>

Castelnau nous donne l'explication de cette première mesure de rétorsion contre les protestants :

« Ce que prévoyant le feu roy Henry, avoit fait un edict au mois de juin 1559, estant à Escouan, par lequel les juges estoient contraints de condamner tous les lutheriens à la mort ; lequel fut publié et vérifié par tous les parlements (...) Ledict Roy le dixiesme jour de juin 1559, au parlement, seant pour lors aux Augustins, et fit constituer prisonniers cinq conseillers de la Cour...Et de ce fait, sa majesté commanda que l'on fist le procez aux conseillers emprisonnez, ce qui fut différé par sa mort. »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cité dans Joël Cornette, *Chronique de la France moderne*, Tome 1, Paris, S.E.D.E.S, 1995 p. 199.

<sup>2</sup> Mémoires de Castelnau, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Michaud et Poujoulat, 1<sup>ère</sup> série, 9, p. 408 à 554, p. 445. Et dans l'édition de 1740, p. 1, 2, 3.

Le prince de Condé nous fait un récit des faits un peu similaire, en insistant, quant à lui, sur le caractère inaltérable et fidèle du service que les Montgomery père et fils accordent au roi Henri II :

« On sçait assez comme le règne de Henry deuxième du nom, les feux estans allumez par toute la France, la persécution menaçoit grievement tous ceux qui faisoit profession de l'Evangile (...) Entre lesquels ces deux François et Charles de Lorraine, se sont portez si cruellement de desloyalement endroit l'estat du royaume (...) Là-dessus le Roy escouta fort patiemment ceux qui estoient demeurez à opiner, comme du Faur, Fumée, de Foix, de la Porte et du Bourg. Lesquel du Bourg ne laissa rien arrière qu'il ne dit tout ce qu'il sentoit en sa conscience de la religion. (...) Le Roy pour ces propos fut grandement irrité et poussé par ledit cardinal de Lorraine à ce faire, commanda de prendre lesdits conseillers, prisonniers : et les bailla en charge de Louis<sup>1</sup>, comte de Montgomery, sieur de Lorges, fils aîné du vieil chevalier de l'Ordre et capitaine de la garde écossaise, lequel les rendit à la Bastille »<sup>2</sup>.

On le voit aussi aux côtés de la reine Marie Stuart en guise de témoin au mariage de Claude Gouffier, seigneur de Bonnavet, amiral de France. Les Montgomery, Jacques, le père et Gabriel, son fils, apparaissent donc bien comme les exécuteurs fidèles des tâches délicates de la Couronne et toujours au service du catholicisme. Ils ne dédaignent pas non plus faire donations à l'église comme en témoigne cet acte contenu aux Archives départementales de la Manche, dans le chartrier de Ducey. Ils ont fait don de deux cent livres à Garin Sanguin, chanoine et grand doyen de l'église cathédrale d'Avranches en 1555, cinq ans avant sa conversion au protestantisme<sup>3</sup>. C'est le signe évident que, pour le moment, Gabriel n'est pas encore converti au protestantisme. Une carrière s'ouvre à lui comme une évidence, celle de servir son roi sans l'ombre d'un doute. Aussi l'accident dans la lice puis la conversion qui s'en suit, apparaît bien comme une fracture dans ce beau ciel azuré. C'est donc là une certaine ironie de l'histoire : celui qui a

---

<sup>1</sup> Ce Louis de Montgomery, fils aîné de Jacques, n'existe pas. C'est Gabriel qui est l'aîné des fils du capitaine de Lorges. Il y a donc une erreur ; celle-ci reste fréquente dans ce genre de texte.

<sup>2</sup> Mémoires du Prince de Condé, Recueil des choses mémorables faites et passées de la Religion (...), in *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Michaud et Poujoulat, 1<sup>ère</sup> série, 6, p. 545 à 705, ici p. 546 et *Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et Charles IX, où l'on trouvera des preuves de l'Histoire de M. de Thou*, Londres, éd. Claude du Bosc et Guillaume Darrès, 1743, 6 vol. Ici : « Discours de la mort du roy Henry II », Tome I, p. 213-216.

<sup>3</sup> ADM 107 J 3 : Donation de deux cents livres de rente par Gabriel de Montgommery, comte du lieu et seigneur de Ducey (...) à Garin Sanguin, prêtre, seigneur de Beaumont et de Bregy, chanoine et grand doyen en l'église cathédrale d'Avranches (27 juillet 1555).



persécuté deviendra à son tour le persécuté, puis le champion du futur camp protestant.

A l'échelle plus réduite de la ville d'Alençon et pour une noblesse moins titrée et en vue que les Montgomery, l'observation des actes notariés entre familles nobles laisse également apparaître une prospérité du second ordre. Là encore, ce n'est certes pas la paupérisation qui domine, ni le désœuvrement, ni la disgrâce. L'étude des actes notariés de ces familles constitue un bon indice de cette prospérité nobiliaire dans ce « pays gras » qu'est la Normandie du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces actes se trouvent contenus la plupart du temps au Cabinet des Titres, ainsi que pour la ville d'Alençon dans le fonds 3E des Archives départementales de l'Orne. Un relevé a également été effectué par un érudit local, Courtilloles, pour cette même ville<sup>1</sup>. Il s'agit là plutôt d'une ascension sous l'aile protectrice de la princesse apanagiste Marguerite de Navarre en Alençon. C'est par exemple le cas de la famille Frotté. La famille provient de Jean de Frotté, arrivé en Alençon comme secrétaire ordinaire de la Reine de Navarre. Son mariage avec une famille de la petite noblesse locale lui permet d'assurer un enracinement local qui ne se dément pas aux générations suivantes, du moins jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Un acte, daté du 15 septembre 1542, permet de le situer davantage :

« Noble homme Guy d'Aligny, seigneur de la Rochelle y demeurant, paroisse de Saint-Mars du désert au Maine, a vendu à nobles personnes maître Jean Frotté, secrétaire ordinaire du Roy, secrétaire aussi et contrôleur général des finances des Roy et Reine de Navarre, et à Jeanne le Coustellier (fille de Catherine Le Gay et sœur de François le Coustellier, seigneur de Saint Pater), son épouse, le fief, terre et seigneurie de Couterne, fief de Haubert entier dont le chef est assis en la paroisse de Couterne, étant incertain d'où cette terre relève. Car il y a débat de tenure entre le procureur du Roy de Navarre, prétendant qu'elle relève de son château de Falaise et le seigneur de Lassay qui soutient qu'elle relève de la seigneurie de Lassay pour la reporter à la seigneurie de Domfront. Cette vente faite pour 4500 livres »<sup>2</sup>.

Son fils perpétue cette tradition en épousant à son tour une fille de bonne famille de la région, issue de la petite noblesse, certes mais bien implantée

---

<sup>1</sup> Emile de Courtilloles, « Analyse de divers actes du tabellionage d'Alençon, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », in *SHAO*, 1887, p.211-218.

<sup>2</sup> Emile de Courtilloles, *op. cit.*, T.I, p. 245

localement, les Coustellier, seigneur de Saint-Pater. Cela garantit aux Frotté une plus grande assise foncière, comme en témoigne ce contrat de mariage :

« Contrat de mariage entre noble Jean de Frotté, gentilhomme de la Chambre du Roy de Navarre, fils et héritier de feu noble Jehan de Frotté, sénéchal du Roy et de feus Roy et Reine de Navarre, seigneur de Couterne, le Messine et Vieux-Pont et de Damoiselle Jeanne Le Coustellier, dame de Scay son épouse, d'autre part ; et Esther Troussard, fille de Troussard, sieur de l'Huillerie, la Corvaserie, Morantes, la Barrelière et Claire Gervaiseaux, son épouse, d'autre part. Il a été donné à la future épouse par ses père et mère, en attendant partage, la terre de la Barrelière, sise en la paroisse de Champfleur »<sup>1</sup>.

Ce document permet en effet de rendre compte de cette ascension sociale. Les témoins présents au mariage lui accordent aussi un brevet pour le premier office qui viendrait à vaquer en Alençon. En conséquence, déjà pourvu le 30 novembre 1540, de celui de secrétaire contrôleur général des finances ordinaires et extraordinaires du duché, l'année suivante, il devient secrétaire du roi, lorsque la terre apanagiste revient à la Couronne<sup>2</sup>. L'alliance avec Esther Troussard permet aux Frotté de profiter à la fois des deniers d'une riche famille de bourgeois alençonnais et aussi de s'agréger à la communauté protestante.

Mais cette prospérité de la noblesse bas-normande semble peut-être moins évidente pour le Cotentin et la région du bocage. Là, les difficultés économiques se font plus criantes. Guillaume Payen de la Poupelière, par exemple, revendique le droit d'aînesse de la mesure du Mont contre sa nièce en 1556 ; ce qui fait l'objet d'un procès<sup>3</sup>. En effet la jeune fille, Marie Grésille, dame de Sainte-Honorine la Chardonne est défendue par François Grésille, son tuteur. Cette querelle, survenue alors que les tensions religieuses sont au point d'éclater,

---

<sup>1</sup> Emile de Courtilloles, *ibid*, T.1, p. 260

<sup>2</sup> BPF Ms. 1094 : Frotté. Jean de Frotté, fils de Jacques de Frotté, maître d'hôtel du connétable de Bourbon et Jacqueline Séguier, obtient d'abord la charge de secrétaire du roi et de la reine de Navarre. Il épouse, en 1536, Jeanne Le Coustellier. Les souverains lui accordent le brevet du premier office qui viendrait à vaquer en Alençon. En conséquence, pourvu le 30 novembre 1540 de celui de secrétaire contrôleur général des finances ordinaires et extraordinaires du duché. L'année suivante, il obtient la charge de secrétaire du Roi.

<sup>3</sup> ADO 1E 1136 : Procès pour contre Payen de la Poupelière (1556-1558). Le texte est très abîmé mais on peut lire : « lequel monsieur François Grésille, tuteur de damoiselle Marie Grésille, dame de Sainte-Honorine la Chardonne, que je vous doit l'aînesse à noble Guillo Payen de la Poupelière sur foi du contrat sis à Honorine sur la mesure du Mont (...), baillé le deuxième jour de décembre l'an mil cinq cent cinquante six, signé Grésille ».

« Le plez et héritage de Condé sur Noireau (...), le deuxième jour de décembre mil cinq cent cinquante six, Monsieur François Grésille garant de damoiselle Marie Grésille, dame de Sainte Honorine la Chardonne, foy et nous confions à Christophe Turgot en qualité de sieur le bailli de Caen (...) pour la mesure du Mont, à Noble Guillo Payen de la Poupelière... ».

alimente une profonde animosité entre les deux familles Payen et Grésille ; celle-ci durera jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que le premier rejoint, sans concession, le camp des réformés, tandis que le second reste inébranlablement catholique. La querelle peut être comprise comme l'expression des tensions grandissantes face aux questions religieuses ; mais elle révèle aussi la trace de difficultés foncières et financières, propres au bocage normand. Aussi cette proximité du pouvoir et la fréquentation de la Cour, comme c'est le cas des Montgomery, donne un sens encore plus fort à la conversion. L'événement n'est pas anodin car il constitue un risque de déstabilisation profond pour ces hommes. Cela est particulièrement sensible pour leur carrière, qui risque d'en être affectée. Se convertir, c'est faire émerger le spectre de la disgrâce possible, voire probable pour ces familles. C'est accepter de voir se rompre une situation de stabilité confortable et prospère.

Aussi, loin d'y voir l'expression d'un mécontentement, ou d'une frustration du second ordre, nous constatons que la conversion massive de la noblesse bas-normande ne peut être réduite à un simple mouvement de colère aux origines financières. Cette conversion s'inscrit au contraire dans un tissu économiquement sain et solide. La noblesse bas-normande y a plus à perdre qu'à gagner. Pourquoi alors prendre un tel risque ? Si ce n'est parce le noble répond d'abord à un commandement divin.

## Chapitre II :

### L'irruption de la division religieuse dans les familles nobles aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

- *Une question lancinante : pourquoi devient-on protestant ?*

La question, concernant l'engagement nobiliaire dans le conflit politique et religieux opposant les catholiques et les protestants, entre 1562 et 1610, a largement servi de cadre de réflexion à l'historiographie française. Les historiens de l'école marxiste du XX<sup>e</sup> siècle, d'Henri Hauser<sup>1</sup> à Henri Heller, ont tout d'abord voulu mettre en avant des aspects économiques, pour fournir un modèle d'explication à l'émergence de la Réforme. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le premier voulait, en effet, faire toute la place aux considérations sociales et économiques, en liant l'existence d'une critique sociale et l'apparition des idées nouvelles<sup>2</sup>. L'historien américain Henri Heller, à sa suite, explique que l'idée, communément admise, d'un « beau XVI<sup>e</sup> siècle » ne serait le fait que d'une

---

<sup>1</sup> Henri Hauser, *La Modernité économique du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963.

<sup>2</sup> Henri Hauser, « Etude critique sur la Rebeine de Lyon (1529) », in *Etudes sur la Réforme française*, Paris, Picard, 1909 : A partir de l'étude de la « rebeine » lyonnaise, il étaye sa thèse en soutenant l'idée d'un détournement des esprits vers les problèmes religieux, qui deviendraient alors un prétexte.

minorité sociale seulement<sup>1</sup>. Il distingue, dans les provinces, des indices de tension économique (révoltes anti-fiscales ou anti-seigneuriales) qui prennent de plus en plus des formes iconoclastes<sup>2</sup>. La « calvinisation » de la société aurait donc selon l'auteur des fins économiques. N. Z. Davis prend le contre-pied de l'imaginaire d'une Réforme révolutionnaire<sup>3</sup>. Mais ce modèle est lui-même contesté.

Pour d'autres, les liens de fidélité et de clientèle auraient pesé lourd et le facteur religieux ne serait que marginal. Selon la définition de Roland Mousnier, il s'agit, pour les grandes familles proches du roi et de la Cour, de se positionner comme les « maîtres » du territoire et des hommes qui y vivent, en puisant leur légitimité à la fois dans l'histoire de la famille, sacralisée par le temps pour les familles d'origine féodale, et dans des relations politiques, économiques et affectives, tissées avec la noblesse locale ou les notables urbains. Roland Mousnier, comme Arlette Jouanna, ont également insisté, dans leur définition du charisme nobiliaire, sur l'importance de la dévotion, de l'admiration et de la confiance (éléments qui ne reposent que sur la parole donnée)<sup>4</sup>. En distinguant la fidélité, un lien purement désintéressé car fondé sur l'affectif, des relations de clientélisme, marquées, quant à elles, par la recherche de mobiles financiers et

---

<sup>1</sup> Henry Heller, *Iron and Blood. Civil Wars in Sixteen-Century France*, Montréal, Mac Gill-Queen's university press, 1991, 191 p. Ici, p.5.

<sup>2</sup> Henry Heller, « Famine, Revolt and Heresy at Meaux : 1521-1525 », in *Archiv für Reformationsgeschichte*, T.68, 1977, p.133-157: A partir de l'étude du groupe de Meaux, et particulièrement des personnages de Pierre Caroli et de Martial Mazurier, Henri Heller détermine l'apparition concomitante d'une conscience politique et d'une paupérisation des catégories les plus basses de la ville.

<sup>3</sup> Nathalie Zemon David, « Grèves et Salut à Lyon », in *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979, p. 15-39. A partir de l'étude de 600 libraires, imprimeurs, et compagnons imprimeurs de Lyon, N. Z. Davis établit l'idée que les « circonstances et les événements ont conditionné l'attitude d'un homme en des domaines très variés : sa femme, ses idées sur la vie et le Salut » (p. 15). Dans l'article « The sacred and the body social in Sixteenth-century Lyon » in *Past and Present*, N°90, 1981, p. 39-90, elle aboutit à associer étroitement protestantisme et haut niveau de culture ou habileté technique ('skill'). Ces analyses sont confirmées par Barbara Diefendorf, *Beneath the cross. Catholics and Huguenots in sixteenth-century*, Paris, New York and Oxford, Oxford university press, 1991, 272 p. Les pages 107 et 126 nous intéressent particulièrement.

<sup>4</sup> Roland Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969, p.81-82 et Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte, Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (159-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p. Ici p. 65-66 : Pour eux, au « protecteur », l'or, la protection et les honneurs ; à la créature, les intrigues, les lettres et requêtes, les querelles armées en faveur du premier. En tant que représentant du roi, ces familles exercent souvent dans les provinces les fonctions de gouverneur ou lieutenant général et peuvent apparaître, lorsque le charisme se montre puissant et efficace, comme un véritable « écran » entre le roi et ses sujets.

carriéristes, Roland Mousnier, en premier lieu, tout comme Arlette Jouanna<sup>1</sup>, ont cherché à cerner la capacité, de la part d'un seigneur, à mobiliser sa clientèle, pour les plus charismatiques d'entre eux. Ces liens de clientèles ne peuvent en effet se développer pleinement que si ceux-ci reposent sur des échanges nourris et inscrits sur la longue durée. Il faut donc encore les distinguer de la notion de réseau d'amitié qui apparaît pourtant comme parfaitement pertinente pour notre cadre bas-normand.

Laurent Bourquin met l'accent, quant à lui, sur le processus d'identification des nobles vis-à-vis du « patron », les premiers cherchant à capter auprès des seconds cette parcelle de gloire que constituent le « charisme » et, le cas échéant, la part du butin<sup>2</sup>. Reste à trouver trace de cela dans les sources. La relation n'est sanctionnée par aucun acte juridique écrit ; cette absence de trace écrite constitue donc un handicap pour l'historien contemporain. Lorsque les relations sont de nature matrimoniale et familiale, la difficulté peut être contournée par l'observation des témoins aux mariages ou des parrains et marraines. En ce qui concerne l'évocation des clientèles nobiliaires, l'examen des carrières politiques et militaires, d'une part, pour les clients, et celui des montres de compagnie, d'autre part, pour tester la capacité d'un Grand à lever des troupes, peut se révéler fructueux. Cette étude a déjà été menée par Madeleine Foisil pour la période de la Fronde, concernant la carrière du duc de Longueville, gouverneur de Normandie<sup>3</sup>.

Cette question des clientèles a été aussi tour à tour envisagée par l'historiographie française d'abord, à l'instar de Roland Mousnier, puis anglo-saxonne, mais animée par des approches méthodologiques et temporelles très différentes. En 1986, Sharon Kettering s'est en effet centrée, à partir d'une étude prosopographique<sup>4</sup>, sur les relations d'ordre financier essentiellement, tissées par la noblesse provençale au XVII<sup>e</sup> siècle; elle aboutit à l'idée d'une redistribution en cascade de la faveur. Au sommet de cette chaîne, on y observe la toute-puissance

---

<sup>1</sup> Roland Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, PUF, Paris, 1969, p. 81-82 et Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p. Ici p. 65-66.

<sup>2</sup> Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 26.

<sup>3</sup> Madeleine Foisil, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde », in *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque Moderne, sous la direction d'Yves Durand*, p.153-169.

<sup>4</sup> Voir la définition de ce mot *infra*.

du roi puis, la capacité de rayonnement des aristocrates, et enfin le prestige local des gentilshommes de province<sup>1</sup>. L'image qui se dégage de cette étude est celle d'un clientélisme irriguant l'ensemble du monde nobiliaire où les rapports, de plus en plus centrés autour du pivot que représente l'Etat seraient, bien qu'invisibles, marqués par une dévotion jusqu'au-boutiste. Sharon Kettering nous présente donc une vision pyramidale de la fidélité comme « une longue chaîne de rapports mutuels »<sup>2</sup>. Cette démarche a été doublement nuancée, et d'abord en 1989 par Kristen Brooke Neuschel qui, par une recherche centrée sur Louis de Bourbon, Prince de Condé et ses relations avec la noblesse picarde entre 1530 et 1539, met en relief une loyauté moins systématique des gentilshommes picards<sup>3</sup>. Si les relations d'amitié semblent rester centrales dans le mode de comportement nobiliaire, cela ne laisse pas moins la place à des intérêts personnels ou privés, comme la motivation de « faire carrière », souvent en contradiction avec l'obéissance au chef ou la défense du lignage. C'est donc une démarche jugée trop déterministe et systématique qui est remise en cause ici ; il est vrai que les deux historiennes ne travaillent pas sur le même cadre chronologique. L'instabilité très importante des réseaux de noblesse de la période qui précède les guerres civiles ne peut être associée à celle de la prise en main du second ordre par l'Etat, au XVII<sup>e</sup> siècle. Plus récemment, c'est également la méthode employée par Sharon Kettering qui a été soumise à examen par Laurent Bourquin. A la démarche prosopographique, dont il ne conteste pas la validité l'ayant lui-même testée dans l'article : « Les Fidèles des Guise dans l'Ordre de Saint-Michel entre 1559 et 1588 »<sup>4</sup>, Laurent Bourquin préfère la démarche biographique, seule apte à mettre au jour les motivations plus intimes, les choix individuels, « les itinéraires singuliers pour obtenir une vision collective des mentalités politiques de la noblesse » des

---

<sup>1</sup> Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Client in Seventeen-Century France*, N.Y, Oxford University press, 1986, 314 p.

<sup>2</sup> Roland Mousnier, Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours, in *Les Institutions françaises*, t.1, *op.cit.*, p.89.

<sup>3</sup> Kristen Brooke Neuschel, *Word of Honor. Interpreting Noble Culture in Sixteenth-century France*, New York, Ithaca, 1989, 219 p. Elle reconnaît le rôle essentiel joué par Roland Mousnier dans l'histoire des clientèles nobiliaires mais en critique la plupart des conclusions.

<sup>4</sup> Laurent Bourquin, « Les fidèles des Guise parmi les chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel sous les derniers Valois », in *Le mécénat et l'influence des Guise : actes du colloque organisé par le Centre de recherche sur la littérature de la Renaissance de l'Université de Reims*, et tenu à Joinville et à Reims en juin 1994 sous la direction de Yvonne Bellenger, Paris, H. Champion, 1997, p. 95-112.

temps troublés des guerres civiles<sup>1</sup>. Avec la « Biographie de Robert de la Vieuville », il s'attache à percer les différents mobiles possibles qui s'offrent aux gentilshommes de cette époque et dégage de ce fait une véritable typologie des attitudes des nobles pendant la Ligue, distinguant soit l'engagement de certains pour l'une des causes, soit la loyauté ou enfin la neutralité des autres. Avec Vieuville, confronté au temps de la Ligue à sa double sujétion, celle traditionnelle accordée au roi, celle qui le place comme subordonné de Louis de Gonzague, duc de Nevers et comte de Rethel, lui-même lié aux Guise, voilà un homme tiraillé entre deux fidélités. Lorsque ses liens familiaux et personnels le rapprochent des huguenots, sa position devient intenable. Amer et déçu, il préfère glisser peu à peu vers la neutralité. Par cet exemple, Laurent Bourquin met bien en évidence l'importance des relations de clientélisme et démontre du même coup que celles-ci ne sont pas une mécanique froide. Ni la conversion des uns, ni l'attitude loyaliste d'un autre ne sont strictement dictées par les liens de fidélité entre nobles. L'amitié (qu'il faut distinguer des liens de fidélité) en revanche peut peser davantage dans le choix final. Mais il importe de se rappeler que le noble est par définition un individu, qui tout en appartenant à un corps, reste résolument libre et veille jalousement à cette liberté.

Pour Thierry Wanegffelen, les nobles obéissent dans leur immense majorité à une logique politique, où l'honneur et les liens de fidélité restent premiers car la foi de la plupart d'entre eux correspond d'abord et avant tout à une piété « populaire », peu distincte des autres catégories sociales. « Rares parmi les huguenots sont des protestants convaincus, bien peu sont au fait des controverses théologiques (...) Hormis cette proportion incalculable de gentilshommes aux options confessionnelles dictées par des convictions religieuses sûres, ils hantent le plat pays de la croyance religieuse »<sup>2</sup>. En mettant l'accent sur le caractère premier de la dimension « politico-religieuse » de la Réforme, il rappelle que le mot « huguenot » d'origine germano-helvétique provient de l'allemand « Eidgenossen », c'est à dire « confédérés ». Ce mot est introduit en France au

---

<sup>1</sup> Laurent Bourquin, « comprendre une prise de parti au temps des guerres de Religion : la biographie de Robert de la Vieuville », in colloque *Histoires de vies, Actes du Colloque de 1994*, Bulletin N°19, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 16-37. Ici cité p.37.

<sup>2</sup> Thierry Wanegffelen, *Ni Rome, ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1997, cité p. 261 et passim.



moment de la Conjuraison d'Amboise de 1560<sup>1</sup>. Il est désormais associé aux termes de « conjurés ou séditeux » ; ce sont donc les considérations politiques qui l'emportent. Thierry Wanegffelen dégage ainsi deux catégories de réformés : les huguenots qu'il appelle « les vrais fidèles ou ceux qui sont de la Religion » distincts de « ceux qui combattent pour la cause de la Religion »<sup>2</sup>. Ainsi, en poussant cette analyse jusqu'à son terme, les guerres de Religion ne seraient, pour les nobles, que le prétexte à un resserrement des alliances nobiliaires, une réaction hostile au camp nobiliaire adverse, ainsi les Coligny contre les Guise, ou enfin une lutte pour diriger et contrôler le Conseil du Roi, tel Condé. Et l'historien de préciser : « Non pas nécessairement qu'ils (les nobles) aient une foi d'entre-deux mais parce que les impératifs de clientèle, de parentèle et d'honneur l'emportent toujours chez eux sur les questions religieuses. (...) L'indifférence, à ce compte, n'est pas tant religieuse que proprement confessionnelle »<sup>3</sup>. Les motivations nobiliaires ne seraient-elles que strictement conduites par des impératifs politiques ? Cette vision « du politique d'abord » ne risque-t-elle pas à long terme de confiner au schématisme ? Ne serait-ce pas oublier que les nobles de la première modernité sont, avant tout, hommes et chrétiens, animés de doutes et d'interrogations ? Affirmer que la noblesse obéit seulement à des intérêts de « Cause » ou de « Parti » est finalement peut-être trop réducteur ; autant que de vouloir exclusivement envisager les aspects économiques de la question. L'interprétation politique est également perceptible chez Arlette Jouanna. Un « devoir de révolte » serait marqué par l'importance du facteur social et du mobile du bien public (c'est ce qui caractériserait l'engagement nobiliaire derrière Condé) par souci de l'honneur<sup>4</sup>. Et elle en vient à constater la discordance entre le « légitime et le légal ». Le droit de révolte n'est-il pas l'outil traditionnel de la noblesse française en quête d'une légitimation de ses soulèvements ? N'est-il pas destiné à masquer à partir de 1560 la réalité de la dérégulation globale de la société politique qu'impliquait la rupture religieuse ?

---

<sup>1</sup> Jean Delumeau, Thierry Wanegffelen, *op. cit.*, p. 200-208.

<sup>2</sup> Nicolas Pithou, sur lequel s'appuie pour sa démonstration, Thierry Wanegffelen les qualifie également comme « étant du parti de la Religion ». Claude Haton évoque « les huguenots de clan ou de guerre ». De la même façon, pourra-t-on parler plus tard de « huguenots d'Etat » pour désigner les partisans d'Henri IV avant sa conversion de 1593.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 306 et *passim*.

<sup>4</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op.cit.*

Toutefois, ce schéma, jugé trop fonctionnaliste, a été nuancé par Denis Crouzet, dans les années quatre-vingt dix, au profit d'une hypothèse délibérément religieuse et spirituelle. En mettant l'accent sur les récits prophétiques, celui-ci met en évidence l'existence d'un « contexte panique » dans lequel la violence serait considérée par les contemporains comme la manifestation de la volonté divine. Dans cette perspective, l'activisme calviniste de la première Réforme incarnerait une forme de « théâtralisation » de la Toute-Puissance de Dieu et marquerait ainsi le terrain d'un « désangoissement eschatologique »<sup>1</sup>. Convaincus de l'imminence du règne de l'Évangile, les réformés des années 1560 se croient employés à mettre en œuvre une véritable « pédagogie divine ». Cette explication originale et novatrice relance donc la question des motivations de l'engagement nobiliaire dans les guerres de Religion. Elle taille délibérément en pièces les explications d'inspiration marxiste<sup>2</sup>. Et Denis Crouzet se plaît à souligner qu'« à une crise religieuse correspondent des pulsions religieuses ». *Les combatz du fidèle Papiste* ont été, selon lui, des combats « pour Dieu, avec Dieu, et en Dieu ». Le cœur conflictuel du siècle reste pour lui « le cœur religieux ». La violence serait représentée comme violence de Dieu, immanence, alors que la violence serait vécue sur le mode complémentaire d'une possession mystique. Cette violence serait prophétique, réalisant simultanément une prophétie du châtement divin et l'énonçant.

On perçoit donc que le discours sur les motivations de la conversion demeure à ce jour riche et protéiforme. Après bien des années de luttes et de querelles d'écoles, l'historiographie actuelle semble souligner de plus en plus la nécessité de se garder le plus possible de toute tentative d'explication univoque en ce qui concerne le problème des motifs de la conversion nobiliaire. Les débats perdurent aujourd'hui (et perdureront probablement encore longtemps), avec autant de vigueur qu'hier, tant qu'il ne sera pas mis un point final au problème qui agite l'historien de la première modernité depuis un siècle au moins. Tentons cependant de tester ces différentes postures pour le cadre nobiliaire bas-normand, et de répondre à cette question lancinante de l'historiographie moderne. Pourquoi la noblesse se convertit-elle au protestantisme entre 1530 et 1550 ? Entre les

---

<sup>1</sup> Denis Crouzet *La genèse de la Réforme française*, Paris, Sedes, 1996, p. 546-547

<sup>2</sup> Denis Crouzet, *opus cit*, p. 546-570 ; la connexion faite entre la crise économique et l'irruption de la Réforme a également été critiquée par Mac P.Holt, « Putting religion back into the wars of Religion », in *French Historical Studies*, vol.18, N°2, 1993, p.523-551.

décennies 1540 et 1550, les nobles qui prennent part aux troubles civils font-ils donc le choix d'un parti plus que d'une religion ?

***1) Les limites des explications socio-économiques à la conversion nobiliaire***

- *L'existence d'un déterminisme géographique propice à la Réforme ?*

L'historien anglo-saxon David John Nicholls<sup>1</sup> se livre à une étude alliant géographie et sociologie. Choissant comme outil d'analyse la géographie d'un espace, il part d'un postulat résolument déterministe posant la question suivante : la géographie d'un pays peut-elle engendrer des comportements spécifiques dans le processus d'adhésion à la réforme ? La démarche peut, certes, faire sourire : le développement du protestantisme dépendrait-il de conditions géographiques précises ? C'est oublier que le fait protestant a touché tout le royaume, ainsi que d'autres pays européens aux conditions physiques et géographiques radicalement diverses. Son caractère massif et irréversible semble donc aller bien au-delà des simples différences de milieux naturels ou sociaux. D'autres ont buté sur cette démarche et ce n'est certainement pas ce qui est à retenir de cette étude qui demeure néanmoins une analyse importante à propos de l'irruption du protestantisme en Basse-Normandie, malgré sa démarche parfois empreinte d'un certain déterminisme.

La noblesse de la province de Normandie comporte indéniablement, dès cette époque, sa spécificité qui la rend particulièrement stratégique aux yeux de la Couronne de France. Celle-ci réside dans sa situation à la fois proche de Paris et de l'Angleterre et des îles anglo-normandes. Il existe néanmoins des nuances, et déjà une nette distinction entre le Nord et le Sud de la province. Le Nord de celle-ci, Rouen en particulier, de par sa proximité de Paris, semble recevoir une attention plus pressante de la Cour. La capitale de la Haute-Normandie est aussi considérée comme l'une des plus riches du royaume de France. En revanche, le Sud de cet ensemble, avec Caen, apparaît comme plus éloigné de la capitale et du pouvoir. Sans être délaissée, elle ne revêt cependant

---

<sup>1</sup> David Nicholls, "Social change and early Protestantism in France: Normandy- 1520-1562", in *European Studies Review*, T.10, 1980, p. 279-308.

pas le même intérêt stratégique vis-à-vis de Paris. Cela demeure encore plus vrai pour le Cotentin. Durant les guerres de Religion, il apparaît néanmoins que cette région s'avère plus critique à gérer pour le pouvoir royal, dans la mesure où les îles anglo-normandes, et plus simplement de l'Angleterre, se révèlent être d'excellentes bases de repli pour s'armer ou se réfugier. Dès lors, le pouvoir monarchique comprend tout l'intérêt de conserver à tout prix la maîtrise de cet espace, qui devient une menace pour le Royaume à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En fait, la localisation géographique est un facteur qui peut jouer dans les deux sens. Au Nord de la province, la proximité de Paris et de la Cour a pu être un élément dissuasif de la conversion, à cause de menaces de représailles plus faciles à exercer. Au Sud de la province et notamment dans le bocage, plus cloisonné et difficile à percer, l'éloignement a pu au contraire constituer un facteur propice à la pérennité du mouvement. Cet éloignement vis-à-vis de Paris, surtout pour le Cotentin, fait que cette région reste moins surveillée, contrairement à la ville de Rouen, plus proche et plus stratégique pour la Cour. Caen, en revanche, conserve sa particularité car la Réforme touche toutes les couches sociales<sup>1</sup>. Elle y progresse davantage sur le terrain de la propagande livresque, plus propice au monde des villes et de ses foires (celle de Guibray par exemple<sup>2</sup>) ou en raison de la présence d'une industrie textile. Là, la Réforme se fortifie dans le monde des artisans, même ceux qui ne sont pas grandement qualifiés. En revanche, les idées réformées pénètrent moins dans le milieu rural.

Mais que valent ces distinctions géographiques à l'échelle de l'ampleur du fait protestant au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle dans le royaume de France ? La Réforme s'est, en effet, enracinée indistinctement partout en Basse-Normandie, sans considération du milieu. On trouve une noblesse réformée aussi bien à Caen où la communauté est forte, en Alençon que dans le bocage. En revanche la ville d'Argentan, qui est pourtant implantée sur de riches terres

---

<sup>1</sup> Philippe Goujard, *La Normandie au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles face à l'Absolutisme*, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 365 Pages.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont coll. Bouquins, 1998, 1526 p., ici p. 42 : la célèbre foire de Guibray est propice à la diffusion des idées nouvelles de par l'afflux des marins et marchands qui s'y pressent. Une description en est faite à Calvin par un pasteur anonyme en 1561 : « Des petits garçons distribuent des textes calvinistes en criant : « L'abolition de la messe ! La ruine de la puante messe ». Ce texte est paru sous le titre : « Une mission à la foire de Guibray : lettre d'un ministre normand à Calvin », in *Bull. de la Société d'histoire du Protestantisme français*, XXVII (1879), p. 455-464.

agricoles, est moins touchée par la Réforme, preuve que les conditions financières ne sont pas au cœur de notre étude. C'est aussi oublier que ces nobles ne possèdent pas uniquement des fiefs en Basse-Normandie. La famille Montgomery par exemple est propriétaire de terres à Lorges dans la Beauce, mais aussi à Ducé dans le Cotentin, Pontorson, dans la plaine d'Argentan où siège le comté de Montgomery. Réduire le champ de vision de cette noblesse bas-normande apparaît bien réducteur. C'est enfin oublier que ces nobles voyagent, se déplacent à la Cour ou en campagne. Cette restriction de l'espace, si elle peut se révéler exacte pour la paysannerie, ne l'est pas pour la noblesse. Même pour ce « casanier » de Gouberville, pour qui Madeleine Foisil relève plus de cinquante-trois déplacements, soit quelque 10 000 kilomètres en treize années connues par le journal qu'il nous a laissé.

Une dernière intuition peut néanmoins être formulée. Quelle influence a pu représenter la proximité des îles anglo-normandes et de l'Angleterre voisine ? Certes, on pourrait dénoncer ce propos comme un déterminisme de mauvais aloi et rétorquer à juste titre que le protestantisme s'est développé sur l'ensemble du royaume de France et notamment dans les régions méridionales, bien loin des côtes anglaises. A chaque province, sa conversion cependant ! N'est-il pas troublant de constater que Montgomery se révèle le plus fidèle des serviteurs du Roi, jusqu'à ce tragique accident qui cause la mort de l'un et la « damnation » de l'autre. Après quoi, Montgomery s'échappe en Angleterre d'où il revient protestant convaincu, en 1560<sup>1</sup>. Quel rôle a pu jouer en Normandie la proximité des îles britanniques ? Bernard Cottret indique que l'année 1550 ouvre la voie du refuge vers l'Angleterre (avec le passage de Bucer à Cambridge)<sup>2</sup>. Cela est encouragé par l'existence d'un fort cosmopolitisme des élites réformées, mais aussi la venue d'artisans ou compagnons. S'agit-il là d'une simple dérogation accordée à une minorité ou le « laboratoire original », où s'élabore l'acclimatation du protestantisme continental, de la foi calviniste surtout ? En fait Bernard Cottret souligne les problèmes de réception de ces étrangers auprès de la population britannique. Moins que des « réfugiés pour la Foi », ces hommes venus du continent apparaissent plutôt comme des étrangers, des *denizen*, c'est-à-dire ceux

---

<sup>1</sup> Emile et Eugène Haag, *op cit*, T. VII, p.472.

<sup>2</sup> Bernard Cottret, *Terre d'exil : l'Angleterre et ses réfugiés français et wallons de la Réforme à la Révocation de l'Edit de Nantes : 1550-1685*, Paris, Aubier, 1985, 337p.

qui ont un « droit de cité », équivalent de métèques<sup>1</sup>. Un autre problème émerge également ; c'est celui des rapports difficiles entre deux conceptions de la Réforme, les calvinistes et les puritains anglais. En effet de fortes divergences de vues existent entre la voie anglaise et la voie genevoise. Les relations sont donc loin d'être excellentes entre les deux rives de foi réformée. Michel Reulos relance la question avec la problématique du refuge<sup>2</sup>. L'Angleterre aurait été une terre de refuge. La proximité de la Haute-Normandie et des îles britanniques aurait encouragé les relations de part et d'autre de la Manche. Sa problématique reste assez proche de celle de Bernard Cottret. La question est de savoir si la Normandie constitue un lieu de départ ou de passage, et si l'Angleterre est un pays d'accueil, de façon temporaire ou définitive. Enfin, quelles sont les conditions de la sortie de France ? On peut donc facilement conclure que l'Angleterre a incontestablement joué, non sans ambiguïté et méfiance de part et d'autre, le rôle de refuge et de terre d'accueil pour les réformés français, particulièrement ceux originaires de Normandie. Les chapitres qui suivent se feront amplement l'écho de ces relations étroites entre Normandie et Angleterre. Elles ne touchent que les individus déjà convaincus. En revanche, l'action de l'Angleterre dans le processus de conversion des protestants français reste vraiment marginale. Jamais il n'y a eu de prosélytisme actif, mené par les puritains anglais, en vue d'une conversion des habitants de Normandie ou d'autres provinces. Néanmoins, les protestants normands recourront à plusieurs reprises aux services de leurs voisins et frères en religion, situés Outre-Manche.

- *Un lien entre Réforme et pauvreté ?*

Henry Heller voit dans le ralliement de la noblesse au protestantisme un signe de paupérisation accrue. Avec le modèle d'Henry Heller, l'adhésion de la noblesse à la Réforme aurait été destinée, en effet, à compenser la crise financière de l'Etat et la fin des guerres d'Italie, ainsi qu'une distribution plus restrictive des

---

<sup>1</sup> Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 75

<sup>2</sup> Michel Reulos, « La Réforme et les relations entre la Normandie et l'Angleterre au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue des sociétés savantes, Haute Normandie, lettres et sociétés humaines*, N°53, 1969, p.37-41.

pensions et autres générosités royales<sup>1</sup>. Le débat est en fait lancé dès le début du XX<sup>e</sup> siècle avec les travaux d'Henry Hauser et repris en 1955 avec l'ouvrage de Giuliano Procacci<sup>2</sup>. Il est vrai que cette problématique, liant pauvreté et processus de réformation, concerne davantage le monde des artisans, drapiers et tisserands à Rouen ou dans le pays de Caux. L'historien américain Heller, en fondant son analyse sur ceux de la ville de Rouen, établit un lien direct entre crise sociale et crise religieuse. La crise de subsistance des années 1540 aurait contribué « à promouvoir l'hérésie auprès du peuple »<sup>3</sup>. Ces historiens de l'école marxiste du XX<sup>e</sup> siècle, ont mis l'accent sur les liens existant selon eux entre processus de réformation et pauvreté. Le premier voulait en effet faire toute la place aux considérations sociales et économiques, en liant l'existence d'une critique sociale et l'apparition des idées nouvelles<sup>4</sup>. A partir de l'étude de la « rebeine » lyonnaise, il étaye sa thèse en soutenant l'idée d'un détournement des esprits vers les problèmes religieux. Orchestrée délibérément par les élites urbaines et nobiliaires, cette dérivation<sup>5</sup> s'expliquerait par le risque de subversion provoqué par la paupérisation des masses ; elle serait donc un moyen d'endiguer le danger. L'historien américain, Henry Heller, à sa suite, explique que l'idée, communément admise, d'un beau XVI<sup>e</sup> siècle ne serait le fait que d'une minorité sociale seulement<sup>6</sup>. Il distingue, dans les provinces, des indices de tensions économiques (révoltes anti-fiscales ou anti-seigneuriales) qui prennent de plus en plus des formes iconoclastes. A partir de l'étude du groupe de Meaux, et particulièrement des personnages de Pierre Caroli et de Martial Mazurier, Henry Heller détermine l'apparition concomitante d'une conscience politique et d'une paupérisation des catégories les plus basses de la ville<sup>7</sup>. Parce qu'ils proposent un système de piété alternatif aux œuvres et critiquent la gestion des revenus des

<sup>1</sup> Henry Heller, *Iron and Blood. Civil Wars in Sixteen-Century France*, Montréal, 1991, p.5 et Henry Heller, «Famine, revolt and Heresy at Meaux: 1521-1525 », in *Archiv für Reformationsgeschichte*, T.68, 1977, p.133-157.

<sup>2</sup> Henri Hauser, « La réforme et les classes populaires en France au XVe siècle », in *Etudes sur la Réforme française*, Paris, Alphonse Picard et fils éditeurs, 1909, p. 83-103 (article paru précédemment en 1899) et Giuliano Procacci, *Classi sociali e monarchia assoluta nella Francia della prima metà del secolo XVI*, Turin, Giulio Einaudi editore, 1955, p. 147-156.

<sup>3</sup> Henry Heller, *The conquest of poverty: The Calvinist Revolt in Sixteenth Century France*, Leyde, E.J. Brill, "Studies in Medieval and Reformation Thought", 1986, p. 26.

<sup>4</sup> Henri Hauser, *La Modernité économique du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963.

<sup>5</sup> Henri Hauser, « Etude critique sur la Rebeine de Lyon (1529) », in *Etudes sur la Réforme française*, Paris, Picard, 1909.

<sup>6</sup> Henry Heller, *Iron and Blood. Civil Wars in Sixteen-Century France*, Montréal, 1991, p.5.

<sup>7</sup> Henry Heller, «Famine, revolt and Heresy at Meaux: 1521-1525 », in *Archiv für Reformationsgeschichte*, T.68, 1977, p.133-157.

franciscains, Caroli et Mazurier voient donc leur influence croître, à mesure que le mouvement des anabaptistes grossit. Ainsi, pour l'historien américain, ces « mal sentants de la foi » cacheraient une virtualité révolutionnaire. Dans ce contexte, la noblesse et la bourgeoisie urbaine, venues tardivement à la réforme (seulement dans la décennie 1550) s'ouvriraient aux idées nouvelles dans une finalité protectrice, soit en compensation des crises financières qui l'affectent après les guerres d'Italie, soit par attrait d'une sécularisation des biens de l'Eglise dont ces catégories profiteraient. Avec la méthode Hauser, le Dieu de Calvin serait le moyen de combler des frustrations sociales. Il présiderait du sentiment de la précarité des conditions de vie. La quête de Dieu ne serait plus que l'aspiration à un autre ordre social. Tandis qu'avec le modèle de Henry Heller, l'adhésion de la noblesse à la Réforme aurait été destinée à compenser la crise financière de l'Etat et la fin des guerres d'Italie, ainsi que la dispensation plus restrictive des pensions et autres générosités royales.

David John Nicholls établit lui aussi un lien entre noblesse du bocage et pauvreté. La classe dominante tend ponctuellement à s'ériger en protectrice des Eglises calvinistes. C'est là, dans le bocage bas-normand, que la petite noblesse est la plus touchée par les changements économiques. Après la paix de Cateau-Cambrésis, le retour à la maison de ces seigneurs du bocage fut difficile. « *The lower-Norman noble families thus assumed a double role in the rise of Protestantism: at first, as patrons of churches; secondly, through their younger members, as military leaders and organizers* »<sup>1</sup>. C'est l'inadéquation entre des revenus amoindris, tout d'abord (facteur d'une insécurité financière accrue), ensuite le maintien coûte que coûte de larges familles sur des seigneuries (d'autant plus réduites que la pression démographique est forte) et enfin les coutumes de partage, qui expliqueraient pour une bonne part le succès protestant dans la région, y compris auprès des seigneurs dépendants, contraints de suivre. Si les coutumes de succession nobiliaires restent traditionnellement très avantageuses pour l'aîné mais défavorables aux plus jeunes et aux puînés, cela aboutirait à maintenir ces derniers dans une situation de précarité qui les rendrait plus sensibles aux idées nouvelles, selon l'auteur anglo-saxon, qui évoque « *a deep*

---

<sup>1</sup> David Nicholls, *op. cit.*, p. 297 : « Les familles nobles bas-normandes eurent à assumer un double rôle dans l'avènement du protestantisme : d'abord, en tant que patrons d'Eglises ; secondement, pour les puînés, en tant que chefs de clan et chefs militaires ».



*spiritual and material uncertainty* ». Nicholls ajoute: « *In the bocage and Cotentin, feudal ties were stronger, and noblemen of both religions led their “serviteurs” into battle. But the feudal class structure could cut both ways: peasants could follow their lords or the lord’s heresy could ignite hostility. In 1563, the hostility of peasant communities’ towards Protestants around Bernay, in Pays d’Auge, and Laigle and Mortagne, turned into hostility towards nobles* »<sup>1</sup>. Les nobles du bocage se seraient-ils emparés de la Réforme pour en faire une arme destinée à des fins plus profanes ? En ce sens, le but assigné ici serait de mettre en relief les déterminismes conjoncturels ou culturels qui, dans un contexte de paupérisation de la petite noblesse du bocage, la rendraient plus perméable aux idées réformées. La paupérisation est attribuée selon les auteurs à la fin des guerres d’Italie, à l’insécurité financière qui en résulte, à la forte vitalité démographique ou, aux coutumes de partage liées au maintien social de larges familles sur des seigneuries réduites.

Certes, il est vrai que, dans le Cotentin et le bocage bas-normand, la situation économique et financière peut parfois rester précaire. Guillaume Payen de la Poupelière, chef protestant de la région de Condé-sur-Noireau semble accuser des difficultés financières. En 1553, il revendique le droit d’aînesse à sa nièce sur une ferme sise à Sainte-Honorine la Chardonne<sup>2</sup>. Nous n’avons cependant pas assez de pièces pour juger de la nature du conflit qui l’oppose au tuteur de cette demoiselle, Grésille de Saint Sauveur, lui-même catholique convaincu. Les motivations religieuses pourraient aussi opposer ces deux chefs locaux de la noblesse, engagés dans des camps confessionnels contraires. Toutefois, si la paupérisation de la noblesse se révèle être un moteur de la conversion, cela ne reste qu’à l’état de soupçon pour le cadre de notre étude bas-normande, faute de sources précises. Il faut en fait rappeler que le partage noble n’est pas inégalitaire en Basse-Normandie, mais au contraire, très égalitaire entre

---

<sup>1</sup> *Ibid* : « une profonde incertitude spirituelle et matérielle ». Et ensuite, « Dans le bocage et le Cotentin, les droits féodaux restaient forts, et les combattants des deux religions engageaient leurs serviteurs dans la bataille. Mais la structure féodale de classes pouvait évoluer dans les deux sens : les paysans pouvaient suivre leur seigneur ou bien l’hérésie de ces derniers pouvait susciter bien des hostilités. En 1563, l’hostilité des communautés protestantes envers les protestants de Bernay, dans le Pays d’Auge, l’Aigle ou Mortagne se transforma en une hostilité envers les nobles. »

<sup>2</sup> ADO 1<sup>er</sup> 1136 : Famille Grésille de Saint-Sauveur, seigneur de Sainte-Honorine : droit pour l’aînesse de la mesure du Mont contre Payen de la Poupelière (1556-1557).

l'aîné et les puînés, comme l'a souligné Jean Yver<sup>1</sup>. Cela vient quelque peu nuancer le modèle d'explication proposé par Nicholls. En réalité, les cadets de la noblesse locale ne sont pas désavantagés par le système juridique. Ces fils cadets et puînés n'ont donc aucune raison de tomber dans le désespoir et l'amertume pour cette raison-là. Dans la région bas-normande, en tout cas, l'idée d'une précarité financière et foncière, résultat d'un partage noble inégalitaire, poussant les fils cadets du second ordre à la conversion, ne peut en aucun cas être mis en avant.

A moins qu'il n'y ait pas de lien systématique à établir entre conversion et misère économique, contrairement à ce qu'indique volontiers « le modèle Hauser » ? L'implantation des idées réformées n'a que peu à voir avec les conditions géographiques et sociales. Ces approches d'inspiration marxiste ont été depuis contestées par Pierre Chaunu notamment pour la Normandie. Ce dernier, en effet, met en relief une corrélation entre la « première Réforme » et le niveau de richesse, l'accès aisé au livre. Il préfère évoquer « une Réforme de la prospérité »<sup>2</sup>. Comme l'a souligné Jean-Marie Constant<sup>3</sup>, « on a évoqué l'appauvrissement de la noblesse aux prises avec des difficultés économiques occasionnées par la hausse des prix, les nobles étant supposés vivre des droits seigneuriaux et féodaux. (...) L'essentiel de leurs revenus était constitué par l'exploitation directe d'une partie de leurs terres, de fermages et de métayages rapportant une rente foncière qui montait plus vite que les prix ». Après les difficiles années 1520, où l'hérésie reste confinée aux milieux lettrés, la grande avancée des idées de la réforme des années 1550 à 1555 s'effectue dans un climat économique instable certes, mais pas critique. Comme nous l'avons précisé également dans le paragraphe précédent, la conversion massive des nobles bas-normands s'inscrit dans un processus d'enrichissement financier et foncier. Ces familles gravissent les échelons curiaux et voient une progression de leur poids politique. C'est particulièrement vrai pour la famille Montgomery ou des Frotté.

---

<sup>1</sup> Jean Yver, *Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'Ouest de la France*, Paris, Librairie de Recueil Sirey, 1952, 64 p. et *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de Géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, 309 p. (p. 91-110) Cet ouvrage a déjà été évoqué au chapitre premier.

<sup>2</sup> Pierre Chaunu *et alii*, « les dépassements affectifs. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », in Michel de Boüard (dir.) *Histoire de la Normandie, op. cit.*, p. 346.

<sup>3</sup> Jean-Marie Constant, *Les français pendant les guerres de religion*, Hachette Littératures, 2002, P. 145.

Avant la conversion de deux de leurs membres éminents, l'ascension sociale de ces familles est rapide et vigoureuse.

Cette idée est également confirmée par l'étude de James Wood sur Bayeux. La comparaison des revenus de 1552, ceux de 1639, et enfin de 1666 ne manifeste en effet pas de changement significatif en ce qui concerne la distribution des revenus nobles entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et celui du XVII<sup>e</sup> siècle. La structure reste au contraire identique. On dénombre une minorité de riches, soit un dixième de l'effectif pour la moitié des ressources, et une moitié de pauvres pour moins d'un dixième des revenus. Jean Meyer a aussi montré la relativité de cette notion de « noblesse pauvre », mais l'effectif de ces nobles peu fortunés n'augmente pas au cours de la période<sup>1</sup>. La tendance générale est plutôt à l'enrichissement<sup>2</sup>. Reste le problème des ventes de terres qui constituent l'argument de ceux qui voient une paupérisation de la noblesse et une montée de la bourgeoisie. Une famille noble sur dix est saisie pour dettes, mais les facteurs de cette déchéance relèvent plus d'accidents conjoncturels que structurels ; de plus les « décréteurs », c'est-à-dire les créanciers sont toujours des nobles. Les mouvements s'effectuent donc à l'intérieur du second ordre<sup>3</sup>. Wood détruit donc l'image d'une paupérisation de la noblesse au XVI<sup>e</sup> siècle et dégage la vision d'un ordre de « winners »<sup>4</sup>. Il récuse également l'idée d'une explication strictement économique aux conflits de Religion du XVI<sup>e</sup> siècle ; il défend au contraire, l'idée d'une vitalité nobiliaire très grande<sup>5</sup>.

S'il y a eu appauvrissement de la noblesse et déclin de cet ordre, il faut observer par contre les cas du Beauvaisis ou de la Bourgogne (étudiée par Henri Drouot), ou encore de la Franche-Comté (commentée par Lucien Febvre). Mais ces exemples ne peuvent être généralisés à l'ensemble du royaume. Ce stéréotype du déclin nobiliaire repose sur trois postulats. Le premier marque la stabilité de la rente seigneuriale et de sa perception en espèces (manifestant une inflation galopante au cours du XVI<sup>e</sup> siècle). Mais celles-ci sont souvent versées en nature et ne constituent qu'une petite partie des revenus nobiliaires. La deuxième lie les guerres et la Réforme. Les premières auraient ruiné les nobles, mais les

---

<sup>1</sup> Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (2e édition), 1985, 2 vol., 1255 p.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *op.cit.*, chap. IV : « Aux sources du mécontentement nobiliaire », p. 91.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>4</sup> James Wood, *op. cit.*, p. 120-155.

<sup>5</sup> James Wood, *op.cit.*, p. 161.

« picorées » et autres rançons sont aussi très fructueuses. Brantôme aime à le rappeler : « Et voilà comment la brave noblesse de France se restaura par la grâce, ou la graisse, de cette bonne guerre civile »<sup>1</sup>. Le troisième argument met en cause le genre de vie dispendieux de nobles, jugés inaptes à gérer leur domaine. Ce dernier point les entraînerait vers la ruine. Mais c'est aussi oublier la capacité de résistance chez les grandes familles<sup>2</sup>.

Cette diversité des situations révèle par défaut le fait que la conversion n'est pas liée aux aspects économiques, géographiques ou politiques, même si l'on ne peut pas totalement occulter ces modèles explicatifs. L'explication socio-économique, certes stimulante, laisse donc peut-être un peu trop de côté la raison pour laquelle une large frange de la noblesse est demeurée fidèle à la religion traditionnelle, et comme insensible aux avantages qu'une conversion semblait lui apporter. Nous l'avons déjà souligné, la nécessité demeure ici de ne pas tomber dans une explication univoque, consistant à mettre dos à dos deux intuitions, aux résultats antagonistes et inconciliables, mais plutôt de multiplier les angles d'attaque du problème. Ainsi s'avère-t-il nécessaire de faire toute la place aux différents parcours spirituels, individuels et collectifs.

## ***2) L'explication politique : la part des protections et des liens de clientèle***

- *Une femme d'exception, un « mécanisme margueritien ? »*

L'intérêt de la thèse de Nicholls est d'avoir défini l'existence d'un « isolat alençonnais » en ce qui concerne l'irruption du protestantisme. En effet, si l'argument d'une spécificité géographique peut être repoussé, en revanche, celui d'un particularisme politique et culturel reste sérieusement à envisager. L'intuition, depuis bien des années, est suscitée par la cour de Marguerite de Navarre et par le rôle joué par les cercles humanistes, implantés en Alençon, dans son sillage. Il s'agit donc ici de tester des facteurs d'origine sociologique ou économique. Nous l'avons déjà remarqué, tout se passe comme s'il y avait un

---

<sup>1</sup> Cité par Jean Meyer, *Noblesses et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1973, p.72.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 95.

lien très fort entre la gestation d'une nouvelle élite nobiliaire et la persistance du fait protestant en Alençon. Il est vrai que si les villes d'Alençon, Mortagne-au-Perche, Argentan, pourtant voisines, ne connaissent pas la même évolution face à la montée du protestantisme dans la région et l'implantation de la réforme auprès de la noblesse rurale environnante, c'est qu'elles ne n'ont pas non plus le même encadrement. Y a-t-il réellement un particularisme alençonnais en la matière, à cause de la présence de Marguerite de Navarre en tant que princesse apanagiste ? Et dans l'affirmative, comment expliquer une si nette corrélation ? Peut-on évoquer sans excès l'idée d'un « mécanisme margueritien » de la conversion ? La ville ducale, contrairement à sa voisine Argentan, possède en effet le statut d'apanage jusqu'en 1559 et évolue sous la protection de Marguerite de Navarre.

Née le 11 avril 1492 au Château d'Angoulême, Marguerite, bientôt dénommée « la Minerve de France » est la sœur du futur roi de France, François Ier. Elle est mariée le 2 décembre 1509 au malheureux Charles d'Alençon, bientôt tenu responsable du désastre de Pavie. Marguerite devient dès lors duchesse apanagiste d'Alençon. Commence alors pour la ville ducale une période d'épanouissement intellectuel et spirituel qui dure jusqu'en 1559. A la fin de l'année 1527, Marguerite se remarie avec Henri d'Albret. Si elle vit la plupart de son temps à la Cour ou en Navarre, elle conserve néanmoins la jouissance du duché jusqu'à sa mort. Dès lors, le duché revient à la Couronne. On s'est beaucoup interrogé sur « la religion » de Marguerite. Est-elle convertie ? Est-elle restée fidèle à la religion de ses pères ? A lui seul ce thème a déjà fait couler beaucoup d'encre et un ouvrage de type universitaire pourrait encore lui être consacré, tant reste grande « l'énigme Marguerite », tant la richesse et la complexité de ce personnage demeurent à sonder<sup>1</sup>. Ce n'est pas ici le centre de notre propos. Ce qui nous importe, c'est de comprendre si la duchesse d'Alençon a pu jouer un rôle déterminant dans le passage à la foi réformée de bon nombre de

---

<sup>1</sup> Abel Lefranc, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique*, Paris, Fischbacher, 1898, P. 280 et 281, ou encore Myra D. Orth, « Radical beauty : Marguerite de Navarre's illumined protestantism catechism and confession », in *The Sixteenth Century*, t.24, N°2, 1993, P. 383-425. Mais la réflexion la plus moderne revient sans doute à Lucien Febvre, *Amour sacré, amour profane : autour de l'Heptaméron*, Paris, Gallimard, 1996, 395 P. (première édition en 1944). Loin d'une Marguerite de Navarre, présentée traditionnellement comme une crypto-réformée, Lucien Febvre insiste sur l'originalité de la démarche spirituelle de Marguerite, sur son caractère personnel et irréductible à toute école ou chapelle. Au temps de l'Évangélisme, les croyants apparaissent aux yeux de cet auteur, comme exempts de toute fixité ; ils ne sont pas encore sommés de choisir leur camp confessionnel, d'où une plus grande flexibilité de leur doctrine.

nobles alençonnais et si elle a favorisé, par sa protection, l'épanouissement et l'enracinement de la Réforme dans la ville apanagiste. Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, Reine de Navarre, influencée par le Cercle de Meaux, auprès duquel elle gravite en correspondant avec Guillaume Briçonnet, se situe dans une position intermédiaire du point de vue religieux. Influencée par la philosophie néo-platonicienne chère au XVI<sup>e</sup> siècle depuis les travaux de Symphorien Champier, Marguerite fait de l'amour terrestre une des conditions de l'accession à l'amour céleste : « de l'amour profane, dit-elle, l'homme acquiert l'idée de l'amour sacré ». D'où sa décision d'entrer au Couvent de Sainte-Claire, mais d'y vivre séparée hors de la clôture. Elle est aussi convaincue de la gratuité du Salut : néanmoins, pour elle, ce don de Dieu n'est pas contradictoire avec l'influence des œuvres. Les œuvres lui apparaissent agir en synergie avec la foi. C'est là que réside toute la démarche « d'entre-deux », décrite par Lucien Febvre. Marguerite ne remet pas en cause le caractère sacré et central de l'Eucharistie. Pourtant elle prépare involontairement le terrain au développement de la Réforme en témoignant d'une étonnante liberté doctrinale. Son refus du monolithisme ecclésiastique y contribue aussi. Elle influence également son frère, François I<sup>er</sup>, qui accorde sa protection aux Evangélistes contre les instances officielles, notamment la Sorbonne. Cette protection royale tient plus, cependant, de l'admiration intellectuelle pour l'humanisme des Evangélistes que d'un réel engouement ou d'une hésitation d'ordre confessionnel. François I<sup>er</sup> fait nettement la distinction entre « fabrisme » et luthérianisme, contrairement à la faculté de Paris qui les confond. Mais l'Affaire des Placards, probablement inspirée à la suite des sacramentaires de Neuchâtel, marque la rupture pour François I<sup>er</sup>, qui se doit d'appuyer la répression. Cette dernière aura également des incidences sur Alençon. En juillet 1543, les « 25 articles de la foi », qui apparaissent comme la définition désormais officielle de l'orthodoxie défendue par la Faculté de Paris, sont approuvés par François I<sup>er</sup>. Contrairement à sa sœur, le souverain n'a jamais favorisé le développement de la Réforme en France. Mais il y a eu hésitation sur l'attitude à adopter, le roi alternant entre réforme modérée et volonté de fermeté. De cette politique d'hésitation, Alençon s'en fera l'écho amorti. Marguerite de Navarre prépare tout aussi involontairement la conversion de sa fille, Jeanne d'Albret au calvinisme. Reine en 1555, cette dernière révèle publiquement sa foi à

Noël 1560. Ainsi Marguerite a incontestablement eu une influence auprès des membres les plus proches de sa famille.

Qu'en est-il dans les cercles plus larges, hors de la Cour ? L'existence d'un réseau gravitant autour et sous la coupe de Marguerite de Navarre ne fait plus de doute aujourd'hui. Il a été récemment mis en lumière par la thèse de John Reid, de l'Université d'Arizona, en 2001. Le réseau « margueritien » est actif tant à Paris, Bourges, Macon, Lyon, Grenoble ou Alençon<sup>1</sup>. Y gravitent deux cents personnes environ, tous nobles, imprimeurs, officiers, prélats qui correspondent avec elle. Tous ne sont pas sensibilisés aux idées protestantes, mais tous en revanche font preuve d'une absence de rigidité doctrinale et n'adhèrent pas au monolithisme de l'orthodoxie ecclésiastique. En novembre 1525 et au cours de l'année 1526, la duchesse d'Alençon autorise en effet Pierre Caroli à prêcher dans la ville ducal alors que celui-ci est interdit de chaire dans les églises de Paris. De 1530 à 1534, pour le protéger de nouvelles attaques de la Sorbonne, elle lui accorde une cure en l'église Notre-Dame d'Alençon<sup>2</sup>. En 1529, c'est au tour de l'imprimeur parisien Simon Dubois, de trouver refuge à Alençon pour poursuivre ses activités. Bénéficiant de la caution d'officiers au service de Marguerite, tels Guillaume Le Coustellier ou de femmes influentes dans la noblesse alençonnaise comme Jeanne d'Avoise, dame de Radon<sup>3</sup>, Dubois y établit la traduction d'Erasme. En 1531, il y publie le *Miroir d'une âme* et *Les Discours* en 1533. En 1534, il doit s'exiler suite à l'affaire des Placards, preuve que Marguerite ne peut plus jouer le rôle d'interface modératrice à partir de cette date. Car si l'affaire d'iconoclasme en Alençon révèle que le protestantisme est bel et bien enraciné dans la ville en 1533, les poursuites qui s'ensuivent marquent bien le pas de cette première période de liberté intellectuelle et religieuse et indiquent clairement que Marguerite a perdu le soutien de son royal frère. François I<sup>er</sup> doit se soumettre aux demandes du Parlement de Paris. De sang royal, Marguerite ne craint rien mais elle n'en est pas moins suspectée. C'en est fini, en tout cas, du climat

---

<sup>1</sup> John Andrew Reid, *King's sister –Queen of dissent. Marguerite de Navarre (1492-1549) and her evangelic network*, thèse dactylographiée (UMI Number 3033623), University of Arizona, 2001, 737 p. Ici p. 325.

<sup>2</sup> L'existence d'un réseau autour de Marguerite de Navarre a fait récemment l'objet de quelques études : celle de John Reid, *op.cit.* Ici p. 107 (Pierre Caroli y est signalé comme résident à Alençon en novembre 1525) et celle de B. Stephenson, *The power and patronage of Marguerite de Navarre*, Aldershot, Ashgate, 2004, 214 p.

<sup>3</sup> Jean-Claude Blanchetière, « les origines de la réforme à Alençon (1520-1572) », in *S.H.A.O.*, t. CXXII, N°4 (décembre 2003), p.5-80. Ici à la page 17.

d'effervescence spirituelle en Alençon. Le 11 juin 1533, la veille de la procession de la Fête-Dieu, deux statuettes de la Vierge et de saint Claude sont, en effet, retrouvées suspendues aux gouttières d'une maison de la ville. Dans la chapelle Saint-Blaise, des statues et des vitraux ont été brisées et des paroles blasphématoires ont été prononcées. L'affaire semble avoir été étouffée dans un premier temps par Marguerite de Navarre, qui cherche à protéger l'imprimeur Dubois, probablement influencé par les idées luthériennes, ou des prêtres placés par ses soins à des cures dans le duché. C'est le cas d'Etienne Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe, tout près d'Alençon. D'abord titulaire de cette cure, il est déposé de sa charge, une première fois, le 17 décembre 1525. En novembre 1528, il est administrateur de l'Hôtel-Dieu de Mortagne, avec l'appui de Marguerite, puis il est à nouveau mentionné à la cure de Condé en 1531. Ce dernier marque un vif intérêt pour les thèses théologiques de la réforme à Berne ; sa source d'inspiration est probablement zwinglienne<sup>1</sup>. En 1531, Lecourt est arrêté à la demande du dominicain Etienne Mangon, inquisiteur du diocèse de Sées. La procédure s'annonce longue, d'abord instruite par la cour épiscopale de Sées, puis le tribunal de l'archevêque de Rouen. La Sorbonne est aussi saisie de l'affaire et considère Lecourt comme un « hérétique manifestement relaps ». en 1532<sup>2</sup>. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1533 que la Cour archiépiscopale de Rouen fait connaître son verdict : Lecourt est condamné au bûcher, à Rouen, en décembre 1533. Le 11 décembre 1533, il meurt martyrisé, convaincu d'appartenance à l'hérésie zwinglienne<sup>3</sup>, après avoir été dépouillé de ses insignes sacerdotaux et « habillé en fol ». Cette affaire, en marquant le début de la répression sur la ville d'Alençon, peut se lire de plusieurs façons. C'est d'abord l'action de Marguerite qui est ici dénoncée par les autorités ecclésiastiques de Normandie, mais sans que jamais celle-ci ne soit citée, accusée ou même évoquée dans le procès. Celui contre le curé Lecourt a d'abord pour conséquence de faire prendre conscience à ces mêmes autorités de l'existence en Alençon d'un foyer fortement réceptif aux

---

<sup>1</sup> Bernard Roussel, « Marguerite de Navarre, les débuts de la réforme et les troubles d'Alençon, 1530-1534 », in *S.H.A.O.*, T.CV (déc.1986), 4<sup>e</sup> trimestre, p. 87-106.

<sup>2</sup> Jean-Claude Blanchetière, *op.cit.*, p. 22

<sup>3</sup> Le procès est publié en *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, 1887, p. 299. William Monter, in *Judging the French Reformation : heresy trials by sixteenth-century*, Cambridge (Mass.), Harvard university press, 1999, 324 p., a montré que Lecourt constituait l'un des premiers martyrs dans le royaume de France. C'est la preuve que la ville ducale était surveillée par le Parlement de Paris et Marguerite, suspecte de favoriser le développement d'un foyer de réforme en Alençon.



idées nouvelles. Mais la démarche de la Cour épiscopale de Sées, appuyée par l'archevêché de Rouen, n'en traduit pas moins la volonté « d'étouffer dans l'œuf » ou du moins de mettre fin à l'épanouissement de toutes ces « novelletés ». C'est donc dans ce climat de suspicion croissant qu'il faut penser l'affaire d'iconoclasme de 1533. Alençon, la ville apanagiste de Marguerite, semble de plus en plus suspecte à Paris, et François Ier se voit contraint sous la pression du Parlement de Paris, de nommer des juges extraordinaires chargés de l'enquête. Pour l'heure, deux jeunes gens de la ville sont emprisonnés (un certain Coumyrn et Laignel) et une longue procédure s'engage parce qu'elle est d'abord instruite par des officiers de la ville, tous officiers de Marguerite, par conséquent peu enclin à manifester leur zèle. C'est pourquoi les juges alençonnais sont dessaisis de l'affaire par le roi, le 7 août 1534, un an après. François I<sup>er</sup> nomme à leur place une commission extraordinaire aux pleins pouvoirs. Celle-ci achève ses travaux dès le 12 septembre 1534<sup>1</sup>. En plus des deux jeunes gens emprisonnés dès le début de l'affaire et condamnés alors au supplice de la pendaison, une quarantaine de personnes est inculpée, mais douze sont déjà en fuite. Neuf sont condamnés à mort, quatre sont exécutés immédiatement. C'est alors là que l'on croit découvrir l'existence d'un foyer protestant actif dans la ville ducal de Marguerite par l'existence de conventicules ou petites assemblées. Cette fois, pressé par le Parlement et la faculté de Paris, François Ier ne peut plus protéger sa sœur. Mais cette répression n'en demeure pas moins sélective. La procédure a été menée de façon à ménager Marguerite. La sanction se porte sur les personnes les plus visiblement compromises : l'imprimeur Simon Dubois, le curé Lecourt, quelques notables, hommes ou femmes de la ville mais aucun magistrat, ni même de nobles<sup>2</sup>. Six ecclésiastiques (parmi eux Paul Graindorge, Gilles Rolland, et Jean Chassenet qui doivent faire amende honorable) et une quarantaine de notables sont impliqués et, dès lors, leurs noms circulent : Hourdebourg, Duval, Chastellays, Le Pelletier, Ruel, Mabon, Macé... On trouve aussi parmi les suspects quelques femmes : Marguerite Edmé, condamnée par contumace au

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'article de Pierre Guérin, « Poursuites contre les réformés d'Alençon », in *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, N°33, 1984, p. 112, 128, 162, 175. Celui-ci publie la copie du registre criminel du Parlement de Paris (cote AN X2 a83).

<sup>2</sup> David Nicholls dans l'article, "The theater of Martyrdom in the French Reformation," in *Past and Present*, N°121, nov. 1988, p. 49-73, montre que le but poursuivi par un supplice n'est pas l'éradication de l'hérésie, mais plutôt une mise en scène moral et pédagogique, très ritualisée. Le condamné doit faire amende honorable. Il y a là une tentative de purification du corps social dans laquelle l'hérésie est assimilée à la sorcellerie, mais sans la recherche d'effets dissuasifs.

bannissement perpétuel du royaume et à la confiscation de ses biens, la femme Isaac Legou ou damoiselle Jeanne d'Avoise, veuve du seigneur de Radon<sup>1</sup> dont le rôle semble avoir été déterminant au sein de cette communauté). Mais il serait bien sûr hâtif d'en conclure si vite à l'existence d'un foyer protestant en Alençon dès les années 1530. Même si le pasteur strasbourgeois Martin Bucer peut écrire dans une lettre adressée à Luther et datée du 25 août 1530 que la Normandie est une « *parva Alemaniam* », il ne faudrait pas oublier que la ville recèle en fait des tendances bien diverses en matière de foi et d'approche spirituelle. Qu'il y a-t-il de commun entre la démarche inspirée par Lefevre d'Étaples au sein de cette « petite cour alençonnaise », composée d'un Saint-Marthe, Frotté ou Guy et François Cormier, et les idées clairement réformatrices de l'imprimeur Dubois, ou du prêtre convaincu d'hérésie Lecourt ? S'il n'y a pas de point commun entre ces communautés alençonnaises des années 1530, plus inspirée par l'humanisme lefèvreux, et l'implantation calviniste des années 1550 et 1560, à tout le moins, peut-on en conclure à des habitudes prises, celle de la vérification systématique dans l'Écriture de la légitimité des rites, à la recherche d'un partage communautaire. Si Marguerite n'a pas toujours pu jouer le rôle d'interface modérateur contre les volontés d'affermissement du pouvoir royal du moins, a-t-elle permis l'épanouissement des idées réformées, en favorisant notamment la venue d'hommes, prêtres ou magistrats favorables à celle-ci ? « Il apparaît qu'une prédication novatrice active et répétée, sinon encouragée, par Marguerite de Navarre, n'a pu qu'acclimater à Alençon les grands thèmes du débat engagé sur la question fondamentale du Salut et des moyens d'y parvenir. Ces prises de parole visant à une réforme interne, mais profonde de l'Église ont pu, par la hardiesse de certains prédicateurs - Caroli, Lecourt ? - préparer la voie aux réponses radicales apportées par la Réforme proprement dite aux mêmes problèmes. Et ce d'autant plus que les thèmes protestants sont déjà présents à Alençon : ils peuvent donc contaminer, chez certains le simple réformisme, et les écarter peu à peu de l'orthodoxie »<sup>2</sup>. Ainsi, « elle a donné l'exemple de l'indépendance d'esprit, et elle introduisit dans la cité ducale nombre de fortes personnalités ouvertes aux idées

---

<sup>1</sup> D'abord inquiétée et mise en prison, il ne semble pas qu'elle ait subi de peine en 1533. Outre qu'elle cautionne l'activité d'imprimerie de Simon Dubois, elle figure aussi, le 24 janvier 1535, parmi les noms de 73 « luthériens » autour de Caroli qui doivent être arrêtés.

<sup>2</sup> Jean-Claude Blanchetière, « les origines de la réforme à Alençon (1520-1572) », in *S.H.A.O.*, t. CXXII, N°4 (décembre 2003), p.5-80, ici p.22.

nouvelles qui ont présumé à la Réforme... »<sup>1</sup>. Il n'y a donc pas, chez Marguerite, de politique délibérée visant à promouvoir l'introduction de la réforme en Alençon. Malgré ce qu'il faut appeler un premier échec consécutif à la répression de 1533 et 1534, elle réussit tout de même à créer un climat favorable à l'épanouissement du protestantisme, en protégeant des réformateurs ou en favorisant la venue de magistrats ou de nobles chargés de son administration sensibilisés aux idées neuves. Alors que les ecclésiastiques, les imprimeurs les plus visiblement compromis sont éliminés après l'affaire d'iconoclasme de 1533, la réforme s'implante tout de même par le biais de magistrats, moins concernés par cette répression sélective. Ainsi, en encourageant la venue de ces magistrats protestants dans la ville ducale, Marguerite tend à susciter une situation de parité entre les deux confessions. En effet, depuis 1552, six magistrats sur les neuf que compte le Présidial d'Alençon sont adhérents ou futurs adhérents à la Réforme. Son président lui-même est un des leurs : il s'agit de Charles de Marthe, qui a échappé de justesse par le passé au bûcher. Né à Fontevault, en Anjou, il étudie le droit à l'université de Poitiers, puis se consacre aux langues et à la théologie. Il enseigne cette dernière discipline à Poitiers, mais il est vite suspecté. Il doit s'enfuir à Grenoble, où il fait un long séjour en prison. Libéré, il gagne Lyon et y enseigne le grec et l'hébreu. Mais il réussit à entrer dans le sillage de Marguerite, qui le protège et l'attire en Alençon. Il y devient conseiller de l'Echiquier, tandis qu'il entre aussi au service de Françoise d'Alençon, mère d'Antoine de Bourbon. Il rédige l'oraison funèbre de Marguerite. Ses liens avec Marguerite et avec les Bourbons expliquent en grande partie sa politique de tolérance vis-à-vis des protestants durant les années de persécutions. D'après Benjamin Robert, il a aussi épousé la fille d'un notable protestant d'Alençon<sup>2</sup>.

John Reid signale aussi dans son étude, le sieur Jean de Frotté comme membre de ce réseau<sup>3</sup>. Son nom figure en effet dans les rôles de la Maison de Marguerite de Navarre. L'exemple de la famille Frotté, en ce sens, est assez explicite. Jean de Frotté, issu d'une famille d'origine bourguignonne, s'est installé dans le duché en tant que secrétaire et contrôleur général des finances des roi et reine de Navarre. Il y acquiert des terres en la présence des fiefs de Couterne, de

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Blanchetière, *Ibid*, p. 61

<sup>2</sup> Jean-Claude Blanchetière, *Ibid*, p. 41

<sup>3</sup> John Reid, *King's sister – Queen of dissent. (...) op.cit.*, p. 132.

Vieuxpont et du Ménil. Il était fils de Jacques de Frotté et Jacquette Segulier, fille de Séguier, président du parlement de Paris. Il épouse en 1536 Jeanne de Coustellier, fille de Guillaume Le Coustellier, sieur de Sey<sup>1</sup>. Son enracinement régional est donc complet. Jean de Frotté, fils de Jacques de Frotté, maître d'hôtel du connétable de Bourbon et de Jacquette Séguier, occupe d'abord la charge de secrétaire du Roi et de la Reine de Navarre. Les maîtres présents au mariage lui accordent le brevet du premier office qui viendrait à vaquer en Alençon. En conséquence, il est pourvu le 30 novembre 1540 de celui de secrétaire contrôleur général des finances ordinaires et extraordinaires du duché. L'année suivante c'est la charge de secrétaire du roi de Navarre qui lui incombe<sup>2</sup>. Une lettre de Jean de Frotté adressée au cardinal du Bellay, datée du 14 février 1550, atteste de l'occupation de cette fonction<sup>3</sup>. Jean signe sous la formule « sieur de Frotté » ; il est qualifié de « serviteur de la Reyne de Navarre », « sa maîtresse ». La lettre, est, par ailleurs, peu explicite sur les motifs de la requête, qui commence en ces termes là : « Monseigneur, Au veu des recommandations de l'exécution de la charge qui me deffende de m'entretenir par escript... ». Elle s'adresse à un prélat, connu pour ses sympathies pour les humanistes. Celui-ci est ami de Rabelais et évêque du Mans au moment des faits<sup>4</sup>. Elle tend à conforter un peu plus l'idée d'une correspondance active entre Marguerite et son réseau, prélats et humanistes de l'époque. L'invocation à la fin de la lettre, écrite en ces termes : « du créateur de vous tenir garde » ne laisse planer que peu de doute sur la conversion déjà certaine de son auteur et son appartenance à la confession protestante.

Jean et Jeanne de Frotté eurent une descendance : René, Léon, écuyer, sieur du Vieuxpont mort sans enfant, François, écuyer, sieur du Mesnil et Jehan, écuyer, sieur de la Rimblière, branche cadette qui subsiste aux environs d'Alençon. Tous passent au protestantisme en ce milieu de XVI<sup>e</sup> siècle, sans qu'il soit possible de dater précisément cette conversion. L'ascension de cette famille s'effectue également dans le sillage de la reine de Navarre. Et la tradition perdure à la génération suivante. René de Frotté, capitaine et gentilhomme ordinaire de la

---

<sup>1</sup> ADO, 1 E 976

<sup>2</sup> BPF Mss 1094.

<sup>3</sup> BNF Ms FF 3921 (89) : Lettre de sieur de Frotté à Mgr. Le cardinal du Bellay, près d'Alençon, le 14 février (s.a), vers 1550 : il s'agit probablement de Jean de Frotté, secrétaire de la Reine de Navarre.

<sup>4</sup> Le destinataire de cette lettre est le cardinal Jean du Bellay, troisième des quatre frères du Bellay, prélat et diplomate.

chambre du duc d'Alençon, frère du roi, épouse en 1570, Françoise Mandat, fille de Guillaume, écuyer, secrétaire du Roi et Reine de Navarre, et Maréchal des Logis du corps. Elle mourut en 1613, âgé de 63 ans, laissant Benjamin, Marie, née en 1572, alliée en 1594 à Guillaume Martin, écuyer, seigneur du Belins, vicomte d'Avranches et Anne, née en 1573, mariée en 1598 à Jean de Barget, écuyer, sieur du Bourg. Son fils, Benjamin de Frotté, né en 1571, est nommé sieur de Sey et gentilhomme suivant le prince de Condé. Il épouse en 1600, Suzanne du Reffuge, fille de Jean, chevalier, baron de Gallardon et de Couesmes et Claude de Montgomery. Ici l'appartenance au camp protestant est attestée<sup>1</sup>. Il vient se greffer ici un autre facteur d'explication concernant celle-ci, il s'agit de la double protection du prince de Condé et de celle de la famille des Montgomery, protestants notoirement connus, à laquelle les Frotté sont liés. Voici donc une famille aux alliances protectrices solides mais toutes attachées sans nul doute à la Cause protestante. Il en est de même pour le dernier des fils de Jean de Frotté, dont l'attachement inaltérable à la famille de Navarre reste plein et entier d'une génération à l'autre. Le 5 janvier 1578, un contrat de mariage qualifie en effet « noble Jean de Frotté » de sénéchal du Roi et Reine de Navarre et de gentilhomme de la Chambre du roi de Navarre. Plus tard, Gabriel de Frotté, écuyer, puis chevalier, et seigneur de Couterne, ne dément pas cet attachement familial, puisqu'il est qualifié de capitaine au régiment de Montgommery. Mort en 1671, il avait épousé en 1635 à Verdun en premières noces Catherine de Rivetard, fille de feu Claude, écuyer, seigneur dudit lieu et de Catherine de Valtrin, morte en 1690, puis en secondes noces, Suzanne de Baillehache. Cette dernière, morte sans enfant en 1696, n'est pas moins issue de l'une des familles de pasteurs protestants les plus illustres<sup>2</sup>. Ainsi par cette combinaison de facteurs, protections puissantes de Marguerite ou des Montgomery et alliances matrimoniales au sein de la communauté protestante, la cohérence confessionnelle des Frotté apparaît comme particulièrement exemplaire. Leur adhésion à la Cause se perpétue sur plusieurs générations sans défaillance.

- *La part des amitiés, l'existence d'une clientèle ?*

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *La France Protestante*, Tome V, p. 179.

<sup>2</sup> ADO 80 J 6 : fonds Frotté

On peut parler de conversion massive de la noblesse française au protestantisme et celle-ci constitue une attitude déterminante dans la réussite du mouvement réformé dans un premier temps du moins et ce, malgré les grandes différences de motivation. Cet apport nobiliaire constitue bel et bien une puissance militaire mise au service du calvinisme, une assise sociale aussi, à mesure que ces nouveaux convertis deviendront des porte-parole de la réforme. Calvin l'a bien compris et pratique une véritable politique de séduction auprès de la noblesse française. Malgré les grandes différences entre les régions, la noblesse reste surreprésentée dans le camp réformé. Pourquoi un tel engouement ? Y a-t-il eu un « effet d'entraînement » autour des relations « d'obligés » ? La thèse n'est pas nouvelle ; elle vise à départager la part du facteur politique, à mesurer l'ampleur de « l'hypothèse religieuse ». Arlette Jouanna a cherché à déterminer le poids politique des réseaux d'amitié et du crédit à la fois en ce qui concerne l'effet d'entraînement au moment de la conversion et, aussi dans le temps de prises d'armes, durant les guerres de Religion, jusque dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est dans la sociabilité de voisinage que se constituent les liens d'amitié. Si un gentilhomme rend un service à un voisin, celui-ci ne peut que le payer en retour<sup>1</sup>. Le service est dû lorsqu'il représente une dette d'amitié, mais cette obligation n'exclut pas une certaine indépendance de l'obligé. Le noble peut mettre son crédit, ou la « créance » dont il dispose auprès de ses voisins, au service d'un plus grand que lui. Il est alors un « *broker* », selon l'expression des historiens anglo-saxons, c'est-à-dire le maillon central d'une chaîne d'amitié qui permet à des Grands de mobiliser des gentilshommes provinciaux<sup>2</sup>. En revanche, ces réseaux d'amis assuraient au noble une certaine indépendance. Relations d'amitié et clientélisme ne doivent donc nullement se confondre. Les premières

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte (...) op.cit.*, chap. III, p. 66 : la réciprocité des échanges : Pour elle, le sens du mot crédit reste très proche de son acception financière : il s'agit de la « confiance qu'inspire quelqu'un eu égard à sa solvabilité ». Cette dernière est à « l'égal au nombre d'amis rassemblés autour de lui » (une troupe importante). L'échange entre nobles ne porte pas sur des marchandises, ni sur des espèces monétaires mais sur des biens d'une autre nature, la possession d'un large réseau d'amis, le prestige que donne la naissance de l'autre.

<sup>2</sup> Ces liens sont différents des liens vassaliques, mais plus proches des « *Friends of Friends* » de Jeremy Boissevain. Sur ce point, on peut consulter l'ouvrage de Jeremy Boissevain, *Friends of friends : networks, manipulators and coalitions*, Oxford, B. Blackwell, 1974, 285 p. : Il est son « obligé » et doit le remercier par des protestations d'amitié, sorte de reconnaissance de dettes. Il est son « ami », son « serviteur » et doit « s'en revancher ». « Votre entièrement bon ami prêt à vous faire service », telle est la formule bien souvent employée dans cet échange de bons procédés, d'où l'importance de ses lettres de reconnaissance de dettes, que le destinataire garde soigneusement car l'expéditeur avoue l'obligation qui le lie à un autre.

sont fondées sur l'échange réciproque et d'égal à égal, les secondes sur des relations de dépendance<sup>1</sup>. Les travaux de R. Mousnier ont marqué le lien entre « fidèle » et « maître » ; celui-ci est à distinguer de celui qui unit une « créature » à son « protecteur ». L'intensité émotionnelle, la durée et l'exclusivité de la relation sont alors les traits qui marquent toute la différence avec la seconde forme. Pour Robert Harding et Sharon Kettering, il existe bel et bien des fidélités doubles, voire triples. Les relations fidélité/maître et créature/protecteur constituent donc deux variantes d'une relation plus générale client/patron : la première étant définie par la prédominance des sentiments, la seconde, par celle des intérêts<sup>2</sup>. Toutes les nuances peuvent exister. Il est donc difficile de les classer dans des catégories trop tranchées. Car il ne faut pas sous-estimer l'extrême liberté avec laquelle agissent les chefs de la noblesse picarde à l'égard de Louis de Condé au cours de la première guerre de religion, par exemple. C'est en tout cas ce que démontre l'étude de Kristen Brooke Neuschel : Louis de Lannoy, désapprouvant l'appel aux anglais, quitte son poste devant Rouen dès le 18 août 1562. Il est donc important de ne pas confondre liens de fidélité et liens de clientèle. Ainsi en Picardie autour de la clientèle de Louis de Condé, converti en 1550, l'historienne anglo-saxonne a démontré que tous les cas de figure existaient<sup>3</sup>.

Mais certains nobles arrivent à attirer à eux leurs fidèles. C'est particulièrement le cas dans le Sud-ouest, où les Ségur de Paradaillan, les Pons de Polignac les Bourbon d'Albret, les La Rochefoucault ou les Caumont la Force entraînent dans leur sillage leurs fidèles. Mais dans ces cas, la démarche effectuée n'est pas seulement une démarche strictement politique, la conversion manifeste en effet une vraie attache religieuse. La conversion des membres du puissant lignage des Châtillon (des frères Coligny, François, seigneur d'Andelot, neveu du connétable de Montmorency, Odet de Châtillon, cardinal et l'Amiral Gaspard de Coligny<sup>4</sup> marié à Charlotte de Laval) est un cas exemplaire en la matière. Ces

---

<sup>1</sup> Kristen Brooke Neuschel, *Word of Honor: interpreting noble culture in sixteenth-century France*, New York, Ithaca, 1989, 219 p.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *op. cit.*, chap. III, p. 77: « Pour construire des clientèles ».

<sup>3</sup> Kristen Brooke Neuschel, *Word of Honor (...)* *op.cit*

<sup>4</sup> François d'Andelot est le premier des frères à se convertir, secrètement d'abord dès 1556, puis ouvertement en 1558. Son frère le cardinal, Odet de Châtillon, quant à lui, se déclare ouvertement calviniste en 1561 et abandonne de ce fait ses bénéfices ecclésiastiques pour jouer un rôle éminent

conversions en famille ont servi de modèle à bien des nobles, à telle enseigne, que l'on a pu parler de conversions entre réseau d'amitié. Leur personnalité et leur conversion ont fait l'objet d'un colloque en 1972<sup>1</sup>. Le plus jeune frère, François d'Andelot, est arrêté à Melun par M. de Lorges, le père de Gabriel de Montgomery, pour avoir tenu des propos hostiles à la messe<sup>2</sup>. Il apparaît bien que, pour de « vrais fidèles de la Religion Réformée » tels que semblent l'être les frères Coligny, la lecture des textes sacrés d'une part, et l'exclusion démonstrative et ostensible des sacrements pendant la messe d'autre part, soient une marque de rupture confessionnelle vis-à-vis de la religion des pères. Mais ces trois exemples n'en démontrent pas moins que l'adhésion à la Réforme ne relève pas d'un chemin unique, mais au contraire d'une démarche strictement personnelle, différente pour chacun de ses adeptes. Outre ce puissant lignage des Châtillon, c'est la conversion (certes peu solide) d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, qu'il faut souligner et celle de son frère cadet Louis, prince de Condé au cours des années 1558-1562. Et après eux, ce sont de nombreuses maisons nobles qui les suivent dans le choix d'une religion réformée : les Caumont La Force, Charles Dupuy de Montbrun, les La Rochefoucauld, les Montpensier, les Aubigné, les Montgomery, les Bouillon, les Levis<sup>3</sup>...

Qu'en est-il en Basse-Normandie ? Il semble bien qu'il y ait eu également un « effet d'entraînement ». Le cas si particulier d'Alençon mis à part, en tant que terre d'apanage de Marguerite jusqu'en 1559, cet effet d'entraînement se révèle notamment actif dans le bocage bas-normand, là où l'éloignement de Paris et de la Cour est le plus grand. Ici comme ailleurs, on se convertit en famille, entre amis et entre voisins. Ainsi dans le bocage, le rôle de la parenté et du

---

en Angleterre. Gaspard de Coligny, enfin, est acquis dès 1557 à la Réforme mais son engagement est graduel.

<sup>1</sup> Sur la conversion de Coligny : *Actes du Colloque*, « L'Amiral de Coligny et son temps », Paris, 24-28 octobre 1972, Paris, Société de l'histoire du Protestantisme français, 1974 : Mis en prison en 1557, après la bataille de Saint-Quentin, l'Amiral Gaspard de Coligny semble découvrir la foi réformée en lisant les Évangiles en captivité. Pressé de se convertir par Calvin grâce à l'entremise de Charlotte de Laval, sa femme, il lit également les sermons de Calvin sur les psaumes. En 1559, il s'éclipse ostensiblement de la messe. Il n'y a pas chez lui d'expérience mystique mais un intérêt politique ; l'adhésion à la réforme serait selon lui un moyen de rehausser son propre prestige personnel.

<sup>2</sup> Cela se produit pendant la campagne du Luxembourg en 1542, durant laquelle les frères Coligny firent leurs premières armes. Ils sont alors âgés respectivement de 29 ans pour l'aîné, Coligny, et de 21 ans pour le cadet, Andelot. C'est le père de Gabriel de Montgomery qui est chargé d'arrêter Andelot.

<sup>3</sup> Joël Cornette, *Chronique de la France Moderne(...)* opus cit., p. 203.



voisinage dans le bocage est décisif. Près de Condé-sur-Noireau, la conversion de Guillaume Payen, sieur de la Poupelière est suivie de celle de ses frères Gilles et Roger Payen et de celle de son beau-frère Jacques-Antoine de Crux. Ce dernier est baron de Larchamp, seigneur de la Lande-Patry ; il devient plus tard lieutenant de Montgomery et se rend responsable du pillage de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile, le 21 juin 1562. En Basse-Normandie, comme dans le Limousin de Michel Cassan, les relations familiales semblent bien être le moteur essentiel de la conversion. Tout comme les Pons et les Pierrebuffière, en Limousin, les Payen en Normandie, l'adhésion à la Réforme relève d'une politique matrimoniale contagieuse<sup>1</sup>. C'est, en effet, le tour de Philippe de Sarcilly, seigneur de la Fressengère (dont le fief est situé sur la commune d'Athis) et du Theil de se convertir, puis de Jean de Saint-Germain, seigneur de Rouvrou<sup>2</sup>. Athis, Sainte-Honorine la Chardonne, Ronfeugerai, Berjou, Pierrepont, des paroisses éloignées d'à peine quelques kilomètres, où se répartissent en forme d'écharpe les points de la noblesse convertie au protestantisme. Tous ces hommes sont voisins, tous sont amis et se connaissent. Quelques kilomètres plus loin, Pierre Dupont, sieur de Ronfeugerai, et bailli de Condé-sur-Noireau se laisse convaincre, ainsi que le sieur de la Garencière (au fief noble de Ronfeugerai). Puis, un peu plus loin encore, s'ajoute à ce premier groupe de réformés, Jacques Le Verrier, baron de Vassy et de la Forêt d'Auvray<sup>3</sup>. Autour de Bayeux, l'initiative revient plutôt au baron de Colombières, sieur de Bricqueville. Et dans le Cotentin, c'est d'Aigneaux qui insuffle le mouvement. Ici, l'importance du voisinage se révèle tout aussi cruciale pour mesurer l'ampleur de la conversion. D'après l'abbé Canu, il semble qu'il se forme un culte protestant dans la maison d'Aigneaux dès 1538. C'est Jean de Sainte-Marie, frère aîné de Nicolas, qui l'établit, à cette date, dans la chapelle du château de Sainte-Marie. Cette conversion s'effectue en l'absence de son frère occupé au service du roi. A son retour, Nicolas ordonne à sa femme Marie de Longueval de fermer ce lieu de culte, pour en ouvrir un autre, près du village de Hocquigny, entre le Bourg-Buisson et le château d'Aigneaux. Ce nouveau lieu de culte semble également conforté par la mise en place d'un

---

<sup>1</sup> Michel Cassan, *Le temps des guerres de Religion (...), op.cit.*, p.98-100

<sup>2</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueilli à Sainte-Honorine et à la Gautraye*, Montligeon, La Chapelle-Montligeon, 1906, p. 33.

<sup>3</sup> Gaston Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes*, Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1869, 456 p., ici p. 2 et 3.

cimetière, « le Grand Monbley »<sup>1</sup>. Cette conversion est aussi confirmée *a posteriori* par Toutain de Billy, prêtre, et docteur en théologie et curé de Mesnil-Opac au XVIII<sup>e</sup> siècle. A sa suite, trois autres seigneurs du Bas-Cotentin se convertissent. Outre l'impulsion donnée aussi par François Bricqueville, seigneur de Colombières, il faut rappeler l'influence de Robert-Henri Auxepaules, seigneur de Sainte Marie du Mont, et Richier, seigneur de Cerisy.

S'il y a eu un effet d'entraînement, qui a donné le signal ? La noblesse a-t-elle répondu à un appel « condéen » ? Y a-t-il eu un tel intérêt pour la « chose publique » parmi la noblesse (réformée ou non) en 1560 ? Autant de questions, qui resteront, semble-t-il, pour longtemps encore sans réponse ! Le problème qui se pose est le même, tant pour celui de leur conversion à la Réforme, que de leurs prises d'armes. Les explications qui ne font intervenir que des motivations matérielles sont vouées à l'échec. L'adhésion de la noblesse à la réforme sépare en une ligne verticale les deux groupes dont les caractéristiques sont sensiblement les mêmes (à ceci près qu'à Bayeux, les réformés sont un peu plus riches que les catholiques)<sup>2</sup>. Lors des premiers engagements de 1560-1562, la responsabilité du premier prince du sang, Condé est grande, tandis que le roi de Navarre se révèle inférieur aux espérances placées en lui : « Cet homme aimable, épicurien, aux convictions religieuses incertaines, avait eu l'occasion de mesurer le danger qu'il y avait à s'opposer aux Guise : lorsqu'il avait envoyé des émissaires chercher des appuis en Allemagne, il n'avait pu les protéger d'une punition exemplaire »<sup>3</sup>. Celui-ci se met de façon insistante en quête de l'appui des autorités civiles. Il est animé d'un grand souci de légitimité, tout en ayant recours à l'action armée. L'appel de Calvin à la noblesse de France, appuyé par celui de Théodore de Bèze dans sa *Lettre à Bullinger du 12 septembre 1559*, a pu jouer également ce rôle d'entraînement et d'incitation : « on nous demande souvent s'il est licite de s'insurger contre ces gens (les Guise), ennemis non de la religion seulement, mais du royaume, surtout le roi n'a pas encore lui-même, selon les lois, d'autorité sur laquelle les Guise puissent s'étayer ». Cet appel vise les Guise, accusés de « vouloir se faire rois ». Toutefois, les explications simplistes qui consisteraient à

---

<sup>1</sup> Jean Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, p. 225-326, ici p. 244.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte (...) op.cit.*, p. 127 : la prise de conscience politique de la noblesse.

<sup>3</sup> Arlette Jouanna, *Ibid*, p. 129.

voir, d'une part les catholiques hostiles aux conjurés, uniquement comme des fidèles des Guise, et de l'autre les protestants révoltés comme des fidèles des Bourbon, restent nettement insuffisantes. L'action de La Renaudie demeure, en ce sens, intéressante et a pu servir de référence à la noblesse normande<sup>1</sup>. Depuis 1559, à Genève, une petite communauté s'est installée là. Elle est composée de Charles Ferré, seigneur de Garaye, les frères Saint-Martin, Adrien de Briquemault, seigneur de Villemongis. La mort d'Henri II représente un immense espoir : celui de rentrer au pays. Jean du Barry, seigneur de la Renaudie se propose de renverser les Guise par la force si besoin. Il est mandaté par une compagnie de fidèles de Condé. Mais l'un suivait le parti de la liberté ; l'autre sert le roi<sup>2</sup>. Son plan consiste à lever une bonne part de nobles de toutes les provinces, de Lyon, Languedoc, Guyenne, Périgord, Poitou, Anjou. Tous reçoivent l'ordre de converger alors vers Nantes pour s'y assembler. Dans cet appel à la noblesse de France, il est décidé de « prendre cinq cents gentilshommes et de se saisir de la personne du duc de Guise et du cardinal de Lorraine son frère ».

En Normandie, le capitaine Sainte-Marie d'Aigneaux répond favorablement, ainsi que François de Briqueville, baron de Colombières. Dans le Cotentin, c'est donc un engagement familial entre frères, cousins ou gendres, entre amis aussi. Avant le retour dans le royaume du comte de Montgomery Gabriel de Lorges encore en exil, la noblesse réformée locale se structure autour de François de Bricqueville, d'Henri Auxepaules, sieur de Sainte-Marie du Mont, de Jacques Sainte-Marie d'Aigneaux, et de petits nobles du bocage, tels Pierrepont, Carbonnel, du Touchet, ou Piennes<sup>3</sup>. Ce dernier désigne Simon de

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, *Ibid*, p. 136.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Ibid*, p. 395 : Selon Arlette Jouanna, « pour les gentilshommes réformés, et pour un certain nombre de catholiques modérés, la liberté religieuse, c'est-à-dire le droit de choisir librement sa confession tout en espérant que Dieu ramène l'unité, apparaît comme le premier aspect d'un ensemble plus vaste, celui des libertés politiques. C'est pourquoi le statut des réformés fut posé en termes « constitutionnels ; leur combat pour la religion fut essentiellement une lutte pour la forme à donner à l'Etat. ».

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de Bricqueville-la-Blouette », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, janvier-mars 1968, p. 114-118 : puis il épouse en secondes noces, de Diane de Montmorency, veuve de Franquetot, en 1608. En 1603, il achète à Daniel de la Touche, protestant comme lui, le château de Regneville, qui est le lieu d'un complot en 1628 destiné à créer une diversion au siège de la Rochelle, déjoué par Matignon. Isaac a la vie sauve mais son fils Henri meurt pendant le siège. D'après Mours, un prêche s'établit dans l'église de Bricqueville-la-Blouette, dans le canton de Coutances, dès 1580, et pendant cinquante ans. Cette église est placée sous l'autorité du pasteur de Coutances, Jehan Quesnel et reçoit la visite pastorale, commandée par Calvin dans le Cotentin en 1561.

Piennes, délégué pour la Normandie au colloque de Poissy<sup>1</sup>. Une chronique rapporte que le lundi de Pâques 1562, à Saint-Clément, au bord du Veys, « force peuple s'assembla, tant du Bessin, que du Cotentin, pour ouyr le sermon qui se fit sur les huict heures jusques neuf, en la cour du presbytaire et s'i trouva M. de Sainte Marie du Mont, sa femme et plusieurs aultres gentilshommes et daymoiselles »<sup>2</sup>. Mais le manque de coordination des chefs conduit à l'arrestation de ceux-ci dès le 12 mars. A tout le moins, peut-on aussi souligner, dans la région, le rôle particulièrement actif de Guillaume Payen de la Poupelière, dans la région d'Athis et du bocage. Il semble être l'âme d'un mouvement propre au bocage. Les sources ne nous permettent pas d'établir, ni les lieux où il a combattu, ni les régiments fréquentés, la famille n'ayant laissé peu de traces. A une date difficile à déterminer précisément, probablement vers 1559, Guillaume Payen de la Poupelière fait sonner les cloches dans une chapelle voisine de son fief, nuitamment et à toutes volées. Réveillés par ce bruit, les habitants des alentours croient à un incendie et s'empressent de courir vers le château. Ils y trouvent alors un ministre protestant venu de Jersey. Il s'agit du fameux Germain Berthelot, qui fit cette nuit-là son premier prêche dans le bocage normand, près de Condé-sur-Noireau<sup>3</sup>. Dans le bocage, Guillaume Payen de la Poupelière peut aussi s'appuyer sur Philippe de Sarcilly, seigneur de la Fressengère et Jean de Saint-Germain, sieur de Rouvrou ou Jacques de Vassy<sup>4</sup>. On peut également distinguer parmi ses compagnons, Jean Oissey, sieur du Touchet et du Teilleul, gentilhomme originaire

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N° 112, octobre-décembre 1966, p. 365-372. Ici p.367-368.

<sup>2</sup> Alfred Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Edit de Nantes à la révolution (1598-1791)*, Paris, Grassard, 1898, 551 p., ici p. 60.

<sup>3</sup> Gaston Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes*, Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1869, 456 p. Ici p. 2 et 3.

<sup>4</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis*, recueilli à Sainte-Honorine et à la Gautraye, Montligeon, La Chapelle-Montligeon, 1906, ici p. 33. Et Cauvin, « le protestantisme dans le Mortainais », in *Revue de l'avranchin et du pays de Granville*, N°47, 1970, p. 219-228 : les deux églises de Fontenay et Chasseguey, églises de fiefs, étaient sous la protection de la famille Saint-Germain, seigneur de Fontenay. Gilles de Saint-Germain, seigneur de Fontenay épouse la réforme en 1529 (?) puis se place sous les ordres du prince de Condé. Son fils Jacques de Saint-Germain, seigneur de Fontenay le Husson, épouse le 4 octobre 1600 Elisabeth de Mornay du Plessis, née en Angleterre. Jacques II succède à son père en tant que seigneur et patron de Fontenay, la Baleine, Milly, le Teillolet, en Romagny en 1647. Il épouse en 1658 Françoise de Farcy, fille de Jacques de Farcy et de Catherine de Gennes demeurant à Rennes, puis en deuxième noces, Catherine de la Bazoge. La famille Chivré provient quant à elle d'Anjou : Henri de Chivré, marquis de la Barre épouse en 1618, Antoinette de Carbonnel, seigneur de Chassegrey. Leur fils, Anne de Chivré, vend Chassegrey à Saint Germain en 1670, et s'installe alors à Sottevast.

du mortanais<sup>1</sup>, ou encore René Frotté, seigneur de Sey et de Couterne, fils de Jean de Frotté et de Jeanne Le Coutellier et gentilhomme de la maison du roi et du duc d'Alençon. Depuis 1570, il est marié à une protestante, Françoise du Mandat, la fille de Guillaume du Mandat qui est secrétaire du roi de Navarre. Cet homme, René de Frotté, assurément protestant, est présent auprès de Montgomery depuis les premières campagnes de 1562. Il l'est encore quelques années plus tard, en 1574, au siège de Domfront<sup>2</sup>. Tous sont frères, cousins, gendres... On combat ici en famille et entre amis.

David Nicholls insiste, quant à lui, sur la relative jeunesse de ces nobles réformés bas-normands : trente-sept ans pour Colombières, Gabriel de Montgomery a atteint la trentaine (il a probablement trente-trois ans au moment de l'accident de la place des Tournelles). Ceci tendrait à renforcer l'idée d'une conversion entre amis, entre compagnons de jeux et d'armes. Tous ces hommes se connaissent depuis l'enfance. Mais tous également n'ont pas, ou moins, à craindre les représailles de la Cour. Paris est loin de ce bocage bas-normand, et les relations de voisinage restent plutôt cloisonnées. La répression royale n'effraye donc pas, et d'autant moins qu'il existe au large les îles anglo-normandes pour fuir et se réfugier. Seules les actions contrariantes de Matignon et Etampes pourraient troubler les agissements autonomes de ce bocage bas-normand.

Quel fut aussi le rôle des épouses dans cette conversion de la noblesse bas-normande ? L'action de ces femmes n'apparaît pas directement ici comme le moteur de la conversion ; c'est l'amitié qui lie ces hommes qui semble être, en revanche, l'élément le plus marquant. Néanmoins, ces femmes et épouses sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important. En effet, dans les temps de conflit qui débutent alors, elles constituent d'une part un incontestable pilier de la lutte, une sorte de base arrière indispensable aux combattants ; elles contribuent d'autre part à faire fructifier le domaine, et élever les enfants dans la vraie foi, à l'image de l'action de Jeanne d'Albret qui apparaît comme un modèle. Celle-ci ne réussit pas à convertir de façon ferme et définitive son mari au protestantisme, en revanche, elle obtient un plus grand succès auprès de ses enfants, Henri et Catherine. Plus tard veuve d'un mari hermétique au calvinisme, elle déploie un

---

<sup>1</sup> Gaston Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie (...)* op.cit., ici p. 2 et 3.

<sup>2</sup> ADO 1 E 976 et ADO 80 J 6 : fonds Frotté.

véritable prosélytisme envers ses proches. Contrairement à d'autres exemples dans le royaume de France, à l'instar de Charlotte de Laval, l'épouse de l'Amiral de Coligny, qui s'est déclarée protestante avant son mari, il n'est pas possible d'attester, faute de document ou de récit précis pour la région de Basse-Normandie, d'une action décisive de la part des épouses dans la conversion de leur mari. Ainsi, Nicolas Sainte-Marie d'Aigneaux, seigneur de la Haye et de Canchy, le fils et l'héritier de feu Jehan d'Aigneaux, est marié à Marie de Longueval, fille de Philippe de Longueval, seigneur de Havaucourt en Picardie. Nommé chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il devient capitaine de Valognes en 1563 puis, gouverneur de cette même ville et, chambellan du Prince de Condé. Il se place de ce fait comme l'un des principaux chefs protestants de Normandie. Il faut croire que son épouse, Marie de Longueval, aurait joué un rôle actif de soutien à la cause protestante. Du moins, a-t-elle soutenu activement son mari dans la gestion de ses biens et du domaine, puisqu'en 1578, Nicolas de Sainte-Marie, content de son épouse, lui lègue ses meubles par donation testamentaire<sup>1</sup>. Son cousin Jean de Sainte-Marie, seigneur d'Aigneaux et de Saint-Lô, lieutenant du capitaine de Saint-Lô entre 1536 et 1542, est marié quant à lui à Charlotte de Pellevé, fille de Jean de Pellevé, seigneur de Tracy<sup>2</sup>. François de Briqueville, connu sous le nom de baron de Colombières, célèbre dans les guerres de Religion et tué au siège de Saint-Lô, épouse Gabrielle de la Luzerne<sup>3</sup>. Ces femmes, quoique probablement protestantes comme leur mari, n'ont pas joué de rôle vraiment actif ; elles n'ont pas non plus affiché leur appartenance religieuse. Mais cela n'est pas le cas de toutes ces épouses. D'autres, comme Françoise de Pommereul, l'épouse de Guillaume Payen de la Poupelière à Sainte-Honorine la Chardonne, se sont personnellement engagées dans la cause protestante à la place qui leur était permise et avec leurs propres armes. Françoise de Pommereul mène, en effet, auprès de son mari une action prosélyte sur ses terres. C'est elle qui plante le premier temple dans le bocage, en favorisant la venue du pasteur, Germain Berthelot. Elle intercède à maintes reprises en faveur de son mari, et demande par exemple la vie sauve pour lui au duc d'Etampes, au cours du combat de Vire. Mais il reste impossible

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin 185 : fonds Sainte-Marie d'Aigneaux.

<sup>2</sup> BNF FF Chérin 185 : fonds Sainte-Marie d'Aigneaux.

<sup>3</sup> BNF FF Chérin 38 : fonds Bricqueville.

d'affirmer qui des deux au sein de ce couple s'est converti en premier et qui a influencé l'autre. En revanche, il apparaît ici évident que les femmes constituent un soutien indispensable à leur mari dans la lutte qui commence alors. Ce rôle actif est aussi particulièrement incarné par Isabelle (ou Isabeau) de la Touche, fille de François, seigneur des Roches Tranchelion et Charlotte de Maille, et épouse de Gabriel, comte de Montgomery, capitaine de la garde écossaise<sup>1</sup>. On ne sait pas si elle a contribué à jouer un rôle dans la conversion de son mari, alors en exil, mais son appartenance à l'église huguenote ne fait aucun doute. Tout au long des prises d'armes de son mari, Isabelle apporte son appui au parti huguenot et soutient son mari de façon indéfectible, allant parfois jusqu'au sacrifice. Soutien actif aux combattants, base de repli mais aussi otage et monnaie d'échange, tel est le quotidien de ces femmes de militaires huguenots, qui s'engagent de tout leur être au service de leur mari. Ainsi plus qu'agent de la conversion, les femmes, nous le verrons dans la partie suivante, sont des auxiliaires précieuses pour maintenir la foi et la faire fructifier, sans quoi le mouvement ne saurait perdurer. Soit par l'accord tacite, soit par leur action et leur engagement, ces épouses ne peuvent demeurer à l'écart du mouvement qui se dessine.

Ainsi, ces nobles n'ont pas fait de récit de leur conversion, mais tous combattent dès 1562 lors des premières prises d'armes. Dès 1559, Matignon est sommé par la Cour de lever une compagnie de cents arquebusiers à cheval (entretenu par le clergé) pour faire régner le calme dans cette région. C'est la preuve que la situation en Basse-Normandie commence à échapper aux autorités, à mesure que progressent les tenants de la nouvelle foi<sup>2</sup>. Il semble donc que la conversion d'un certain nombre de meneurs dans cette région précède le retour de Montgomery au pays (traditionnellement daté en 1561), puisqu'il semble répondre à l'appel de son ami, François Bricqueville, baron de Colombières, qui appelle la noblesse à se révolter et à suivre le Prince de Condé. Alors que Montgomery est à l'étranger, espérant un retour en grâce après l'accident de la Place des Tournelles, la noblesse bas-normande se mobilise pour la cause protestante sans qu'il n'y interfère. En revanche, son retour, dans son fief de Ducé en décembre 1561 et sa conversion affichée, apparaissent bel et bien comme un signal nouveau. En

---

<sup>1</sup> BNF FF Dossiers Bleus 464 : fonds Montgomery.

<sup>2</sup> Toutain de Billy, *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes*, Saint-Lô, Elie fils, 1864, Tome 1, ici p. 76-77 (sur les progrès du calvinisme dans le Cotentin). L'auteur est un prêtre, docteur en théologie, curé de Mesnil-Opac ; il est mort en 1709.

l'absence de familles illustres, de Grands, les nobles bas-normands reconnaissent d'emblée l'autorité de Montgomery, à la fin de l'année 1561 et au début de l'année 1562. Ainsi en janvier 1562, Sainte-Marie d'Aigneaux est maître de la ville de Saint-Lô<sup>1</sup>. Il prend alors immédiatement contact avec Montgomery, tout juste revenu d'Angleterre et avec Colombières. Le « réseau » d'amitié se met en place et devient actif pour la première fois. D'après le chroniqueur normand Toutain de Billy : « Aussitôt le comte de Montgomery eut avis par le moyen de Colombières son gendre, de l'état de la ville de Saint-Lô, il y accourut à dessein de s'y fortifier de manière qu'il pût par ce moyen, se rendre maître du Cotentin »<sup>2</sup>. Beaucoup sont déjà convertis, Briqueville, Aigneaux, Auxépales, Pierrepont, Payen de la Poupelière, mais tous ont trouvé leur chef, car Montgomery n'a pas suivi le même cheminement qu'eux. Loin de son royaume, entre 1559 et 1561, il n'a pas connu la foi réformée par ces canaux de l'amitié virile entre voisins et compagnons d'armes. Son parcours spirituel vers la foi protestante, qui fait de Montgomery un auxiliaire indéfectible du camp réformé, se révèle bien plus brutal et douloureux. Elle passe par la mort de son roi et maître, le 30 juin 1559, place des Tournelles à Paris. C'est que le dernier ressort de la conversion nobiliaire réside bien dans l'appel personnel du divin, entendu par certains des membres du second ordre et rejeté par d'autres. Elle procède donc d'une interrogation mystique qui est au cœur du cheminement religieux du croyant. A une démarche de foi individuelle doit peut-être correspondre une prise de conscience individuelle.

### ***3) Une démarche spirituelle individuelle et mystique : Montgomery, du régicide malgré lui au « nouveau Paul »***

Le 30 juin 1559, lors d'un tournoi donné en l'honneur des mariages qui consolidaient la paix entre la France et l'Espagne, le roi Henri II est blessé à mort rue Saint-Antoine à Paris. La lance de son adversaire, le comte de Montgomery, a pénétré dans son œil gauche, sans que les chirurgiens n'y puissent rien y faire. Dix jours plus tard, il meurt et laisse derrière lui une France déjà en

---

<sup>1</sup> Gaston Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie (...)* op.cit., p. 61.

<sup>2</sup> Toutain de Billy, *Mémoires sur l'histoire du Cotentin (...)* op.cit., p. 77. D'après lui : « Saint-Lô [est] un lieu commode pour l'établissement d'une sorte de République ».



proie aux divisions religieuses. Du 30 juin 1559, jour du drame, à la fin de l'année 1561, quand Montgomery réapparaît dans le royaume de France, se construit, pendant ces deux années, le parcours spirituel de Gabriel de Montgomery. Ce cheminement le mène avec détermination vers la foi réformée, comme si Montgomery, en devenant régicide malgré lui, avait répondu à un appel d'origine divine. Pourtant, tous les récits de ce tragique accident sont formels, que la source soit catholique ou protestante : Henri II n'aurait pas dû concourir et mourir dans la lice de la place des Tournelles ce jour là. Les contemporains relisent alors les prophéties de Michel de Nostradamus, dit Notredame dit Nostradamus, né en 1503 et mort en 1566. Tout y était contenu, selon eux, écrit et annoncé mais tout se passe comme si le destin devait accomplir son parcours fatal. L'année 1559, c'est le moment où le Roi négocie le désastreux traité du Cateau-Cambrésis, qui après la lourde défaite de Saint-Quentin, met fin aux guerres d'Italie. Pour sceller la paix, on célèbre le double mariage entre les familles d'Espagne et de France. Plusieurs astrologues ont prévenu le roi de l'imminence d'un drame. En 1552 déjà, Luca Gaurico, astrologue italien, prédit à Henri II une blessure à la tête<sup>1</sup>. En 1555, la publication des *Centuries* de Nostradamus et, plus particulièrement, le trente-cinquième quatrain semblent aller également dans ce sens :

« Le lion jeune le vieux surmontera  
En champ bellique, par singulier duelle,  
Dans cage d'or les yeux lui crèvera,  
Deux classes une, puis mourir, mort cruelle »<sup>2</sup>

Pour les astrologues du temps, dont raffole la Reine Catherine, la conjonction est clairement négative : trois planètes, Saturne, Mars et Vénus, annonçant une mort violente par le fer, vers la quarantaine (cette conjoncture gouvernant les années entre 33 et 40 ans). Malgré ces avertissements répétés, le roi organise le fameux tournoi dans le but « d'inciter les jeunes à la vertu », tout occupé qu'il est à la préparation de ses mariages. Les nombreux récits de l'événement, tant de source catholique que protestante, insistent sur la conjonction d'événements inhabituels, qui se sont multipliés ce jour là. Tous rappellent que le roi avait été maintes fois

---

<sup>1</sup> Luca Gaurico, *Tractatus astrologicus, in quo agitur de praeteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genturas ad ungem examinatis*, Venetiis, apud C. Trojanum Navo, 1552, in-4°, IV-122ff.

<sup>2</sup> Il s'agit du quatrain XXXV, publié dans l'ouvrage de Mirella Corvaja, *Les prophéties de Nostradamus*, Paris, de Vecchi, 1998, p. 54 et 241.

prévenu du danger qu'il coure à chevaucher. Les présages étaient tous formels : la mort l'attendait, une mort violente<sup>1</sup>. Mais d'après les récits des contemporains, c'était comme si les prophéties devaient se réaliser, comme une fatalité, comme si le destin de ces deux hommes était déjà tracé en haut. Brantôme rappelle tout d'abord que le père de Gabriel, Jacques de Montgomery, avait déjà blessé en son temps François Ier d'une boule « dont il l'avait frappé à la tête, en une partie de jeu de pelotes de neige ». Brantôme y voit là le présage du malheur à venir dans la lice de la Place des Tournelles<sup>2</sup>. Durant le tournoi, il se produit également toute une série d'incidents qui, avec le recul, sera lue par les contemporains, comme autant de signes de la volonté divine : le choix de la monture du roi, un cheval nommé « Malheureux », le choix de l'adversaire, Gabriel de Montgomery, qui, d'après Tavannes<sup>3</sup>, ou le maréchal de la Vieilleville, refuse de prime abord de combattre le roi et chez qui d'aucuns avaient déjà perçu un signe maléfique entre les deux yeux... Dans les *Mémoires* de Gaspard de Saulx-Tavannes, une source catholique, l'auteur rappelle en effet que M. de Vieilleville a oublié de fermer par le crochet la visière du casque du roi : « L'un accule l'armurier (M. le Connétable de Montmorency), l'autre (le maréchal de la Vieilleville) l'impatience du Roy qui n'attendit que l'on mist le crochet de sa visière. Il est emporté au Tournelle ». Ainsi, contre toutes les règles élémentaires du tournoi, le roi n'est pas pleinement protégé contre les coups lorsqu'il s'élanche dans la lice. M. Vieilleville, également témoin de la scène, et toujours enclin à se placer en position avantageuse, a une autre version des faits : il a exhorté le Roi à ne pas concourir, le prévenant d'un malheur certain selon lui. Il attribue cet accident à la maladresse de Montgomery et à l'empressement du souverain à entrer en lice :

« Mais le comte de Montgomery, grand et roide jeune homme, Lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des Gardes, print le rang de la troisième course, qui estoit la dernière que le Roy doit concourir ; car les tenans en courent trois, et les assaillans, une. Tous deux se chocquent à oultrance et rompent fort

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 14772 : prédictions astrologiques : Fol. 2 : conjonctures astrales à la naissance de Henri de Valois : « dernier jour de mars 1519 et meurt le 10 juillet 1559, 17 heures » et Fol. 3 : Catherine de Médicis, « née le 12 avril 1519, 16 heures 38 ».

<sup>2</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres complètes de p. de Bourdeille de Brantôme*, Paris, Auguste Desrez (édition revue et augmentée par J.A.C. Buchon), 1838, vol. 1, p. 313.

<sup>3</sup> *Mémoires de Gaspard de Tavannes, in Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, Paris, Cuchet, 1788, Tome XXVII, p. 17 : « Ces combats durèrent deux jours ; le troisième, Montgommery escossais, après quelques refus de courre contre le Roy brise sa lance en sa cuirasse, l'un des esclats leve la visière, l'autre perce l'œil de Sa Majesté, fort à l'oreille ».

dextrement leur bois. M. de Vieilleville auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenans après le Roy, pour faire aussi les trois courses, se présente, et veult entrer en lice ; mais le Roy le pria de le laisser faire encore cette course contre le jeune Lorges, car il vouloit avoir sa revanche ; disant qu'il l'avoit faict branler et quasi quicter les estreieux. M. de Vieilleville luy respond qu'il en avoit assez faict, et avec très-grand honneur ; (...) Sa Majesté ce nonobstant vout faire encore cette course contre ce Lorge, et fist appeler. Sur quoy M. de Vieilleville luy dict : « Je jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois nuicts que je ne fais que songer qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourd'hui, et que ce dernier Juing vous est fatal : vous en ferez comme il vous plaira. Lorges se voulut excuser aussi, disant qu'il avoit faict sa course, et que les aultres assaillans ne permettoient pas qu'il fist sur eux cette anticipation. Mais sa Majesté l'en dispensa, luy commanda d'entre en lice. A quoy par grand malheur, il obéit et print la lance. »<sup>1</sup>.

Tous les récits insistent en effet sur les multiples avertissements adressés au roi, de Vieilleville (si toutefois il faut le croire) jusqu'à la Reine Catherine qui l'exhorte de ne pas concourir, jusqu'à la foule, assistant au tournoi, qui retient son souffle au moment où s'élancent les cavaliers. Lusignan rapporte en effet que :

« Le second jour du pas de ce tournoy, après avoir bien courru ; comme la Reyne le fist prier de se retirer, et que le duc de Savoye s'y employait, il luy envoya dire par M. de Montmorency qu'il ne courroit plus qu'une foy, et ce pour l'amour d'elle. Le comte de Montgommery s'en excusant, le Roy luy envoya bien exprès de ne plus résister (...)« ayans tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande desterité et adresse leurs lances, ce mal habile Lorges ne jecta pas, selon l'ordinaire coutume, le tronsson, qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta tousjours baissé, et en courant, rencontre la teste du Roy, duquel il donna droit dedans la visière, que le coup haulsa et luy creva un œil »<sup>2</sup>.

C'est alors dans le silence lourd, comme le souligne Vieilleville, que s'élanche le Roi dans la lice.

« Or faut-il noter premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses, tant qu'elles durèrent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse, à tue-testes et étourdissement d'oreilles. Mais incontinant que tous deux

---

<sup>1</sup> François de Scepeaux, sire de Vieilleville et comte de Duretal, *Mémoires*, in *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, Paris, Cuchet, 1788, Tome XXXI, p. 254 et 255.

<sup>2</sup> Etienne Lusignan, *Description de toute l'isle de Cypre et des Roys, princes et seigneur, tant payens que chestiens, qui ont commandé en icelle, contetant l'entière histoire e tout ce qui s'est passé depuis le déluge, jusqu'à l'an 1572*, dite aussi *Histoire des Cinq Roys*, Paris, Chaudière, 1580, f. 64.

furent entrez en lice, et commencé leurs courses, elles se turent toutes coyés, sans aulcunement sonner, qui nous fist avec horreur présaiger le malheureux désastre qui en advient (...)

M. de la Vieilleville avoit bien reveu ce malheur quand il l'arroit et que auparavant il avoit instamment voulu divertir de recommencer le tournoy : et encore à cette heure il a fait ce qu'il a pu pour m'empescher de faire ceste mauvaise course ; mais que l'on ne pouvoit fuir ny éviter son destin ».<sup>1</sup>

Les récits des contemporains sont unanimes ; Henri II n'aurait pas dû concourir ; le sort est contre lui et tout le monde le presse de renoncer sur le champ. Mais le roi choisit tout de même de s'élancer... vers la mort. Cette relecture des faits à la lumière des prophéties et prédictions n'est pas rare au XVI<sup>e</sup> siècle. David El Kenz a analysé cette appropriation du réel dans le sens voulu par les contemporains du XVI<sup>e</sup> siècle, catholiques ou tenants du camp protestant. Rappelant que les malédictions proférées s'inscrivent dans cette logique puisée dans le *Livre de l'Apocalypse*, l'historien met en évidence l'idée selon laquelle « la prédiction se vérifie d'elle-même ». Et Gabriel de Montgomery apparaît bel et bien comme un auxiliaire de cette fatalité. «Les événements, néfastes, écrit-il, que subissent les persécuteurs sont rétroactivement justifiés par la mort héroïque » (celle de Anne du Bourg, notamment)<sup>2</sup>. Son sort apparaît ainsi comme scellé au malheur du roi, de son roi.

Car plus encore, pour les protestants, le prince de Condé en tête, la mort du roi est comprise comme le signe patent de la volonté divine : « le doigt de Dieu » a pointé sur Montgomery ; il doit alors faire face à son destin. Les protestants voient en effet dans cet accident une punition divine à l'encontre d'Henri II. Dieu se venge par le bras de Montgomery, des exactions et brimades perpétrées à l'encontre des protestants depuis quelques années dans le royaume. On comprend dès lors l'insistance qu'ils mettent à souligner les anciennes missions de Montgomery, celles qui avaient pour but, avant l'accident de la place des Tournelles de persécuter les « malsentants de la foi ». Cette mise en parallèle est particulièrement établie par le Prince de Condé, Louis de Bourbon.

---

<sup>1</sup> Vieilleville, *Mémoires (...)* op. cit, p. 257 et 258.

<sup>2</sup> Sur l'idée de vengeance divine, on peut consulter l'ouvrage de David El Kenz, *Les bûchers du roi : la culture protestante des Martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, 276 p. Ici aux pages 171 et 172.

« Le vingt et uniesme jour de juing l’an 1559, nous explique-t-il, le Roy se délibéra pour faire tournois et joustes à toutes sortes d’armes. Le mercredi vingt-septiesme jour dudict mois ouvrirent le pas, et continuèrent le jeudi et vendredi : auquel jour à quatre ou cinq heures du soir fut blessé d’un contre-coup de lance en l’oeil droit par ledict sieur de Lorges, qui avoit mené lesdits Bourg et du Faur à la Bastille, paroisse Saint Paul : duquel lieu tous les prisonniers de léans pouvoyrent ouir les clairons, haultbois, et trompettes dudict tournois. Ledict jour du vendredi estoit feste en ladicte paroisse à cause de la conversion de Saint Paul. Ledict jour au matin le Roy avoit baillé commission audit de Lorges, pour aller au pays de Caux contre les luthériens, incontinent les tournois finis : par laquelle il autorisait ledit de Lorges de mettre au fil de l’espée tous ceux qui luy feroient résistance, et ceux qui seroient atteints et convaincus, ou confessans, leur faire donner la question extraordinaire, couper la langue, et brusler après à petit feu. Et ceux qui seroient soupçonnez, leur faire crever les deux yeux. Or le Roy blessé, se sentant grièvement malade, le dimanche neufviesme jour de juillet fit faire le mariage du duc de Savoye avec Mme. Marguerite aux Tournelles, sans aucune pompe. Auquel lieu des Tournelles ledit sieur Roy rendit l’âme entre midi et une heure : (pareille heure que quand il fit emprisonner les susdits conseillers de sa cour du Parlement) »<sup>1</sup>.

Dans ce récit, le prince de Condé s’applique à mettre en place un parallèle systématique du martyre des premiers protestants de la Mercuriale, du Bourg, du Faur, Fumée, et la mort du roi Henri II. Il insiste à l’envi sur la similitude des circonstances : même lieu, les Tournelles ; même heure d’arrestation, à la mi-journée ; même punition, la blessure aux yeux, dans la paroisse Saint-Paul, un vendredi, jour de fête de la conversion de l’apôtre. Tandis que les victimes expiatoires entendent les clameurs du tournoi, ce dernier est devenu, par ce coup de lance fatal, l’acte de consécration de leur vengeance contre l’autorité royale, et de surcroît, par la main de l’ancien persécuteur. C’est précisément là que réside, dans ce récit du prince de Condé, la vraie conversion de Montgomery. Tel un « nouveau Paul », faisant par le sang, son « chemin de Damas », Montgomery reçoit la révélation divine et venge le camp protestant des souffrances endurées depuis des mois, dans le royaume. Cette assimilation de Montgomery à un nouveau Paul est également présente dans l’*Histoire des martyrs persecutez et mis*

---

<sup>1</sup> Louis de Bourbon, prince de, Condé, *Mémoires contenant ce qui s’est passé de plus mémorable en France*, in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l’histoire de France*, Paris, éd. par Michaud et Poujoulat (édition du Commentaire du Code Civil), 1839, p. 545 à 705. Ici p. 546.

*a mort pour la vérité de l'Évangile*, compilée par Jean Crespin<sup>1</sup>. L'auteur s'emploie à décrire avec soin le décor de la chambre mortuaire du roi et souligne que le dais est composé d'une tapisserie retraçant l'épisode de la conversion de Paul : « *Saiül, Saiül, pourquoi me persécutes-tu ?* » Pour les protestants, il apparaît donc évident que la mort du roi est l'instrument de la justice divine. C'est aussi ce que souligne un officier de Jeanne de Navarre dans une lettre adressée à la reine Catherine :

« Mais si est-ce qu'il Dieu luy a pleu monstrer devant tout le monde, qu'il s'en peut et scait bien venger quand il luy plaist. Il a faict ledict Roy deffunct succomber et tuer d'un coup de lance, et par une façon incogneue (...) N'est ce pas l'Orges, qui n'agueres par son commandement avoit lié et emprisonné l'innocent et troisième Elie (Anne du Bourg), lequel ce povre roi s'y estoit proposé et par serment, faire et voir brusler de ses yeux propres avant que de partir de Paris ? Que sont devenus ses yeux ? Que leur a fait la main de Dieu ? »<sup>2</sup>.

Ainsi, à l'instar de David El Kenz, on peut trouver une mise en relation entre Montgomery et Anne du Bourg dans les textes et chroniques de l'époque : « la lumière divine aveuglante est alors le coup de lance fiché dans l'œil du Valois. L'Écossais devient le bras armé de la vengeance de Dieu contre le bourreau d'Anne du Bourg ». D'ancien persécuteur obéissant des réformés, Montgomery devient à son tour, par la volonté de Dieu, le persécuté emblématique du camp protestant.

Les narrateurs catholiques, quant à eux, mettent plutôt l'accent sur la malédiction qui s'abat sur Montgomery : il devient le régicide, un banni. Le tournoi de la rue Saint-Antoine a brisé tous ses espoirs ainsi que sa carrière, qui s'annonçait pourtant brillante. Brantôme revient à son tour et avec une autre optique sur la mort de Henri II :

« Il mourut jeune et ne devoit mourir encor. Les huguenots disent que Dieu le punit et le fit mourir, et le blessa à la veue, de laquelle il se vançoit et se voulait ayder à voir brusler le conseiller du Bourg, à cause de l'hérésie. Les huguenots le peuvent expliquer et condamner comme ils voudront ; mais je croy que la principale occasion pour laquelle Dieu nous l'osta, c'estoit pour nous punir de nos

---

<sup>1</sup> Jean Crespin, *Histoire des martyrs persecutez et mis a mort pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à présent*, Genève, P. Aubert, 1619, réédité par Daniel Benoit, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885-1888, 3 tomes, ici tome 1, p. 97-98.

<sup>2</sup> Cité par David El Kenz, *Les bûchers du roi (...) op.cit.*, p. 173 : « Copie des lettres envoyées à la Roine Mere, par un sien serviteur, après la mort du feu roi Henri II.

maux qui nous devoient arriver en France par sa mort, laquelle nous les a fait voir et sentir »<sup>1</sup>.

Ainsi en prenant à rebours l'argumentation du Prince de Condé, Brantôme nous confirme, en la niant, la lecture protestante d'une punition divine à l'encontre du roi. Puis se penchant sur le parcours de Montgomery, il dresse alors le portrait d'un renégat. Aussi Brantôme écrit-il :

« Depuis, M. le comte de Montgomery fut fort blasmé, après avoir faict mourir ce grand roy, de n'en avoir faict plus grand repentance ny penitence qu'il ne fit ; mais tant s'en faut (...)

Force autres personnes de grands advis en disoient et de mesmes qu'elle, et qu'il voit eu grand tort, ceux qui, le temps passé, avoient tué leur père et mère, alloient par le monde errans, vagabondans et peregrinans, afin que par le travail et peine, ils en expiassent le peché. Et ce par l'espace de quelques année, tant du plus que du moins, et n'osoient autrement revenir habiter leur patrie ny leur maison »<sup>2</sup>.

Brantôme ne présenta pas seulement Montgomery comme un rebelle et un maudit ; il le qualifie également de parricide. En effet, il poursuit son réquisitoire à charge contre Montgomery par les mots suivants : « Car qui tue son roy n'offence pas seulement et ne tue son père, mais de tout un public, et mesmes d'un tel et si debonnaire roy. Ainsy devoit M. de Montgomery expier ce meurtre par œuvres pénitenciales, et non actions d'hostilités ». Brantôme s'emploie à marquer le contraste entre le père Jacques de Montgomery, bon et vertueux, et le fils Gabriel, renégat. Autant il ne tarit pas d'éloges sur Jacques, le père du régicide, autant Brantôme semble présenter le fils comme un damné :

« Ainsy devoit M. de Montgomery expier ce meurtre par œuvres pénitenciales, et non par actions d'hostilités : aussy dict-on que son bon et brave vieillard de père en advança ses jours, bien qu'ils en fussent fort chenus, et mourut de regret. Ce fut pourtant un brave capitaine huguenot et très-vaillant, qu'on ne scauroit reprocher que cela : c'est une brave et malheureuse race, de laquelle ensuivans le père, de très-vaillant et braves hommes »<sup>3</sup>.

Ainsi pour les catholiques, s'exprimant ici par la voix de Brantôme, Montgomery, frappé par le destin, aurait dû, après avoir tué son roi, figure paternelle par essence, expier sa faute et faire profil bas. Un malheur irréparable a frappé cette famille et, pour Brantôme, c'est toute la lignée qui reste désormais entachée de cet

---

<sup>1</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres complètes (...)* éd.cit, vol. 1, p. 312.

<sup>2</sup> *Ibid*, vol. 1, p. 312-313.

<sup>3</sup> *Ibid*, vol. 1, p. 313.

acte ; celle-ci ne pourra selon lui s'en relever que par la pénitence<sup>1</sup>. Aussi, malgré le pardon prononcé par le roi avant sa mort : « ne vous souciez pas, vous n'avez pas besoin de pardon, ayant obéi à votre roy et fait acte de bon chevalier et vaillant homme d'armes »<sup>2</sup> et, malgré l'état d'hébétude de Catherine qui reste alitée le lendemain du drame, Montgomery doit fuir la cour, se sentant désormais traqué.

« Le Roy par testament  
Prononça à voix haute  
Que n'avois nullement  
Vers luy commis de faute :  
Toutesfois j'eus trémeur  
Et craignant la rigueur  
Du sang royal et l'ire,

Et par bonne raison soudain je me retire. »<sup>3</sup>

Aux yeux des protestants, une sorte de « chemin de Damas » débute alors pour Gabriel de Montgomery. Quel est ce parcours de conversion ? On note d'abord un passage en Italie (sa venue à Venise est signalée par Brantôme), puis un long séjour en Angleterre, lieu présumé de sa conversion. En effet, commence alors, entre ce vendredi 30 juin 1559, date du tournoi rue Saint-Antoine et de l'accident mortel (mort d'Henri II le 10 juillet) et son retour en France en 1562, un long moment peu connu de l'existence de Gabriel. Ce moment est pourtant décisif pour la suite des événements ; il s'agit de son exil et de sa conversion. Il quitte en effet Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1559 pour Ducey. Mais à la mi-juillet, il est déjà signalé à Jersey. Puis les correspondances diplomatiques mentionnent sa présence à Venise en décembre 1559. Brantôme raille par ces mots celui qui désormais est devenu *persona non grata* à la Cour de France :

« Après avoir fait quelques petits semblants en se bannissant de la France, après s'être promené en Italie et s'y être donné du bon temps, la guerre civile esmeue il s'arma contre le roy, fils du roy qu'il avoit faict mourir (...)

Cestuy-cy, disoit-on, en devoit faire de mesmes, et percer et traverser dix ou douze fois le pays barbare, rurant et rude des Grisons, ou autre, pour y faire

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>3</sup> « La Prinse de Montgomery » in *Le Trésor des chansons nouvelles du XVI<sup>e</sup> siècle*, vers 40 à 48.



pénitence, plustost que de vivre si délicieusement à Venise et terres vénitiennes, douces et plaisantes habitations »<sup>1</sup>.

Au printemps 1560, il quitte les terres vénitiennes pour débarquer à Londres. C'est en Angleterre que l'on situe sa conversion. Si le lieu de celle-ci ne semble pas pouvoir être mis en doute, de nombreuses questions demeurent. A quelle date se place cette conversion ? Et surtout pourquoi un retournement de situation si décisif pour la suite des événements ? Quel est le rôle des îles anglo-normandes dans cette conversion ? La correspondance en a-t-elle laissé trace ? A-t-il fréquenté l'église française de Londres (à Soho Square) ? En cette année 1560, alors que Montgomery débarque en Angleterre, la situation religieuse de l'archipel a déjà basculé en faveur du camp réformé. Après la rupture du roi Henri VIII avec Rome, l'Angleterre s'est massivement tournée vers le calvinisme, et la nouvelle souveraine, Elisabeth, n'a rien fait pour démentir cette option. C'est dans cette ambiance d'effervescence religieuse, mâtinée d'hostilité à l'égard de la France, depuis qu'elle a repris Calais à l'Angleterre le 1<sup>er</sup> avril 1559, qu'évolue Gabriel durant ces deux années décisives. Il est présenté à la Cour et durant ces deux années, on le voit souvent prendre le chemin de Whitehall pour visiter la Reine, avec qui il noue une amitié indéfectible. Dans cette société élisabéthaine, les lectures favorites des nombreux cercles puritains sont tout à la fois *la Bible* ou le *Livre des Martyrs* de Foxe. Le seul témoignage que nous a laissé Gabriel de Montgomery concerne ses lectures décisives pour sa conversion. Selon la tradition fondée sur les propos de Pierre de Lestoile, le comte de Montgomery, à quelques minutes de quitter ce monde puisqu'il va être exécuté, se remémore le moment déterminant de sa conversion, alors qu'il se tient déjà sur l'échafaud le 26 juin 1574. Il rappelle comment un cordelier lui aurait confié une Bible, et l'aurait de ce fait influencé dans ses choix religieux :

« Il ne voulust point se confesser à nostre M<sup>e</sup> Vigor, archevesque de Narbonne. Mesme à ung cordelier, qui le pensant divertir de son erreur, lui commença à parler et dire qu'il avoit esté abusé, le regardant fermement, lui respondit : « comment abusé ! Si je l'ay esté, çà esté par ceux de vostre ordre, car le premier qui me bailla jamais une Bible en français et qui me la fit lire, ce fust ung cordelier comme vous

---

<sup>1</sup> Brantôme, *Ibid.*, vol. 1, p. 312-313.

et la-dedans j'ay appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en laquelle ayant depuis vescu, je veux, par la grâce de Dieu, y mourir aujourd'hui »<sup>1</sup>.

Si l'on en croit le comte de Montgomery, qui n'a après tout aucune raison de masquer la vérité quelques minutes avant son exécution, n'ayant alors plus rien à perdre, hormis la vie, la lecture de la Bible en langue vernaculaire aurait constitué un moment fondateur de sa conversion, à l'instar de ce qu'ont connu les frères Coligny et notamment François d'Andelot, quelques années plus tôt, en 1559. Cette confession de Montgomery : « Le premier qui me bailla jamais une Bible en français et qui me la fit lire, ce fust ung cordelier comme vous et la-dedans j'ay appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie », est en effet à rapprocher du récit de Brantôme, que nous avons précédemment cité. On sait que la conversion de François d'Andelot, jeune frère de l'amiral et premier des convertis parmi les frères Coligny dès 1556, a pu servir de modèle à d'autres nobles. La voie vers la découverte de la foi protestante semble aussi constituer un topique. Cette nouvelle sensibilité religieuse est révélée par la lecture des textes bibliques, en langue vernaculaire surtout.

Impossible, en revanche, de dater précisément sa conversion (si tant est que celle-ci puisse être datée précisément) ; le cheminement intérieur de la conscience a en effet pu s'effectuer par étapes et plus lentement. Ce qui est du moins certain, c'est qu'en novembre 1561, l'appel de l'ami de Gabriel, le seigneur de Bricqueville, baron de Colombières à l'adresse de la noblesse bas-normande, mentionne Gabriel de Montgomery<sup>2</sup>. Ce seigneur, resté en France, s'est converti au protestantisme et appelle ses condisciples, « pour venir en aide aux réformés de Basse-Normandie, persécutés et qui envisagent de prendre les armes ». Un mois plus tard, Gabriel répond à l'appel de son ami et débarque dans le Cotentin. Brantôme relate : « (Montgomery) assembla ses forces, se saisit des places, tient Rouen contre luy, qui y estoit en personne, et jeune enfant ; puis le dict comte fit entrer les Angloys, et s'ayda d'eux »<sup>3</sup>. L'option religieuse de Montgomery est sans aucun doute forgée en décembre 1661. Il a basculé irrémédiablement dans le camp réformé ; sa détermination et sa loyauté au protestantisme resteront sans

---

<sup>1</sup> Le propos est rapporté par Pierre de l'Estoile, dans ses *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile, journal de Henri III (1574-1580)*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1875, tome 1, 400 p. Ici p. 11 - 12.

<sup>2</sup> Abbé Jean Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans la Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, p. 252-253.

<sup>3</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres Complètes*, éd.cit, p.312-313.

faillie jusqu'à la mort. Au début de l'année 1562, il installe un prêche à Ducey, à la faveur de l'Edit de Saint-Germain-en-Laye daté du 17 janvier 1562, qui l'autorise, lui et ses condisciples réformés, à pratiquer le culte protestant à l'intérieur de maisons fermées. Le 13 février de cette même année, durant laquelle le royaume bascule de la tolérance ouverte vis-à-vis du culte protestant à l'affrontement sanglant entre les deux communautés, Gabriel de Montgomery arme un navire à Dieppe, nommé l'Espar « pour faire la guerre aux ennemis de Dieu et du Roy », comme nous le signale un rare contrat conservé aux archives départementales de la Manche, dans le chartrier de Ducey. Le comte normand a déjà nettement choisi son camp. Il combat contre « les ennemis de Dieu », c'est-à-dire les catholiques et particulièrement les Guise, qui, selon les prédicateurs protestants, ont fait main basse sur le jeune roi. Montgomery fait sienne cette argumentation désormais classique du roi otage du camp catholique. Le contrat d'armement est passé avec Thomas de Bondeville, capitaine de ce navire de soixante-dix tonneaux, mouillant dans le port haut-normand, si près de l'Angleterre, sa nouvelle terre de refuge. Ce texte stipule que les prises faites en guerre seront partagées entre ce capitaine et les hommes de Montgomery :

« A tous que ces présentes lectres verront, soussigné le garde des sceaux des navigations (...) si présent Thomas de Bondeville, capitaine du navire nommé l'espar en port de soixante dix tonneaux ou avyrans, estant de present en port du Havre de dieppe. (...) ledit navire appartenant à Monseigneur le comte de Montgomery lequel concoure à l'armement dudit navire et victuailles et munnytions susdites (...) Pour faire la guerre aux ennemys de Dieu et du Roy Par ce que les pays qui passeront cest gentz durant le voyage (...) Cy a promys rendre loy et les comptes a Monseigneur le comte (...) Lequel a promys que monseigneur le comte aura pour agréable toutefois de rendre point pour point ; ledit Bondeville cy obligera tous ces biens partagés estant pour prendre et garder par luy cy toutz lieux où quil pourront trouver (...) le treizième jour de février 1562, par devant Geoffroy Fontaine et Pierre Cangy d'O ? »<sup>1</sup>.

En ce début d'année 1562, l'heure est bel et bien à l'affrontement et les camps affutent leurs armes respectives, car nous sommes en effet à quelques jours de l'étincelle que constitue le massacre de Wassy, par les troupes du duc de Guise.

---

<sup>1</sup> ADM 107 J 4 : contrat de 1562 : « contrat passé par Thomas de Bondeville, capitaine du navire nommé *L'Espar*, du port de 70 tonneaux, de présent au Havre de Dieppe, appartenant au comte de Montgomery, relative à l'armement de ce navire « pour faire la guerre aux ennemis de Dieu et du Roy et ainsi qu'il est exprimé au présent acte ».

La prise d'armes de Montgomery est donc antérieure à cet événement majeur qui reste pourtant considéré comme le signal de la première guerre civile.

Reste à découvrir les raisons de cette conversion. En l'absence de récit de sa part, on doit en rester à quelques conjectures : « une fracture dans le destin tout tracé de cet homme » l'a ébranlé au point de changer de religion, une nouvelle fidélité à la reine d'Angleterre, après avoir rompu par le sang les liens qui l'attachaient à son souverain, Henri II. En 1561, d'après un rapport de l'amiral de Coligny, on dénombre déjà 50 000 protestants en Normandie, répartis en vingt à trente communautés dont dix mille dans le Cotentin. Dans le camp réformé, Montgomery apparaît comme le « Nouveau Paul ». De persécuteur des protestants, il est devenu leur plus fidèle allié.

On pourra certes souligner à juste titre que ce parcours n'a rien d'exemplaire, tant apparaît comme singulière la démarche de Gabriel de Montgomery. Sa conversion n'est certes pas celle des autres protestants du royaume, loin s'en faut. Cet exemple singulier a cependant le mérite de nous faire saisir combien demeure complexe la compréhension des canaux de la conversion. Comme nous l'avons vu à partir de ces divers cas, il n'y pas de modèle unique de la conversion. Les uns en Alençon sont passés par le canal de la protection, favorisé par la présence de Marguerite de Navarre, d'autres dans le bocage, ont été sensibles aux liens d'amitié et de voisinage. Tous ont reconnu Gabriel de Lorges, comte de Montgomery comme leur chef dès 1562. L'appel de Dieu les a saisis là où ils se trouvaient, sans que la conjoncture économique, l'appel d'un grand, d'ailleurs inexistant dans cette région, puisse y interférer. Il semblerait bien qu'à vouloir chercher les causes de la conversion nobiliaire à la Réforme, il faille chercher autant d'explications qu'il y a d'hommes.

- *Une division profonde au sein des familles, marque des « bigarrures confessionnelles »*

Mais si la conversion procède le plus souvent d'un appel personnel, elle provoque aussi des fractures importantes dans les familles. Toutes les études ont souligné ces profondes divisions qui s'immiscent au cœur d'entre elles. Dans

la plupart des cas, les lignages présentent en effet des situations composites dans lesquelles coexistent les deux confessions. En ce sens, le fait protestant concerne, en tout cas pour la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, tous les lignages de l'Alençonnais, de notre étude. Rares sont les familles qui ne soient pas touchées par le fait protestant.

La marque des bigarrures confessionnelles dans les familles laisse apparaître quelques surprises. Même l'insoupçonnable Matignon n'échappe pas à l'intrusion, dans le lignage, d'un membre de la famille converti à la foi protestante<sup>1</sup>. Ainsi la famille du futur maréchal de France, d'origine bretonne, assoit définitivement sa puissance en Normandie, puisque l'oncle de Matignon, Joachim, est lieutenant général de Normandie. Sa sœur (ou peut-être sa tante ?), Anne épouse Olivier de Maridort, d'origine anglaise et valet tranchant de Jeanne d'Albret. Le couple est gagné ensemble à la réforme et Anne devient dame de la reine de Navarre<sup>2</sup>. Son testament daté de 1599 la montre fidèle à son choix religieux, jusqu'à l'intransigeance. De leur union, naîtront trois filles ; toutes protestantes, sauf l'aînée, Françoise, mariée en secondes noces à Charles de Chambes, comte de Montsoreau, probablement catholique. De ce fait, Françoise est écartée de la succession des biens maternels et devient donc « la dame de Montsoreau ».

Dans l'alénçonnais, s'il est permis toutefois de trouver des exemples de familles globalement catholiques, la marque des bigarrures confessionnelles rets davantage la règle. Les Jouenne de Lanchal constituent un exemple de famille catholique<sup>3</sup>. Elle se caractérise par une rapide ascension sociale grâce à une

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont coll. Bouquins, 1998, 1526 p. Ici : article « Matignon », p.1083-1085.

<sup>2</sup> Eugène de Courtilloles, art. cit., T. VI, 1887, 2<sup>e</sup> bull. p. 211-212 (le 16 avril 1564, avant Pâques) : « Au château de Lonray, haut et puissant seigneur Mre Jacques de Matignon, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant de SM en l'abs de M. le duc de Bouillon, d'une part ; et noble Mre Olivier de Maridort, chevalier, seigneur de Vaux, la Freslonnière et le Beuil de Feings et dame Anne de Maridort, sa femme, dame d'honneur de la Reine de Navarre, d'autre par. Le seigneur de Matignon pour demeurer quitte envers le seigneur de Maridort et son épouse, des accords de leur traité de mariage passé en le château de Gaillon le 22 mars 1522, il a abandonné la terre de Prémor, patronages d'église, bois, vignes, domaines (...) et 300 livres de rente qu'il a droit de prendre sur la terre et sénéchaussée de Palluan en Berri, plus la somme de 1200 livres une fois payée ».

<sup>3</sup> ADO A 428 : aveux, déclarations et autres titres concernant les fiefs du duché d'Alençon (1476-1742), cote 2 Mi 50 : Il porte alors les titres de sieur de Glatigny, puis de la Barre et celui de sieur de Condé à partir de 1562. Il est possible de l'identifier par un aveu rendu au Roi par Guillaume Jouenne Glatigni, pour les terres de Glatigny et de Lanchal, sises à Cuissai et Semallé, et pour diverses maisons sises en Alençon (1564). Il achète le fief de la Barre le 30 mai 1560 à Titus de

stratégie concertée d'achats immobiliers et fonciers. Là encore, cela leur confère un puissant enracinement local. Le père, Guillaume Jouenne, sieur de Glatigny défend l'église Saint-Léonard contre les huguenots lors des événements iconoclastes de 1562. Ses deux fils, Clément Jouenne, sieur de Lanchal, conseiller au présidial d'Alençon et son frère aîné Guillaume Jouenne, sieur de Condé, suivent la même voie de « l'orthodoxie religieuse », en témoignant d'un fervent soutien à la cause catholique en Alençon. Son frère Clément Jouenne, sieur de Lanchal occupe la charge de premier conseiller au Présidial dès 1552<sup>1</sup>. Il est bailli dès 1555, puis en 1566, 1567, et après 1573<sup>2</sup>. Il est aussi nommé à la cure d'Alençon de 1569 à 1571, où il signe les comptes et recettes de l'église d'Alençon le 7 décembre 1577<sup>3</sup>. Il est donc incontestablement catholique. Engagement dans les œuvres ecclésiastiques de la ville mais aussi adroites stratégies d'ascension sociale pour cette famille à qui tout semble réussir. Quant à savoir ce qui prime des deux... ? Le cas des Aché demeure plus conforme à la norme des familles bigarrées du point de vue confessionnel. D'un côté, certains de ses membres se manifestent par leur action en faveur des catholiques de la ville. Ils prennent notamment parti pour les Clarisses expulsées de leur couvent en 1562 par les protestants d'Alençon, lorsqu'ils y établissent un temps leur lieu de culte. Le sieur d'Aché les recueille chez lui au château d'Aché. Il s'agit de Jean, seigneur d'Aché et de Larré, fils de Messire Gallois d'Aché et de dame Marie de

---

Cuissé. Puis le 30 septembre 1561, c'est l'achat du fief de Condé (dit d'Ancinnes) sur la commune de Condé-sur-Sarthe.

<sup>1</sup> Eugène de Courtilloles, « Analyse de divers actes du tabellionage, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin de la. S.H.A.O.*, T. VI, 2<sup>e</sup> bulletin, 1887, p. 211-218 ; T.VII, 1<sup>er</sup> bulletin, 1888, p. 78-93 ; T. VII, 3<sup>e</sup> bulletin 1888, p. 253-270 ; T. VIII, 1<sup>er</sup> bulletin 1889, p. 37-52. Ici T. VII, 3<sup>e</sup> bulletin 1888, p. 253-270, ici p.258. Le 8 avril 1573, un acte le dit « noble Clément Jouenne, seigneur de Lanchal, conseiller du roi et de monseigneur le duc et lieutenant de Monsieur le bailli au siège d'Alençon ».

<sup>2</sup> Pierre-Joseph Odolant-Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, Poulet-Malassis (2<sup>ème</sup> édition annotée par Léon de la Sicotière), 1858, p. 423 : Une délibération du conseil du 18 mai 1570 le mentionne à propos de la venue de leurs Majestés ; il est dit conseiller au dit siège et procureur au duché. Après les édits de 1568, il est commis pour exercer « les fonctions des gens du Roi ». Un autre acte du tabellionage daté du 5 novembre 1577 le fait conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de Monseigneur, conseiller à l'Echiquier et lieutenant de bailli d'Alençon. L'historien Bry de la Clergerie le fait siéger à l'Echiquier le 1<sup>er</sup> octobre 1576. Enfin, par lettre patente du duc d'Alençon de 1579, il est désigné pour la rédaction des coutumes écrites d'Alençon.

<sup>3</sup> Il hérite de son frère Guillaume vers 1577 et vend alors en qualité d'héritier, le 5 novembre 1577 le fief de Condé dit d'Ancinnes, appartenant à son frère défunt, à un protestant, noble Pierre de Saint-Denis, sieur de Lancysière, conseiller à l'Echiquier. Le sieur de Lanchal connaît une longévité probable car il assiste en 1587 au mariage de Marie du Mesnil, fille de Jean du Mesnil, écuyer, sieur de Saint Rémy, son collègue, conseiller à l'Echiquier. Il marie sa fille à Pierre du Gué, seigneur de Noës, capitaine du château.

Saint-Denis. Il faut peut-être rappeler aussi qu'il vient en aide à sa grand-tante, Gabrielle, religieuse de Sainte-Claire. Difficile alors de savoir ce qui motive le plus le geste de cet homme : entraide familiale ou véritable élan religieux ? Ce même Jean<sup>1</sup> est évoqué quelques années plus tôt, dans le récit de l'*Ave Maria* de 1562 : « Mises dehors les dites religieuses (les Clarisses) se retirent au Val-Noble, en la maison de Lelarge, veuve Ambroise Buhéré, laquelle maison a été au sieur d'Aché. De laquelle pour se retirer dans la maison dudit sieur d'Aché, passant par devant la grande église d'Alençon, plusieurs huguenots s'étant revêtus des habits des Cordeliers dudit couvent pour les prendre par-dessous les bras pour les conduire, Lesdites religieuses ne voulurent cheminer. Les dites religieuses furent conduites jusqu'à la maison du sieur d'Aché, près d'Alençon, par plusieurs femmes de la ville. Elles demeurent huit jours dans la maison du sieur d'Aché ». C'est grâce aux liens familiaux contractés entre les familles Aché et Saint-Denis, depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, qu'une partie du lignage adhère à la confession protestante<sup>2</sup>. Ainsi en 1588, un contrat de mariage révèle la marque des bigarrures confessionnelles qui traversent la famille. Ce contrat stipule des liens étroits entre la famille Aché, catholique de confession, et celle de Saint-Denis, protestante, cousine des précédents :

« Contrat de mariage entre François Mallart avec Louise d'Aché, fille de noble Jean d'Aché, de Congé, de Larré, de Grand Beuve et de Sougé et de dame Marguerite le Maire, sa veuve, lors remariée à noble François de la Moricière, sieur des Vignes, lieutenant de cent hommes d'armes de l'ordre du Roi sous la charge du grand écuyer de France, assisté de Galois d'Aché, son frère, sieur du lieu, de Larré, de Claude des Escoliers, son beau-fils, capitaine en la ville et du château d'Alençon et de Pierre de Saint Denis, son cousin, sieur de la Lancisière, conseiller du roi au siège présidial d'Alençon, de noble René de Saint Denis, chevalier, sieur du Hertré »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Eugène de Courtilloles, art.cit., T. VII, 3<sup>e</sup> bulletin 1888, p. 253-270. Ici p. 253. Nous pouvons l'identifier grâce à une transaction, datée du 21 octobre 1568, liant Jean d'Aché et sa sœur Jeanne après le décès de leur père Gallois. Jean d'Aché meurt en 1570. Il avait épousé Marguerite le Maire le 17 février 1561.

<sup>2</sup> BNF FF Dossiers bleus 3: fonds Aché. On dénombre trois enfants issus de leur union. Gallois, tout d'abord, né le 13 novembre 1566, placé enfant d'honneur auprès d'Henri III : il est mineur au moment du décès de son père. Parce que sa mère s'était remariée, il est placé sous la tutelle de René de Saint-Denis, seigneur du Hertré. Françoise est la deuxième des filles ; elle épouse Claude des Escoliers, gouverneur d'Alençon en 1568. Enfin, vient la troisième, Louise, épouse de François de Mallart, sieur de Vaufrémond en 1571.

<sup>3</sup> BNF FF Cab. Hoz 2 (fol. 17) : fonds Aché.

Le lignage ne reste donc pas à l'écart de la conversion au protestantisme puisque c'est sur ce même fief que s'installe la branche des Saint-Denis, sieur de Vervaine à Condé et de la Lancinière. La famille de Saint-Denis de la Lancisière étant expressément nommée dans les registres BMS protestants, où ils apparaissent comme des piliers de la communauté.

A la lisière du Perche, le cas de la famille Bonvoust, partiellement passée au protestantisme, fournit un autre exemple de ces temps d'interrogations confessionnelles. La généalogie de cette famille nous donne l'image d'un lignage « bigarré », où cohabitent tout aussi bien des protestants que des catholiques fervents. La conversion d'une partie de ses membres pourrait remonter à René de Bonvoust, seigneur d'Aunay, marié à Marie Le Bouleur, qui combat dans les rangs d'Antoine de Bourbon en 1562. Si sa conversion au protestantisme n'est pas complètement avérée, celle de sa sœur cadette, Renée de Bonvoust, mariée à Jean Bordin, sieur des Ventes, est beaucoup plus probable. Son nom peut être relevé à plusieurs reprises dans les B.M.S. protestants. Les enfants de René de Bonvoust<sup>1</sup> offrent un paysage confessionnel également contrasté. L'ainée Jean se lie avec l'une des plus importantes familles percheronnes, les Gruel de la Peltrie ; celle qui engendre deux générations plus tard, la jeune Madeleine de la Peltrie, née Cochon de Vaubongon, l'une des premières Européennes à sillonner la vallée du Saint-Laurent en fondant une école des ursulines au Québec. C'est là le paradoxe confessionnel de ces familles nobles, une juxtaposition au sein d'une même génération d'éléments de confession protestante et d'autres catholiques fervents. Et les bigarrures vont en s'amplifiant au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi sur les quatre enfants de Jean de Bonvoust<sup>2</sup>, l'ainé Claude de Bonvoust, baron d'Aunay

---

<sup>1</sup> ADO 1497 (11) : fonds Bonvoust (notes de La Sicotière) et BNF FF NH 54 : fonds Bonvoust : Rien ne permet de supposer ici une quelconque appartenance protestante, si ce n'est son parcours militaire. Il est le fils de Pierre de Bonvoust et de Catherine de Trousseauville. René de Bonvoust, qui est qualifié d'écuyer, seigneur d'Auvray, de Vauvencout, de Corneillé et de Souvelles ; il est gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon. Puis il sert le roi en 1581 et se place sous la protection d'Antoine de Bourbon en 1562. Enfin, il combat à la défense de Poitiers en 1569. Sa femme est Marie le Bouleur, dame de Montgaudry, fille de Jacques le Bouleur, seigneur de Montgaudry et du Prulay et Marie de Cocheffet. Marie vit encore en mars 1607. Sa sœur cadette Anne de Bonvoust est mariée à Thomas Hector de Faveris, seigneur de Logrière le 13 juin 1553.

<sup>2</sup> ADO 1497 (11) : fonds Bonvoust (notes de La Sicotière) : Jean de bonvoust est le troisième du nom, vivant vers 1590 ; il est qualifié de chevalier. Il est seigneur d'Ainay, de Prulay, de Montgaudry, de Vauvegnant et Courgeoust, Corneilli et Souvelles et l'un des cent gentilshommes du Roi. Jean est marié à Renée Gruel, fille puînée de Philibert (ou Fulbert) de Gruel, seigneur de la Touroye, d'Igni, du Mesnil, et de Ronai, chevalier de l'Ordre du roi et de Françoise de Bubertré et de la Pelletrie. La dernière fille de René est Catherine de Bonvoust qui se marie le 20 octobre 1587 à Christophe de Villereau, écuyer, seigneur de la Lochière et au Mesnil.



semble s'être converti au protestantisme<sup>1</sup>. Il est cité à plusieurs reprises dans les BMS protestants, sous le nom de Claude de Bonvoust, sieur de la Motte. Nous trouvons aussi un contrat de mariage protestant daté du 3 juillet 1662 entre Claude Martel, sieur du Boullay, gendarme de la Chambre du roi avec Marie Bouvoust, fille de Claude, sieur de la Motte, avocat au bailliage et siège d'Alençon. Ses enfants semblent donc avoir suivi la voie confessionnelle du père<sup>2</sup>. Les frères et sœurs de Claude de Bonvoust ne semblent pas en revanche avoir quitté « le giron catholique ». Ce sont là de nombreux exemples de bigarrures confessionnelles. De là à renforcer l'idée que la conversion religieuse concerne avant tout des individus avec leur libre choix... Car une question se pose encore. La conversion au protestantisme concerne-t-elle des individus particuliers au sein du lignage, plutôt les aînés ou les cadets ? Force est de constater qu'il faut rester extrêmement prudent sur ce point. Parce que la conversion est souvent une affaire individuelle et personnelle (et cela n'est nullement en contradiction avec l'idée d'une fidélité accordée à un Grand), elle est susceptible de concerner tout le monde au sein du lignage, aîné comme cadet. L'exemple ci-dessus est assez explicite. L'aîné des Bonvoust, Claude de Bonvoust sieur de la Motte, est protestant, tandis que ses frères semblent catholiques. L'un est chevalier de Malte, les autres occupent des places dans l'administration royale ou des fonctions curiales.

Et quand le doute persiste ? Voici l'exemple d'une famille qui résiste à toute tentative d'identification confessionnelle et pour laquelle le doute subsiste pour Guillaume de Glapion, sieur de la Boissière et de Hautpol. L'aîné de cette famille poursuit une carrière militaire dans des régiments externes à la province, conformément au rôle assigné au second ordre, mais il épouse une femme issue

---

<sup>1</sup> ADO 1497 (11) : fonds Bonvoust (notes de La Sicotière). Nous trouvons Claude de Bonvoust, baron d'Aunay. Par lettre du mois de décembre 1647, il est nommé chevalier de l'ordre du roi et épouse le 23 mai 1633 Emmanuelle de la Motte et de Loyse, fille aînée du marquis de la Motte-Baracé et de Pétronelle Le Cornu. Il rend hommage au roi pour la terre d'Aunai le 20 juin 1634. Sa terre est érigée en baronnie par lettre en décembre 1647. Il est qualifié de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi dans un aveu du 21 juin 1648, pour la terre de Logrière par Guillaume de Glapion, écuyer, seigneur du lieu et Françoise de Faveris sa femme. Il est fait chevalier en 1647 et reçoit selon la chronique le collier des mains du duc de Chevreuse. Sa femme meurt veuve de lui le 28 avril 1670.

<sup>2</sup> ADO 1497 (11) : fonds Bonvoust (notes de La Sicotière). Jean-René de Bonvoust, écuyer, seigneur et baron d'Aunay, chevalier de l'Ordre du Roi est marié le 5 juin 1660 à Catherine du Pont, fille de Claude du Pont, écuyer, sieur du Ruau et Jacqueline Droie. Il est maintenu en 1667 (à 28 ans) et partage les biens de son père avec son frère puîné Claude, seigneur de Logrière en 1672. Dans cet acte, une fille est évoquée ; elle est destinée à être religieuse, selon le vœu de la mère. Les deux frères s'engagent à lui verser une « contribution de 2100 livres faite pour ladite dame leur mère pour être employée à faire ladite sœur religieuse (nom inconnu). Serait-ce Marie de Bonvoust, mariée dans la religion réformée en 1662 avec Claude Martel, sieur du Boullay ?

d'une famille vivant à proximité de son fief d'origine. A la fin de sa vie (il meurt en 1596)<sup>1</sup>, Guillaume Glapion sert dans la compagnie d'ordonnances du seigneur de Vassé<sup>2</sup>, un protecteur dont on ne peut suspecter la fidélité religieuse aux « vieilles croyances »<sup>3</sup>. Que savons-nous au fond de l'engagement religieux de Guillaume Glapion de la Boissière et de Hautpol ? Un parcours militaire dans la compagnie du duc de Nevers, Louis de Gonzague, prince catholique certes, rallié de bonne heure à Henri IV, semble faire pencher la balance du côté catholique ; ce que confirme également la fin de sa carrière auprès de Vassé, lui aussi considéré comme un catholique indéfectible et dont le nom figure parmi les partisans des Guise vers 1567. L'analyse des prénoms, mince indice de l'appartenance religieuse, se révèle ici un exercice ô combien périlleux et bien peu loquace : deux épouses successives prénommées Anne et Esther, deux fils, César et Gervais. Autant le dire, rien de patent ! Des alliances matrimoniales avec des familles dont les noms figurent parfois sur les registres protestants<sup>4</sup>. Des noms que l'on trouve dans les années 1616-1617, au sein des BMS protestants. Le dossier est bien mince ! D'autant que la famille s'affiche clairement comme catholique dès les années 1630-1640.

Il semble bien, à la lumière de tous ces exemples, que le choix religieux procède avant tout d'une option personnelle. C'est ce qui explique pourquoi grandissent, au sein des lignages et des familles, les bigarrures confessionnelles. Ni la conjoncture économique, du reste plutôt bonne en ce

---

<sup>1</sup> Par un acte du 23 février 1596, il laisse ses biens en partage à ses deux fils. Il mentionne que : « César de Glapion, écuyer, seigneur de la Boissière, Gervais de Glapion, et Mlle Esther Mallard, leur belle mère (...) des biens qui leurs avoient échus par la mort de Guillaume de Glapion leur père, vivant écuyer, seigneur de la Boissière ». Une autre mention, signée Berdier, tabellion à la Doissière, confirme ce partage fait entre César, Gervais et Esther Mallart, leur belle mère. César, seigneur de la Boissière épouse Françoise le François le 8 novembre 1592 (le contrat ne signale aucune indication religieuse quant à la cérémonie) mais elle est déclarée veuve le 5 décembre 1630.

<sup>2</sup> Il s'agit de Jean de Groignet de Vassé, baron de la Roche Mabile, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. Vassé est capitaine de cinquante hommes d'armes en décembre 1571 ; il combat à Jarnac, Moncontour, ou La Rochelle en 1573 et, joue surtout un rôle important au siège de Domfront aux côtés de Matignon. Il meurt en 1589.

<sup>3</sup> Le couple engendre trois fils : René, écuyer, sieur de Boisbusnel marié à Françoise de la Haye le 12 juin 1619 dans paroisse de la Chalange ; Gervais, sieur des Acres, époux de Madeleine Le Moyne le 12 avril 1622 ; et François, marié à Marie de Barard. Gervais, sieur de Rosnay.

<sup>4</sup> La mère d'Anne, la première épouse de Guillaume, est en effet une Bordin, une famille ayant fourni un ministre de l'église réformée d'Alençon au début du XVII<sup>e</sup> siècle. César épouse Françoise Le François et son fils Gervais, sieur des Acres, se marie quant à lui avec une Le Moyne.

« gras pays » qu'est la Basse-Normandie, ni la proximité de l'Angleterre, ni la protection d'un grand, peu présent en cette région, ni le système du partage noble bas-normand ne permettent d'expliquer, de façon définitive, le choix religieux des uns et des autres. Peut-être l'effet d'entraînement, passant par les canaux de l'amitié et de la famille, a-t-il pu ici ou là peser dans la prise de conscience des nobles locaux devenus protestants. Cela est particulièrement vrai autour de Gabriel de Montgomery ou de Bricqueville, qui ont su se montrer persuasifs auprès des membres de leur famille ou amis. Mais c'est bel et bien l'intime conviction de chacun qui l'emporte et tranche les camps, finalement et en dernier ressort. C'est ce qui fait que la conversion ne procède pas d'un acte mécanique et automatique, affectant, comme d'un seul homme, tout un lignage, ni même, toute une famille.

## Chapitre III :

### Manifester son altérité, marquer la rupture religieuse

Lorsqu'un noble a choisi de se convertir à la religion protestante, comment passe-t-il de l'engagement religieux, le moment de la conversion, à un engagement militaire, qui lui fait prendre les armes ? Dans la perspective d'une étude de la sensibilité religieuse nobiliaire, à la suite de Denis Crouzet qui y voit l'expression d'une violence mystique, une place à part est accordée dans l'historiographie contemporaine au problème de la violence des nobles et à leurs prises d'armes. La région bas-normande n'échappe pas à ce contexte panique au cours de la période 1560-1590. Elle représente même un terrain particulièrement privilégié, surtout dans le bocage, pour un déferlement iconoclaste et guerrier entre 1562 et 1574, puis pendant la Ligue.

#### *I. Une mesure du trouble du début des années 1560 : les rôles du ban et de l'arrière-ban de 1562 à 1568*

Un certain nombre de nobles, qu'il nous faut identifier le plus précisément possible, s'engagent dans le combat politique et religieux. Il convient en ce sens de préciser à la fois l'ampleur de cet engagement, ses modalités et ses motivations. Comment identifier ceux qui prennent part à une action militaire ou politique liée à la question confessionnelle au cours de la période 1560 à 1590 ? Le rôle du ban et de l'arrière-ban de 1562 est un document qui nous permet d'envisager cet engagement et de le mesurer, notamment en relevant le nom de

ceux qui refusent de combattre. Envisageons la situation en 1562 au moment où la première crispation religieuse apparaît.

Hérité d'une institution du XIV<sup>e</sup> siècle, le ban était fondé sur le service gratuit requis par le roi, il permettait la formation de compagnies d'ordonnances à partir du vivier social du second ordre. « Le ban était la convocation à cri public des vassaux directs du roi, l'arrière-ban, la convocation des arrière-vassaux ne relevant du roi que médiatement, pour aller le servir à l'armée que conjointement avec leur seigneur »<sup>1</sup>. Si ces levées avaient été déterminantes à la fin du Moyen-âge et, destinées à fournir le monarque en troupes fraîches, elles tombent en désuétude dès le règne de Charles VII. Néanmoins, jusqu'en 1674, les appels au ban se maintiennent et constituent un moyen de consolider les troupes professionnelles et de faire rentrer dans les caisses de l'Etat des fonds supplémentaires par commutation en taxe. C'est pourquoi ces convocations perdurent tout au long des guerres de Religion, même si leur efficacité reste à démontrer, comme nous allons le constater. Pour la Basse-Normandie, le Fonds français de la Bibliothèque Nationale conserve le rôle des nobles du bailliage de Caen pour les années 1562, 1567 et 1568. Les « *Rôles, Montres et revues des nobles du bailliage de Caen de la compagnie du Roy, le 4<sup>ème</sup> jour de février 1562* », d'une part, et 1568, d'autre part, et celui de la vicomté de Valognes en 1567, enfin, se révèlent des documents précieux car rarement conservés en l'état<sup>2</sup>. La première convocation a lieu le quatrième jour de février 1562. Son capitaine est Charles Damberville, baron de Valbost : le cornette se nomme Antoine de Vassy, sieur de Fontaines : quant à son Maréchal des Logis, il s'agit de Gilles Cousin, et d'une quinzaine de nobles hommes. Une deuxième convocation a lieu en novembre. Ainsi peut-on lire :

« Rolles et la montre et revues de nobles du bailliage de Caen retenu pour faire somme du ban et arrière-ban dudit bailliage. Nous, Charles Damberville chevalier, capitaine, le 11<sup>ème</sup> jour de novembre 1562, Cornette : noble homme Antoine de Vassy sieur de Fontaines, Maréchal des Logis : Gilles de Cousin sieur de Saint (?) et quinze hommes d'armes dont Charles d'Harcourt, baron de la Motte, douze de Bayeux et vingt-trois de Falaise, et un pour Vire ».

---

<sup>1</sup> Cité dans l'ouvrage de Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*, Seyssel, Champ Vallon collection Époques, 2008, 441 p. Ici p.195.

<sup>2</sup> BNF FF Ms Fr. 24115 : « Rôle et Montres et revues des nobles du bailliage de Caen de la compagnie du Roy ».

Une troisième se tient en décembre, précisément le 9 décembre 1562. Enfin le fonds des manuscrits de la Bibliothèque Nationale contient aussi le *Rooles de la montre de la ville de Caen le 4<sup>ème</sup> jour de janvier 1568*<sup>1</sup>, ce qui est intéressant dans la mesure où cet ensemble permet des comparaisons et rend possible l'étude d'une évolution des effectifs et des comportements nobiliaires. Le texte de 1568 marque l'inflation du nombre de combattants appelés, puisque cet appel au ban désigne quarante gentilshommes pour le baillage de Caen. Charles Damberville est toujours à cette date le bailli de la ville et son cornette demeure inchangé. Mais, c'est Nicolas de Vaucouleur qui est devenu maréchal des logis. Cette inflation du nombre des combattants est également confirmée par le rôle des taxes du ban et arrière-ban pour le bailliage du Cotentin pour cette même année 1567. C'est une liste de cent vingt-trois noms qui s'aligne, autant d'hommes qui se rangent sous l'autorité de Gilles d'Avril, sieur Daudeville, lieutenant général du bailliage<sup>2</sup>.

Ces documents, précieux à plus d'un titre, présentent l'avantage de comptabiliser ceux qui demeurent absents aux diverses convocations du ban et arrière-ban. Cette liste nous permet donc d'entrevoir le trouble profond qui règne désormais dans les rangs de cette noblesse bas-normande. S'il est vrai que ces absences peuvent avoir diverses causes, elles n'en traduisent pas moins parfois le signe d'une volonté délibérée de se soustraire aux injonctions du roi et le refus de combattre dans les rangs catholiques. A la troisième convocation de l'année 1562, celle du mois de décembre, sur quinze hommes, un d'entre eux est déclaré malade (il s'agit de Gilles de Grimouville, sieur de Jucques). Cependant, à Bayeux, sur les douze hommes, deux sont malades mais il est mentionné « néanmoins ses chevaux et armées party », il s'agit de Jean de la Croix, demeurant à Saint Sulpice<sup>3</sup> et Louis de Tailleboys, résident à Vienne en Bessin. A Falaise, sur vingt-trois hommes, un se déclare malade « et néanmoins ses chevaux et armées party », c'est Jehan de Bonvoust, sieur de Romilly. Un autre homme est mentionné malade sans indication particulière ; il s'agit d'Antoine de Clinchamps, sieur de Domay. C'est donc dans les bailliages de Bayeux et de Falaise que le malaise semble le

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 24115, fol. 8.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 24119 : ban et arrière-ban du bailliage du Cotentin, fait le 20<sup>ème</sup> jour d'octobre 1567.

<sup>3</sup> Dans la recherche de noblesse de 1666, nous trouvons Antoine et Jean de la Croix, demeurant à Leury (ou Livri), dans la sergenterie de Briquevast.

plus palpable : c'est aussi là que le nombre de nobles adhérant à la Réforme est le plus important par rapport à la plaine de Caen. Trois hommes se sont volontairement soustraits à l'appel et refusent de combattre aux côtés des catholiques. Cela est peu, en fin de compte, mais c'est le signe d'un trouble profond dans les consciences. Dans la sergenterie de Condé-sur-Noireau, située sur la vicomté de Vire, Guillaume Payen de la Poupelière ne se présente au ban, ni en 1562, ni même en 1567<sup>1</sup>. Il faut dire qu'il est coutumier du fait puisqu'il ne s'était pas non plus présenté au ban de 1552<sup>2</sup> :

« Le dict Payen deffault et ordonné sa terre estre saisye et pour eviter au retardement de service sera mys homme capable pour faire le service d'archier au lieu du dict Payen auquel sera baillé exécutoire. Néanmoins l'excuse posée par Maistre Jehan Gaillard lequel a dict Payen estre en la compagnie du sieur du Vidame de Chartres dont il fait apparoir et actendu mesme qu'il fait le serment et consenti de faire le service d'une archier de la dernière montre, pour ses dictes terre. A esté ordonné qu'il sera pourveu d'homme en son lieu, duquel sera baillé exécutoire pour avoir chevaux et armes, qui est la personne de Michel de Mont, auquel a esté baillé exécutoire pour avoir chevaux et armes sur le dict Payen, pour évitement du retardement du service du roy »<sup>3</sup>.

Guillaume Payen de la Poupelière, qui possède les fiefs de la Poupelière et les deux parts du fief de Sainte-Honorine la Charonne, ainsi que d'autres terres, devrait déclarer au total pour trois cents livres de rente. En son absence, il se fait représenter par un certain Jean Gaillard, qui affirme que Payen combat dans la compagnie du vidame de Chartres (c'est-à-dire l'administrateur et défenseur des biens temporels de l'évêque de cette ville). En 1552, il s'agit de François de Vendôme, l'oncle du protestant converti vers les années 1540, Jean de Ferrières, seigneur de Maligny. Ce dernier, fils de François de Ferrières et de Louise de Vendôme, ne devient vidame de Chartres qu'après le décès de son oncle, mort à la Bastille en 1560. Guillaume Payen confirmera, quelques mois plus tard, son

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 24116 : Rôle de la taxe du ban et arrière-ban du baillage de Caen, pour les années 1562 et 1567 (originaux contenant les quittances de paiements faits aux personnes qui ont été employés pour le ban en 1567). Fol.1 à 124 (année 1562) : « Guillaume Paien, fief de la Poupelière vallant 40 livres, le fief des Loges, et de Moulin, comparant noble homme d'armes et affirme ledit mallade... deffault et cotisé ». Egalement Fol. 124 à fin (année 1567) : « Guillaume Paien, sieur de la Poupelière, vallant 40 livres : deffault de présentation et sans prendre du roole ...cotisé ».

<sup>2</sup> Emile Travers, *Rôle du ban et arrière-ban du baillage de Caen de 1552*, Paris, Picard ; Rouen, Lestrigéant, 1901, 399 p. : Archers de la Vicomté de Vire, Guillaume Payen de la Poupelière.

<sup>3</sup> *Ibid.*

attachement à la maison des Bourbons et son engagement militaire aux côtés du futur vidame de Chartres. C'est probablement pourquoi son excuse semble douteuse aux officiers du roi, chargés de faire exécuter le rôle du ban et Payen est puni. Une partie de ses biens (chevaux et armes) est saisie et sa terre surveillée par l'officier Michel du Mont.

Mais certains se montrent plus habiles à contourner les injonctions royales, en se faisant proclamer plus légalement « exemptés du ban ». Un premier groupe ne peut en aucun cas être suspecté, puisque ces hommes prennent déjà part aux combats qui commencent, aux côtés des troupes royales. Il s'agit de Charles Damberville, le bailli de Caen, d'Etampes, ou de Matignon dans la sergenterie d'Isigny ou de Gilles Cousin, le maréchal des logis. En revanche le doute est plus grand pour Gilles de Pierrepont dans la sergenterie d'Isigny, pour Pellevé, ou pour Charles Le Verrier, parlementaire à Rouen<sup>1</sup>, et plus encore pour Jean Frotté du fief de Couterne, « pour ce qu'il est notoirement secrétaire du roi<sup>2</sup> ». Il s'agit de Jean de Frotté, d'abord secrétaire et contrôleur général des finances des roi et reine de Navarre au début de sa carrière, qui acquiert ensuite les terres et fief de Couterne, de Vieuxpont et du Ménil. Il était fils de Jacques de Frotté et Jacqueline Segulier, président du parlement de Paris. Il épouse en 1536 Jeanne de Coustellier, fille de Guillaume Le Coustellier, sieur de Sey. Quant à Gilles de Pierrepont, il s'agit peut-être de ce sieur du Pierrepont, d'Esquay, et gardien héréditaire de la Verderie de Bosc le Roy. Gilles de Pierrepont est marié à Catherine de Villers. Il est issu de la lignée fondée par Léon de Pierrepont, écuyer, seigneur de Pierrepont, qui meurt en 1504<sup>3</sup>. Tous ces hommes sont protestants et semblent considérer comme une aubaine d'être exemptés du rôle du ban et, de ce fait, de ne pas avoir à s'engager dans les combats au nom du roi. On en conviendra cependant ces documents restent fortement incomplets. Il faut donc les croiser avec les récits des théâtres d'opérations militaires ou autres chroniques de l'époque.

---

<sup>1</sup> ADC E 416 : Charles Le Verrier, baron de Vassy, vend le 5 mai 1565 le fief de Crèvecœur à Gilles Le Carbonel, seigneur de Chaussegrey et Tribehou. Il est nommé conseiller au parlement de Rouen et reçu le 4 mai 1564. Mais, privé de sa charge pour cause de religion réformée (du 3 janvier 1568 au 8 août 1570), il est rétabli grâce à l'édit de Saint-Germain. Il est marié à Claude Roger, le 5 mai 1565 et a eu quatre enfants : Claude, Jean, David, Marthe. Il est mort en 1589.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. Fr. 24116, fol. 1 à 124: Rôle de la taxe du ban et arrière-ban du baillage de Caen, pour les années 1562.

<sup>3</sup> BNF FF Chérin 156 : Fonds Pierrepont (seigneur de Pierrepont et d'Esquay).



## *II. La vague d'iconoclasme, facteur d'identité religieuse*

Cet engagement nobiliaire des années 1560-1570 se traduit par l'expression d'une violence iconoclaste ou d'une prédation dans les zones rurales. Elle se manifeste de façon particulièrement active après le massacre de Wassy en Champagne au printemps 1562. Denis Crouzet nous rappelle la chronologie de cette déferlante iconoclaste : au nord du royaume, l'iconoclasme protestant de 1562 suit l'axe de la Loire, à partir du lundi 30 mars 1562 (il se caractérise par la prise de Tours). Le 8 mai consacre la saisie des villes de Vendôme et de la Charité-sur-Loire par les protestants. Mâcon, Vézelay, Caen, Lisieux et Bayeux connaissent le même sort. Le 2 juin marque l'entrée de Condé dans Orléans. Le vendredi 3 juin, c'est la ville du Mans qui tombe aux mains des troupes réformées, puis Angers. Le mercredi 15 juin, c'est au tour de Rouen, puis le 19, Dieppe. Parallèlement, le sud est touché ce même printemps. A partir du 1<sup>er</sup> mai, l'action iconoclaste se porte en Poitou. Le Languedoc n'est pas en reste. Puis, la Guyenne d'abord, et la vallée du Rhône sont aussi touchées : Valence, Romans, Lyon tombent également à la fin du mois d'avril. Ensuite, la déferlante affecte Béziers<sup>1</sup>. Le mouvement s'est donc rapidement étendu à l'ensemble du royaume au cours du printemps 1562.

Pour cette génération de nouveaux convertis, c'est de cette manière qu'ils manifestent leur altérité religieuse. Le problème consiste cependant à ne pas se laisser abuser par les récits paniques, et surtout par ceux, issus des milieux ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, effarouchés car cibles privilégiées des réformés. Aux yeux des contemporains, inquiets de ces temps troublés, les divers mécanismes visent à marquer pour le noble sa différence religieuse et à manifester sa croyance en l'imminence du « jugement dernier ». Peut-on parler, à la suite d'Olivier Christin, d'une véritable « pédagogie » de la violence<sup>2</sup> ? Quelle sensibilité religieuse particulière se développe dans les années 1562, à la fois en Alençon, devenue une véritable « ville protestante » avec la venue des amis de Marguerite, Sainte-Marthe ou Frotté ou, dans le bocage athisien ou flérien ?

---

<sup>1</sup> Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu, La violence au temps des Guerres de Religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssels, Champ Vallon, 1990, p. 529.

<sup>2</sup> Olivier Christin, *Une révolution symbolique, l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, éd. de minuit, 1991, 350 p.

La décennie 1560 est traversée par une vague d'iconoclasme particulièrement violente et indirectement inspirée par la noblesse locale. Cet iconoclasme nobiliaire est marqué par son caractère d'exemplarité. Cela pose donc le problème de la responsabilité de ces nobles locaux dans ces exactions. Le protocole, suivi par les Montgomery ou Bricqueville, s'inspire d'un modèle provenant de la ville d'Orléans ; il s'inspire de la « gestuelle condéenne ». A Orléans, ville dans laquelle Condé veut fonder une capitale réformée, on assiste en effet à une séquence iconoclaste le 21 avril. Mais le souci de ne pas effrayer les villes et provinces incite Condé au maintien théorique d'un *statu quo* religieux. Il veut mettre un frein à l'iconoclasme. Pour Denis Crouzet,

« Plutôt que de penser naïvement que l'iconoclasme aurait fait partie d'une normalité ou d'un accidentel de la guerre protestante de religion, ne faut-il pas l'envisager comme un dérapage essentiel à Orléans puis un acte qui va servir de modèle aux autres villes de la Religion ? Ne faut-il pas déduire qu'en la destruction violente des marques de Babylone, s'exprime une force subversive autonome des Princes, à laquelle ceux-ci se trouvèrent comme contraints de ne pas s'opposer ?<sup>1</sup> (...) Tout se passe comme s'il était par avance énoncé, avant même que la guerre contre les tyrans ne soit réalité et ne soit théorisée par Condé comme telle, qu'elle ne peut être qu'une guerre contre les idoles (...) Mais cette violence des marges se fond vite dans une violence qui se dit s'accomplir au nom du roi, de dieu, du Public, de l'Etat et de la Patrie. Elle procède d'un soulèvement interne à chaque ville, parfois, de l'invasion de troupes étrangères »<sup>2</sup>.

Ainsi, d'après Denis Crouzet, « l'iconoclasme s'est imposé comme le rituel de la guerre pour la liberté royale »<sup>3</sup>. Il faut cependant bien percevoir la distorsion entre cette guerre officielle définie par Condé et la pratique militante des fidèles de l'Évangile. Ces derniers veulent la proclamation d'un message religieux au caractère fortement messianique, fondé sur l'idée d'un renouvellement des temps.

Il est possible en revanche de percevoir un ralliement plus net de la part de la noblesse à la foi réformée en Basse-Normandie. Elle se caractérise par une violence plus marquée, plus spécifique. L'ambassadeur toscan Tornabuoni, lorsqu'il envoie son rapport au duc de Florence le 13 septembre 1561, perçoit que les idées réformées se propagent par le canal privilégié de la noblesse en Basse-

---

<sup>1</sup> Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu (...) op.cit.*, p. 532.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.527.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.530.

Normandie ; il affirme : « Le petit peuple ne veut rien entendre à propos de cette nouvelle religion ; et en Normandie, il s'est soulevé et a pris les armes contre les nobles. »<sup>1</sup>. Michel Reulos, dans les actes du XXXI<sup>ème</sup> colloque, *Les frontières religieuses en Europe du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup> s'intéresse à la compréhension de la violence iconoclaste qui déferle dans la baie du Mont-Saint-Michel et le Sud-Cotentin entre 1560 et la fin des années 1590 ; il cherche à interpréter les rapports plus ou moins conflictuels qui se tissent à cette époque entre les deux communautés confessionnelles. Il apparaît, dans cette étude, que la noblesse est désignée comme un élément constitutif de cette violence iconoclaste. Elle en est à la fois le moteur et le principal acteur.

« En dehors des villes, la situation est dominée par les seigneurs qui, sous couvert de la religion, se livrent à des opérations de brigandage, qui constituent l'élément le plus visible des rapports entre habitants des deux confessions alors qu'à l'intérieur des localités, il semble qu'une entente, au moins tacite, existe. Ce sont souvent les autorités religieuses et royales qui amorcent des mesures de répression alors que les autorités subalternes ne font preuve d'aucun zèle ».<sup>3</sup>

Ainsi la violence en Basse-Normandie et dans le Cotentin, loin d'être avant tout urbaine, serait, d'après lui, rurale et d'origine nobiliaire. En effet, après la paix d'Amboise signée en 1563 confortée par l'édit de Saint-Germain de 1570, et malgré le calme rétabli, les meneurs ne baissent pas les armes et tentent plusieurs incursions pour s'emparer de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (opérations certes plus psychologiques qu'« anticatholiques » proprement dite). On rappelle que Gabriel de Montgomery établit un prêche à Ducey, à Pontorson, Fontenay, Brécey (où vit une famille alliée, les d'Auteville). Sainte-Marie d'Agneaux exerce, quant à lui, une pression entre Avranches et Vire, vers 1563. Cette violence persistante dans les rangs de la noblesse contraste avec la volonté de remise en ordre de la communauté protestante à Bayeux ou Saint-Lô. Dans ces villes, s'impose la volonté de trouver un compromis avec les Catholiques, encore numériquement

---

<sup>1</sup> *Négociations avec la Toscane*, T. III, p. 463 et cité dans Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, 439 p. Ici, p. 3 : « *Il popolo minuto non vuole intender niente di questa nuova religione ; e nella Normandia si sono levati ed hanno preso l'arme contra i nobili* ».

<sup>2</sup> Michel Reulos, « du contact pacifique aux contacts violents entre catholiques et réformés en Basse-Normandie », in *Les Frontières religieuses en Europe du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes*, Paris, Vrin, 1992, p. 273-282.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 275.

importants. Même jusqu'à l'épisode de la Saint-Barthélemy et malgré la persistance de violences urbaines récurrentes, touchant par exemple Avranches et Saint-James, théâtres d'exactions en 1562, le respect de l'édit d'Amboise est maintenu envers et contre tout, grâce à l'autorité de Matignon. L'auteur oppose donc volontiers une violence nobiliaire en proie aux pillages ou aux destructions, sous l'égide de quelques meneurs tels Gabriel de Montgomery, à une volonté d'apaisement et de remise en ordre de la part des communautés protestantes, issues de la bourgeoisie ou de la paysannerie, soucieuses toutes deux d'éviter les conflits brutaux et de maintenir sans agressivité des communautés protestantes localement. L'article de Michel Reulos présente donc l'intérêt de souligner l'importance de la noblesse dans l'émergence et le développement des idées réformées dans la région, mais pour souligner le caractère privé et politique de son engagement. Face à la détermination des Montgomery, Colombières, Sainte-Marie d'Aigneaux, Vassy, Rouvrou ou Payen de la Poupelière, le peuple, essentiellement composé de communautés rurales paysannes, semble réticent à s'engager pour les idées nouvelles. Pourtant la Basse-Normandie comporte, en son sein, des communautés paysannes protestantes qui perdureront longtemps, résistantes à toutes tentatives de conversion forcées. Pour l'heure néanmoins, le mouvement réformé reste essentiellement structuré par cette noblesse ancienne et d'origine féodale. Il y a bien eu un iconoclasme nobiliaire spécifique en Basse-Normandie, et surtout dans le bocage, plus que dans des villes comme Alençon, où les actes de violence restent le fait des notables. Là, les nobles apparaissent plus complices qu'acteurs des violences. Dans le bocage surtout, la noblesse semble tenir les rênes des opérations militaires et imposer une certaine « calvinisation » du plat pays et du bocage par la violence et la multiplication des actes iconoclastes.

Ces actes apparaissent aux yeux des combattants comme un moyen de marquer leur altérité confessionnelle. Il s'agit de faire émerger un point de non-retour. Dans tous les cas et dans chaque ville conquise, la méthode est identique : un ou plusieurs lieux de culte calviniste sont instaurés au sein de cette ville ; l'installation d'un prédicant est favorisée et cette conquête s'accompagne d'une violence ciblée essentiellement contre des membres du clergé local influent, abbés ou évêques, à qui les protestants s'en prennent pour manifester ouvertement et par la dérision leur altérité religieuse. Ainsi, plus encore que de chercher coûte que

coûte de nouveaux financements pour continuer la guerre, ces vagues iconoclastes sont d'abord un moyen d'expression, celui de la rupture avec l'Église des pères. La précocité de ces actes en témoigne. Parce qu'ils sont commis avant tout acte guerrier proprement dit, avant toute autre action militaire, ils constituent une sorte de préliminaire, une transgression délibérée et pensée. Le clergé raillé et ridiculisé, l'ordre renversé comme à Carnaval, il s'agit alors à leurs yeux, de faire venir les Temps Nouveaux, ceux de la vraie foi.

Cette distinction entre iconoclisme nobiliaire et iconoclisme urbain est particulièrement nette en ce qui concerne la ville d'Alençon. A l'instar du pasteur Robert qui a étudié ces mouvements iconoclastes dans la ville ducale<sup>1</sup>, il apparaît pertinent de distinguer deux temps bien différents dans les troubles alençonnais. Benjamin Robert dissocie deux vagues d'iconoclisme au cours de l'année 1562. La première se tient au début du mois de mars ; elle touche les moniales de l'Ave-Maria (le but est ici de s'emparer du monastère en vue d'y établir un lieu de culte réformé). La deuxième se déroule en juillet 1562 ; elle se caractérise davantage par son origine nobiliaire et s'avère plus violente que la précédente car elle est orchestrée par des bandes de reîtres huguenots de Lamotte Thibergeau chassées du Mans, qui arment son bras contre les églises et les hôpitaux de la ville. L'iconoclisme protestant alençonnais des années 1562 et les mécanismes de rupture confessionnelle sont relatés notamment à partir de la série H des archives départementales de l'Orne ou dans le Fonds français de la Bibliothèque Nationale<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la première vague du printemps 1562, il est intéressant en ce sens de comparer la mise à sac de la cathédrale du Mans du 7 mai 1562, observée par Olivier Christin et celle du monastère de l'Ave-Maria en Alençon<sup>3</sup>. Nous constatons des similitudes entre les deux cas, par la prépondérance des élites sociales (31 % des personnes appréhendées sont nobles, bourgeois, hommes de lois), par la présence systématique de la famille ou celle des domestiques, aux côtés des « fauteurs de troubles » et tout cela, dans le plus

---

<sup>1</sup> Pasteur Benjamin Robert, *Alençon protestant en 1562 d'après un document catholique de l'époque*, Alençon, Corbière et Jugain, 1937, 50 p.

<sup>2</sup> Sur l'iconoclisme alençonnais de 1562, il faut consulter le fonds ADO 4124 et 4125 et 4131 et 4132, ainsi que BNF FF Ms. Fr. 4588 (fol. 18) : copie collationnée au XVII<sup>e</sup> siècle, et lettres de sauvegarde de Catherine de Médicis au bailli d'Alençon sur requête des religieuses de sainte Claire, extrait de la Chronique du Monastère clarisse de l'Ave-Maria d'Alençon, d'autres fragments dans la série 1J.27).

<sup>3</sup> Olivier Christin, *Une révolution symbolique (...) op.cit.*, p. 94-138.

grand respect de l'ordre social établi. Il ne s'agit donc pas d'une révolte populaire de type « révolutionnaire » mais de l'expression d'une « pédagogie de la violence ». Dès les années 1560, la noblesse qui gravite autour des instances juridiques de la ville semble en effet quelque peu troublée et désorientée face à la montée du fait protestant dans la cité ducale, quand elle n'est pas elle-même convaincue ouvertement du bien-fondé des idées réformées, comme c'est le cas d'un Sainte-Marthe ou d'un Frotté. Cet iconoclasme ne concerne pas directement la noblesse bas-normande, sauf celle qui gravite autour du Présidial et des milieux juridiques. Néanmoins, tous sont sommés de prendre parti, soit en soutenant les insurgés et en couvrant les exactions tel un Charles de Sainte-Marthe, lieutenant criminel d'Alençon, François Percault, seigneur des Brosses, lieutenant général civil ou un certain Pilois, sieur de Montigny, capitaine du château, qui a clairement pris parti en faveur des réformés. Cet homme avait reçu toute la confiance d'Henri de Navarre, duc d'Alençon, et de Marguerite de France son épouse. Dès 1548, il est nommé à ce poste par l'acte qui suit dans lequel la confiance est accordée aussi bien au fils qu'au père : « Jacques de Pilloys, dict de Montigny, escuyer, seigneur du lieu, capitaine de notre ville et chasteau d'Alençon et à l'exemple et l'imitation de luy, Loys Pilloys dict de Montigny son fils et sera pour faire le semblable. A iceluy loysons pour ces causes nos confiance aussi a plain de sa personne sera suffisante loyaulté et bonne dilligence. Et du consentement de Jacques son père presté ce jourd'hui personnellement cy noz mains. A nous done et octroye estat et office de capitaine d'Alençon. Donc présamant cy jour par led. Jacques et Loys dict de Montigny père et filz ensemble des auctoritez et dignitez prérogatives, franchises, libertez (...) Faict le vingtième jour d'aoust de l'an mil cinq cent quarante huict, signé Martel. » L'acte est confirmé l'année suivante, en novembre 1549 ; l'autorité est aussi donnée au fils, « même en l'absence de son père »<sup>1</sup>. Le sieur d'Aché et de Larré doit aussi se

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 2280 : Pilloys dict Montigny, fol 6, 1548 ; et confirmation du Roy, novembre 1549. La famille fait souche en Alençon et reste protestante. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ses descendants passent un contrat de vente avec une autre famille protestante, comme l'indique cet acte, contenu dans BNF FF Ms. Carré Hozier 495 : Pillois, Fol 33 : « Transfert de la somme de 428 livres à prendre sur Jean de Pillois, écuyer, sieur de Montigny et Louise de Ganville, sa femme, le 22 octobre 1609 par François Jardin, greffier eu siège présidial d'Alençon, au profit de Messire Odet de Saint Denis, dit sieur et baron de Hertré, demeurant au lieu de la Tournerie, par de Louzer ; et moyennant la somme de 6000 livres ». Cet acte passé à Alençon en présence de Christophe Le Vapeur, marchand et Pierre Poitevin, demeurant à la Barre, devant Samuel Gillot et Pierre Barbier, en l'élection d'Alençon. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille est encore protestante manifestement : « Certificat du 2 octobre 1745 à Mesnil en Anjou, par Jacques Gaudereau et François Feignet et de

positionner. Pour des raisons de fidélité familiale, il choisit, quant à lui, d'apporter une aide aux moniales de l'Ave Maria expulsées en 1562 (sa sœur est l'une d'entre elles). Enfin, Guillaume Jouenne, sieur de Glatigny prend clairement parti en se rangeant au contraire ouvertement dans le camp catholique<sup>1</sup>. Ainsi les événements iconoclastes impliquent un positionnement clair de la part du second ordre local. Il semble qu'au printemps 1562 (au mois de mars probablement) l'essentiel des notables dirigeant la ville ducal soit favorable aux protestants. Ces notables détiennent les postes-clés alençonnais, et même après l'édit de 1568, qui oblige à expulser les protestants de leur fonction<sup>2</sup>. Ainsi l'iconoclasme réformé des années 1560 dérange les autorités officielles qui apparaissent comme sommées de réagir et de prendre position. Cette gêne des élites locales apparaît tout aussi bien dans cette source essentielle pour comprendre l'iconoclasme alençonnais qu'est la *Chronique de l'Ave Maria*<sup>3</sup>. On la perçoit aussi dans les rapports délicats qu'entretiennent Matignon et le bailli Rabondanges, à cause (ou en dépit) de la relative modération de ce dernier ; leur correspondance laisse en effet entrevoir les tensions suscitées par les troubles qui agitent la ville ducal en 1562. Depuis l'Édit d'Amboise de mars 1563, Louis de Rabondanges est chargé d'arbitrer le partage des fonctions municipales entre catholiques et protestants. Il faudra l'intervention du Roi lui-même Charles IX qui, par une lettre datée du 5 mars 1566, remercie Rabondanges pour son rôle de temporisateur et lui demande (ou réitère sa demande) son aide alors que celui-ci est affaibli et malade<sup>4</sup>. L'arrivée de Louis de Rabondanges après les événements du monastère de l'Ave Maria n'y change rien car celui-ci est jugé par Matignon trop sympathique à la réforme. Il meurt en 1567, mais son fils François, nommé bailli à la place de son père en 1568, embrasse à son tour la réforme. Promu capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller et chambellan ordinaire du Roi Charles IX et du duc d'Alençon, François se marie le 4 août 1568 avec Marie-Anne Olliamson, dame

---

Varel, curé de la paroisse du Mesnil, diocèse d'Angers, selon lequel René de Pillois, ecuyer, autrefois seigneur de la Coutilière, par du Menil en Anjou, Renée de Portebife et Françoise Pillois leur fille étoient religionnaires par le témoignage de leur ancêtres parents et par leur ancêtres ».

<sup>1</sup> Pasteur Robert, *Alençon protestant en 1562 d'après un document catholique de l'époque*, Alençon, Corbière et Jugain, 1937, p. 37.

<sup>2</sup> Pasteur Benjamin Robert, *Alençon protestant (...) op. cit.*, p. 38.

<sup>3</sup> ADO série H 4124 et 4125 : *Chronique de l'Ave Maria*.

<sup>4</sup> Henri Chardon, « Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie », in *Bull. Société historique et archéologique de l'Orne (S.H.A.O.)*, T. XXIV, 1905, p. 371-397. Ici aux pages.380-386 ; Robert de Brébisson, *Les Rabondanges*, La Chapelle-Montligeon, 1914, p. 191.

de Culey et semble avoir rejoint Montgomery au cours du siège de Domfront ; il meurt dix ans après les faits, en 1584<sup>1</sup>.

La seconde vague touchant la ville ducale, celle du mois de juillet, est plus courte et bien différente. Ses acteurs, essentiellement composés de la noblesse du Maine ou du bocage, viennent de l'extérieur de la ville et imposent l'ordre pour quelques jours. En juillet 1562, Lamotte Thibergeau, venu du Mans, et Georges d'Argenson, seigneur d'Avoines, sont déjà maîtres de la capitale du Maine depuis le printemps 1562<sup>2</sup>. Après s'être emparés des bâtiments conventuels des Jacobins et celui des cordeliers, ils pillent l'église Saint-Pierre de la Cour, se livrent à des actes iconoclastes dans la cathédrale et dressent l'inventaire des biens du chapitre. Le 12 juillet, la colonne armée et commandée par La Mothe Thibergeau, nommé maître de camp, s'empare de Beaumont-le-Vicomte, s'engagent vers Alençon, puis Falaise. Là, elle fait la jonction avec les armées de Montgomery. Au passage, la ville est pillée et mise à sac. Les richesses des églises d'Alençon font l'objet d'un inventaire précis dressé par les bons soins des pasteurs, Guillaume Fouillard et Pierre du Perche, qui envoient leur compte-rendu au prince de Condé. L'épisode nous est connu par la synthèse opérée par l'abbé Blin, chanoine honoraire du diocèse de Sées, au siècle dernier<sup>3</sup>. Dans une démarche, à la méthode floue et à l'objectivité douteuse certes, qui vise à dresser la chronique partielle des « méfaits » de Montgomery et de Coligny dans la région, cet ouvrage nous permet cependant de suivre les opérations entre 1562 et 1574. On relève des actes iconoclastes en Alençon par le pillage des églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard. L'hôpital est réquisitionné par les troupes protestantes<sup>4</sup>. La Motte Thibergeau et d'Avoines, accompagnés de Guillaume Payen de la Poupelière, reçoivent ensuite l'ordre de tenir la garnison de Vire<sup>5</sup>.

Quant au bocage, ici encore, la rupture est marquée par la violence et l'arrivée d'un prédicant réformé. Il s'agit là d'une minorité agissante qui marque les esprits, soit, tel Montgomery, parce que sa position se situe au premier plan

---

<sup>1</sup> Robert de Brébisson, *op. cit.*, chapitre III.

<sup>2</sup> Emile et Eugène Haag, *op.cit.*, T. IV, p.252-254.

<sup>3</sup> Abbé Blin, *Petit tableau des ravages faits par les huguenots, de 1562 à 1574, dans l'ancien et le nouveau diocèse de Sées*, Avignon, Séguin frères, 1888, 178p.

<sup>4</sup> Abbé Blin, *op.cit.*, p. 133-151.

<sup>5</sup> Emile et Eugène Haag, *op.cit.*, T. IV, p. 254 : « en vain, semble t-il, puisqu'ils sont responsables de la perte de la ville par les troupes protestantes le 4 septembre 1562. Le seigneur d'Avoines meurt au cours de ce siège de Vire ; La Motte Thibergeau, quant à lui, est fait prisonnier. Il ne doit sa liberté qu'au prix d'une forte rançon ».



dans le pays et aboutit à une forte emprise locale qui s'appuie sur les réseaux de fidélité nobiliaire, soit, tel Payen de la Poupelière près d'Athis, parce qu'il structure une nouvelle communauté religieuse d'inspiration réformée en faisant venir de Jersey un prédicant nommé Berthelot<sup>1</sup>. Venant de Mortagne-au-Perche, Bellême, Argentan, Almenèches, Sées, Laigle, ces troupes pillent l'abbaye de Belle-Etoile à Cerisy le 24 juin 1562, le jour de la Saint Jean-Baptiste, brisant l'autel, les images et mettent le feu à l'abbaye. Puis c'est au tour de celle de Lonlay à Domfront de connaître le même sort. Suivent encore des violences à Falaise, avec la mise à sac de l'église Saint-Gervais. Là, les troupes de Montgomery et de Lamotte Thibergeau brisent les images, les vitraux, les statues du porche et du chœur. Ils brûlent les reliquaires et l'orgue Trois prêtres enfin sont portés en place publique et exécutés, parmi eux César de Brancas, abbé de Savigny, réfugié d'abord à Mantilly, près de Domfront, et décédé au cours de ces événements<sup>2</sup>. A Mortain, à Vire, Coutances, puis Saint-Lô, Bayeux, Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives, c'est le même déferlement des forces de Montgomery<sup>3</sup>. Guillaume Payen menace la famille de Grésille, restée catholique et voisine de sa demeure de la Poupelière. Le château de Saint-Sauveur, situé à Athis et propriété des Grésille, est assailli et pillé. Le chef de famille, Antoine de Grésille est jeté en prison à Pontorson sur les terres seigneuriales de Montgomery<sup>4</sup>. Des exactions sont commises également contre le sieur Delozier au Mesnil-Hubert. Les bocages près d'Athis et de Flers sont donc les terrains d'une installation du culte calviniste avec Payen de la Poupelière<sup>5</sup>, le seigneur de la Toyé de Fresne, ou, de façon moins nette, Nicolas de Pellevé, baron de Flers. Il semble bien que pendant quelque temps au moins, au printemps 1562, ce même bocage soit le théâtre d'affrontements violents entre les communautés confinant à une véritable guerre civile locale. La conversion de Guillaume Payen a valeur exemplaire et fait

---

<sup>1</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueillie à Saint-Honorine-la-Charonne et à la Gaustraye*, La Chapelle-Montligeon, 1906 et Hector de la Ferrière, *Histoire du canton d'Athis, précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie*, Paris, 1873, p. 34-35.

<sup>2</sup> Abbé Blin, *Petit tableau (...) op.cit.*, p. 153.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. I et II, et p. 160 et *passim*.

<sup>4</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis (...) op.cit.*, p. 34.

<sup>5</sup> Guillaume Payen de la Poupelière échappe au siège de Domfront après avoir combattu jusqu'au bout. Il tente de s'emparer de Cherbourg en 1576 avec d'Aubigné mais en vain. Il se retire alors et meurt vers 1580. Suzanne Payen, sa fille, elle-même protestante, dépose vers 1598 le corps du pasteur Germain Berthelot à côté de celui de son père dans la chapelle de la Poupelière. Le fils de Suzanne, Jacques Lefebvre du Radier se convertit au catholicisme vers 1648. Un temple est construit à la Quentinière (près d'Athis).

« tâche d'huile » avec l'adhésion en cascade de ses frères Gilles et Roger Payen et celle de son beau-frère Jacques-Antoine de Crux, baron de Larchamp, seigneur de la Lande-Patry. Ce dernier est donc à la fois apparenté à Guillaume Payen (les deux hommes ayant respectivement épousé les sœurs Pommereul, Louise et Françoise) et aussi aux Montgomery par sa mère. Larchamp est enfin l'un des lieutenants du chef des réformés en Basse-Normandie et le responsable du pillage de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile du 21 juin 1562<sup>1</sup>. Dans cette même région, à Fresnes, près de Flers, le seigneur La Hagne, seigneur du château de la Toye, s'est converti dès les années 1555 au protestantisme. Il semble avoir entraîné derrière lui le vicaire de Fresnes et une partie de la population. La venue de Germain Berthelot, déjà présent chez Guillaume Payen de la Poupelière, est notée à Fresnes. Celui-ci s'installe au hameau de la Folie (dans un lieu appelé plus tard « le Temple ») ; c'est en 1561 qu'une église réformée est dressée à Fresnes. Le seigneur de Toye, qui s'était déjà fait connaître pour sa brutalité envers ceux qui refusaient la conversion à la fin des années 1550, était suspecté du massacre de deux cents personnes en septembre 1562<sup>2</sup>. Suivent alors la conversion de du Theil, celle Pierre Dupont, sieur de Ronfeugerai et de la Garencière, bailli de Condé-sur-Noireau. Puis les idées réformées sont partagées par Jean de Saint-Germain, seigneur de Rouvrou et Philippe de Sarcilly, seigneur de la Fressengère (dont le fief se situe sur la commune d'Athis) ou encore, Jacques de Vassy et de la Forêt d'Auvray<sup>3</sup>. Les actes iconoclastes commis par ces hommes dans la région ont donc non seulement pour but d'exprimer la ferveur de leur foi mais aussi de

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 950 : la famille Crux se situe sur une terre près de Coutances depuis Henri de Crux, écuyer, au XIV<sup>e</sup> siècle. En 1368, Jean de Crux, écuyer, s'illustre dans la défense du château de Vire. Il existe deux branches, l'une en Nivernais, celle de François de Crux, chevalier, seigneur de Trouan, porte-enseigne de la compagnie du duc de Guise en 1544 et 1545. L'autre, celle qui a toute notre attention, se situe en Normandie. Il s'agit de Jacques-Antoine de Crux, fils d'Antoine de Crux et de Gabriel de Montgomery. Il est marié à Louise de Pommereul, fille de (?) de Pommereul et de Françoise de Hautemer. Son fils, prénommé aussi Antoine est sieur de Bellefontaine ; il est revenu à la religion catholique. Il est conseiller et chambellan de Monseigneur frère du Roi en 1580 et le 28 janvier 1584, il perçoit une « somme reçue en paiement d'un voyage en Allemagne pour affaires importantes » et d'une autre, pour un voyage fait en pays de Guyenne en l'an 1581. Son fils Antoine est marié à Marie de Courboyer, d'où, une fille, Marie de Crux.

<sup>2</sup> ADO 311 J : archives de l'église réformée du bocage (1803-1976).

<sup>3</sup> BNF FF Carré Hozier 624 : fonds Vassy, sieur de la Forest d'Auvray : Jean Vassy est marié à Marguerite de Saint Germain le 24 mars 1511 et Gabriel de Vassy, sieur de la Forêt d'Auvray et du Mesnil Patry, héritier de défunt Mathieu de Vassy son oncle. Il est époux de Marguerite de Harcourt, fille de noble et puissant Jacques de Harcourt, sieur de Juvigny le 23 mai 1538. Après la mort de son mari en 1551, elle reçoit la garde noble de son fils jusqu'en 1573. Jacques de Vassy, capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Brecey, le Gaast, Tousehet, Preaux, Saint-Vigor des Monts, Burey, la Galonnière et autres terres.

convaincre les indécis. Ces actes peuvent aussi avoir valeur de représailles contre ceux qui perdurent dans la foi catholique. C'est enfin ce qui explique pourquoi on trouve autant de familles passées à la réforme en un espace si réduit, celui du bocage de Flers, Athis, Condé-sur-Noireau.

Dans le Cotentin, le processus est quelque peu semblable. Le prêtre du Mesnil-Opac, Toustain de Billy relève, dans son *Histoire du Cotentin* à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les progrès du calvinisme dans la région et compte quatre seigneurs du bas Cotentin déjà convertis en 1562. Il s'agit d'Auxépaules, seigneur de Sainte-Marie du Mont, Bricqueville, seigneur de Colombières, Sainte-Marie, seigneur d'Aigneaux, et Richier, seigneur de Cerisy<sup>1</sup>. Ceux-ci tissent entre eux un solide réseau d'entre aide. Tous sont en étroite relation avec Montgomery qui apparaît comme le chef de cet ensemble propre au Cotentin Mais Montgomery, par son charisme, est déjà apte à dépasser ce simple cadre et s'apprête à coordonner toute la noblesse réformée bas-normande. Nous avons là les principaux cadres locaux du camp protestant. Quatre lieux de prédication sont instaurés, afin de structurer l'espace du Bas-Cotentin et d'y permettre la pérennité de la foi réformée. Il s'agit de la maison d'Aigneaux, la chaire au Diable, le Clos-Varroc, et la grange de la maison d'Aigneaux<sup>2</sup>. S'y ajoute également l'établissement d'un culte réformé à Ducé, sur les terres des Montgomery : « Le fils de M. de Lorges, qui blessa le roy Henry, tient en son sien chasteau ung prédicant qu'il a intitulé evesque duquel j'ay veu des mandements citatoires contre tous ceulx qui empeschent les prédicants et ceulx qui y veulent aller, excommuniant iceulx et recommandant que de force ou de gré ils soient amenés devant luy »<sup>3</sup>.

Ainsi dès janvier 1562, Sainte-Marie d'Aigneaux devient maître de la ville de Saint-Lô. Cette dernière se veut alors une base sûre dans le Cotentin et un lieu commode pour l'établissement d'une sorte de « République réformée » en Basse-Normandie : « Aussitôt le comte de Montgomery eut avis par le moyen de Colombières son gendre, de l'état de la ville de Saint-Lô, il y accourut à dessein

---

<sup>1</sup> René Toustain de Billy, *Mémoire sur l'histoire du Cotentin et de ses villes : villes de Saint-Lô et de Carentan*, Saint-Lô, Elie fils, 1864, 193 p. Ici p. 76-77.

<sup>2</sup> *Ibid*, p.77.

<sup>3</sup> « Lettre de Chantonay, ambassadeur d'Espagne à la duchesse de Parme » (archives de Vienne), in *La Normandie à l'étranger*, comte Hector de la Ferrière, 1873, p. 2-3.

de s'y fortifier de manière qu'il pût par ce moyen, se rendre maître du Cotentin »<sup>1</sup>. Dès 1563, la ville de Saint-Lô voit l'ouverture d'un collège protestant<sup>2</sup>. Un registre du Présidial de cette ville de Saint-Lô, daté du 18 juin 1562, rédigé par un protestant de la ville du nom de Nicolas Le Roux, dit que : « De la notez qu'environ la Saint-Jean les troubles commencèrent pour la religion, et estoient deux partis de ceste Normandie aux villes fermées, et y faisoient leurs bourgeois ligue en telle sorte que le camp devint devant ceste ville et fut ladite ville saccagée et pillé »<sup>3</sup>. On notera la date du début des troubles, la Saint-Jean. Ce qui constitue un topique de l'iconoclasme protestant et de la manière pour les réformés de marquer leur altérité religieuse. « La violence est possession » nous rappelle Denis Crouzet. « C'est lors des processions de la Fête-Dieu que cette appropriation des hommes par le sacré est la plus évidente »<sup>4</sup>. La suite du passage explique comment la ville est perdue par les protestants dès la fin de l'année 1562 : « parce que la ville fut rendue le 27 septembre en cest an et pour ceste cause ne fut depuis fait que peu de chose au siège présidial, parce que les conseillers s'absentèrent »<sup>5</sup>. En effet Saint-Lô est reprise par l'armée du duc d'Etampes et Montgomery, faute d'hommes en nombre suffisant pour le moment, ne peut rien faire pour l'en empêcher.

La ville de Vire est aussi le théâtre d'opération de Gabriel de Montgomery. En juillet 1562, il s'empare de la cité et procède au recensement et au prélèvement des « reliques précieuses » de la cathédrale<sup>6</sup>. Il s'agit de s'emparer du trésor ecclésiastique de la ville, « estant d'or et d'argent » et de le remettre au prince de Condé. A Pontorson, la ville où réside Montgomery, ce sont les

---

<sup>1</sup> René Toustain de Billy, *Mémoire sur l'histoire du Cotentin (...) op.cit.*, p. 76-77.

<sup>2</sup> Michel Reulos, « l'organisation, le fonctionnement et le programme du collège protestant de Saint-Lô (1563) », in *S.H.P.F.*, P. 71. Michel Reulos s'appuie sur le document contenu à la bibliothèque du protestantisme français, intitulé, *Police et discipline de l'Eglise réformée de Saint-Lô, avec l'adresse de bien proposer l'Escriture prinse du deuxième livre de M. André Hippertus, 19 chap.* Il relève un enseignement classique en latin et français mais constate en revanche que l'on ne sait rien du recrutement ni des professeurs, ni des élèves. On ignore également quelle zone géographique couvrait cet enseignement et quelle fut sa durée d'existence. Il n'en reste pas moins que l'existence de cette école consacre l'importance de la ville de Saint-Lô pour la pérennité de la foi réformée dans le Cotentin.

<sup>3</sup> René Toustain de Billy, *Mémoire sur l'histoire du Cotentin (...) op.cit.*, p. 81.

<sup>4</sup> Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu (...) op.cit.*, p. 349.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>6</sup> BNF FF Ms. Fr. 3389, fol 13 : « procès verbal dressé par Gabriel de Montgomery, de la remise des reliquaires à lui par les habitants de Vire, le mercredi 29<sup>ème</sup> jour de juillet 1562 » : « Nous, Gabriel comte de Montgomery, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Comte du Ducé et Fontenay, estant...d'or et d'argent décharge des reliques de Vire, faite par Montgomery ».

habitants qui protestent contre ses mêmes agissements le 12 août 1562<sup>1</sup>. L'année suivante, en 1563, alors qu'il avait empêché de « tuer homme ni femme », il fait pendre le lendemain « plusieurs prestres, moynes, et autres ecclésiastiques »<sup>2</sup>. A Coutances, c'est le capitaine François de Briqueville, baron de Colombières, maître de la ville dès l'été 1562, qui s'en prend à l'évêque, Arthur de Cossé-Brissac, qui ne s'était pourtant guère manifesté par une ferme opposition à la réforme. Mais pour cette génération de réformés, l'ennemi à abattre est bel et bien ce clergé désormais abhorré. Ainsi pour Toustain de Billy, « Sainte-Marie d'Aigneaux et Montgomery étaient contre le Roy et l'évêque »<sup>3</sup>. Si l'animosité envers le clergé ne fait plus aucun doute (comme en témoigne la scène qui suit), celle qui pourrait exister envers le roi pose davantage de problème. Nous y reviendrons plus tard. Aussi le 10 août 1562, le baron de Colombières exile l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé, en le garrottant à l'envers sur un âne. L'évêque est coiffé d'une mitre de papier et habillé d'un jupon en guise de chape. Après avoir été promené en ville tout le jour, ainsi accoutré, il est emprisonné pendant un mois (avant de s'enfuir déguisé en meunier)<sup>4</sup>. Dans Coutances pris par Colombières, nous assistons ainsi à une véritable parodie de procession du clergé prisonnier. Tout comme David Grégoire qui chasse les participants à la messe en les fouettant, il s'agit de « *fouetter la messe* »<sup>5</sup>. Le caractère carnavalesque de la scène saute bien sûr aux yeux. L'évêque est assimilé aux « folz », comme pour marquer l'avènement d'un temps résolument neuf pour ces hommes, celui de la vraie foi<sup>6</sup>. Comme le souligne Denis Crouzet, « la violence est carnavalesque, démonstrative du basculement dans un âge d'or retrouvé : la messe devient vesse »<sup>7</sup>. Le prêtre n'est plus qu'une figure inversée de ce qu'il prétend être. La messe est assimilée au banquet du Carnaval.

Ainsi, l'iconoclasme devient un rite de passage comme obligatoire de l'entité urbaine. Selon Denis Crouzet, il s'agit « dans l'ordre régénéré de la Parole

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 3389, fol 18-19 : plainte à M le duc d'Aumalle, lieutenant général du Roy en Normandie des « *catholiques et bon sujets du Roi, habitants de Pontorson* » contre Montgomery, nommément cité dans la lettre, avec une vingtaine de signatures, le 12 Août 1562.

<sup>2</sup> La Popelière, *L'Histoire de France*, t.1, p ; 361, cité par Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu (...)* *op.cit.*, p. 623.

<sup>3</sup> René Toustain de Billy, *Mémoire sur l'histoire du Cotentin et de ses villes(...)* *op.cit.*, p. 89.

<sup>4</sup> Denis Crouzet, *op.cit.*, p. 685.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 687.

<sup>6</sup> Abbé Lecanu, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, 1877, t.1, p. 450.

<sup>7</sup> Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu (...)* *op.cit.*, p. 640 et 680.

de Dieu, de l'imaginaire de lutte autonome de la guerre menée par les Princes, dédramatisant ses virtualités conflictuelles en déchargeant sa violence sur les idoles froides et dures »<sup>1</sup>. Les exactions de Montgomery à Valognes le 19 juillet ou celles de Bricqueville, baron de Colombières à Coutances le 10 Août se caractérisent par la mise à sac des églises. Il s'agit là, pour Denis Crouzet, d'un « iconoclasme prioritaire, comme s'il portait l'équilibre de la Réforme combattante »<sup>2</sup>. C'est une véritable guerre des images qui se met en place, dont le but avoué est de « nettoyer l'intérieur des sanctuaires des immondices qui profanent la gloire de Dieu », de « brûler les lieux de pollution ». On peut voir l'émergence d'une guerre d'éradication, dans laquelle il s'agit de purifier l'espace et de mettre fin aux superstitions qui outragent la puissance de Dieu. Alors que la culture réformée est fondée sur l'immédiateté du Verbe (*sola scriptura*), l'éradication des images leur apparaît comme une véritable pédagogie de la Vérité. Elle témoigne d'une volonté de conversion immédiate et manifeste le spectacle pédagogique de la pulvérisation de l'image. Il s'agit de faire le vide avant le retour de la religion ancienne. Ainsi défini aussi par Olivier Christin, l'iconoclasme protestant ne doit plus être considéré comme un simple bris « gratuit » d'objets, d'autels ou même de bâtiments ecclésiastiques, mais comme une véritable théologie mise en pratique, un acte de rupture duquel découle une prise de position radicale suivie d'un serment de fidélité. Dans ce cas, la dimension sociale qui accompagne le geste théologique n'est pas non plus absente des esprits ; il s'agit de former un groupe soudé, un « iconoclasme pédagogique »<sup>3</sup>. Olivier Christin observe la constitution d'un geste intentionnel, significatif et construit, d'où la mise en évidence d'un calendrier de la violence religieuse, d'une « sélectivité de l'iconoclasme »<sup>4</sup>. Reparties en deux vagues de violence, l'une en 1562 après Wassy, l'autre en 1569 (appelée « armée des vicomtes ») dans le Sud-Ouest sous l'impulsion de Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, les « exactions » sont essentiellement perpétrées, soit au moment de la fête de l'Assomption, soit à la Fête-Dieu, comme pour se démarquer nettement du dogme catholique et manifester de ce fait un bouleversement des frontières du sacré. Ce qui apparaît comme une profanation ou un sacrilège devient une

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 535.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 538.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.139.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.147.

« sanctification », une réitération du martyre. Il s'agit donc, plus qu'un renversement des valeurs de type carnavalesque, d'une « *rhétorique théâtrale* » pour démasquer ce qui apparaît comme une imposture, la vénération des reliques ou celle des saints. D'où la nécessité pour Olivier Christin de repenser la démarche à adopter vis-à-vis de ces événements ; il s'agit ainsi d'abandonner le vocabulaire moral ou esthétique propre, soit à l'Église, soit à l'historien de l'art, ou celui des schémas généraux d'explication (comme ceux qui en imputent la cause à la crise frumentaire, à la hausse des prix ou à une manipulation des nantis)<sup>1</sup>. S'inscrivant dans cette même démarche, l'historien rappelle que « Chaque système de représentation produit des violences particularisées »<sup>2</sup>. A la violence catholique, qui lui apparaît comme un surgissement prophétique, s'oppose au contraire un iconoclasme protestant, qui surgit au moment des fêtes liturgiques (décembre à avril), dont le but clairement affirmé consiste à éliminer les « idoles ». Il s'agit là d'un iconoclasme dirigé contre les images de pierre et de bois, une manière de proclamer l'offense à la grandeur divine qu'est l'idolâtrie, comme « un rappel du commandeur de ne pas tailler d'images à la semblance de Dieu »<sup>3</sup>.

Ainsi le même processus semble se répéter un peu partout dans la région. L'instauration d'un nouveau culte réformé s'accompagne de pressions plus ou moins violentes auprès des autres membres de la noblesse restés indécis ou convaincus du bien-fondé de l'ancienne foi. « L'iconoclasme de guerre »<sup>4</sup>, lié au massacre de Vassy, se caractérise donc par un déferlement de violences contre les images. Il faut dire que l'ordre de mobilisation provient d'une lettre de Théodore de Bèze, datée du 20 mars. Cette missive informe les principales villes de France du massacre perpétré en Champagne et de ce que les Guise se sont emparés des personnes du Roi, de ses frères et de sa mère. Dès lors, Bèze enjoint ses compagnons de la foi à passer à l'action. Mais parfois, comme à Rouen, Mortain, ou Avranches, on perçoit plutôt l'expression d'une violence spontanée avant la fin mars. Face à ces agissements, les autorités royales semblent bien inquiètes et impuissantes à juguler cette vague de l'été 1562. La reine mère exhorte Matignon à passer à l'action et lui confie le commandement hautement

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 26-35.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 493.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 493.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 54.

stratégique du Mont Saint-Michel, place forte difficile à prendre et néanmoins stratégique dans la région<sup>1</sup>.

L'irruption du protestantisme en Normandie s'est donc révélée rapide, violente et intense. En l'espace d'une décennie, les années 1550-1562, une grande partie de la noblesse bas-normande s'est convertie. Si dans un premier temps, le basculement de la noblesse au protestantisme semble plus discret et souterrain au cours de la décennie 1550, il se manifeste ouvertement et violemment à partir du moment où elle se trouve un chef incontesté en la personne de Gabriel de Montgomery, le régicide malgré lui d'Henri II. Le fait protestant devient alors un mouvement fortement encadré par une minorité agissante, essentiellement structurée par une partie de la noblesse bas-normande. Sans être l'unique composante sociale de la Réforme en Normandie, il est vrai que la noblesse représente la catégorie la plus dynamique du mouvement, menant, armes au poing, les opérations militaires et prenant part, tout en cherchant à les contrôler, aux actes d'iconoclasme. Déferlant alors de façon imprévue, la vague de violence se manifeste en effet dans toute la région, au printemps et à l'été 1562, comme partout dans le reste du royaume, en réaction aux heurts de Wassy. Ces actes iconoclastes, caractérisés par le bris et la réquisition des objets sacrés, mais aussi par des violences contre le clergé, régulier ou séculier, constituent une façon pour ce groupe nobiliaire en armes d'affirmer sa nouvelle altérité religieuse et de manifester sa nouvelle foi.

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 3389, fol 10 : le 4<sup>ème</sup> jour de mars 1562, de Catherine, signé Laubépine, adressé « A Matignon qui a la garde du Mont Saint-Michel » et ; fol 13 : le 15<sup>ème</sup> jour d'octobre 1562, et le 15<sup>ème</sup> jour de décembre 1563, de Catherine ainsi que ; fol. 14 et 16, de Catherine : « A M. de Matignon, chevalier de l'ordre du Roi Monsieur mon fils et son lieutenant général en son pays de Normandie en l'absence de mon cousin, M. le Maréchal de Brissac, le 29 jour de juillet 1562 ».



## **Deuxième Partie**

**La noblesse réformée en armes,  
une liberté héroïque et mystique  
(1562-1598)**

## Chapitre 1 :

### **La première génération des guerriers de la Cause, l'époque héroïque (1562-1574)**

En Basse-Normandie, on observe la présence de forces confessionnelles contraires, avec une forte communauté réformée dans les rangs de la noblesse. La région est marquée par la présence de deux familles qui, sans appartenir aux grands de race immémoriale, ont poursuivi un destin à la fois national et local, de façon antagoniste l'un vis-à-vis de l'autre, les Guyon de Matignon et les Lorges, comtes de Montgomery (surtout Gabriel de Montgomery, le régicide malgré lui converti au protestantisme). Tous deux sont capables de « drainer » l'ensemble de la noblesse bas-normande autour d'une clientèle solide. La décennie 1560 constitue un moment de crispation particulièrement tendu car les réseaux nobiliaires se cristallisent autour de ces forces dominantes et opposées. Ainsi la Basse-Normandie fait figure (souvent certes de façon amortie) de caisse de résonance du conflit civil qui affecte durement le Royaume. La région est donc le théâtre d'un vif affrontement, notamment entre 1562 et 1574. Cette période est ponctuée de trêves assez brèves, consécutives aux édits de pacification de 1563 ou de 1570, et de nouveaux déferlements de violence. En revanche, cet espace ne connaît pas de paroxysme de haine au moment de la Saint-Barthélemy en août 1572, contrairement à Rouen, probablement grâce à l'instance de contrôle que constitue Matignon, qui parvient à y maintenir l'ordre et la paix. Il s'agit ici de comprendre comment une poignée de nobles, soudés par la foi et l'amitié, ont réussi à drainer autour d'eux une véritable dynamique, imposant pour quelques années leur loi sur ce pays de bocage par la terreur. Mais pour ceux qui hésitent ou ne souhaitent pas s'engager, à quelle fidélité le gentilhomme doit-il consentir en ces temps de doute et d'incertitudes où désormais l'unité religieuse n'existe

plus ? Obéit-il à une fidélité confessionnelle dictée par sa conscience ou à une exigence politique et relationnelle tout aussi essentielle qui le lie naturellement, et à son seigneur, et à son roi. Car le problème se pose bien en ces termes : en cas de conflit intérieur entre la conscience religieuse et des intérêts de clientèle, comment le noble peut-il concilier sa foi et la fidélité qu'il doit à son supérieur et maître ? A qui obéit-il finalement ?

Après l'arrestation par les soins de Matignon et l'exécution à Paris du chef local du camp réformé, Montgomery, suite au siège de Domfront de 1574, la résistance huguenote semble décimée pour quelque temps. L'année 1574 marque la mort des principaux chefs du protestantisme local. Gabriel de Montgomery, d'une part, est capturé à Domfront en mai 1574 ; il meurt quelque temps plus tard exécuté en place de Grève. Bricqueville, baron de Colombières d'autre part, meurt sur la brèche, quelques jours après, à Saint-Lô. Leurs descendants continuent le combat jusqu'à la fin des hostilités, mais avec moins de panache.

## *I. « Pour faire la guerre aux ennemis de Dieu et du Roy »*

### *1) L'état des forces en présence*

Au moment du déclenchement des troubles en 1562, d'abord au mois de mars en Alençon, et surtout en juillet pour les principaux mouvements militaires, Matignon est nommé en poste à Cherbourg ; il est aidé par le duc d'Etampes. Le duc de Bouillon, gouverneur de Normandie, quant à lui, a reçu la charge de tenir la ville de Rouen contre les troupes réformées. Mais en vain ; il est chassé par les protestants et doit alors se retirer à Caen. Le duc d'Aumale le remplace dans le commandement en Normandie et cherche à reprendre la ville de Rouen, tandis que le Vidame de Chartres tient la ville du Havre au nom du Prince de Condé. Les villes de Vire, de Coutances et de Saint-Lô sont tombées aux mains des réformés. Saint-Lô est, en effet, prise par Sainte-Marie d'Aigneaux. Les villes de Vire et Pontorson le sont par Montgomery et Coutances par Bricqueville, baron de Colombières. A l'heure où le camp huguenot semble être en position de force, dans la région comme dans le reste du royaume, chacun doit désormais choisir son camp. Entre ceux qui se sont nettement engagés dans celui des réformés, ceux qui

au contraire restent fidèles aux ordres de Paris et du roi (bien que chaque partie prétende en réalité combattre en son nom) et ceux qui hésitent à s'engager dans toute opération militaire, préférant soit une démarche de foi plus discrète et personnelle ou une neutralité plus ou moins bienveillante, il y a bel et bien des lignes de partage infranchissables. La liste des nobles qui suit a été établie à partir des chroniques des frères Haag et de l'étude effectuée au XIX<sup>e</sup> siècle par le comte Hector de la Ferrière. Elle n'est peut-être pas exhaustive, mais elle a le mérite de mettre en évidence les profondes fractures idéologiques et religieuses qui se dessinent en Basse-Normandie. Il faut aussi s'appuyer sur l'historien alençonnais du XVIII<sup>e</sup> siècle, Odolant Desnos. Celui-ci, vivant au temps des Lumières, n'est bien sûr pas témoin des faits qu'il rapporte. Mais il n'en demeure pas moins une source précieuse pour l'histoire de la ville : « Les difficultés religieuses à cette époque et le parti que soutenaient les personnages influents, firent que la Basse-Normandie fut divisée en trois partis : celui du gouverneur général qui semblait vouloir tenir la balance égale entre catholiques et calvinistes dont Henri de la Marck faisait partie, celui de Matignon, catholique zélé, enfin les calvinistes qui avaient pour chef Gabriel de Montgomery »<sup>1</sup>. Trois lignes de force semblent donc se dessiner en ce début des années 1560. Il nous faut bien sûr faire une place particulière à Gabriel de Montgomery, qui à partir de sa résidence de Ducey dans le Cotentin, se pose comme le seigneur au plus fort charisme local, capable d'entraîner derrière lui les autres nobles convertis. Certes il n'est pas le premier seigneur à devenir protestant en Basse-Normandie. Mais compte tenu de son parcours particulier, dès son retour dans le Royaume de France, à la fin de l'année 1561, il est le mieux placé pour coordonner les opérations militaires et drainer autour de lui les autres membres de la noblesse, en imposant une pression qui relève de la « terreur panique »<sup>2</sup>. Appuyé par Guillaume Payen de la Poupelière, marié à Françoise de Pomereul, qui fait venir de Jersey sur ses terres près d'Athis le pasteur Germain Berthelot, Montgomery peut aussi compter sur le soutien du

---

<sup>1</sup> ADO 31 J4 et Pierre-Joseph Odolant-Desnos, *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon, du Comté et duché d'Alençon, extrait du Ms inédit, extrait du Ms inédit de P.J. Odolant-Desnos*, Paris, publié par E-F-L Courtilloles chez Dumoulin, 1872, p. 20.

<sup>2</sup> Sur cette « terreur panique » en Basse-Normandie, voir l'ouvrage de Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu, La violence au temps des Guerres de Religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, chap. VIII, p. 623 et *passim* et chap.IX, p. 685 : « La violence réformée, iconocaste et meurtrière, ne peut être pensée que rationnellement (...) ; elle possède une finalité utopique qui est de promouvoir, dans le monde même, une existence humaine épousant et réalisant les préceptes de la Loi » (p. 625).

baron de Colombières, de Sainte-Marie d'Aigneaux, de Philippe de Sarcilly, seigneur de la Fressengère, de Jean de Saint-Germain, sieur de Rouvrou ou Jacques de Vassy<sup>1</sup>. Autour de Vire, de Condé-sur-Noireau, de Falaise, la concentration de seigneurs convertis à la foi réformée se révèle très dense. Le poids et la capacité à structurer le mouvement de la part de Montgomery sont donc indéniables.

Il doit cependant affronter une opposition de taille, celle de Matignon et de ses hommes. Depuis 1561, date de sa prise de fonction au titre de lieutenant général de Normandie, Matignon est le seul contrepoids face à Montgomery. Son implantation locale et sa montée en puissance ne font aucun doute. Né de Jacques de Matignon, probablement mort en 1526 (ou 1537), cet homme possède indéniablement une solide assise régionale grâce à sa mère. Jacques de Matignon est, en effet, né le 16 septembre 1525, à Lonray, près d'Alençon, au sein d'une famille solidement implantée en Normandie depuis plusieurs générations. Sa mère Anne de Silly, fille de Jean de Daillon et d'Anne de Batarnay, est elle-même, dame de Lonray. Elle possède en effet plusieurs terres sur place<sup>2</sup>. Elevé comme enfant d'honneur aux côtés d'Henri II, il se distingue ensuite en divers combats, le siège de Montmédy, de Damvilliers, la défense de Metz et il est fait prisonnier à Saint-Quentin en 1557. Il réside également à Thorigny près de Saint-Lô. Divers actes notariés datés de 1553 permettent de comprendre un peu mieux cette forte assise locale<sup>3</sup>. En 1556, Jacques de Matignon, est chevalier de l'ordre du Roi,

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière-Percy, *Histoire du canton d'Athis, précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie*, Paris, A. Aubry, 1858, 439 p.

<sup>2</sup> ADO 1Mi 159 : titres de la terre de Lonrai (XVI-XVII<sup>e</sup>) cote 2<sup>E</sup> 99 et ADO 205 J : titres de propriété et diverses dépendances de la terre de Lonrai ; foi et hommage ; aveu et dénombrement reçu au Comté d'Alençon du fief de Nocé (1391, 1402, 1494) ; érection en marquisat en avril 1643 ; fief de haubert ; Généalogie des Matignon. Charles de Matignon reçoit les titres de : « Octroyé par le Roi à Messire Charles de Matignon, seigneur du lieu, baron de Saint-Lô et la Rochesson, Prince de Mortagne, sire de Lesparre, chevalier des ordres de Sa Majesté, conseiller en ses conseils d'Etat et premier capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général en Normandie, comte de Thorigny, baron de Saint-Lô, sieur de Lonrai ». Né à Lonray en 1554, il est maréchal de France par brevet de retenue du roi en mai 1622.

<sup>3</sup> Emile de Courtilloles, « Analyse de divers actes du tabellionage, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Bull. S.H.A.O.*, t.VI, 1887, 2<sup>e</sup> bull. p. 211-218, t.VII, 1<sup>er</sup> bull. 1888, p. 78-93 et 3<sup>e</sup> bull.253-270, t.VIII, 1<sup>er</sup> bull. 1889, p.37-52 : Ainsi le 9 mai 1553, il est dit que : « Haut et puissant seigneur Jacques de Matignon, seigneur du lieu, baron de Thorigny, Lonray, Giverville, âgé de 22 ans, a donné pouvoir à Maître Simon de la Bouque, lieutenant de Mr. le bailli d'Evreux de vendre la terre et fief noble de Giverville ». Le 1<sup>er</sup> juin 1553 encore, d'autres transactions présentant Jacques de Matignon sont menées, comme celle-ci : « Noble et puissant seigneur Jacques de Matignon, seigneur de ce lieu, baron de Thorigny, la Roche-Tesson, Lonray, Giverville et Beaufissel donne pouvoir à Maître Jean Moullin, prêtre de vendre et aliéner ses terres de Giverville et Beaufissel et de vendre ou fieffer la place d'une maison en la ville du Pont de l'Arche ».

capitaine de trente hommes d'armes pour le gouverneur Claude de Lion<sup>1</sup>. En 1558, il épouse Françoise de Daillon et du Lude, sœur de Guy, comte du Lude<sup>2</sup>. En 1561, il reçoit le collier de l'Ordre de Saint-Michel<sup>3</sup>. Il semble constituer le chef de file du « parti catholique » dans la région. Mais comme la situation religieuse de ce temps se révèle plus complexe que par le passé, il ne faut pas oublier que le lignage de Jacques de Matignon recèle aussi en son sein des protestants<sup>4</sup>. Matignon est aidé de Grimouville, baron de Larchamp, de la Haye-du-Puits ou de la Bretonnière, ou des frères Gillebert, Henri, sieur de la Guyardière, écuyer et Michel, sieur de la Jaminière, qui combattent à ses côtés<sup>5</sup>. Il peut compter aussi et surtout sur l'aide précieuse et fidèle de son homme de main en Normandie, Claude Gobé. Il ne nous reste pas beaucoup d'éléments à propos de cet homme, issu de la petite noblesse, peut-être en cours d'anoblissement même. Celui-ci n'ayant pas laissé de descendance, le dossier généalogique reste maigre, mais Claude Gobé, en homme ordonné et organisé, nous a laissé un grand nombre de quittances permettant de retracer son parcours auprès de Matignon et d'autres protecteurs toujours plus puissants à mesure que le temps passe<sup>6</sup>. Nous possédons cependant assez de pièces pour affirmer que Claude Gobé semble arriver au service de Matignon entre 1562 et 1564. Dans cette lutte contre le camp protestant, Gobé apparaît en tout cas comme l'auxiliaire indispensable de Matignon.

Enfin, parmi ceux qui hésitent en matière religieuse et ne s'engagent pas militairement, nous trouvons Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, le fils de Robert (quatrième du nom) et de Françoise de Brézé, fille de Louis, sénéchal de Normandie, pour l'heure gouverneur de la province de Normandie. Né le 7 février 1539, c'est un homme encore jeune en 1562. Il est allié par le sang

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1890, fol 4 : Matignon, le 13<sup>e</sup> jour de novembre, 1556.

<sup>2</sup> BNF FF PO 1890 et Dossiers bleus 434, fol. 11692 : Matignon.

<sup>3</sup> BNF FF Ms. 32 875 : catalogue de l'Ordre de Saint Michel, sous le règne de Charles IX.

<sup>4</sup> Ainsi, la tante de Matignon, prénommée Anne (à moins qu'elle ne fût sa sœur) est convertie au protestantisme. Epouse d'Olivier de Maridort, celle-ci est dame d'honneur de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret. Matignon a du transiger avec elle dans une affaire de succession en 1564.

<sup>5</sup> Henri Chardon, « Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie », in *S.H.A.O.*, T. XXIV, 1905, p. 371-397 et p. 503-516, et *Ibid.*, T. XXV, 1906, p.173-197. Ici p. 180 : plus tard, ils combattent aux cotés du fils de Matignon, le comte de Thorigny, le fils aîné du Maréchal en 1590 à la bataille d'Ivry. Henri y est blessé ; Michel est tué.

<sup>6</sup> BNF FF PO 1340 : Gobé, sieur de Suresnes de la Bouverie

aux Guise<sup>1</sup>. En poste dès 1556 et jusqu'à sa mort en décembre 1574, il est pourtant suspecté de favoriser l'hérésie. Rallié aux « Politiques », il apparaît comme un personnage contesté tant par les catholiques que par les protestants. C'est probablement parce que son duché fut une terre de refuge pour les huguenots persécutés (ainsi Duplessis-Mornay et sa femme), que les chroniques normandes lui prêtent volontiers des sympathies pour la Réforme<sup>2</sup>. Ses alliés, pour le moment, sont Fervaques à Lisieux ou Jehan de Pellevé, également Rabondanges en Alençon. L'étude croisée de trois lettres, celle du capitaine Bertheville au roi de Navarre, celle d'Antoine roi de Navarre<sup>3</sup> à Catherine de Médicis, au camp de Blois, du 12 juillet 1562 et enfin celle du duc d'Etampes à Catherine, Avranches, le 11 septembre 1562, met en évidence les liens étroits entre la Marck, duc de Bouillon et Antoine de Navarre, roi de Navarre, le duc de Bouillon se plaçant sous sa protection ainsi que Rabondanges. Le gouverneur de la province de Normandie, La Marck, duc de Bouillon, peut en effet compter sur l'aide de Louis de Rabondanges, bailli d'Alençon. Membre de la noblesse seconde, son assise locale est indéniable puisqu'il s'est allié à une puissante famille locale, et se marie avec Jeanne de Silly, le 26 décembre 1535. Celle-ci est dame de Vieux-Pont et de Fontaine-Riant ; elle lui apporte ses terres en dot. Elle est aussi fille d'un bailli d'Alençon, René de Silly, seigneur de Longpray, desdits lieux et de Sainte-Colombe et de Renée de Beauvoisin<sup>4</sup>. René de Silly, seigneur

---

<sup>1</sup> Jean Duquenne, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Editions Christian, 2003, p. 129.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Hist. et Dict. des Guerres de Religion, op. cit.*, p. 1013-1014.

<sup>3</sup> Sur ce personnage, il faut consulter l'étude de Sutherland, in "Antoine de Bourbon, King of Navarre, and the French crisis of authority, 1559-1562", in *French government and society, 1500-1850*, p.1-18 : au rang de premier prince de sang depuis la mort de Henri II, avec son frère cadet, Louis prince de Condé. Mais il peut être considéré comme un Prince « absent ». Cette vacance du pouvoir laisse le champ libre aux Guise, François de Guise et son frère le cardinal de Lorraine. Voici les deux sources de la crise d'autorité : religieuse et politique. La famille est en effet en disgrâce surtout depuis la défaite de leur oncle en 1525 face à l'Empereur, mais le mariage avec Jeanne d'Albret lui apporte la Navarre, échangé contre le gouvernement de Picardie. En 1558, il est reconnu comme protestant et il permet l'installation du culte calviniste en Béarn : « soit par sympathie, soit par indolence » et fait venir le pasteur genevois Le Gay Boismormand à la fin de l'année 1557. En décembre 1557 : Calvin l'appelle pour prendre la tête des troupes protestantes. Il constitue une carte utilisée par Catherine dans sa politique de balance dans ces luttes triangulaires entre la couronne catholique, les chefs protestants Condé et Coligny et les Guise, extrémistes. Mais à la Noël 1560, sa conversion est affirmée publiquement (ce qui constitue une rupture de cet équilibre).

<sup>4</sup> BNF FF Ms. 30752, fol 33 : Louis de Rabondanges est chevalier, seigneur de la Fontaine et de Bourey, seigneur de Fermemare, de Cherville et de Gasprei, premier valet tranchant du Roi, chevalier ordinaire de son ordre, puis à partir du 5 avril 1525, gentilhomme de la chambre du Roi. Difficile de dire quand la famille quitte l'Artois pour la Normandie, probablement après la paix

de Vaud, de Fontaine-Riant et Gaprée, chambellan et valet tranchant du Roi, est placé en poste en 1542, ce jusqu'à sa mort en 1558. C'est sous son mandat, en 1552, que se tient l'érection du siège présidial d'Alençon. Frère de François et Jacques de Silly, évêque de Sées, il épouse, par dispense du pape, Renée de Beauvoisin, veuve de Charles d'Alençon et capitaine de la ville<sup>1</sup>. Louis est nommé à son tour bailli d'Alençon depuis 1549 d'après Brébisson (sûrement plutôt entre 1540 et 1545). C'est une fonction locale importante puisque ses prérogatives font de lui un officier du prince qui a la régie et l'administration d'une portion de son domaine, avec une juridiction qui s'étend à des causes peu importantes et sur plusieurs vicomtés. Mais peu à peu, le bailli est chargé uniquement de la justice avec le temps. Louis de Rabondanges, seigneur de la Fontaine, de Cherville, et de Dourey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et valet tranchant de François Ier, gouverneur de Meulan et d'Amvilliers, obtient la confirmation de sa nomination par le roi en 1538. Silly et lui obtiennent le 20 août 1550 le droit de jouir et exercer cet office en l'absence de l'autre et par le survivant. Louis de Rabondanges se rend à Blois en 1560 pour les Etats-Généraux (ordonnance disant que les baillis seraient de robe courte). C'est sous son mandat que l'administration de la justice passe alors aux lieutenants généraux. La tradition historique fait volontiers de Louis de Rabondanges un « partisan secret des protestants ». Si la légende est tenace, c'est qu'elle nous vient de l'historien alençonnais, Odolant Desnos dans sa *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon, du Comté et duché d'Alençon*<sup>2</sup>, qui a été rédigée au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après lui, « Rabondanges, quoique ne professant pas publiquement la religion réformée, favorisa de tout son pouvoir les calvinistes ; il fut ordonné capitaine de la ville et château, au lieu de Louis de Pillois qui suivait ouvertement les nouvelles opinions »<sup>3</sup>. En fait, la phrase ici citée ne laisse que peu

---

des dames du 5 août 1529. Il participe à diverses actions diplomatiques pour la monarchie, entre 1526 et 1540. Le 4 juillet 1545, en tant que bailli d'Alençon, Louis de Rabondanges, valet tranchant du Roi, reçoit un mandement prescrivant aux nobles de son bailliage de payer au trésorier leur part de leur contribution du ban et arrière ban. En 1547, il rend un aveu au roi, le 8 avril. La terre de Fontaine-Riant est baillée à ferme pour trois ans, le 15 juillet 1563, à Guillaume Matrot, bourgeois d'Argentan pour 475 livres.

<sup>1</sup> ADO 31 J4 : *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon, du Comté et duché d'Alençon, extrait du Ms. inédit (ADO 31 J4) de P.J. Odolant-Desnos*, publié par E-F-L Courtilloles, Paris, Dumoulin, 1872, p. 18, N°LXIV.

<sup>2</sup> ADO 31 J4 : *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon, du Comté et duché d'Alençon*, par Pierre-Joseph Odolant-Desnos.

<sup>3</sup> *Ibid.*, N° LXV.



de doutes sur l'appartenance religieuse de Rabondanges : il ne s'est pas converti. En tant que proche de La Marck, gouverneur de Normandie, il est suspecté d'hérésie, peut-être à tort. Louis de Rabondanges a certes l'habitude de signer sa correspondance de cette formule ambiguë : « Monsieur je prie le Créateur qu'il vous donne en toute bonne santé heureuse et longue vie »<sup>1</sup>. Si cela constitue, il est vrai, une mince preuve de sa conversion, il s'agit là d'une indication intéressante tendant à faire de Rabondanges un personnage sensible aux idées nouvelles. Il apparaît en réalité que tous ces hommes, le gouverneur en tête, apparaissent hésitants. Aucun ne s'engage dans les combats contrairement au clan de Montgomery. Ainsi certains peuvent être convertis ou être sensibles aux idées neuves sans pour autant s'engager militairement. La Marck, le duc de Bouillon, en tant que parent des Guise, hésite à prendre les armes et s'y refuse finalement par crainte d'une part de se couper de la faveur royale et pour éviter d'autre part une démarche trop ostensible susceptible de choquer le lignage auquel il appartient. Dans le camp du gouverneur, la réserve et la conciliation s'imposent donc. Odolant Desnos ne manque pas de le rappeler ; la volonté de l'ordre et de conciliation prévaut ici : « L'ordre (dans la ville) fut rétabli par Louis de Rabondanges, bailli d'Alençon, partisan secret des calvinistes et consolidé par l'Edit d'Amboise (en mars 1563) »<sup>2</sup>. Louis de Rabondanges meurt en 1566 ou peut-être 1567, laissant dix enfants. A sa suite, c'est Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, gouverneur de Normandie<sup>3</sup> qui occupe le poste de bailli d'après Odolant Desnos. Mais La Mark se démet vite de cette charge au

---

<sup>1</sup> « Lettres du 15 mai 1563, adressée à Matignon, de Fontaineriant », cité in Robert de Brébisson, *Les Rabondanges*, La Chapelle-Montligeon, éd. de la Chapelle-Montligeon, 1914, 403p, p. 202-203.

<sup>2</sup> Pierre-Joseph Odolant Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, Poulet-Malassis, 1787, p. 280-281.

<sup>3</sup> Pierre-Joseph Odolant Desnos, *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon*, (...) *op.cit.*, p.19 (N°LXVI). Ceci est également confirmé dans l'ouvrage de Robert de Brébisson, *Les Rabondanges* (...) *op.cit.*, annexe p. 39, par cette procuration donnée le 3 avril 1567 : « par haut et puissant seigneur Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon et sieur souverain de Sedan, de Jametz et de Raulcourt, chevalier de l'Ordre du roi, gouverneur et lieutenant général de sa majesté en ses païs et duché de Normandie, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et cent suisses de sa garde et bailli d'Alençon, pour résigner et remettre entre les mains du roi et de sa mère l'état de bailli d'Alençon en la faveur de François de Rabondanges, écuyer, seigneur de Cherville et non d'autres ». Ainsi que cette provision de l'état et office de bailli d'Alençon : « vacant par la résignation de M. Henri de la Mark, duc de Bouillon, données à Saint-Germain-en-Laye le 7 juillet 1567, par Catherine, reine de France, mère du roi et duchesse d'Alençon à son cher et bien amé François de Rabondanges écuyer, sieur de Cherville, en faveur de qui le dict duc de Bouillon avoit fait le même jour sa dite résignation ».

profit de François de Rabondanges, le fils de Louis, qui semble, quant à lui, bel et bien converti au protestantisme<sup>1</sup>.

Les raisons du succès du clan protestant à l'été 1562 semblent favorisées par l'absence ou la déficience des forces militaires royales sur place. Les troupes déployées localement sont à la recherche de troupes et de vivres pour mener à bien le combat. Ces courriers en attestent, ainsi celui de Bertheville pour Bouillon :

« Premièrement, fera entendre l'estat auquel la Basse-Normandie, et l'ordre que mondict seigneur de Bouillon a mys en tous les lieux d'icelle ou il a esté, et signamment à Caen, Vallogne, et Argentan. Remonstrera le peu de forces que mon dit seigneur de Bouillon a et comment le courier que depuys ung mois et demi il a envoyé à la court vers les dicts dame et roy de Navarre avec lettres par lesquelles il les advertissoit. Comme, pour tenir en seureté les villes et chasteau dudict Caen, il estoit contrainct lever deux compagnies de gens de pied et troys cent harquebuziers à cheval pour accompagner par pays, allant donner ordre aux séditions et autres affaires et occasions de jour en aultre y survenants, et encores attendant la despêche responce à ses dictes lettres »<sup>2</sup>.

Pour l'heure, ils doivent trouver des vivres et des munitions pour résister au camp réformé et tenir plus longtemps. Une demande de deux cents hommes supplémentaires est effectuée par Bouillon, ainsi que deux autres pour défendre la ville d'Alençon, placée sous l'autorité de Rabondanges. Mais encore doit-il payer ses hommes. L'idée qui émerge alors dans l'esprit des partisans du roi de Navarre est de financer dans l'urgence ses frais supplémentaires en prélevant sur les richesses et sur le Trésor de l'Eglise. C'est Bertheville qui sollicite le premier cette permission auprès du roi de Navarre :

« Remonstrera davantaige que, attendu le bruiet qui est de l'Anglois, et veu la consequence de quoy sont Cherbourg et Granville, seroyt très requis et necessaire mectre plus tost que tard dans chacune dicelles places deux cens hommes outre ce qui y est, et en bailler à M. de Rabondanges deux cent aultres pour plus aisement

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p.20 (N°LXVII) : François de Rabondanges obtient de Catherine de Médicis des provisions de bailli d'Alençon. Quoique destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de plusieurs bénéfices, il embrassa le parti des armes et de la religion réformée et fut fait prisonnier le 10 novembre 1567, à la bataille de Saint Denis, en combattant dans l'armée protestante. Il épouse le 4 août 1568 Anne d'Olliamson et meurt en 1584.

<sup>2</sup> BNF FF Ms. 15876, fol 247 : le capitaine Bertheville pour le duc de Bouillon, sans date, environ juin-juillet 1562 : « *Instruction de ce que le cappitaine Bertheville aura à dire et remonstrer de la part de Mgr le duc de Bouillon au roy, à la royne et roy de Navarre pour le service du dict seigneur* ».

maintenir en paix le bailliage et duché d'Allençon. Lesquels gens de guerre dessus ditz le roy accordant pour l'effect que dessus, ledict Bertheville scaura de sa Majesté s'il luy plaist que pour et au payement d'iceulx qu'on s'ayde de ce qu'on esseyera et se pourra gratuitement et de gré à gré tirer du clergé et des reliquaires et argenterye des esglizes, et pour cest effet en faire sur ce expedier et envoyer par sa dicte majesté lettres patentes à mon dict seigneur de Bouillon pour icelles ensuyvre. Supplyer au roy et les dictes dame et roy de Navarre vouloir ordonner au tresorier Nouvance payer les frais extraordinaires tant faitz que à faire par mon dict seigneur de Bouillon pour le service du dict seigneur es choses declarées en l'estat par luy envoyé à leurs Majestez et suivant ce qu'il a pleu à icelle dame luy en escrire cy devant »<sup>1</sup>.

Mais Antoine de Navarre ne peut permettre ce prélèvement qu'avec l'accord écrit du roi et de la reine mère. C'est pourquoi, il se tourne à son tour vers la reine Catherine :

« Madame, ayant entendu la bonne volonté en quoy estoit M. de Bouillon de faire un bon service au roy, je ne luy ay voulu destourner ni oster le moyen de ce faire. Mais au contraire, affin de luy en donner davantage, je luy ay accordé suivant ce qu'il m'a requis de faire lever trois compagnies, moitié de chevaux legiers et moitié d'harquebuziers à cheval avec deux qu'il y a, pour, avec ses forces, reduire ce pays de la Basse-Normandie, et le nettoyer de ceulx qui le troublent. Maintenant, lesquelles forces il dit qu'il fera payer moitié au clergé et moitié es argenteries des esglises, ce qu'il ne peut faire sans une commission du Roy, laquelle je vous supplie, Madame, lui faire despecher. Je luy ay fait une bonne lettre pour l'asseurer du consentement que moy et tous ces seigneurs avons de luy, affin qu'il ne se desesperast et que cela ne lui fist faire une folie.

Et d'autant Madame, qu'il est en nécessité et qu'il n'a pas grand moyen de s'entretenir, j'ay esté d'avis, comme ont esté tous ces seigneurs, lui faire bailler sur les deniers qui sont à la recepte de Caen jusques à quatre mille livres qui est une chose nécessaire (...)

Et dont je vous supplie, Madame, luy en faire faire despeches par le trésorier de l'espargne, lesquelles ce porteur luy apportera avec la commission pour les argenteries dont je vous ay parlé ci-dessus, affin qu'il puisse retourner et je prieray Dieu, Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce,

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 15876, fol 247

qu'il vous donne longue et heureuse vie. Du camp de Blois, ce XIIème jour de juillet 1562. Votre très humble et très obéissant frère et subject, Antoine »<sup>1</sup>.

Il semble que l'autorisation royale soit parvenue à son destinataire. On sait aussi qu'Arthur de Cossé, évêque de Coutances, prélève à sa demande quelques biens dès son retour d'exil en 1563. Il baille en échange à Matignon, baron de Thorigny, la terre, seigneurie et baronnie de Montgardon et Moustiers. Plus tard, en 1568, des objets du culte de l'abbaye de Saint-Jouin sont prélevés et en 1570, l'évêque échange l'abbaye de Saint-Mélais contre celle du Mont Saint-Michel. Tout cela lui vaut d'être accusé de spoliation par les moines de Saint-Jouin et assied une tenace réputation d'être lui aussi un partisan secret de la Réforme. Mais il semble bien que tout cela reste assez inefficace face à la pression du camp réformé animée par Montgomery. Des négociations s'engagent parmi les rangs des réformés avec les Anglais pour livrer Le Havre ; les transactions sont effectuées par Jean de Ferrières, fils de François de Ferrières et de Louise de Vendôme, devenu Vidame de Chartres par le décès de son oncle, François de Vendôme, mort à la Bastille en 1560. La situation semble donc peu favorable au camp royal. C'est précisément pour pallier ce manque de forces que la reine Catherine décide de miser sur Matignon et lui confie le commandement des opérations. C'est avec une main ferme que Matignon semble dominer les réseaux de noblesse jusqu'en 1580, date à laquelle il devient gouverneur en Guyenne. Alors, commence un duel sans merci entre Matignon, encore lieutenant général en Normandie mais appelé à de plus hautes fonctions et Montgomery, le principal chef huguenot de la région. Chacun est capable de capter une partie de la noblesse locale dans son camp respectif.

## 2) 1562-1563 : premières confrontations

- *En Basse-Normandie, le camp réformé se structure*

Après les troubles iconoclastes commis au printemps 1562 en Alençon, le combat s'engage donc dès l'été. Il s'agit là d'un mouvement exclusivement

---

<sup>1</sup> « Lettre du Roi de Navarre Antoine de Bourbon à Catherine, à Blois le 12 juillet 1562 », cité dans Hector de La Ferrière-Percy, *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, p. 5 et 6.

nobiliaire, encadré en Basse-Normandie par Montgomery, mais sous le commandement du Prince de Condé et de Coligny. Entre le moment où le régicide rentre dans le Royaume de France en décembre 1561 pour combattre dans les rangs protestants à l'appel de son ami François de Bricqueville, baron de Colombières et sa mort violente et prématurée en place de Grève en mai 1574, commencent alors douze années de combat quasi continues. Qu'est ce qui pousse Gabriel de Montgomery et ses amis à prendre les armes ? Denis Crouzet, à partir de la lecture croisée de Blaise de Monluc, Brantôme ou Symphorien Champier, perçoit chez ces hommes le « besoin sacré » de la guerre. Cette société nobiliaire serait selon lui « une société panique », cherchant à atteindre Dieu par l'action. Dans ce cadre, la guerre serait conçue comme une expérience spirituelle à part entière : « La guerre n'est-elle pas la nécessité d'une classe sociale parce qu'elle lui fait rencontrer Dieu en une époque spécifique d'exigence religieuse ? »<sup>1</sup>. Avec Montgomery, nous ne sommes, semble-t-il, jamais très loin de cette image du « guerrier de Dieu ».

Pour les chefs militaires bas-normands, il leur faut trouver un patron capable de structurer la Cause et de coordonner leurs actions. Agissant de façon encore plus fluctuante que les liens de clientèles, le parti s'en distingue en effet nettement. Contrairement aux premiers, l'adhésion au parti n'est pas fondée sur un lien durable ; elle est, en revanche, associée à un choix politique. Les personnes qui y adhèrent possèdent les mêmes intérêts ou les mêmes idées, sans que les liens qui les unissaient aient été autres que d'affinité et de sympathie. Il peut exister aussi des « puissances opposées, françaises et espagnoles », un « parti du roi ». Les unions diffèrent quant à elles des partis car elles reposent sur l'égalité entre les hommes, tandis que les seconds, eux, sont fondés sur des relations d'obéissance et de docilité. Le recrutement d'un parti passe, en revanche, par des « pratiques » codifiées et faites de lettres secrètes ou chiffrées<sup>2</sup>. Ces « allures ritualisées » apparaissent comme le prolongement de la sociabilité nobiliaire. Les occasions de rencontres et de discussions font naître une fraternité chaleureuse ou une émulation excitante. La première étape consiste à s'unir en formant une « ligue », une « confédération », ou des « alliances », qui rassemblent

---

<sup>1</sup> Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu, La violence au temps des Guerres de Religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, p. 539.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte (...)* op. cit., p. 377.

un ensemble de conjurés liés par le même serment et dont le but reste soit défensif, soit offensif<sup>1</sup>. Puis vient le temps des prises d'armes, « par lesquelles on se mettait aux champs », et « on montait à cheval ». Il s'agit alors pour le chef d'envoyer des lettres à ses amis et clients, au tour de ces derniers de mobiliser leurs propres réseaux d'amitié et de clientèle<sup>2</sup>. Une deuxième étape peut aussi survenir, celle de l'appel à l'aide étrangère, plus discutée par les contemporains. Cette démarche reste souvent, en effet, condamnée *a posteriori* mais elle demeure intéressante car elle nécessite d'en comprendre les motivations. Elle était destinée à procurer aux révoltés une arme dissuasive, qui dans l'esprit de ceux qui l'utilisaient ne devait pas provoquer le démembrement du royaume, mais simplement rendre plus efficaces leurs demandes. Cette conduite ne signifie donc pas nécessairement que les gentilshommes qui s'y livraient manquaient de « sens national », et que leur constante référence à la « Patrie » était un leurre. C'est ce que nous voyons dans l'affaire havraise : Louis de Condé livre la ville du Havre aux Anglais par le traité d'Hampton Court du 20 septembre 1562, mais il combat avec les troupes royales, une fois la paix revenue, pour récupérer la ville. Son fils Henri Ier combat avec les reîtres de l'Electeur du Palatin lors de la guerre des Malcontents, mais la cession du gouvernement des Trois-évêchés lui a été arrachée. Dans tous les cas, on sollicite une aide temporaire en espérant, non sans naïveté, que les conséquences ne seront pas dommageables dans le long terme<sup>3</sup>. Mais pour Montgomery, la démarche sera encore un peu différente, puisqu'il continue à entretenir des liens très étroits avec l'Angleterre après cette affaire havraise, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre.

Au printemps 1562, les nobles protestants bas-normands, qui ont pris les armes pour défendre leur foi, n'ont aucune hésitation pour le choix du patron et protecteur. Le protecteur tout désigné est bien le prince de Condé. C'est ce que

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte (...) op. cit.*, chap. XIII, p. 369: les rituels de la révolte. C'est le cas de la *Déclaration faite par Monsieur le Prince de Condé pour montrer les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense de l'autorité du Roi du gouvernement de la Reine et du repos de ce royaume*, datant du 8 avril 1560. Il s'agit d'un manifeste, destiné à rendre publics les mobiles qui guident le prince de Condé. Il est signé par Condé et une soixantaine de gentilshommes de province (un tiers proviennent de Picardie, du Valois, de la Brie, où se situent les fiefs des Condé et de l'Angoumois, Saintonge ou Poitou, fiefs des Soubise et de la Rochefoucault). Un autre groupe vient de Normandie où l'influence des Châtillon est grande.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 385.

rappelle le catholique Michel de Castelnau dans ses *Mémoires* : « Ainsi les seigneurs et la noblesse protestante conclurent que, puisqu'ils avoient un Prince du sang pour leur chef, qui vivroit et mourroit avec eux, il leur falloit mettre le tout à la fortune et au hazard de la guerre, voyans aussi qu'ils avoient l'Amiral, principal officier de la Couronne, et digne chef du Party pour les bonnes et grandes qualitez qu'il y avoit en luy »<sup>1</sup>. Aux yeux de Castelnau et surtout selon l'opinion des nobles protestants, les deux chefs incontestés demeurent bien le prince du sang, Louis de Bourbon, prince de Condé, et dans un second temps, l'amiral Gaspard de Coligny. Depuis le printemps 1562, en effet, après le massacre de Vassy puis la nomination du cardinal de Bourbon, frère du roi de Navarre et du prince de Condé en tant que gouverneur de Paris, le roi et sa mère prient Guise et Condé de quitter la capitale, afin de rétablir l'équilibre des forces à la Cour. Mais seul le second obtempère par crainte des catholiques parisiens. Il fuit à Meaux, et le 2 avril, s'empare d'Orléans, désormais point solidement ancré du protestantisme français. Puis ce sont Tours, Blois, Angers qui tombent sous son autorité. Mais la légitimité du prince de Condé vient de l'étranger ; elle est assurée par Théodore de Bèze. Dans son *Manifeste*, inspiré par ce dernier, celui-ci est, en effet, reconnu comme le protecteur légal de la Maison de France. Il peut compter sur le soutien d'un certain nombre de membres éminents du second ordre : « après Vassy, (...) Monsieur le Prince est bien fait, et avecq luy dix à douze hommes chevaliers de l'Ordre comme Monsieur l'Admiral, Monsieur d'Andelot, Monsieur de Nivers, La Rochefoucault, Monsieur de Rohan, le comte de Montgomery, qui est celuy qui tua en joutant le Roy Henry »<sup>2</sup>. Il est à noter que Gabriel de Montgomery est cité en sixième position parmi les chefs protestants appartenant à la clientèle du prince. Bien qu'il n'appartienne pas aux grands mais à la noblesse seconde, il apparaît tout de suite après les La Rochefoucault, Rohan... Condé prend toujours la peine de l'identifier nettement par son signe désormais indélébile ; il est désormais le régicide malgré lui d'Henri II, « celuy qui tua en joutant le Roy Henry ». La particularité de son armée

<sup>1</sup> Michel de Castelnau, *Mémoires*, in *Nouvelles collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, éd. par Michaud et Poujoulat (éd. du Commentaire du Code civil), 1838, 1<sup>ère</sup> série, vol. 9, p. 408 à 554. Ici p. 455 (année 1562).

<sup>2</sup> Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, *Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans le Royaume, sous le règne de François II et sous une partie de celui de Charles IX, où l'on trouvera des preuves de l'Histoire de M. de Thou, augmentés d'un grand nombre de pièces curieuses qui n'ont jamais été imprimées*, Londres, C. du Bosc et G. Darres, 1743, 5 vol. Ici volume III, p. 226 (année 1562).

huguenote est d'être composite. Trois groupes, en effet, la composent : les grands, les bourgeois, les gens du peuple. En 1562, il dispose de deux mille soldats d'infanterie, souvent recrutés, d'après Claude Haton, parmi les « bannis, vagabonds, voleurs, meurtriers, renieurs de Dieu et de vieille dette, reste de gibets, massacreurs, gens mourrans de faim », même si cette source paraît souvent partielle. Les régiments de cavalerie sont composés en revanche de gentilshommes<sup>1</sup>. Les effectifs de cette armée réformée s'élèvent à onze mille soldats en 1562 à la bataille de Pithiviers, treize mille pendant la bataille de Dreux (huit mille soldats et cinq mille cavaliers), et trois mille soldats à Saint-Denis. En 1569, à la Roche-Abeille, on dénombre vingt-cinq mille soldats ainsi que la participation des mercenaires étrangers, reîtres et lansquenets. Ces derniers font leur apparition dans les rangs de l'armée royale au cours de la bataille de Dreux en 1562, où la moitié des effectifs est composée d'étrangers. Mais très vite les huguenots imitent cette pratique<sup>2</sup>. Les gens de cheval ne représentent qu'un tiers de l'effectif total chez les huguenots, contre la moitié pour les royaux. Les chefs huguenots comptent plutôt sur les arquebusiers et l'efficacité de leur feu, d'où la création de régiments légers, armés uniquement d'arquebuses. Habités à combattre par petites troupes et en ordre dispersé, ces régiments de l'armée réformée utilisent le terrain pour obliger l'adversaire à « combattre de bas en haut ». Ils se caractérisent aussi par une habileté à exécuter des marches. Cela est particulièrement la spécialité des régiments du comte de Montgomery, réputés pour chevaucher plus rapidement que les autres.

La préoccupation majeure et lancinante de ces combattants, Gabriel de Montgomery en tête, consiste aussi à trouver des fonds pour continuer le combat. Où trouver aussi l'argent nécessaire ? Alors que Catherine reçoit en mai 1562 dix mille fantassins provenant de son gendre Philippe II d'Espagne, le camp réformé, emmené par le prince de Condé, est démuné, surtout depuis la défection d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, époux de Jeanne d'Albret et relaps. Le Pape Pie IV a, de plus, fait don de cent mille écus et promet jusqu'à hauteur d'un million en or. De son côté, le camp réformé doit urgemment faire face : il commence les tractations auprès des Landgrave de Hesse, du comte Palatin et du duc de

---

<sup>1</sup> Jean de Pablo, « l'armée de guerre huguenote entre 1562 et 1573 », *Archiv für Reformationgeschichte*, 1957, p. 192-216, ici p. 198.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 202 : effectifs de l'armée réformée.



Wurtemberg, soutien indéfectible de la cause protestante. 3500 chevaux et 4000 hommes à pieds parviennent à être levés. Ce déséquilibre des forces apparaît également au chroniqueur Michel de Castelnau : « Ce qui accrût tellement le nombre des protestants, qu'il auroient moyen de faire une armée, mais non pas telle que celle des catholiques, qui avoient le Roy pour eux et la plupart des villes <sup>1</sup> ». Le camp réformé ne peut donc en aucun cas rivaliser avec le camp catholique, alors renforcé des trois mille autres fantassins, des quatre mille cavaliers du duc de Savoie, des six mille hommes venus des cantons suisses et des dix mille cinq cents mercenaires germaniques.

Avec qui combattent Montgomery et ces autres seigneurs ? Le chroniqueur Castelnau met également en avant le caractère familial ou amical de la solidarité protestante :

« Quant au Prince de Porcian, il estoit jeune, prompt, volontaire et toujours bien suivy, comme estoient les sieurs de Rohan de Bretagne, de la Rochefoucauld, de Genlis, de Montgommery, de Grammont, de Soubise, de Mouy, de Piennes et plusieurs autres seigneurs, ausquels se rallioient de toutes parts quantité de leurs parents, amis et serviteurs, tant capitaines, soldats, qu'artisans, et plusieurs mesmes de la Maison du Roy et de la Cour »<sup>2</sup>.

C'est donc un engagement familial entre frères, cousins ou gendres, entre amis aussi. Dans cette partie du royaume de France qu'est la Basse-Normandie, c'est François de Bricqueville, baron de Colombières qui lance un appel à toute la noblesse de la région, auquel répond favorablement Montgomery. Autour de lui, la noblesse réformée locale se structure avec Henri Auxépales, sieur de Sainte-Marie du Mont, Jacques Sainte-Marie d'Aigneaux, et de petits nobles du bocage, tels Pierrepont, Chivré, d'Amours, Carbonnel, du Touchet, Piennes<sup>3</sup>. Il s'agit de

---

<sup>1</sup> Michel de Castelnau, *Mémoires (...)* op.cit, p. 455.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 455 : outre Gabriel de Montgomery, il s'agit d'Antoine de Croy, prince de Porcien, de René, vicomte de Rohan, de François, comte de La Rochefoucauld, de François de Hangest, sieur de Genlis, d'Artus de Vaudrey, sieur de Mouy, de Jean de Parthenay-L'Archevesque, baron de Soubise, de Simon puis Isaac de Piennes, d'Antoine de Gramont, vicomte d'Aster.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, « le protestantisme dans le Cotentin : église de Bricqueville-la-Blouette », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, janvier à mars 1968, p. 114-118 : puis il épouse en seconde noce, Diane de Montmorency, veuve de Franquetot, en 1608. En 1603, il achète à Daniel de la Touche, protestant comme lui, le château de Regneville, qui est le lieu d'un complot en 1628 destiné à créer une diversion au siège de la Rochelle, déjoué par Matignon. Isaac a la vie sauve mais son fils Henri meurt pendant le siège. D'après Samuel Mours, un prêche s'établit dans l'église de Briqueville la Blouette, dans le canton de Coutances, dès 1580, et pendant cinquante ans. Cette église est placée sous l'autorité du pasteur de Coutances, Jehan Quesnel et reçoit la visite pastorale, commandée par Calvin dans le Cotentin en 1561.

Simon de Piennes, délégué pour la Normandie au colloque de Poissy<sup>1</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Isaac de Piennes, originaire du Poitou, s'installe sur le fief des seigneurs des Isles de la Bretonnière. Il est l'époux en premières noces de Sarah Auxépaules, l'une des filles d'Henri-Robert Auxépaules de Sainte-Marie du Mont. Une chronique rapporte que le lundi de Pâques 1562, à Saint-Clément, au bord du Veys, « force peuple s'assembla, tant du Bessin, que du Cotentin, pour ouyr le sermon qui se fit sur les huict heures jusques neuf, en la cour du presbytaire et s'i trouva M. de Sainte-Marie du Mont, sa femme et plusieurs aultres gentilshommes et daymoiselles »<sup>2</sup>. Issu d'une ancienne et illustre famille normande habitant la généralité de Caen, François de Bricqueville est le propriétaire d'immenses terres dans le Bessin, celles de Colombières, Bernesy, La Folie, Sarunet, Maistry, Saint-Marcou, et Saint-Sauveur. La famille prétend remonter à l'époque de Guillaume le Conquérant. C'est à cette époque que la famille gagne ses titres de noblesse et se fait appeler « sieur de Bricqueville », de par son aide conférée à la duchesse Mathilde. De là, la branche des barons, puis celle des marquis de Colombières prospèrent. Jean de Briqueville, fils de Guillaume et Jeanne Havart, épouse ainsi, en 1530 (ou 1534), Françoise de Blosset, fille de Jean de Blosset, seigneur de Torcy et d'Anne de Cugnac de Dampierre<sup>3</sup>. Leur fils, François, baron de Colombières et d'Aimainville, s'impose comme l'un des plus grands capitaines de son temps. Celui-ci fait ses premières campagnes sous François Ier, puis Henri II. Il arme une compagnie de cent hommes d'armes. Sa mort sur la brèche au siège de Saint-Lô en 1574, l'épée à la main fait de lui un héros à la fois dans le camp protestant et dans les rangs catholiques car il apparut comme l'archétype tant recherché du courage nobiliaire. Il avait épousé Gabrielle de la Luzerne, fille et héritière de Jean, seigneur de la Luzerne et de Gironde Thezart, qui se marie avec Jean Thezart, baron de Tournebu<sup>4</sup>. Quant à Henri-Robert Auxépaules, seigneur de Sainte-Marie du Mont,

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N°112, oct-déc. 1966, p. 365-372, ici p.367-368.

<sup>2</sup> Alfred Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Edit de Nantes à la révolution (1598-1791)*, Paris, Grassard, 1898, 551 p., ici p. 60.

<sup>3</sup> François-Alexandre Aubert La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Badier, 1770-1786, 15 vol., ici T. IV, p. 184-185 : article Briqueville : après la mort préaturée de Jean, Françoise de Blosset se remarie avec un Orléans et elle enfante François d'Orléans, marquis de Rothelin.

<sup>4</sup> François-Alexandre Aubert La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire de la Noblesse op.cit.*, T. IV, p. 184-185 : article Briqueville. Il eut deux fils Paul qui porte le nom et Gabriel, qui forme la branche

il est capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'Ordre du Roi. Plus tard bailli de Rouen et gentilhomme ordinaire de sa Majesté, il deviendra gouverneur des villes de Carentan et de Valognes en 1602<sup>1</sup>. Il épouse Jeanne de Bours ; et sa fille Judith demeure fidèle à la foi réformée<sup>2</sup>. Un autre compagnon d'arme bas-normand est Jacques de Sainte-Marie d'Aigneaux, seigneur de la Haye Hellouze, le fils de Nicolas de Sainte-Marie d'Aigneaux. Ce dernier s'était déclaré ouvertement protestant et illustré dans les combats dès le début du conflit. En 1570, il avait établi un culte de fief sur ses terres<sup>3</sup>. Devenu capitaine de Valognes en 1563, il est nommé ensuite gouverneur de cette même ville et chambellan du prince de Condé. On peut le considérer comme l'un des principaux chefs protestants de Normandie. Ensuite il prendra des positions plus loyales envers la couronne. Son fils Jacques est très jeune au début de ces opérations militaires. Il épouse en premières noces le 26 février 1572 Catherine de Harlus, dame du Plessis Châtelain en Picardie<sup>4</sup>. Difficile, en revanche, d'identifier précisément ce

---

des marquis de la Luzerne, et des filles : Marie, femme de Robert du Bosc, marquis de Radepont, Elisabeth, femme de Julien d'Escajeul, Gabrielle, mariée en premières noces à Jacques de Courdouan, seigneur de Grestain et en deuxième nocé à Gabriel de Courseilles, seigneur de Saint-Rémy ; et Jacqueline, femme de Guillaume Suhart, seigneur de la Courcillière. D'après François-Alexandre Aubert La Chesnaye du Bois, *op.cit.*, t. IV, p. 186, Paul de Bricqueville apprit le métier sous son père et se fit une haute réputation dans le parti calviniste, qu'il quitta cependant pour prendre celui d'Henri III. Il est l'un des quatre seigneurs normands qui mène une action contre la Ligue, aux côtés du duc de Montpensier. Il est en 1592 au siège de Caudebec avec trois cents chevaux aux côtés de Gabriel de Montgomery, puis présent au siège d'Honfleur en 1594 avec Gabriel de Briqueville et de la Luzerne, son frère. Il a épousé Claude Monchy, fille de Jean, seigneur de Sénarpont, lieutenant général au gouvernement de Picardie et Claude de Longueval-Haraucrou. De ce mariage, sont nés Paul (mort en 1615), Gédéon et Gabriel.

<sup>1</sup> François-Alexandre Aubert La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse, op.cit.*, ici T. II, p. 93-94, article : Auxépaules, sieur de Sainte Marie du Mont, Normandie, généralité de Caen. La famille remonte au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> *Ibid* : Judith, fille d'Henri Auxépaules, épouse le protestant Arthur de Magneville, baron de la Haye du Puit, converti au protestantisme tardivement, après cette deuxième nocé (voir sur ce point, Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de la Haye du Puit et Glatigny », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, juillet à septembre 1968, p. 433-444). Ce dernier a eu onze enfants de son premier mariage, dont Gédéon, l'aîné qui eut la baronnie de la Haye du Puit, tandis que le second eut Magneville. Gédéon, enseigne du Prince de Condé, épouse en premières noces, Ester d'Orbec, et en deuxième nocé, Judith Le Lou, de la parenté des sieurs de Colombières et des Richier. Ainsi on se marie entre lignages protestants voisins dans le Cotentin.

<sup>3</sup> BNF FF Chérin 185 : « Déclaration faite devant le lieutenant général du bailliage de Coutances, le jeudi 7 septembre 1570, par noble seigneur Nicolas de Sainte-Marie d'Aigneaux, de Canchy, et de la Haie Bellouze, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, représenté par procureur. Pourtant que suivant l'édit de Roy sur la pacification des troubles du royaume, il entend sous le bon plaisir de sa Majesté faire exercice public de la RPR sur le fief, terre et seigneurie d'Aigneaux qu'il a nommé pour son principal domaine. (...) Lettres du duc de Montmorency, le 20 suivant, qui lui accorde la permission »

<sup>4</sup> BNF FF Chérin 185 : par la suite, sa carrière s'avère fort brillante, puisque Henri III et Henri IV l'honorent de plusieurs lettres. Il est successivement capitaine de deux cents hommes d'armes à pieds, lieutenant au gouvernement puis gouverneur de Granville en janvier 1595 et de l'Isle

Pierrepoint, compagnon d'armes de Briqueville et de Sainte-Marie d'Aigneaux. Les frères Haag, dans leur célèbre anthologie de la noblesse protestante, évoquent l'existence de Louis de Pierrepoint, sieur de Lambeilles, qui quitte La Rochelle en juin 1569, au cours de la troisième guerre de Religion et se retire sur ses terres<sup>1</sup>. C'est là l'une des difficultés majeures de la lecture des chroniques. On désigne un personnage par le nom de son lignage sans préciser forcément son titre<sup>2</sup>. Le cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, loin de nous éclairer, semble plutôt nous égarer davantage. Nous n'y trouvons aucune trace de ce sieur de Lambeilles. En revanche, trois personnages, tous issus du même lignage, peuvent être désignés pour cette époque et concordent avec les descriptions et chroniques du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons tout d'abord pour la branche aînée, François de Pierrepoint, écuyer, sieur de Ronceray<sup>3</sup>. Mais ce Pierrepoint peut aussi être un membre de la branche cadette. Dans ce cas, il s'agit plutôt de Guillaume de Pierrepoint, sieur de Beauchamp, époux de Jeanne de Bertauville et de Berauville, dame de Beauchamp et du Mesnil Roger<sup>4</sup>. Une troisième branche de la famille existe et semble davantage correspondre au combattant réformé. Il s'agit de Gilles de Pierrepoint, sieur du lieu, d'Esquay, et gardien héréditaire de la Verderie de Bosc le

---

Chausey en 1597, maître de camp d'un régiment de dix compagnies de gendarme, capitaine de cent arquebusiers, gentilhomme de la chambre dès 1593, sous Henri IV puis sous Louis XIII, chevalier de l'ordre du roi en 1600. Il épouse en premières noces le 26 février 1572 Catherine de Harlus, dame du Plessis Châtelain en Picardie, puis Jacqueline Pigousse, veuve de Guillaume Le Cocq, seigneur de Lingreville en janvier 1589. Il meurt le 10 juillet 1529, probablement sans postérité. Jacques III, de Canchy, fils de son frère hérite alors du nom.

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *éd. cit.*, tome 8, p. 235-236.

<sup>2</sup> BNF FF PO 2273 : Pierrepoint en Normandie, seigneur de lieu, d'Estienneville, Baudreville, Ourville, Beauchamp, Rouville, d'Arreville. Premières pièces datant de 1374, Fol.1.

<sup>3</sup> *Ibid*, fol. 53-61 : La branche aînée semble fidèle au catholicisme. François de Pierrepoint est marié, le 3 juillet 1541, à Françoise de la Roque, fille de Pierre de la Roque, seigneur de Floteville, près de Valognes, Rouville et de Saucey près de Coutances. Il porta les armes toute sa vie, pour le compte du duc de Retz, du duc d'Alençon en 1569, puis de Henri III. Son fils « noble seigneur Guillaume de Pierrepoint, sieur d'Estienneville, Flotenville et Rouville » fut nourri à la cour et se trouve à la bataille de Coutras au service du roi. Il épouse dame Françoise de Longenay, fille de haut et puissant seigneur Hervé de Longaunay, seigneur de d'Avigne, sous-lieutenant du roi en Basse Normandie et de noble dame Catherine de Surreau, en l'an 1576. Puis pendant les troubles de Normandie, il commande les châteaux de Valognes et de Saint Sauveur le Vicomte. Son fils Hervé (ou Hervieux) Pierrepoint, sieur d'Estienneville, Flotenville et Rouville, commande les villes et fortifications de Granville. Après une carrière à l'étranger, il revient dans le royaume de France sous les ordres du duc de Soissons (PO 2272, fol.53-61, quittance, fol.10 datée de 1612). Enfin il se place sous l'autorité de Matignon, lieutenant général pour le roi en Basse-Normandie. Il épouse Jeanne de Sainte-Marie, fille de Christophe de Sainte-Marie, sieur de Boisfrou et du Tann et de damoiselle Jacqueline Jourdain, dame de la Rochelle, en 1622.

<sup>4</sup> Il s'agit là d'une branche cousine des Pierrepoint, sieur d'Estienneville. Cette branche s'est formée au XV<sup>e</sup> siècle, depuis Robert de Pierrepoint, seigneur et marquis de Pierrepoint, époux de damoiselle de Croville frère de Richard de Pierrepoint, sieur d'Estienneville.

Roy<sup>1</sup>. Il laisse à son tour deux fils, Pierre et Guillaume, vivant en 1583, alors qu'ils se partagent les biens de leur père. Pierre épouse en 1573 Charlotte du Chastel, fille héritière d'Alonce du Chastel, seigneur de Saint-Lambert et de Lizon et de Marthe d'Escageul. Son fils Charles de Pierrepont, écuyer, seigneur d'Esquay, épouse en 1603, Madeleine d'Avoisnes, dame de Criqueville, et fille de Robert de Gruchy. Quant à Guillaume, il épouse Marie de Mainbeville (parente de Catherine de Mainbeville, femme de Pierre d'Harcourt, baron d'Alonde) le 22 février 1574. Ainsi l'étude généalogique ne permet pas toujours d'identifier nettement les combattants du camp réformé. Force est de constater ici notre incapacité de situer tous les compagnons d'armes de Montgomery Il faut parfois accepter de renoncer à situer tous les compagnons d'armes de Montgomery.

Fort de cette troupe armée, composée d'une bonne partie de la noblesse bas-normande qui a répondu positivement à l'appel de ses chefs, François de Bricqueville, baron de Colombières, et Jean de la Touche, futurs compagnons d'armes de Gabriel, tout juste revenus dans le royaume, se sont déjà emparés d'Avranches dans la nuit du 7 au 8 mars, tandis que Montgomery a fortifié l'îlot de Tombelaine, face au Mont Saint-Michel. C'est là désormais qu'ils battent monnaie et serrent les trésors prélevés dans les églises de la région après les scènes d'iconoclasme (il s'agit pour l'heure, du Trésor de la cathédrale Saint-André d'Avranches). Condé demande à Gabriel de rejoindre Bourges et de s'emparer de la ville, acquise à la Cause. Commencent alors les premières prises d'armes, d'abord hors de sa région d'origine, la Basse-Normandie, puis essentiellement centrées autour de ses terres. Le 27 mai 1562, la ville de Bourges est ainsi le théâtre de scènes iconoclastes dans la cathédrale Saint-Etienne : les poternes et les enceintes des cloîtres Saint-Etienne sont abattues, puis c'est le tour d'Issoudun, de Vierzon, et de Mehun sur Yèvre de connaître les mêmes scènes<sup>2</sup>. Mais le 15 juillet 1562, Gabriel de Montgomery reçoit le titre de lieutenant général de la Basse-Normandie avec la mission de s'assurer du contrôle de cette

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin 156, fol.63 et BNF FF PO 2273, fol 1 : Pierrepont (seigneur de Pierrepont et Esquay). Une troisième branche de la famille existe également depuis Girard de Pierrepont en 1472. Elle se développe jusqu'à Léon de Pierrepont, écuyer, seigneur de Pierrepont et gardien héréditaire de la Verderie de Bosc le Roy. Il meurt en 1504, mais laisse deux fils. Ceux-ci concluent entre eux un accord. L'un des fils, Gilles de Pierrepont, sieur du lieu, d'Esquay, et gardien héréditaire de la Verderie de Bosc le Roy, transige avec son frère Richard en 1525. Son fils Gilles est marié à Catherine de Villers.

<sup>2</sup> Eugène et Emile Haag, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol., réimpr. Genève 1966, Tome VII, p. 472.

partie de la province au profit des Princes protestants. Il s'installe sur ses terres de Ducé « sur les frontières de la Normandie et de la Bretagne, pour être à portée de rendre service à la province, dans toutes les occasions qui pourraient se présenter »<sup>1</sup>. Au printemps 1562, il s'empare de Cherbourg et de Granville, tandis que Le Havre est aux mains du Vidame de Chartres. Les 8 et 9 mai 1562, c'est la prise de Caen par Jacques de Sainte-Marie d'Agneaux. Cette conquête s'accompagne, comme on l'a déjà souligné, du pillage des abbayes aux Hommes et aux Dames. Le 12 mai, les villes de Bayeux, Honfleur, Pont-Audemer, Lisieux, Alençon, Argentan, Sées, Vire, sont aux mains du camp réformé. Saint-Lô est prise par François de Briquerville, baron de Colombières, ainsi que Falaise, Carentan, Valognes. Au printemps 1562, la force du camp réformé semble donc indéniable. Leur victoire semble quasiment acquise d'autant que dans la nuit du 25 au 26 juillet, deux cents cavaliers manceaux sous les ordres de Georges d'Argenson, sieur d'Avoines, Deschamps, et la Mothe-Thibergeau viennent renforcer ce dispositif en Basse-Normandie. C'est le moment d'une vaste offensive iconoclaste décrite précédemment : les villes de Clécy et de Falaise en sont victimes. Le 31 juillet 1562, alors que Jacques de Montgomery, le père de Gabriel vient à décéder à Lorges, les catholiques reprennent les villes de Cherbourg et de Granville, grâce au renforcement des troupes de Matignon par Jean de Brosse, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, comme l'indique Michel de Castelnau dans ses *Mémoires* :

« Le grand Prieur de France et le sieur de Matignon se joignirent en la Basse-Normandie, pour s'opposer aux desseins du comte de Montgommery qui tenoit la campagne en ce pays là et se retirèrent en la ville de Cherbourg, d'où il fit savoir au roy que s'il lui plaisait de m'envoyer le duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne (Jean de Brosse, époux de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier) et de Martigues son neveu, pour leur commander d'amener leur forces de gens de pied, attendu que la Bretagne estoit la province de France la moins travaillée par les huguenots et joindre celles qu'y pourroit amasser le sieur de Matignon avec les leurs, ce seroit le moyen de défaire le comte de Montgomery »<sup>2</sup>.

Mais le 10 août 1562, les protestants contre-attaquent avec la prise de Coutances (après l'échec de Cherbourg) avec l'aide de François de Briquerville (Arthur de

---

<sup>1</sup> Cité dans Gaston Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes*, Caen, Le Gost-Clérisse, 1869, 456 p. Ici p. 111.

<sup>2</sup> Michel de Castelnau, *Mémoires (...) op. cit.*, p. 463 (année 1562).

Cossé, l'évêque de Coutances, est raillé comme à carnaval). Sont opérées plusieurs tentatives menées par le camp protestant, contre le vicomte de Martigues, neveu du duc d'Etampes, afin de s'emparer du Mont-Saint-Michel, de Pontorson et d'Avranches, mais c'est l'échec à chaque fois. Les villes d'Avranches et de Mortain sont reprises par les catholiques. Commence alors le repli des combattants protestants sur Saint-Lô. Ces derniers tentent une opération sur la ville de Vire. Mais en vain, ils doivent faire face à trois corps d'armée, ceux de Jacques de Matignon, celui du vicomte de Martigues, et celui du duc d'Etampes. Le camp catholique, ainsi reconstitué et renforcé, reprend sans difficulté les villes de Saint-Lô, Bayeux, Valognes. Alors que deux mois plus tôt, la situation semblait favorable au camp protestant, à la fin du mois de mai, la conjoncture s'est inversée pour eux, et le camp du prince de Condé a perdu à la fin du mois de juillet toutes les places importantes, occupées précédemment. Montgomery doit alors se réfugier au Havre auprès de Jean de Ferrières, vidame de Chartres. Mais la mission qui lui est confiée par Condé est autre ; il s'agit de s'emparer de Rouen<sup>1</sup>. Castelnau nous rappelle aussi les circonstances de ce siège :

« Le Comte de Montgomery qui tenoit la Basse-Normandie en subjection, et se préparoit pour aller à Rouen, et reprendre les villes que les huguenots y avoient tenues. Et aussi tost s'acheminèrent par la Basse-Normandie, où le Grand Prieur, qui estoit de la Maison de Guise, lequel avoit laissé ses amours pour reprendre les armes, et Matignon qui avoit les forces dudict pays, s'assemblèrent avec eux. De sorte qu'estans les plus forts, ils hasterent le comte de Montgomery de s'aller jeter dedans Rouen, parce que les huguenots, lesquels y commandoient à discretion, craignoient le siège devant cette ville, comme celle qui leur importoit entièrement et qui incommodait beaucoup la ville de Paris, à l'occasion du grand trafic et commerce qui est entre'elles »<sup>2</sup>.

Montgomery arrive sur place dès le 17 septembre. La ville est riche et constitue en effet « la porte du cœur de la France ». Selon La Noue, elle représente aussi « la seconde ville de France en richesse »<sup>3</sup>. L'enjeu pour le camp protestant est donc de maîtriser un point stratégique majeur sur la Seine. Pour Catherine, il s'agit au contraire d'empêcher de dégarnir les défenses de Paris et d'ouvrir la ville

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *La France protestante (...)* op.cit., T. VII, p. 473.

<sup>2</sup> Michel de Castelnau, *Mémoires (...)* éd. cit, p. 463 (année 1562).

<sup>3</sup> François de La Noue, *Discours politiques et militaires du seigneur de la Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière (par de Fresnes)*, Basle, F. Forest, 1587, 848 p. Ici p. 651.

à d'éventuelles incursions venant d'Angleterre. De toutes parts, l'enjeu est donc de taille.

- *Une rupture religieuse et militaire décisive : le siège de Rouen*

Le siège de Rouen débute le 29 septembre 1562 avec 800 soldats, 120 cavaliers et des volontaires anglais soit près de 3000 soldats dans le camp protestant. La défense est organisée par Montgomery avec une détermination sans faille. La résistance s'annonce grande et le jusqu'aboutisme des combattants est perceptible. Cette volonté de mener des combats acharnés inspire une certaine crainte. Cette dernière est visible notamment dans cette note émanant du *Calendar of State Papers*. Il apparaît dès lors que la reine Elisabeth d'Angleterre est informée quotidiennement par le comte Warwick des opérations militaires en France : "At Rouen, there are 2000 men, besides the citizens, who will not take any composition. The Queen Mother would it had cost her 100 000 crowns to have Montgomery out of Rouen, because his hardiness, after the judgment, will be the destruction of the town<sup>1</sup>." Montgomery est devenu un rebelle pour la Couronne française, à qui le pardon sera bien difficile à accorder. Pour lui, il s'agit là en effet de la première condamnation par contumace prononcée contre sa personne par le Parlement, pour « rebellion, félonie, et crime de lèse-majesté<sup>2</sup>. En réponse à cet arrêt lourd de sens, la rupture est consommée ; elle est à la fois confessionnelle mais aussi militaire. Plus rien ne peut revenir comme par le passé. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait comprendre ce passage extrait des *Mémoires* du prince de Condé. Ce dernier semble s'étonner de ce qu'il considère, de la part de Gabriel de Montgomery, comme une provocation, inutile à ses yeux. En cet automne 1562, le chef bas-normand semble en effet arborer de nouvelles armes,

---

<sup>1</sup> *Calendar of State Papers, foreign series, preserved in H. M. Public record office, London*, Edited by Joseph Stevenson, with the collaboration of Allan Crosby, 1861, ici vol. 3, 5 (1562): "A Rouen, il y a 2000 hommes, en dehors des habitants de la cité, qui refusent de se rendre. La Reine mère dit qu'il lui en coûterait 100 000 couronnes pour faire sortir Montgomery de Rouen, parce que sa détermination, après le jugement, sera la destruction de la ville ».

<sup>2</sup> Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, *Mémoires, ou Recueil contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France pendant les années 1559-1564*, Paris, Londres, C. Du Bosse, 1740, 6 vol., ici T. IV, p. 114 : « Extrait des registres du Parlement du 19<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> jour de septembre 1562, rébellion, félonie et crime de lèse-majesté, au premier chef et requérant le profit desdits Desfaux à l'encontre des seigneurs (...) de Montgomeri (placé en quatrième position). Privés de tous honneurs, Estats, offices et dignités et les a condamné à estre décapités en Places de Grèves de cette ville de Paris, leurs testes mises et affichées au bout d'une lance. »



un heaume percé d'une lance. Cela constitue bien sûr une allusion évidente à l'accident de la place des Tournelles : « Au commencement du mois d'octobre, la ville de Rouen fut assiégée en laquelle estoit Montgomery celui qui tuait le Roy Henri second du coup de lance et disoit-on qu'il portait en ses armes un heaume percé d'une lance qui estoit chose fort dure à croire »<sup>1</sup>. Condé semble condamner la démarche de Montgomery et n'ose pas y croire. Quand bien même cet épisode se serait réellement produit, s'agit-il de sa part d'un acte de forfanterie ou bien d'une démarche assumée, relevant moins de la provocation que d'une volonté de marquer sa nouvelle altérité confessionnelle ? Pour le chef du protestantisme normand, il s'agit en fait de manifester là une rupture délibérée, un point de non-retour encore une fois consciemment dépassé. Si Condé reste partagé face à Montgomery, il ne continue pas moins à lui témoigner sa confiance, à l'image de son « ordonnance (...) enjoignant les habitants des villes de Normandie à se mettre sous la protection de ceux de Rouen »<sup>2</sup>. La confiance du prince de Condé à son égard est aussi confirmée à l'été 1562 ; deux actes en témoignent. Le premier, datant d'août, fait de lui le chef des forces en Basse-Normandie<sup>3</sup>. En septembre, il devient gouverneur de Rouen pour le compte de Condé<sup>4</sup>. La partition est bien réelle. Il y a désormais les hommes du roi et des Guise, d'un côté et ceux du prince de Condé, de l'autre. Dans ce nouveau contexte, Gabriel de Montgomery s'est taillé une place importante à la tête des troupes en Basse-Normandie, son pays d'origine, là où ses amis, sa famille et sa clientèle s'avèrent nombreux. Ainsi, plus encore que les actes iconoclastes du printemps et de l'été 1562, ce siège de Rouen, de par l'importance stratégique de la ville mais aussi sa position de capitale réformée en Normandie, s'avère un moment de basculement particulièrement décisif pour le camp protestant. Pour lui et ses amis, tout recul devient alors impossible<sup>5</sup>.

Depuis le 2 septembre, le chef bas-normand a d'abord rassemblé des troupes à Caen, soit 700 à 800 chevaux et 3000 gens à pied. Plusieurs autres

---

<sup>1</sup> Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, *op.cit.*, T. I, p. 97 (1562).

<sup>2</sup> *Ibid.*, volume III, p. 706 (1562).

<sup>3</sup> « Commission du Prince de Condé à Montgomery, du 24 août 1562 : Gabriel de Montgomery, chef et conducteur de l'armée mise sus en ce Pays-Bas de Normandie pour le vecteur et défenseur de la Maison et Couronne de France » : *Ibid.*, volume III, p. 611, 612 (1562).

<sup>4</sup> *Ibid.*, volume III, p. 688 (1562). Cet acte est attesté par ces mots : « *Ordre du Comte de Montgomery, gouverneur de Rouen, 20 septembre 1562* ».

<sup>5</sup> Sur le siège de Rouen, il faut consulter l'ouvrage d'Etienne Pasquier, *Le siège de Rouen*, Sotteville-lès-Rouen, Imprimerie E. Lecourt, 1907.

seigneurs ont levé, avec lui, des hommes et des chevaux au nom du Prince de Condé, Briquemault et Beauvoir La Nocle<sup>1</sup>. Contrairement aux hommes venus du bocage bas-normand, qui gravitent autour de Montgomery, François de Beauvais, sieur de Briquemault, frère aîné du conjuré mort après la Conjuraison d'Amboise de 1560, connaît un parcours quelque peu différent des précédents. Il est en effet l'un des plus âgés parmi les hommes qui combattent dans les rangs protestants de la région. Né en 1502, déjà nommé chevalier de l'ordre du roi, maître de camp et gentilhomme ordinaire de la chambre, il s'est illustré en Italie et a par conséquent un certain nombre de faits d'armes à son actif. C'est une amitié solide avec Coligny qui l'attache aux idées nouvelles. Il devient alors un fidèle serviteur du prince de Condé et épouse à la fois ses principes politiques et religieux. C'est donc en son nom que Briquemault est envoyé en cette ville de Rouen pour défendre cette place importante. Mais c'est parce qu'une rivalité est à craindre entre Montgomery et lui que Briquemault préfère quitter la place et se rendre en Angleterre pour une mission diplomatique aux côtés de Jean de Ferrières, vidame de Chartres depuis la mort de son oncle en 1560<sup>2</sup>. Dans cette sourde rivalité entre les deux hommes, la différence d'âge est perceptible et constitue le premier élément d'incompréhension et de discorde entre les deux hommes : soixante ans d'un côté pour Briquemault contre trente-six ans de l'autre pour Montgomery. Mais plus que cela, il s'agit pour ce dernier de manifester sa suprématie dans cette région bas-normande, où il apparaît comme le chef incontesté du camp réformé auprès du reste de la noblesse convertie au protestantisme<sup>3</sup>. Quant à Beauvoir de la Nocle, il est plus difficile à situer. S'agit-il de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir et de Pluviers, époux de Marguerite de Salins, dame de la Nocle, ou de l'un de ses deux fils ? Peut-être s'agit-il de Jacques, le second des fils, célèbre et redoutable intrigant, qui commence sa carrière cependant plus tard, dans les années 1570. Le *Calendar of State papers* du mois d'octobre 1562 fait également état de ce renfort de troupes : « Veuillez agréer qu'un rassemblement pourrait lever les 400 arquebusiers qui sont avec le comte de Montgomery, au Havre (...)

---

<sup>1</sup> KSP, *op. cit.*, vol 3, 5: 1562.

<sup>2</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, Droz, Genève, 1993, chap. X, p. 87 : « (Briquemault) avoit mis quelque ordre aux affaires de Normandie : mais ayant cogneu que le Comte de Montgomeri en prenoit jalousie, avoit suivi son chemin et impetré de la roine d'Angleterre six mille hommes et cent quarante mille escus à la charge que la moitié de ces hommes tiendroyent garnison au Havre de grâce et à Dieppe ».

<sup>3</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, T.I, p. 131.

De plus ils auraient besoin de vaisseaux pour transporter ses hommes vers Honfleur, afin de rejoindre le Prince, et enfin les cavaliers écossais qui viennent de Dieppe pourraient être mis à leur service »<sup>1</sup>. La cité est protégée à l'Est par une colline, le Mont Sainte-Catherine, rebaptisé « Fort Montgomery » pour la circonstance. Un « héraut d'armes » se présente au nom du Roi en promettant la pleine et entière rémission des fautes et crimes à tous ceux qui déposent les armes ». La réponse de Montgomery est la suivante : « nous savons que penser de telles propositions, elles n'émanent pas de Sa Majesté, mais des auteurs de troubles qui le détiennent en servitude. Je garde au roi cette ville de Rouen, par le commandement de Monseigneur le Prince de Condé »<sup>2</sup>. L'argumentation est désormais célèbre. Elle a été exprimée pour la première fois lors de la Conjuration d'Amboise en 1560. Elle consiste, pour les chefs de la noblesse protestante, à considérer le jeune roi François II d'abord, puis son frère, Charles IX, comme les prisonniers des Guise à la Cour. Selon eux, le gouvernement de la France est usurpé frauduleusement par ces derniers. Le roi, compte tenu de son jeune âge, ne saurait saisir la gravité d'une telle situation et la frustration de ses sujets :

« Un peuple avoit entrepris de delivrer son roy, de la main des estrangers ennemis, comme de luy et de son royaume (...) Mais la Religion de Dieu et toutes les lois receuës entre les hommes non seulement excusent, ainsi commandent au subject charger les armes pour la deffence de son naturel Prince, quand il est opprimé, pour la conservation de la Loy, et pour la garde du Païs. Car que les armes ayant esté portées au regard de ces trois choses : il y a bonne conscience qui le croye ou doibve croire ainsi »<sup>3</sup>.

Le soulèvement « condéen » apparaît donc comme le contraire d'une guerre révolutionnaire. Il ne s'agit ni d'infidélité au roi, ni de rébellion, mais bel et bien d'un mouvement dirigé contre des hommes qui se sont emparés du pouvoir du Prince, et qui l'ont confisqué pour des motifs jugés ignobles. Il s'agit d'un geste de défense contre la violence des Guise, qui cristallise toute la haine :

---

<sup>1</sup> *KSP, op. cit.*, Vol. 3, 5 (1562): « Begg that a muster may have be taken of the 400 arquebusiers (...) Also that they may have vessels to transport his men to Honfleur to join the Prince, and that the Scottish horsemen who come to him from Dieppe, may allowed to serve under him ».

<sup>2</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, T.VII, P. 473 et Alain Landurant, *Montgommery le régicide*, Paris, Tallandier, 1988, ici p. 72.

<sup>3</sup> *Response chrestienne, Mémoire de Condé*, T1, P. 120 et 121, cité dans l'ouvrage de Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion: 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 124 et 125.

« Plusieurs gentilshommes ne pouvans plus longtemps porter une telle oppression, et outrage fait aux Etats de France, se rallièrent ensemble, sous un certain chef ; lequel deument autorisé se peut legitimement au nom des Estats opposer à l'outrage qui estoit fait à tout le peuple, et mesme au roy, qui par son jeune age ne pouvoit cognoistre et moins y donner ordre. Leur but estoit de desposseder lesdicts de Guise de l'autorité qu'ils avaint usurpés par cautelle et audace et qu'ils retenoyent par force et violence afin que leur proces estant fait, il peust estre notoire à tous que lesdicts Guise estoient ennemis du Roy, et que ceux qui leur avoyent resisté estoient ses fidèles subjects et amateurs du bien public »<sup>1</sup>.

On peut plutôt comprendre ce geste comme un acte de fidélité au roi, fondé sur un devoir naturel, juste et raisonnable. Comme l'explique Denis Crouzet, « par-delà transparaît la pensée que les princes de sang ont le devoir premier de prendre les armes pour défendre les fidèles sujets du roi en vertu d'une détermination contractuelle du pouvoir monarchique »<sup>2</sup>. Il faut y voir là le facteur essentiel d'explication des prises d'armes nobiliaires de la première guerre de Religion. Au cours de ces années de radicalisation, les pamphlets rappellent que la vraie noblesse, vouée à l'exercice de la vertu, doit combattre pour le maintien de l'honneur de Dieu et « estendre l'autorité du roy sur ses ennemis ». Pour d'autres, des princes étrangers projettent de s'emparer de la Patrie des français. Il s'agit donc de regrouper la noblesse derrière Condé et de réaffirmer haut et fort la définition originelle de la noblesse : celle qui a la vocation d'être le défenseur primordial de la religion, de la patrie et de son Souverain<sup>3</sup>. Alors prévaut le thème du roi pur et préservé. Pour Condé et les nobles réformés qui le suivent, le jeune Charles IX apparaît comme un monarque sans tâche et retenu prisonnier par ses conseillers, les Guise. Charles IX est en effet jugé innocent de ce qui se trame autour de lui. Condé le compare à Jéhu, Ezéchias (le destructeur des idoles et des faux prophètes), d'où son acharnement à le maintenir dans « une sphère de pureté » et, au contraire, sa stratégie pour légitimer la lutte contre les tyrans de France. « Tout va mal parce que les Guise, alors forclos de la succession à la couronne par la loi salique en tant que princes étrangers et exclus de la tutelle des rois, ont usurpés au conseil du roi une position qui était traditionnellement

---

<sup>1</sup> *L'Histoire du tumulte, Mémoires de Condé*, T.I, p. 11 et 12, in Myriam Yardeni, *op.cit.*, p. 126 et 127.

<sup>2</sup> Denis Crouzet, *op.cit.*, p 723 : sur l'argumentation condéenne.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 732 : noblesse et prise d'armes.

réservée aux Princes de sang »<sup>1</sup>, d'après Denis Crouzet. C'est ce qui justifie l'idée d'une solidarité étroite de la noblesse réformée dont le but consiste à faire échouer les projets des Guise. Ainsi la noblesse se présente comme victime d'une agression contre elle-même et contre le royaume, le roi et le peuple, « appelés à basculer dans un temps d'horreur pour le cas où se réaliseraient les entreprises ourdies par le roi d'Espagne, qui déjà commande en ce royaume et que ce qui s'y fait rend à sa grandeur et à la ruine de nostre roy et souverain seigneur naturel »<sup>2</sup>. Par cette réponse adressée par Montgomery à la reine, il semblerait donc que le chef des protestants normands fasse sienne, encore pour le moment, l'argumentation condéenne qui prévaut alors dans toute la noblesse réformée à cette époque. Mais déjà, il s'en détache à mesure que s'effectue son rapprochement avec la couronne anglaise.

Le 3 octobre, les assaillants reçoivent le renfort de huit cents cavaliers écossais et anglais, comme l'indique le *Calendar of State Papers* en date du 4 octobre : « La ville tient avec force et détermination grâce à l'action de Montgomery »<sup>3</sup>. Dans une lettre adressée à la Reine Elisabeth d'Angleterre, les chefs de ces assaillants, Montgomery, Briquemault, et Beauvoir La Nocle, demandent du renfort et des vivres :

« Mémoire de M. de Montgomery et autres : 1. Ils souhaiteraient savoir le nombre de forces déployées par les anglais dans la bataille, en plus des 1500 hommes en garnison au Havre. 2 De plus si toutefois le comte de Warwick peut les assister de ses propres forces, sans envoyer d'émissaires d'abord en Angleterre pour obtenir l'autorisation de sa Majesté. 3. De plus le comte de Warwick désire que quelques uns aillent voir la Reine. 4. De plus du point où ils se trouvent, de retirer des soldats des places de Rouen, Dieppe, et d'autres places ; et comment pourront-ils être payés jusqu'à ce que la volonté de Condé soit connue. 5. La Reine devrait tenir à notre disposition les 100 000 couronnes qu'elle a promises au Prince ; et de plus elle demandera aux marchands de Londres de transporter les marchandises au Havre à un prix raisonnable. Les récriminations de certains à propos de cette affaire ne peuvent être recevables puisque le Vidame et M. de Beauvois possèdent plus de 300 000 couronnes en biens immobiliers en France 6. Si l'armée du Prince vient dans cette région, la Reine doit leur fournir des vivres 7. Des navires devraient être

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 733.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 735.

<sup>3</sup> *Ibid*, 4 th, October 1562: "the town continues in its strength and courage by the comforting of the Count Montgomery".

envoyés, contenant du maïs et du vin. 8 Le comte de Warwick devrait demander à la reine d'amarrer les deux navires bretons, remplis de maïs, qui mouillent à Rye. 9. De plus elle leur enverra des armes et quelques marchands et artisans. Signé : de Montgomery, Briquemault, Beauvois de la Nocle ».<sup>1</sup>.

Mais dès le 6 octobre, on perçoit une reprise en main du siège de la capitale normande par les catholiques. Ceux-ci attaquent en direction du fort du Mont Sainte-Catherine. La contre-attaque est menée par Anne de Montmorency, tandis que Sainte-Colombe est chargé quant à lui, de faire diversion. C'est la prise du Mont Sainte-Catherine. Entre le 8 et le 12 octobre, un combat acharné s'engage entre Montgomery et François de Guise. Alors que les premières tractations en vue d'un compromis s'organisent, la résistance est menée autour des bourgeois de la ville. Le 26 octobre 1562, après une résistance acharnée, le camp protestant doit cependant capituler. Rouen est pillée pendant trois jours<sup>2</sup>. Après le siège de la capitale normande en 1562, Montgomery s'échappe de la ville, laissant derrière lui sa femme, Isabeau de La Touche, et sa fille. Il doit fuir par la Seine vers Caudebec, seul et sans ses proches : « Ce jour, à une heure de la nuit, ils sont arrivés à Louviers, d'où ils ont appris que Montgomery et le Président de Rouen se sont échappés vers une destination inconnue (...). Beaucoup s'échappèrent en longeant le fleuve, d'autres allèrent à Orléans, Caen ou ailleurs. Ils saccagèrent et pillèrent Rouen, malgré la présence du Roi et de la Reine mère »<sup>3</sup>. Son épouse, Isabelle, est livrée comme prisonnière aux forces royales :

---

<sup>1</sup> *Ibid*, 4 octobre 1562, note 766 : "Memorial of MM. Montgomery and others: "They desire to know force the English can put in the field, leaving 1500 men to garrison Havre. 2: Also whether the earl of Warwick can assist them with his forces, without first sending to England to obtain the Queen's leave. 3. Also which of them the earl of Warwick wishes should go to the Queen. 4. also to what place they are to take the soldiers whom they withdraw from Rouen, Dieppe, and others places; and how they are to pay them until the pleasure of Condé shall be known. 5. The Queen should have in readiness the 100 000 crowns she promise to the Prince; and also that she will cause the merchants of London to take the goods in Havre at a reasonable price. The remonstrance of others to this course should not be received, as the Vidâme and M. de Beauvoir have more than 300 000 crowns' worth of property in France. 6. If the Princes' army comes into these parts, the queens must assist them with provisions. 7. Ships should be sent with corn and wine. 8. The earl of Warwick should ask the Queen to send over the two Breton ships staid at Rye, which are laden with corn. 9. Also that she will send arms and some merchants and artisans to them. Signed de Montgomery, Briquemault, Beauvoir La Nocle ».

<sup>2</sup> Pour le récit du siège de Rouen, voir dans les frères Haag, *La France protestante*, T. VII, p. 472-474 et Aubigné, *Histoire Universelle*, chap. X, p. 87-94.

<sup>3</sup> KSP, *Ibid.*, AD. 31th, October, 1562, note 950, p. 416 : « This day at one o'clock p.m; they came to Louviers, where they learnt that Montgomery and the President of Rouen had escaped which way was uncertain (...) Many escaped this side of the river, some go to Orleans, Caen, and others places. They are sacking and pillaging Rouen, although the King and Queen Mother are there".

« Dans l'après-midi du jour où l'agent de police est venu s'enquérir de la femme de M. de Montgomery, la trouva, et la salua, il dit qu'il était désolé que son mari fut en tel désaccord avec son Roi, et que, en ce qui la concerne, le roi lui avait pardonné ; disposé à réparer le meublé, qu'elle attende de connaître le bon vouloir de la reine, demain matin, note signée du secrétaire de Cecil ». <sup>1</sup>

Conformément au compte-rendu retranscrit par Cecil, le Connétable de Montmorency la renvoie en fin de compte chez elle. Le 29 octobre, libérée, Isabelle quitte Rouen avec ses sept enfants pour rejoindre son mari au Havre.

Cette participation au siège de Rouen apparaît donc pour Montgomery comme un moment de rupture décisif dans son parcours militaire. Cette prise d'armes marque, en effet, un point de non-retour, franchi ici et à cette date.

- *Le Havre : entre le royaume de France et d'Angleterre*

Depuis le 29 octobre, on perçoit l'arrivée au Havre de la flotte anglaise avec 3000 hommes de pieds ; Montgomery et le seigneur Beauvoir de la Noche, gouverneur du Havre se sont joints à cette escadre. Se trouvent déjà sur place François de Beauvais, sieur de Briquemault et le Vidame de Chartres. Les Anglais sont maîtres de la ville. En vertu du traité de Hampton-Court, négocié par le vidame de Chartres et Briquemault et signé le 20 septembre 1562, l'Angleterre obtient la permission de tenir garnison au Havre. Il s'agit là d'une sorte de garantie en échange de Calais, qui devait revenir à l'Angleterre après le traité du Cateau-Cambrésis. C'est Amboise Dudley, plus connu sous le nom de comte de Warwick, grand maître de l'artillerie anglaise, qui est nommé en poste au Havre au nom de l'Angleterre. Il est désormais l'homme fort dans la ville et les autres chefs militaires, Montgomery y compris, doivent se plier à ses volontés. Ainsi l'ambassadeur Nicolas Throckmorton peut écrire à Cecil, le premier ministre d'Elisabeth que : « Si cette ville tombe en notre pouvoir, les François rendront Calais pour avoir le Havre (...). Au lieu de bons de garantie, c'est le Havre qu'il

---

<sup>1</sup> KSP, *Ibid.*, 2 novembre 1562, A.D. : "In the afternoon of that day the Constable inquired after M. de Montgomery's wife, and finding and saluting her, he said that he was sorry that her husband was such a disordered person against his King, and that King had pardoned her: Willing her to repair to her lodging and attend upon the Queen next morning to know her further pleasure".

nous faut avoir »<sup>1</sup>. Ainsi Montgomery comprend-il que la situation lui échappe, les Anglais étant désormais en possession de la ville. Il tente alors de rejoindre Londres le 17 novembre, depuis que le Parlement de Paris l'a condamné à mort par contumace<sup>2</sup>. Bien que jugé rebelle et criminel de lèse-majesté, Montgomery rencontre Elisabeth, le 20 novembre, à Hampton-Court, espérant lui arracher plus de renforts. Mais la Reine hésite car son conseil se méfie d'un revirement des huguenots français. Cela est perceptible, dans cette note du premier ministre Cecil, datée du 2 novembre 1562 :

« Ai envoyé la demande de Montgomery et des autres, avec la réponse à leur adresser, accompagnée de la recommandation de notre Conseil. La Chambre fut heureuse d'apprendre qu'il avait réussi à s'échapper de Rouen, sans quoi il aurait subi le même sort que ses compagnons (...). Sollicité par Montgomery pour remettre à la Reine une galère ; que dois-je faire avec cela ? Cela pourrait servir à tenir le port, ainsi personne ne pourrait passer le fleuve »<sup>3</sup>.

Malgré une indéniable volonté de ménager Montgomery et sa famille, peu de concessions sont accordées par la Reine Elisabeth. Alors que 3000 hommes attendent à Portsmouth et à Rye, il est de retour en France, le 16 décembre, avec le mince renfort des quelques contingents anglais. Mais en Haute-Normandie, on reçoit également des renforts venus des reîtres du Rhingrave, Philippe de Salm, aux côtés des royaux du Maréchal de Brissac. Face à cette nouvelle menace ; la proposition est faite de fusionner des corps expéditionnaires, mais Warwick refuse car il ne saurait faire quitter le corps britannique du Havre, ou seulement pour des expéditions ponctuelles et localisées géographiquement à la Normandie. Le chef normand part donc du Havre le 26 décembre 1562<sup>4</sup> et entre à Dieppe avec 300 hommes d'armes ; il attend du renfort venant de Caen, environ deux cents

---

<sup>1</sup> KSP, *Ibid.*, 18 mai 1562, cité dans Hector de la La Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* *op.cit.*, p. 9.

<sup>2</sup> Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, *Mémoires, ou Recueil contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France pendant les années 1559-1564*, Paris, Londres, C. Du Bosse, 1740, 6 vol., ici T. IV, p. 114 : « Extrait des registres du Parlement du 19<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> jour de septembre 1562... »

<sup>3</sup> KSP, 2th, November 1562, note 968: "Sends the demands of Montgomery and others, with his answer to them, with the advice of the council here. The Count was glad he made his escape from Rouen, else it is likely he would have shared the fate of his companions (...) Is desire by Montgomery to present a galley to the Queen; what shall be done therewith? It would do service here to keep the haven, so that none might pass the river".

<sup>4</sup> KSP, T. 3-5, 26<sup>th</sup>, December, p. 562.



hommes, et demande à Warwick 14000 couronnes moins les 400, somme fournie d'ores et déjà, en attendant davantage<sup>1</sup>.

- *Dieppe, « la petite Rochelle »*

C'est dans cet état d'esprit plutôt morose que Montgomery débarque à Dieppe à l'appel des habitants de la ville, assiégés par le maréchal de Brissac. Dieppe est appelée à cette époque « la petite Rochelle » tant est grande la communauté calviniste. Pressé par les besoins cruciaux d'argent afin de continuer la guerre, on peut sentir une certaine résignation de sa part, lorsque les Dieppois l'appellent à l'aide. Cette résignation est assez perceptible dans les lettres pressantes qu'il adresse à Warwick, dans lesquelles il demande avec insistance de l'aide à l'Angleterre, au cours du mois de janvier 1563. Il exhorte Warwick d'intervenir à partir du Havre et de lui fournir encore plus d'argent et de troupes. Le ton est suppliant et Montgomery semble aux abois :

« Monsieur, je vous ay bien voulu faire ce mot de ma main pour vous supplier d'envoyer cinq de vos enseignes, pour ce que ce lieu est de grand garde et dépense que n'aurions que inconvéniens d'une place de si grande importance, vous promettant sur mon honneur que je vivray et mourray avec eulx et là où je connoistrois les affaires aultrement que ne se peult souhaiter, je ne seray si hatif de vous mander chose dont il arrivat aucune perte, mais je vous prie encore un coup de les faire partir en diligence (...) Je vous ay par cy devant escript comme nos souldars crient après l'argent (...) Je suis bien marry que je n'ay le moyen de ne vous si importuner (...) je vous supplie penser que si je pensois que les choses ne méritassent pas vous estre escriptes, je ne le ferois pas »<sup>2</sup>.

C'est que Cecil et Warwick ont déjà fait les comptes pour la garnison de Dieppe, et ce sont alors 2642 couronnes qui ont été dépensées<sup>3</sup>. Warwick fait tout de même parvenir 500 écus qui permettent de mener une campagne fructueuse contre

---

<sup>1</sup> KSP, Ibid, and note 1350: « He had 400 crowns of the writer before he went to England and now 1400 more, which are enough for his present necessity » (Il a eu 400 couronnes par son secrétaire avant de partir d'Angleterre, et maintenant 1400 de plus, ce qui est assez pour le moment).

<sup>2</sup> KSP, vol. XXIX, cité in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit., p. 46.

<sup>3</sup> KSP, December, note 1385: « an estimate for 400 harquebusiers at Dieppe to be formed into two companies. Two captains, forty crowns a month each. Two lieutenants, twenty crowns. Four serjeants, eight crowns. Twelve caporals, eight crowns. Four drums and four fifes, five crowns. Four courriers quarter masters each five crowns. Thirty gentlemen who escape from Rouen, fifteen crowns each. The Count of Montgomery, 60 livres. The 400 harquebusiers each four crowns a month, Total 2642 crowns, or 722 livres, endd by Cecil. »

Arques le 23 janvier 1563. Montgomery repousse les catholiques, lorsque la nouvelle de la perte de Dreux par les protestants arrive à eux. Pour éviter toute démobilisation à Dieppe, il met la ville en état de siège et organise la levée de 1500 livres de contribution exceptionnelle sur les habitants. C'est que la situation est devenue difficile pour le camp réformé après la défaite de Dreux. En effet Le Havre est assiégé par le rhingrave ; les villes d'Honfleur et de Dieppe, tenues par le chef protestant normand, sont menacées par le maréchal de Brissac, et les réîtres du rhingrave venus à la rescousse sont de plus en plus difficiles à tenir car mal, voire pas du tout payés. Face à ce contexte délicat pour le camp réformé, l'ambassadeur Cecil débarque sur le sol français le 19 février ; il envoie en urgence 20 000 livres, c'est-à-dire un acompte face aux 100 000 livres attendues.

A Dieppe, la situation de Montgomery semble en fait toujours aussi difficile, malgré l'envoi de son aide de camp Horsey à Londres pour demander plus de fonds, mais en vain. Malgré la relative déception face à un soutien anglais qui se fait attendre, les liens étroits entre sa famille et la Cour d'Angleterre ne se démentiront jamais. Ils forgeront cette légende d'un individu, « mi anglois, mi françois »<sup>1</sup>, que nous aurons l'occasion d'évoquer. Les marques d'allégeance ne manquent certes pas dans la correspondance qu'il adresse à Elisabeth et à ses ministres, Cecil ou Warwick. A l'image de cette lettre de confirmation rédigée par sa femme, Isabelle, et adressée à Elisabeth d'Angleterre, de Dieppe, le 13 mars 1563 : « comme mesmes m'a adverti le dit sieur de Montgomery, lequel sur toutes choses desire employer à jamais tous ses moyens pour le fidel service qu'il doit à votre majesté, à laquelle je supplie le Créateur, Madame, voulloir donner à toujours bonne et heureuse prospérité »<sup>2</sup>. De même, Gabriel témoigne de sa fidélité à Elisabeth : « Madame, l'assurance que j'ay que me faictes cest honneur me tenir vostre humble serviteur, me fait prendre la hardiesse escrire ceste lettre à Vostre Majesté (...) comme je suys très-humble et très obéissant serviteur et y

---

<sup>1</sup> *Prinse de Donfronc du Cte. De Montgommery dedans le chasteau de Donfron, par M. de Matignon*, (une source catholique à charge contre Montgomery, rédigé en 1574), cité dans l'ouvrage de Robert d'Estaintot, *Prise d'armes de Montgommery en l'année M.D.LXXIV., Recueil d'opuscules inédits avec introduction et notes publié par Robert d'Estaintot*, Rouen, H. Boissel, 1874, p.6

<sup>2</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p.86-87.

demoureray toute ma vie, suppliant Dieu, Madame, qu'il donne à Vostre Majesté en parfaite santé, longue, heureuse et contente vie. »<sup>1</sup>.

- *Une base protestante, Caen*

Revenu d'Orléans et parvenu jusqu'à Dives, le 25 février 1563, le comte de Montgomery est appelé à Caen par Coligny. Il y rencontre un plus grand succès qu'en Haute-Normandie. C'est par la mer qu'il rejoint la capitale bas-normande, tandis que sa femme, Isabelle, annonce son départ à Elisabeth. Coligny se place désormais comme le chef du camp réformé, après l'emprisonnement de Condé à Dreux. La ville de Caen est largement ouverte à la Cause, sauf le château qui est tenu par le duc d'Elbeuf, frère de François de Guise. Mais la mort de celui-ci dans un attentat commis par Poltrot de Méré autorise son assaut et la ville tout entière tombe aux mains du camp réformé. Le château pris d'assaut en effet, la prise de Caen acquise, tout cela entraîne la soumission des villes bas-normandes de Bayeux, Mortagne, Bernay, Falaise, et L'Aigle au camp réformé. Le 3 mars 1563, la ville du Havre est prise par Coligny, Bricqueville de Colombiers est à Honfleur, Montgomery à Saint-Lô, Avranches et Vire. Coligny prend ensuite la route vers Falaise, Argentan, Sées. Le 20 mars, il est à Mortagne, puis Brou. Commence alors le temps des chevauchées de Montgomery pour soumettre le Cotentin, aidé de ses amis du camp réformé, qui se partagent cette tâche de soumission. La ville de Bayeux est soumise par François de Briqueville. Guillaume de Pierrepont, seigneur de Montcocq combat Matignon dans Cherbourg, Saint-Lô et Granville. Mais la ville de Saint-Lô est prise sans combat par Sainte-Marie d'Aigneaux. Puis c'est le tour d'Avranches. Mais devant Pontorson et devant le Mont Saint-Michel, c'est l'échec car ces places sont défendues par Grimouville, baron de Larchamp, fidèle soutien de Matignon au cours de ces campagnes. Il n'empêche qu'après la prise de la ville de Vire le 12 mars 1563, la Basse-Normandie est presque totalement aux mains des protestants. Vire est, dès lors, défendue par une centaine d'hommes. Reste la ville de Cherbourg, toujours aux mains de Matignon. C'est alors que Coligny appelle Montgomery à Caen pour lui confier le gouvernement de la Basse-Normandie. En

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p 90 (à partir de *State Papers*, vol XXXI) : « De Caen, ce XII<sup>ème</sup> jour d'avril 1563, Vostre serviteur à jamais, Montgomery ».

effet, il doit quitter la place car il est appelé aux pourparlers des négociations d'Amboise.

L'édit est finalement signé le 19 mars 1563. Il garantit la liberté de culte en leur maison aux « barons, chastelains, haults justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de Haubert » avec leur famille et leurs sujets. La liberté de conscience est accordée à tous les sujets, mais en revanche la liberté de culte n'est autorisée que dans une ville par bailliage et dans les faubourgs des villes (sauf Paris qui reçoit un traitement particulier puisque le culte y est strictement interdit). La reine Catherine donne l'ordre au bailli d'Alençon, Rabondanges, pourtant favorable aux religionnaires, de faire déposer les armes. Pour Montgomery, c'est le temps du retour dans son fief de Ducey. Il écrit le 23 mai 1563 à Warwick, toujours en position au Havre :

« Monsieur, j'envoye ce porteur au Havre pour avoir ce bien entendre de vos nouvelles qui ne pourroient estre si bonnes comme je les desire, et s'il vous plait d'entendre des miennes, elles sont fort bonnes, grace à Dieu. Je suys maintenant en ma maison attendant à voir comme toutes choses se passeront. Cependant je vous supplye de toujours vous assurer de moy et que me trouverez l'ung de vos plus fidèles serviteurs et amys, car j'ay tant receu d'honestetés et libéralités de vostre part que, à tout jamais, je me trouveray grandement atenu à vous, présentant en cest endroit mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en parfaicte santé très-heureuse vie. »<sup>1</sup>.

Pour Montgomery, cela ne fait déjà pas de doute. Sa proximité avec les autorités anglaises et son amitié avec l'Ambassadeur Warwick le placent dans une position délicate vis-à-vis de son propre pays, du roi de France, mais aussi vis-à-vis des chefs protestants, Condé et Coligny.

La Cour garde un œil attentif sur ce qui se passe en Normandie. Celle-ci parcourt la région à l'été 1563. Au mois de juillet 1563, la reine mère, Catherine se rend au Havre en compagnie de Condé ; elle passe par Mantes, Gaillon, Louviers, bien déterminée à se débarrasser des Anglais. A Gaillon, elle envoie une lettre à Matignon, datée du 13 de ce mois : « vous vous trouverez satisfait de l'intention du Roi et la mienne sur l'entretienement de 200 hommes à Cherbourg, dedans Bayeux, Fallaize, Granville, et Tatihou, (...) sur

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 132, et Alain Landurant, *Montgomery le régicide*, Paris, Tallandier, 1988, p. 100 : « De Ducé, ce XXIII<sup>eme</sup> jour de may 1563, Montgomery ».

l'entretenement de la pacification par delà entre nos subjects et pour le regard des Angloys »<sup>1</sup>. C'est que pour le moment le principal souci de la Cour est de reprendre Le Havre aux mains des Anglais. Depuis le traité d'Hampton Court, la ville portuaire est toujours tenue par les troupes de Warwick. Depuis le siège du Havre en 1563, les troupes protestantes sont retranchées dans la ville et ses faubourgs. Le Rhingrave est à Montivilliers, Warwick à Mondeville. Mais des dissensions grandissent, entre les Anglais et les chefs protestants français Coligny et Condé, au sujet du vidame de Chartres et de ses amis. L'objet de ses dissensions porte sur la position à adopter alors que des forces étrangères ont pris place sur le territoire français. Pour le camp protestant, il y a là la nécessité d'opérer un véritable choix entre une fidélité d'ordre « national » qui le rangerait du côté de la Couronne contre la présence anglaise, ou bien un soutien actif à l'Angleterre pour des raisons stratégiques et religieuses, l'obligeant à rompre avec la fidélité accordée au roi, Charles IX.

### **3) *L'affaire havraise, Montgomery et Elisabeth : « comme s'il estoit mon naturel subject »***<sup>2</sup>

L'Angleterre, depuis le début des conflits religieux, sert en effet de terre de refuge aux protestants français surtout pour les Normands, pour qui la proximité entre la Normandie et le royaume d'Elisabeth apparaît comme un moyen sûr de se mettre à l'abri<sup>3</sup>. Montgomery y aura recours à maintes reprises. La question est de savoir s'il s'agit de lieux de départ ou de passage. L'Angleterre sert-elle de pays d'accueil, temporaire ou définitif ? Quelles sont les conditions de la sortie de France ? Le traité de Hampton Court, signé le 30 octobre 1562 et négocié par le vidame de Chartres, prévoit le retrait des Anglais de la ville de Dieppe. Mais ce départ s'accompagne aussi, d'après Michel Reulos, de l'exode d'un nombre important de gentilshommes pour le libre exercice de la Religion.

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op. cit., chap. III.

<sup>2</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger, (...)* op.cit., p. 231 (lettre extraite du *Calendar of State Papers*, de la reine Elisabeth à la comtesse de Montgomery, Greenwich, datée du 6 mai 1574).

<sup>3</sup> Sur ce point, voir l'article de Michel Reulos, « La Réforme et les relations entre la Normandie et l'Angleterre au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle » in *Revue des sociétés savantes, Haute Normandie, lettres et sociétés humaines*, N°53, 1969, p.37-41.

Dieppe semble le lieu de passage privilégié, mais l'émigration reste temporaire. Beaucoup de réfugiés s'installent ensuite à Rye et à Winchelsea. A quelques encablures de là, les îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey sont considérées comme des lieux de refuge pour préparer une action ou fuir le cas échéant ; l'identité de langage entre les Normands et les insulaires les aident dans ces démarches et transports. En septembre 1572, après la Saint-Barthélemy, le comte de Montgomery, alors poursuivi par Matignon, se réfugie à Jersey avec sa famille. La Mothe-Fénélon le soupçonne et adresse son rapport à la reine mère :

« J'ai seu que Montgomery est passé es Isles de Jersey et Guernesey ; où il a, a ce que j'ay seu, deliberer de demeurer expressement pour avoir et tire toujours la commodité des maisons qu'il y a le long de la coste de Normandie et de Bretagne. Je l'eusse envoyé prendre comme il estoit fort ayse et que j'en ay bien le moyen, pour estre lesdites isles fort près de moy ; mais ne voullant en façon que ce soit donner occasion à ladite Reine ma bonne sœur et cousine de penser que je veuille rien faire ny entreprendre sur ses possessions sans sa permission, j'ay differé et retenu ceux qui l'y eusse aisement esté prendre »<sup>1</sup>.

Plus tard en 1572, lors de la négociation du mariage entre Elisabeth et le duc d'Alençon, La Mothe propose Jersey comme lieu de rencontre entre les futurs époux. Ainsi les déplacements trans-Manche n'ont cessé d'être au cœur des relations diplomatiques tout au long des premières guerres de Religion. Tour à tour, espace de refuge, pays d'accueil, soutien financier et logistique, l'Angleterre et les îles anglo-normandes ont constitué une pièce essentielle dans les combats des réformés bas-normands.

Tout l'enjeu d'un soutien britannique à la cause réformée serait d'amener les protestants français à livrer Le Havre, Dieppe, voire Rouen à la couronne anglaise, en échange de la ville de Calais. Elisabeth garde en effet en mémoire l'affront que le traité du Cateau-Cambrésis, signé le 2 avril 1559, a infligé à son pays. Ce dernier lui ôte la main mise sur une ville occupée par les Anglais depuis la guerre de Cent Ans. La Normandie reste une zone stratégique de premier plan pour l'Angleterre ; trois ports sont particulièrement convoités : Le Havre, Cherbourg et Granville. Cette implication de la couronne anglaise dans les

---

<sup>1</sup> J.W. de Grave, "The Southampton and Channel islands churches", in *the Huguenot Society of London*, Tome 5, p. 125-203. Ici, p. 147-148.

affaires normandes a été particulièrement étudiée par l'historien anglais Trim<sup>1</sup>. D'après l'auteur, il ne fait aucun doute « qu'Elisabeth et son gouvernement ont dépensé sans compter de l'argent et versé le sang de leurs hommes pour soutenir inconditionnellement les Huguenots. Ceci était motivé à la fois par des intérêts religieux, mais aussi politiques et nationaux »<sup>2</sup>. En 1562, pendant la première guerre de Religion, la somme de vingt-cinq mille livres a été versée à la France par le Trésor anglais pour soutenir l'effort de guerre. Plus tard, la reine Elisabeth confie encore quarante-cinq mille livres à Châtillon entre novembre 1568 et juin 1569. Pourtant la Reine et ses ministres ont toujours nié avoir envoyé des soldats combattre auprès des réformés français. Ce soutien actif de la couronne anglaise est particulièrement porté par Sir Artus Champernowne, vice-amiral du Devon. Celui-ci joue d'abord un rôle déterminant dans la campagne de Normandie de 1562. Son neveu meurt en France, au cours de l'année 1569, pendant la troisième guerre de religion et son plus jeune fils épouse la fille du comte de Montgomery<sup>3</sup>. Alors que celui-ci demande à la Reine d'envoyer des hommes défendre le port de La Rochelle, six mois plus tard, sous couvert du commandement de Gabriel de Montgomery et du fils de Champernown, une flotte importante, composée essentiellement de soldats anglais, part du port de Devon pour La Rochelle<sup>4</sup>. Henri Champernown, chef de la compagnie des volontaires anglais et époux de l'une des filles du comte de Montgomery, adopte la bannière noire « adorned with a head » sur laquelle est écrit : « *my Death is my virtuous* ». Un volontaire dit de lui à sa mort en 1573 : « celui-ci porte une bannière noire dorée avec une tête sur laquelle est écrite « ma mort est ma vertu », et lui rend hommage : « Il a servi si noblement et de façon si galante que tout le camp, quand il était présent, ressentait sa vaillance et beaucoup de ses gentilshommes, qui servaient avec lui, firent croître encore sa reputation, particulièrement pour l'honneur de toute notre Nation

---

<sup>1</sup> David J. B Trim, 'The secret 'War' of Elisabeth': England and the Huguenots during the early Wars of Religion, 1562-1577", in *Proceedings of the Huguenot Society*, XXVII (2), 1999, p. 189-199.

<sup>2</sup> David Trim, *The secret 'War' of Elisabeth' (...)* art. cit., p. 190 : "Elisabeth I and her government actually expended both treasure and blood in furtherance of a consistent policy of support for the Huguenots, which was motivated by confessional rather than national, interests".

<sup>3</sup> D'après Marcel Cauvin, dans l'article, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, N° 46, 1969, p. 217-241, deux des filles de Gabriel, comte de Montgomery, Anne, et Elisabeth se marient en Angleterre ; la première, Anne (dont nous n'avons pas retrouvé la trace dans les archives) avec le sieur de Douglas. Mais ce qui est sûr concerne le mariage de la seconde, Elisabeth avec Sir Henry Champernown, vice-amiral des côtes de Cornouailles.

<sup>4</sup> David Trim, *The secret 'War' of Elisabeth' (...)*, art. cit., p. 193.

anglaise. »<sup>1</sup> Ainsi, selon Trim, les Anglais s'étaient préparés à combattre et mourir pour la Cause huguenote dans le royaume de France et il est indéniable qu'Elisabeth a, durant les trente premières années de son règne, soutenu la Cause protestante, secrètement mais avec constance. Au cours de la période 1562-1574, l'intercession de Montgomery entre Condé et la Couronne anglaise est décisive. Durant toute cette période, Champernown constitue l'acteur essentiel de cette action, ainsi que le comte Gabriel de Montgomery en tant que lien en France pour mener les opérations. Ce dernier joue en fait le rôle d'interface diplomatique en quelque sorte. C'est ce qui explique que la reine n'ait pas pu le soutenir officiellement lors de son arrestation en 1574. Depuis le début, il s'agit d'une action clandestine, sous peine de se mettre ouvertement à dos l'Espagne<sup>2</sup>.

Mais en 1563, la brouille entre les chefs protestants, Coligny et Condé, d'une part, et le gouvernement anglais d'autre part, représenté sur place par Warwick, provoque le ralliement de Condé et Coligny aux troupes royales d'Anne de Montmorency. Ce dernier prend la ville le 30 juillet 1563<sup>3</sup>. Quant aux troupes royales, elles campent désormais à Honfleur. Si cette affaire havraise est apparue à certains historiens comme une forme encore embryonnaire de sentiment patriotique ou national dans le royaume de France<sup>4</sup>, elle se révèle être pour nous un épisode particulièrement intéressant pour mesurer l'attachement de Montgomery à l'alliance anglaise. D'un côté, s'exprime dans cette affaire havraise une grande unanimité française, et la réduction de la ville du Havre apparaît bien comme l'une des rares manifestations de l'unité « nationale », ainsi retrouvée. Catholiques et protestants du royaume de France sont réunis sous la même bannière pour bouter l'Anglais hors de la ville du Havre<sup>5</sup>. Le prince de Condé dans son *Discours au vray de la reduction du Havre*, exprime cette unanimité des deux confessions réunies en un seul camp, celui des « François naturels ». « Il avoit peu voir nostre camp composé de gens de l'une ou l'autre religion, et que

---

<sup>1</sup> David Trim, *'The secret 'War' of Elisabeth' (...)*, art. cit., p. 195 : "served so nobly and so gallantly, as the whole Campe where he was in, sounded of his valliantnesse, and many of those gentlemen that he bought with him, augmented so much his fame, that to his deedes and theirs, are most noblie spoken of, greatly to the honour of all our english Nation".

<sup>2</sup> David Trim, *'The secret 'War' of Elisabeth' (...)* art. cit., p. 197.

<sup>3</sup> Hector de la La Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op. cit., chap.V : reddition du Havre en juillet 1563.

<sup>4</sup> Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion : 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 90-91.

<sup>5</sup> Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion : 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 90-91.



ceux qui les avoyent favorisez par cy devant en haine de nos troubles, leurs estoyent aujourd'hui ennemis et que tous les François naturels estoyent unis à l'obeyssance et au service du Roy, et au commun benefice de ce royaume »<sup>1</sup>. Il n'y a pour lui aucune incompatibilité entre ce discours et celui qu'il tenait quelque temps plus tôt, au moment de la Conjuración d'Amboise. Ces « *François naturels* » désignent d'après lui les hauts représentants de la noblesse. Parce que le point essentiel de leur appartenance à la France réside dans la fidélité au service du roi, « nostre seul souverain Prince et seigneur après Dieu »<sup>2</sup>, il ne leur apparaît aucune contradiction à défendre le roi aussi bien contre l'intervention usurpée des Guise que contre les prétentions anglaises sur Le Havre. Le camp protestant, par la voix de Coligny, cherchera en outre à prouver à la face du monde qu'il n'a pas été le premier à faire venir des troupes étrangères dans le royaume<sup>3</sup>. Un fragment rajouté *a posteriori* aux minutes du synode national tenu à Orléans en 1561 présente en effet Coligny comme le farouche défenseur d'une défense circonscrite au royaume. Alors que certains proposent de demander de l'aide aux princes allemands, il oppose « qu'il aimeroit mieux mourir que consentir que ceux de la Religion fussent les premiers à faire venir les forces estrangeres en France »<sup>4</sup>.

Face à l'unanimité du camp français, d'un autre côté, l'attitude de Montgomery vis-à-vis de la politique anglaise semble beaucoup plus nuancée. De ce fait elle peut être mal perçue et faire l'effet d'une trahison car Gabriel joue un jeu personnel. Avant d'analyser son attitude dans cette affaire havraise, il apparaît nécessaire de rappeler les liens étroits qui se sont noués entre le chef militaire normand et la Couronne anglaise. Tout au long de ses prises d'armes, Montgomery passe beaucoup de temps de l'autre côté de la Manche et fréquente la Cour anglaise où il est reçu en ami. Nous ne possédons pas de preuve de son

---

<sup>1</sup> Cité par Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion : 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 90 et 91.

<sup>2</sup> Cité dans Myriam Yardeni, *La conscience nationale (...) op.cit.*, p. 130.

<sup>3</sup> Sur la position de Coligny à propos de l'Angleterre, voir l'ouvrage de Shimizu, *Conflict of loyalties, politics, and religion in the carrer of Gaspard de Coligny, admiral of France (1519-1572)*, Droz, Genève, 1970, chapitre 6. On peut aussi consulter l'article « Coligny et l'Angleterre (1545-1572) », dans le colloque *Amiral de Coligny (L'), et son temps* (Paris, octobre 1972), actes du colloque d'octobre 1972, Paris, Société du protestantisme français, 1974, 796 p. Ici p. 97-106. Coligny demande de l'argent à l'Angleterre au profit de la Cause après la défaite de Dreux. Mais devant l'affaire havraise, alors que Condé mobilise aux côtés des catholiques contre les anglais, Coligny se retire toutefois sur ses terres et ne prend pas part aux combats. Il ne renoue les contacts avec l'Angleterre qu'en 1571. En juin 1572, il se rend à Londres et rencontre Elisabeth ; il est alors question de son mariage avec le duc d'Alençon.

<sup>4</sup> Cité in Myriam Yardeni, *La conscience nationale (...) op.cit.*, p. 133.

passage dans l'Église réformée de Threadneedle Street entre 1560 et 1565. Cette paroisse est pourtant largement ouverte aux Français en exil ou de passage. Son nom est néanmoins cité comme une référence dans la communauté protestante, puisqu'un homme du nom de Jehan Cautels se présente dans ce temple pour participer à la Cène. Alors qu'on lui conteste cette participation, il avance le nom de Montgomery comme gage de sa bonne foi : « Jehan Cautels dit ne pas se presenter de rechief pour pouvoir communier à la cène ou que on luy dis s'il devoit aller par de là pour se purger de ce que maistre Pierre Olivier le acuses. Il produit des lettres de monsieur Montgobery et de son capitaine qu'il avoit servuy durant les troubles dattes d'aprile 1563. On luy fait responce que Monsieur cousin en escrira a l'esglise de Rouen et qu'il eut encore patience »<sup>1</sup>. Gabriel de Montgomery nourrit une abondante correspondance avec les dirigeants anglais de cette époque, particulièrement avec l'ambassadeur Warwick, en poste au Havre qui apparaît comme son interlocuteur privilégié, mais aussi avec la Reine Elisabeth, à qui il s'adresse parfois directement par courrier pour la solliciter pour tel ou tel envoi d'armes ou de renforts. C'est donc aisément qu'il possède ses entrées à la Cour d'Angleterre. Il apparaît comme l'interface majeure entre les autorités anglaises et les princes protestants français. Il faut dire qu'en tant que membre de la garde écossaise, il maîtrise parfaitement la langue anglaise. Il est secondé dans cette tâche par son aide de camp, Horsey, à qui il confie de nombreuses missions. Il n'hésite pas à résider dans les îles anglo-normandes pour s'y réfugier, lui et sa famille, et à se rendre à Hampton Court pour négocier directement auprès des autorités monarchiques. Son intimité envers Warwick est particulièrement perceptible dans la correspondance que les deux hommes échangent au début de l'année 1563. Cette correspondance a été publiée par Hector de la Ferrière, dans l'ouvrage, *La Normandie à l'étranger*. Montgomery est alors en poste à Dieppe, tandis que Warwick tient la ville du Havre au nom de la reine Elisabeth. Dans une lettre écrite à Dieppe, datée du 9 janvier, alors que la reine a consenti à fournir deux des quatre ou cinq enseignes demandées, on perçoit combien le chef normand joue désormais le rôle d'intermédiaire entre les chefs protestants, Condé et Coligny, d'une part, et la couronne anglaise d'autre part :

---

<sup>1</sup> « Actes du consistoire de l'église de Threadneedle Street à Londres », in *The Huguenot Society of London, Quarto Series*, tome XLVIII, édition de A. M. Oakey, Londres, 1969.

« Madame, je n'ai voulu faillir, incontinent, après avoir reçu les lettres de Monsieur l'Admiral, d'avertir Vostre Majesté de ce qu'il me mande et, pour en estre plus certain, je vous envoie si peu qu'il n'en a escript et quant aux parolles de créance, c'est qu'il est délibéré de venir joindre l'armée de Vostre Majesté en espérance d'avoir bien tost une bonne fin, et pour plus aisément ce faire se faudroit haster de prendre Honnefleury pour passer de là l'eau »<sup>1</sup>.

Il préfère jouer le rôle d'interface entre les deux. Comme c'est le cas aussi dans cette lettre datée du 9 janvier 1563, adressée à Warwick, de Dieppe :

« Monsieur, j'escris à la Majesté de la Royne, comme Monsieur l'Admiral s'attend venir joindre son armée promptement, laquelle il s'attend trouver en beaucoup plus grand nombre que ce qui peut sortir du Havre, par quoy je vous supplie faire tant envers la Majesté de la Royne qu'en toute diligence il se y achemine forces (...)

Et aussy, Monsieur, que l'argent soit prest de ce que ce plaist à sa Majesté aider à Monsieur le Prince, car il en est beaucoup deu à nos reistres »<sup>2</sup>.

Montgomery s'emploie à doubler ce courrier d'une autre lettre adressée à la reine Elisabeth, dans laquelle il se fait le messager de l'Amiral Coligny : « Madame, je n'ay voulu faillir, incontinent, après avoir reçu les lettres de Monsieur l'Admiral d'avertir Vostre Majesté de ce qu'il me mande (...) Je supplie Vostre Majesté de m'en envoyer davantage (des enseignes) et aussi des moïens pour entretenir ceulx qui sont françois en ceste place, sur ce qu'il vous plaist ayder à Monseigneur le Prince »<sup>3</sup>. A moins que sa motivation première soit d'abord religieuse et réside avant tout dans le service divin. Les références bibliques sont récurrentes dans ce corpus de lettres émanant de la ville de Dieppe qu'il occupe, et toutes datées du début de l'année 1563. Pour parler des combats qui font rage en Normandie, il parle de « Sainte querelle »<sup>4</sup>. L'atmosphère de tension religieuse est palpable en cet hiver 1563 et perceptible dans cet extrait adressé par Montgomery à Leicester en date du 14 janvier : « Cela me fait vous supplier très-humblement ne voulloir adjouster foy à nulle autre chose que ce qui concernera le service de Dieu et la querelle que maintient Monsieur le Prince »<sup>5</sup>. Il signe régulièrement ses courriers par la formule suivante : « Suppliant le Créateur vous donner en santé très-bonne

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 56-57 (lettre adressée à Elisabeth, de Dieppe, le 9 janvier 1563).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 61 (lettre datée du 15 janvier 1563).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 58.

et longue vie »<sup>1</sup> ou bien à la reine Elisabeth : « moyennant vostre ayde et celle du Seigneur Dieu lequel je supplie »<sup>2</sup>. Sa fidélité à la Couronne anglaise ne se démentira jamais. Du reste, il signe encore la correspondance adressée à la reine d'Angleterre de cette façon : « Vostre très-humble et très-obéissant serviteur à jamais ». La formule est certes convenue mais, l'emploi de ce vocabulaire propre à la tradition nobiliaire de l'époque traduit bien le fait que Montgomery a porté hommage à la reine ; il est devenu sa « créature ». C'est donc un lien indéfectible qui le lie à la Couronne d'Outre-Manche. Ainsi, au tout début du mois de janvier 1563, alors qu'il est approché par le Rhingrave, allié aux catholiques royaux, celui-ci choisira encore et toujours les liens avec l'Angleterre. Il décline la proposition de capitulation du Rhingrave, qui se tient pourtant à cette époque aux portes de la ville du Havre, à Montivilliers, menaçant la ville. Le 3 janvier 1563, Philippe de Salm, comte du Rhingrave, venu à l'aide des catholiques français, lui écrit en effet une lettre dans laquelle il tente de le rallier à son camp et de le soudoyer :

« Monsieur le comte, ceulx d'Arques ont arresté ces gens qui sont de Dieppe et me les ont envoyés. Vous scavez comme je désire faire desplaisyr à aulcun, parquoy je vous les renvoye et leur ay déclaré librement mon affection que j'ay en vostre endroit (...) si vous voulez avoir près de vous vos enfants, adviser vostre grandeur et contentement, sureté et repos, je suis content aller à vous pour ensemble conclure, en quoy ne fault tarder sans quoi l'occasion se perdra »<sup>3</sup>.

Sa réponse se solde par un refus, tandis qu'il se tourne une fois de plus vers l'Angleterre pour exprimer sa détresse et demander à nouveau de l'aide à Warwick : « J'ai ici affaire à un méchant peuple qui ont été pour capituler avec le Rhyngrave et m'en ont apporté lettres que je vous envoie ; nos ennemis sont les plus faschés qu'il est possible »<sup>4</sup>.

Ainsi, malgré les sollicitations du Rhingrave, Montgomery reste fidèle à l'amitié que lui accordent l'Angleterre et son ambassadeur. Mais cela ne l'empêche pas de garder une certaine marge de manœuvre vis-à-vis de Warwick. Il peut aussi faire preuve de plus d'initiative personnelle et semble parfois agir pour son propre compte, sans en référer à ses chefs militaires. Dans cette même

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit., p. 63.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 48

lettre adressée à Warwick, datée du 4 janvier 1563, Montgomery toujours en poste à Dieppe n'hésite pas à prendre un ton de reproche plus mordant vis-à-vis de ses amis et alliés :

« Monsieur, je vous renvoie ce porteur exprès, affin que vous envoyez icy les cinq enseignes que je vous ai demandées, car au Havre ne vous peult de rien vous servir, car je scays aujourd'hui que nos ennemis s'attendent à vous couper les vivres tenant ceste ville et d'armer grant nombre de galères et vaisseaux pour garder le chef de Caux sans ce qu'ils mettront sur la rivière de Seine (...) »

Nos ennemis sont les plus faschés qu'il est possible qu'ilz ont perdus ceste place, car c'est le moyen de tenir tout le pays de Caux en sujection et beaucoup en Picardie »<sup>1</sup>.

Cette liberté est aussi perceptible dans une lettre datée du 7 janvier 1563, dans laquelle il défend des conspirateurs français à la solde du Rhingrave pris en mission, tandis qu'ils tentaient de s'emparer du Havre et d'attenter aux jours de Warwick. Il n'hésite pas à rappeler aux Anglais les règles de l'élémentaire prudence diplomatique d'un ambassadeur en terres étrangères. Alors qu'il s'agit ici de juger des conspirateurs français agissant contre la présence anglaise, il rappelle à son ami Warwick que la présence de l'Angleterre n'est pas forcément la bienvenue sur les terres normandes. L'ambassadeur devrait, selon lui, agir avec souplesse et diplomatie. Montgomery lui conseille en tout cas de ne prononcer aucun jugement sans en référer au prince de Condé et à Coligny :

« Je vous mandois (...) que tout ce que ferez par delà soit au consentement de nostre nation, affin d'accroistre le bon vouloir d'un chascun à faire ce que nous devons tous faire (...) »

Et qu'il n'y a de justice raisonnable au Havre de nostre nation pour juger d'une part et d'autre beaucoup de choses qui sont de grande conséquence et aussi que M. le Prince et que M. l'Admiral y ont intérêt grant en beaucoup de sortes, qui me faict vous supplier empescher qu'il ne soit fait aucun tord au gentilhomme que vous n'ayez sceu la volonté de l'Admiral (...) »

Aultrement nous irriterons la noblesse du pays contre nous, d'autant qu'elle pense que c'est une chose pratiquée »<sup>2</sup>.

C'est l'un des rares cas parmi sa correspondance avec Warwick, où il prêche la voix « nationale » contre celle de l'Angleterre, en désapprouvant ouvertement les

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit*, p. 48

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 50.

méthodes d'investigation de Warwick au Havre. Il est vrai que Beauvoir de la Nocle contribue à renforcer cet avertissement en répondant aux dures mesures préconisées par Warwick suite à ce complot avorté. Beauvoir n'hésite pas, quant à lui, à se faire plus critique et laisse percer sa colère et sa rancœur, plus encore que Montgomery :

« Monsieur, la singulière affection de la quelle vous avez usé, tant dans la garde de cette place que la sureté des François qui y demeurent soubz la protection de la Majesté de la Royne me donne courage et le devoir de ma charge vous recommande de vous remontrer en toute rondeur et liberté de conscience quel est mon advis touchant la publication des articles (...)

Je me suis librement remis es mains de Sa Majesté avec le consentement de ce povre peuple qui après Dieu a fondé toute son espérance sur la promesse et sauvegarde de Sa Majesté. »<sup>1</sup>

L'attitude de Beauvoir semble donc beaucoup moins nuancée que celle du chef normand, qui malgré sa liberté de ton, s'en tient plus à un avertissement qu'à une condamnation ferme de la politique de Warwick au Havre. Face à un Beauvoir de la Nocle plus mordant, il préfère invoquer les règles de prudence en matière de diplomatie : ne pas s'aliéner une population consentante de prime abord. La comparaison entre ces deux attitudes face à cette même affaire reste néanmoins intéressante. Face à un Beauvoir de la Nocle, ulcéré par les injonctions anglaises, la modération du chef normand face à Warwick marque bien son engagement plein et entier vis-à-vis de l'Angleterre. Cet engagement est justifié non pas par des motifs patriotiques (ce qui serait une vue anachronique pour l'époque considérée), mais par amitié pour Warwick d'une part, et par opportunisme aussi, d'autre part. Agissant en toute liberté, considérant qu'il s'agit là du propre de la qualité de noble, il ne voit aucune contradiction à servir deux maîtres à la fois et avec la même vigueur, la reine Elisabeth d'une part, les princes protestants français, Condé et Coligny d'autre part.

Pourtant Gabriel de Montgomery semble avoir été déçu parfois par cette aide inconditionnelle apportée à l'Angleterre. Certes, la reine Elisabeth et l'Angleterre manifestent la volonté probablement sincère d'aider ses coreligionnaires, mais elle a aussi le souci de conserver l'équilibre de son Trésor. Elle fait donc la sourde oreille à ses appels incessants et de plus en plus amers.

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 53.

Mais c'est à Dieppe que les appels à l'aide du chef normand se font de plus en plus vibrants à l'hiver 1563 ; tous sont restés lettre morte, ou presque, de la part de William Cecil. La première lettre datée du 2 janvier 1563, émanant de lui, est adressée à Warwick ; il y réclame l'envoi de cinq enseignes « pour ce que le lieu est de grant garde et depense que n'aurions que inconvéniens d'une place de si grande importance ; (...) nos souldars crient après l'argent »<sup>1</sup>. Une autre missive datée du 2 janvier réitère la demande, puis une autre enfin, datée du 4 de ce même mois : « Monsieur, je vous renvoie ce porteur expres, affin que vous envoyez icy les cinq enseignes que je vous ai demandées »<sup>2</sup>. Quelques jours après, il reçoit deux enseignes sur les cinq requises initialement. Mais devant le peu d'empressement de Warwick à répondre à ses requêtes de plus en plus pressantes, Montgomery laisse percer son amertume ; celle-ci est palpable dès le milieu du mois : « D'aultant que suis très humble serviteur de la Majesté de la Royne, je suis contrainct de dire qu'il vaudroit mieux jamais n'avoir envoyé gens par delà pour la réputation de sa nation, si vous ne faistes aultre chose pour garder une place »<sup>3</sup>. Le message transparaît clairement. Bien que las de réclamer cette aide précieuse qui tarde à venir, il ne se résout pas à l'abandon et écrit le même jour à la reine Elisabeth pour appuyer sa demande :

« Madame, je vous envoie les lettres que Madame la princesse (l'épouse du Prince de Condé) et M. d'Andelot escrivent à sa Majesté, par lesquelles vous pourrez voir la prompte diligence qui leur est nécessaire de votre faveur (...)

Et aussy d'envoyer s'il vous plaist le reste de votre armée à Monsieur de Warwick pour se joindre avec plusieurs gentilshommes tant de Picardie que de Bretagne pour aller donner secours à Monseigneur le Prince, qui continue tant vertueusement (encores qu'il soit captif) à maintenir ceste sainte querelle »<sup>4</sup>.

Il n'a de cesse de renouveler ses efforts pour obtenir cette aide financière et militaire ; cela est encore perceptible dans cette lettre datée du 27 janvier 1563, toujours adressée à Warwick : « Vous scavez, Monsieur, que l'argent est le principal nerf de la guerre (...) qui s'il plaist à la Majesté de la Royne de me departir quelques forces, je pourray faire d'autres opérations bien profitables et

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 46.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 61.

qui mesmes mettroient en sureté la place du Havre »<sup>1</sup>. Deux jours, plus tard, c'est la même détermination frustrée qui perce sous ses lignes :

« Que la Majesté de la Royne fasse departir quelque argent pour le payment des gens de guerres qui sont en ceste place, car je n'ay receu que quinze cens escuz pour le payment de six compagnies de gens de pied et environ deux cens chevaulx (...) Veu la volonté qu'ilz ont tous de faire bon service à Dieu et à la Majesté de la dite Dame, mais en estant du tout desnüé ».<sup>2</sup>

L'argent et les troupes ne lui parviendront pas avant le début du mois suivant, c'est-à-dire au début du mois de février ; aussi inlassablement, Montgomery réitère-t-il avec opiniâtreté ses appels auprès de la reine Elisabeth. Le 3 février 1563 encore, voici ces derniers appels au secours :

« Si dans cinq ou six jours je ne suis pourvu d'argent pour soudoyer les six compagnies de gens de pieds et deux cens chevaulx que j'ay en ceste place, je me voy au point d'un tel desordre que la consequence en apportera une pitoyable ruyne (...) depuis deux mois en ça que les dites compagnies sont à vostre devotion, je n'ay reçu que deulx mil euscus qu'il a pleu à Vostre Majesté ordonner »<sup>3</sup>.

Il double ce courrier par l'envoi sur place de son aide de camp, le capitaine Horsey, porteur lui-même d'une missive adressée à la reine : « Plaise à la Majesté de la Royne envoyer à Dieppe à Monsieur de Montgommery trois mille hommes pour la garde de la dicte place, ou bien lui departir dix ou douze escutz. (...) Faire saisir les personnes et les biens des marchands (...) Octroyer commission au dict de Montgommery pour trafiquer en Angleterre et en tirer librement des marchandises »<sup>4</sup>. La réponse de la reine Elisabeth, datée du 14 février 1563, toute empreinte d'onctuosité diplomatique, n'en traduit pas moins avec fermeté sa volonté de ne pas se laisser mener au-delà de la position fixée vis-à-vis des religionnaires du royaume de France : « Nous renvoyons presentement à vous avec une certaine somme d'argent, laquelle bien qu'elle ne soit pas si grande que requerez et que de nostre part nous voudrions bien qu'elle fut plus large. Toutefois c'est aultant que nous en pourrons bonnement fournir pour le présent, ayant regard à la grandeur de la somme qu'il nous fault envoyer à Monsieur l'Admiral ». Si le « nerf de la guerre », selon sa propre expression, parvient enfin au chef protestant normand, la somme d'argent n'est pas à la hauteur des espoirs

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 68.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 70.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 72.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 74.



placés dans l'amitié anglaise. Malgré cette relative déception qui perce parfois dans sa correspondance de l'hiver 1563 avec Warwick, jamais cependant Gabriel ne remettra en cause sa fidélité à Elisabeth. L'extrait de la lettre émanant de la reine Elisabeth recèle un autre renseignement intéressant. Il apparaît nettement ici, au mois de février 1563, qu'il a pris de la distance vis-à-vis de l'amiral Coligny. Ce dernier, qui a laissé son frère Andelot à Orléans, a levé une armée en Normandie et marche sur Le Havre, espérant faire la jonction avec les troupes anglaises. Désormais ses troupes apparaissent bel et bien comme autonomes par rapport à celles de Coligny. Il est intéressant de voir que le baron de Colombières accompagne ce dernier. Le comte, quant à lui, reste retranché dans la ville de Dieppe puis au Havre. C'est que celui-ci cherche une plus grande autonomie d'action au sein du camp protestant. Tandis que ses amis, Colombières, Briquemault ou encore Beauvoir de la Nocle restent fidèles à Coligny et combattent à ses côtés, Gabriel poursuit le combat de façon isolée. Il ne se présente certes pas encore comme un chef militaire à son propre compte, mais il apparaît de plus en plus comme délié des ordres venant des chefs protestants du royaume. Il pratique une diplomatie isolée et directe avec l'Angleterre.

De par cette fidélité indéfectible, Gabriel de Montgomery s'autorise, de ce fait, à outrepasser parfois les volontés de Condé et de Coligny et à traiter en sous main et en son nom propre. Il n'hésite pas à devancer voire à surclasser largement les souhaits de ses protecteurs, au risque de s'aliéner l'opinion générale des sujets de Charles IX, au moment du siège du Havre<sup>1</sup>. Son attitude dans l'affaire havraise, dont les prémisses ont débuté au printemps 1562, et qui s'achèvent à l'été 1563, s'avère en effet très différente de celle du prince de Condé. Au contraire de l'opinion unanime qui prévaut dans les rangs de la noblesse de France contre les agissements anglais au Havre, il pratique un jeu diplomatique personnel sans en référer à ses chefs. Pour comprendre les faits, il est nécessaire de remonter le temps de quelques mois, au début des opérations militaires du printemps 1562. Dès cette époque, c'est lui qui semble souffler à l'ambassadeur anglais Trockmorton l'idée d'un échange entre les villes de Dieppe, Le Havre, voire Rouen, contre celle de Calais, visant à obérer les effets du traité de Cateau-Cambrésis de 1559, défavorable à l'Angleterre. Il a en effet

---

<sup>1</sup>Alain Landurant, *Montgomery (...) op.cit*, p. 69.

peu de peine à convaincre Elisabeth et Trockmorton de l'intérêt d'une politique de déstabilisation au sein du royaume de France. Cette manoeuvre, commandée par les troubles religieux qui font rage, serait favorable à l'Angleterre cette fois. En avril 1562, il rencontre l'agent de Trockmorton, Thomas Windebank, et négocie directement avec lui des modalités de l'échange. Il invite la reine Elisabeth à apporter un soutien sans ambiguïté à la cause protestante en France, mais sans en faire état explicitement pour le moment. En effet, pour parer l'éventuelle critique d'une recherche de l'argent de l'étranger, Coligny et Condé préfèrent que l'intervention reste discrète tant que l'annonce de l'aide espagnole aux catholiques français n'a pas été faite. Ils auront beau jeu de justifier cette intervention anglaise en retour et de la présenter comme une riposte nécessaire, provoquée par leurs ennemis. C'est du moins ce que tend à indiquer cette clause : « Cette question ne doit être soulevée avec aucun d'eux ou de leurs ministres parce que l'occasion s'en présentera plus naturellement lorsqu'ils nous demanderont assistance et surtout lorsque le Prince de Condé et les protestants s'apercevront que les papistes introduisent des étrangers en France et donnent au roi d'Espagne un intérêt dans toutes les affaires »<sup>1</sup>. L'habileté à l'intrigue de Montgomery se révèle ici dans toute son efficacité. A la fin du mois d'août 1562, Jean de La Ferrière, le vidame de Chartres et Briquemault, accompagnés de La Haye, se rendent secrètement à Hampton Court pour rencontrer Elisabeth, au nom du prince de Condé et de Coligny. Ceux-ci portent des blancs-seings rédigés dans le but d'établir des reconnaissances de dettes destinées à fournir des armes. La marge de manoeuvre diplomatique laissée par Condé est claire. Ils peuvent consentir à l'occupation provisoire du Havre par les troupes anglaises mais seulement le temps des hostilités, et en aucun cas, permettre l'échange du port normand contre la ville de Calais<sup>2</sup>. « Le prince et l'amiral désirent que je dise à Votre Majesté de leur part que ce serait pour eux une grande infamie et que cela les exposerait à un grand déshonneur dans le royaume si Votre Majesté, grâce à eux, s'introduisait au Havre, à Dieppe et à Rouen avec six mille hommes dans l'intention seulement de garder ces villes, dont ils ont été informés par Monsieur de la Haye »<sup>3</sup>. Les deux ambassadeurs sont pour l'heure consignés au secret : « Jean de La Ferrière et de

---

<sup>1</sup> Cité dans Alain Landurant, *Montgomery (...) op.cit.*, p. 68.

<sup>2</sup> Sur l'intervention anglaise, on peut consulter les travaux de Wallace Maccaffrey, « The New Haven expedition (1562-1563) », in *The Historical Journal*, march 1997, p. 1-21.

<sup>3</sup> Alain Landurant, *Montgomery (...) op.cit.*, p. 70

La Haye sont logés au chasteau de Greenwich ou est la reine et s'y tiennent cachés, de sorte qu'ilz ne se sont jamais laissés voir en public et vont trouver la dite dame par galleries et lieux couverts afin de n'estre recognus ni veus de personne »<sup>1</sup>. Dans le même temps, les dépêches anglaises sont formelles, Gabriel de Montgomery traite en sous-main. Du Havre où il demeure, il écrit le 14 août 1562 une lettre au Premier Ministre anglais, Cecil, dans laquelle il annonce la venue de la délégation. Il se tient par la suite informé régulièrement de la situation et conseille sir Cecil et son ambassadeur Trockmorton. Il s'agit de masquer soigneusement et aux plénipotentiaires français et à leurs chefs, Condé et Coligny, les vrais termes du contrat. Ainsi quand le 29 août 1562, le traité est signé et officiellement proclamé le 20 septembre suivant, la clause d'échange n'est pas traduite dans le texte français. Le prince de Condé reçoit un prêt de cent mille couronnes et l'envoi de six mille hommes. Mais Elisabeth occupe Le Havre et annonce que l'Angleterre ne restituera la ville qu'en échange de celle de Calais. Condé et Coligny comprennent qu'ils ont été dupés et réagissent, comme on le sait, en s'alliant aux forces catholiques françaises contre l'ennemi anglais. Le vidame de Chartres qui a le sentiment d'avoir été manipulé laisse transparaitre son amertume. La lettre qu'il écrit à Warwick laisse toute la place au désespoir et à l'aigreur d'un homme qui se sent dupé :

« Monsieur, je ne puis escrire l'affliction d'esprit que ressens, voyant que la preservation de la Normandie, qui estoit la principal but de l'espérance que nous avions en la royne, ne suis point (...)

Et vous disposez la volonté de la royne à faire ce qui est de sa vocation royale, tellement que je n'aye occasion d'estre tenté de désespoir de voir *jacturam honoris et bonorum esse sine fructu* (...) et suis assailli de diverses consolation, Monsieur, je vous prie avoir pitié de moy et prier pour moy »<sup>2</sup>.

Beauvoir de la Nocle, en revanche, semble davantage se réjouir de la situation. Alors que la reine Catherine tente de l'approcher et de le rallier au camp royal, celui-ci refuse et lui inflige le camouflet suivant :

« Madame, vostre majesté ne se doit nullement étonner de leur descente (celle des Anglais) et m'assure que quant vous serez bien informée de la capitulation qu'ilz ont faite que vous serez merueilleusement contente, car tout leur but ne tend que

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 10.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 15

deux points : le premier à la gloire du Dieu, le second à la délivrance et sécurité de la minorité du roy (...)

Ne faut douter que la royne d'Angleterre estant vertueuse et chrestienne et craignant Dieu, quant elle verra le repos aux esglises réformées de la France, la persécution cessée, et Vos Majestés en liberté, qu'aussi librement elle a entrepris la guerre contre la maison des Guise »<sup>1</sup>.

Ainsi, contrairement à l'opinion du vidame de Chartres, tiraillé dans sa conscience, Beauvoir, dans cette affaire, semble se ranger clairement dans le camp de l'alliance avec l'Angleterre. Il y a bel et bien deux postures différentes dans le camp protestant français : ceux qui considèrent l'intervention anglaise comme un mal nécessaire pour la poursuite de la guerre, mais qu'il convient de limiter le plus possible, et ceux qui encouragent et approuvent de leurs vœux l'aide d'Elisabeth. Doit-on pour autant évoquer l'idée de trahison ? Si la responsabilité de Gabriel de Montgomery dans la perte de la ville n'est pas directement mise en cause par les chefs protestants, son attitude vis-à-vis de la couronne anglaise permet de percevoir une première rupture avec Condé. Si ce dernier ne formule pas encore la culpabilité de Montgomery dans cette affaire, assurément, celui-ci apparaît désormais en 1563 comme un agent de l'Angleterre à ses yeux et à ceux de Coligny. A l'annonce des transactions entre les chefs protestants et la reine d'Angleterre, il a en effet quitté après tout Le Havre. Cela explique son départ de la ville pour Rouen. Au printemps 1562, il ne veut pas se compromettre ouvertement avec la couronne anglaise. Mais un an plus tard, en juillet 1563, Condé et Coligny rappellent tous les gouverneurs jugés trop proches des anglais. Ainsi Montgomery doit-il quitter le gouvernement de la ville de Dieppe. Sainte-Marie d'Aigneaux est, quant à lui, suspendu de la charge de tenir la ville de Honfleur aux noms des protestants. Cette dernière ville revient alors aux troupes royales. Seule la ville de Caen reste aux mains du protestant Bricqueville de Colombières qui la tient au nom de Coligny. On ne connaît pas l'opinion des amis proches de Montgomery, celle d'un Bricqueville ou d'un Sainte-Marie d'Aigneaux face à cette affaire. Ce dernier a également été inquiété au cours de cette période. Si Bricqueville a toujours témoigné de son affection à Montgomery jusqu'à sa mort, pour l'heure, il a, en revanche, toute la confiance de l'amiral et apparaît aux yeux des chefs protestants comme un homme loyal, tandis que

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit, p. 21, 22 et 23.

grandit la méfiance envers le comte. Toutefois, six ans plus tard, celui-ci n'hésite pas à intercéder auprès de la Reine d'Angleterre Elisabeth, en faveur de son ami Sainte-Marie d'Aigneaux, afin de lui donner protection après les campagnes violentes du Béarn contre le vicomte de Terride. La lettre commence en ses termes :

« Madame, depuis peu de jours de ça, est arrivé à la Rye ung gentilhomme nommé Sainte Marie D'Aigneaux, lequel dès les premières troubles, en l'an mil cinq cens soixante-deux, passa du Havre à votre royaulme aller voir sa femme, qui est en vos isles de Jarzay et Garnisay. Et soubs le bon plaisir et volonté de Vostre Majesté pour tel temps qu'il luy plaira luy permettre y sejourner pour se raffraichir. Et à cette occasion il supplie très-humblement Vostre Majesté, comme je fais aussy, lui vouloir octroyer une lettre de votre commandement au cappitaine et gouverneur des isles de le souffrir en patience vivre avec son train et famille pour tel temps qu'il vous plaira luy permettre. Je vous n'entreprendrois à faire ceste requeste à Vostre Majesté, si je ne cognoissois combien le dict Sainte Marie vous est très humble et très affectionné serviteur »<sup>1</sup>.

La lecture attentive de cette correspondance permet d'établir trois constats. Le premier fait des îles anglo-normandes une base de repli pour tous les combattants de la noblesse réformée normande. Le deuxième qui s'impose indique que les combattants protestants normands recherchent en priorité la protection de la reine Elisabeth. Le troisième témoigne enfin de l'amitié indéfectible qui lie les deux compagnons d'armes de cette noblesse révoltée, Gabriel de Montgomery et Sainte-Marie d'Aigneaux. Cette amitié les ramène sans cesse à la faveur royale anglaise. Finalement le rapport étroit entre Montgomery et l'Angleterre sera loué et reconnu par la reine Elisabeth, mais presque *a posteriori*, alors que Montgomery est prêt de monter sur l'échafaud et qu'elle ne peut plus le sauver : « celui que je cognoys m'estre sy fidellement affectionné et avoir tant de devotion a mon service, comme s'il estoit mon naturel subject »<sup>2</sup>.

Ainsi cette affaire pose la question d'une conscience nationale, celle des rapports entre Montgomery et l'Angleterre. Mais les mots, trahison ou sentiment national, ont-ils un sens au XVI<sup>e</sup> siècle ? Plus qu'un « traître à la

---

<sup>1</sup> *Calendar of State Papers*, vol. XLVI, cité dans Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger op.cit.*, p. 201.

<sup>2</sup> Lettre extraite du *Calendar of State Papers*, « de la reine Elisabeth à la comtesse de Montgomery, à Greenwich, datée du 6 mai 1574 », cité dans Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger, op.cit.*, p. 231.

Patrie » (chef d'accusation qui le poursuivra jusqu'à sa mort au moment de son procès), accusé d'être « demy françois, demy anglois » dans la *Prinse de Donfronc*, son attitude s'explique d'abord par la volonté de manifester une fois de plus sa liberté nobiliaire. Il s'agit là de l'expression d'une liberté irrépressible caractéristique du noble. Son comportement traduit là l'affirmation d'une liberté humaine qui refuse fondamentalement toute allégeance. Ses alliances politiques qui le lient à Condé et Coligny ne fonctionnent donc pas de façon systématique et jusqu'aboutisme. Il entend garder sa marge de manoeuvre et ne saurait en rien se faire dicter ses actes, fussent-ils considérés comme répréhensibles par ses anciens amis. Après cette affaire havraise du mois de juillet 1563, ses positions évolueront vers plus d'autonomie. Alors que les chefs protestants français font preuve d'une grande détermination et d'un esprit consensuel en se ralliant à leurs ennemis royaux contre ceux qui sont désormais considérés comme des étrangers, des envahisseurs au sein du royaume de France, son attitude se fait plus nuancée et plus discrète sur cette affaire. Elle forge pour longtemps, jusqu'à sa mort, l'image d'un homme plus anglais que français<sup>1</sup>. Alors que le sentiment d'appartenance à la France réside chez les contemporains de la haute noblesse du XVI<sup>e</sup> siècle dans la fidélité accordée au roi, Gabriel de Montgomery, le régicide malgré lui d'Henri II, peut-il faire sien ce même sentiment ? N'a-t-il pas brisé ce lien en place des Tournelles lors de l'accident fatal commis sur la personne de son roi, et qui fait dévier le cours de son destin ? Il semble alors concevoir en réalité cette alliance avec la reine d'Angleterre comme naturelle. Ayant une parfaite maîtrise de la langue anglaise, c'est avec une grande liberté de ton qu'il s'adresse à l'ambassadeur Warwick. Il lui prodigue des conseils, lui fait part de l'avancée des troupes royales ou l'informe des intentions de Condé ou Coligny au sein de son propre camp. Partisan de l'alliance anglaise, Montgomery a en réalité négocié de son propre chef auprès de la Reine Elisabeth. Parti à la Cour d'Angleterre avec le blanc-seing de Coligny et Condé, il n'a pas hésité à faire preuve d'initiative personnelle, en remettant au nom de ses chefs, Condé et Coligny, la ville du Havre aux Anglais.

---

<sup>1</sup> *Prinse de Donfronc du Cte. De Montgomery dedans le chasteau de Donfron*, par M. de Matignon, (rédigé par un lieutenant de Basse-Normandie en l'absence du duc de Bouillon, d'après la copie imprimée à Paris pour Nicolas du Mont, demeurant auprès le collège de Reims en 1574), cité l'ouvrage de Robert d'Estaintot, *Prise d'armes de Montgomery en l'année M.D.LXXIV.*, *Recueil d'opuscules inédits avec introduction et notes publié par Robert d'Estaintot*, Rouen, H. Boissel, 1874, p.6.

L'épineuse affaire havraise réglée par la couronne, le souci de pacification prévaut alors. Mais les rancoeurs sont encore grandes. Ainsi Montgomery est-il inquiet à l'été 1563 alors que la Cour se rend à Caen, où elle reçoit les trois gouverneurs de Normandie, Matignon, La Meilleraye et Carouges. Elle poursuit ensuite son chemin vers Argentan. Là, en cette ville restée majoritairement catholique, le roi apprend par la voix de ses habitants, les exactions commises par Montgomery. Outré, il demande qu'il soit fait prisonnier. Mais lorsque Matignon se présente à Ducey le 2 septembre pour l'arrêter, celui-ci s'est enfui en sa demeure beauceronne de Lorges. En décembre 1565, il commet sciemment une provocation supplémentaire vis-à-vis de la Cour. En effet, alors qu'elle est installée à Blois, accompagné de ses hommes d'armes, il annonce au roi sa visite. Le château de Lorges n'est situé qu'à six lieux de Blois<sup>1</sup>. En ces temps de paix précaire, c'est le moment pour lui de protéger ses biens. Ainsi le 4 juillet 1566, Gabriel de Montgomery donne procuration à sa femme, pour gérer toutes les affaires et vendre ses terres, rentes, meubles, immeubles, jusqu'à la somme de dix mille écus.

## *II. La Basse-Normandie entre pression armée et tentative de conciliation*

Malgré le danger provisoirement écarté dès la fin de l'année 1562, la situation demeure encore peu favorable au camp royal. C'est précisément pour pallier ce manque de forces que la reine Catherine décide de miser sur Matignon et lui confie le commandement des opérations.

- *Montée en puissance de Matignon, un réel contrepoids au camp huguenot en Basse-Normandie*

Il semble que c'est avec une main ferme que Matignon tient les réseaux de noblesse jusqu'en 1580, date à laquelle il devient gouverneur en

---

<sup>1</sup> KSP, lettres du 13 et 29 septembre 1565 : Smith à Leicester et Cecil et dépêche de Suriano du 13 décembre 1565.

Guyenne. Durant ces dix années, la reine mère n'a de cesse de conforter l'autorité de Jacques de Matignon dans la région. Leur correspondance, dense et régulière, en atteste. Elle prend très à cœur de comprendre ce qui se passe dans la région et multiplie les injonctions à l'égard de Matignon, qui n'a sur place de comptes à rendre qu'à elle seule. On peut voir là l'origine de la faveur croissante dont il bénéficie. Il devient de ce fait « l'homme du camp royal » face au gouverneur Bouillon et à ses hommes (Rabondanges notamment en Alençon) qui apparaissent aux yeux de Catherine comme peu fiables, voire tentés par le camp adverse. Matignon devient alors l'auxiliaire privilégié du pouvoir royal. Brantôme qui s'en méfie ne manque pas de le rappeler dans sa *Vie des Grands capitaines* : « un fin et trinquât normand qui battoit froid, d'autant que l'autre chaud » et « rompu à toutes sortes de ruses »<sup>1</sup>. Son amie et protectrice, Marguerite de Valois, sœur du roi, lui fait écho, en évoquant : « un dangereux et fin normand ». C'est donc l'image d'un homme proche de Catherine qui se dégage, quelqu'un qui semble rompu à la politique de bascule, chère à la florentine. Matignon apparaît comme un fin négociateur, un homme pragmatique, ambitieux, qui a érigé le loyalisme à la couronne en règle de vie. Pour l'heure il doit louvoyer avec habileté entre le duc de Bouillon et le bailli d'Alençon Rabondanges, jugés par la Couronne comme trop favorables aux religionnaires et Montgomery, le chef du camp huguenot tant redouté, qui semble pour le moment invincible. Brantôme ne manque pas de souligner la nécessité d'une « politique de balance » en ces termes : « Quand la guerre s'esleva contre les huguenots, ce maréchal de Matignon la fit selon les occurrences qu'il voyoit et les commandements de son roys, ny trop douce, ny trop rigoureuse »<sup>2</sup>. C'est donc l'image même du soldat loyal et obéissant à son roi qui se dégage ici du portrait dressé par Brantôme. Depuis le mois de mars, d'une part avec les premiers troubles en Alençon, puis les premiers déploiements militaires du mois de juillet 1562 émanant des religionnaires manceaux qui font leur jonction avec les troupes de Montgomery en Basse-Normandie, les forces protestantes dominant et Matignon en poste à Cherbourg reçoit l'ordre de la part de Catherine de prendre les opérations en main. A l'annonce du début des soulèvements et troubles, celui-ci se rend à Lonray le 25

---

<sup>1</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres complètes de P. de Bourdeille de Brantôme*, éd. revue et augmentée par J. A. C. Buchon et Auguste Desrez, Paris, 1838, 2 vol., 788 et 687 p. Ici tome 1, p. 529.

<sup>2</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres complètes (...) op.cit.*, T.I, p. 530.



juillet 1562, où résident sa femme et ses enfants. Le premier mandat royal que nous ayons conservé date du 6 juillet 1562 ; il se voit confier l'autorité des opérations en Normandie en tant que lieutenant général de la Basse-Normandie<sup>1</sup>. Dès lors, il organise le retour à la soumission de la proche ville d'Alençon. C'est chose faite dès la fin juillet, après le départ des troupes. L'autorité de Louis de Rabondanges, en tant que bailli, n'est pas remise en cause mais celle de Matignon, en tant que lieutenant général de la Basse-Normandie, vient la doubler, et Rabondanges est tenu de lui fournir régulièrement des rapports sur la situation interne au duché. Cela est perceptible dans cette longue lettre datée du 22 septembre 1562, dans laquelle celui-ci dresse un rapport circonstancié des faits alençonnais et semble apparaître comme l'obligé de Matignon :

« Pour continuer de vous avertir de l'estat des affaires de par de çà je ne veux faillir de vous dire comme j'ai fait cesser les presches et envoyé les ministres qui estoient le point que je connois qui eust plustôt mis sédition en cette ville. Mais ils se sont en cela comme en toute aultres choses montrés obéissans combien que ce n'eut esté sans grand regret et sans avoir bien répandu des larmes et soulz une certaine espérance qu'ils ont d'obtenir du Roy et de la Royne leur duchesse permission de s'assembler sans l'assistance d'aucun ministre pour faire leur prière accoutumées »<sup>2</sup>.

Il apparaît dans cette lettre que Matignon reste bel et bien l'homme fort dans la région. C'est lui qui a reçu le mandement de la part de la reine mère et du roi de veiller aux opérations. Rabondanges doit donc se soumettre à cette autorité et obtempérer. Mais avec lui, comme dans le reste de sa correspondance, on sent nettement le parti de ne pas prendre de mesures fermes et expéditives vis-à-vis des protestants. Au contraire, on perçoit chez lui la volonté de transiger et de négocier sans cesse, faisant d'une main interdire les prêches protestants, et de l'autre, réclamant leur réintroduction sous contrôle. On retrouve cette même modération dans une autre lettre datée du 15 mai 1563 adressée à Matignon, dans laquelle, avec l'habileté qui le caractérise à se mouvoir en eaux troubles, il semble à la fois répondre aux injonctions royales visant à faire cesser les prêches en ville et de faire également en sorte que ceux-ci perdurent à proximité de la ville d'Alençon :

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 1 : Melun, le 6<sup>e</sup> jour de juillet 1562, « *Charles à Matignon sur les troubles en Normandie* ».

<sup>2</sup> Lettre du 22 septembre 1562, citée dans l'ouvrage d'Henri Brébisson, *Les Rabondanges*, La Chapelle-Montligeon, éd. de la Chapelle-Montligeon, 1914, p. 197.

« J'ai aujourd'huy fait assembler le peuple de cette ville par convocation solennelle, auquel j'ay faict reiterer la lecture du Memoire de l'ordre que le Roy veust estre tenu pour l'exécution de l'Edit de la paix, avec les mesures qui m'avoient esté envoyée tant de la part de M. de Brissac que de vostre estant à Laigle. Et après avoir les habitants de cette ville entendue la volonté du roy, (...), ils ont tous d'un commun accord et consentement accordé satisfaire au commandement du Roy et suivant icelluy quitter les temples. (...) Et sont demeurés d'un commun accord de faire les presches et exercices de la Religion appelée reformée en la Halle où ils ont esté faites par le passé, le tout sous le bon plaisir du Roy »<sup>1</sup>.

Avec Louis de Rabondanges, nous percevons l'affirmation quelque peu surfaite d'une unanimité de la communauté réformée alençonnaise. D'après lui, cette dernière serait toujours prompte à obéir sans discussion aux injonctions royales, y compris lorsque celles-ci vont à l'encontre de leurs propres intérêts :

« Et fault que je vous dye cy en droict que la chose qui m'a autant esbahy par deça, c'est que en dehors qu'il y ait bon nombre de catholiques, toutefois ils vivent avec ceulx de la nouvelle religion en si grande amitié et patience que je n'en ay ouy une toute seule plainte et puis dire que voicy l'une des villes de ce royaume la plus paisible. Tellement que je n'y vois aucune apparence de sedition »<sup>2</sup>.

Ce propos fort optimiste sur la coexistence des deux communautés religieuses dans la cité ducale laisse, bien sûr, dans l'ombre les récents et durs affrontements que cette ville a connus au printemps de la même année. C'est, comme on l'a vu, la nature même de Louis de Rabondanges de balancer entre deux, sans s'engager nettement ni dans un camp, ni dans l'autre. Il en arrive même à exiger le départ des troupes royales déployées sur place, confiées à Villermoye et Lormoye, tous deux accusés de commettre des exactions dans le duché. « Voilà, dit-il, comment telles gens au lieu de nourrir la paix excitent la guerre, (...) j'entreprends bien de le faire obéir sans armes (ordre que vous avez laissé) (...) je vous prie Monsieur de nous oster les dites compagnies qui pourront troubler la patience de ce païs, lequel sans cela je vous puis assurer estre tout paisible »<sup>3</sup>. Ainsi face à Matignon, son attitude penche tout de même nettement en faveur des religionnaires. Mais il

---

<sup>1</sup> Henri Brébisson, *Les Rabondanges, op.cit.*, lettre du 15 mai 1563 (extraite des archives de Monaco), p.203.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 196-197.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

bénéficiaire, il est vrai, de la présence du lieutenant-général, qui, s'il ne fait aucunement preuve de conciliation avec les réformés, n'a pas l'intention de mettre le feu aux poudres dans la région. Il pratique plutôt une politique de balance, qui vise à ne contrer frontalement aucun camp. Matignon prend les mesures nécessaires pour faire face à la pénurie de moyens pour conduire la guerre. Sa solution est quelque peu différente de celle préconisée par Bouillon. Dans un mémoire envoyé au roi, il demande l'autorisation d'effectuer des prélèvements de grains et de denrées et nous apprend que l'ordre émanant de la couronne avait été passé d'indemniser ceux qui accepteraient d'allouer des grains.

« Qu'il plaise au roy Mt. (sa Majesté) mander s'il aura agréable que je prenne de l'argent sur les villes, villages et particulieres gens qui voudront bailler de leur bonnes volontés, pour soldoyer les gens de guerre qu'il faut tenir dans les places de ce pays. Le peuple est si foule et opprimé. (...) Et parce qu'il sera si long de mectre des vivres en places ou l'on mect garnisons, mande si Sa Majesté trouverait bon que l'on fait battre les granges et prendre les bleds et autres munitions des huguenots et séditieux qui s'en sont fuiz, pour les apporter dans les dites places, et tout ce qui dessus qu'il luy plaise commander, que j'ay la depesche en lectre scellées du sceau de la chancellerie. Si le Roy n'y trouve mauvais le contenu de ceste article, pourveu que l'on establisse ung tel ordre à la personne desdits bleds et grains qu'il ne soy rien perdu ni esgare en préjudice et dommage de ceulx à qui se trouveront appartenir et estre restituez »<sup>1</sup>.

Ainsi aucun prélèvement sur le Trésor de l'Eglise n'est proposé : « que je prenne de l'argent sur les villes villages et particulieres gens en voudront bailler de leur bonnes volontés », mais des ponctions en revanche sur l'habitant et, en représailles, des réquisitions forcées auprès des familles protestantes : « l'on fait battre les granges et prendre les bleds et autres munitions des huguenots et séditieux qui s'en sont fuiz pour les apporter dans lesdites places ». Commence alors une patiente entreprise de reconquête des places perdues par le camp royal. Aux mois d'août et septembre 1562, les renforts de Bretagne, conduits par le duc d'Etampes et Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigue, arrivent en Basse-Normandie. Commence alors le 5 septembre le siège de Saint-Lô, aux mains de religionnaires depuis juillet ; il aboutit à la chute de la ville au profit des royaux,

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 115 : « le mémoire envoyé par le sieur de Matignon, avec les réponses de roi Charles IX, fait en conseil privé du roy tenu à Gaillon, le XXVIII<sup>e</sup> jour de septembre 1562 ».

dès la fin de l'année 1562. Le mémoire envoyé par Matignon au roi poursuit en ces termes :

« Pour pourvoir à la ville de Caen, là ou tous les rebelles et seditieux s'i sont retirés, et pour estre Monsieur de Bouillon dans le chasteau, Monsieur d'Estampes n'y veult rien entreprendre. Et aussitost qu'il sera esloigné avec ses forces, ceulx qui seront au lieu de Caen n'i failliront à s'i remectre sus. Et Montgomery qui est un homme à s'i joindre avec eulx et commetront de plus grandes cruaultés qu'ils n'ont point encore faict. L'on a mandé à Monsieur de Bouillon et, luy arrivé, y fera pourvoir. Aussi qu'il plaise à Sa Majesté de faire pourvoir aux officiers de la justice, qui sont ceulx qui ont soustenu le peuple a estre rebelle et seditieux et qui leur ont monsté le chemin. Fault voir les charges et informations faites contre lesdits officiers pour estre procedder à l'encontre d'eux ainsi que de Raison. »<sup>1</sup>.

On perçoit d'abord ici la crainte et l'effroi suscités par les exactions commises par Montgomery. La vague iconoclaste du début du mois de juillet reste dans le souvenir. On comprend ensuite la volonté de faire preuve de fermeté en pratiquant une politique de représailles sélective à l'encontre des meneurs et les « rebelles et seditieux »<sup>2</sup>.

De la fin de l'année 1562 à l'été 1572, durant les dix années qui les séparent de la Saint-Barthélemy, le pouvoir, s'exprimant sur place par la voix de Matignon, fait alterner volonté de fermeté et conciliation surtout à l'égard des populations locales. Il s'agit alors d'éviter toutes contestations et tous mécontentements populaires jugés trop dangereux pour le pouvoir en la circonstance. La correspondance passive de Matignon, abondante et nourrie, conservée à la Bibliothèque Nationale à la cote BNF Ms. Fr. 3190, nous permet de suivre de façon chronologique l'évolution des ordres émanant de la Cour. Ceux-ci oscillent entre la nécessité de faire preuve de fermeté et la volonté de pacification et de conciliation. Il apparaît évident que les ordres de Catherine se font en revanche de plus en plus précis et visent personnellement Montgomery, surtout après la reprise des combats en 1567 et 1568. En octobre 1562, le roi réitère sa confiance en Matignon et confirme sa position de commandant des opérations sur

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 115 .

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 115.

place, en l'occurrence, « sur la rébellion et désobéissance de ceux de Saint-Lô »<sup>1</sup>. La ville est bientôt reprise par les forces royales. Puis le temps de la consolidation des forces commence. Matignon doit tenir ses positions, alors la violence cède le pas. C'est l'époque des « fortifications et réparations des places-fortes, havres et ports du pays »<sup>2</sup>, alors que la reine exige, dans un courrier daté du 6 mai 1565, la plus grande fermeté contre « les contrevenants et levée d'armées prohibées » qui seront « chastié et pugny sur le champ »<sup>3</sup>. Un an plus tard, la même fermeté est réitérée dans cette lettre, datée du 28 mai 1566 : « M. de Matignon, estant advenu que depuis quelques temps (...) un grand nombre de noblesse s'assemble en ce pays de Normandie (...) Il faudra establir des punitions contre ceulx qui avaient fait tenir assemblée contre mon voulloir »<sup>4</sup>. Mais le désir de ménager la population locale demeure ; il s'agit d'éviter de nouveaux troubles. En effet, par une lettre datée du 28 septembre 1565 à Champigny, le roi Charles IX s'inquiète des difficultés économiques du moment (famine, crainte des monopoles et rareté du grain), et indique sa volonté « d'aller au devant de la nécessité »<sup>5</sup>. Il en va de même pour la période 1566 à 1568. Le fonds de la Bibliothèque Nationale comporte de nombreuses lettres signées du roi, qui visent à un retour au calme et témoignent d'un souci de pacification. Tandis que Louis de Rabondanges, voyant sa santé décliner, ne peut plus demeurer un interlocuteur valable, ni pour Matignon, ni pour la Cour, on note aussi une confiance nouvelle envers Le Veneur, sieur de Carrouges pour la protection du transfert de fonds<sup>6</sup>. Ainsi cette lettre de Charles IX adressée au bailli d'Alençon en mai 1566, qui témoigne de la crainte de voir surgir des débordements. Le roi renouvelle son soutien à Rabondanges et le remercie de son action de modération et de temporisation. Mais il s'inquiète du risque que Rabondanges ne puisse plus jouer précisément ce rôle, étant affaibli et malade :

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 2 : devant Rouen, le 15<sup>ème</sup> jour d'octobre 1562, Lettre de Charles IX à Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie « *sur la rébellion et désobéissance de ceux de Saint-Lô* ».

<sup>2</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 3 : écrit à Bazas, le 6 mai 1565, Charles à Matignon, « *pour les fortifications et réparations des places-fortes, havres et ports du pays* »

<sup>3</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 21 : réponse de Catherine, le 6<sup>ème</sup> jour de mai 1565, à Bazas, contre « *les contrevenants et levée d'armées prohibées* » qui seront « *chastié et pugny sur le champ* ».

<sup>4</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 35 : « Priant Dieu, M. de Matignon, vous avoir en sa garde, escript à Saint-Maur-des-Fossés, le 28<sup>ème</sup> jour de may 1566, Charles ».

<sup>5</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 28 : lettre de Charles, le 28<sup>ème</sup> jour de septembre 1565, à Champigny,

<sup>6</sup> BNF FF Ms. 3190, fol. 50-80.

« Monsieur de Rabondanges, je scay le debvoir grant que vous avez fait à l'exécution de la commission que je vous ai cy devant baillee pour faire pugnir les volleurs et brigands de vostre consté et l'utilité qui en est sortie au pays, et m'assure que, vostre santé et disposition le pouvant porter, vous ne sauriez point y moins faire que vous avez fait jusques icy que je desirrois. Mais ayant sceu que, vostre aage ne permettant pas d'en prendre la peine que vous avez fait cy devant et que ce pendant quelques ungs, sous vostre nom et auctotité pourroient abuser de laditte commisssion et que les choses y passeroient avec moigs de justice et de sincerité qu'il appartient (...) ne souffrir qu'elle s'execute par autre sous vostre nom »<sup>1</sup>.

Si l'inquiétude est si grande, c'est que nous sommes à la veille de la reprise des hostilités. Les prémisses de ces troubles se font sentir dès l'année 1565. Le 9 novembre, les protestants d'Alençon viennent se plaindre au prince de Condé des brimades exercées contre le libre exercice de leur culte dans leur ville. Une lettre de celui-ci adressée à Matignon manifeste ce trouble : « Ceux de l'Eglise reformée d'Alençon se sont retires par devers moy en ce lieu pour se plaindre de n'avoir pas la continuation de l'exercice de leur religion, et de ce que vous avez interdit Me. Pierre Merlin, leur ministre, sous pretexte, qu'on lui a voulu imputer, d'avoir presché en ung verger et faulbourg d'Alençon, d'avoir receu à la cène prins à femme une demoiselle qui estoit nonne en l'abbaye du Pré»<sup>2</sup>.

En revanche, dans la partie plus pauvre et plus cloisonnée du bocage bas-normand, le poids de Matignon jusqu'en 1574 (date de l'arrestation et de l'exécution de Montgomery) ne semble pas aussi fort que dans la plaine alençonnaise, nonobstant la frayeur qu'il suscite auprès du sieur de Gouberville<sup>3</sup>. Tout se passe comme si les nobles du bocage répondaient massivement à l'appel de Gabriel de Montgomery et instauraient de ce fait « *a manorial protestantism* »<sup>4</sup>. Ici le système des clientèles nobiliaires semble fonctionner autour d'une autre logique, plus locale et plus rétive au commandement du

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 31 : Lettre à Rabondanges de Charles, à Saint-Maur, le 5<sup>ème</sup> jour de mai 1666.

<sup>2</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit., p. 195.

<sup>3</sup> Alexandre Tollemer, *Un Sire de Gouberville, gentilhomme campagnard au Cotentin de 1553 à 1562, 1870-1872*, rééd. Paris-La Haye, Mouton, 1972, avec une introduction d'Emmanuel Le Roy Ladurie, 842 p. Ici, p ; 724 à 727. Et Madeleine Foisil, *Le Sire de Gouberville*, édition revue, Paris, Champs Flammarion, 2001, 285 p. Ici à la page 73 : « Vendredi 19 juin on me manda encore au matin que ledit sieur de Matignon etait fort mal affecté vers moy, par quoy je ne cessé tout le jour de cacher mes coffres et autres meubles ; je fis seller et brider mes chevaux et les mener au bois ».

<sup>4</sup> David Nicholls: « Social Change and early Protestantism in France: Normandy (1520-1562) », in *European Studies Review*, t.10, 1980, p.291.

pouvoir central<sup>1</sup>. La seule place qui résiste aux réformés malgré leurs nombreuses tentatives pour s'en emparer reste bien le Mont Saint-Michel. Matignon a reçu l'ordre de la part de la reine mère de tenir cette position stratégique au rôle plus symbolique que militaire et de ne la lâcher en aucun cas. En quarante années de guerres civiles, d'une génération de protestants à une autre, jamais le Mont ne tombera aux mains des réformés.

Un peu plus tard, les prodromes d'une nouvelle prise d'armes sont annoncés, par une lettre adressée à Sir Cecil, le 18 avril 1566 : « Mr. Le prince de Condé s'en alla à sa maison le 14 de ce mois ; Mr. de Montgommery, le prince de Portian ne bougent pas encore. Mr. de Montgomery m'a dit que les protestants de France sont disposés à secourir ceulx des Flandres, au moyen de quoy les tempêtes recommenceront ici de rechef »<sup>2</sup>.

- *La reprise des opérations militaires : 1567-1570*

Lorsque les opérations militaires reprennent en 1567, l'inquiétude de la reine Catherine grandit à hauteur des injonctions transmises à Matignon : « M. de Matignon, encore que je m'assure, n'ayant pas de nouvelles qu'il n'y a rien de vostre costé qui aille bien, le Roy Monsieur mon fils, a voulu arrester le comte de Montgomery. En quoi je vous prie no(us) satisfaire le plutost que vous pourez continuer à soutenir toutes choses ausdites que vous avez faist jusque là »<sup>3</sup>. Matignon est conforté dans sa position sur place : « Paris, le 8ème jour d'avril 1568, M. de Matignon, vous ayant departy par les provinces de mon royaume (...), je vous prie monsieur de ne jamais cesser de veiller à la sureté de mon pauvre peuple »<sup>4</sup>. Mais à mesure que les troubles grossissent, il faut à nouveau trouver plus d'argent pour continuer la guerre. Le roi Charles IX cherche à éviter que les protestants, combattant sous la bannière de Condé, ne se soustraient à l'impôt. C'est pourquoi il édicte ces « Lettres patentes du Roi Charles IX relatives

---

<sup>1</sup> Michel Reulos, « Du contact pacifique aux contacts violents entre Catholiques et Réformés en Basse-Normandie », in *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international d'études humanistes*, sous la direction d'A. Ducellier, J. Garrisson, R. Sauzet, Paris, Vrin, p.273-282. Ici p.280.

<sup>2</sup> British Museum, Ms. Lett. and papers, T. XVII, f<sup>o</sup> 77, cité dans Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 195.

<sup>3</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 44 : lettre de Catherine, le 7<sup>ème</sup> jour de janvier 1567.

<sup>4</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 76 : lettre de Charles : « Paris, le 8ème jour d'avril 1568, M. de Matignon ».

au mode de répartition entre les protestants partisans du Prince de Condé d'une somme de 300 000 livres qu'ils s'étaient engagés à fournir »<sup>1</sup>. En attendant l'argent promis par le prince de Condé, la couronne est bien contrainte de transiger et de contracter un emprunt afin de continuer la guerre. C'est l'ordre que reçoit Matignon de trouver les fonds nécessaires et d'organiser leur collecte en avril 1568. Si ce texte ne subsiste pas, nous avons la retranscription de celui-ci dans une lettre du lieutenant de Basse-Normandie aux autorités municipales locales :

« Jacques de Matignon, Comte de Thorigny, Chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général en l'absence de M. le Duc de Bouillon et Pierre Fresnel, Escuyer, sieur de Lamberville, conseiller du Roi, en la Cour du Parlement de Rouen (...)

Sa majesté nous mande emprunter deniers en son nom des riches et aisées personnes, demeurant et estant dans les bailliages de Caen, Cotentin, Alençon, pour d'iceux y être rembourser, sur le premiers et plus clairs deniers de la recette générale, du quartier d'Octobre prochain, le septième jour d'avril 1568 »<sup>2</sup>.

Même si Matignon se voit investi de davantage de pouvoirs que lors des premières opérations militaires de 1562, il doit cependant compter et composer avec les hommes fidèles au duc de Bouillon. C'est maintenant au tour François, le fils de Louis de Rabondanges, d'endosser ce rôle depuis la mort de son père. Celui-ci est seigneur de Cherville, les Bauges, Perray, La Roche Brillan, de Riffes, de Crevecoeur. Il est aussi chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes. Il est nommé gouverneur et bailli d'Alençon sur procuration du duc de Bouillon<sup>3</sup>, conseiller et chambellan ordinaire du roi Charles IX en 1571 et du duc d'Alençon<sup>4</sup>. Les campagnes de 1567-1568 marquent les nouvelles prises d'armes, notamment à partir de juin 1567 : on y dénonce

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3190, fol 117 : « Donné à Paris, le vinct huictième jour de mars, l'an de grâce mil cinq centz soixante huit ».

<sup>2</sup> BNF FF PO 1890, fol. 5.

<sup>3</sup> BNF FF Ms. 30752, fol 11 et 22 : acte du 3 avril 1567 et entérinement des lettres de provision de l'office de bailli d'Alençon pour François de Rabondanges par Charles le Prévost, conseiller des finances de la Reine mère, le 28 juin 1568, et *Ibid*, fol 13..

<sup>4</sup> Il épouse le 4 août 1568 Marie-Anne d'Oilliamson, dame de Culey, d'Esson, et du Mesnil-Raoul, fille de Jacques d'Oilliamson, seigneur des dits lieux, et de Diane Fortin. Marie-Anne apporte la terre de Culey, plus tard appelée Rabondanges. François de Rabondanges meurt au début de l'année 1584. Par un acte notarié du 7 avril 1584 : « après le décès de François de Rabondanges, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, lieutenant de cinquante lances des ordonnances du Roy, bailli d'Alençon, seigneur de Culey par sa femme, la Moricière, le Plessis, la Selle, et le Trembley et autres fiefs ; la garde-robe de Louis de Rabondanges, mineur, est accordée au seigneur de la Loupe ». Ils eurent deux fils, et deux filles (dont Louis).



l'attitude jugée provocante du « régicide d'Henri II botté et éperonné ». En réalité, l'initiative en revient au baron de Colombières qui, dès le 7 mars 1566, s'est emparé de la ville de Saint-Lô, puis saccage Coutances. Il emporte les cloches de la cathédrale et tue des magistrats<sup>1</sup>. Le 20 juillet 1567, une tentative pour s'emparer du Mont Saint-Michel est encore organisée par les habitants de Pontorson, une fois de plus en vain. Depuis la deuxième quinzaine du mois de juin, Montgomery a rejoint les troupes de Condé et campe dans les Flandres. C'est la reprise de la guerre civile. Cette fois-ci, Gabriel de Montgomery et ses compagnons d'armes, Briqueville ou d'Aigneaux, ne combattent pas exclusivement dans leur région natale, mais aussi dans le Bassin parisien, l'Orléanais ou le Poitou. Les premières campagnes qui datent du 29 septembre 1567, se déroulent en effet autour de la capitale. Gabriel de Montgomery procède à une nouvelle levée d'armes à Ducey.

L'autre particularité de cette période, c'est que Montgomery s'est adjoint de nouveaux compagnons d'armes, en la personne de ses frères qui soutiennent sa cause et combattent avec lui : il s'agit tout d'abord de Louis, âgé de 24 ans, abbé commendataire de Saint-Jean de Falaise, dit « abbé de Cormerey », et Jacques de Courbouzon, alors âgé de 18 ans. C'est une armée de douze compagnies de gens de pied qui s'ébranle, structurée par l'amitié ou les liens de famille (près de trois mille hommes ont été recrutés en Basse-Normandie et en Bretagne). La date du rassemblement des forces est fixée au 24 septembre ; Montgomery prévoit un regroupement aux abords de la ville d'Orléans et une jonction des forces armées avec La Noue, destinée à s'emparer de cette ville. Après l'échec de la politique de conciliation de Michel de l'Hospital, puis celui de l'entreprise de Meaux, il rejoint le camp de Saint-Denis ; il est en effet chargé de couper la route à Strozzi, mais il n'y parvient pas. Après la défaite protestante à la bataille de Saint-Denis, Montgomery est nommé au commandement de l'avant-garde du camp réformé. La Paix de Longjumeau est négociée et signée le 23 mars 1568. Pour Gabriel et ses hommes, cela marque le retour chez eux en avril 1568. Cette période de courte paix est l'occasion de célébrer les noces de ses enfants à Ducey et de consolider de surcroît la position des troupes en s'alliant avec des

---

<sup>1</sup> Jean Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, p. 225-326, ici p. 270. Mais Villarmois expulse Colombières de Saint-Lô, dès le 23 mars 1566.

familles amies, susceptibles d'aider aux combats : son fils aîné, Jacques, né en 1551, épouse en effet Péronnelle de Champagne. Quant à sa fille, Elisabeth (ou Suzanne), elle épouse Jean du Refuge, baron de Gallardon, Foussey, et Damemarye, un gentilhomme du duc d'Anjou et catholique, qui se convertit au protestantisme. Devenu le gendre de Gabriel, il combat désormais aux côtés de celui-ci. Les transactions ont été faites par son épouse Isabelle en son absence. Ces noces se tiennent en mai 1568 en compagnie de toute la noblesse protestante normande. On trouve présents à la cérémonie Briqueville, Sainte-Marie d'Aigneaux, Auxépauls, du Touchet, La Coudraye. M. de Bouillon, représentant du Roi en Bretagne, écrit à Charles IX : « Vu que les jeunes habitants et tous les Anglais et autres étrangers qui y abordent en nombre de la noblesse des alentours s'y laisse attirer à ces noces ». Mais le 25 août 1568, une tentative d'arrestation est lancée contre les principaux chefs protestants. Parmi eux, le nom de Montgomery est désigné. Celui-ci est prévenu à temps par le sieur de Breuil, capitaine de Granville ; il trouve refuge à Lorges, sur ses terres beauceronnes, avec ses deux fils aînés, Jacques et Gabriel<sup>1</sup>.

Mais à l'automne 1568, les préparatifs de la campagne se tiennent déjà en Poitou. C'est donc la première fois que les opérations militaires se déroulent loin de la Basse-Normandie. C'est l'heure du ralliement de Jeanne d'Albret au prince de Condé. La reine mère Catherine réplique par la déclaration de Saint-Maur en septembre 1569, qui prévoit l'interdiction de tout prêche, assemblée ou exercice du culte réformé. Les ministres protestants sont sommés de partir. Le camp condéen se doit donc de riposter et l'ordre est donné de rejoindre la ville de La Rochelle<sup>2</sup>. Gabriel de Montgomery est chargé de former quatre cornettes de cavalerie et quatre enseignes de gens de pied. Avec lui, c'est une grande partie parmi le second ordre du bocage qui le suit : Briqueville, baron de Colombières, l'ami fidèle de toujours, Say (il s'agit probablement de Frotté, seigneur de Say ou Scey), Lavardin<sup>3</sup>, Bellefontaine, Touchet, de la Coudraye, Fontenay et de Brecey. Ces cinq derniers sont tous membres de la petite noblesse, habitant le comté de

---

<sup>1</sup> Alain Landurant, *Montgomery (...)* *op.cit.*, p. 143 et 144.

<sup>2</sup> Alain Landurant, *Montgomery (...)* *op.cit.*, chap.VII.

<sup>3</sup> Il s'agit de Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin. D'après François-Alexandre Aubert La Chesnaye des Bois, *op.cit.*, T. II, p. 650-657, il est originaire du Maine. Celui-ci s'est converti au protestantisme, est présent à Saint-Denis en tant que quatrième cornette de cavalerie et de deux compagnies d'arquebusiers au siège de poitiers. Il meurt à la Saint-Barthélémy. Il a un fils Jean de Beaumanoir, chevalier, seigneur et marquis de Lavardin, baron de Tucé et seigneur de Malicorne, qui revient au catholicisme et combat aux côtés de Matignon, puis au service d'Henri IV.

Mortain. Les troupes royales sont commandées par Martigues et chargent le régiment du capitaine Autrail de barrer la route aux protestants. Il convoque le ban de la noblesse du Cotentin proclamé avec 600 chevaux et 300 arquebusiers catholiques. C'est la seconde vague d'iconoclasme en Basse-Normandie. La ville de Falaise est pillée par Montgomery, puis celles d'Argentan, de Sées. En Alençon, les habitants préfèrent verser un tribut. Il effectue alors la jonction avec les troupes de Jean de Poilly, dit Poly de Bretagne, à Fougères. Alors commence le pillage de Notre-Dame-sur-l'Eau à Domfront.

Puis Montgomery doit rejoindre Andelot à Laval, afin de procéder à la jonction des troupes. Il fait preuve d'initiative en organisant une opération amphibie destinée à prendre la ville d'Angers, défendue par les troupes catholiques de Martigues. Mais cette opération se solde par un échec ; en revanche, à Parthenay et Niort, les troupes protestantes connaissent plus de succès. Finalement, seules les villes d'Angoulême et de Pons, restent des cités aux mains des troupes royales. L'ordre d'assiéger Angoulême est donné dès le 1<sup>er</sup> octobre 1568 ; l'assaut est lancé le lendemain. Au cours de cette bataille, le courage des enseignes normandes de Jacques de Courbouzon, le frère cadet de Gabriel de Montgomery est remarqué. Une contribution de 50 000 livres est finalement demandée aux habitants, les troupes protestantes quittent alors la place<sup>1</sup>.

Le 2 novembre 1568, les opérations en Poitou lui sont confiées avec 8000 fantassins et 2000 cavaliers. Commence alors une marche de cent soixante kilomètres en trois jours pour ses troupes qui sont connues pour leur rapidité de déplacement. La bataille de Jazeneuil a lieu à proximité de Lusignan, le 15 novembre, à 13 heures. 40 000 hommes se font face, mais on peut dénoter une nette supériorité huguenote. Le 12 février 1569, le frère de Montgomery, Saint-Jean, est fait prisonnier et perd cinquante hommes dans une embuscade. Les royaux demandent le paiement d'une rançon de mille livres pour sa libération. Le 19 février, Saint-Jean est libéré. L'avant-garde est alors confiée à Briquemault, et les régiments normands se placent alors sous l'autorité de ses frères<sup>2</sup>.

La journée du 12 mars 1569 marque l'arrivée des huguenots à Jarnac. Leur but est de couper le passage aux troupes royales à tout prix. Mais dès le

---

<sup>1</sup> François-Alexandre Aubert La Chesnaye des Bois, *op.cit.*, p. 155.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 162-165.

début de cette bataille, à 10 heures trente du matin, le prince de Condé est emporté d'un coup de pistolet dans la tête. Son corps est ensuite exhibé, par ses ennemis, sur un âne, bras et jambes pendantes. Montgomery semble aussi avoir été porté au nombre des morts ce jour là, mais l'information est contredite dès le 23 mars par l'ambassadeur de Toscane : « On dit que Montgomery n'est pas le pire mort »<sup>1</sup>. Le fils de Gabriel, Jacques, est fait prisonnier. Les conséquences de la mort du prince de Condé sont multiples. Dans le camp réformé, c'est le désarroi qui règne, à mesure que grandit la menace d'une dislocation de celui-ci. Le chef normand, comme ses amis, ont perdu leur protecteur et chef. Le 18 mars, Jeanne d'Albret convoque les chefs huguenots à la Rochelle. Navarre et Condé<sup>2</sup> sont désignés comme chefs sous l'autorité de l'Amiral. Mais pour Montgomery, il faut chercher un nouveau protecteur. Après 1570, il devient lieutenant général de Navarre auprès de Jeanne d'Albret mais la mort de sa protectrice en 1572 remet vite cette situation en cause. Il porte allégeance à son fils Henri de Navarre.

Alors que se prépare une campagne militaire dans la région du Béarn, occupée par le vicomte de Terride, Montgomery est investi officiellement le 10 juillet 1569 du titre de lieutenant général du royaume de Navarre. L'acte de Saint-Yrieux, daté du 10 juillet 1569, stipule que par « commission de la reine en faveur de Monsieur le comte de Montgomery, pour remettre le royaume de Navarre et pays souverain de Béarn, sous l'obéissance de Sa Majesté et punir les rebelles qui s'étoient révoltés, ils avoient pillé les églises réformées et emprisonnées les ministres »<sup>3</sup>. Le 21 juin, il opère une jonction à Castres avec « l'armée des vicomtes ». Des opérations se déroulent en Ariège, à Saint-Gaudens, puis Orthez et Pau. Terride est retranché à la Tour Moncade ; il est assiégé et fait prisonnier. Ce dernier est échangé contre le fils de Gabriel, Jacques, fait prisonnier à Jarnac. La reddition est finalement signée le 15 Août 1569. Pour lui, il s'agit là d'un immense succès. Gabriel occupe désormais la quatrième place

---

<sup>1</sup> Cité in Alain Landurant , *Montgomery (...) op.cit.*, p. 198 : « *Dicesi che Montgomery non e pire mort* ».

<sup>2</sup> Après la mort du Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, à Jarnac en 1569, assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, son fils Henri Ier de Bourbon, deuxième prince de Condé, (1552-1588 à Saint Jean d'Andely), prend la suite comme chef du clan protestant. Jeune homme, il sera contraint d'abjurer au moment de la Saint-Barthélemy. Relaps, il s'engage ensuite auprès de Henri de Navarre. Son action consistera à rechercher des alliances en Europe. Il meurt empoisonné (peut-être par sa femme, accusée d'adultère avec un page, et de meurtre par voie de conséquence).

<sup>3</sup> Alain Landurant, *Montgomery (...) op. cit.*, p. 185.

du Conseil Supérieur de l'armée protestante, derrière Condé, Navarre et Coligny. Pour concrétiser cette ascension militaire, Jeanne d'Albret le récompense par la donation de la Châtellenie de Genis en Périgord et de ses 12 000 livres de rente annuelle. Mais pour le chef de la noblesse réformée normande, cet acte de Saint-Yrieux marque aussi un changement de protecteur. Après la mort de Condé, après les déceptions relatives vis-à-vis de la Cour d'Angleterre, Montgomery a fait son choix, celui de l'alliance ou plutôt de l'allégeance à la famille de Navarre, qui apparaît à ses yeux comme la seule capable de fédérer le mouvement. Une autre défaite protestante à Montcontour le 1<sup>er</sup> octobre signe cependant la fin des espoirs de nouvelles conquêtes.

Signé le 29 juillet 1570, le traité de Saint-Germain-en-Laye laisse en place les mêmes dispositions que celles de la précédente paix d'Amboise. S'y ajoutent en plus pour les protestants, quatre places de sûreté. L'heure est à la conciliation et se traduit par une intense activité diplomatique. A Londres, le diplomate La Mothe-Fénelon s'active en sous-main et multiplie les interventions auprès de la femme de Gabriel de Montgomery. Il tente d'intercéder en sa faveur. Il demande au roi une amnistie et l'autorisation pour lui de reparaître à la Cour. Si Charles IX accorde volontiers le premier point, le second pose encore problème. Mais un nouvel élément pourrait encore se tourner à son avantage et lui permettre de regagner une certaine crédibilité auprès du roi : le contexte des négociations pour le mariage d'Elisabeth I<sup>ère</sup> et du duc d'Anjou. A Londres, Odet de Châtillon et le vidame de Chartres intercèdent, en octobre 1570, auprès de la reine, en vue de la conclusion de cette union. La Mothe-Fénelon a l'idée de jouer la « carte Montgomery » et lui propose, compte tenu de ses liens étroits avec la Cour d'Angleterre, de jouer le rôle de médiateur, dans le but d'accélérer les pourparlers en vue de la conclusion du mariage royal franco-anglais. Dans l'année 1571, le chef huguenot marie son fils aîné, Jacques à damoiselle Péronnelle de Champagne La Suze (née à Bazouges sur Loir) et l'une de ses filles, à un Anglais, sir Arthur (ou Artus) Champernown, en la chapelle royale de Greenwich. Cette dernière union est scellée en présence de la reine d'Angleterre, probablement le 15 janvier 1571. Dans le même temps, s'effectuent les tractations en vue d'un mariage entre Marguerite de Valois et Henri de Navarre. Le contrat de mariage est finalement signé le 11 avril 1572. Mais le 9 juin de cette même année, Jeanne d'Albret meurt, laissant Montgomery sans soutien.

- *L'impact de la Saint-Barthélemy auprès de la noblesse protestante en Basse-Normandie*

Si le massacre de la Saint-Barthélemy a suscité de nombreux débats entre historiens<sup>1</sup>, il s'agit surtout pour nous d'en percevoir les effets en Basse-Normandie et l'impact sur la noblesse protestante de cette région. Si cet épisode fut une page particulièrement noire de l'histoire de la ville à Rouen, comme dans une douzaine de villes du royaume de France de plus de 10 000 habitants<sup>2</sup>, en Basse-Normandie, c'est plutôt le phénomène de « non Saint-Barthélemy » qui l'emporte<sup>3</sup>. Ce concept a été élaboré par Michel Cassan. Il concerne surtout les petites et moyennes villes de moins de 10 000 habitants. L'absence de violence s'explique par la sociabilité de proximité qui existe dans ces petites villes du royaume. Dans celles de moins de 10 000 habitants en effet, où tout le monde se connaît et se côtoie quotidiennement ; on peut observer que les populations n'osent pas s'en prendre à un parent, un ami, ou un frère. Cette proximité des individus, propre au cadre des petits centres urbains, empêche ainsi les exactions de masse. Au contraire de cette sociabilité de proximité, c'est dans l'anonymat des grandes cités que ce déferlement de violence est rendu possible<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet événement a fait couler beaucoup d'encre. Il est l'objet de presque autant de controverses. Le lecteur pourra trouver l'exposé de ces controverses, in Laurent Bourquin, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, p.178 et in Delumeau et Wanegffelen, *op.cit.* p. 327-338. Et aussi sur la Saint-Barthélemy : Jean-Louis Bourgeon, *L'assassinat de Coligny*, Genève, Droz, 1992, 134 p. ; et son contradicteur : Denis Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy, un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, 656 p. ou Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p. Sur le volet provincial de la Saint-Barthélemy, on peut consulter l'ouvrage de Philip Benedict, *Rouen during the Wars of Religion : Popular Disorder, Public order and the confessional Struggle*, Ph. D., Princeton University, 1975. Cette thèse a été publiée sous le titre : *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge, London, New Rochelle, Melbourne, Sydney, Cambridge University Press, 1981 (réimpression en 2003 aux éditions : *paper back edition*). A Rouen, on compte en effet entre trois cents et cinq cents morts, entre le 17 et le 21 septembre 1572 dans la capitale normande, sans que les injonctions adressées par les autorités de la ville ne parviennent à les empêcher.

<sup>2</sup> Jean Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans la Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, cité p. 273.

<sup>3</sup> Sur le concept de « non Saint-Barthélemy », il faut consulter l'ouvrage de Michel Cassan, *Le temps des Guerres de Religion (...)*, *op.cit.*, p. 245 et Jean Delumeau et Thierry Wanegffelen, *Naissance et affirmation de la réforme (...)*, *op.cit.*, p. 334-335.

<sup>4</sup> Commentaire inspiré par Mark Konnert et exposé dans Jean Delumeau et Thierry Wanegffelen, *op.cit.*, p. 335.

Mais comme dans la ville de Limoges étudiée par Michel Cassan, l'absence de violence peut aussi être le fruit d'une politique citadine menée par la bourgeoisie et les édiles locaux. En Basse-Normandie comme dans le Limougeaud, à Lisieux, à Caen, ou en Alençon, les autorités provinciales et municipales réussissent ainsi à maintenir l'ordre et la cohésion. Il y a là une volonté consciente et délibérée de ne pas laisser la situation dégénérer vers une violence incontrôlable et destructrice du lien social. A Limoges, « chaque parti remisa les manifestations extérieures susceptibles de blesser l'adversaire ou de semer la discorde. Les protestants délaissèrent le registre iconoclaste, les catholiques se passèrent des services des prédicateurs tonitruants »<sup>1</sup>. Cette politique de maintien de l'ordre et de cohésion municipale peut aussi s'observer à Caen et en Alençon par exemple. L'historiographie traditionnelle attribue cette politique de maintien de l'ordre à Matignon. Cette main mise du lieutenant-général en Basse-Normandie lui semble manifeste à l'été 1572 et c'est ainsi que la tradition explique l'absence de Saint-Barthélemy en Alençon. Selon la légende construite à partir de son historiographe et aussi hagiographe, Caillière<sup>2</sup>, Matignon aurait refusé d'exécuter les ordres provenant de la Couronne et empêché les catholiques d'Alençon de massacrer les protestants de leur ville. La vieille cité ducale aurait été ainsi « sauvée par sa bonté ». L'image du lieutenant-général qui se dégage de ce récit est celle d'un homme soucieux de ne pas faire verser le sang. Son action serait empreinte d'humanité contrairement à Le Veneur, sieur de Carrouges à Rouen, La Meilleraye à Rennes ou Bouillé à Saint-Malo<sup>3</sup>.

En réalité, les ordres venant de la monarchie s'orientent plutôt, au contraire, vers le désir de pacification, et ceux-ci sont les mêmes que ceux qui sont adressés à tous les autres lieutenants-généraux. Du 22 au 24 août 1572, Matignon réside alors à Lonray dans l'une de ses résidences bas-normandes. C'est là qu'il reçoit les injonctions venant de la reine mère, visant Gabriel de

---

<sup>1</sup> Michel Cassan, *Le temps de Guerres de Religion (...) op.cit.*, p. 245-246.

<sup>2</sup> Jacques de Caillière, *Histoire de Matignon* (à la demande de l'évêque de Lisieux, et rédigé par le gouverneur de Jacques de Goyon, comte de Thorigny), 1661.

<sup>3</sup> Sur l'action de Matignon en Basse-Normandie et en Alençon pendant le Saint-Barthélemy, il existe l'étude d'Henri Chardon, « Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie », in. *Bull. Société historique et archéologique de l'Orne (S.H.A.O)*, T. XXIV, 1905, p. 371-397 et p. 503-516, et *Ibid.*, T. XXV, 1906, p.173-197 ici p. 375-376.

Montgomery<sup>1</sup>. Le 27 août 1572, celui-ci fait paraître une proclamation interdisant tout trouble à l'ordre public à Caen : « il est très expressément inhibé et deffendu, sous peine de vie, à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition, qu'ilz soient de ceste dicte ville, faulxbourgs, bourgades et villages de ce bailliage, de se demander ou quereller aulcune chose par voye de faict »<sup>2</sup>. Il fait aussi lever une milice dans cette même ville de Caen, qu'il place sous l'autorité du capitaine du château, Lago (ou Lageaulx)<sup>3</sup>. Ainsi Matignon a-t-il réussi à mettre en place d'efficaces mécanismes de contrôle à Caen et dans la ville ducale ? En fait, Caen comme la ville apanagiste sont très largement contrôlées par des instances municipales dévouées aux protestants depuis 1562, et surtout après 1570, où tous les magistrats protestants ont été réintégrés dans leurs charges. Comme cela a déjà été évoqué précédemment, Matignon n'a qu'une confiance modérée en l'autorité de Rabondanges en Alençon, car celui-ci est jugé trop proche du gouverneur de la Marck. Il lui préfère Martel de Boissimon, fils d'un vicomte d'Alençon, malgré les protestations du catholique Martin de Pillois, qui juge inadmissible que l'on confie un tel poste de responsabilité à un protestant (mais il n'est pas suivi sur cette voie par les autorités municipales)<sup>4</sup>. Le lieutenant-général a donc, quant à lui, préféré pratiquer une politique de bascule dans la ville ducale, assurant un équilibre entre magistrats catholiques et protestants. En réalité, Matignon doit composer avec une frange importante de protestants. Il n'a pas eu à défendre Alençon contre les fureurs catholiques car la ville était déjà fortement gagnée par le fait protestant. Il y a donc plutôt de sa part l'acceptation résignée d'une situation de fait en Alençon, celle de la puissance sans contrepoids de la communauté protestante, qui aurait ôté aux catholiques de la ville toute velléité d'opposition. La noblesse locale a-t-elle joué un rôle dans ce maintien de l'ordre ? Cela est peu probable. Celle d'épée n'a que peu à voir avec les instances municipales. Elle n'est entrée en contact avec cette dernière qu'au moment des actes iconoclastes de 1562 et 1567, ce qui est très peu. Quant à celle dite de robe, (encore que le terme soit impropre pour le XVI<sup>e</sup> siècle), nous avons perçu son

---

<sup>1</sup> Henri Chardon, art.cit, tome 24, 1905, p. 380-381.

<sup>2</sup> Texte publié dans hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)*, op.cit., p. 206, et extrait du *Calendar of State Papers*, op.cit., vol. X, en date du 28 août 1572.

<sup>3</sup> Henri Chardon, art. cit., tome 24, 1905, p. 508 (chap. III).

<sup>4</sup> Henri Chardon, art. cit., tome 24, p. 380.



embarras face aux événements. Celle-ci a plutôt favorisé la politique de modération pratiquée par Matignon.

En fait, tous les principaux chefs protestants de la région se trouvent à Paris pour les noces d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois. Comme beaucoup, Gabriel de Montgomery, logé au Pré-aux-Clercs, est présent aux noces royales de Marguerite et Henri, ces jours d'août 1572, dans un Paris survolté et parcouru par les prédicateurs catholiques. Il est accompagné de Bricqueville, baron de Colombières, Auxépales, le vidame de Chartres, Rohan de Fontenay et Pardaillan. Ce matin du dimanche 24 août 1572, alors que le tocsin résonne à Saint-Germain l'Auxerrois, Gabriel, déjà averti, comprend qu'il ne lui reste que peu de temps pour quitter la capitale. Poursuivi par les troupes d'Henri de Guise, il fuit avec ses compagnons vers le village de Vaugirard et s'élanche vers l'Ouest, vers Issy, Saint Cloud. Les compagnons se séparent au carrefour de Bel-air, à quelques lieux de Montfort-l'Amaury », après avoir semé leurs poursuivants<sup>1</sup>. Il prend la route du Mesle-sur-Sarthe, Senonches, Mortagne et passe en Angleterre<sup>2</sup>. Maximilien de Béthune, futur duc de Sully et futur ministre d'Henri IV, était trop jeune pour vivre cet épisode de la Saint-Barthélemy à Paris. Utilisant des sources indirectes, il nous confie la liste des fuyards qui entourent Montgomery ce jour là :

« Les plus clairvoyants d'entre les huguenots se rendirent à des preuves si claires quittèrent la Cour et même Paris, ou du moins se logèrent dans les faubourgs (...)

De ce nombre furent MM. Langoirand, de Fontenay, le vicomte de Chartres, de Longaulnay, de Rabondanges, du Breil, de Ségur, de Sey, du Touchet, des Hayes, de Saint Gelais, de Choupes, de Beauvais, de Gandry, de Saint-Etienne, d'Armes, de Boissec, et plusieurs gentilhommes, tant en Normandie que du Poitou (...)

Toutes ces personnes pressant l'Amiral de sortir de Paris, il leur répondit : « si je fais cela, il faut que je montre ou ma peur, ou ma défiance : mon honneur seroit offensé en l'un, et le Roi en l'autre ; je serois contraint de retourner à la guerre civile, et j'aime mieux mourir que de revoir les misères que j'ai vû et les maux que j'ai endurés (Matthieu, I, 6) »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Léon Marlet, *Le Comte de Montgomery*, Paris, Picard, 1890, 188 p. Ici p. 118.

<sup>2</sup> Dépêche de Cavriana datée du 27 août 1572, in *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 809, 818 et 824.

<sup>3</sup> La liste des huguenots fuyant Paris à la Saint-Barthélemy est à consulter dans les *Mémoires du duc de Sully*, éd. Etienne Ledoux, Paris, 1822, t. I, Livre I, p. 25. Mais il existe une version antérieure : *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henry le*

Cette liste est confirmée par la chronique du *Calendar of State Papers* : « le comte au gouverneur de Guernesey ne peut que l'informer des cruautés qui continuent à être exercées en France à l'encontre de ceux de la religion réformée et du massacre des personnes jeunes ou âgées, des enfants à travers le royaume de France. Lui envoie une liste de ceux qui se sont échappés »<sup>1</sup>. Difficile de qualifier nettement tous ces protestants fuyant les massacres. Parmi eux, des nobles de toutes les régions du royaume, tels Ségur de Paradaillan, des Hayes Gasque, Guy de Saint Gelais, fils de Louis, sieur de Lansac, Pierre de Chouppes, Jean de Lafin, sieur de Beauvais-La-Nocle, Pierre de Gandry, maître d'hôtel ordinaire du Roi, le sieur de Montferrand, baron de Langoiran, Jean de Rohan, sieur de Fontenay, et Jean de Ferrières, vidame de Chartres. Mais le groupe comporte aussi des huguenots normands, ainsi François de Rabondanges<sup>2</sup>. On peut également distinguer parmi les compagnons de Gabriel de Montgomery, Jean Oissey, sieur du Touchet et du Teilleul, gentilhomme originaire du mortanais, Longaulnay<sup>3</sup>, du Breuïl<sup>4</sup>, ou encore René Frotté, seigneur de Sey et de Couterne, gentilhomme de la maison du roi et du duc d'Alençon, fils de Jean de Frotté et de Jeanne Le Coutellier<sup>5</sup>. Ce noble bas-normand est présent auprès de Montgomery depuis les premières campagnes de 1562. Il l'est encore quelques années plus tard, en 1574, au siège de Domfront.

Il apparaît en tout cas que la noblesse protestante bas-normande n'est pas décapitée par les massacres de la Saint-Barthélemy. Ses principaux chefs demeurent en vie ; c'est le cas également de leurs lieutenants, qui restent en

---

*Grand*, Londres, M. DCC. XLV : « Langoiran... de Montferrand, baron de Langoiran, Jean de Rohan, sieur de Fontenay, Jean de Ferrières, vicomte ou vidame de Chartres, M. de Loncaunay, gentilhomme de Normandie, tué à la journée d'Ivry, âgé de 70 ans, N. de Rabondanges, du Breuïl, de Segur, de Sey, du Touchet, Des Hayes, de Saint Gelais, de Chouppes, de Beauvais, de Grandry, de Saint Estienne, d'Arnes, de Boissec, et plusieurs autres gentilshommes de Normandie ».

<sup>1</sup> KSP, *op.cit.*, vol. 10 (1572-74) : letters from count of Montgomery, 30<sup>th</sup> décembre, 1572 : « the count to the governor of Guernesey, can only inform him of the cruelties continue to be exercised in France against those of the reformed Religion by the massacre of old and young women and children throughout the kingdom. Sends him a list of those who have rescaped ».

<sup>2</sup> Il est capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et bailli d'Alençon, marié à Marie Anne d'Oilliamson, dame de Culey.

<sup>3</sup> Il doit s'agir de Hervé de Longaulnay, deuxième du nom, seigneur de Frenes, Damigny, Dampierre, Epinay, Franqueville, la Baconnière, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en 1553, à Catherine de Sureau. Toutefois, il n'est pas sur que celui-ci se soit réellment converti au protestantisme. Il est en tout cas le futur lieutenant général de Basse-Normandie, mort à la bataille d'Ivry le 14 mars 1590.

<sup>4</sup> Il peut s'agir de Jean de Bouquetot, sieur du Breuil, en Auge, le beau-père du second fils de Gabriel de Montgomery.

<sup>5</sup> Depuis 1570, il est marié à Françoise du Mandat, fille de Guillaume du Mandat, secrétaire du roi de Navarre.

mesure de continuer le combat. Pour Montgomery et les protestants, il apparaît aussi qu'une fois de plus le doigt de Dieu s'est posé sur lui. A leurs yeux, il a été miraculeusement épargné à la Saint-Barthélemy.

C'est ce qui préoccupe précisément Matignon. Plus que le souci de pacification dans les villes bas-normandes, il lui faut arrêter Montgomery, « partout où il serait ». Il reçoit cet ordre trois jours après les massacres parisiens. Dans cette lettre datée du 27 août, la reine Catherine dicte ses volontés : « J'ay entendu dire que le sieur de Montgomery s'est retiré en sa demeure de Normandie où il est à craindre qu'il n'émeuve mes sujets et assemble ceux de sa religion. On doit se saisir du Capitaine doucement et sans bruit et s'en armer si bien que Sa Majesté pût en demeurer au repos afin que, avec ce que vous pouvez assembler de forces, vous le preniez ou fassiez prendre »<sup>1</sup>. Matignon envoie son homme de confiance à la Cour, Claude de Gobbe, sieur de Suresnes, pour rendre son rapport, à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre. Mais c'est pour faire constater son échec<sup>2</sup>. Montgomery reste introuvable.

Plusieurs rumeurs contradictoires circulent au sujet de sa localisation. Il se trouve en réalité à Jersey avec sa famille, chez son beau-fils, sir Champernown. S'ajoutent à ses côtés, Bricqueville baron de Colombières, Saint-Aigneaux, le vidame de Chartres, Auxépaules, Fontenay et Caumont. Sa femme Isabelle s'y trouve également, avec ses enfants. C'est l'occasion de célébrer de nouvelles noces. Sa sœur, elle aussi prénommée Gabrielle, épouse Bricqueville, tandis que sa fille Elisabeth épouse Henry Goven de Champernown, le vice-amiral des côtes de Cornouailles. L'amitié entre Montgomery et la reine Elisabeth semble donc au mieux. C'est du moins ce que rapporte l'ambassadeur à Londres La Mothe-Fénelon à la Reine Catherine : « Je diray à Vostre Majesté qu'elle (Elisabeth) a fait une bonne et fort favorable reception à Mr. Le comte de Montgomery, et a heu de longs et privez propos avecqueluy, et l'a fait fort caresser et bien trecter en sa court, et veult, à ce que j'entends, avoir sa fille avec elle, et que le fils de sir Artur Chambernant, qui l'a espousée, alla résider quelque temps en France pour apprendre la langue et honnestes meurs du pays »<sup>3</sup>. Mais

---

<sup>1</sup> Henri Chardon, art. cit., T.24, p.503 : lettre datée du 27 août 1572.

<sup>2</sup> *Ibid.*, T. 24, p. 380 et 503.

<sup>3</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée pour la première fois sur les manuscrits conservés aux archives du Royaume*, (les tomes I-IV

Montgomery cherche encore à ménager ses relations avec le roi de France et sa mère, en manifestant sa fidélité à ceux-ci par l'entremise de leur ambassadeur : « Le dict sieur comte est venu conférer avecque moy, premier que d'aller trouver la dicte Dame, avec grande démonstration de bonne affection au service de Vostre Majesté, et m'a prié de luy monstrier en quoy il se pourroit employer icy pour vous en faire. (...) Et n'ay poinct reffuzé de luy monstrier comme il pourroit mieulx dresser ses propos pour les faire servir au bien de vos affaires »<sup>1</sup>. En fait, depuis les événements de la Saint-Barthélemy, Gabriel de Montgomery semble avoir clairement choisi son camp, celui de l'Angleterre. Depuis la fin de l'année 1572, sa famille s'est installée à Southampton. Mais dès le 5 novembre 1572, les troupes royales font le siège de la ville protestante de La Rochelle. Il cherche alors à contrer cette action. Là encore il reçoit une aide précieuse, la somme de 300 000 écus, venant de l'Angleterre. L'existence de ces subsides, qui parviennent de bourgeois londoniens, est attestée par l'ambassadeur La Mothe-Fénelon, qui, une nouvelle fois, adresse à la reine mère le constat suivant : « J'ai advis, touchant la négociation de Mr. Le Comte de Montgomery avec la royne d'Angleterre qu'elle avoit soigneusement adverty le dict Montgomery estre expédiant, pour le seureté de ceulx de la religion, de ne se dessaisir de la Rochelle et aultres places qu'ils tiennent ; qu'il a esté fait ung département de deniers dans la Tour, et ont esté mis à part cent mil escuz, lesquels le trésorier a dict estre pour France »<sup>2</sup>. De son côté, Montgomery transmet à Elisabeth l'avancée des tractations menées par l'Amiral de Coligny en vue d'une guerre contre l'Espagne<sup>3</sup>.

Au cours de cette période diplomatique encore confuse, des pourparlers continuent auprès du comte de Retz, favori du roi pour un retour en

---

portent un deuxième titre : *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Ecosse pendant le XVIème, conservés aux archives du royaume et publiés pour la première fois*), sous la direction de M. Ch. Purton Cooper, Paris, Londres, Ed. Panckoucke, 1838-1840, 6 vol. Ici tome IV, p. 298 (5 décembre 1571) : Celui-ci combat en Piémont, à Laon contre les espagnols, est envoyé en Ecosse puis en Angleterre par Henri II. Il rentre en France en 1562, se déclare catholique, et combat en Normandie (il est fait prisonnier au Havre), à Rouen, à Dreux, puis dans l'armée du duc d'Anjou, à Jarnac et Moncontour. Il fait preuve d'une expérience diplomatique, en tant qu'ambassadeur, pendant dix ans à la Cour d'Angleterre, et d'une grande fidélité au roi également. Il condamne la guerre mais ne fait jamais « tiédeur » car il n'est jamais resté neutre. Ses prises d'armes sont justifiées autant pour des motifs religieux que politiques.

<sup>1</sup> *Ibid.*, Tome IV, 5 décembre 1571, p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.*, T. IV, 22 décembre 1571, p.318-319.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 319 : « Il luy a dict que Monsieur l'Admyral avoit fait tout ce qu'il avoit peu pour vous persuader la guerre contre le roy d'Espagne, mais ne vous y avoit peu encore admener ».

grâce de Gabriel de Montgomery à la Cour<sup>1</sup>. Une réponse du roi datée du 3 octobre 1572 va en ce sens, à condition que Jacques, son fils aîné, soit confié à la Cour et que l'éducation des autres enfants soit remise entre les mains de Madame de la Suze, catholique, alliée à sa famille. Il lui oppose son refus. Preuve que celui-ci reste viscéralement attaché, et à sa foi protestante, et à ce que ses enfants y demeurent également. Il s'agit plutôt pour le chef protestant bas-normand de gagner du temps. Celui-ci a envoyé son frère, Saint-Jean, à la cour de France en gage de bonne volonté. Pour le roi, il s'agit aussi de tout mettre en œuvre pour contenir « par delà » celui qui est désormais considéré comme le dangereux régicide de son père. Ainsi, dans cette lettre rédigée par Charles IX et qui lui est adressée, les propositions confinent en fait au jeu de dupe, auquel personne de croit plus : « Monsieur le comte, j'ay esté bien ayse d'entendre par le Sieur de Saint-Jean, vostre frère, la bonne volonté en laquelle il vous trouva de vous contenir doucement par de là et sans entreprendre ni favoriser aulcune chose que soit contre le bien de mon service (...) Vous ne sauriez mieux faire pour votre honneur et avantage »<sup>2</sup>. Il conclut avec cette menace à peine voilée : « Monsieur le comte, j'ai faict desgaiger vostre vaisselle de trois cens escus et ay commandé au trésorier de mon espargne la garder pour la vous rendre comme je luy ai ordonné »<sup>3</sup>. En réalité, c'est précisément le moment du retour en France pour Montgomery ; il ne s'effectue pas avant le mois de février 1573. La foi accordée par le roi à ses dénégations demeure réduite puisque Charles IX donne l'ordre le 4 mars 1573 de faire fortifier les places de Normandie et de Bretagne, en vue du siège qu'il sait inéluctable. Le chef normand tente de débarquer sur les côtes entre La Pallice et l'île de Ré, mais il est repoussé. Il s'empare en revanche de Belle-île et de l'île d'Yeu. Il envoie encore une escadre anglaise en avril et en mai 1573 sur La Rochelle, mais en vain. Dans une lettre datée du 22 avril 1573 adressée au grand Trésorier d'Angleterre, Montgomery, alors à Belle-île, avoue son échec devant La Rochelle, mais affiche aussi sa grande détermination et son attachement indéfectible à la Cause : « Il y a deux ou troys moys si j'eusse party avec ce que j'ay admené icy comme je l'avoys bien désiré et suppliyé, j'en eusse eu bon

---

<sup>1</sup> Lettre datée du 3 octobre 1572, du comte de Retz à la comtesse de Montgomery : « Madame, j'ay, ces jours passés, receu une votre lettre suyvant laquelle j'ay bien particulièrement faict entendre au roy l'estat de votre fortune... », citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 212.

<sup>2</sup> Lettre du 9 février 1573, citée in *ibid*, p. 214.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 215.

marché ». Cette phrase marque aussi le fait que Montgomery n'a jamais eu l'intention de céder aux demandes de soumission du roi au mois de février. En réalité, il préparait au même moment cette opération charentaise. Son discours s'est également radicalisé vis-à-vis de Charles IX : « que les tirans ne parviennent au bout de leurs entreprises pour les exterminer comme ils ont fait les aultres, car ce sont autant d'armes desquelles Dieu peult demander compte à sa Majesté, outre l'avancement de sa gloire qui peult estre retardée par ce moyen là ». Ainsi après la Saint-Barthélemy, la rupture entre les deux camps paraît consommée. Le désir de vengeance est palpable ici : selon Montgomery, il faut exterminer le camp catholique comme ils ont tenté d'exterminer les protestants à la Saint-Barthélemy. Le pardon est devenu impossible dans les deux sens. Si celui-ci tente de l'emporter coûte que coûte sur le camp catholique, la reine mère et le roi Charles IX poursuivent, de leur côté, la volonté de le réduire, et une tentative d'assassinat sur sa personne est déjouée en octobre 1573. Le *Calendar of State Papers* s'en fait l'écho, dans une lettre, datée du 11 octobre 1573 : « Envoyé une lettre dans laquelle il apparaît que le roi et la reine mère ont employé une personne nommé La Mothe pour le supprimer. Il n'aura aucun pardon pour les fautes qu'il a commises jusqu'à ce qu'il accomplisse sa tâche. »<sup>1</sup>. Cela est également confirmé par l'une de ses lettres adressée à Lord Burghley :

« Je dois me gouverner sur ung advisement que j'ay receu depuis vous avoir escript par ung gentilhomme que le comte de la Suze et sa mère, et la femme de mon fils, sa fille, m'ont envoyé espres (...)

C'est que le roy et la Royne sa mère ont pratiqué ung gentilhomme de ce pays d'Anjou, Monsieur de la Motte de Serrant, pour me faire mourir soit par armes, ou poison (...) Mon frère de Saint-Jean m'a fait ce bien que de donner ordre secrètement qu'il ne viendra François que je ne sache pourquoy »<sup>2</sup>.

La vie de Montgomery semble donc réellement menacée. La reine Catherine et Charles IX, constatant qu'il ne pouvait en être autrement, sont donc résolus à se débarrasser de lui par tous les moyens.

De nouvelles tentatives de paix aboutissent à celle qui est signée à Saint-Germain le 24 juin 1573 ; elle accorde ou confirme la liberté de culte aux

---

<sup>1</sup> KSP, 11<sup>th</sup>. October, 1573 : "Sends a letter one which he may see that the king and Queen Mother have employed a person called La Mothe to take his life, who will have no pardon for the faults he has committed unless he accomplish the enterprise".

<sup>2</sup> Lettre de Montgomery à Burghley, (août, sd), citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit., p. 221 et 222.

réformés. Montgomery multiplie les voyages entre Londres et Jersey. A ce moment, son épouse adresse une nouvelle demande d'amnistie à l'ambassadeur, qu'elle envoie à Londres à La Mothe-Fénelon. Il s'agit de le remettre dans l'obéissance. L'ambassadeur transmet son rapport au roi et à la reine mère Catherine : « je suis traité avec la comtesse de Montgomery par personne interposée de fère retourner son mari à l'obéissance de Vostre Majesté »<sup>1</sup>. Les tractations en ce sens durent jusqu'en décembre 1573. Mais cette demande, comme les autres, n'aboutit pas, car la détermination de Montgomery reste inébranlable. C'est que la réputation du chef protestant bas-normand a désormais dépassé les bornes de la région. Ainsi une lettre émanant d'un certain Campel, sieur de Sanion, vivant à La Rochelle, datée du 8 octobre 1573, se fait l'écho d'une demande de soutien venant du Languedoc. Il apparaît désormais comme le chef protestant le plus respecté à l'époque :

« Monsieur, encores que j'ay point heu ce bien et honneur d'estre cogneu de vous, si est ce que je vous supplieray très humblement de croire qu'il n'y a personne au monde qui ayt meillieure volonté de vous fere service que moy (...) Si je heusse trouvé homme à propos, je vous heusse plus tost escript, veu la heyne qu'ils vous portent (...)

Vous pourez venir en ma maison de Sanion et m'y trouverez prest d'employer ma vie et tout ce qui en deppend pour vous fere service et compagnie par tout là où il vous plerra, et ay graces à Dieu »<sup>2</sup>.

Même si cet appel ne semble pas avoir été entendu par lui, qui reste cantonné pour le moment en Angleterre, tout se passe comme s'il était reconnu par les siens comme le premier des leurs. Cela lui permet de resserrer les liens de sa clientèle en Angleterre, où il dispose désormais d'un véritable réseau, grâce aux français réfugiés Outre-Manche. Il s'appuie sur son fils aîné, Jacques de Lorges, et sur un certain Poyet<sup>3</sup>, à qui il confie une mission diplomatique auprès du prince d'Orange : « Monsieur de Lorges, Poyet, et quelques autres François n'ayant peu entrer dans La Rochelle, me sont icy venus me trouver »<sup>4</sup>. Cette détermination transparaît nettement dans cette lettre transmise par La Mothe-

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, tome VI, 3 juin 1573.

<sup>2</sup> Lettre de Campel, sieur de Sanion, à La Rochelle, datée du 8 octobre 1573, citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 222-223.

<sup>3</sup> Il s'agit probablement du gouverneur de l'île de Jersey.

<sup>4</sup> Extrait des archives de la Maison d'Orange, cité par Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 220.

Fénelon à la cour, en date du 17 décembre 1573 : « S'il avoit pris les armes, c'est qu'il lui étoit impossible d'abandonner ceulx de son parti. Rendre le devoir d'obéissance d'un vray et naturel subject et offrir sa vie et celle de ses enfants pour la présenter à l'ambassadeur »<sup>1</sup>. Le sort de Gabriel de Montgomery est désormais scellé : renégat, il apparaît aux yeux du roi et de sa mère ; renégat, il restera jusqu'à sa mort.

### *III. Le siège de Domfront : « frères d'armes » et solidarités nobiliaires*

Il apparaît clairement que le moment-test pour les solidarités nobiliaires locales réside bien dans cet événement central pour la noblesse bas-normande qu'est le siège de Domfront en 1574. Il nous appartient alors de réfléchir à la façon dont fonctionne l'engagement des nobles protestants bas-normands. Mais il peut aussi être intéressant pour certains cas à l'inverse, tels Fervacques ou Lavardin<sup>2</sup>, de comprendre ce qui motive leur engagement dans le camp catholique et royal, en dépit des liens d'amitié et des fidélités confessionnelles qui les rattachent à l'autre camp.

L'adhésion à un parti a pu aussi être envisagée avec profit dans ce chapitre. Agissant de façon encore plus fluctuante que les liens de clientèles, le parti s'en distingue en effet nettement. Contrairement aux précédents, l'engagement n'est pas fondé sur un lien durable ; il est en revanche associé à un parti pris politique. Les personnes qui en sont les membres possèdent les mêmes intérêts ou les mêmes idées ; les liens qui les unissent sont marqués par l'affinité et la sympathie<sup>3</sup>. Toutefois, on a pu voir aussi, pour le cas de ces nobles bas-normands, combien cet attachement à Condé ou Coligny se révélait fluctuant et

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, tome VI, 17 décembre 1573.

<sup>2</sup> D'après François-Alexandre Aubert La Chesnaye des Bois, *op.cit.*, T. II, p. 658, il s'agit ici de Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin. Il est le fils de Charles de Beaumanoir, tué pendant la Saint-Barthélémy. Il participe à la bataille de Poitiers en 1569, aux côtés de son père, protestant. Celui-ci a dû se convertir après la mort de son père. Il est blessé au siège de Saint-Lô en 1574 en se plaçant alors sous les ordres de Matignon, puis d'Henri IV qui le fait bientôt chevalier en 1595, marquis en 1601, puis maréchal de France. Il participe aussi à la bataille de Coutras en 1587.

<sup>3</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op.cit.*, cité p. 377.



mouvant. Devant le siège de Domfront, si la constitution d'un parti autour de Matignon peut être envisagée de façon pertinente, l'existence d'un groupement de ce type semble en revanche bel et bien compromise dans le camp réformé adverse. A l'heure où les principaux chefs protestants ont péri dans les affrontements précédents, c'est outre-Manche, auprès d'Elisabeth d'Angleterre, que le regard des combattants huguenots se tourne pour chercher des appuis ; en vain, semble-t-il comme nous le verrons. Abandonnés et laissés à leurs propres forces, ces hommes ne trouvent de secours que dans leur réseau d'amis et de parents. Ces liens d'amitié restent donc le dernier rempart pour continuer le combat. Partis, unions, clientèles, fidélités nobiliaires, amitiés, etc..., autant de formes réticulaires bien différentes qu'il convient donc de ne pas assimiler trop rapidement.

Roland Mousnier, en premier lieu, tout comme Arlette Jouanna<sup>1</sup> se sont employés à distinguer la fidélité, comme un lien purement désintéressé car fondé sur l'affectif, des relations de clientélisme, marquées, quant à elles, par la recherche de mobiles financiers et carriéristes. Ainsi, il est nécessaire de bien distinguer ces deux premiers types de liens, des réseaux d'amitiés. Ces derniers sont caractérisés par la liberté, l'indépendance, et la relative égalité des partenaires, même quand ceux-ci sont de rang différent. Les relations d'amitié ne doivent nullement se confondre avec des relations de dépendance. Les liens qui unissent les membres sont de type circulaire et marquées par la réciprocité. Le réseau d'amis assurait au noble une certaine indépendance, mais aussi une extrême liberté. C'est dans la sociabilité de voisinage que se constituent les liens d'amitié<sup>2</sup>. Dans une région où la présence de familles nobles appartenant au rang des Grands reste inexistante, le concept de clientèle s'avère donc peu pertinent pour le cas bas-normand, et surtout en ce qui concerne l'engagement militaire de la noblesse protestante locale. Il s'agit, pour les grandes familles proches du roi et de la Cour, de se positionner comme les « maîtres » du territoire et des hommes qui y vivent, en puisant leur légitimité à la fois dans l'histoire de la famille, sacralisée par le temps pour celles qui peuvent s'enorgueillir de remonter aux

---

<sup>1</sup> Roland Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, PUF, Paris, 1969, p. 81-82 et Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p. Ici p. 65-66.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, chap. III, p. 74 : entretien des liens au sein du réseau d'amis.

origines féodales, et dans des relations politiques, économiques et affectives, tissées avec la noblesse locale ou les notables urbains.

Même si les relations d'amitié et les réseaux de parenté, qu'il convient donc de distinguer des liens de fidélité par leur caractère à la fois plus informel et plus durable, peuvent en fait peser fortement dans le choix final du noble bas-normands et lui faire prendre les armes aux côtés du chef de clan, Montgomery, ces liens d'amitié ou de parenté ne constituent pas non plus un moteur automatique de son engagement. Il importe en fait de se rappeler que le noble est par définition un individu, qui tout en appartenant à un corps, reste résolument libre et veille jalousement à cette liberté. Là encore, pas de loyauté systématique et aveugle : si les relations d'amitié semblent centrales dans le comportement nobiliaire, cela ne laisse pas moins la place à des intérêts personnels ou privés, comme la motivation de « faire carrière », souvent en contradiction avec l'obéissance au chef ou la défense du lignage. Même si le poids politique d'un Grand demeure sans commune mesure avec le reste du second ordre, dans la mesure où chaque noble se trouve au cœur d'un petit réseau indépendant de voisins, de parents et d'amis auprès desquels il jouit d'un crédit, il dispose, toutefois, d'un pouvoir qui le rend aussi autonome, toute proportion gardée, que les Grands<sup>1</sup>. Il est donc possible de parler d'égalité relative des gentilshommes au sein de l'ordre nobiliaire au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans quelle mesure n'en est-il pas de même pour le comte de Montgomery, qui, sans appartenir aux Grands, se montre capable de drainer autour de lui une grande partie de la noblesse locale ? Ainsi lorsque s'affirme la domination des plus puissants (même s'il n'est pas Grand), les relations peuvent devenir linéaires et verticales. Se forment alors des clientèles subordonnées à un maître ou « patron ». Il s'agit pour le patron de recruter le plus possible d'amis<sup>2</sup>. La frontière entre amitié et clientèle est franchie lorsque survient la distribution de biens, en dons purs et simples<sup>3</sup>.

Ainsi, du parti aux amis et de parents, des amis au parti : ce mouvement semble bien se dessiner à double sens. C'est qu'il faut compter sur la fluidité de ces relations et l'absence de déterminisme social. Il s'agit ici de comprendre comment une poignée de nobles soudés par la foi et l'amitié ont

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, chap. III, p. 70 : le poids des réseaux d'amitié et du crédit.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 74-75 : le poids politique des réseaux d'amitié et du crédit.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 77 : pour construire des clientèles.

réussi, pendant ces opérations militaires du printemps 1574, à drainer autour d'eux une véritable dynamique, imposant pour quelques années leur loi sur cette région du bocage par la terreur. Il s'agit donc de voir comment les nobles protestants bas-normands conçoivent l'attachement à leur camp. Quel type de réseau ont-ils tendance à tisser autour d'eux ?

**1) «*Il jugeoit bien ne luy pouvoir estre à honneur s'il eût abandonner ceulx du parti de sa religion*»<sup>1</sup>**

Pour le camp protestant, le plan initial consiste à organiser un soulèvement dressé contre le camp catholique. La date de celui-ci est fixée au 23 février 1574. Le mouvement conjoint éclate en Dauphiné, Poitou, et en Normandie. Il n'est en fait qu'un épisode de ce qui a été appelé la guerre des Malcontents entre 1574 et 1576, étudiée par Arlette Jouanna<sup>2</sup>. Pour les combattants, se pose désormais la question de la forme à donner à l'Etat. Le conflit prend donc résolument une teneur davantage politique. Les deux premières guerres de Condé avaient en effet, d'après elle, des causes un peu plus religieuses<sup>3</sup>. Mais les attitudes restaient souvent plus complexes, et les situations politiques pouvaient souvent être jugées inacceptables avec la lutte pour la liberté de conscience et de culte.<sup>4</sup> Au cours de la deuxième guerre de religion, de septembre 1567 à mars 1568, se manifeste l'accentuation de ces tendances, par la multiplication des pamphlets et des manifestes, notamment en 1567. Tous insistent sur la nécessité politique de la tolérance<sup>5</sup>. L'appel à l'union se forme

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, T. V (lettre du 17 décembre 1573), p. 466.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte, op.cit.*, ici chapitre VI, p. 154.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 154 : « les Huguenots ont pris les armes pour détruire « Babylone », c'est-à-dire l'Eglise romaine, source à leurs yeux de toute impureté et de toute corruption, et pour s'emparer des villes maîtresses du royaume ».

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 155 : d'avril 1562 à mars 1563, le but principal consistait aussi à « maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce royaume, et l'état et liberté du roi sous le gouvernement de la Reine sa mère ». On observait comme nous l'avons vu précédemment une perte de confiance entre la noblesse et le roi.

<sup>5</sup> *Ibid*, p. 156 : Cette phase se caractérise alors par l'association en août 1568 entre Guillaume d'Orange, chef des révoltés des Pays-Bas, Louis de Condé et Gaspard de Coligny. Cette alliance survient au lendemain des exécutions, par le duc d'Albe, sous les ordres de Philippe II, des deux membres prestigieux de la noblesse des Pays-Bas, les comtes d'Egmont et d'Hornes, condamnés par le Tribunal des Troubles, à Bruxelles. Arlette Jouanna rappelle alors que « des alliances sont nouées entre les nobles étrangers et des nobles français, pour mener une politique indépendante à

entre 1574 et 1576 au moment de la cinquième guerre civile, qui constitue le moment fort des « Malcontents ». Leur chef est désormais Henri de Montmorency-Damville, faute d'autres possibilités (son frère est en effet emprisonné, Condé est en Allemagne, tandis que François d'Alençon et Henri de Navarre restent sous surveillance à la Cour). Autour de Navarre, gravitent le baron de Fervaques et les seigneurs de Lavardin<sup>1</sup> et de Roquelaure. Aux côtés de ces princes, se trouve Robert de La Marck, duc de Bouillon, gouverneur de Normandie et prince de Sedan (sa sœur Antoinette a épousé Henri de Montmorency-Damville). Bouillon offre aux Malcontents la place forte de Sedan. Derrière eux, on retrouve trois représentants de la noblesse moyenne : Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vétéran des premières guerres civiles, devenu vidame de Chartres (il est accrédité en 1574 par Condé auprès de la reine d'Angleterre pour solliciter son secours, puis envoyé en Allemagne), Jean et Jacques de La Fin (gentilhommes de la chambre du Roi bien parés en Cour, originaires du Bourbonnais et clients des Bourbons), Jean de Beauvoir La Nocle, beau frère de Maligny. En Poitou, les « malcontents » prennent le nom de Publicains (c'est-à-dire défenseurs du Bien Public), autour de François de la Noue<sup>2</sup>. Ce dernier est l'auteur d'un coup de force la nuit de Mardi-Gras 1574 ; il est aidé de Jean de la Haye, lieutenant général de Poitiers et agent de Condé, chargé du soulèvement en Poitou sur le terrain<sup>3</sup>. Une action parallèle est également conçue en Normandie par Montgomery, ainsi que Montbrun en Dauphiné. Mais l'échec de l'action de Montgomery à Domfront compromet le plan d'ensemble. Pour les protestants locaux, ce moment sonne aussi le glas de leurs ambitions, puisque la noblesse réformée bas-normande y perd ses principaux chefs. Les restes épars de la noblesse qui survit au choc militaire des sièges de Domfront, de Carentan et aussi de Saint-Lô ne réussiront jamais à se relever

---

haut risque pour la France et dans une intention globalement hostile aux tendances générales du gouvernement royal, considéré comme tyrannique ».

<sup>1</sup> Le père de Jean de Lavardin était protestant mais il a été tué pendant la Saint-Barthelémy, en 1574. Son fils abjure et revient à la religion catholique. C'est donc naturellement qu'il combat aux côtés de Matignon, lors de cette opération domfrontaise.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte, op.cit.*, p.173.

<sup>3</sup> L'action nous est rapportée par Pierre Brisson, lieutenant de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, frère du conseiller puis président au Parlement de Paris, et par Barnabé Brisson, très hostile aux insurgés. Ils nous fournissent la liste des seigneurs « malcontents du Roi » en Poitou : les « sieurs de Fontenay, Saint-Gelais, Saint-Etienne, Fromentinières, Cère, Chouppes, Bessay, le grand Cairoy, La Varenne, en Saintongue et Angoumois les barons de Mirambeau et Montandré, Langoirand, Plassac, Lacasse... ».

complètement pour continuer le combat, avec autant de panache et de succès. Il est vrai que ce qui devient ensuite la dernière campagne de Montgomery en Normandie entre les mois de février et de juin 1574, ne semble au début de l'année 1574 qu'une opération militaire ordinaire, s'inscrivant dans le cadre de ce vaste conflit commencé douze ans plus tôt. Mais très vite, compte tenu de l'ampleur des forces déployées et de la détermination des deux camps à l'emporter l'un sur l'autre, il apparaît que ce combat devient un moment de vérité des solidarités nobiliaires.

Dans cette dernière région, un contingent franco-anglais de 600 hommes, commandé par Montgomery doit partir de la région bas-normande, et faire sa jonction avec les troupes de La Noue et Henri de Navarre, situées en Poitou. Depuis le mois de janvier 1574, celui-ci, alors réfugié en Angleterre, s'est en effet employé à recruter des volontaires parmi les Français sur place (on en compte trois à quatre mille à cette date). Il passe en revue les troupes sur l'île de Wight<sup>1</sup>. Pour la bonne réussite de cette entreprise, il est demandé aux principaux chefs réformés bas-normands de tenir les villes clés de la région. Le baron de Colombières s'empare de Saint-Lô le 2 mars 74. Le 9 mars, il part pour Saint-Pierre sur Dive, avec deux autres hommes, Guitry et Say (il s'agit probablement de Jean ou plutôt son fils René de Frotté, seigneur de Sey). Ensemble, ils occupent la ville de Saint-Lô, tandis que Domfront est tenu par le capitaine Le Hérisse et son frère. Matignon est aussitôt dépêché sur le terrain et prend les villes de Cherbourg et de Granville, comme l'indique le *Calendar of State Papers* : « Envoyé il y a douze jours à Coutances, et le jour suivant, suis allé à Carentan, où M. de Matignon, lieutenant pour le roi a déployé des forces, lesquelles se sont rendues en deux jours. Depuis il s'est emparé de divers châteaux et forts et pris dix pièces d'artillerie. »<sup>2</sup>. Montgomery quant à lui, parti le 8 mars de Guernesey (à partir de l'île de Wight), débarque secrètement le 12 mars à Gouville, avec son fils, le comte de Lorges, son gendre, Jean du Refuge, comte de Couesme et sieur de Gallardon, le capitaine Pré d'Auge et une douzaine d'hommes ainsi que des volontaires. Là, les attendent Bricqueville, baron de Colombières et une

---

<sup>1</sup> Abbé Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche », art.cit., p. 274-275.

<sup>2</sup> *KSP*, vol. 10, 23 mars 1574: "Landed 12 days ago at Coutances, and the next day came to Carentan, where M. de Matignon, lieutenant for the king, had placed forces, which surrendered upon composition in two days. Since then, has taken various castles and forts and captured ten pieces of artillery".

soixantaine d'hommes<sup>1</sup>. Les cinquante-trois vaisseaux prêtés par Elisabeth renforcent le dispositif. Enfin le sieur Guillaume de Carbonnel, seigneur de Montreuil, de la famille de Canisy rejoint les forces déjà déployées sur ces terrains d'opération<sup>2</sup>. Ils s'emparent de la ville de Carentan, où ils tiennent leurs quartiers. Montgomery, lui-même, retrace les temps forts de ces manoeuvres dans une lettre adressée au grand trésorier d'Angleterre :

« Monsieur, il y a environ douze jours que j'ay mis pied à terre en Normandie, près Coutances, là où bonne troupe de gentilshommes et aultres gens de guerre me firent cet honneur de me venir recevoir et le lendemain que j'ay esté arrivé, je m'en suis venu en ce lieu de Carentan, là où le sieur de Matignon, lieutenant du roy en ce pays, avoit mis forces (...)

Depuis avons prins un chasteau auprès, environné de trois ou quatre rivières, nommé le Pont-Douai, de façon que nous tenons des passages pour tenir tout le pays de Costentin en subjection (...) Nous avons prins aussi la tour et le fort de Tatihou »<sup>3</sup>.

Jusqu'au bout, les négociations diplomatiques visant à faire rentrer Montgomery dans l'obéissance se poursuivent. Mais sa détermination est intacte, ainsi que son amertume. Il laisse nettement percer ce sentiment, notamment à la fin de la lettre adressée à Burghley. Cette note du *Calendar of State Papers* s'en fait l'écho:

« La mémoire de la Saint-Barthélemy est encore très fraîche dans les mémoires pour nous laisser abuser comme nous l'avons fait. Il y a un certain nombre de seigneurs et nobles, qui, bien qu'ils ne soient pas de notre religion, l'ont rejoint, connaissant leur querelle et le besoin de calme pour le pays. Merci pour la faveur et la courtoisie qu'il a manifesté.

PS : Souhaitons qu'il soit à l'origine de l'envoi de marchands pour vendre poudre et artillerie».<sup>4</sup>

Une fois de plus, le souvenir douloureux de la Saint-Barthélemy apparaît comme un moment de rupture décisif en ce qui concerne la détermination des combattants du camp protestant. Toute cette opération prend quelques jours avant d'être

---

<sup>1</sup> Abbé Canu, art. cit., p. 275.

<sup>2</sup> D'après Jean Canu, celui-ci a épousé Julienne du Mesnildot, dame de Montreuil. Il meurt en 1574. Sa veuve se remarie avec Michel de la Chau, lieutenant de Matignon.

<sup>3</sup> Lettre du 22 mars 1574, de Carentan, Montgomery à Lord Burghley, citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...)* op.cit., p.225.

<sup>4</sup> *KSP, op.cit.*, vol. 10 (1574) : « The memory of St Bartholomew is too fresh for them to allow themselves to be deceived. There are various lords and gentlemen, who, through not of their religion, have joined with them, knowing their quarrel, and the need of quiet for the country. Thanks him for the favour and courtesy he has showed him  
PS: Prays that he will be the means of sending merchants to sell them powder and artillery.”

ébruitée, puisque le 17 mars 1574, l'ambassadeur à Londres, La Mothe-Fénelon, qui pressentait pourtant le départ imminent de Montgomery, n'en semble pas encore informé :

« Et la comtesse de Montgomery, laquelle m'est venue dire adieu, avec Mademoiselle de Beaufort, sa fille, quand elles sont allées à Hamptonne, m'a assuré qu'elle feroit incontinant scavoynr à son mary ce que je luy avoys déclaré de vostre droicte intention, et le persuaderoit bien de la syuvre. Lequel son mary, sire, estoit encores le V<sup>e</sup> de ce moys, à Gersei, et n'en a point bougé (...) et que le dict comte retournera bientost par deçà »<sup>1</sup>.

Ce n'est finalement que le 15 avril que La Mothe-Fénelon confirme au roi et à la reine mère Catherine, pour lesquels il travaille, l'intervention militaire de Montgomery : « Sire, le jedy de la semaine sainte, et non plus tost, est arrivée à ceulx cy la certitude de la descente du comte de Montgomery en Normandye, et la surprinse qu'il a faicte à Quarantan, et j'entendz que le mesme advis porte qu'il estoit bien d'avoyr aussi Valoignes »<sup>2</sup>. La Mothe-Fénelon exprime aussi les espoirs de la reine Catherine pour faire revenir le chef huguenot à l'obéissance royale en lui confiant en échange la charge de négocier le mariage de François d'Alençon avec la reine d'Angleterre. Le subterfuge destiné à l'éloigner du royaume de France échoue bien évidemment devant le refus de ce dernier (il prend comme prétexte la mort de son frère, Lorges, le sieur de Saint-Jean). Le frère de Gabriel, nommé Saint-Jean de Falaise, est en effet assassiné le 14 mars 1574, probablement par un officier de Matignon, nommé Des Planches<sup>3</sup>. Au début du mois d'avril 1574, l'ambassadeur La Mothe-Fénelon semble avoir perdu l'espoir de ramener le rebelle normand à la raison. Il l'exprime dans un courrier adressé à Charles IX, daté du 2 avril :

« La nouvelle s'augmente, de jour en jour, icy, des désordres et troubles qui multiplient en vostre royaume ; qui est cause que plusieurs Angloys commencent

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, T. VI, p. 59 (17 mars 1574).

<sup>2</sup> *Ibid.*, T. VI, p. 77 (15 avril 1574).

<sup>3</sup> Le frère de Gabriel de Montgomery, François, sieur de Saint-Jean, doit probablement son surnom au fait d'avoir été confié au clergé régulier. C'est en tout cas ce que prétend Brantôme, qui ajoute « qu'il estoit meilleur guerrier qu'abbé ». Son appartenance au premier ordre semble attesté par un placet contenu dans le fonds BNF FF Dupuy, II, 667, fol. 163 : « Pour maintenir les droits du sieur de Saint-Jean, François de Montgomery, chevalier ordinaire de la Chambre du Roy, sur l'Abbaye de Montmorel : a ung quindam du nom de qui l'on avoit su mestre une abbaye qui s'en seroit approprié ».

de solliciter des moyens et provisions de ceste court, pour pouvoir aller par dellà se joindre à ceulx de leur religion.

Et d'aucuns praticquent d'avoyr des commissions pour armer des vaysseaulx, et aucuns en y a mettent en avant qu'il seroit bon d'en accomoder de quelque nombre le comte de Montgomery, (...) afin de maytriser cette mer estroite, et entreprendre quelque descente en France. »<sup>1</sup>

Ainsi le soutien accordé par la reine Elisabeth et par ses conseillers aux insurgés réformés français ne fait aucun doute. Ici, l'action de Montgomery s'avère décisive puisqu'il constitue le pivot de cette aide. Il est l'interlocuteur privilégié de la couronne anglaise.

Il est vrai que la situation en Angleterre s'avère de plus en plus difficile voire intenable pour lui. Pourtant sans que cela soit en contradiction avec ce sentiment d'isolement, il constitue là encore le représentant des chefs protestants à cette époque. En l'absence des chefs du camp réformé français (ceux-ci ayant été décimés, qui à Jarnac, qui pendant la Saint-Barthélemy), il semble de plus en plus agir seul, sans protecteur ni patron. Un seul encore, La Noue, resté dans le royaume de France, peut concurrencer cette influence auprès des autres interlocuteurs du camp protestant. C'est pourquoi celui-ci se trouve au cœur de tous les complots. A la cour de France, il continue à jeter l'effroi. C'est encore un homme traqué comme semblent l'indiquer les rapports de la Mothe : « et (Montgomery) a decouvert, ce dit on, deux trettés qui se faisoient pour le tuer, l'ung, par des soldatz qui, en guyse de marchandz et marinniers, estoient à cest effect, passés en l'isle, et l'autre, par son secrettère, avec du poyson, dont le dict secrettère est prins, et dict on qu'il sera mené icy »<sup>2</sup>. Celui-ci est de plus en plus l'objet de pression visant à sa reddition, comme l'indique cette note anglaise, datée du 22 mars 1574 :

« Commission de la part du roi adressé par M. de Torcy, lieutenant général du gouvernement de l'Ile de France pour négocier avec le comte de Montgomery et les autres qui ont pris les armes, afin de leur faire amples promesses de faveur et de protection, s'il cesse ses hostilités, Bois de Vincennes, 11 mars 1574. Réponse du

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, tome VI, p. 62 (lettre du 2 avril 1574).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 59 (17 mars 1574).



comte de Montgomery, disant que il saurait répondre aux propositions du roi, corps dont il est seulement l'un des membres ».<sup>1</sup>

L'argumentation déployée par Montgomery pour refuser cette nouvelle offre du roi est assez habile. La démarche semble s'être figée désormais en une attitude confinant au jusqu'aboutisme. La rupture entre le roi et le camp protestant, ici représenté par la voix de son chef bas-normand, est bel et bien irrémédiable et définitive.

« Qu'il étoit arrivé en ce pays tant pour le rétablissement de la justice et piété que pour la défense de l'autorité de l'Etat, et quant au désir exprimé par sa Majesté qu'ils demeurent en leurs maisons en paix et repos, qu'il fallait apporter des articles ; que les seigneurs de la qualité de celui qu'on envoie sont sujets au désaveu ;

Qu'au reste, ils estoient tous les membres d'un meme corps et qu'avant de répondre il falloit communiquer la déclaration de sa Majesté à ceulx qui sont de leur association soit au-dedans, soit au dehors du royaume »<sup>2</sup>.

En retournant contre le roi Charles IX la traditionnelle représentation de la monarchie française pour la noblesse, celle d'un corps dont le souverain serait la tête et les nobles les bras, il se montre une fois de plus habile et déterminé à poursuivre ses agissements. Si le roi veut obtenir de lui et de ses amis une reddition, il doit commencer par tourner le dos à ses alliés espagnols ou aux Guise et aux membres de leur clan, qui, sans être nommés directement ici, n'en sont pas moins désignés comme « ceulx qui sont de leur association ». L'action diplomatique marque donc définitivement le pas devant la voie des armes.

Sa marge de manœuvre est d'autant plus réduite que ces agissements sont officiellement désavoués par la reine Elisabeth. En réalité, la souveraine et ses ministres aident en sous-main les insurgés. Elle cherche en fait à donner le change auprès de la famille royale française. Cette position ambiguë est, du reste, confirmée par d'Aubigné dans son *Histoire Universelle* : « L'Ambassadeur en Angleterre s'estant plaint de ceste flotte partie des havres de Cornouailles, la

---

<sup>1</sup> KSP, vol. 10, 23 mars 1574 : “ Commission from the king to the sieur de Torcy, lieutenant general in the government of the Isle of France, to treat with the Count of Montgomery and others in arms, making them ample promises of favour and protection if they will cease their hostility, Bois de Vincennes, 11 mars 74. Answer from the Count of Montgomery, stating that he will communicate the King's terms to the body of which he is only a member”. Il s'agit de Blosset de Torcy.

<sup>2</sup> Réponse de Montgomery adressée le 22 mars 1574 au roi, citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 227.

Roine les dessavoüa et declara pirates, priant le Roi s'ils tomboyent en ses mains de les traicter comme tels ; encores qu'il y eust quelque noblesse de bonne maison Angloise, qui accompagna Champernon <sup>1</sup>». Sa position consiste donc du point de vue diplomatique à espérer une victoire protestante, sans pouvoir la soutenir ouvertement. Par ces notes secrètes émanant de ses ministres, ambassadeurs et informateurs, il apparaît ainsi que la reine continue d'aider le camp protestant normand dans sa lutte contre la monarchie catholique française, notamment par l'envoi de munitions, vivres ou de sommes d'argent, mais sans pouvoir affirmer nettement sa position :

« Que de l'Isle de Gersey, qui est à elle (Elisabeth), le comte de Montgomery fût descendu en armes, au pays de Normandie, chose qui estoit toute contrayre à la promesse et à la teneur du traicté de ligue, qu'elle avoit faicte avec Vostre Majesté. (...)

Et quant à la descente du comte de Montgomery en France, que ce soit chose qu'elle ne scavoit, et ne la pouvoit aulcunement croire, veu ce qu'elle avoit deffendu lorsqu'elle luy avoit permis d'aller à Gersey, pour y scavoir des nouvelles de ses affères, et qu'elle désavourait le premier angloys qui le rencontreroit (...)

Et pour le regard du comte de Montgomery, toutz les seigneurs de ce conseil m'ont fermement assureés qu'ilz n'en scavoient du tout rien, et ne pouvoient le croire. Néantmoins, puisque Mr. de Matignon vous l'a mandé, il le peult mieulx scavoir, estant voisin du lieu. »<sup>2</sup>

On ne peut mieux faire en termes de duplicité diplomatique. En feignant une totale ignorance de l'opération normande (qu'elle a pourtant armée), la reine maintient alors sa position coûte que coûte vis-à-vis de Charles IX, et continue à prodiguer ses encouragements à l'ambassadeur de France, La Mothe-Fénelon. Pour donner un peu plus le change, elle convoque le gouverneur de Jersey et ami de Gabriel, Pollet, et lui demande des explications. La reine d'Angleterre fait également contacter la comtesse de Montgomery et exige de savoir où se trouve son mari. Cette dernière feint l'ignorance. Elisabeth conserve tout de même toute sa protection à cette famille ; tous sont réfugiés à Londres. Un mois plus tard, en avril, quand l'ambassadeur, devenu plus pressant à exiger des garanties, l'exhorte à les lui livrer, elle n'obtempère pas : « pour tesmoigner du déplaysir qu'elle en

---

<sup>1</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. IV, Genève, Droz, 1987, P. 400, ici livre sixième, chapitre XI, p. 22. Champernon est le gendre du comte de Montgomery.

<sup>2</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, chap. VI, p. 75 (lettre du 6 avril 1574).

avoit, (...) je la supplioys qu'elle me voulut accorder de (...) faire despartir le comte de Montgomery de son entreprise, ou bien remettre sa femme et ses enfants entre vos mains, et qu'à cest effect elle fit arrester sa famille »<sup>1</sup>. Elle congédie en revanche le gouverneur Pollet de son poste. Toutes ses récriminations ne suffisent cependant pas à convaincre pleinement La Mothe-Fénelon, qui confie au roi : « encor qu'elle prépare des forces, par mer et par terre et qu'elle en ayt desjà de prestes, (...) Si elle n'est bien la plus faulce et simulée princesse de la terre, elle face tout semblant d'avoyr bonne intention vers Vostre Majesté »<sup>2</sup>. En réalité, La Noue a envoyé un émissaire à la Cour d'Angleterre pour négocier au nom du camp réformé. Il s'agit d'un certain Textor (qui, avant d'accoster sur les terres anglaises, est passé par La Rochelle pour y recevoir d'autres messages à adresser à Elisabeth). Ce dénommé Textor, qui n'est en fait nul autre que La Noue lui-même, est reçu par Walsingham et demande encore des forces, vivres et munitions<sup>3</sup>. Il semble bien qu'il les obtienne puisque le 24 avril encore, l'ambassadeur La Mothe-Fénelon note des préparatifs d'armement destinés à alimenter l'insurrection normande : « Que plusieurs particulliers icy, font provision d'armes et de monitions de guerre, que le dict de la Mothe souspeçonne estre pour en accomoder le dict Montgomery ; et se dict que envyron quatre centz gentilshommes, ou soldatz angloys, se préparent pour l'aller trouver ». Elisabeth d'Angleterre semble donc adopter un double discours, celui d'un côté, de la ferme condamnation des agissements de Montgomery auprès de la couronne de France et de son Ambassadeur sur place, La Mothe-Fénelon, celui de l'autre, d'un soutien tacite aux insurgés du camp réformé.

Sans l'appui officiel émanant de son principal soutien financier et militaire, l'Angleterre, la marge de manœuvre du chef huguenot reste donc très étroite. Seul et isolé, il ne peut justifier son action qu'en avançant un motif

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, T. VI, p.86 et passim (lettre du 23 avril 1574).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 75 (lettre du 6 avril 1574).

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 92-93 (lettre du 24 avril 1574). Mémoire qui s'ensuit, adjouxté à la dépêche : « Que par des lettres de La Rochelle, du premier de ce moys, lesquelles le Sieur de La Mothe-Fénelon a trouvé moyen de voyr, semble que le ministre Textor ay testé despéché par deçà, de la part du dict La Noue, et que passant au dict lieu de La Rochelle, il ne luy ayt testé donné aucune instruction, ny mémoire, par les habitants ; lesquels monstrent que ceste reprinse d'armes ne leur plaist ; et ne s'y joignent qu'à regret, se contentant de l'edict qui est favorable pour eulx (...) Que le susdict Textor, après avoir négocié en ceste court, est passé en Ollande et va trouver le comte Ludovic, de la part du dict La Noue, ce qui monstre que les Allemans et Flammantz et Angloys protestantz, sont de mesmes confédération avec les Huguenotz et qu'il ya quelque confédération entre toutz eulx ».

secondaire et évoque sa fuite hors du royaume d'Angleterre. Cette justification écrite de sa main et adressée à l'ambassadeur La Mothe-Fénelon, demeure certes empreinte de suspicion puisqu'elle émane d'une source indirecte et ennemie pour son auteur. Elle n'en reste pas moins trop rare pour être passée sous silence. Lui étant impossible d'évoquer l'appui secret d'Elisabeth à cette entreprise, il ne peut évoquer que l'argument de la fuite, nécessaire face aux menaces qui pèseraient sur lui à Jersey. Obligé de se mouvoir dans les eaux troubles du double langage, le protestant bas-normand ne peut donc que conforter la position diplomatique de la reine d'Angleterre et « couvrir » celle-ci, pour lui donner un semblant de réalisme :

« Sire, par des lettres, que le comte de Montgomery a escriptes en ceste court, il s'est voulu justifier de sa descente en Normandie, sur des advertissements qu'il assure luy avoyre esté donnés, de bon lieu, comme l'entreprinse estoit faicte de le tuer, de voye de fait ou par poyson, dans Gersez ; dont il avoit mieulx aymé aller exposer sa vye, avec ceulx qui estoient en armes en France, que demeurer en ceste peyne »<sup>1</sup>.

Mais l'argument essentiel exprimé par Montgomery reste toutefois les motifs religieux et confessionnels : « Entendant mesmement qu'ils monstroient de ne les avoyr prises que pour deffendre leur religyon, et pour éviter une générale exécution qu'on avoit decrettée contre eulx »<sup>2</sup>. Cette opinion constitue du reste celle qui préside dans tout le camp protestant, puisqu'elle est également présente dans cette justification *a posteriori*, émanant d'une source réformée proche de lui. Celle-ci est intitulée *Le siège de Donfronc avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgomery, ensemble la mort d'icelly*. Dans ce texte, apparaît comme palpable la peur sincère ou savamment entretenue d'un second massacre touchant les protestants français, à l'image de ce qui s'était passé durant la Saint-Barthélemy. Il s'agit, pour ces combattants de la foi réformée, de prévenir une éventuelle menace et de rétablir un ordre conforme à leurs aspirations. Cette phrase extraite de la correspondance de Montgomery à la reine d'Angleterre, et interceptée par l'ambassadeur La Mothe-Fénelon, « éviter une générale exécution qu'on avoit

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, T. VI, p. 80 (lettre du 19 avril 1574).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 80.

decretée contre eulx » est à rapprocher de l'*incipit* du pamphlet protestant, *Le siège de Donfronc*.

« Le jeudy onziesme de mars 1574, le Comte de Montgomery, accompagné des sieurs de Lorges et de Gallardon ses enfants, partit de Gersé pour passer en Normandie, où la noblesse l'appelloit, afin de tous ensemble avec les autres vertueux François s'opposer au second massacre qu'on avoit deliberé de faire en ce royaume, sur ceux de la religion reformée (...) et tascher et y rétablir quelque ordre et justice, au lieu de l'horrible confusion et injustice, qui accabloyent du tout ce miserable royaume »<sup>1</sup>.

Mais l'idée de solidarité entre compagnons d'armes est également présente dans sa démarche : « Et supplie ses amys et parents de luy moyenner quelques forces, de ici pour le secourir, et des vaysseaulx pour courre la mer, en son nom »<sup>2</sup>. Il ne peut donc se résoudre à abandonner ses amis unis par la foi et ses parents liés par le sang. Ce sentiment de solidarité partagé entre les combattants d'un même camp, presque d'une même famille, s'accompagne donc également de celui de l'honneur et de la fidélité.

Sur le terrain militaire bas-normand également, la situation n'est pas non plus des plus aisées pour lui. Le roi a intimé l'ordre à Matignon de déployer toutes les forces disponibles et de réduire coûte que coûte cette armée protestante. La détermination de Charles IX est aussi clairement exprimée dans une lettre adressée à La Mothe-Fénelon, le 2 mai 1574 :

« J'ay veu ce que me mandés des excuses et prétextes que le comte de Montgomery a faict entendre, par delà, l'avoir induict à se venir employer au secours de ceulx qui se sont eslevés en armes, lesquels sont aussy faulusement contournés que toutes les aultres mauvaises inventions de telles personnes, pour donner couleur à leurs meschantes entreprises. Or, cella, et aux requisitions qu'il faict d'avoir quelques secours, soit de gens ou de navires et aussy les sollicitations que le ministre Vilden, Robineau et le ministre La Noue, nommé Textor, font par delà, c'est à vous à y avoir l'œil soigneusement ouvert »<sup>3</sup>.

Alors que toutes les troupes protestantes se concentrent dans la ville de Carentan, Matignon, qui reste, quant à lui, basé à Bayeux, est chargé de défendre la ville de Valognes le 24 mars. Il est également aidé dans cette entreprise par le gouverneur

---

<sup>1</sup> Robert d'Estaintot, *Siège (Le) de Donfronc (...)* op. cit., annexe p.5.

<sup>2</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, *Correspondance diplomatique (...)* op.cit, T.IV, p. 80.

<sup>3</sup> *Ibid*, T. VII, supplément (réponse de la France à La Mothe-Fénelon, lettre du 2 mai 1574).

de cette ville, Cartot, et trois de ces officiers. L'affrontement dure jusqu'au 8 avril 1574, sans que la ville tombe aux mains du camp réformé. C'est que l'essentiel des troupes protestantes s'est déplacé pour se concentrer désormais sur le passage de la baie des Veys. Considérée comme un point central et déterminant dans la bataille, Montgomery donne en effet l'ordre à son gendre, le sieur de Gallardon, de défendre cette place ; ce qu'il fait en construisant deux forts, l'un au Pont d'Ouve, et l'autre à proximité du Petit Vey. Cette entreprise reste vaine, puisqu'il est chassé de sa position par Matignon et contraint de regagner Carentan. Le chef des forces catholiques décide alors d'utiliser une feinte pour surprendre ses adversaires. Il donne l'ordre de couper son armée en deux, le gros de celle-ci, aux ordres de Sainte-Colombe, sur Saint-Lô et l'autre partie, sous les ordres de Fervacques et Villiers-Emery, vers la baie de Veys. Le 16 avril, le combat s'engage alors ; il s'agit là d'une grande opération qui ne s'achève que le 10 juin 1574. Fervacques et Villiers-Emery sont chargés de mener la feinte à son terme. Ils doivent faire croire aux forces protestantes qu'ils commandent l'essentiel des forces royales dans le Vey, entre Isigny et la mer. En lançant des attaques sur Carentan, commandé par le fils de Gabriel, François de Montgomery, en harcelant Valognes ou Saint-Sauveur-le-Vicomte, ils veulent tromper la vigilance de Montgomery et l'obliger à batailler dans ce secteur. En réalité, il s'agit d'attirer les forces huguenotes dans le piège dressé par Matignon. Celui-ci consiste à concentrer l'essentiel des forces sous le commandement de Sainte-Colombe autour de Saint-Lô, tenue par le baron de Colombières, afin de reprendre cette ville symbole de la Cause. Les escarmouches du Vey auraient pour but de fatiguer les troupes protestantes, et de détourner l'attention de Montgomery, qui n'hésite pas à dégarnir la ville de Saint-Lô de cinq cents hommes pour faire face à celles-ci. Le 16 avril, une attaque des forces royales de Fervacques sur le Grand Vey bouscule les positions de Gallardon, chargé de défendre Saint-Lô. Croyant avoir devant lui toute l'armée royale, il se replie dans la ville bas-normande. Colombiers renforce alors les positions protestantes à l'intérieur des murs, tandis que l'ensemble de l'armée royale se concentre tout autour le 17 avril et rejoint les troupes de Sainte-Colombe : Villiers-Emery par la Vire et Fervacques par le Neufbourg. Le 27 avril, la place semble désormais perdue pour les protestants, d'autant plus que Montgomery est pris au piège dans la cité. Le 2 mai, la ville tombe mais le chef huguenot réussit tout de même à s'échapper par la porte

Dollée et s'enfuit à Carentan, où il arrive le 5 mai<sup>1</sup>. Cette ville est alors confiée au commandement de Gaillardon et Guitry qui reçoivent aussi pour mission de veiller sur le fils de Gabriel, blessé pendant le combat. Montgomery poursuit sa route vers Coutances, Avranches et Mortain. Il cherche probablement à rejoindre les armées de La Noue en Poitou. Le 8 mai, il entre dans la citadelle de Domfront, tenue depuis le 26 février, par deux capitaines Amboise Le Hérissé, surnommé « le balafre », et René Le Hérissé. Une querelle entre deux hommes, Le Hérissé et du Touchet, oblige Montgomery à s'attarder dans cette ville<sup>2</sup>. Averti de la présence du comte par le père Fraimbault, prieur de l'abbaye de Lonlay<sup>3</sup>, Matignon décide aussitôt de courir après lui, avec à ses côtés Villiers-Emery et Sainte-Colombe. Il y arrive à son tour le 9 mai et installe le siège devant la ville. La cavalerie de Mouy de Ribreprey, sieur de la Meilleraye bloque aussi la place. De ce fait, Montgomery, qui pensait s'enfuir de la ville par la proche forêt d'Andaine, ne peut s'en extraire et organise la défense<sup>4</sup>. Le siège de la ville de Domfront commence alors. Il dure une quinzaine de jours. Pour lui, cette petite

---

<sup>1</sup> Le récit de ces événements est à lire dans : *Le Siège de Domfront avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgommery, ensemble sa mort d'icelly, (...) op.cit.* Ce texte, qui fait l'apologie du « combattant de la vraie foi », Montgomery, n'en est pas moins intéressant par les nombreux détails des opérations militaires qu'il fournit. Il s'agit du récit le plus circonstancié du siège de Domfront. Ici, l'extrait proposé est situé en annexe, pages 6 et 7 : « Doutant que la ville n'estoit pourvue de vivres pour les chevaux, le comte pour ne perdre là dedans sa cavalerie, fuyant la remonstancie du sieur de Colombières, et l'advis des principaux capitaines et gentilshommes, après avoir donné ordre à la ville, part sur les dix heures du soir, le cinquième jour du siège, et sortant par la porte Dolee avec environ huit vingts chevaux, sans harquebusiers. Rompt la première barriquade du faux bourg qui est de ce costé-là, pres de la rivière, passe tout à travers le faux bourg, dans lequel l'ennemy estoit logé, rompt la seconde barriquade, et ayant descendu un mur de la hauteur d'un homme, passa la rivière avec sa troupe, sans perdre un homme, ni que aucun fut blessé des coups d'harquebuzes que l'ennemy tiroit ».

<sup>2</sup> Jean Canu, « *Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche* » (...) art. cit., p. 278-279. Le récit du *Siège (Le) de Domfront avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgommery, ensemble sa mort d'icelly (op.cit)* occulte à dessein l'évocation de cette dispute, préférant mettre l'accent sur l'unanimité des combattants du camp protestant.

p.7 et 8 : « Le samedi huiesme de may, à neuf heures du matin, le comte arriva à Danfronc, où il faisoit estat de séjourner ses chevaux un jour ou deux (...) Plusieurs cependant qui ne scavoient pourquoy il estoit allé vers ce pays de Danfronc le suivirent tsot après. Tellement que ce mesme jour à midy, les sieurs de Sei, de Chauvigni, Dubreuil et Deshayes avec environ quarante chevaux y arrivèrent aussi ».

<sup>3</sup> F. Liard, *Histoire de Domfront ou recueil de nombreux documents sur Domfront depuis ses origines jusqu'à nos jours*, s.l., les éditions du Bastion, 1864, rééd.1995, 215 p., ici p. 11-12.

<sup>4</sup> L'ouvrage, *Le siège de Domfront avec les occasions d'icelly (op. cit.)*, insiste en tant que source protestante sur la faiblesse de la défense huguenote et sur le caractère improvisé de celle-ci : « L'ennemy voyant le comte dans une ville foible et mal munie de toutes choses, marche après en toute diligence avec la cavalerie et quelques harquebuziers à cheval. Tellement que le lendemain Dimanche neusiesme de May à huit heures du matin ils se trouvent devant Damfronc (...) Car le sieur de Ribreprei lieutenant de la compagnie du sieur de la Mailleraye, alla donner jusques à la petite porte » (p. 8).

citée aux confins de la Normandie, de la Bretagne et des pays de Loire constituée, même s'il ne le sait pas encore, la dernière opération militaire.

Après avoir tenté de parlementer avec Montgomery, Matignon donne l'ordre de bombarder au canon les murailles de la forteresse de Domfront, systématiquement, le 23 mai 1574. Après toute une matinée de coups répétés, une brèche de quarante-cinq pas est ouverte dans les murailles. Un premier assaut est lancé sous les ordres de Fervacques et de Sainte-Colombe. Ces deux derniers sont repoussés. Le baron d'Oilly en tente une autre mais il est lui aussi repoussé<sup>1</sup>. « Le Comte est dedans avecq Touchet, la Patrière, Pissot, et tout plein d'autres capitaines dedans »<sup>2</sup>, indique un officier de Matignon devant la cité de Domfront, le 24 mai 1574. En tout, ce sont cinquante gentilshommes, cent arquebusiers et « trois chartées de poudre et quelques pièces d'artillerie »<sup>3</sup>. Il ne reste en réalité à Montgomery qu'une quarantaine d'hommes à l'intérieur de la ville. Au soir de cet assaut, il ne subsiste plus que vingt-huit hommes au sein de la place dont douze blessés. Parmi eux, le chef huguenot souffre d'une blessure à l'épaule droite et d'éclats à la figure<sup>4</sup>. Le même officier de Matignon, témoin et acteur des faits, traduit dans sa lettre la détermination des combattants de part et d'autre :

« Je vous advise que hier qui estoit Dimanche lon seist breche au chasteau avecq le canon et nous présentasmes à l'assault forces gentilshommes avecq Monsieur de Fervacques à l'assault qui nous menoit (...) Nous tenons la ville ; ils n'y ont point fait de resistance (...) Je puy asseurer qu'ilz sont mauvais garçons et résolus de mourir les ungs après les aultres »<sup>5</sup>.

Le 24 mai, conforté par les renforts accordés par le roi et sa mère, Matignon multiplie encore les tentatives pour faire tomber la place<sup>6</sup>. Le roi Charles IX, désormais décidé à en finir avec cette résistance normande, se tient précisément

---

<sup>1</sup> Jean Canu, art.cit., p. 291.

<sup>2</sup> « Lettre d'un gentilhomme écrite du camp devant Domfront, 24 mai 1574 », publiée par Robert d'Estaintot, in *Prise d'armes de Montgomery (...)* op.cit., ici annexe p. 16.

<sup>3</sup> Le récit protestant, *Le siège de Donfronc avec les occasions d'icelly* (op. cit.) se montre peut-être plus proche de la réalité quant au nombre d'hommes sur le terrain : « Dedans la ville et chasteau de Damfronc ni avoit que quatre vingts harquebuziers, sous la charge du capitaine Latouche » (p. 8).

<sup>4</sup> Jean Canu, art.cit., p. 291.

<sup>5</sup> Robert d'Estaintot, *Le Siège de Donfronc (...)* op. cit., annexe p. 16 et 17.

<sup>6</sup> Le récit du *Siège (Le) de Donfronc avec les occasions d'icelly* (op.cit) nous confirme le soutien inconditionnel adressé à Matignon de la part du roi et de sa mère. p. 9 et 10 : « le sieur de Matignon (qui commandoit en armee) faisoit toute diligence en despesches à la Cour, pour avoir encore des forces. Si bien que depuis tous les jours y arriveront nouvelles compagnies tant de pied que de cheval, et des meilleures que le roy ou (pour mieux dire) le roine mere peust trouver ».



informé des opérations sur le terrain, comme en témoigne sa correspondance régulière avec Matignon :

« Pour ce que depuis le partement du sieur de Saint-Léger, je n'ay point eu de vos nouvelles, il y a déjà assez longtemps, desirant bien fort d'en entendre par l'esperance que j'ay qu'elles seront fort bonnes et que le malheureux comte de Montgomery sera prins dedans Dampfront et que bientost après il en sera aultant de Colombières en Saint-Lô (...) et ferez en sorte que Montgomery et Colombières ne s'eschaperont pas (...)

Continuer tellement que vous puissiez bientost reprendre Carentan, affin que ceulx de mon pays de Normandie n'y ayent aucun pied, comme j'espere que de bref ils n'en auront plus en toute la Guyenne et Poitou »<sup>1</sup>.

Pour l'heure, cette détermination reste encore vaine, bien qu'il ne combatte plus qu'avec une quinzaine d'hommes. Isolés, face aux 15 000 hommes du camp ennemi, sans vivre, ni munition, Gabriel de Montgomery et les quelques combattants encore à ses côtés se rendent finalement dans la nuit du 27 au 28 mai<sup>2</sup>. La place de Domfront est tombée, mais deux autres subsistent, celle de Carentan, tenue par ses fils, François de Lorges et Gaillardon, et celle de Saint-Lô, aux mains de Colombières.

## 2) Une « belle mort » héroïque entre frères d'armes

Les divers récits de la prise de Domfront en 1574 à la suite de l'assaut par Matignon de la ville fortifiée occupée par Montgomery sont nombreux et témoignent d'un moment fort de la mobilisation nobiliaire bas-normande. L'événement a été relaté par une multitude de récits plus ou moins fantaisistes émanant de sources diverses, tant catholiques (donc favorables à Matignon) ou protestantes, soutenant ainsi nettement le chef huguenot. Le vicomte Robert d'Estaintot en a inséré certains dans un recueil publié en 1872, intitulé *Prise d'armes de Montgomery en l'année M.D.LXXIV. Recueil d'opuscules rares et de documents inédits avec introduction et notes*. L'auteur s'appuie sur des extraits de la correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon, mais aussi sur d'autres récits, comme le *Journal de Bois-Pitard*, rédigé par François de Bois-Pitard,

---

<sup>1</sup> « Lettre de Charles IX à Matignon, datée du 24 mai 1574, à Vincennes », citée in Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger (op. cit.)*, p. 229-230.

<sup>2</sup> Abbé Canu, art.cit., p. 291.

gentilhomme et officier d'origine domfrontaise, vivant de 1558 à 1574. Le texte est retrouvé par Odolant Desnos au XVIII<sup>e</sup> siècle et publié en 1879 par Hippolyte Sauvage. Bois Pitard est peut-être également l'auteur de *La surprise des villes de Saint-Lô et Carentan* et du *Mont Saint-Michel surpris en 1577* (à moins que ce ne soit l'Abbé des Roches, auteur d'une *Histoire du Mont Saint Michel*). L'ouvrage nommé, *La Prise du Cte. de Montgomery dedans le chasteau de Donfron, par M. de Matignon*, constitue, quant à lui, une source nettement favorable à Matignon qui apparaît comme une tentative *a posteriori* de la part de la Cour de se justifier de l'exécution de Montgomery (à qui, selon le récit, Catherine aurait promis la vie sauve contre son épée). Cet ouvrage entraîne une réponse de la part du camp protestant datée de 1574, cette fois très favorable à Montgomery ; il pourrait même s'agir de l'apologie de l'infortuné : *Le siège de Donfronc avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgomery, ensemble sa mort d'icelly*. D'autres opuscules ont été rédigés immédiatement après. C'est le cas de cet ouvrage en vers à charge contre Montgomery faisant intervenir les dieux de l'Olympe. Il s'agit d'une source catholique rédigée probablement par l'évêque de Sées, Claude Demorene, et intitulé *Les regretz et les tristes lamentations du Comte de Montgomery sur les troubles qu'il a amenez au royaume de France depuis la mort du Roy Henri deuxième de ce nom, jusques au vingt sixième de juing qu'il a été exécuté, avec la consultation des dieux*<sup>1</sup>. Outre les extraits proposés par le Vicomte d'Estaintot, d'autres ouvrages peuvent aussi être consultés. Une source de seconde main présente un récit rapide et moins circonstancié du siège de Domfront ; il est extrait de *Mémoire historique de la ville et du domaine de Domfront ou Nouvelles Recherches sur la France*<sup>2</sup>. Il faut aussi ajouter à cette liste déjà longue les *Mémoires* de Sully, témoin indirect et narrateur *a posteriori*<sup>3</sup>, ainsi que des passages de l'*Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné<sup>4</sup>, présent, quant à lui, au

<sup>1</sup> Opuscule en vers publié à Rouen, in 12°, 1574, s.i.

<sup>2</sup> Thébault de Champassais, *Mémoire historique de la ville et du domaine de Domfront ou Nouvelles Recherches sur la France*, Bayeux, 1761, Paris, 1766, s.i. L'auteur Thébault de Champassais, vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle, fait un récit du siège de Domfront et de la prise du Château et de Montgomery, le 26 mai 1574 ; il puise ses sources dans le certificat de M. de Montreil, gouverneur de Cherbourg, contenu dans le chartier de la Chasterie.

<sup>3</sup> Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henry le Grand*, Londres, s.e., 1745, et aussi : *Mémoires (...) mis en ordre, avec des remarques*, Londres, s.e., 1745, 3 vol.

<sup>4</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. II et IV, Genève, Droz, 1982 et 1987, p. 366 et p. 400. Le Tome IV, Livre VII, p. 205-215 relate le récit du siège de Domfront.

moment des faits et témoin direct de l'arrestation de Montgomery. Le problème méthodologique qui se pose est inhérent à ce genre de récit. Les noms des nobles sont indifféremment cités soit par leurs titres, soit par leur patronyme. Il est donc ensuite assez difficile de nommer ces personnages en l'absence d'indications plus précises. Malgré la fiabilité incertaine de ces documents, les nobles protestants pourront ensuite être identifiés avec prudence par une source de seconde main, celle des frères Haag, *La France Protestante*, ouvrage publié entre 1846 et 1859 en dix volumes. Certes, Eugène et Emile Haag appartiennent tous deux à la communauté protestante et leurs propos sont souvent émaillés de considérations partisans. Par ailleurs sont répertoriés comme protestants, des hommes dont la sincérité ou même la véracité de l'engagement confessionnel restent douteuses. Nonobstant ces précautions initiales, *La France Protestante* n'en reste pas moins une référence incontournable pour qui envisage la question de la noblesse réformée à cette époque. Les principaux acteurs du siège de Domfront ainsi que la noblesse réformée d'Alençon y sont répertoriés, et une notice biographique plus ou moins circonstanciée permet de saisir leurs actions et motivations. La confrontation de ces différentes narrations nous permet d'une part de retracer la trame de l'événement, ce qui n'est peut-être pas le plus important ici, mais surtout de comprendre les lignes de partage au sein de la noblesse entre les partisans de Montgomery et ceux de Matignon. Ce partage est-il confessionnel ou relationnel ? Y a-t-il une logique systématique et mécanique pour la constitution des deux camps qui sépareraient la noblesse bas-normande d'un côté en un parti catholique derrière le maréchal, de l'autre protestant derrière son chef en Basse-Normandie ? La réalité est probablement plus complexe lorsque les intérêts et la fidélité nobiliaire s'en mêlent.

Les partisans de Matignon, d'un côté, se regroupent autour de messieurs de Lucé, Lavardin, de Jean Groignet de Vassé, baron de la Roche Mabile<sup>1</sup>, tout d'abord. Ces trois hommes font partie de la meilleure noblesse catholique de Normandie et du Maine. Ainsi Jean de Vassé, par exemple, est-il marié à Jeanne Vavasseur depuis le 26 septembre 1566 (ou 1556), la fille de Pierre Vavasseur, chevalier d'Esquily. Il devient capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances le 26 décembre 1571 à la place de son beau-père

---

<sup>1</sup> BNF FF Carr. Hoz. 624 : fonds Vassé (La famille vit surtout en Anjou ou à Paris).

monsieur d'Esquily, gouverneur de Chartres. Il combat à Jarnac et Pamprou, à Moncontour et à La Rochelle et devient à son tour chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1585<sup>1</sup>. Laurent Bourquin place cette famille dans le camp des catholiques indéfectibles. Son père, Antoine Groignet, seigneur de Vassé remplace Puygaillard à l'automne 1567 au poste de gouverneur de l'Anjou (poste en fait confié à Timoléon de Cossé, fils aîné du maréchal de Brissac, mais qui est trop jeune pour exercer sa fonction)<sup>2</sup>. Jean de Vassé, quant à lui, se range incontestablement parmi les partisans de la religion des Pères. En 1571, les minutes notariales alençonnaises le montrent aux prises avec un protestant local dans une affaire foncière<sup>3</sup>. Par la suite, Jean de Vassé joue, comme nous le verrons, un rôle important au siège de Domfront aux côtés de Matignon, puisque ce dernier lui confie une mission de pourparlers en vue de la capitulation de Montgomery. Outre Vassé, Matignon est également entouré de Mouy de Riberprey, sieur de la Meilleraye qui commande la cavalerie, tandis que M. de Sainte-Colombe, blessé pendant le siège, commande les gens d'armes. On note aussi la présence de Villarmois, lieutenant de Lusson, de Lansac, et de Saint-Léger ou Malicorne. Le capitaine Sainte-Christine se fait remarquer pour ses excès dans le combat. Matignon a donc réussi à drainer autour de lui une bonne partie de la noblesse catholique de Basse-Normandie et du Maine. Mais ces hommes, issus du second ordre local, ne restent à ses côtés que pour le temps des opérations militaires exceptionnelles qui se déroulent dans la région. Le sieur de

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 2934 et BNF FF Dossiers Bleus 658 : fonds Vassé. La famille reste peu présente en Normandie. Jean de Groignet de Vassé, baron de la Roche Mabile, est nommé chevalier de l'ordre le 31 décembre 1585. Il meurt en 1589.

<sup>2</sup> Le lignage d'Antoine Groignet, seigneur de Vassé, remonte au XIII<sup>e</sup> siècle dans le Maine. Son père baron de la Roche-Mabile, épouse en 1491 Jacqueline d'Aligny, fille de Jean, seigneur de Chauffour et de Marguerite d'Avaugour. Il fait sa carrière en Italie et dans le Nord-est. En 1548, il est lieutenant général du Piedmont pour Henri II et gouverneur de Pignerol et du marquisat de Saluces. Après la paix du Cateau-Cambrésis, il entre dans le clan lorrain. Il est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de l'ordre et membre du conseil d'Etat. En 1557, le duc François lui donne la garde du château et de la ville de Guise. Il est lieutenant des troupes de Montpensier sous François II en Anjou. Catholique indéfectible, son nom est cité comme adhérent de la « Ligue » en 1567. Mais vite dépassé par les événements dès 1568, il est destitué et remplacé par Artus de Maillé.

<sup>3</sup> Eugène de Courtilloles, art.cit., T. VII, 3<sup>ème</sup> bull., p. 255. « Vassé : le 20 avril 1571 : Transaction entre noble et puissant Mre. Jean de Groignet de Vassé, baron du lieu, baron de la Roche-Mabile, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et noble homme Mre. Gilles du Mesnil, seigneur de Saint-Denis, lequel prétendait que la terre de Buhéru était tenue de sa terre de Buhéru, tandis que Jean de Groignet soutenait qu'elle était tenue de sa baronnie ; par suite de transaction le sieur du Mesnil a consenti et reconnu que Buhéru relevait de la Roche». Même si les conflits procéduriers sont légions entre les membres du second ordre et, de ce fait, ne recèlent que rarement des motifs religieux, cette affaire est intéressante dans la mesure où Vassé l'emporte. Le protestant Gilles du Mesnil, sieur de Saint-Denis est débouté de sa plainte.

Fervacques est le seul dont les amitiés (notamment celle qui le lie à Agrippa d'Aubigné) l'attachent à l'un et l'autre des camps, catholique et protestant. Intéressant est en effet le parcours et la prise de position de Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, durant cette affaire domfrontaise. Comte de Chateauvillain, baron de Grancei, Fervacques est nommé maréchal de France, plus tard, sous Henri IV<sup>1</sup>. Fils de Jean de Hautemer, seigneur de Fervacques et d'Anne du Baume, Guillaume commence sa carrière militaire et s'illustre aux batailles de Renty en 1554 et de Saint-Quentin en 1557. Il évolue dans la mouvance de Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, gouverneur de Normandie et en ce sens, les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle le considèrent comme protestant, ce qui est probablement aller trop vite en besogne<sup>2</sup>. En revanche, on lui prête les saccages iconoclastes de l'église de Lisieux le 5 mai 1562 ou, du moins, sa grande bienveillance à l'encontre des auteurs de tels actes. Il s'en prend aussi aux intérêts du catholique convaincu, qu'est Guy de Longchamp, seigneur de Fumichon et, après les batailles de Dreux et de Saint-Denis auxquelles il participe, il devient officiellement commandant de la ville de Lisieux, le 28 juillet 1568. Sa carrière militaire n'est pourtant pas finie, puisqu'il participe aux batailles de Poitiers en 1569 et de Moncontour, le 3 octobre 1572. En 1574, il devient l'aide de camp de Matignon aux sièges de Domfront puis de Saint-Lô et Carentan<sup>3</sup>. Plus tard, il entre sous la protection de François d'Alençon et se pose en partisan des « politiques ». Il favorise l'évasion d'Henri de Navarre, participe à la Conjuraton d'Amboise et à l'expédition aux Pays-Bas menée par Monsieur. Après quoi, malgré l'échec et la mort de son soutien, Fervacques, comblé d'honneurs et de récompenses, se montre le plus fidèle des serviteurs d'Henri IV qui fait de lui le commandant de la place de Lisieux et du siège d'Honfleur. En 1595, il est promu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1597, maréchal de France et, la paroisse de Fervacques étant élevée en bourg, Henri IV lui fait l'honneur d'une visite. Il termine sa carrière comme gouverneur de Normandie en 1612 et possesseur d'immenses biens ; il fonde une communauté de capucins. Rarement homme a connu de tels honneurs. Comment comprendre les positions d'un tel personnage ?

---

<sup>1</sup> Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, comte de Chateauvillain, baron de Grancei est né en 1538. Il meurt maréchal de France en 1613.

<sup>2</sup> L'historien et érudit du XIX<sup>e</sup> siècle, Hector de la Ferrière, le qualifie de « fluctuant Fervacques ».

<sup>3</sup> Dingremont, « Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, lieutenant-général pour le Roi en Normandie, Maréchal de France (1598-1613), in *l'Annuaire de Lisieux*, 1844, paru dans *L'historien normand*, 1896, p.33-84.

Fervacques semble dans un premier temps épouser les méandres des leaders politiques bas-normands, de Bouillon à Matignon, pour ensuite mener son propre chemin parmi les amitiés politiques sans jamais se lier fermement à des clientèles et terminer sa carrière avec brio. Ce parcours semble pourtant bien résider dans une fidélité inaltérable à son roi, qui lui en sait gré<sup>1</sup>. Cette loyauté confine au loyalisme politique, attitude qui sert alors de fil conducteur à ses prises d'armes. C'est en effet ce qui permet de comprendre pourquoi il combat à Domfront contre Montgomery, malgré l'amitié qui lie ces deux hommes. En dépit des liens qui l'unissent également au protestant Agrippa d'Aubigné, présent à Domfront, Fervacques choisit le camp des royaux, montrant ainsi que les alliances militaires ne répondent pas à une mécanique simpliste qui marquerait dans ce conflit une ligne de partage strictement confessionnelle. L'amitié qui lie Fervacques au camp protestant est un temps mise sous le boisseau au profit d'une logique loyaliste qui le mène à respecter en premier la loyauté qu'il considère devoir à son roi, par-dessus les considérations confessionnelles et religieuses.

Parmi les soldats subalternes fidèles à Matignon, nous retrouvons ces mêmes hommes qui ont fait campagne à ses côtés depuis le début des conflits qui déchirent le royaume de France. C'est ainsi que les montres d'enrôlement de la compagnie de Matignon, consignées à la Bibliothèque Nationale dans les Nouvelles Acquisitions françaises, nous confirment sa grande constance en matière de recrutement. La consultation du quartier d'avril, mai et juin 1571 nous renseigne sur le montant du traitement de ces soldats, à raison de cent livres pour les hommes d'armes et cinquante livres destinés aux archers<sup>2</sup>. Le lieutenant Jean de Cousnon est mort au cours des opérations du 16 mars 1574. C'est alors Hermieu de Longaunay, jusqu'alors enseigne de cette compagnie, qui le remplace : « ledict Longaunay, a esté faict lieutenant ledit jour 17 juillet au lieu dudit de Couesnon et en sa place un jour, Claude de Gobé, sieur de Suresnes ». Jean de Canty, sieur de Montigny est guidon, tandis que Guillaume de la Motte, sieur de La Blancguardière, est le maréchal des logis de cette troupe. Tous sont déclarés présents (on note notamment la présence de Foullonges et Climchamps) sauf Gilles de Jupilles, sieur de Mouthon, malade d'une blessure faite à la bataille

---

<sup>1</sup> Frédéric Duquenne, *L'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584 : les responsabilités d'un échec à partager*, Lille, P. U. du septentrion, 1998, p.30-32.

<sup>2</sup> BNF NAF 8629, fol. 34 (17 juillet 1571, Bayeux) : Compagnie de Matignon, recrutement dans le bailliage de Caen, et secondairement d'Alençon et de Rouen.

de Moncoutour. A sa place, est nommé Pierre des Loges, sieur de Chauvigny, jusqu'alors bailli d'Alençon<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, en 1574, à Domfront, nous retrouvons la présence des fidèles de la première heure autour de Matignon, Claude de Gobé, Longaunay ou le sieur de Chauvigny. Tous sont normands et originaires de la région de Caen ou d'Alençon. Claude Gobé semble arriver à son service entre 1562 et 1564. Ensuite des quittances sont conservées de façon continue jusqu'en 1574, date de l'intervention armée contre Gabriel de Montgomery. La première quittance date du premier décembre 1564<sup>2</sup>. L'homme ne cesse ensuite de connaître une ascension remarquable. En 1569, il est nommé sieur de Suresnes<sup>3</sup>. Le 5 novembre 1571, il est devenu enseigne<sup>4</sup>. Le 24 avril 1572, il est toujours sous la conduite de Matignon<sup>5</sup>. Et il est en de même en octobre 1572, janvier 1574 et jusqu'en octobre 1574. Entre temps, il a été nommé chevalier de l'ordre du roi, enseigne de la compagnie de cent lances fournies de l'ordonnance du roi et conseiller du duc d'Alençon. Il s'agit donc d'une promotion, peut-être suite aux opérations menées avec succès contre les protestants de la région, auxquelles Gobé a participé<sup>6</sup>. Jusqu'en 1574, Claude de Gobé apparaît donc bien comme un soutien précieux et indéfectible pour Matignon. Tour à tour homme de main, et secrétaire, d'abord maréchal des Logis puis enseigne, Gobé a construit sa carrière militaire sous le commandement de Matignon. Mais ce dernier a su aussi se montrer reconnaissant en le favorisant du moins jusqu'en 1574, date des opérations militaires contre Montgomery et de sa mise à mort. Nous ne possédons pas en revanche de pièces postérieures à l'année 1574. La carrière de Claude de Gobé marque donc une belle ascension sociale,

---

<sup>1</sup> BNF NAF 8629, fol 34.

<sup>2</sup> BNF FF PO 1340 : fonds Gobé, sieur de Suresnes de la Bouverie : « Nous Claude de Gobé, maréchal des logis de la Compagnie de gendarmes de trente lances fournies de l'ordonnance du Roy, estant sous la charge et conduite de Monsieur de Matignon, confessons avoir eu et reçu de M. le trésor ordinaire (...) la somme de 37 livres 2 sols. (...) Le premier jour de décembre mil cinq cent soixante quatre ».

<sup>3</sup> *Ibid*, fol.3: « Nous Claude de Gobé, sieur de Suresnes, maréchal des Logis en la qualité de Matignon, lieutenant général pour le Roi au pays de Normandie, confessons avoir reçu comptant la somme de 37 livres ».

<sup>4</sup> *Ibid*, fol. 5: « nous Claude Gobbé, enseigne de la compagnie de cinquante lances fournies des ordonnances du Roi, confessons avoir reçu comptant de M. Etienne Gebray, conseiller du roy et trésorier ordinaire la somme de 90 livres 2 sols ».

<sup>5</sup> *Ibid*, fol.6: « Nous, Claude Gobé, sieur de Suresnes, enseigne de la compagnie de cinquante lances fournies des ordonnances du Roy, à la charge et conduite de monsieur de Matignon » .

<sup>6</sup> BNF FF PO 1340 : fonds Gobé : il en est de même en 1572 et en 1574. D'après les fol 5, 6, 7, daté d'octobre 1572 : « nous Claude Gobé, sieur de Suresnes, chevalier de l'ordre du Roi, le 25 janvier 1574, sous la charge et la conduite de M de Matignon, enseigne de la compagnie de cinquante lances fournies de l'ordonnance du Roi ». Le fol. 9 le confirme en octobre 1574.

mais sans que l'on sache vraiment ce qui s'est passé après cette date. Pour l'alençonnais Odolant Desnos, Gobé se met au service de Monsieur, frère du roi, dans l'expédition des Flandres de 1581. Il semblerait qu'il serve le duc d'Alençon, frère du roi Henri III dès 1570. C'est en effet lui qui anime et organise sa venue en mai 1570<sup>1</sup>. Gobé intercède en effet auprès du Présidial pour préparer « la venue de ses Majestés » à Alençon. Les actes notariés nous permettent aussi de constater qu'il s'emploie à acquérir des terres et ainsi consolider son patrimoine. En 1566, dans la Châtellenie d'Alençon, il acquiert la terre de Bonnières, près d'Essay<sup>2</sup>. Le 22 décembre 1572, il vend la terre de Fontaine-Badoire à une famille protestante, les Bonvoust. Cette vente est effectuée pour la somme de 4400 livres<sup>3</sup>. Le 13 mars 1573, c'est l'échange entre noble Claude de Gobbé, sieur de Suresnes, et Adrien de Bonneau, procureur de noble François de Tournon dit de Meyres, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Perseigne. Il est qualifié à cette date chevalier de l'ordre du roi et conseiller et maître d'hôtel de Monseigneur le duc et frère. Bonneau lui cède « la seigneurie et haute justice de bailliage, situé en la paroisse de Condé-sur-Sarthe, tenue du Château d'Alençon avec la Cour, justice, juridiction, hommes, sujets au sieur de Gobbé. En contre échange, Gobbé donne 35 livres de rente foncière affectée sur la terre et métairie de la Chaussée, située paroisse de Saint-Pater, en la seigneurie de Perseigne »<sup>4</sup>. Cet échange consacre la fulgurante ascension sociale d'un homme qui a su d'une part multiplier les appuis puissants de Matignon au duc d'Alençon, et d'autre part asseoir une solide position locale par l'acquisition stratégique de fiefs nobles qui de ce fait accroissent son prestige. La fin de sa vie consacre ses efforts. Après 1590, il est en effet au service d'Henri IV. Les dernières pièces qui sont contenues dans le dossier généalogique datent de 1590 et 1595. Claude de Gobé est appelé

---

<sup>1</sup> Eugène de Coutilloles, art. cit., T. VII, 3<sup>e</sup> bull., p. 258 (18 mai 1570) : « noble Claude Gobbé, sieur de Suresnes et de la Bouverie, Maître d'hôtel de Monseigneur le duc, au conseil des affaires communes de la ville d'Alençon, tenu en la Chambre du palais, a été remontré par le sieur de Suresnes que l'on a journellement nouvelle que ses majestés même Mgr. le duc s'acheminent pour venir en cette ville, pour réception desquelles (...) Attendu la honte et le déshonneur que l'on recevrait d'avoir été si négligents de n'y avoir aucunement pourvu... ».

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 14/5 : Fonds Gobbé, terre de Bonnière. La même terre est revendue en 1603 par Le Coustellier. On trouve un contrat de vente du notariat d'Essay, daté du 14 avril 1603, de la terre de Bonnière, à Vincent Palvoisin empruntant le nom de Charles, seigneur de Matignon, comte de Thorigny, par Le Coustellier.

<sup>3</sup> Eugène de Coutilloles, art.cit., T. VII, 3<sup>ème</sup> bull., p.257 : « Noble homme Claude de Gobbé, seigneur de la Bouverie, chevalier de l'ordre du roy, a vendu à seigneur Pierre Bonvoust et Françoise Gervaiseaux, sa femme, la terre et métairie de Fontaine-Badoire, relevant des seigneuries de Lonray et du Hertré ».

<sup>4</sup> *Ibid.*



« maréchal de camp de l'armée de sa Majesté »<sup>1</sup>. En commençant sa carrière aux côtés de Matignon, il a donc su avec beaucoup d'opportunisme gravir les échelons militaires et sociaux, car il a toujours choisi la voie de la loyauté, voire du loyalisme. Mais Claude Gobé meurt sans enfant et son nom disparaît donc des recherches nobiliaires dès le XVII<sup>e</sup> siècle.

Une autre famille reste attachée au service de Matignon ; il s'agit de celle des Loges de Chauvigny. Les fils de Julien des Loges, seigneur de Chauvigny, qualifié de noble, et d'Antoinette de Villereau sa femme, demeurant dans la paroisse Saint-Germain de Corbéis, près d'Alençon, servent ou commencent leur carrière militaire tous les trois dans la compagnie de Matignon. Là encore les minutes notariales alençonnaises nous permettent de confirmer cet attachement. L'aîné des fils, Jean des Loges de Chauvigny, commence sa carrière au service de Matignon, puis rejoint les troupes du roi ; le second, René des Loges, sieur de Vibille, est mentionné au poste de capitaine dans la compagnie de Matignon en 1574 au siège de Domfront. Leur frère puîné, Pierre des Loges, bailli d'Alençon, est incorporé dans la compagnie de Matignon à la faveur du siège de Domfront<sup>2</sup>. Matignon a donc su s'entourer d'hommes de confiance issus de familles émanant de la petite noblesse bas-normande. Ce « vivier » d'hommes sûrs, même s'ils ne font que commencer leur carrière à ses côtés, tels un Gobé ou les frères des Loges, considèrent leur incorporation dans la compagnie de Matignon comme un tremplin, garantissant ensuite une plus belle promotion, soit au service du roi soit auprès du prince apanagiste local, le duc d'Alençon. En cas d'opération militaire importante nécessitant la levée de nombreux hommes, ces soldats demeurent susceptibles d'apporter leur concours à Matignon. Sans encore véritablement parler de réseau, on peut donc dire que Matignon est devenu le chef charismatique en Basse-normandie pour le camp des catholiques et royaux,

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1340, fol.10.

<sup>2</sup> Eugène de Courtilloles, art.cit., T. VII, 3<sup>ème</sup> bull. p.252. Article : Loges de Chauvigny : « le 17 janvier 1562 : noble homme Julien des Loges, seigneur de Chauvigny et Damoiselle Antoinette de Villereau sa femme, demeurant paroisse Saint Germain de Corbeys, se faisant fort de Jean, René et Pierre des Loges, écuyers, leurs fils et de Guillaume des Loges, sieur de Beauregard, d'une part ;... ». « Le 27 août 1568 : noble homme Jean des Loges, seigneur de Chauvigny et Antoinette de Villereau sa femme, demeurant à Chauvigny, paroisse de Saint Germain du Corbeys, voyant que Jean des Loges, écuyer, leur fils aîné, constitué en état d'homme d'armes de la compagnie de Mgr. de Matignon et qu'il désire de continuer au service du Roy. Pour qu'il ait meilleur moyen de soutenir son état en qualité de noblesse, ils ont cédé à leur fils par avancement de droits successif le fief noble de Chauvigny, droits et aventures d'iceluy se réservant seulement le domaine non fiéffé de ladite seigneurie. »

capable de mobiliser suffisamment d'hommes et de faire véritablement contrepoids à Montgomery, l'autre figure de référence dans le camp adverse, celui des protestants. Il reste cependant difficile de dire ce qui motive principalement l'ensemble de cette noblesse catholique à se ranger aux côtés de Matignon et du camp royal : amitiés personnelles, considérations religieuses, à moins que ne prime, par-dessus tout, la fidélité au roi et le conformisme politique. En ce domaine, il faut distinguer nettement les positions de la noblesse seconde qui suit Matignon et ces officiers subalternes issus de la petite noblesse ou en voie d'anoblissement. Pour ces derniers, la fidélité accordée à Matignon est liée aux impératifs de leur carrière. A l'inverse, Matignon a su s'attacher leurs services, tel un Claude de Gobé, sieur de Suresnes. Mais ils ont pu servir aussi d'autres seigneurs plus puissants et ainsi asseoir un peu plus leur carrière politique. Pour les premiers, ceux de la noblesse seconde, le ralliement à Matignon dans cette opération militaire semblait moins évident de prime abord. Là, les motifs de ce ralliement peuvent varier : religieux pour un Jean Groignet de Vassé, baron de la Roche Mabile, un attachement à l'obéissance due au roi pour un Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, pensé comme fil conducteur de ses choix militaires et politiques. Plus que les motivations religieuses, apparaît surtout comme présente, chez ces combattants du camp royal, l'idée fortement ancrée de la nécessité d'adopter, contre vents et marées, une posture relevant du loyalisme politique vis-à-vis de la couronne. L'obéissance due au roi, celui-ci étant considéré comme le seul représentant légitime du pouvoir, reste bien ce qui motive ces hommes issus du second ordre local à combattre aux côtés de Matignon, face à un Montgomery, jugé rebelle.

De leur côté, Charles IX et la reine Catherine sont résolus à prendre tous les moyens pour vaincre ceux qu'ils qualifient de rebelles à la vraie foi et à l'autorité qu'ils incarnent. Ce sont alors 6000 arquebusiers et 1200 cavaliers qui sont envoyés en renfort sur le terrain afin d'obtenir la victoire. Alors que les opérations militaires en Basse-Normandie sont déjà bien engagées et que l'étai se resserre un peu plus autour de Montgomery et de ses hommes, le duc d'Alençon, frère cadet du roi, est chargé de mobiliser des troupes pour le compte du camp royal<sup>1</sup>. Le 15 mars 1574, dix archers sont donc enrôlés dans la ville d'Alençon,

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 14 551 (1295-1674) : répertoires des pièces concernant la Normandie et les Montres des chevaliers à la solde du Roy par Gaignières. Le volume 40 du 30 janvier 1574 au décembre de

sous la conduite de Matignon<sup>1</sup>. Tandis que deux jours plus tard, le 17 mars 1574, 59 hommes d'armes et 87 archers sont à leur tour mobilisés dans les rangs des forces royales, sous la conduite du duc d'Alençon<sup>2</sup>. Dans cette compagnie, levée précisément pour la durée des opérations domfrontaises, l'encadrement n'est pas issu du second ordre bas-normand, mais il provient d'Anjou ou de la région rouennaise. Les moyens déployés sont de taille puisque la somme consentie pour lever cette compagnie s'élève à 11440 livres, 4 sols et 5 deniers. Outre leur chef, le duc d'Alençon qui reçoit la coquette somme de 8000 livres pour le commandement, Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, est lieutenant passé par ordonnance du roi, pour ces circonstances précises. François de Frombeau, sieur de Sourdis, est sous-lieutenant ; tandis que le baron Louis de Mortemer et Georges Babou, sieur de la Bourdaizière, ont la charge de guidon. Enfin, Louis de la Feuillière, sieur du Breuil de Faverolles, est nommé maréchal des Logis, ainsi qu'Anne de la Feuillière. Le partage géographique des soldats marque en revanche une prépondérance de Normands, vingt-huit sur cinquante-neuf hommes d'armes et quarante-quatre archers sur les quatre-vingt sept mobilisés. Le reste des troupes est originaire du Poitou, de Touraine ou de l'Ile de France. A chaque fois, c'est plus de la moitié des effectifs qui provient de Normandie<sup>3</sup>, ce qui n'a rien d'étonnant. Hercule François, duc d'Alençon doit faire vite pour lever ses troupes, tant cette opération domfrontaise est soudaine et imprévue.

---

la même année : le 15 mars 1574 : « Montres faite en Normandie pour le quartier de janvier, février et mars d'après la commission de Mr. de Matignon comte de Thorigny du 15 mars 1574 » (René des Loges, leur capitaine). « Montre faite en armes à Domfront de 59 hommes d'armes et 87 archers des ordres du Roy sous la charge et conduite de Mgr. le duc d'Alençon, fils et frère du Roy y compris le 17 mars 1574 ».

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 24534, fol 2117, vol. 40 du 30 janvier 1574 au décembre de la même année : « montres faite en Normandie faite par Hugues Menard, écuyer, sieur de la Ménardière, pour le quartier de janvier, février et mars d'après la commission de Mr. de Matignon, comte de Thorigny, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général pour sa Majesté en Normandie en l'absence du duc de Bouillon. René des Loges, sieur de Vibille, leur capitaine ; Charles Martel, lieutenant et Robbé Longue ». Fait à Alençon, le 15 mars 1574, dix archers signent : Martin Pierre, Pierre Le Pique, Jehan Guymard, Jacques Aragon, Jehan de la Haye, Estienne Forestier, Jehan Prévost, Jehan de la Haye de Savigny, Jacques Dubois.

<sup>2</sup> *Ibid* : « Montre faite en armes près de la ville de Domfront de 59 hommes d'armes et 87 archers des ordres du Roy sous la charge et conduite de Monseigneur le duc d'Alençon, fils et frère du Roy y compris, et nous, Claude de Gobbé, sieur de Suresnes, chevalier de l'ordre du Roi, commis et député pour faire la montre pour les quartiers de janvier, février, mars 1574, passé présentement et assisté de Monsieur le baron de Mortemer, le 17 mars 1574 » .

<sup>3</sup> BNF FF Ms. 24 534 : montre du 17 mars 1574 du duc d'Alençon fait à Domfront (liste des soldats avec leur région d'origine).

Face à un camp catholique et royal, constitué d'hommes placés sous le commandement de Matignon, issus de plusieurs régions et aux motivations diverses, celui de Gabriel de Montgomery se manifeste par une plus grande homogénéité familiale et confessionnelle. Autour de son chef, il se compose de son fils, le sieur de Lorges, et de son gendre, Jean de Refuge, comte de Coësme et de Gallardon, marié à Claude de Montgomery, fille de Gabriel, que l'on surnomme « Barrache ». Il est soutenu par François, sieur de Colombières, baron de Briqueville, par Jean de Chaumont, sieur de Guitry, par le sieur de Sei (il s'agit probablement de René de Frotté, fils de Jean de Frotté), et Jacques de Sainte-Marie d'Aigneaux. Nous connaissons déjà ces protagonistes. Tous sont frères, cousins, gendres... On combat ici en famille et entre amis. Tous ne se battent pas directement à ses côtés, puisque les terrains d'opérations sont répartis à la fois sur la cité de Domfront assiégée, et sur la ville de Saint-Lô, où Briqueville est positionné, tandis que Sainte-Aigneaux tient Carentan avec le fils de Montgomery, Jacques de Lorges, alors tout jeune. On connaît déjà François de Briqueville, baron de Colombières et d'Amainville, fils de Jean de Briqueville et de Françoise de Blosset, considéré par ses contemporains et resté à la postérité comme « l'un des plus grands capitaines de son temps ». Militaire aguerri, il commence sa carrière militaire sous François Ier et Henri II, à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes. Après sa mort l'épée à la main sur la brèche du siège de Saint-Lô en 1574, sa veuve Gabrielle de la Luzerne se remarie avec un autre noble protestant, Jean Thezart, baron de Tournebu. On connaît aussi Jacques de Sainte-Marie d'Aigneaux, seigneur de la Haye Hellouze, fils du protestant Nicolas de Sainte-Marie d'Aigneaux<sup>1</sup>. Ce dernier établit une déclaration datée de 1570 qui réclame le droit, au nom de l'édit de pacification, de pratiquer sur leurs terres au fief haubert de Bourg-Buisson, le libre exercice de la religion protestante<sup>2</sup>. René de Frotté, sieur de Sey (ou de Sei) est, quant à lui, le fils de Jean de Frotté, sieur de Sey, du Vieuxpont et du Ménil, secrétaire et contrôleur général des finances du roi et de la reine de Navarre, devenu par la suite secrétaire du roi, et de Jeanne de Coustellier, fille de Guillaume Le Coustellier, sieur de Sey. René de Frotté est gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon et capitaine de ses compagnies du roi. Il épouse en 1570, une protestante Françoise

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin 185 : fonds Aigneaux.

<sup>2</sup> *Ibid.*

Mandat. Elle est la fille du maréchal des Logis, Guillaume Mandat, lui aussi écuyer et secrétaire du roi et de la reine de Navarre<sup>1</sup>. Au-dessous de ces gentilshommes, on note également la présence d'un certain nombre d'officiers subalternes mais néanmoins importants dans ce siècle. Outre les capitaines La Touche ou Ambroise Le Hérissé, surnommé « le balafre » (le chroniqueur Boispiritard semble assimiler ces deux noms comme Amboise Le Héricé, sieur de la Touche) et son frère René Le Hérissé, qui tenait le château de Domfront depuis la nuit du 26 février 1574, on trouve aussi les soldats du Touchet, seigneur du Tilleul, de Brossé, sieur de Saint Grave<sup>2</sup>, de Chauvigni (ou Chauvigné) sieur de Boisfront<sup>3</sup>, Dubreuil<sup>4</sup> et Deshayes<sup>5</sup>. Haag souligne la présence des soldats Vaudoré, Villeneuve ou Friaize, mort sur la brèche. Il est difficile de tous les identifier précisément. Le lieutenant du Touchet, seigneur du Tilleul, a laissé en revanche un peu plus de traces<sup>6</sup>. A l'origine d'une querelle à propos du partage du butin entre Le Hérissé et lui, il est, selon certaines chroniques, l'auteur involontaire de ce siècle. Cette mésentente entre des soldats, courante en temps de conflit, oblige en effet Montgomery à demeurer dans la cité de Domfront plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu : « Le comte donc (contre l'avis de tous ceux qui estoient avec lui) s'amusant de quelque querelle de Touchet, et à se reposer plus qu'il ne falloit, fut estonné de voir naistre trente salades conduites par Ruberpre<sup>7</sup> ». D'origine normande, il est capturé après la défaite du comte de Montgomery<sup>8</sup>. Ces soldats ne sont pas tous issus de la petite noblesse, et lorsque cela est le cas, bien peu ont fait souche. Mais ces combattants sont-ils tous

---

<sup>1</sup> ADO 80 J 6 : fonds Durand de Saint-Front (dossiers de familles ornaïses, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : René de Frotté meurt en 1618.

<sup>2</sup> Il s'agit de Christophe de Matz, seigneur de Brossay, Saint Grave. L'extrait du *Siège (Le) de Donfronc avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgomery, ensemble sa mort d'icelly*, (*op.cit.*), p. 9, indique également ce personnage : « Le comte fit une saillie de vingt cinq chevaux conduits par le sieur de Brossay Sainte Gravei ».

<sup>3</sup> Il s'agit de Roland de Chauvigny, seigneur de Boisfront.

<sup>4</sup> Il s'agit de Bonenfant du Breuil, surnommé Le Breuil.

<sup>5</sup> Il s'agit de François de Goyet, seigneur des Hayes. Le même ouvrage protestant intitulé, *Le siège de Donfront*, *Ibid*, p.8 mentionne également cet acteur des opérations militaires : « Le samedy huiesme de may, (...) ce mesme jour à midy, les sieurs de Sei, de Chauvigni, Dubreuil et Deshayes avec environ quarante chevaux y arrivèrent aussi », et aussi p. 9 : « En ceste charge estoient avec le sieur de Brossay, les sieurs de Sei, Dubreuil, et Deshayes ».

<sup>6</sup> Pour ce portrait, voir l'ouvrage d'Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, T. IV, p. 519.

<sup>7</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, Livre septième, chapitre VII, p. 208- 209.

<sup>8</sup> D'après les frères Haag, on le retrouve, le 22 juillet 1575, dans une tentative de prise du Mont Saint-Michel. Mais voyant les troupes de Matignon, il préfère reculer et laisser ses alliés, seuls à l'intérieur de l'abbaye, se faire arrêter et trancher la tête. En 1589, du Touchet est signalé en tant que gouverneur de Falaise, mais il est fait prisonnier par Montpensier.

protestants ? Autour de la « garde rapprochée » du comte de Montgomery, cela ne fait pas de doute. Nous avons là l'essentiel de la noblesse protestante bas-normande, celle que nous avons déjà présentée précédemment. Mais un extrait de la chronique protestante intitulée *Le Siège de Donfronc...* (*op.cit.*) nous rappelle que la situation n'est jamais si simple sur le terrain : « Et comme il avoient communément es guerres civiles, que ceulx d'un party ont toujours quelque parent en l'autre, les Catholiques s'approchoyent souvent des murailles, appelans quelque cousin, ou autre de leur conoissance, qui estoit dans la ville, pour parler à luy »<sup>1</sup>. Les lignes de partage confessionnelles séparent en effet les familles et il n'est pas rare que les soldats des deux camps, souvent originaires de la région, reconnaissent un parent ou ami de l'autre côté de la brèche. En ce qui concerne les relations avec les habitants de la cité de Domfront et des environs, les problèmes de cohabitation sont réglés de façon expéditive. Les assiégés de la cité bas-normande ont fait le vide autour d'eux, comme en témoigne cet autre extrait du *Siège de Donfronc...* (*op.cit.*) au sujet d'une cité domfrontaise désertée par ses habitants : « Quant aux habitants de la ville (qui est fort petite) d'autant qu'il n'y avoit que trois ou quatre de la religion, les autres s'estoyent absentez »<sup>2</sup>.

Il faut bien reconnaître finalement que le siège de Domfront au printemps 1574 constitue un moment de fracture confessionnelle forte en Basse-Normandie. Tout comme ces hommes du second ordre se convertissent entre compagnons d'armes, ils se sentent aussi exister au sein d'une confrérie d'armes, d'où l'importance de la parenté et des réseaux d'influence. Plus que le réseau, c'est l'amitié qui importe dans le camp protestant. « Cette liberté vis-à-vis de sa propre mort, acquise sur le pré, les armes à la main, fut sans doute la valeur essentielle qui pouvait caractériser la noblesse des guerres de Religion. Mais pour supporter pareille pression sur des épaules d'hommes jeunes qui soutenaient leurs aspirations jusqu'aux extrêmes limites du possible, il fallait une solidarité de groupe que les gentilshommes trouvaient dans l'amitié », explique Jean-Marie Constant<sup>3</sup>. Pour ce dernier, le moteur de l'amitié est même tout à fait primordial. Au fil des mois et des semaines, la cassure entre les deux camps avait eu tendance

---

<sup>1</sup> Extrait du *Siège (Le) de Donfronc avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgommery, ensemble sa mort d'icelly*, (*op.cit.*), p. 10.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>3</sup> Jean-Marie Constant, *Les français pendant les guerres de religion*, Hachette Littératures, 2002, 332 p., ici p. 257.

à grandir pour devenir irrémédiable. Malgré les multiples démarches diplomatiques de la part du roi et de sa mère, les combattants du camp protestant, le comte de Montgomery en tête, mais aussi François de Briqueville, baron de Colombières, sont restés sourds aux injonctions et inflexibles sur leur position. Parce que le souvenir de la Saint-Barthélemy, deux ans plus tôt, résonne encore très fort au cœur des combattants réformés, la dépose des armes leur paraît impossible, tant ils se sentent encore menacés, tant la rupture entre le roi et eux-mêmes semble à leurs yeux consommée. De plus, le sentiment de solidarité envers ses amis et proches a également constitué le moteur de leur prise d'armes. Fidèles aux vieux codes ancestraux de l'honneur en vigueur dans la noblesse française, ces hommes, issus des vieilles familles du second ordre bas-normand, considèrent comme contraire à leurs principes d'abandonner dans le combat leurs amis et parents. « Il jugeoit bien ne luy pouvoir estre à honneur (...) s'il eût abandonner ceulx du parti de sa religion, lorsqu'ils se trouvoient les plus affligés et persécutés »<sup>1</sup>, voilà bien la façon dont Montgomery justifie son retour en France à la fin de l'hiver 1574 et sa prise d'armes en Basse-Normandie. Cet événement constitue alors bel et bien l'apogée des solidarités nobiliaires de part et d'autre des deux camps dans cette région. Arlette Jouanna a précédemment établi une définition de l'honneur nobiliaire, propre aux hommes du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est à la fois mérite ou vertu, estime et réputation, rang et dignité. Utilisé au pluriel, le mot s'associe alors à la gloire ; il prend le sens de la « rémunération gratuite »<sup>2</sup>. Répondant positivement aux attentes collectives de son temps et de son cadre social, le noble respecte ainsi les exigences de l'honneur. De même qu'à l'instar de ce que Hélène Germa-Romann laisse percer dans son étude sur la mort noble à l'époque moderne, on apprend au jeune noble à ne pas craindre la mort, dès sa prime enfance, par les récits des exploits des ancêtres, à la mépriser même, afin de forger un héros sans peur, capable aussi de faire fi des prédictions et des mauvais présages<sup>3</sup>. Dans son imaginaire, le noble s'attache à l'idée du don de soi et de sa

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac, de La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, volume V, p. 466. Cette lettre est datée du 17 décembre 1573.

<sup>2</sup> Sur la notion d'honneur, il faut consulter les ouvrages d'Arlette Jouanna et particulièrement l'article : « La notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine*, 1968, t. XVI, p. 597-624.

<sup>3</sup> Hélène Germa-Romann, *Du bel mourir au du bien mourir : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 352 p., ici p. 29.

personne, dans le sang et jusqu'au défi même<sup>1</sup>. « La preuve par la cicatrice » met en place une minutieuse comptabilité de la blessure, preuve de bravoure<sup>2</sup>. « Le gentilhomme ne craint pas la mort, il l'attend toute sa vie et l'espère la plus glorieuse possible », nous rappelle ce parangon des vertus nobiliaires, Blaise de Monluc<sup>3</sup>. Dès lors, la « belle mort » se définit pour lui comme une mort au combat, par opposition à la mort ignoble, par la maladie. La notion de service est davantage mise en avant, plus que celle d'exploit pur, notamment la mort au service du roi, jugée la plus glorieuse. « Le combat est donc l'occupation noble par excellence, ou théoriquement, puisque beaucoup de gentilshommes n'ont pas eu d'activité guerrière, mais cette idée est fortement ancrée dans la mentalité nobiliaire », souligne Hélène Germa-Romann<sup>4</sup>. Mais dans le difficile contexte des guerres de Religion, se pose la question de la façon de concilier l'attachement au prince et sa foi à l'époque moderne. Ce problème apparaît d'autant plus douloureux pour bon nombre de nobles que se forme à cette époque une rupture du lien féodal<sup>5</sup>. Elle laisse percer le « débat intérieur » qui les anime au XVI<sup>e</sup> siècle : d'un côté, les exigences qu'il semble prêt à consentir pour son salut, et de l'autre, la renommée de son nom. Pour dépasser ce dilemme, au début du temps des guerres de Religions, il met en avant la notion de « liberté ultime » nobiliaire. Cette dernière se définit comme une force supérieure à laquelle est soumise celui-ci, et que l'on appelle l'honneur ou la foi : « Nos vies et nos biens sont à nos rois, notre âme est à Dieu, et l'honneur est à nous ; car sur mon honneur, mon Roy ne peut rien »<sup>6</sup>. Le gentilhomme conserve donc en dernier ressort « son ultime liberté » : « Les Rois en sont clairement prévenus, tant que les gentilshommes pourront, au nom du don qu'ils font de leur vie, affirmer qu'il leur reste une ultime et décisive parcelle de liberté, le devoir d'obéissance sera toujours soumis

---

<sup>1</sup> Hélène Germa-Romann, *op.cit.*, ici p. 46 : S'appuyant sur la chronique Brantôme, H. Germa-Romann prend l'exemple du capitaine Sainte Colombe au siège de la Rochelle, en 1573. Il meurt à Saint-Lô, en 1574, face au comte de Montgomery.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 46. L'exemple du chevalier Bayard, parangon du guerrier au service de son roi, retentit pour longtemps dans l'esprit de ces combattants du second ordre car il sait associer l'exploit donc la gloire et la gratuité du don de sa vie au roi. Après cette époque, le duel ou l'esprit de croisade apparaissent de plus en plus comme un modèle de substitution honorable à la « belle mort ».

<sup>3</sup> Cette citation de Monluc est extraite de l'ouvrage rédigé par Hélène Germa-Romann, *op.cit.*, ici p.163.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 343 (citation extraite des *Commentaires*, de Blaise de Monluc).



au devoir de révolte »<sup>1</sup>. Celui-ci est alors contraint de hiérarchiser les « services » en « subordonnant celui du roi à celui de sa foi, en soumettant sa vie à son âme »<sup>2</sup>. Cette ultime liberté nobiliaire dans la mort constitue encore une fin honorable pour lui<sup>3</sup>.

Mais que se passe-t-il quand on assiste à une dissociation importante entre le service de la foi et le service du roi, comme cela est le cas durant les guerres de Religion ? Comment peut-il sortir de cette impasse ? Dans ce cadre nouveau, mourir pour un « devoir de révolte » apparaît comme un substitut honorable à la mort au combat. C'est la façon dont les combattants protestants, le comte de Montgomery en tête, justifient leurs retours en Basse-Normandie et leurs prises d'armes à Domfront. En fait cette notion de « devoir de révolte » apparaît légitime toutes les fois que le roi outrepassé ses droits et ses prérogatives. Tout se passe comme si, au-delà des fractures confessionnelles qui séparent ces deux camps, il y avait deux conceptions nobiliaires qui s'affrontaient. Dans le difficile contexte des guerres de Religion, on voit ainsi la juxtaposition de démarches nobiliaires différentes. La première, celle du camp protestant, demeure peut-être plus fidèle à celle des Pères, et met en avant la notion « d'ultime liberté » du noble, mue par les valeurs de l'honneur et de la foi. L'autre, celle du camp de Matignon, place le principe de la fidélité due au roi comme le moteur des prises de position. Mais face à eux, les soldats du camp catholique ne répondent pas d'abord à l'appel de Matignon au nom de motivations d'origine religieuse. Leurs démarches se fondent plutôt sur le principe du loyalisme politique envers le roi. Passant outre les liens d'amitié ou de parenté qui lient certains au camp adverse, et parce qu'ils considèrent ces nobles réformés normands comme des rebelles à la couronne, ils n'hésitent pas à prendre les armes contre eux. La dissociation entre le devoir à rendre au roi et la fidélité confessionnelle et religieuse, présente chez les hommes de cette génération, a été perçue par Jean-Marie Constant :

« Ce prétendu devoir (de révolte) destiné à justifier en réalité une folle passion de la liberté, un mépris de la mort souvent mis en scène lors des duels, a conduit les nobles par la structure même de leur sensibilité à être, à l'intérieur du royaume, un

---

<sup>1</sup> Hélène Germa-Romann, *op.cit.*, p. p. 164.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 121 : Hélène Germa-Romann s'appuie sur une citation extraite des *Mémoires de Jean de Soubise* dans un dialogue avec Catherine de Médicis.

<sup>3</sup> L'historienne souligne toutefois que cette « ultime liberté », conçue alors comme un « devoir de révolte », ne pourra plus s'exprimer aussi aisément à partir du règne d'Henri III.

facteur de désordre, de décomposition et de destruction interne, phase suivie de celles de reconstruction sous la bannière d'un Roi prestigieux »<sup>1</sup>.

Tout se passe là encore comme si nous étions confrontés à un face à face entre deux logiques contradictoires. D'un côté, la logique ancestrale et traditionnelle dans la noblesse française est assimilée par ces nobles protestants bas-normands qui mettent en avant le code de l'honneur nobiliaire et la fidélité due à Dieu et aux siens comme principe moteur de leurs parcours et prises de positions. Mais face au camp protestant, émerge une logique plus moderne d'adamantine fidélité au roi. Chez un Matignon, un Lavardin, ou un Fervacques, le loyalisme dû à la couronne est érigé en principe politique, conçu comme le fil conducteur de leurs prises d'armes. Estimant plus sûr de mettre sous le boisseau leurs convictions religieuses, ces hommes choisissent délibérément un parti-pris politique, plutôt que confessionnel. Ainsi très tôt, dès avant la montée en puissance du parti animé par le roi de Navarre, émerge une attitude nouvelle au sein d'une partie de la noblesse. Celle-ci établit une dissociation claire entre le service de la foi et celui du roi. Entre ces deux services, celui qui est rendu au roi l'emporte souvent sur les autres considérations.

Dans le récit de *l'Histoire Universelle* d'Aubigné, on perçoit un Guillaume de Fervacques tiraillé en sa conscience entre le devoir d'obéir aux ordres de la couronne par le truchement de son chef sur le terrain, Matignon, et l'amitié qui le lie au camp protestant et notamment à Montgomery. C'est pourquoi Aubigné s'emploie à préciser que Fervacques aurait pu trahir la position du camp royal et se ranger aux côtés des insurgés, ou à tout le moins obtenir la grâce et le pardon pour Gabriel de Montgomery. Fervacques semble jouer un double jeu ou en tout cas hésiter sur la position à prendre :

« Fervacques partant pour Paris avoit juré au roi de Navarre que s'il pouvoit faire plaisir au Comte de Montgomeri aux depens de Matignon, il le feroit. Ce Prince, ayant un Escuyer fort engagé aux affaires que nous avons dictes, print ceste occasion pour essayer de l'emmener, de quoi l'Escuyer fit refus, comme estant opiniastre Huguenot : cestui-ci se resolut d'essayer de sauver le comte (...) Fervacques les (quatre compagnies près de la poterne) lui mettoit entre les mains (à qui cestui-ci avoit decouvert sa pensée) »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *Les français pendant les guerres de religion*, Hachette Littératures, 2002, 332 p., ici p. 250.

<sup>2</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, chapitre VII, livre septième, p. 210 et 211.

C'est bien que la répartition des combattants de part et d'autre des camps ne s'effectue pas selon une froide mécanique de partage confessionnel ou d'amitié. Un temps, la position de Fervacques semble avoir été hésitante mais ce qui l'emporte finalement reste bel et bien pour lui le devoir d'obéir au roi et à son camp. Conformément à l'analyse de Jean-Marie Constant, l'amitié ne fonctionne pas toujours comme un moteur de l'engagement en ces temps de dissociations profondes entre service du roi et service de Dieu : « Cette valeur nobiliaire de l'amitié exaltée dans tous les récits s'accommodait admirablement à la guerre contre l'ennemi étranger, mais elle était moins évidente dans les cas de guerres civiles. Des problèmes de conscience individuelle allaient altérer ce système de relations qui faisait jusqu'ici véritablement partie de la civilisation noble »<sup>1</sup>. Il est intéressant en ce sens d'analyser aussi le jugement d'un homme comme Sully, pivot du parti du roi de Navarre, futur roi Henri IV et le regard qu'il porte sur les faits quelques années après :

« La Reine mère ne balança point à faire marcher contre les huguenots toutes les forces, divisées en trois armées. Matignon conduisit la première en Normandie (ce seigneur mérite toutes les louanges que M. de Thou lui donne, par toutes les qualités, surtout par son attachement inviolable à la personne du roi, qualité peu commune en ce temps là) où Montgomery n'ayant que trois ou quatre places assez peu considérables, Carentan, Valognes, Saint-Lô, Domfront : il fut pris dans cette dernière, se battant en désespéré. Il me semble qu'on ne sauraît prendre de juge moins suspect que d'Aubigné, qui estoit zélé Calviniste, dans la question de la prétendue parole donnée au Comte par ce Maréchal. (...) Montgomery reçut la mort en héros (de Thou, T. 2, liv2, chap.7), fut bientôt défait et obligé de se rendre entre les mains du Maréchal, qui le fit conduire à Paris, où il eut la tête tranchée »<sup>2</sup>.

Dans cet extrait qui constitue un regard rétrospectif sur l'époque de la fin du règne de Charles IX, il est à noter le peu d'empathie témoignée à l'égard de Montgomery de la part du futur ministre d'Henri IV, encore jeune au moment des faits<sup>3</sup>. Le comte y est présenté comme une sorte de bravache, un « désespéré » selon ses propres termes. Sully, fidèle aux codes du second ordre auquel il appartient, et en tant que membre de la communauté protestante, concède au chef

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *Les français pendant les guerres de religion*, Hachette Littératures, 2002, 332 p., ici p. 260.

<sup>2</sup> Maximilien de Bethune, duc de Sully, *op.cit.*, T. I, p.37.

<sup>3</sup> Maximilien de Béthune, baron de Rosny et duc de Sully est né en 1560. Il n'a donc que quatorze ans au moment du siège de Domfront.

des nobles protestants normands la qualité de héros. Mais à le lire de plus près, n'a-t-il pas plutôt tendance à le faire passer pour un forcené ? Sa préférence va clairement à Matignon, qui reçoit tous les éloges par « son attachement inviolable à la personne du roi, qualité peu commune en ce temps là ». Malgré sa constance dans la pratique de la confession protestante, jusqu'à la fin de ses jours, Sully préfère mettre en avant les qualités d'un Matignon, fidèle à son roi, plutôt que de justifier l'action du comte, jugée folle et désespérée, car vaine. C'est bien que l'idée d'une dissociation entre le service de la foi et celui du roi continue de grandir à la génération suivante. Mais elle est toutefois déjà présente dans l'esprit de certains combattants qui ont rejoint le camp royal commandé par Matignon. On la retrouve aussi dans l'attitude d'un Fervacques, qui hésite entre deux fidélités, celle de la religion de ses amis et celle qu'il doit à son roi, avant de trancher finalement en faveur de la deuxième. Ce choix de la loyauté royale restera ensuite le fil conducteur de son parcours politique par la suite.

Cet épisode du siège de Domfront constitue aussi le moment d'apogée de la puissance de Matignon, suite à l'arrestation de Montgomery. De nombreuses chroniques suscitées par cet épisode, auxquelles il faut ajouter le récit de Caillière, inséré dans sa biographie de Matignon<sup>1</sup> ou le chapitre que lui consacre Brantôme dans ses *Vies des Hommes illustres et grands Capitaines françois*<sup>2</sup> se font l'écho de cette notoriété grandissante. A son habitude, Brantôme, nous dresse un truculent portrait de celui qu'il qualifie de « très-fin » et « rompu à toutes sortes de ruses ». C'est dire à la fois la méfiance et l'admiration que Matignon suscite auprès du Périgourdin qui n'hésite pas à l'occasion à être méchante langue et de s'étonner de l'amitié sans borne que lui concède la reine Catherine : « La Reyne le prit si bien en grâce et amytié, que bien souvent il luy servit de chevalier d'honneur en l'absence de M de Lanssac : ce qui est bien étrange ; car son haleine pouoit comme un anneau de retraits »<sup>3</sup>. Nous avons vu en revanche que l'opinion de Sully se faisait beaucoup plus nuancée à son égard. Le ministre d'Henri IV loue son adamantine fidélité au roi. Pour la reine Catherine, il est considéré désormais comme [l'] « ami et féaulx Matignon ». Les pièces contenues dans le

---

<sup>1</sup> Jacques de Caillière, *Histoire de Matignon* (à la demande de l'évêque de Lisieux, et rédigé par le gouverneur de Jacques de Goyon, comte de Thorigny), 1661.

<sup>2</sup> Pierre de Brantôme, *Œuvres complètes (...) op.cit.* (Vies des hommes illustres et grands capitaines françois), Paris, éd. Desrez avec des notices de Buchon, 1838, T. I, quatrième partie, p.529-533.

<sup>3</sup> Pierre de Brantôme, *éd. cit.*, T. I, p. 529 et 531.

Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale attestent de sa montée en puissance. Le dossier comporte une première lettre de Catherine de Médicis, datée d'août 1574, qui lui délivre une somme considérable en récompense de la prise de Montgomery et de ses hommes<sup>1</sup>, puis une confirmation signée de Claude Garrault. Cette première récompense est doublée d'une deuxième lettre en date de mai 1575, signée d'Henri III, « Roi de France et de Pologne ». Le roi, frère du précédent, lui confère la somme exorbitante de cent mille livres supplémentaires<sup>2</sup>. Matignon reçoit donc une double promotion, l'une provenant de la reine mère, l'autre provenant du roi. La faveur royale persiste sous Henri III. Par une lettre de 1579, on nous confirme que Matignon a été promu au rang de maréchal de France<sup>3</sup>. Mais c'est sous Henri IV que les postes les plus importants sont acquis par le nouvel homme fort en Basse-Normandie ; il est nommé en Guyenne<sup>4</sup>. Pour Matignon, cet événement marque donc une consolidation de sa clientèle locale. Les montres de sa compagnie semblent témoigner de l'élargissement du recrutement au sein de la noblesse bas-normande au détriment de François d'O, pourtant nommé gouverneur de la province en 1579, afin de contrer son influence.

### 3) « *Compagnon en cause et en mort de tant de simples personnes* »

Le 28 mai 1574, Gabriel de Montgomery est capturé par les hommes de Matignon dans cette cité de Domfront qu'il défendait depuis plusieurs semaines, tandis que deux jours plus tard, le 30 mai, le roi Charles IX meurt (probablement d'une pneumonie). Les conditions de l'arrestation et de la mort de Montgomery en place de Grève, ainsi que celles de Briqueville, s'inscrivent bien au contraire dans une autre logique, celle du respect du code de l'honneur propre à cette noblesse militaire du camp réformé. La problématique de l'ouvrage rédigé par le vicomte d'Estaintot, datant du XIX<sup>e</sup> siècle, était de savoir quelle était la part

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1890, fol. 11 : fonds Matignon (pièces datées de 1574) : « pour notre ami et féaulx Matignon, par Claude Garrault, Trésorier de France, délivrée comptant la somme de 20 000 livres pour la prise et réduction de Saint-Lô, Carentan et Domfront ».

<sup>2</sup> *Ibid*, fol.14 (1574) : « A Matignon, devenu Gouverneur et lieutenant général de la Basse-Normandie, cent mille livres pour la prise du Comte de Montgommery ».

<sup>3</sup> *Ibid*, fol.20 : « signée Matignon, Comte de Thorigny, Maréchal de France, Capitaine de cent hommes d'armes ».

<sup>4</sup> *Ibid*, fol. 23 (lettres de 1594 : nomination gouverneur de Bordeaux par Henri IV en Guyenne et de 14 000 livres).

de la vengeance personnelle de la reine Catherine contre celui qui a tué son mari. L'autre question posée par l'érudit portait sur la promesse de vie sauve donnée au comte. En quoi ces deux problématiques peuvent-elles encore nous intéresser aujourd'hui ? Notre démarche n'est pas tant de savoir, à l'instar du vicomte d'Estaintot au XIX<sup>e</sup> siècle, si Montgomery a reçu ou non la promesse de la vie sauve, mais plutôt de comprendre à quel code de l'honneur se rattachent les protagonistes du siège. Par-delà les circonstances précises de cette arrestation, probablement jamais vraiment élucidée tant les sources et les documents se contredisent, ce qui nous intéresse ici relève plus de sa position, et de ceux qui l'accompagnent et l'entourent dans le combat, vis-à-vis du roi. Pour les uns, le comte particulièrement, et ses hommes avec lui, sont des renégats à leur foi, doublés de rebelles à leur roi. Pour les autres, ils respectent la parole donnée et de ce fait restent fidèles aux vieux codes éthiques de la noblesse : l'honneur de combattre et d'être blessé, l'honneur de mourir en gentilhomme les armes à la main aux côtés de ses proches, amis et parents. Dès lors, émerge la polémique sur les conditions de son arrestation.

Dans son *Histoire Universelle*, d'Aubigné insiste, d'un côté, sur le caractère héroïque de son combat, en pourpoint, sachant que tout est perdu pour lui, for son honneur : « Il y eust fort peu des desffendans qui ne furent blessez, le comte mesme, que ce jour-là fit en pourpoint ce que peut faire un homme qui cherche la mort »<sup>1</sup>. Mais c'est pour mieux mettre en évidence le manque de parole du camp adverse. L'auteur protestant dénonce en effet des méthodes peu conformes aux codes de guerre et de l'honneur nobiliaire chez les hommes de Matignon :

« La herse estant cheute, ce qui se rendit fut traicté en prisonniers de guerre, ce que les Reformez n'eussent pas fait, s'ils eussent sçeu comment Surennes<sup>2</sup>, ayant pris quelques soldats qui venoyent à Donfront, les avoit fait lier quatre à quatre et quand ils ne purent plus cheminer en ceste incommodité, ils les firent tuer à coups de baston par lacquais et petits goujats »<sup>3</sup>.

Le pasteur Jean de Serres présente une version un peu différente de celle d'Aubigné. Mettant l'accent sur la grande solitude du chef protestant, abandonné

---

<sup>1</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, livre septième, chapitre VII, p. 213.

<sup>2</sup> Il s'agit de Claude de Gobé, sieur de Surennes, principal homme de main de Matignon.

<sup>3</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, livre septième, chapitre VII, p. 210.

par ses hommes, le pasteur renforce aussi le caractère héroïque des derniers combattants et leur piété intense même à l'heure de la mort :

« Le 23 mai, le comte fut lors abandonné de la pluspart de ses gens, qui, en lieu de se retirer dans le chasteau avec lui, s'enfuirent de la ville au camp, où ils receurent le traitement qu'ils meritoient (...) au costé droit avec les sieurs du Brossai, de Chauvigny, de Corniers, de Tere, la Touche le ieune, la Mabilière, de Cros, Oulfe et autres jusqu'aus nombre de vingt. Au costé gauche, estoient les sieurs de Sey, des Hayes, de Vaudoré, la Saussaye, Villeneuve et autres en pareil nombre de vingt. Tous ensemble prosternèrent à genou pour ouir la prière qu'un des trois ministres, qui s'y trouvèrent lors, fit en présence des assaillans »<sup>1</sup>.

Autour de Montgomery, le dernier carré s'est donc réduit à une quarantaine d'hommes : parmi eux, on reconnaît Frotté, seigneur de Sey, La Touche, Brossay, Chauvigny, présentés précédemment.

Mais pour les protestants, cette arrestation conduite par Vassé, appartenant au camp de Matignon, bafoue les valeurs nobiliaires, puisqu'elle est bâtie sur un mensonge, des « *paroles captieuses* » :

« La fin fut que par l'entremise de Vassai, la place fut rendu avec assurance de la vie à tous, horsmis au comte, qui n'eut que promesses captieuses, comme de n'estre mis qu'entre les mains de celle du Roi : j'aseure cela, quoiqu'il ait été écrit autrement ; il n'y a eu que trop de perfidie en France sans en inventer : s'il y eut des infractions ce fut envers quelques gentilshommes et soldats tuez et malmenez »<sup>2</sup>.

Si le tort de Vassé ne repose pas sur le mensonge d'une vie sauve, du moins pêche-t-il aux yeux d'Aubigné par manque de franchise à l'égard du huguenot normand, à qui l'on promet une reddition au roi, en se gardant bien de lui exposer le sort funeste qui l'attend inéluctablement. Ces propos, extraits de *l'Histoire Universelle* d'Aubigné, au sujet des « *paroles captieuses* » de Matignon à son rencontre feront, en tout cas long feu et serviront la légende de ce héros dans le camp protestant. En fait, si le camp protestant, par la voix d'Agrippa d'Aubigné, insiste tant sur les manquements au code de l'honneur nobiliaire de la part de l'adversaire, c'est qu'il condamne l'altération générale de ces valeurs pendant les

---

<sup>1</sup> Jean de Serres, *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de lan 1597, sous le règne de Henri II, françois II et Charles IX, Henri III, et Henri IV, contenant infinies merveilles de nostre siècle*, imprimé lan de nostre salut, M.D. XCIV (1599), 794 p. Ici p. 498. L'auteur vit de 1540 à 1598.

<sup>2</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, p. 213-214.

conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce manquement aux règles nobiliaires, tout en étant souligné par d'Aubigné est également relayé par le pasteur Simon Goulart, dans les *Mémoires de l'Etat de la France*, qui affirme que Montgomery aurait eu la promesse de vie sauve contre une reddition « sans autres armes que l'espée et la dague »<sup>1</sup>. Face à ce constat d'impuissance teinté d'un sentiment de désarroi, il y eut une tentative conçue par Guillaume Payen, sieur de La Poupelière, pour sauver son chef. Cet épisode est rapporté par d'Aubigné dans *Sa vie pour ses enfants* : « Poupelière et un ministre de Normandie mirent en teste à Aubigny d'entreprendre de sauver le Comte de Montgomery, ce qu'il pouvait faire sans fraude, pourveu qu'il ne prestast point serment ; vous voyez ce qu'il fist pour cela sous le titre de guidon de Fervacques et de l'Equier du roi de Navarre »<sup>2</sup>. Guillaume Payen, sieur de La Poupelière, noble protestant originaire de Condé-sur-Noireau et ami du comte depuis le début du conflit, appuyé par les ministres du Cros, La Butte ou Michel de la Forest, qui se trouvent tous attachés à leur chef, fomentent ce plan d'évasion. Ils mandatent d'Aubigné pour que celui-ci rejoigne les troupes catholiques et royales et approche Montgomery. Mais ce plan échoue en fait devant le refus de ce dernier de quitter la place, sûr peut-être de garder la vie sauve après la promesse faite par Matignon. C'est que durant ces conflits religieux, la parole donnée n'est pas toujours respectée, ce qui constitue une profonde rupture dans l'art de mener la guerre. Il s'ensuit de ce fait un profond malaise de la noblesse protestante, qui se trouve alors déboussolée. A telle enseigne que l'on peut se demander dans quelle mesure ce groupe d'hommes, combattant à Domfront en 1574, ne se pose pas comme le dernier dépositaire de ces valeurs nobiliaires bafouées pendant ces conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle.

En fait, cette promesse de vie sauve de la part du roi apparaît comme peu probable. La correspondance de Charles IX ne laisse pas de doutes sur sa fermeté : « Ce que je vous peux dire c'est que le comte de Montgomery faict assés coignoistre, par ses déportementz, qu'il n'a aultre volonté que de poursuivre la ruilne de mon royaulme, en tout ce qu'il pourra ; dont il ne mérite de recevoir de

---

<sup>1</sup> Simon Goulart, *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX : contenant les choses les plus notables, faictes et publiées tant par les catholiques que par ceux de la religion, depuis le troisième édit de pacification faict au mois d'Aoust 1570 jusques au règne de Henry troisieme, & reduits en trois volumes, chacuns desquels a un indice des principales matières y contenus*, Meidelbourd, H. Wolf, 1578. 3 vol. ; ouvrage reproduit en microfilm à Cambridge, Omnisys, 1990 ; édition numérisée, catalogue BNF Gallica, ici deuxième volume du tome 3, p. 358.

<sup>2</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Sa vie pour ses enfants*, Paris, Nizet (éd. critique par G. Schrenck), 1986, 256 p. Ce passage se situe aux pages 82 et 83 de cette édition.



moy aulcun bon traitement en ses biens »<sup>1</sup>. Celle de sa mère, Catherine de Médicis laisse percer tout le ressentiment qu'elle nourrit à l'encontre du chef protestant bas-normand. Dans ces divers courriers adressés à Matignon à la fin du mois de mai 1574, elle le qualifie de « *malheureux et meschant comte de Montgomery* »<sup>2</sup>. Elle ajoute : « Nous nous assurerons que ferez, ce malheureux comte de Montgomery, qui est cause de tant de maulx. Je vous prie sur tous les services que vous désirez nous faire, gardez bien qu'il ne s'eschappe et en rendez bon compte au Roy »<sup>3</sup>. Cette position de fermeté est confirmée par cet autre courrier du 30 mai : « Monsieur de Matignon, nous ne vous sçaurez assez dire le plaisir et contentement que nous avons receu de la belle prise et reduction que vous avez faicte de Dompfront et du comte de Montgommery, qui estoit dedans »<sup>4</sup>. Estaintot a parlé de vengeance personnelle de la part de Catherine vis-à-vis de lui. Cette assertion est devenue à sa suite une tradition chez les historiens. Rien dans la correspondance ne permet de l'assurer. Ce qui apparaît en revanche, c'est qu'une composition en vue de la vie sauve reste inacceptable aux yeux du roi et de sa mère. Ils sont prêts à composer avec les membres de sa famille, mais pas sur la capitulation pleine et entière du comte, déclaré ennemi de la couronne. Ainsi, le roi et la reine mère acceptent une transaction avec le gendre de Gabriel, Henry de Champernown, marié à Elisabeth, l'une des filles du comte. Voyant les difficultés accumulées pour lui en la place de Domfront, de peur (à raison) de voir les biens de celui-ci confisqués, Champernown cherche à sauver la dot de sa femme, fille du chef normand révolté, et pour ce faire, négocie sa restitution auprès du roi par le truchement de son ambassadeur à Londres, La Mothe-Fénelon :

« J'ay tant fait que sir Artus Chambernon s'est contanté de me bailler ses procurations pour les fère tenir à l'ambassadeur d'Angleterre, et promet de se monter, en sa charge, aultant vostre serviteur quil luy sera possible, n'ayant voulu permettre que son fils soit allé trouver le comte de Montgomery, son beau-père. Il

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, *Correspondances (...) op.cit.*, p. 123 (en date du 22 mai 1574).

<sup>2</sup> « Lettre de Catherine de Médicis à Matignon, datée du 13 avril 1573 », publiée dans *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Impr. Nationale (par Hector de la Ferrière puis Gustave Baguenault de Puchesse), 1880-1943, 11 vol. (1533-1589), ici vol. IV, p. 207.

<sup>3</sup> « Lettre de Catherine à Matignon, datée du 19 mai 1574 », in *Lettres de Catherine de Médicis, (...) op.cit.*, vol. IV, p. 301.

<sup>4</sup> « Lettre de Catherine à Matignon, datée du 30 mai 1574 », in *Lettres de Catherine de Médicis, (...) op.cit.*, vol. IV, p. 308.

vous plerra, Sire, luy fère avoyr quelque bonne provision de justice sur les biens dudict de Montgomery, pour la dot de sa belle fille »<sup>1</sup>.

Le roi accepte cet accord :

« J'ay veu la coppie que m'avez envoyé du mémoire que vous a présenté le sir Artus de Chambernon (...) Mais pour le regard de ce qui touche l'intérêt du filz du dict Chambernon, et la jouissance qu'il demande pour luy du dot de sa femme, fille dudict comte, sur les biens qu'il a en ce royaume, montant douze mille livres, je luy en fairay tousjours faire bonne justice en faveur de ma dicte bonne sœur. Mais je désire que vous empeschies dextrement que, soulz umbre de cella, il entreprenne un voyage de par deçà, de peur que ce ne fust pour aultre mauvaise intention »<sup>2</sup>.

Seul son entourage et ses compagnons d'armes peuvent recevoir la grâce royale.

C'est ce que confirme cette lettre rédigée par le roi en date du 28 mai :

« Quand aurez prins ledict Dompfront avec ledict Montgomery et ceux qui sont dedans, il en adviendra une deffaveur si grande aux aultres qui se sont eslevez et ont prins les armes contre moy, que j'espère qu'après cella l'on aura bon marché d'eulx et que Saint-Lô et Carentan ne dureront guères. Quand ils verront ledict Montgomery et les aultres qui sont avec luy prins, espérant qu'estant l'estendue de vostre charge, comme elle sera lors, bien réduite en mon obéissance, que le reste de la Normandy et lieux convoisins seront bien en repos »<sup>3</sup>.

Lorsque, quelques jours plus tard, Matignon marche sur la ville de Carentan, il y capture des compagnons d'armes du chef normand, Guitry, Refuge (le beau-fils de Montgomery), de Parcq et des Marchais. Ces derniers reçoivent des lettres de pardon. Il apparaît donc certain que le souci du roi et de sa mère demeure bien sa réduction et sa mort en premier lieu. Leur objectif clairement avoué consiste bien à obtenir son arrestation, après quoi toute la résistance normande s'effondrera, tant ce dernier constitue l'âme de ce mouvement de rébellion à la couronne. Il conviendra d'envisager si leur démarche est la bonne. La résistance réformée normande qui s'exprime depuis dix ans maintenant, repose-t-elle uniquement sur la personnalité du charismatique chef normand. Il s'agit donc aussi de comprendre comment il met en scène sa mort. Quels sont les jugements portés par les contemporains sur ce décès ?

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, *Correspondance (...) op.cit.*, T. VII, p. 123 : lettre du 22 mai 1574.

<sup>2</sup> *Ibid.*, T. VII : supplément, (réponse de la France à La Mothe-Fénelon, en date du 2 mai 74).

<sup>3</sup> « Lettre du roi Charles IX à Matignon, datée du 28 mai 1574 », supplément aux lettres de Catherine de Médicis, in *Lettres de Catherine de Médicis, (...) op.cit.*, vol. IV, p. 305.

Après son arrestation, Montgomery est conduit à la conciergerie de Rouen par Vassé et Saint-Léger, choisis tous deux pour leur loyauté. Catherine avait d'abord envisagé de le faire juger par le Parlement de Rouen. Mais les juges y sont considérés comme peu sûrs. Alors que Catherine aurait sollicité leur appui au moment du décès du roi : « Vous ne sauriez nous donner une meilleure preuve de fidélité que de procéder contre les rebelles de Domfront, Saint-Lô et autres villes de Normandie », les députés lui auraient opposé leur refus en rétorquant en la personne de leur président Bauquemare : « Nous sortons d'enregistrer les lettres de pardon du Roi en faveur de ceux qui mettaient bas les armes »<sup>1</sup>. Son procès fut expéditif. Le 26 juin, la Cour rend son arrêt. D'après la *Biographie de Matignon* par Caillières<sup>2</sup>, une source datant du XVII<sup>e</sup> siècle, plutôt élogieuse pour le chef du parti royal en Basse-Normandie, le comte est d'abord transféré à Caen puis à Paris, sous la garde de Vassé, le 16 juin, pour une instruction (plutôt sommaire en réalité). Convaincu de crime de lèse-majesté, il est condamné :

« En tant que complice de l'amiral de Coligny et pour avoir arboré un pavillon étranger, a être décapité et son corps mis en quatorze quartiers, sa tête fichée sur un poteau dressé sur le lieu du supplice (...) à souffrir en son corps les peines susdites ainsi que l'exécution en suivist et encore à la question extraordinaire (...) est déclaré dégradé de sa noblesse, ses enfants vilains, intestables, incapables d'offices, ses biens acquis et confisqués au roy et aultres »<sup>3</sup>.

La question extraordinaire consiste à lui soutirer des renseignements au sujet des conspirations passées de l'amiral Coligny, celle du duc d'Alençon, et de son entreprise sur La Rochelle, l'année précédente. Mais en vain, il ne parle pas.

L'exécution de cet homme traqué depuis dix ans maintenant, se déroule le 26 juin, vers 10 heures du matin. Inébranlable dans sa foi, il refuse d'abjurer avant sa mort :

« Il ne voulust point se confesser à nostre M<sup>e</sup> Vigor, archevesque de Narbonne, qui s'alla présenter à lui en la chapelle pour l'admonester, ne prendre ou baiser la croix qu'on a coustume de présenter à tous ceulx qu'on mène au dernier supplice, ni

---

<sup>1</sup> Léon Marlet, *Le Comte de Montgomery*, Paris, Picard, 1890, 188 p., ici p. 178-182.

<sup>2</sup> Jacques de Caillières, *Histoire du maréchal de Matignon... avec tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la mort du roi François Ier jusqu'à la fin des guerres civiles (à la demande de l'évêque de Lisieux, et rédigé par le gouverneur de Jacques de Goyon, comte de Thorigny)*, Paris, A. Courbé, 1661, 463 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*

aucunement escouter ou regarder le proebstre qu'on avoit mis au tombereau près de lui.»<sup>1</sup>.

Théodore Agrippa d'Aubigné, protestant et compagnon d'Henri de Navarre, est présent au moment des faits. Celui-ci nous rapporte les dernières paroles présumées de Gabriel de Montgomery, prononcées devant la foule assemblée en place de Grève :

« Il n'est pas possible qu'en une si grande multitude, il n'y ait quelques gens de bien, je prie ceux-là de se souvenir que les causes qu'on vient de prononcer en mon diction ne sont pas celles pour lesquelles je meurs : il n'y en a guère de vous qui ne sachent le malheur sans péché qui m'arriva en la personne du roi Henri. A ces causes me voyant exilé de France, j'ai pris à deux mains les occasions qui se sont présentées pour me faire respirer l'air auquel je suis né, principalement quand elles sont convenables à ma conscience et à ma profession. Mais ç'a esté sans infidélité à mon Prince : en cest endroit je me sens obligé de descharger les Mareschaux prisonniers. J'atteste comme estant en la voye de la vérité, que pour les armes que nous avons prises, ils n'ont eu avec nous aucune communication. Peuple de Paris sur la révérence du roi que l'on doit aux paroles d'un mourant, je requiers de vous deux choses : l'une de faire savoir à mes enfants, qui ont été déclaré roturiers que, s'ils n'ont la vertu de noblesse pour les en relever, je consens à l'arrêt. L'autre point dont vous conjure, c'est que quand on vous demandera pourquoi on a tranché la tête à Montgomery, vous n'alléguez ni ses guerres, ni ses armées, ni tant d'enseignes arborées mentionnées en mon arrest, qui seroient louanges frivoles aux hommes de vanité à l'exception de mon siège à Domfront. Et faites moi pour cela compagnon en cause et en mort de tant de simples personnes selon le monde vieux, jeunes, et pauvres femmelettes, qui en cette place ont enduré les feux et les couteaux. »<sup>2</sup>

Ici, l'échafaud sert de scène au supplicié. Il s'agit de « s'offrir en spectacle pour se montrer tel qu'ils aiment se voir, sans peur et généreux »<sup>3</sup>. Ce discours est entièrement conforme à l'idéal nobiliaire de cette époque. Seule la fin du propos relève du discours martyrologique. Cherchant à capter l'attention de son auditoire

---

<sup>1</sup> Le propos est rapporté par Pierre de l'Estoile, in *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile, journal de Henri III (1574-1580)*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1875, tome 1, 400 p., ici p. 11 - 12.

<sup>2</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle, éd.cit.*, T. IV, livre septième, p. 224-226. Il existe aussi une édition plus ancienne, avec laquelle il est intéressant de comparer, celle d'Alphonse du Ruble, à Paris, Librairie Renouard, datée de 1890. Le texte se situe au tome IV (1573-1575), 392 p. Le « discours de Montgomery à la foule » est au livre septième, chap. IX, p. 264-265.

<sup>3</sup> Hélène Germa-Romann, *op.cit.*, p.204.

et à renforcer le caractère dramatique du moment, Montgomery commence son discours par un rappel de ses prises d'armes. Il faut dire que le souvenir reste une notion fondamentale dans l'imaginaire collectif nobiliaire. Le noble place toujours ces faits et gestes sous le regard de la postérité et plus particulièrement de sa propre postérité. Hélène Germa-Romann rappelle comment : « les gentilshommes trouvent donc bien des moyens de faire de leur fin une 'belle mort' selon les critères de leur ordre. L'essentiel est pour eux d'en maîtriser le déroulement et de l'ordonner comme spectacle. Ils se posent ainsi en metteurs en scène de leur propre existence »<sup>1</sup>. Selon le comte, le caractère exceptionnel de son destin réside dans l'accident de la place des Tournelles, le « malheur sans péché », qu'il conçoit comme un signe de l'intervention divine responsable de son exil et de sa conversion au protestantisme, « [sa] conscience et [sa] profession » (c'est-à-dire [sa] foi déclarée). Puis il justifie ses continuels retours dans le royaume de France, par cette phrase : « j'ai pris à deux mains les occasions qui se sont présentées pour me faire respirer l'air auquel je suis né », et ses prises d'armes, en mettant en avant le caractère opportuniste de ceux-ci. Par ses mots aussi : « sans infidélité à mon Prince », il rappelle enfin la position de défense qu'il a toujours adoptée et soutenue, à savoir que ses prises d'armes n'ont pas été menées contre le roi et la couronne. En effet, depuis le début du conflit des guerres de Religion, depuis la fameuse Conjuraison d'Amboise notamment, le camp protestant n'a eu de cesse de rappeler qu'il combattait non pas en dépit du roi mais pour le roi, celui-ci étant prisonnier du camp des Guise et de la puissance espagnole. Il s'agissait donc pour eux de le libérer de cette tutelle. Enfin il formule deux requêtes de nature différente. La première s'inscrit entièrement dans une démarche conforme à l'idéal nobiliaire. Avant même d'être une position sociale et financière, la noblesse relève d'abord à ses yeux d'une supériorité biologique, sans quoi doivent être proclamées la perte de noblesse et la dégénérescence. Conformément à la représentation traditionnelle du second ordre, le caractère intrinsèque de la noblesse réside dans sa vertu, notion à ses yeux de nature héréditaire. Cette vertu justifie à elle seule la dignité et les honneurs qui lui sont assortis, et non l'inverse. A la fin du discours, consacré au deuxième argument, il change radicalement de registre. Jusqu'à présent, il s'était défini comme un membre du second ordre, doté

---

<sup>1</sup> Hélène Germa-Romann, *op.cit.*, p. 219.

de vertu et fidèle au code de l'honneur propre aux personnes de son état. Désormais il se place comme un martyr. Quittant le discours politique et social propre à son état, il rentre alors dans le discours apologétique et adopte le ton de la contrition, celui du refus des « louanges frivoles aux hommes de vanité ». Ayant atteint cet état de grâce et la sérénité face à la mort, que confère la certitude d'être sauvé par Dieu, le gentilhomme Montgomery cède le pas au croyant, promis à une mort sacrificielle. Cette vision, conforme à ce que David El Kenz a mis en évidence, illustre « la culture protestante des martyrs »<sup>1</sup>. On la retrouve chez plusieurs chroniqueurs contemporains : de l'auteur de l'*Histoire Universelle*, Agrippa d'Aubigné au pasteur Jean de Serres, dans son *Recueil des choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II*.

« Le comte de Montgomery amené prisonnier à Paris par le baron de Vassei son parent, contre la foy produite en la reddition de Danfronc, demeura enfermé depuis le commencement de juing en la conciergerie et y fut interrogé à diverses fois. Il répondit librement et franchement de ce quil scavoit, remontrant toujours l'équité de sa cause et reprochant d'un visage assuré à tous ses ennemis leur perfidie en son endroict. (...) Il fit preuve de son innocence par une constance et patience notable : finalement les juges et parties le condamnèrent d'avoir la teste tranchée et devant l'execution (faite au grand applaudissemnt de la populace, en la place de grèves, le vingtsixième jour de juing) fut torturé extraordinairement et cruellement. On le vit aller au supplice d'un port et d'un œil assuré, mesprisant le monde et n'aspirant qu'à la vie éternelle vers laquelle il dressoit toute son affection »<sup>2</sup>.

Injustement condamné à ses yeux, le chef des huguenots normands est décrit comme un héros capable de dépasser l'injustice commise contre lui.

« Ce seigneur estoit capitalement hay et mal voulu de la régente, laquelle avoit toujours fait un grand semblant de porter impatiemment la mort du Roy Henri son mari, tué comme nous l'avons veu en l'ordre de ces recueils. Pour ce que le comte de Montgomery avoit esté l'instrument de ceste blessure, sans aucune faute toustefois de sa part (...) encore que Henri eust expressement enjoint qu'on ne l'en recherchoit en forte quelconque, attendu que par diverses fois il lui avoit commandé de iouster, et la providence divine avoit ainsi adressé le coup pour humilier en la

---

<sup>1</sup> David El Kenz, *Les bûchers du Roi : la culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, 276 p.

<sup>2</sup> Jean de Serres (1540-1598), *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de lan 1597, sous le règne de Henri II, françois II et Charles IX, Henri III, et Henri IV, contenant infinies merveilles de nostre siècle*, imprimé lan de nostre salut, M.D. XCIV (1599), 794 p. Ici l'extrait se trouve aux pages 513-514.

personne du Roy tout le royaume de France. Mais pour assouvir la cholere de la reine, on print les pretextes susmentionnez »<sup>1</sup>

Rappelant qu'il n'est en rien responsable de la mort d'Henri II lors de ce tournoi fatal, Jean de Serres fait du chef des insurgés normands une véritable victime de la politique menée par Catherine, en laquelle il voit un désir de vengeance. Sa mort force alors le respect tant le condamné fait preuve de bravoure et de dignité en montant sur l'échafaud. Pierre de Lestoile, sans être de confession protestante, semble lui-même impressionné voire ébranlé un temps par la détermination de Montgomery : « Estant venu sur l'eschaffaud, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le Symbole, en le confessant duquel il protesta de mourir. Puis, aiant fait sa prière à Dieu à la mode de ceulx de sa religion, eust la teste trenchée, laquelle, le lundi ensuivant, 28 ème juing, fust mise sur un poteau en la place de Grève, et la nuit, en fut ostée par le commandement de la Roine Mère qui assista à l'exécution, et fust à la fin vengée de la mort du feu Henri son mari »<sup>2</sup>.

Malgré sa tentative de sortir par le haut et de se présenter en héros, le problème de la dégradation et de la perte de ses biens subsiste cependant pour la famille. Dans les *Mémoires*, on perçoit sans cesse l'oscillation constante entre admiration et tristesse. Le comte est isolé et les difficultés financières ne font que continuer pour sa femme, Isabelle de la Touche (comme nous le verrons un peu plus loin). Il n'y a désormais aucun secours à attendre de l'Angleterre : c'est un courrier de l'Ambassadeur La Mothe-Fénelon qui nous le confirme : « Et quand aulx choses de France, (...) il ne se remue rien, à présent, entre les Angloys, de ceste matyère, attendant que les nouvelles, qui viendront tant de vostre court que du costé des eslevez, leur montrent comme s'y gouverner ; dont je prie Dieu qu'elles soient sellon vostre desir »<sup>3</sup>. Elisabeth, la reine d'Angleterre qui considère Montgomery « comme s'il estoit mon naturel sujet »<sup>4</sup>, n'a pas l'intention de venir en aide aux insurgés. C'est ainsi qu'une lettre émanant de sir Valentine Browne à Lord Burghley, datée du 9 juin 1574, annonce la prise du chef protestant normand en une ligne laconique. Le 27 juin 1574, on peut également lire l'annonce tout aussi laconique de la mort de celui-ci dans le *Calendar of State*

---

<sup>1</sup> Jean de Serres, *op.cit.*, p. 514.

<sup>2</sup> Pierre de Lestoile, *éd. cit.*, p. 12.

<sup>3</sup> Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, *Correspondance (...) op.cit.*, p. 96 (lettre du 30<sup>ème</sup> jour d'avril 1574).

<sup>4</sup> « Lettre d'Elisabeth à Mme. la Comtesse de Montgomery », citée in Hector de La Ferrière, *La Normandie à l'étranger (...) op.cit.*, p. 231.

*Papiers* : « Il y a eu beaucoup de monde pour venir voir Montgomery à son arrivée à Paris, mais comme si la foule semblait plus prise de pitié que de dépit. Il est détenu dans la Grosse Tour du Palais (en fait la Conciergerie). Il lui fut promis par Matignon d'être seulement prisonnier de guerre »<sup>1</sup>. Ce sentiment de pitié est également perceptible chez Pierre de Lestoile : « le samedi 26 ème juing, le comte de Montgommeri, par arrest de la Cour de Parlement de Paris, fust tiré de la Conciergerie de Palais, mis en un tumbereau, les mains liées derrière le dos, avecq un prêtre et le bourreau, et delà mené en la Place de Grève, où il fust décapité, et son corps mis en quatre quartiers. Par ledict arrest il fust condamné, comme atteint et convaincu du crime de lez majesté, à souffrir en son corps les peines susdittes »<sup>2</sup>. Montgomery a donc cherché à transformer sa mort infâme et ignoble, sur l'échafaud, en une mort glorieuse, celle d'un martyr. Aubigné ajoute que le comte, après l'exposé de son discours à la foule de Paris, « pria le bourreau de ne le bander point, et d'une longue et diserte prière changea les cœurs de plusieurs qui avoyent couru à sa mort pour y prendre plaisir »<sup>3</sup>. Il n'en reste cependant pas moins seul devant la mort, ses soutiens s'étant soustraits entre temps.

Le 9 juin 1574, après sa victoire à Domfront, Matignon se tourne vers Saint-Lô et arme le bras contre Bricqueville qui refuse toujours de se rendre. Espérant une reddition sans combat afin d'épargner ses hommes et ses forces, Matignon envoie le chef des protestants normands pour tenter de raisonner son ami, Colombières, mais en vain. Le pasteur Jean de Serres relate que « Matignon tenant le comte de Montgomery prisonnier tascha devant que l'envoyer à Paris de se servir de sa présence ou des lettres d'icelui pour enlever sans péril Saint-Lô et Carentan »<sup>4</sup>. Quinze jours plus tard, le 21 juin, François de Briqueville, baron de Colombières tombe sur la brèche à Saint-Lô aux côtés de son fils. C'est là qu'il devient intéressant de mettre en parallèle la mort de deux principaux chefs de la rébellion protestante bas-normande. Le chroniqueur catholique Pierre de l'Estoile

---

<sup>1</sup> KSP, *éd.cit.* : "There was much gazing at Montgomery at his coming to Paris, but as it seemed more pitied than spited. He remains in the Grosse Tour of the Palace. He was promised by Matignon to be but prisoner of war".

<sup>2</sup> Pierre de Lestoile, *éd.cit.*, p. 10 (juin 1574).

<sup>3</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *éd. cit.*, livre septième, chapitre IX, p. 265.

<sup>4</sup> Jean de Serres, *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de l'an 1597, sous le règne de Henri II, françois II et Charles IX, Henri III, et Henri IV, contenant infinies merveilles de nostre siècle*, imprimé lan de nostre salut, M.D. XCIV (1599), 794 p. Ici p. 508.



relate la façon dont les deux chefs protestants sont entrés en contact avant d'être tués et la négociation qui s'en suit :

« Responce magnanime de capitaine Colombières au sieur de Montgommeri : Après avoir soutenu plus de trois grosses heures, le capitaine Colombières, qui y commandait dedans pour les Huguenots, aient esté tué sur la bresche et ung de ses fils auprès de lui. (...) Le jour précédent l'assault, qui fust le jeudi 10<sup>ème</sup> de ce mois, on y avoit mené le comte de Montgommeri, prisonnier, pour le monstrier au seigneur Colombières, afin de l'induction de ceulx qui tenoient, tascha le plus qu'il peust de lui persuader. Mais autre, sans s'estonner autrement, lui fist une responce d'un capitaine résolu et déterminé tel qu'il estoit : « Non, non, lui dist-il, mon capitaine, je n'ay point le cœur si poltron que de me rendre, pour estre mené à Paris servira ce sot peuple de passetemps et de spectacle en Place de Grève, comme je m'assure qu'on vous y verra bientôt. Voilà le lieu (montrant le bresche) où je suis résolu de mourir, et où je mourrai possible dès demain, et mon fils auprès de moi. » Ce qui advienst »<sup>1</sup>.

Pour Pierre de Lestoile, l'attitude exemplaire de Briqueville force le respect et concentre à ses yeux l'excellence de l'idéal nobiliaire. Il s'agit bien là de l'attitude « d'un capitaine résolu et déterminé », bravant la mort dans l'honneur et avec bravoure. Briqueville préfère en effet aller vers elle plutôt que de subir le déshonneur de tomber en Place de Grève, exécuté devant la foule, et « servira ce sot peuple de passetemps et de spectacle en Place de Grèves ». En choisissant cette fin, Briqueville manifeste sa « liberté ultime », valeur essentielle de l'idéal nobiliaire, dont le baron de Colombières se fait le parangon. Tandis que l'annonce de l'exécution de Montgomery provoque l'effroi et la pitié, celle de Colombières est qualifiée par le *Calendar of State Papers* de « Vaillamment »<sup>2</sup>. Il se pose désormais comme le modèle du capitaine chez les protestants. Dans son récit, contenu dans *l'Histoire Universelle*, Agrippa d'Aubigné corrobore ce caractère d'exemplarité incarné par François de Briqueville, en rappelant les mots de ce dernier au comte de Montgomery, désormais prisonnier de Matignon, venu convaincre son ami de se rendre : « Tu me donnes ton exemple, le mien ne te servira de rien : mais je monstrierai à mes compagnons comment il faut mourir »<sup>3</sup>. Dans cet extrait, Briqueville manifeste l'importance de la parole donnée. Face à

---

<sup>1</sup> Pierre de Lestoile, *éd. cit.*, p. 8.

<sup>2</sup> KSP, *éd. cit.* : « valiantly ».

<sup>3</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle (...) op.cit.*, Livre septième, chap. VII, p. 214-215.

un Montgomery captif, qui cherche à composer avec l'ennemi, il devient l'incarnation de la constance et de la bravoure. Agrippa d'Aubigné assimile l'attitude du baron de Colombières à Abraham, et évoque le passage biblique du sacrifice de son fils Isaac : « Colombières prit place, ayant fait amener et mis à ses deux costez ses deux petits enfants, chacun avec un javelot, l'un aagé de douze ans et l'autre de dix »<sup>1</sup>. En plaçant ses fils à ses pieds pendant la bataille, le baron de Colombières choisit une mort sacrificielle : « En donnant ma vie à Dieu avec les vostres, je lui presente encor tout ce que j'avois de cher au monde il leur vaut mieux mourir avec leur père impolus et plein d'honneur, que de vivre au service des infideles degenez et apostats »<sup>2</sup>. Le mot *impolus* est à prendre ici dans l'acception de l'expression « sans tache ». Le baron de Briquerville sacrifie sa vie et celle de ses enfants au nom de Dieu et de son honneur, tandis que l'attitude de Montgomery est ici fustigée et qualifiée de trahison. L'expression « infideles degenez et apostats » semble en effet désigner le comte et sa famille, dégradée de sa noblesse. Briquerville se lance seul dans la brèche en désespéré, sachant que le combat est perdu pour lui, for l'honneur : « Vint un gros de cent cinquante hommes qui se retirerent n'ayans par trop d'opinastré (...) De là, fut tué Colombières d'une mousquetade par la teste et ces deux petits que les soldats trouvèrent et que ceulx de la Tour avoient espagnez »<sup>3</sup>. Le pasteur Jean de Serres décrit aussi le combat héroïque mené par François de Briquerville. Dans ce récit inspiré des combats relatés dans la Bible, l'auteur met en exergue le caractère de bravoure qui anime le combattant. Ce dernier semble comme inspiré par Dieu. Il est devenu son meilleur serviteur :

« Colombière leur chef fut demeuré debout. Au quatrième assault de ceste seconde bresche, comme il combattoit vaillamment le premier la picque au poing, suant sous les armes, encourageant d'une hardiesse incroyable tous les soldats terrassant les ennemis les uns après les autres et se faisant craindre de tous, il fut atteint d'une harquebusade de par le costé d'un des yeux et rendit l'âme soudain en ce lict d'honneur. Lors ses soldats lassez de frapper et de tuer, voyans leur chef à leurs pieds et n'ayans homme d'autorité pour les accourager comme faisoit ce vaillant capitaine, quittèrent la bresche, debattue cinq heures durant »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle (...) op.cit.*, p. 215.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>4</sup> Jean de Serres, *Histoire des choses mémorables advenues en France (...), éd.cit.*, p.508-509.

Le pasteur prend aussi le soin d'indiquer combien Briqueville constitue l'âme de ce combat. Après sa mort, ses hommes se retrouvent sans direction et sans chef ; ils cessent le combat, faute de guide. Le mouvement huguenot bas-normand semble bien décimé pour longtemps avec le décès de ses deux principaux chefs.

De ces deux chefs protestants bas-normands, l'un meurt de façon glorieuse les armes à la main, l'autre connaît une issue ignominieuse sur l'échafaud. Tous deux sont considérés par la couronne comme des renégats et des rebelles. Mais tous deux estiment aussi avoir manifesté leur fidélité à Dieu jusqu'à la mort et connaître alors une fin sacrificielle. Ils considèrent s'être conduits en héros et ce caractère héroïque ne leur est en aucun cas contesté par leurs coreligionnaires. « Ce mépris de la mort, sa mise en scène souvent réussie faisait partie de l'imaginaire profond du gentilhomme et conditionnait tout le déroulement de sa vie. De ce fait, il était détaché des choses de ce monde et devenait un homme libre qui ne se sentait comptable que de sa relation avec les exigences de Dieu »<sup>1</sup>, nous dit Jean-Marie Constant. Ces nobles incarnent alors ensemble, chacun à leur façon, les valeurs traditionnelles propres au second ordre de la première modernité. Il est même probable que ceux-ci s'estiment alors les derniers dépositaires de ces valeurs nobiliaires, si abondamment bafouées pendant ces conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle.

En tant que moment fort de la lutte entre les camps confessionnels, le siège de Domfront de 1574 nous apporte ainsi de nombreuses clés pour la compréhension des comportements nobiliaires de la première modernité. Ces nobles protestants bas-normands se révèlent davantage par les actes qu'ils commettent que par leurs écrits. A nous de déchiffrer parmi ces prises d'armes et autres démonstrations guerrières, les intentions d'un Montgomery ou d'un Briqueville. Grâce aux récits de combats, chroniques et autres mémoires de leurs exploits guerriers, ils se présentent à la face du monde et à la postérité comme des modèles, car chaque prise d'armes correspond à autant de marques de cet idéal nobiliaire, si souvent décrit par les historiens<sup>2</sup>. C'est parce que l'acte militaire, en

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *Les français pendant les guerres de religion*, Hachette Littératures, 2002, 332 p. Ici, nous avons utilisé la page 253, dans le chapitre : « compagnons d'armes ».

<sup>2</sup> Sur les prises d'armes : Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (159-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504p.

Il faut également évoquer l'ouvrage de Laurent Bourquin, « Comprendre une prise de parti au temps des guerres de Religion : la biographie de Robert de la Vieuville », in *Histoires de vies*,

tant qu'exploit, compte plus que tout, que le noble écrit peu et nous laisse peu de traces tangibles de son existence. Il est intéressant de constater que ces nobles protestants bas-normands, révoltés à Domfront, loin de quitter les sentiers traditionnels de l'idéal nobiliaire, cherchent au contraire à mieux l'incarner. Ils se posent même dans les cas de Montgomery ou Bricqueville comme les parangons de cet idéal nobiliaire. Pour donner un sens à son existence, un gentilhomme va au bout de sa liberté, c'est-à-dire jusqu'à la mort, c'est-à-dire « une belle mort » les armes à la main. Leur appartenance noble se caractérise, comme le veut la définition traditionnelle, par le maniement des armes<sup>1</sup>. Pour eux, la vraie noblesse doit être militaire. Même si la guerre n'est devenue qu'un « exercice », donc une pratique occasionnelle, ces conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle constituent aussi l'occasion pour eux de manifester cet idéal dans l'honneur et la fierté de leur race et de leur rang. Le poids de l'attente du public sur la conscience nobiliaire demeure donc essentiel, et ces nobles n'hésitent pas à se poser en modèle face à la postérité, et face à leur propre postérité et à les défier<sup>2</sup>. Il faut compter également sur l'importance non moins grande du défi et de la prouesse, dont le but est d'augmenter son prestige au détriment de l'adversaire<sup>3</sup>. On comprend en ce sens l'importance des blessures reçues aux champs de bataille, décorations honorables qui attestaient de la réalité du défi lancé à la mort. L'exploit guerrier est le fruit qui montre la qualité de l'arbre. Il est par excellence la preuve de noblesse, selon

---

*Actes du Colloque de 1994*, Bulletin N°19, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 16-37.

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, « la noblesse française et les valeurs guerrières au XVI<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, p. 205-217 : C'est tout le problème de la place des valeurs guerrières dans la pensée, l'imaginaire et le comportement des nobles, alors que 5% seulement de la noblesse normande combat selon Wood. Le reste est composé de gentilshommes ruraux vivant sur leur terre. Les vertus accomplies du guerrier sont : rapidité, endurance, frugalité, patience, promptitude des réflexes, expérience, goût de vaincre, mépris de la mort.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, « Mémoire nobiliaire. Le rôle de la réputation dans les preuves de noblesse : l'exemple des barons des Etats de Languedoc », in *Le second Ordre : l'idéal nobiliaire*, *op. cit.*, P.U. de la Sorbonne, p. 197-206.

Les valeurs nobiliaires se rattachent à l'idée d'une supériorité naturelle qui se manifeste par des actes et un genre de vie dont l'éclat éblouit l'entourage, la réputation attestée par des témoins (cf. le juriste Jean Bacquet en 1582 : « suivre les armes, aller aux guerres »). « *Noscibilitas et nobilitas* » : l'expression signifie que la notoriété et la noblesse sont associées. La bravoure au combat, le service du Roi, les charges honorables, l'enracinement terrien, stratégies matrimoniales constituent les valeurs de la noblesse, considérées comme des valeurs immuables.

<sup>3</sup> Dans sa forme sublimée, le duel constitue une autre forme de l'acte militaire et guerrier. Il s'agit d'une forme de défi destiné à accroître le prestige. Ainsi abondent les analogies entre le duel et la guerre : on parle de « beau jeu », « d'ébat ». L'essentiel est d'accomplir un exploit sans perdre la face, sans faiblir devant l'ennemi. Billacois a souligné l'existence par conséquent d'une sorte de « solidarité paradoxale », « d'une connivence, une société intime et égalitaire » entre les deux combattants. Ces thèses sont exposées in Billacois François, *Le duel dans la société française des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> : essai de psychosociologie historique*, Paris, E.H.E.S.S., 1986, p. 362.

une logique très différente des officiers royaux qui voudraient que l'on prouve essentiellement avec des papiers. C'est l'acte généreux qui révèle la bonne naissance. L'exploit doit être accompli devant témoin, d'où l'importance de la blessure. C'est le désir d'honneur qui les arrache à la quiétude du domaine familial<sup>1</sup>. Car même en combattant dans les rangs de la noblesse protestante, ces nobles n'ont pas l'impression d'être en désaccord avec leur roi, ils prétendent plutôt combattre en son nom. C'est du moins la représentation qu'ils se font de leur qualité. La noblesse leur apparaît plus une vertu qu'une fonction, car « *nobilitas est virtus* », d'après les membres du second ordre<sup>2</sup>. Cette vertu est comprise dans le sens d'une supériorité biologique qui est transmise par le sang et l'hérédité. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la fameuse exhortation de Montgomery, adressée à ses enfants, afin que ceux-ci relèvent la famille de l'affront qui leur est fait et que soit effacée la perte de noblesse. Pour eux, l'essence même de leur personne ne réside ni dans le pouvoir, ni dans la propriété, ni enfin dans la richesse, mais dans cette qualité intérieure, qu'est l'excellence humaine. Ainsi jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'importance de la reconnaissance sociale et de la réputation demeurait primordiale. Un noble est d'abord celui qui est collectivement reconnu comme tel. La noblesse se définissait ainsi par le prestige de l'extraction d'une lignée ou race ancienne et la conformité du style de vie à cet idéal social. La noblesse est affaire de vertu, d'où l'importance de la bonne éducation et de l'effort individuel. C'est que la façon de mourir est une preuve suprême révélant la véritable nature de l'être. Avoir une bonne récompense après les exploits guerriers ou à défaut mourir pour son roi ou son Dieu, voilà tout l'esprit de l'idéal nobiliaire de la Première Modernité.

Toutefois en 1574, la tête de l'organisation militaire protestante en Basse Normandie est décapitée par la mort de ces principaux chefs, Montgomery et Colombières. Avec cette génération de combattants protestants, les vieilles conceptions en vigueur dans la noblesse cèdent en partie le pas : la primauté du

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, « la noblesse française et les valeurs guerrières au XVI<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, p. 208-209

<sup>2</sup> Ellery Schalk, *L'Épée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, trad. française, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 192 p. La thèse de Ellery Schalk qui met l'accent sur la vertu comme définition fondamentale de la noblesse. La « *Valor* » se définit comme une supériorité naturelle qui se manifeste par des actes et un genre de vie. La réputation attestée par la déposition des témoins est l'écho fidèle de la qualité pour le noble de la première modernité.

clan, des amis, des intérêts familiaux. Après l'arrestation par les soins de Matignon et l'exécution à Paris du chef local du camp réformé, la résistance huguenote semble décimée pour quelque temps. Mais le protestantisme bas-normand n'est pourtant pas totalement mort car un certain nombre de descendants de ces combattants continue le combat jusqu'à la fin des hostilités, avec moins de panache et de succès certes. Commence alors une tentative de pacification de la noblesse réformée normande. Mais, même affaiblie, celle-ci ne se résout pas à déposer les armes aussitôt.

## **Chapitre 2 :**

### **La deuxième génération de combattants pour la Cause**

Après la mort des principaux chefs du protestantisme bas-normand en 1574, la région est le terrain de tensions persistantes, constituées par la résistance de certains nobles en lutte dès 1576. Ces derniers s'opposent aux tentatives de pacification engagées par Henri III, avec les négociations de Beaulieu<sup>1</sup>.

Les troubles de 1576 sont la manifestation finalement traditionnelle d'une révolte nobiliaire, cristallisée autour de François d'Alençon, de Condé et de Navarre. Ces derniers triomphent un temps cette même année, lors de la signature de l'édit de Beaulieu qui accorde une grande liberté au culte réformé. Ils tentent avec succès de fédérer autour d'eux une partie de la noblesse, catholique ou réformée, appelée « les Malcontents » mais s'aliènent l'opposition de nobles catholiques convaincus comme le duc de Guise (qui gagne sa fameuse balafre lors d'un combat contre eux en 1575). Cette association de nobles en 1576 n'a donc rien de commun avec le soulèvement de 1584<sup>2</sup> ; le rôle de Guise n'y est pas prépondérant. Car la Ligue proprement dite naît le 31 décembre 1584, lorsque le duc de Guise signe le traité de Joinville (aujourd'hui en Haute-Marne) avec des représentants de l'Espagne, et un certain nombre de princes français. Cette dernière pose alors un problème religieux et politique sans précédent ; la révolte de 1576 ne contient pas cette dimension là.

Comment évoluent les carrières des protestants nobles bas-normands aux lendemains de cette première phase des combats, qui a vu la mort de ses principaux chefs ? Si les fils n'arrivent pas à se hisser au même niveau de

---

<sup>1</sup> Mais il convient de ne pas confondre ce qu'on appelle communément les contestations nobiliaires de 1576 et la Ligue de 1584, la seule en rigueur de terme.

<sup>2</sup> L'emploi du terme de Ligue reste délicat ici car il ne doit pas être source de confusion. Toutefois, c'est le terme qu'ils emploient en 1576.

reconnaissance politique que celui de leurs pères, ils parviennent cependant à recouvrer leur titre, pour le cas des Montgomery, et continuent le combat pour la cause réformée, à l'instar de leur ancêtre. Parce que cette noblesse seconde protestante du Cotentin ou du bocage n'a pas le même poids stratégique que le second ordre de la région voisine, la région rouennaise de Haute-Normandie, on constate un éloignement géographique des principaux chefs réformés bas-normands. Jacques de Montgomery, héritier du célèbre régicide, mort en place de Grève, fait carrière dans le Midi, par exemple. Il est envoyé comme gouverneur de la ville de Castres. Ces honneurs et fonctions, pourtant, il a dû les reconquérir un à un, après la disgrâce connue par son père en 1574. C'est donc au cours de ces années 1575 et 1576 qu'il y parvient.

D'abord privé de ses titres et de ses droits depuis l'exécution de son père en place de Grève et le bannissement qui s'ensuit pour toute la famille, Jacques de Montgomery, fils héritier du chef des protestants bas-normands, les reconquiert, assez rapidement, dès 1576, par ordre du roi Henri III. Il est qualifié de capitaine de cent hommes d'armes et tient le poste de gouverneur de Castres, entre 1585 et 1591. En tant qu'aîné, c'est à lui de porter désormais le poids de la direction de la famille. Ses jeunes frères, Gabriel, Gédéon et Gilles, sont certes déjà en âge de combattre, mais ils restent inexpérimentés. Avant son décès, le 28 juin 1609, à Bourbon Lancy, il recouvrera les titres de comte de Montgomery, de seigneur des Lorges, baron de Saint-Genis et de Saint-Silvin. Dans cette entreprise, il ne peut pas non plus compter sur l'appui de familles alliées, telles que François de Bricqueville. En mourant sur la brèche entre ses deux fils aînés, ce dernier ne laisse qu'un jeune héritier Paul, trop jeune pour servir de soutien à la Cause, du moins dans les premières années. Les frères Sainte-Marie d'Aigneaux, Jacques et Louis, sieur de Canchy ont fait acte de soumission et sont nommés au commandement des places de Barfleur, Carentan et du Pont d'Ouve<sup>1</sup>. Le nouveau comte de Montgomery est donc seul pour l'heure et ne doit compter que sur ses propres forces. Jusqu'en 1585, date de la reprise des combats dans la région, le camp protestant en Basse-Normandie reste donc affaibli et sans force.

---

<sup>1</sup> Jean Canu, « Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, p. 225-326. Ici p. 286.



## *I. Une période de recomposition au sein de la noblesse (1574-1584)*

### *1) Une tentative pour redresser une situation délicate*

Entre 1574 et 1575, les difficultés s'accroissent pour les Montgomery et la famille connaît les pires problèmes d'ordre financiers. Ils sont déshonorés de tous leurs droits de noblesse. Les fortifications des châteaux de Ducey et du comté de Montgomery sont rasées, afin de réduire à néant toute tentative de révolte de la part des fils du régicide. La capitainerie de Saint-James, qui faisait partie naguère de leurs prérogatives, est donnée à Jacques Avenel, comme l'indique cet acte du roi Henri III, daté du 6 octobre 1574 et adressé à Matignon :

« J'ay esté requis d'accorder à Jacques d'Avenel, sieur dudit lieu, la charge de capitaine de Saint-James de Beuvron qui estoit cy devant tenue sous le nom de feu comte de Montgommery ; et d'autant que je désire y mettre personnellement sur lequel je ne puisse reposer, encores que ledit d'Avenel soit pour s'en acquitter dignement et fidèlement, toutefois je n'ay voulu pourveoir de luy n'y d'autres que je n'en eusse vostre advis, pour estre chose qui depend de vostre charge »<sup>1</sup>.

Voici donc les descendants du huguenot normand, dépossédés de leurs principales sources de financement. La première préoccupation devient alors de redorer le blason et d'échapper à la dérogeance.

Prisonnier au siège de Carentan de 1574, le jeune comte, Jacques de Montgomery, fils du régicide tombé sur l'échafaud, arrive à s'échapper par la mer, avec l'aide de complices. Il se rend d'abord à Jersey, où il retrouve sa famille. Sa femme, Péronnelle, accouche d'une fille, prénommée Marie, probablement baptisée le 3 avril 1575. Puis il regagne Ducey avec son frère Gilles. C'est que depuis ce temps, ruiné et sans titre, il est contraint de vivre d'expédients et de rapines dans la région. Il s'en prend notamment aux marchands de la ville de Dinan et les tient en otage. Dans une lettre datée du 16 février 1576, cette prise d'otage est relatée par l'enseigne Marzelière, en réponse à la lettre précédente :

---

<sup>1</sup> André Davy, *Aux entours du Mont Saint Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Paoland connaissance, 2001, 207 p. Ici la citation est située p. 39-40. L'acte dont il est question a été établi à Lyon, le 6 octobre 1574.

« Il se prépare une guerre dans ce royaume ; c'est une estrange chose comme le roy est ainsi abandonné. (...) J'ai escript à Monsieur le comte de Montgomery pour les marchands de Dinan, pour le prier de les me renvoyer libre, ou bien m'escrire s'ils ont esté pris par forme de guerre et qui c'est qui la déclare à ceux de ce pays, afin que je voye ce que j'aurai à faire et que j'en avertisse le roy »<sup>1</sup>.

La rencontre entre les troupes de Jacques de Montgomery et la compagnie du Comte de Bouillé se tient à Pont Saint-Hilaire de La Taute. Elle tourne en faveur du protestant normand, pourtant blessé au genou. La guerre locale continue ainsi jusqu'en février 1577, mais les nombreuses réquisitions, en vue de l'entretien des troupes de Marzelière, occasionnent des soulèvements à Fougères. La compagnie est dissoute le 17 septembre 1577, par le traité de Bergerac. Montgomery garde donc la main sur la région du Cotentin, et le contrôle de sa population.

Ainsi ce n'est qu'en 1576 qu'il recouvre ses titres et ses droits. La première étape passe par une transaction au sujet de la succession de son père, signée entre sa mère, Isabelle de la Touche, « veuve de feu Gabriel de Montgomery et tutrice de ses enfants puînés », et son fils aîné Jacques, le 24 septembre 1576, « par devant François Lecomte, garde des sceaux des obligations d'Avranches ». La réhabilitation de la famille est décrétée en 1576, sous Henri III. Celle-ci intervient donc assez vite. Mais son dénuement matériel reste grand. Leur mère Isabelle s'est retirée à Ducey, puis s'installe « au logis », une demeure située à Pontorson, et ne dispose que de deux cents livres de rente annuelle. Les dettes sont en réalité immenses car la famille doit de l'argent à des cousins ou des branches collatérales. Gabriel de Montgomery leur en a probablement emprunté, en son temps, pour financer l'effort de guerre. Il s'agit en tout de deux cents livres de dettes, empruntées auprès du seigneur de Chalendrey, de mille livres de rente dues à M. de la Palluelle de Saint-James, et de diverses sommes restant à payer à un cousin, Gilles de Charbonnel, seigneur de Chassegrey. Les héritiers de Courbouzon, descendants du frère du comte, réclament un quart de la seigneurie de Cormanville. Le partage des biens s'effectue donc de la façon suivante<sup>2</sup> : leur mère Isabelle occupe le manoir de Ducey avec ses enfants mineurs, mais la seigneurie de Ducey reviendra à Gilles à la majorité de ses frères et sœurs. Elle

---

<sup>1</sup> Jean Davy, *op.cit.*, p. 41-42.

<sup>2</sup> ADM 107 J 2 : chartrier de Ducey : transaction entre Ysabeau de la Touche, tutrice de Gabriel, Gédéon, Suzanne et Elisabeth de Montgommery, ses enfants puînés et Jacques de Montgommery, comte dudit lieu, seigneur des Lorges, son fils aîné, relative à la succession de Gabriel de Montgomery (1576) : « A Ducé, le 24<sup>ème</sup> jour de septembre lan mil cinq cent soixante seize ».

garde la jouissance, pour l'heure, de la seigneurie de La Roche-Tranchelion, qui lui vient de l'héritage de sa mère, Charlotte. Isabelle peut également disposer des revenus des fiefs de Chérencé-le-Héron, des métairies de Rouel et du Chennier en Juilley, Champernown, La Platrière et L'Hobignière en Ducey, Laumeraye et la Haute Fosse en Saint-Aubin de Terregatte et de la capitainerie de Saint-James « avec dignités et libertés dépendantes de ladite capitainerie »<sup>1</sup>. Jacques reçoit, quant à lui, le comté de Montgomery et la seigneurie de Lorges, comme il se doit pour un aîné, selon les principes du partage égalitaire normand. En possession de la totalité de ses droits et titres de noblesse, l'aîné des Montgomery se présente à la séance de l'Echiquier d'Alençon le premier octobre 1576 et manifeste publiquement, comme l'indique l'auteur Gilles Bry, sieur de la Clergerie, son retour en grâce et en titres<sup>2</sup>. Il est vrai que celui-ci peut apparaître en toute confiance, face à un aréopage de magistrats en majorité de confession protestante. La séance du premier octobre 1576 se tient en effet en présence des présidents, Viole et Briçonnet et de leurs conseillers, l'évêque de Sées, Le Cirier, Hennequin, Courtin, Auzeray, Claude Ioanne (Jouenne ?), Isaac du Mesnil, sieur de Saint Denis, Paulmier, Cormier, des avocats généraux, Marion et Loysel. On note aussi la présence du bailli d'Alençon, François de Rabondanges, chevalier de l'ordre du roi, et celle de son lieutenant général dudit bailli, Geoffroy Grimoult. Sur neuf conseillers, trois hommes sont ouvertement protestants. Il faut aussi ajouter, à ce groupe le lieutenant-général, Grimoult, le père et son fils. La forte présence d'hommes de foi réformée n'est certainement pas une coïncidence. Il s'agit de manifester là le retour à un équilibre des forces confessionnelles dans la ville ducale. C'est en tout cas ce dont témoigne le choix savant des lieutenants généraux de la ville. La désignation de ces derniers relève en effet d'une volonté d'équilibre entre les religions. C'est que la ville ducale a immédiatement (contrairement à d'autres, telle Rouen) enregistré les actes de l'édit de Beaulieu de mai 1576, qui prévoit la parité entre catholiques et protestants au sein de chambres

---

<sup>1</sup> ADM 107 J 2 et, Jean Davy, *op.cit.*, p. 46-48.

<sup>2</sup> Gilles Bry, sieur de la Clergerie, *Histoire des Pays et Comtés du Perche et Duché d'Alençon, Où est traité des anciens seigneurs de Bellesme, Comtés du Perche, Alençon, Damfront, Sonnaois, Sées et Ponthieu, et Rotrou, vicomtes de Chasteaudun, et Comte de Mortagne et dudit Perche*, réédition par Philippe Siguret, chez Guenegaud, 1970, p. 363-372 : description de la séance de l'Echiquier du 1<sup>er</sup> octobre 1576. L'auteur est par Gilles Bry, sieur de la Clergerie, « Advocat en la Cour de Parlement, à Paris ». Le texte est à l'origine publié par l'imprimerie de Pierre Le Mur, « dans la Cour du Palais, devant les Eleus, M.DC.XX, avec privilège du Roi ».

mi-parties. Geoffroy Grimoult, écuyer, seigneur de la Billardière et de Martigny, est suspendu jusqu'en 1576, parce que protestant. Il est démis de ses fonctions en faveur de son fils, Nicolas Grimoult, écuyer, seigneur de La Motte, lieutenant général du bailliage avant le 29 août 1578. La charge est en fait partagée avec Nicolas le Barbier, seigneur des Chênets et de Sonnel qui le remplace à Alençon. C'est Nicolas Grimoult, remis en fonction, qui négocie vingt ans plus tard l'édit de Nantes (et surtout l'article secret le concernant, lui et le Barbier).

## 2) *Les fils à la suite des pères*

De retour dans le royaume, à partir de son fief de Ducey où il réside avec sa mère, sa femme et ses enfants, Jacques de Montgomery rejoint Henri de Navarre, qui s'est échappé du Louvre depuis le 4 février 1576. Sa présence est attestée auprès de Navarre, le 7 février 1576, en Alençon. Une lettre en date du 14 février, rédigée par le comte de Bouillé et adressée à l'enseigne de la compagnie, Marzelière indique « que le roi de Navarre est parti de la Cour sans congé du roi et qu'il est à Alençon où il assemble beaucoup de gentilshommes et capitaines et aussi le comte de Montgomery, qui est à Ducé, qui en assemble de sa part pour se joindre à lui. Puisqu'ainsi est, nous pourrions bien avoir la guerre en ce pays, et bientôt, qui est cause »<sup>1</sup>. Le récit d'Odolant Desnos, deux siècles plus tard, nous décrit l'arrivée du roi de Navarre en Alençon, après la fuite de Paris :

« Le Roi de Navarre, s'étant échappé de la Cour, au mois de février 1576 se rendit à Alençon, dont Hertré lui ouvrit les portes. (*Histoire de la révocation de l'Edit de Nantes*, T.I, P. 44) La femme d'Isaac Caillard Deshayes, son médecin, étant accouchée, le Roi consentit à présenter l'enfant au baptême. La cérémonie se fit dans la halle où les protestants faisoient alors le prêche. Dès que le Roi fut entré, le ministre fit chanter le psaume 21, qui commence par ses paroles : « *Seigneur, le Roi s'éjouira d'avoir eu délivrance, par la grande puissance.* (*Mémoire de Sully*) (...) Le Roi s'informa s'il avoit été chanté exprès : ayant appris que l'on avoit que suivi l'ordre, il en tira un bon augure, et assista au prêche ; ce qui a donné lieu à Duplessis-Mornay de dire qu'il avoit repris, dans cette ville, la profession de la

---

<sup>1</sup> Jean Davy, *op.cit.*, p. 41.

religion prétendue réformée, et fait abjuration de la romaine (de Thou, trad, XV, P. 379) »<sup>1</sup>.

Pour le comte de Montgomery, il s'agit là de son véritable retour sur la scène politique et militaire, après les déboires du siège de Carentan, deux ans plus tôt et la disgrâce qui s'en est suivie.

Après la fuite de la Cour de François d'Alençon, le 15 septembre 1575, à Dreux, puis celle d'Henri de Navarre, en février 1576, la situation du camp protestant se trouve renforcée face au roi Henri III. Monsieur avait réuni un groupe de gentilshommes, les « Malcontents », d'autant plus important que ceux-ci ont en commun de se plaindre du roi. Ces nobles qui se tournent vers François d'Alençon et aussi vers Henri de Navarre ou Henri de Condé espèrent trouver en eux des chefs. Beaucoup d'entre eux souffrent du sentiment de ne pas être récompensés par le roi à leur juste valeur. On peut compter dans leurs rangs des vétérans de la Conjuration d'Amboise, le seigneur de Maligny, Jean de Ferrières, devenu vidame de Chartres, les frères La Fin, Jean, seigneur de Beauvoir, et Jacques. Tous sont des anciens compagnons d'armes de Montgomery lors des premières guerres de Religion. Il ne faut pas uniquement voir chez ces hommes, à l'instar de leurs détracteurs, un sentiment de dépit. Ce mouvement croit en l'existence d'une conspiration contre la haute noblesse en ce royaume, qui viserait à la détruire pour en former une nouvelle, plus docile à la cause de la couronne. Contre ces agents provocateurs, il faut réagir et, selon eux, se garder de mettre en avant toute division religieuse. Cette dernière ne serait propice qu'à faire le jeu de leurs ennemis (au demeurant mal identifiés). Il y a, selon eux, une impérieuse nécessité de s'accorder et la notion de tolérance civile est donc au cœur de leur action. François d'Alençon est catholique, Navarre et Condé sont protestants : puisque la division religieuse ne peut disparaître, autant s'en accommoder. Ces invitations à la tolérance sont particulièrement bien entendues dans la noblesse de province, elle-même traversée par les courants de la bigarrure confessionnelle au sein des familles. Elles le sont en tout cas, comme nous le verrons particulièrement, en Basse-Normandie, où l'influence de Monsieur, jusqu'à sa mort, est importante. Mais la double fuite des deux contestataires les plus en vue à

---

<sup>1</sup> *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, par Odolant Desnos, publié à Alençon, 1787, 2<sup>ème</sup> édition corrigée par Léon de la Sicotière, 1858, p. 91-93 (les indications bibliographiques sont de la main de l'auteur).

la Cour change radicalement la situation des nobles en révolte contre le pouvoir royal. De nombreux gentilshommes se fédèrent alors autour d'eux. Ils espèrent désormais avoir la caution d'un prince du sang qui se nomme lui-même « protecteur de la liberté et du bien public de France ». Si celui-ci gagne, ce sera tout bénéfice : s'il perd, son frère ne pourra que lui pardonner<sup>1</sup>. Lorsqu'à son tour, Navarre, sans mot dire à sa femme Marguerite, prétexte l'occasion d'une chasse pour s'enfuir aussi et rejoindre le duc d'Alençon, le camp réformé se trouve encore plus renforcé et peut alors imposer ses vues. C'est ce que rappelle Hardouin de Péréfixe : « il se sauva donc feignant d'aller à la chasse vers Senlis et se retira à Alençon : où toutefois il ne remua rien, parce qu'on fit bientôt la Paix entre eux tous.<sup>2</sup> » C'est la paix signée à Etigny, près de Sens le 6 mai 1576. Cette dernière apparaît alors comme une victoire personnelle de Monsieur, frère du roi, d'où son nom « paix de Monsieur » ou édit de Beaulieu. Ce texte reste à bien des égards exceptionnel, quatre années après le massacre de la Saint-Barthélemy : « On accorda à Monsieur un grand appanage, de l'argent, et des places ; aux Huguenots plusieurs conditions tres-avantageuses ; et au prince de Condé le gouvernement de Picardie et la ville de Peronne pour sa retraite », indique Péréfixe<sup>3</sup>. Le culte réformé est permis partout, sauf à Paris et à deux lieux autour, et là où réside la Cour. Les réformés reçoivent huit places de sûreté et des chambres mi-parties dans chaque parlement. Si l'article seize ne permet de supprimer l'appellation quelque peu péjorative de *religion prétendue réformée* ou *R.P.R.*, en revanche les victimes de la Saint-Barthélemy sont réhabilitées, ainsi que les conspirateurs, La Mole et Coconnat. Et surtout, l'article cinquante-huit est d'une grande importance, puisqu'il annonce des états généraux dans un délai de six mois. Cette convocation, acte souverain par essence, est stipulée ici par le traité. Il y a donc là une véritable victoire pour Monsieur, qui accapare à cette occasion l'Anjou, la Touraine et le Berry, et pour les princes Condé et Navarre, qui obtiennent également des commandements en Picardie et en Guyenne. Toutefois d'après Péréfixe, Navarre est celui des protagonistes qui semble le plus mal doté pour mener les tractations d'Etigny et c'est ce qui justifierait, d'après

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont coll. Bouquins, 1998, 1526 p. Ici p. 240-241.

<sup>2</sup> Hardouin de Péréfixe, *Histoire du Roy Henri le Grand*, Paris, Edmé Martin, 1661, 520 p. Ici p. 45.

<sup>3</sup> Hardouin de Péréfixe, *Histoire du Roy Henri le Grand*, Paris, Edmé Martin, 1661, 520 p. Ici p. 45.

l'auteur, sa nouvelle conversion : « mais à nostre Henry rien autre chose que des espérances, desquelles enfin estant desabusé, il franchit le pas, rentra dans le Party Huguenot, le seul appuy qu'il pust avoir et quittant l'Eglise Catholique que professa de nouveau sa première Religion »<sup>1</sup>. L'argument est peu recevable ; deux générations après les faits, il s'agit pour Péréfixe, évêque de Rodez et précepteur du roi en 1661, de ne pas qualifier le roi de relaps. Mais la victoire de ces derniers est fragile et précaire, car l'édit est difficile à appliquer et rencontre une multitude d'opposants. A Rouen par exemple, le gouverneur Le Veneur, sieur de Carrouges, originaire de Basse-Normandie, signale la formation d'une ligue nobiliaire. En Picardie, des gouverneurs refusent de céder leurs places à Condé ; ils forment une Ligue autour des habitants de Péronne<sup>2</sup>.

Depuis le début des combats de la sixième guerre de Religion, l'équilibre des forces dans la région bas-normande s'effectue de la façon suivante. Alors que les villes de Caen, Cherbourg, Saint-Lô, Carentan, Granville et Mortain restent fidèles au roi, celles d'Avranches, Valognes et Coutances se rangent derrière les mécontents. Le roi peut aussi compter sur la fidélité de Hervé de Longaunay, gouverneur et lieutenant général du roi en Basse-Normandie de 1575 à 1589. Né en 1510 et mort à Ivry le 14 mars 1590, cet homme apparaît désormais âgé au cours des décennies 1570 et 1580, mais ce dernier se pose, durant cette période, comme l'auxiliaire essentiel de la politique royale dans la région. Longaunay doit faire face à l'opposition du sieur de Dampierre, le principal adversaire du roi dans le Cotentin<sup>3</sup>, qui peut, quant à lui, s'appuyer sur l'autorité militaire de Louis de la Moricière sieur de Vicques, fils d'Etienne et de Jeanne de Merle. Chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, il commence sa carrière en tant qu'enseigne du maréchal de Matignon. Puis il devient capitaine et premier gouverneur du Mont Saint-Michel. Enraciné dans la région du Mont, il habite l'Ile-Manière, sur la Sélune. En 1580, il épouse Esther Le Tessier, avec qui il a cinq enfants<sup>4</sup>. Désormais et pour deux décennies,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.45.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, *op.cit.*, p. 244-245.

<sup>3</sup> Abbé Canu, *op.cit.*, p. 285.

<sup>4</sup> Mais l'appartenance à un camp ne relève que rarement du déterminisme familial. Une génération plus tard, dans cette famille de Vicques, l'un des fils de Louis de la Moricière, sieur de Vicques, prénommé Dominique, se range aux côtés du roi, tandis que son frère, le sieur de l'Ile-Manière, combat pour la Ligue.

les protestants bas-normands auront pour principal adversaire Louis de la Moricière, sieur de Vicques.

Parce que les principaux membres de la noblesse seconde protestante ne sont pas encore actifs sur le terrain militaire régional, soit qu'ils partent en mission ailleurs dans le royaume de France comme c'est le cas de Jacques de Montgomery, soit qu'ils demeurent trop jeunes pour combattre, l'initiative des combats dans le Cotentin revient encore pour une dernière fois à Jean d'Oissey, sieur de Touchet. Mais déjà s'éteint la génération des premiers combattants, celle des années 1560 et 1570. Touchet ou Guillaume Payen de la Poupelière en sont les derniers représentants. Ils apparaissent comme les rescapés des dures luttes de l'année 1574, qui a pourtant vu la disparition des principaux chefs de la cause réformée dans la région. Touchet, déjà présent aux attaques iconoclastes lancées dès 1562, puis au siège de Domfront, est l'auteur d'une tentative pour s'emparer du Mont Saint-Michel, lancée à l'été 1577. C'est au Teilleul dans la Manche que Jehan d'Oissey, sieur du Touchet vit et qu'il y entretient deux cents hommes. Ces derniers sont peu appréciés par la population locale car réputés vivre de « picorées ». Le 22 juillet 1577, l'ancien compagnon d'armes de Montgomery est accompagné d'une trentaine de ces soldats de confession protestante, déguisés en pèlerins mais l'opération, placée sous le commandement du sieur de Touchet, se révèle un échec d'autant plus cuisant qu'elle est suivie deux ans plus tard par l'exécution de son chef. L'enseigne Louis de la Moricière, sieur de Vicques, contrôleur royal de Mortain, excédé par les plaintes suscitées par les rapines de Touchet, assiège en effet le château du Touchet en avril 1579 et exécute le seigneur du lieu un mois plus tard. Le capitaine du Mont, René de Bastardy, jugé peu sûr, est alors déposé au profit de Vicques, qui en devient gouverneur. Ce dernier devient alors gouverneur et capitaine du Mont et de l'île de Tombelaine. Tandis que le camp adverse l'emporte par le succès de Vicques dans le Cotentin, le camp protestant voit disparaître, avec du Touchet, l'un des derniers tenants de l'époque héroïque des combattants de la première génération. La période voit aussi la disparition d'un homme de la première génération ; il s'agit de Guillaume Payen de la Poupelière. Protestant de la première heure, il avait implanté un premier temple sur ses terres et fait venir un pasteur, Germain Berthelot. Après avoir soutenu jusqu'au bout le comte de Montgomery à Domfront en 1574, il s'échappe de la cité assiégée, après une vaine tentative pour le faire libérer, aidé



de son ami d'Aubigné. Ils réussissent tous deux à entrer dans la citadelle et tentent de convaincre le comte de quitter la place. Ce dernier refuse et préfère vendre chèrement sa vie, jusqu'au 27 mai 1574, de la façon que l'on connaît<sup>1</sup>. Payen et d'Aubigné tentent alors de s'emparer de Cherbourg en 1576, mais en vain. Jugeant sa carrière terminée, Payen de la Poupelière se retire alors et meurt en son logis vers 1580. Jusqu'à sa mort, ce dernier semble être resté fidèle à la foi réformée, du moins a-t-il gardé toute sa confiance au pasteur Berthelot, qui continue à vivre sur ses terres et à y prêcher. Outre l'office rendu à la chapelle du château de Sainte-Honorine, Berthelot fait également installer un autre lieu de culte, près de l'église paroissiale ; cet espace de prière reste en fonction jusqu'en 1598, date de la mort du pasteur<sup>2</sup>. La fille de Payen, Suzanne, fidèle à la foi protestante, dépose alors le corps de Germain Berthelot à côté de celui de son père dans la chapelle de la Poupelière, tandis qu'un nouveau temple est construit à la Quentinière, près d'Athis<sup>3</sup>.

Les états généraux convoqués à la suite de l'édit de Beaulieu de 1576 aboutissent à une situation de blocage et mettent à mal les positions prises en faveur des réformés. Son abolition pousse finalement les huguenots à reprendre les armes en Poitou et en Guyenne dès la fin du mois de décembre 1576. Cette fois, le duc d'Alençon, réconcilié avec son frère, combat contre Navarre devant La Charité et Issoire. Les huguenots en difficulté doivent négocier un nouvel édit à Poitiers, qui restreint la liberté de culte obtenue en 1576<sup>4</sup>. Au même moment, à partir du mois d'avril 1577, hors de la région bas-normande, les régiments de chevaux-légers de Lorges, Mouy et Bourry sont déployés dans la région du Bas Poitou. L'opération consiste à barrer la route aux navires en partance pour l'Espagne dans le port des Sables d'Olonne<sup>5</sup>. Mais après la paix de Bergerac, signée le 15 septembre 1577, et confirmée par l'Édit de Poitiers, Jacques de Montgomery adhère au parti de Condé. Ce dernier le nomme gouverneur de Brouage, près d'Oléron, en Saintonge. Gabriel, son frère cadet, le rejoint dans sa compagnie au titre de lieutenant. Mais en 1578, une affaire ramène l'aîné des

---

<sup>1</sup> Abbé Macé, *op.cit.*, p. 42-43.

<sup>2</sup> Abbé Macé, *op.cit.*, p. 44-45.

<sup>3</sup> Abbé Macé, *op.cit.*, p. 44-45 : la famille Payen semble alors abandonner la pratique de la foi réformée, puisque le fils de Suzanne, petit-fils de Guillaume Payen, Jacques Lefebvre du Radier se convertit au catholicisme en 1648

<sup>4</sup> *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion, op.cit.*, p. 253-254

<sup>5</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 49.

Montgomery en Basse-Normandie. Selon le droit octroyé sous Henri II à son aïeul Jacques Ier de Montgomery, celui-ci doit en effet nommer l'abbé de Montmorel. Mais en 1558, Pierre Cornille, le vingt-quatrième abbé de Montmorel, a été chassé de son monastère et s'est vu contraint de se réfugier dans l'abbaye du Mont. Depuis cette date, les divers abbés qui se sont succédé, refusent cet état de fait et combattent la famille Montgomery, compte tenu de son appartenance à la foi réformée. En 1578, l'abbé capitule et résilie sa charge au profit de Jean de Louvel (mais non sans se réserver une pension de mille livres), avec l'accord de Jacques de Montgomery. C'est au cours d'un voyage à Paris que sa femme, Pétronelle de la Suze, est victime d'une épidémie de peste. Elle meurt le 25 août 1578. Le comte se remarie alors avec Aldonce de Bernuy, veuve de Guy de Bernuy, comte de Clermont-Lodève et baron de Castenau.

Jacques de Montgomery et ses frères, Gabriel et Gilles, rejoignent le prince de Condé et participent au siège de la ville de La Fère le 29 novembre 1579, avec succès. Mais l'intervention des catholiques du maréchal de Matignon oblige le Prince de Condé à se réfugier dans les Etats allemands. Les frères Montgomery se joignent alors à Henri de Navarre pour le siège de Cahors en mai 1580. Alors que la situation devient critique, Navarre ayant dans ses rangs de nombreux blessés, dont Rosny, les régiments de Montgomery et du comte de Chouppes, armés de cent chevaux et de six cents arquebusiers, donnent un assaut décisif pour la prise de la ville, pourtant bien « emmuraillée ». Cette prise de Cahors occasionne la signature du traité de Fleix, entériné le 26 novembre. Le 24 mai 1581, Jacques de Montgomery est présent à l'assemblée des députés des églises réformées de France à Montauban. Il reconnaît donc Henri de Navarre comme « protecteur et responsable des protestants du royaume ». En ratifiant sans ambiguïté ce texte, il fait sien le vœu d'Henri de Navarre « de consacrer ses efforts à faire appliquer la confession de foi de La Rochelle, en contrepartie de l'obéissance qui lui est promise par tous, avec le conseil et avis des dites églises et ceci sous la sujétion du roi de France que nous reconnaissons nous avoir été donné par Dieu et sous l'obéissance de ses édits »<sup>1</sup>. Il a donc endossé sans état d'âme la cause protestante déjà embrassée par son père. Il s'en fait le champion en soutenant désormais Henri de Navarre. Même si la situation du camp réformé se

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 56-57.

trouve pour l'heure en grande difficulté, tant financière que militaire, ces nobles protestants de la première heure, héritiers de la foi de leurs pères restent ainsi fidèles à leur confession et soutiennent celui qui leur semble le mieux incarner ce combat pour la foi.

### ***3) Une noblesse en proie au doute : la tentation de Monsieur***

Dans la région bas-normande, après la capitulation et la mort du redoutable chef protestant, personne ne peut plus guère démentir la toute-puissance de Jacques de Matignon, vainqueur reconnu de Montgomery. A l'été 1574, après huit semaines de siège et de campagne, Matignon a perdu plus de cent vingt hommes, tués ou blessés grièvement, et parmi eux, non des moindres, Pierre Le Fevre de la Boderie, Lavardin, Sainte-Colombe, Villers-Emery... Pour reconstituer ses forces, Matignon reste une semaine à Saint-Lô, puis attaque Carentan, défendu par cinq cents soldats et une soixantaine de gentilshommes fidèles à Montgomery. Parmi eux, on note la présence de son fils Jacques, de Guitry, Payen de la Poupelière, Touchet. Mais Guitry capitule sans combattre et se rend, laissant à peine le temps au fils du comte, Jacques de Lorges, de s'enfuir par la mer et de gagner La Rochelle<sup>1</sup>. Ayant devant lui le champ libre, Matignon entame la pacification de la région bas-normande, en réduisant les restes épars de l'armée protestante répartis à Saint-Sauveur le Vicomte ou Valognes. Ainsi tombent aux mains du nouveau chef local, les villes de Cherbourg, de Granville, Saint-Lô, Coutances... Ces dernières voient leurs murailles réparées et fortifiées. Matignon triomphe. Il est nommé baron de Saint-Lô le 22 mai 1576 (cette terre appartenait aux évêques de Coutances ; un échange est alors proposé avec les seigneuries de Montgardon et 500 livres de rente). Le roi lui accorde aussi le titre héréditaire de gouverneur de Cherbourg et de la Basse-Normandie. En 1578, il est fait maréchal de France et gouverneur de Guyenne, consécration suprême, tant pour le titre que pour la promotion. Mais cette dernière affectation peut toutefois apparaître comme un moyen habile de la part du roi de l'éloigner de la région, tant son pouvoir semble désormais important.

---

<sup>1</sup> René Toustain de Billy, *op.cit.*, p. 172.

L'observation des montres militaires en témoigne aussi. Leur analyse révèle à la fois une volonté de pacification de l'espace bas-normand et l'entière confiance que la reine mère lui accorde<sup>1</sup>. Entre le 15 avril 1578 et avril 1580, on ne dénombre pas moins de huit levées de troupes et d'archers, dans le Cotentin, au cours de ces deux années. Celles-ci concernent principalement les villes de Granville<sup>2</sup>, de Cherbourg<sup>3</sup>, ou Condé-sur-Noireau dans le bocage<sup>4</sup>. Il s'agit de défendre ces places et châteaux, mais aussi de fortifier et sécuriser celle de Tombelaine, près du Mont Saint-Michel<sup>5</sup>, qui est aux mains des Montgomery. Pour ce faire, Matignon confie la défense du Mont au comte du Bouchage. Malgré les multiples tentatives de la part du camp protestant pour s'en emparer, le Mont est en effet resté inexpugnable, tout au long de la période des conflits religieux.

Ainsi au début du règne de Henri III, l'homme fort de cet espace reste bien le grand vainqueur de Montgomery. Toutefois, la confiance, de plus en plus ostentatoire, accordée par le roi à Hervé de Longaunay, gouverneur et lieutenant-général du roi en Basse-Normandie entre 1575 et 1589, vient limiter l'influence de Matignon dans la région. Ce dernier, ne puisant les honneurs et son prestige qu'à l'aune de l'amitié accordée par la reine mère, peut à bon droit se sentir menacé. C'est en tout cas ce que tend à laisser entendre Brantôme : « Pour retourner à Matignon, la reyne le prit si bien en grâce et amytié, que bien souvent il luy servoit de chevalier d'honneur en l'absence de M. de Lanssac ». Le crédit

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 14 551 : répertoires des pièces concernant la Normandie et les Montres des chevaliers à la solde du Roy par Gaignières (1295-1674). Ici volume 43.

<sup>2</sup> BNF Ms. FF 14 551 : Montre de Granville : Montre faite au château de Granville de 40 archers morte paye pour la défense de la dite ville sous la charge de Mr. le Comte de Matignon, leur capitaine y compris, le 15 avril 1578. Idem le 8 octobre, montre à Granville de 40 archers morte paye pour la défense de la ville par Matignon. Montre faite à Granville de 40 soldats morte paye établis pour la garde de la dite place sous la conduite de M de Matignon, comte de Thorigny, leur capitaine compris, le 30 mai 1579

<sup>3</sup> BNF Ms. FF 14551 : Montre de Cherbourg : Montre faite au château de Cherbourg de vingt archers pour le même motif sous la conduite de Mgr. de Matignon, leur capitaine y compris, le 17 avril 1578. Idem le 3 octobre 1578, montre faite au château de Cherbourg de vingt archers morte paye pour la défense de la place sous la conduite de Messire Jacques de Matignon, leur capitaine y compris.

<sup>4</sup> BNF Ms. FF 14551 : Montre faite à Condé-sur-Noireau, le 8 avril 1580, de la compagnie de cent lances réduites à soixante des ordres du roi sous la charge et conduite de Mgr. le Maréchal de Matignon.

<sup>5</sup> BNF Ms. FF 14551 : Montre du Mont et Tombelaine : Idem à Tombelaine de six archers morte paye établis pour la défense sous la charge et conduite de Pierre de Sillac, sieur du Boisroger, capitaine y compris, le 8 octobre 1578. Montre à Tombelaine de six archers sous la charge de Mr. de Sillans leur capitaine, sa personne, le 29 mai 1579. Montre du Mont Saint-Michel de vingt-sept archers morte paye, établie pour la défense de la dite place sous la conduite de M. le comte du Bouchage, capitaine y compris, le 29 mai 1579.

récent accordé à Longaunay par Henri III, qui tend par la même à se détacher de l'emprise politique de sa mère, lui fournit des sujets d'inquiétude. Et cette éclipse de la faveur royale n'ira qu'en s'accroissant pour Matignon, à mesure que le temps passe<sup>1</sup>. Ce dernier doit aussi compter sur la montée en puissance de Monsieur, frère du roi, duc d'Alençon et d'Anjou, sur cet espace. En tant que prince apanagiste possédant des terres dans la région, Monsieur, avant sa mort en 1584, apparaît comme le nouveau recours pour une noblesse locale, déboussolée et sans repère, après les troubles qui affectent la Basse-Normandie, comme l'ensemble du royaume, depuis 1562. Face à l'autorité grandissante de Matignon, homme de la politique de bascule de la reine mère, tous deux assimilés au passé désormais, il se pose comme l'homme neuf, à la fois attaché à la génération montante et comme celui qui n'a pas connu les affres de la précédente. Monsieur séduit donc au contraire une grande partie de la noblesse locale, protestante ou catholique. Il est capable de mobiliser des hommes des deux religions. Toutefois, les protestants bas-normands se retrouvent dans cette mouvance et adhèrent massivement à ce qu'il faut bien qualifier de liens de clientèle.

Ainsi le véritable regain d'activité de la noblesse protestante bas-normande est marqué par la participation massive de ceux-ci à la campagne des Flandres de Monsieur, dès 1581<sup>2</sup>. Alors qu'elle est provoquée pour soutenir les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II d'Espagne, l'aventure militaire s'avère hasardeuse et périlleuse, car mal préparée. Toutefois, l'affaire des Flandres apparaît comme l'occasion pour la noblesse protestante locale de resserrer les rangs et de faire preuve de solidarité. Parmi les nobles à combattre aux côtés de Monsieur, qui s'est entre-temps autoproclamé « souverain du Brabant », on retrouve des représentants de la noblesse réformée locale. Alors que ses membres semblaient jusque-là en difficulté et peu impliqués dans les opérations militaires, il semble bien que l'appel aux armes ait fonctionné à nouveau de façon satisfaisante. Ainsi, dans l'espace propre à notre étude, on relève la mobilisation du fils aîné de François de Bricqueville, tué au siège de Saint-Lô en 1574, Paul de

---

<sup>1</sup> Sur le pouvoir croissant d'Hervé de Longaunay en Basse-Normandie et l'éclipse de la faveur accordée à Matignon, il faut consulter l'article de Nicolas Leroux, « Pouvoir royal, noblesse et autorité locale », in *Les noblesses normandes (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle), actes du colloque sous la direction d'Ariane Boltanski et Alain Hugon*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 93-110. Ici p. 97.

<sup>2</sup> Sur la clientèle de Monsieur qui semble se constituer en une véritable cour, voir l'ouvrage de P. Mack Holt, *The Duke of Anjou and the political struggle during the wars of religion*, London, Cambridge university press, 1986, 242 p.

Bricqueville, baron de Colombières. Mais on note encore la présence des frères Montgomery, pour la Basse-Normandie, ou celle de Jacques de Martel, dit le Bastard de Bacqueville, originaire de Dieppe en Haute-Normandie<sup>1</sup>. Sur quatre-vingt-seize chambellans, nommés par Monsieur, qui occupent l'une des positions les plus prestigieuses de la Maison domestique du roi, huit sont d'origine normande. Mais tous ne sont pas des protestants. Ainsi Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, comte de Grancey a probablement connu une attirance pour la religion réformée, mais sans y adhérer durablement. Ce groupe côtoie aussi le catholique convaincu, Jacques de Rouxel de Médavy, futur ligueur, rallié à Henri IV en 1594, ou Antoine Silly, chambellan des affaires catholiques mais loyal au roi de Navarre<sup>2</sup>. Le rassemblement des troupes est commandé pour la mi-août 1581 à Châteaudun. Jacques de Montgomery y répond présent, entouré de ses deux frères, Gabriel et Gilles. Le 15 janvier 1583, les hommes de Monsieur entreprennent une attaque sur les villes de Dunkerque et Dixmude, mais échouent devant Ostende, Nieuport et Bruges. Devant la ville d'Anvers, on sait que cette opération fut un désastre pour les troupes de François d'Anjou. Ce qui sera désigné désormais sous le nom de « Folie d'Anvers » marque définitivement le repli des troupes, tant la présence française est peu désirable en Flandres. Près de Malines, les troupes du duc d'Anjou sont prises pour cible par les habitants qui ouvrent les écluses des canaux, afin de les faire périr par noyade. Aussi on peut s'interroger sur les motifs qui animent la noblesse et les causes de sa participation à cette campagne des Flandres. Philippe Duquenne a souligné combien ce groupe, coalisé autour de François d'Alençon et d'Anjou, est extrêmement composite du point de vue religieux. Pour lui, l'expédition des Flandres relève davantage d'un combat au caractère chevaleresque et héroïque<sup>3</sup>. Pour Jacques de Montgomery, cette appartenance au camp des « malcontents » s'inscrit dans la logique des liens de clientèle déjà mis en place précédemment. Cet engagement manifeste à la fois sa profonde aversion pour le pouvoir en place et aussi la sincérité de la foi pour laquelle il se bat. Cette bataille pour la foi n'est certes pas le cas de tous ceux qui

---

<sup>1</sup> Sur ce point, il faut consulter l'ouvrage de Philippe Duquenne, *L'entreprise du Duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584 : les responsabilités d'un échec partagé*, Villeneuve-d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 1988, 289 p.

<sup>2</sup> Philippe Duquenne, *L'entreprise du Duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584 : les responsabilités d'un échec partagé*, Villeneuve-d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 1988, 289 p. Ici p. 32-33.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 37 à 39.

forment le camp des « malcontents ». Toutefois en ce qui concerne les mobiles de Jacques de Montgomery et de ses frères, il ne fait pas de doute que l'élément religieux est déterminant. Leur engagement se situe dans le droit fil du combat mené par cette famille depuis deux générations.

Il apparaît de façon assez troublante que certains nobles, dans le bocage surtout, cherchent à échapper à l'étau politique qui se resserre autour d'eux au cours de la décennie 1570 et semblent séduits par la clientèle de Monsieur. C'est aussi le cas de Guy Le Fevre de la Boderie (1540-1598), troisième des frères ; il est un proche de Guillaume Postel. Ses deux aînés ont embrassé la carrière militaire, résolument dans le camp catholique. L'aîné, Pierre, capitaine d'infanterie, meurt au combat à Saint-Lô en 1579 contre Montgomery, l'autre, Philippe, à Falaise en défendant le château dont il avait le commandement contre les protestants en 1587<sup>1</sup>. Les deux derniers fils, Guy et Antoine<sup>2</sup>, prennent des positions politiques plus nuancées en refusant de s'engager dans un camp ou l'autre. Très lettré et fin connaisseur en langues anciennes, latin, grec, hébreu ainsi qu'en langues orientales, en italien et en espagnol, Guy de la Boderie participe pleinement au mouvement philologique qui se développe en France dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Un placet, daté du 6 septembre 1587, indique qu'il sollicite la chaire de professeur en langue hébraïque, le poste ayant été laissé vacant par Gilbert Guénébrard. Ce poste lui est refusé mais il tente alors sa chance auprès de Monsieur, après avoir appartenu aux cercles intellectuels de Marguerite de Navarre, dont il devient le secrétaire. Henri III lui confie également des traductions à partir de textes syriaques, de textes de Marsile Ficin. Il est aussi l'auteur d'un certain nombre d'œuvres très empreintes de la philosophie néoplatonicienne, tellement en vogue à cette époque. Qu'il s'agisse de la *Gallide ou la Révolution des arts et des sciences*, poème scientifique dédié au duc d'Alençon,

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF, dossier bleu 104, fol. 31-51 et Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueilli à Saint-Honorine-la-Charonne et à la Gaustraye*, Montligeon, 1906, p.37-40.

<sup>2</sup> Son frère Antoine semble plutôt rester fidèle à la religion des Pères et poursuit une carrière diplomatique en tant que secrétaire de Jean de Vivonne, sieur de Saint-Goard et marquis de Pisani, alors ambassadeur en Espagne, puis il cherche à entrer dans l'entourage du duc de Joyeuse, fin lettré et étoile montante à la Cour autour de 1583. Mais la mort du duc à Coutras en 1583 compromet ses ambitions ; il poursuit donc sa carrière diplomatique en Angleterre auprès de Jacques Ier et à Bruxelles, en publiant également des traductions du Tasso notamment un *Dialogue de la Noblesse*, en 1584 dans lequel il s'insère dans le débat d'idées de son temps sur la justification de l'existence de la noblesse. Dans les deux cas, il y a pour les frères La Boderie cette volonté d'échapper au contexte local, propre au bocage bas-normand d'où ils sont originaires, pour briguer des faveurs ailleurs.

expression d'un christianisme baroque d'inspiration platonisante, des *Discours de l'honneste amour sur le Banquet de Platon*, dédiée à Marguerite de Valois, à propos de *L'art de bien aimé* ou enfin, des *Cantiques spirituelz et austres mélanges poétiques*, nous avons donc ici l'archétype de l'humaniste de la Renaissance, capable de faire carrière dans le sillage de Monsieur hors du cadre<sup>1</sup>. Difficile de dire en revanche si Guy s'est converti au protestantisme ; les membres de la clientèle de Monsieur sont soigneusement choisis parmi toutes les tendances politiques et confessionnelles de l'époque et aucun signe ne permet de trancher cette question. Toutefois, sa participation à la réflexion philologique et sa recherche des textes anciens l'ont forcément amené à se poser les questions religieuses qui agitent ces milieux intellectuels depuis deux générations. Ainsi Monsieur apparaît comme un recours et la recherche de sa protection, conçue comme un moyen de ne pas s'engager dans le conflit qui oppose la noblesse française depuis maintenant deux générations. Sa mort, le 10 juin 1584, sonne le glas de toutes ses tentatives de recomposition au sein de la noblesse. Elle ouvre alors une nouvelle période.

## *II. La noblesse protestante bas-normande contre la Ligue (1584-1598)*

La mort du duc d'Anjou et héritier du trône, frère d'Henri III, sans enfant, donne en effet le signal d'une crise de succession dynastique sans précédent. Car, selon la loi fondamentale du royaume, le trône échoie à Henri de Navarre, futur Henri IV, un Bourbon descendant du sixième fils de Saint Louis, converti au protestantisme. Dès lors les catholiques, contestant le principe de la primogéniture mâle, lui préfèrent celui de la proximité de sang et choisissent comme successeur le vieux cardinal Charles de Bourbon, oncle d'Henri de Navarre. Ils se rassemblent derrière les Guise, Henri surnommé le balafre, ses

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire*, op. cit, p. 1025-1026.



frères, Louis, cardinal de Guise et Charles, duc de Mayenne, ses cousins Charles, duc d'Aumale et Charles, duc d'Elbeuf, le cardinal Charles de Bourbon. Ils obtiennent le soutien du roi d'Espagne, Philippe II. Cette union est concrétisée le 31 décembre 1584 au traité de Joinville et confirmée par la proclamation d'un manifeste à Péronne le 31 mars 1585 sous l'impulsion du cardinal de Bourbon, qui dénonce l'existence d'une menace protestante pesant sur la France. Le choix de Péronne pour cette déclaration ou manifeste souligne la volonté de montrer une continuité avec celle de 1576<sup>1</sup>. Mais la différence saute aux yeux : l'intervention des Guise était restée plutôt discrète jusqu'ici. Parallèlement, à Paris et de façon plus ou moins spontanée, naît une « Ligue populaire » organisée par quatre hommes, Hotman, Boucher, Prévot et Launoy, recrutant dans le monde judiciaire et marchand.

La Ligue s'oppose d'abord à Henri III, contraint d'accepter le 7 juillet 1585 le traité de Nemours, qui fait de la religion catholique la seule pratiquée dans le royaume. S'ouvre alors la huitième guerre de Religion. Mais le 12 mai 1588, le roi est débordé par une manifestation populaire parisienne dirigée contre lui. Les Parisiens utilisent pour la première fois un stratagème qui fera long feu et dressent des barricades dans la capitale pour en bloquer l'accès. En exil à Chartres, laissant la capitale aux mains des Guise, le roi convoque les états généraux à Blois pour la fin de l'année 1588. Fortement contesté durant les séances, Henri III, effrayé par les revendications de nature fiscale des chambres du clergé et du tiers état aux mains des ligueurs, organise en toute hâte l'assassinat du duc de Guise et de son frère, le cardinal, afin de couper les magistrats de toute protection princière. Cet événement est l'occasion d'un véritable mouvement révolutionnaire de nature eschatologique. A Paris, le mouvement prend un caractère révolutionnaire avec le soulèvement d'un parti appelé les Seize<sup>2</sup>. Le duc de Mayenne, frère du duc de Guise assassiné en 1588, stoppe cette entreprise qu'il considère comme une dérive et fait exécuter trois chefs parmi les Seize et exiler les autres<sup>3</sup>. La fureur paroxysmique atteint aussi certaines autres villes de province, telles Orléans, Amiens, Rouen, Marseille ou Saint-Malo. Désormais la lutte pour le pouvoir

---

<sup>1</sup> Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et Dictionnaire*, op. cit., p. 308-309.

<sup>2</sup> Sur ce point, voir l'ouvrage de Robert Descimon, *Qui étaient les Seize ? Mythes ou réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Klincksieck, Mémoires publiés par la fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île de France, T.34, 1983, 300 p.

<sup>3</sup> Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p. Ici p. 259.

oppose les ligueurs conduits par Mayenne et les royalistes, soutien de la tradition monarchique, dont le chef naturel est Henri IV. Mayenne se méfie cependant des ambitions de Philippe II d'Espagne<sup>1</sup>. Les états généraux de la Ligue en 1593 qui devaient élire un roi de France n'eurent pas l'importance de la conférence de Suresnes qui permit aux ligueurs modérés et aux royalistes de trouver une solution, conforme aux lois fondamentales du royaume<sup>2</sup>. Henri IV abjure le 25 juillet 1593 à Saint-Denis. Dès lors, les ralliements se multiplient. Henri IV est sacré à Chartres le 27 février 1594 et peut rentrer à Paris le 22 mars. Mais, pour une noblesse protestante, qui avait été convaincue d'appartenir à la vraie foi par ses parents, souvent depuis sa naissance, comment réagir et prendre position face à une telle conversion ? Est-ce le réalisme qui l'emporte et l'intime conviction que « Paris vaut bien une messe » au nom de la paix civile ? Ou bien est-ce la gêne et la frustration vis-à-vis d'un prince, qui est leur chef de guerre, mais aussi leur chef de parti depuis plus d'une décennie maintenant ?

### ***1) La noblesse bas-normande à nouveau en armes***

Face à la Ligue proprement dite, ou « Sainte Union » qui naît officiellement le 31 décembre 1584, et pose au second ordre du royaume un problème religieux et politique, un seul choix s'impose, pour la noblesse protestante bas-normande. En lutte contre les catholiques alliés au duc de Guise et à l'Espagne, ceux-ci choisissent un ralliement à la cause royale, sans état d'âme et d'une seule voix. Peu à peu, c'est une partie importante d'entre elle, qui s'attache au nouveau monarque Henri, et se montre massivement loyale et fidèle à la couronne. C'est alors que se met en place une nouvelle configuration au sein du second ordre. Péréfixe note la présence aux côtés de Navarre et Condé des nobles catholiques suivants : « le Mareschal de Damville-Montmorency, gouverneur de Languedoc ; le duc de Montpensier Prince de sang, avec son fils le Prince de Dombes ». Parmi les protestants, se trouve leur chef le prince de Condé, « qui tenoit une partie de Poitou, de la Xaintongue et de l'Angoumois ; le comte de

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *Les Guise*, Paris, Hachette, 1984, 266 p. Ici p. 129.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, 1103 p. Ici p. 587-588.

Soissons et le Prince de Conti son frère, les trois derniers estoient ses cousins germains, les deux premiers l'estoient en un degré plus éloigné ». Il souligne aussi la présence de « Lesdiguières, qui de simple gentilhomme s'estoit par sa valeur élevé à un si haut point, qu'il estoit maître du Dauphiné et faisoit trembler le duc de Savoye ». Il note aussi le ralliement de « Claude de la Trémouille, duc de Touars, jeune Seigneur d'une naissance illustre, plein de feu et d'esprit, et très-puissant en Poitou et en Bretagne, lequel s'estoit fait Huguenot depuis peu et avoit l'honneur de marier sa sœur Charlotte au Prince de Condé ». Il faut signaler aussi l'engagement de « Henry de la Tour, vicomte de Turenne, qui avoit aussi épousé la nouvelle Religion ; Chastillon, fils de l'Admiral de Coligny ; René chef de la Maison de Rohan ; François comte de la Rochefoucault, Jacques de Caumont La Force ; le Seigneur de Pons ; Saint Gelais-Lansac »<sup>1</sup>. On retrouve là, du côté des protestants, une certaine cohérence de leur choix. La présence d'une deuxième génération de combattants pour la Cause semble s'imposer à leur esprit, malgré la mort de la plupart de leurs pères, soit durant la Saint-Barthélemy soit pendant les âpres combats de la décennie 1560 ou 1570. Du côté des catholiques, le ralliement du duc de Montpensier, ou celui de Damville-Montmorency, apparaît comme un appui de poids face aux Guise, en général et à Mayenne, en particulier. Mais l'examen de cette liste de noms de combattants protestants, ralliés à Navarre, révèle aussi l'absence des fils du comte, Gabriel de Montgomery, qui ne sont pas cités. Tandis qu'en 1562, le chroniqueur Castelnau nomme le régicide en quatrième position, parmi les combattants de la Cause, une génération plus tard, Péréfixe ne prend même plus la peine de nommer les fils Montgomery parmi les combattants des forces anti-ligueuses<sup>2</sup>. Tout se passe comme si leur soutien militaire ne comptait plus, ou moins en tout cas. La famille a certes perdu de son prestige dans les combats qui se mènent alors. Elle n'a plus l'éclat qu'avaient ses ancêtres à la génération précédente. Les fils ne font plus trembler la Couronne comme autrefois leur père et ne menacent plus de la faire vaciller. Toutefois, ayant rejoint sans état d'âme le camp de Navarre et Condé dès le début de la décennie 1570, Jacques de Montgomery et son frère Gabriel combattent tous deux désormais pour défendre la reconnaissance des droits à l'accession au trône de

---

<sup>1</sup> Hardouin de Péréfixe, *Histoire du Roy Henri le Grand*, Paris, Edmé Martin, 1661, 520 p.

<sup>2</sup> Michel de Castelnau, *Mémoires*, in *Nouvelles collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, éd. par Michaud et Poujoulat (éd. du Commentaire du Code civil), 1838, 1<sup>ère</sup> série, vol. 9, p. 408 à 554. Ici p. 463.

France d'Henri de Navarre, devenu Henri IV. Cette période de la Ligue s'accompagne alors d'un véritable reclassement des forces nobiliaires locales et des camps en présence. Ainsi voit-on toujours la manifestation de la toute-puissance de Jacques de Matignon dans la région, mais celui-ci s'est rallié au jeune roi, Henri IV. Les nobles réformés bas-normands rejoignent massivement le camp royal, armé par son nouveau leader dans la région, Jacques de Matignon. Autrefois ennemis de ce dernier, les fils du comte Gabriel de Montgomery combattent désormais pour la Cause royale, aux côtés de celui qui a fait exécuter leur père quelques années plus tôt.

La Basse-Normandie, comme les autres régions du royaume, avec moins d'intensité il est vrai, connaît, elle aussi, des troubles qui opposent la noblesse locale. Alors que le Cotentin connaissait un calme relatif depuis la reddition des principaux chefs protestants en 1574, on observe, à partir de 1585, un regain de tension entre la communauté protestante et Henri de Longuenay, l'homme du roi dans la région<sup>1</sup>. Depuis le début des années 1580, le roi Henri III a accordé toute sa confiance à cet homme, tandis que Matignon a quitté la région bas-normande pour prendre ses fonctions en Guyenne. Longuenay reçoit alors l'ordre de fortifier toutes les villes et places fortes du pays<sup>2</sup>. En s'appuyant sur un mémoire adressé au roi et au gouverneur Joyeuse, il s'y emploie à Saint-Lô, Pontorson, Ponts d'Ouve, au Mont Saint-Michel, à Vire et à Bayeux<sup>3</sup>. Il obtient aussi de la part de la couronne une décharge de dix mille écus de charges extraordinaires imposées aux habitants de la région. Mais en échange de cette décharge, Henri III exige l'interdiction de tout rassemblement de troupes dans le bocage et le Cotentin. Lorsque le 20 juillet 1585, le roi donne l'ordre à Longuenay de faire exécuter l'édit, les protestations s'élèvent de toutes parts et mettent le feu aux poudres. Il faut dire que cet édit prévoit l'interdiction de pratiquer toute autre religion que catholique et ordonne l'expulsion des protestants locaux. L'application du texte oblige donc la fermeture du temple de Saint-Lô. L'exercice du culte y avait pourtant été autorisé par Matignon lui-même quelques années

---

<sup>1</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p.283.

<sup>2</sup> Nicolas Leroux, « Pouvoir royal, noblesse et autorité locale », in *Les noblesses normandes (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle)*, actes du colloque sous la direction d'Ariane Boltanski et Alain Hugon, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 93-110. Ici p. 107-108.

<sup>3</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p.283-284.

auparavant, en 1578<sup>1</sup>. Un second édit daté du 7 octobre 1585 finit de soulever l'indignation de la communauté réformée de la région et surtout le courroux de celle de Saint-Lô, ancienne et bien structurée, bientôt contrainte à l'exil ou à la conversion forcée. Alors que François d'O donne l'ordre de raser les fortifications de cette ville, vingt-huit habitants de la cité, déjà, préfèrent s'enfuir et se réfugier en Angleterre, venant alimenter le lot déjà constitué des opposants, résidant à Jersey et Guernesey. Alors que la cité de Saint-Lô est tenue par le protestant Bailleul et une centaine d'hommes, Longuenay doit aussi déplorer la présence d'une trentaine de vaisseaux devant Le Havre de Regnéville le 11 décembre 1585. La cité, autrefois considérée depuis le début des guerres de Religion, en 1562, comme « la république des huguenots en Basse-Normandie », voit aussi le passage entre ses murs de Condé<sup>2</sup>. Ce dernier, fuyant et laissant son armée à Angers face à Mercoeur, cherche à gagner l'Angleterre. Les frères Montgomery, à la tête de quatre cents arquebusiers et de cent cuirassés, alors au service de Guy de Coligny, comte de Laval, participent à ce sauvetage. Depuis le début du mois de septembre 1585, ils contribuent à la réussite de l'opération qui vise à libérer Charlotte de la Trémoille, retenue dans son château de Taillebourg assiégé par les compagnies de Matignon, alors gouverneur de Guyenne<sup>3</sup>. Puis ils rejoignent les troupes de Condé en Saintonge, avant d'être dispersés. Tandis que l'aîné des frères Montgomery, Jacques et ses cadets, Gilles de Lorges et Gabriel, regagnent alors leur foyer, leur oncle, Jacques, sieur de Courbouzon, frère du feu comte, embarque avec Condé et la Trémoille<sup>4</sup>. Tous trois parviennent à Guernesey, mais n'y restent pas. A partir des îles anglo-normandes, ils regagnent ensuite le port de La Rochelle. Pendant deux ans encore, la ville de Saint-Lô continue avec succès sa résistance contre le pouvoir de Longuenay, mais dans les pires souffrances, puisque celle-ci est ravagée par une épidémie de peste entre 1584 et 1585<sup>5</sup>. Jusqu'en 1588, le Cotentin reste assez calme, bien que les forteresses soient loin d'être pleinement sécurisées. Il faut dire que les principaux ligueurs locaux combattent ailleurs, en Gascogne notamment. Toutefois, la ville d'Alençon est

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p.282-283.

<sup>2</sup> Jean Canu, *Ibid*, p. 287.

<sup>3</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 65-67 : la fuite de Condé.

<sup>4</sup> Arsène Delalande, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, Valognes, Gomont, 1844, 353 p. Ici p.141 ; et Jean Canu, *op.cit.*, p. 283.

<sup>5</sup> René Toustain de Billy, *Mémoire sur l'histoire du Cotentin et de ses villes : villes de Saint-Lô et de Carentan*, Saint-Lô, Elie fils, 1864, 193 p. Ici p. 119 et 121.

menacée par les troupes ligueuses le 1<sup>er</sup> septembre 1588. Ces derniers se tournent aussi vers Saint-James, fief des Montgomery, qui connaît des déprédations en décembre de la même année<sup>1</sup>.

Dès le début de la Ligue, la plupart des villes normandes se rangent derrière les partisans de la maison de Guise. A Rouen surtout, Le Havre, ou Lisieux, comportant chacune pourtant une communauté protestante importante, comme on le sait, la Ligue y a triomphé. Face à elles, seules les villes de Caen et Falaise témoignent au contraire d'une grande fidélité au roi et prennent les armes contre les premières. C'est pourquoi Caen est choisie pour lieu de séance du Parlement royaliste « tant à cause de son assiette avantageuse, que pour la fidélité et l'affection que ses habitants ont toujours montrée »<sup>2</sup>. En mars 1588, avant la mort du roi Henri III, Caen maintient sa ligne de défense et obtient la décharge des impôts de l'année précédente et la révocation de la fiscalité sur les drapiers. Les habitants de la capitale bas-normande et son gouverneur, le sieur de la Vérune, prêtent serment « d'exposer leurs vies et biens et marcher d'un mesme pied pour conserver la ville sous l'obéissance du roi »<sup>3</sup>. Dans son ensemble, le pouvoir municipal en Basse-Normandie reste davantage fidèle au roi que Rouen et sa région, nettement ligueuse. Les villes de Vire, Saint-Lô, Alençon, Cherbourg, Granville, Pontorson, et Domfront, soit la majorité des villes bas-normandes, demeurent royalistes et tiennent leurs positions grâce à des fortifications solides. Seules Mortain, Coutances, Carentan, restées pourtant fidèles, voient leurs recettes fiscales transférées par mesure de protection, faute de rempart efficace<sup>4</sup>. Ce pouvoir municipal, massivement royaliste dans la région, reçoit aussi l'appui et le soutien d'une partie de la noblesse locale. Toutefois de 1585 à 1589, la situation reste confuse et le ralliement n'est que partiel. Il faut en effet nettement distinguer les positions de la noblesse protestante, alliée alors à Condé et Navarre et encore hostile à la politique d'Henri III animée sur place par Longuenay, de celles inhérentes à la noblesse catholique, fidèle au roi et au duc de Montpensier<sup>5</sup>. Dès le mois d'avril 1586, et entre 1587 et 1589, les frères Montgomery, Jacques, et Gilles de Lorges son cadet, se regroupent autour de Henri de Navarre et de

---

<sup>1</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 288.

<sup>2</sup> Registre du Parlement de Caen, citée in Estaintot, *La Ligue en Normandie, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits*, Rouen, Lebrument, 1862, 356 p. Ici p.5-6.

<sup>3</sup> Lettre du 31 mars 1588 des habitants de Caen au roi, citée in *Ibid*, p. 18-19.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 18 à 20.

<sup>5</sup> *Ibid*, p.18.

Condé à La Rochelle. Ils continuent à leur apporter un soutien indéfectible en combattant à leurs côtés contre les troupes du duc de Joyeuse. D'autres nobles protestants issus du Bessin, Henri Robert Auxépales, seigneur de Sainte-Marie du Mont,<sup>1</sup> Gabriel de Bricqueville, sieur de la Luzerne<sup>2</sup>, ceux de la Rivière et de Saint-Michel, ont également rejoint Henri de Navarre. Le roi s'en inquiète et se confie à Longuenay. En novembre 1588, Henri III lui donne alors l'ordre de les arrêter<sup>3</sup>. Le ralliement stratégique entre les deux composantes de la lutte anti-ligueuse dans la région ne s'effectue qu'après 1589, comme nous le verrons.

A la mort du duc de Guise le 24 décembre 1588, tombé sous le coup du poignard armé par Henri III au château de Blois, le duc de Mayenne, apparenté aux Guise, est choisi pour continuer la lutte au titre de lieutenant général du royaume<sup>4</sup>. Depuis 1587, Mayenne s'appuie localement sur Louis de la Moricière, gouverneur d'Avranches, surnommé « de Vicques », et sur le baron des Biards, capitaine du Parc. Devenu en 1589 lieutenant général pour le compte de la Ligue en Basse-Normandie, Vicques fait régner l'ordre sur le Mont Saint-Michel et Pontorson en assurant la jonction avec les troupes bretonnes de Mercoeur<sup>5</sup>. Après la mort du roi Henri III en 1589, Mayenne, en révolte contre le problème dynastique soulevé par l'accession au trône d'Henri IV, nous est décrit comme un personnage lourd et sans grand talent, par Péréfixe, « qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ce defaut procedoit principalement de son naturel et estoit augmenté non seulement par la masse de son corps, grand et gros proportion et qui par conséquent avoit besoin de beaucoup de nourriture et beaucoup de sommeil »<sup>6</sup>. Avec l'appui des Espagnols, il a pour l'instant l'avantage et assiège Alençon, brûle les faubourgs de Lancrel, et porte son armée contre Bellême, Mortagne-au-Perche et Domfront<sup>7</sup>. Face à lui, le duc de Montpensier combat aux côtés de Navarre. Groupés autour du duc de Montpensier depuis 1589, ces

---

<sup>1</sup> Epoux de Jeanne de Bours, il est capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi bailli de Rouen, gentilhomme ordinaire de sa Majesté, puis gouverneur de Carentan et de Valognes en 1602.

<sup>2</sup> Cadet des fils survivants de François de Bricqueville (le héros de Saint-Lô en 1574), il est l'auteur de la branche des marquis de la Luzerne.

<sup>3</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 288-289.

<sup>4</sup> Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits*, Rouen, Lebrument, 1862, 356 p. Ici p. 7.

<sup>5</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 289 et Davy, *op.cit.*, p. 71.

<sup>6</sup> Hardouin de Péréfixe, *op.cit.*, p. 129.

<sup>7</sup> *Catalogue de l'exposition : « les Protestants et le pouvoir à Alençon et dans sa région » (XVIème – XIXème siècles)*, exposition organisée par le service éducatif des Archives départementales de l'Orne (novembre-décembre 1973), 12 p. Ici p.5.

membres du second ordre sont issus de « l'élite de la noblesse en Normandie », d'après l'historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Robert d'Estaintot, auteur d'un ouvrage régional consacré à cet épisode de la Ligue. A l'instar de leur chef, ils sont tous convaincus que les Guise ne peuvent réduire le royaume « en une confusion populaire et effacer les prérogatives et dignités de tous les nobles du royaume »<sup>1</sup>. Montpensier investit Caen avec ses hommes au début du printemps 1589 et tient la ville. Puis il cherche aussi à assurer la reconquête des villes de Falaise, Bayeux, Argentan et Lisieux.

## ***2) Le loyalisme de la noblesse bas-normande : ralliement et reclassement des forces***

Il s'opère alors un ralliement de l'armée anti-ligueuse, tant protestante que catholique, entre les troupes du duc de Montpensier et celle de Navarre, ainsi que le souligne Hardouin de Péréfixe<sup>2</sup> :

« Or comme de leur costé les Chefs de la Ligue taschoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de Seigneurs et de villes ; le roy de Navarre de sa part réunissoit avec luy tous ses amis de l'une et l'autre de l'autre Religion ; (...) Et tous professoient la Religion Catholique, hormis le Prince de Condé. Il y avoit aussi de son Party (...) plusieurs autres seigneurs et gentilshommes de marque, la plupart de la nouvelle religion. En mesme temps il dépêcha aussi vers Elisabeth Reine d'Angleterre, et vers les Princes Protestants d'Allemagne ; (...) Et le roy de Navarre se trouva fortifié de telle sorte »<sup>3</sup>.

Ce ralliement constitue en fait un véritable tournant en ce qui concerne l'équilibre des forces nobiliaires dans la région. En Basse-Normandie, cette armée est composée à la fois par des protestants et des catholiques, tels Henri de Longaunay (déjà évoqué), Henri de Pellevé, baron de Flers, Nicolas de Grimouville, baron de Larchamp ou Crèveœur, et surtout Charles de Matignon, comte de Torigny, le fils du Maréchal, alors nommé en Guyenne. Parmi les protestants, on remarque la présence de Martel de Bacqueville, celle des fils de François de Bricqueville,

---

<sup>1</sup> Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie, op.cit.*, p. 20

<sup>2</sup> Hardouin de Péréfixe, *Histoire du Roy Henri le Grand*, Edmé Martin, 1661, 520 p.

<sup>3</sup> Péréfixe, *op.cit.*, p. 71-73.



Paul, baron de Colombières, et son frère, Gabriel, marquis de la Luzerne<sup>1</sup>. Paul de Bricqueville, baron de Colombières avait appris le métier des armes avec son père, le héros du siège de Saint-Lô. Après la mort de ce dernier en 1574 l'épée à la main, il se montre loyal à la couronne en se rangeant dans l'armée royale d'Henri III, tout en restant protestant. Puis après 1589, Il poursuit le combat contre la Ligue aux côtés du duc de Montpensier. Il est en 1592 au siège de Caudebec avec trois cents chevaux aux côtés de Gabriel II de Montgomery. Il est ensuite présent au siège de Honfleur en 1594 avec Gabriel de Bricqueville, sieur de la Luzerne, son frère<sup>2</sup>. Cantonnée dans une attitude attentiste avant 1589 par la force des choses, la noblesse protestante bas-normande ne s'engage vraiment dans les combats qu'après la mort de Henri III. Le loyalisme de celle-ci ne fait alors aucun doute. Leur choix d'adhérer au parti de Navarre, futur Henri IV, est cohérent et ne leur laisse aucun état d'âme. En revanche le fort loyalisme de la noblesse bas-normande dans son ensemble, catholique autant que protestante, aboutit à rendre la situation moins tendue que ne l'a connue la génération précédente. On assiste alors à des ralliements massifs de nobles, qui jusqu'alors avaient combattu dans des camps opposés et de ce fait, à un inattendu reclassement des forces au sein du second ordre local.

Jean-Marie Constant, à partir de son étude sur l'armorial de l'ordre de Saint-Michel, a démontré le loyalisme de la noblesse bas-normande pendant la Ligue. En s'attachant à cerner les composantes de la « noblesse seconde », il a pu mettre en évidence les liens de fidélité que partage ce groupe. Dans un article daté de 1990 et inséré dans les actes du colloque *Genèse de l'Etat moderne, Bilans et perspectives*<sup>3</sup>, il montre en quoi la noblesse seconde constitue une part numériquement et politiquement importante de la noblesse et en ce sens apparaît

---

<sup>1</sup> François-Alexandre Aubert de La Chesnaye du Bois, *op.cit.*, T.IV, p. 184-185 : article : Bricqueville. François de Bricqueville, baron de Colombières et d'Aimainville, mort courageusement sur la brèche au siège de Saint Lô en 1574, qui avait épousé Gabrielle de la Luzerne, eut six enfants dont deux garçons qui participent aux combats contre la Ligue. Il s'agit de Paul qui suit, Gabriel, auteur de la branche des Marquis de la Luzerne, Marie, femme de Robert du Bosc, marquis de Radepont, Elisabeth, femme de Julien d'Escajeul, Gabrielle, mariée en premières noces à Jacques de Courdouan, seigneur de Grestain et en deuxième à Gabriel de Courseilles, seigneur de Saint-Rémy, enfin Jacqueline, femme de Guillaume Suhart, seigneur de la Courcillière.

<sup>2</sup> Il a épousé Claude Monchy, fille de Jean, seigneur de Sénarpont, lieutenant général au gouvernement de Picardie et Claude de Longueval-Haraucrou. De ce mariage, sont issus Paul, deuxième du nom, mort en 1615, Gédéon et Gabriel (qui suit).

<sup>3</sup> Jean-Marie Constant, « Les partis nobiliaires et le développement de l'Etat Moderne : le rôle de la noblesse seconde », in. *Genèse de l'Etat moderne, bilans et perspectives*, Paris, 19-20 septembre 1988, éd. du C.N.R.S, Paris, 1990. p.175-183.

comme une composante incontournable du second ordre. La « noblesse seconde » désigne un ensemble de familles qui se positionnent aux échelons intermédiaires de la hiérarchie nobiliaire, derrière les ducs et pairs, entre les grands féodaux et les petits gentilshommes de province. Elle se retrouve à la Cour où elle fait carrière dans l'armée ou l'administration. Les membres qui la composent font également partie de l'élite locale dans leur province, où leur clientèle est parfois grande, à la mesure de leur prestige. Cela fait que leur influence peut en venir à exercer une concurrence avec le gouverneur de la région. La noblesse seconde joue donc « un rôle de leader vis-à-vis de la petite gentilhommerie » dont l'intérêt réside dans la capacité à tisser de forts liens de fidélité entre les hommes qui composent sa clientèle. A partir de l'armorial de l'ordre de Saint-Michel, constitué de quatre volumes de manuscrits contenant 1055 pages de notices biographiques compilées par d'Hozier, Jean-Marie Constant a réussi à identifier ces familles d'influence, aux deux moments-clé que sont d'abord les guerres de Religion, surtout après 1560, date à laquelle on observe une inflation du nombre de chevaliers promus, et pendant la Fronde. En ce qui concerne la Normandie, l'analyse de cette source qui ne concerne que la noblesse catholique met d'abord en évidence l'importance numérique du groupe, représentant 8,84 % soit 55 familles ; ce qui est certes moins que l'Orléanais ou la Guyenne mais plus que l'Ile-de-France<sup>1</sup>. Ainsi la noblesse catholique normande a connu une forte mobilisation de ses cadres pendant les troubles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Encore faut-il savoir dans quel camp elle se place de façon majoritaire. Sur ce point, le résultat de l'enquête révèle une majorité écrasante de nobles normands partisans du roi (l'enquête en dénombre 26) contre une minorité de huit nobles ligueurs ; ce qui place incontestablement la noblesse seconde normande en tête des gouvernements provinciaux fidèles au roi. Cette loyauté monarchique s'explique peut-être par le caractère stratégique de la province aux yeux de la couronne : elle marque en tout cas un trait distinctif de la noblesse normande.

Laurent Bourquin s'attache, à sa suite, à mettre en relief les motivations de ces nobles<sup>2</sup>. Son étude centrée sur la noblesse ligueuse, particulièrement forte dans la province de Champagne, met en évidence

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.177-178.

<sup>2</sup> Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

l'importance des liens d'amitié et de fidélités entre les membres de la noblesse, pris entre le feu des Guise en Champagne, tout puissants dans cette région, et celui des huguenots, prépondérants à Sedan avec les Bouillon. Dans cette région de marge et de frontière, la stratégie royale consiste donc à s'appuyer délibérément sur une catégorie de la noblesse jugée sûre, la noblesse seconde, en la chargeant de fonctions militaires locales ou de postes administratifs ou financiers à la Cour, dans un but de protection du territoire. Par la nomination de Joachim de Dinteville au titre de lieutenant général en 1579, le roi entend ainsi contrer l'influence des grands féodaux en Champagne afin de « tenir le terrain » et de relancer sa clientèle. Sous Henri IV, cette stratégie porte ses fruits ; le monarque parvient en effet à fédérer autour de lui les fidélités qui s'étaient dispersées un temps pendant la période de la Ligue, non par l'épuration de la noblesse rebelle mais par absorption de celle-ci au sein d'un vaste réseau de fidélité royale. Il obtient ainsi un apaisement des querelles (surtout après sa conversion au catholicisme le 25 juillet 1593 qui libère les rebellions guisardes de leur substrat religieux)<sup>1</sup>.

Dans une démarche comparative, (la Normandie ne possédant toutefois ni la même position de marge militaire sauf vis-à-vis de l'Angleterre, aussi stratégique pour la défense du territoire que la Picardie, ni la même mobilisation dans les révoltes ligueuses), ne peut-on pas observer, émanant de la monarchie, une même stratégie d'appui systématique à la noblesse seconde ? En cherchant à capter pour son propre compte les réseaux de fidélités existantes, le roi s'appuie-t-il de préférence sur la noblesse seconde bas-normande en favorisant les carrières de ses membres ? Pourquoi la noblesse bas-normande fait-elle preuve d'un grand loyalisme envers la couronne durant la Ligue et pourquoi se rallie-t-elle si aisément à Henri IV ? Pour comprendre un ralliement massif à l'heure des choix, Léonard émet une explication : « La Normandie est trop respectueuse de l'ordre politique et des structures sociales (...) La Normandie accepte la Réforme mais refuse le schisme.<sup>2</sup> » Certes, face à l'expression d'un tel déterminisme d'ordre géoculturel, l'historien contemporain est laissé à quia. D'autant que si de nombreux nobles, dont la fidélité vis-à-vis du roi vacillait à la génération précédente, se rangent en fin de compte derrière Henri IV, leur ralliement

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.26

<sup>2</sup> Emile-Guillaume Léonard, *Histoire de la Normandie*, Paris, P.U.F, coll. « Que sais-je ? », cité par Pierre Chaunu in *Histoire de la Normandie*, sous la direction de Bouärd, Toulouse, Privat, 1970 chap. XIII, p.366.

politique n'implique pas toujours un ralliement confessionnel (du moins pas avant la révocation de l'édit de Nantes)<sup>1</sup>. Peu à peu la noblesse bas-normande accepte l'autorité du nouveau monarque et se montre massivement loyale et fidèle à la couronne. La Normandie fournit peu de cadres à la Ligue entre 1589 et 1593, et le poids local du duc de Mayenne qui assiège Alençon, brûle les faubourgs de Lancrel et porte son armée contre Bellême, Mortagne-au-Perche et Domfront reste somme toute modeste<sup>2</sup>. La résistance s'organise autour du jeune roi qui rend la ville aux huguenots en décembre 1590 et chasse les ligueurs de Domfront<sup>3</sup>. Il existe cependant une part de la noblesse locale qui a soutenu ouvertement la Ligue : c'est le cas de Tanneguy le Veneur dont le rôle au cours de cette période a été mis en relief par Stuart Carroll, qui en fait un partisan convaincu des Guise<sup>4</sup>.

Un exemple, constitué par la personnalité et le parcours politique de Henri de Pellevé, baron de Flers, mort en 1591, confirme cette attitude loyale adoptée par une grande majorité de la noblesse bas-normande. Le parcours de cet homme, bien qu'il demeure dans le respect de la foi des pères, semble manifester une volonté d'indépendance vis-à-vis de tous les engagements ou alliances politiques. Cela le conduit à se ranger derrière les forces royales. En tant que catholique modéré, celui-ci semble peu enclin à participer aux opérations militaires qui occupent la région depuis les années 1560. Il poursuit donc une carrière à la Cour, fidèle serviteur du roi mais ennemi de Matignon. C'est ce qui a poussé certains auteurs à le ranger un peu hâtivement dans le camp réformé. En 1568, il reçoit le collier de Saint-Michel. Il devient gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et Chambellan du duc d'Alençon. Mais en 1575, il bascule dans le camp des « Politiques », au moment fort des crispations des clientèles nobiliaires,

---

<sup>1</sup> A propos de cette noblesse ligueuse et de son engagement dans le conflit civil des années quatre-vingt, il faut consulter l'ouvrage de Laurent Bourquin, intitulé, *Les nobles, la ville et le roi en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001, 314 p. : Celui-ci indique avec quelle prudence il faut aborder la question de la pesée numérique des membres du second ordre prompt à s'engager dans le conflit. Ainsi, il le mentionne à la page 178 : « Dans l'état actuel de nos recherches, il est encore impossible d'évaluer leur effectif total, ni de les comparer *a fortiori* avec le nombre de ceux qui restèrent fidèles au Roi ou qui choisissent la neutralité. En l'absence d'informations précises qui permettent de jauger les rapports de force à l'intérieur de la noblesse, il vaut mieux rester prudent et éviter les estimations hasardeuses, d'autant que les membres d'une même famille ne faisaient pas des choix similaires ».

<sup>2</sup> Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie, op.cit.*, p. 27 : le 22 mai 1589, le duc de Mayenne enlève Alençon.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 121-161.

<sup>4</sup> Sur la clientèle des Guise en Normandie et l'appui que leur accorde Tanneguy Le Veneur, sieur de Carrouges, consulter l'ouvrage de Stuart Carroll, *Noble power during the French wars of Religion: the Guise affinity and the catholic cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 298 p.

et suite à l'arrestation de Montgomery et au triomphe de Matignon. Il se montre proche d'Henri de Navarre et de Condé jusqu'en 1578<sup>1</sup>. D'autres, notamment des membres de la « noblesse seconde », préfèrent obtenir la faveur royale. Observée au prisme du catalogue de l'ordre de Saint-Michel, cette stratégie de conquête de fonction curiale ou administrative semble efficace pour des chefs de famille comme Rabondages ou Renty, qui voient évoluer leurs carrières. C'est donc tout naturellement qu'Henri de Pellevé se range au service de François de Bourbon, duc de Montpensier dès 1576, dans les troubles de la Ligue dite de Péronne au cours desquels il est chargé de défendre le château de Falaise. Mais les décès de son fils cadet, Jean de Pellevé, baron de Tracy, décédé au combat à la prise de Bernay en 1589, de celle de son ami, Grimouville, baron de Larchamp, tué au siège de Rouen le 26 février 1592<sup>2</sup> et la mort du duc de Montpensier à Lisieux qui succombe d'une maladie à cinquante ans, laissent Pellevé amer et désespéré. Henri de Pellevé survit un temps à ces épreuves mais refuse désormais tout engagement militaire au cours des années quatre-vingt dix. Pourtant la faveur royale ne se démentit pas au cours des années qui suivent. Il est maintes fois dispensé de ban et arrière ban. Plusieurs procédures menées contre lui sont annulées et il reçoit l'autorisation de chasser le gibier sur les terres d'un sujet rebelle (il s'agit de Philibert Gobelin, bourgeois de Paris). Il obtient même que les revenus de l'abbaye de Belle-Etoile l'indemnisent de ses dépenses. Il marie son fils Nicolas à Isabeau de Rohan le 16 octobre 1593 et meurt en 1594 à 62 ans ayant reçu de nombreux honneurs. Henri IV élève la baronnie en comté en novembre 1598 pour son fils en mémoire du père : « ayant durant les troubles et divisions passées recongneu en aucuns de la noblesse à nostre service, entre autres de feu Henry de Pellevé, baron de Flers, avons érigé et érigeons la baronnie de Flers en comté »<sup>3</sup>.

Ce fort ralliement de la noblesse seconde bas-normande à la cause d'Henri IV a tendance à amortir singulièrement l'intensité des combats dans la région. Contrairement à d'autres régions du royaume de France telles la Picardie,

---

<sup>1</sup> Auguste Surville, *Henri de Pellevé, baron de Flers. Son rôle dans les Guerres de Religion (1560-1591)*, Flers, imp. A. Levesque, P. L'Hotellier successeur, s.d. (vers 1910).

<sup>2</sup> BNF Dossiers Bleus 333 : Grimouville, branche de Larchamp : François de Grimouville, seigneur de Larchamp, près de Domfront, est marié en deuxième noces à Suzanne d'Echanson, dame du Boulaye. Leur fils, Nicolas de Grimouville, baron de Larchamp, participe à la campagne de Pologne. Il est capitaine des gardes du corps du roi Henri III, chevalier de l'ordre du Roi, obtient le collier du Saint-Esprit en 1589. Il meurt sans postérité le 8 mai 1592 au siège de Rouen.

<sup>3</sup> Auguste Surville, *op.cit.*, p. 15

les affrontements restent concentrés à quelques sièges, ceux de Pontorson et d'Avranches en Basse-Normandie, celui de Rouen en 1592 pour le Nord de la région. Mais déjà, après les batailles d'Ivry et d'Anet en 1590, la victoire d'Henri IV semble acquise dans la région. Celle du Mont Saint-Michel, dans le Cotentin, reste traditionnellement une zone cruciale de tensions, tant est grande l'importance stratégique des îlots du Mont et de Tombelaine. Ces deux points commandent en effet la frontière entre une Normandie, plutôt loyaliste et la Bretagne, tenue par le ligueur duc de Mercoeur<sup>1</sup>. Dès 1594, les combats cessent et la région apparaît comme pacifiée en 1597.

### 3) *La reconquête de la Basse-Normandie par les forces royales*

La résistance s'organise aussi autour du roi Henri IV, qui chasse les ligueurs d'Alençon et rend la ville aux huguenots en décembre 1590 et puis c'est au tour de la citadelle de Domfront : « Il fondit tout d'un coup en Normandie et la réduisit presque toute, ayant pris les villes de Dompfront, Falaise, Lisieux, Bayeux, Honfleur, cette dernière par un siège bien meurtrier. Puis au retour de là, il prit encore Meulan sur la Seine à sept lieux de Paris et mit le siège devant Dreux<sup>2</sup> ». Derrière Montpensier, qui tient la ville de Caen, se range une armée de quatre à cinq mille hommes et huit cents gens de pied, parmi lesquels le comte de Torigny, fils du gouverneur de Guyenne, Paul de Colombières, les frères Montgomery, Jacques, gouverneur de Castres et surtout sur place son cadet, Gabriel, Longaunay, Saint-Denis, et Dominique de Vicques, parent du ligueur local. Le comte de Torigny tient l'avant-garde, Martin de Basqueville, originaire de Haute-Normandie, commande la cavalerie, Villers-Emery, l'infanterie et Montgomery dirige l'arrière-garde dans la région du Cotentin.

- *La Basse-Normandie, un terrain d'affrontement secondaire en proie au brigandage*

Sur le terrain, ces affrontements s'apparentent d'abord le plus souvent à du brigandage et à des déprédations, aux origines parfois privées, soit de la part

---

<sup>1</sup> Robert d'Estainot, *La Ligue en Normandie*, *op.cit.*, p.223.

<sup>2</sup> Hardouin de Péréfixe, *op.cit.*, p. 134-135.

de bandes de maraudeurs, soit aussi du fait de Gabriel de Montgomery, à Pontorson<sup>1</sup>. Parmi les fils du comte, il reste le seul à combattre dans la région. Son frère Jacques, l'aîné, a été envoyé dans le Sud-Ouest, à Castres où il est nommé gouverneur. Le second, Gilles, meurt au cours de cette période. Gabriel de Montgomery doit faire face au ligueur Louis de la Moricière, sieur de Vicques, son principal ennemi. Il semble bien que la région du bocage, et toute la région bas-normande de façon générale, ait échappé un temps à tout contrôle et glissé vers une atomisation du pouvoir.

Au même moment, en effet, le second des fils du rebelle local, resté en Basse-Normandie, combat à la lisière des deux provinces les troupes du duc de Mercoeur, cousin des Guise, chef de la Ligue en Bretagne, tandis que le duc de Mayenne occupe, quant à lui, la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais, la Picardie et la Normandie. Montgomery est chargé de les contrer pour le compte du camp royal qu'il sert aussi bien que ses propres intérêts. En effet, s'il semble bien que l'objectif principal soit comme toujours la possession des villes stratégiques, bretonnes ou normandes, telles Vitré ou Rennes, les témoignages laissent plutôt la trace des pillages et rapines perpétrés par les deux camps au cours de cette période. En tenant ces places, chaque camp espère contrôler la frontière qui sépare la Normandie de la Bretagne<sup>2</sup>. « Partout des bandes de malfaiteurs profitant du désordre exercent la terreur. Les bois sont remplis dans le Cotentin jusqu'à Cherbourg, où les sergents royaux n'osent plus s'aventurer », écrit l'abbé Canu, originaire du Cotentin<sup>3</sup>. En Basse-Normandie, à la frontière entre les deux provinces, l'adversaire de Gabriel de Montgomery est désormais Vicques, sieur de la Moricière. Le 10 novembre 1589, le chef local des forces protestantes et royales prépare une attaque contre la ville de Saint-James, profitant de l'absence de Vicques, parti au siège de Saint-Sauveur le Vicomte dans le Nord du Cotentin<sup>4</sup>. La ville est prise, et il se tourne alors vers le Mont Saint-Michel, mais la forteresse, bien protégée et réputée imprenable, ne peut tomber que par la ruse ; elle résiste. Il faut dire que le plan d'attaque était pour le moins rocambolesque et empreint d'un certain amateurisme. La troupe est composée des frères Montgomery, de leur oncle Courbouzon, de Ravardière, de la Suze et de

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 96-109.

<sup>2</sup> Voir André Davy, *op.cit.*, p. 77-81.

<sup>3</sup> Abbé Canu, *éd..cit.*, p. 290-291.

<sup>4</sup> André Davy, *Ibid*, p. 85-87.

l'écossais Treille. Tous sont déguisés en femmes allant au pèlerinage et se mettent en branle, sur la grève, le 5 décembre 1589. Ainsi accoutrés, ils réussissent à pénétrer dans la ville basse, jusqu'à ce qu'un soldat, gardant la place, conte fleurette à l'une des fausses demoiselles, sonnait alors l'inévitable signal de la mêlée et du pillage de la forteresse. Mais tout le château abbatial résiste, malgré plusieurs assauts<sup>1</sup>. Alors Vicques, de retour dans la région de l'Avranchin, organise la contre-attaque et poursuit les frères Montgomery jusqu'à Saint-James, où ils se sont réfugiés. Cette ville tombe aux mains du chef ligueur, qui fait raser toutes ses fortifications<sup>2</sup>. La région devient alors la proie des brigandages, puisque les troupes du chef protestant, coupées de leurs positions, rançonnent les campagnes.

Cette atomisation du pouvoir est également perceptible dans la frange orientale de la région bas-normande, de la Chapelle-Gautier aux pays de Falaise, Argentan et Laigle. Cette contestation est incarnée par la révolte de paysans fédérés sous le commandement du sieur de la Chapelle-Gautier, entre les années 1587 et 1591. Ces troubles, qui prennent alors le nom de « Gautiers » (ou « Gauthiers »), ont pour origine l'exaspération des communautés villageoises de la région de Bernay et de Broglie, face aux exactions des troupes de passage. Ces derniers s'allient et soutiennent les forces ligueuses. Cet épisode nous est connu grâce aux récits de Jacques-Antoine de Thou d'une part, et ceux d'Agrippa d'Aubigné, d'autre part : « Au son du tocsin on voyoit tous les gens de la campagne abandonner leur travail, courir aux armes et se rendre au lieu qui leur estoit marqué par le capitaine »<sup>3</sup>. Il est à noter, dans ce mouvement des Gautiers, l'existence d'une alliance entre la paysannerie et certains membres de la noblesse locale comme ce sieur de la Chapelle-Gautier, autour de l'angevin comte de Brissac :

« A leur tête estoient tout ce qu'il y avoit en Normandie d'esprits brouillons qui ne cherchoient que le trouble ; le comte de Brissac qui venoit d'être chassé d'Angers et plusieurs gentilshommes qui assemblaient des troupes pour le parti autour de l'Aigle et d'Argentan (...) Les Gautiers étoient supérieurs en nombre d'environ

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 88-89.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 85-86.

<sup>3</sup> Jacques-Antoine de Thou, *Histoire Universelle*, La Haye, 1740, tome VII (1587-1591), p. 438.



« cinq mille hommes, auxquels s'étoient joints quelques gentilshommes et même plusieurs ecclésiastiques »<sup>1</sup>.

Le Comte de Brissac et les Gautiers tiennent bientôt la garnison de Falaise. Le duc de Montpensier organise la contre-attaque ; il libère Falaise, obligeant les forces de Brissac à se répandre dans la campagne environnante, vers les villages de Villers, Pierrefitte, Occagnes, ou Comneaux, entre Falaise et Argentan. Le duc les poursuit et obtient leur reddition :

« [A] Pierrefitte, les paisans se défendoient bravement ; mais le duc ayant sur ces entrefaites fait avancer quelques couleuvrines, ce seul aspect répandit la terreur parmi les ennemis (...) Il se fit un grand carnage de ces malheureux (...) [A] Villiers, les royalistes, ayant trouvé la même consternation et le même désordre, taillèrent en pièces tout ce qui s'y rencontra. Plus de trois mille de ces paisans restèrent sur place ».

L'échec des Gautiers est donc sans appel, et d'autant plus que, si les membres de la noblesse sont épargnés, la répression à l'encontre des paysans se montre sévère mais aussi sélective :

« Le duc plaignant le sort de ces malheureux qui s'estoient laissé aveugler par ceux qui se mirent à leur tête (...) quatre cens furent condamnés aux travaux publics ; les autres eurent permission de se retirer à condition de s'être engagé auparavant à ne point porter les armes pour la défense du parti »<sup>2</sup>.

Pourtant il semble bien que certaines bandes continuent à semer la terreur et à imposer leur ordre dans les environs, après 1591, comme l'indique Aubigné : « Vers Bellaime et Damfront, les prestres esmouvoient la populace, ayans fait succéder aux Gautiers une canaille de Lépan »<sup>3</sup>. A la fin des années 1580, la région semble bien avoir échappé un temps à tout contrôle politique. Cela n'est pas rare dans le royaume de France à la même époque, comme le souligne Laurent Bourquin, dans une étude comparative entre l'engagement de la noblesse en champagne et en Anjou durant la Ligue : « Comme en Champagne, au cours des années 1590, les nobles ligueurs furent d'abord animés par des mobiles religieux. Pourtant d'autres facteurs doivent être considérés car dès la fin de l'année 1589, ils furent accusés de se parer du manteau confessionnel pour s'enrichir comme des

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 438-439.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 439.

<sup>3</sup> Agrippa d'Aubigné, *op.cit.*, tome VIII (1588-1593), p. 218.

brigands »<sup>1</sup>. En étudiant plus précisément l'attitude la noblesse et les motivations de leur engagement dans le village de Saint-Offrange, en Anjou, il observe qu'en l'absence de grands aristocrates ligueurs capables de se poser dans la région comme de véritables chefs de guerre, cette noblesse ambitieuse, quels que soient son camp et sa confession, se révèle prompte à tirer parti des guerres de Religion pour acquérir une certaine autonomie, tout comme nous avons pu l'observer de même en Basse-Normandie<sup>2</sup>. La conséquence qui en résulte est une profonde dégradation de l'image de la noblesse. Tandis que la vocation des membres de cet ordre était idéalement la défense du faible contre le fort, du Bien contre le Mal, ceux-ci furent incapables d'apparaître durablement comme des garants de la paix de Dieu<sup>3</sup>. Avec cette émancipation de nombreux nobles vis-à-vis du pouvoir central, il en résulte donc un effondrement évident et durable de toutes les valeurs qui animaient le second ordre. En fait, cette volonté d'indépendance vis-à-vis du pouvoir central et des structures administratives ou politiques concerne indifféremment les deux camps et les représentants des deux confessions indistinctement. Si, pour le camp catholique, comme l'indique Arlette Jouanna<sup>4</sup> « lorsque l'on essaye de comprendre leur comportement dans les années 1584-85, il faut se garder de croire à un déterminisme qui les aurait poussés automatiquement vers l'alliance avec les catholiques intransigeants. Sans doute (...) leur piété et leur foi catholique étaient sincères. Mais le dilemme qui s'offrait à eux les amenait à dépasser les considérations purement religieuses ». Le but des grands fut surtout « la manutention de leur grandeur particulière »<sup>5</sup>. Dans le camp royal adverse, il semble également que les motivations soient variées et que la recherche des appetits particuliers ait pris parfois le pas sur l'intérêt commun. Gabriel de Montgomery s'est adonné, comme d'autres de ses compagnons, à un pillage en règle des campagnes avoisinantes, laissant pendant quelques temps le

---

<sup>1</sup> Cet extrait est issu de l'ouvrage de Laurent Bourquin, *Les nobles, la ville et le roi en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001, 314 p. Ici aux pages 180 et 181.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 180-181.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>4</sup> Arlette Jouanna, *op.cit.*, chap. VII : la professionnalisation de la Ligue, p. 180. Elle ajoute également : « Il y a aussi les mécontents, que les déceptions personnelles rendent sensibles aux protestations de la Ligue contre l'abaissement nobiliaire, les « malappointés ». Il y a aussi les « calculateurs », petits nobles de province besogneux, étudiés par Henri Drouot en Bourgogne. Ceux qui obéissent à des motifs de conscience, inextricablement liés aux autres.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 194-198 : Il s'agit surtout dans ce cas de Mercoeur. Les deux chefs de la Ligue, Mayenne et Mercoeur, sont en effet accusés de vouloir se faire princes dans leur province respective, la Bourgogne et la Bretagne. Il est vrai que Mayenne joue un rôle national après la mort d'Henri III. En tant que troisième des frères Guise, il prend le titre de Lieutenant général du royaume.

pays bas-normand à la merci de ces chefs de guerre, un jour caholique et ligueur autour de Vicques, un autre, aux mains des royaux. C'est pourquoi tant de nobles ont préféré la neutralité ; ce sont les « rieurs » beaucerons, étudiés par Jean-Marie Constant ou les « tiédeurs »<sup>1</sup>.

En fait, il ne faut guère voir les premières tentatives de reprise en main, avant le début de la décennie quatre-vingt dix. La contre-offensive menée conjointement par Henri IV et Montpensier obtient un avantage décisif sur les troupes ligueuses, grâce à la victoire d'Ivry, en mars 1590.

- *La bataille d'Ivry, un immense retentissement en Normandie*

La route d'Henri IV vers la conquête de l'autorité est encore longue. En effet, un ralliement des forces militaires ne signifie pas l'obéissance et la pacification de la noblesse locale. Si Henri IV doit s'imposer aux chefs ligueurs, et notamment aux troupes du duc de Mayenne, à la fois par la voie des armes et en négociant un ralliement au prix de combinaisons politiques et financières, il doit aussi réduire à l'obéissance la noblesse protestante de son propre camp. Henri de Navarre, désormais Henri IV (bien que la Ligue lui conteste ce titre), poursuit son œuvre de reconquête à partir de Caen et du Mans, et s'empare d'Argentan, Sées, Domfront, Falaise, Lisieux, Pont-Audemer, Honfleur, Evreux. Mais la ville d'Alençon ne tombe qu'à la fin de l'année, en décembre 1590, et doit s'acquitter d'une contribution de dix mille écus. En tenant ainsi la Normandie, le nouveau roi dispose alors des revenus et des ressources d'une région riche. Ses dettes renflouées, il peut financer la poursuite de la guerre : « Manquant d'argent, il ne pouvoit pas tenir plus longtemps ses troupes en corps d'armée et s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement tout le revenu de cette province, qui seule luy valoit plus que toutes les autres qu'il tenoit »<sup>2</sup>. Mais apprenant l'arrivée des renforts de troupes espagnoles à Nonancourt, il lève le siège de

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 199. A propos de la neutralité de beaucoup de nobles, Arlette Jouanna affirme que : « Ce qui frappe en effet les observateurs des troubles ligueurs dans les provinces, c'est le nombre de nobles qui restèrent neutres. En Beauce, Jean-Marie Constant a pu les compter : ils sont 53% de l'ensemble des gentilshommes beaucerons, ce pourcentage s'élève à 74% si l'on prend en compte les gentilshommes catholiques, contre 10% seulement d'entre eux qui se sont engagés dans la Ligue et 16% qui ont opté pour le Roi ». Plus loin, il ajoute « Il est probable que les nobles ligueurs ont été partout moins nombreux que les neutres et les royaux, en outre, ils virent leur effectifs fondre à mesure que se multiplient les conversions à la cause royaliste ».

<sup>2</sup> Hardouin de Péréfixe, *op.cit.*, p. 135.

Dreux et renforce, par-delà la rivière Eure, les camps d'Ivry et d'Anet le 14 mars 1590, avec le succès que l'on sait, dans un vaste plan de contournement de la capitale :

« Après que le duc de Mayenne eut repris quelques petites places, il passa la Seine pour secourir Dreux. Au bruit de sa marche le Roy leva le siège mais ce fut à dessein de le combattre (...) La decision de la journée ayant esté assez long-temps incertaine, luy fut enfin favorable. La principale gloire luy en estoit deuë, d'autant qu'il donna impetueusement dans ce formidable gros du Comte d'Egmont (...) En moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa et le mit en déroute ; ce qui causa le gain entier de la bataille »<sup>1</sup>.

Il est intéressant de rappeler, à cette occasion, la prière dite par Henri IV, avant la bataille. Hardouin de Péréfixe nous la rapporte et décrit la scène :

« [I]l leva les yeux au Ciel et joignant les mains appella Dieu à témoin de son intention et invoqua son assistance, le priant de vouloir reduire les rebelles à reconnoistre celuy que l'ordre de la succession leur avoit donné pour legitime Souverain. *Mais Seigneur, disoit-il, s'il t'a plu en disposer autrement, ou que tu voyes que je deusse estre du nombre de ces Rois que tu donnes en ta colère, oste moy la vie avec la Couronne ; agrée que je sois aujourd'huy la victime de tes saintes volontez, fay de ma mort delivre la France des calamitez de la guerre et que mon sang soit le dernier qui soit repandu en cette querelle* »<sup>2</sup>.

La suite du récit est célébrissime ; il s'agit pour Henri IV d'exhorter ses gens au ralliement :

« Aussitost il se fit donner son habillement de teste, sur la pointe il y avoit un pennache de trois plumes blanches et l'ayant pris, avant de baisser la visière, il dit à son escadron : *Mon compaignon, si vous courez aujourd'huy ma fortune, je cours aussi la vostre, je veux vaincre, ou mourir avec vous, Gardez bien vos rangs, je vous prie : si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussitost au ralliement, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez la haut à main droite (c'estoient trois poiriers) et si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez point de veuë mon pennache blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire* »<sup>3</sup>.

Quel impact peut bien produire sur la noblesse bas-normande de telles paroles ? En incarnant les valeurs traditionnelles de la noblesse, l'honneur et la vertu, Henri

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 135-137.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 138. Les italiques sont de la main de l'auteur.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 138-139.

IV se pose alors en « roi de guerre » et chef du second ordre<sup>1</sup>. C'est un moyen de rappeler que, par ce signe, « le panache de trois plumes blanches », il vaincra. Tel un nouveau Constantin, Henri IV cherche à dépasser les clivages de clans. Il n'est plus le chef de parti, il se proclame monarque, capable de rassembler toute la noblesse normande derrière lui. Désormais, il s'agit de manifester que toutes les forces militaires, celles du duc de Montpensier comme les siennes ne forment plus qu'un même ensemble, en cette région.

- *Les sièges d'Avranches et de Pontorson, dernières opérations militaires d'envergure contre la Ligue dans la région*

Toutefois, la résistance ligueuse n'est pas encore désarmée après la bataille d'Ivry, et notamment dans le Cotentin, où la lutte perdure. Au cours de ces années quatre-vingt dix, Gabriel de Montgomery ne cesse d'être en conflit avec Vicques, fervent ligueur, qui est encore qualifié du titre de « lieutenant général pour le roi en la Basse Normandie ». L'attention du camp royal se porte sur les villes de Pontorson et d'Avranches. Il s'agit d'assiéger et de s'emparer de ces deux villes, au nom du roi, afin de contrer toute tentative de débarquement, dans cette zone, des troupes de Philippe II d'Espagne, allié des ligueurs. Montpensier, retiré sur ses terres d'Isigny-les-Bois (au Buat) qu'il avait fortifié depuis mai 1589, constate un essoufflement de la Ligue en Normandie. L'évêque ligueur Péricard n'est pas écouté par son clergé<sup>2</sup>.

Les troupes de Montpensier attaquent Pontorson. Les troupes des comtes de Canisy et de Torigny, fils de Jacques de Matignon, mènent l'offensive contre celles du ligueur Vicques. Ce dernier avait tenté une opération contre Pontorson et la ville avait été confiée au gouverneur ligueur René de Vaubert, sieur de Fleurimont, le 24 avril 1590, qui s'était enfermé dans le château avec une forte garnison. Mais la ville de Pontorson reste fidèle aux royaux et cette tentative ligueuse s'achève bien vite car une contre-offensive, qui est menée par Odet de Guyon, comte de Thorigny et Henri Carbonnel, sieur de Canisy, réussit à libérer la ville de cette occupation. Les habitants de Pontorson leur ouvrent les portes de

---

<sup>1</sup> Sur ce point, voir l'ouvrage de Joël Cornette, *Le roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand siècle*, Paris, Payot et rivages, 2000, 486 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 100.

leur cité, en échange d'une promesse de liberté de la religion catholique et à condition de conserver les privilèges royaux<sup>1</sup>. Vicques lève alors le camp et se réfugie à Avranches, laissant le champ libre à une contre-attaque. Gabriel de Montgomery peut s'installer dans la place. Il désarme le ligueur Fleurimont grâce à une ruse. Ce dernier parvient à se réfugier au Mont Saint-Michel, tandis que le fils du régicide devient le nouveau gouverneur du château de Pontorson. Mais Vicques, poussé par Mercoeur, n'entend pas si facilement céder la place<sup>2</sup>. En août 1590, les troupes ligueuses bretonnes et normandes se massent donc conjointement de part et d'autre du Couesnon. Montpensier se prépare alors au siège d'Avranches. Dans la cité assiégée, l'évêque Péricard et son frère, le capitaine de la Lande, le nouveau gouverneur de la ville, organisent la défense de la ville<sup>3</sup>. Montgomery emploie là encore la ruse pour obtenir la tête du ligueur local<sup>4</sup>. Le 13 septembre 1590, Vicques est défait et exécuté, alors qu'au même moment, débarque à Granville, un contingent de deux mille cinq cents Anglais sous le commandement de Martin Forbisher, pour soutenir les troupes de Montpensier<sup>5</sup>. Grâce à l'aide des cités voisines, Caen, Vire, Saint-Lô, Carentan et Valognes, la ville d'Avranches tombe le 2 février 1591, devant la force des assaillants et la mésentente des assiégés<sup>6</sup>. C'en est fini de la Ligue normande. Pour cette opération, Montpensier a pris soin d'éloigner un peu Gabriel de Montgomery, en le chargeant de la surveillance de la frontière bretonne.

De ce fait, les troupes de Mercoeur capitulent en Basse-Normandie, cèdent le terrain et passent le Couesnon, pour concentrer leurs forces en Bretagne. C'est le premier vrai triomphe de Gabriel de Montgomery, bien que subsiste cette ligue bretonne voisine, encore active et dangereuse. Pour le roi Henri IV, c'est là le sérieux espoir d'une pacification de la région. Pour le second des fils Montgomery, cela peut aussi signifier la reconnaissance de son gouvernement sur Pontorson. Le 7 janvier 1591, il met le siège devant Dol de Bretagne, aux côtés de ses frères, Gilles et Jacques. Mais, la garnison ligueuse, défendue par Antoine

---

<sup>1</sup> André Davy, *Ibid*, p. 93-100.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 94.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 103.

<sup>4</sup> D'après Jean Canu (art. cit., p. 295-296), le capitaine La Coudraye, qui avait autrefois servi sous les ordres de Vicques, l'attire dans une tranchée, après l'avoir invité à un repas, et le fait exécuter.

<sup>5</sup> Marcel Cauvin, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, N° 46, 1969, p. 217-241, p. 225 : Gabriel de Montgomery, le deuxième du nom, en lutte contre la Ligue, tue le chef de la Ligue en Basse-Normandie de Vicques, à Cérences.

<sup>6</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 295-296.

d'Espinai, seigneur de Broon et son frère Charles, évêque de Dol, résiste, et les frères doivent capituler, malgré la mort d'Antoine d'Espinai<sup>1</sup>. C'est également durant ce combat que le troisième des fils Montgomery, Gilles, meurt. Sa dépouille est échangée contre certains prisonniers. En septembre 1591, Gabriel de Montgomery doit faire face à une autre attaque des troupes ligueuses de Mercoeur, contre la ville de Pontorson. Il y répond en pratiquant une sorte de « politique de la terre brûlée », et incendie le château<sup>2</sup>. Ainsi, préfère-t-il se retirer de la cité, plutôt que de se rendre. Cette dernière est aussitôt mise à sac par les troupes de Mercoeur. Mais celles-ci ne s'y tiennent pas longtemps, de peur de se voir piéger dans la ville<sup>3</sup>. Entre 1591 et 1597, les combats se déplacent dans le Nord de la Manche (contrairement à la période précédente, où ils se situaient plutôt au Sud). La ville de Valognes est investie par le comte de Torigny. Le duc de Montpensier, qui commande en Normandie pour le roi, nomme par l'acte du 6 mai 1592, son lieutenant, Jean-Jacques de Sainte-Marie, gouverneur de Barfleur (place précédemment enlevée aux Ligueurs). Peut-être faut-il voir dans cette nomination une certaine méfiance de la part de Montpensier, vis-à-vis de Montgomery. Ce dernier ne cache pas ses ambitions sur la place de Pontorson. L'historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Arsène Delalande, a souligné l'effet d'entraînement exercé par celui-ci : « L'Avranchin ne pouvait être que tout un ou tout l'autre. N'appartenant plus à la Ligue, il revenait de droit au protestantisme. Ses catholiques royaux mêmes tournaient par la fréquentation de leurs nouveaux frères d'armes aux doctrines pour la destruction desquelles ils auraient sacrifié naguère existence et fortune »<sup>4</sup>. Malgré ses succès militaires, Montgomery est connu pour ses exactions dans la région et ses méthodes expéditives et sans scrupules. Le chef des forces royales dans la région lui préfère donc un homme jugé moins instable et plus obéissant.

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p.105-108.

<sup>2</sup> Dans la région de Mortain, les troupes protestantes se portèrent au secours des paysans locaux, mais leurs exactions furent telles que ceux-ci se révoltent contre la levée de la taille. Plus loin, vers Argentan, une troupe se constitue : « les Gauthiers ».

<sup>3</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 108.

<sup>4</sup> Sur l'effet d'entraînement de Gabriel de Montgomery, il faut consulter l'ouvrage d'Arsène Delalande, *Histoire des guerres de Religion*, 1844, 353 p., ici p. 167.

- *Soumission du Mont Saint-Michel*

Toujours considérée comme une place essentielle pour la défense de la région, l'abbaye du Mont Saint-Michel est l'objet de toutes les attentions de la part de Gabriel de Montgomery. Ce dernier tente une nouvelle fois de s'emparer le 29 septembre 1591<sup>1</sup>. Depuis le début du conflit, la forteresse est un bastion ligueur, alors défendu par le gouverneur Boissuzé. Dans cette entreprise, le chef normand pour le compte du roi est aidé de Chasseguey et Sourdeval. Profitant de l'affluence des pèlerins, en route vers l'abbaye le jour de la fête de Saint-Michel, ce sont quatre-vingt seize hommes qui s'élancent à l'assaut de la forteresse. Tous sont massacrés, avant d'atteindre les premiers degrés. Gabriel de Montgomery échappe de justesse à cette tuerie, et tente de se réfugier à Pontorson, qu'il prend de force. Seul l'îlot de Tombelaine passe aux mains des royaux. Pourtant des dissensions au sein de la Ligue commencent à apparaître ; Montgomery s'empresse d'en profiter. Le gouverneur Boissuzé est en effet bientôt suspecté par la Ligue, car il a déplacé les moines hors du château. En novembre 1591, Mercoeur le remplace par le capitaine La Chesnaye, sieur de Vauborel (ou Vaulouet). En Basse-Normandie, les ligueurs luttent désormais sous le commandement de Dominique de Vicques, fils de Louis de Vicques, mort en 1591. Celui-ci attaque le château de La Haye-du-Puits appartenant au protestant, Arthur de Magneville, n'y laissant « ni vitre, ni serrure, et partout des traces de feu et d'arquebusade, les toits en ruine, le charrier foullé aux pieds »<sup>2</sup>. Les espoirs de Gabriel ont cependant abouti, car il est nommé officiellement gouverneur de Pontorson, ville tant convoitée, et dans laquelle il fait réparer les fortifications et le château. A partir de février 1592, Gabriel de Montgomery participe au siège de Rouen, jusqu'au mois d'avril.

Cependant, le 2 juin 1592, Montpensier meurt, et son fils, le prince des Dombes, devient duc et comte de Mortain. D'abord protestant comme son père, il abjure pour la religion catholique. Le combat continue donc entre Mercoeur et les forces royales. Mais peu à peu, la Ligue capitule, notamment après l'abjuration d'Henri IV, le 25 juillet 1593, en l'abbatiale Saint-Denis. Une trêve est alors signée avec les ligueurs. Mais les combats continuent car les renforts espagnols restent actifs, surtout en Basse-Normandie, où Henri IV craint un débarquement ;

---

<sup>1</sup> André Davy, *Ibid*, p. 108-109

<sup>2</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p.299.



c'est pourquoi il déclare la guerre à l'Espagne, le 17 janvier 1595. Gabriel est mobilisé pour cette opération. Du 7 au 11 septembre 1595, Gabriel de Montgomery tente un dernier assaut contre le Mont Saint-Michel, avec Jacques de Louvat, sieur de Boisuzé, l'ancien ligueur rallié à la cause royale. Mais l'édifice fortifié ne tombe aux mains des royaux que le 2 novembre 1596, non pas par la force, mais par la ruse<sup>1</sup>. Julien de la Touche de Querolant avait été nommé gouverneur de la place du Mont, par le ligueur Mercoeur depuis le 18 mars 1596 ; mais cette fonction lui est disputée par le sieur de Belle-Isle. Les deux hommes se livrent à une lutte pour la possession de l'abbaye, et Belle-Isle est tué au cours de ce combat. Finalement, le gouverneur livre la place tant convoitée au roi ; il est maintenu dans sa fonction<sup>2</sup>.

Alors commence une période de retour au calme à partir de 1597. Il est vrai que la situation en Normandie est fort délicate. Ces difficultés économiques et financières sont notamment perceptibles dans les *Cahiers des Etats de Normandie sous Henri IV* : « C'est une chose monstrueuse de voir qu'en endroits y ait un cheval, bœuf, mouton ou autre beste, que c'est chose lamentable voir un père de famille, sa femme, et ses enfants servir de beste et la corde sur l'épaule tirer de reins une petite charuette. Voir ces pôvres gens, en général si défaits, si basanés, si découverts de toutes parts qu'il leur reste aujourd'hui pour l'extrême pôvreté où ils sont réduits, desquels la moitié sont morts, que le plus petit nombre qui est encore sur eux, pour faire entendre au roi, leur calamité, leur pôvreté.<sup>3</sup> » L'heure est à la pacification. Comme dans de nombreuses provinces françaises, Henri IV pratique une politique de conciliation. En décembre 1597, le parlement de Bretagne, installé à Rennes, vote un don de deux cents mille écus au duc de Mercoeur pour que celui-ci dépose les armes. Une fois Dinan prise par les royaux, il y consent alors. De par un accord du 20 mars 1598, il accepte de donner sa fille en mariage à César de Vendôme, fils bâtard d'Henri IV et Gabrielle d'Estrées. Puis l'édit de Nantes, du 30 avril 1598, est signé en présence des duchesses de Rohan et Laval, toutes protestantes, ainsi que des trois comtesses de Montgomery<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 129-130.

<sup>2</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 300.

<sup>3</sup> Jean Canu, *Ibid*, p. 306-308.

<sup>4</sup> André Davy, *op.cit.*, p.135 -136.

Le roi doit aussi remettre cette noblesse au pas. Le relâchement des liens avec le pouvoir central, depuis trois décennies, avait ouvert la voie à toutes sortes de trafic. Dans la région d'Avranches, la fraude portait sur le sel. Les salines appartenaient bien souvent aux membres du second ordre local. Ces derniers, et parmi eux, Gabriel de Montgomery, servaient d'intermédiaires et percevaient les droits à la place du fermier général de la gabelle. Par un arrêt du 7 décembre 1599, suite aux nombreuses plaintes de Claude Josse, l'un de ces fermiers, la cour des aides tente de faire cesser ces trafics et déclare que « défenses leur étaient faits, auxdits seigneurs de Montgommery, Haye d'Aigneaux et ainsi qu'à tous les autres, de continuer sous peine d'échoir des privilèges de noblesse et d'être contre eux procédé selon la rigueur des ordonnances »<sup>1</sup>. Les exactions des gens de guerre semblent bien aussi avoir pesé sur les populations des franges orientales et méridionales de la région. Les Archives départementales de l'Orne ont conservé des plaintes de la population près d'Argentan et de Sées. Le texte est un procès verbal d'enquête et d'information par témoins, des dommages commis par le passage des gens de guerre dans les paroisses de Saint-Martin de Sées et autres avoisinantes, daté de 1593. Il s'agit d'une longue enquête de près de soixante pages, *in folio*, menée par le conseiller élu d'Alençon, Château-Thierry, et signée des déposants<sup>2</sup>. C'est donc bien toute la région bas-normande qui semble avoir souffert de ces trois décennies de conflits religieux, et les années 1590 ont pesé bien lourd sur les deniers de la population locale. Tout semble se passer comme si la noblesse locale, protestante en particulier, ait exercé des pressions fiscales sur la paysannerie. Loin d'un pouvoir central et monarchique, désormais affaibli ou déliquescents, une bonne part du second ordre de la région s'est arrogé des droits arrachés, voire usurpés à la couronne, qu'Henri IV doit à présent reconquérir. Après la voie des armes contre ses ennemis, le roi, conforté par la victoire, doit ainsi négocier l'obéissance du second ordre qui lui est resté fidèle, au prix cette fois de combinaisons politiques et financières.

Ainsi, Henri IV entame cette reconstruction du tissu nobiliaire en recherchant l'esprit de concorde. Tout en calmant les ardeurs de ses anciens

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 138-143.

<sup>2</sup> ADO 80 J 1 (541) : assiette de l'impôt : ainsi que l'« estat des aides de l'ellection de Falaise, pour les dix années commences le premier jour de janvier 1598 » et ce texte signé Mabon, « assiette de 1599 par ville et villages de la châtellenie d'Alençon de 1599 ».

ennemis, il capte la noblesse locale, qui lui est restée fidèle, protestante en majorité mais pas seulement, en lui confiant des postes de responsabilité au sein de la province. Les gouverneurs des villes de Basse-Normandie sont ainsi maintenus en poste. Le catholique Matignon, comte de Torigny, fils du Maréchal de France, déjà qualifié de lieutenant général au bailliage du Cotentin, devient capitaine et gouverneur de Cherbourg. Le protestant Henri Robert Auxepaules est nommé gouverneur de Valognes en 1595. Il meurt à ce poste en 1607, alors converti au catholicisme depuis 1600<sup>1</sup>. Le sieur de Canisy est laissé à sa charge à Avranches. Il en est de même pour le sieur Sainte-Marie d'Orbeville à Chausey, le baron de Poilley à Mortain, et Jean Freschiney à Gavray. Les deux frères protestants Sainte-Marie, Jacques et Louis, sieur de Canchy, qui tiennent les places de Carentan, de Barfleur, et du Pont-d'Ouve, acceptent de remettre leurs châteaux, contre la garantie suivante : « Abolition et Oubli de toutes les levées de deniers, impositions, contributions, exactions, pionages et autres choses qu'ils avaient pu commettre contre la justice et le devoir »<sup>2</sup>. Reste enfin la place de Pontorson, tenue par Gabriel de Montgomery, devenue ville refuge pour les protestants locaux. En septembre 1621, Louis XIII négocie, avec lui, cent mille écus et la garnison d'Argentan, contre la reddition de Pontorson, qui est confié au sieur de Blainville. Le château est démoli en octobre 1623. Mais Gabriel de Montgomery, resté fidèle au roi, est élevé au titre de maréchal de camp. Il est capitaine de cent hommes d'armes. Cela lui permet de rebâtir ensuite la demeure seigneuriale de Ducé. La fin des guerres de Religion marque donc une certaine forme de consécration pour lui et sa famille. La flétrissure connue par son père, une génération plus tôt semble désormais effacée, du moins en partie.

Comme dans les autres provinces du royaume, la noblesse bas-normande demeure divisée, mais elle s'est finalement ralliée très tôt et massivement à la cause d'Henri IV. Elle a accepté la politique de conciliation confessionnelle menée par le roi. Ainsi cette politique de concorde a-t-elle permis une certaine reconstitution du tissu nobiliaire protestant bas-normand.

---

<sup>1</sup> François-Alexandre Aubert La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, *op.cit.*, ici T. II, p. 93-94 : article : Auxépaules, Sieur de Sainte-Marie du Mont, généralité de Caen, Normandie.

<sup>2</sup> Jean Canu, *op.cit.*, p. 307-308 : « Carentan, le 16 mars 1597, signé par Matignon ».

## Chapitre 3 :

### Épouses et filles, un soutien pour les combattants

L'historiographie actuelle fait porter la réflexion sur la place des femmes dans la conversion et leur rôle dans le maintien de la foi réformée au sein des lignages nobles. Les femmes connaissent-elles une réceptivité particulière aux idées de la réforme et cherchent-elles à développer un prosélytisme auprès de leur mari et de leurs enfants ? Cette intuition a été l'une des premières fois mise en avant par Nancy Roelker dans son étude sur l'épouse de Coligny puis dans son examen du cas particulier de la reine Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Navarre<sup>1</sup>. Avec son frère cadet, Louis, prince de Condé, Antoine de Navarre a acquis le rang de premier prince du sang depuis la mort d'Henri II. Son mariage avec Jeanne d'Albret lui apporte la Navarre, qui est échangée contre le gouvernement de Picardie. Sous l'influence de sa femme, il est reconnu en 1558 comme protestant. Il permet l'installation du culte calviniste en Béarn soit par sympathie religieuse, soit par indolence et fait venir le pasteur genevois Le Gay Boisnormand à la fin de l'année 1557. En décembre, Calvin l'appelle pour prendre la tête des troupes protestantes. Catherine l'utilise comme carte dans sa « politique de balance ». Il joue en effet le rôle de contrepoids dans cette lutte triangulaire entre la couronne catholique, les chefs protestants Condé et Coligny et les Guise. Mais à la Noël 1560, il affirme publiquement sa conversion au

---

<sup>1</sup> Nancy Lyman Roelker, *Queen of Navarre, Jeanne d'Albret 1528-1572*, Cambridge (Mass.), Belknap press of Harvard university press, 1968, 503p. Et aussi, Nancy Roelker, « Les femmes de la noblesse huguenote au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Amiral de Coligny et son temps*, Actes du colloque 1972, Paris, Société de l'histoire du Protestantisme français, 1974, p. 227-250.

catholicisme ; ce qui tend à rompre cet équilibre. Ainsi Antoine de Navarre, contrairement à son épouse Jeanne d'Albret, constitue-t-il un prince « absent »<sup>1</sup>. Ici c'est Jeanne d'Albret qui joue un rôle tout à fait essentiel en ce qui concerne la conversion au sein du lignage. Si la reine de Navarre ne réussit pas à convertir son mari, Antoine de Navarre, elle développe avec succès une prédication active auprès de ses enfants, Henri et Catherine. Veuve d'un mari « hermétique » au calvinisme, elle fait preuve de prosélytisme auprès de ses proches, et les influence profondément. Dans la mouvance d'un intérêt toujours plus grand porté sur la place des femmes dans les conflits civils du XVI<sup>e</sup> siècle, Catherine, la seconde fille d'Antoine et de Jeanne d'Albret, a fait l'objet d'une étude récente, menée par Anne-Marie Cocula<sup>2</sup>. Cette dernière présente la sœur discrète du futur Henri IV comme une sorte de gardienne du temple. Elle conserve en effet sa foi protestante contre vents et marées, refusant de suivre la voie poursuivie par son frère après l'abjuration de 1594. Celle-ci reste sur les terres des Albret et campe sur ses positions sans ostentation, ni esprit de prosélytisme.

En Basse-Normandie, après la mort de la princesse apanagiste Marguerite de Navarre en 1559, la région voit disparaître la seule femme d'exception issue de la noblesse de race, capable de favoriser un terreau religieux propice à l'épanouissement de la foi réformée. Sans comporter en son sein de femme de haut rang à l'instar de Jeanne d'Albret, chef de parti et chef de guerre, le cadre bas-normand recèle cependant de ces femmes engagées dans le combat de la Réforme et situées à la pointe de la diffusion des idées huguenotes. La région connaît quelques cas de femmes militantes, mais c'est surtout dans le rôle de soutien des combattants que l'on peut les voir s'épanouir. Les femmes oeuvreront enfin pour le maintien de la foi réformée en se plaçant au cœur de stratégies matrimoniales, dont elles constituent la cheville ouvrière.

- *Femmes combattantes et militantes*

Pierre de L'Estoile, dans son récit du siège de Saint-Lô contre Briqueville, rapporte comment les femmes ont constitué un soutien actif aux

---

<sup>1</sup> Donald Sutherland, "Antoine de Bourbon, King of Navarre, and the French crisis of authority, 1559-1562", in *French government and society, 1500-1850*, p.1-18.

<sup>2</sup> Anne-Marie Cocula, « Catherine, la sacrifiée, gardienne des châteaux et trésors des Albret », in *le Château au féminin : actes des 10<sup>e</sup> Rencontres archéologiques et d'histoire en Périgord des 27, 28 et 29 septembre 2003*, études réunies par Anne-Marie Cocula et Michel Combet, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 105-118.

combattants, et payé, de ce fait, un lourd tribut après la mort du chef et la reddition de la ville : « Tout fust mis au fil de l'épée, jusques aux femmes qu'on disoit avoir, durant ledit siège et audit assault, fait merveille de bien secourir leurs hommes de tout ce que femmes peuvent servir en telles affaires »<sup>1</sup>. D'après ses propos, on a peine en effet à imaginer le rôle joué par ces femmes durant les combats, pour « secourir leurs hommes » : fournir la poudre à canon, aller chercher l'eau, s'activer à préparer les repas en tant que cantinière et peut-être aussi assurer le repos du guerrier, le cas échéant.

Dans la ville d'Alençon, il faut remarquer la participation aux actes iconoclastes de Suzanne Gervaiseaux, épouse de Pierre Bonvoust, un noble d'Alençon. Elle dit le prêche dans le monastère des moniales clarisses de l'Ave-Maria, occupé par la communauté réformée, au printemps 1562 :

« En lan 1560, les religieuses du monastère de Sainte-Claire de la ville d'Alençon furent mises dehors par force et violence dudit monastère, par les huguenots faisant profession de la religion prétendue réformée. (...) Furent les portes forcées enfoncées et rompues par un nommé Monsieur Abraham Soret la Vinette, lequel se noya au siège de Rouen en 1562, en passant la rivière, Jean Sorette, Boisgirard, Raoul Tessier, Pierre Duperche, Guillaume Foullard, Jacques Bordin L'Escu... Susanne Gervéseau, femme de Pierre Bouvoust, un valet de Madame de Goucy et Berrurière Matago, lesquels Berrurière et valet de Goucy cassèrent la cloche desdites religieuses. (...) Avoient les huguenots pour ministre Bidard Poiçon, home hideux, lequel epouza dans le couvent des dites sœurs la veuve de feu sieur de la Giroudière, lequel Bidard épouzan se rioit et disoit qu'elle avoit épouzé un chevalier de l'Ordre et qu'elle épouza un chevalier de Jésus-Christ »<sup>2</sup>.

Dans les *Mémoires historiques de la ville d'Alençon*<sup>3</sup>, publié en 1787, Odolant Desnos décrit aussi *a posteriori* le rôle actif de Catherine Gervaiseaux, femme de Jean Erard Houssemaine, lors des troubles iconoclastes du printemps 1562 :

---

<sup>1</sup> Le propos est rapporté par Pierre de l'Estoile, in *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile, journal de Henri III (1574-1580)*, Paris, Edition de la librairie des bibliophiles, 1875, tome 1, 400 p. Ici p. 8.

<sup>2</sup> ADO, série H, 4124 : récit des événements survenus dans le Monastère de l'Ave Maria (copie du XVII<sup>e</sup> siècle). Cette chronique est extraite du registre du couvent aujourd'hui perdu. Ce document nous est parvenu grâce à de nombreuses copies manuscrites des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, celle de Lorphelin-Champfaiilly notamment, qui en donne la première version.

<sup>3</sup> *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, 2<sup>ème</sup> édition corrigée par Léon de la Sicotière, 1858, p. 91-93. Odolant Desnos est un chroniqueur du XVIII<sup>e</sup> siècle, influencé par les idées des Lumières, qui relate une histoire de la ville d'Alençon en s'appuyant sur des sources intéressantes dans la mesure

« Le calvinisme fit des progrès si rapides à Alençon, qu'en 1562, les meilleures familles de la ville étoient toutes huguenotes. Le curé, les vicaires et beaucoup d'autres ecclésiastiques avoient embrassé les nouvelles opinions. Ils tinrent d'abord leurs assemblées au faubourg de Saint-Blaise ; ensuite au jardin Ricardeau ; puis au lieu appelé L'Aumône situé dans le parc. Catherine Gervaiseaux, femme de Jean Erard Houssemaine, prêcha dans ces trois endroits.<sup>1</sup> »

Entre la prénommée Suzanne ou Catherine, il reste difficile de situer précisément ces deux femmes, à moins qu'elles ne soient qu'un seul et même individu (les auteurs auraient alors fait une erreur en recopiant les prénoms). Les deux récits, différents de par leur époque de rédaction, présentent au moins l'intérêt de mettre en valeur l'existence d'un prêche féminin dans la ville ducale. Néanmoins ce type d'engagement semble être resté exceptionnel et ne concerne les femmes nobles que de façon très rare.

Le rôle de celles-ci demeure incontestablement important même si leur engagement reste plus discret et plus mesuré auprès de leur mari. Ces combattants protestants nobles n'auraient en effet pas pu combattre sur le pré, les armes à la main, et avec une telle intensité de violence, sans le soutien actif de leurs épouses. Compte tenu de la durée des combats, celles-ci sont, de gré ou de force, contraintes d'administrer le domaine, d'intercéder en faveur de la libération de leur mari, ou de fuir devant les menaces pressantes de l'administration royale pour protéger les enfants. A mesure que les combats s'engagent vers toujours plus d'intensité, les épouses constituent une pièce d'un système de sauvegarde et de la pérennité de la foi réformée au sein du lignage. Mais il ne faut pas trop vite croire que ce choc guerrier se déroule contre leur gré et sans leur consentement. Ces épouses de combattants nobles de religion réformée sont des femmes convaincues et résolument protestantes. Elles intercedent bien souvent en faveur de leur mari, parfois prisonnier. Leur soutien actif, à la fois en tant que soutien moral auprès de leurs époux et aussi par leur intervention en vue de la survie du lignage et du domaine noble, s'est révélé tout à fait essentiel au cours de cette période des combats. Elles se situent au cœur des réseaux matrimoniaux. Enfin, en l'absence du chef de famille, elles prennent les véritables décisions au sein de la famille.

---

où certaines d'entres elles ont disparues aujourd'hui. Il exerce comme docteur en médecine et est associé de la société royale de médecine de Paris. Il est secrétaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de la généralité d'Alençon, de l'Académie de Caen, de la Société Littéraire de Cherbourg.

<sup>1</sup> *Ibid.*, ici l'extrait se situe p. 92.

- *Femmes intercédant pour leur mari*

Près d'Athis, dans le bocage, il est à noter le rôle actif de Françoise de Pomereul, épouse de Guillaume Payen de la Poupelière, qui semble, d'après les chroniques et les correspondances, vivement impliquée dans les actions prosélytes des années 1560. Elle fait venir sur ses terres le pasteur Berthelot dans la chapelle de la Poupelière et anime le culte sur les terres de son mari. Françoise de Pommereul intercède en faveur de son époux en demandant pour lui la vie sauve au duc d'Etampes lors du combat de Vire<sup>1</sup>. Elle semble aussi déployer une véritable action prosélyte dans la région du bocage athisien, même après le décès de son mari vers 1580, en donnant toute latitude de manœuvre au pasteur Berthelot<sup>2</sup>. Une génération plus tard, vers 1598, sa fille Suzanne Payen fait porter le corps de ce ministre auprès du corps de son défunt père, dans cette même chapelle de la Poupelière<sup>3</sup>. François de Pommereul a donc su transmettre à ses enfants la foi protestante et pérennisé un culte de fief, qui perdure jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce rôle actif de l'épouse dans les conflits du XVI<sup>e</sup> siècle est aussi particulièrement incarné par Isabelle (ou Isabeau) de La Touche, fille de François de La Touche, seigneur des Roches Tranchelion et Charlotte de Maille, et épouse de Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, capitaine de la garde écossaise<sup>4</sup>. Son appartenance à l'église huguenote ne fait aucun doute. Maintes fois réfugiée à Londres durant les prises d'armes de son mari, elle fréquente l'église de Threadneedle Street. Nous avons la preuve de sa présence en ce lieu de culte, le mercredi 22 avril 1573, grâce aux actes du consistoire de cette paroisse. Les consistaires n'avaient bien sûr pas unique vocation religieuse, mais s'occupaient aussi de toutes les affaires de la vie quotidienne, qui pouvaient toucher les paroissiens, même de passage. C'est une affaire judiciaire qui occupe ici Isabelle, l'épouse de Gabriel de Montgomery. Une contestation venant d'un certain Nicolas

---

<sup>1</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueilli à Saint-Honorine et à la Gaubraye*, Montligeon, La Chapelle-Montligeon, 1906, 315 p. Ici l'extrait se situe p.34-35.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 42.

<sup>3</sup> C'est Jacques Lefebvre du Radier, fils de Suzanne Payen, et petit-fils de Guillaume Payen de la Poupelière, qui renoue avec la religion des Pères et rend la chapelle du château de la Poupelière au culte catholique en 1648.

<sup>4</sup> BNF dossiers bleus, 464 : Montgomery.



Ruttiau semble en effet inquiéter la comtesse. Ce Ruttiau prétend être de la compagnie de Montgomery, et réclame à ce titre une rétribution à son épouse : « Quant a Madame la Comtesse Montgomery, elle confesse qu'elle a escript a Monsieur le comte son mary qu'il gardasse de quelques 18 ou 20 qui estoit en sa compagnie, et que ledict Ruttiau ne luy disoit rien pour le servir de secretaire ; quand a vouloir le charger, elle ne le veut en rien charger »<sup>1</sup>. Aidée de son secrétaire, Thierry de la Fontaine-Badoire (un anobli probablement originaire d'Alençon), la comtesse écrit à son mari, alors en campagne à La Rochelle, afin de lui demander une confirmation concernant l'honnêteté de ce Ruttiau. La réponse du comte survient le samedi 25 avril 1573 :

« Declaration luy a esté faicte de ce qu'on a ouy de Badouart et de Madame a savoir que ledict Badouart na jamais rien dict ny parlé de luy, et aussy que la comtesse ne le charge de rien. Partant il se doit contenter. Il a requis la compagnie et persisté d'avoir lettre signé du consistoire, à laquelle soit couché par escript, ce que Thiery Badouart et Madame la Comtesse en ont dict et déposé affin qu'il s'en puisse servir a la Rochelle pour montrer qu'il a esté chargé sans fondement. Response luy a esté faicte qu'il n'a que faire d'escript pour cause que personne ne le charge et nous ne sommes point d'avis d'en bailler.<sup>2</sup> »

L'épisode, au demeurant obscur en ce qui concerne le récit des faits, présente tout de même un double intérêt. Il nous confirme d'une part que la comtesse fréquente assidûment l'église réformée lorsqu'elle se trouve en exil en Angleterre (faute de pouvoir pratiquer le culte en la chapelle du château de Ducey) et semble même un pilier et une référence dans la vie du culte local. Isabelle de Montgomery apparaît, d'autre part, comme une représentante active des intérêts de son mari. Elle veille à ne pas gaspiller ses deniers en acceptant de payer sans vérification et trop rapidement les hommes de son époux.

Une autre de ses visites à l'église réformée de Jersey, cette fois, restée consignée dans les actes de la paroisse, nous confirme une fois de plus la fidélité d'Isabelle à la foi protestante. En 1575, après la mort du comte de Montgomery, celle-ci, alors veuve, demande l'autorisation de participer au culte réformé. Elle est enregistrée dans le registre du consistoire comme « passant » avec sa famille.

---

<sup>1</sup> « Actes du consistoire de Threadneedle Street », in *The Huguenot Society of London, Quarto series*, Tome XLVIII, volume II (1571-1577), Londres, édition de A. M. Oakey, 1969, p. 113-114. Il s'agit ici de l'année 1573 (le mercredi 22 avril 1573).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 114 : année 1573 : le samedi 25 avril 1573.

Elle est accompagnée de l'une de ses filles, Charlotte-Suzanne, mariée au seigneur de Beaufort, des filles de celle-ci, les demoiselles Fumée, Launay et La Fosse, de son fils Jacques et de deux serviteurs du nom de Bouconnière et Tabourin. L'extrait indique que : « tous ceux furent reçus a la cène du 3 avril 1575, comme passans sans avoir rendu raison de la foi, mais sur leur témoignage de M. Forest, ministre de Madame qui cerytiffia qui ny congnoissait rien de ceux la pour quoy il ne leur deust administré la cène s'il estoit en lieu pour la ferre »<sup>1</sup>.

Convertie avec conviction à la foi réformée, elle intercède bien souvent en faveur de son mari auprès des Grands. Bien des fois, durant toutes les années de combats, Isabelle a cherché un compromis pour sauver son mari et le faire rentrer en grâce auprès du roi et de sa mère. Prise entre deux feux, objet de pressions contraires, elle est bien souvent sollicitée par les ambassadeurs royaux pour faire entendre obéissance à son mari. Ainsi faut-il évoquer par exemple cette intervention de l'ambassade menée par le comte de Retz, datant d'octobre 1572. Isabelle, une fois de plus réfugiée en Angleterre, après les événements de la Saint-Barthélemy, sert ici d'interface entre la couronne et son mari, banni, pour tenter une conciliation :

« Madame, j'ay receu votre lettre, suyvant laquelle j'ay bien particulièrement faict entendre au Roy l'estat de votre fortune, ensemble les remèdes qui m'ont semblé les plus propres pour le bien et conservation de votre maison, lesquels il fault que je vous dye, dependent entièrement de vous et de votre mary. (...) PS : Je vous supplie, Madame, user de toute diligence d'advertir votre mary, d'aultant que je prenoy que de cela seul depend l'entier consentement de vous deux »<sup>2</sup>.

Nous ne possédons pas la lettre à l'origine de cette correspondance, et envoyée par Isabelle de La Touche au comte de Retz. Mais on peut percevoir tout de même dans cette réponse une certaine inquiétude chez la comtesse, d'autant que la menace du roi s'adressant par la voix du comte de Retz n'est pas dissimulée : « Et combien que je soys le moindre de vos amys, si me voys fort en ce que je ne puys

---

<sup>1</sup> Ce passage est retranscrit dans l'article de J.W. de Grave, "The Souphampton and Channel islands churches", in *the Huguenot Society of London*, Tome 5, 1890-91, p. 125-203. Ici p. 150. Il est également consigné dans le « Registre de l'église wallonne de Souphampton, Jersey et Guernesey », in *The huguenot Society of London*, volume LV, Londres, édition H. M. Godfray, 1890, p. 11.

<sup>2</sup> « Lettre du comte de Retz à Isabelle de La Touche, comtesse de Montgomery », datant du 3 octobre 1572, citée in Hector de La Ferrière, *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, 439 p. L'extrait se situe aux p. 212-213.

nyer que je ne craigne advenir au contraire, si vostre mary ne se resout à ce que dessus »<sup>1</sup>. Celle-ci se montre soucieuse de l'avenir, notamment en ce qui concerne l'aspect financier. Le comte dépense sans compter pour soutenir l'effort de guerre. Il est considéré depuis le siège de Rouen de l'été 1562 comme un rebelle et « privé de tous honneurs, Estats, offices et dignités et l'a condamné à estre décapités en places de Grève de cette ville de Paris, [sa] teste mise et affichée au bout d'une lance »<sup>2</sup>. Sa charge de capitaine des gardes écossaises a été suspendue par le roi et la reine mère. Il ne peut donc plus espérer de subsides de ce côté-là de la Manche. Son domicile de Ducey et ses terres sont placés sous la surveillance de Matignon, sur ordre de la reine mère. Ses biens sont sous séquestre. La situation financière semble donc des plus délicates pour la comtesse. Et ces difficultés n'en sont qu'à leurs débuts. Comme son mari, elle aussi doit chercher des sources financières ailleurs, hors du royaume de France, en Angleterre.

Contrainte de faire face à la tourmente, Isabelle de La Touche, comtesse de Montgomery, a fait preuve durant toutes les années de combats de son mari d'un véritable zèle pour soutenir son époux. Ainsi, quand Montgomery marie sa fille aînée Roberte à sir Goven Champernown, fils du vice-amiral d'Angleterre et gouverneur de Jersey, c'est Isabelle, son épouse, qui négocie les termes du contrat et sert donc d'auxiliaire à la politique de son mari<sup>3</sup>. A moins que cela ne concerne le mariage d'une autre fille du couple, Elisabeth, mariée avec certitude avec un fils de sir Arthur Champernown, Henry, le vice-amiral des côtes de Cornouailles. Pour ce faire, elle se rend seule à Londres au mois d'octobre 1570. Ce voyage est l'occasion de demander du secours aux révoltés flamands et leur intervention aux côtés des protestants français, tandis que la célébration du mariage s'effectue le 15 décembre 1571 dans la chapelle royale du Palais de Greenwich<sup>4</sup> : « La Royne d'Angleterre (...) a faict bonne reception à Mr. Le Comte de Montgomery, et a heu de longs et privey propos avecques luy, et a faict

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 212-213.

<sup>2</sup> Rappelons que, depuis septembre 1562, une première condamnation par contumace est prononcée contre Gabriel de Montgomery par le Parlement : « rébellion, félonie et crime de lèse-majesté, au premier chef et requérant le profit desdits Desfaux à l'encontre des seigneurs (...) de Montgomerri. Privés de tous honneurs, Estats, offices et dignités et les a condamné à estre décapités en Places de Grèves de cette ville de Paris, leurs testes mises et affichées au bout d'une lance. »

<sup>3</sup> D'après Alain Landurant, *Montgomery le régicide*, Paris, Tallandier, 1988, 156 p. Ici il s'agit des p. 142 et 197-198.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 193.

fort caresser et bien tresser en sa court, et veult avoir sa fille avec elle, et que le filz de sir Artur Chambernant, qui l'a espouser aille résider en France pour apprendre la langue et honneste mœurs du pays »<sup>1</sup>. En l'absence de son mari, parti combattre et pour longtemps outre-Manche, Isabelle de la Touche joue, contre vents et marées, le rôle de soutien à l'action militaire, mais aussi de ferment spirituel, malgré son exil en Angleterre depuis 1572 pour sa propre sécurité et celle des ses enfants. Elle constitue le meilleur car le plus fidèle ambassadeur de son mari, qui n'hésite pas à lui confier des missions de pourparlers diplomatiques importantes.

Et même après la mort de son époux, elle continue à combattre et à intercéder pour les besoins de la cause et pour défendre les troupes de ses fils. Ainsi bien des années après, nous pouvons apporter une preuve supplémentaire de l'engagement personnel de la femme de Gabriel de Montgomery. Isabelle de la Touche obtient en effet, au début de l'année 1591, la libération d'un groupe d'hommes, fidèles à ses fils, qui étaient enfermés à la prison de Tombelaine, contre celle de prisonniers ligueurs.

- *Un enjeu matrimonial dans le maintien de la foi réformée*

Ainsi plus qu'agent de la conversion, les femmes sont des auxiliaires précieuses pour maintenir la foi réformée et la faire fructifier, sans quoi le mouvement n'aurait pu perdurer. Soit par l'accord tacite, soit par leur action et leur engagement, ces épouses ne peuvent demeurer à l'écart du mouvement qui se dessine. Le couple formé par Gabriel et Isabelle de Montgomery conçut au moins neuf enfants, connus de nous. Tous ces enfants sont élevés dans la foi réformée ; la plupart demeurent dans la pratique de cette foi, bien après la mort de leurs parents. Parmi les neuf enfants de Gabriel, il y a Jacques de Montgomery, l'aîné héritier du titre, futur gouverneur de Castres, qui reste un protestant convaincu et partisan de Condé. Quatre filles suivent. Roberte, née vers 1550, épouse le 15 janvier 1571 le protestant sir Goven de Champernown, fils d'Artus de

---

<sup>1</sup> Bertrand de Salignac, de La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, tome 4 (lettre du 5 décembre 1571), p. 298.

Champernown<sup>1</sup>. Charlotte-Suzanne se marie en premières noces à Christophe de Chateaubriand, seigneur de Beaufort, lequel établit le culte protestant au Plessis-Bernard, et en deuxième noces à Daniel de la Touche, châtelain de Régneville, lui aussi protestant convaincu. La troisième, probablement prénommée Claude, née vers 1551 ou 1555, nous est connue puisqu'elle épouse en avril 1568, Jehan du Refuge, seigneur et baron de Gallardon, surnommé «Barrache», le compagnon d'armes de son père, au moment du siège de Domfront. Il semblerait que Jean du Refuge se convertisse à la faveur de ce mariage<sup>2</sup>. Ils eurent une descendance qui persiste également dans la foi protestante : Jean du Refuge et Suzanne mariée au protestant Benjamin de Frotté, seigneur de Sey en 1600. Enfin, Elisabeth est mariée en 1572 à l'anglais sir Henri Champernown, dont nous avons déjà évoqué l'engagement dans les combats aux côtés des réformés normands<sup>3</sup>. Puis viennent, Gilles, baron de Lorges, sieur de Courbouzon, né en 1558, impliqué dans les combats contre la Ligue, qui épouse Michèle de la Guierche : Gédéon, seigneur des Roches-Tranchelion et de Ducey, qui meurt au combat en 1595 : et enfin Gabriel héritier du nom, né vers 1560, lui-même protestant convaincu. Nous trouvons aussi trace d'une certaine Beatrix (dont on ne sait rien) et Marguerite, fille de Lord Montgomery, mariée à James de La Tranche, deuxième fils de Frederick<sup>4</sup>. Ainsi tous les enfants connus du couple persistent dans la foi réformée et continuent même pour certains le combat à la génération suivante. Cette cohérence est rendue possible grâce à une prédication constante et solidement ancrée et exercée sans relâche par leurs parents, mais surtout de leur mère, Isabelle. Les déplacements de Gabriel ont été en effet nombreux durant ces années de conflits, et Isabelle s'est bien souvent retrouvée seule à assumer les devoirs d'éducation. C'est aussi à elle qu'incombe la tâche d'éduquer spirituellement ses enfants, aidée des ministres qui la suivent en exil en Angleterre, tel le pasteur Forest, resté fidèle à la comtesse, même après la mort du comte Gabriel, son mari. Ces femmes protestantes se voient donc confier la tâche de perpétuer la foi réformée auprès de leurs enfants, tandis que leurs époux combattent en son nom.

---

<sup>1</sup> D'après Hector de la Ferrière, in *La Normandie à l'étranger*, *op.cit.*, p.235 et les frères Haag, *op.cit.*, tome 5, p. 480.

<sup>2</sup> ADM 107 J 5 : chartier de Ducey : transaction relative aux conventions de mariage de Jehan du Refuge, écuyer, gentilhomme du duc d'Anjou, avec la seconde fille de Gabriel de Montgomery, comte de Montgomery (1568).

<sup>3</sup> BNF Ms. FF 5484, FF 20229, fol. 159, et FF 26285, fol. 1424-1440 : généalogies.

<sup>4</sup> André Davy, *Aux entours du Mont Saint Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Paoland connaissance, 2001, 207 P. Ici p. 32 à 37.

- *Femmes dans la tourmente, soutien des combattants*

Gabriel de Montgomery, le régicide malgré lui, bien souvent banni et condamné par contumace par le roi et la reine mère, a toujours considéré sa femme et ses enfants comme une sorte de recours entre ses combats, mais sans vraiment les ménager. Tout au long des prises d'armes de son mari, Isabelle apporte son appui au parti huguenot et soutient son époux de façon indéfectible, allant parfois jusqu'au sacrifice. Ainsi par exemple en novembre 1562, lorsque Montgomery, acculé par les troupes royales, doit fuir Rouen par la Seine, vers Caudebec, il laisse derrière lui femme et enfants. Isabelle est livrée comme prisonnière. Elle écrit à la Reine mère Catherine pour obtenir sa libération. Celle-ci lui répond par la voix de son émissaire, le connétable de Montmorency : « Votre époux est bien coupable envers le Roi, et tous les fidèles sujets de Sa Majesté sont profondément attristés de sa conduite. Quant à vous, vous n'avez rien à craindre et je tiens à vous le dire, demain on vous portera en votre logis les volontés de la Reine. Veuillez les attendre avec confiance »<sup>1</sup>. Le 29 octobre, Isabelle est libérée et quitte Rouen avec ses sept enfants pour rejoindre Le Havre où l'attend son époux. Soutien actif aux combattants, base de repli mais aussi otage et monnaie d'échange, tel sera le quotidien de ces femmes de militaires huguenots, qui s'engageront de tout leur être au service de leur mari. Isabelle, qui vit à la cour d'Angleterre, à Hampton, n'hésite pas à couvrir par le mensonge les faits d'armes de Gabriel de Montgomery, comme le soupçonne l'Ambassadeur La Mothe-Fénelon, lors de l'affaire normande du printemps 1574 :

« L'on a envoyé devers la comtesse de Montgommery, à Hamptonne, pour en avoyr la certitude (de la descente de son mari en Normandie ; laquelle a mandé qu'elle n'en scavoys du tout rien, et que, si son mary avoit faict ce voyage par dellà, qu'il luy avoit desrobbé, et qu'elle n'avoit eu nouvelles de luy, ny estoient venu venues aulcunes de Gersey, à cause du vent contrayre, plus de troys semaines avoit »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Calendar of State Papers*, volume 3, tome 5, the 2<sup>th</sup> November 1562, note 969 : "He was sorry that her husband was such a discorded person against his King, and the King had pardoned her; willing her to repair to her lodging and attend upon the Queen next morning to know her further pleasure"

<sup>2</sup> Bertrand de Salignac, de La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomatique (...) op.cit.*, tome 6, p. 74.

Pourtant à mesure que le temps passe et que les combats perdurent, l'inquiétude se fait de plus en plus grande et l'existence de la comtesse, encore plus précaire. Elle est ballottée au gré des villégiatures de refuge, parfois otage, et aux prises avec les pires problèmes financiers :

« Et si ainsi est qu'il (son mari) veuille y demeurer, d'y vivre doucement avec vous, et comme il doibt en la fidélité de son Prince, le roy le permettra à luy et à vous et de jouir entièrement en toute liberté, de tout ce qui est vostre de deça, pourveu que votre fils y vienne.

(...) et que vous vous contentez de faire enlever les aultres petits en la maison de quelque parens ou amys qui les nourisse au debvoir qu'ils doivent à leur Roy et à leur patrie. J'avoys pensé que Madame de La Suse<sup>1</sup> prendroit très volontiers ceste charge »<sup>2</sup>.

Misant sur la lassitude d'Isabelle, sans cesse traquée et contrainte de fuir ses terres, les ambassadeurs, chargés de faire plier la détermination de Montgomery, n'hésitent pas à faire pression sur elle. Ils lui promettent la possibilité d'accoucher tranquillement et de faire cesser cette vie itinérante : « Que vous puissiez faire vos couches librement partout où vous choisirez pour le mieulx »<sup>3</sup>. Celle-ci est l'objet d'un chantage, concernant ses enfants. Le roi tente de faire pression sur elle pour l'obliger à influencer son mari et lui faire entendre raison. Ici, la peur et l'amertume semblent gagner la comtesse. Lassée de cette vie d'errance, elle paraît bien prête de céder. Mais l'enjeu consiste bien à livrer son fils aîné aux autorités royales et à confier les autres, plus jeunes, à Madame de la Suse. Il s'agit probablement de Françoise de Laval, épouse de Nicolas de la Suse. Elle-même est protestante et proche de la famille puisque sa fille Pétronille (ou Pétronelle) de Champagne, dame de Bazoches, protestante elle aussi, fille de Nicolas, comte de la Suse, et de Françoise de Laval, se marie avec Jacques de Montgomery, comte de Lorges, fils de Gabriel, en 1572. Nous avons la preuve de

---

<sup>1</sup> Il s'agit probablement de Françoise de Laval, épouse de Nicolas de la Suse. Cette famille est installée dans le Maine. La branche aînée catholique, est célèbre pour ces brimades contre les protestants. Mais la branche cadette, dite de la Suze, est de religion réformée : Nicolas participe à la prise du Mans en 1562, il est tué à Saint Denis en 1567. Sa femme Françoise de Laval élève leurs deux garçons, Louis et Brandelis dans la religion réformée. Louis, général des armées de la République de Berne, devient soldat dans l'armée suédoise et suisse, et épouse Madeleine de Melun, dame de Normanville. Leurs quatre enfants restent protestants. Leur sœur Pétronille, dame de Bazoches, protestante, se marie avec Jacques de Montgomery, comte de Lorges, fils de Gabriel de Montgomery le régicide.

<sup>2</sup> « Lettre du comte de Retz à Isabelle de la Touche, comtesse de Montgomery, datant du 3 octobre 1572 », citée in Hector de La Ferrière, *La Normandie à l'étranger, op.cit.*, p. 213.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 213.

la fidélité de cette femme, Françoise de Laval, comtesse de la Suse à la famille Montgomery. C'est cette partie du clan familial, restée en France, qui intervient pour prévenir Gabriel de Montgomery contre les rumeurs qui circulent sur son compte et des dangers et complots qui se trament contre lui. Ainsi, à l'été 1573, Françoise de La Suse et ses proches préviennent le comte d'une tentative d'attentat contre lui. C'est le comte lui-même qui écrit au ministre anglais Burghley pour lui faire part de son inquiétude et décrire le rôle joué par sa famille : « je dois me gouverner sur ung advertissement que j'ay receu depuis vous avoir escript par ung gentilhomme que le comte de la Suze et sa mère, et la femme de mon fils, sa fille, m'ont envoié expres. (...) C'est que le roy et la royne, sa mère, ont pratiqué ung gentilhomme de ce pays d'Anjou, pour me faire mourir par armes ou poison »<sup>1</sup>. Ainsi, malgré la proximité confessionnelle et familiale des deux femmes, Isabelle de la Touche ne se résout pas à confier ses enfants à une tierce personne. La menace ne sera pas suivie de faits. Mais celle-ci continue à peser et à se confirmer même, puisqu'elle est une fois encore agitée en avril 1574, au moment du dénouement fatal, au siège de Domfront. La reine mère par la voix de son ambassadeur exige de la reine Elisabeth que lui soient remis en otage l'épouse de Montgomery et ses enfants :

« [II] estoit de faire despartir le comte de Montgommery de son entreprinse, ou bien de remettre sa femme et ses enfants entre voz mains, et qu'a cest effect elle (la reine Elisabeth) fit arrester sa famille ».

Le destin d'Isabelle réside donc bel et bien entre les mains de la reine d'Angleterre et dépend de son bon vouloir. Elisabeth, tout en niant avoir armé le bras de cette opération et avoir apporté son soutien aux insurgés bas-normands, ne livre finalement pas l'épouse de Montgomery, qui reste sauve avec ses plus jeunes enfants, à la Cour d'Angleterre.

En 1574, alors que son mari est fait prisonnier après le siège de Domfront, Isabelle, en quête de soutien, se tourne une nouvelle fois vers la reine Elisabeth et lui demande d'intercéder en faveur de la libération de son époux. La souveraine, impuissante dans cette affaire qui concerne désormais la couronne de France et embarrassée d'intervenir en faveur de quelqu'un dont elle a condamné l'intervention, lui répond dans cette lettre, datée du 6 mai 1574 :

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger, op.cit.*, p. 221.



« Madame la Comtesse, ayant entendu par vos lettres le grand danger auquel est Monsieur le Comte vostre mary, jay receu ung très grand desplaisir, tant pour l'ennuy que je scay avez de le voir en sy perilleux estat. (...) Mais Madame la comtesse, une dame chestienne et sage comme vous estes, et sy bien nourrie et exercée es afflictions, doibt porter cela avec constance et generosité qui paravant vous ont esté familiers, scachant assez qu'il fault tenir bon (...) je desire bien tost pour vostre consolation et allegement »<sup>1</sup>.

La dernière promesse tient bien sûr du vœu pieux, car Elisabeth n'a ni le désir ni même la possibilité d'exiger la libération de celui qu'elle considère pourtant comme « celui que je cognoys m'estre sy fidellement affectionné et avoir tant de devotion à mon service, comme s'il estoit mon naturel subject », Gabriel de Montgomery. La reine d'Angleterre avait, en effet, nié toute responsabilité diplomatique dans cette affaire normande, armant les combattants huguenots français secrètement, sans leur apporter un soutien officiel. C'est pourquoi elle ne peut effectuer des démarches officielles auprès de la cour de France et intercéder en faveur du comte de Montgomery. C'est du reste le ministre Walsingham qui est mandé pour raisonner Isabelle de Montgomery. Il est chargé de lui dire qu'aucune intervention diplomatique anglaise en faveur de son mari n'est possible. Il lui laisse entendre qu'aucun espoir n'est permis ; il ne lui reste que ses prières pour seule consolation : « Madame, vos lettres n'ont apporté ung si grand ennuy. (...) puisqu'il plaist à Dieu qu'ainsy soit qu'il fault prendre comme de la main de Dieu, et humblement adorer ses jugemens (...) ce Dieu tout puissant nostre Dieu et père n'est jamais desgarny de moyens pour delivrer ceulx qui sont garnis de ferme foy. Je vous prie vous consoler en lui »<sup>2</sup>. Mais l'intervention de l'épouse du régicide reste vaine et le comte de Montgomery connaît le sort que l'on sait en place de Grève, au mois de juin 1574.

Les Montgomery sont en effet déchus de tous leurs droits de noblesse. Les fortifications des châteaux de Ducey et celui du comté de Montgomery sont arasées. La capitainerie de Saint-James est désormais administrée par Jacques Avenel. Pourtant la réhabilitation de la famille Montgomery survient relativement tôt, dès 1576 sous le règne d'Henri III. Mais un très grand dénuement persiste.

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger, op.cit.*, lettre extraite du *Calendar of State Papers*, de la reine Elisabeth à la comtesse de Montgomery, à Greenwich, datée du 6 mai 1574, citée p. 231.

<sup>2</sup> *Ibid*, lettre du 6 mai 1574, p. 232-233.

Isabelle se retire à Ducey puis « au logis » à Pontorson. Elle ne perçoit qu'une rente de 200 livres annuelles provenant de la reine d'Angleterre. Le 24 septembre 1576, une transaction, par devant François Lecomte, garde des sceaux des obligations d'Avranches, entre Isabeau de La Touche, veuve de feu Gabriel de Montgomery et tutrice de ses enfants puînés, et son fils aîné Jacques, est contractée au sujet de la succession de feu son mari. On dénombre la somme de deux cent livres de dettes auprès du seigneur de Chalendrey, et des impayés. C'est plus de mille livres de rente dues à M. de la Palluelle de Saint James, et diverses sommes encore à verser au sieur Gilles de Carbonnel, seigneur de Chassegrey. Les héritiers de Courbouzon réclament également un quart de la seigneurie de Cormanville. La famille semble donc criblée de dettes. Elle est contrainte de demander des aides à la reine d'Angleterre. Le 5 avril 1575, sa mère Charlotte de Maillé intercède auprès de Walsingham en sa faveur :

« Madame de Montgomery, ma fille, m'a fait entendre la bonne volonté que vous avez de luy faire entendre en ses affaires, et comme vous vous y estes si grandement employé, de quoy je vous remercie bien humblement, vous suppliant lui faire ce bien de continuer en vos bonnes graces, et luy faire tenir cinq cents francs que je lui envoie, de quoy je l'assure que la pauvre femme a bien nécessité. (...) Depuis la mort de feu M. de Montgomery, son mari, l'on a saisi tous mes biens, de sorte que je suis en grande partie bien en peine pour moi mesme »<sup>1</sup>.

Walsingham semble ému par cette grande détresse financière et témoigne dans son rapport que « jamais femme ne fut en telle nécessité ; elle ne sait de quoy elle pourra vivre dorénavant »<sup>2</sup>. Veuve d'un homme disgracié et à l'honneur flétri, Isabelle ne tarde pas à entendre sonner l'hallali autour d'elle. Ainsi, en 1583, le mari de sa fille Elisabeth, l'amiral Henry de Champernown cherche à répudier son épouse, parce que la dot promise lors du mariage d'Elisabeth de Montgomery n'a pas été versée. Une fois de plus, c'est vers la reine d'Angleterre qu'Isabelle se tourne pour réclamer une intercession favorable :

« Madame, les benefices innombrables qu'avons receu de vostre Majesté, me fait encores recourir à Elle comme seul refuge des povres angoissés. (...) Je vous supplie très humblement de vouloir empecher le tort et la detestable injure que le sieur de Champernown a conspiré de faire à ma fille, sa femme, et de le remettre au

---

<sup>1</sup> Hector de la Ferrière, *La Normandie à l'étranger, op.cit.*, p. 233 et 234.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 235.

bras de la justice pour par faux temoigs qu'il a miserablement subornés et apostés, faire voulloir trouver cause de la repudier. (...) Elle a peu estre advertie de mauvais traitement qu'il luy a toujours fait et de quoy quelque fois j'ay prins la hardiesse de vous parler. (...) Au nom de celui de qui vous tenez le sceptre, de vouloir faire sentir à cette pauvre affligé ma fille quelque étincelle de votre divine justice et inviolable vertu, et que ceulx de Montgomery qui sont perpétuellement dediés fidèles et très humbles serviteurs de vostre couronne ne reçoivent une si vilaine tache »<sup>1</sup>.

Isabelle de Montgomery, connaissant alors de cruels besoins d'argent, continue ainsi à favoriser les intérêts de ses enfants, malgré le poids de la constante nécessité. Elle occupe certes le manoir de Ducey avec ses enfants mineurs, mais la seigneurie de Ducey reviendra à Gilles à la majorité de ses frères et sœurs. Gilles reçoit pour l'heure la seigneurie de La Roche Tranchelion. Isabeau jouit encore des revenus des fiefs de Chérencé le Héron, des métairies de Rouel et du Chennier en Juilley, de la terre de Champernown, ceux de la Platrière et du Hobignière, autour de Ducey, dans la Manche, auxquels s'ajoutent ceux de Laumeraye et de la Haute Fosse, près de Saint-Aubin de Terregatte et de la capitainerie de Saint-James<sup>2</sup>. Jacques reçoit le comté de Montgomery et la seigneurie de Lorges, comme il se doit pour un aîné, selon la coutume de Normandie. La restitution de la totalité de ses titres s'effectue aussi en 1576 et Jacques ne manque pas de le manifester publiquement le premier octobre 1576, au cours d'une séance de l'Echiquier d'Alençon, où il se présente en pleine possession de ses droits et titres de noblesse<sup>3</sup>. La mort d'Isabelle de Montgomery survient au « logis Montgomery » en l'année 1593. Le 24 mars 1594, les conventions de succession sont signées entre les survivants pour les biens situés en Touraine et Beauce, en présence des ayants droits. Il s'agit de Jacques, l'aîné des fils, le comte de Montgomery, de Gabriel, le futur gouverneur et capitaine de la ville et du château de Pontorson, de Gédéon, seigneur de Ducey, et enfin d'Elisabeth, femme de l'anglais, sir Henri Champernown<sup>4</sup>. Le 12 juillet de cette même année, est dressé

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 236-237.

<sup>2</sup> ADM 107 J 2 : transaction entre Ysabeau de la Touche, tutrice de Gabriel, Gédéon, Suzanne et Elisabeth de Montgommery, ses enfants puînés et Jacques de Montgommery, comte dudit lieu, seigneur des Lorges, son fils aîné, relative à la succession de Gabriel de Montgomery (1576)

<sup>3</sup> ADM 107 J 2

<sup>4</sup> ADM 107 J 6 : Accord et convention entre Jacques, comte de Montgommery, Gabriel de Montgommery, Gédéon de Montgomery, sieur des Roches et Elisabeth de Montgomery, frères et

l'inventaire des meubles ainsi que celui des effets personnels d'Isabelle<sup>1</sup>. Elle lègue quelques uns de ses effets personnels à certains de ses gens et proches :

« Et sous le regard des accomplissants, a esté remontrez par la dame de chambre de ladite dame, deux robes d'estamine et cotillon de velours rouge et auxquelles des chemises et aultres linges, afin estre donné et delaisser à ladite dame de chambre. Item ung bassin d'argent et ung vase d'argent remis ce jour à Jean de Grigny (...) Item ung coupe d'argent pesant ung marc (...) Et a encore particulièrement faict don présente Guyonne Guyot de la paroisse de Saint-Senier de Beuvron de la somme de troys cents soixante livres vingt cinq solzs et ung denier ».

Dans son coffre personnel, les tabellions trouvent ses effets personnels, vêtements et objets du quotidien, certes dignes d'une femme de son rang et de sa qualité :

« Le coffre du bahut estant cy la chambre de la deffunte auquel aussi trouve un couchant de fil à troye patte de fil d'or et soye a brodé blanc et rouge (...) Item ung couchant de porte de ciel auquels y a ung carreau de toile d'argent, aussi ung couchant de broderie et fil de couleur rouge, aussi la broderie d'ung tapis de dix points rehaussés de soye cy blanc et quatre pierre. (...) Item troys cousteaux de manche à cristal et aux tranchans d'argent d'or. (...) Item ung pot de Flandres, (...) quatre paires de sabeau et de chausses avecq troys pierres à fil de satin, rehaussés de soye. (...) Item cinq petit morceaux de broderies de satin cramoisy cy brodé de faille d'or et d'argent ».

Ainsi est-elle morte dans une grande misère, comme semble l'indiquer Hector de la Ferrière ? En réalité, Isabelle a légué des biens hérités de son défunt mari à ses fils dès 1576, deux ans après la mort de celui-ci, soit la somme de deux cent mille deux cent cinq livres dix sols et quatre deniers. Il ne lui reste que ce logis de Ducey<sup>2</sup>. Ainsi, la femme du chef du protestantisme en Normandie a constitué le soutien indéfectible de tous les combats de Gabriel. Depuis le début des prises

---

sœurs sur les biens situés en Touraine et en Beauce, à eux échus de la succession de leur père et mère (24 mars 1593).

<sup>1</sup> ADM 107 J 6 : Au château de Pontorson, inventaire après décès du mobilier d'Ysabeau de la Touche, comtesse de Montgommery. Vente du mobilier (12 juillet 1593) :

« L'an mil cinq cenzt quatre vingt treize le douzième jour de juillet à Pontorson, devant nous Charles Arundel conseiller du roi cy le baron d'Auvilly de monsieur le bailli. (...) Hault et puissant seigneur Jacques de Montgomery, chevalier de l'ordre et lieutenant du roi cappitaine de cinquante hommes d'armes et puissant Gabriel de Montgomery aussy chevalier de l'ordre et cappitaine de cinquante hommes d'armes pour la ville et château de Pontorson pour leur mère dame Ysabeau de la Touche deffunte comtesse de Montgommery (...) ».

<sup>2</sup> ADM 107 J 6 : « Reconnaissons par la présente la signature de Montgomery les biens pris par le roi à deffunt monsieur de Lorges, sieur de Montgommery a faict apparaître d'inusité (...) à la succession de deffunt Monsieur de Montgomery du douzième jour de marz mil cent soixante seize. Lequel contait que la deffunte ladite dame de Montgomery sursoir chargé de la succession montant la somme de deux cent mil deux cent cinq livres dix sols et quatre deniers (...) Cy paraphé ».

d'armes de Gabriel de Montgomery, elle a dû lutter contre des conditions d'existence difficile. Sans cesse en exil, ballottée au gré des villégiatures de refuge, elle s'installe finalement en Angleterre, car elle bénéficie de la protection de la reine Elisabeth. De toutes les épouses de combattants protestantes, c'est elle qui incontestablement connaît le sort le moins enviable.

Toutes les épouses n'ont pas connu un parcours aussi douloureux et chaotique, et il convient néanmoins de nuancer ce bilan quelque peu pessimiste. La femme de Nicolas Sainte-Marie d'Aigneaux, seigneur de la Haye et de Canchy, Marie de Longueval, fille de Philippe de Longueval, seigneur de Havaucourt en Picardie, semble par exemple avoir vécu une existence plus facile. Son mari est capitaine de Valognes en 1563 puis gouverneur de cette même ville. Il devient chambellan du prince de Condé et l'un des principaux chefs protestants de Normandie. Il faut croire que Marie de Longueval a joué un rôle actif de soutien à la cause protestante. Du moins a-t-elle soutenu activement son mari dans la gestion de ses biens et du domaine, puisqu'en 1578, Nicolas de Sainte-Marie, content de son épouse, lui lègue par donation ses meubles :

« Lequel sieur de Sainte-Marie par testament du 21 septembre 1578 fit à la dite dame sa femme une donation de tous ses meubles, attendu qu'elle s'était toujours occupée par son industrie et son bon ménage à l'accroissement de ses biens pendant qu'il estoit à la cour au service du roy et des princes de sang et ordonne à ses filles soient bien et honnestement pourvues au mariage a gentilshommes de bon renom. »<sup>1</sup>.

Ici, la confiance semble l'emporter entre les époux. Nicolas de Sainte-Marie a eu le souci de ne pas laisser sa femme dans le besoin après sa mort.

En effet, il apparaît bien qu'il ne soit pas si facile d'être l'épouse du chef des protestants bas-normands. Soutien actif aux combattants, base de repli mais aussi otage et monnaie d'échange, tel sera le quotidien de ces femmes de militaires huguenots, qui s'engageront de tout leur être au service de leur mari. Soit par un accord tacite, soit par leur action et leur combat même, ces épouses ne peuvent demeurer à l'écart du mouvement qui s'est amorcé, malgré elles ou avec leur consentement. Ainsi plus qu'agent de la conversion, les femmes seront des

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin 185 : Sainte-Marie.

auxiliaires précieuses pour maintenir la foi et la faire fructifier, sans quoi le mouvement ne pourrait perdurer.

La foi réformée n'aurait certainement pas pu connaître cette pérennité sans ces épouses ou filles. Les familles nobles protestantes sortent de ces trois décennies de conflit meurtrier, certes atteintes et affaiblies, mais intactes. Elles ont réussi à pérenniser, voire à fortifier la foi réformée au sein de leur lignage. La famille Montgomery, à l'issue de ce conflit, ne connaît pas de situation enviable, mais les fils du régicide, avec moins de panache et de brio certes, ont réussi à extirper le lignage de l'ornière dans laquelle ils étaient tombés avec la mort infâme de leur père. Ils ont recouvré leurs possessions et leurs fiefs, confisqués en 1574. Outre Jacques, l'aîné des fils du régicide, il faut désormais compter, après la mort de Gilles et de Gédéon, sur Gabriel de Montgomery. A partir du fief de Ducé puis, après la mort de l'aîné, du comté de Montgomery, près d'Argentan, c'est lui qui porte les espoirs de la famille dans la région bas-normande.

## **Troisième Partie**

### **S'enraciner dans sa foi (1598-1661)**

## Chapitre 1:

### Un régime de l'édit qui pacifie les tensions

Le début du XVII<sup>e</sup> siècle est incontestablement marqué par une pacification politique et confessionnelle de la noblesse autour du « Roi de raison », et magnifié par la propagande royale comme le retour à l'âge d'or<sup>1</sup>. Promulgué le 13 avril 1598, l'édit de Nantes consacre la fin des guerres de Religion et apparaît comme la victoire de l'ordre royal incarné en la personne d'Henri IV. Signé après deux ans d'âpres discussions, le texte se compose de 95 articles, de 56 articles secrets et de deux brevets (l'un traite de la reconnaissance de places de sûreté, c'est-à-dire de places fortes munies de garnisons). Il confère la liberté de conscience et de culte par le laborieux compromis mis en place, ainsi qu'une dizaine de places de sûreté et de nombreuses garnisons. Pour la puissante communauté huguenote, que l'historien du début du siècle, Alfred Galland, estime

---

<sup>1</sup> Sur la propagande monarchique et l'œuvre de reconstruction du pays, il faut consulter l'ouvrage de Denis Crouzet, déjà évoqué précédemment, *Les guerriers de Dieu (...) op.cit.*, p. 566-601 : « Roi de Raison, Roi de Dieu, le destin d'Henri de Navarre. Par l'image et la littérature, c'est en effet une intense propagande qui s'est construite en vue de reconstruire le pays après les troubles des guerres de Religion, dont Duplessis-Mornay fut la cheville ouvrière. Denis Crouzet a particulièrement souligné l'importance du thème du retour de l'âge d'or. Ce thème articulé notamment autour de la figure d'Astrée, le célèbre roman d'Honoré d'Urfé, paru entre 1607 et 1627, pour les quatre premiers livres, est étroitement associé à Henri IV. Astrée, innocence bergère de l'âge d'or, avec ses épis de blés dans les cheveux, fille de Zeus et de Thémis, fait régner la paix, la justice, et l'abondance. Urfé dédie sa longue pastorale à ce « grand Roi, la valeur et la prudence duquel l'a rappelé du Ciel en terre pour le bonheur des hommes »



entre quinze mille à vingt mille individus, déployés sur les trois colloques situés en Basse-Normandie au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ceux d'Alençon, Falaise et de Bellême, c'est le temps de l'épanouissement et aussi de l'apogée<sup>1</sup>. Cette communauté reste majoritaire dans les centres urbains, parmi les rangs de la noblesse et de la bourgeoisie aisée. En Alençon, l'église réformée se révèle d'une particulière richesse car elle se structure autour de trois ministres ou pasteurs, nommés à la demande des consistoires. L'un est chargé de l'annonce et de l'explication de la parole, l'autre de l'enseignement du catéchisme, le dernier, de l'administration des sacrements<sup>2</sup>. Ces derniers sont composés de laïcs, souvent recrutés parmi les membres de la noblesse, eux-mêmes contrôlés par des assemblées, élues au niveau provincial et national (ou synodes). Pour la noblesse protestante, l'édit de Nantes, grâce au régime du culte de fief, s'avère essentiel à la perpétuation de la foi et au renforcement de son poids au sein de la communauté réformée. Les articles VI, VII, et VIII de l'édit placent en effet la noblesse au cœur du processus d'enracinement de la réforme dans les campagnes, en leur concédant la possibilité de partager la prière des huguenots, chez eux, autour des membres de leurs familles, de leurs proches, amis, gens et entourage.

### *1. La consolidation du culte de fief en Basse-Normandie : le second ordre, pivot de la pacification*

Si le texte de l'édit prévoit une limitation stricte de la pratique du culte réformé, il l'autorise dans les églises dites de « possession », celles où il existait déjà un lieu de culte en 1596 et jusqu'en 1597. L'autorisation d'exercer le ministère réformé est aussi élargie, en plus des dispositions déjà prévues par les traités de Poitiers, Nérac et Fleix, dans les faubourgs d'une ville supplémentaire, soit deux en tout par bailliage ou sénéchaussée. Une exception s'applique aux villes où se tient un archevêché ou un évêché. Le culte n'est pas permis non plus à Paris et à cinq lieues à la ronde, ou bien seulement à huis clos. L'accès à toutes les

---

<sup>1</sup> Alfred Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Paris, Grassart, 1898, 551 p.

<sup>2</sup> Samuel Mours, *Essai sommaire de géographie du protestantisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie protestante, 1966. Ici p.13.

charges est garanti aux protestants. Ces derniers doivent cependant payer la dîme et chômer lors des fêtes catholiques. Ils doivent aussi mettre en place des cimetières propres à leur communauté et peuvent bâtir des temples. Mais l'édit de Nantes conforte aussi, à l'instar des édits précédents, promulgués tout au long des huit guerres de Religion, la place centrale du second ordre en ce qui concerne l'organisation du culte et la perpétuation des pratiques religieuses protestantes. En effet, si la notion de liberté de conscience s'applique à tous les habitants du royaume, la permission d'un culte de fief, insérée aux articles VI, VII et VIII, place toutefois les nobles au cœur du processus d'enracinement de la réforme dans les campagnes, en leur octroyant la possibilité de pratiquer le culte réformé au sein de leur demeure. Endossant ainsi en toute conscience leur rôle d'encadrement social et spirituel, en cherchant à exploiter toutes les disponibilités juridiques laissées par le texte (notamment grâce à ces multiples codicilles, ajouts et exceptions), les nobles protestants cherchent à édifier un culte de fief réformé sur leurs terres, afin de perpétuer la foi, dans leur famille et dans les environs, auprès de leurs gens. Ils tissent aussi des réseaux matrimoniaux solides entre lignages de même confession, toujours dans le but de vivifier une foi qu'ils savent menacée et fragile et de faire grandir les membres de la communauté. On assiste ainsi à une tentative, précaire certes, de sauvegarde de la foi protestante au sein des familles nobles réformées bas-normandes.

- *Des « îlots de la réforme »*

A partir de l'édit de Nantes, se développent officiellement, pour presque un siècle, ces « îlots de la réforme » au cœur de l'habitat noble, selon l'expression d'Anne-Marie Cocula<sup>1</sup>. Toutefois, les articles VI, VII et VIII de l'édit signé à Nantes, le 13 avril 1598, ne font qu'entériner définitivement un long bras de fer entre le pouvoir et la noblesse protestante, puisque, déjà, les édits d'Amboise du 19 mars 1563, de Saint-Germain du 8 août 1570, et de Poitiers en

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Cocula, « Châteaux et seigneuries : des îles et des îlots de Réforme en terres aquitaine (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », in. *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> : actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes*, études réunies par Robert Sauzet, Janine Garrisson et Alain Ducellier, Paris, Vrin, 1992, p. 185-193. Il faut consulter également les travaux de Francis Garrisson, *Essai sur les commissions d'application de l'Édit de Nantes (...) 1, Règne d'Henri IV*, Montpellier, P. Déhan, 1964, 283 p. : seule la première partie de la thèse soutenue à l'Université de droit de Paris, en 1950, est parue.

1577, prévoyaient, en leur temps, des dispositions semblables. En effet, si, au fil des édits et des divers octrois concédés durant les huit guerres de Religion, la liberté de culte reste très limitée (aux faubourgs d'une ville ou d'un bailliage), des privilèges sont accordés pour les chapelles des seigneurs hauts justiciers. La noblesse se place donc au cœur du processus d'enracinement de la foi réformée. Anne-Marie Cocula, ajoute que « le pouvoir religieux de la noblesse réformée est contemporain de l'édit d'Amboise du 19 mars 1563. Alors est instauré un culte de fief, reflet de la hiérarchie de la société du temps et de l'inégale qualité de ses membres »<sup>1</sup>. C'est là, bien sûr, une importante limite qu'il faut concéder à la notion de tolérance, si éloignée de notre acception contemporaine, prévue dans le texte de loi. N'est toléré que ce que l'on ne peut pas empêcher. Cette tolérance civile est conçue comme provisoire, car son préambule exprime la persistance de l'espoir d'une réunion ultérieure dans une même foi :

« Mais maintenant qu'il plaît à Dieu commencer nous faire jouir de quelques meilleur repos, nous avons estime ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service, et pouvoir qu'il puisse être adoré et prié par ses subjects ; et s'il ne luy a plu permettre que ce soit pour encores en une mesme forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention, et avec une telle règle, qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou de tumulte entre'eux »<sup>2</sup>.

Mais il ne peut s'agir que d'une tolérance sélective, pensée *a minima*, et qui s'applique d'abord et avant tout à l'élite de la société, le second ordre. L'édit confère donc à la noblesse un rôle d'encadrement social et spirituel ; ce qui est bien sûr conforme à l'esprit du temps et à l'organisation de cette société d'ordre propre à la première modernité.

Avec cette notion de liberté de culte limitée et conditionnelle, se met alors en place une « géographie de l'éphémère », selon l'expression de Luc Daireaux<sup>3</sup>. Le culte réformé, en se dotant d'un caractère fortement nobiliaire et rural, prend alors un aspect dispersé et temporaire, au gré de la volonté du

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Cocula, *op.cit.*, ici p.188.

<sup>2</sup> Bernard Barbiche (dir.), *L'édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598)*, in <http://elec.ens.sorbonne.fr/editsdepacification/>. Un extrait du préambule de l'édit y est retranscrit.

<sup>3</sup> Luc Daireaux, « Noblesse et protestantisme en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle : autour des cultes de fief », in *colloque de Cerisy : « Les noblesses normandes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) » sous la direction d'Ariane Boltanski et Alain Hugon*, Rennes, P.U. de Rennes, 2011, p. 125-137, ici cité p. 128.

seigneur local. Cela rend bien entendu la tâche plus difficile pour l'historien, tant les sources restent elles-mêmes dispersées pour qui veut étudier une géographie du culte de fief. D'autant que le texte de l'édit connaît de nombreuses difficultés pour être enregistré. Il n'est ratifié qu'en 1599, et il faut attendre 1610 pour que toutes les modifications, dont certaines touchent la Basse-Normandie, soient acceptées par le parlement de Rouen, notamment. Entériné par l'édit d'Amboise, confirmé par celui de Longjumeau de mars 1568, élargi par celui de Saint-Germain d'août 1570 avec l'octroi de quatre places de sûreté, le fonctionnement du culte de fief repose donc sur les divers seigneurs hauts justiciers ou simples gentilshommes ayant fief. En possession d'un fief de haubert, ceux-ci servent « les hautes armes » au ban ou à l'arrière-ban<sup>1</sup> :

« Nous avons aussi permis à tous les seigneurs, gentilshommes et autres personnes, faisant profession de la religion prétendue réformée, ayans en notre royaume et païs de notre obéissance haute justice ou plein fief de haubert (comme en Normandie) (...) avoir en telle de leurs maisons desdites hautes justices ou fiefs susdits ; qu'il seront tenus de nommer devant à nos baillis et sénéchaux, pour le principal domicile, l'exercice de ladite religion, tant qu'ils y seront résidents ; et en leur absence, leurs femmes, ou bien leur famille. (...) Es maisons des fiefs où ceux de ladite religion n'auront ladite haute justice ou fief de haubert, ne pourront faire ledit exercice que pour leur famille tant seulement. N'entendons toutefois, s'il survenoit d'autres personnes, jusques au nombre de trente, outre leur famille, soit à l'occasion des baptêmes, visites de leurs amis, ou autrement, qu'ils en puissent être recherchez »<sup>2</sup>.

Ces derniers auraient en effet la liberté de pratiquer un culte sans contrôle sur leurs terres, même en leur absence ; la mesure étant valable également pour leurs femmes et leurs enfants. Seule restriction : ils doivent procéder au choix d'une résidence principale et ne peuvent donc en aucun cas étendre ces mesures aux autres maisons de haute justice qu'ils possèdent, même si les fraudes en la matière s'avèreront fréquentes (mais intéressantes pour l'historien, car sources de chicanes avec les intendants au XVII<sup>e</sup> siècle, et laissant donc des traces écrites, le plus souvent). Les seigneurs locaux jouent ainsi le rôle de protecteur pour tous « les

---

<sup>1</sup> « Un plein fief de haubert constitue un fief avec justice relevant immédiatement du souverain » (in article « Fief », *Lexique historique de la France de l'Ancien régime*, *op cit*, p. 137).

<sup>2</sup> Bernard Barbiche (dir.), *L'édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598)*, in <http://elec.ens.sorbonne.fr/editsdepacification/>. *Supra*, sont retranscrits des extraits des articles VII et VIII de l'édit général de Nantes.

autres qui y voudront y aller », c'est-à-dire les proches. Accordée pour la première fois dès 1568 et élargie à leur amis jusqu'au nombre de dix, après la paix de Saint-Germain, la liberté de culte n'en restera pas moins soumise à l'autorisation du seigneur haut justicier local, « si permission et congé »<sup>1</sup>. Lorsque celui-ci, à l'exemple des Châtillon, s'investit personnellement par la lecture régulière et collective de la Bible, l'organisation du Consistoire ou de la catéchèse, l'érection d'une chapelle dotée d'un pasteur, la célébration du culte, l'enregistrement des baptêmes ou l'exercice de la justice, cette pression seigneuriale est forte et ce culte de fief a des chances de perdurer. Mais il devient plus vulnérable lorsqu'il ne dépend que d'un homme, sans le relais constitué par une famille. Ce peut être le cas du pouvoir religieux des simples gentilshommes ayant fief. Aussi doit-on se garder de toute généralisation.

Mais l'édification d'un culte de fief n'est-elle pas, par le biais de l'implantation du calvinisme sur une terre seigneuriale, l'occasion de mettre en place un système proche du processus de « confessionnalisation » (déjà analysé dans le Saint Empire par les historiens allemands) ? Sur ce point néanmoins, Anne-Marie Cocula rappelle avec pertinence que le principe du « *cujus regio, ejus religio* » ne peut être envisagé, dans le royaume de France ou sur des terres dépendantes de celui-ci, que pour les provinces du Béarn et de la Navarre où les biens du clergé ont été confisqués<sup>2</sup>. A l'exemple de la Leçon d'Augsbourg, restée célèbre sous les termes, « tel prince, telle religion », il existerait, en Aquitaine, des « nébuleuses seigneuriales », qui suivraient le tracé de la carte des Eglises dressées du sud-ouest, constituant ainsi « autant de clans familiaux, jaloux de leur autorité, plus fidèles à leur suzerain qu'au roi de France »<sup>3</sup>. Etudiés par Janine Garrisson, dans *Protestants du Midi*, les quatre frères Caumont-La Force, vivant en Agenais et Périgord vers 1550, semblent bel et bien s'inscrire dans ce cadre, par leur capacité à entraîner, derrière eux, les populations de leur fief et leurs seigneuries entre Garonne, Lot et Dordogne<sup>4</sup>. A ce protestantisme rural, autour des frères Caumont, La Rochefoucauld, Symphorien de Duras, Jean de Ségur,

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Cocula, *op.cit.*, p.190.

<sup>2</sup> Joël Cornette, « Les nobles et la foi, du siècle des Réformes au siècle de l'Etat absolu », in. *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Actes du Colloque de 1995*, Bulletin N°20, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 139-196. Ici, p. 202-203.

<sup>3</sup> Anne-Marie Cocula, *Ibid.*, p. 190.

<sup>4</sup> Janine Garrisson, *Protestants du Midi : 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1991, 375 p.

Pons de Polignac, Clermont de Pile (tous sous la protection des Bourbon-Albret), s'oppose alors un protestantisme urbain et bourgeois. Ces « îlots seigneuriaux » sont le théâtre d'une fièvre iconoclaste, menée par les seigneurs locaux contre les églises et abbayes, à l'exception des églises seigneuriales transformées en temples. La force de ce type de pression dépend donc de l'engagement du maître de maison. Si le phénomène apparaît identique pour la région Aquitaine, observée par Anne-Marie Cocula<sup>1</sup>, et pour Jean-Yves Carlier en Bretagne, peut-on néanmoins réellement associer, pour la Basse-Normandie, l'instauration des cultes de fief à un processus de « confessionnalisation » ?

Ce qui s'applique à la région Aquitaine, intéresse-t-il la Normandie ? Quelles sont les modalités du culte de fief dans cet espace ? On a certes pu y voir, dans un premier temps, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la constitution de véritables villes huguenotes, des « Républiques théocratiques », même temporairement. Toustain de Billy écrit, au siècle des Lumières, que la ville de Saint-Lô était considérée par Montgomery et ses hommes comme « une sorte de République » protestante<sup>2</sup>. Mais aucune source ne nous permet d'affirmer que les intentions des chefs protestants bas-normands furent de constituer des « petites Genève » du bocage. Seule la qualification, bien antérieure à 1562, de « *parva alemania* » attribuée à Martin Bucer<sup>3</sup> pour qualifier la vigueur et la précocité de la foi réformée normande, pourrait aller dans ce sens. Toutefois, à l'instar de ce qu'a pu montrer Bernard Roussel<sup>4</sup>, cet extrait de la fameuse lettre adressée à Luther, faisant de la région une « petite Allemagne » a souvent été mal interprété. Il n'y a aucune association possible entre les toutes premières communautés protestantes des années 1520 et 1530, souvent réduites à quelques individus, et l'implantation plus massive de la foi calviniste dans les années 1550 en Normandie. Il n'y a donc aucune stratégie pensée et construite pour établir une Normandie réformée et protestante. Certes, plus tard, au début des premières guerres de Religion, à

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Cocula, *op.cit.*, p. 185-193.

<sup>2</sup> Sur ce point, il faut lire l'ouvrage de René Toustain de Billy (curé du Mesnil-Opac), *Mémoire sur l'histoire du Cotentin et de ses villes : villes de Saint-Lô et de Carentan*, Saint-Lô, Elie fils, 1864, 193 p. A la page 77, Toustain écrit : « Aussitôt le comte de Montgomery eut avis par le moyen de Colombières son gendre, de l'état de la ville de saint Lô, il y accouru à dessein de s'y fortifier de manière qu'il put par ce moyen, se rendre maître du Cotentin. Saint-Lô semble être un lieu commode et voit l'« établissement d'une sorte de République ».

<sup>3</sup> Aimé-Louis Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans le pays de langue française*, Genève et Paris, 1866-1897, 9 vol., ici vol. II, p. 271 (n° 305).

<sup>4</sup> Bernard Roussel, « Marguerite de Navarre, les débuts de la Réforme et les troubles d'Alençon 1530-1534 », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, T. CV (déc.1986), 4<sup>ème</sup> trimestre, p. 87-106.

Rouen, Caen, ou Saint-Lô, le culte catholique a été supprimé vers 1562, ainsi que la justice de l'évêque. Le travail du dimanche y a été également interdit. Certes, certains nobles ont pu exercer un temps, dans ces régions, une pression importante sur les populations et les autorités locales, qu'il s'agisse comme on a pu le constater précédemment des Montgomery à Ducey, Briqueville de Colombières, Sainte-Marie d'Aigneaux, ou de Guillaume Pierrepont, sieur de Montcocq. Tous ont tenté de s'emparer des principales villes bas-normandes, et notamment de cette position stratégique qu'est Cherbourg, à la fin du mois de mai 1562, mais en vain. Catherine de Médicis demande alors à Louis de Rabondanges, bailli d'Alençon de disperser les troupes rebelles et de licencier les soldats ; Matignon doit démanteler Saint-Lô, ce qui est fait à partir de juin 1562. Toutefois cette pression nobiliaire, animant l'implantation de la foi réformée puis structurant l'établissement de celle-ci dans la région, ne reste que temporaire et précaire. Outre l'article de Nicholls, qui s'attache plus à démontrer la pluralité géoéconomique et confessionnelle normande, il faut également s'appuyer sur l'étude rédigée par Michel Reulos, en 1992<sup>1</sup>. A l'instar de David Nicholls, on a pu parler d'un « *manorial protestantism* »<sup>2</sup> en Basse-Normandie. Après la Saint-Barthélemy, en 1572, on assisterait alors à un ralliement partiel mais massif de la noblesse, et davantage encore après l'abjuration d'Henri IV. Ce fort loyalisme bas-normand peut certes être nuancé en raison de la persistance d'opérations militaires sur le Mont Saint-Michel ou la prise de Saint-Lô, menées par les Montgomery et ses compagnons, mais dans lesquelles meurent nombre de réformés. Le temps de la Ligue est marqué par la lutte entre partis, groupés autour de seigneurs féodaux, aidés de fidèles. Il aboutit, d'après lui, en Basse-Normandie à la dissolution partielle de la communauté réformée, sous protection de fief. On pourrait donc en conclure, comme Michel Reulos, à l'importance de la noblesse dans l'adoption, la diffusion et le déclin de la Réforme dans la région. La grande fidélité monarchique de la noblesse bas-normande qui a entraîné des abjurations massives aurait eu pour conséquence d'appauvrir considérablement le protestantisme nobiliaire de la région et expliquerait du même coup la difficulté

---

<sup>1</sup> Michel Reulos, « Du contact pacifique aux contacts violents entre Catholiques et Réformés en Basse-Normandie », in *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : actes du colloque international d'études humanistes*, sous la dir. d'A. Ducellier, J. Garrisson, R. Sauzet, Paris, Vrin, p.273-282.

<sup>2</sup> David Nicholls, « Social Change and early Protestantism in France: Normandy (1520-1562) », in *European Studies Review*, t.10, 1980, p.291.

pour celle-ci de perdurer au-delà du tournant du siècle. En contraste, l'absence de pressions politiques pesant sur la paysannerie ou sur la bourgeoisie d'une part et la volonté sans cesse affirmée de maintenir le compromis et la paix d'autre part, expliqueraient la pérennité d'une communauté réformée dans les milieux plus modestes de cette région<sup>1</sup>. Ainsi, doit-on constater avec Michel Reulos que l'instauration du culte de fief n'est que très précaire et temporaire en Basse-Normandie. Beaucoup de nobles locaux s'avèrent incapables de maintenir un culte sous protection de fief après les années 1590, soit qu'ils préfèrent un ralliement à la Couronne, soit que leur lignage s'éteint sans descendance. Il n'y aura donc jamais dans la région de « confessionnalisation » des terres, accompagnée comme dans le cas des terres appartenant aux Albret, d'une sécularisation des biens du clergé local. Si l'on a pu assister à la confiscation des biens du clergé à Vire, Saint-Lô, ou Coutances, comme nous l'avons constaté au premier chapitre<sup>2</sup>, et si cette sécularisation a pu s'esquisser en 1562, elle ne fut que précaire et sans lendemain. Parce que les principaux chefs bas-normands ne survivront pas longtemps aux combats acharnés des guerres de Religion, et parce que la répression royale se montrera précoce et impitoyable, la noblesse réformée bas-normande ne pourra conserver sa force de pression dans la région.

Il convient pourtant de nuancer cet échec. Quelques familles nobles se maintiennent dans la foi protestante et continuent à pérenniser celle-ci en Basse-Normandie, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et même au-delà de la Révocation de l'édit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes en 1685. En fait, l'application même du texte de l'édit de Nantes confère au royaume de France tout entier, et par voie de conséquence, à la Basse-Normandie, une certaine originalité vis-à-vis des autres pays européens, dans lesquels la Réforme s'est implantée. Par l'édit de 1598, la France reconnaît, ou plutôt prend acte, de la diversité confessionnelle de ses habitants, d'une part ; le texte signé à Nantes amorce aussi l'idée d'une dissociation partielle entre Etat et religion, d'autre part. Cela constitue

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.280.

<sup>2</sup> BNF FF Ms Fr. 3389, fol 13 : « procès verbal dressé par Gabriel de Montgomery, de la remise des reliquaires à lui par les habitants de Vire, le mercredi, 29<sup>e</sup>me jour de juillet 1562 » : « Nous, Gabriel comte de Montgomery, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Comte du Ducé et Fontenay, estant (...) d'or et d'argent décharge des reliques de Vire, faite par Montgomery ». Et aussi, BNF FF Ms. Fr. 3389, fol 18-19 : plainte à M le duc d'Aumalle, lieutenant général du Roy en Normandie des « *catholiques et bon sujets du Roi, habitants de Pontorson* » contre Montgomery, nommément cité dans la lettre, avec une vingtaine de signatures, le 12 Août 1562.



incontestablement une étape vers la déconfessionnalisation du pouvoir public et la relégation, beaucoup plus tard, de la religion dans la sphère privée.

- *Pour une géographie du culte de fief*

Tentons de mettre en relief la géographie du culte de fief protestant dans cette région. Pour ce faire il faut s'appuyer sur le travail du pasteur Samuel Mours<sup>1</sup>. Cette étude, tout en constituant encore une référence incontournable à ce jour, doit être aussi complétée par celle, plus récente, de Luc Daireaux<sup>2</sup>. D'après Mours, dans son *Essai sommaire de géographie*, la Basse-Normandie est constituée, après la signature de l'édit de Nantes, de quatre colloques. Il établit la liste des lieux de culte protestant. Son étude porte sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais sans toujours préciser ceux qui relèvent du culte de fief et des temples animés par les communautés réformées urbaines. Il s'agit donc de procéder à un tri, car dès cette époque et même auparavant, un certain nombre de lieux de culte a disparu. C'est dans le colloque de Caen que le nombre de cultes de fief semble le moins important. Sur un ensemble de huit temples pour ce colloque, Mours distingue celui de Colombières. Il s'agit du fief principal de la famille des Bricqueville, baron de Colombières<sup>3</sup>. A Falaise, là encore sur huit temples réformés, deux restent des cultes de fief, au XVIII<sup>e</sup> siècle : il s'agit de ceux de Saint-Silvin (appartenant aux Montgomery) et de Maizières-Molines<sup>4</sup>. Les colloques d'Alençon et du Cotentin sont plus fournis en cultes de fief et il est à noter la persistance et le maintien de beaucoup d'entre eux, dans cet espace plus particulièrement. Dans le Cotentin, sur huit églises protestantes recensées dans le

---

<sup>1</sup> Samuel Mours, *Essai sommaire de géographie du protestantisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie protestante, 1966, 48 p. Pour ce qui concerne la Basse-Normandie, il s'agit des pages 13 et 14.

<sup>2</sup> Luc Daireaux, « Noblesse et protestantisme en Normandie : autour du culte de fief », art. cit., ainsi que sa thèse : « Réduire les huguenots ». *Protestants et pouvoirs en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle* », Paris, Champion, Vie des huguenots, n°57, novembre 2010, 128 p.

<sup>3</sup> Samuel Mours, *op.cit.*, p.13 : église de Caen au temple de Bourg-l'Abbé (entre 1564-1568 : 375 baptêmes annuels) ; Basly-Bernières-Courseulles ; Saint-Waast ; Les Essarts (temple de la Bazoque) ; Bayeux (temple de la Vaucelle) ; Trévières ; Colombières (fief des Bricqueville, « où se rassemblait toute la noblesse du Bessin ») ; les Veys-Géfosse.

<sup>4</sup> Samuel Mours, *op.cit.*, p.14 : Falaise (près du manoir d'Acqueville) ; Saint-Sylvin (terres de Montgomery) ; Saint-Pierre-sur-Dives (temple de Harmanville) ; Maizières-Molines (fief) ; dans le bocage : Condé-sur-Noireau (hameau des Iles) ; Athis-La Celle possède deux temples : Sainte-Honorine-la-Chardonne (temple de la Vallée) et La Ronfeugeray (temple de la Gauteraye) ; Fresne (temple de La Torrière) ; Vire (hameau de la Galonnière).

colloque, six sont des cultes de fief, qu'il s'agisse de la terre de la Haye-du-Puits, siège des Magneville, de celle de Cerisy, fief des Richier, de Ducey, appartenant aux Montgomery, ou bien celle de Gilles de Carbonnel, seigneur de Chassegrey, celles de Fontenay ou de Groucy. Seul le temple de Pontorson pose problème puisque cette ville, d'abord tenue par le fils du régicide, est ensuite libérée sur ordre du roi au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le culte est alors déplacé à Cormeray<sup>1</sup>. Dans le cadre du colloque d'Alençon, trois sur huit constituent des cultes de fief. Il s'agit alors de Montgoubert, fief des Aillières, de Courtomer, fief des Saint-Simon et du temple nommé du Mesnil à Joué-du-Plain, près d'Argentan, appartenant successivement aux familles Frotté, sieur du Vieux-Pont, puis Monnier, allié aux Grimoult<sup>2</sup>.

Luc Daireaux a travaillé, pour sa part, sur les actes du synode provincial de Dieppe, qui s'est tenu en mai 1660<sup>3</sup>. Son étude permet donc de mettre à jour la situation propre au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans la deuxième moitié de ce siècle, l'historien dénombre onze exercices de concession, douze de possession et treize cultes de fief pour la Normandie. La majorité de ces derniers se situe en Basse-Normandie ; ils sont au nombre de dix pour 1660. Il met aussi en évidence la présence d'un maillage flottant, en ce qui concerne leur répartition. On constate en effet que certains anciens cultes de fief ont disparu et se sont transformés en « exercice de possession ou de saisine ». Ainsi ne sont-ils plus considérés comme des cultes seigneuriaux. C'est le cas de la terre de Sainte-Honorine la Chardonne, près de Condé et d'Athis. Autrefois, ce domaine appartenait à Guillaume Payen de la Poupelière. Mais ses descendants sont revenus dans le giron du catholicisme, dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, aussi le culte protestant y a été abandonné. Dans cette partie du bocage, Française

---

<sup>1</sup> Samuel Mours, *op.cit.*, p.13 : Sainte-Mère-Eglise-Carentan (présence du pasteur Benjamin Basnage) ; La Haye-du-Puits à Glatigny (fief des Magneville) ; Saint-Lô ; Groucy (fief) ; Cerisy (fief des Richier)-Gavray ; Le Chefresne ; Ducé-Fontenay (fief des Montgomery) ; Pontorson (Cormeray).

<sup>2</sup> Samuel Mours, *op.cit.*, p.14 : Eglise d'Alençon (temple à Lancrel depuis XVII<sup>e</sup> siècle) ; temple de Montgoubert (fief des Aillières) ; Sées (temple de Giberville) ; Courtomer (fief des Saint-Simon) ; Laigle ; Fontaine-les-Bassets ; Crocy ; temple à Ménil près d'Argentan à Joué-du-Plain (fief des Frotté, seigneur de Vieux-Pont, puis à du Monnier).

<sup>3</sup> Luc Daireaux, « Réduire les huguenots » : *le protestantisme en Normandie sous le règne personnel de Louis XIV : confirmation, acteurs, discours*, Mémoire de D.E.A., Université de Caen-Basse-Normandie, 2001. On trouvera dans son article « noblesse et protestantisme en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle : autour du culte du fief », *art.cit.*, un tableau récapitulatif de ces églises protestantes normandes, selon leur statut, organisé à partir de la liste du synode provincial tenu à Dieppe en 1660.

de Pomereul, l'épouse de Guillaume Payen de la Poupelière, avait animé le culte en faisant venir le pasteur Berthelot dans la chapelle de la Poupelière<sup>1</sup>, même après le décès de son mari vers 1580. Une génération plus tard encore, vers 1598, sa fille, Suzanne Payen fait porter le corps de ce ministre auprès du corps de son défunt père, dans cette même chapelle de la Poupelière. Mais son fils Jacques Lefebvre du Radier renoue avec la religion des pères et rend la chapelle du château de la Poupelière au culte catholique en 1648<sup>2</sup>. A Fresnes, un culte avait été implanté dans le château de la Toye, dès 1555, sous l'impulsion du seigneur local, nommé La Hagne. Dès 1561, est fondée à cet endroit une église réformée. Le culte semble avoir été maintenu jusqu'en 1615, date de la construction d'un nouveau temple par le seigneur de Fresnes, mais dès 1620, ce lieu de culte est détruit. D'autres se mettent en place, plus ou moins clandestinement jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes (au lieu dit la Torrière par exemple ou chez le sieur de la Minoterie à la Queue de Fresnes), mais sans qu'ils soient considérés comme cultes de fief<sup>3</sup>. Ainsi après avoir été un foyer actif du protestantisme dans le bocage normand, un siècle plus tôt, ces familles protestantes abandonnent leur rôle de structuration de la réforme et le culte de fief disparaît pour être souvent transformé en exercice de possession. Il s'agit bien là de la manifestation de cette « géographie de l'éphémère » déjà évoquée précédemment.

- *Le quotidien du culte de fief*

Reste à comprendre comment les nobles organisaient au quotidien ce culte de fief. Chez les Montgomery, à Ducé, où l'activité économique principale réside dans le travail de la peau, sur deux cents habitants, un cinquième seulement de la population est de confession réformée au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le culte réformé est célébré dans la chapelle Saint-Germain, qui est dépendante du château. Celle-ci, d'abord dédiée au culte catholique, a été définitivement transformée en temple, une fois le château reconstruit après les destructions de

---

<sup>1</sup> Abbé Macé, *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueillie à Saint-Honorine et à la Gautraye*, Montligeon, La Chapelle-Montligeon, 1906, 315 p. Ici l'extrait se situe p. 34-35.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>3</sup> ADO 311 J : archives de l'église réformée du bocage (1803-1976).

1574, suite à la disgrâce et la mort du régicide Gabriel de Montgomery<sup>1</sup>. Ses successeurs construisent un temple derrière le « logis Montgomery » ; ils le dotent d'un pasteur, Jean Mahaut (dont le père avait installé des prêches à Combourg, Saint-Malo et Dinan). Ce dernier a aussi fondé un prêche à Beaufort et à Plessis-Bertrand sur les terres de Christophe de Châteaubriand et Charlotte de Montgomery, l'une des filles du régicide. Le pasteur reste en place jusqu'à sa mort, en 1593. Gabriel, deuxième du nom, fils du régicide, héritier du titre de comte de Montgomery après la mort de son frère aîné, apparaît alors, dans la région, comme un véritable chef protestant capable, par son exemple, d'entraîner de nouveaux adeptes à la religion réformée ou de fédérer ceux qui sont convertis. Toutefois, plusieurs témoignages, datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle, font cas d'une indéniable volonté de faire cohabiter ensemble les catholiques et les protestants du village. La relative faiblesse numérique de la population réformée locale semble plutôt indiquer que les habitants de Ducé n'ont pas subi de pressions durables en vue de la conversion, du moins depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et du temps de la gestion du domaine par le second des fils du régicide. Aussi trouve-t-on dans les registres BMS catholiques du village de Saint-James, situé sur ses terres que, le lundi 2 septembre 1596, Jean Le Sénéchal dit Legentilz et Noëlle Lebedel, veuve de défunt Pierre Gautier, de son vivant trompette de Monsieur de Montgomery se fiancent. Ou encore assiste-t-on le dimanche 3 mars 1596, au baptême d'Olivier Jouchet, fils d'Alexandre, sieur de la Plante, gendarme arquebusier de la garnison de Montgomery à Pontorson et d'Esther Guyot, ou encore le jeudi 20 mai 1596, au décès d'Etienne Fossard de la paroisse de Poilley, « vivant procureur de M. les comtes de Montgomery »<sup>2</sup>. Ainsi, le fils du régicide engage des hommes de toute confession pour combattre à ses côtés, catholiques comme protestants.

A Pontorson, ville tenue par la famille jusqu'au règne de Louis XIII, et rendue en 1623, sous l'ordre du roi, les deux religions coexistent dès 1590, et bien avant la signature de l'édit de Nantes de 1598<sup>3</sup>. Gabriel de Montgomery favorise aussi la tenue d'un synode dans la ville, en mars 1597. En 1601, il se rend à Jargeau, près d'Orléans, pour la tenue d'une assemblée des réformés. Une église

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, N° 46, 1969, p. 217-241 et lieux de prêche, p. 231-233.

<sup>2</sup> André Davy, *Aux entours du Mont Saint Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Condé-sur-Noireau, Paoland connaissance, 2001, 207 p. Ici, p.124, 125.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, *op.cit.*, p. 218-219.

protestante est ouverte à Cormeray, après la cession de la ville de Pontorson au roi et la fermeture du temple. Celle-ci est fréquentée par une grande partie de la noblesse réformée de l'Avranchin : les Anfernet, Carbonnel de Chasseguy, Breuil, de La Fosse, de Chesnaye, ou de La Paluelle... Mais le temple va sans cesse connaître des difficultés de fonctionnement, et de tracasseries diverses. Durant toute cette période, le rôle de Gabriel de Montgomery se révèle important. En 1602, alors qu'il est encore gouverneur de la place de Pontorson, il est salué par le ministre de Carentan, Jean Brouault, comme « le principal et le plus sûr appui »<sup>1</sup>. Le début du XVII<sup>e</sup> siècle est marqué par une certaine pacification des rapports interconfessionnels. Un nouveau pasteur, Pierre Paris, est nommé à Pontorson. Les jours de culte sont fixés chaque dimanche et jeudi. On trouve aussi de nombreuses mentions de Gabriel de Montgomery dans les BMS protestants de Pontorson, preuve de son investissement dans les affaires religieuses de la ville. Ainsi le voit-on, le 17 février 1600, parrain au baptême du fils de Jean de Glay, sieur de la Costardière, marié à Suzanne de Montgomery l'une de ses filles. Il assiste aussi au mariage de Jacques de Saint-Germain, fils de feu Sanson de Saint-Germain, seigneur de Juvigny qui épouse Elisabeth de Mornay du Plessis. Gabriel acquiert la seigneurie de Saint-James et achète les droits de la prison et les halles de cette ville<sup>2</sup>. Mais sa capacité à lever deux mille hommes dans le Mortainais, autour des Vimont- Bras-de-fer, Pierrepont, La Selle, ou La Forest, fait peur et oblige le roi à mettre fin à ce pouvoir local de plus en plus autonome. Il reçoit alors l'ordre de désarmer la place de Pontorson, d'y faire interdire le culte réformé et de remettre les clés de la ville au catholique Bainville ; ce qu'il fait en échange de compensations financières<sup>3</sup>. La famille continue alors à progresser dans les faveurs royales. Son petit-fils, Louis de Montgomery devient comte de Ducey en 1635. Il s'agit du quatrième enfant de Gabriel, le troisième du nom, mort quelque temps auparavant<sup>4</sup>.

Dans l'Avranchin et dans le bocage virois, l'église de Brecey est protégée par le marquis de Vassy ; elle constitue un culte de fief jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le protestant, Jacques de Vassy, est capitaine de cinquante hommes

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, *op.cit.*, p. 227.

<sup>2</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 145-147.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, *op.cit.*, p. 227.

<sup>4</sup> Celui-ci reste protestant et se marie trois fois. Il eut parmi sa descendance une fille, Suzanne de Clermont Gallerande, qui part en exil en Angleterre, en 1685. Sa fille Suzanne (épouse d'Henri marquis de Gouyon, seigneur de Quintin) hérite de ses biens.

d'armes, baron de Brecey, le Gaast, Tousehet, Preaux, Saint-Vigor des Monts, Burey, La Galonnière et autres terres<sup>1</sup>. Il épouse en deuxième nocces, Louise de Montgomery, fille aînée de Gabriel, le deuxième du nom. Jusqu'à la Saint-Barthélemy, c'est le pasteur, Robert Le Cesne, qui y exerçait le ministère. Son autorité débordait sur les villages voisins, le Petit et le Grand-Celland<sup>2</sup>.

D'autres cultes de fief existent aussi dans le Mortanais, articulés comme il se doit autour de familles nobles locales. Ainsi, dans les villages de Fontenay et de Chasseguey, près de Ducey, deux églises de fiefs se placent sous la protection de la famille Saint-Germain, seigneur de Fontenay<sup>3</sup>. D'après la recherche de noblesse diligentée par Montfaut en 1483<sup>4</sup>, Jacques et son frère René de Saint-Germain sont seigneurs de Fontenay et de Melleray. Au XVI<sup>e</sup> siècle, vers 1529, semble t-il, Gilles de Saint-Germain, seigneur de Fontenay épouse les idées de la réforme. Puis, il s'engage dans les combats militaires et se place sous les ordres du prince de Condé. Son fils, Jacques de Saint-Germain, seigneur de Fontenay le Husson, épouse, le 4 octobre 1600, Elisabeth de Mornay du Plessis, née en Angleterre. La famille reste donc protestante au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1647, elle l'est encore avec Jacques, qui succède à son père en tant que seigneur et patron de Fontenay, de la Baleine, Milly, le Teillolet, en Romagny. Ce dernier épouse en 1658 Françoise de Farcy, fille de Jacques de Farcy et de Catherine de Gennes demeurant à Rennes, puis en deuxième nocces, Catherine de la Bazoge.

A Chassegrey, le culte de fief est d'abord sous la protection de la famille Chivré, venue d'Anjou. Henri de Chivré, marquis de la Barre, épouse, en 1618, la protestante normande, Antoinette de Carbonnel, fille du seigneur de Chassegrey. En 1670, leur fils, Anne de Chivré, vend cette terre aux Saint-Germain, une famille voisine de confession réformée. Tandis que les Chivré s'installent alors à Sottevast, le culte protestant peut donc se maintenir à

---

<sup>1</sup> BNF Carré Hozier 624, Vassy, sieur de la Forest d'Auvray : La famille provient de Jean Vassy, marié à Marguerite de Saint Germain le 24 mars 1511, puis de Gabriel de Vassy, sieur de la Forêt d'Auvray et du Mesnil Patry, héritier de Mathieu de Vassy, son oncle. Il épouse, le 23 mai 1538, Marguerite de Harcourt, fille de Jacques de Harcourt, sieur de Juvigny. Après la mort de son mari en 1551, elle reçoit la garde noble de son fils jusqu'en 1573.

<sup>2</sup> Marcel Cauvin, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, N° 46, 1969, p. 217-241.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Mortanais », in *Revue de l'avranchin et du pays de Granville*, N°47, 1970, p. 219-228.

<sup>4</sup> ADO 1J 228 : La recherche de Montfaut « concernant les noms de ceux qu'il trouva nobles et ceux qu'il imposa à la taille quoiqu'ils se prétendissent nobles en l'année 1463 » (notes de messire Labbey de la Roque) concerne la future généralité de Caen.

Chassegrey. La famille Carbonnel demeure dans la foi protestante et s'allie aux Montgomery voisins. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, le chef du lignage, Jacques de Montgomery, père de Gabriel, épouse en deuxième nocces, Suzanne de Sully, veuve de Gilles Carbonnel, seigneur de Chassegrey, puis en troisième nocces, vers 1550, Charlotte de Maillé, veuve de François de La Touche, seigneur des Roches Trachelion, mère du futur régicide. Il eut des enfants des deux premiers mariages, ainsi que du dernier d'entre eux ; tous tisseront des liens étroits entre eux jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plus loin, dans le bocage, on observe la présence de Gilles Dupont, seigneur et patron de Ronfeugeray, fils de haut et puissant Martin Dupont et de Damoiselle Catherine-Marie. Ce Gilles Dupont, « après avoir été en parlement », se marie à Françoise de Chennevière. D'après l'enquête diligentée par Henri IV, « Gilles Dupont fit bénir son union en l'église, et baptiser ses cinq enfants, puis enterrer deux d'entre eux »<sup>1</sup>. On sait peu de choses sur ce personnage. Seule une transaction passée par son fils, nous permet d'établir un peu plus précisément ses titres et possessions ; il est sieur de Ronfeugerai et de Garencière<sup>2</sup>. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que ce culte de fief disparaît au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la conversion du chef de famille. L'enquête précise en effet qu'« il fut protestant pendant douze ans »<sup>3</sup>.

On sait qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la réforme trouve un sérieux appui auprès de la petite noblesse locale, qui fournit les cadres politiques et militaires. Les Briqueville, barons de Colombières, les Montgomery sont connus. Dans le Cotentin, plus discrètes sont les familles de Piennes ou Richier, seigneur de Cerisy<sup>4</sup>. La dernière établit une église de fief sur ses terres. La première joue un

---

<sup>1</sup> Extrait d'une enquête réalisée sous le règne d'Henri IV afin « d'établir les noms et familles de ceux de la RPR, vivant à Ronfeugerai, afin d'asseoir plus facilement par tête la contribution de chacun » : Source : Monniette, *op cit*, Annexe N°I, p. 150.

<sup>2</sup> ADO 105J/1 : fonds sur le bocage normand (fonds Appert et Le Ferrière-Percy) : Dupont, seigneur de Ronfeugerai : « transaction entre Philippe Dupont, sieur de la Blanchière de Mandort et Louis Dupont, sieur de Ronfeugerai et de Garencière, le sieur de Ronfeugerai a acquitté et délaissé audit lieu de la Blanchière (?) toutes les terres et habitations du chemin, qui tend du moulin d'Espinouze au bourg de la Carneille et Dupont de Lanboiseil audit bourg de Ronfeugerai, le troisième jour de janvier, après-midi 1620 ».

<sup>3</sup> *Ibid*, p.150.

<sup>4</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N°112, oct-déc. 1966, p. 365-372. Ici p. 367-368. Et aussi, Cauvin, in *BSPF*, année CXIV, N°114, 1968, p. 114-118 : l'église de Briqueville la Blouette, dans le canton de Coutances, est placée sous l'autorité du pasteur de Coutances, Jehan Quesnel. Une visite pastorale est commandée par Calvin dans le Cotentin en 1561 et mené par le pasteur, Godard.

grand rôle dans l'instauration de la Réforme dès le XVI<sup>e</sup> siècle puisque Simon de Piennes, originaire du Poitou, fut délégué pour la Normandie, au colloque de Poissy, en 1560. Son descendant, Isaac de Piennes, s'emploie aussi à tenir une mission diplomatique par sa participation au siège de La Rochelle. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les deux familles sont alliées et amies entre elles et avec les Briqueville, seigneur de Colombières. Guillaume Richier, sieur de Cerisy, Cambernon, l'Honnerie, et de Bonfossey, et sa femme Renée de Sanson, dame de Cerisy, sont probablement les premiers à se convertir au protestantisme vers 1558-1559<sup>1</sup>. Mais la famille est ancienne. Jean Richier est en effet anobli par lettres patentes de Louis XI et celle-ci figure dans la recherche de Monfault. Possédant une terre de plein fief de haubert, la famille une fois convertie peut donc pratiquer librement le culte à l'intérieur de ses demeures, conformément aux clauses de l'édit de 1570. Ainsi le culte est rendu au château ou en plein air, au village de la Roulandière, au lieu dit « la Chaire au diable ». Un cimetière protestant est également installé à la Croix-Pagnon. Si Guillaume Richier abjure en 1585 (ou 1588), ni sa femme, Renée Sanson, ni son frère Jehan Richier, écuyer, sieur de la Hustière n'acceptent d'abandonner la foi protestante. Renée Sanson est nommée à cette même époque « parmi les femmes de la vicomté de Coustances qui ne sont réduites et ne vont à la messe »<sup>2</sup>. Entre les années 1674 et 1678, on prononce dix baptêmes par an à Cerisy. Ce sont plus de trois cents fidèles, répartis sur une région couvrant l'espace de Coutances, Carantilly, Marigny, Cambernon, Hambye, Le Lorey et Saint-Martin de Cenilly<sup>3</sup>. Quant à Isaac de Piennes, dont la famille est originaire du Poitou, son attachement à la foi protestante est indéniable mais il ne peut pérenniser la pratique du culte réformé sur ses terres. En effet, il avait épousé en premières noces, une protestante, Sarah Auxépaules, l'une des filles d'Henri-Robert Auxépaules de Sainte-Marie du Mont. En 1603, il achète à Daniel de la Touche, protestant comme lui, le château de Regneville et s'enracine en Normandie<sup>4</sup>. Le château de Regneville est le lieu d'un complot, en 1628, destiné à créer une diversion au siège de La Rochelle. Déjoué par Matignon, ce

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 373.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 374 et *Dictionnaire des familles protestantes de Normandie*, article : Richier et Archives diocésaines de Coutances.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 374.

<sup>4</sup> D'après Samuel Mours, le prêche y est établi en 1580. Ce qui lui confère une existence d'une cinquantaine d'années. En 1608, Isaac de Piennes se remarie avec Diane de Montmorency, veuve de Franquetot.



stratagème échoue. Isaac de Piennes a la vie sauve mais son fils Henri meurt pendant le siège.

A l'église de la Haye du Puits et à Glatigny, à l'Ouest de la péninsule du Cotentin, le culte de fief est animé par Arthur de Magneville, baron de la Haye du Puits, fils du catholique Jean de Magneville qui combat les huguenots en 1562<sup>1</sup>. Son fils, le baron Arthur de Magneville se convertit au protestantisme tardivement. C'est peut-être son mariage en secondes noces avec Judith Auxépaules, fille du protestant Nicolas Auxépaules, seigneur de Sainte-Marie aux Monts et de Françoise de Monchy qui suscite cette conversion. Mais Arthur de Magneville avait onze enfants de son premier mariage. L'aîné, Gédéon, est protestant et obtient la baronnie de la Haye du Puits, le second des fils hérite de Magneville. Gédéon, enseigne du prince de Condé, épouse en premières noces, Esther d'Orbec, puis se remarie avec la protestante Judith Le Lou, de la parenté des sieurs de Colombières et des Richier. Le château est partiellement détruit par le ligueur de Vicques. Mais par la suite, Gédéon semble revenir dans le giron catholique. La pratique du culte huguenot est donc abandonnée sur les terres de La Haye du Puits. Ainsi, le réseau protestant qui s'était consciencieusement et méthodiquement tissé, une génération auparavant, peut se déliter progressivement en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle par la simple volonté du chef de famille<sup>2</sup>, encore une illustration de ces « cultes de l'éphémère ».

Les paroisses du Nord-est du Cotentin sont également riches en culte de fief, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. On y trouve les terres des Saint-Simon, à Sainte-Mère-Eglise (mais leur fief principal se trouve à la lisière du Perche, à Courtomer, où ils tiennent une baronnie). On relève également les églises protestantes des Auxépaules de Sainte-Marie du Mont, des Sainte-Marie d'Aigneaux (à Aigneaux), Damours, les comtes de Chivré de Chassegrey, les Pierrepont à Saint Marcouf<sup>4</sup>, les Richier de Cerisy, de Cambernon et de Hesville, et plus tard les Le

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de la Haye du Puit et Glatigny », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, bulletin de juillet à septembre 1968, p. 433-444.

<sup>2</sup> Entre 1628 et 1629, Gédéon de Magneville, surnommé « baron Judion », est allié à Monsieur, frère du roi et intrigue pour son compte. Sa femme Judith est veuve en 1643.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de Sainte Marie du Mont, Carentan, Sainte Mère l'église », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXVI, tome 116, bulletin de juillet à septembre 1970, p. 54-84.

<sup>4</sup> Marcel Cauvin, *op.cit.*, p. 66 : église des Pierrepont. Toutefois, ce lieu de culte ne perdure pas et disparaît dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Lou et Warignies, tous deux alliées aux Montgomery. L'église de Valognes est l'un des lieux de culte le plus important du Cotentin. Mais, depuis l'abjuration de Robert-Henri Auxépaules, qui avait pourtant adhéré à la Réforme dès 1560, les terres des Auxépaules ne constituent plus un culte de fief et Valognes redevient catholique en 1600, de par les termes de l'édit. Auxépaules suit probablement le même parcours religieux qu'Henri IV. Il est à son tour gagné par le réalisme et le pragmatisme à l'instar de son royal modèle. Son acte reste avant tout politique. Mais toujours est-il que sa conversion semble marquer le pas du culte protestant dans cette région. Avec son retour au catholicisme, c'est tout le pays de Valognes qui revient à la vieille foi des pères. L'église de Sainte-Marie du Mont appartient à Jacques de Sainte-Marie, seigneur de Canchy, dit « d'Aigneaux », en 1598 et jusqu'à sa conversion au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le pasteur Pierre Henry y exerce son ministère ainsi qu'à Saint-Lô. A Carentan également, le culte protestant est assuré jusqu'à la conversion de Sainte-Marie d'Aigneaux<sup>1</sup>. En ce sens, la conversion nobiliaire a une valeur hautement exemplaire pour le reste des individus dans cet espace. Lorsqu'un noble revient au catholicisme, c'est souvent toute la population qui suit massivement le même chemin.

Avec les Saint-Simon, nous avons au contraire un exemple de constance dans la foi protestante, par delà l'édit de pacification et le Grand Siècle. Cette famille reste en effet fidèle à la foi réformée et constitue même un pilier de cette communauté tout au long de la période. Bien qu'ils soient originaires du Cotentin, c'est à Courtomer, dans le Perche, que se situe leur fief principal. Vers 1525, un « paysan ou manant nommé Cymon », selon l'expression du généalogiste Chérin, de la paroisse de Beuzeville en Beautais dans le Cotentin, acquiert une terre noble et des droits d'église ; cela lui assure un anoblissement « taisible »<sup>2</sup>. L'aîné de ses fils, François, hérite des terres de la Petite Boudière, puis achète celle de Sainte-Mère-Eglise<sup>3</sup>. Il est écuyer, seigneur de Méséglise, d'Aperville, de Rideauville et Beuzeville, député du roi en 1552 pour le Cotentin. C'est son fils aîné, Artus qui se convertit au protestantisme. Il est seigneur et châtelain de Chennebrun, chevalier, seigneur de Sainte-Mère-Eglise, Beuzeville au Plain, des Bouhoust, chambellan du duc d'Alençon (qui lui donne une

---

<sup>1</sup> *Ibid*, in BSPF, 1970, p. 58-84.

<sup>2</sup> BNF FF Chérin 184 : Saint-Simon : cette terre est achetée au prix de 1800 livres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Chérin précise que celle-ci en vaut 18 000.

<sup>3</sup> BNF FF Cabinet Hozier 312 : Saint-Simon : Mémorendum d'Hozier.

pension), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine d'une compagnie de quatre-vingt huit lances et deux cents hommes de guerre. En 1582, il épouse la protestante Léonore de Beauvoisin, baronne de Courtomer et obtient la permission d'ajouter le nom « Saint » à son nom, en 1585 (ou 1586). L'ensemble de la baronnie revient à Léonore (après la mort de sa sœur sans héritier). Le couple a deux fils qui restent tous les deux dans la foi protestante, sans que cela nuise à leur progression sociale. Le premier, Claude-Anthoine, marquis de Courtomer, épouse, en 1582, Jeanne de Caumont, fille du célèbre protestant, Jacques Maupas de Caumont, duc de la Force. Le deuxième, Jacques-Anthoine de Saint-Simon fait souche en Normandie, et fonde la branche de Sainte-Mère-Eglise<sup>1</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les descendants de cette famille perdurent dans une détermination confessionnelle inébranlable et deviennent même des piliers de la communauté réformée. La famille semble poursuivre et confirmer son ascension sociale, et cela, malgré son appartenance à la foi protestante<sup>2</sup> : Jean-Antoine de Saint-Simon, marié à Marie de Clermont Gallerande, fait une brillante carrière militaire à l'étranger en Hollande avant de devenir conseiller d'Etat ; son fils, Cyrus-Anthoine de Saint-Simon élève la terre de Courtomer en marquisat et devient maréchal de France, tout comme son frère qui hérite de la terre. Pendant un siècle presque, se tient sur leur terre un culte de fief et la famille demeure fidèle à la foi réformée. Que ce soit à Courtomer (avec un « habitacle », construit en 1622, qui a servi de temple de 1653 à 1659), ou sur les terres occupées par la branche cadette des Saint-Simon de Sainte-Mère-Eglise, le culte de fief se perpétue sur leur domaine, sans obstacle pour l'ascension sociale de cette famille, dans les cercles militaires et curiaux.

---

<sup>1</sup> BNF FF Chérin, 184 : Saint Simon : En 1580 : lettre d'anoblissement de Charles Cymon, sieur de Pont Mésange en Cotentin et Guillaume et Jean Cymon (Cotentin, Carentan) renvoyé par arrêt prononcé contre eux par les habitants de la paroisse.

<sup>2</sup> Jean-Antoine de Saint-Simon, marié à Marie de Clermont Gallerande, obtient un régiment en Hollande. En 1620, il est récompensé par l'érection de sa terre en marquisat. Il est capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp d'un régiment d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gouverneur d'Argentan. En 1619, il est nommé maréchal de camp et conseiller d'Etat avec une pension de 6000 livres annuelles. Puis, alors devenu lieutenant général des troupes du roi en Hollande, il est tué, en même temps que son fils aîné, au siège de Bar-le-Duc, en 1629 et laisse veuve son épouse, Marie de Clermont Gallerande<sup>2</sup>. Son fils cadet, Cyrus-Anthoine de Saint-Simon hérite du titre de marquis de Courtomer. Il est maréchal de camp d'un régiment d'infanterie. Mais il meurt sans postérité. Son frère, Léonor-Anthoine de Saint-Simon obtient alors le marquisat de Courtomer. Il se marie en 1646 avec Marie de la Noüe, fille de Claude de la Nouë, chevalier et seigneur de Montreuil-Bonnin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il est maréchal de camp d'un régiment d'infanterie.

Avec l'exemple de la famille Grimoult, près de Falaise, on comprend, d'une part, l'implication des chefs de famille nobles protestants dans la vie spirituelle des paroisses, et d'autre part, combien reste mouvante la géographie des cultes de fief dans la région. Jusqu'à la veille de la Révocation de l'édit de Nantes, moment de leur conversion et de leur retour au catholicisme, les Grimoult constituent un pilier de la communauté réformée bas-normande. Après l'édit de Nantes, Nicolas Grimoult est assuré de conserver son poste de lieutenant général du bailli d'Alençon, et devient conseiller au parlement de Rouen, en 1599<sup>1</sup>. Il peut s'installer sur ses terres et enraciner son culte de fief, sur la terre d'Acqueville. Outre ce dernier domaine, acquis par son père, Nicolas Grimoult achète au profit de son fils aîné, Louis, les terres d'Habloville et de Giel. Celui-ci, probablement né vers 1610, se marie en 1641, avec Madeleine Cornes. L'acte de mariage stipule qu'il possède, à cette date, des terres dans la paroisse de Giel, le fief du Jardin (un plein-fief de haubert relevant du roi), le fief d'Habloville (lui aussi, plein-fief de haubert, dans le comté d'Exmes) et un quart de fief de haubert, autour de Giel et quelques vergers et bois<sup>2</sup>. Compte tenu des dispositions de l'édit de Nantes concernant le culte de fief, à l'article VII et VIII, on comprendra l'insistance du tabellion à spécifier la présence de terres relevant d'un plein fief de haubert. Toutefois, les chefs de familles nobles sont en principe contraints de procéder au choix d'une résidence principale et ne peuvent donc, en aucun cas, étendre ces mesures aux autres maisons de haute justice qu'ils possèdent. Il est également intéressant de noter la présence, à cette cérémonie de mariage, de protestants, voisins et amis, tels Jacques-Antoine de Saint-Simon, vicomte de Courtomer, de Jacques Thezart, baron de Tournebu, autour du frère du marié, Nicolas Grimoult, sieur de la Motte, lui-même de confession protestante<sup>3</sup>, et auprès de son cousin,

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1412, fol.41 : « acte original de réception de Nicolas Grimoult, naguère lieutenant général du bailliage d'Alençon, faite en la Cour du Parlement de Rouen, le 7 décembre 1599 ».

<sup>2</sup> BNF FF PO 1412, fol. 55 : traité de mariage du 6 avril 1641 entre Louis de Grimoult, sieur de Habloville et de Giel, fils et héritier de Nicolas Grimoult sieur de la Motte, conseiller en Normandie et feu Marie le Goix, avec Madelaine Cornes, fille de feu René Cornes, chevalier, sieur de Angerville et Marguerite d'Angennes. En présence de dame d'Angennes, Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux (cousin de ladite future) et Jacques Antoine de Saint-Simon, vicomte de Courtomer, Jacques Thezart, baron de Tournebu, Nicolas Grimoult, sieur de la Motte, frère du futur, et Gédéon Grimoult, sieur de Valbusquet.

<sup>3</sup> BNF FF PO 1412 : Grimoult : Il est déclaré de confession protestante dans la recherche de noblesse de 1666 : « Nicolas Grimoult, sieur de la Motte, frère puisné de Louis, deuxième fils de Nicolas, et Marie de Goix, marié le 10 décembre 1640 à Louise Henry déclaré R.P.R. en 1666, par la Recherche, produisant et maintenu. Il a deux fils, qui vivent à Caen ».

Gédéon, sieur de Valbusquet<sup>1</sup>. Louis Grimoult a trois fils. Le troisième d'entre eux, Louis-Gédéon, hérite de son père et semble confirmer le choix confessionnel de ses ancêtres, du moins un temps, puisqu'il signe, en 1680, une reconnaissance de rente d'un montant de 750 livres, payée au ministre réformé David de la Noë. Cela constitue bien la preuve de son implication dans l'organisation du culte réformé à l'échelle locale<sup>2</sup>. Mais il semble que la terre du Mesnil, chef principal du culte, soit passée entre les mains d'une des sœurs de Louis-Gédéon Grimoult, à la fin des années 1670 (peut-être sous la forme d'une dot). Il faut dire que ce dernier s'est marié « en la Sainte Eglise Catholique » et s'est probablement converti au catholicisme. Un acte, passé le 21 Avril 1681, à Falaise, dans la maison du ministre de la Noë, semble marquer une étape importante, dans la mesure où elle signe la fin du culte de fief à Joué-du-Plain et son transfert sur le domaine du Rocher, à la veille de la Révocation de l'édit de Nantes :

« Ce transport [de deux parties de rente du 21 Avril 1681] fait moyennant la somme de 4900 livres pour laquelle [Louis Gédéon Grimoult] le sieur de Habloville demeure quitte en déduction de plus grande que le sieur d'Habloville devoit [à Henri Le Mosnier, écuyer, sieur du Mesnil (demeurant paroisse de Joué-du-Plain)] pour ses promesses de mariage avec la déffunte dame du Mesnil, sœur de sieur d'Habloville. Il est dit que le sieur du Mesnil et David de la Noë avoit acquis la terre du Rocher située paroisse du Joué-du-Plain. Passé à Falaise en la maison de sieur de la Noë, ministre »<sup>3</sup>.

---

Dans la recherche de noblesse de 1667, dans le bailliage d'Alençon, sise dans l'élection d'Argentan et de Falaise : « le dit Isaac, autre produisant, âge de 42 ans, sept fils. Un demi-fief de haubert, assis dans la paroisse de Tournebu (relevant de la baronnie de Tournebu) avec bois et taillis. Conclusion : Isaac, maintenu dans sa noblesse ».

<sup>1</sup> Jacques Thezart, baron de Tournebu tient un culte de fief à Crocy, près d'Argentan.

<sup>2</sup> BNF FF PO 1412 : « reconnaissance datant du 16 février 1680, faite par Gédéon Louis Grimoult, sieur d'Habloville, fils et héritier de Louis Grimoult, en faveur de David de la Noë, ministre, reconnu d'une rente signée par son père en faveur du ministre en mai 1659, d'un montant de 750 livres ».

<sup>3</sup> BNF FF PO 1412, Grimoult, Joué-du-Plain : « transport de deux parties de rente du 21 Avril 1681 par Louis Gédéon Grimoult, seigneur d'Habloville et de Giel (demeurant manoir de Giel) à Henri Le Mosnier, écuyer, sieur du Mesnil (demeurant paroisse de Joué-du-Plain), la première de 200 livres à prendre sur Louise Cousin, veuve de Isaac Morand, sieur du Bocage et Charles Morand, sieur de Lortier, ses enfants, la dite rente constituée par contrat devant tabellion d'Argentan le 1 janvier 1663 au profit de Charles le Gautier, sieur de Chiffreville pour paiement de ses promesses de mariage ; la 2<sup>ème</sup> partie de 150 livres, à prendre sur Jacques le Gautier, écuyer, sieur de Montreuil par lequel il a été constitué au profit de François le Gautier, sieur de Chiffreville, devant tabellion de Boussey et la Lande de Goul le 14 avril 1664 et laquelle rente avoit été transportée audit sieur d'Habloville par led. sieur de Chiffreville enfans dud. sieur le Gautier par contrat du 27 octobre 1680. Ce transport fait moyennent la somme de 4900 livres pour laquelle le sieur de Habloville demeure quitte en déduction de plus grande que le sieur d'Habloville devoit au sieur du Mesnil pour ses promesses de mariage avec la déffunte dame du Mesnil, sœur de sieur d'Habloville. Il est dit que le sieur du Mesnil et David de la Noë avoit acquis

Cette transaction marque aussi le retour à la foi catholique pour Louis-Gédéon Grimoult. Dans le même temps, et comme pour concrétiser ce retour au catholicisme, Grimoult procède en 1682 à un échange de terres avec la famille, Rouxel de Médavy, catholique et autrefois ligueuse. Il devient ainsi chevalier d'Esson<sup>1</sup>. De la même façon, il liquide tous ses biens sur les paroisses de Giel et de Habloville, en 1683, un an plus tard<sup>2</sup>. Le 28 décembre de la même année, il règle ses comptes avec la famille protestante de Gabriel Le Verrier, sieur de Treizesaint : « tous les arréages échus de 1000 livres de rente que le sieur d'Habloville étoit tenu de payer à Sieur de Treizesaint »<sup>3</sup>. Les registres de baptêmes de ses enfants (passés dans la paroisse d'Esson, relevant du diocèse de Bayeux), semblent indiquer que la famille est redevenue catholique. Sont baptisés : Louis-Jacques de Grimoult, le 9 décembre 1687, Jacques le 13 mars 1689, Marie-Madelaine, le 9 septembre 1691, et Madeleine-Jacqueline, le 15 mai 1696. Toutefois, ce retour à la catholicité n'exclut pas de solliciter les parrains protestants pour porter les nouveau-nés sur les fonds baptismaux<sup>4</sup>.

On a pu voir aussi que, tout au long de l'exercice de ce culte de fief, les chefs de famille protestants du second ordre ont veillé attentivement à l'organisation de celui-ci. Tous ont cherché à l'animer consciencieusement, recherchant les ministres de la foi susceptibles de mobiliser les fidèles, honorant de leur présence les baptêmes ou mariages se tenant sur leurs terres. En plaçant la noblesse protestante au cœur de l'organisation du culte réformé, l'édit a donc fait

---

la terre du Rocher située paroisse du Joué-du-Plain. Passé à Falaise en la maison de sieur de la Noë, ministre, en présence de Julien Bouller, marchand et Louis Vendel, bourgeois de Falaise »

<sup>1</sup> BNF FF PO 1412 : Grimoult : « Le 2 aout 1682, échange de terres entre Jeanne Aimée de Rabondanges, veuve de François Benedict de Rouxel Médavy, chevalier, seigneur Marquis de Grancey, premier chef d'escadre des armées navales du Roi, gouverneur de la ville d'Argentan cède à Gédéon Louis de Grimoult, chevalier, sieur et patron de Giel et Habloville le fief noble d'Esson, plein fief de chevalier, assis en la paroisse d'Esson, dans l'étendue du fief de Thury. En échange de la terre de Giel ou du Jardin, elle aussi, plein-fief de chevalier, avec droits honorifiques, de présentation ou bénéfice, cure de ladite paroisse, et le fief de Saint Jean, par de Habloville, mouvant du Roi à cause de son domaine d'Argentan et Exmes ».

<sup>2</sup> *Ibid* : « vente du 18 aout 1683 de toutes les maisons, paroisse de Giel et Habloville pour la somme de 80000 livres par Gédéon-Louis avec accord de sa femme à René Le Miere, sieur de Rambuisson ».

<sup>3</sup> *Ibid*.

<sup>4</sup> *Ibid* : « Certificat du 3 mars 1704 par François Jouenne, prêtre en élection de Falaise, portant que Gédéon Louis de Grimoult étoit employé au chapitre des exempts et privilégies comme noble depuis 1685 ». Ainsi, le 9 décembre 1687, son beau-frère, Louis le Monier, sieur du Mesnil-Joué, porte sur les fonds baptismaux le fils aîné de Louis-Gédéon de Grimoult, prénommé Louis-Jacques.

du second ordre le pivot essentiel de l'enracinement du protestantisme, dans le royaume de France et en Basse-Normandie, ici particulièrement. Toutefois, le texte a aussi fragilisé l'édifice confessionnel du protestantisme au sein du royaume de France, dans la mesure où le système repose sur le bon vouloir des chefs de familles nobles. Ainsi, a-t-on pu percevoir combien restent éphémères ces cultes de fief. Ils demeurent étroitement liés à la bonne volonté des propriétaires des lieux, seuls maîtres de leurs options confessionnelles. Mais, quand beaucoup d'entre eux, choisissant la conversion et le retour au catholicisme tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, tournent le dos à l'exercice de la religion réformée sur leurs terres, ils laissent en déshérence les fidèles qui s'abritaient sous leur protection. Nous avons bien là l'illustration de cette « géographie de l'éphémère », soulignée par Luc Daireaux<sup>1</sup>. Dès lors, quelle est la pérennité pour la foi réformée dans la région, lorsque ce pivot vient à manquer à mesure que la noblesse locale se convertit au catholicisme et tourne le dos à la foi de ses pères ?

## *II. L'impact des guerres de Religion sur l'ascension sociale des familles et la gestion des domaines nobles*

Il s'agit aussi de comprendre si les familles nobles protestantes ont eu à souffrir des troubles des guerres de Religion en ce qui concerne leur domaine foncier et leur patrimoine. Leurs carrières politiques ou administratives ont-elles également été brisées, ou du moins ralenties en plus d'un demi-siècle de tensions et de déchirements ? En quarante ans de conflit, il n'y a pas de rupture sensible de l'équilibre comptable des seigneuries appartenant aux familles protestantes bas-normandes. Déjà envisagés pour le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les comptes du comté de Montgomery seront particulièrement étudiés, et ses recettes attentivement comparées. Après une bonne tenue des registres entre 1550 et 1560, les relevés deviennent plus rares entre 1562 et 1585, au moment les plus forts des guerres de

---

<sup>1</sup> Luc Daireaux, « Noblesse et protestantisme en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle : autour des cultes de fief », in *colloque de Cerisy : « Les noblesses normandes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) »* sous la direction d'Ariane Boltanski et Alain Hugon, Rennes, P.U. de Rennes, 2011, p. 125-137.

Religion. Mais ensuite, nous possédons les registres des années 1585 à 1600 de façon presque continue, après vingt ans d'interruption correspondant aux années de conflit au sein du royaume et de troubles internes à la famille Montgomery. D'une manière générale, l'ensemble des familles nobles de religion réformée retrouve une place satisfaisante dans les rangs de la société du second ordre et occupe des postes intéressants, sans que leur appartenance religieuse pèse sur leur carrière.

- ***Un domaine noble reconstitué dans la douleur, les Montgomery***

Le fils aîné du régicide, Jacques de Montgomery, après la dégradation de noblesse, due à l'exécution de son père en place de Grève, est réhabilité sous Henri III dès 1576. Il recouvre ses titres de comte de Montgomery, de seigneur des Lorges, baron de Saint-Genis et de Saint-Silvin. Il est capitaine de cent hommes d'armes, puis gouverneur de Castres de 1585 à 1591. Il contracte successivement deux mariages, toujours avec des protestantes. En premières noces, son épouse se prénomme Pétronnelle. Elle est la fille d'un noble protestant originaire du Maine, Nicolas de Champagne, comte de la Suze et de Françoise de Laval. De cette union, naît une fille, prénommée, Marie. Puis il se marie une deuxième fois avec Aldonce de Bernuy de Foix, déjà veuve du comte de Clermont et de Lodève. De cette union, naît Madeleine. Cette dernière épouse le célèbre protestant Jacques de Durfort, marquis de Duras.

Le second fils du régicide, Gabriel de Montgomery, ne démérite pas non plus dans cette entreprise de reconquête d'une place au sein du second ordre. En 1591, il acquiert le gouvernement de la ville de Pontorson. A plusieurs reprises, il tente d'assiéger le Mont Saint-Michel pour le compte d'Henri IV, mais en vain<sup>1</sup>. Le premier juin 1593, il acquiert également le fief et prieuré de Saint-James<sup>2</sup>. Il se marie aussi avec la protestante, Suzanne Bouquetot, issue d'une riche

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, *Ibid*, p. 225.

<sup>2</sup> BNF FF PO 2021 : Montgomery : « Fief noble appelé fief de la Prieuré de Saint James, dont le chef est assis en la ville et bourgeoisie dudit lieu et ailleurs, où s'étend aux droits de cour et usage, juridiction de pled et gage-plège, rente seigneuriales en deniers, œufs, reliefs, treizième et autre droits et casuels, dignités et libertés, le dit fief tenu du roi noblement pour la somme de sept cent vingt écus ».



famille normande<sup>1</sup>. Les deux frères se partagent les biens de leurs frères défunts. C'est ainsi qu'un accord sur les successions des lots et partage de leur droits successifs est contracté le 26 septembre 1596 entre Jacques et Gabriel (suite aux décès de leurs frères Gilles, Suzanne, Gédéon) et leur mère, Isabelle de Montgomery:

« Pour ceulx qui ces présentes les verront...salut, Scavoir, (...), fut présent Gabriel de Montgommery, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur de la ville et chasteau de Pontorson en Normandie, lequel a congvenu et confessé par nos présente les accords qui a jourdhuy hault et puissant Jacques comte de Montgomery, chevalier des ordres du roy et conseiller de sa Majesté, son frère aîné, a ce présent luy aye baillé, pour son lot et partage des successions tant de leurs deffuntz père et mère, que leurs deffuntz Gilles, Suzanne, Gédéon, Isabelle de Montgomery, leurs frères et sœurs, les terres et seigneurie de Dussey (Ducey) et Charancé, assis en pais de Normandie »<sup>2</sup>.

Par cet accord de succession, il y a donc bien une stratégie de consolidation de la position de l'aîné de la famille et une progression de sa carrière. Jacques de Montgomery, dernier témoin au sein de la fratrie des hauts faits militaires de son père, décède le 28 juin 1609, à Bourbon Lancy, sans descendance mâle. Il est enterré en son château de Lorges. Toutefois, le domaine et les titres des Montgomery ne tombent pas entre des mains étrangères à la famille, puisque Madeleine (ou Marie), l'une des filles de celui-ci, mariée au protestant Jacques de

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 2021 : Montgomery: Le fonds contient un traité de mariage daté du 4 octobre 1593, signé entre Gabriel de Montgomery (deuxième du nom) et Suzanne de Bouquetot : « pour parvenir au mariage, au plaisir de Dieu, ici bas fait et célébré en face d'église entre hault et puissant seigneur messire Gabriel de Montgomery, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de sa majesté en la ville de Pontorson, filz de hault et puissant Gabriel de Montgomery, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, premier gendarme de France et capitaine de la garde écossaise, seigneur et comte de Montgomery, des Lorges, Bourbarey, Ducey, du Mesle-sur-Sarthe, de Cherencey, de Champsernon, et dame Isabeau de la Touche dame de la Trachelion, de Villaines et Padelou et de Moissain, ses pères et mères et, damoiselle Susanne de Bouquetot, fille de Messire Jean de Bouquetot, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur de Breuil, Vaulx, Caillouey, Boncourtbet Gringnet et dame Louise de Villiers, dame de la Motte Seuray et Ferrières, ses pères et mères d'aultres parts » (...) fait à Caen, devant Horace le Forestier, tabellion pour le roi (...), fait en présence de Messire Robert Aulxepaulle, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine et gouverneur des villes et château de Valognes, seigneur de Saint Marie du Mont, Lieuvre, le Chedupont et Houlme et Jacques Buel, écuyer, sieur des Brières, résidant à Caen, Pierre du Bouffay, écuyer, sieur dudit lieu et Charles Ledoien, écuyer, sieur de la Guerge ».

<sup>2</sup> ADM 107 J 6 : Accord entre Jacques et Gabriel de Montgomery, frères, relatif aux successions de leurs parents et de Gilles, Suzanne, Gédéon, et Isabelle de Montgomery, leurs frères et sœurs (26 septembre 1596).

Durfort, comte de Duras, vend en 1610 (ou en 1611) le comté de Montgomery à son oncle, Gabriel, frère cadet de son père, pour la somme de quatre vingt mille livres<sup>1</sup>. Aussi, le 6 avril 1614, le second des fils survivants de la fratrie, Gabriel (deuxième du nom) porte dans un acte le titre de comte de Montgomery. Il devient de ce fait le nouveau chef de famille et concentre entre ses mains son patrimoine<sup>2</sup>. Il continue à le faire fructifier, puisqu'il hérite de son beau-père, le protestant Jean de Bouquetot, seigneur du Breuil. Le testament de ce dernier, daté du 5 février 1611, constitue une source des plus précieuses par sa rareté et sa netteté. Le document atteste non seulement de l'appartenance du défunt à la religion réformée, mais aussi de son engagement religieux et d'une foi vivante et intense. Jean de Bouquetot, seigneur du Breuil, possède des terres situées en Auge, dans le canton de Blangy (aujourd'hui dans le département du Calvados). Il fait des dons à des représentants de sa paroisse appartenant aux deux confessions et « lègue aux pauvres de sa paroisse mille livres ; sur cette somme, il sera payé trente livres à Me Henrin de Lisieux et trente livres à une pauvre femme qui a perdu un œil faisant profession de la Religion et l'outre plus sera païé ausd. Pauvres d'une et d'autre religion en deux ans, parce que ceulx de la religion Réformée auront double aumosne plus que les aultres. Plus dict seigneur a donné à un proposant qu'il entend estre entretenu pour l'esglisze dud. Lieu, la somme de 600 livres pour favoriser ses estudes ». Les pièces, dont la liste reste encore aujourd'hui contenue aux archives de la Manche, font aussi état de sa bibliothèque. Elle se révèle conforme aux préoccupations et aux lectures propres à un protestant. Sa bibliothèque renferme les ouvrages suivants : le *Traité de Sacrement de la S. Cène* ; l'*Institution de la Religion chrétienne*, par J. Calvin, les *Psaumes de David*, Philibert des Portes, le *Traité de l'Eglise*, Philippe de Mornay ; la *Vérité de la Religion Chrétienne* et *Discours de la Vie et de la Mort* par le même, les *Psaumes de David*, par Théodore de Bèze, la *Confession de foi* par le même, les *Sermons* de Calvin ; les *Commentaires de Calvin sur la concordance des trois évangélistes* ; le *Mémoire des derniers troubles de France*,

---

<sup>1</sup> BNF FF Carré Hozier 447 : Montgomery : « Le 21 août 1611, Jacques de Durfort, marquis de Duras, époux de feu Marie de Montgomery, fille de feu Jacques de Montgomery et feu Aldonce de Bernuy, vend à Gabriel de Montgomery le comté de Montgomery pour la somme de 93 000 livres » et aussi PO 2021 : Montgomery : « Gabriel (II), comte de Montgomery en 1610, il rachète le comté en 1610 à sa nièce Madeleine, fille de son frère aîné Jacques, et Jacques de Durfort, comte de Duras son mari ». Il y a donc contradiction au sujet de l'une des filles de Jacques de Montgomery, chargée de la transaction, sans que l'on puisse du reste trancher entre les deux.

<sup>2</sup> BNF FF Carré Hozier 447 : Montgomery

*Charles IX régnant* ; etc, et un portrait de Henri VIII d'Angleterre<sup>1</sup>. Ce fonds comporte donc à la fois des ouvrages religieux et politiques, dignes d'un noble de confession réformée de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est à l'occasion de ce décès que la terre de la Motte, près de Joué-en-Plain passe entre les mains des Montgomery<sup>2</sup>. Son chef consolide sa position vis-à-vis des familles voisines en gagnant un procès contre des rivaux, les Paluelle, près d'Avranches, vers 1610. Les deux parties se disputent les honneurs de l'église du Prieuré. A la mort de son père, Jean de Paluelle, sieur de Corbéon, en Villamée, époux de Françoise de Pontavice, aîné des enfants de Gilles de Paluelle vient au manoir des Granges et revendique ses droits sur l'église du Prieuré en y faisant apposer ses armes. Gabriel de Montgomery les fait enlever et porte l'affaire devant le tribunal d'Avranches. Le 17 août, il obtient un mandement, par Jean Lecharpentier, sergent royal. La cause est portée en appel devant les assises d'Avranches, le 4 décembre 1610, par Robert de Pracontal, conseiller du Roi. A nouveau, Il obtient gain de cause et mille écus d'intérêts, ainsi que réparation d'honneur en justice. La partie adverse, celle des Paluelle, porte à nouveau l'affaire devant le parlement de Rouen, mais l'affaire est finalement tranchée par l'évêque François Péricart et deux seigneurs Tanneguy de Varinnières, baron des Chéris et Robert de Crux, sieur de Saint-James. Le 12 avril 1612, il est reconnu dans son bon droit, et Paluelle condamné à payer deux cents livres d'amende pour frais de justice<sup>3</sup>. En 1617, le chef de famille des Montgomery acquiert également la baronnie d'Ecouché. Il est gouverneur de Pontorson, capitaine de soixante lances au titre de cent hommes d'armes. Mais lorsque l'ordre royal de démolir les fortifications de Pontorson, daté du 24 juin 1619, est prononcé au nom de la pacification des

---

<sup>1</sup> ADM 107 J 311 : succession de Jean de Bouquetot, seigneur du Breuil (en Auge, canton de Blangy, Calvados), dont : Comportent aussi les titres de la seigneurie du Breuil-en-Auge de 1607 à 1658, parmi lesquels la succession de Jean de Bouquetot en 1611, beau-père de Gabriel II de Montgomery. Dispositions testamentaires, mobilier, mort et vif, argenterie, bijoux et bibliothèques d'un protestant, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, en date du 12 avril 1611.

<sup>2</sup> ADO 1 J 154 : *Copie du manuscrit portant « noms des seigneurs et fiefs du bailliage d'Alençon en 1639 »* : copie faite par Paul de Farcy, sur l'exemplaire communiqué par M. le comte de Contades, septembre 1884 (un volume manuscrit avec armoiries) : « *Rolle des terres, fiefs et seigneuries dépendantes et scituées dans le bailliage d'Alençon, les noms des particuliers qui les possèdent, dressé pour envoyer au greffe du conseil d'Etat du Roy, en exécution d'arrêt du conseil du 27 juillet 1639* ». Il y indique que le fief de la Motte en Joué-du-Plain, un huitième de fief appartenant à Mre Gabriel, comte de Montgomery, à présent au dit sieur de la Motte-Ango. Cet héritage est également confirmé dans les archives de la Manche : 107 J 312 (échange de terre par Suzanne de Bouquetot, comtesse de Montgomery, dame de la Motte et de Joué-du-Plain, Courteille et la Courbe et du Mesnil le Vicomte, baronne d'Ecouché).

<sup>3</sup> André Davy, *op.cit.*, p.154-155.

provinces, il perd son gouvernement mais obtient en échange celui d'Argentan. Louis XIII lui cède également la somme de cent mille écus. Ainsi, le 22 février 1622, le sieur de Blainville remplace officiellement Gabriel de Montgomery au gouvernement de Pontorson. Il achète alors une charge de maréchal de camp aux armées du roi comme capitaine de cent hommes d'armes pour son fils, Jean et se retire au manoir de Ducey.

- ***Un domaine observé à la loupe : le comté de Montgomery***

Observons à notre tour les comptes du comté de Montgomery. Le domaine a-t-il eu à souffrir de quarante années de guerres de Religion et surtout de la mort violente et prématurée de son chef de famille en 1574 ? Il conviendra de comparer ces registres à ceux de 1550 et 1560, déjà étudiés au chapitre premier. Des tableaux, insérés en annexe, présentent les résultats des relevés effectués dans ces « papiers-journaux » conservés aux archives départementales de l'Orne, à la cote A (fonds Montgomery). Le comté couvre les domaines nobles de Sainte-Foy, de Saint-Germain et la Brevière, des baronnies de Vignats, Saint-Silvin, et des bois de Goul, Escots et Verneyllet<sup>1</sup>. Ces terres s'étendent entre Argentan, Falaise et Vimoutiers, en ce riche, gras et fertile pays d'Auge de Basse-Normandie. A l'observation de ces divers registres et comptes ou « pappier journal des cens et rentes » dus au comté<sup>2</sup>, il apparaît une forte discontinuité dans la tenue de ceux-ci. En effet, les pièces manquent entre les années 1560 et 1585. Ces lacunes n'ont rien de surprenant. Elles correspondent aux années de conflit, un moment durant lequel la famille Montgomery vit en exil, à l'étranger, en

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les limites de ce domaine noble, il faut consulter la série BNF Ms. FF 5490 : « Etats des fiefs, arrières fiefz, terres et seigneuries ainsi que les paroisses (...) tenus mouvans et dependans » du comte de Montgomery, précédée d'une courte notice sur les possesseurs dudit comté depuis Richard, cinquième duc de Normandy », jusqu'à Henri II, roi de France, le tout rédigé avant 1562, date de la mort de Jacques de Montgomery, avec une note additionnelle postérieure à 1562, constatant que le dit comté avec que ses appartenances et dependances de présent « appartient de directe succession à hault et puissant seigneur, messire Gabriel de Montgomery, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur des Lorges, Ducey, Chevreuse, Bourbarré, les Roches Trachelion, Vaucelles, Jupilles, qui maintenant le possède ». Les premiers mots sont « par les anciens enseignements » (...) « la paroisse de Longuenoë » (Fol 1 à 13) parchemin, XVI<sup>e</sup> siècle, 16 feuillets, 14 et 16 blancs. Ce document est retranscrit en annexe dans cet ouvrage. Il faut aussi observer pour comparaison cet autre document aux archives de l'Orne : ADO série A Montg. 27, fol.3 : « paroisses qui composent les fiefs et les arrière-fiefs du comté de Montgommery » (juridiction d'Argentan), document datant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> ADO série A, XX, fol.3, XXI, fol.1-7, XXVI et XXVIII, fol. 267.

Angleterre et dans les îles anglo-normandes. Ainsi, pendant cette période, le domaine ne semble pas avoir été entretenu correctement. Les registres de la seigneurie ne sont pas tenus régulièrement ; les taxes et divers cens ne rentrent pas, ou de façon discontinue. La reprise d'une bonne gestion s'effectue nettement à partir de 1585. A cette date, l'aîné des fils du régicide a hérité de la terre depuis dix ans, après la rétrocession de ces titres par Henri III. Jacques, comte de Montgomery, seigneur des Lorges, baron de Saint-Genis et de Saint-Silvin, capitaine de cent hommes d'armes devient, cette année 1585, gouverneur de Castres. A cette époque de reconstruction familiale et foncière, il s'est lié en secondes noces (après un premier mariage avec Pétronnelle de Champagne, fille de Nicolas, comte de la Suze et de Françoise de Laval, de laquelle il a eu une fille, Marie) à Aldonce de Bernuy de Foix, veuve du comte de Clermont et de Lodève et vit souvent dans le Sud-Ouest. La gestion du domaine semble donc placée sous la responsabilité de sa mère, Isabelle de La Touche, jusqu'à sa mort en 1593, comme l'indique le commentaire du registre des années 1588, 1589, 1590 et 1591 : « Fait par Jean Deschailou, procureur dudit comté, en vertu du pouvoir de haute et puissante dame Isabeau de la Touche, comtesse de Montgomery, mère du seigneur Comte à présent régnant, par procuration passé devant le tabellion le 4<sup>ème</sup> jour de décembre mille cinq cent quatre-vingt dix »<sup>1</sup>. La reprise en main du domaine s'amorce donc nettement, même s'il est vrai que les comptes restent moins soignés que ceux de 1551 ou de 1561. On ne trouve pas, comme autrefois, de récapitulatif des sommes reçues, ni l'indication des ventes de bois, source de revenus pourtant appréciables surtout sur la terre des bois de Goul, les amendes, exploits, regard de mariage, reliefs et treizième et sous-aides. L'ensemble de ces revenus annexes est porté sur un registre à part<sup>2</sup>. Les ventes et adjudications de grains ne sont plus systématiquement reportées également. Toutes ces indications lacunaires ne nous permettent donc pas d'effectuer une comparaison complète des registres. A tout le moins peut-on apprécier l'évolution des rentes en deniers, en grains ou en œufs et oiseaux, qui constituent la moitié des revenus en 1550 et 1560 ; l'autre moitié restant marquée par les ventes de bois. La majorité des termes est perçue à la Saint-Michel de chaque année, conformément à la tradition dans les campagnes du royaume de France. D'autres rentes sont également

---

<sup>1</sup> ADO série A XXVIII fol.2-7

<sup>2</sup> ADO série A XXXIII, fol.1.

touchées à Noël, mais aussi à la Chandeleur, Pâques, ou à la Saint-Jean. Il est toutefois intéressant de noter, qu'à partir de 1588 et cette reprise en main menée par la protestante Isabelle de La Touche, pour le compte de son fils, il n'est plus fait mention des rentes de la Saint-Michel. Les registres portent ostensiblement l'indication du 29 novembre. Tout se passe comme si les principes des idées réformées devaient s'appliquer dans la plus stricte rigueur et toute référence au culte des saints, bannie consciencieusement, même pour une utilisation quotidienne. Les tableaux, placés en annexe de cet ouvrage, nous permettent de mettre en évidence l'existence d'une légère érosion des revenus en deniers entre 1561 et 1585, date de la reprise des relevés réguliers du comté. Avec un total de 285 livres, 8 sols, 6 deniers de rente, l'année 1561 marque un record jamais égalé au cours du demi-siècle à venir. Vingt ans plus tard, ce montant passe à 249 livres 17 sols 2 deniers, mais le registre semble être établi sur deux années ; ce qui porte le montant à 124 livres de rente par an. Du 29 novembre 1588 au 29 novembre 1591, la rente passe à 478 livres, 6 sols, 4 deniers, soit 159 livres par an. De ce fait, si la reprise n'est pas totale, il n'en reste pas moins que les comptes du domaine apparaissent comme sains. Il n'y a pas d'effondrement de la rente. Et dès 1596, les registres semblent plus soignés. La famille a désormais recours pour les sièges de Sainte-Foy de Montgomery, La Brevière, et Camembert, à un sénéchal, « Antoine la Molnet, licencié en lois, sénéchal dudit Comté »<sup>1</sup>. De surcroît, les rentes en avoine et autres grains ont été doublées entre 1561 et 1585, avec un record entre 1596 et 1600, avec 241 boisseaux d'avoine en moyenne, par an durant cette période. Quant aux sources de revenus en nature, oiseaux (chapons et gélines), ou œufs, leur poids s'accroît au cours de cette seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment l'année 1591, où cet apport est considérable avec 197 chapons, 246 gélines et 620 œufs soit un total en numéraire de 44 livres, 9 sols et 26 livres et 10 sols. Au moment où les difficultés financières sont plus grandes en raison des effets du conflit sur les populations locales, il semble normal et compréhensible que les paiements se fassent principalement en nature et moins en numéraire. Cette tendance semble se confirmer jusqu'au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> ADO série XXVIII fol.2-7 : le texte est « dressé par Mathieu Morin, commis par Antoine la Molnet, licencié en lois, sénéchal dudit Comté par le consentement de Jean Deschaillou, procureur »

En 1609, Après la mort de l'aîné des fils, Jacques de Montgomery, sa fille Madeleine, née du second mariage de son père et épouse du vicomte de Duras, hérite de ses biens. Mais on se souvient que cette dernière préfère vendre le comté à son oncle, Gabriel, le deuxième des fils du régicide, marié à Suzanne Bouquetot<sup>1</sup>. Cette transaction s'effectue dès 1610, et il est possible d'en mesurer les effets car nous avons conservé des comptes partiels pour l'année 1614. Ces derniers concernent les sièges principaux de Verneuillet et Saint-Silvin, à partir de Noël 1614, et d'autres rentes reçues à la Chandeleur, Pâques, Saint-Jean et à la Saint-Michel. A cette date, la tendance est bel et bien à la consolidation. Il est vrai que ces registres excluent les autres domaines nobles de Sainte-Foy, de Saint-Germain et la Brevière, des baronnies de Vignats, des bois de Goul, et d'Escots : néanmoins, il apparaît que les revenus sont en hausse, puisque les terres de Verneuillet et Saint-Silvin totalisent, rien qu'à elles deux, le montant des rentes annuelles perçues pour les années 1590 ou 1591. Ainsi, après quelques années difficiles, qui correspondent aux vicissitudes connues par les Montgomery, durant la période des guerres de Religion, à la mort brutale et prématurée de son chef de famille, à sa dégradation de noblesse et sa déchéance temporaire du second ordre, cette famille, pourtant particulièrement impliquée et affectée par le conflit meurtrier, recouvre les revenus de son domaine, tant en numéraire qu'en nature. Sa position, tant politique que patrimoniale, n'a donc pas eu trop à souffrir des difficultés consécutives à un demi-siècle d'affrontements. Malgré la mort ignominieuse de son père, Gabriel de Montgomery trouve une situation financière plutôt saine lorsqu'il s'empare du domaine, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Certes, le domaine a souffert quelque temps. Les registres et « cueilloirs » n'ont pas été aussi bien tenus entre les années 1574 et 1590, mais l'équilibre comptable est recouvré dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et la vraie reprise s'amorce alors.

- ***Le renforcement de la noblesse urbaine protestante***

D'autres familles nobles ont également su tirer parti de la situation trouble des guerres de Religion. C'est le cas notamment des Grimoult. Cette

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 5484 : généalogie Montgomery.

famille est déclarée noble dès le XIV<sup>e</sup> siècle, depuis « Geffroy de Grymoult, sieur de Labillardière, lieutenant général de M. le bailli d'Alençon »<sup>1</sup>. Vers 1450, c'est Pierre Grimoult, marié à Nolette de la Haye, qui porte le nom et le titre de sieur de la Motte<sup>2</sup>. Depuis cette époque, ses descendants occuperont sans interruption ce poste et s'attacheront à le conserver contre vents et marées. Son fils, Michel Grimoult, par un acte daté de 1539, est mentionné comme sieur de la Motte et de Labillardière, marié à Eléonore Godet. Il achète, dix ans plus tard, en 1549, une terre en Acqueville<sup>3</sup>. Ce même Michel Grimoult vieillissant, reçoit le 28 novembre 1576 de son fils, Geffroy Grimoult, sieur de Labillardière, lieutenant général au baillage d'Alençon et de Charlotte de Saint-Clair, sa femme, une rente de soixante livres<sup>4</sup>. Nicolas de Grimoult, sieur de la Motte, fils de Michel de Grimoult et de Eléonore Goder (ou Godet), semble être le premier du lignage à se convertir au protestantisme. C'est en 1580, à la mort manifestement sans descendance de l'aîné des fils, Geffroy Grimoult, que le puîné Nicolas de Grimoult hérite des biens de la famille<sup>5</sup>, et surtout de la charge, tant prisée, de lieutenant général au baillage d'Alençon<sup>6</sup>. Ainsi, à la mort de son frère aîné, il acquiert deux terres, celle de la Motte, près d'Argentan, et celle d'Acqueville, acquise en 1549, par son père. Il ne semble pas prendre part aux combats des guerres de Religion. Par un certificat signé par Catherine, princesse de Navarre, et daté de juin 1586, il apparaît en effet que Nicolas de Grimoult s'est retiré sur ses

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1412, fol 6 : Grimoult : Geffroy de Grymoult, sieur de Labillardière, lieutenant général de M. le bailli d'Alençon, « receu comptant de Nicolas Bony receveur général du domaine et du duché d'Alençon la somme de 200 livres tournois pour nos gages de l'année...le cinquième jour de janvier 1470 ».

<sup>2</sup> Pour ce qui concerne la succession généalogique, il faut consulter les pièces à la cote BNF FF PO 1412 fol 109 : généalogie.

<sup>3</sup> BNF FF PO 1412, fol. 37.

<sup>4</sup> BNF FF PO 1412 fol. 39 : acte du 28 novembre 1576 par Geffroy Grimoult, sieur de la Billardière, lieutenant général au baillage d'Alençon et Charlotte de Saint Clair, sa femme, lesquels accorde à Michel Grimoult, sieur de la Motte, représenté par Nicolas Grimoult, son fils une rente de soixante livres.

<sup>5</sup> PO 1412, fol. 49 : partage du 30 mai 1579 entre nobles Geffroy Grimoult, 28 novembre 1576 par Geffroy Grimoult, sieur de la Billardière, lieutenant général au baillage d'Alençon et Charlotte de Saint Clair, sa femme, lesquels accorde à Michel Grimoult, sieur de la Motte, représenté par Nicolas Grimoult, son fils une rente de soixante livres, Nicolas et Guillaume Grimoult, frères, enfants héritiers de noble Michel Grimoult, vivant sieur de la Motte et de la Billardière et damoiselle, Goder, sa femme.

<sup>6</sup> BNF FF PO 1412, fol. 42 : acte du 18 avril 1580 : transaction entre Charlotte de Saint Clair, veuve de Geffroy de Grimoult, vivant sieur de la Motte et de la Billardière, et nobles, Nicolas Grimoult, lieutenant général du bailli d'Alençon et Guillaume Grimoult, sieur de Vaubusque, frères dudit.



terres, en Navarre, afin de s'y protéger<sup>1</sup>. Il faut dire que celui-ci n'a pas embrassé la carrière militaire mais appartient à ce que l'on appellera un siècle plus tard la noblesse de robe. C'est lui qui bénéficie d'un article secret de l'édit de Nantes qui lui confère plus de pouvoir et d'autonomie. En effet, Nicolas Grimoult, sieur de la Mothe, écuyer, et lieutenant général du bailli d'Alençon, vers 1582, 1589 et entre 1590 et 1600, est l'un des négociateurs protestants de l'édit de Nantes. Il négocie donc, pour ses propres soins, l'article secret LII de l'édit, qui le confirme dans sa charge de lieutenant général en Alençon :

« Sa Majesté accorde et veut que maistre Nicolas Grimoult soit restably et maintenu au tiltre et possession des offices de lieutenant general civil ancien et de lieutenant general criminel au bailliage d'Alençon, nonobstant la résignation par luy faite à maistre Jean Marguerit, réception d'iceluy et la provision obtenue par maistre Guillaume Bernard de l'office de lieutenant general civil et criminel au siege d'Exmes, et les arrests donnez contre ledit Marguerit résignataire durant les troubles au Conseil privé es années 1586, 1587 et 1588, par lesquels maistres Nicolas Barbier est maintenu es droicts et prerogatives de lieutenant general ancien audit bailliage, et ledit Bernard audit office de lieutenant à Exmes, lesquels Sa Majesté a cassez et annulez et tous autres à ce contraires. Et outre Sa dite Majesté pour certaines bonnes considérations a accordé et ordonné que ledit Grimoult remboursera dedans trois mois ledit Barbier de la finance qu'il a fournie aux parties casuelles pour l'office de lieutenant general civil et criminel en la vicomté d'Alençon, et de cinquante escus pour les frais, commettant à ceste fin le bailly du Perche ou son lieutenant à Mortagne. Et le remboursement fait, ou bien que ledit Barbier soit refusant ou dilayant de le recevoir, Sa dite Majesté a défendu audit Barbier comme aussi audit Bernard après la signification du présent article de plus s'ingérer en l'exercice desdits offices à peine de crime de faux, et envoyé iceluy Grimoult en la jouissance d'iceux offices et droicts y appartenants ; et en ce faisant les procez qui estoient pendant au Conseil privé de Sa Majesté entre lesdits Grimoult, Barbier et Bernard demeureront terminez et assoupis, défendant Sa dite Majesté aux parlements et tous autres d'en prendre cognoissance et ausdites parties d'en faire poursuite. En outre Sa dite Majesté s'est chargée de rembourser ledit Bernard de mil escus fournis aux parties casuelles pour iceluy office, et de soixante escus pour le marc d'or et frais, ayant pour cet effect présentement ordonné bonne

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 1412, fol. 43 : « Qu'il appartiendra que Nicolas de Grimoult, lieutenant général au baillage d'Alençon, natif de Falaise, qui s'est retiré depuis six mois en ça où nous sommes retiré à cause des troubles qui sont en France en foy et témoignage de quoy nous avons signé le présent certificat »

et suffisante assignation, le recouvrement de laquelle se fera à la diligence et frais dudit Grimoult.<sup>1</sup> »

Dès 1596, il est aussi désigné comme l'un des représentants des réformés à la future chambre de l'édit de Rouen. Il est encore mentionné dans cette charge, en 1611, lors de l'Assemblée de Saumur. Cela est confirmé par l'acte original de réception, signé de Nicolas Grimoult, « naguère lieutenant général au baillage d'Alençon, fait en la cour du parlement de Rouen, le 7 décembre 1599 »<sup>2</sup>. Les actes conservés au Cabinet des Titres, dans le fonds de la Bibliothèque Nationale, concernant cette famille, sont nombreux et semblent indiquer, avec quel soin jaloux, le sieur Grimoult et ses descendants s'occupent de leurs affaires et, leur souci de conserver des traces écrites. Assuré par l'édit de conserver ses positions au parlement de Rouen, il se marie ensuite. L'acte de mariage stipule que Nicolas, sieur de la Motte, conseiller au Parlement de Rouen épouse Marie le Goix, fille du défunt Michel le Goix et Catherine Noël, le 20 janvier 1609<sup>3</sup>. Il transige avec les descendants de son défunt frère, Guillaume Grimoult, marié à Anne d'Odenon, en septembre 1612 entre Nicolas de Grimoult, sieur de la Motte et d'Acqueville, conseiller au parlement de Rouen, et Gédéon et Joachim Grimoult, sieur de la Rivière et Valbusquet, frères, enfant, héritier de Guillaume Grimoult. Outre le domaine d'Acqueville, acquis par son père, Nicolas Grimoult achète au profit de son fils aîné, Louis, les terres d'Habloville et de Giel. Celui-ci, probablement né vers 1610, se marie en 1641, avec Madeleine Cornes. L'acte de mariage stipule qu'il possède, à cette date, des terres dans la paroisse de Giel, le fief du Jardin (un plein-fief de haubert relevant du roi), le fief d'Habloville (lui aussi, plein-fief de haubert, dans le comté d'Exmes) et un quart de fief de haubert, autour de Giel et quelques vergers et bois<sup>4</sup>. Ainsi, loin de souffrir des troubles religieux de la fin du

---

<sup>1</sup> Bernard Barbiche (dir.), *L'édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598)*, in <http://elec.ens.sorbonne.fr/editsdepacification/> Articles particuliers de l'édit de Nantes. Article 52 : « Articles particuliers extraits des généraux que le roy a accordez à ceux de la Religion pretendue reformée, lesquels Sa Majesté n'a voulu estre compris esd. généraux ny en l'edict qui a esté fait et dressé sur iceux donné à Nantes au mois d'avril dernier ; et néanmoins a accordé Sad. Majesté qu'ils seront entièrement accomplis et observez, tout ainsi que le contenu aud. edict, et à ces fins seront registrez en ses cours de parlement et ailleurs où besoin sera, et toutes déclarations, provisions et lettres nécessaires en seront expédiées ».

<sup>2</sup> BNF FF PO 1412, fol. 41.

<sup>3</sup> BNF FF PO 1412, fol. 74.

<sup>4</sup> BNF FF PO 1412, fol. 55 : traité de mariage du 6 avril 1641 entre Louis de Grimoult, sieur de Habloville et de Giel, fils et héritier de Nicolas Grimoult sieur de la Motte, conseiller en Normandie et feu Marie le Goix, avec Madelaine Cornes, fille de feu René Cornes, chevalier, sieur de Angerville et Marguerite d'Angennes.

XVI<sup>e</sup> siècle, les Grimoult ont au contraire renforcé leur position au fil du temps, tant dans le domaine de leur carrière de magistrats que dans celui de leur patrimoine. Nicolas de Grimoult, n'hésitant pas à négocier pour son propre compte un article particulier de l'édit de Nantes, a su faire fructifier son domaine foncier et s'enrichir, afin de garantir à sa descendance une position solide. Cela lui a permis de s'extraire quelque peu du cadre alençonnais, où sa famille tenait traditionnellement des postes de magistrats depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et de s'enraciner en tant que propriétaire de terres nobles en Basse-Normandie, pour y tenir un culte de fief sur ses terres.

- *La solidarité entre les familles protestantes du second ordre*

Dans la communauté nobiliaire réformée d'Alençon, on observe enfin une véritable stratégie de solidarité foncière et notariale entre les familles. Ces dernières n'ont, en effet, pas hésité à tisser de solides liens destinés à les maintenir coûte que coûte en position de force au sein de la cité ducale. Cela est particulièrement vrai entre les familles Frotté, d'une part, et du Mesnil ou Le Hayer, d'autre part. Cette dernière famille, entre dans le second ordre à partir de Pierre Le Hayer, sieur du Chasble. Par un arrêt du parlement de Rouen, daté du 14 juillet 1589<sup>1</sup> et rendu sous la requête de Pierre Le Hayer, lieutenant particulier de la ville d'Alençon, il lui est désormais permis d'honorer l'office de lieutenant général au bailliage d'Alençon. L'acte qui suit, daté du 8 mars 1606, nous apprend qu'il consolide davantage sa position dans la ville par l'achat d'une terre sur la seigneurie de Scay, appartenant à son ami René Frotté<sup>2</sup>. Cette vente, dont le montant s'élève à la somme de 3000 livres, s'effectue « avec tous les droits, dignités et prérogatives, cens, rentes, services, devoirs, hommes et hommages, reliefs, treizièmes, cour et usage, justice et juridiction, y compris le fief de quatre portes et droit de bûche, tenu nuement du Roy à cause de son chasteau d'Alençon, pour un quart de fief de haubert »<sup>3</sup>. Aussi apprend-on que les Frotté, installés de

---

<sup>1</sup> BNF FF Nouveau Hozier 184, fol.2: Le Hayer, branche du Cerceaux.

<sup>2</sup> Emile de Courtilloles, *op cit*, 1888, p.18 : « René Frotté, écuyer, sieur de Couterne et de Vieuxpont, et Benjamin Frotté, écuyer, sieur de Scay, ont vendu à Pierre Le Hayer, sieur du Chable, le fief et la seigneurie de Scay, chef assis en Alençon ».

<sup>3</sup> Emile de Courtilloles, *op cit*, 1888, p.18 : « Le 8 mars 1606 : René Frotté, écuyer, sieur de Couterne et de Vieuxpont, et Benjamin Frotté, écuyer, sieur de Scay, ont vendu à Pierre Le Hayer,

façon plus solide et ancienne dans l'espace alençonnais, n'hésitent pas à aider et à renforcer la position d'autres familles plus récemment entrées dans la noblesse, à condition que celles-ci soient de confession protestante. Ils endossent donc un rôle de protecteur pour la communauté réformée locale, dont le but consiste à promouvoir l'ascension politique ou administrative de chefs de lignage du second ordre huguenot. Pourtant la carrière de Pierre Le Hayer semble avoir été longue et difficile dans un premier temps. Un parchemin, daté du 11 avril 1534, qualifie Pierre Le Hayer d'écuyer. Un contrat de vente du 24 novembre 1536 le dit noble. Mais la route a été longue vers l'anoblissement. Elle commence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1585, l'office de lieutenant particulier du bailli d'Alençon lui est octroyé par Henri III. En 1587, dans un parchemin daté du 20 avril, rédigé en vue de la signature du contrat de mariage entre son fils Nicolas Le Hayer, écuyer, sieur du Cerceaux, lieutenant de M. le vicomte d'Alençon et Marie du Mesnil, il est qualifié d'écuyer, sieur du Chasble, conseiller du Roi et lieutenant du bailli d'Alençon au siège présidial<sup>1</sup>. Il est marié à Marguerite Le Tessier. Cet acte est confirmé par celui de 1597, dans lequel par un contrat de vente au profit de noble Pierre, sieur du Chasble, il est nommé conseiller du roi et lieutenant du bailli d'Alençon<sup>2</sup>. Dès lors, l'ascension de cette famille ne marque aucune inflexion ; leur appartenance à la R.P.R. non plus, puisqu'elle est attestée par les frères Haag qui leur consacrent un article dans leur dictionnaire<sup>3</sup>. D'après eux, Pierre Le Hayer aurait obtenu cette place grâce à sa fidélité à Henri IV pendant les troubles de la Ligue. Le 2 décembre 1607, on trouve trois lots et partages de noble Pierre Le Hayer, sieur du Chasble, conseiller du Roy, contractés entre Hector Hémon, sieur de Brunchourt, Robert Chandebois, sieur du Hayer, René Guillart, écuyer, sieur du Buot (à cause de leurs femmes Le Hayer), Nicolas Le Hayer, Pierre Le Hayer, sieur de Semallé, Abraham Le Hayer sieur du Perron, Adam Le Hayer. La stratégie d'ascension sociale fonctionne bien ; l'acquisition de nouvelles terres aussi, mais la préférence communautaire continue, puisque l'un de ses fils, lui-même prénommé Pierre, s'installe (ou hérite) sur la terre de Semallé. Elle est sise

---

sieur du Chable, le fief et la seigneurie de Scay, chef assis en Alençon avec tous les droits, dignités et prérogatives, cens, rentes, services, devoirs, hommes et hommages, reliefs, treizièmes, cour et usage, justice et juridiction, y compris le fief de 4 portes et droit de bûche, tenu nuement du roy à cause de son chasteau d'Alençon, pour un quart de fief de haubert. Vente de 3000 livres ».

<sup>1</sup> BNF FF Nouveau Hozier 184 : Le Hayer, branche du Cerceaux

<sup>2</sup> BNF FF Nouveau Hozier 184 : Le Hayer, branche du Cerceaux

<sup>3</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, tome VI, p. 524-525.

à la limite de la province du Maine, mais proche d'Alençon, et appartenait auparavant à une famille de la noblesse protestante, un certain Abraham de Semallé, marié à Françoise Thiesse, et sa sœur Anne, marié à Jacques Brossard, dont les noms sont maintes fois cités dans les BMS protestants au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Là encore, les transactions foncières et immobilières s'effectuent de préférence entre membres de la même communauté religieuse. Le 18 février 1608, lors du règlement de sa succession, quatre lots sont partagés par Adam Le Hayer, sieur de Scay, et fils du précédent. Une première part, constituée de la terre du Chable, est confiée à noble Adam Le Hayer, sieur du Cerceaux, conseiller du Roy, lieutenant au bailliage et siège présidial d'Alençon. La deuxième, qui concerne la maison de Perroncel, est donnée à Pierre Le Hayer, sieur de Semallé. La troisième est dévolue à Abraham Le Hayer, sieur du Perron, lieutenant en la vicomté d'Alençon et conseiller du roi. La quatrième désigne le lieu et la maison de la Truelle mais on ne sait à qui elle revient en fin de compte. Difficile de dire aussi qui est l'aîné et quel est l'ordre de succession<sup>1</sup>. Ce qui est sûr, c'est que la famille a réussi en peu de temps une remarquable ascension sociale par l'acquisition de plusieurs fiefs, qui permettent aux enfants de Pierre le Hayer d'envisager sereinement l'avenir. Cette ascension sociale et foncière a été favorisée largement par le probable soutien d'Henri IV mais aussi, plus localement, par celui d'autres familles protestantes, comme les Frotté, qui autorisent l'achat du fief noble de Scay.

---

<sup>1</sup> Emile de Courtilloles, *op cit*, 1888, p.18 : transaction Frotté-Le Hayer, sieur de Chasble. Le 1<sup>er</sup> janvier 1600 : « Saint Pater, noble René Frotté, sieur de Couterne, Jean de Frotté, sieur de la Rimblière, son frère et Jean du Barquet, sieur du Bourg, gendre et sieur de Couterne, ont vendu à Nicolas du Mesnil, écuyer, sieur du lieu, greffier-proprétaire du siège présidial d'Alençon une pièce de terre près de Saint Blaise (6 journeaux entre cimetièrre de Saint Blaise, la veuve de Mathieu le Barbier, sieur de Pillant, le grand chemin d'Alençon et le chemin de Sées.). Est-ce le lieu du temple protestant ?

Le 8 mars 1606 : René Frotté, écuyer, sieur de Couterne et de Vieuxpont, et Benjamin Frotté, écuyer, sieur de Scay, ont vendu à Pierre Le Hayer, sieur du Chable, le fief et la seigneurie de Scay, chef assis en Alençon avec tous les droits, dignités et prérogatives, cens, rentes, services, devoirs, hommes et hommages, reliefs, treizièmes, cour et usage, justice et juridiction , y compris le fief de 4 portes et droit de bûche, tenu nuement du roy à cause de son chasteau d'Alençon, pour un quart de fief de haubert. Vente de 3000 livres ».

Le 2 décembre 1607 : « trois lots et partage de noble Pierre le Hayer, sieur du Chasble, conseiller du Roy : entre Hector Hémon, sieur de Brunchourt, Robert Chandebouis, sieur de la Haye, René Guillart, écuyer, sieur du Buot (à cause de leurs femmes le Hayer), Nicolas le Hayer, Pierre le Hayer, sieur de Semallé, Abraham le Hayer sieur du Perron, Adam le Hayer ». Le 18 février 1608 : « quatre lots faits par Adam le Hayer, sieur de Scay : premièrement : terre du Chable à noble Adam Le Hayer, sieur du Cerceaux, conseiller du Roy, lieutenant au bailliage et siège présidial d'Alençon ; deuxièmement : maison de Perroncel à Pierre le Hayer, sieur de Semallé ; troisièmement : Abraham le Hayer, sieur du Perron, conseiller du Roy et lieutenant en la vicomté d'Alençon ; quatrièmement : lieu et maison de la Truelle ».

Cette solidarité entre des familles de la noblesse protestante s'observe aussi entre les du Mesnil, une autre famille noble de la communauté réformée d'Alençon, et les Frotté. Le premier janvier 1600, à Saint-Pater, le noble René Frotté, sieur de Couterne, Jean de Frotté, sieur de la Rimblière, son frère et Jean du Barquet, sieur du Bourg, gendre et sieur de Couterne, vendent à Nicolas du Mesnil, écuyer, sieur du lieu, greffier propriétaire du siège présidial d'Alençon une pièce de terre sise entre le cimetière de Saint Blaise, le grand chemin d'Alençon et le chemin de Sées. Est-ce le lieu du futur temple protestant qui se trouve, d'après la documentation connue, à proximité de cette terre ? Impossible de trancher bien entendu ! L'acte de vente n'est certes pas bien important en terme de transaction financière ; il est néanmoins intéressant dans la mesure où il marque des liens privilégiés entre les familles nobles protestantes d'Alençon, et ce, pas seulement dans l'ordre matrimonial, mais aussi foncier.

Il s'agit aussi d'offrir une résistance solide à la contre-offensive menée par les catholiques au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est du moins ce que ces familles croient encore possible en cette première moitié du siècle. C'est notamment la stratégie développée par les Hardy. Leur ascension est d'abord rapide. On constate là encore la récurrence des mêmes liens de fidélité avec les Bourbon-Navarre ; François Hardy est secrétaire du roi de Navarre, son fils, Pierre commence sa carrière comme receveur du roi au duché de Beaumont-sur-Sarthe (une terre appartenant à l'apanage des Bourbon jusqu'à son intégration à la couronne de France sous Henri IV). Il devient ensuite grenetier à Alençon. Le 16 juin 1612, Pierre Hardy, époux de Madeleine Duval, achète la terre et seigneurie de Vicques à Gabriel de Fontenay, sieur du Belle et Margueritte Cer(z)ée, son épouse<sup>1</sup>. Cette terre de Vicques, située au faubourg de Courteille, un fief noble, relevant du marquis de Lille à cause de sa seigneurie de Larré et faisant partie de la baronnie du Hertré, Pierre Hardy l'aurait donc héritée de son père François Hardy. L'acte est confirmé par l'érudit Courtilloles : « le 24 octobre 1612, succession de François Hardy, sieur de Vicques, vivant conseiller, notaire et secrétaire du Roi (anciennement de Navarre) que donne Elisabeth Mabon, veuve en deuxièmes

---

<sup>1</sup> ADO 29 J 17 : aveux et dénombrements du fief de Vicques : anciens titres (1598-1662), famille Hardy, RPR. D'après Courtilloles (*op.cit.*, p.250), la terre et seigneurie de Vicques appartient à noble homme Pierre de Baudet vers 1557, puis Frédéric de Baudet, sieur de la Ferrière et Saint Elier (acte de transmission du 21 mai 1557).

noces, à Pierre Hardy, receveur pour le Roi au duché de Beaumont, fils aîné du premier lit de feu François Hardy et Marie Quillet, sa mère, et J. et F. Hardy, avocats au Parlement de Paris. Au premier lot, la terre et seigneurie de Vicques, lieu et métairie de Patrye, au deuxième lot, rente sur divers particuliers »<sup>1</sup>. Le 9 avril 1622, son fils aîné Thomas Hardy hérite de la terre après l'accord de « l'assemblée des parents de défunt Pierre Hardy, sieur de Vicques »<sup>2</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fief appartient à la veuve Olimpe Hardy<sup>3</sup>, veuve de messire de Claude Blondeau, seigneur de Chapuy et Vicques, conseiller du roi en la Cour des Aides de Paris. Par cette stratégie, il s'agit tout aussi bien de favoriser l'ascension sociale des uns, que de consolider ou de renforcer les liens entre les familles nobles réformées par une stratégie d'acquisition de terres, marquée par la préférence communautaire, voire de créer de nouveaux lieux de culte.

Ainsi, après un demi-siècle d'affrontements et malgré les bouleversements opérés dans le tissu lignager, c'est le temps de la pacification et de la consolidation des positions dans ces familles. Aucune d'entre elles n'a connu de disgrâce durable. Aucune n'a vu son patrimoine s'amenuiser durablement et de façon irrémédiable. Au contraire pour d'autres familles, leur position se révèle renforcée, tels les Grimoult, qui ont su profiter des articles de l'édit de Nantes. Car il est vrai que le régime de l'édit a non seulement pacifié la Basse-Normandie (comme les autres provinces du royaume), mais également conféré au second ordre, un rôle renforcé pour l'encadrement spirituel et confessionnel, grâce au culte de fief. Désormais, cette noblesse réformée a bien conscience de ses responsabilités et des positions qu'il lui faut tenir si elle veut perdurer. Pour conserver la foi vivante, les familles protestantes doivent faire

---

<sup>1</sup> Courtilloles, *op.cit.*, p. 265 : le 24 octobre 1612.

<sup>2</sup> ADO 29 J 17 : aveu de Vicques, pled et gage du 18<sup>ème</sup> jour de juin 1648 : « Provost de la seigneurie de Vicques, Il vous mande faire savoir dimanche prochain, au prosne ou a l'issue de la grande messe en paroisse de cette ville d'Alençon que les plets et gage plaige de la seigneurie de Vicques au mardy 6 juillet prochain une heure après midi au manoir seigneurial du lieu à ce que les vassaux et subjetz à y compar(oir) pour rendre et satisfaire au advez de la reine, faict par nous, Abraham Caget, lieutenant de loix advocat au bailliage et siège présidial d'Alençon, le 18<sup>ème</sup> jour de juin 1648. Nous Julien Pasquier, curé d'Alençon, certifions avoir leu et publié l'ecrit cy dessus au prosne de l'esglise Nostre Dame d'Alençon le dimanche vingt et ungième jour de juin mil six cent quarante et huit »

<sup>3</sup> ADO 29 J 22 : Vicques : Elle vend la terre le 5 décembre 1750 à « Jeremy Gougeon, sieur de la Benardière, conseiller secrétaire du roi, maison et Couronne de France et des Finances, seigneur des terres fief de la seigneurie de Vicques ».

preuve d'une plus grande solidarité entre elles. L'heure est donc à la consolidation et à l'entre-aide.

### *III. Les mutations de réseaux matrimoniaux nobiliaires*

A partir du début de XVII<sup>e</sup> siècle, la France connaît une situation de coexistence confessionnelle complexe. La Réforme a échoué à s'imposer et les catholiques n'ont pas réussi à éradiquer le protestantisme, ni au moment des guerres de Religion, ni tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes. Cela a obligé les membres de religions différentes à cohabiter, selon des modalités très différentes selon les lieux et les temps. Aux solutions armées, succèdent alors le temps des relations pacifiques. Après le choc des armes, les relations entre catholiques et protestants se maintiennent, contraintes et forcées. Des liens d'ordre économique ou matrimonial se tissent, ainsi qu'une sociabilité au quotidien. Mais dans quelle mesure ces relations entre les deux communautés ne tournent-elles pas à une forme d'ostracisme, voulue par les deux côtés, catholiques comme protestants ?

Plus qu'un rejet conscient opéré par les fidèles du pape vis-à-vis des familles réformées, les alliances matrimoniales chez les protestants procèdent de plus en plus d'une démarche communautaire. On voit alors apparaître une forme de solidarité entre les familles calvinistes. Cette attitude, consciente et pensée, se manifeste par une stratégie cohérente de soutien actif entre elles, soit par la contraction d'alliances matrimoniales croisées, soit par un soutien actif au sein de la paroisse, soit par le biais de parrainages croisés des enfants d'amis de même confession. Le rôle des femmes s'est avéré essentiel dans ce processus de perpétuation et d'enracinement de la foi. Avec le temps, cette stratégie de consolidation de la foi aboutit à la conscience d'une nécessaire résistance face aux difficultés grandissantes, et c'est ainsi que ces familles réformées s'acheminent vers la constitution de réseaux matrimoniaux fortement séparés.



- *Des « nébuleuses » familiales réformées*

A propos des combats menés au cours des années 1560 à 1590, on a déjà souligné l'importance du réseau articulé autour d'un chef de guerre et capable aussi de structurer une véritable nébuleuse d'amis et de membres de la même famille. Autrefois solidaires dans la guerre et unies, l'épée et la rapière au poing, ces familles réformées maintiennent de forts liens entre elles, sous la forme d'unions matrimoniales, à mesure que la paix s'installe dans le royaume. Comme à la génération précédente, les familles nobles protestantes contractent des mariages en mettant en place une « préférence confessionnelle ». Dès lors, celles-ci, unies par un sentiment de solidarité, se côtoient, se fréquentent, et se soutiennent activement. Cela est particulièrement net dans la « nébuleuse » constituée autour des Montgomery.

D'abord structurée autour de l'aîné, Jacques, qui a connu les combats de son père, cette nébuleuse familiale se caractérise par ses multiples ramifications, perceptibles à la lecture de la généalogie résumée en annexe de cet ouvrage. Marié avec la protestante Péronnelle de Champagne, dame de Bazoges, le fils du régicide conserve des liens étroits avec la famille de sa première femme. En 1580, son épouse hérite des biens de son père et s'entend avec ses deux frères, de religion réformée tous deux. Il s'agit de « l'accord fait le 19 mai 1580 entre dame Péronnelle de Champagne, femme de haut et puissant seigneur Jacques de Montgomery, pour la succession de Nicolas de Champagne, comte de la Suze, et ses deux frères, Louis, aîné, capitaine de cent hommes d'armes et Brandes, seigneur de Coulaines »<sup>1</sup>. Une véritable solidarité matrimoniale se met alors en place pour protéger les intérêts du lignage. En 1599, Jacques de Montgomery, alors veuf et remarié avec la protestante Aldonce de Bernuy de Foix, conclut un accord pour le compte de ses deux filles, Marie et Madeleine, avec son beau-frère, Brandes de Champagne, comte de la Suze et tuteur des enfants de son frère<sup>2</sup>. Ainsi, dans la famille protestante des Champagne, comtes de la Suze, comme dans celle des Montgomery avec qui ils sont alliés, le soutien entre les individus s'exerce non seulement au sein de la fratrie mais aussi auprès des collatéraux

---

<sup>1</sup> BNF FF Carré Hozier 447 : Montgomery.

<sup>2</sup> BNF FF Carré Hozier 447 : Montgomery : Acte du 16 janvier 1599 : transaction entre Brandes, tuteur des enfants de Louis, devenu comte de la Suze, et Jacques de Montgomery, pour ses enfants, damoiselles Marie et Madeleine de Montgomery, filles de dame Péronnelle.

directs<sup>1</sup>. De même, le second des fils Montgomery, gouverneur de Pontorson, capitaine de soixante lances au titre de cents hommes d'armes, assiste le 15 août 1592 au prêche de Fontaine-Etoupefour, près de Caen, pour le baptême du fils de Jacques Carbonnel, seigneur de Chassegrey, prénommé lui-même Gabriel. Les liens entre ces deux familles, Carbonnel de Chassegrey et Montgomery, existent depuis l'alliance contractée entre son grand-père, Jacques de Montgomery, et Suzanne de Sully, veuve de Gilles Carbonnel, seigneur de Chassegné, lors de son deuxième mariage. Lors de son mariage le 4 octobre 1593, avec Suzanne de Bouquetot, conclu « au plaizir de Dieu, ici bas fait et célébré en face d'église », il faut noter la présence du protestant normand, « Robert Auxepaulle, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine et gouverneur des villes et château de Valognes, seigneur de Sainte Marie du Mont, Lieuvrey, le Chedupont et Houlme »<sup>2</sup>. Ici encore, la solidarité entre les membres du second ordre de confession réformée s'avère sans faille. Ancien compagnon d'armes du régicide, père du marié, Robert Auxepaulle, sieur de Sainte-Marie du Mont, ne peut manquer d'assister par sa présence, le fils de son ami coreligionnaire, désormais orphelin.

---

<sup>1</sup> Dans son ouvrage, *Les français pendant les guerres de religion*, publié chez Hachette Littératures, en 2002, Jean-Marie Constant souligne l'exemple de cette famille de Champagne, alliée aux Montgomery et installée dans le Maine. La branche aînée catholique est célèbre pour ces brimades contre les protestants. La branche cadette de la famille de Champagne, dite de la Suze est réformée depuis Nicolas de Champagne qui participe à la prise du Mans en 1562. Il est tué à Saint Denis en 1567 mais sa femme Françoise de Laval élève leur deux enfants Louis et Brandelis dans la religion réformée. Louis, général des armées de la République de Berne, devient soldat dans les armées suédoise et suisse. Il épouse Madeleine de Melun, dame de Normanville. Leurs quatre enfants restent protestants. Leur sœur Pétronnelle de Champagne, dame de Bazoches, protestante, se marie avec Jacques de Montgomery, comte de Lorges. Pour Jean-Marie Constant : « On voit que dans cette famille, la conscience individuelle est respectée même si l'éducation reçue joue un rôle essentiel dans la transmission religieuse » (*op.cit.*, p.147).

<sup>2</sup> BNF FF PO 2021 : Montgomery : traité de mariage du 4 octobre 1593 entre Gabriel de Montgomery (deuxième du nom) et Suzanne Bouquetot (elle meurt en 1673) : « Pour parvenir au mariage, au plaizir de Dieu, ici bas fait et célébré en face d'église entre hault et puissant seigneur messire Gabriel de Montgomery, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de sa majesté en la ville de Pontorson, filz de hault et puissant Gabriel de Montgomery, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, premier gendarme de France et capitaine de la garde écossaise, seigneur et comte de Montgomery, des Lorges, Bourbarey, Ducey, du Mesle sur Sarthe, de Cherencey, de Champsernon, et dame Isabeau de la Touche dame de la Tranchelion, de Villaines et Padelou et de Moissain, ses pères et mères et damoiselle Susanne de Bouquetot, fille de Messire Jean de Bouquetot, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine, de cinquante hommes d'armes, seigneur de Breuil, Vaulx, Caillouey, Boncourtbet Gringnet et dame Louise de Villiers, dame de la Motte Seuray et Ferrières, ses pères et mères d'autres parts (...) fait à Caen, devant Horace le Forestier, tabellion pour le roi (...), fait en présence de Messire Robert Auxepaulle, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine et gouverneur des villes et château de Valognes, seigneur de Sainte Marie du Mont, Lieuvrey, le Chedupont et Houlme et Jacques Buel, écuyer, sieur des Brières, résidant à Caen, Pierre du Bouffay, écuyer, sieur dudit lieu et Charles Ledoien, écuyer, sieur de la Guerge ».

Le souci de défense des intérêts de la famille se perpétue à la génération suivante, puisque le 21 août 1611, « Jacques de Durfort, marquis de Duras, époux de feu Marie de Montgomery, fille de feu Jacques de Montgomery et de feu Aldonce de Bernuy, vend à Gabriel de Montgomery, le comté de Montgomery pour la somme de 93 000 livres »<sup>1</sup>. Sans descendance mâle, Marie préfère transmettre la terre et le titre à son oncle, plutôt que de prendre le risque de les voir disparaître. Gabriel de Montgomery, devient alors le nouveau chef de lignage et perpétue la défense de celui-ci par une stratégie matrimoniale, consciente et calculée. C'est par le choix soigneux des parrains et marraines de ses enfants que se construit alors cette stratégie cohérente de renforcement du lignage et d'enracinement dans sa foi protestante, au profit du réseau familial. Dès lors, des liens puissants se tissent entre les familles réformées du second ordre. Ces parrainages permettent aussi de consolider les liens matrimoniaux déjà existants et de les étendre à d'autres familles coreligionnaires. Ainsi le second des fils de Gabriel de Montgomery, Louis, est baptisé le 3 février 1603. Son parrain n'est rien moins qu'Anne de Mornay, seigneur de Bauves, fils du célèbre Philippe de Mornay, gouverneur de Saumur, si emblématique pour la communauté réformée. Le 27 novembre 1603, il baptise Elisabeth, l'une des filles de Gabriel. Cette fois le parrain choisi est un autre protestant, Isaac de Pienne, sieur de Bricqueville, châtelain d'Isigny. En 1605, il connaît la naissance de son sixième enfant, Jean. La cérémonie du baptême se tient le 11 décembre à Pontorson. Le choix des parrains et marraines se porte sur Jean du Breuil, grand-père de l'enfant pour le parrain, et de la protestante Suzanne du Refuge, épouse de Benjamin de Frotté, seigneur de Sey, pour la marraine. Là encore, les liens familiaux sont privilégiés dans la défense des intérêts confessionnels, puisque cette marraine est fille de Jean du Refuge, baron de Gallardon et de Claude de Montgomery, la sœur du père de l'enfant. La stratégie de Gabriel de Montgomery consiste à ne sortir, ni du cadre du lignage, ni d'une ligne solidaire entre coreligionnaires. Le 26 janvier 1614, il marie l'aînée de ses filles, Louise, au protestant Jacques de Vassy, baron de Brecey, seigneur de la Forest et de la Graverie. Leur premier enfant, prénommé Gabriel comme son grand-père, est baptisé le 6 novembre 1614<sup>2</sup>. Tous ces

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 2021 : Montgomery.

<sup>2</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 148-150 et *passim*.

éléments nous permettent de penser qu'il y a bien là une stratégie consciente et cohérente de consolidation du lignage dans un cadre confessionnel.

Après la mort du chef de famille en 1635, cette tradition se perpétue à la génération suivante avec Gabriel de Montgomery, troisième du nom, époux d'Aimée de Chastenay, dame de Lanty, Bourgueville et de la Courbe en 1615. Celui-ci porte les titres de seigneur de Belize et de la Courbe mais il décède en 1633, avant son père. C'est donc à son fils François de porter le nom de comte de Montgomery. Lors de son premier mariage, en 1635, le contrat entre époux fait mention de la liste des invités et témoins des noces ; son observation est intéressante<sup>1</sup>. Le jeune comte contracte un mariage interconfessionnel avec une catholique, Charlotte de Morel. Dès lors, cette présentation des témoins demeure distincte, ceux du marié d'un côté, ceux de l'épouse, de l'autre. Autour du comte François de Montgomery, se tient un aréopage de membres de la noblesse réformée bas-normande. Ainsi, peut-on y voir sa grand-mère, « Suzanne de Bouquetot, comtesse de Montgomery, aïeule dudit futur et tutrice d'icelui », mais aussi ses oncles, « Louis de Montgomery, comte de Ducey, Jean de Montgomery, chevalier, maître de camp d'un régiment de treize compagnies de pieds français, seigneur de Breuil (représenté par Joseph le Saulx, sieur de Saint Fort par procuration), et Jacques de Montgomery, chevalier, seigneur de Lorges ». On note également d'autres membres de la noblesse réformée locale, alliés à la famille Montgomery : « Jacques de Vassy, chevalier de l'ordre, seigneur de la Forrest et marquis de Bressay », époux d'une de ses tantes, « Jacques et Jean de Vassy, seigneur du Touchet et du Gast, fils dudit seigneur de la Forrest », ses cousins et « Gabriel Frotté, seigneur de Couterne, et Bouquetot, seigneur de Rabut Lespine et Manatison ». Au contraire les témoins de la mariée sont tous issus de la

---

<sup>1</sup> BNF FF Carré Hozier 447 et dossiers bleus 464 : Montgomery. L'acte a consigné les noms des personnes suivantes : « Le mercredi 11 juillet 1637, contrat de mariage entre François de Montgomery, fils aîné et héritier de défunt Gabriel de Montgomery, chevalier des ordres du roi, baron des Vignats, Escots, Saint-Jorre, Mesle-sur-Sarthe, Saint-Silvin et dame Aimée Chastenay, dame de Bourgeauville et de Vasage, le mercredi 11 juillet 1637, avec Charlotte de Morel, fille unique de Jean de Morel, chevalier, seigneur des Corps et de Heslaud, et Margueritte Gillain de Barneville. Heslaud leur est donné (proche de Brucourt) et autre près de Rouen (par de Fleury et Grainville). Fait au manoir seigneur de Corps, vicomte de Saint-Silvin ». Il épouse en secondes noces, Marie-Louise de Brisson, dame de la Motte et de Villepinte. Il n'a pas de descendance mâle, mais une fille, Madeleine, morte en 1708 à Argentan, à l'âge de 87 ans. Cette dernière était l'épouse de François de Four, baron de Cuy. Sa mère était Aimée de Chastenay.

noblesse catholique locale<sup>1</sup>. Plus que la manifestation usuelle d'un attachement familial de bon aloi, il y a, dans cette insistance à faire corps autour des mariés, une volonté de se montrer solidaires et unis. Les membres du lignage de confession protestante ne manquent pas de faire entendre leur voix. C'est ainsi que l'on retrouve les mêmes participants, deux ans plus tard, au mariage de Louis d'Auteville de Cormeray avec Judith d'Alibert, fille de Jacques d'Alibert, sieur du Désert, conseiller et secrétaire du roi, président de l'élection d'Avranches, procureur et secrétaire de feu le comte, Gabriel de Montgomery. Ce dernier s'était occupé de tous ses actes (aveu, rente, clameur royale...). On trouve parmi l'assistance, « Suzanne de Bouquetot, Louis de Montgomery, comte de Ducey, Jean de Montgomery, seigneur de Pontorson, Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges, Messire Jacques de Vassy, seigneur et marquis de la Forest et époux de Louise de Montgomery, présente »<sup>2</sup>. Ici encore, c'est en corps constitué que la famille Montgomery manifeste sa solidarité vis-à-vis de coreligionnaires alliés. Il s'agit pour eux de marquer leur appartenance à une foi réformée vivante, dont les fidèles restent solidaires entre eux. La stratégie poursuivie est bien celle de la défense du lignage et de la foi réformée, confondus ici dans les mêmes intérêts.

- ***La conséquence logique : des liens matrimoniaux différenciés entre catholiques et protestants***

Il n'y donc pas de marginalisation des familles réformées du second ordre, du moins celles qui sont issues de la noblesse seconde. Les mariages

---

<sup>1</sup> BNF FF Dossiers bleus 464 : Montgomery : « pour la mariée : Tanneguy de Launoy, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, seigneur de Crequeville, Nicolas Sallet, chevalier, gentilhomme ordinaire, seigneur de Repast, Pierre de Mathan et Adrien Mathan, seigneur de Troussauville, François le Provost, seigneur des Anthieux et Reviens, Brandely de Morel, baron de Putanges, Jean de la Flèche, seigneur de Grissy, Robert Descroches, seigneur d'Ouilly et de Saint Croix, Gabriel Lesnerac, seigneur de Mesnerville, Guillaume le Miere, écuyer, sieur de Launayel, Jean Dezuerie, sieur de Brées ».

<sup>2</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 189 : à propos du mariage daté du 20 juillet 1639 entre Louis d'Auteville de Cormeray et Judith d'Alibert, fille de Jacques d'Alibert, sieur du Désert, conseiller et secrétaire du roi, président de l'élection d'Avranches, procureur et secrétaire de feu Gabriel. On trouve parmi l'assistance : Suzanne de Bouquetot, Louis de Montgomery, comte de Ducey, Jean de Montgomery, seigneur de Pontorson, Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges, Messire Jacques de Vassy, seigneur et marquis de la Forest et époux de Louise de Montgomery, présente. En récompense, Suzanne de Bouquetot lui donne 260 livres de rente à prendre sur ses biens pour le prix de 3640 livres de laquelle somme ladite dame et ses enfants restent quittes de la somme de trois mille livres dues par feu son mari, les 640 restantes sont payées de ce jour.

interconfessionnels semblent perdurer pour ce groupe-ci. Chez les Montgomery, il semble même que cette pratique soit érigée en véritable stratégie. Tandis que les garçons de la branche aînée se marient avec des filles catholiques, leurs sœurs semblent plus enclines à épouser des protestants. En effet, après la génération des six enfants du régicide, qui ont tous contracté des mariages avec des époux ou épouses protestants, la suivante semble introduire cette pratique des mariages interconfessionnels. Les enfants de Gabriel, comte de Montgomery, deuxième du nom, et de Suzanne de Bouquetot, connaissent cette démarche différenciée par sexe, comme le document généalogique en annexe le laisse apparaître. L'aîné des garçons, prénommé lui-même Gabriel épouse Aymé de Chastenay. Son frère Louis, comte de Ducé, contracte un mariage avec la catholique Marie d'Argenson, leur cadet Jean se lie avec Elisabeth de Montboucher, héritière du domaine de Chanteloup, qui semble être, quant à elle, de confession protestante, tandis que leur sœur, l'aînée de la fratrie, Louise, fidèle à la foi réformée, épouse le protestant Jacques de Vassy, seigneur et marquis de la Forest originaire de la région de Falaise. Il s'agit de Jacques de Vassy, fils de Louis de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray, du Mesnil Hermé et de Mesnil Patry et de Françoise d'Anfernet, fille de Jacques d'Anfernet, sieur de Brecé, de Marsonnels, de la Galonnière et Saint-Vigor, gentilhomme de la chambre du roi, et veuve de Jean de la Motte. Il est capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Brecey, le Gaast, Touschet, Preaux, Saint-Vigor des Monts, Burey, la Galonnière et autres terres<sup>1</sup>. Ce dernier s'est illustré au siège de La Rochelle en 1627 aux côtés d'Isaac de Piennes, sieur de Bricqueville. Très proche de la famille des Montgomery, on le retrouve témoin de nombreux événements marquant cette famille, pour lesquels il se tient en tant que témoin<sup>2</sup>. En ce sens, il apparaît intéressant de constater le grand rôle que

---

<sup>1</sup> BNF FF Carr. Hoz. 624 : Vassy, sieur de la Forest d'Auvray : la branche provient de Jean Vassy, marié à Marguerite de Saint-Germain le 24 mars 1511. Gabriel de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray et du Mesnil Patry, héritier de défunt Mathieu de Vassy, son oncle. Il se marie avec Marguerite de Harcourt, fille de noble et puissant Jacques de Harcourt, sieur de Juvigny, le 23 mai 1538, mais décède avant le début du conflit religieux qui s'étend dans le royaume. Ainsi veuve en 1551, son épouse reçoit la garde noble de son fils, Louis de Vassy jusqu'en 1573. Louis de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray, du Mesnil Hermé et de Mesnil Patry épouse le 15 mars 1571, Françoise d'Anfernet, fille de Jacques d'Anfernet, sieur de Brecé, de Marsonnels, de la Galonnière et Saint-Vigor, gentilhomme de la chambre du roi, et veuve de Jean de la Motte.

<sup>2</sup> BNF FF Carr. Hoz. 624 : Jacques de Vassy, fils de Louis de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray, du Mesnil Hermé et de Mesnil Patry et de Françoise d'Anfernet, fille de Jacques d'Anfernet, sieur de Brecé, de Marsonnels, de la Galonnière et Saint-Vigor, gentilhomme de la chambre du roi, et veuve de Jean de la Motte. Il est capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Brecey, le Gaast, Tousehet, Preaux, Saint-Vigor des Monts, Burey, la Galonnière et autres terres, épouse le

celui-ci joue auprès des Montgomery. Il est systématiquement nommé au même titre que ses beaux-frères et semble être considéré comme un membre à part entière de la famille ; ce qui n'est pas le cas des épouses catholiques des fils Montgomery. Ainsi, Louis, le troisième de la fratrie, comte de Ducé, se sépare de sa première femme catholique pour épouser successivement deux épouses protestantes, Marguerite du Mazt, duquel il aura une fille, qui demeure dans la foi réformée jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes, puis Suzanne de Clermont-Gallerande, qui s'exile en 1685, refusant de ce fait un retour à la religion des pères<sup>1</sup>. Aussi, dans cette famille, les épouses catholiques ne semblent que tolérées, comme un pis-aller nécessaire, voire accommodant vis-à-vis des autorités ecclésiastiques. De même, à la mort de l'aîné de la fratrie en 1636, Gabriel, troisième du nom, juste un an après celle de son père, la catholique Aymée de Chastenay, son épouse, transige avec sa belle-mère pour la succession. Mais son rôle s'arrête là. Passé le décès de son mari et les partages qui s'ensuivent, entre 1636 et 1637, avec ses beaux-frères d'une part et sa belle-mère d'autre part, elle n'assiste plus aux réunions familiales des Montgomery et disparaît du cercle familial<sup>2</sup>. Tout se passe comme s'il s'agissait, par cette stratégie matrimoniale différenciée, de lâcher du lest ou plutôt de ne pas prendre de risque, en acceptant un mariage interconfessionnel pour les fils de la famille, mais de l'éviter pour les filles de la fratrie, car elles sont considérées comme les réceptacles précieux de la transmission de la foi réformée pour le lignage. Toutes ne se convertissent que

---

26 février 1614, « Louise de Montgomery, fille aînée de Gabriel, comte de Montgomery, baron d'Ecouché, de Vignats et de Saint Silvain, seigneur châtelain de Ducé, de Cherencé, du Heron et du Mesle-sur-Sarthe, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et château de Pontorson et de Suzanne Bouquetot ».

<sup>1</sup> D'après André Davy, *op.cit.*, p.194-195 : Les Clermont-Gallerande sont originaires du Haut-Maine. L'une des sœurs de cette jeune fille épouse à la même époque un des fils Saint Simon, autre famille protestante de Normandie. Son chartrier est contenu aux Archives départementales de la Sarthe à la cote ADS sous-série 60J : fonds Clermont-Gallerande. On consultera particulièrement la cote 60 J 1 : « Inventaire des titres « probatifs de la très ancienne et illustre maison de Gallerande et des alliances » de 1386 au XV<sup>e</sup> siècle. Inventaire de 104 titres de la maison de Gallerande, de 1276 à 1776, avec table réelle et personnelle » (XVIII<sup>e</sup> siècle), et les articles de Léon Marlet, « Clermont-Gallerande. Autour d'une famille seigneuriale du Haut-Maine », in *Revue du Maine*, 36, 1894, p. 270-313. *Id.*, « Généalogie de la maison de Clermont-Gallerande... », in *Revue de Maine*, 40, 1896, p. 5-49, 161-190.

<sup>2</sup> André Davy, *op.cit.*, p.186-187 : après la mort du père de famille, Gabriel, deuxième du nom et fils du régicide, un premier partage est fait en 1635 : « Aymée de Chastenay, veuve de Gabriel, troisième du nom, et tutrice de ses enfants mineurs, déclare qu'elle prend et porte par préciput en la succession de feu leur ayeul paternel, comté de Montgomery, terres et seigneuries en dépendant ». Le 12 juillet 1636, est partagée en deux lots la succession de Gabriel, deuxième du nom, entre Jean et Jacques de Montgomery, seigneur de Breuil et de Lorges, après la « choisye faite » par préciput d'Aymée de Chastenay pour le comté de Montgomery et Louis, leur frère, pour la seigneurie de Ducey »

fort tard dans le siècle, après l'édit de Fontainebleau ou refusent de le faire, préférant fuir à l'étranger. En conclusion, s'il n'y a pas d'ostracisme ni de rejet des familles réformées de la noblesse seconde de la part des autres lignages catholiques en ce qui concerne les mariages interconfessionnels, les choix matrimoniaux de ces familles sont néanmoins marqués par la préférence confessionnelle. Cette dernière pratique s'applique particulièrement pour les filles de la fratrie.

En revanche, pour ce qui concerne l'exemple de l'isolat alençonnais et une noblesse moins titrée car gravitant dans les charges judiciaires ou financières de la ville ducale, il semble bien là que se met en place une stratégie plus ou moins consciente, acceptée ou contrainte, de marginalisation des familles protestantes. Cette stratégie semble aussi avoir des conséquences irrémédiables sur les liens matrimoniaux traditionnellement contractés depuis un siècle par la noblesse locale. En effet, si la période précédente était marquée largement par une constante, celle de la proximité géographique des liens matrimoniaux, il semble bien que le fonctionnement de ces mêmes alliances soit brouillé à mesure qu'avance le XVII<sup>e</sup> siècle et, que la foi protestante soit de plus en plus stigmatisée par les autorités monarchiques et ecclésiastiques. On assiste alors à la formation d'une société nobiliaire de type « ségrégationniste », dans laquelle les liens matrimoniaux se figent entre communautés. La conséquence est facile à repérer ; les familles de confession protestante ont tendance à se couper des liens traditionnels et locaux de sociabilité et à rechercher des alliances matrimoniales plus loin, à l'intérieur de leur communauté religieuse. Les familles catholiques, quant à elles, persistent dans les anciennes pratiques, n'ayant bien sûr aucune raison d'en changer. C'est particulièrement le cas de la famille Frotté, dont la généalogie est contenue en annexe de cet ouvrage.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les mariages consentis par les membres de ce groupe sont tous contractés avec d'autres lignages vivant dans la région proche. Ainsi, Jean de Frotté épouse Jeanne le Coustellier, dame de Scay et entre donc dans une vieille famille alençonnaise, présente dès les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans la ville ducale. Ses fils font tous des mariages locaux également. Mais dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Gabriel de Frotté recherche et trouve ses deux épouses successives, en s'éloignant de la simple sphère alençonnaise, c'est-à-dire en Basse-Normandie. C'est aussi particulièrement le cas de la branche de La Rimblière, mais pas au XVII<sup>e</sup> siècle.



En conséquence, Jean de Frotté épouse Marthe du Perche. Une génération plus tard, son fils Samuel se marie avec Suzanne de Cléray. Ces deux épouses sont issues de familles dont la souche est toute proche géographiquement, près de leur fief de la Rimblière, pas plus loin que la ville de Sées, à une vingtaine de kilomètres. Ses fils, en revanche, sont contraints de chercher leur épouse beaucoup plus loin, en Haute-Normandie. Ainsi, Pierre-Jean de Frotté épouse successivement Agathe de Clairambault, puis Anne Suzanne Dumont de Bostaquet, de la famille du célèbre gentilhomme campagnard dieppois de confession protestante, Isaac Dumont de Bostaquet, qui s'exile après la Révocation de l'édit de Nantes<sup>1</sup>. Il apparaît donc clairement que les familles de la noblesse protestante, si elles veulent persister dans leur foi, ne peuvent plus trouver localement les alliances d'autrefois.

A l'inverse, lorsque ces ségrégations matrimoniales ne s'opèrent pas, comme c'est parfois le cas dans certaines familles alençonnaises protestantes, on observe au contraire un lent reflux du nombre de ces lignages de confession réformée. Quel rôle ont pu jouer les alliances matrimoniales dans la contre-offensive catholique de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ? Peuvent-elles influencer le retour au catholicisme ? Les exemples abondent, au sein des familles, de retours « aux vieilles croyances » survenus au gré des mariages. Ainsi cette famille alençonnaise, les Barbot, sieur de Colanges<sup>2</sup> et de la Chapelle du Pin. Il est intéressant d'observer les parcours matrimoniaux des deux fils Barbot. Le premier, Jean Barbot, procureur au bailliage et siège de Présidial, épouse en 1626 une protestante Suzanne Hourdebourg (union de laquelle naissent trois enfants, tous baptisés selon le rite protestant entre 1626 et 1661). L'autre fils, Jérémie Barbot, écuyer et procureur au bail, se marie avec une catholique, Louise Filloche, d'où naissent sept enfants catholiques. Un autre exemple est fourni par le cas d'Abraham de Semallé<sup>3</sup>, seigneur de Lignerolles. En premières noces, il épouse Françoise Tiercé qui baptise sa fille Madeleine, en 1617, dans l'église protestante. A sa mort, Abraham, pourtant de confession réformée par sa famille, n'hésite pas à abandonner le protestantisme pour épouser la catholique Marie de la Fontaine ;

---

<sup>1</sup> Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet sur les temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Edit de Nantes*, Le Mesnil-sur-l'Estrée, Mercure de France coll. « Le temps retrouvé », 2002, 391 p.

<sup>2</sup> Hector de Souancé, *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790)*, Paris, Champion, 1907, 486p. Ici p. 55.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 386.

elle baptise à son tour sa fille Gabrielle en 1637 conformément à sa tradition religieuse. Alors simple opportunisme chez Abraham de Semallé, indifférence laissée à des affaires de femme ou prosélytisme féminin ? Difficile bien sûr de trancher.

Ainsi, il y a bel et bien un brouillage des réseaux matrimoniaux traditionnels au sein de la noblesse alençonnaise, conséquence progressive de la mise à l'index de la communauté réformée dans le royaume de France. Ce phénomène de ségrégation confessionnelle n'est pas spécifique à la Basse-Normandie. D'autres études ont pu mettre en lumière un mouvement identique. C'est le cas de l'ouvrage collectif rédigé sous la direction de Didier Boisson et Yves Krumenacker, intitulé *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, et notamment en Languedoc<sup>1</sup>. La Réforme a échoué à s'imposer et les catholiques n'ont pas réussi à éradiquer le protestantisme, ni au moment des guerres de Religion, ni avec la Révocation de l'édit de Nantes. Cela a obligé les membres de religions différentes à cohabiter, selon des modalités très différentes selon les lieux et les temps. « De l'alliance improbable à l'union interdite », la France de l'époque moderne connaît *de facto* une situation de coexistence confessionnelle complexe.

Ainsi, en mettant fin à près de quarante ans de guerres civiles, l'édit de Nantes du 30 avril 1598 permet aussi d'établir au moins temporairement une nette distinction entre le for interne et externe, la sphère publique du politique et celle, privée, du religieux. Il sépare tout aussi franchement le citoyen du chrétien. Le noble réformé peut désormais à loisir suivre Dieu sans renier son roi. L'édit lui permet donc de mettre un terme au conflit qui le tirailait et le plaçait entre deux devoirs d'obéissance, depuis le début des guerres de Religion, des années 1560. On conçoit aisément dans ces conditions, qu'en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, la noblesse protestante bas-normande ait cherché coûte que coûte à s'enraciner dans sa foi, en s'appuyant sur le véritable bouclier législatif qu'a pu constituer pour elle l'édit de pacification de Nantes, signé en 1598. Ces principes plaçaient le second

---

<sup>1</sup> Didier Boisson, Yves Krumenacker (dir.), *La Coexistence confessionnelle à l'épreuve. Etudes sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne* (publié à l'occasion de la journée d'étude organisée à Lyon le 30 septembre 2006 par le RESEA et le LARHRA), Clamecy, imprimerie Laballery, 2009, 261 p.

ordre huguenot au cœur du processus d'enracinement de la foi, auprès des membres de leurs familles et ceux « qui voudraient y aller ». Quelques années après, les principaux chefs de lignage huguenots locaux sortent renforcés dans leur position patrimoniale et politique. Leur prestige, parfois gravement terni lors des conflits passés, est recouvré et leur blason redoré, auprès du roi et des autres membres du second ordre de la région. Mais il leur faut aussi prendre en compte la nécessaire coexistence avec les autres familles catholiques. Dans ce contexte délicat, ils ont dû faire preuve de beaucoup d'habileté, notamment en ce qui concerne le savant dosage à opérer, lors des alliances matrimoniales. Les lignages issus de la noblesse seconde tentent un subtil équilibre entre unions interconfessionnelles (surtout pour les filles) et alliances avec des familles catholiques. La pérennité de la foi est permise grâce au culte de fief, sur lequel ils veillent jalousement. Les nobles urbains mêlés aux instances juridiques et financières, quant à eux, doivent à mesure que le temps passe contracter des mariages avec des épouses choisies hors du strict champ du baillage ou de l'élection même. Pour maintenir une foi vivante et solide, ces membres du second ordre ordinaire doivent contracter de plein gré des alliances matrimoniales avec des protestantes. Ils mettent alors en place une stratégie de préférence confessionnelle conçue comme une mesure de sauvegarde. Tandis que, dans les siècles passés, les mariages restaient exclusivement locaux, se met en place au XVII<sup>e</sup> siècle une ségrégation matrimoniale et confessionnelle, dont les huguenots ne semblent pas les victimes mais plutôt les acteurs, conscients et volontaires, au nom de la perpétuation de la foi. Ainsi, les tentatives de coexistence confessionnelle de nature pacifique se révèlent souvent difficiles. Elles peuvent devenir conflictuelles à mesure que le siècle avance et que se multiplient les mesures de rétorsion contre les communautés réformées.

## Chapitre 2 :

### Dernières luttes, premières tracasseries

Si le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle est indéniablement marqué par une pacification politique et confessionnelle de la noblesse, la première moitié du siècle s'accompagne aussi des premières persécutions ou brimades. Face à la politique de Richelieu des années 1620, consistant à « ruiner le parti huguenot »<sup>1</sup>, la communauté réformée se doit alors d'entrer en résistance contre ce que Janine Garrisson a pu appeler « l'étouffement à petite goulée »<sup>2</sup>. Avec cette inflexion sensible de la politique, on peut parler d'une reprise des guerres de Religion. Pour les officiers et juristes qui entourent Louis XIII, dont beaucoup appartiennent au « parti dévot », il existerait un parti adverse susceptible de mettre à mal la sûreté de l'Etat, le « parti huguenot », formant à leurs yeux un « Etat dans l'Etat », avec leur chef, leurs structures et leur politique. Avec près de deux cents places de sûreté, toutes renforcées d'une garnison, dont les capitaines obéissent aux grands seigneurs huguenots, ce serait 25 000 hommes de la R.P.R (Religion Prétendue

---

<sup>1</sup> Dans son *Testament politique*, Richelieu, qui a le soin de démontrer *a posteriori* la cohérence de son action, détaille ce qui peut apparaître comme un véritable programme de gouvernement, énoncé en trois priorités en matière de politique intérieure et extérieure :

« Lorsque votre Majesté se résolut à me donner en même temps l'entrée de ses conseils et grande part dans sa confiance (...) Je lui promis d'occuper toute mon industrie et toute l'activité qu'il plairait de me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des Grands et relever son nom pour les provinces étrangères au point où il devait être »

<sup>2</sup> Janine Garrisson, *Protestants du Midi : 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1991, 375 p.

réformée) susceptibles de menacer la couronne. Parmi ces villes, la place de La Rochelle, forte de 25 000 habitants et siège de nombreuses assemblées des églises réformées, apparaît comme la « Babylone de l'hérésie », une Amsterdam en puissance<sup>1</sup>. Les campagnes militaires qui commencent en 1621 dans le Sud-Ouest du royaume, culminent en 1627 avec le début du célèbre siège de La Rochelle. La reddition de la ville le 29 octobre 1628 est suivie d'une intense propagande à la gloire de Louis le juste, présenté comme le « Roi de la punition et du pardon ». En effet, est signé le 28 juin 1629 l'édit de grâce d'Alès qui marque la volonté de clémence royale, après une décennie de troubles. Le principe de la tolérance est maintenu, mais tous les dispositifs du traité et les brevets sont abolis : toute assemblée politique, toutes places de sûreté sont supprimées ; Richelieu entreprend la destruction systématique de tous les remparts des villes huguenotes. Aussi, nous faudra-t-il envisager la position du second ordre protestant bas-normand face à la reprise des troubles politiques et religieux des années 1620. Bien qu'excentrée des principaux terrains d'opération, comment la noblesse réformée locale a-t-elle réagi ? Soutient-elle les cités huguenotes rebelles ? Leur apporte-t-elle une aide militaire active ?

L'édit d'Alès de 1629 ne semble pas assurer plus de tranquillité aux protestants. En 1637, au synode national, tenu en Alençon, autour d'une trentaine de pasteurs réunis pour évoquer le thème controversé de la prédestination, les premiers échos de mesures vexatoires envers la communauté se font entendre<sup>2</sup>. Quelle stratégie les nobles protestants peuvent-ils mettre en œuvre pour faire face aux tracasseries et pressions grandissantes exercées par le pouvoir et les institutions religieuses au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ? L'heure est à la sourde résistance butée contre les menaces qui commencent à poindre.

---

<sup>1</sup> La Rochelle est souvent présentée comme un embryon monstrueux, pourtant cet Etat huguenot reste largement un Etat virtuel, malgré quelques assises autorisées par des brevets secrets contenus dans l'édit de Nantes.

<sup>2</sup> La réunion du synode national d'Alençon qui se tient du 27 mai au 9 juillet 1637, témoigne de l'importance de la communauté protestante dans la ville. 60 délégués y représentent 700 églises autour du pasteur Benjamin Basnage, venu de Sainte-Mère l'église. C'est l'occasion pour eux de rédiger un cahier de plaintes adressé au roi, à propos de la suspension de l'exercice du culte dans 87 églises, la fermeture d'une vingtaine de cimetières, l'enlèvements d'enfants, les tracasseries subies par les collèges et écoles, l'exclusion de toutes les charges publiques de magistrats professant la R.P.R.

## *1. Une noblesse protestante partiellement pacifiée, la région bas-normande dans le rang*

### **• *Une Basse-Normandie en voie de pacification***

La paix retrouvée en 1598, la Basse-Normandie, comme d'autres régions du royaume, voit le démantèlement des châteaux d'Alençon, du vieux donjon d'Argentan, des châteaux d'Essay, d'Exmes et de Bonsmoulins. Quant à la citadelle de Domfront, qui avait été le théâtre de l'affrontement entre Montgomery et Matignon, une génération plus tôt, au temps des guerres de Religion, elle est rasée à son tour. L'ordre est donné de détruire les courtines et le donjon. Depuis 1585, après la mort de Monsieur, la terre d'apanage a été réunie à la couronne, ainsi que les citadelles de Domfront, les villes d'Argentan et de Verneuil, mais la possibilité subsiste de rachat perpétuel à divers seigneurs. Entre 1605 et 1612 (ou 1613), le duché d'Alençon devient la possession du duc de Wurtemberg<sup>1</sup>. D'après Bry de la Clergerie, un historien contemporain des faits, c'est plutôt en 1607 qu'Alençon, Essay, Sainte-Scolasse, Bonsmoulins, Valognes, Saint-Sauveur le Vicomte, et aussi le domaine de Saint-Sauveur en Cotentin font l'objet d'un rachat perpétuel du duc de Wittenberg : « pour la somme de 300 000 écus qu'il avoit prêté au feu Roy Henry le Grand en la plus grande nécessité de ses affaires. Et derechef en 1612, ont été dégagées par la Reine-mère du roy et de ses deniers, et elle subrogée aux droits du sieur Duc de Vittemberg »<sup>2</sup>. Il s'agit bien entendu pour Henri IV de recevoir une aide financière venue des princes protestants étrangers à l'heure où les comptes du Royaume sont au plus bas après toutes ces années de guerres. Ainsi, il vend le duché d'Alençon au protestant Frédéric I<sup>er</sup>, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard mais c'est à peine si les habitants de la ville s'en aperçoivent, pas même les protestants alençonnais, tant cette cession

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. 3451 (cession du duché au duc de Wurtemberg).

<sup>2</sup> Gilles Bry sieur de la Clergerie, *Histoire des Pays et Comtés du Perche et Duché d'Alençon, Où est traité des anciens seigneurs de Bellesme, Comtés du Perche, Alençon, Damfront, Sonnaois, Sées et Ponthieu, et Rotrou, vicomtes de Chasteaudun, et Comte de Mortagne et dudit Perche*, par Gilles Bry, sieur de la Clergerie, Avocat en la Cour de Parlement, à Paris, de l'imprimerie de Pierre Le Mur, dans la Cour du Palais, devant les Eleus avec privilège du Roi, 1620, réédition par Philippe Siguret, chez Guenegaud, 1970, p. 371-372.

s'avère purement formelle. Pourtant, Frédéric Ier, qui dirige son duché depuis 1568, n'a eu de cesse de consolider le dogme luthérien dans son comté et sur toutes ses terres (en 1586, il y a arbitré un important colloque tenu à Montbéliard)<sup>1</sup> et l'a érigé en religion d'Etat. Il s'est proclamé chef de l'église luthérienne. A sa mort en 1608, son fils Jean-Frédéric de Wurtemberg<sup>2</sup>, déjà comte de Montbéliard, prend le titre de duc de Wurtemberg jusqu'en 1628, sous le nom de Jean I<sup>er</sup> de Wurtemberg. Un conflit avec le roi d'Espagne, concernant Montbéliard, l'oblige à demander l'arbitrage d'Henri IV. Il est vrai que ce dernier avait une dette envers son père qui l'avait bien aidé financièrement en son temps. Le train de vie fastueux de son père a cependant considérablement affaibli les finances du duché. C'est pourquoi Jean de Wurtemberg revend le duché d'Alençon à Marie de Médicis en 1612. Ce territoire redevient une terre d'apanage. Toutefois tous ces changements ne semblent avoir aucune incidence sur la vie politique et religieuse de celui-ci. Il demeure impossible d'en percevoir dans les sources le moindre impact sur la vie quotidienne des protestants de la région ou leur insertion dans la cité. Nous n'en trouvons aucune trace. Les villes bas-normandes des marges orientales semblent donc pacifiées. L'heure est à l'apaisement et à l'intégration des protestants de ces cités.

Dans les marges occidentales de la province, en revanche, on perçoit des troubles dans la région de Mortain, à partir de 1615. « L'an 1615 fut une grand bruit de guerre, et y eut des souldars en garnison es granges (manoir des Palluelles) »<sup>3</sup>, peut-on lire dans les registres paroissiaux de Saint-James, terre administrée par Gabriel de Montgomery. Suite à la décision de l'assemblée tenue à Nîmes, le 15 octobre 1615, le prince de Condé lance un appel à l'insurrection aux provinces de France. Le second fils du régicide, alors gouverneur de Pontorson, y répond au nom de son colloque et, dans cette perspective, entretient des troupes dans le comté de Mortain. D'autres nobles de la région se joignent à lui. Le sieur de la Salle, originaire de Condé-sur-Noireau et capitaine de cent

---

<sup>1</sup> Sur le gouvernement des princes de la principauté de Montbéliard, on peut consulter le catalogue de l'exposition : « Montbéliard au XVI<sup>e</sup> siècle : étude d'une société : une exposition du Musée du Château et des Archives municipales de Montbéliard », Montbéliard, imprimerie de la Mairie de Montbéliard, 1977, 83 p.

<sup>2</sup> Il naît à Montbéliard en 1582 et décède à Hoheim le 18 juillet 1628.

<sup>3</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 166.

carabiniers en cantonnement à Buais, fait sa jonction avec le sieur de Pierrepont<sup>1</sup> et ses lieutenants, le baron de Louchant, et la Viérie. Les troupes stationnent sur les paroisses du Teilleul, d'Husson et de Saint-Cyr le Bailleul, ce qui représente cinq cents hommes à cheval et à pied. Elles sont soumises au paiement d'un tribut. Pierrepont et ses quatre compagnies siègent à Saint-Georges de Rouelley et exigent des habitants de cette paroisse le versement de deux mille écus de tribut. Quand le procureur du roi à Mortain, monsieur de la Motte, intercède pour déloger Pierrepont, celui-ci répond « qu'il logera par tout le comté, étant homme de Monsieur le comte de Montgomery ». Ces troupes occupent le village de Saint-Cyr du Bailleul et y installent quatre corps de garde. Puis il tente une opération sur Barenton et Saint-Hilaire du Harcouët, avec l'aide de La Forest, le gendre de Gabriel de Montgomery<sup>2</sup>. Il s'agit bien sûr de Jacques de Vassy, fils de Louis de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray, du Mesnil Hermé et de Mesnil Patry et de Françoise d'Anfernet, déjà évoqué au chapitre précédent pour son appartenance à la religion réformée. Le lieutenant Vimont Bras de Fer, qui se réclame aussi de Montgomery, occupe les paroisses de Cuves et Périers. Il occupe Romagny, Chalendrey, Moulines et Bazoge, tandis qu'une autre compagnie, placée sous la conduite de Renaud de la Coudraye, fils de Michel de la Coudraye, s'installe à Savigny, Moulines, et Virey. Le gouverneur et bailli de Mortain, Jean de Poillé, tente de les faire partir, mais il ne peut que les cantonner sur le village d'Husson et au Buat. Gabriel de Montgomery combat avec des hommes des deux religions et leur promet que leurs terres resteront épargnées. Ils tiennent leur position

---

<sup>1</sup> BNF FF PO 2272, fol.53-61 : Pierrepont en Normandie, seigneur de lieu, d'Estienneville, Baudreville, Ourville, Beauchamp, Rouville, d'Arreville : il s'agit probablement d'Hervé (ou Hervieux) Pierrepont, fils de Guillaume de Pierrepont, sieur d'Estienneville, Flotenville et Rouville, qui commande les villes et fortifications de Granville. Il commence sa carrière à l'étranger, puis rentre en France et se place d'abord sous les ordres du duc de Soissons (fol.10, quittance de 1612), puis sous l'autorité de Matignon, lieutenant général pour le roi en Basse-Normandie. Il épouse Jeanne de Sainte-Marie, fille de Christophe de Sainte-Marie, sieur de Boisfrou et du Tann et de damoiselle Jacqueline Jourdain, dame de La Rochelle, en 1622 (contrat en 1614).

<sup>2</sup> BNF FF Carr. Hoz. 624 : Vassy, sieur de la Forest d'Auvray : Il s'agit de Jacques de Vassy, fils de Louis de Vassy, sieur de la Forest d'Auvray, du Mesnil Hermé et de Mesnil Patry et de Françoise d'Anfernet, fille de Jacques d'Anfernet, sieur de Brecé, de Marsonnels, de la Galonnière et Saint-Vigor, gentilhomme de la chambre du roi, et veuve de Jean de la Motte. Il est capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Brecey, le Gaast, Tousehet, Preaux, Saint-Vigor des Monts, Burey, la Galonnière et autres terres, épouse le 26 février 1614, « Louise de Montgomery, fille aînée de Gabriel, comte de Montgomery, baron d'Ecouché, de Vignats et de Saint Silvain, seigneur châtelain de Ducé, de Cherencé, du Heron et du Mesle-sur-Sarthe, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et château de Pontorson et de Suzanne Bouquetot ».



pendant les quatre premiers mois de l'année 1616, en exigeant des habitants que ceux-ci entretiennent à leur frais les soldats qui stationnent sur leur paroisse<sup>1</sup>. Mais la région n'est pas tout à fait rentrée dans le rang. D'autres troubles se font sentir. Ils ont pour toile de fond l'opposition voire la haine entre le jeune roi et sa mère. La noblesse locale tente alors de se positionner vis-à-vis de l'un ou de l'autre.

- ***Quel positionnement de la noblesse réformée bas-normande face aux troubles politiques et religieux des années 1620 ?***

La lutte entre le jeune roi Louis XIII, en quête de pouvoir, et sa mère, Marie de Médicis, reçoit en effet un écho particulier dans la province normande. Alors que la reine mère, en fuite de son exil blésien depuis février 1619, tente de reconstituer ses forces en s'appuyant sur Vendôme (bâtard d'Henri IV) en Bretagne, sur Rohan en Poitou, et Roquelouvre en Mayenne, elle reçoit en Normandie, l'appui du duc de Longueville, gouverneur de Picardie et de Normandie, qui est installé à Alençon. Fils d'Henri, duc de Longueville et de Catherine de Gonzague, Henri II d'Orléans (aussi appelé Henri II de Valois-Longueville) vécut jusqu'en 1663<sup>2</sup>. Il ne connut pas son père, qui mourut à Amiens deux jours après sa naissance. Le roi Henri IV est alors son parrain. Il épouse en premières noces Louise de Bourbon-Soissons. D'abord gouverneur de Picardie, il prend le gouvernement de Normandie, le 6 août 1619 mais doit quitter ce poste dès le 29 juillet 1620, remplacé par Charles de Lorraine, duc-pair d'Elbeuf<sup>3</sup>. Il se porte à la tête de plusieurs révoltes de Grands dirigées contre le roi ou surtout son favori Richelieu<sup>4</sup>. Installé en Alençon, il anime des troubles dès 1617 pour le compte de la reine-mère, Marie de Médicis, puis, surtout en juillet 1620 aux côtés de son épouse, Madame de Soissons. Le roi riposte et lève une

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 164-165.

<sup>2</sup> Le duc de Longueville a fait l'objet d'une étude dirigée par Madeleine Foisil, dans l'ouvrage collectif intitulé, *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, dans un article intitulé : « parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde », Paris, PUF, 1981, p. 153-169

<sup>3</sup> Jean Duquenne, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Editions Christian, 2003, 331 p. Ici p. 131.

<sup>4</sup> Sur ce point, on peut consulter l'ouvrage de Jean-Marie Constant, *Les conjurateurs, le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987, 286 p.

armée, occupe Rouen et Caen, puis, avec l'appui des troupes du marquis de Créqui, met le siège devant Alençon. La ville ducal aux ordres de Longueville capitule sans combat quasiment et Louis XIII peut continuer sa route vers le Maine, Angers et le Val de Loire. Le 6 août, les forces armées rassemblées par la reine-mère sont défaites aux Ponts-de-Cé<sup>1</sup>. On ne perçoit que bien peu de mouvement parmi la noblesse locale, catholique comme protestante. C'est probablement pourquoi la région bas-normande ne connaît pratiquement aucun fait militaire. Il est vrai que l'attention des réformés se porte ailleurs, vers les assemblées qui se tiennent à Loudun d'abord, en 1620, puis celle de La Rochelle en 1621.

La dernière surtout, à La Rochelle, de par l'importance stratégique et symbolique du lieu où elle se tient, est lourde de conséquence pour la communauté réformée, qui se sent de plus en plus menacée : « Ayant eu avis certains, & confirmé par Monsieur de Challans, l'un des députez generaux, que les Conseils violans des ennemis de l'Estat de la Religion ayant prevalu au Conseil du Roy le dixneufviesme iour d'Avril dernier, y auroit esté fait leur département de quarente un mille hommes de pied, & six mille chevaux pour l'employer contre ceux de ladite Religion »<sup>2</sup>. Cette assemblée ne se borne désormais plus à ces respectueuses remontrances pour le maintien des privilèges religieux. Une déclaration datée du 10 mai s'intitule la loi fondamentale de la République des Eglises réformées de France et de Béarn :

« Ladicte assemblée à ses causes soubz la protestation qu'elle faict devant Dieu & des hommes, aux nommez de tous ceux de ladite Religion, desquels elle a charge de demeurer tousiours soubz la très-humble subiection du Roy : qu'elle recognoist leur avoir esté donné de Dieu pour leur Prince & souverain Seigneur, voyant les choses réduites a des termes misérables, après une si longue attente & retenue, estant avec un indicible regret contraints de recourir aux moyens naturels &

---

<sup>1</sup> En 1626, Longueville participe ensuite au complot de Chalais, ourdi contre Richelieu. Plus tard, il joue un rôle important à la fin de la guerre de Trente Ans, en dirigeant la délégation française lors des pourparlers préliminaires des traités de Westphalie en 1648. Mais le duc de Longueville est surtout connu pour son action pendant la Fronde. C'est son remariage en 1642 avec la sœur du grand Condé qui l'incite à soutenir son beau-frère durant cette période. Après la paix dite de Rueil, signée le 11 mars 1649, il est arrêté avec ses deux beaux-frères sur ordre du cardinal de Mazarin, le 14 janvier 1650.

<sup>2</sup> BNF catalogue Gallica : *Assemblée tenue à La Rochelle sur le département des Provinces du Royaume de France, faicte à chacun des Princes et Seigneurs de la Religion à sa volonté* (10 mai 1621) – Edition originale : A Lyon, jouxte la Coppie Imprimée à Aix, Par Iean Tholozan, Imprimeur du Roy en ladite ville, M.DC XXI, Avec Permission des Supérieurs.

légitimes, pour les exposer aux vîolances & oppressions, & pour conserver en tant qu'en elle est l'autorité du Roy & de les Edicts, par liberté de leurs consciences & seureté de leurs vies, mesme d'esviter en tant que faire se pourra les désordres, confusions & inconveniens que la licence de la guerre peut apporter » & pour reallier ; mectre & retenir en bon ordre toutes les forces que peuvent estre en chascune Province, a fait & arresté l'ordre & règlement general qui s'ensuit, par toutes les Princes »<sup>1</sup>.

Les huguenots éprouvent alors le besoin de se doter d'une organisation politique et militaire plus offensive, s'inspirant du système fédératif de la Basse-Allemagne, où chaque province a sa souveraineté. Il y a donc ici l'affirmation d'indépendance féodale et déjà l'embryon d'une constitution de type républicain : « Ladicté assemblée a estimé estre à propos de deviser en huict despartemens, & en chacun d'iceux eslire & establir un chef general pour commander sous l'autorité de sa Majesté à tous ceux de ladicté Religion, & y exercer leurs charges & pouuoir selon quil est contenu auxdicts reiglemens »<sup>2</sup>. Sept cercles doivent désormais diviser la France, mais le Béarn forme une division à part. Le duc de Bouillon est nommé généralissime des armées huguenotes, et chaque province possède un conseil particulier sous l'autorité d'un chef, qui peut commander les batailles pour le salut de l'armée. Ce chef dispose de toutes les charges militaires et pourvoie au gouvernement des places fortes. Il dispose auprès de lui d'un conseil représentatif dans lequel siègent trois députés de l'assemblée générale. Ces dispositions s'accompagnent de préceptes moraux stricts. Il s'agit de bannir les blasphèmes et tous autres comportements non conformes aux bonnes mœurs. On ne sait pas comment, en revanche, Antoine de Montchrestien, alors gouverneur de Chatillon-sur-Loire, se retrouve à la tête de l'armée huguenote de Normandie

En Normandie, c'est lui qui organise la révolte des protestants. Il semble avoir été choisi comme l'un de ces chefs de province, doté de pleins pouvoirs militaires, après l'assemblée de La Rochelle en 1621. Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville, est originaire de Normandie puisque ce fils d'apothicaire est né à Falaise en 1575. Après une tentative de direction d'une

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.* : En fait dès la fin du mois d'avril 1621, le roi a formulé un avis de lèse-majesté contre cette assemblée, qui se tient depuis le mois de décembre 1620. Au cours de l'été 1621, Louis XIII se lance à la tête de nombreuses places du Sud-ouest, comme Saint-Jean d'Angély, qu'il fait raser, Montauban, Pau en octobre et rétablit l'autorité royale en Basse-Navarre. La paix de Montpellier maintient le statu quo.

usine de métallurgie à Chatillon-sur-Loire, peu fructueuse, il assiste aux assemblées protestantes de Loudun en 1620, puis celle de La Rochelle en 1621, et devient même l'instigateur de la révolte au fil des réunions. A la suite de ces deux colloques, Montchrestien semble vouloir alors endosser un rôle plus important de chef des forces protestantes à la fois pour les régions Val de Loire et de Normandie, sa région natale. Ce dernier délaisse ses occupations à Chatillon-sur-Loire et se fait investir par l'assemblée synodale de La Rochelle pour prendre les armes en son nom pour la Cause. Il s'empare d'abord de la ville de Jargeau, l'abandonne aussitôt, et revient dans la province de sa naissance. Là, il entreprend de soulever la noblesse protestante de la région. Il rassemble, d'après certaines sources (contradictoires comme nous le verrons), près de six mille hommes, dans la forêt d'Andaine, à l'ouest d'Alençon. Le poète Malherbe, dans une lettre adressée à l'astronome provençal Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, et datée du jeudi 14 octobre 1621<sup>1</sup>, nous décrit une action pour le moins ténébreuse et mal préparée :

« Qu'ils avaient dessein sur Falaise, Argentan, Domfront et Alençon. Je ne sais certes à quelle fin, et ne vois point qu'ils puissent faire autre choses que voler et piller le plat pays. Le gouverneur d'Argentan fut le premier à eux, à ce qu'on dit, en tua quelque dix ou douze, et en prit bien autant. Ce qui leur a donné échec et mat et a été la mort d'un nommé Montchrestien, qui étoit le directeur de toute cette affaire et allait de ça delà par les moyens des huguenots, s'assurant d'hommes et d'argent pour dresser une armée imaginaire »<sup>2</sup>.

Il tente avec ses hommes d'attaquer le château de Carrouges, appartenant au catholique Le Veneur, mais échoue et se replie sur les Tourailles, entre Flers et Argentan. C'est alors que Claude Turgot, le seigneur du lieu, les arrête dans une auberge, le 7 octobre 1621. Montchrestien est tué aux Tourailles, ses compagnons, mis en fuite. Son cadavre est conduit à Domfront, traîné sur la claie avant d'être brûlé et ses cendres jetées au vent, le 12 suivant, ainsi que nous le rappelle le poète caennais :

---

<sup>1</sup> François de Malherbe, *Lettres de Malherbe [à Peiresc], dédiées à la ville de Caen...*, Paris, J.-J. Blaise, 1822, 516 p. : Son correspondant, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (également orthographié de Peyresc), est un savant astronome provençal. En effet, il fut aussi un infatigable épistolier avec ses dix mille lettres adressées à Malherbe et d'autres savants ou écrivains de son temps.

<sup>2</sup> François de Malherbe, *op.cit.*, retranscrit in F. Liard, *Histoire de Domfront ou recueil de nombreux documents sur Domfront depuis ses origines jusqu'à nos jours*, s.l, les éditions du Bastion, 1864, rééd.1995. L'extrait est présenté aux pages 101 à 103.

« Après qu'il eût bien rodé par ces quartiers là, enfin il vient, il y a aujourd'hui huit jours, sur les huit heures du soir, accompagné de six autres gens de même qualité à une hôtellerie d'un lieu nommé les Tourailles, qui est à douze lieues d'ici. Aussitôt l'avis en fut donné au seigneur du lieu, auquel appartenait l'hôtellerie ; ils s'envient à l'instant avec quinze ou vingt mousquetaires. Montchrestien et ses compagnons se défendirent si bien qu'ils tuèrent les trois premiers qui se présentèrent à la porte de la chambre, entre les quel était un gentilhomme nommé Lescarde, de cette ville, fils unique de la maison, et riche de cinq ou six mille livres de rente, qui fut apporté ici, où il fut inhumé hier au matin. Au pied de la montée, il se trouva un vieux gentilhomme qui tira un coup de pistolet à Montchrestien et le tua ; il y eut aussi un valet de Montchrestien blessé d'un coup de carabine au genou, dont il tomba et fut fait prisonnier : les autres échappèrent par une fenêtre. On dit qu'ils ont trouvé la mort à une lieue de là ; Montchrestien a été mis sur la roue tout mort qu'il est. »<sup>1</sup>

Sa fin, une fois de plus relatée par Malherbe, se révèle donc tout aussi extraordinaire et rocambolesque que les nombreuses vies de l'homme<sup>2</sup>. Le poète caennais, témoin de cette affaire, insiste à l'envi sur le caractère précipité, impulsif du geste de Montchrestien. Par ces mots : « Je ne sais certes à quelle fin, et ne vois point qu'ils puissent faire autre choses que voler et piller le plat pays », il souligne l'absence de dessein clair chez ses combattants, recrutés rapidement et sans trop de discernement. En la qualifiant d'« armée imaginaire », Malherbe ne semble croire ni en la solidité des convictions, ni dans la détermination de ces hommes. Le chef des rebelles y est présenté comme un aventurier, ne relevant d'aucun commandement valide. Par ces mots : « Montchrestien, qui étoit le directeur de toute cette affaire, allait de ça delà par les moyens des huguenots » : le chef rebelle apparaît alors comme une sorte d'agent à son propre compte, sans réel mandat, animé uniquement par l'appât du gain, à peine couvert du voile de la Cause huguenote. Face à ce qui semble bien être une ténébreuse affaire, la question qui se pose alors est de savoir comment a réagi le second ordre appartenant à la foi réformée devant ce fait d'armes. L'aventure de Montchrestien a-t-elle reçu un écho auprès du second ordre local ?

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 102.

<sup>2</sup> Sur le personnage de Montchrestien, on peut consulter l'ouvrage d'Aristide Joly, *Antoine de Montchrétien poète et économiste normand*, Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1865, 135 p. ou encore, Claude Le Roy, *Montchrestien, la rime et l'épée*, biographie, Ed. H&D, 2009.

Quel fut le positionnement de la noblesse protestante locale face à cette opération? Les sources sont contradictoires à propos du nombre de participants à l'expédition de Montchrestien. Certains avancent le chiffre de six mille combattants autour de lui (ce qui paraît beaucoup, et peut-être trop pour la seule région bas-normande, à cette époque là<sup>1</sup>). Il paraît peu concevable de dénombrer un tel effectif de nobles protestants en Basse-Normandie. Si l'on considère ce chiffre de six mille comme recevable, c'est avec l'apport de troupes extérieures à la région. D'autres, à l'instar de Malherbe, dans sa correspondance avec l'astronome provençal, Peyresc, n'évoquent qu'une poignée d'hommes :

« M. de Longueville est venu à Alençon pour y éteindre quelque feu qui semblait s'y vouloir allumer. M. de Matignon y est venu aussi de son côté, grâce à Dieu, ils ont trouvé la besogne bien avancé (...) On nous a tantôt dit qu'il y avait deux mille hommes, tantôt huit cents ; chacun se dépêchait d'en compter suivant la peur ou selon son désir. On y envoya de cette ville un espion qui rapporta qu'ils pouvaient être cent cinquante ou environ ; et que leur retraite était en une forêt nommée la forêt d'Andaine, assez près d'Alençon, et s'en allaient vivre par troupes dans les lieux circonvoisins ; mais qu'ils se promettaient bien d'être en peu de jours un beaucoup plus grand nombre »<sup>2</sup>.

Il semblerait donc que les effectifs aient été largement grossis. Le nombre de quelques centaines d'hommes apparaît davantage correspondre à la réalité. En fait, la plupart des nobles ne réagit pas et on observe plutôt un grand attentisme de leur part. Ainsi ne perçoit-on aucune participation de la part de Gabriel de Montgomery. Aucun autre noble huguenot d'importance dans la région n'est cité par les hommes de Montchrestien, ni parmi les combattants. Il est vrai que la capacité de Montchrestien à mobiliser la noblesse locale reste faible. Bien qu'originaire de la région, natif de Falaise, le rebelle normand, fils d'apothicaire, appartient à peine au second ordre. De par son existence tumultueuse, au cours de laquelle il a beaucoup voyagé, il a vite quitté la région bas-normande et de ce fait, n'a peut-être pas été considéré par les nobles locaux comme l'un des leurs. Il est vrai aussi que son aventure était risquée et surtout mal préparée. Face à ce « Cyrano normand », aventurier, homme de plume, vrai économiste, mais piètre bretteur, on constate donc beaucoup de prudence de la part de la noblesse locale.

---

<sup>1</sup> C'est le cas dans l'ouvrage d'Aristide Joly, *op.cit.*

<sup>2</sup> F. Liard, *op.cit.*, p. 101.

Montgomery se contente de regarder les événements de loin et d'en constater l'issue.

Toutefois, aux yeux du roi, qui ne dit mot consent ! C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre la répression qui s'exerce sur Gabriel de Montgomery, gouverneur de Pontorson depuis Henri IV. Le lien avec les troubles causés par l'assemblée de La Rochelle en 1620 et l'action de Montchrestien qui en résulte semble évident. Le roi veut reprendre en main le contrôle des opérations et mettre sous le boisseau toute contestation, en « réduisant le parti huguenot ». C'est donc dans cette perspective qu'il faut interpréter le décret du 25 février 1622 qui dépose l'autorité de Gabriel de Montgomery de sa charge de gouverneur de Pontorson : « Gabriel, comte de Montgomery, capitaine et gouverneur de Pontorson et ses soldats, des décrets contre eux prononcés par le Parlement de Bretagne, et fait défense de poursuivre pour raison de ce qu'il a été obligé de faire dans les temps de guerres »<sup>1</sup>. Trois jours auparavant, il était remplacé à ce poste par Blainville. Gabriel de Montgomery ne manifeste pour autant aucune protestation. L'heure est bel et bien à la pacification et au dépôt des armes. Il est vrai que celui-ci a reçu, en échange et en compensation, une somme de cent mille écus de la part du roi. Le fils du régicide, refusant d'entrer une nouvelle fois en rébellion, achète alors une charge de maréchal de camp aux armées du roi comme capitaine de cent hommes d'armes pour son fils Jean et se retire au manoir de Ducey. Le culte réformé est permis à Pontorson jusqu'en 1623, puis interdit après cette date<sup>2</sup>. Le pasteur de cette paroisse, Pierre Paris, doit alors s'exiler (il s'installe dans la paroisse Saint-Clément à Guernesey). Il subsiste cependant un prêche clandestin dans les marais de Sougeal, autour d'Autrain<sup>3</sup>. Le 12 septembre 1626, le roi autorise les réformés à se recueillir au village de Cormeray, à proximité de Pontorson, sur les terres de Gabriel d'Auteville, seigneur du lieu et époux d'Elisabeth de Corbet. La première cérémonie se tient le 12 août 1627 ; elle rassemble la noblesse protestante locale, Elisée de Hauteville, sieur de Romilly, Carbonnel de Chasseguey, de Chesnaye, sous la présidence du pasteur Antoine Philipponneau, sieur de la Fleuralgier et époux de Judith d'Auteville, fille du seigneur du lieu. Gabriel de Montgomery donne trois cent livres de rente pour

---

<sup>1</sup> André Davy, *op.cit.*, p.169-175.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 177.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 178.

l'entretien de ce temple. Ainsi, Il ne se convertit pas et garde un lieu de prêche dans son château de Ducey, situé dans le pavillon sud qu'il a fait reconstruire<sup>1</sup>. On constate donc que, durant cette période pourtant fertile en événements d'importance pour la communauté réformée, la noblesse protestante bas-normande ne manifeste que très peu d'intentions belliqueuses ou revendicatrices. Elle consent, sans mot dire, aux injonctions de pacification, prononcées par le « roi de la punition et du pardon », qui manie tout à la fois à son encontre, répression et concession. C'est en grande partie ce qui explique la faible participation du second ordre protestant bas-normand au siège de La Rochelle de 1627 à 1628.

En effet, peu nombreux sont les nobles réformés de Basse-Normandie à participer à cette action, pourtant décisive pour la cause protestante. Gabriel de Montgomery n'y prend pas part. Seuls, deux de ses amis, Isaac de Piennes, sieur de Bricqueville et Jacques de Vassy, seigneur de la Forest s'investissent dans cette affaire. Et encore ne le font-ils que de façon indirecte, afin de peser sur les événements et d'alléger la peine des assiégés rochelais. En effet, en 1627, au début du siège de La Rochelle, un complot est fomenté contre Richelieu. Le plan consiste à susciter une révolte sur les côtes de Normandie de manière à faire diversion, à occuper les ports afin de préparer un débarquement de renforts anglais, puis à organiser la marche de dix mille hommes vers Paris. Isaac de Piennes et Jacques de Vassy constituent l'un des rouages de cette machination. Le complot est rapidement éventé et la police vient arrêter Piennes. Celui-ci est emprisonné mais doit sa libération à la mort de son fils, Louis, qui est tué, au même moment, à La Rochelle, pour le service du roi. Vassy, quant à lui, n'est pas inquiété<sup>2</sup>. Toutefois, bien qu'impliqués ensemble dans cette prise d'armes, ces deux hommes ne sont en aucun cas présents en Saintonge pour les opérations militaires, encore moins dans la ville.

Le retentissement du siège de La Rochelle, pourtant important pour l'avenir de la R.P.R, demeure donc faible en Basse-Normandie. Il est vrai qu'à cette époque beaucoup de nobles sont déjà revenus à la religion catholique et, pour le dernier quarteron d'opiniâtres de la foi réformée, l'heure est plutôt à la pacification par un retour au bercail. C'est le cas de Gabriel de Montgomery qui,

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 180-183.

<sup>2</sup> André Davy, *op.cit.*, p. 184-185.



âgé et proche de la mort, s'est retiré sur ses terres à Ducey. En fait, chacun semble poursuivre ses propres affaires. Le sieur de Frotté est secrétaire du maréchal de Marillac<sup>1</sup>. Ce dernier possède une assise locale et les terres d'Essay et de Moulins-la-Marche, tout près d'Alençon. Frotté plaide en faveur de son maître et patron auprès de son oncle, l'évêque Riez, en vue d'un retour en grâce, au moment de la journée des Dupes, alors que Marillac a été éloigné de la Cour<sup>2</sup>. Ainsi ce noble alençonnais, membre d'une famille protestante locale, n'hésite pas à se mettre au service d'un seigneur plus puissant et introduit à la Cour, même si celui-ci appartient au parti dévot, ennemi de la R.P.R. Mais en 1630, il perd son protecteur qui, suite à ce complot, est traduit devant une commission spéciale pour malversation, puis condamné à mort et exécuté. Dans son cas, ses intérêts de carrière s'imposent donc face à ceux de la religion. Le réalisme et l'opportunisme semblent l'avoir emporté. Mais sa situation est précaire.

Une génération de combattants, celle qui a connu les joutes héroïques du siècle passé, s'efface. La suivante n'entend pas poursuivre les combats. La noblesse réformée bas-normande ne se réduit plus qu'à un « petit reste ». De l'épisode de Montchrestien, au début de la décennie 1620, jusqu'au siège de La Rochelle, la période est pourtant riche en événements d'importance pour l'avenir de la communauté réformée, mais le second ordre protestant local ne manifeste que très peu d'intentions belliqueuses.

## *II. « L'étouffement à petites goulées »*

### *• Des querelles religieuses sous couvert de contentieux patrimoniaux*

Après les conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, les familles nobles protestantes de Basse-Normandie ont eu à reconquérir leur position foncière et

---

<sup>1</sup> BNF FF Ms. Fr. 3922, fol. 2 : lettre du sieur de Frotté, secrétaire du Maréchal de Marillac à l'évêque de Riez, Pontoise, le 14 juin 1632. Il s'agit probablement de Gabriel de Frotté, seigneur de Couterne ou de son frère Daniel, seigneur du Préaux.

<sup>2</sup> BNF FF Ms Fr. 3922 (2) : lettre du sieur de Frotté, secrétaire du Maréchal de Marillac à l'évêque de Riez, Pontoise, le 14 juin 1632 et BNF FF Ms Fr. 15644 : Lettre du sieur de Frotté, secrétaire de Marillac, vers 1630 : Les frères Marillac, Michel et Louis, ont tous deux été impliqués dans les querelles mêlant le roi et la reine mère, lors de la « Journée des Dupes ». Le second est traduit devant une commission spéciale pour malversation, condamné à mort et exécuté en 1632 à Paris.

patrimoniale, et peut-être aussi, pour d'autres, une légitimité nobiliaire, dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas des Montgomery, qui, marginalisés et discrédités par la mort et la dégradation de noblesse du père de famille en 1574, sont en butte aux tracasseries diverses, des autres familles catholiques locales, notamment, celles qui ont le plus d'influence parce qu'elles sont les seules à pouvoir contrebalancer le poids des Montgomery sur place. Il s'agit des Le Veneur, comtes de Tillières et sieurs de Carrouges et des Rouxel de Médavy, fortement impliqués dans les luttes de la Ligue, quelques années plus tôt, puis, revenus à la fidélité royale, fervents défenseurs de la contre-offensive catholique de l'époque. A cette époque, se multiplient les procès et les chicaneries contre les Montgomery. Les Archives départementales de l'Orne ont gardé la trace de ces affrontements, véritables romans judiciaires aux pièces de procédures multiples couvrant plusieurs décennies. Ces contentieux d'ordre patrimonial sont aussi l'occasion de percer d'autres querelles religieuses, entre familles délibérément catholiques, autrefois ligueuses, et celles qui professent encore la foi réformée. Ces affaires sont intéressantes à étudier dans la mesure où elles permettent de mettre en évidence les relations souvent conflictuelles entre voisins des deux confessions, il n'y a pas si longtemps encore, ouvertement ennemis. Au sein d'un tissu nobiliaire bas-normand, se pose donc la question de la coexistence entre familles de confessions différentes, mais toutes issues de la noblesse seconde locale de même rang.

Deux affaires concomitantes touchant les Montgomery les opposent à leurs rivaux et voisins de longue date, les Le Veneur d'une part et les Rouxel de Médavy d'autre part. Toutes deux prennent racines au cours des guerres de Religion, pour aboutir au début du XVII<sup>e</sup> siècle, et fonder une puissante inimitié entre les familles. Elles possèdent beaucoup de similitudes à la fois dans les circonstances particulières de celles-ci (la défense de biens forestiers et de bois, source de revenus importants pour ces familles nobles) et dans l'argumentation développée par les uns et les autres. Durant un demi-siècle de procédure, en effet, les Montgomery auront à cœur de défendre leurs droits seigneuriaux en s'appuyant sur le texte des édits de pacification, notamment celui de 1570 et bien sûr l'édit de Nantes pour faire valoir leurs droits. Leur appartenance à la Religion Prétendue Réformée devient alors pour eux un argument et un atout juridique auprès des instances judiciaires, pour recouvrer leurs biens.

La première de ces longues procédures judiciaires concerne l'affaire du bois de Goul (ou Gul) entre les Le Veneur et les Montgomery. Cette terre pourrait apparaître de prime abord sans grand intérêt, compte tenu de son étroitesse et de son caractère isolé ; elle fait pourtant l'objet d'un lourd contentieux entre les deux familles dont la racine semble complexe (mêlant d'évidents intérêts fonciers et des motivations religieuses) et, conçu comme un règlement de compte entre lignages après les affrontements du XVI<sup>e</sup> siècle. Le litige apparent porte sur la possession du bois de Goul. Il s'agit d'une parcelle de forêts, « consistant en douze cent arpents de arbres, plantes et bois taillis ». Celle-ci devient pourtant l'enjeu d'un conflit de plusieurs décennies entre les deux lignages ennemis<sup>1</sup>. Elle est située tout près des terres de Carrouges, mais rapporte chaque année aux Montgomery des revenus très précieux. Entre 1550 et 1560, la vente des bois constitue chaque année un apport de plus de 262 livres de revenus qui alimentent le budget global en 1550 et 310 livres, dix ans plus tard. Représentant presque la moitié du revenu annuel du comté, c'est dire l'importance qu'ils y attachent. L'affaire tire sa source d'un litige qui surgit le 12 janvier 1579 avec l'acte de renonciation des bois de Goult, cédés à fief, et donnés par le comte, Jacques de Montgomery, fils du régicide, en faveur de Tanneguy Le Veneur, premier du nom. C'est du moins la pièce juridique (un acte de vente d'origine) que produit la veuve de son fils, quelques années plus tard :

« A tous ceux que ces présentes lettres verront, Jacques Biar, conseiller du roy, gouverneur et bailli de Blois, Salut, (...) honorable homme Martin de Montigny, marchand, demeurant à Blois, lequel confesse avoir par cy devant renoncé à pretendre au contrat d'acquisition et aussi d'iceluy qu'il à par cydevant faicte de hault et puissant messire Jacques de Montgommery, chevalier, comte dudit lieu et baron de Gènes et seigneur châtelain de Lorges et dame Petronille de Champagne son épouse, de la terre et domaine de Goult de quel clame à compter de ce jour d'huy fusse et baille a fieffe afin d'héritage perpétuel par ledict Montigny au nom et comme procureur des susdict sieur et dame de Montgommerry à hault et puissant seigneur messire Tanneguy Le Veneur comte de Tillières et sieur de Carouges, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil, promu

---

<sup>1</sup> Il faut consulter sur cette affaire le chartier Le Veneur contenu aux ADO série 34 J 4 : pièces relatives à un contentieux entre le comte de Montgomery et Charlotte Chabot, comtesse de Tillières, au sujet de la vente des bois de Goult faite à son défunt mari (8 pièces) 1598-1600, et aussi l'abbé Mesnil, « Recherches historiques et archéologiques sur la forêt d'Ecouves », in *SHAO*, 1911, vol.XXX, p. 333-338.

capitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté en Normandie »<sup>1</sup>.

Ainsi, en ces temps de disgrâce royale, si difficiles pour les Montgomery, qui suivent le décès du père de famille et la dépossession de leurs titres, patrimoine et fortune, ils se seraient dessaisis d'une partie de leurs biens et terres, peut-être pour renflouer des comptes bien déséquilibrés.

L'acquéreur et adversaire est de taille, puisqu'il appartient à la noblesse seconde locale. De par leur ancienneté et leurs possessions, les deux lignages se situent au même niveau dans la hiérarchie très subtile du second ordre. Les Veneur peuvent s'enorgueillir de posséder des titres de noblesse depuis le XIV<sup>e</sup> siècle avec Jean Le Veneur, seigneur du Homme, qui tient l'échiquier d'Alençon en 1398<sup>2</sup>. A la génération suivante, la famille obtient par alliance matrimoniale la terre de Carrouges en Basse-Normandie, en 1450<sup>3</sup>. Mais c'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'elle connaît une plus grande ascension sociale. D'abord, avec Jean Le Veneur, seigneur de Carrouges et sieur du Homme, chevalier et chambellan du roi, baron de Tillières, capitaine de Vire, bailli de Rouen en 1513 et panetier de la Reine en 1534, puis avec son fils aîné Tanneguy Le Veneur. La transaction entre les deux parties, au sujet du bois de Goul, s'effectue du vivant de Tanneguy Le Veneur. Mais c'est son fils Jacques qui mène la bataille judiciaire contre les Montgomery. Le premier est comte de Tillières, seigneur de Carrouges, lieutenant général de Normandie, capitaine de cent hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi et chevalier du Saint-Esprit en 1582, puis maréchal de France par lettres patentes du 29 juillet 1588. L'ascension est manifeste et il peut s'enorgueillir d'une pension de trois mille trois cent trente-trois écus. Il réussit ensuite à ériger la terre de Tillières en comté en décembre 1565 et l'acte est enregistré le 16 juin

---

<sup>1</sup> ADO série 34 J fol. 4 : « Le dict de Montigny accorde et consent que ledict contrat d'acquisition passé par devant ledict notaire le vingt huitième jour d'aout mil cinq cent soixante dix huit, demeure nul cassé de nul effect (...) promectant ledit Montigny par sa foy cy la en la main dudit juge notaire qu'il ni va, ni viendra librement, ni fera aller, ni venir par aucuns conter la renonciation et choses dessus dictes, ni conter à l'encontre d'icelluy. Ainsi leu tiendra, entretiendra (...) Renoncant à toutes choses contenues à ces presentes lettres et au faict et contenu d'icelles ».

<sup>2</sup> ADO série 34 J 3 : Charrier Le Veneur ; pièces généalogiques : celui-ci meurt en 1415.

<sup>3</sup> *Ibid.* : C'est en épousant Marie Blosset, fille de Guillaume sieur de Saint-Pierre et de Carrouges, et de Marguerite de Malestroit que Philippe Le veneur, baron de Tillières, sieur du Homme et du Valquier, acquiert ce domaine. Ils eurent six enfants : François, Jean Le veneur, cardinal évêque d'Evreux, Gabriel, Charles, seigneur de Thalie, marié à Marie de Gaillon et Renée Le Veneur, mariée à Michel d'Argennes, seigneur de Saint-Germain Langet et, Jeanne, épouse d'Auber de Saint Germain, baron de Gasnebie.

1571<sup>1</sup>. D'après les mémoires rédigées par de Thou, il est le « gentilhomme de la plus haute noblesse de Normandie, homme d'un esprit doux et modéré, portant la charge de grand veneur qui possédait ces ancêtres en Normandie du temps de Guillaume le Conquérant ». Ce fut un des gouverneurs de province qui refusèrent de faire massacrer les protestants lors de la Saint-Barthélemy. Il fit alors la réponse suivante à Charles IX : « Je croyais les avoir combattu (les protestants) avec assez de réputation et d'honneur toutes les fois qu'ils se sont armés pour qu'on ne me choisît pas pour être leur assassin »<sup>2</sup>. Le second porte les titres de comte de Tillières, baron de Carrouges, bailli et capitaine de la ville et du château de Rouen en 1583. Il poursuit l'ascension sociale de son père, par l'obtention d'emplois curiaux, en devenant lieutenant général au gouvernement de Normandie, chevalier du Saint-Esprit, conseiller d'Etat, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Mort en 1597, c'est sa veuve Charlotte Chabot, fille de Leonor, comte de Charny, grand écuyer de France, et de Claude Gouffier qui continue la procédure<sup>3</sup>. La famille est donc ancienne et a su gravir les échelons vers plus de reconnaissance royale, par des emplois curiaux. Les deux, Montgomery et Le Veneur, possèdent respectivement une indéniable assise locale. En tant que lignage de même poids à l'échelle locale, ils peuvent se considérer comme rivaux dans la région et donc aisément entrer en conflit l'un contre l'autre. La procédure judiciaire rebondit au début du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les frères Montgomery contestent le prix de cette vente. Afin de comprendre cette affaire et d'en suivre son cours, il est nécessaire de comparer les pièces de procédure

---

<sup>1</sup> *Ibid* : « faisons que nous considérant l'antiquité grandeur et noblesse de la maison des Veneurs et semblablement les grands dignes vertueux et recommandables services de ces prédécesseurs et nôtre amé et féal Tanneguy Le Veneur sieur de Carouges baron de Tillières chevalier de nôtre ordre capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances et notre lieutenant général au gouvernement et bailliage de Rouen et d'Evreux en l'absence de notre cousin le duc de Bouillon ». Il est aussi marié en 1550 à Madeleine de Pompadour, fille de François, seigneur de Pompadour, vicomte de Canborn et d'Isabeau le Picard, dont Jacques qui suit, Charles mort sans alliance, Marie, alliée à comte de Salens et Chambellan du duc de Lorraine. Il mourut en 1591.

<sup>2</sup> Germain-François Poulain de Saint Foix, *Histoire de l'Ordre du Saint Esprit*, Paris, Vve Duchesne, 1766, chap. XX, p.72. Selon la tradition, Le Veneur favorise les protestants de Lisieux. Il est envoyé en Angleterre en 1581 pour négocier le contrat de mariage entre le duc d'Anjou et la reine Elisabeth. Son second frère Gabriel, évêque d'Evreux en 1521, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, mort en 1574, obtient l'honneur d'être présent au concile de Trente en 1563.

<sup>3</sup> Jacques Le Veneur et Charlotte Chabot sont mariés depuis le 1 octobre 1578 et ont pour descendance : Tanneguy, baron de Becon et de Carrouges, Jacques abbé de Silly, Jean prêtre de l'Oratoire, Anne, marié à François de Fresque, Léonore (religieuse) et Jeanne. Son fils, Tanneguy Le Veneur, deuxième du nom, comte de Tillières et de Carrouges, est ambassadeur de France en Angleterre et grand chambellan d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, chevalier du Saint-Esprit. Mort en 1652, il est marié à Catherine de Bassompierre, sœur du Maréchal.

contenues d'une part dans le chartrier de Carrouges, à celles qui sont conservées dans le fonds ADO dans la série A, d'autre part<sup>1</sup>. Vingt ans après la vente, Jacques puis son frère, Gabriel de Montgomery, accusent TanneGuy Le Veneur d'avoir acquis ce bois de Goul (pourtant fortement rémunérateur) à prix bradé. Ils réclament des dédommagements<sup>2</sup> :

« Jacques de Montgomery, ayant vendu par l'acte susdatté audit M. Lauvigny Leveneur les bois et héritages appelés les bois de Gul, consistant tant en 1200 arpents de bois, qu'autres terres et héritages ou buissons, landes et parc vague situés au bailliage d'Alençon en la paroisse de Gul. Les dits seigneurs comte de Montgomery cédé aux droits de M. son frère, obtient des lettres de relèvement contre ladite aliénation en 1596, où il articule la lezion d'autre moitié du juste prix de ladite vente»<sup>3</sup>.

Il argumente son propos de la façon suivante : « Que le subject des lettres dont est question est une lezion d'outre moitié du juste prix, de laquelle il ne luy est besoing prendre des preuves par tesmoing, cause la sainte justification par escript, sy grande et sy énorme qu'elle est suffisante pour faire promptement le contract duquel il est question »<sup>4</sup>. Ce bois de douze cents arpents a été vendu pour

---

<sup>1</sup> Elles concernent les pièces du comté de Montgomery (contenues à la cote ADO série A Montg I, IV, VII)

<sup>2</sup> ADO série A Montg I (8 et 10) : papiers Montg, bois de Goul (ou Gul) contre Le Veneur (1597-1599) : « Pièces de procédure entre Gabriel, comte de Montgomery et dame Charlotte Chabot, comtesse de Tillières, veuve de Jacques Le veneur, seigneur de Carrouges, aiant la garde noble de ses enfants, concernant la lezion d'autre moitié résultant de la vente ou fiéffe des bois de Gul, aliéné par Jacques de Montgomery, frère de Gabriel, au proffit dudit M. Le Veneur par acte du 12 janvier 1579 ».

<sup>3</sup> ADO série A Montg I (8 et 10)

<sup>4</sup> ADO série A Montg I (bois de Gul) : justification de Gabriel de Montgomery contre dame Chabot de Tillières : « Car il resulte que Messire Jacques comte de Montgomery, frère du demandeur fit procuration devant notaire le dixième janvier mil cinq cent septante neuf par laquelle il donna pouvoir à ung surnommé de Montigny, marchand, de bailler un fief à telle personne qu'il advisoit certains boye et herbages, appellés vulgairement le boye de Goul, consistant tant en douze cent arpent de bois ou buissons que terres et héritages, ou buissons, par cet parcs vagues situés assise au bailliage d'Alençon et la paroisse du Goul et moyennant la somme de douze mil livres pour de droit d'entrée sur le boye et terres ledict sieur vendeur (...) Après il y avoit clause par laquelle il consent que le preneur puisse faire sujet le dict boye terres et domaine et fiefs à la charge de l'hommage au comte de Montgomery » (suite) « le douze du moye, le dict de Montigny passe contract aux procureur du sieur de Carouges dedans la ville de Bloye, qui est ung point notable par lequel il baille un fief la clause cy dessus spécifiée audict sieur de carouges stipulé par son dict procureur, et est considérable que le prix de treize mil livre est apposé cy, et que apres la connotation du prix, mention d'icelluy la faculté d'y jugez ung fief de haubert chargé de l'hommage à faire aux comtes, est apposé en ceste clause aux frais et dilligences dudict sieur de Carrouges dudict contract passé deux jours après la procuration, monstrent que Montigny avoit fait cette marche longtemps au précédent et que son but n'ostoit que de se faire paier à quelque prix que refust de celui qui luy estoit deu. Comme de fait cy la deffense le veult, il seroit agréable d'obtenir commission pour faire appeler au conseil ledict Montigny et à présent, cy cas de dénégation ou mis connaissance ledict demandeur supplie le conseil de la luy octroyer ».

la somme de douze mille livres alors que la vente de chaque arpent de bois est estimée à cinquante livres en cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle. La valeur théorique de cette parcelle peut donc être évaluée à six cents mille livres. La somme versée initialement de douze mille livres ne peut donc être considérée par les frères Montgomery que comme un simple « droit d'entrée ». Ils requièrent donc plus qu'un dédommagement mais une vente au juste prix ou bien une rétrocession du bois de Goul<sup>1</sup>. L'affaire prend un tournant décisif au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle. Jacques de Montgomery, puis Gabriel, son frère et héritier du domaine, saisissent le Grand Conseil du roi, en mettant en avant leur appartenance à la foi protestante. Jacques se présente comme « comme estant de la religion prétendue réformée », espérant peut-être faire plier le Grand Conseil plus aisément en ces temps de négociations et de pacification en vue de la signature du futur édit. On assiste alors à une avalanche de pièces produites et de requêtes. Le fils du régicide, qui se veut fort de son bon droit, demande l'entérinement des lettres patentes lui donnant raison contre la veuve Le Veneur<sup>2</sup>. Le grand conseil accepte de recevoir la plainte<sup>3</sup>. Le Grand Conseil, saisi pour l'affaire, reconnaît la « lezion d'autre moitié du juste prix » à condition que les diverses parties fournissent les pièces justificatives correspondant à la vente de ce bois. Mais les frères Montgomery tardent à fournir les pièces demandées. Tout au long de l'année 1599, ce ne sont pas moins de quatorze supplications de lettres de réception qui sont réclamées par la veuve Le Veneur<sup>4</sup>. Une autre supplication leur est également adressée le 8

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg I : bois de Gul : justification de Gabriel de Montgomery contre dame Chabot de Tillières : « le dix huitième du moy de may mil cinq cent quatre-vingt seize, le dict sieur de Carouges veut la coupe de cinq cent arpents de sous boye. Et ung somme à raison de cinquante livres par chaque arpent, qui faict cy en tout la somme de vingt cinq mil livre et de ce contract resulte la lezion, il y a disproportion entre les cinq cent arpents et les douze cent et, s'il faut estimer le surplus des douze cent dont ledit sieur de Carouges ».

<sup>2</sup> ADO série A Montg I et IV (1) : Pièces relatives au bois de Goul ou Gul, « Extrait des lettres du Grand Conseil du roi, le 6<sup>e</sup> jour de mars 1597. Entre messire Jacques de Montgomery, chevalier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté à Castres demande et requière l'enterrinement de certaines lettres patentes par luy obtenues le cinquième septembre dernier afin d'enregistrer et d'attribuer an conseil des procès et différens dont mention est faite en cette lettre comme estant de la religion prétendue réformée contre la veusve et héritier du fils Messire Tanneguy Le Veneur de son vivant chevallier de l'ordre du Roy, sieur de Carouges ».

<sup>3</sup> *Ibid* : « Deffensement à l'enterrinement desdites lettres d'aultres. Le conseil a retenu et retient la congnoissance de la cause des procès et différens des dites parties dont mention est faite dans ung lettre en qu'ils viendront proceddé a huictaine, faict audict conseil à Paris, le sixième jour de mars mil cinq cent quatre vingt dix sept ».

<sup>4</sup> ADO série A Montg IV (1) : supplications pour des lettres de réception du 26 janvier 1599 : « A nos seigneurs du Grand Conseil, Supplie humblement Gabriel de Montgomery, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa

février 1599, mais l'affaire s'envenime et se durcit puisqu'une demande d'emprisonnement est requise<sup>1</sup>. Ces demandes de justificatif de réception aboutissent finalement à l'intercession du roi Henri IV en octobre 1599 :

« nous avons reçu l'humble supplication notre bieng aimé Jacques, comte de Montgomery, chevalier de l'ordre, contenant qu'il y a instant cependant pardevant vous, entre luy demandeur des lettres du cinquième jour de septembre 1599, affin de reception de certains contrats du bois domayne de Gul du douze janvier mil cinq cent soixante dix-neuf d'une part, contre charlotte chabot, veusve de Jacques Le Veneur comte de Tillières, fils aîné et héritier de Tanneguy Le veneur, sieur de Carouges d'autre part, (...) Nous a ces causes, a nos subjects, vous mandons que (...) ce que nous voullons estant fait par le premier des huissiers (...) il leur appris à leur instances de l'erreur et l'omission faicte cy icelles en ce conseil et la lezion d'aultre moitié du juste prix à l'esgard dudict contract. En ce cas recevons<sup>2</sup> ».

Dans cette procédure, la faveur royale semble plutôt orientée en faveur de la cause menée par les Montgomery. Il est entendu par le roi Henri IV, qui lui répond positivement en octobre 1599, et semble soutenir sa cause :

« Pour Messire Gabriel de Montgomery, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Pontorson, ayant droit de transport de messire Jacques comte de Montgomery, son frère aussy chevalier de l'ordre du roi, demandent et requièrent l'entérinement de certains actes royaux par luy obtenu le cinquième jour de septembre mil cinq cent quatre vingt seize et dix neuvième jour d'octobre mil cinq cent quatre vingt dix neuf affin de resezion de certains contracts de vente du boye et du doymane de Goul du dixième jour de janvier mil cinq cent soixante dix neuf contre dame Charlotte de chabot, veusve de déffunt messire Jacques Le Veneur, comte de Tillières, fils aîné et héritier de feu messire Taneguy Le Veneur, sieur de Carouges, au nom et comme mère et tutrice des enfants mineurs dudit déffunt et d'elle ci par devant vous nos seigneurs du grand conseil du Roy »<sup>3</sup>.

---

majesté, gouverneur de la ville et château de Pontorson, qu'il vous plaise ordonné justificatifs ou mandement estant fait à Martial du Sault, procureur de la dame de Carouges... »

<sup>1</sup> ADO série A Montg IV (1) : supplications du 8 février 1599 : « supplie humblement Gabriel de Montgomery, (...) Qu'il plaise à faulter d'avoir pardevant Martial du Sault procureur de la dame de Chabot de Carouges satisfait aux ordonnances du conseil (...) Ordonnez que par le premier des huissiers dudit conseil ou audit huissier ou sergent suivre requérir le dit du Sault pour constituer et fournir cy prison close pour y demeurer jusqu'à ce qu'il ayt rendu les cy prix du suppléant et ferez bien ».

<sup>2</sup> ADO série A Montg I et IV (1) : « Acte de Henry, roy de France et de Navarre, le 29<sup>e</sup> jour d'octobre 1599 ».

<sup>3</sup> ADO série A Montg I (bois de Gul) : justification de Gabriel de Montgomery contre dame Chabot de Tillières.



Il est par ailleurs intéressant d'observer la façon dont celui-ci se défend et se justifie auprès du roi et de la dame Chabot. Pourquoi a-t-il attendu vingt années avant de se préoccuper de cette vente et de la dénoncer ? Pourquoi est-il dans l'impossibilité de fournir toutes les pièces réclamées en vue de mettre en place la procédure ? La réponse apportée par Jacques de Montgomery est simple. Ils (à savoir son père, ses frères et lui) ont combattu aux temps des troubles religieux et n'ont donc pas pu tout à la fois entretenir leur domaine, le faire fructifier, et guerroyer dans le Sud du royaume. Ils se tournent alors vers le roi Henri IV et requièrent son arbitrage :

« Quand le temps des troubles a esté causé, que le sieur de Montgommery ne n'y peu poursuivre sy promptement le recouvrement dudict contract. Jour, il est a seu rellevé par le Lixiiii (59<sup>ème</sup>) article de l'edit de Nantes, faict cy avril mil cinq cent quatre vingt dix huict, car estant occupé aux guerres, et ceulx de la religion prétendue réformée, n'ayant le moyen de leurs actions, ont delaissé la poursuite de leurs droits. Jusqu'à ce que la justice leur feust faicte »<sup>1</sup>.

Désormais protégé par le texte de l'édit qui leur reconnaît des droits, les Montgomery entendent recouvrer leur place et leur patrimoine passés. L'affaire se dénoue au tournant du siècle. Dans un premier temps, un accord semble trouvé. La veuve Chabot rétrocède le bois aux Montgomery moyennant un dédommagement d'environ quatre mille livres, soit le tiers de la vente. Mais le 23 mars 1600, un accord est finalement conclu. Les Le Veneur gardent la jouissance du bois contre la somme de cinq mille livres à payer à Gabriel de Montgomery : « Il fut convenu que pour demeurer quitte par la dite dame que le dit seigneur comte auroit pu prétendre en conséquence dudit arrêt, et au moyen que le seigneur acquitterait à ladite dame le droit qu'il avoit pu prétendre aux bois de Gul. La dite dame lui payeroit la somme de 5000 livres qui ont été payée au seigneur comte, ainsi qu'il apparait par ladite transaction et deux quittances qui se trouvent au

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg I (bois de Gul) : justification de Gabriel de Montgomery contre dame Chabot de Tillières. L'article 59 de l'édit général de 1598 stipule : « Toutes proceddres faictes, jugemens et arrestz donnez durant les troubles contre ceulx de lad. Religion qui ont porté les armes, ou se sont retirez hors de nostre royaume ou dans icelluy ez villes et pays par eulx tenuz, en quelque autre matiere que de la religion et troubles, ensemble toutes peremptions d'instance, prescriptions tant legales, conventionnelles que coustumieres et saisies feudales escheus pendant lesdits troubles, ou par empeschemens legitimes provenuz d'iceulx, et dont la congnoissance demeurera à noz juges, seront estimées comme non faictes, données ny advenues, et telles les avons declarées et declarons, et icelles mises et mettons à neant, sans que les parties s'en puissent aucunement ayder ; ains seront remises en l'estat qu'elles estoient auparavant, nonobstant lesdits arrestz et l'execution d'iceulx ».

cahier des extraits des titres concernant les dits bois de Gul, mouvance des Montgomery »<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, la transaction semble confirmée par un aveu daté du 11 mai 1628 dans lequel le fils de Charlotte Chabot, Tanneguy Le Veneur, baron de Becon et de Carrouges « confesse et advoue tenir par foy et hommage de notre seigneurie Louis de Montgomery le lieu du bois de Goult consistant en douze cent arpents de arbres, plantes et bois taillis (...) suivant les droits et dignités de nos coutumes pour aultant que lui seigneur comte de Tillières »<sup>2</sup>. Ainsi s'achève cette affaire, fertile en rebondissements et longue de presque un demi-siècle.

L'argumentation déployée par les Montgomery dans cette affaire du bois de Goul, qui consiste à s'appuyer sur les édits de pacification et à mettre nettement en avant leur appartenance à la religion réformée n'est pas sans rappeler une autre contre les Rouxel de Medavy, portant sur la terre de Pallu. Les Montgomery, dont le patrimoine est déjà fragilisé tout au long des conflits religieux (par leurs absences répétées sur leurs terres et leurs coûteux combats) doivent faire face à plusieurs actions en justice en même temps. Ils ont également pour éternel ennemi un autre lignage voisin du leur, indéfectiblement catholique et ligueur, les Rouxel de Médavy. Cette seconde querelle concerne la propriété du bois de Pallu (ou Ballu). Elle est déjà ancienne, puisqu'elle prend corps pendant les guerres de Religion et commence à être instruite à Paris, à l'été 1571. C'est le début d'une longue série d'affaires vidées par voie judiciaire jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle par les fils du régicide avec les Rouxel de Médavy. L'intérêt de celle-ci réside aussi dans la rareté des papiers concernant le régicide; le fait que toute la procédure se déroule au cœur des guerres de Religion en constitue un second. Si le sujet religieux n'est pas central, les conflits religieux servent,

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg I (8 et 10) : papiers Montg, bois de Goul ou Gul contre Le Veneur (1597-1599)

<sup>2</sup> ADO série 34 J 4 : aveu daté du 11 mai 1628 des bois de Goult au comte de Montgomery comme fief avec sujétion : « De haut et puissant seigneur Messire Gabriel de Montgommery, comte de Montgomery, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent hommes d'armes de son ordinaire, baron d'Ecouché, de Pontorson, des Vignats, de Saint-Silvin (...), du Mesle-sur-Sarthe, seigneur châtelain de Ducé, Chérencé, Chansignon, au sieur Tanneguy Le Veneur, chevalier de l'ordinaire du Roy, conseiller en son conseil d'estat et premier gentilhomme ordinaire de sa chambre comte de Tillières et sieur de Carouges, baron de Lonray, du Gontier, Saint-Ellier, seigneurs de la Fresnay et seigneur chatelain de Chateaufieux, grand chambellan de la reine, confesse et advoue tenir par foy et hommage de notre seigneurie Louis de Montgomery le lieu du bois de Goult consistant en douze cent arpents de arbres, plantes et bois taillis (...) suivant les droits et dignités de nos coutumes pour aultant que lui seigneur comte de Tillières, fait par contrat du douzième jour de janvier l'an mil cinq cent soixante dix-neuf à cause de quoy le seigneur comte de Tillières est tenu le seigneur comte de Montgomery (...) foy et hommage ».

incontestablement, de toile de fond et de justification à chacune des parties en présence. On a déjà souligné l'importance économique des forêts dans le revenu seigneurial de cette région. Cette procédure se révèle en effet assez similaire en ce qui concerne les motivations profondes à celle que nous avons précédemment évoquée à propos des Le Veneur. Les deux querelles sont liées car elles reposent sur la même argumentation déployée par les Montgomery pour se défendre. Elle consiste à s'appuyer sur le bouclier que constituent les édits de pacification signés au fil des conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

A l'origine de la querelle, Jacques Rouxel, sieur de Médavy acquiert en 1567, la terre de Palluy (ou Ballu), acquise des héritiers de feu, Jean Fromentin et Jeanne Flotey, consistant en maisons, jardins, herbages, terres labourables, bois taillis, contenant environ six acres, sises en la paroisse de Cerqueux, et mouvante de la châtellenie du Mesle-sur-Sarthe, pour vingt livres de rente annuelle, par plusieurs contrats, soit 2400 livres en tout. Gabriel comte de Montgomery veut retirer la terre à droit féodal mais Médavy lui oppose la préemption disant que le temps du retrait est dépassé. En 1571, le comte de Montgomery porte l'instance au siège d'Essay, et il fait ajourner Médavy<sup>2</sup>. Il obtient des lettres patentes du roi Charles IX, cette même année, par lesquelles le roi s'attribue la connaissance de la matière et commet des commissaires députés pour l'exécution de l'édit de pacification<sup>3</sup>. Dans cette procédure comme dans celle que nous avons envisagée précédemment, l'argumentation développée par Gabriel de Montgomery s'appuie sur son appartenance à la religion réformée et sur les principes des édits de pacification :

---

<sup>1</sup> Bernard Barbiche, sur le site <http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/presentation>, s'est employé à mettre en relation les divers textes et édits qui se sont succédés. Il montre notamment combien sont grandes les correspondances entre les édits de Saint-Germain de 1570 et de Nantes de 1598, concernant le culte de fief et le traitement de la noblesse réformée.

<sup>2</sup> ADO série A Montg VIII (1) : pièce de procédure Montgomery contre Rouxel, s.d. (1571 ?) : « hault et puissant seigneur messire Gabriel de Montgommery, pour parvenir à la condamnation par luy requise a l'encontre de noble et puissant seigneur messire Jacques Roussel, chevalier, de l'ordre du roy seigneur de Médavy de luy rendre et laisser telz contractz d'aquestz qu'il auront faict d'héritage assis aug comté pendant et durant les troubles commencé l'an soixante sept advenu de retrait féodal par offrir de restituer les presents d'iceulx et aultres loyallaux abondance dudit luy seigneur comte. Affirme devant ce qui s'ensuyt : que luy seigneur de Médavy ne voudra mescongnetre et luy demande, ne soyt de la qualité comte dudit Montgomery à juste titre et droit heridital de la sussion du deffunt le seigneur de Lorges son père. Et ce d'aultant, luy sieur de Médavy, est son vassal et tient de luy de bons et grandz héritages assis aug comté et dont je luy est faict reconnaître (de tous leu cas) offrant comme je seroyt justiffiez s'il en estoit besoing ».

<sup>3</sup> ADO série A Montg II : sur le bois de Ballu ou (Pallu) : exploit d'ajournement en conséquence contre Médavy. Appointment desdits commissaires en 1571, par lesquels les parties sont appointées à produire où se termine ladite procédure.

« Attendu l'article trente et troisième de l'édit de pacification des troubles advenu, ouy, exposé. Sa majesté ordonne qu'il descript lesdictz troubles commis l'an mil cinq cent soixante sept, ne seront estimés comme noz faultz (...) Je soustiens et cy longtempz auparavant l'an mil cinq cent soixante sept, je faisoys par la présente foi profession et exercice de la Religion prétendue réformée et a porté les armes pour la cause commune d'icelle »<sup>1</sup>.

Cette confession constitue à la fois une justification de son absence de réaction et de ses manquements administratifs, qui pourraient être qualifiés de négligence dans la gestion de ses affaires, et un moyen de recouvrer ses biens en s'appuyant sur les édits de pacification antérieurs à celui de Nantes de 1598, en l'occurrence ici l'édit de 1570, qui restera une référence tout au long des conflits religieux. Au contraire, l'argument de Médavy se révèle plus légaliste. A ses yeux, le moyen le plus concluant pour évincer le comte du retrait de la préemption consiste en effet à dire que celui-ci n'avait pas fait son offre dans l'an, à compter du jour de la publication des dits contrats d'acquisition<sup>2</sup>. Tandis que pour le comte de Montgomery, la préemption annuelle n'avait pas pu courir contre lui, pendant les troubles qui avaient eu cours dans le royaume. Qu'étant de la religion réformée, il n'avait pu avoir connaissance de la publication des dits contrats, fait en l'église romaine où ni lui, ni les siens étaient accoutumés d'aller. Ayant été obligé d'abandonner ses biens confisqués au profit du roi, en la possession desquels, il avait été rétabli par l'édit de pacification de 1570, le sieur de Médavy n'avait pu acquérir préemption contre lui, vu que par le dit édit, ceux de la religion réformée avaient été réintégrés en tous et chacun, leurs biens, droits et actions<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'il articule sa position vis-à-vis du roi, comme en témoigne cette réponse de la chancellerie royale, datée du 2 août 1571:

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, Nos amez et féaulx conseillers et commissaires par nous des présentes pour l'exécution de l'édit de pacification au pays de Normandie, Salut, Messire Gabriel comte de Montgommery, seigneur des Lorges, duc de Bourgarré, a fait dire et mention qu'en l'année mil cinq cent soixante sept durant les troubles, Messire Jacques Rouxel de Medavy auroit acquis le boye taillis de Pallu, tenu dudit comte de Montgommery à cause de sa seigneurie du Mesle sur Sarthe, deppendant dudit comte, fait faire lecture du contractz

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg VIII (1) : suite du texte.

<sup>2</sup> *Ibid*

<sup>3</sup> ADO série A Montg II : sur le bois de la Pallu.

d'acquest premier et apprehende possession en l'absence dudit Montgomery et pour que par notre edict de pacification, nous aurions d'abord annulés autres saisies et prescriptions féodales faictes contre et au préjudice de ceulx de la religion prétendue reformée du nombre desquels est ledict Montgomery. »<sup>1</sup>

Ainsi l'édit de pacification de 1570 constitue un bouclier protecteur pour Montgomery, car « par notre edict de pacification nous aurions d'abord annulés autres saisies et prescriptions féodales faictes contre et au préjudice de ceulx de la religion prétendue reformée du nombre desquels est ledict Montgomery »<sup>2</sup>. Comme l'indique aussi un contrat daté de la même période, tout le plaidoyer du protestant s'appuie sur les articles vingt-six et trente-trois de l'édit de pacification pour que lui soient restitués ses biens et ses droits seigneuriaux. De plus, il demande à ne pas comparaître en temps de conflit, de façon que les rancœurs et animosités religieuses ne viennent pas troubler les débats, ni la procédure :

« Produit le vingt six et trente troisième articles de l'édit de pacification par lequel, à savoir par le vingt-sixième, le Roy envoy, voullu et ordonne que les biens, droits et actions de ceulx de la religion prétendu réformée soient maintenus et gardés sous la protection et authorité »<sup>3</sup>.

Au cours de l'été 1571, le plaignant porte l'affaire à Paris, tandis qu'il réside de façon quasi continue en Angleterre et mène le conflit contre le roi au profit de la cause réformée. Il reçoit une réponse le 22 septembre 1571 mais la Cour ne se prononce pas et demande le renvoi de l'affaire pour plus d'information, et l'apport de pièces supplémentaires et contradictoires au dossier. Toutefois l'officier Marigny requiert que soit appliqué à la lettre l'édit de pacification protégeant Montgomery : « affin que, sans avoir esgard au temps de la proscription qui a

---

<sup>1</sup> ADO série A fonds Montg. VIII (1) : « Fontainebleau le deuxième jour d'aoust mil cinq cent soixante onze », pièce de procédure entre les Montgomery et les Rouxel de Médavy en 1571 au sujet du bois de Pallu (ou Ballu).

<sup>2</sup> *Ibid*

<sup>3</sup> ADO série A Montg II : papiers sur la querelle entre Montgomery et Médavy, liasses A, B, et C (récapitulatif au début datant du XVIII<sup>e</sup> siècle). Ici il s'agit de la liasse B : « ung contrat fait et passé le cinq février mil cinq cent soixante sept par devant le tabellion royault, par devant Jehan Fromentin, luy Fromentin par lequel appartenant de Jehan Fromentin et Jehanne Flotey vendu et cède audit déffenseur seigneur de Médavy ladite terre de Ballu, moyennant la somme de quatre cent livres. Fait et passé le huictième jour de juing mil cinq cent soixante sept, par lequel appart Jehan Sarquot, seigneur du Mauvrier et Anne Flotey, sa femme, avoy voullu qu'il transporte ung deffenseur la quart parties par judiciaire de la terre de Ballu et moyennant la somme de six cent livres tournois et principal (...) « Produit le vingt six et trente troisième articles de l'édit de pacification par lequel, à savoir par le vingt-sixième, le Roy envoy, voullu et ordonne que ceulx de la religion prétendue réformée soient maintenu et gardez sous la protection et authoritez ses biens, droits et actions.(...) D'aultant que luy déffendant a voullu prétendre que, quand les temps des troubles seroit de ce fait encore, ne voullant comparoitre en temps de troubles que l'on appelle la petite paix... »

court contre ceulx de la religion prétendue refformée durant les troubles, il soit remis en tel estat qu'il estoit auparavant iceulx »<sup>1</sup>. Ainsi, même en ces temps troubles qui opposent ouvertement la couronne au régicide et renégat Montgomery, le droit est dit dans toute sa rigueur :

« Antoine, Prince chevalier, seigneur de Blande, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel Cymon Roger, conseiller de Marigny, conseiller dudict seigneur cy sa court de parlement de Paris, commissaire depputez pour sa majesté pour l'exécution de son edict de pacification ès province de l'Isle de France, Picardie, Normandie, entre Messire Gabriel de Montgomery, impétrant de laditte demande cy requérante, affin que sans avoir esgard au temps de la proscription qui a court contre ceulx de la religion prétendue refformée durant les troubles, il soit remis en tel estat qu'il estoit auparavant iceulx, d'une part. Et Messire Jacques Rouxel de Medavi, deffendeur d'autres parties ouyes et de leur argumentement. Nous avons ordonné qu'elles (...) produiront par devant nous leurs pièces dedans la Saint-Martin prochain, cy ordonne comme de raison et cependant défence à iceulx de procedder ailleurs que par devant nous. Et après que le deffendeur a eslu son domicile en la maison de Maître Jehan Taffu son procureur, nous avons enjoint audict demandeur aussi eslu son domicile en la maison d'ung procureur de la court des parties dans ledit jour de Saint-Martin prochain vivant. Aussi mandons au premier huissier sergent royal ou aultre sergent royal sursoir ces présentes lettres d'exécution. Et à tous qu'il appartient à luy à faire obéir et de faire luy a nous donné pouvoir cy vers de celui a nous donné par ledict seigneur. Donné à Paris le vingt deuxième jour de septembre mil cinq cent soixante onze »<sup>2</sup>.

Les Montgomery utilisent la même argumentation que dans la procédure contre les Le Veneur de Carouges, mettant en avant leur appartenance à la religion prétendue réformée. Puis, c'est le fils du régicide, Jacques de Montgomery, qui reprend la procédure, en octobre 1578, entérinant bien là une inimitié entre les deux familles qui se poursuit sur plusieurs générations, sans que l'on sache exactement comment se termine cette affaire du bois du Pallu.

Comment juger de la détermination de deux partis à poursuivre leurs revendications et à faire valoir leurs droits ? On peut certes arguer qu'il n'est peut-être pas significatif que les Montgomery soient en conflit avec deux familles catholiques voisines. Il est vrai que toutes les familles nobles se dépensent sans

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg VIII (1) : Acte du conseil du roi dans l'affaire Montgomery contre Rouxel (22 septembre 1571)

<sup>2</sup> ADO série A Montg VIII (1) : *Ibid.*

compter dans des procès parfois ruineux, dont les causes n'ont rien de confessionnelles. La cause de ces procès comporte certes un fondement d'ordre matériel indéniablement. Il s'agit pour les Montgomery de restaurer coûte que coûte leur patrimoine passablement écorné par les désordres des guerres de Religion. Toutefois, cette affaire, motivée par des intérêts pécuniaires, tout en comportant un indéniable fond financier, n'en traduit pas moins des préoccupations religieuses. Ces dernières servent à la fois de toile de fond au conflit, et de justifications aux parties. A ce titre, il est intéressant de se souvenir que les bois de Goul ou de Pallu ne sont pas des terres anodines pour cette famille. En tant que plein fief de haubert, ces terres auraient pu recevoir un culte de fief. Il faut aussi se souvenir de l'argumentation avancée par Jacques de Montgomery face à ses détracteurs. Dans sa requête adressée au roi et à son Grand Conseil, il affiche nettement son appartenance à la religion réformée. Il espère même en tirer profit et faire pencher la décision des juges de son côté. Protégé désormais par le bouclier formé par l'édit de Nantes, il entend faire valoir ses droits. Au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, Jacques de Montgomery doit également faire face à d'autres procès l'opposant cette fois aux moines de l'abbaye de Saint-André en Gouffern, « pour les obliger à faire la réparation du chemin du Bourg de Montgomery, au bourg de Vimoutiers, le long du parc du moulin à eux appartenant, ce pour réparer les fossés n'étant au bout dudit parc vers Régné Denis, écuyer et deux autres sieurs, depuis le fossé du dit chemin jusqu'au cours de la rivière, comme il avoient accoutumé être pour recueillir les eaux défluantes dudit chemin tous de trois pieds de creux et trois de large »<sup>1</sup>. Ce litige se conclut favorablement pour les Montgomery qui obtiennent une sentence de condamnation contre les religieux<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg 32 : « pièces de procédure devant le sénéchal du comté de Montgomery entre le seigneur comte du dit lieu et les religieux de Saint-André de Gouffern entre 1585 et 1587 pour les obliger à faire la réparation du chemin du Bourg de Montgomery (assise en la paroisse de Saint-André, bourg de Vimoutiers, le long du parc du moulin à eux appartenant, ce pour réparer les fossés n'étant au bout dudit parc vers Régné Denis, écuyer et deux autres, depuis le fossé du dit chemin jusqu'au cours de la rivière, comme il avoient accoutumé être pour recueillir les eaux défluantes dudit chemin tous de trois pieds de creux et trois de large ».

<sup>2</sup> ADO série A Montg 32 : « pièces de procédure devant le sénéchal du comté de Montgomery entre le seigneur comte du dit lieu et les religieux de Saint-André de Gouffern : « Il apparaît que le dit sieur comte a obtenu sentence des plebs et des cheminages dudit comté le 9 juillet 1586 par laquelle sentence faite par les dits religieux (dudit lieu) avoir faits faire des réparations (...) le sieur comte obtenir exécutoire de cinquante écus sur les dits religieux pour les astreindre à faire faire les dites réparations pour le paiement desquels le sieur comte fit saisir le dit parc du Moulin et fit ordonner l'adjudication au rabais des dites réparations qui furent bannies et proclamées au marchez de Trun et de Vimoutiers, après lesquelles proclamations sont plusieurs deffault obtenues

La querelle semble a priori sans fondement, ni allusion d'ordre religieux, mais un simple conflit de voisinage, comme il en existe tant à cette époque, puisque les nobles semblent traditionnellement très avides de faire respecter leurs droits seigneuriaux et autres prérogatives et privilèges. Il est vrai que les années 1600 apparaissent comme un moment particulier pour Jacques de Montgomery, et pour sa mère Isabelle de la Touche, veuve du régicide, qui gère le comté en son absence. Ils ont bien conscience tous deux de la nécessité de reconstituer leur domaine. Le comté de Montgomery, comme nous l'avons déjà souligné, constitue un apport financier essentiel, pour lui et sa famille. Il ne saurait bien évidemment faire preuve de laxisme. C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre cette volonté de faire face à ses détracteurs, fussent-ils plusieurs à la fois contre lui. On perçoit bien, dans les années qui suivent la négociation du texte de tolérance religieuse, l'immense espoir que celui-ci peut susciter auprès de la communauté réformée. Au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, être protestant ne semble plus, du moins pour un temps, constituer une tare indélébile mais devient même un avantage en cas de conflit.

Mais, ne faut-il pas voir à l'inverse, chez ces familles catholiques voisines, une stratégie plus ou moins concertée pour attaquer le comte de Montgomery ? Entre 1598 et 1600, la famille protestante est engagée dans une longue querelle l'opposant à la veuve Le Veneur, au sujet des bois de Goult. Dix ans plus tard, entre les années 1610 à 1630, une autre querelle surgit entre Gabriel de Montgomery et Pierre Rouxel, baron de Médavy. La vieille inimitié entre les familles refait surface en 1610 et les oppose encore, pour deux décennies. Ce dernier « lors de l'acquisition, par le premier, le 1<sup>er</sup> février 1610, des fiefs, terres et sieuries du chastel d'Almenèches, Penthievre, moitié de la Quatorzaine et moitié fief commun, avait demandé la confiscation et commise des dits fiefs et la saisie du fief du Cercueil, relevant de la Quatorzaine (paroisse de la Ferrière-Béchet) »<sup>1</sup>. La mésentente contient indéniablement un caractère religieux puisqu'elle semble porter sur la présentation des églises de Saint-Michel du

---

contre les dits religieux faute de comparaitre pour être présent à la dite adjudication qui terminèrent ce qui existe de cette procédure ».

<sup>1</sup> ADO 242 J : chartier de Médavy, cote 119/124 bis : inventaire des pièces produites par Jacques Rouxel de Médavy et le comte de Montgomery qui, lors de l'acquisition, par le premier, le 1<sup>er</sup> février 1610, des fiefs, terres et sieuries du chastel d'Almenèches, Penthievre, moitié de la Quatorzaine et moitié fief commun, avait demandé la confiscation et commise des dits fiefs et la saisie du fief du Cercueil, relevant de la Quatorzaine (paroisse de la Ferrière-Béchet)



Friche, située sur le fief des Essarts et de Saint-Aubin, dressée à proximité du château d'Almenèches. Certes, les prérogatives et droits seigneuriaux, que les familles nobles ont toujours préservés jalousement, sont en jeu. Ici, la lutte d'influence oppose deux familles rivales et dont les terres se situent à proximité l'une de l'autre, celle de la plaine d'Argentan. Mais la rivalité peut aussi être d'ordre confessionnel dans la mesure où l'une est catholique et autrefois ligueuse, l'autre professe encore la religion protestante et doit recouvrer sa place et son prestige localement, après les troubles du siècle passé.

D'après l'auteur des Lumières Odolant Desnos, Pierre Rouxel, fils de Jacques Rouxel, gouverneur du château d'Argentan, entre dans la Ligue qui le comble de faveurs et devient maréchal de camp le 27 mai 1589<sup>1</sup>. Cette adhésion à la Ligue est confirmée par cet acte au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale<sup>2</sup>. Le 2 juillet 1592, Mayenne donne à Rouxel des lettres de provisions. Puis celui-ci se rallie à Henri IV qui lui donne le gouvernement de Verneuil et rétablit son autorité en Argentan<sup>3</sup>. D'après le traité de réduction de la ville de Verneuil fait par le roi Henri IV, il est prévu « qu'il ne se fera exercice de la religion prétendue réformée dedans la ville de Verneuil et que les ecclésiastiques de la dicte ville demeureront quittes des décimes du passé »<sup>4</sup>. Le 25 octobre 1602, le roi ordonne l'érection de la terre de Médavy en baronnie<sup>5</sup>. Ainsi Pierre Rouxel, baron de Médavy, continue-t-il sa carrière en conservant la faveur du roi, et devient capitaine de cinquante hommes d'armes des ordres du roi et lieutenant pour Sa Majesté aux bailliages d'Evreux, et de Verneuil<sup>6</sup>. En 1612, il est nommé « lieutenant pour le roi au bailliage d'Evreux en l'absence de Monsieur le maréchal de Fervacques »<sup>7</sup>, puis à son propre compte en 1615<sup>1</sup>. Il meurt en 1617,

---

<sup>1</sup> Odolant Desnos, *op cit.*, p.22 (note LXXI).

<sup>2</sup> BNF FF PO 2577 fol 13 (Pierre Rouxel) : le texte est peu lisible, presque effacé : « Nous Pierre de Rouxel, baron de Médavy, cappitaine (...) des catholiques soubz l'autorité de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et conseiller de France, confessons avoir receu comptant de M. Guillaume, trésorier, la somme de (?), le 23 juin l'an mil cinq cent quatre vingt neuf ».

<sup>3</sup> ADO 242 J cote 18 : chartrier de Médavy: action pendant la Ligue.

<sup>4</sup> *Ibid.*, cote 18 : « articles et lettre de décharge du printemps 1594 accordée par le Roi au baron de Medavy pour la « réduction de Verneuil ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, cote 21.

<sup>6</sup> BNF FF PO 2577, fol 14 : « Nous, Pierre Rouxel, baron de Médavy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordres du roy, et lieutenant pour sa Majesté aux bailliages d'Evreux, de Verneuil, confessons avoir receu de M. Estienne Puget, cons de sa Majesté, trésorier de son espargne la somme de 4 mil livres, le 12 septembre 1607 ».

<sup>7</sup> BNF FF PO 2577, fol 16 : « Nous, Pierre Rouxel, baron de Médavy, lieutenant pour le roy au bailliage d'Evreux en l'absence de Monsieur le maréchal de Fervacques, confessons avoir receu de

marié à Charlotte de Hautemer, fille du maréchal<sup>2</sup>. Ainsi l'adversaire des Montgomery est puissant et très bien introduit à la Cour, malgré son adhésion passée à la Ligue, de laquelle il s'est repenti auprès d'Henri IV. Cette famille n'en reste pas moins attachée de façon indéfectible au catholicisme. Son fils, Jacques Rouxel de Médavy, devenu comte de Grancey, perpétue cette tradition et continue l'ascension sociale de la famille, comme l'atteste son contrat de mariage avec Catherine Mouchy, fille de Georges de Mouchy, chevalier, seigneur d'Hoquincourt, gouverneur pour le Roy de Mongulin, et maître d'hôtel de la reine, daté de 1624<sup>3</sup>.

Dans un premier temps, les Montgomery s'emploient à prouver leur patronage sur l'abbaye en fournissant pour preuves divers aveux collationnés sur le fief d'Almenèches et sur l'abbaye des religieuses d'Almenèches, entre 1399 et 1464. L'abbaye est assise en la châtellenie d'Essay, de Trun, d'Argentan, d'Alençon, de Saint-Silvin, et plusieurs autres paroisses (notamment celle de Saint-Germain de Montgommery). Il s'appuie sur l'acte de fondation donné par Roger de Montgomery : « du droit de leur fondation elles sont et doivent être quitte de coutume par tout le duché de Normandie lesquelles libertés, franchises et dignités par Roger comte de Montgomery fondateur dudit hostel Moustier, leur furent donnés en pure et franche aumône sans aucune chose retenir, sauf la

---

M. Raymond Philypeaux, trésorrier de sa Majesté en son épargne la somme de douze cent livres ay ong mandement sur parchemin et signe de sa main et datté du jour dhuy portant quittance de pareille somme a laquelle M. Jamiray, receveur général des finances à Rouen (...) le dix-septième jour de juing mil six cent douze ».

<sup>1</sup> BNF FF PO 2577, fol 17 : « Nous Pierre de Médavy, lieutenant pour le Roy au bailliage d'Evreux, confessons avoir receu (...) idem au paiement des estat et appointment de lieutenant au gouvernement de Normandie la somme de neuf cent livres le dernier jour de décembre 1615 ».

<sup>2</sup> BNF FF PO 2577, fol 18 : contrat ou constitution de rente daté de 25 juillet 1622 « entre dame Charlotte de Hautemer, veuve de Messire Pierre de Rouxel de Médavy, vivant chevalier des ordres du roy, conseiller du roy en ses conseils, lun des lieutenants généraux et gouverneurs de Normandie, dame de Mesdavy, comtesse de Grancey »

<sup>3</sup> BNF FF PO 2577, fol 24 : contrat de mariage du 16 février 1624 entre Jacques Rouxel de Médavy, chevalier, seigneur dudit Médavy, comte de Grancey, demeurant ordinairement au château de Médavy, bailliage d'Alençon en Normandie, estant de présence en cette ville de Paris, logé rue de Tourville ou pour insigne la corne de dain, au nom de haulte et puissante dame Charlotte de Hautemer, dame de Médavy, comtesse de Grancey, veufve de feu hault et puissant seigneur Pierre de Médavy, vivant chevalier des ordres du Roy, conseiller en son conseil d'estat privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, l'un des premier lieutenants généraux au gouvernements de Normandie, seigneur de Médavy avec Catherine Mouchy, fille de Georges de Mouchy, chevalier, seigneur d'Hoquincourt, gouverneur pour le Roy de Mongulin, grand (?) et maître d'Hostel de la Roynie, estant de présence en cette ville de Paris logé place Matignon derrière le Louvre tant en son nom que pour haulte dame Claude de Monchy, son épouse (...) icelluy faire solennité en face de saicte église le plus tôt que faire ce pourra... »

droiture de monsieur le duc »<sup>1</sup>. L'argument ne semble pas toucher son but, peut-être parce que Roger de Montgomery n'appartient pas à la filiation directe de cette branche, comme on le sait (la famille ayant en fait acheté cette terre au début du XVI<sup>e</sup> siècle). C'est pourquoi les frères Montgomery requièrent la médiation du roi et s'appuient sur l'article trente-trois de l'édit de Nantes pour asseoir leur démonstration. Il s'agit d'une énorme procédure au montage juridique complexe, portant principalement sur la question de la présentation aux églises du fief d'Almenèches. Dans l'instruction pour le fief du château d'Almenèches, Jacques Rouxel de Médavy se livre à un plaidoyer à charge contre le comte de Montgomery, visant à démontrer ses droits : « Jacques de Rouxel de Médavy, chevalier, sieur baron de Médavy, fils aîné de Pierre de Médavy, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil d'Etat et privé, l'un de ses lieutenants en Normandie, seigneur de Médavy, deffenseur contre le comte Jacques de Montgomery au sujet du château d'Almenèches, demandant la présence de Charlotte de Hautemer, veuve dudit deffunt seigneur de Médavy, ayant la garde noble royale des enfants dudit defunt sieur de Médavy. (...) Comme le fief du chasteau d'Almenesches litigieux est distinc et separé d'avec ledict fief du chasteau d'Almenèches dict Paintièvre non litigieux. Et que les dicts deux fiefs ont antérieurement appartenu à divers seigneurs, et depuis a esté acquis par sieur Frédéric de Foix »<sup>2</sup>. De nombreuses pièces de cette affaire, qui s'étale sur deux décennies, sont présentées en annexe en fin d'ouvrage. Elle porte sur la question de savoir qui est le seigneur du domaine. Qui doit percevoir les rentes ? Il s'agit aussi de déterminer à qui revient la présentation des églises de Saint-Aubin, sur la paroisse du château d'Almenèches, et du droit de patronage et présentation de la chapelle de Saint-Michel du Friche. D'après les Rouxel de Médavy, le fief d'Almenèches relève du fief des Essards<sup>3</sup>. Il s'applique à montrer que ce plein fief de haubert du château des Essards a été vendu par Antoine Regnault, sieur des Essards, le 2 décembre 1593 pour 6000 écus à Pierre de Rouxel, sieur de Médavy,

---

<sup>1</sup> ADO série A Montg VIII (1) : contre Rouxel concernant le château d'Almenèches. (1464-1587-1615) et l'abbaye des religieuses d'Almenèches.

<sup>2</sup> ADO série 242 J 120 : Médavy, sans date, début XVII<sup>e</sup> siècle, après 1620, instruction concernant le procès entre Jacques Rouxel de Médavy et le comte de Montgomery.

<sup>3</sup> ADO série J 122 : Médavy : inventaire des pièces produites dans le procès entre Charlotte de Hautemer, veuve de Pierre de Rouxel de Médavy, un des lieutenants du Roi en Normandie et Gabriel, comte de Montgomery, gouverneur du château de Pontorson. La dite dame protestait de la nullité de la saisie du fief du Cercueil et demandait à être maintenue en possession de la tenure et mouvance du fief du Château d'Almenesches, comme tenue du fief des Essarts.

« de laquelle terre dépend le droit de patronage et présentation de la chapelle de Saint-Michel du Friche »<sup>1</sup>. En ce sens, Gabriel de Montgomery n'a aucun droit sur cette terre, d'après les Rouxel de Médavy. Comme l'affaire s'attarde, et afin de se montrer plus convaincant, il fournit également, en 1617, un extrait de la chambre des comptes de Normandie, concernant les taxes et cotisations du fief du château d'Almenèches<sup>2</sup>. Il s'emploie à bien distinguer les diverses terres, une première portion, celle du fief d'Almenèches, dit Penthievre, érigé en demi fief de haubert et une autre portion, le plein fief de haubert d'Almenèches<sup>3</sup> et retrace l'historique de leur propriétaires et des droits qui y étaient assortis<sup>4</sup>. Ce n'est bien sûr pas l'avis de Gabriel de Montgomery. Il s'appuie sur un arrêt du parlement du 10 avril 1631 qui indique que « les dittes tenures ont été adjudgées au comte de Montgomery à cause de son comté »<sup>5</sup>. La conclusion de cette affaire, couvrant deux décennies, aboutit en effet le 10 avril 1631 ; elle est finalement fournie par le Parlement de Rouen. Celui-ci propose l'arbitrage suivant : le fief du Cercueil relève de la Quatorzaine. Il adjuge au seigneur des Essarts la mouvance du fief du château d'Almenèches et les fiefs du quatorzaine et Penthievre au comté de

---

<sup>1</sup> ADO 242 J 268 : plein fief de haubert du château des Essards (paroisse d'Almenèches, seigneurie du château) : sommation faite à noble homme Antoine Regnault, sieur des Essarts en vertu d'une ordonnance du lieutenant du bailli en 1578 pour la levée des Trois Etats pour le fait de la réformation des Coutumes du duché d'Alençon. Et ADO 242 J cote 278 : fief des Essards ; terre vendue par Antoine Regnault, sieur des Essards le 2 décembre 1593 pour 6000 écus sol à Pierre de Rouxel-Médavy, de laquelle terre dépend le droit de patronage et présentation de la chapelle de Saint-Michel du Friche.

<sup>2</sup> ADO 242 J 121 : Médavy : extraits faits par la chambre des comptes de Normandie des parties des taxes auxquelles ont été taxés et cotisés « les fiefs du château d'Almenèches, avec le quatorzaine, partie du fief commun de Mortrée et Penthievre, dépendant de la vicomté d'Alençon, aux arrières bans levés au bailliage d'Alençon en 1587, 1594, 1597 ». Cet extrait a été délivré en 1617 à la requête de Pierre de Rouxel, capitaine de cents hommes d'armes, en procès avec Gabriel de Montgomery, comte du dit lieu, pour la tenure des dits fiefs.

<sup>3</sup> ADO 242 J 120 : « quand au fief d'Almenèches, dit Penthievre, qui est un demy fief de haubert qui estoit autrement possédé par Ysabeau Davaugour et par le comte de Penthievre. Le dict fief fut donné en l'an 1528 à Frédéric de Foix par le Roy de Navarre représentant les droits desdicts comte de Painthievre ou par succession ou par confiscation n'importe pas. Mais quant à l'autre fief d'Almenèches qui est le fief litigieux, l'on a veu que c'estoit un plein fief de haubert lequel fut autrement possédé jusqu'en l'an 1428 par Margueritte du Noyer et fut partagé entre les trois filles de la dicte du Noyer en l'an 1472 en trois lotz parmi desquels lotz estoit le fief du chasteau d'Almenèches litigieux est lequel troisième lotz echu à Marie du Noyer troisième fille ».

<sup>4</sup> ADO 242 J 338 : Acte du 5 avril 1530 : Mgr. Dom Frédéric de Foix, seigneur de Mortrée, Almenèches, grand écuyer du roi de Navarre, en raison de la petite fondation de l'église paroissiale de Saint-Aubin du château d'Almenèches (paroisse du château d'Almenèches) dont il est le seigneur et patron, aumône audit trésor une portion de terre plantée en bois appelé « le Chesne » à charge de faire dire par les habitants, un pater et un ave à l'intention dudit seigneur et de sa famille, aux dimanches et fêtes solennelles (suivent le nom des paroissiens qui ont accepté le don).

<sup>5</sup> ADO série A Montg II : querelle sur la tenure d'Almenèches, de Penthievre, la Quatorzaine et moitié du fief commun respectivement prétendue par les d. seigneurs.

Montgomery<sup>1</sup>. Mais la querelle entre Jacques de Médavy et François de Montgomery ne semble pas être vidée en 1643. Nous avons bien là l'exemple de ces inimitiés viscérales et durables qui existent souvent entre des familles nobles.

Toutefois, les Montgomery ne constituent pas la seule famille protestante à être en butte à des chicaneries et vexations. D'autres lignages, moins importants, doivent aussi faire face aux mêmes difficultés. Lorsque le protestant Laisné, sieur de Torchamp, écuyer, vivant près de Domfront, dans le bocage normand, réclame le patronage sur la cure de Torchamp contre le père-abbé de Lonlay, il est débouté de sa demande. Pour appuyer sa requête, Torchamp s'appuie sur une transaction contractée avec l'abbé d'Épernon au XIV<sup>e</sup> siècle, mais sans être en mesure de fournir l'acte capitulaire. Il avance aussi, comme argument, son appartenance à la Religion Prétendue Réformée pour refuser la présentation au père-abbé de Lonlay. Toutefois, Laisné de Torchamp est débouté car les abbés n'ont aucun mal à prouver que le patronage existait dès le XIV<sup>e</sup> siècle, soit deux siècles avant l'irruption de la foi réformée dans le royaume. La présentation de l'église-abbaye de Lonlay reste donc en possession des abbés<sup>2</sup>. Ici encore, le soupçon d'une action plus ou moins concertée menée par les familles

---

<sup>1</sup> ADO série 242 J 124 : chartier de Médavy : original sur parchemin et deux copies sur papier : « extrait des registres de la cour de parlement, entre Messire Gabriel comte de Montgomery, chevalier, sieur et châtelain de Ducey, gouverneur pour le Roy en cette ville et chasteau d'Argentan renvoyé à la cour par le lieutenant du bailli d'Alençon ou son lieutenant au siège d'Essay et Messire François Rouxel de Médavy, abbé de Cormeilles, Guillaume de Rouxel, sieur et baron de Maudy en Lenve (?), se faisant fort pour Messire Jacques Rouxel de Médavy, sieur et baron de Grancey et de Médavy, enfant et héritier de déffunt messire Pierre de Rouxel, vivant chevalier, sieur et baron de Médavy et l'un des lieutenants pour le roy en Normandie, ayant repris le procez tel et en l'estat que la laissé ledict messire Pierre de Rouxel. (...) Il est dict que la court en la Chambre de ledict faisant droit sur les conclusions des parties au principal a maintenu et maintient ledict Jacques de Rouxel de Médavy à la propriété de la terre à cause de sa seigneurie des Essarts réuni à la baronnie de Médavy dudict fief du chastel d'Almenèches qui fut à Margueritte du Noyer et depuis à Pierre de (?) avec manoir maison et motte qui en dépendent et droit de présentation à la chappelle de Saint-Nicolas du chastel l'estant dans ledict manoir. Et du consentement dudit François de Médavy a ordonné et ordonne que dedans trois mois, il sera tenu baillé adveu et dénombrement audict comte de Montgommery des fiefz de la Quatorzaine, moitié du fief commun, ensemble du fief du chastel d'Almenèches dit Penthievre qui fut à Jehan de Bretagne, comte de Penthievre et depuis à Dom Frédéric de Foix dans lequel sans aucun esgard aux clauses du contrat d'acquisition du dernier jour de février mil six cent dix seront employez les arrestez dudit fief du chastel d'Almenèches dict Penthievre et droits de patronage des eglizes de Saint-Aubin du chastel et Saint-Leger de la Haye et autres dépendances dudict fief suivant les autres adveux et titres dudict comte de Montgommery. Et sur la commise prétendue par ledict de Montgommery est saisie du fief de (?) ordonne que seront payé par ledict Montgommery. Faict à Rouen ». Cette tenure a ensuite été cédée par les comtes de Montgomery.

<sup>2</sup> ADO série 64 J 1-9 : chartier de Torchamp, non classé (Laisné de Torchamp), série 64 J 3 : cité en 1550, François Laisné de Torchamp. Jean (Le Hérisse), seigneur du franc fief de Torchamp au grand chemin de Domfront. Terre de la Faverie, assise en la paroisse de Torchamp dépendante : aveu rendu par Michel Faverie. Notes des titres de l'abbaye de Lonlay pour la présentation de la cure de Torchamp.

catholiques locales, contre les protestantes peut se concevoir. Les lignages de confession réformée répondent avec leurs propres arguments, s'appuyant sur les édits de pacification qui leur restituent leurs droits et biens.

Reste à savoir dans quelle mesure le caractère confessionnel de ces affaires ne demeure pas un prétexte. Que les Montgomery soient en conflit avec des familles ligueuses n'est certes pas significatif, dans la mesure où toutes les familles nobles se dépensent sans compter dans des procès parfois ruineux, dont les causes profondes n'ont rien de confessionnel. Dans le cas présent, il existe probablement entre ces deux parties une hostilité particulière, qui se nourrit de querelles au fondement religieux. En effet, ces dernières semblent loin d'être amorties et vidées car les tenures de Médavy et celles de Penthièvre, la quatorzaine et fief commun sont confuses et mêlées en plusieurs paroisses et « pour quoi obvier le dit seigneur de Médavy a baillé en échange au seigneur comte de Montgomery la tenure et mouvance de Versainville, Panthou, Aubry en Exmois en circonstances et dépendances. En contre-échange, le dit seigneur de Montgomery a cédé audit seigneur de Médavy la tenure desdits fiefs religieux circonstances et dépendances ». Le dénouement de cette affaire comportait bien une base d'ordre matériel. Toutefois, il est probable que les Montgomery ont cherché à réaffirmer leur autorité religieuse. Le culte de fief a été un mode de diffusion privilégié du protestantisme à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>. Ainsi, les Montgomery se sont montrés très attentifs à leurs églises et les ont surveillées de très près. Il est intéressant de relever à cet égard leur argumentation au cours de ces procès. Ils s'appuient systématiquement sur les articles de l'édit de pacification pour faire valoir leurs droits. En ces années du tournant du siècle, ils avancent fièrement auprès du roi leur appartenance à la religion réformée et requièrent l'appui et le soutien du premier d'entre eux.

- *L'affaire du collège en Alençon*

Mais la noblesse seconde n'est pas la seule à être confrontée à une hostilité patente de ses rivaux et voisins. Une autre part du second ordre, urbaine et insérée dans les structures juridiques et financières alençonnaises, connaît aussi des difficultés et reste en butte à des tracasseries de tous ordres, lorsqu'elle cherche à appliquer, dans l'esprit et dans la lettre, l'édit de Nantes et ses articles

secrets. François Hardy est secrétaire du roi de Navarre et son fils Pierre commence sa carrière comme receveur du roi au duché de Beaumont-sur-Sarthe (une terre appartenant à l'apanage des Bourbons jusqu'à son intégration à la couronne de France sous Henri IV). Il devient ensuite grenetier en Alençon<sup>1</sup>. Cet homme s'illustre particulièrement dans la défense des intérêts de la communauté protestante lors d'une affaire importante datant de la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Contenue dans la série D des archives départementales de l'Orne, elle concerne le collège d'Alençon. Alors que les catholiques parviennent à créer un collège de jésuites dans la cité vers 1592, la communauté protestante réclame quant à elle le même droit au nom d'une rente accordée par Henri IV à la ville pour le remboursement d'un emprunt de six cents livres par an<sup>2</sup>. Cet emprunt, contracté en 1592, est remboursé à condition que la somme soit utilisée pour la fondation d'un collège. L'ouverture de ce collège ne peut être réalisée que le 21 avril 1623, avec l'autorisation de Charles de Matignon, comte de Thorigny et lieutenant général en Normandie, et accordée finalement un mois plus tard. Mais le litige croît entre les catholiques et les protestants. Ces derniers détiennent des postes influents en ville ; l'enseignement est une question capitale dans la lutte d'influence que les protestants mènent contre les catholiques, et ils n'entendent pas se laisser si facilement dépossédés de leur droit. C'est ici qu'entre en scène Pierre Hardy, qui devient le principal protagoniste de cette lutte. Entre 1623 et 1636, jusqu'à l'achat du terrain nommé *Le Petit Parc*, par les religieux<sup>3</sup>, Pierre Hardy est en effet au centre d'une querelle financière, qui n'est en fait qu'un prétexte, et dont le véritable enjeu est bel et bien une question religieuse. Après la création du collège en 1623, le recteur jésuite Jean-Baptiste de Saint-Jure,

---

<sup>1</sup> ADO série 29 J 17: aveux et dénombrements du fief de Vicques : anciens titres (1598-1662), famille Hardy (R.P.R) : Faubourg de Courteille : relevant de M le Marquis de Lille à cause de sa seigneurie de Larré faisant partie de la baronnie du Hertré. Vente de la terre de Vicques par Gabriel de Fontenay, sieur du Belle et Margueritte Cerzée, son épouse, à Pierre Hardy, sieur de Vicques, grenetier d'Alençon, époux de Magdelaine Duval, le 16<sup>ème</sup> jour de juin 1621. Papiers daté de 1598.

<sup>2</sup> ADO série D1, fol. 1, 2 et 11 (1592-1635) : autorisations de l'établissement en Alençon d'un collège dirigé par des P.P. Jésuites, donnés par Jacques Le Camus de Pont-Carré, évêque de Sées, par Charles de Matignon, comte de Thorigny, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général pour sa Majesté de la province de Normandie (20 mai 1623).

<sup>3</sup> ADO série D2 : lettres patentes du roi par lesquelles il donne aux P. Jésuites le petit parc de son château d'Alençon pour y établir son collège (1637) ; confirmation de cette donation par Marie de Médicis, mère du roi, duchesse d'Alençon (15 juin 1637) ; extrait d'un registre du contrôle de la vicomté d'Alençon contenant, feuillet 316 et suivants, sous forme de mémoire, les motifs sur lesquels le sieur Quentin Vavasseur, contrôleur des domaines, a fondé son opposition à l'aliénation du Petit-Parc.

directeur du nouveau collège, demande à être payé annuellement d'une somme de 2000 livres pour l'entretien et le fonctionnement de l'établissement, à puiser sur l'octroi et sur les tailles. Il s'appuie pour ce faire sur l'autorisation du roi, datée de 1620, permettant aux religieux d'établir un octroi sur les vins, cidres et autres denrées vendues et consommées dans la ville<sup>1</sup>. Mais le recteur, malgré une requête adressée aux présidents et trésoriers de France par le truchement du bureau des finances de la généralité de Rouen, se heurte au refus catégorique du receveur des deniers communs et de l'octroi, qui n'est autre que Pierre Hardy lui-même. Ce dernier refuse de solder le quartier échu sous le prétexte qu'il professe la R.P.R.<sup>2</sup>. Ainsi la communauté protestante de la ville se montre solidaire, en réclamant l'ouverture d'un collège protestant dans la cité et les subsides qui accompagnent cette ouverture. Malgré les sommations diverses, l'affaire est au point mort l'année suivante, en 1624 : nouveau refus de Pierre Hardy<sup>3</sup>. L'affaire est alors portée par les religieux à la cour des aides de Normandie et au bureau des finances de Rouen. C'est donc la chancellerie royale qui tranche le litige. Par lettre patente du roi, datée du mois de septembre 1627, il est dit que les habitants pourront prendre sur le produit de l'octroi, quatre cents livres de rente annuelle pour les émoluments du régent de la classe de rhétorique et 300 autres pour la construction d'un bâtiment. Finalement, un arrêt du Conseil, daté du mois d'octobre 1631, accorde aux religieux 1750 livres de rente annuelle à prendre sur l'octroi de la ville. Les 7, 10 et 14 mai 1633, les cours des comptes et des Aides de Normandie vérifient et enregistrent les lettres : c'en est fini de la lutte de Pierre Hardy, qui ne

---

<sup>1</sup> ADO série D1, fol. 6 : procès-verbal d'une assemblée générale des habitants de la ville présidée par René Erard, écuyer, sieur de Mesnil-Guyon, conseiller du roi, maître des requêtes de la reine-mère, lieutenant-général au bailliage et siège présidial d'Alençon, ayant pour objet de demander au roi la permission d'établir un octroi sur les vins, cidres et autres denrées vendues et consommées dans la ville et les faubourgs, pour le produit être affectés aux réparations des murailles de l'enclos du château, du clocher de la grande église et des avenues de la ville, ainsi que le paiement d'une pension annuelle de 1400 livres au recteur du collège.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol.12 : requêtes présentées aux présidents et trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Rouen par le P. J.B. de Saint Jure, recteur du collège d'Alençon, exposant que les habitants de cette ville avaient consenti à payer annuellement pour son entretien et pour celui des régents, une somme de 2000 livres, savoir 1400 livres sur l'octroi accordé par le roi et 600 livres sur les tailles ; que le receveur des deniers communs refusent de solder le quartier échu, sous prétexte qu'il fait profession de la R.P.R. et que lui les habitants professant le même culte prétendent qu'une partie des ces deniers doit être employée au traitement des régents qu'ils veulent établir de leur propre autorité et sans commission du roi.

<sup>3</sup> ADO série D1, fol. 13 : nouvelle sommation faite au sieur Hardy, receveur des deniers communs et d'octroi sur la requête du P. de Saint-Jure, recteur du collège, pour obtenir le paiement d'un quartier de pension échu au mois de décembre 1624 ; refus de payer de la part du sieur Hardy, objectant que les régents de la R.P.R. ont fait entre ses mains opposition de paiement.



peut bien sûr plus résister à la toute puissance royale<sup>1</sup>. Au contraire, les pères jésuites triomphent en obtenant la jouissance du *Petit Parc*, sis à proximité du château d'Alençon, qui ne leur appartenait jusque-là que viagèrement ; ils peuvent aussi s'agrandir en achetant d'autres parcelles, telle celle des Etaux<sup>2</sup>. Les notables protestants de la ville n'ont pu en revanche fonder leur propre collège. En 1651, le lieutenant civil et criminel au bailliage d'Alençon signale « qu'il ne s'est présenté aucun maître d'école ou régent pour être reçu à régenter ou instruire les enfants des habitants de la ville professant la R.P.R. »<sup>3</sup>. De ce fait, la somme qui leur était allouée disparaît, pour être confiée finalement aux collèges catholiques de la ville, en 1653<sup>4</sup>. La solidarité de la communauté protestante alençonnaise n'a rien pu faire contre cela. Alors que celle-ci est encore sûre de sa position et de ses prérogatives à mesure que le siècle passe, la situation devient de plus en plus difficile pour ces familles de la noblesse protestante. En effet, celles-ci se voient durement brimées tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et ce, bien avant la Révocation de l'édit de Nantes. Celles du Perche ou du bocage flérien et du domfrontais doivent également faire face aux tracasseries émanant des autorités épiscopales de l'époque.

---

<sup>1</sup>ADO série D1, fol. : arrêt du Conseil et lettres patentes du roi données en conséquence de cet arrêt, ordonnant que les P. Jésuites du collège d'Alençon seront payés par préférence à tous autres de la somme de 1750 livres qu'ils doivent toucher annuellement sur les octrois de la ville (octobre 1631).

<sup>2</sup>ADO série D3 (1644-1653), fol. 2 : accord fait entre les P. Jésuites et messire Isaac de Maillot du Boulay-Morin par lequel ce dernier abandonne auxdits P. la jouissance du Petit Parc du château d'Alençon, qui lui appartiennent viagèrement, en sa qualité de capitaine gouverneur de la ville, moyennant une rente annuelle de 300 livres. Et fol. 77 : sentence du lieutenant au présidial d'Alençon déchargeant les P. jésuites du paiement d'une somme de 1000 livres reste du prix de l'acquisition de leur maison des Etaux, et la mettant à la charge des habitants de la ville.

<sup>3</sup>ADO série D3, fol. 10 et fol. 11 : sommation faite, à la requête de Thomas Hardy, receveur des deniers communs de la ville d'Alençon à Charles de Fromont, sieur de la Bernardière, receveur des tailles de l'Élection de leur collège, en l'exercice pour l'année 1648, de lui fournir et payer la somme de 600 livres que les habitants de cette ville ont le droit de prendre pour l'entretien de leur collège et des régents qui instruisent la jeunesse ; le sieur de Fromont répond qu'il ne peut se dessaisir de cette somme avant que l'instance pendante au bureau des finances de la Généralité entre les pères jésuites et le sieur Postère, se disant maître des petites écoles des habitants professant la R.P.R., soit entièrement vidée (1552).

<sup>4</sup>*Ibid*, fol. 13 et 14 : P. de Lesseau, recteur du collège, exposant que loin d'avoir obtenu récompense des frais qu'ils a faits pour l'établissement de la classe de philosophie, il a pris sur le 600 livres que le Conseil privé du roi vient d'accorder pour l'entretien des petites écoles des habitants de la ville professant la R.P.R. ; il demande en conséquence que les sommes restantes à payer sur les promesses faites par les habitants de la ville pour l'entretien du collège lui soit abandonnées ; ce qui lui est accordé. Fol. 15 : les échevins de ladite ville seront assignés à comparaître devant le Conseil pour y être ouïs et que cependant lesdits échevins payeront aux Pères Jésuites les 600 livres portées au contrat du 17 août 1623 (1653).

Ainsi, on l'aura compris, au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les édits de pacification d'abord, puis surtout celui de Nantes de 1598, ont été décisifs pour la communauté noble réformée de Basse-Normandie. Tour à tour, les membres du second ordre de confession protestante ont pu s'appuyer sur les principes VI, VII et VIII pour asseoir un culte de fief et enraciner, sur leurs terres, une pratique religieuse pour eux, les leurs et leurs gens et permettre aussi la constitution de communautés réformées dans le bocage. Ils ont pu également s'emparer du texte et de ses articles pour se constituer un bouclier juridique contre les attaques de leurs adversaires catholiques, pour faire valoir leurs droits. De ce fait, après presque quarante années de conflit religieux, auxquelles la plupart ont participé activement, leur place en sort renforcée et consolidée, un temps du moins. Beaucoup de ces nobles ont préféré rentrer dans leur fief et sur leur terre, s'abstenant de participer aux derniers soubresauts, affectant en marge la Basse-Normandie, tel l'épisode rocambolesque de Montchrestien. La plupart d'entre eux choisissent plutôt de consolider leurs biens et fiefs malmenés par les guerres. Ainsi, les frères Montgomery recouvrent après deux à trois décennies, non seulement leurs titres dès 1576, mais aussi leur patrimoine et leur prestige politique auprès du roi et de la noblesse locale. L'édit de Nantes a entériné l'existence d'une communauté réformée dans le royaume de France et dans la région bas-normande. Il s'agit bien là d'une victoire, même précaire, pour la noblesse réformée locale, qui devient alors le principal instrument de sa diffusion.

Pourtant, la victoire de Richelieu, lors du siège de La Rochelle en 1628 et l'instauration de l'édit de grâce d'Alès de 1629, lui permet de mettre en œuvre une application de l'édit « à la rigueur », sans que la noblesse protestante bas-normande s'y oppose réellement. Lorsqu'en 1637, se tient le synode national d'Alençon, la venue du délégué du roi marque aussi l'annonce de restrictions sévères et de mesures vexatoires : défense de recevoir des lettres de pays étranger, interdiction d'avoir des ambassadeurs et de communiquer avec d'autres synodes... Le temps d'une répression sourde et insidieuse est venu pour la communauté réformée. Mais, que devient alors la détermination d'un gentilhomme huguenot face aux pressions grandissantes exercées par le pouvoir et les institutions religieuses au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ?

## **Quatrième Partie**

### **Se convertir ou désobéir : De 1661 au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes**

# Chapitre 1

## Des retours massifs au catholicisme ?

### 1. Se convertir ?

- *La lente érosion de la communauté réformée*

Après 1598, le déclin du protestantisme français se confirme. L'étude statistique concernant l'évolution numérique de la communauté réformée dans le Royaume de France a été menée par Philip Benedict pour la période 1600 à 1685<sup>1</sup>. A partir de l'examen des registres paroissiaux (souvent précoces chez les protestants), il met en avant l'idée d'un maintien numérique de ceux-ci, au cours de la période. Certes, il apparaît nécessaire de critiquer les sources. Il souligne notamment la tendance, chez les protestants, à différer le moment du baptême et du mariage, ce qui revient probablement à modifier quelque peu les résultats de l'enquête. Ces précautions initiales étant prises, il conclut à une chute, relativement modeste, d'un quart des membres de la communauté<sup>2</sup>. Les effectifs de la communauté protestante française au XVII<sup>e</sup> siècle évoluent, selon lui, de la façon suivante. Estimée à un million de 1598 à 1600, elle passe à 930 000 en

---

<sup>1</sup> Philip Benedict, *The Huguenot population of France, 1600-1685: the demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphia, The American Philosophic Society, 1991, 164 p.

<sup>2</sup> Philip Benedict, *op. cit.*, p. 27.

1610, 800 000 au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et à 730 000 à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. Ainsi, malgré les controverses interconfessionnelles intenses au XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de conversion massive au catholicisme, ni d'érosion marquée du poids numérique des Eglises réformées en France, au siècle de Louis le Grand. Après les nombreuses défections nobiliaires des années 1593-1594, et surtout après 1598, date à laquelle bon nombre de nobles français ont fait le choix d'Henri IV, la communauté réformée française se stabilise donc au-dessous du million de membres.

En ce qui concerne spécifiquement la ville d'Alençon, l'étude est également conduite par Philip Benedict, qui utilise ici les travaux de l'historien du XIX<sup>e</sup> siècle Alfred Galland<sup>1</sup>. Là, l'enquête laisse apparaître un bon maintien du nombre de réformés alençonnais tout au long de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Après 1640, le déclin semble lent mais inexorable ; la communauté passe, à cette date, de la base 130 à la base 80 en 1680 (la base 100 étant positionnée entre les années 1660 et 1669), soit une chute de 1,6 en l'espace de quarante ans. Le pourcentage des huguenots par rapport à la population totale de la ville évolue, quant à lui, de 15,5% entre 1625 et 1634 à 12,2% entre 1650 et 1659, puis à 6,5% entre 1675 et 1684. Alençon n'échappe donc pas à la règle commune à la plupart des villes du nord du royaume et voit fondre dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle les effectifs de la minorité protestante vis-à-vis des catholiques<sup>2</sup>. Un mémoire de maîtrise de l'Université d'Angers, écrit par Delphine Bouchard, interprète ce déclin comme le résultat d'une politique orchestrée efficacement par les tenants de la Contre-réforme alençonnaise, notamment Elisabeth d'Orléans, duchesse douairière, apanagiste en Alençon, à partir du 15 mai 1667, et Elisabeth de Farcy, fondatrice en 1676 de la maison des Nouvelles Catholiques<sup>3</sup>. Cette politique offensive d'une certaine noblesse, ralliée aux idées de la Contre-réforme catholique, apparaît étroitement liée au déclin huguenot dans la ville ducale. Entre regain de la foi catholique et érosion de la communauté réformée, reste à savoir qui initie ce double mouvement et lequel précède l'autre.

---

<sup>1</sup> Alfred Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution, 1598-1789*, Paris, Grassart, 1898, 551 p.

<sup>2</sup> En ce qui concerne les sources alençonnaises, il faut aussi consulter les fonds de la BPF, fonds Robert et aux ADO 11<sup>E</sup> 1-2, 12<sup>E</sup> 1-8, 21, 26-29 (Alençon).

<sup>3</sup> Delphine Bouchard, *Catholiques et Protestants à Alençon*, Mémoire de Maîtrise de l'Université Catholique d'Angers sous la direction d'Alain Gérard, 2001, ici p.170 et 187.

- *Les abjurations tardives dans la noblesse bas-normande*

Ainsi, ce lent reflux de la communauté protestante d'origine nobiliaire, alençonnaise ou bas-normande en général, serait-il d'abord à mettre en relation avec le nombre important d'abjurations ? Il s'agit aussi de connaître, si possible, le nombre de nobles qui choisissent finalement d'abjurer. Sont-ils plus nombreux que les membres du Tiers-Etat à opter pour cette solution ? Ou bien résistent-ils mieux aux pressions multiples ? La fonte numérique du nombre des protestants a-t-il un lien direct avec l'érosion de la communauté entière ? Dans la mesure où la noblesse a pu jouer un rôle d'enracinement de la foi, que se passe-t-il lorsque la plupart des membres quittent l'église réformée et rejoignent la religion des pères ? Beaucoup parmi la noblesse préfèrent massivement le ralliement et choisissent l'obéissance aux injonctions de plus en plus précises du pouvoir central. Comment dès lors expliquer un tel conformisme ? Opportunisme de carrière ? Obéissance contrainte au roi et à la « Raison d'Etat » ?

Décrivant la foi « de l'entre-deux », Thierry Wanegffelen, a mis en relief l'existence d'une foi nobiliaire commune à l'ensemble des Français de l'époque, une foi peu encline à se poser les questions spirituelles qui agitent les milieux ecclésiastiques de l'époque, de Wittenberg à Genève. L'intérêt porté aux préoccupations théologiques ne serait donc pas, selon lui, le fait d'une immense majorité de nobles. De là à conclure à l'idée d'une « Cène incertaine »<sup>1</sup>, c'est ce que propose Thierry Wanegffelen. Ce dernier s'est rallié à la thèse du manque de conviction religieuse au sein de la noblesse. Plus que les pressions et les menaces pesant sur les membres de la communauté protestante en France (pression du groupe, peur des persécutions, terreur des sévices et des exécutions), ce serait plutôt l'absence de réelle connaissance dans le domaine théologique qui expliquerait, selon lui, ces retours massifs à la messe entre 1568 et 1585. Ainsi, au cours de la période 1555-1563, les conversions qui visent à réitérer sa fidélité à la foi catholique, après quelques années d'incertitudes et « d'errances spirituelles », s'expliqueraient dans bon nombre de cas par l'importance numérique des chrétiens déçus ou bien peu convaincus par le protestantisme, des hommes et des femmes « entre deux chaires » et bien peu au fait des controverses théologiques

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, *Ni Rome, ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1997, 681 p. Ici au chapitre II, p. 261-262.

qui divisent profondément les catholiques et les protestants. L'interprétation par la peur est donc, non pas rejetée ici, mais jugée insuffisante car la chronologie de la répression en France ne correspond pas à celle des conversions, marquant ainsi parfois entre les deux un décalage de plusieurs années. Thierry Wanegffelen préfère mettre en relief la thèse de conversions peu solides : les « prétendus huguenots » nommées « apostats » sont en fait des personnes plus curieuses des « idées nouvelles » qu'intéressées par un changement radical de confession religieuse. Cette position « entre deux chaires » expliquerait donc ce retour plus facile à la messe. Après le climat d'enthousiasme et d'exaltation religieuse des années 1555-1563, caractérisé par la croyance en un retour aux temps apostoliques menant à la « Parousie »<sup>1</sup> et par la conscience pour ces hommes d'appartenir au groupe des « Elus », le contexte religieux de 1572 à 1585 se transforme du tout au tout. C'est le temps de la dépression et de la persécution, qui rend plus faciles les retours au catholicisme sur le plan matériel et psychologique. Emerge donc la conscience nette de l'impasse du protestantisme dans le contexte précis du royaume de France. Les plus convaincus préfèrent émigrer vers Genève ; les moins solides dans leur foi changent de camp. A l'heure où l'individu est d'abord inscrit dans une réalité supérieure que sont les corps, les compagnies ou les ordres, il justifie ces fluctuations confessionnelles par la nécessité, soit d'obéir aux mandements royaux, soit de se conformer à sa parentèle. Après l'exaltation des débuts, le réalisme l'aurait donc emporté sur les considérations spirituelles. Toutefois, les nobles que nous avons choisi d'étudier dans ce corpus, se sont montrés opiniâtres dans leur foi, tout au long de la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais que devient la solidité de leur foi après l'édit de pacification signé à Nantes ?

Quelques nobles bas-normands, qui avaient épousé la religion réformée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ou à la suite de leurs pères, abjurent et retournent au catholicisme. Leur position locale en tant que membres visibles de la noblesse bas-normande est souvent importante et ce retour à la foi catholique ne passe pas inaperçu dans la région. Toutefois, ils restent peu nombreux. La plupart des membres du second ordre bas-normand réformé demeurent dans la foi protestante, au moins jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et la révocation de l'édit de

---

<sup>1</sup> Au Jugement dernier, la parousie désigne pour le chrétien le second avènement du Christ glorieux, attendu à la fin des Temps.

Nantes. Les toutes premières conversions de nobles au catholicisme se tiennent au tournant du siècle, à l'instar de la démarche initiée par Henri IV, mais elles demeurent rares. Seules deux familles sont concernées sur l'ensemble des lignages passés à la Réforme précédemment. C'est le cas des deux frères Jacques de Sainte-Marie seigneur d'Aigneaux et de son cadet Louis de Sainte-Marie, sieur de Canchy, tous deux, fils de Nicolas de Sainte-Marie et de Marie de Longueville, protestants convaincus de la première heure. Ensemble, ils avaient combattu aux côtés du prince de Condé et de Gabriel de Montgomery et il était resté un temps gouverneur de Saint-Lô, entre 1562 et 1563. On sait que les deux frères perdurent dans la foi protestante, jusqu'au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'aîné, rallié dès la première heure à Henri IV, est devenu gouverneur de Granville ; le cadet commande la place de Carentan. Ils ont donc également reçu les dividendes de leur engagement auprès du roi. Leur fidélité a été généreusement récompensée et leurs assises en Basse-Normandie, consolidées<sup>1</sup>. Jacques Sainte-Marie d'Aigneaux commandait encore à Barfleur, en 1596, au nom de ceux de la Religion. La conversion survient donc après 1598, sans que l'on puisse la dater précisément ; toutefois il apparaît certain que le modèle constitué par la conversion du roi Henri IV à la foi catholique et l'impact de l'édit pacificateur ont pu jouer un rôle non négligeable dans cette décision. A leur mort, en 1629 pour l'aîné et en 1622 pour le cadet, ils semblent s'être convertis au catholicisme<sup>2</sup>.

De même, Robert-Henri Auxépales, qui avait pourtant adhéré à la Réforme en 1560, a-t-il connu le même parcours religieux qu'Henri IV. Seigneur de Sainte-Marie du Mont, il est capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, bailli de Rouen, et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, gouverneur de Carentan et de Valognes. En 1602, il avait épousé Jeanne de Bours. A son tour et pour obéir à son roi, il est gagné par le réalisme et le pragmatisme de son chef. Cela semble bien exprimer un acte politique avant tout. De ce fait, le culte réformé de Valognes, qui était protégé par les Auxépales, est détruit et perdu pour la communauté protestante, en 1600, avec l'abjuration de son chef<sup>3</sup>. Avec ce retour au catholicisme, l'église réformée de Sainte-Marie du Mont, qui se

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, T. IX, p.109.

<sup>2</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de Sainte-Marie du Mont, Carentan, Sainte-Mère-l'église », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXVI, tome 116, juillet-septembre 1970, p. 54-84.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, *op.cit.*, p. 66.



tenait aussi sur ses terres, disparaît également<sup>1</sup>. Avec ces diverses conversions, ce sont donc les principales places des églises réformées de la Manche qui sont démantelées une à une au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle : après Pontorson, c'est au tour de Valognes, Carentan, Granville de perdre leur protecteur noble.

Toutefois, si le culte protestant n'est plus exercé dans les principales villes de la Manche, en revanche, il perdure dans le cadre du culte de fief et dans les zones rurales. Ainsi, résistent encore les églises de Saint-Lô, ou de Sainte-Mère-Eglise, placée, pour cette dernière, sous l'autorité de Saint-Simon, baron de Courtomer. Il demeure aussi l'église réformée de Cerisy, qui se tient sur les terres des Richier<sup>2</sup>. On se souvient que Guillaume Richier sieur de Cerisy, Camberton, l'Honnerie, et Bonfossey et sa femme Renée de Sanson, dame de Cerisy, étaient devenus protestants vers 1558-59. Alliés aux Briqueville, puis à Isaac de Piennes, au début XVII<sup>e</sup> siècle, leur terre de plein-fief de haubert leur permet d'exercer librement de culte, mais de façon restreinte, à l'intérieur de leur demeure, à partir de l'édit de 1570. Guillaume Richier abjure en 1588, mais ni de sa femme Renée Sanson, ni de son frère Jehan Richier, écuyer et sieur de la Hustière n'acceptent de le suivre sur cette voie. Son épouse se tient « parmi les femmes de la vicomté de Coutances qui ne sont réduites et ne vont à la messe ». En 1685, Les descendants de cette famille abjurent en masse mais après une résistance. Ainsi Gédéon Richier, sieur de Bray, refuse d'abord de quitter la foi protestante. Il est enfermé au donjon de Coutances puis s'y résout. Son frère, Jacques Richier, pasteur de l'église de Cerisy, préfère s'exiler. Avec ces lieux de culte, ce sont aussi des familles nobles qui demeurent fidèles à leur foi réformée, au moins jusque dans les années 1670 et 1680. Elles sont en fait plus nombreuses que l'on aurait pu le penser préalablement. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les chefs de lignage, qui se maintiennent dans la foi protestante, constituent même encore l'essentiel des membres du second ordre bas-normand. Les fils de François de Bricqueville, sieur de Colombières, Paul et Gabriel, fondateur de la branche de la Luzerne choisissent de perdurer dans leur foi réformée jusqu'à très tard dans le siècle de Louis XIV. Paul de Bricqueville avait appris le métier de militaire auprès de son père et se fit une haute réputation dans le parti calviniste. Il est l'un des

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 66.

<sup>2</sup> Marcel Cauvin, « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N° 112, octobre-décembre 1966, p. 365-372 (église de Cerisy-la-Salle), ici aux p. 373-374.

quatre seigneurs normands qui mènent une action contre la Ligue aux côtés du duc de Montpensier. En 1588, il quitte un temps le parti du navarrais pour celui d'Henri III, mais sans abjurer la foi protestante<sup>1</sup>. Preuve que les deux composantes n'étaient pas indissociables, en ce temps où les alliances politiques restent volatiles. En 1589, à la mort du dernier des Valois, il se distingue aux côtés d'Henri IV, à Falaise. En 1592, il est encore au siège de Caudebec avec trois cents chevaux aux côtés de Gabriel de Montgomery, puis se tient au siège d'Honfleur en 1594 avec son frère, le sieur de la Luzerne<sup>2</sup>. Il avait épousé Claude Monchy, fille de Jean, seigneur de Sénarpont, lieutenant-général au gouvernement de Picardie et Claude de Longueval-Haraucroust<sup>3</sup>. De leur union, sont nés trois fils, Paul, deuxième du nom, mort en 1615, Gédéon, qui décède à son tour jeune, et Gabriel. Ces derniers se maintiennent également dans la foi protestante. Le survivant de cette fratrie, Gabriel de Bricqueville, qui perpétue le nom et le titre, est en effet présent à l'Assemblée politique de Loudun de 1619, aux côtés de la Haye-du-Puit, baron de Meneville, le baron de Courtomer, le pasteur Basnage et l'assesseur de Saint-Lô, Alain ; ce qui atteste bien sûr de sa fidélité en la foi réformée. Il est même chargé d'une mission pour son compte en Saintonge et en Béarn. Son héritier, Cyrus-Antoine, le dernier de la branche aînée de cette famille, s'entend avec d'autres nobles voisins pour entretenir un pasteur sur ses terres, en 1665. Toutefois, son fils est contraint à l'abjuration en 1688. La chapelle de la seigneurie est rebâtie grâce à un secours financier consenti par Louis XIV, en 1690<sup>4</sup>. Les barons de Colombières, constituant la branche aînée des Bricqueville, reviennent donc dans le giron catholique, mais très tardivement, comme on peut le constater, nettement après la ligne cadette, nommée de la Luzerne, qui abjure dès la seconde génération. Gabriel de Bricqueville, sieur de la Luzerne, combat aux côtés de son frère Paul, avant de se retirer vers 1620 sur ses terres après la paix de Vervins. En 1636, il est commandant du Mont Saint-Michel. Son fils, Henri, continue à servir sous les armes à La Rochelle, en 1628, puis jusqu'à sa mort en 1642, au cours de la bataille de Lérída. Mais c'est en catholique qu'il est inhumé.

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, Tome II, p. 512.

<sup>2</sup> Il s'agit de Gabriel de Bricqueville, sieur de la Luzerne.

<sup>3</sup> Aubert La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Badiet, 1770-1786, 15 volumes. Ici tome IV, p. 186.

<sup>4</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, Tome II, p. 512-513 : Cyrus-Antoine de Bricqueville, baron de Colombières, décède en 1706. Avec lui, s'éteint à la fois cette branche aînée des Bricqueville et la perpétuation de la foi protestante dans ses rangs.

Cette branche des Bricqueville s'est donc convertie plus tôt, au tournant des années trente<sup>1</sup>.

On peut ainsi observer une traditionnelle scission au sein des lignages nobles bas-normands. Celle-ci s'opère entre les branches de la famille qui choisissent le retour au catholicisme et les autres, convaincus de perdurer dans la foi protestante. Le phénomène n'est pas nouveau, puisque l'on avait vu, un siècle plus tôt, ce même phénomène de distanciation confessionnelle au sein des familles nobles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le mouvement apparaît comme inversé mais il conserve toutefois son caractère perturbant pour les lignages nobiliaires, en introduisant la division religieuse au sein de ceux-ci. Si cette scission est effective chez les Bricqueville, elle l'est aussi chez les Montgomery et les Frotté. Chez les descendants du régicide d'Henri II, c'est la branche aînée qui se maintient fidèle au protestantisme, tandis que les cadets reviennent au catholicisme. Louis de Montgomery, sieur de Courbouzon, devient même un fervent défenseur des Jésuites. Violent polémiste, il rédige un plaidoyer adressé à la Régente, vers 1610, au moment de la controverse entre les Jésuites et Henri IV puis, après son assassinat par Ravallac. Le pamphlet, connu sous le titre de *Le Fléau d'Aristigiton*<sup>2</sup>, ou contre les calomniateurs de Pères Jésuites sous le titre d'*Anticoton*<sup>3</sup>, ainsi que sa vigoureuse réponse par des bourgeois de Paris, nommée *Le remerciement des Beurriers de Paris, au sieur de Courbouzon-Montgomery*, parcourent l'Europe et restent encore aujourd'hui conservés par toutes les bibliothèques européennes. Les polémistes lui répondent par cette *Harangue de la Grosse Margot (Marguerite Bas de Fesses, dicte la grosse Margot, assistée d'autres notables beurrières)*, publié à Niort en 1610, au ton délibérément calomniateur. Dans ce texte écrit au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, l'animosité de ces bourgeois parisiens se tourne d'abord contre le père Coton et les Jésuites, accusés de régicide : « Ainsi le Père Coton, ou plustost toute la kyrielle des Jésuites, par son faux semblant et sa contenance hypocrite, a toujours caché à nostre bon roy la ruze et le trouble de leur cabale, le venin et le scorpion qu'ils receloient sous leurs cappes, quoyque leur habit espagnol, leurs institutions

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *Ibid*, Tome II, p. 513.

<sup>2</sup> Aristogiton était du orateur athénien au IV<sup>e</sup> siècle, surnommé *Le cynique*, et condamné comme calomniateur. L'orateur Lycurgue soutient contre lui une accusation grave qui l'oblige à boire la ciguë.

<sup>3</sup> Il s'agit du père Coton, le prédicateur jésuite.

catholiques, n'osans dire chestienne, comme Saint-Augustin la nommoit et leur equivocques les descouvent assez entre autre celle du Père Coton »<sup>1</sup>. Mais c'est Louis de Montgomery, sieur de Courbouzon, qui reçoit toutes les critiques ; il est associé par eux aux Jésuites, et par delà, aux espagnols et à ceux qui ont armés le bras contre le roi Henri IV: « Tout le reste de ce miserable discours ne mérite pas qu'on s'y arreste davantage, parce que l'Anticoton ayant touché à vif, et déclaré par le menu les sottises, méchansetés et impiétez de ces bons Pères, Courbouzon se contente de dire que ce sont des fables et qu'il n'en est rien »<sup>2</sup>. Il est intéressant de constater qu'au cours de cette controverse, le passé protestant de Louis de Montgomery est utilisé comme une arme par ses détracteurs, au moment même où le neveu du régicide cherche à s'éloigner des fidélités religieuses de ces ancêtres :

« Quand il n'y auroit autre raison pour me faire croire que les Pères Jésuites sont très utiles en France pour la manutention de la Religion, je le jugeois par l'extrême animosité que les huguenots ont conceüe contre eux... Il est à noter que toutes les autorités qu'il cite sont ajustées a son point à la hugnotte ou du tout fasses et controversees »<sup>3</sup>.

Mais la suite de la harangue, en page 11, apparaît encore plus explicite en ce sens. Elle fait appel à leurs ancêtres et rappelle leurs exploits et leur bravoure : « Je voudrais que le sieur de Courbouzon, puis qu'il dict estre de la maison de ces braves Montgomeri qui ont acquis tant d'honneur par leur valeur et sages deportemants jusques à avoir scelle de leur sang la vérité de laquelle ils faisoyent, eut la cervelle mieux trempée et ne servit point de marotte aux Pères jésuites »<sup>4</sup>. Ainsi, le neveu du régicide, même converti au catholicisme et devenu fervent défenseur des Jésuites, ne peut se défaire du passé et de l'histoire huguenote de sa famille :

« Nous n'avons point craid de faire publier vos livres à vos dépends, tant pour l'affection que vous avez de faire reconnoistre partisan de ces bons Pères jésuites, dont Dieu ait l'âme le plustost que faire se pourra, que pour témoigner publiquement que vous ne tenez rien que le nom, de ces capitaines Montgommeris, qui ont vendu austrefois l'orge si chèrement et se sont plus amusez à battre les

---

<sup>1</sup> *Remerciements des beurriers de Paris au sieur de Montgommery-Courbozon*, s.n, Niort, 1610, p. 29.

<sup>2</sup> *Remerciements des beurriers de Paris au sieur de Montgommery-Courbozon*, s.n, Niort, 1610, p. 6.

<sup>3</sup> *Remerciements des beurriers de Paris au sieur de Montgommery-Courbozon*, s.n, Niort, 1610, p. 6.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 11.

Catholiques, qu'à faire des livres, comme vous Monsieur Courbouzon, joint le desir tres louable que vous avez de faire crier devant le Palais, et vous faire voir tout de votre long dans ces spacieuses boutiques pendues au col, bien sanglées des Colporteurs.<sup>1</sup> »

Par cette phrase « ces capitaines Montgommeris, qui ont vendu austrefois l'orge si cherement », les détracteurs ne manquent pas non plus de souligner que le titre de comte de Montgomery a été autrefois acheté et que cette famille s'appelait Lorges jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Le rappel des hauts faits d'armes de la famille est utilisé pour mieux discréditer Courbouzon. A leurs yeux, ce dernier n'est pas digne de porter ce nom. Malgré sa conversion au catholicisme, et à cause de son militantisme au sein du camp jésuite, son propos est donc disqualifié, et le passé huguenot de la famille resurgit comme un argument en sa défaveur. Il est accusé d'inconstance et d'être peu fiable. Au sein de la maison Montgomery, l'heure est néanmoins à la division confessionnelle, puisqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, cohabitent les deux branches de la famille, l'aînée qui demeure protestante avec les fils du régicide et celle de Courbouzon, délibérément engagée dans le combat catholique et défenseur des Jésuites. L'écart religieux entre les membres du lignage s'avère abyssal.

On constate une même fracture, mais avec moins de tension, chez les Frotté. Tandis que la branche aînée, celle des seigneurs de Couterne revient au catholicisme dans les années 1680 (tardivement toutefois)<sup>2</sup>, ainsi que leurs cousins, les sieurs du Vieux-Pont et ceux du Mesnil<sup>3</sup>, celle de la Rimblière, près d'Alençon, perdue dans ses convictions huguenotes contre vents et marées,

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 6.

<sup>2</sup> ADO 80 J 6 : fonds Frotté : Gabriel de Frotté, fils de Benjamin de Frotté et de Claude de Montgomery, est écuyer, chevalier, et seigneur de Couterne. Il est né en 1602, capitaine au régiment de Montgomery et mort en 1671 ; il avait épousé en 1635 à Verdun en premières noces Catherine de Rivetard, fille de feu Claude, écuyer, sieur dudit lieu et de Catherine de Valtrin, morte en 1690. De ce premier lit, il eut neuf enfants : Daniel, puis Gabriel né en 1639, capitaine au régiment de la reine, qui meurt à Nancy en 1675, Benjamin, mort au berceau, René né en 1642, mort âgé de dix ans, Charles mort-né en 1643, un autre Charles, Gatien (?), Benjamin (1648-1673) et Catherine (morte-née en 1637). En secondes noces, il se marie avec la protestante Suzanne de Baillehache, de laquelle il n'a pas de descendance (elle meurt en 1696).

<sup>3</sup> BPF Ms. 1094 : abjurations : il s'agit de l'abjuration du 20 mai 1682, de Charles de Frotté, fils de Charles de Frotté, écuyer, sieur du Vieux-Pont, en l'église Notre-Dame, entre les mains du curé. Il entre dans la Maison des Nouvelles Catholiques. Charles de Frotté, père de l'enfant, était fils de Léon de Frotté, sieur du Vieux-Pont, second fils de Jean, secrétaire de la Reine de Navarre et de Jeanne Le Coustellier ; il avait épousé Marie de Lormeau. Il avait émigré quelques années auparavant, avec Jacques de la Rimblière, son cousin. Marie du Lormeaux pouvait être la fille de Jean de Lormeaux, écuyer, sieur de Courtyferys, paroisse de Laons, qui épousa, en 1612, Madeleine de Frotté, fille de François Frotté du Mesnil, frère de Charles.

bravant les interdictions royales, bien au-delà de la révocation de l'édit de Nantes<sup>1</sup>. Ce n'est que sous la pression grandissante exercée par les autorités épiscopales que la famille consent à faire baptiser ses enfants dans la foi catholique et parce qu'ils ont connu eux-mêmes les cellules de la Maison des Nouveaux Catholiques. Ici, encore, le déchirement confessionnel, apparu au sein de la Maison Frotté, semble d'autant plus grand que les cousins ne viennent en aucun cas porter secours à leurs proches dans la peine. Cette scission apparaît d'autant plus troublante pour ces familles que le protestantisme n'a plus autant la faveur et se voit de plus en plus stigmatisé par le pouvoir royal du XVII<sup>e</sup> siècle.

A l'observation de ces divers parcours familiaux, on constate toutefois l'absence de schéma préétabli et déterminant entre branches cadette et aînée. La conversion n'obéit à aucune logique au sein du lignage ; elle touche indistinctement toutes les branches d'une maison. Preuve, une fois de plus, que la conversion est avant tout une affaire personnelle, quelle que soit l'Eglise rejointe. Ici la protection du lignage n'entre pas en compte. Il s'agit d'un choix privé qui relève du for interne.

## *2. Utilité et ambiguïté des récits de conversion*

Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sous la double pression exercée par les autorités royales d'une part, et ecclésiastiques d'autre part, les retours au catholicisme des nobles s'accompagnent souvent de récits de conversion. Ces documents, certes importants, posent problème et restent quelque peu délicats à manier. Comment mesurer la sincérité du geste ? Dans quelle mesure reflètent-ils un certain opportunisme de la part de l'individu qui y consent ? Quelle est la part de la pression exercée par les proches et les autorités ? Aussi, quelle méthode devons-nous adopter pour aborder ce type de sources ?

---

<sup>1</sup> BNF Carré Hozier 278 : fonds Frotté. On note le « registre de baptême de Jacques de Frotté, fils du défunt Samuel de Frotté, écuyer, sieur de La Rimblière et de son épouse dame Suzanne Cleray, né d'hier, en bon et légitime mariage, le 14 mai 1716, Parrain : Jean Houl, Marraine : Marie Houl », et le baptême catholique de son fils Pierre-Jean Frotté, fils de Jacques et Anne Le Pistre en l'église paroissiale de Cleray, le mercredi quinzième jour de décembre, l'an mil sept cent cinquante-six.

Louis Desgraves fut l'un des premiers à en recenser le nombre de façon exhaustive, dans une étude globale et statistique, centrée sur les récits de conversion<sup>1</sup> publiés au cours de la période 1598 à 1628. Sur les 259 textes émanant de protestants convertis récemment au catholicisme, 135 d'entre eux sont publiés à Paris. Dans le cadre du sujet initial de sa thèse, intitulée préalablement *Convertis et Apostats*, Thierry Wanegffelen a également publié quatre articles sur cette question<sup>2</sup>, dans lesquels il souligne la grande difficulté à cerner le problème de l'apostasie. En effet, l'accusation d'apostasie souvent prononcée hâtivement contre une personne au siècle de Louis XIV par des détracteurs sans discernement ne signifie pas forcément que l'accusé ait réellement coupé les ponts avec son Eglise d'origine ; ainsi sont accusés d'apostasie des personnes dont la foi apparaît simplement hésitante et située entre deux confessions. De là, une évidence s'impose : celle de l'impossibilité d'écrire une histoire de la conversion (cette population d'apostats étant par excellence peu homogène et donc peu propice à la constitution d'une prosopographie sérieuse) et, l'intérêt porté plutôt à une histoire du choix religieux à partir des chrétiens se situant « sur la frontière », « nicodémistes », « moyenniseurs », « iréniques » et autres « temporisateurs », qui souvent, au sein même du catholicisme, cherchaient une application non schismatique à l'idéal de Réforme. Renouvelant la définition de la « sensibilité religieuse » définie par Henri Bremond, Thierry Wanegffelen s'attache davantage à l'examen des doctrines et des croyances, qu'à une manière de se sentir chrétien, à une pratique dans la prière propre à chacune des communautés, à une importance accordée ou pas aux œuvres humaines<sup>3</sup>. En bref, il s'agit d'abord d'envisager « une manière d'être chrétien » au temps de la première Modernité. Passée la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, durant laquelle la frontière confessionnelle reste peu définie, la période 1555-1562 apparaît comme un

---

<sup>1</sup> Louis Desgraves, « Un aspect des controverses entre Catholiques et Protestants, les récits de conversion (1598-1628), in. *La Conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du XII<sup>e</sup> colloque du C.M.R sur le XVII<sup>e</sup> siècle (janvier 1982), Marseille, 1983, p.99-110.

<sup>2</sup> Sur le sujet des convertis et apostats, voir Thierry Wanegffelen : « Les convertis du siècle des réformations, discours confessionnel et expérience individuelle », in *Anthropologie de la Conversion*, sous la direction de Jean-Christophe Attias (dir.), Ed. du Cerf, Paris, 1997, 328 p.; « Etre d'Eglise en France au siècle des confessions », in. *Nouvelle Revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, 10, 1992, p.5-19 ; « Une expérience de l'altérité confessionnelle au siècle des réformations », in. *Revue de synthèse*, 114, 1993, p.497-526 ; « Se convertir ou abjurer ? Indices de la construction confessionnelle dans les cérémonies d'adhésion, in. *Catéchismes et confession de foi*, Actes du VIII<sup>e</sup> colloque Jean Boisset (Montpellier, oct. 93), Montpellier, 1995, p.65-93.

<sup>3</sup> Thierry Wanegffelen, *Ni Rome, ni Genève (...)*, *op.cit.*, p.12.

moment charnière entre le « choix refusé » et le « choix imposé » à partir de 1610<sup>1</sup>. Il confirme enfin l'intuition, déjà exprimée par Pierre Chaunu ou Marc Venard, de l'existence au sein des deux confessions d'un idéal de Réforme, non exclusivement réservé au protestantisme et qui aboutit à la constitution simultanée de deux processus de Réformation, construits en réaction l'un contre l'autre. Aussi, à l'instar de la vision prônée par Jean Delumeau, il n'y a pas une Réforme et une Contre-réforme, mais deux « Contre-réformes » conjointes, catholique et protestante, à envisager de façon dialectique. En effet, passées les toutes premières hésitations et incompréhensions de l'Eglise catholique face à ce qu'elle considère d'abord avec mépris ou inquiétude comme une « hérésie », il lui apparaît très rapidement nécessaire de contrôler le mouvement et de demander aux impétrants de faire amende honorable, afin de les réintégrer d'une part dans la droite vision spirituelle et de préserver d'autre part l'unité de l'Eglise, en la manifestant fièrement. Les pratiques traditionnelles se sont vite révélées inadaptées à la situation nouvelle, les abjurations, dans la tradition canonique, restant usuellement réservées aux clercs et non aux fidèles laïcs. Il fallut donc les remplacer, à l'usage des « profanes », par des cérémonies d'adhésion dont le schéma fut rapidement éprouvé<sup>2</sup>. En réponse, les instances supérieures de la communauté réformée envisagent un procédé identique et construisent un discours élaboré de façon symétrique aux attitudes et paroles de l'autre confession. Dans tous les cas, ces cérémonies aboutissent toujours au même point. C'est par la participation à la Cène d'abord, la récitation du Credo ou l'abjuration des croyances de l'autre Eglise que sont admis ou réintégrés les anciens apostats. Un siècle de confrontation aboutit donc à ce que chacune des Eglises ait modelé l'autre.

Le récit de confession est une source bien suspecte en réalité, car rédigée souvent sous la pression courtoise du directeur spirituel de la personne à convertir. Ce type de sources permet tout de même de poser le problème des abjurations et relaps. Placée sur un siècle et demi d'histoire, cette étude nous permet en effet d'envisager l'évolution des positions confessionnelles des nobles, leur fixité et solidité. Le noble reste-t-il fidèle à son engagement confessionnel ? Thierry Wanegffelen a tenté une typologie des abjurations de la foi protestante à

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, « Se convertir ou abjurer ? (...) », art. cit., p. 67.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 93.



l'échelle du Royaume dans les années de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur les notices biographiques élaborées par les frères Haag. Cependant ce dictionnaire n'est pas toujours fiable, car rédigée *a posteriori*. Cette œuvre n'est pas dénuée non plus d'un certain parti-pris. Encore lui faut-il distinguer les conversions précoces des années 1570-1580 pour lesquelles la notion de « Cène incertaine » est envisageable, et les retours du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle qui entrent dans un autre cadre. Elles sont en effet à replacer dans le contexte d'une pression croissante de la part de la monarchie exercée sur la communauté réformée, ce, avant même la Révocation de l'Edit de Nantes, dès les décennies 1560 et 1570. Ce sont ces dernières qui retiennent notre attention.

Certes, ce genre de récit de conversion, où tout est codifié d'avance, doit être traité avec beaucoup de prudence. En effet, il faut souligner, dans ce type de documents, la récurrence des stéréotypes, des images agencées, la trame éminemment codifiée et l'usage de véritables poncifs. Il circule dans le royaume de véritables modèles de textes à l'usage des autorités ecclésiastiques. De là, s'impose la nécessité, à l'instar de Thierry Wanegffelen, qui en a étudié la composition, de rester très circonspect face à de tels documents. Elaborés dans le contexte de la révocation de l'édit de Nantes, ces formulaires traduisent la volonté de la part de l'Église catholique d'inciter les fidèles à se convertir à leur tour, surtout quand il s'agit de grands ou d'ecclésiastiques. Leurs conversions apparaissent d'autant plus spectaculaires et exemplaires pour les autres. Comme le souligne Louis Desgraves, qui a le premier collecté, dénombré et analysé ce type de sources, les premiers récits de ce genre se rencontrent vers 1568 et correspondent au début d'une contre-attaque, encore peu organisée certes, orchestrée par le catholicisme, pour enrayer l'influence grandissante du protestantisme en France. L'objet de l'analyse menée ensuite par Thierry Wanegffelen autour du thème de la « foi de l'entre-deux », consiste donc à percer le fonctionnement du discours qui relève de l'art du poncif : « On a là l'illustration de l'ambivalence de la conception chrétienne du Salut, pensée comme purement individuelle, certes mais considérée comme impossible hors de la communauté ecclésiastique »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, « Les convertis au siècle des réformations, discours confessionnel et expérience individuelle », art. cit., citation p. 202.

Aussi, en s'appuyant sur le récit de la conversion de Louis de Montgomery, comte de Lorges et de Ducé, le petit-fils du régicide, mort exécuté en 1574, une source imprimée et publiée en 1670, peut-on comprendre ce qui retenait les nobles protestants dans la « religion prétendue réformée » et les motivations de leur ralliement tardif au catholicisme<sup>1</sup>. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, parmi les enfants survivants de Gabriel de Montgomery, le deuxième du nom, deux se convertissent ou sont contraints de le faire, sous la pression des autorités. Il s'agit de Louis de Montgomery, comte de Ducé, devenu seigneur de Lorges depuis la mort de son neveu François en 1635 puis de celle de son frère aîné en 1636<sup>2</sup>. Il hérite de la terre et des titres, faute d'autre descendance mâle. Il rassemble sous sa fêrue divers fiefs et possessions, celle de la Chérencé-le-Héron, de Saint-Martin-le-Bouillant, et prend le titre de baron d'Ecouché, en 1658, en achetant ce fief à son neveu François pour la somme de 113 000 livres. Voilà donc le portrait d'un noble puissant et riche, qui a pu et su recomposer, sous son autorité, la fortune passée des Montgomery. En tant qu'héritier et détenteur du titre, il s'agit d'un homme en vue, considéré par ses pères et amis et doté d'un certain prestige, localement à tout le moins. De ce fait, sa conversion a pu apparaître aux yeux des autorités ecclésiastiques comme hautement symbolique et digne d'exemplarité pour les autres nobles des environs. Sa foi protestante ne semble pas possible à mettre en doute et ce retour à la religion des ancêtres peut par conséquent être considéré comme sujet à caution. Le doute de la sincérité de sa démarche subsiste. Marié à trois reprises, il épouse tour à tour des protestantes, Marie d'Argenson, Marguerite du Matz et Suzanne de Clermont-Gallerande. Pilier de la communauté réformée, personnage en vue, Louis de Montgomery est en butte aux tracasseries de l'évêque d'Avranches, dès 1663. A cette date, une cure vient à vaquer sur les terres du comte. Au nom du droit de patronage, celui-ci nomme quelqu'une de ses connaissances, mais l'évêque d'Avranches va contre cette décision en choisissant un candidat qui répond davantage à ses propres attentes, et ce, avec l'aval du conseil de la ville, qui lui donne également gain de

---

<sup>1</sup> Un récit de conversion : *Les Motifs de la conversion de Louis de Lorges-Montgommery, dressez principalement en faveur de la noblesse de la Religion prétendue réformée et dédiés au Roy*, publié chez Gervais-Clousier en 1670.

<sup>2</sup> Le frère aîné de Louis de Montgomery, comte de Ducé se nomme Gabriel. Il a été marié à Aymé de Chatenay. Cette dernière est veuve en 1636. De cette union, naquirent deux enfants : François d'une part et Marie Madeleine, d'autre part. Sur ce point, on peut consulter le tableau généalogique en annexe.

cause<sup>1</sup>. C'est en 1670 que Louis de Montgomery doit signer, de façon plus ou moins contrainte et forcée, une déclaration dans laquelle il reconnaît sa conversion. Nous en avons conservé la teneur à la Bibliothèque Nationale. Toutefois, ce retour au catholicisme ne semble pas totalement sincère. Les autorités ecclésiastiques s'attachent à arracher au chef de famille, en tant que personnage en vue, un retour au catholicisme, officiel et en bonne et due forme. Dans le même temps, tous les autres membres de sa famille persistent dans la foi protestante. Sa dernière épouse, Suzanne de Clermont-Gallerande, émigre en 1685 à Londres, fuyant ainsi les rigueurs de l'édit de Fontainebleau. Son fils, lui-même prénommé Louis, marié à Anne de Machecoul, tarde à se convertir. En 1681, ils sont encore en butte aux chicaneries de l'évêque qui leur dispute leur droit d'exercice à Ducé. Le couple semble avoir finalement rejoint la foi catholique lors de la révocation de l'édit de Nantes, aux côtés de proches et amis tels Charlotte de Romilly ou Louis de Verdun, sieur de Cormeray. Sa veuve, Anne de Machecoul, réussit, quant à elle, à s'enfuir en Angleterre. Dans ce contexte, la conversion très précoce de Louis de Montgomery, comte de Ducé, premier du nom, apparaît comme peu sincère et ressemble plus à une réponse donnée aux pressions grandissantes exercées par l'évêque d'Avranches. Il s'agit davantage pour celui-ci d'obtenir une conversion sélective et ciblée de quelques nobles en vue, capables par leur prestige local d'avoir force d'exemplarité, plutôt que d'exiger le retour massif, complet et dans leur totalité, de tous les membres du second ordre qui suivaient la religion protestante.

L'observation du récit de la conversion de Louis de Montgomery vient confirmer cette intuition. Le premier trait qui émerge de ce texte est celui du grand conformisme de ce genre de discours. En ce sens, il semble que celui de Louis de Lorges, comte de Montgomery n'échappe pas à cette règle première : un exposé dogmatique aux soucis essentiellement apologétiques sur « la véritable Eglise », la référence quasi permanente à l'Eucharistie considérée comme le véritable Trésor de l'Eglise et l'existence du Purgatoire réitérée avec certitude et conviction. Dans les récits protestants au contraire, c'est l'abondance des références à saint Paul qui domine. Dans tous les cas, le recours au syllogisme<sup>2</sup> est récurrent, de même que la

---

<sup>1</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, T. VII: article: Montgomery, p. 483.

<sup>2</sup> En logique, la démonstration est construite sur le rapport de deux termes au moyen d'un troisième, nommé « moyen terme », grâce auquel on déduit un rapport mutuel.

réflexion menée à partir de la Parole de la brebis égarée dans *Luc*, chapitre 15. Dès lors une question se pose : pourquoi le recours fréquent à de tels poncifs ? Tout se passe comme si les textes fonctionnaient à partir de modèles préétablis, voire pré-rédigés : absence de date excluant tout ancrage temporel, présence de rééditions à peine remaniées dans lesquelles seul varie le nom du converti, bref, un discours impersonnel et stéréotypé qui paraîtrait relever du plagiat pour des lecteurs contemporains.

Faut-il d'emblée conclure au manque de sincérité de ce discours et crier à la supercherie, pour le moins dans le domaine littéraire ou plus, dans l'ordre spirituel ? Doit-on tout simplement douter de l'authenticité du récit ? Il convient plutôt, pour comprendre le sens d'une telle démarche, de rappeler la difficulté, voire l'impossibilité absolue pour un contemporain du siècle de Louis le Grand de « dire l'intime ».

« Dès lors que l'on travaille sur une période où l'individu comptait bien moins qu'aujourd'hui (...) les convertis du siècle des réformes paraissent prisonniers du discours de L'Eglise qu'ils ont rejointe »<sup>1</sup>.

Le converti se doit en effet de répondre d'abord et surtout aux attentes de son groupe dans un monde où la notion d'individualité n'existe pas, « dans un siècle où l'individu n'est jamais réellement reconnu qu'intégré à un groupe, à une communauté, à la paroisse, au métier, au corps de la ville, à l'ordre social, local chez les réformés, universel chez les catholiques »<sup>2</sup>. C'est donc en confrontant les récits de conversion de Louis de Lorges, comte de Montgomery, afin d'en distinguer les variations ou les similitudes, que l'on peut apprécier le sens de sa démarche, tout en rappelant le caractère assez tardif de celle-ci (en 1670), comme si la famille était restée longtemps attachée au protestantisme et contrainte, de façon pragmatique et réaliste, à se convertir, face aux pressions grandissantes de l'époque. L'ouvrage, dédié par l'auteur lui-même et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, se compose de trois parties qui reprennent à leur compte le schéma d'exposition classique pour ce genre de récit. Dans la première, l'auteur nous présente « les raisons qui le retenaient dans la R.P.R. », en l'occurrence, « la naissance illustre de mes pères », « le rang que je tenais » (un passage particulièrement intéressant pour nous sur lequel il conviendra de revenir),

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, « les convertis du siècle des réformations (...) », *op.cit.*, citation p.183.

<sup>2</sup> *Ibid.*, citation p.188.

« l'ignorance de la croyance de la religion catholique ». Sur ce dernier point, le discours n'échappe pas aux traditionnelles références théologiques sur le « phantôme de l'Eucharistie », préconisées dans la R.P.R. et desquelles il est nécessaire de s'extraire. Louis insiste aussi sur l'importance spirituelle que revêtent au contraire à ses yeux l'adoration des saints et l'existence réitérée du Purgatoire. C'est-à-dire tous les poncifs qui composent le corpus théologique auquel doit adhérer n'importe quel impétrant de la foi catholique. Réaffirmé avec force un siècle plus tôt au concile de Trente, face à la menace représentée par l'avènement du protestantisme en Europe, ce corpus recèle désormais l'ensemble des dogmes intangibles du Credo catholique, sur lequel tout fidèle de cette confession doit s'appuyer pour nourrir sa foi. La deuxième articulation du texte est consacrée aux ouvrages qui ont permis au comte de « cheminer vers une plus grande prise de conscience de l'impasse dans laquelle l'avait conduit la tradition familiale » : *L'Hérésie convaincue*, publié à Paris chez la veuve Thibault et *Les Motifs de réunion*, ouvrage également parisien, paru chez Savreux. Il conviendra bien sûr pour nous d'examiner plus attentivement ces récits, de les comparer et d'en établir les influences auprès du comte, qui avoue accorder aussi une grande importance aux *Controverses du Cardinal de Richelieu*. Il apparaît de prime abord que ces références ne présentent cependant pas une grande originalité. De nature purement théologique, la troisième partie de l'œuvre propose, à partir de passages extraits des *Évangiles* et des *Actes des Apôtres*, d'établir un commentaire de la phrase, « Faire mémoire du Seigneur » ; l'auteur y réitère ici la conviction acquise d'une présence réelle dans l'Eucharistie et la richesse de la prière des Trépassés : somme toute, un discours circonvenu sur les dogmes fondamentaux du Credo. Le plus intéressant pour nous demeure donc bien le premier chapitre, le plus personnel peut-être, car il replace le geste du comte dans son contexte à la fois familial, politique et relationnel :

« Les nouvelles religions ont cela de commun d'unir entre eux tous les membres autant qu'il est possible. (...) Considérez, Messieurs, que votre naissance vous porte naturellement à la religion Catholique, puisque vos ancêtres ont été Catholiques jusqu'au siècle passé et que ceux qui ont quitté leur ancienne Religion ne l'ont fait que par surprise ou par engagement au party de quelque prince dont les enfants ont repris la religion de leurs ancêtres. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Louis de Montgomery, *op. cit.*, extrait du chap. I, p.11

Passons sur l'argumentation qui utilise encore volontiers le syllogisme ; il faut plutôt noter ici dans ce passage plusieurs points. Nous constatons l'importance d'abord et toujours affirmée du conformisme de corps et des traditions familiales jusque dans le choix confessionnel qui fonctionne bien sûr dans les deux sens (le noble est protestant parce que ses ancêtres le sont depuis Gabriel, le régicide malgré lui d'Henri II, et devient catholique parce que ses ancêtres, antérieurement, l'étaient). Puis se révèle à nous la confirmation *a posteriori* d'un soupçon exprimé précédemment, celui d'un ébranlement des nobles, consécutif à la conversion au protestantisme d'un certain nombre de seigneurs et grands, locaux ou à l'échelle du Royaume, un siècle auparavant (ce que Louis nomme « engagement au party » et qui constitue le cœur de notre propos depuis le début). Enfin l'autre point important à analyser plus avant est celui de l'obéissance au Roi et du conformisme politique. Il est exprimé par le comte de la façon suivante :

« Si ce raisonnement a convaincu notre Roy Henry le Grand d'immortelle mémoire et l'a fait retourner à l'Eglise Catholique, il ne doit avoir même force sur tout esprit raisonnable et qui pense sérieusement à se sauver. »<sup>1</sup>

Ici encore l'emploi du syllogisme est évident pour construire l'argumentation. Mais dans ce cas, cette dernière n'est pas recevable cependant. En effet, Louis de Lorges se convertit en 1670, c'est-à-dire très tardivement par rapport à la mort d'Henri IV. Que vaut un tel argument exprimé soixante ans après les faits ? Il est sûrement plus probable que le sieur de Lorges et comte de Montgomery subissait des pressions émanant des autorités ecclésiastiques diocésaines telles qu'elles l'ont poussé à la conversion au catholicisme par fidélité monarchique et conformité relationnelle<sup>2</sup>. A moins que cela ne fût, de sa part, qu'un simple pragmatisme de carrière ou du réalisme politique ? En ce qui concerne la compréhension des retours au catholicisme, difficile donc de démêler l'écheveau des motifs possibles.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale a également conservé un autre récit de la conversion d'un Montgomery daté de la même période. Cette autre version manuscrite quant à elle est un peu différente du

---

<sup>1</sup> Louis de Montgomery, *op. cit.*, chap. I, p. 12

<sup>2</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, t.VII, p. 483: c'est ce qu'entendent les frères Haag dans la notice qu'ils consacrent aux Montgomery : « *Louis, comte de Ducé fut aussi plus d'une fois en butte aux tracasseries de l'évêque d'Avranches (...) l'évêque lui disputa le droit d'exercice à Ducé* ».

document imprimé de 1670. Il s'agit d'un récit collationné, probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le copiste y ajoute son propre commentaire au début de texte<sup>1</sup> :

« Motifs de la Conversion de Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, décapité le 26 juin 1574 en place de grève pour réparation du crime de lez majesté. Ce crime fut d'avoir le 30 juin 1559 blessé dans un tournoi le roy Henri II qui mourrut de cette blessure. Que j'ay gardé pour mon playsir ».

S'agit-il d'un faux plus tardif ? En aucun cas, ce récit ne peut avoir été rédigé par le régicide lui-même. Le document recopié date du XVII<sup>e</sup> siècle, sans aucun doute possible. Mais alors qui en est l'auteur ? Difficile de l'identifier. Il s'agit peut-être de Gabriel de Montgomery, le fils du régicide, vers 1610 ou 1620. Mais cela est peu probable, car, si ce dernier semble avoir reçu une inhumation catholique, il ne nous a pas laissé de récit de conversion. Il pourrait s'appliquer à son fils Louis, auteur du document évoqué précédemment, ou bien à son frère, Jacques, ou encore, à son fils aîné, lui-même prénommé Louis. Il faut en effet souligner le parcours aventureux du dernier fils de Gabriel de Montgomery, Jacques, né le 22 octobre 1609. En 1645, il hérite de la maison de Pontorson, du fief de Saint-James et celui de Chérencé-le-Héron. Protestant convaincu, Jacques de Montgomery commet une action iconoclaste à l'Assomption 1644, dans la commune de Huisnes. Comme aux temps glorieux des conquêtes réformées du siècle passé, il multiplie les provocations à l'encontre du clergé catholique ou des autorités politiques de l'Avranchin et autour du Mont Saint-Michel. Il chasse en effet ostensiblement au moment de la grand-messe, tracasse les moines du prieuré d'Ardevon et devient même faux-monnaieur à Tombelaine. Après moult tribulations, cet enfant terrible est accusé du meurtre du curé de Moidrey, en 1648. Il est condamné à mort le 8 août 1650 par contumace. Alors en fuite, il est arrêté et embastillé en 1667, puis au Châtelet en 1669. C'est donc en prison qu'il est contraint de se convertir de force au catholicisme. Comme il obtempère finalement, le roi Louis XIV lui accorde sa grâce et Jacques de Montgomery est libéré en 1670. Il meurt en 1682.

Le document manuscrit présente de nombreuses similitudes avec celui, imprimé, de Louis de Montgomery. Cela tend à montrer une fois de plus combien ces conversions, bien souvent arrachées, sont issues de formulaires rédigés

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962, Fol. 1 à 88 : récit de la conversion de Montgomery: Ouvrage collationné fin XVII<sup>e</sup> siècle, auteur inconnu.

préalablement. Ici, la valeur d'exemplarité est clairement exprimée et ce, dès le début »

« Dieu m'ayant fait la grâce par sa miséricorde infinie de répandre sa lumière dans mon âme et de me toucher le cœur pour me tirer de l'erreur ou la naissance m'avoit engagé, ou je m'estoit fortifié par habitude, et par profession publique que j'estois obligé d'en faire, et, d'où je n'avais aucun sujet d'espérer de sortir, par l'indifférence (?) de me vouloir éclaircir, par le peu d'application, que d'ordinaire les hommes de ma condition donnent aux affaires de leur salut, et que tout par la vaine assurance que m'avoient inspiré les faux principes de la religion prétendue réformée, d'une foy inadmissible, d'une prédestination indubitable, et d'une imputation certaine de toute la justice de Jésus Christ, je serais coupable envers Dieu et envers les hommes d'une ingratitude sans pareille si je ne publois à tous ceux qui me voudront entendre, principalement à ceux de ma famille qui sont encore, des moyens dont Dieu s'est servi pour opérer en moy ce changement<sup>1</sup> (...) »

Plusieurs expressions, récurrentes dans le texte, tendent à mettre en avant le lien familial et la fidélité parentale comme moteur de l'engagement confessionnel et religieux, au siècle précédent. Certes, il convient de ne pas se laisser abuser par ce type de sources. Celles-ci doivent être passées au double crible, celui des autorités ecclésiastiques, fortement inspiratrices de ces formulaires, et celui des nobles eux-mêmes et du regard qu'ils peuvent porter sur leur propre parcours. Avec l'expression : « Pour me tirer de l'erreur ou la naissance m'avoit engagé » : l'auteur anonyme de ce texte, mais assurément membre du lignage Montgomery, se fait l'écho d'une thématique déjà ancienne au sujet du débat sur les motivations de la conversion. Selon lui, « La naissance étoit la première et je ne croyois pas qu'un filz dût estre esleu d'une autre religion que celle de son père ». Cette fidélité familiale relève ici de l'obéissance due au *pater familias*. Par cette autre expression, on perçoit combien il s'agit d'un conformisme de type filial : « sçachant que mon Père avoit eu toutes les qualités, je me reposois sur la religion, et me mettois en peine d'en savoir davantage ». Certes, l'argument n'est pas nouveau. Il hante quiconque tente de comprendre les motivations de la conversion religieuse. A ce conformisme filial, s'ajoute selon l'auteur un deuxième attachement, politique celui-ci. Il provient quant à lui de la protection d'un grand.

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962 Fol. 1 à 88 : récit de conversion de Montgomery, fol. 1.



« La naissance qui estoit la mère de toutes les autres se présenta la première, et me fit souvenir que mes ancêtres depuis plus huit cents ans ont esté catholiques jusqu'aux dernier siècle, qu'ils avoient dotté la meilleure abbaye de Normandie, qu'ils avoient fondé des eglizes et des chapelles pour y offrir à perpétuité le sacrifice du corps de Jesus Christ et celuy de ma famille qui s'en estoit retiré le premier, l'avoit fait ensuite d'une disgrâce qui est assez connue et qu'il se laissa peut estre emporter par l'exemple de ce Prince qui s'estoit mis du Party et dont les enfants ont depuis repris la religion de leur pères »<sup>1</sup>.

L'allusion non déguisée s'adresse ici aux princes de Condé, autrefois chefs du parti protestant, revenus au XVII<sup>e</sup> siècle à la foi catholique. On perçoit donc que le mécanisme fonctionne dans les deux sens. Le noble restait attaché à la foi de ses pères par tradition filiale et patronale. Il revient au catholicisme au nom de ce même conformisme nobiliaire et familial qui l'attache à suivre les prises de parti d'un grand. On perçoit encore l'existence d'une solidarité confessionnelle par cette autre expression : « de me voir dans un rang considérable parmy ceux de ma religion ». Le noble perdurerait dans la foi réformée par ambition personnelle, par crainte de voir écorné son statut auprès de son entourage et son prestige personnel. Nous avons une fois de plus une confirmation certaine de l'importance de ces liens familiaux et réticulaires. Sans en grossir l'importance au point d'en faire le moteur premier, ils restent indéniablement capitaux dans le choix religieux de ces membres du second ordre. Ces documents *a posteriori* corroborent l'intuition proposée dès le départ, celle de l'existence de liens réticulaires puissants, moteurs de la conversion nobiliaire. Bien sûr, l'argument reste sujet à caution, et il ne faut pas le prendre à la lettre. Si les autorités ecclésiastiques, et les impétrants eux-mêmes, considèrent volontiers que les liens familiaux ont pesé lourd dans le basculement confessionnel au XVI<sup>e</sup> siècle, il s'agit là d'un moyen pour les premiers de minimiser la démarche de foi individuelle et, pour les seconds de se dédouaner à bon compte en chargeant l'entourage. Il est vrai qu'évêques et prêtres ont tout intérêt à présenter les nobles de l'époque comme des étourdis, des insoucians, peu enclins aux choses de la religion. Cet aspect est perceptible par les expressions suivantes : « par le peu d'application, que d'ordinaire les hommes de ma condition donnent aux affaires de leur salut ». Ainsi, aux yeux des membres

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962 Fol. 1 à 88 : récit de conversion de Montgomery (fol.1).

du premier ordre, les nobles habiteraient volontiers « le pays plat de la foi »<sup>1</sup>. L'argument n'est pas nouveau, et le placer sous la plume du nouveau converti revient, une fois de plus, à minimiser le véritable engagement confessionnel de celui-ci. Ainsi, on le perçoit par le passage qui suit : « l'ignorance où l'on m'entretenoit de la religion des catholiques », ou encore : « Ce n'est pas le fait d'un cavalier de disputer de controverse »<sup>2</sup>. Il s'agit de nier chez lui la capacité d'une démarche de foi vraie et sincère. En bref, le prêtre rappelle ici volontiers à qui veut l'entendre qu'il n'est pas du fait d'un membre du second ordre de s'occuper de religion et de dogme. D'où la nécessité aux yeux du clergé de faire amende honorable, en public et de faire savoir le retour de l'impétrant au catholicisme à toute la communauté, les proches et la famille plus lointaine. C'est pourquoi ce genre de récit doit être publiquement lu et proclamé, afin de le porter à la connaissance de toute la communauté. On comprend aussi pourquoi le clergé local s'attache plus particulièrement à la conversion de quelques nobles titrés, chefs de famille, doté d'un certain prestige auprès du second ordre alentour. Il s'agit là d'un choix ciblé, destiné à mettre en avant la valeur d'exemplarité de la démarche.

« Je serais coupable envers Dieu et envers les hommes d'une ingratitude sans pareille si je ne publois à tous ceux qui me voudront entendre principalement à ceux de ma famille qui font encore qui sont encore librement où j'estois les moyens dont Dieu s'est servi pour opérer en moy ce changement »<sup>3</sup>.

Les autorités ecclésiastiques, bien souvent à l'origine de cette démarche et de la déclaration qui l'accompagne, ne recherchent pas la conversion de tout le lignage. Elles préfèrent contraindre quelques individus nobles en vue, les chefs de famille de préférence, et espèrent par là même que le reste du lignage suivra la voie tracée par le *pater familias*<sup>4</sup>.

Pour le reste du texte, on retrouve le traditionnel plan ternaire de ce type de formulaire. Celui-ci se compose tout d'abord d'une première partie consacrée aux « Considérations qui [me] retenoient dans la Religion prétendue réformée », puis d'une seconde intitulée : « Raison ou motifs de [ma]

---

<sup>1</sup> Thierry Wanegffelen, *Ni Rome, ni Genève (...) op. cit.*, p. 261 et *passim*.

<sup>2</sup> BNF Ms. FF 13962 Fol. 1 à 88 : récit de conversion de Montgomery, p. 14.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 1.

<sup>4</sup> En ce sens, leur stratégie n'obtient qu'un succès fort limité. Le chef de famille ne se convertit qu'en façade et les autres membres de sa famille ne suivent que rarement son exemple, du moins jusqu'à l'édit de Fontainebleau.

conversion », et enfin, un dernier volet, véritable exercice imposé, marqué par des passages théologiques et de controverse. Il s'agit là d'une argumentation traditionnelle qui clôt ce récit, probablement soufflée voire dictée par les directeurs de conscience qui entourent l'impétrant. Les arguments sont presque toujours les mêmes. Il s'agit tout d'abord de condamner ouvertement les principaux piliers du dogme protestant et notamment celui de la prédestination, chère aux calvinistes. Les prêtres cherchent au contraire à bien confirmer la sincérité et la solidité de la conversion du nouveau converti, en montrant que celui-ci était autrefois tout aussi fort et déterminé dans sa foi réformée que durant le parcours qui le mène au catholicisme : « j'estois séparé de l'Esglize romaine au siècle passé aussy bien que la françoise et qui ne faisoit croire que cette séparation avoit esté l'ouvrage de Dieu puisqu'elle avoit esté si prompte »<sup>1</sup>. Le discours commence donc par un catalogue des erreurs insufflées par les ministres protestants et d'en prendre point par point le contre-pied : « La persuasion d'une prédestination assurée et infaillible, l'extension et l'affermissement de toute crainte du jugement de dieu par l'égalité des Péchez pour lesquels je n'y avoit point de châtiment à appréhender de la part des eleuz »<sup>2</sup>. Il s'agit là d'une théologie dictée par les prêtres catholiques, visant à présenter la religion réformée comme la voie de la facilité, du laxisme et de la permissivité puisqu'elle dénigre les signes ostensibles de la foi : « Cette torture comme l'appellent, de la confession, point de carême, point d'abstinence, ny de jeûne reglez, ny rien qui s'oppose à la sensualité »<sup>3</sup>. Faisant amende honorable, le converti se soumet aux bienfaits de cette démarche de foi plus extérieure et visible : le jeûne et le carême, mais reconnaît aussi le culte des saints et celui de la Vierge :

« Les ministres me la présentoient toute autre qu'elle n'est, pleine d'abus et de superstitions, injurieuse à la grâce de Jésus Christ et aux mérites de la passion, coupable d'idolâtrie en deux grandes party, sur la matière de l'Eucharistie, sur l'invocation des Saintz, et la vénération de leurs reliques et des images (...) Ils savent que c'est une calomnie de dire que les Catholiques quittent le service principal de Dieu pour s'attacher à leur Rozaire, leur scapulaire, des croix, des médailles, et des chapelles puisqu'ils savent que ces petites dévotions ne sont instituées que pour entretenir la piété des fidèles et pour tâcher de les mettre

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962 Fol. 1 à 88 : récit de conversion de Montgomery, fol. 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 3.

continuellement en la présence de Dieu dont ces choses leur renouvellent la mémoire et les grâces»<sup>1</sup>.

Il s'agit aussi pour l'Eglise catholique de bien s'assurer de la solidité théologique du converti, en réitérant avec vigueur les principes fondamentaux de la foi, ceux qui avaient été redéfinis au concile de Trente, un siècle plus tôt.

Après ce discours théologique attendu, l'impétrant définit sa relation au roi : « Je savois que mes ancestres jusqu'aux derniers siècles n'avoient point eu d'autres religions que celle de mon Roye »<sup>2</sup>. Sur ce point, c'est donc bien le conformisme politique et social qui l'emporte. Puisqu'Henri IV s'est converti en 1593, puisque les rois de France sont catholiques par les lois fondamentales de la monarchie, le noble se doit d'être en conformité avec le choix religieux de son roi, par devoir inhérent à sa naissance aristocratique. Le passage qui suit est intéressant : « Ayant ainsy mis la considération de ma naissance dans la balance, elle l'emportoit fortement vers la religion catholique et l'emportera toujours sur tous les esprits raisonnables »<sup>3</sup>. Par sa naissance noble, le converti doit faire son devoir et obéir à son roi en adoptant la même religion que lui.

On retrouve dans cette confession les traditionnelles lectures placées entre les mains des nouveaux catholiques. Ce sont les mêmes que celle de la version de Louis de Montgomery. A telle enseigne que l'on peut en déduire qu'il y avait là un véritable protocole mis en place par les autorités ecclésiastiques en vue du retour au bercail de leurs fidèles. Ces lectures constituent des passages obligés pour l'ancien tenant de la foi réformée :

« J'avois mesme jugé à propos de faire l'éloge icy de deux petits livres qui ont beaucoup servi à m'éclaircir et à me fortifier dans la Religion Catholique afin d'inviter à leur lecture tous ceux qui sont dans l'erreur où j'étois, et je le ferois par reconnaissance pour eulx si leurs auteurs ne s'y opposaient pas, et intitulé *L'Hérésie convaincuë*, à Paris, chez la veuve Thiboult ; l'autre, *Motifs des réunions*, à Paris, chez Saureux, (...), je joignis les controverses du Cardinal de Richelieu, qui non seulement continuèrent de m'affermir dans la religion Catholique par ses solides raisonnements et par la réfutation de tous les arguments des adversaires mais me jettent encore dans l'étonnement de voir qu'il y eut après cela des ministres qui veulent soutenir leur fausse religion qu'il y est fortement

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962 Fol. 1 à 88 : récit de conversion de Montgomery, fol.2.

<sup>2</sup> *Ibid*, fol. 7.

<sup>3</sup> *Ibid*, fol. 8.

détruite, je n'en trouve point d'autre raison sinon qu'ils ne veulent pas lire ces livres et qu'ils en cachent aux autres ou deffendent la lecture de peur qu'on ne les abandonne comme il arriveroit infailliblement si l'on puisoit dans ces livres les instructions que l'on y trouve »<sup>1</sup>.

A partir de ce passage, le ton semble de plus en plus inspiré voire soufflé par les autorités ecclésiastiques. Le propos se fait plus volontiers théologique et tourne à l'apologie de la vraie Eucharistie, celle que reçoivent les catholiques bien sûr. On peut y lire un catalogue des erreurs de la religion réformée. Ces passages sont plus que probablement les moins personnels, comme écrit sous la dictée des directeurs de conscience :

« Dans l'un j'y vois les erreurs de deux religions prétendüe réformez de Luther et des calvinistes dans leur origine avec celle qu'elles ont de commun et d'opposé si bien débarrassé de l'obscurité où on avoit voulu les mettre, et si puissamment convaincuë quelles sont capables de donner l'horreur à ceux qui ont le moindre sentiment de piété, l'auteur fait un tableau si aimable de la religion Catholique, si évidemment la succession de la doctrine de J.C. qui s'y est conservée depuis les apostres jusqu'à ce jour, malgré les attaques de toutes les hérésies dont il fait le dénombrement et qu'il fait voir, n'avoit esté condamné que par cette Eglise. Il y prosne si clairement la réalité et l'excellence de l'eucharistie qu'il n'y a qu'une opiniastreté volontaire qui puisse resister à de si puissants attraits »<sup>2</sup>.

Ainsi, le document apparaît bel et bien comme un catalogue de *topoi* adoptés à la hâte par l'impétrant et sous la pression ferme mais courtoise de son directeur de conscience. Une question lancinante subsiste toutefois : en quoi le nouveau converti est-il sincère ? Ce discours lui a été plus ou moins dicté sous la contrainte, en se référant à des formulaires-type, qui servaient d'exemple et de trame au texte. Mais, à la vérité, la question de la sincérité reste secondaire ici. Elle n'intéresse finalement que très peu les autorités ecclésiastiques, qui ne demandent en fait au converti que de faire amende honorable publiquement et devant toute la communauté, parents et amis. Pour le clergé catholique, Il s'agit alors de faire un exemple éclatant de la force du catholicisme, en manifestant sa capacité à persuader un chef de famille noble de sa supériorité sur la religion réformée, et en ciblant un individu, capable d'intimider par son prestige le reste de l'entourage.

---

<sup>1</sup> BNF Ms. FF 13962, fol. 14.

<sup>2</sup> *Ibid*, fol. 12.

D'autres récits de conversion peuvent recouvrir une forme différente. Ils sont rédigés par une tierce personne (autre que le converti) qui se livre la plupart du temps à la rédaction d'un discours élogieux en faveur du défunt, revenu au catholicisme, *in articulo mortis*. Dans ce cas, le texte, empreint de compassion, confine bien souvent au style hagiographique. A telle enseigne que l'on peut émettre un doute sur la sincérité du geste du converti défunt. N'a-t-on pas orchestré voire forcé sa démarche en profitant de sa faiblesse ultime ? En quoi cette conversion est-elle bien réelle ? On peut percevoir ce doute à la lecture du récit de la conversion de Pierre de Méhérenc, écuyer, seigneur de La Conseillère, docteur en médecine en Alençon, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Il exerçoit la médecine avec prudence par générosité pour ses amis, et la charité pour les pauvres »<sup>1</sup>. Il faut dire aussi que ce texte a été rédigé dans un tout autre contexte que ceux des années 1670 et 1680. En effet, il est nettement postérieur à la révocation de l'édit de Nantes de 1685 et correspondent à une période durant laquelle le royaume de France ne recèle plus de protestants officiellement, soit qu'ils se soient convertis, soit qu'ils se soient exilés à l'étranger. Nous percevons dans ce récit qu'il n'en est rien. Issu d'une famille de pasteurs alençonnais, il est de notoriété publique dans la ville ducal que le sieur de la Conseillère professe encore publiquement la religion prétendue réformée : « Né dans la prétendue réforme de Calvin, il en avoit pris les maximes ; il les a abjuré avant sa mort : voyez comme cette conversion s'est passée »<sup>2</sup>.

Pierre de Méhérenc, sieur de La Conseillère, porte le même nom que son père. Issu d'une famille noble originaire du Cotentin<sup>3</sup>, il est le fils d'un des pasteurs d'Alençon, qui a pris la route de l'exil, vers la Hollande d'abord, puis à Hambourg, après l'édit de Fontainebleau de 1685. Le ministre réformé avait épousé Marie Duhamel, la mère du converti, en 1674. Il avait exercé son ministère à la même époque que le célèbre controversiste, Elie Benoist (l'auteur de

---

<sup>1</sup> ADO 1 J 31 : Conversion de Messire Pierre de Méhérenc, écuyer, sieur de la Conseillère, docteur en médecine, le premier janvier 1732. « Permis d'imprimer à Alençon le huit février 1732, signé Le Hayer Duperron, Alençon. De l'imprimerie de Jean le François Augustin Malassis, imprimeur ordinaire du roy »

<sup>2</sup> ADO 1 J 31 : Conversion de Messire Pierre de Méhérenc, écuyer, sieur de la Conseillère, docteur en médecine, le premier janvier 1732.

<sup>3</sup> Son oncle, Louis de Méhérenc, est avocat au parlement de Rouen. Il épouse une fille Beuzelin. Lui-même et son enfant sont membres du consistoire de Rouen. Il fut arrêté en voulant se sauver à Jersey ; sa femme, également arrêtée, a abjuré. Elle a dû payer 108 Livres pour leur logement. Leurs trois filles ont été enfermées aux Nouvelles-Catholiques. L'une d'elle, Marie, a abjuré le 1<sup>er</sup> Janvier 1710, à Sainte-Croix-Saint-Ouen, avant de se réfugier à Hambourg.

*l'Histoire de l'édit de Nantes, en trois volumes*, lui-même exilé à Delft), mais par deux fois, il en avait été interdit, l'une en 1676, l'autre en 1681. Il meurt en 1699, sans être revenu dans le royaume de France, laissant derrière lui son épouse et ses deux enfants, une fille et un fils, dont il est question ici. On comprend dès lors l'insistance répétée des pouvoirs politiques et religieux de la ville ducale afin d'obtenir la conversion d'un fils de pasteur en exil. Sa conversion inespérée à la veille de sa mort sonne comme une victoire pour les autorités ecclésiastiques locales, mais aussi pour l'intendant, lui-même très actif dans cette tentative de retour au bercail.

La sœur du converti avait déjà quelques années plus tôt connu les affres de la répression. Elle avait en effet été placée de force chez les sœurs Ursulines d'Alençon, parce que fille de pasteur<sup>1</sup>. Depuis le départ de leur père en exil, les deux enfants sont sans cesse inquiétés et sollicités, en vue d'un retour à la religion catholique. C'est ce que semble indiquer ce passage du récit de conversion :

« Mr. de La Conseillère fit prié Mlle sa sœur de monter en sa chambre, et luy dit : ma sœur, je vous l'ai dit Il y a long temps, il n'y a qu'une seule et véritable religion qui doit avoir un chef légitime, la plus parfaite et la seule véritable, je suis catholique, je l'ay fait avec bonne connoissance, vous ferez bien d'en faire autant ; je crois que ma mère est bien fâchée, je n'ai pû faire autrement, je voudrais l'estre il y a vingt ans »<sup>2</sup>.

S'exprimant par la voix de ces directeurs de conscience, le sieur de La Conseillère semble exprimer quelques regrets de ne pas s'être laissé convaincre plus tôt. On comprend aussi par là même que sa sœur et sa mère ne sont pas converties et forment la cohorte des opiniâtres au sein de la ville ducale. En réalité, depuis bien des années, mais avec une insistance toute particulière à l'heure de la mort, les autorités ecclésiastiques ne cessent de multiplier leurs visites auprès du malade espérant lui arracher sa conversion.

« Monsieur de La Conseillère fut pris de la petite vérole, se jugeant à mort aux premières apparences de son mal, il se recommanda aux prières des dames religieuses de Saint Claire, et aux sacrifices de tous les prestres qu'ils connoissoient. Monsieur Bourget, curé d'Alençon, alla le voir le troisième jour de

---

<sup>1</sup> ADO C 624 : demande de renseignement sur Mlle de Méhérenc, actuellement au couvent des Ursulines d'Alençon. Fille de pasteur.

<sup>2</sup> ADO 1 J 31 : Conversion de Messire Pierre de Méhérenc, écuyer, sieur de la Conseillère, docteur en médecine, le premier janvier 1732.

la maladie, et fût reçu très poliment de Monsieur de La Conseillère, et de Madame sa mère et encore de Mademoiselle sa sœur »<sup>1</sup>.

A leurs yeux, cette dernière recouvrerait une valeur d'exemplarité éclatante puisque le converti est fils de pasteur et noble : « avec les sentiments que la naissance luy inspiroit, l'éducation que Madame et Mademoiselle de la Conseillère luy ont donné, n'ayant rien épargné pour répondre à ses heureuses dispositions, le rendoit aimable »<sup>2</sup>. On retrouve encore une fois cette politique de répression ciblée pratiquée par l'Eglise et l'intendance envers les membres du second ordre. Le récit s'attarde pour rappeler que La Conseillère est un homme d'esprit cultivé ; sa conversion n'en a que plus d'éclat puisqu'elle procède d'une démarche délibérée et mûrie par un homme de savoir : « Monsieur de la Conseillère a esté connu comme un homme d'esprit et d'une vraye érudition la relation avec plusieurs savans, tous en Frances que dans les pays étrangers ; il n'ignoroit rien de ce qui frayoit parmi les gens de lettres : la bibliothèque justifie son goût pour les sciences »<sup>3</sup>. Il est déjà confié aux prières des religieuses du convent de Sainte-Claire. L'indication n'est pas tout à fait anodine : en effet, le couvent avait été le théâtre d'actes iconoclastes, un siècle plus tôt, perpétrés par les protestants. Le curé d'Alençon, Bourget, devient alors le directeur de conscience du converti et le visite tous les jours durant sa maladie, espérant obtenir de lui un retour au bercail, si important, car hautement symbolique, à leurs yeux, de la supériorité du catholicisme sur le protestantisme. De même, la conversion doit être publique, afin de manifester le caractère exemplaire de cette démarche pour le reste de la communauté des croyants :

« Le bruit de la conversion de Monsieur de La Conseillère se répandit, et sur le sujet des prières de toute la ville d'Alençon, comme l'objet de ses désirs (...) Le courage de Mr de La conseillère procure combien la ville d'Alençon a pris part à sa conversion ; les plus distingués et le peuple ont assisté comme à une fête, tout le clergé d'Alençon a fait cette cérémonie, et tous les ecclésiastiques ont remis leur rétribution ; rien n'a été omis pour honorer la mémoire du déffunt, Mme et Mlle de La Conseillère en ont agi généreusement, elles remirent tous les soins de l'enterrement à Mr le curé »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> ADO 1 J 31: « Conversion de Messire Pierre de Méhérenc... »

<sup>2</sup> *Ibid*

<sup>3</sup> *Ibid*

<sup>4</sup> *Ibid*



Elle intéresse aussi l'intendant d'Alençon, Levignen, lui-même très impliqué dans ces questions de religion<sup>1</sup>:

« Mr de La Conseillère répondit, qu'il recevoit avec respect tout ce que luy disoit Mr le curé, que sa conversion étoit résoluë, qu'il l'avoit déclaré à Mr de Levignen, intendant d'Alençon ; qu'il ne réapparoitroit point dans le monde sans estre catholique qu'il feroit son abjuration publiquement avec autant d'édification qu'il avoit donné scandale ; que le faire dans la maladie le feroit faire par nécessité<sup>2</sup>.

On requiert également la présence du lieutenant général du bailliage, comme pour conforter et confirmer la sincérité de l'acte : « Il communia donc avec une foy consommée, en présence de Messieurs du clergé d'Alençon qui avoient accompagné le saint sacrement, avec Mr de Boullemer, lieutenant général du bailliage ». Ainsi ce sont toutes les autorités spirituelles et politiques de la ville ducale, constituées en corps, qui se penchent au chevet du malade de confession réformée, afin de le convertir. C'est dire bien sûr l'importance que cette conversion revêt à leurs yeux. Elle est comprise comme une victoire inespérée sur le protestantisme. En captant à eux un fils de pasteur ayant exercé sur place, ces mêmes autorités espèrent ainsi faire capituler la détermination des derniers opiniâtres qui persistent dans leur foi, en Alençon. L'argumentation peut même se faire plus incisive encore à l'encontre de ces derniers. Ainsi, Dieu punit celui qui perdure dans la R.P.R. Les opiniâtres, qui n'ont pas compris l'immense miséricorde du Tout-puissant, sont coupables du péché d'orgueil :

« Le lendemain la conversation entre Mr le curé et le malade fut plus ouverte et plus longue. On dit que Dieu savoit humilier et punir l'orgueil de l'homme par des infirmités sensibles et fâcheuses ; on cita la petite vérole, qui défigure les plus belles personnes. Le malade dit aussi que l'orgueil de l'homme alloit loin. Oui, repris Mr le curé, puisqu'il ose mesurer Dieu à son imagination »<sup>3</sup>.

Si la conversion de Pierre de Méhérenc se place sous le regard des autorités politiques de la ville, il est pourtant à noter que la tentative de persuasion se situe surtout dans le registre religieux et spirituel, et moins politique. Le curé, artisan de cette conversion, n'hésite pas à utiliser l'argument de la punition divine. Si le sieur de La Conseillère est tombé malade, victime de la petite vérole, maladie

---

<sup>1</sup> On peut rappeler, à ce titre, son rôle dans l'enfermement des enfants de famille nobles protestantes. Cette œuvre de répression est perceptible à l'observation de la série C des archives départementales de l'Orne.

<sup>2</sup> ADO 1 J 31: « Conversion de Messire Pierre de Méhérenc... »

<sup>3</sup> ADO 1 J 31 : « Conversion de Messire Pierre de Méhérenc... »

souvent incurable à cette époque, il le doit à son opiniâtreté et son refus réitéré de faire amende honorable : « depuis l’instant de la communion, le malade se trouva de mieux en mieux, jusqu’à un tel point, que le lendemain, il se croyait guéry, parce qu’il reposa tranquillement après son souper ». Selon l’abbé Bourget, il apparaît donc nécessaire, en conséquence, de demander le secours et le réconfort de l’Eglise. C’est chose impossible dans la religion réformée, car le protestantisme récuse l’intercession des prêtres ou des saints auprès du Tout-puissant : « Vous suivez une religion qui est sans prestres et sans sacrifices, dont les maximes de la morale donne à l’homme la liberté de tout faire selon les principes de Calvin (...) Cette religion ne convient qu’à des gens desréglez, votre conduite ne vous a pas acquis cette réputation ». Le curé d’Alençon est donc toujours disert lorsqu’il s’agit de faire l’apologie de l’Eglise catholique et de persuader l’impétrant de sa supériorité sur les autres. On retrouve dans le récit la réitération des piliers de la foi catholique : « l’instruire sur les dispositions de la sainte communion », « l’office du saint sacrement » ou plus loin, « la bénédiction du sacrement », la « sainte hostie », le « viatique après l’ablution des malades », « il récitait les litanies de la Sainte Vierge » ou plus loin encore, « la pénitence, la mortification et les vertus morales, et que suivant la morale catholique, il en fallait prendre les principes, et en adorer les ministères ». Le curé insiste également sur les prières en latin. L’emploi de la langue latine est traditionnel et habituel dans la pratique catholique de l’époque. Pourquoi le prêtre prend-il la peine de le rappeler avec autant d’insistance ? Si ce n’est pour marquer un peu plus l’impact de cette conversion : « Mr de La Conseillère reçut le récit devant l’assemblée, *nunc dimittis sernum tu um domine et le salve Regina*, et se recommanda à tous », plus loin : « et la dernière parole qu’il dit à Mr le curé fut, *O salutaris hostia* ». La fin de ce récit renferme tout l’esprit de la démarche poursuivie par le directeur de conscience, le curé Bourget :

« Les catholiques d’Alençon auroient souheté que Mr. de La Conseillère converty ait paru dans le monde pour détromper leur amys que l’erreur retient sy loin de l’Eglise ; ils ont sa conduite pour modèle, et les mêmes motifs qui ont déterminé sa conversion doivent les faire pensés et afermir leurs frères.<sup>1</sup> »

Aux yeux des autorités religieuses et politiques de la ville d’Alençon, la conversion de Pierre de La Conseillère doit revêtir un caractère d’exemplarité à

---

<sup>1</sup> ADO série 1 J 31 : « Conversion de Messire Pierre de Méhérenc... »

l'usage de tous les réformés, non encore convertis. Elle doit aussi renforcer la foi de la communauté tout entière et manifester la toute-puissance de la foi catholique, considérée comme supérieure à toutes les autres, par le retour au bercaïl d'un fils de pasteur. Il s'agit donc de cibler l'action prosélyte sur quelques personnages en vue, capables par leur prestige ou leur position d'exemplarité de convaincre les derniers opiniâtres.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le protestantisme bas-normand est-il complètement éradiqué dans le second ordre d'une part, et de façon générale ensuite ? Quel bilan peut-on dresser de cette vague massive de conversion dans la noblesse locale, tout au long du siècle de Louis XIV ? La question qui se pose alors est de savoir ce qu'il reste du protestantisme bas-normand, plus particulièrement dans la région du Mont Saint-Michel, après la conversion des derniers représentants de la famille Montgomery. Cette dernière avait, durant deux siècles, constitué un pilier de référence de la foi réformée dans l'Avranchin. Est-ce que la conversion des membres du lignage Montgomery marque la fin du protestantisme dans cette région ? La réponse nous est fournie par Jean-Marie Constant. Pour lui, la force militaire de la noblesse reste indissociable de la force de la Réforme. C'est elle qui lui a fourni sa capacité à convaincre et à attirer, à elle, les foules :

« On peut s'étonner qu'autant de temps fût consacré à l'étude de la noblesse réformée mais il faut comprendre qu'elle joua un rôle essentiel dans la survie du protestantisme car elle en a assuré la défense militaire, non seulement pendant les guerres de Religion mais aussi pendant la plus grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>.

Il rappelle l'importance numérique du second ordre dans les effectifs globaux des membres de la communauté réformée en France. Pour lui, entre 1560 et 1570, la noblesse protestante de Beauce était d'abord militaire à 51%, l'autre moitié étant composée de gentilshommes campagnards (37%) et d'administrateurs (12%). L'érosion progressive de cet effectif a porté un coup fatal à la force de représentation du second ordre réformé dans la société. Ainsi, selon Jean-Marie Constant :

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *Les Français pendant les guerres de religion*, Paris, Hachette Littératures, 2002, 332 p. Ici p. 142.

« Après la série de conversions qui eurent lieu sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, les adeptes de la Religion prétendue réformée, qui ne disposaient plus de ce bras armé qu'était la noblesse et de son réseau de relations et de pouvoirs, ne purent résister aux mesures de répression qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, alors que cent ans plus tôt, ils s'étaient relevés après les massacres de Saint-Barthélemy »<sup>1</sup>.

Il faut bien en convenir, avec la conversion massive de bon nombre de chefs de famille nobles protestants et leur retour au catholicisme, le protestantisme bas-normand ne demeure plus au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à l'état résiduel. S'il existe certes encore des communautés villageoises qui se reconnaissent de la foi calviniste, s'il est possible d'observer quelques opiniâtres qui s'attardent encore dans le royaume de France, l'essentiel du mouvement réformé a disparu en même temps que la conversion des tenants les plus en vue de la noblesse protestante. De la même façon que ces derniers n'ont pas pu résister aux coups répétés de la répression menée conjointement par les autorités ecclésiastiques et politiques, l'importance du fait protestant s'éteint après la défection de leurs principaux fers de lance, les membres du second ordre.

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Constant, *op.cit.*, p. 142.

## Chapitre 2 :

### Une noblesse en butte à diverses tracasseries

Les premières mesures vexatoires envers la communauté réformée commencent dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. On peut en percevoir les signes avant-coureurs, dès 1637, au synode national d'Alençon. Mais ce n'est que le début d'un long processus de répression qui aboutit à la révocation de l'édit de Nantes. Ce dernier constitue indéniablement le point d'aboutissement logique de la politique absolutiste royale, dans une époque qui perçoit le pluralisme religieux comme une faiblesse et une source de dissensions politiques graves. Quelque temps auparavant, plusieurs mesures, restreignant la pratique du culte protestant, avaient vu le jour. Celles-ci affectent principalement les catégories sociales plus modestes, bourgeoises et artisanales, mais certaines touchent aussi les familles nobles. C'est notamment le cas de celles qui visent à faire respecter à la lettre la législation concernant le droit de culte dans le fief de haute-justice. De véritables bras de fer judiciaires se déploient entre certaines familles nobles et les autorités de l'intendance qui exigent la destruction de temples, tel celui du Mont à Sainte-Honorine la Chardonne en 1679, celui de la Gautraye à Ronfeugeray en 1681, ou celui du faubourg Lancrel d'Alençon en 1684<sup>1</sup>. D'autres familles nobles de la ville subissent le même sort.

Comment le noble vit-il la fidélité confessionnelle, consentie souvent bien des années plus tôt ou héritée par traditions familiales ? Qu'est-ce qui

---

<sup>1</sup> *Catalogue de l'exposition : « Il y a trois cents ans les protestants, dans l'actuel territoire de l'Orne de l'Edit de Nantes à l'Edit de Tolérance »*, exposition organisée par les archives de l'Orne sous la direction d'Elisabeth Gautier-Desvaux, directeur des Services d'Archives de l'Orne, 1986, 31 p. Ici p.13-14.

détermine le choix d'un retour à la religion traditionnelle de la France de l'Ancien Régime ? Ainsi, dès les années 1660, la communauté protestante, durement affectée dans sa pratique religieuse et économique, de plus en plus menacée et brimée, n'a pour seul choix que l'exil ou l'abjuration.

## *1. Une noblesse protestante urbaine face à des difficultés croissantes*

- *Une princesse apanagiste contraire à la cause protestante*

Dès le début du règne de Louis XIV, on assiste au réveil d'un zèle catholique. En Normandie, le Père Veron devient le spécialiste de la dispute religieuse entre protestants et catholiques. Le travail de Katherine Stern Brennan a montré qu'en 1667, la célèbre controverse entre le pasteur Samuel Brochart et le futur évêque d'Avranches, Pierre-Daniel Huet, a pu constituer une rupture majeure, marquant la fin d'une certaine coexistence religieuse entre les deux confessions, dans la ville de Caen. Il faut y voir une conséquence indirecte de la politique royale<sup>1</sup>. On note aussi et surtout l'action missionnaire et de prédication du célèbre père Eudes, le fondateur de la Congrégation de Jésus et de Marie. D'origine normande, Jean Eudes est né en 1601, dans le petit village de Ri. Il est l'aîné de six enfants ; l'historien Eudes de Mézerai était son frère. Celui-ci se livre à sa principale occupation, celle des missions. Jugeant abyssale l'ignorance de la religion et extrême le relâchement des mœurs, le Père Eudes parcourt la Normandie, la Bourgogne et l'Île de France. Son éloquence populaire exerce une influence considérable sur toutes les classes de la société. Hector de La Ferrière nous rapporte le récit d'une controverse menée par M. Tourquetil, contenu dans

---

<sup>1</sup> Sa thèse porte sur l'Académie de Caen qui fut fondée en 1652 par le protestant Moisant de Brioux : Katherine Stern Brennan, *Culture and Dependencies : the society of the Men of Letters of Caen from 1652 to 1705*, Ph. D., John Hopkins University, 1981. Sur la controverse proprement dite, il faut consulter l'article : « Le zèle religieux et la discipline de la République des Lettres à Caen au XVII<sup>e</sup> siècle : les rapports entre Pierre-Daniel Huet et Bochart », in *Annales de Normandie*, décembre 1996, p. 697-708.

l'ouvrage *La difformité de l'Eglise P. R.*, en 1664<sup>1</sup>. Ainsi, après les diocèses de Coutances, Bénouville, Ecrecy, Avenai, Villers-Bocage, c'est le tour de Fresnes de voir la conversion de plusieurs protestants<sup>2</sup>. Mais les pasteurs ne cèdent pas aussi facilement le terrain de la controverse aux catholiques et contre-attaquent avec leurs propres arguments. En Alençon, celle-ci oppose le père jésuite nommé de la Rue à Elie Benoist. Excellent controversiste protestant, ce dernier est resté pasteur de cette ville durant 19 ans, entre 1665 et 1684. Il y avait épousé une protestante, Judith Bouvoust, veuve d'un conseiller du roi, le docteur Israël Cardel. Les frères Haag s'emploient à rapporter que tout le talent d'Elie Benoist résidait dans son érudition et sa connaissance des textes religieux. Il aurait même réussi à convertir un officier du roi, dénommé Montbail<sup>3</sup>. Dans son *Histoire de l'édit de Nantes (...)*, Élie Benoist, ancien pasteur d'Alençon, explique en effet le maintien du temple de Cerisy, à Alençon, le 20 novembre 1679 par les relations privilégiées entretenues entre le seigneur du lieu et Charles de Sainte-Maur, duc de Montausier, un ancien protestant converti au catholicisme en 1645 et commandant général en Normandie<sup>4</sup>. Toutefois, comme les autres pasteurs de son temps, Elie Benoist ne peut rien contre les effets de la Révocation de l'édit de Nantes. Il est contraint à l'exil dès 1685, et devient alors pasteur de l'église wallonne de Delft, jusqu'en 1715.

La communauté protestante d'Alençon se voit durement brimée tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et ce, bien avant la Révocation de l'Edit de Nantes<sup>5</sup>. Celles du Perche ou du bocage près de Flers et du Domfrontais doivent également faire face aux tracasseries émanant des autorités épiscopales de l'époque. C'est que la contre-réforme, qui se met en place en Alençon dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> Hector de La Ferrière, *Histoire du canton d'Athis (Orne), précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie*, Paris, A. Aubry, 1858, 547 p. Ici p. 89.

<sup>2</sup> *Ibid*, p.88.

<sup>3</sup> Emile et Eugène Haag, *op.cit.*, T. 1, p. 473-474: article Elie Benoist.

<sup>4</sup> Élie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant et après sa publication à l'occasion de la diversité des religions et principalement les contraventions, inexécutions, chicanes, artifices, violences et autres injustices que les réformés y ont soufferts jusques à l'édit de révocation en octobre 1685 avec ce qui a suivi ce nouvel édit jusques à présent*, Delft, Adrian Beman, 1695, tome 3 (2<sup>e</sup> partie), p. 386. Voir également le texte de l'arrêt du Conseil qui maintient l'exercice de fief de Cerisy, Saint-Germain-en-Laye, 20 novembre 1679, AN E 1800 (311).

<sup>5</sup> Cette phase de reprise en main par les autorités politiques et ecclésiastiques a été étudiée dans le cadre d'un mémoire de Maîtrise par Delphine Bouchard, *Catholiques et Protestants à Alençon de l'édit de Nantes à sa révocation (1598-1685)*, Mémoire de Maîtrise de l'Université de l'Ouest, Angers, 2001 et sous sa forme résumée : « Catholiques et Protestants à Alençon de l'édit de Nantes à sa révocation (1598-1685), in *Société historique et archéologique de l'Orne*, Bulletin N°4, 2003, p. 81-121.

siècle, est animée à partir de 1667 par Elisabeth d'Orléans, princesse apanagiste. Dès lors, toutes sortes de tracasseries fiscales ou administratives s'abattent sur les responsables de la communauté de la R.P.R.<sup>1</sup>. Taxes, déplacements forcés et successifs de leur lieu de culte, difficultés pour inhumer leurs morts les obligent à se montrer de plus en plus prudents, voire à choisir la clandestinité à certains moments. Tout est fait pour comprendre le texte de l'édit de Nantes dans un sens plutôt minimaliste et défavorable aux protestants. « C'est l'étouffement à petite goulée »<sup>2</sup>. Méthodiquement, les huguenots sont de plus en plus marginalisés par les catholiques aux niveaux religieux, professionnel et social. Puis, vient le temps des persécutions et celui des abjurations contraintes.

Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon et de Guise, est née en 1646 à Paris ; elle est élevée au couvent de Charonne. En 1667, elle épouse Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise mais son mari meurt en juillet 1671 de la petite vérole. Elle vit son deuil à l'abbaye de Montmartre, quand son fils meurt à son tour. Le 11 septembre 1676, veuve et doublement meurtrie par le deuil, elle fait son entrée en Alençon où elle résidera jusqu'en novembre de cette même année. Saint-Simon la décrit comme « bossue et contrefaite à l'excès, elle avoit mieux aimé épouser le dernier duc de Guise (...) de ne se point marier »<sup>3</sup>. Il la présente comme « une princesse très pieuse, toute occupée de prières et de bonnes œuvres, (et) extrêmement bonne »<sup>4</sup>. Elle « étoit fort de son rang » d'Altesse royale et se montre toujours pointilleuse sur les questions d'étiquette et de préséance. Saint-Simon ajoute qu'elle « régentoit l'Intendant (d'Alençon) comme un petit compagnon, et l'évêque de Séez, son diocésain, à peu près de même, qu'elle tenoit debout des heures entières, elle dans son fauteuil, sans jamais l'avoir laissé s'asseoir, même derrière elle, dans un coin »<sup>5</sup>. Ainsi, il apparaît comme évident que l'arrivée d'Elisabeth d'Orléans en Alençon, n'est pas sans conséquence sur la politique religieuse de la ville ducal. On peut la considérer sans conteste comme la nouvelle inspiratrice des grandes orientations confessionnelles du diocèse, puisque c'est elle qui garde la haute main sur la politique épiscopale. Odolant Desnos, un historien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne s'y est pas trompé quand il

---

<sup>1</sup> Delphine Bouchard, *op cit*, p.130-211.

<sup>2</sup> Janine Garrisson, *L'Edit de Nantes, op cit*, p. 119.

<sup>3</sup> Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires (1691-1701)*, t.1, Paris, Gallimard, 1982, p. 284.

<sup>4</sup> Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op.cit.*, t.1, p. 285.

<sup>5</sup> *Ibid*, p. 285.



affirme que « son zèle ne fut pas toujours réglé par l'esprit de justice et d'impartialité. Dans toutes les circonstances, elle étoit toujours disposée à donner le tort aux prétendus réformés. Elle s'imaginait que les zélés catholiques devaient toujours avoir raison (...) Elle étoit effectivement bigote et se laissait conduire par son confesseur »<sup>1</sup>. En conséquence, Elisabeth d'Orléans déploie une très grande sollicitude pour les couvents alençonnais. Elle fait divers dons aux Clarisses, aux Filles de Notre Dame, aux Capucins et aux Jésuites, ou aux Visitandines<sup>2</sup>. En 1679, elle permet aux Jésuites d'élever leur église (qui voit le passage de Bourdaloue et autorise la construction de l'église Saint-Roch de Courteille en 1680. La princesse apanagiste fait aussi venir dans la ville ducale les filles de Saint Vincent de Paul pour assister les pauvres de l'Hôtel-Dieu (établi au XII<sup>e</sup> siècle). Son aversion envers les protestants l'amène à financer la construction de l'église de cet hôpital par le réemploi des pierres et autres matériaux du temple protestant du faubourg de Lancrel, détruit en octobre 1685, suite aux clauses de la révocation de l'édit de Nantes<sup>3</sup>. Odolant Desnos rapporte que : « le fameux édit de révocation de celui de Nantes ayant été arrêté le 18 octobre et enregistré, on démolit le temple d'Alençon ; les matériaux et les meubles furent donnés à l'Hôtel-Dieu, et les biens-fonds du consistoire y furent réunis »<sup>4</sup>. Enfin, elle aide et apporte un soutien inconditionnel aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques, que nous serons amenés à évoquer un peu plus loin. Elle meurt le 17 mars 1696 à Versailles<sup>5</sup>.

Cette reprise en mains n'émane pas seulement des autorités politiques, bien sûr. Ici, en Alençon, ce durcissement est dû, comme on a pu le voir, à la présence d'une princesse apanagiste, soucieuse de faire fructifier une foi et une dévotion fervente. Les autorités ecclésiastiques prennent également une part

---

<sup>1</sup> Odolant Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, 1787, 2<sup>ème</sup> édition corrigée par Léon de la Sicotière, 1858, p. 381-383.

<sup>2</sup> Sur ces fondations, il faut consulter la *Chronique de Jean de Brière*, publiée in *Mémoires et documents de la SHAO*, N°3, 2001, ici aux pages 17 et 18 : « L'an 1689 fut bastie l'esglise des Jésuites (...) L'an 1694 fut bastie le couvent de la Visitation. L'an 1696 fut bastie la maison et esglise des Nouvelles Catholiques dans la Juisverie ».

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 18-19 : « L'an 1692 fut bastie l'esglise de l'hôpital par Madame de Guise, duchesse d'Alençon. Fut la ditte esglise bastie des materaux du temple des huguenots qui estoit situé à l'extrémité du faubourg de Lancrel »

<sup>4</sup> Odolant Desnos, *op.cit.*, t.I, p. 95-96.

<sup>5</sup> Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op.cit.*, t. 1, p. 285 : « Elle avoit receu les sacrements, et elle mourut avec une piété semblable à sa vie ».

active à cette volonté de reconquête religieuse. On y perçoit une volonté de remettre au goût du jour le culte des reliques en estimant le patrimoine du lieu. Il s'agit alors pour les autorités diocésaines de l'époque de mieux connaître le passé de l'église d'Alençon et d'en recenser les richesses. L'accusé, clairement désigné, est bien l'iconoclasme protestant du siècle précédent, coupable à leurs yeux de destructions massives pendant les guerres de religion. Ainsi peut-on trouver, aux Archives départementales de l'Orne, cette note émanant des autorités épiscopales de Sées, qui invite à multiplier les visites paroissiales, destinées à répertorier les anciens lieux de culte réformés à reconquérir : « Mon révérend père, pour procurer aux habitants d'Alençon le secours qu'ils cherchent, il suffirait de voir les visites pastorales avant que l'hérésie de Calvin eut infecté ces endroits. C'est dans ces visites ou l'on aura sans doute parlé d'Alençon et tout ce qui concerne cette ancienne paroisse qui n'a été abandonné que parce que les seigneurs étoient calvinistes. Si on trouve des visites pastorales, il faut faire des extraits duement légalisés et en forme probante. Il faut aussy voir les liasses ou sacs de papiers (qu'un de ces Mms. les chanoines dit avoir veu) ô sur lesquels on a mis que la paroisse (d'Alençon) estoit détruite et ruinée<sup>1</sup> ». La quête s'adresse aux autres diocèses, comme l'indique encore ce mémoire : « Mémoire, on prie le RP de l'informer du greffier de l'évêché de Dié, ou du secrétaire de Monseigneur \*\*\*, s'il y a dans le greffe ou dans les archives des papiers concernant la paroisse d'Alençon et quels, en indiquant simplement des pièces le R. père donnera pour la recherche tout ce qui sera convenable et sur le mémoire qu'on recevra on pourroit en demander des extraits et alors on payeroit pour ces extraits tout ce qui sera juste »<sup>2</sup>. Elle aboutit en partie avec la note suivante : « Il faut remarquer que le corps de Saint-Martin des Ormeaux XX<sup>ème</sup> évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui étoit nâtif du dit Alençon ; il a reposé pendant plusieurs siècles dans la dite paroisse d'Alençon et Saint Conque avoit été élevé sur le throne pontife en l'an de grâce 657 »<sup>3</sup>. On peut donc observer un contexte de reprise en main en ces années de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en Alençon.

---

<sup>1</sup> ADO 1J 158 : s.d. (XVIII<sup>e</sup> siècle) : Mémoire pour la recherche de titres et documents de la paroisse d'Alençon.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> ADO 1J 158 : s.d. (XVIII<sup>e</sup> siècle) : Mémoire pour la recherche de titre et documents de la paroisse d'Alençon : il s'agit de Saint-Martin des Ormeaux, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Lépreux et ermite, celui-ci vit au VII<sup>e</sup> siècle. Ces reliques sont transportées près d'Alençon, puis au XIV<sup>e</sup> siècle à Valréas.

- *Les « Nouvelles Catholiques » et « Nouveaux convertis »*

Mais le coup le plus fort porté à la communauté semble bien être la fondation de la « Maison des Nouvelles Catholiques »<sup>1</sup>. Edifié à l'initiative de Madame de Farcy, fille d'un Trésorier de France du bureau d'Alençon, ce pensionnat ouvre en Alençon, durant l'année 1676. Il est d'abord destiné à éduquer les jeunes filles dans une optique plus catholique. Puis, c'est ensuite le tour des garçons, avec la Maison des « Nouveaux Convertis ». Celle qui allait devenir le bras armé de la contre-réforme en Alençon est née en 1617. Fille de notable alençonnais gravitant dans les cercles juridiques de la ville, elle est issue de Daniel de Farcy, échevin d'Alençon, et Marie Flotté, sœur de Jacques de Farcy, sieur de l'Isle, trésorier de France<sup>2</sup>. C'est vers l'année 1672 que commence l'action prosélyte d'Elisabeth Farcy. Son but clairement avoué consiste à extirper l'hérésie par l'extraction des enfants de parents protestants pour les convertir. A ses yeux, puisque l'on ne peut « sauver » religieusement des parents, qui ont déjà refusé le retour à la religion des pères, il faut s'employer à convertir les enfants de force, en les coupant radicalement de toute éducation non conforme à la vraie foi. Les jeunes sont « extraits » (en réalité enlevés) de leur famille ; « quelques personnes dévotes, dont la charité veut seconder ce pieux dessein » leur inculquent les fondements de la « vraie foi ». En 1676, Elisabeth Farcy écrit à l'évêque de Sées qui recommande l'établissement à la duchesse de Guise<sup>3</sup>. Sa « protectrice » lui donne une maison, près du collège, sur la « chaussée, près du

---

<sup>1</sup> Sur cette question de l'enlèvement des enfants, un ouvrage d'Alain Joblin vient de paraître. Il est intitulé *Dieu, le Juge et l'Enfant. L'enlèvement des enfants protestants en France (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Artois Presses Université, 2010, 182 p. Dans cet ouvrage, l'historien s'emploie à montrer les violences exercées envers les protestants par le biais de leur progéniture. L'histoire des pressions et des violences à l'encontre des enfants et des jeunes gens protestants est en effet beaucoup moins connue que celle des violences pour arracher des abjurations. Les enfants furent pourtant utilisés sans vergogne pour briser la résistance des huguenots. On enleva ainsi plusieurs milliers d'enfants protestants de leur famille pour les « rééduquer » dans des maisons dites « des Nouveaux et Nouvelles Catholiques ».

<sup>2</sup> AMA 2 E 1-17 : « *Notes sur Elisabeth de Farcy, fondatrice de la communauté des Nouvelles Catholiques (1668-1685)* », d'après Champion, conseiller des Archives Municipales d'Alençon.

<sup>3</sup> ADO C 607 : Requête d'Elisabeth de Farcy en vue de la fondation d'un établissement pour les filles « nouvellement converties » : suppliques adressées au roi et à l'évêque de Sées par Elisabeth de Farcy, à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder une maison en Alençon pour y recevoir et instruire les nouvelles catholiques et correspondance à ce sujet de Mme de Farcy avec l'évêque de Sées.

château ». Une lettre patente de Louis XIV, signée en octobre 1679, achève la fondation de cette œuvre, qui est finalement enregistrée au parlement de Normandie, le 10 avril 1682 et par la chambre des comptes le 11 novembre 1682<sup>1</sup>. Une deuxième maison pour les garçons cette fois voit également le jour, rue du Bercail, en 1681. Mais Elisabeth Farcy s'éteint le 30 septembre 1687, sans voir l'agrandissement de sa communauté, qui emménage à l'angle de la rue du Val-Noble et du Château, le 27 octobre 1687. La duchesse d'Orléans désigne alors les sœurs de l'Union Chrétienne pour s'occuper de l'institution. En 1701, la supérieure achète une maison rue de la juiverie. Les archives ont conservé neuf états nominatifs, échelonnés de 1709 à 1747, soit trente-deux pensionnaires pour deux cent vingt-quatre noms connus d'enfants<sup>2</sup>. Cette communauté perdure jusqu'à la Révolution ; elle est dissoute en 1792<sup>3</sup>.

Ainsi, la répression a nettement précédé la révocation de l'édit de Nantes de 1685. Dès 1637, au synode d'Alençon, on peut en voir les premiers effets. Mais c'est incontestablement la politique d'enfermement ou d'enlèvement menée dans les maisons des Nouvelles et Nouveaux Catholiques qui marquent une nette inflexion dans la politique destinée à réduire la communauté protestante de cette ville. Cette mesure touche surtout les couches sociales non nobles, artisans ou magistrats, mais la noblesse alençonnaise n'est pas épargnée, bien au contraire. Parce qu'elle est considérée comme un modèle pour les autres membres de la communauté urbaine, elle fait même de plus en plus l'objet d'une répression ciblée. Certains de ces individus se trouvent particulièrement placés dans l'objectif de l'intendance ou des autorités ecclésiastiques, et cela aura également tendance à s'accroître avec le temps. Dans le même temps, le culte de fief, permis par les termes de l'édit de tolérance, devient bientôt une préoccupation des instances politiques ou religieuses. Elles cherchent à en réduire les effets. La répression, qui touchait d'abord et avant tout la petite noblesse urbaine, affecte alors l'ensemble de la noblesse protestante. Dès lors, les plus grands lignages ne seront plus épargnés.

---

<sup>1</sup> ADO C 607 : Etat nominatif des personnes ayant abjuré (1666-1684) et lettres patentes du Roi pour la fondation de cet établissement.

<sup>2</sup> ADO C 607 : Mémoires des recettes et dépenses de cet établissement.

<sup>3</sup> AMA 2 E 1-17 : notes de Champion.

- ***L'édit de Nantes patiemment démantelé, une « réduction » savamment construite***

Luc Daireaux a su mettre en évidence la rhétorique et le mécanisme de la répression déployée en Normandie<sup>1</sup>. Dans cette région, unie par le même parlement (situé à Rouen) et par le même commandement militaire, l'Etat royal s'est employé à démonter pas à pas les termes de l'édit enregistré un demi-siècle plus tôt. Les provinces synodales de Normandie comportent aussi les mêmes frontières que celles des diocèses, auxquelles il faut ajouter Montgoubert, qui est rattaché à la Normandie, quoique normalement appartenant au Perche. Luc Daireaux s'emploie à démontrer comment les mêmes institutions servent à la fois à faire, puis, à défaire les clauses de l'édit de Nantes<sup>2</sup>. Si on se livre à une comparaison entre la mise en place de l'édit et sa révocation, on constate, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, que le parlement de Rouen se trouve systématiquement sollicité dans les affaires touchant aux relations entre les deux confessions religieuses. La mobilisation de cette institution dans les deux cas permet cette mise en parallèle. Ainsi, ce qui a pu être construit, sous Henri IV, entre 1599 et 1612, en Normandie, a été consciencieusement et patiemment démantelé et « déconstruit » sous le règne de Louis XIV entre 1650 et 1685. Ce processus s'inscrit dans la longue et logique progression de l'absolutisme royal. En Alençon, les premières brimades débutent dès 1637 à propos de l'emplacement du cimetière protestant, comme l'indique le chroniqueur : « Les protestants furent privés, par arrêt du Parlement de Rouen, du 23 octobre 1637, de la portion du cimetière de Saint-Blaise qui leur avoit été accordée »<sup>3</sup>. Les tracasseries incessantes continuent pour les protestants alençonnais encore nombreux à cette époque, alors que l'on interdit le culte réformé à l'intérieur des murs de la ville : « Un autre arrêt du conseil, du 20 octobre 1664, ordonna la démolition du temple situé dans l'intérieur de la ville, dans l'emplacement où est aujourd'hui le grenier à sel, et

<sup>1</sup> Luc Daireaux, « Réduire les huguenots ». *Protestants et pouvoirs en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, Vie des huguenots, n°57, novembre 2010, 128 p.

<sup>2</sup> Luc Daireaux, « Réduire les huguenots » : *le protestantisme en Normandie sous le règne personnel de Louis XIV : configuration, acteurs, discours*, Mémoire de D.E.A., Université de Caen-Basse-Normandie, 2001.

<sup>3</sup> Odolant Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le duché d'Alençon et le comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, 1787. Il s'agit ici de la deuxième édition corrigée par Léon de la Sicotière en 1858, ici p. 91-93.

leur permit d'en construire un autre à l'extérieur de celui de Lancrel, et y firent travailler. Quelques catholiques fanatiques, à la faveur des ténèbres, cachèrent dans la nouvelle maçonnerie des petites Notre-Dame, pour avoir un jour un prétexte de susciter de nouvelles affaires aux protestants. Ils en eurent vent. On démolit, on découvrit le piège, et il en fut dressé un procès-verbal. L'ouvrage fut continué, et la forme fut assez élégante. Les protestants en prirent possession, sur la fin de l'année 1665. L'église protestante fut presque toujours desservie par trois ministres. La plupart ont été très-habiles pour les langues savantes, et nous aurons l'occasion de parler de quelques-uns dans la suite »<sup>1</sup>.

C'est en 1669 que la Chambre de l'édit rattachée au Parlement est supprimée. Celle-ci était chargée depuis 1599 de juger en appel toutes les affaires dans lesquelles des protestants étaient partie prenante. Des procès sont intentés contre les exercices de culte des trois généralités normandes. Désormais, les églises réformées doivent justifier de leurs droits devant une commission paritaire catholique et protestante. En fait, les procès sont de plus en plus tranchés par le Conseil du Roi, entre les années 1679 et jusqu'à la révocation de l'édit. Ces affaires se soldent dans la plupart des cas par l'interdiction de l'exercice du culte incriminé. Des commissaires de l'édit sont chargés de vérifier systématiquement la conformité de la construction des temples. Ainsi, divers motifs sont avancés pour exiger la démolition du temple du Mont à Sainte-Honorine-la-Chardonne en 1679 ou celui de la Gautraye à Ronfeugeray en 1681, ou bien enfin, celui du faubourg de Lancrel, à Alençon, en 1684. Outre l'exercice du culte, plusieurs mesures commencent de même à restreindre la liberté de culte des protestants. Qu'il s'agisse de la restriction puis de l'interdiction de l'accès des membres de la R.P.R aux corporations, de l'exclusion des charges de justice, ou de l'autorisation pour les enfants de se convertir à la religion catholique dès l'âge de sept ans, de la limitation de résidence des ministres, ou enfin de la restriction du culte dans les localités de moins de dix familles. Ainsi, comme l'indique le chroniqueur des Lumières alençonnais, Odolant Desnos, avant même la promulgation de l'édit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes, c'est quotidiennement que la population

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 93 : « Les commissaires nommés par le roi pour l'exécution de l'Edit de Nantes en Normandie, se rendirent à Alençon, au mois de mai 1600 ; firent enregistrer et publier l'édit ; ordonnèrent que l'exercice de la R.P.R. se ferait dans l'enclos de la ville et accordèrent aux huguenots une portion du cimetière de Saint-Blaise pour enterrer leurs morts. Ils assignèrent, pour premier lieu de bailliage, la paroisse de la place de Sées, et pour le second la ville de Laigle ».

réformée d'Alençon doit, toute honte bue, essayer les provocations et humiliations, émanant des autorités et des catholiques locaux : « Les protestants de France, dont la destruction avoit été arrêtée dans le Conseil du Roi, éprouvèrent à Alençon, depuis ce temps, chaque année quelques événements fâcheux. Ils étoient réduits à souffrir les insultes fréquentes d'une populace grossière ameutée par les fanatiques, et à supporter toutes les injustices des catholiques, ou bien à se voir condamner. Le lieutenant général leur interdit, par sentence du 9 octobre 1684, l'exercice de leur religion, sous prétexte que le consistoire n'avoit pas fait la production fidèle de tous les titres et papiers, aux termes d'une déclaration du Roi. Le fameux édit de révocation de celui de Nantes ayant été arrêté, le 18 octobre suivant, et enregistré, on démolit le temple d'Alençon ; et les matériaux et les meubles furent donnés à l'Hôtel-Dieu, et les biens-fonds du consistoire y furent réunis »<sup>1</sup>. De plus en plus atteints dans leur liberté de culte et affectés sans cesse dans leurs activités économiques, beaucoup de réformés bas-normands n'ont pas d'autre choix que de se convertir et d'abjurer, et ce dès les années 1660, bien avant la révocation de l'édit de Nantes. D'après Luc Daireaux, les églises dites de fief sont évidemment concernées par la répression louis-quatorzienne. Si des cultes privés sont supprimés dès 1679<sup>2</sup>, les protestants peuvent compter sur l'appui de la noblesse, qui sait parfois jouer de ses réseaux. Outre le temple de Cerisy à Alençon, les lieux de prière situés à Glatigny, à Ducey, à Fontenay sont maintenus, entre 1679 et 1681, tandis que, seul, le culte de Groucy est supprimé<sup>3</sup>.

Toutefois, si le fer de lance de la répression réside entre les mains des instances politiques les plus hautes de la généralité, à savoir l'intendance, la question de l'enfermement des jeunes de confession protestante intéresse aussi les autorités ecclésiastiques. Des instructions circulent de diocèse en diocèse, comme en témoigne cette correspondance émanant du cardinal de Grenoble, et contenue dans des fonds privés alençonnais. Elle constitue la preuve qu'il y a bien une volonté conjointe et concertée de la part des autorités ecclésiastiques de constituer

---

<sup>1</sup> Odolant Desnos, *op. cit.*, p. 93.

Chapitre 1 <sup>2</sup> Luc Daireaux, « Réduire les huguenots »...*op.cit* », tome 2, chapitre 8 et aussi du même auteur, « Noblesse et protestantisme en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du colloque CERHIO de Cerisy-la-Salle : « La noblesse normande (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) » sous la direction d'A. Boltanski et d'A. Hugon*, Presses Universitaires de l'Ouest, 2010, p.125-137.

<sup>3</sup> Voir les arrêts du Conseil suivants : AN E 1800 (295) (13 novembre 1679, Groucy) ; AN E 1800 (310) (20 novembre 1679, Glatigny) ; AN E 1809 (57 et 58) (10 mars 1681, Fontenay et Ducey).

des formulaires-modèles à l'usage des autres prêtres de tout le royaume, afin d'aider ces derniers dans leurs actions sacerdotales prosélytes à l'égard des réformés et vis-à-vis de leurs enfants. Cette note est adressée à : « M. le curé bien que je vous aye déclaré assez précisément dans le dernier synode la manière dont je desirois qu'on en usast dans mon diocèse à l'égard des Nouveaux convertis. Néanmoins j'ay cru qu'il estoit bon de vous marquer en destail les choses principales sur les quelles j'estime que vous devez faire une attention particulière »<sup>1</sup>. Il peut paraître étrange de trouver un tel texte dans un fonds privé, de surcroît consacré à une famille protestante. S'agit-il d'un échange de courrier entre curés de diocèses différents ? Toutefois, il apparaît que cette correspondance a pu être interceptée par des protestants alençonnais, inquiets de la tournure des événements, et désireux de contrer si possible la répression croissante. Ainsi, ce sont seize articles de principe, qui sont retranscrits et transmis de diocèse en diocèse, en guise de méthode pour convertir les jeunes enfants. Il s'agit aussi de conseils sur l'attitude à adopter face au refus d'obtempérer des parents. C'est donc un véritable argumentaire qui est proposé ici aux prêtres, afin de les aider à convaincre, de gré ou de force, les familles réformées à confier leur progéniture aux autorités diocésaines. Sous couvert de leur fournir une éducation, il s'agit de les soustraire à leur famille et les élever dans la foi des pères. À la révocation, les « nouveaux convertis » (N.C.) perdent leur identité sociale et culturelle et doivent se soumettre à l'obligation catholique d'aller à la messe, de communier à Pâques, de faire baptiser leurs enfants, et de les envoyer au catéchisme, ou enfin de recevoir l'extrême onction à l'article de la mort. Ils reçoivent du roi la mission de convertir d'abord, de contrôler ensuite. La hiérarchie catholique devient, en Alençon comme ailleurs dans d'autres provinces du royaume, le bras armé de la répression au même titre que l'intendance. Il apparaît ici que les prêtres sont chargés d'établir des listes de Nouveaux convertis, de dénoncer les récalcitrants et face à cette répression persuasive, ces derniers ne semblent faire aucune distinction entre nobles et non-nobles.

Le dernier coup de cette politique de « déstructuration » systématique des termes de l'édit de tolérance de 1598 est bien sûr porté par le célèbre édit de

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (1) : copie de la lettre de monseigneur le cardinal Le Camus évêque et prince de Grenoble aux cures de son diocèse « touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de ces Nouveaux Convertis » : « Je suis toujours monsieur le curé vostre très affectionné le Cardinal Le Camus a Grenoble, ce 28 avril 1687, faisant la copie imprimé à Grenoble ».



révocation prononcé par Louis XIV, le 18 octobre 1685, en son château de Fontainebleau<sup>1</sup>. Par ce texte, le roi interdit désormais l'exercice du culte protestant dans tout le royaume de France, y compris sur les terres nobles. L'édit interdit également aux protestants d'émigrer à l'étranger, sous peine de prison et de confiscation des biens des fuyards<sup>2</sup>. La répression contre ceux qui pratiquent le culte réformé prend donc avec ce texte une forme plus violente et expéditive. Ordre est donné aux forces policières de convertir de force les récalcitrants, ce sont les célèbres dragonnades, auxquelles la Normandie n'échappera pas. Dans les villes surtout, la politique anti-réformée s'appuie aussi sur le pouvoir des intendants ; ces derniers sont chargés d'arrêter les enfants désignés ou dénoncés. Elle affecte tout autant des familles nobles que roturières, mais se concentre surtout sur les couches sociales aisées issues des milieux juridiques ou financiers de la ville<sup>3</sup>, telles les Houssemaine, Hourdebourg, du Val. Elle s'attache aussi à l'enfermement des enfants de pasteurs, du moins ceux qui n'ont pas pris le chemin de l'exil après la révocation de l'édit de Nantes, tels les Alix. En réalité, cet acte n'est que le point d'aboutissement d'une politique de réduction systématique et méthodique menée, depuis un demi-siècle, dans le royaume de France.

## 2. Une politique de répression sélective et ciblée vis-à-vis du second ordre

Il apparaît intéressant d'envisager la façon dont s'exerce plus particulièrement la répression vis-à-vis du second ordre. La noblesse bas-

---

<sup>1</sup> Sur la révocation de l'édit de Nantes de 1685, la littérature reste abondante mais on pourra lire avec profit l'ouvrage suivant : Laurent Theis et Roger Zuber (dir.), *La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685 : Actes de colloque de Paris (15-19 octobre 1985)*, Paris, publication de la SHPF, 1986, 392 p. ; ainsi que celui d'Elisabeth Labrousse, *Essai sur la Révocation de l'édit de Nantes : une foi, une loi, un roi ?*, Paris, Payot, 1985, 231 p. et *Conscience et conviction : études sur le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Universitas, 1996, 299 p.

<sup>2</sup> La révocation de l'édit de Nantes comporte en tout douze articles qui visent tous à interdire complètement l'exercice du culte réformé dans le royaume.

<sup>3</sup> ADO C 607 : correspondance des intendants relatives à des ordres du roi pour mettre les enfants des sieurs Ruel de Launay, du Parc Le Sage, Gillot de Houssemaine, Nicolas du Val, Desmares Ardesoif, Hourdebourg, Boisérard, Tiffaine, Boullay, Dauphiné, Cosneau, Berga, Piron, Bidon de la Motte, Loppé, Billon, Boullay de Monfort, de Saint-Clair, et Boul à la Maison des convertis et à l'Hopital de Mortagne, placet du sieur Alix, fils et frère de ministre ayant abjuré la foi RPR, de la ville d'Alençon pour l'obtention d'une pension pour sa fille qui veut devenir religieuse (au couvent Sainte-Claire), Mlle Hourdebourg demande la sortie de la Maison des Nouvelles Catholiques ».

normande est-elle affectée par la politique de sape, systématique et conjointe, exercée à la fois par l'intendance et les autorités ecclésiastiques ?

En Alençon, dans cette ville symbole de par la force de sa communauté protestante et devenue de ce fait, une caisse de résonance et un miroir de la répression, il apparaît que certaines familles du second ordre connaissent très durement la répression. D'autres, au contraire, ne sont pas inquiétées. Ainsi, la famille d'Erard, sieur de la Fontaine-Badoire, reste préservée et ne connaîtra jamais les affres de la répression. Pourtant son chef de famille n'en reste pas moins l'un des piliers de la communauté réformée alençonnaise<sup>1</sup>. Jean d'Erard, sieur de la Fontaine-Badouaire, est en effet conseiller du roi au bailliage et siège présidial, et membre éminent du consistoire de l'église réformée<sup>2</sup>. Marié à Marie du Friche, il a cinq enfants, tous baptisés au temple<sup>3</sup>. Cette modération à l'égard de Jean d'Erard, de la Fontaine-Badoire, est peut-être due aux liens familiaux de son épouse. Les frères de Marie du Frische sont, en effet, tous catholiques<sup>4</sup>. Cette famille comporte aussi des vicaires de la cathédrale de Sées et de Rouen. L'un d'entre eux, Louis du Frische, est écuyer, gentilhomme fauconnier du roi et lieutenant royal au présidial d'Essay. Ces liens familiaux, de part et d'autre des deux confessions, ont donc pu jouer ce rôle de bouclier pour l'ensemble de la famille Erard, qui n'a jamais eu à connaître les soucis que d'autres membres de la R.P.R. ont dû endurer. Cela n'est pas le cas au contraire de la famille Frotté, sieur de la Rimblière. Si la répression contre cette famille du second ordre en vue dans la ville ducale reste tardive (pas avant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle) les déboires de celle-ci avec les autorités administratives de l'intendance ne datent

---

<sup>1</sup> ADO série 1-25 : Eglise réformée d'Alençon : série I 1 B (fév. 1616-16 nov. 1625), I 2 B (30 nov.1625-23 déc.1657), I 3 B. (1638-1667), I 4 M. (1626-nov.1667).

<sup>2</sup> A quelle branche appartiennent Jean et son fils Jacques d'Erard, sieur de la Fontaine-Badoire, tous deux protestants ? D'après les documents contenus à la BNF FF PO 1052, Dossiers Bleus 248, et BNF FF Chérin 72 : fonds Erard, ils n'appartiennent pas à la branche directe d'Erard, mais probablement à une branche cadette, peut-être celle de Jacques d'Erard, époux de Marie de Fontenay. Dans ce cas, ils seraient fils de Jacques Erard. Leur existence est aussi confirmée par la recherche de noblesse de 1666 : « Jacques d'Erard, sieur de la Fontaine-Badoire est anobli en 1638, ainsi que Jacques d'Erard, sieur de la Forêt, et Jean d'Erard, sieur de Belle-Isle ».

<sup>3</sup> Hector de Souancé, *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790)*, Paris, Champion, 1907, 486 p. Ici, article Erard, p.163-164. Ils ont cinq enfants tous RPR. L'aîné, Jacques est baptisé le 15 décembre 1630). On note le mariage de Jacques d'Erard, écuyer, sieur de Fontaine-Badoire, âgé de 43 ans, fils de feu Jean d'Erard et de Marie du Friche, à Madeleine Duval, veuve de Thomas Duval, propriétaire du greffe des finances en la généralité (34 ans).

<sup>4</sup> ADO série 1 E 707 : du Frische (pièces généalogiques)

pas d'hier<sup>1</sup>. Dans la première partie du siècle, le 25 mai 1628, Josias de Frotté, le deuxième de cette branche de La Rimblière, fils de Jean de Frotté et d'Ester Troussard, dont l'ancienneté de la noblesse ne fait pourtant aucun doute, doit payer des lettres de réhabilitation, par arrêt de la cour de Normandie prononcé le 28 janvier 1625. Il doit attendre le jugement du 18 janvier 1641 pour être enfin déclaré d'extraction noble, mais celui-ci est contraint de payer 3150 livres<sup>2</sup>. Il semblerait que le coup le plus fort porté contre cette famille provienne du curé de la paroisse de Damigny, où réside Josias de Frotté<sup>3</sup>. Toutefois, celle-ci ne semble pas quitte vis-à-vis de l'administration royale, puisque, un demi siècle plus tard, la veuve de son petit-fils, Suzanne de Cleray, épouse de feu Samuel de Frotté, doit à son tour payer une quittance du droit de confirmation du 30 juin 1695 : « J'ai reçu de Samuel et Jacques de Frotté, sieur de La Rimblière, de la paroisse d'Alençon, petit-fils de Josias, réhabilité par lettre de 1628 (émanant de la cour des Aides de Rouen) la somme de 300 livres à laquelle a été taxé au conseil de Roy par le rolle arrêté en iceluy le 21<sup>ème</sup> jour de juin 1695... » La veuve, tutrice des enfants du couple s'appuie sur le texte de 1628 pour appuyer sa requête et sur la Recherche de noblesse de 1666, pour prouver l'ancienneté de la noblesse de feu son mari. On peut s'étonner d'une telle opiniâtreté de la part des autorités politiques à l'égard de cette famille, prise bel et bien dans le cœur de l'appareil de répression. L'administration royale semble bien déterminée à ne pas lâcher prise si aisément. Elle n'entend pas abandonner les poursuites contre les Frotté, de La Rimblière, branche nobiliaire en vue et considérée comme un exemple pour les autres foyers du second ordre local. Ce qu'il faut bien qualifier d'acharnement ne fait que commencer. Cette famille ne semble pas au bout de leurs peines. Bientôt, les enfants de Samuel de Frotté et son épouse Suzanne de Cléray leur seront ôtés pour être placés aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques. La dénonciation semble provenir du curé de la paroisse de Cléray, mécontent de la mauvaise volonté déployée par Samuel de Frotté, puis par sa veuve, Suzanne de Cléray<sup>4</sup>. Celle-ci, issue d'une vieille famille noble locale<sup>5</sup>, avait contracté un premier mariage avec

---

<sup>1</sup> BNF FF Carré Hozier 278 : fonds Frotté et ADO 80 J : fonds généalogique des Frotté.

<sup>2</sup> BNF FF Carré Hozier 278 : fonds Frotté.

<sup>3</sup> ADO 80 J : fonds généalogique des Frotté.

<sup>4</sup> ADO série C 627 : dans ce fonds important, on trouve la requête du curé de Cléray pour faire entrer les enfants du sieur Frotté de La Rimblière aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques ».

<sup>5</sup> ADO 2<sup>E</sup> 41/10 : Fonds Cleray (1494-1725). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la terre passe aux mains de la famille de Neufville. En 1619, il s'agit de Jehan de Neufville, écuyer, sieur de Messei « et dudit

le protestant, Benjamin Houssemaine, sieur des Déserts<sup>1</sup>. Ainsi, il est possible que Suzanne de Cléray se soit remariée avec Samuel de Frotté. Les Cleray sont-ils protestants ? Cela est plus que probable ; cette famille contracte des alliances matrimoniales avec tous les autres lignages protestants des environs : les Frotté, Houssemaine, Mésange, sieur des Landes et de Granchamps, Bouglie, sieur du Bordage<sup>2</sup>. Elle épouse Samuel en secondes noces. Les deux familles se connaissent depuis longtemps<sup>3</sup>. Le couple se marie en 1710 ; ils sont tous deux protestants<sup>4</sup>. La noce se déroule en présence d'une assistance composée de parents et amis, tous de confession réformée, Marthe du Perche, Suzanne Hebron, Neufville de Condé, Bordin, Madeleine de Neufville de Belfonds, Houssemaine, Anne Marie du Perche, Loppé de Bois Lambert<sup>5</sup>. Ces parents et amis vont bientôt aider la veuve Suzanne de Cléray, dans sa lutte contre les autorités de l'intendance, qui cherchent à lui soustraire ses enfants et les placer dans la Maison des Nouveaux et Nouvelles Catholiques. Le couple semble avoir eu deux fils, Samuel (le deuxième du nom)<sup>6</sup> et Jacques de Frotté<sup>1</sup>. A partir de l'édit de

---

lieu et terre noble de fief de haubert de Cleray, à cause de sa femme Perelle de Cleray ». En 1625 et 1646, il s'agit « de Marin de Neufville, chevalier, seigneur de Cleray Bellefonds ». En 1655, il s'agit de « Jacques-Anthoine de Neufville, chevalier, seigneur de Cleray, Jacques de Cleray, écuyer, sieur de Granpré, fils de Jacques, écuyer, sieur de Guichaumont ». Le 9 octobre 1683, c'est Philippe de Cleray, écuyer, sieur des Morignière, (l'un des fils et héritiers en partie de Philippe de Cleray, défunt écuyer, sieur de Saint-Clair, lui-même fils de Jacques de Cleray, défunt écuyer, sieur de Guichaumont) qui fournit une déclaration à Jacques-Anthoine de Neufville, écuyer, seigneur propriétaire des fiefs de Cleray, Belfonds, Champeaux, et autres lieux.

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (3) : Famille de Suzanne de Cleray : on trouve la trace d'un procès entre Benjamin Houssemaine, sieur des deserts, qui est présenté comme l'époux de Susanne de Cleray contre Isaac de Cleray, sieur de Rougemont le 8 novembre 1695.

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (3) : Famille de Suzanne de Cleray : Son père, Jean de Cleray, écuyer, sieur de la Perrière, vit de 1635 à 1703. Sa terre lui vient de la dot de sa femme. Il a deux frères : Thomas de Cleray, sieur du Passage et Isaac de Cléray, sieur de Rougemont.

<sup>3</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (3) : Famille de Suzanne de Cleray : On trouve cet accord entre Josias de Frotté et Jacques de Cleray, écuyer, sieur de Guichaumont, le grand-père de Susanne (1636-1646).

<sup>4</sup> ADO 2<sup>E</sup> 41/65 : registre très partiel des divers actes de BMS de la terre de Cleray, entre le 8 janvier et le 11 mai 1628 (feuillet très abîmé). La terre de Cleray est un plein fief de haubert ; lui est donc possible, d'après l'édit de Nantes, d'y pratiquer le culte protestant.

<sup>5</sup> BNF FF Carré Hozier 278 : fonds Frotté : « Article de mariage de Samuel de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, fils et héritier de défunt Jean de Frotté et dame Marthe du Perche, le 15 mars 1710 avec dlle. Suzanne de Cleray, fille de deffunt Jean de Cleray, écuyer, sieur de la Perrière et dlle Suzanne Hebron. Le dit (futur) assisté de sa mère Mme du Perche, et la dite (future) Mlle du Cleray, assisté de Mlle Hebron, sa mère. En faveur duquel mariage, la dite M Hebron donne à sa dite fille par avancement de la succession la somme de neuf mil huict cent livres ; la dite dame du Perche reconnaît son fils comme son présomptif héritier et l'oblige à lui garder sa succession ».

<sup>6</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (2) : deux certificats de comparaison : « Samuel de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny, né le treize may mil sept cent onze est actuellement vivant, s'étant présenté ce jour devant nous (...), à Alençon daté le dix-sept aout mil sept cent soixante seize ». Et : « Idem pour dame Marie Anne Castin, épouse de messire Samuel de Frotté, écuyer, sieur de La Rimblière, née le douze décembre mil sept cent neuf, à la même date ».

Fontainebleau de 1685, son patrimoine est mis sous séquestre ; les Frotté de La Rimblière ne peuvent plus vendre ou acheter des biens sans autorisation<sup>2</sup>. Une première requête d'aliénation est formulée, peu de temps après l'édit de révocation, assortie d'une demande d'emprunt de quatre cents mille livres. Puis, une seconde réclamation suit la première<sup>3</sup>. S'agit-il d'un moyen de rassembler de l'argent pour fuir à l'étranger ? Toutefois, le chef de famille Samuel de Frotté ne part pas, contrairement à son frère Jacques, qui, lui, fuit en Irlande. Alors, commence pour la famille une longue période de troubles et de répression, qui touche les enfants. Ce couple se trouve d'autant plus fragilisé que Samuel de Frotté décède vers 1715, laissant son épouse, Suzanne de Cleray, veuve et seule, avec plusieurs enfants, qui lui sont bien vite retirés<sup>4</sup>. Les ennuis financiers commencent pour elle, alors qu'elle tente de faire valoir ses droits à la succession de son mari :

« Mr. de Belfons m'a fait l'honneur de m'écrire dans ma grande douleur une lettre pleine d'amitié et de consolation ; ce qui soulage beaucoup mes peines et dont iceluy en auray une éternelle obligation et aucuns aussy. Mais de toutes vos honnestetés et ceux dans ce temps icy que j'en ay grand besoin après la perte d'un mary qui estoit sy chair (...) Je suis obligée de faire faire un rapor de parens et amis à cause de mais enfans de feu mon mary ; Mr. de La Rimblière m'a chargée de ne pas renoncer à sa succession et d'estre tutrice de mais enfans »<sup>5</sup>.

---

Il s'agit de Samuel (le deuxième du nom), mort sans postérité. Il est né en 1711, aîné et vit encore en 1776.

<sup>1</sup> BNF FF Carré Hozier 278 : Frotté : « Registre de baptême de Jacques de Frotté, fils du défunt Samuel de Frotté, écuyer, sieur de La Rimblière et dame Suzanne Cléray, son épouse, né d'hier, en bon et légitime mariage, le 14 mai 1716, Parrain : Jean Houll, Marraine : Marie Houll. Jacques de Frotté et Anne Le Pistre, marié le 11 juillet 1745. Baptême de son fils Pierre-Jean, fils de Jacques et Anne Le Pistre en l'église par de Cleray (en l'Eglise Catholique apostolique et romaine, le mercredi 15<sup>ème</sup> jour de décembre l'an mil sept cent cinquante six) ».

<sup>2</sup> ADO C 622 : Demande d'autorisation de Frotté de La Rimblière et Loppé de vendre des biens immeubles et demande d'emprunt de 4000 livres.

<sup>3</sup> ADO C 630 : Aux mémoires du sieur de Frotté tendant à obtenir la permission de vendre des biens pour différents besoins. Ils ne sont pas les seuls à connaître ce même sort, les familles Saint-Denis, Rocher, Le Sage, Duparc, de Hauteclair, de Carménil d'Orval et de Tournetot de Bougy subissent la même peine (ADO C 628).

<sup>4</sup> ADO C 628 : Ordre du roi de faire conduire dans les Nouveaux et Nouvelles Catholiques, les enfants du sieur de Frotté de La Rimblière, Marie-Jeanne Taunay et le fils de Nicolas Taunay.

<sup>5</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (6) : fonds Cleray (1691-1792) : une lettre de Suzanne de Cleray, veuve de La Rimblière, à Mr. de Belfonds, le 15 avril 1716 : « (...) je vous prie d'avoir la bonté de my donner nostre agrément soit en présente ou par procuration devant notaire le nom en Glancq ou Lenvoier à qui il nous plaira sy vous avez cette bonté le présent porteur mon domestique atendra cette procuration ; j'espere que le raport se fera le vendredy 24 de ce mois au palais d'Alençon desvant Mr le lieutenant général. Ainsy Monsieur, je suis atendance de cette grâce de nous, il n'y a point de risque à me nomer tutrice par ce que ma dote en porte presque tout le bien. Je suis avec un profond

Tandis qu'on lui dispute son droit de tutelle pour ses enfants, elle se tourne vers un membre de sa famille, M. de Belfonds, pour que celui-ci l'appuie auprès de l'intendance. Elle réitère sa demande de protection, en 1719, auprès de ses proches :

« Je prens la liberté de vous escrire pour vous supplier très humblement de vous souvenir de la promesse que vous avez bien voullu faire à Madame de Belfonds pour moy au sujet de mes enfants par ce que je ne puis avoir auculne satisfaction de Mr. l'intendant (...) Mais enfants n'ont point de bien et moy je n'en ay que de quoy vivre simplement avecq eux et non pas pour leur payer pansion pour laquelle on mande, j'ai vendu mon lit et mais armoires, se contentant de vostre charité, je suis avecq toute la considération possible »<sup>1</sup>.

Puis, les deux garçons, l'un né vers 1711-13, l'autre, Jacques, en 1716, sont placés dans la maison de M. Foucher de Rairie, peut-être vers l'année 1720. L'intendant d'Alençon se charge des opérations de placement des enfants et suit le dossier personnellement. La veuve Frotté n'aura de cesse de tenter de les récupérer par tous les moyens : « Supplie humblement Suzanne de Cleray, veuve de Samuel de Frottey, sieur de La Rimblière, demeurant sur la paroisse de Damigny. Et vous remontre qu'elle a deux garçons l'un agé de dix ans l'autre agé de douze, lesquels ont été mis par l'ordre en la maison du sieur Foucher de la Rairie, qui est de l'élection de ce lieu, a charge pour elle de la pension de cent cinquante livres pour chacun des dits enfants »<sup>2</sup>. Mais, très vite, ce tuteur se révèle plus cupide encore et, augmente, unilatéralement et sans préavis, le prix de la pension. Suzanne de Cleray refuse de payer davantage et demande leur placement, ailleurs, dans une autre famille d'accueil catholique<sup>3</sup>. Dès lors, Suzanne de Frotté ne cesse de demander des aménagements afin de payer le moins possible. On pressent, dans sa

---

respect. Monsieur. Contresignez humble servante Suzanne de Cleray veuve de Mr. de La Rimblière. »

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (2) : fonds Cleray : Lettre pour l'éducation des enfants de Samuel de Frotté (1719) : « Alençon, ce 3 may 1719, Monsieur, Je prens la liberté de vous escrire pour vous supplier très humblement de vous souvenir de la promesse que vous avez bien voullu faire à Madame de Belfonds pour moy au sujet de mes enfants par ce que je ne puis avoir auculne satisfaction de Mr l'intendant... »

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (2): Supplique du lieutenant de la généralité d'Alençon (non datée)

<sup>3</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (2): « Quelque jours après la suppliante a esté surprise que le dit Foucher luy a fait signifier par le sergent vostre ordonnance par quelle il paroît que vous avez augmenté la pension des dits deux enfants de cent livres, en quoy ledit Foucher a surpris ceulx de vostre religion par ce que la somme de cent cinquante livre pour chacun est plus que suffisante (...) Ce qui fait que la suppliante a recours a vostre autorité requee. A ses causes, qu'il vous soye, Monseigneur, ordonner que les enfans de la suppliante seront remis chez la personne qui veu bien s'en charger, pour y estre nourri ; le payer la somme de cent cinquante livre dont il se contente, le ferez justice ».

correspondance, une grande gêne financière. La correspondance de cette époque recèle plus de considérations financières et pas ou peu de considérations religieuses ; le ton général se révèle d'une plus grande sécheresse.

« Et le procédé dudit foucher n'est pas tolérable parce que c'estoit luy qui a fixé la pension a cette somme (...) comme laditte dame vit mediocrement et que les enfants n'ont aucun bien, elle a trouvé une pension sur le mesme pied de cent cinquante livre chez une ancienne Catholique de cette ville dont le fils est ecclésiastique lequel aura soin d'élever les enfans et de les instruire beaucoup mieux que ledit Foucher »<sup>1</sup>.

Il semble qu'elle ne soit pas entendue dans cette requête. Les enfants grandissent loin d'elle, pendant huit années encore:

« A Mme de La Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny (...) et nous remettre que deux des enfants de la dame veuve du sieur de Frottey de la rimblière escuier demeurant en la paroisse de Damigny auroient esté retirez de la maison des Nouveaux Catholiques de cette ville, par ordre de sa majesté adressé à Mgr de Pommereü, cy devant intendant, lequel apres les avoir retirez, les auroit fait conduire chez le suppliant qui en auroit signé sa charge par le sieur de Selame son garde, il y a huict ans ou environ et de veiller à leur éducation, ce que le suppliant auroit fait comme ses propres enfants<sup>2</sup> ».

Mais ses soucis n'en restent pas là. En 1728, les deux garçons s'enfuient de leur pension, pour retourner habiter chez leur mère. Suzanne de Cleray est convoquée devant l'intendant et doit s'expliquer au sujet de cette fugue

« Les ayant fait etudier, l'ainé ayant fait ses classes et se seroit mis en fuite dans la gendarmerie qui est dans cette ville depuis un an, sans que néantmoins le suppliant soit dechargé, et le jeune qui estoit resté chez luy s'en seroit absenté depuis quelques jours sans rien dire, ce que voyant le suppliant auroit écrit à la dame sa mère pour le renvoyer, ce qu'il n'aurait voullu faire<sup>3</sup> ».

Ainsi, les deux enfants deviennent coutumiers de la fugue, l'aîné, le sieur de La Rimblière, en entrant dans la gendarmerie ; le cadet, le sieur de La Perrière, à

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (1) : Correspondance adressée à Mlle de la Perrière à Séz entre 1689-1730. Cette correspondance émane de Suzanne de Cleray (ou sa sœur ?) avec des familles alliées aux Frotté, notamment avec M. de Rougemont, cousin des Frotté, un militaire en garnison à Valenciennes, dans le Piémont et à Lyon : ainsi, cette lettre notamment adressée de Valenciennes, et sa confirmation avec la lettre du 16 avril 1716 qui annonce la mort de M. de La Rimblière. On trouve aussi mention de M. Loppé, des contacts avec les Saint-Denis, sieur de Couterne (vœux et condoléances du 2 janvier 1719).

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (1) : Lettre de Levignen, le 15 octobre 1728 : « A Mme de La Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny ».

<sup>3</sup> *Ibid*

l'instruction soignée, comme on peut le constater à la lecture de ses poèmes en vers dignes d'un lettré, s'est enfuit et est retourné chez sa mère. Suzanne de Cleray se défend auprès de l'intendant en assurant qu'elle ne l'a pas accepté et l'a renvoyé chez son tuteur. S'il est difficile de faire la part entre la sincérité d'une mère bouleversée par la détresse de son fils et cette défense, Suzanne de Cleray affirme à Levignen qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir cet enfant.

« Et engagea la dame sa mère de venir chez le suppliant plusieurs fois, laquelle luy tesmoigna quelle ne l'avoit jamais obligé de revenir et mesme que pour engager son enfant de le faire, elle l'avoit mise plusieurs fois hors de chez elle, restant nullement participante de cette absence. Pourquoy le suppliant a esté conseillé de nous presenter sa requeste et de nous donner avis de cette absence et avoir recours à nostre autorité pour requérir à ces causes<sup>1</sup>.

La réponse de l'intendant se révèle menaçante pour la famille et, le sieur Foucher de la Rairie est rétabli pleinement dans ses droits de tuteur, contre l'autorité de la mère des enfants, laquelle ne semble plus, en ses années, manifester de vellétés d'opposition, accablée de dettes et peut-être menacée par l'autorité de l'intendance.

« Qu'il nous plaise Monseigneur faire revenir ledit enfant chez luy, veu la lettre de sa majesté, dont il est porteur ; à joindre qu'il a signé sa charge et qu'il pourroit estre inquieté en la suite, lequel a bien intherest de craindre, et vous ferez justice, remettant à nostre prudence de decharger le suppliant. Signé Fouscher.

Veue la présente requeste, nous intendant d'Alençon, ordonnons au sieur de La Rimblière retourner chez le sieur Fouscher de La Rairie, sinon il y sera par nous pourveu »<sup>2</sup>.

Pendant plus d'une dizaine d'années, et jusqu'à leur majorité, les deux garçons Frotté de La Rimblière ont bel et bien été enlevés à leur mère, et élevés selon les principes de la religion catholique, par le sieur Foucher de La Rairie, sans que celle-ci puisse avoir le moindre contrôle sur leur éducation. Le deuxième fils Frotté, le sieur de La Perrière, témoigne de son désarroi auprès d'une inconnue (peut-être sa future femme), dans une lettre en vers adressée d'une prison où il est retenu :

« Je crois madame que vostre principal soin dans le temps où nous sommes doit estre de nous consoler dans nos malheurs et nous fortifier dans les rudes épreuves

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976, fol. 157 : Lettre de l'intendant Levignen, le dix-neuf octobre 1728.

<sup>2</sup> *Ibid*



où il plaist au Seigneur de nous appeler. Car pour les biens de la terre, ce ne doit plus estre un soin pour nous et nous devons plus les regarder que comme les liens dont nos ennemis redoutables nous enchaînent et dont ils se servent pour nous retenir dans l'horreur des prisons éternelles dans ce monde. Madame, je vous envoie ces vers que ma solitude a fait naistre, c'est une response aux propositions et aux conseils de Mr. de B. pour m'obliger à changer de religion<sup>1</sup>.

Dans cet extrait, il apparaît bien que celui-ci n'est converti au catholicisme que de façon incertaine et en surface. Dans cette lettre datée du 16 novembre (sans que l'on puisse précisément déterminer l'année), le second des fils Frotté exprime les pressions diverses auxquelles il est confronté. Il peut s'agir de pressions financières, de menaces de confiscation de biens : « Pour les biens de la terre, ce ne doit plus estre un soin pour nous et nous devons plus les regarder que comme les liens dont nos ennemis redoutables nous enchaînent », ou bien des pressions d'ordre familiale, une intimidation constante qui confine aux harcèlements : « c'est une response aux propositions et aux conseils de Mr. de B. pour m'obliger à changer de religion ». Il s'agit ici probablement de Monsieur de Belfonds, son oncle. D'après les documents des Archives départementales de l'Orne, il semble que la famille ne recouvre la tranquillité que bien plus tard. Un acte de succession de 1737 révèle qu'à cette date, la fratrie a été reconstituée autour de la mère, Suzanne de Cléray, qui se montre, dans cette donation faite à ses fils de son vivant, plutôt généreuse. Elle leur lègue quasiment tous ses biens, à l'exception d'un pré de noyers et de l'argenterie familiale, dont elle conserve l'usage. Le domaine de La Rimblière et ses dépendances sont confiés à l'aîné, et les cadets, alors mariés, ne sont pas oubliés<sup>2</sup>. Cette famille apparaît particulièrement visée par la répression de l'intendance. Parce qu'elle se pose comme un pilier de la communauté réformée en Alençon et, dans la mesure où plusieurs de ses membres

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 : Poème signé : « Vostre très humble et obéissant serviteur, le 16<sup>e</sup> jour de novembre... », s.d. Cette lettre en vers n'est pas signée mais elle semble de toute évidence être rédigée de la main du sieur de La Perrière, selon d'autres écrits de ce personnage.

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976, règlement de succession de la famille Frotté, signé le vingt-neuf mars 1737 : « Furent présents dame Suzanne de Cleray veuve de Samuel de Frotté escuier sieur de la Rimblière, et Samuel de Frotté, escuier sieur de la Rimblière, Pierre Jean de Frotté, escuier, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, aussi escuier, ses fils majeurs lesquels sont convenus de ce qu'il suit (...) Savoir que la dite dame de la Rimblière acorde et delaisse à ses dits fils les revenus de la terre de la Rimblière avec toutes ses dépendances pour vivre et s'entretenir de sorte que les dits biens susnommés en pourront disposer selon leur besoins l'exception du pré à noyer dont ladite dame se réserve la jouissance, sans cependant que ses dits fils puissent vendre, engager, ou changer le fond de la dite terre, sans le consentement de la dite dame leur mère, n'y abatre par pied ou par branches aucuns arbres tant fruitiers que autres de dessus la dite terre ».

choisissent l'exil, les Frotté de La Rimblière ne sont pas épargnés. D'autres foyers nobiliaires connaissent un peu le même sort, et pour les mêmes raisons. C'est le cas des Méhérenc, qui comportent en leur sein un pasteur de renom, professant la foi protestante dans cette même ville bas-normande. Les filles Méhérenc sont contraintes de rentrer au couvent pour y recevoir une éducation catholique<sup>1</sup>.

La répression s'étend aussi jusque dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. La petite fille de Samuel de Frotté, Marie-Anne, fille de Pierre-Jean de Frotté, écuyer, seigneur de La Rimblière et de La Perrière, doit à son tour rentrer aux Nouvelles Catholiques pour y recevoir une éducation et ne peut en sortir qu'à son mariage<sup>2</sup>. Les nobles huguenots de la ville (et des environs) subissent les mêmes brimades que leurs coreligionnaires roturiers. Toutefois, il faut bien en convenir, cette répression émanant à la fois de l'intendance et, des autorités ecclésiastiques apparaît comme ciblée et sélective à l'encontre du second ordre ; elle concerne d'abord et avant tout certaines familles en vue au sein de la communauté réformée, quelques meneurs, en quelque sorte, ou jugés comme tels par l'intendance. Ainsi le second ordre réformé est affecté par ces mesures vexatoires, il ne s'agit pas cependant de la majorité d'entre eux, seulement de quelques nobles, capables de servir de modèle aux autres membres de la communauté réformée et choisis à cause de leur implication prosélyte en Alençon. Cette politique de répression s'étend aussi aux individus nobles dont les parents ou proches auraient délibérément préféré le chemin de l'exil, pour en finir avec les brimades.

Ainsi, en un demi-siècle, la noblesse protestante n'a pas été épargnée par la politique de répression royale, bien au contraire. Parce qu'elle a été considérée comme un modèle pour les autres membres de la communauté, tant en ville que dans les zones rurales, elle a fait l'objet de poursuites et de brimades,

---

<sup>1</sup> ADO C 624 : Demande de renseignement sur Mlle. de Méhérenc, actuellement au couvent des Ursulines d'Alençon (Une fille de pasteur). Et aussi le fonds ADO C 608 : Relatif aux aides accordées à Mlle. Alix de Grandchamp et Lecomte pour entrer dans le couvent Sainte-Claire. Pension de cinq cents livres pour le mariage de Mlle. de Frotté de Vieux-Pont avec M. de Bernières.

<sup>2</sup> ADO C 629 : Demande de nouvelle convertie, tendant à obtenir une pension de cent cinquante livres pour servir de dot, désirant faire profession dans la Maison des Nouvelles Catholiques. Sortie de Mlle. Frotté pour lui faire apprendre un état. Elle est la fille de Pierre Jean de Frotté, écuyer, seigneur de La Rimblière et de la Perrière et de M. de La Pallu, née vers 1742. Elle a épousé Louis Jean-Baptiste de Chabot, né le 23 juin 1740.

soit par l'enfermement de ses enfants dans la Maison de Nouveaux Catholiques, où ils ont été extraits à leurs parents et éduqués dans la religion catholique, soit en restreignant le culte de fief dans les maisons nobiliaires les plus en vue, comme celle des comtes de Montgomery. Toutefois, nous constatons que d'autres familles ne sont pas victimes de cet acharnement judiciaire, sans que l'on sache réellement pourquoi. C'est le cas dans le même temps des Grimoult près d'Alençon, ou des Saint-Simon, marquis de Courtomer, qui ne connaissent en aucun cas, les mêmes difficultés et ne semblent pas poursuivis, et par l'Intendance, et par les autorités ecclésiastiques, tout en maintenant leurs pratiques religieuses réformées. Ainsi, la répression royale concernant la noblesse demeure bel et bien ciblée et sélective.

## Chapitre 3 :

### Les « opiniâtres » bas-normands

Les conversions nobiliaires massives au catholicisme, dès la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, ne doivent pas en effet faire oublier ceux qui refusent de réintégrer la foi catholique et choisissent le chemin de l'exil, tels Frotté de la Rimblière, Hardy ou Allix. Les nouveaux convertis tentent de diverses manières de se soustraire aux injonctions de l'édit royal. Certains prennent la fuite, malgré l'interdiction d'émigrer répétée en 1699, et une nouvelle fois en 1713. D'autres entrent dans une « résistance passive » et préfèrent aller « à contrainte ». Les sources nous permettent, grâce aux rapports de l'intendance consignés en série C dans les archives départementales, et série TT aux archives nationales, d'en cerner l'ampleur<sup>1</sup>. Qu'ils choisissent d'un côté le chemin de l'exil, ou vivent un « désert » intérieur, en pratiquant leur foi clandestinement, ils forment désormais la cohorte silencieuse et souterraine des opiniâtres, qui refusent coûte que coûte la conversion au catholicisme.

Après 1685 et la promulgation du célèbre édit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes signé en 1598, certaines familles nobles préfèrent en effet l'émigration à l'étranger, en des terres plus accueillantes pour la foi réformée, la Hollande ou l'Angleterre notamment ; c'est le cas d'une partie de la famille Frotté. Arrivée dans la ville ducal, au XVI<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de

---

<sup>1</sup> A propos de la ville d'Alençon, pour laquelle nous possédons le plus de documentation, les fugitifs arrêtés sont le ministre Benoist et toute sa famille, Pierre Cardel, ministre à Rouen et fils d'un avocat alençonnais embastillé puis déporté, Jacques Dormant et sa fille, famille Gillot, la famille d'Abraham Lecomte, la famille Gilbert, les Rouillon de la Chevalerie, la famille de Pierre Alix.

Marguerite de Navarre, elle s'était très tôt convertie au protestantisme et avait animé la communauté protestante alençonnaise, pendant un siècle. Désormais, certains parmi les Frotté de La Rimblière quittent le sol du Royaume de France. Preuve que le modèle de l'obéissance nobiliaire envers le roi notamment et du ralliement massif du second ordre au catholicisme ne peut pas être érigé en généralité. Que les impératifs de la foi peuvent parfois l'emporter sur ceux de la politique ou de l'ambition ! Pour d'autres, qui choisissent de rester dans le royaume de France, la situation devient de plus en plus intenable. Ces opiniâtres sont torturés dans leur conscience, partagés entre leur fidélité au roi et leur foi. Ils sont contraints d'organiser des cultes clandestins sur leurs terres et doivent prendre garde aux éventuelles dénonciations qui aboutiraient à l'enlèvement de leurs enfants dans les Maisons des Nouveaux ou Nouvelles Catholiques et leur propre arrestation.

Ainsi, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le protestantisme nobiliaire en Basse-Normandie semble se réduire comme une « peau de chagrin ». Est-ce à dire qu'il faudrait parler de la disparition complète de la foi réformée, parmi le second ordre local ? Cela serait certainement aller un peu vite. L'une des particularités de cette région bas-normande réside précisément dans le maintien, même à l'état résiduel, d'une foi réformée vivante, à telle enseigne que certains auteurs ont pu parler de la « résistance » bas-normande, à l'image des « déserts » combattants, existant dans le midi. Cette persistance du protestantisme nobiliaire aurait été permise par la proximité des îles anglo-normande et de l'Angleterre, qui constituent une fois de plus un espace de refuge pratique et rapide pour les opiniâtres refusant de se soumettre aux injonctions royales visant à les convertir de gré ou de force.

## 1. « Notre conscience dans les fers »

- *Des abjurations forcées et en masse*

On a déjà constaté que les autorités ecclésiastiques étaient devenues le bras de la répression, relayant le pouvoir de l'Intendant dans cette politique de

répression. A partir de la promulgation de l'édit, elles deviennent le véritable instigateur des mesures contre la communauté réformée, et dans cette perspective de conversion massive et forcée, celle de la noblesse se révèle, à leurs yeux, hautement stratégique, car ses membres apparaissent comme un modèle et une référence pour les autres. Leur assistance aux cérémonies religieuses catholiques est plus particulièrement surveillée. En Alençon, les prêtres catholiques les contraignent maintenant d'adjurer. Là encore, le second ordre se trouve placé au cœur de cette politique de répression. Loin d'être épargné, il est au contraire durement touché. Ainsi, par exemple, en Alençon, le fils de Louis de Saint-Denis, écuyer, et de Eléonore du Barquet, Jacques de Saint-Denis, âgé de 14 ans et demi, est contraint d'abjurer l'hérésie en la chapelle des Nouvelles Catholiques d'Alençon, le dimanche 20<sup>ème</sup> jour d'octobre 1680<sup>1</sup>. On relève également l'abjuration de Charles de Frotté, fils de Charles de Frotté, écuyer, sieur du Vieux-Pont, en l'église Notre-Dame d'Alençon, entre les mains du curé, le 20 mai 1682. L'enfant entre dans la Maison des Nouveaux Catholiques à la suite de cette cérémonie<sup>2</sup>. On a pu le percevoir grâce à l'exemple de la famille Frotté et constater combien la répression n'épargnait pas une partie du second ordre. Dans un rapport de 1675, le curé de la paroisse de Cerisy-la-Salle, dans le Cotentin, se plaint à son supérieur ecclésiastique : « Cerisy est plein de huguenots, qui avaient oublié leurs anciennes abjurations, se marient entre eux et ne faisaient aucune confession de la Religion Romaine »<sup>3</sup>. En revanche, l'évêque d'Avranches peut se féliciter, quelques temps après la promulgation de l'édit, de l'éradication de la foi protestante dans la famille Montgomery. Ainsi, en 1699, l'évêque de Bayeux, Nesmond constatait : « Je ne crois pas, Mgr., que dans vos cent quatre-vingts et quelques paroisses vous n'ayez en tout deux cents mal convertis, Plus de Montgomery, ni de Quentin »<sup>4</sup>. Il s'agit d'Henri, sieur de Quintin, marquis de

---

<sup>1</sup> BPF Ms. 1094 : abjurations

<sup>2</sup> BPF Ms. 1094 : Charles de Frotté, père de l'enfant, était fils de Léon de Frotté, sieur du Vieux-Pont, second fils de Jean, secrétaire de la Reine de Navarre et de Jeanne Le Coustellier ; il avait épousé Marie de Lormeau. Il avait émigré quelques années auparavant avec Jacques de la Rimblière, son cousin. Marie du Lormeaux pouvait être la fille de Jean de Lormeaux, écuyer, sieur de Courtyferys (dans la paroisse de Laons), qui épousa, en 1612, Madeleine de Frotté, fille de François Frotté du Mesnil, frère de Charles.

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, in « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N° 112, octobre-décembre 1966, p. 365-372, ici p. 373 : église de Cerisy-la-Salle.

<sup>4</sup> Marcel Cauvin, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, N° 46, 1969, p. 217-241.

Gouyon de la Moussaye, mort en 1683, Il abjure au mois de janvier 1686, entre les mains de l'archevêque de Paris. Il est l'époux de Suzanne de Montgomery, petite-fille de Gabriel, deuxième du nom. Mais sa mère, elle-même prénommée Suzanne de Clermont-Gallerande, s'était exilée en Angleterre, en 1685<sup>1</sup>. Tous les membres de la famille ne se convertissent pas, les femmes surtout, et probablement parce qu'elles sont moins surveillées que leur frère ou mari. Ainsi, le 9 novembre 1690, le curé de la paroisse refuse de donner les derniers sacrements à Madame de Montgomery, considérée comme « mal convertie, n'ayant, depuis sa conversion, donné aucune marque de piété »<sup>2</sup>. Il s'agit de la belle-sœur de la précédente. Preuve que la foi protestante n'est pas tout à fait éteinte dans la famille Montgomery, après la révocation. Ainsi les abjurations contraintes et forcées se multiplient et le second ordre doit comme les autres s'y soumettre. Toutefois, force est de constater que les femmes nobles semblent moins enclines à obéir aux injonctions royales, et les autorités ecclésiastiques chargées de faire appliquer ces ordres le soulignent fréquemment.

- ***Une courageuse dénonciation de la politique de répression royale***

Toutefois, on peut observer certains individus prompts à dénoncer cette politique de répression et d'enlèvement des enfants de confession réformée. C'est le cas du prêtre, Pierre de Frotté, en 1690. Dans un violent plaidoyer à charge contre le célèbre évêque de Meaux et ancien précepteur du Dauphin, Jacques-Bénigne Bossuet, ce personnage se livre à une dénonciation en règle des exactions commises par l'administration royale contre les protestants. Bossuet est particulièrement rendu responsable et accusé de persécuter les protestants dans les Maisons des Nouveaux Catholiques<sup>3</sup>. Il s'agit de l'ouvrage intitulé, *Bossuet, évêque de Meaux, dévoilé par un prêtre de son diocèse en 1690*, publié par C. Read, 1864, ou, *Les motifs de la conversion de Pierre Frotté, cy-devant chanoine*

---

<sup>1</sup> *Ibid.* Ici p. 374 : Suzanne de Quintin de fille de Suzanne (épouse d'Henri seigneur de Quintin, marquis de Gouyon) hérite de ses biens.

<sup>2</sup> Eugène et Emile Haag, *op.cit.*, t.VII, p. 484 : il s'agit de la femme de Louis de Montgomery, comte de Chantelou. Celle-ci est la sœur du marquis de Courtomer ; elle reste protestante jusqu'au bout. Elle est morte à Chantelou, où l'exercice avait été interdit vingt ans plus tôt. Elle fut inhumée dans le caveau du donjon de son château, par son mari. Jean de Montgomery, comte de Chantelou fut alors puni d'une contravention et détenu. En 1706, alors qu'il cherchait à passer à l'étranger, il fut une fois de plus embastillé, mais refusa encore de se convertir.

<sup>3</sup> Bossuet s'est livré à une intense activité de controversiste, notamment contre le protestant Jurieu.

*régulier de l'Abbaye royale de Paris, prieur-curé de la paroisse de Souilly, au diocèse de Meaux, adressé à Messire Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, premier aumônier de Madame la Dauphine, cy-devant précepteur de Mgr le dauphin, publié aussi à Rotterdam chez la veuve Henri Godde.*

L'ouvrage débute par l'abjuration de Pierre de Frotté, s'exprimant en ces termes : « J'ai demeuré trop long-tems dans votre église, j'ai été trop long-tems témoin de ses violences et de ses cruautés contre ceux qu'elle nomme injustement hérétiques... ». Difficile d'identifier précisément cet individu dans le lignage. A quelle branche appartient-il ?<sup>1</sup> Il est membre du premier ordre mais possède incontestablement des origines familiales huguenotes. Ce personnage est curé de la paroisse de Souilly, au diocèse de Meaux. Il se tient donc proche de Bossuet, lui-même évêque de Meaux, qui est d'abord son protecteur, puis son persécuteur :

« C'est, Monsieur, ce qui m'a obligé de quitter tout ce que j'avois en France pour venir donner gloire à Dieu dans des pays où les âmes, étant en liberté, peuvent le servir selon la pureté de l'Évangile. Je n'ignore pas non plus de quelles calomnies votre même Eglise a accoutumé de charger ceux qui se séparent d'avec elle, et surtout quand ils sont de mon caractère... C'est pour cette raison qui m'a engagé à donner au public les motifs véritables de ma conversion afin de faire cognoître à tout le monde ce que l'on doit attendre des simples prêtres et des moines, quand on verra qu'un grand prélat, qui m'avoit honoré si long-tems de son estime et de sa protection, est devenu l'un de mes plus grand ennemi, et s'est emporté contre moi à des invectives et des outrages (...) quoique ma famille eût l'honneur d'être connue et même un peu considérée de M. le chancelier, votre crédit ne m'a pas été inutile auprès de lui, pour mettre à la raison les habitants de Souilly, que je n'avois poursuivis que par vos ordres. »

Après des attaques venant de proches, il doit quitter son diocèse, transférer ses affaires à Paris, après les dénonciations hardies prononcées contre ce qu'il considère comme les abus exercés au moment des conversions forcées.

« Je suis sans cesse avec des gens de la religion, j'attends la venue du prince d'Orange en France pour réformer l'église (...) Tandis que vous me défendiez dehors contre les Hommes, Dieu m'attaquait au-dedans, et minoit, par la Grâce, tous les obstacles que je formais moi-même à mon Salut. Il m'inspirait avec

---

<sup>1</sup> En tant que membre du clergé, celui-ci pourrait être un cadet de la branche aînée des Frotté, déjà partiellement converti au catholicisme. A moins que cela ne soit une branche issue d'autres régions que la Normandie.



efficace de quitter une Eglise avec laquelle mon cœur n'a jamais été content, et dans laquelle ma conscience a toujours été en peine ».

Nous avons là le portrait d'un homme torturé dans sa conscience et miné par ce qu'il vit au quotidien. Il lui apparaît de plus en plus difficile de mentir et de se cacher, outré qu'il est des exactions commises contre les protestants depuis la Révocation de l'édit de Nantes : « N'ai-je pas vu, de mes yeux, la violence que vous avez exercée vous-même, en personne, contre tous ces gens ! ». Il dénonce particulièrement les persécutions envers les nouveaux convertis et l'édification des Maisons.

« N'ay-je pas vu, Monsieur, l'efficace de votre prédication, et comment vous savez honorer le ministère, lorsqu'on amenait de force en votre présence, dans votre palais épiscopal, tous les protestants des villages (des environs). Cela ne peut se justifier par ignorance ! »

Dès lors, il est clair que sa position est devenue intenable en 1690. Le chemin de l'exil vers la Hollande apparaît comme la seule alternative pour lui, qui appelait de ses vœux l'aide du prince d'Orange pour rétablir la foi protestante dans le royaume de France.

## *2. L'exil, une stratégie de contournement*

Après la révocation de l'édit de Nantes, on a pu observer un exil massif des protestants hors du royaume, malgré l'interdiction formelle prononcée par le commandement royal. Le mouvement général à toutes les provinces consistant à « s'établir à l'étranger » affecte également la Normandie. En Alençon, cela peut aller, d'après Odolant-Desnos, un auteur du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à un quart de la population urbaine qui disparaîtrait alors. Même si cet effectif semble quelque peu exagéré et, de toutes les façons, difficile à mesurer, c'est dire l'importance d'un tel exode :

« Les protestants de France, dont la destruction avoit été arrêtée dans le conseil de Roi, éprouvèrent à Alençon, depuis ce temps, chaque année quelques événements fâcheux. Ils étoient réduits à souffrir les insultes fréquentes d'une populace grossière ameutée par les fanatiques, et à supporter toutes les injustices des

catholiques, ou bien à se voir condamner. Le lieutenant général leur interdit, par sentence du 9 octobre 1684, l'exercice de leur religion, sous prétexte que le consistoire n'avait pas fait la production fidèle de tous les titres et papiers, aux termes d'une déclaration du Roi. Le fameux édit de révocation de celui de Nantes ayant été arrêté, le 18 octobre suivant, et enregistré, on démolit le temple d'Alençon ; et les matériaux et les meubles furent donnés à l'Hôtel-Dieu, et les biens-fonds du consistoire y furent réunis (...) La ville d'Alençon perdit, pendant le reste de l'année et les suivantes, environ le quart de ses citoyens les plus aisés. Benoit, témoin oculaire, (Chauffepied, supplément au dictionnaire de Bayle, T.I, p. 230) et l'un des bannis, nous assure, dans les *mémoires de sa vie*<sup>1</sup>, qu'il demeura en France à peine la huitième partie de ceux dont l'église d'Alençon étoit composée. Ils allèrent chercher chez l'étranger le repos de leurs consciences, y portèrent beaucoup d'argent et les manufactures du pays »<sup>2</sup>.

Ceux qui partent appartiennent bien sûr à l'ensemble des catégories sociales, tout ordre confondu. Certes, les candidats à l'exil se situent socialement surtout dans les catégories bourgeoises, artisans et commerçants et professions libérales. Cela concerne donc tout aussi bien des membres du Tiers-Etat que la noblesse. Toutefois, il convient de mesurer plus particulièrement l'impact des départs au sein du second ordre bas-normand. Et leur effectif semble être non négligeable, quoique difficile à quantifier précisément<sup>3</sup>. C'est ce que semble indiquer l'historien, Emile-Guillaume Léonard, dans un article paru à titre posthume, intitulé : « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », et paru récemment dans les *Cahiers des Annales de Normandie*, en 2005 : « L'élément caractéristique de la « diaspora » religieuse est constitué par des nobles (...)

---

<sup>1</sup> Pierre-Joseph Odolant-Desnos, cet auteur des Lumières, évoque un récit aujourd'hui perdu mais on pourra se référer avantagement, sur ces questions, à l'ouvrage d'Elie Benoist, *Histoire de L'Edit de Nantes*, Delft, 1693-1695, 3 parties, 5 tomes.

<sup>2</sup> Pierre-Joseph Odolant-Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, 1<sup>er</sup> édition en 1787, 2<sup>ème</sup> édition corrigée par Léon de la Sicotière, 1858. La citation se situe aux pages 93 et 96 de cette deuxième édition. Les références exprimées sont de la main d'Odolant-Desnos lui-même.

<sup>3</sup> Sur ce point, voir Bernard Cottret, *Terre d'exil : l'Angleterre et ses réfugiés français et wallons de la Réforme à la Révocation de l'Edit de Nantes : 1550-1685*, Paris, Aubier, 1985, 337 p. D'après lui, le flux des migrants vers l'Angleterre ne se tarit jamais entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec bien sûr des moments plus denses. Les Normands constituent le gros de cette émigration. Il a cherché, en effet, à déterminer les origines géographiques du « second temple », celui qui se forme après la révocation de l'édit de Nantes. En s'appuyant sur les statistiques fournies par le temple réformé de la Patente Spitalfields, situé à Londres, il observe que le 4 septembre 1688, 25% des réfugiés viennent de Normandie. Cette région figure alors au deuxième rang, derrière celui du Poitou qui culmine à 37% de ressortissants français.

L'émigration avait réduit une classe assez riche pour pouvoir abandonner une partie de ses biens, assez désintéressée et assez fière pour le faire. Elle enleva à la Normandie protestante toute sa grande aristocratie »<sup>1</sup>. Comment mesurer dès lors la part des membres du second ordre qui choisissent cette voie ? Et comment expliquer que ces derniers prennent délibérément le risque de désobéir aux injonctions royales ?

Qu'est-ce qui poussent les candidats au départ, et plus particulièrement les protestants nobles à refuser d'obéir aux injonctions royales et à choisir l'exil ? S'ils sont membres du second ordre, ils laissent, derrière eux, biens, maisons et parfois familles entières, au nom de leur foi, comme tous les membres des autres ordres. Mais pour eux, les sanctions contre eux-mêmes et leur propre famille se révèlent encore plus lourdes et difficiles à contourner. Elles passent d'abord par la confiscation de tous leurs biens, immeubles et fonciers. Leurs héritiers ne peuvent rentrer dans la possession de ce patrimoine que sous certaines conditions. Ils doivent d'abord prouver qu'ils sont bien revenus dans le giron catholique. Les sanctions à leur encontre semblent donc encore plus importantes ; les conséquences d'une telle décision se révèlent plus lourdes pour tout le lignage.

On peut nettement percevoir cet état de fait, à l'observation de ces deux cas de figure, propres au cadre alençonnais. Dans le premier, Armand Hardy de Vicques, protestant convaincu et très impliqué dans la vie de la communauté réformée d'Alençon<sup>2</sup>, s'exile vers l'Angleterre, probablement en 1685, en compagnie de son épouse, et laisse dans le royaume ses enfants.

« Armand Hardy a demeuré en cette ville de Paris depuis l'année mil six cent soixante deux jusques en l'année mil six cent quatre vingt cinq qu'il en est sorty de France avec Marie Olimpe Hardy, sa femme, au sujet de la religion ; et lesquels y ont laissé Marie Olimpe Hardy leur fille qui y a toujours demeurée depuis sa naissance sous la tutelle de Thomas Hardy, écuyer, Sieur de Beaulieu son oncle au quartier de M. Mathurin Baroy conseiller du Roy »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Emile-Guillaume Léonard, « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Cahiers des Annales de Normandie*, N° 34, Caen, 2005, vol. 1, 126 p. Il s'agit de la version corrigée et annotée d'un article rédigé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, préfacé par Hubert Bost et postfacé par Luc Daireaux.

<sup>2</sup> ADO 29 J 17: aveux et dénombremens du fief de Vicques : anciens titres (1598-1662), famille Hardy (RPR)

<sup>3</sup> ADO 29 J 22 : lettres et brevets de 1689 de la famille Hardy (RPR) : « Aujourd'huy onze du mois d'Aoust mil six cent quatre vingt six le Roy étant à Versailles desirant grattifier et favorablement traiter les enfants du sieur Armand Hardy de Vicques lesquels font profession de la Religion Catholique et apostolique et romaine et selon dans le royaume (...) n'ayant sa Majesté

Ces derniers sont bien vite enfermés dans les maisons de Nouveaux et Nouvelles Catholiques. Les biens du père de famille sont immédiatement confisqués, le couple exilé étant considéré comme décédé au regard de l'administration royale :

Sa Majesté leur a accordé et fait don de tous et chacuns les revenus des biens de leur père ensemble de ceux de leur mère de la religion prétendue réformée qui en sont sortir au préjudice des deffenses portées par les edits et déclarations de sa Majesté pour en jouir et être partager entr'eux suivant la coutume des lieux jusqu'au premier mois de mars de l'année prochaine mil six cent quatre vingt sept Sa Majesté dès à présent a fait don du fond de tous les dittes terres a leurs enfants qui se trouveront pour lors catholiques et dans son Royaume pour estre partager entr'eux comme sy leur dit père et mère y estoient morts abjutestants »<sup>1</sup>.

Afin de tenter d'endiguer l'hémorragie provoquée par les principes de l'édit de Fontainebleau, qui a causé la fuite de milliers de notables dans le royaume, l'administration royale autorise le retour des exilés, en toute impunité et, leur promet de leur restituer leurs biens, à condition que ceux-ci reviennent convertis au catholicisme.

« Qu'elle (Sa Majesté) a permis à ses sujets qui se sont retiré dans les pays étrangers de revenir dans le royaume et rentre en la possession de leurs biens aux conditions portées par la declaration du premier du mois de juillet dernier et au cas que le dit sieur Hardy de Vicques et sa femme ne reviennent pas dans le dit temps »<sup>2</sup>.

Bien peu acceptent cette transaction, à commencer par le sieur Hardy lui-même et son épouse Marie Olympe, qui perdurent tout deux dans leur foi. Leur fille Olympe Hardy, après avoir fait amende honorable à la maison des Nouvelles Catholiques d'Alençon, hérite donc de la terre et du fief de Vicques, du vivant même de ses parents, alors en exil<sup>3</sup>. Dans le second cas, on comprend, avec l'affaire portée par le sieur de Bizeul de Varennes, que le retour au catholicisme

---

pour témoignage de sa volonté commandé d'en expédier avec effet le présent brevet qu'elle a voulu signer de la main et être contresigné par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de leur commandement et finances, signé Louis ». « Enregistré au greffe de la chambre du trésor au palais à Paris ce consentant le procureur du Roy pour servir et valoir aux Impétrants ce que de raison et y avoir recours quant besoin sera suivant les jugements de ce jourd'huy quatorze octobre mil six cent quatre vingt six, signé Letourneur ».

<sup>1</sup> ADO 29 J 22 : lettres et brevets de 1689 de la famille Hardy (RPR)

<sup>2</sup> ADO 29 J 22 : lettres et brevets de 1689 de la famille Hardy (RPR)

<sup>3</sup> ADO 29 J 22 : fief de Vicques au début XVIII<sup>e</sup> siècle: le fief appartient à Olympe Hardy, veuve de messire de Claude Blondeau, vivant seigneur de Chapuy et Vicques, conseiller du Roy en la Cour des Aides de Paris. Elle vend la terre le 5 décembre 1750 à Jeremy Gougeon, sieur de la Benardière, conseiller secrétaire du roi, maison et Couronne de France et des Finances, seigneur des terres fief de la seigneurie de Vicques.

constitue une condition *sine qua non* à la restitution des biens envers les héritiers. Dans un règlement de succession, traité par l'avocat Racine, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons lire :

« (...) Celui qui se présente devant nous comme son fils, vous le montre épousant à Londres le 15 juillet 1726 devant le ministre protestant dans l'Eglise de la Fleet une fille protestante nommée Suzanne Le Fevre. Selon lui, le sieur de Bizeul de Varennes son père avoit alors acquis en Angleterre un domicile et deux commerces avec la dot de sa femme, puis en fuite, après trois ans et demi laissant sa femme enceinte de six mois, vers La Bardane et la Martinique ; en 1748, à Gorée commandant 300 hommes des troupes du Roi ; Il meurt le 29 novembre 1761 ; il étoit alors Capitaine réformé au bataillon de « Isle de France » ; sa maison est alors vendue et remis à la Compagnie des Indes pour le faire payer aux héritiers : savoir son neveu et nièce »<sup>1</sup>.

On comprend dès lors que la requête de son fils, Guillaume Bizeul de Varennes est finalement rejetée au profit de ses cousins, restés eux dans le giron catholique, car son mariage est déclaré nul (celui-ci avait été prononcé devant un ministre anglican). En réalité, il apparaît aux autorités royales que Guillaume Bizeul est demeuré dans la religion réformée et c'est pourquoi il est sanctionné par cette confiscation d'héritage. Deux cas d'exil en Alençon, deux traitements contradictoires pour les héritiers, l'un est sanctionné pour ne pas avoir fait amende honorable et s'être marié devant un pasteur anglican, l'autre, placé dans la Maison des nouvelles Catholiques, peut hériter de ses parents.

Confrontés à de tels obstacles, on comprend d'une part la détermination des candidats au départ, et d'autre part, qu'il ne s'agit pas pour eux d'un acte de résistance, mais d'une stratégie de contournement des injonctions de l'administration royale. On peut particulièrement percevoir cet état de fait dans la correspondance de Jacques de Frotté, sieur de La Rimblière, en exil à Dublin, au

---

<sup>1</sup> ADO 80 J1 (360) : Fonds Durand de Saint-Front : plaidoyer de Maitre Racine pour la succession de Sieur Bizeul, sieur de Varennes :

« Le sieur Guillaume de Bizeul de Varennes de la succession duquel il s'agit étoit né le 15 octobre 1693 à Orvillé, généralité d'Alençon. Dans sa jeunesse, garde du Roi, si l'on s'en rapporte à ses neveux ou commerçants si l'on en croit ses adversaires. Quoiqu'il en soit celui qui se présente devant nous comme son fils vous le montre épousant à Londres le 15 juillet 1726 devant le ministre protestant dans l'Eglise de la Fleet une fille protestante nommée Suzanne Le Fevre. Selon lui, le sieur de Bizeul de Varennes son père avoit alors acquis en Angleterre un domicile (...) deux commerces avec la dot de sa femme, puis fuite trois ans et demi après, laissant sa femme enceinte de six mois vers La Bardane et la Martinique ; en 1748, à Gorée commandant 300 hommes des troupes du Roi. Il meurt le 29 novembre 1761 ; il étoit alors Capitaine réformé au bataillon de « Isle de France » ; sa maison est alors vendue 102 083 (livres) et remis à la Compagnie des Indes pour le faire payer aux héritiers : savoir son neveu et nièce.

tournant des années 1690 et 1700. Le fonds ADO 1<sup>E</sup> 976 (1) comporte six lettres, toutes signées de Dublin, M. de La Rimblière <sup>1</sup>. Une autre partie de la correspondance est publiée dans les *Huguenot Society's Proceedings*<sup>2</sup>. Une indication sur l'auteur est donnée dans l'une d'entre elles, datée de 1724. Cette missive est signée du nom de Jacques Rimblière. L'auteur de ces lettres serait donc le frère de Samuel Frotté<sup>3</sup>. Jacques de Frotté, sieur de La Rimblière, semble s'être exilé en 1699, puisqu'un acte de naturalisation de l'Oath Roll, daté du 2 mai de cette année, le présente comme « Jacques Defrottey Rimblière (capitaine) »<sup>4</sup>. Il vit à Dublin entre 1712 et 1728. Il y décède vers 1730. Durant cette période, il n'a donc cessé d'écrire à son frère, Samuel, et à sa belle-sœur, Suzanne de Cleray. Dans le fonds des Archives Départementales de l'Orne, la première est datée de décembre 1699. L'auteur entame une correspondance avec sa famille en expliquant son geste et sa détermination à partir<sup>5</sup>. La suivante est datée du 30 janvier 1716 et est adressée à « M. mon frère, à Paris pour Alençon en Normandie. A M. de Frotey Rimblière, à la Rimblière près d'Alençon »<sup>6</sup>. L'auteur de la lettre signale la présence, à ses côtés, de sa femme et de sa fille, âgée de dix ans et trois mois ; mais les courriers se croisent et, il annonce le décès de cette dernière un mois plus tôt, de la petite vérole. Il s'attarde sur de nombreuses considérations religieuses et semble tenté de convaincre son frère sur le bien-fondé de sa démarche, agitant volontiers l'argument de la « crainte de Dieu ». Une autre est datée du 21 juin 1716<sup>7</sup>. Il s'agit de la réponse adressée à une lettre envoyée par Suzanne de Cleray, dont nous avons perdu la trace : « A ma (belle) sœur ». Employant un ton plus empreint de tristesse, cette lettre se fait l'écho du décès successif de sa mère (Marthe du Perche) et de son frère (Samuel de Frotté). Suzanne de Cleray, la veuve, est devenue la tutrice de ses enfants, ainsi que de celui qui reste à naître. Elle porte en elle, en effet, un enfant, bientôt baptisé du nom de son oncle en exil (Jacques). Une autre lettre, en date du 17 janvier 1718, sert à adresser des vœux de bonne année et confère des nouvelles apaisantes

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (1) : correspondance Frotté de La Rimblière

<sup>2</sup> C. E. Lart, "Some letters from Jacques Frotté de La Rimblière", in *The Huguenot Society of London*, t.16, p. 420-425.

<sup>3</sup> Samuel de Frotté a aussi un fils (le troisième d'entre eux), lui-même prénommé Samuel, mais cet enfant ne peut en aucun cas l'auteur des lettres de Dublin, puisqu'il est né en 1716.

<sup>4</sup> C.E Lart, art. cit., p. 424.

<sup>5</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976, fol.113

<sup>6</sup> *Ibid*, fol. 152.

<sup>7</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976, fol. 153.

sur l'état de santé des exilés<sup>1</sup>. Une dernière lettre du 3 mai 1724, toujours à l'intention de sa belle-sœur, Suzanne de Cleray, annonce le mariage prochain de l'une des filles de Jacques de Frotté, avec M. de Chenuix, capitaine de cavalerie dans ce royaume<sup>2</sup>. Ce texte comporte aussi des dispositions testamentaires. Il s'agit bel et bien de la même écriture, mais celle-ci se fait plus relâchée. On perçoit de la part de son rédacteur un plus grand âge, peut-être des problèmes de santé ou de vue. Dans cette dernière missive, l'inquiétude perce en tout cas et le ton se révèle plus amer.

L'une des préoccupations qui parcourent la correspondance de Jacques de Frotté à Dublin, demeure bien sûr l'argent et ses moyens de subsistance de façon générale. Il cherche d'abord à être rassurant auprès de ses proches. Il apparaît tout d'abord que l'exilé de la foi a quitté le royaume de France avec une somme d'argent, recours ultime dans toute tentative de départ. Dès son arrivée sur la terre irlandaise en 1699, il écrit à son frère: « Je t'avais marqué par la dernière, mon cher frère, que j'avais placé mon argent »<sup>3</sup>, et il ajoute : « qu'il me donnait trois cents francs par an, j'ai reçu encore depuis cent guinées que je ne mettrai point à rente, que je n'aie de vos nouvelles pour que si le bon Dieu nous fait la grâce de sortir, j'ai de quoi vous meubler »<sup>4</sup>. Ainsi, il s'est assuré, avant son départ, de ses moyens de subsistance et espère aussi aider sa famille dans leur tentative d'exil. Toutefois, ses affaires ne semblent pas avoir fructifiées comme il le souhaitait, puisque vingt ans plus tard, il avoue la perte de ses biens dans de mauvais placements : « j'ai perdu la moitié de mon gain sur la mer du sud parce que l'on m'y a remis mal à propos en souscrivant pour une partie »<sup>5</sup>.

Tout au long de cette période d'exil, il n'a de cesse d'expliquer à sa famille les raisons de son départ, hors du royaume. Dans une lettre datée de décembre 1699, il écrit :

« La persécution qui serait aussi forte qu'elle n'a jamais été, me met dans l'inquiétude de vous (...) Vous avez trop temporisé, et Dieu qui vous avait donné en moi une retraite si assurée, se peut qu'il ne soit fâché de ce que vous avez tant

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, fol. 154.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 155. Vingt-cinq ans plus tard, il apparaît que l'enracinement de la famille Frotté en Irlande est définitif. Aucun projet de retour dans le royaume n'est envisagé. Le mariage de sa fille avec un officier britannique le confirme encore un peu plus.

<sup>3</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (fol. 113)

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (fol. 155)

tardé à accepter. Il est pourtant certain que si vous vous repentez, vous et mon père, d'avoir laissé échapper une si belle occasion de sortir du péril où vous êtes, il vous en fournira d'autres et vous donnera les moyens de me venir trouver en toute sécurité (...) Combien y en a-t-il, qui sans savoir comment ils feront pour vivre pourtant ne balancent point ? »<sup>1</sup>.

Dans ce passage, qui est à la fois une justification de son geste et une demande vibrante adressée à sa famille de venir le rejoindre, il argumente en invoquant des raisons de sécurité. Il semble indiquer que ce choix procède d'une obligation imposée par l'édit de Fontainebleau et par ses conséquences. Il ne s'agit donc pas ici d'un acte de résistance, ni de désobéissance aux injonctions royales, mais d'une stratégie de contournement pour sauver sa foi, qui doit être à ses yeux première et souveraine dans les choix à effectuer. Cette correspondance laisse percer la très grande piété de Jacques Frotté, un protestant convaincu. Ce dernier est animé jusqu'à son dernier souffle d'une foi inébranlable, malgré les difficultés et la douleur d'un décès : « La perte, ce mois ci, de notre fille aînée, mon cher frère, nous mis dans une affliction très grande (...) Le bon Dieu ne nous a pas laissés sans consolation (...) Ne cessez point de prier Dieu pour le soulagement que l'on vous fait espérer. Il est puissant pour vous accorder vos demandes »<sup>2</sup>. Dans cette lettre datée du 30 janvier 1716, plus particulièrement, il cherche par tous les moyens à fortifier la foi de sa famille. Sentant que la détermination de celle-ci commence à décliner devant la répression de l'administration royale contre elle, il accepte d'être le parrain de son neveu, malgré la distance qui les sépare : « J'accepte avec plaisir l'honneur que vous me faites de nommer l'enfant que Dieu vous promet, je ne l'accepterois pas sy je n'étois persuadé que vous l'élèverez dans le crainte de Dieu comme le reste de vostre famille ; vous estes née avec la connoissance de la vérité ; sy vous ne la communiqués pas à vos enfants vous en repondrez devant Dieu de la perte de leurs âmes, mais j'espère mieux de vous »<sup>3</sup>. Dans une autre lettre datée de juin 1716, il s'adresse à sa belle-sœur Suzanne de Cleray, désormais veuve : « Quant à votre salut, il faut attendre, non de vos œuvres mais seulement de la mort et passion de notre Seigneur »<sup>4</sup>. En 1724, il lègue par testament cent livres sterling, à ses neveux et nièces, en tout cas,

---

<sup>1</sup> C. E. Lart, "Some letters from Jacques Frotté de la Rimblière", in *The Huguenot Society of London*, t.16, p. 420-425. La citation se trouve à la page 420.

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (fol. 152)

<sup>3</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 : « A ma chère sœur et cousin... »

<sup>4</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 : « A Dublin, ce 21<sup>ème</sup> jour de juin 1716 »



« à celui qui voudra venir vivre et exercer la religion réformée dans ces royaumes »<sup>1</sup>. Inquiet de la décision des autorités royales de les enfermer aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques d'Alençon, il tente, par cette donation, de les soustraire à ce qu'il considère être cette menace pour la foi des enfants, et s'adressant toujours à sa belle-sœur, seule survivante : « Quoique je ne doute que vous ne donniez tous vos soins à les mettre dans le droit chemin : mais je connais la jeunesse qui est aisément débauchée quand elle n'est pas retenue par les prédications. Notre âme a besoin de nourriture aussi bien que nos corps. Voyez donc, ma chère sœur, ce que nous pouvons faire ensemble pour tâcher d'en faire venir ici »<sup>2</sup>. Jacques de Frotté n'a donc jamais renoncé à sa foi réformée, durant tout son temps d'exil. Il ne semble pas non plus avoir perdu l'espoir de sauver l'âme de ses neveux et nièces en les gardant dans la religion protestante. Son exil est donc conçu, non pas comme une désobéissance envers le roi et son administration mais comme un moyen de se sauver et de faire perdurer sa foi. La voie qui s'est présentée à lui ne laissait alors aucun doute. Selon lui, la perpétuation d'une foi vivante imposait tous les sacrifices.

### *3. Les nobles et les cultes clandestins en Basse-Normandie*

Dans ce contexte de l'après révocation de l'édit de Nantes, quelques nobles opiniâtres dans leur foi semblent jouer un rôle important, en animant sur leurs terres des assemblées de prière ; c'est le cas des Frotté de La Rimblière près d'Alençon, à Damigny. Beaucoup de protestants adoptent aussi une double conduite. Ils pratiquent en façade la religion catholique et restent fidèles à leur confession. Pour ceux qui sont restés en France, la pratique du culte réformé est réprimée. Sans temple, sans école et sans pasteur, il s'agit aussi de permettre la transmission de la foi réformée aux enfants de façon souterraine et de doubler le discours entendu au catéchisme catholique. Pour les protestants, le maintien d'une pratique religieuse familiale ou de réunions privées avec des voisins devient le moyen de manifester une sourde résistance. Ce sont les « assemblées » clandestines. Certains nobles fidèles au protestantisme vont activement s'investir

---

<sup>1</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 : « A Dublin, ce 3<sup>ème</sup> jour de may 1724, Ma très chère sœur... »

<sup>2</sup> ADO 1<sup>E</sup> 976 (fol. 155)

dans l'organisation de ces cultes secrets, et souvent avec l'aide et l'appui de pasteurs, avec qui ils correspondent et qui leur prodiguent des conseils pour animer les prières, lire la Bible ou chanter les psaumes, dans le secret de leurs maisons. Il apparaît que ces nobles, souvent catholiques en surface, et restés protestants en réalité, sont devenus les auxiliaires souterrains de ces pasteurs et relayent leur enseignement auprès d'autres fidèles, au sein de petites communautés clandestines.

- ***La résistance d'une communauté réformée nobiliaire***

En Normandie, à l'image de ce qui se met en place dans les régions méridionales du royaume<sup>1</sup>, mais de façon plus modeste, tant la surveillance royale reste grande, un « Désert normand » s'organise donc. Ces assemblées clandestines sont au départ animées par des pasteurs en exil qui continuent alors à correspondre avec des fidèles restés sur place ou d'autres, rentrés clandestinement dans le royaume pour organiser la résistance, en imprimant des sermons-type diffusés auprès des petites communautés réformées ; elle est notamment instaurée sous l'impulsion du pasteur Claude Brousson, qui avait déjà œuvré dans le Midi<sup>2</sup>. Ainsi, autour de Condé-sur-Noireau, Bolbec, Crocy, les autorités de l'intendance surprennent une quinzaine d'assemblées, avec pour conséquence, plus de trois cents condamnations à la prison, trente-sept aux galères, et dix-huit condamnations au supplice de la claie<sup>3</sup>. Les grandes assemblées sont évitées pour des raisons de sécurité et remplacées par des prêches dans des maisons. Il apparaît que cette résistance clandestine s'organise autour d'une petite fraction de la noblesse bas-normande restée protestante. Certes, il ne subsiste qu'une poignée de familles qui demeure fidèle à la foi réformée, mais celle-ci anime des assemblées clandestines sur leurs terres. Le culte s'organise alors de façon plus ou moins

---

<sup>1</sup> L'idée d'une organisation clandestine des Églises avait vu le jour dans le Midi, en Dauphiné et dans les Cévennes. A l'origine, elle émane des directeurs réformés nommés par les synodes régionaux ; ils s'engagent à maintenir le culte dans les lieux où il est interdit autant que possible et par tous les moyens. Bientôt, c'est l'avocat Claude Brousson (1647-1698), qui tente de coordonner les efforts de résistance dans le Midi, mais cette révolte est sévèrement réprimée. Il tente d'étendre ce mouvement à toute la France, mais il échoue et est supplicié en 1698.

<sup>2</sup> Sur ce point, on peut consulter l'ouvrage de Hubert Bost, *Ces messieurs de la RPR : histoires et écritures de huguenots, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, H. Champion, 2001, 414 p.

<sup>3</sup> ADO 3 B 73 et 77 : réunion de nuit à la Saint-Michel et ADO C 607 : Livres d'abjuration des hérésies prononcées par 83 protestants originaires d'Alençon et des environs (sept.1666-août 1685).

régulière autour de quelques membres du second ordre bas-normand, qui prennent en charge l'animation des prières, en s'aidant de conseils prodigués par des pasteurs, avec qui ils entretiennent des liens épistolaires.

Emile-Guillaume Léonard, dans un article rédigé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et laissé inachevé à cause de son décès quelque temps après, a particulièrement étudié cette communauté d'opiniâtres bas-normands, vivant au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'historien dresse l'image d'une église protestante devant la persécution puis, face à la Révolution française. En effet, l'article délimite pour son terme chronologique l'année 1789. Dans cet exposé intitulé : « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>, l'auteur défend l'idée d'une résistance de la communauté bas-normande. Cette dernière serait consciente et délibérément active après la révocation de l'édit de Nantes. Il est vrai aussi qu'il faut rappeler les circonstances particulières de la rédaction de cet article. Léonard l'a commencé au début du second conflit mondial, dans un contexte d'occupation du territoire par les troupes allemandes. Les termes de résistance et de désert, ici employés pour désigner la détermination de la communauté réformée bas-normande, sont associés au « désert héroïque » des maquis du Vercors de 1944 et résonnent donc de façon sensible et « transhistorique », comme si l'auteur qui commence son travail en 1939 avait eu la prémonition de ce qui allait se passer en France durant l'occupation nazie<sup>2</sup>. Il conclut son article sur l'idée d'une « Résistance victorieuse » de la part des communautés réformées bas-normandes tant bourgeoises que nobles, qui leur permettent de se maintenir malgré l'édit de Nantes, grâce à de fortes convictions religieuses, et des conditions politiques, intellectuelles, et sociales, propre à la province. A telle enseigne que l'auteur peut parler d'un particularisme normand, dans le sens où la région recèle un nombre non négligeable d'opiniâtres, membres du second ordre, qui ne veulent voir dans leur insoumission qu'un point d'honneur. Outre les « formes bourgeoises du refus de la recatholicisation »<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> A ce jour, l'article est finalement paru dans les *Cahiers des Annales de Normandie*, N° 34, Caen, 2005. Emile-Guillaume Léonard, « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, 2005, N°34, vol. 1, 116 p.

<sup>2</sup> Sur ce point, il faut consulter la préface de l'article d'Emile-Guillaume Léonard rédigée par Hubert Bost, in *Cahier des Annales de Normandie*, 2005, N°34, vol. 1, 116 p.

<sup>3</sup> Cette expression est empruntée à la préface rédigée par Hubert Bost à propos de l'article de Emile-Guillaume Léonard, « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, 2005, N°34, vol. 1, 116 p.

l'auteur souligne qu' « il n'en restait pas moins dans la province d'assez nombreux gentilshommes protestants (...) On ne trouvait plus en 1698 qu'un noble à Dieppe. Par contre, les gentilshommes protestants étaient relativement nombreux dans le pays de Caux, la campagne de Caen et le bocage »<sup>1</sup>. De ce fait, cette persistance du protestantisme nobiliaire serait plus rurale qu'urbaine. Les familles du second ordre qui refusent de se soumettre préfèrent se retirer sur leurs terres, afin d'y pratiquer leur culte, à l'écart des mesures répressives de l'intendance : « On comprend assez que c'était le désir de se soustraire aux violences et aux tracasseries des autorités qui avaient attiré ces gentilshommes à la campagne et leur fortune, et leur crédit leur permettait quoique isolés de rester fidèles à leur foi »<sup>2</sup>. Ainsi, peut-on assister à la restauration d'églises réformées, dans le bocage notamment. Celles-ci profitent de leur relatif éloignement et cloisonnement, qui les protègent un peu plus de la surveillance ecclésiastique ou politique que les communautés urbaines. Articulées autour d'un prédicant nommé par les anciens du presbytère, on voit donc l'émergence de nouvelles organisations presbytérales. En 1742, dans le bocage, ce sont quatre églises qui se constituent, autour de Condé-sur-Noireau avec cinq cents membres, à Fresne avec quatre cents fidèles et à Athis avec deux cents ou deux cent cinquante personnes qui suivent les prières. Entre 1744 et 1750, ce groupement est conduit par Pierre Morin, un prédicant originaire du Poitou. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une tournée missionnaire, conçue en vue d'éviter l'enlèvement des enfants menée par le pasteur, Boudet-Gautier, dans la généralité de Caen, permet de rendre compte de la persistance d'une noblesse réformée bas-normande, dans ce cadre<sup>3</sup>. Au cours de sa mission, le pasteur rencontre les diverses familles qui pratiquent encore le rite réformé et fait son rapport. Celles-ci semblent avoir des liens étroits d'amitié entre elles. On trouve ainsi Frédéric Costard, seigneur de Ifs-sur-Laizon (celui-ci est directeur de l'Académie de Caen), son beau-frère, Gabriel-Charles de Frotté, sieur de Couterne, Monsieur de Neufville, seigneur du Mesnil-Baclé et d'Ernes, de la Lysandrée et de la Fressengère (le propriétaire des mines de Saint-Omer, près de Condé-sur-Noireau), Magneville, seigneur de Glatigny, de la Haye du Puits et de Fontenay (Cotentin), les Héricy, sieur de Marcelet (les autres branches de ce

---

<sup>1</sup> Emile-Guillaume Léonard, *op. cit.*, chapitre II, p. 7.

<sup>2</sup> Emile-Guillaume Léonard, *op.cit.*, chapitre II, p. 7.

<sup>3</sup> *Ibid*, chapitre IV, p. 32-33.

lignage sont revenues à la religion catholique), Le Paulmier de Montbert, près de Saint-Pierre-sur-Dives, les Calmesnil, seigneur d'Orval, à Montmartin. Il ne s'agit bien sûr que de la fraction la plus petite de cette noblesse protestante, quelques éléments subsistant de façon éparse depuis le siècle passé. On constate que, dans ce bocage bas-normand, autrefois terrain de prédilection pour la communauté protestante, les effectifs ont fondu de façon drastique.

Reste aussi le cas particulier des Frotté, sieur de Couterne et de La Rimblière<sup>1</sup>. Si la branche aînée habitant le château de Couterne apparaît un peu moins exposée aux mesures répressives, la branche cadette de La Rimblière, près d'Alençon, refuse envers et contre tout de se convertir malgré la répression violente qui s'abat sur cette famille, fragilisée par la mort de son chef<sup>2</sup>. En 1752, le pasteur Boudet-Gautier, en visite en Basse-Normandie, dresse le portrait de cette petite société de la campagne caennaise, rescapée des vagues de conversions nobiliaires du XVII<sup>e</sup> siècle :

« La compagnie invitée était des mieux choisies : outre Mademoiselle et M. d'Ifs, nous eûmes tout ce temps M. et Mme. du Mesnil Baclé, Madame de Vandoeuvre, Madame de Montbert, veuve de feu M. de Monbert ; le lieutenant colonel du régiment de Luxembourg, M. et Mme. d'Osmond de Champvallon, les demoiselles de Grandchamp et d'Hyéville et M. du Manoir, tous gens de qualité, bons huguenots d'un commerce aisé, gens d'esprit, de savoir et de bon sens. Il y eut aussi assemblée et communion la veille de Noël et on me parut être satisfait. Je fus bien invitée à aller les voir »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 68-76 et généalogie des Frotté, p. 69.

<sup>2</sup> On rappelle que cette famille s'est scindée en deux branches : celle de Gabriel-Charles de Frotté, sieur de Couterne et celle de Jacques et Samuel de Frotté de La Rimblière (mort en 1716 et marié à Suzanne de Frotté). Le frère de ce dernier, prénommé Jacques, s'est exilé à Dublin après la révocation de l'édit de Nantes. Son fils, lui aussi prénommé Samuel de Frotté, est né en 1711 et mort en 1789. Il est marié à Marie-Anne de Castaing, elle-aussi protestante. Ce personnage est fortement influencé par la philosophie des Lumières. Il est à l'origine de la création d'un théâtre de société (vingt-quatre pièces sont jouées de 1753 à 1793). C'est lui qui introduit la franc-maçonnerie en Alençon : deux loges voient le jour : celle des Cœurs-Zélés (dont Samuel de Frotté est le Premier Vénérable) et celle de Saint-Christophe de la Forte-Union dont Samuel fait partie, ainsi que Costard de Busard (Sur ce point, on peut consulter l'article de Louis Duval, « Un gentilhomme cultivateur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Samuel de Frotté de La Rimblière », in *SHAO*, 1908, p. 197-232).

<sup>3</sup> Louis de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t.1, Paris, Plon, 1889, 667 p. 1889. Ici à la p. 16 : il s'agit du récit de Charles-Gabriel-Daniel de Frotté à Louis de Frotté, le futur chef des Chouans en Normandie, qui est exécuté pendant la Révolution.

Dans cet extrait, il apparaît évident qu'un culte protestant continue à être pratiqué par une poignée de nobles, opiniâtres dans leur foi. Malgré la répression, cette société, souvent alliée par des liens familiaux et toujours d'amitié, se côtoie et pratique régulièrement un culte clandestin, chez les uns et chez les autres. Reste à savoir si les autorités ecclésiastiques ou de l'intendance ont eu vent de ces pratiques. Il semble que ces familles nobles de la campagne caennaise soient moins exposées que celles, installées plus au sud, vivant dans la région d'Alençon<sup>1</sup>. Il est vrai que ces deux sociétés nobiliaires ne relèvent plus, depuis 1637, de la même autorité de l'intendance, ni du même diocèse. Il est possible que les uns se soient montrés plus répressifs que les autres.

- *Une communauté structurée autour de nobles en proie aux doutes*

En ce qui concerne les cultes clandestins, l'historien est confronté à une difficulté de taille : le caractère caché et secret par définition de ces réunions n'a guère laissé de sources. Pour le cadre alençonnais, nous avons plus de chance. Les Archives départementales de l'Orne recèlent en effet un fonds rare et fort intéressant pour notre propos, répertorié aux cotes 1J9 (1)<sup>2</sup> et 1J9 (2)<sup>3</sup>. Ce fonds est référencé comme un extrait du fonds de la famille de Frotté. On se souvient que les trois garçons de Samuel de Frotté et de Suzanne de Cleray avaient été placés dans la maison des Nouveaux Catholiques, vers 1720, cinq ans après la mort de leur père : Samuel de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, Pierre-Jean de Frotté, écuyer, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, lui aussi écuyer. Leurs enfants, à leur tour, ont aussi été retirés à leurs parents, quelques années plus tard.

---

<sup>1</sup> Sur la généralité d'Alençon, on distingue traditionnellement trois périodes en ce qui concerne le temps du « Désert », c'est-à-dire la période qui suit la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685, interdisant le culte protestant dans le royaume de France. Le premier moment, que l'on pourrait appeler « Désert improvisé », dure de 1685 à 1730, le second, nommé « Désert discipliné », couvre une période qui s'étend jusqu'en 1760, enfin vient le « désert toléré », à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> ADO 1J9 (1) : diverses prières, auteur(s) inconnus, composées de diverses écritures (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), Papier, 18 et 72 feuillets, 195 sur 153 mm. Extrait fonds de la famille de Frotté. Ce premier fonds est constitué de huit prières datant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, manifestement issues de plusieurs auteurs inconnus, comme l'indiquent les diverses écritures qui composent l'ensemble du dossier. Les huit textes, tous de différentes natures, sont regroupés autour d'une thématique religieuse ; ce qui confère une certaine unité à ce fonds.

<sup>3</sup> ADO 1J9 (2) : prières pour ceux qui sont tombés, deux exemplaires de prières rédigées après la révocation de l'édit de Nantes. Le second fonds, à la cote ADO 1J9 (2) est plus réduit en taille. Il comporte notamment les « prières pour ceux qui sont tombés », composées de deux exemplaires de treize feuillets, reliés par des liens, rédigés d'une même écriture, après la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur reste une fois de plus inconnu.

Il témoigne sans aucun doute de la présence d'un culte clandestin en Alençon, après la révocation de l'édit de Nantes. Il apparaît qu'en Basse-Normandie, se constituent des petites communautés structurées autour de nobles, qui ont voulu perdurer dans la foi protestante. Ces derniers animent de petites assemblées de prières en s'appuyant sur des textes reçus de leur ancien ministre alors en exil à l'étranger, avec qui ils continuent à correspondre. Ces pasteurs leur transmettent des consignes et leur prodiguent des conseils pour se maintenir ferme dans leurs convictions religieuses. C'est ce que laisse percer ces deux fonds des Archives de l'Orne. Il indique en tout cas que des membres du second ordre continuent à jouer un rôle d'encadrement de la vie religieuse, et ce malgré la révocation de l'édit de Nantes. Si le culte de fief n'existe plus en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle, si le poids de la noblesse protestante a considérablement diminué, et si sa place centrale pour perpétuer la foi réformée lui est désormais contestée, du moins garde-t-elle, certes de façon clandestine et informelle ce rôle d'encadrement en tant qu'autorité morale et spirituelle auprès des autres fidèles de la communauté villageoise.

Cette correspondance, maintenue de part et d'autre de la Manche notamment ou avec la Hollande, entre ces nobles et leurs anciens pasteurs exilés est particulièrement perceptible dans les deux fonds des Archives de l'Orne. Un premier exemple est visible dans un texte de la série cotée 1 J9 (1) : « A mes frères à qui nous souhaitons paix et miséricorde (...) »<sup>1</sup>. Composé de onze feuillets écrits de la même main, il s'agit d'une longue lettre émanant d'un expéditeur inconnu, probablement un pasteur vivant à l'étranger (ou autre consistoire) à qui le fidèle, torturé dans sa conscience, a demandé du secours et des conseils. Il appartient à cette littérature pastorale dite « du désert » qui circule massivement, dans le royaume, après l'édit de Fontainebleau. Il apparaît donc que Frotté de La Rimblière a entretenu des liens épistolaires avec un pasteur vivant à l'étranger, à moins qu'il ait éprouvé le besoin de se procurer l'une de ces prières du désert accessibles dans le royaume, car elles circulent « sous le manteau ». Il faut bien sûr comprendre l'importance que revêtent ces textes et prières pour ces

---

<sup>1</sup> Le premier texte s'intitule : « A mes frères à qui nous souhaitons paix et miséricorde (...) ». Le second document est extrait de l'Épître aux romains, chapitre II, verset 4, ainsi qu'un sermon sur le psaume trente-quatre, versets 20 et 21. Le troisième document est une prière signée, « Mademoiselle, E. G. ». Seules les initiales sont indiquées. Le quatrième document de ce fonds est intitulé : « Examen sérieux que Moy nouveau catholique fais sur les graces que j'ai reçu de mon Dieu et l'usage que j'ay fait d'icelles dans la conduite de ma vie en m'appliquant le dire du prophète Roy dans l'un de ces psaumes lorsqu'il parle à l'Eternel en ces termes. Mon Dieu mon Dieu, mon cœur me dit que par toy je cherche ma face, je chercherai toujours ta face, O éternel ».

opiniâtres bas-normands, sans pasteur, en but à la répression, obligés d'aller « à contrainte » et laissés à leur propre méditation. Ces feuillets ont donc pour but d'alimenter leurs prières, de les fortifier dans leur foi, tandis qu'ils sont livrés à eux-mêmes. Un autre document peut être rattaché à ce premier texte de onze feuillets. Ces deux sources pastorales s'inscrivent dans le cadre de cette littérature du « désert ». Ce second exemple est contenu à la cote ADO 1J9 (2). Il constitue un rappel à l'ordre, auprès de fidèles prêts à quitter le giron de la foi réformée. Son auteur s'adresse à une communauté désemparée qu'il est nécessaire de reconforter. De multiples rappels à l'ordre émanant de pasteurs exilés à l'étranger, circulent en abondance dans le Royaume. Ils sont les auteurs d'une féconde littérature pastorale adressée aux fidèles restés en France ; c'est notamment le cas du célèbre Pierre Jurieu qui multiplie les lettres pastorales aux églises protestantes de son exil de Rotterdam<sup>1</sup>, mais aussi de Pierre Bayle, lui aussi retiré dans cette même ville des Pays-Bas<sup>2</sup>, ou de Jacques Basnage, sieur de Beauval<sup>3</sup>, d'abord pasteur et controversiste à Rouen, devenu après la révocation, le directeur de l'Eglise française de la Haye. Ici, l'auteur pourrait tout aussi bien être Elie Benoist, qui fut pasteur en Alençon, avant l'édit de Fontainebleau<sup>4</sup>, ou bien Pierre

---

<sup>1</sup> Parmi les textes du Jurieu, qui auraient pu inspirer ceux de ce fonds, on peut signaler particulièrement la *Lettre pastorale adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylon, où sont dissipées les illusions que M. de Meaux et les autres convertisseurs emploient pour séduire. Et où l'on trouve aussi les principaux événements de la présente persécution*, Rotterdam, A. Acher, 1688, 3 vol. (in-12). P. Jurieu publie aussi en 1691, l'*Examen d'un libelle contre la religion, contre l'Etat et contre la révolution d'Angleterre*, intitulé aussi, *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, La Haye, A. Troyel, 1691, ou encore le célèbre *Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté*, s.l., Barbier, 238 p. Pierre Jurieu s'exile à Rotterdam après la révocation de l'édit de Nantes. Il y meurt en 1713.

<sup>2</sup> Pierre Bayle s'exile au Pays-Bas depuis 1681 ; il meurt en 1706 à Rotterdam. La correspondance de Pierre Bayle a fait l'objet d'un inventaire critique de la part d'Elisabeth Labrousse. Il s'agit de l'*Inventaire critique de la correspondance de Pierre Bayle*, Paris, Vrin, 1961, 413 p. Celle-ci a également fait paraître du même auteur, les *Avertissements aux protestants des provinces*, paru à Paris, chez P.U.F., en 1986, 87 p. Il s'agit de l'édition critique d'un ouvrage publié par Pierre Bayle en 1684, appelant à continuer les prêches dans le royaume, malgré la répression royale.

<sup>3</sup> Jacques Bayle, sieur de Beauval est normand. Il est né en 1653, à Rouen, où il exerce la fonction de pasteur, de controversiste et d'historien. Emigré aux Pays-Bas dès 1685, il devient directeur de l'Eglise de La Haye, où il décède en 1723.

<sup>4</sup> Le pasteur alençonnais a également rédigé, outre sa célèbre *Histoire de l'édit de Nantes*, éd.cit, des ouvrages à caractère pastoraux lorsqu'il se tient en exil aux Pays-Bas. C'est le cas de *La Nécessité de fréquenter les saintes assemblées sur ces paroles de l'Épître aux Hébreux, chap. 10, vers. 25* : « Ne délaissions point notre mutuelle assemblée », Amsterdam, H. Desbordes, 1687, 61 p. ; et *Jésus-Christ et homme, ou Sermons sur les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> versets du chapitre de l'Épître de Saint-Paul aux Hébreux*, Delf, H. de Kroonevelt, 1693, 223 p. ; ou encore la très célèbre *Lettre d'un pasteur banni de son pays à une église qui n'a pas fait son devoir dans la dernière persécution*, Cologne, 1686, in-12°, dans laquelle Elie Benoist blâme l'église d'Alençon pour avoir succombé presque sans résistance, et l'exhorte à sortir d'un état d'hypocrisie qui la rend coupable aux yeux de Dieu. Cette lettre a eu, d'après les frères Haag, un immense impact sur la communauté protestante alençonnaise et l'a finalement rassérénée.



de Méhérenc, lui aussi pasteur en Alençon, qui conserve des liens étroits avec Pierre Bayle. Ainsi, on peut le constater, la littérature de controverse et les appels à la résistance sont nombreux après l'édit de Fontainebleau. Les pasteurs, exilés hors du royaume, conservent des liens étroits avec leurs anciens fidèles et espèrent les encourager à continuer les prêches. Dans leurs esprits, il ne s'agit donc pas d'un appel à l'insurrection armée, mais bel et bien de la volonté de conserver une foi vivante, en évitant les retours trop massifs à la religion catholique. Toutefois, ces pasteurs n'écartent pas la nécessité « d'aller à contrainte » dans certains cas ; ils autorisent donc les fidèles à suivre le culte catholique, pour éviter la répression royale, inéluctable pour certains. Les deux lettres témoignent d'une certaine culture pastorale, et d'une pratique épistolaire maîtrisée, malgré une écriture plutôt hésitante. Elles comportent des passages et versets de psaume recopiés : « Le Seigneur Jésus Christ soit ma lumière et mon Salut »<sup>1</sup>. Il est toutefois possible d'imaginer que ce texte ait pu être retranscrit par une tierce personne ; ce qui rend bien évidemment son identification très difficile. Ainsi, on le comprend dans tous les cas, il est bien délicat d'authentifier formellement leur auteur, à moins de faire concorder ces écrits (imprimés par des pasteurs), aux textes visiblement recopiés de communauté en communauté. L'expéditeur n'est pas mentionné, mais il apparaît sans conteste être un pasteur vivant à l'étranger (ou dans un autre consistoire), ce qui n'est pas rare au lendemain de la Révocation. Les fidèles, torturés dans leur conscience, ont pu aussi demander du secours et des conseils, pour faire fructifier leur foi et résister aux pressions de la répression royale. Ainsi, les deux documents s'inscrivent parfaitement dans cette littérature post-révocation. Il apparaît donc que certains nobles opiniâtres dans leur foi, comme c'est le cas pour Samuel de Frotté, sieur de La Rimblière, et qui avaient refusé de quitter le royaume de France ont non seulement continué à garder des liens épistolaires avec leurs anciens pasteurs, mais reçoivent même de leur part la mission de faire perdurer la foi protestante en animant des prières et culte clandestins sur leur terre. Sans forcer le trait, on peut également estimer que ces nobles deviennent des auxiliaires de la foi. Ils forment ainsi un relais entre la communauté des fidèles, dispersés et en proie aux doutes, et ces pasteurs sûrs de leurs convictions religieuses et désormais en exil à l'étranger. Dans le cas précis

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (1) : « A mes frères à quy nous souhaitons paix et miséricorde... Amen », 11 feuillets, même écriture, correspondance passive.

de la région normande, on comprend également que sa position littorale stratégique ait pu faciliter ces liens, comme aux temps anciens des guerres de Religion du siècle passé. Désormais, l'étranger n'est plus conçu par ces nobles comme une base de refuge, comme c'était le cas à l'époque des campagnes militaires des Montgomery, mais comme un canal qui les lie avec ce qui reste pour eux la vraie foi. Ces liens fortifient leurs convictions religieuses, les maintiennent vivantes contre vents et marées, et leur permettent de servir à leur tour de relais auprès des autres membres des petites communautés de croyants.

Dans un premier temps, ces textes sont destinés à rassurer les fidèles en proie au doute. Les lettres ont pour première fonction de faire en sorte que les fidèles ne désespèrent pas, malgré leurs difficiles conditions de vie spirituelle. « L'esprit de Dieu assure qu'aux timides c'est-à-dire à ceux qui craignent plus les hommes que Dieu et aux incrédules et aux exécrables et aux meurtriers, aux paillards et aux empoisonneurs, aux idolâtres et à tous les menteurs »<sup>1</sup> : les pasteurs cherchent aussi à fortifier la foi chancelante des fidèles restés dans le royaume et éviter qu'ils ne se laissent persuader par les prédicateurs catholiques. Pour ce faire, ils s'appuient sur les nobles, restés au pays fidèles à la foi protestante, qui leur servent de relais et qui deviennent alors leur porte-parole sur place :

« C'est avec douleur extrême que nous avons ouy, chers frères, en nostre Seigneur la grande tentation à laquelle vous avez esté exposez et les dures calamités par lesquelles Dieu a voulu que vous soyez soumis. Mais nous avons appris avec beaucoup plus de douleur la faiblesse qui vous a fait succomber à la tentation, nous vous exhortons de penser à vous mesme et d'y penser sérieusement et de considerer ce que vous avez à repondre à celui quy vous a ordonné de le confesser devant les hommes »<sup>2</sup>.

Le passage permet de traduire le profond désarroi de cette communauté réformée normande et plus particulièrement le désespoir de ces nobles chargés de les guider en l'absence de tout autre pasteur. Les lettres recèlent les mêmes *topoi* du genre apologétique et recourent souvent à la langue de Canaan, qui identifie volontiers le sort des protestants à celui des Hébreux : « Il sauve quelquesfois en Babilon (Babylone) ceux qui appartiennent à sa maison pourveu qu'ils fassent tout leur

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>2</sup> ADO 1J 9 (1), fol. 2 : « Le Seigneur soit ma lumière et mon Salut. A mes frères a quy nous souhaitons paix et miséricorde... », 11 feuillets, même écriture, correspondance passive.

devoir pour en sortir », ou bien plus loin, « Travaillez donc de sortir de cette Sodome où votre salut court un grand risque ». Les textes expriment le sentiment, communément partagé par la communauté réformée, d'être les Elus de Dieu. Ce sentiment d'élection divine est par exemple tangible dans ce passage :

« Donnez vous garde dans ce péril où vous estes sans abandonner le Dieu du cœur, après l'avoir abandonné de la bouche car il arrive très souvent que Dieu abandonne à un sens reprové ceux qui ont eu la lascheté de trahir leur conscience ; tel qu'il semble avoir aimé la vérité, vient apres à la haïr, et mesme à la persecuter ; deux choses pouvant produire ce mauvais effet. La première chose, c'est le desespoir quand on vient à desesperer de la misericorde de Dieu, on vient incontinant à hair la vérité et l'avoir en horreur. Ne tombez pas dans cet estat, appliquez vous à considerer vostre faute mais non jusque au point de desesperer de la grace de Dieu. Vostre péché est grand mais la miséricorde de vostre bon sauveur est infinie ; il sait conserver des esleus partout »<sup>1</sup>.

Pour mieux persuader ses lecteurs à distance, le rédacteur de ce texte se réfère à l'exemple des réformateurs du passé et aux martyrs du siècle passé qui ont péri pour la Cause, de l'amiral de Coligny à Henri IV, et toute la cohorte d'anonymes, persécutés pour leur religion.

« Qu'aurez vous à dire à ces bienheureux martirs, dont vous estes les enfans, qui pour la cause que vous avez sy laschement abandonné, ont souffert le feu, la prison, les gesnes, les tortures les plus cruelles ? (...) Que direz vous à ces grands reformateurs qui par leur grands travaux auroient achevé ce glorieux ouvrage de reformation que vous avez laissé tomber par terre ? (...) Envisagez votre faute dans toute son étendue. Disant, O mes frères, que ferons nous ? Vostre conscience dans les fers nous demande sans doute des conseils et nous allons vous les donner... »<sup>2</sup>.

L'argumentation en appelle finalement à Dieu, lui-même. Les pasteurs rappellent, à leurs fidèles, la nécessité de se confesser directement au Créateur, et non pas d'utiliser l'intercession d'un confesseur, comme le pratiquent les catholiques. C'est que l'on peut percevoir chez ces nobles, convertis en surface au catholicisme mais encore protestants en leur âme et conscience, un profond sentiment de culpabilité :

« Sy vous voulez qu'il vous face l'honneur de vous confesser et de vous reconnoitre devant Dieu et devant les anges, comment pourrons nous subsister devant le siège et le tribunal de celui qui vous a commandé d'abandonner biens,

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (1) fol. 6 et 7.

<sup>2</sup> *Ibid*, fol. 5

possessions, maisons, femmes, pères, mères enfans à cause de son nom, vous promettant de vous rendre cens fois autant ? Comment pourez vous luy dire que vous avez resisté jusques au sang en combattant contre le peché ? Quelles ont été vos souffrances en comparaisons de votre sauveur J. Ch. ? A t- il reculé quand il a veu la mort devant ses yeux quand il a fallu souffrir les fouets, les espines, les crachats, les cloux et la croix... »<sup>1</sup>

Il apparaît donc que Samuel de Frotté a cherché des moyens de se persuader, lui-même et tout le groupe de fidèles qu'il supporte, que souffrir en sa chair et que souffrir en Christ sauvent les croyants et la communauté tout entière. On peut, de ce fait, percevoir le profond sentiment de culpabilité qui traverse ces protestants fréquentant la demeure de La Rimblière pour ces assemblées clandestines. Ces textes ont donc pour fonction de les rassurer et de les fortifier dans leur foi. Il s'agit pour eux de trouver des raisons de ne pas se convertir complètement au catholicisme. Il semble en effet que feindre de pratiquer une religion que vous repoussez au fond de votre être soit pour ces individus nobles un problème : outre la mauvaise conscience de ne plus suivre les commandements de la vraie foi, c'est le sentiment de résignation que redoutent ces fidèles :

« [I] est à craindre que peu a peu vous ne veniez à vous acoutumer a tout cela, que d'alors vous ne disiez « je n'y croy pas », et cela ne suffit qu'ensuite, vous ne veniez à trouver cela moins mauvais, à regarder ces idolatries comme simples superstitions, qui ne soit ny bien ny mal, il est infaillible que ce chemin vous conduira au mespris de la vérité et de la infailliblement à l'enfer »<sup>2</sup>.

D'un côté, on perçoit l'inquiétude, qui perce clairement dans l'esprit de ces prédicants réformés loin de leurs fidèles. Pour eux, le danger de voir ces derniers revenir massivement à la religion catholique et d'être l'objet de sollicitations incessantes des prêtres de la religion romaine est réel. C'est pourquoi ils déploient des arguments pour persuader leurs fidèles de ne pas assister à la messe catholique : « Il ne peut y avoir que la religion du demon qui se sert de telles armes pour réédifier sa maison, faire aller des gens avec le fer et le feu, les soldats, le pillage et les tourments. C'est le caractère de l'enfer il n'y a que luy qui puisse inspirer de telles actions et ceux qui les font sont cuidament ses supots pour

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (1), fol. 1 et 2

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 7

conserver cette horreur pour le papisme »<sup>1</sup>. Les prédicants catholiques sont identifiés comme des suppôts de Satan. Il dresse alors dans le cadre d'une littérature de la controverse, dont la rhétorique reste désormais bien établie, un catalogue des erreurs, propre à la religion catholique : « [L]a seconde chose qui puisse vous pousser à un degré dont vous ne reveniez jamais, savoir le mespris de la vérité (...) Le conseil que nous avons donc à vous donner là dessus, c'est de vous conserver dans une juste horreur pour le papisme »<sup>2</sup>. Les premières erreurs dénoncées relèvent de l'idolâtrie des images, d'une part :

« c'est l'acoutumance d'abord : il nous paroitra dur d'assister à un service aussy opposé au nostre, la veuë des images devant lesquels les brutaux et supersticieus se prosternent, vous fera de la peine (...)

Voyez les temples plain d'images devant lesquelles on se prosterne contre la defiance expresse que Dieu en a faite, tu ne feras des images tailler, ny aucune representation, et tu ne te prosternaras point devant Elles, et ne les serviras, et ne vous flattez pas sur ce qu'on ne vous obligera »<sup>3</sup>.

Ils dénoncent, d'autre part, les cérémonies en langue latine, appelées « langue barbare ». Par les expressions : « chanter des litanies a l'honneur des créatures » et, « Représentez vous les cultes idolatres consacrés aux créatures dans lequel on rend à la mère de nostre seigneur J.C. et aux saints l'honneur qui n'appartient qu'a Dieu seul et souvenez vous de ses terribles paroles », les pasteurs condamnent aussi la pratique du culte des Saints. Enfin, l'argumentation se porte sur la question de l'Eucharistie. Par les expressions : « sacrifice de la messe où l'on vous fera adorer du pain », il s'agit d'éviter que les fidèles ne se laissent persuader, par les prédicateurs catholiques, de l'existence d'une présence réelle dans l'hostie. La petite communauté de fidèles a donc éprouvé le besoin de se procurer ce texte émanant d'un pasteur, afin de tenir bon dans les temps d'épreuves. On peut aisément imaginer que ces sermons étaient lus à l'assemblée, lors de ces cérémonies clandestines, comme pour marquer le lien entre leur ancien pasteur et les fidèles en proie aux doutes et aux persécutions. Là encore, les nobles convertis en apparence jouent ce rôle d'intermédiaire, car c'est par eux que transitent ces textes ; ce sont eux qui ont la charge de transmettre les consignes

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (1) fol. 7 et 8 : La deuxième partie, débutant par : « La seconde chose » est consacrée à un rappel à l'ordre théologique.

<sup>2</sup> *Ibid.* fol. 6

<sup>3</sup> *Ibid.* fol. 7 et 8

religieuses aux autres membres de la communauté. Dès lors, on observe que ces écrits peuvent aussi servir à animer un culte clandestin en tant que support à des lectures faites lors des petites assemblées réunissant la communauté des fidèles. C'est ainsi que l'on trouve aussi des extraits de psaumes, ou des passages des Ecritures, ici l'*Epître aux Romains*<sup>1</sup>, susceptibles d'être médités d'abord et lus ensuite dans le cadre plus large de la prière. C'est aussi ce qu'indiquent les quatre derniers documents du fonds 1 J9 (1), qui ont un lien plus étroit avec le culte clandestin. L'un constitue une « prière et méditation pour l'usage d'une famille fidèle en ces temps de dispersion ». Les deux autres sont intitulés : « Prière dont on se peut servir dans les familles avant la lecture d'un sermon », et : « Au nom de Dieu et pour sa gloire ». Leurs fonctions respectives demeurent explicites. Par ces textes, il y a bien là de quoi alimenter la foi des fidèles, isolés et sans pasteur. Ces documents constituent la nourriture spirituelle d'une communauté, forcément réduite et livrée à son propre sort. L'un des textes est, en ce sens, encore plus intéressant par sa forme. Il s'agit d'une sorte de prière secrète, qui commence par : « Seigneur mon Dieu, nous nous prosternons aux pieds du trône de Majesté Sainte ». Le feuillet unique, rédigé d'une même écriture déliée, a été plié en douze côtés, de manière à être réduit au maximum et glissé dans une poche. On peut imaginer l'intention de son propriétaire. Pourquoi prendre autant de peine à dissimuler un tel document, si ce n'est pour le transporter toujours sur soi en déjouant les éventuelles fouilles de la police ?

Dans le texte intitulé : « prières pour ceux qui sont tombés » à la cote ADO 1J 9 (2), le propos se fait plus personnel, puisque la prière est rédigée à la première personne du singulier et prend donc la forme d'une confession. Il y est également fait une référence précise à un contexte familial. L'auteur est un noble obligé d'assister aux offices catholiques « à contrainte », après une conversion inspirée par des membres de sa famille, sa femme et sa fille. Il pourrait probablement s'agir de l'un des fils de Samuel Frotté, puisque ce texte est contenu dans leurs papiers de famille. Cette conversion forcée ne l'empêche pas de se confier, dans une confession directement adressée à Dieu, conformément à

---

<sup>1</sup> Le passage de l'*Epître aux Romains*, chap. 2 v. 1-16, s'intitule : « *Etat de ceux qui jugent les autres sans être meilleurs eux-mêmes* ». Quant aux passages du psaume 34 aux versets 20 et 21 qui traitent de la miséricorde divine, ils contiennent les mots suivants : « [20] Le malheur atteint souvent le juste, Mais l'Éternel l'en délivre toujours. [21] Il garde tous ses os, Aucun d'eux n'est brisé.

l'habitude des protestants, qui refusent la confession selon le rite catholique. Ainsi, nous aurions là un texte particulièrement intéressant, une prière protestante personnelle, témoignant du grand désarroi de bon nombre de protestants, après la révocation, obligés de cacher leurs véritables aspirations religieuses. Ici, la référence à la langue de Canaan est encore plus perceptible<sup>1</sup>. Avec l'expression: « ceux qui sont tombés », le texte emploie volontiers une écriture antiquisante. Il émane assurément de quelqu'un qui a reçu une éducation latine et grecque soignée. Le premier passage commence par une référence au psaume vingt-deux : « Mon Dieu, mon Dieu pourquoy m'as tu abandonné »<sup>2</sup>. Mais l'acte de contrition se veut plus individuel : « mais plutôt mon Dieu, comment ai-je été assez malheureux pour t'abandonner après tous les témoignages que j'avais reçu de ton amour (...) ». Nous avons là tous les topiques de la « littérature du désert » : « tout le dégât et le ravage que nous avons souffert c'est toy qui leur as commandé d'abatre ces temples dont nous pleurons aujourd'hui la ruine et qui as voulu qu'ils défrichent tous ces arbres que tu avois plantés et cultivés avec tant de soin (...) »<sup>3</sup>. Désormais, il n'y a plus de temple et autres lieux de culte. La vraie église apparaît en plein air, c'est désormais l'église du « non-lieu », au cœur de la nature. On note aussi l'image du roseau cassé, également présente dans le chapitre *Isaïe* au chapitre 42, verset 3 : « Il ne brisera point le roseau cassé, Et il n'éteindra point la mèche qui brûle encore ; Il annoncera la justice selon la vérité ». Cette thématique du roseau cassé continue encore plus loin :

« Mais sy nous venons encore à examiner les raisons de la conduite, ne serons-nous pas obligés d'acquiescer à tes jugements ? Car quel usage avons-nous fait de ces lieux sacrés que tu as detruits, quels avoient été les fruits et les plantes que tu as deracinés ? Nous avons fait de ta maison une caverne de brigands et un repère de bestes immondes (...) Nous n'etions pas seulement des arbres stériles et infructueux, comme le figuier que le Seigneur maudit. Nous ressemblons au plan de

---

<sup>1</sup> Cette littérature post-révocation a été particulièrement étudiée par Hubert Bost, directeur à l'École pratique des hautes études, section Sciences religieuses. On pourra consulter avec profit ses ouvrages et notamment : Hubert Bost, *Ces messieurs de la RPR : histoires et écritures de huguenots, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, H. Champion, 2001, 414 p. Ainsi que : Hubert Bost, *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, Paris, H. Champion, 2008, 452 p. ou encore du même auteur : *L'affaire Bayle: la bataille entre Pierre Bayle et Pierre Jurieu devant le Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam* (1691-1699 : texte établi et annoté par Hubert Bost), Saint-Étienne, Reboul impr., 2006, 173 p.

<sup>2</sup> Cette référence est à mettre en lien avec le Psaume 22, verset 2 (Psaume de David) : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? Je gémiss, et le salut reste loin de moi! ».

<sup>3</sup> ADO 1J 9 (2) : « Prière pour ceux qui sont tombés ». Ici à la page 3.

Sodome et Gomorrhe qui cachoit sous une belle ecorce des cendres amères capable d’empoisonner ceux qui en auroit goûté »<sup>1</sup>.

L’auteur de ce texte, Samuel de Frotté, se présente comme un banni, dont le Seigneur s’est détourné et qui vit désormais loin de l’amour divin. A l’instar du texte biblique qui expose le peuple hébreu ayant oublié en maintes circonstances l’Alliance avec le Créateur, le fidèle repentant se présente comme pécheur, qui sacrifie désormais aux idoles. Tel le peuple élu conduit par Moïse au Sinäï, les protestants ont oublié l’Alliance contractée avec le Seigneur et paient le prix de l’anathème. En se convertissant massivement au catholicisme, ils ont sacrifié au Veau d’Or et transformé la communauté des croyants en lieu de perdition et de péché : « nous avons tellement degeneré de la prière de nos pères et de l’innocence de leurs moeurs qu’il ne nous en restoit que le nom »<sup>2</sup>. Malgré lui, mais sans qu’il ait la force et la détermination pour tourner le dos à ses pratiques catholiques, le pénitent confie sa difficulté, voire sa honte, à vivre de façon cachée et comme souterraine, obligé qu’il demeure de taire ses véritables convictions. Samuel de Frotté, comme bon nombre de nobles protestants convertis de force mais en surface seulement, marque une nette distinction entre le for privé et le for interne, et cela ne va pas sans souci pour lui, à l’évidence. Nous avons là des individus tirillés dans leur conscience et profondément désespérés :

« Je ne me justifieray point devant toi père saint. Je ne me reprendray point d’excuser ma faute et de diminuer l’horreur de mon péché par la considération des peines dont j’étois menacé qui m’exposaient à perdre mes biens, a me séparer de tout ce qui j’ay de plus cher (...) Les premiers fidèles ont passé par toutes ces épreuves et ils n’ont point bronché (...) Sy j’avois été assez heureux pour echaper à mes ennemis »<sup>3</sup>.

Le désarroi du pénitent se fait d’autant plus grand qu’il ne peut pas se résoudre à se sacrifier lui-même, c’est-à-dire sacrifier ses biens et sa position sociale, « qui m’exposaient à périr de faim et de misère dans un cachot et des prisons encore plus affreuses ou dans les bois et dans les forests (...) L’attachement que j’ay à mes biens, à ma liberté, à mon sang, à mes alliances et aux autres douceurs de la

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (2), fol. 3 : « Prière pour ceux qui sont tombés »

<sup>2</sup> *Ibid*, fol. 4

<sup>3</sup> *Ibid*, fol. 10



vie n'est pas le moindre de mes crimes, et il ne sert qu'à aggraver ma condamnation.<sup>1</sup>»

C'est aussi l'intérêt de ces confessions. Le noble qui s'exprime ici, l'un des fils de Samuel de Frotté, comme cela est plus que probable, bien que nous n'en ayons aucune certitude (si ce n'est que ces textes sont contenus dans leurs papiers privés) semble peu enclin à abandonner sa position sociale : argent, biens fonciers, titres, au nom de sa foi et de la fidélité à son Dieu. Le sacrifice lui est apparu comme insurmontable et trop lourd à accepter. Cela est particulièrement perceptible dans cette phrase : « L'attachement que j'ay à mes biens, à ma liberté, à mon sang, à mes alliances, et aux autres douceurs de la vie ». Le noble, fidèle à la culture propre à son ordre, auquel il se rattache de par son éducation, rechigne à déroger : « il ne sait pas de métier et il a honte de mandier ». Ensuite, le texte se fait ici plus personnel et intime. Cela tend à montrer que le rédacteur n'a pas seulement recopié des passages tirés de la littérature pastorale. Il pourrait aussi s'agir d'une prière plus personnelle, comme une sorte de confession directe adressée au Créateur :

« Je ne parlerai pas mesme de ma délicatesse et de ma timidité naturelle, quoi ce soit sans doute ce qui a le plus contribué à ma chute, car hélas, je say que cette maudite délicatesse qui m'a séduite, est la production de ma chère fille qui n'est pas meilleure que la mère qui l'a engendrée, qui comme elle est l'ennemi de Dieu et toujours preste à se révolter contre luy et sy j'ai de la timidité, elle devoit m'empecher d'offenser mon Dieu...<sup>2</sup>».

Ainsi, entre une fidélité confessionnelle qui passe inéluctablement par le déshonneur de la dérogeance et l'obéissance aux injonctions royales qui prend le chemin tout aussi escarpé du reniement et de la conversion au catholicisme, le noble et narrateur a préféré la deuxième, sous l'influence de sa femme et de sa fille. Dans ce contexte post-révocation, on perçoit combien les rigueurs du temps ont pu séparer les familles et les diviser profondément. Le noble n'a pas de mots assez durs pour qualifier les démarches de sa femme et de sa fille, qui ont tenté de le convaincre de se convertir.

Il semble bien toutefois que la conversion des fils Frotté au catholicisme ne soit que de façade, puisque l'on peut raisonnablement penser

---

<sup>1</sup> ADO 1J 9 (2), fol. 10 et 11

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 11 et 12

qu'Alençon et plus particulièrement le logement de la famille Frotté, nommé la Rimblière, situé sur la paroisse de Damigny, ait pu régulièrement être le théâtre de cérémonies de prières et de prêches. Le fonds comporte en effet plusieurs prières à usage d'un groupe restreint. C'est le cas de cette prière secrète à la cote ADO 1 J 9 (1). Le document se compose d'un feuillet rédigé d'une même écriture déliée. Son propriétaire a pris soin de le plier en douze de façon à être réduit en une surface minimale et susceptible d'être glissé dans une poche. Il est possible de voir dans ce texte l'existence d'un culte clandestin. Il peut s'agir d'une prière à prononcer en public, devant une communauté de fidèles sans pasteur, lors de réunions tenues secrètes des autorités de l'intendance :

« Seigneur nostre grand Dieu tout puissant et tout bon, nous nous prosternons aux pieds du trosne de Sa Majesté sainte pour te prier de nous pardonner nos fautes et nos offenses, nous recognoissons avec confusion et avec douleur que nous sommes indignes de ta grâce, si tu regardes en nous mesmes. Car depuis que nous sommes au monde, nous n'avons cessé de t'offencer en pensées en paroles et en actions, et comment souillez que nous sommes de tant de péchez, osons nous nous présenter devant toy qui est la sainteté et la pureté mesme et dont les yeux ne peuvent voir le mal. Aussy bon dieu, n'en prendrions nous pas la hardiesse si tu ne nous l'avois toy-mesme donnée en nous <sup>1</sup> »

Par cette phrase particulièrement : « nous n'avons cessé de t'offencer en pensées en paroles et en actions, et comment souillez que nous sommes de tant de péchez, osons nous nous présenter devant toy »<sup>2</sup> ou encore ce passage : « nous soyons reduits au triste estat de nous voir contraints d'estre presens à un culte barbare et corrompu »<sup>3</sup>, il apparait que cette société, en proie aux doutes et au désespoir, ait pu « aller à contrainte » et continue de le faire. Le ton de cette prière se révèle amer. Il se montre cependant fidèle à tous les *topoi* de la littérature du désert :

« Et maintenant seigneur que tu as permis qu'on nous ait osté l'exercice de notre religion et la liberté de nos consciences, qu'on nous ait privez de nos pasteurs et de toute consolation ; que la violence de nos persécuteurs nous ait fait entrer dans la compagnie des superstitions, et de ceux qui partagent ton service avec celui des créatures, et que nous soyons reduits au triste estat de nous voir contraints d'estre presens à un culte barbare et corrompu. Les inventions humaines sont mêlées avec ta parole sainte, O mon Dieu, pardonne nous notre faiblesse et notre infirmité ; ne

---

<sup>1</sup> ADO 1 J9, fol. 1 : « seigneur nostre grand Dieu tout puissant ... »

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 1.

nous impute point ce crime d'avoir fléchi sous la rigueur de la persecution et de nous estre reunis par contrainte à une religion si pleine d'erreur et de doctrines si éloignées de la pureté du christianisme. N'examine point nostre faute à la rigueur mais veille nous la pardonner pour l'amour de Jesus Christ, nostre unique sauveur ; fais nous la grâce de ne croire, ni de pratiquer, tant que nous serons dans cette cruelle servitude (plus dure mille fois que celle d'Egypte), rien qui ne soit conforme a ta sainte volonté que tu nous as fait en ta parole, que jamais nous te rendions qu'à toy, seul Dieu Eternel, nostre adoration et nos hommages. Par Jésus Christ, nostre unique Médiateur et intercesseur, accorde nous pour cet effect, grand Dieu, l'assistance de ton bon esprit qui nous fortifie dans cette misérable captivité contre la violence et les artifices de nos persécuteurs et contre notre propre faiblesse. Bon Dieu, tu as promis d'exaucer ceux qui t'invoquent de bon cœur dans ses detresses, délivre nous donc de nos misères, fais cesser la persécution de ton Eglise, confonds la superstition et l'erreur, avance le règne de Jesus Christ par toute la terre, que la vérité opprimée reflourisse bientôt plus plaine et plus pure que jamais, hate la délivrance, bon Dieu. Et nous fais voir tes merveilles en nos jours que toutes les nations de la terre soumises à l'empire de Jesus Christ, n'escoutent que ta voix de toy qui es le seul infallible docteur, qui seul conduis au Salut et à qui seul est deu (dû) humble entière obéissance. Préservez nous, bon Dieu, de tous maux et de tous dangers, et nous donne ce qui nous est expédient. Pour ta gloire et pour nostre Salut, prends en ta sainte garde tous nos parents »<sup>1</sup>.

Si la référence à la langue de Canaan est moins présente ici, c'est qu'il s'agit davantage d'un acte de contrition, lu devant la communauté des croyants forcément réduite en nombre. Si, dans ce texte, les pénitents espèrent encore un retour à la tolérance religieuse et la fin des dispositions de l'édit de Fontainebleau, le ton général de la prière reste plutôt désenchanté, et les fidèles savent que seule la prière pourra exaucer leurs vœux de libération. Voilà donc des propos bien pessimistes qu'il est possible de mettre en relation avec les deux passages des Ecritures de ce même fonds 1 J9 (1), plus réconfortants pour la petite communauté. La première de ces références est extraite de l'*Épître aux romains*, chap. 2 v. 1-16, et s'intitule : « *Etat de ceux qui jugent les autres sans être meilleurs eux-mêmes* ». La seconde est composée de deux versets du psaume 34, le vingtième et le vingt et unième, qui traitent de la miséricorde divine<sup>2</sup>. Il

---

<sup>1</sup> ADO 1 J9, fol. 2 : « Seigneur nostre grand Dieu tout puissant ... »

<sup>2</sup> Les versets sont les suivants : « [20] Le malheur atteint souvent le juste, Mais l'Éternel l'en délivre toujours. [21] Il garde tous ses os, Aucun d'eux n'est brisé ». Dans le passage de l'épître

pourrait donc s'agir ici d'une réponse aux lettres pastorales envoyées par les pasteurs, Elie Benoist en particulier, à la communauté réformée alençonnaise. En retournant l'argumentation, les fidèles restés au pays et souffrant la persécution, reprochent à leurs pasteurs de les avoir abandonnés à leur triste sort. Dans le deuxième passage, on peut comprendre que Dieu est ouvert envers les justes. Il les voit et les écoute, les entend et les délivre. Il est spécialement proche des cœurs brisés. Celui qui essaie de vivre en juste aura de très nombreuses épreuves, mais de tous, il sera délivré selon ce qui vient d'être décrit. A tel point que pas un de ses membres ne sera brisé, sa vie sera sauvée. Ce passage, résolument plus positif et optimiste, est donc là pour rasséréner la foi des fidèles. Il s'agit de leur permettre de garder espoir, malgré les difficultés ambiantes et de supporter les vexations de la répression royale<sup>1</sup>. Ainsi cette petite communauté qui vit sa foi clandestinement et doit assister au culte catholique, malgré elle, tente d'organiser des assemblées de prières parallèles. Sans l'assistance d'un pasteur, elle s'appuie sur la lecture de textes, transmis clandestinement et recopiés, issus des Ecritures et d'autres, émanant de communautés élargies au royaume. On comprend aussi que ces fidèles isolés aient pu tisser des liens encore proches mais ambigus avec leurs anciens pasteurs. Ceux-ci, alors exilés, continuent à écrire à leurs fidèles et leur prodiguent des conseils pour ne pas renier leur foi et les rappellent aussi à l'ordre, lorsque les conversions sont trop importantes. Mais les fidèles, restés au royaume, sont durement persécutés pour leur religion et ils ont donc beau jeu de rappeler à leur pasteur qu'il est facile de prêcher la fermeté et l'opiniâtreté, quand on ne risque plus rien, ni dans sa conscience, ni pour sa vie et ses biens, à l'abri de la répression royale. On peut percevoir alors dans ces prières diverses, qui composent ces deux fonds des archives de l'Orne, un profond désespoir chez ces nobles restés au royaume et obligés « d'aller à contrainte ». Après les premiers mois de lutte et de révolte, on peut nettement relever, dans ces textes, un sentiment de résignation et un regard désenchanté sur leur condition. A la lecture de ces divers textes, il semble bien en fait que cette communauté ait adopté un

---

aux romains, Paul exhorte directement une personne (« Toi, l'homme qui juge les païens... » 2,1). Ainsi, celui qui se pose en juge n'en est pas pour autant plus juste. (« Et toi, l'homme qui juge ceux qui font de telles choses, et qui les fais toi-même, penses-tu échapper au jugement de Dieu ? » 2,3).

<sup>1</sup> ADO 1 J9 (1) : références au psaume 34 et à *l'Epître aux Romains*.

comportement nicomédiste<sup>1</sup>. Pour ne pas subir les persécutions, ils ne manifestent en apparence aucun signe de leur foi réelle. Ils peuvent aller à la messe, mais continuent à pratiquer le culte réformé dans des assemblées clandestines.

- *Nobles et opiniâtres, envers et contre tout*

Le cadre alençonnais nous fournit encore un témoignage des plus précis et des plus poignants, émanant d'une noblesse protestante, désormais réduite en nombre et en proie aux mesures de vexations constantes. Il s'agit du récit publié dans *Louis de Frotté et les insurrections normandes* par Louis de la Sicotière, en 1889. Louis de Frotté, le futur chef de l'insurrection chouanne en Normandie, retranscrit les propos et paroles recueillis auprès de son oncle et ancêtre, Gabriel-Charles de Frotté, sieur de Couterne<sup>2</sup> :

« Depuis près de cent cinquante ans notre religion nous a malheureusement exclus des bontés du monarque. Non seulement nous n'avons pu obtenir aucune grâce, mais nous avons été persécutés à outrance, et les ministres de ses volontés n'ont vu en nous que des objets de méfiance et de haine<sup>3</sup> ».

Dans ce passage, le sieur de Frotté exprime toute sa frustration de ne pas être reconnu complètement comme l'un des siens, un membre à part entière du second ordre, le bras armé de ce corps mystique qui compose le royaume et qui le lie étroitement au roi. Il se fait ensuite l'écho de toutes les répressions que sa famille a dû endurer depuis la révocation de l'édit de Nantes :

« Le grand-oncle de votre père qui avait bien fait la guerre, fut obligé de quitter le service pour s'enfuir en Irlande<sup>4</sup>. Votre grand-père et vos grands-oncles<sup>5</sup> ont été enfermés après avoir été enlevés des bras de leur mère. Mon grand-père et mon

---

<sup>1</sup> Ce sont ceux qui ont une attitude de simulation ou de dissimulation en tenant cachée leur propre foi et en faisant acte de soumission aux autorités catholiques.

<sup>2</sup> L'ironie veut que le propos de ce protestant convaincu, Charles Gabriel Daniel de Frotté soit rapporté par son descendant, Louis de Frotté, le futur chef des Chouans en Normandie, exécuté pendant la Révolution et converti au catholicisme, probablement avant même la Révolution. Si la conversion de Louis peut surprendre, dans cette famille restée inébranlablement protestante pendant deux siècles, en revanche l'attachement au roi semble bel et bien une constante auprès des membres de la famille Frotté.

<sup>3</sup> Cette citation est rapportée dans l'ouvrage de Louis de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p, t.1, ici p. 52.

<sup>4</sup> Il s'agit ici de Jacques de Frotté, sieur de La Rimblière, exilé en Irlande, comme indiqué le paragraphe dans le paragraphe précédent.

<sup>5</sup> Il s'agit des enfants de Samuel de Frotté de La Rimblière et de Suzanne de Cleray : il s'agit de Samuel de Frotté, écuyer, sieur de La Rimblière, de Pierre-Jean de Frotté, écuyer, sieur de la Perrière, et de Jacques de Frotté, lui aussi écuyer. On se souvient qu'ils ont été retirés de chez leur mère, Suzanne de Cleray, et placé chez les Nouveaux Catholiques d'Alençon.

père l'ont été également. Pour éviter de l'être, j'ai été habillé en fille et caché jusqu'à quatorze ans. Votre cousine que voici a été comme moi cachée longtemps<sup>1</sup> et lorsque les rigueurs qu'on exerçait sur les réformés commencèrent à s'adoucir, un ordre arbitraire de l'intendant, qui nous haïssait, l'arracha d'ici. Je voulais en vain la défendre. Je fus forcé moi-même de prendre la fuite ; vous le savez, puisque c'est chez vos parents que je trouvai un asile...<sup>2</sup> »

Le témoignage nous apporte donc plus de renseignements sur les conditions très dures de la répression qui s'est exercée sur sa famille, tant à Couterne, qu'à Alençon. Gabriel-Charles de Frotté semble même indiquer que ces mesures s'abattaient plus particulièrement sur leur famille, comme s'il s'agissait d'un règlement de comptes, ou du moins d'une affaire personnelle, menée par l'intendant. Il continue son témoignage sur ce ton plaintif :

« Nous aurions pu, comme tant d'autres familles, chercher refuge à l'étranger ou quitter notre religion pour prendre celle du prince. Mais nous étions trop attachés à notre pays et à nos principes pour en changer<sup>3</sup> ».

Contrairement à la branche cadette des sieurs de La Rimblière, aucun des seigneurs de Couterne, ne prend le chemin de l'exil<sup>4</sup>. Dans cet extrait, il apparaît que Gabriel-Charles de Frotté, comme nombre de nobles protestants, revendique son loyalisme vis-à-vis du roi. Par cette expression : « notre religion nous a malheureusement exclus des bontés du monarque », le noble bas-normand exprime tout son désarroi à être tiraillé depuis toujours entre sa fidélité au roi et celle due à son Dieu. Depuis la révocation de l'édit de Nantes en effet, cette conciliation entre la foi et la fidélité politique, maintes fois tentée et redéfinie par ses prédécesseurs protestants depuis le siècle dernier au fil des circonstances, apparaît désormais impossible et de façon irrévocable. Frotté ne se résout ni à l'exil (« chercher refuge à l'étranger »), ni à la conversion forcée (« quitter notre religion pour prendre celle du prince »). Ainsi, le dilemme lui apparaît inextricable et c'est avec beaucoup d'amertume qu'il analyse sa situation. Toutefois, aucun sentiment de révolte ne semble l'animer. On perçoit, au contraire

---

<sup>1</sup> Elle est la fille de Pierre-Jean de Frotté, écuyer, seigneur de La Rimblière et de La Perrière et de M. de La Pallu, née vers 1742. Elle a épousé Louis Jean-Baptiste de Chabot, né le 23 juin 1740.

<sup>2</sup> Louis de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p, t.1, ici p. 52.

<sup>3</sup> *Ibid*, ici p. 52.

<sup>4</sup> On se souvient de la correspondance dublinoise établie entre Jacques de La Rimblière et son frère Samuel. Le premier avait pris le chemin de l'exil dès la mise en vigueur de l'édit de révocation de 1685 et suppliait son frère et les autres membres de la famille de venir le rejoindre sur les terres irlandaises.

dans ce passage, une grande fidélité au roi, qui perdure de façon manifeste, malgré le sentiment de désobéissance qui accompagne son refus de se convertir : « nous étions trop attachés à notre pays et à nos principes ». Le mot « pays » doit ici être associé davantage au roi qu'à la patrie en tant que terre. « [Ses] principes » relèvent à la fois de la foi religieuse et de la fidélité au roi. Les deux mots étymologiquement sont tellement proches dans la bouche des contemporains qu'ils apparaissent quasi synonymes. Ils doivent donc être associés à la fois à la façon de se définir en tant que membre du second ordre et en tant que protestant. Face à une situation apparemment intenable pour un noble, compte tenu de la culture nobiliaire de l'époque, on comprend dès lors que la seule issue qui se dessine pour Gabriel-Charles de Frotté reste la dissociation radicale entre le for privé et le for externe :

« Je l'ai [Dieu] peut-être mieux servie en souffrant en silence et en donnant les conseils et l'exemple dans le pays, où je suis le seul gentilhomme un peu marquant qui ait persévéré dans leur religion. Notre conduite nous y a mérité l'estime de tous, l'amitié de beaucoup <sup>1</sup> ».

Les deux sphères, celle de la foi religieuse témoignée à Dieu d'une part, et celle de la fidélité au roi d'autre part, ne peuvent donc être confondues dans son esprit mais, elles restent superposées. Dès lors, dans ce « débat intérieur » entre les exigences qu'il semble prêt à consentir pour son Salut, d'un côté et la renommée de son nom, de l'autre, le noble bas-normand répond par un refus de trancher le dilemme. Il reste fidèle à son roi tout autant qu'à son Dieu :

« Si je devais me remarier et avoir des enfants, je les élèverais dans ces principes, sans les contraindre nullement à les adopter et en leur laissant toute liberté de s'instruire dans la religion catholique, comme aussi d'entrer au service, s'ils en avaient le goût. Je me bornerais à leur faire apercevoir qu'on trouve plus de gloire que de bonheur et que la satisfaction d'une bonne conduite est, en général, le seul prix que l'honnête homme d'expérience peut en espérer. Vous le verrez vous-même lorsque vous aurez acquis un peu d'expérience, et je désire, encore plus que je n'ose l'espérer, que ce ne soit pas aux dépens de votre malheur. Quant à l'honneur, je ne doute pas que vous n'y restiez fidèle, comme tous ceux de notre nom »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Louis de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p, t.1, ici p. 53.

<sup>2</sup> Louis de la Sicotière, *op.cit.*, ici p. 52.

Au nom de son propre Salut, il préfère endurer les vexations et la répression. Cherchant à porter bien haut les valeurs de la vertu et de l'honneur, caractéristiques selon lui d'un homme de qualité, il se montre ici fidèle à tous les principes intrinsèques au second ordre. C'est aussi ce que nous indiquent les propos du pasteur Elie Benoît, alors exilé en Hollande après la révocation : « Il se trouva grand nombre de gentilshommes qui firent de la piété leur principal devoir, et qui ne purent être ébranlés ni par les promesses, ni par les menaces, ni par la dissipation entière de leurs biens, ni par le bannissement ou la prison »<sup>1</sup>. Depuis l'édit de Fontainebleau, la profonde dissociation entre le service de la foi et le service du roi, déjà cruciale pendant les guerres de religion, n'a cessé de s'élargir. En réponse, Frotté, comme d'autres nobles protestants restés dans le royaume de France, a su hiérarchiser les services<sup>2</sup> en subordonnant celui du roi à celui de sa foi, « en soumettant sa vie à son âme »<sup>3</sup>, sans annihiler l'un ou l'autre. De ce fait, on peut comprendre que la notion de résistance employée par l'historien Emile-Guillaume Léonard, reste à manipuler ici avec prudence. Les nobles bas-normands, contrairement à d'autres habitants du royaume, particulièrement issus des régions plus méridionales (où la force du protestantisme était ancienne et massive), ne se sont pas révoltés mais ont plutôt manifesté sourdement le refus de se convertir au catholicisme. Ils ont pu transiger un temps, « aller à contrainte », pour sauver leurs biens et leur famille, et adopter un comportement nicomédiste. Ces démarches de protection sont souvent restées vaines, car ces nobles étaient considérés, par l'intendant et les autorités ecclésiastiques, comme des exemples trop visibles et ostensibles de la persistance de la foi réformée dans la région et, de ce fait, particulièrement en butte aux tracasseries et à la persécution religieuse de la part des autorités politiques. Contrairement aux tenants de l'édit de Fontainebleau qui estimaient incompatible de servir à la fois un roi Très-Christien et une religion réformée, ils ne voient pas là une désobéissance vis-à-vis de la monarchie. En aucun cas, dans les actes et leurs paroles, ils ne manifestent pas de remise en cause du pouvoir du roi, ni de sa personne. Ces nobles protestants,

---

<sup>1</sup> Elie Benoist, *Histoire de l'Edit de Nantes*, Delft, 1693-1695, 3 parties, 5 tomes. Ici t. V, p. 899.

<sup>2</sup> Cette notion de service a déjà été définie précédemment, dans la partie II.

<sup>3</sup> Cette citation n'est pas de Frotté, bien qu'il eût pu, comme beaucoup de nobles protestants, la faire sienne, mais elle est extraite des *Mémoires de Jean de Soubise* dans un dialogue avec Catherine de Médicis, citée in Hélène Germa-Romann, *Du bel mourir au du bien mourir : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, p. 163.



opiniâtres à toute conversion, ne sont pas animés d'idées politiques contestataires ou subversives, mais au contraire, d'une grande fidélité au roi.

La conséquence ultime de cette persécution religieuse conduit donc inéluctablement à l'amenuisement numérique de la noblesse réformée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Tous les historiens qui ont étudié la période de la deuxième modernité, concluent à une diminution considérable du nombre de protestants en Normandie du milieu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après Emile-Guillaume Léonard, il ne reste plus que 2400 réformés en Alençon, encore 4000 fidèles à Caen, et 1000 pour la campagne de Caen, ou 1700 pour Saint-Lô. Seules résistent des communautés populaires et villageoises dans le bocage. On en compte 1700 pour le bocage d'Athis, 700 pour Fresne, ou 900 pour Condé-sur-Noireau. Cela fait en tout près de 13 700 religionnaires au total pour la généralité de Caen (Caen, Cotentin, Falaise)<sup>1</sup>. Sur Alençon, ce même déclin a également pu être observé : on estimait que l'ancienne ville ducale comportait, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, 1500 individus de confession protestante ; les estimations sont de 150 personnes vers 1744 ; mais elles ne montent plus qu'à une dizaine de fidèles à la veille de la Révolution française. Le déclin est donc continu et irréversible. Ainsi, on peut parler, en apparence du moins, de l'échec du mouvement réformé en Basse-Normandie<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les effectifs de la noblesse protestante, la chute est encore plus patente. On peut presque parler de l'extinction quasi-totale d'une foi réformée dans les rangs du second ordre. Pour Marcel Cauvin, la conversion des membres du lignage Montgomery marque la fin du protestantisme dans l'Avranchin : « Le protestantisme complètement ruiné, ne laissa nulle trace »<sup>3</sup>. Seules, quelques communautés populaires subsistent à Crocy, non loin du comté des Montgomery, plus au sud, dans le bocage bas-normand d'Athis, de Fresnes,

---

<sup>1</sup> Emile-Guillaume Léonard, *op.cit.*, chap. II, p. 5 : l'historien dénombre une chute des effectifs de la communauté réformée de cette généralité. A Caen, elle passe de 2749 en 1685, à 2000 en 1689, puis à 1350 en 1698. A Bayeux, d'une centaine de protestants à la fin XVII<sup>e</sup> siècle, on passe à 144 en 1685 (à Trévières). Enfin, à Coutances, on dénombre quatre Nouveaux Convertis, contre 150 à Mortain, ou 400 à Saint-Lô.

<sup>2</sup> Sur la question de la fonte des effectifs de la communauté protestante bas-normande, on peut consulter l'article de Didier Boisson, « Etouffement et résistance du protestantisme dans la généralité d'Alençon de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution », in *S.H.A.O.*, t. CXXV, décembre 2006, N°4, p.5-23 (ici p. 8 et 9).

<sup>3</sup> Marcel Cauvin, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, T. 46, N° 260, sept. 1969, p. 217-241. Ici p. 241.

de Tinchebray, de Condé-sur-Noireau, ou Sainte-Honorine-la-Chardonne, autrefois terres d'affrontement de seigneurs convaincus de la supériorité de la foi calviniste, au Chefresne, dans la Manche<sup>1</sup>. En ce sens, on peut comprendre que la disparition d'une foi réformée nobiliaire ne s'accompagne pas de l'extinction complète de cette religion dans le royaume de France. Contrairement à ces communautés paysannes, il est vrai aussi que les membres du second ordre étaient confrontés à un dilemme quasi intenable. Entre l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain, qui leur intimait l'ordre de se convertir et d'abandonner une foi calviniste considérée désormais comme incompatible avec la fidélité due au roi, et leurs convictions religieuses les plus profondes, ils ont souvent obtempéré et choisi la voie de l'obéissance politique. Toutefois, on comprend, avec les membres de la famille Frotté (et même, en ce qui concerne les derniers représentants du lignage des Montgomery), que ce retour à la religion catholique, exigé et obtenu bien souvent sous la contrainte, n'a pas été sans état d'âme pour ces individus. Il leur était impossible de perdurer dans leur foi réformée de façon visible et ostentatoire, sous peine de lourdes représailles, d'autant plus fortes qu'ils étaient considérés comme des exemples pour les autorités politiques. Leur conversion devenait donc, aux yeux de l'intendance, une priorité absolue, garante de l'ordre public en général. Dans le même temps, ces nobles n'ont abandonné leur ancienne foi qu'avec beaucoup de réticence. En réalité, ils ont le plus souvent adopté une attitude nicomédiste, visant à la simulation et la dissimulation de leur foi. Après la Révocation de l'édit de Nantes, aucun d'entre eux n'a cherché à se révolter et encore moins à prendre les armes. Il est vrai que nous sommes déjà loin du temps des campagnes militaires du siècle passé, si glorieuses pour la cause protestante. Désormais, affaiblis par le petit nombre et marginalisés par cette société de Cour qui les a reniés, souvent amers et désabusés, ils préfèrent vivre cachés, comme drapés dans leur honneur, la seule valeur qui subsiste pour un noble, même lorsque tout a disparu, montrant ainsi que l'on peut être protestant, on n'en est pas moins noble.

---

<sup>1</sup> Marcel Cauvin, art.cit, p. 241.

## Conclusion

Nous avons posé la question des liens entre la foi religieuse et la fidélité au roi. A quelle fidélité le gentilhomme doit-il consentir en ces temps de doute et d'incertitudes où désormais l'unité religieuse n'existe plus ? Obéit-il à une fidélité confessionnelle dictée par sa conscience ou à une exigence politique et relationnelle tout aussi essentielle qui le lie naturellement, et à son seigneur, et à son Roi ? Le problème se posait en ces termes : en cas de conflit intérieur entre la conscience religieuse et des intérêts de clientèle, comment le noble peut-il concilier sa foi et la fidélité qu'il doit à son supérieur et maître ? A qui obéit-il finalement ? On a pu constater combien la région bas-normande (la présence de l'apanage alençonnais et de la personnalité de Marguerite de Navarre, mises à part) se caractérisait par une grande conformité confessionnelle vis-à-vis du reste du royaume de France : la réforme y a été active et les conversions abondantes, du moins au XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'originalité de cette région est marquée par une forte densité nobiliaire (essentiellement composée par une gentilhommerie rurale) et aussi par l'absence de grands lignages. L'espace considéré est cependant caractérisé par la présence de deux familles qui, sans appartenir aux « Grands de race immémoriale », ont poursuivi un destin à la fois national et local, les Guyon de Matignon et les Lorges, comtes de Montgomery, capables toutes deux de capter l'adhésion de l'ensemble de la noblesse bas-normande et de constituer une clientèle solide. Ainsi, on a pu constater l'importance du fait protestant nobiliaire en Basse-Normandie, au point de les associer étroitement.

- *Le loyalisme de la noblesse bas-normande*

Dès le début des guerres de Religion, émerge la question du rapport que le noble entretient avec le roi, surtout lorsqu'il n'appartient pas à la même

confession que lui. Pour le noble converti au protestantisme, il s'agit maintenant de concilier sa loyauté envers ses coreligionnaires envers ses amis. Il lui faut tenir ses engagements et à obéir aux règles de l'honneur et la probité dictées par son appartenance au second ordre, d'un côté, et faire preuve de loyalisme envers son roi, de l'autre, c'est-à-dire, respecter la fidélité à la Couronne. A partir de la conjuration d'Amboise de 1560 jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, apparaît donc un cas de conscience pour le huguenot, qui peine à concilier deux devoirs d'obéissance : celui qu'il doit au roi en tant que sujet et celui qu'il doit à Dieu en tant que chrétien.

Dans un premier temps, les nobles protestants refusent d'opérer ce choix. A leurs yeux, il n'y a pas de profonde contradiction entre les deux sphères (jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, en tout cas), celle du politique et celle du religieux: le noble de foi réformée n'a pas en effet le sentiment de se couper de son roi, en combattant dans les rangs de l'armée protestante de Condé ou de Coligny. Bien au contraire, il prétend prendre les armes en son nom. Sur ce point, il s'appuie d'abord sur les thèses de Calvin, qui, dans le chapitre XX de son *Institution de la Religion Chrestienne*, nommé *Du gouvernement civil*, invite les fidèles de la religion réformée à obéir absolument au prince, sauf toutefois, si le roi venait à donner des ordres contraires à la volonté divine. Dans ce dernier cas et seulement alors, les fidèles pourraient s'autoriser à prendre les armes contre le souverain. Avec Calvin, on aboutirait donc à une désobéissance sélective et hiérarchisée, entre la soumission due à Dieu et la fidélité due aux dirigeants politiques. Contrairement aux réformés anglais ou luthériens, tels John Knox, par exemple, qui avaient adopté des positions très radicales vis-à-vis du pouvoir politique en place, les protestants français n'ont pas vécu aussi durement le conflit avec l'autorité royale<sup>1</sup>. Au contraire, ils ont cherché à tout prix à éviter le conflit ouvert avec le souverain. Ils ont plutôt cherché à innocenter celui-ci. Alors, émerge l'idée d'un jeune Charles IX prisonnier des Guise et qu'il convient de délivrer de cette emprise néfaste à leurs yeux. C'est toute la rhétorique du prince de Condé que les protestants bas-normands, Montgomery en tête, ont adoptée massivement. Les membres du second ordre bas-normand disent également combattre pour leur Dieu et pour le roi, prisonnier des mauvais conseillers. Pour

---

<sup>1</sup> Sur ce point, on peut consulter l'article d'Hugues Daussy, « les Huguenots entre l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu », in *Nouvelle Revue du seizième siècle*, T.XXII, N°1, 2004, p. 49-69.

la noblesse réformée bas-normande, comme pour le second ordre de l'ensemble du royaume et, suivant les injonctions du prince de Condé, il convient donc de le libérer de ce joug oppressant et contraire aux commandements divins. Il n'y a donc, en ce sens, aucune spécificité dans le discours de la noblesse bas-normande, envers son attachement au roi et la justification de ses prises d'armes. Même s'il est difficile de faire la part entre les réelles convictions et celle de la pure rhétorique, il apparaît bien que la résistance des réformés passe à leurs yeux pour un acte de fidélité. On a pu toutefois percevoir une plus grande radicalisation de leur attitude après la Saint-Barthélemy, par la multiplication des contacts avec des princes étrangers, surtout venant d'Angleterre. « *The memory of St Bartholomew is too fresh for them to allow themselves to be deceived. There are various lords and gentlemen, who, through not of their religion, have joined with them, knowing their quarrel, and the need of quiet for the country* »<sup>1</sup> écrit alors le comte de Warwick, en 1574, dans un rapport adressé à la Reine Elisabeth, à propos de l'état d'esprit des combattants du camp protestant en Basse-Normandie. Mais la mort prématurée au combat des chefs de la résistance normande, Gabriel de Montgomery et François de Bricqueville, éteint dans l'œuf ces vellétés plus subversives. La Basse-Normandie ne verra aucune tentation séditionnelle ou séparatiste d'importance, jusqu'au règne de Louis XIV. La loyauté à l'égard du roi y a été importante dès avant 1598 ; et si l'on y dénombre des cas de révolte ligueuse entre 1589 et 1593, celles-ci n'auront jamais l'ampleur des révoltes picardes. Même la révolte de Montchrestien, sous Louis XIII, suite au discours à la teneur fortement révolutionnaire de l'assemblée de La Rochelle de 1621, n'aura que très peu d'écho parmi la noblesse de la province. En ce sens, on peut constater la grande conformité de l'attitude du second ordre bas-normand envers leurs semblables dans le royaume.

Il apparaît nettement que ces nobles protestants bas-normands, de la première génération surtout, constituent les parangons de l'idéal nobiliaire de la Première Modernité. La blessure et les récits de bataille sont le signe manifeste de cette vertu. On l'a souvent dit, la noblesse est affaire d'être et non d'avoir. Ce sentiment place l'acte généreux au cœur de l'idéal nobiliaire. C'est que la façon

---

<sup>1</sup> *KSP, éd. cit.* (1572) : « La mémoire de la Saint-Barthélemy est encore très fraîche dans les mémoires pour nous laisser abuser comme nous l'avons fait. Il y a un certain nombre de seigneurs et nobles, qui, bien qu'ils ne soient pas de notre religion, l'ont rejoint, connaissant leur querelle et le besoin de calme pour le pays. »

de mourir est une preuve suprême révélant la véritable nature de l'être. En participant aux actions militaires des guerres de Religion, ces membres du second ordre ont le sentiment d'être pleinement dans leur fonction de doubles défenseurs du roi et de Dieu. En ces temps de dissociation importante entre le service de la foi et le service royal, comme c'est souvent le cas durant les conflits de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux camps ne se caractérisent pas seulement par des fractures confessionnelles, mais aussi par des intérêts très différents. D'un côté, les nobles protestants semblent mettre en avant une logique traditionnelle : l'honneur nobiliaire et la fidélité à Dieu et aux siens. Ils insistent sur l'« ultime liberté » du noble, mue par les valeurs de l'honneur et de la foi. Les hommes qui composent le camp de Montgomery ont eu en effet plus à perdre qu'à gagner pour leur carrière avec leur conversion. Ce qui a été reproché à Gabriel de Montgomery pendant son procès, ce n'est pas d'avoir tué le roi au cours du fameux tournoi (il avait obtenu le pardon de sa propre voix), ce n'est même pas tant de s'être converti. Le reproche le plus insistant reste bien d'avoir pris les armes contre son roi et de s'être rebellé contre lui. La logique de leurs adversaires semble insister davantage sur le principe de la fidélité due à son souverain. Avec elle, triompherait aussi une certaine conception du service noble. Estimant plus sûr de mettre sous le boisseau leurs convictions religieuses, les nobles du camp royal choisissent délibérément un parti pris davantage politique que confessionnel. Ainsi, très tôt au cours des troubles, émerge une attitude nouvelle au sein d'une partie de la noblesse. Celle-ci établit une dissociation claire entre le service de la foi et celui du roi. Entre ces deux-là, celui qui est rendu au monarque l'emporte toujours sur les autres considérations. Face au camp protestant, s'affirmerait donc un argumentaire plus moderne qui valorise la fidélité politique. Avec cette génération de combattants protestants, disparaîtrait aussi une partie des vieilles conceptions en vigueur dans la noblesse : la primauté des liens interpersonnels, des amis, des intérêts familiaux.

- *L'extrême liberté des attaches politiques au moment des conflits civils du XVI<sup>e</sup> siècle*

L'enseignement que l'on peut tirer de l'attitude de ces nobles au cours de la période reste bien aussi l'extrême liberté des attaches politiques qui les lient

au chef de parti. Si la noblesse invoque son « ultime liberté » comme le moteur de ses actions, le comportement de Gabriel de Montgomery traduit bien l'affirmation d'une liberté qui refuserait fondamentalement toute allégeance. L'alliance politique du comte à Condé et Coligny ne fonctionne donc pas de façon systématique. Il paraît vouloir garder sa marge de manœuvre et ne pas se laisser dicter ses actes, fussent-ils considérés comme répréhensibles par ses amis.

Les distances entre la direction du parti protestant et ses hommes, Montgomery plus particulièrement, iront encore en grandissant après la bataille de Jarnac (le 13 mars 1569) et la mort de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon. Montgomery perd alors son protecteur. Après cette défaite lourde de conséquences, Jeanne d'Albret convoque les chefs huguenots à La Rochelle. Henri de Navarre et Henri de Bourbon-Condé, fils du défunt prince, sont désignés comme chefs sous l'autorité de l'Amiral. Pour Montgomery, il faut alors chercher un nouveau protecteur. Après 1570, il devient lieutenant général de Navarre auprès de Jeanne d'Albret, mais la mort de sa protectrice, en 1572, remet vite cette situation en cause. Il porte donc allégeance à son fils, Henri de Navarre. La réputation du chef protestant dépasse largement alors les bornes de la Basse-Normandie. Montgomery peut apparaître désormais, notamment du fait de ses victoires militaires, comme le chef réformé le plus charismatique. Même si Montgomery demeure encore en Angleterre, tout se passe comme s'il était reconnu par les siens comme le premier des leurs. Il est vrai qu'après la mort de Condé, l'assassinat de Coligny à la Saint-Barthélemy puis l'emprisonnement de Navarre, le chef normand se retrouve, une fois de plus seul, et contraint de ne compter que sur ses propres forces. Ainsi, au cours de cette période, le comte a changé plusieurs fois de protecteur. Il a eu tendance à se recentrer sur son réseau et à resserrer les alliances de nature familiale et amicale. Il s'appuie désormais sur son fils aîné, Jacques de Lorges. Il tend aussi à développer des liens de protection en Angleterre, où il dispose désormais d'un véritable réseau, grâce aux français réfugiés Outre-manche. Gabriel de Montgomery a donc eu tendance à se détacher de l'obéissance due aux chefs de parti, Condé, Coligny, Jeanne d'Albret ou Navarre, pour n'en conserver qu'une seule, celle qui le lie à la reine d'Angleterre. Plus encore, en méprisant la mort et en se détachant des liens traditionnels au sein de la noblesse, il s'affirme en tant qu'homme libre, ne se sentant comptable que de sa relation avec Dieu. Au moment de l'assaut final qui se termine par sa capture, il se sent affranchi de tout

lien politique et terrestre et affronte la mort et le jugement divin seul et sereinement.

Mais la revendication d'une liberté farouche et irréprensible n'est rendue possible que par une stratégie mise en place de longue date par Montgomery. Celle-ci repose d'abord et surtout sur une base solide et indéfectible, une nébuleuse d'amis et de parents. Cette stratégie se révèle particulièrement efficace lors du choc frontal contre Matignon et permet au chef normand de tenir ses positions militaires, malgré les difficultés grandissantes, sans être trahi (du moins dans un premier temps). Ensuite, ces liens d'amitié se distendent et perdent de leur efficacité. Les fils du régicide, Jacques et Gabriel de Montgomery, seront beaucoup plus seuls dans leur combat à la génération suivante. Ils ne peuvent plus compter sur cette nébuleuse familiale et amicale qui existait au temps des combats de leur père et doivent compter sur leurs propres forces ou sur le cercle très restreint des plus proches parents. Il est vrai aussi qu'ils doivent recouvrer leurs propres biens après la dégradation de noblesse proclamée une génération plus tôt.

- *L'édit de pacification, véritable bouclier pour la noblesse bas-normande*

En mettant fin à près de quarante ans de guerres civiles, l'édit de Nantes de 1598 permet aussi d'établir une nette distinction entre la sphère publique du politique et celle, privée, du religieux. Le noble réformé peut désormais à loisir suivre Dieu sans renier son roi. L'édit lui permet donc de mettre un terme au conflit qui le tirait et le plaçait entre deux devoirs d'obéissance, depuis le début des guerres de Religion. On conçoit aisément dans ces conditions, qu'en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, la noblesse protestante bas-normande ait cherché coûte que coûte à s'enraciner dans sa foi, en s'appuyant sur le véritable bouclier législatif qu'a pu constituer pour eux cet édit de pacification. Ces principes plaçaient le second ordre huguenot au cœur du processus d'enracinement de la foi, auprès des membres de leurs familles.

On a pu voir aussi que, tout le temps de l'exercice de ce culte de fief, les chefs de famille protestants du second ordre ont veillé attentivement à l'organisation de celui-ci. Tous ont cherché à l'animer consciencieusement, recherchant les ministres de la foi susceptibles de mobiliser les fidèles, honorant de leur présence les baptêmes ou mariages se tenant sur leurs terres. En plaçant la



noblesse protestante au cœur de l'organisation du culte réformé, l'édit a donc fait du second ordre le pivot essentiel de l'enracinement du protestantisme dans le royaume de France et en Basse-Normandie, ici particulièrement.

Quelques années après, les principaux chefs de lignage huguenots bas-normands sortent renforcés dans leur position patrimoniale et politique. Leur prestige, parfois gravement terni lors des conflits passés, est restauré, auprès du roi et des autres membres du second ordre de la région. Mais il leur faut aussi prendre en compte la nécessaire coexistence avec les autres familles catholiques. Dans ce contexte délicat, ils ont dû faire preuve de beaucoup d'habileté, notamment en ce qui concerne le savant dosage à opérer lors des alliances matrimoniales. Pour maintenir une foi vivante et solide, les membres du second ordre, surtout ceux des niveaux intermédiaires et la petite noblesse, doivent contracter des alliances matrimoniales avec des protestantes. Ils mettent alors en place consciemment une stratégie de préférence confessionnelle, conçu comme une mesure de sauvegarde. Tandis que, dans les siècles passés, les mariages restaient exclusivement locaux, se met en place, au XVII<sup>e</sup> siècle, une ségrégation matrimoniale et confessionnelle, dont les huguenots ne semblent pas les victimes mais plutôt les acteurs, conscients et volontaires, au nom de la pérennité de la foi.

Toutefois, le texte de l'édit a aussi fragilisé l'édifice confessionnel du protestantisme au sein du royaume de France et dans la région bas-normande, dans la mesure où le système repose sur les choix religieux effectués par les chefs de famille nobles. Ainsi, on a pu percevoir combien restent éphémères ces cultes de fief. Ils demeurent intimement liés à la bonne volonté des propriétaires nobles des lieux, seuls maîtres de leurs options confessionnelles. Mais tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'entre eux choisissent la conversion et le retour au catholicisme et tournent le dos à l'exercice de la religion réformée sur leurs terres, laissant en déshérence les fidèles qui s'abritaient sous leur protection. Dès lors, lorsque ce pivot vient à manquer à mesure que la noblesse locale se convertit au catholicisme, la pérennité de la foi réformée dans la région se trouve gravement et globalement menacée.

Ainsi il faut évoquer l'échec final de ces nobles protestants. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, on observe des conversions massives et l'abandon de la foi réformée au profit d'un retour au catholicisme. C'est donc un certain réalisme qui l'emporte. Avec la conversion de leur ancien protecteur devenu roi, Henri IV,

beaucoup choisissent la voie de la conformité religieuse. C'est le cas des Aigneaux, Auxépaulles, Payen de la Poupellière et des Bricqueville. Pour les chefs de la famille Montgomery, la conversion à la foi des ancêtres se fait davantage attendre et c'est avec beaucoup de résignation, et sous la pression épiscopale, que celle-ci survient finalement dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous avons pu constater que cette pression répressive s'exerçait surtout sur les chefs de lignage, et moins sur les autres membres de la famille. C'est ainsi que l'on a vu s'accroître un peu plus les bigarrures confessionnelles en leur sein. De façon plus générale, les épouses et filles se sont moins converties ou plus tardivement au catholicisme et elles ont donc joué ce rôle de garant du maintien de la foi réformée dans ces familles du second ordre.

- *Les liens bas-normands avec l'Angleterre*

La réelle spécificité de cette noblesse protestante réside en fait dans ses liens avec l'Angleterre et les îles anglo-normandes. Outre les opportunités de refuge, c'est la proximité géographique avec l'autre-côté de la Manche, qui permet de tisser des liens politiques étroits.

Si le sentiment d'appartenance à la France réside alors, chez les membres de la haute noblesse, dans la fidélité au roi, comme le souligne Myriam Yardeni à propos de l'affaire du Havre<sup>1</sup>, Gabriel de Montgomery aurait-il brisé ce lien par son « acte régicide » ? Il semble, en tout cas, concevoir l'alliance avec la reine d'Angleterre comme naturelle. Ayant une parfaite maîtrise de la langue anglaise, c'est avec une grande liberté de ton qu'il s'adresse à l'ambassadeur Warwick. Il lui prodigue des conseils, lui fait part de l'avancée des troupes royales ou l'informe des intentions de Condé ou Coligny. Partisan de l'alliance anglaise, Montgomery a négocié de son propre chef auprès d'Elisabeth. Parti à la cour d'Angleterre avec le blanc-seing de Coligny et Condé, il n'a pas hésité à faire preuve d'initiative, promettant le Havre aux Anglais au nom de ses chefs. Après 1563 et l'affaire havraise, les positions de Montgomery évolueront vers plus d'autonomie. Alors que les chefs protestants français font preuve d'une grande

---

<sup>1</sup> Sur le sentiment d'appartenance nationale, on a déjà souligné l'importance des ouvrages de Myriam Yardeni, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion, 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971 et *ID.*, *Enquête sur l'identité de la nation France : de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, ici p. 90-91 et chap. III.

détermination et d'une certaine cohésion en se ralliant à leurs anciens ennemis du camp royal contre ceux qui sont, désormais, considérés comme des étrangers, des envahisseurs, l'attitude de Montgomery se fait plus nuancée et plus discrète. Elle forge pour longtemps et jusqu'à sa mort l'image d'un homme « plus anglais que français »<sup>1</sup>.

Si le penchant du chef réformé bas-normand pour une politique délibérément tournée vers l'Outre-manche qui amène à prêter allégeance à la reine Elisabeth reste une exception dans le corps nobiliaire, il n'en demeure pas moins que la proximité de l'Angleterre a pu garantir aux divers combattants, tout au long de la période considérée, un appui indéniable et l'assurance d'un lieu de refuge commode, en cas de retournement de la politique royale.

- *Ici ou le « grand large » : les « opiniâtres » bas-normands*

C'est précisément cette proximité avec l'Angleterre qui a permis de conférer aux nobles normands une plus grande liberté de gestes. Ainsi, beaucoup d'entre eux ont rejoint les refuges spirituels et religieux anglais, prussiens ou néerlandais et reconstitué des petites communautés autour de leur pasteur, lui-même parti avant eux : des Dumont de Bostaquet en Haute-Normandie<sup>2</sup>, la famille Frotté dans le cadre de notre étude. Parce qu'il n'a pas échappé à la répression qui s'abat sur la communauté réformée au XVII<sup>e</sup> siècle, le second ordre de confession protestante, traqué et durement éprouvé par les enlèvements d'enfants qui ne l'épargnent pas et les placements au sein des pensionnats de Nouveaux Catholiques, prend à son tour mais de façon sélective le chemin de l'exil.

Par ailleurs, cette proximité des Iles anglaises n'est certainement pas non plus étrangère à une persistance de la foi réformée dans cette région, autre spécificité locale en ce qui concerne l'histoire du protestantisme dans le royaume. C'est aussi parce qu'ils se savaient protégés par les facilités de circulation de part et d'autre de la Manche que les nobles bas-normands de confession protestante

---

<sup>1</sup> *La prinse du comte de Montgomery dedans le chasteau de Donfron par M. de Matignon [...],* rédigé par un lieutenant de Basse-Normandie en l'absence du duc de Bouillon, d'après la copie imprimée à Paris pour Nicolas Du Mont, demeurant auprès le collège de Reims en 1574, Vte. d'Estaintot (éd.), *Prise d'armes de Montgomery en l'année M.D.LXXIV. Recueil d'opuscules rares et de documents inédits [...],* Rouen, impr. de H. Boissel, 1874, p. 6.

<sup>2</sup> Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Edit de Nantes,* Le Mesnil-sur-l'Estrée, Mercure de France, 2002, 391 p.

ont perduré dans la foi réformée, plus massivement que dans d'autres provinces septentrionales du royaume. Le reflux du protestantisme nobiliaire apparaît, comme partout ailleurs dans le royaume, à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins la région se caractérise par la présence non négligeable « d'opiniâtres », des irréductibles de la foi protestante qui refusent contre vents et marées de se convertir jusqu'à très tard dans le siècle et même au-delà de la révocation de l'édit de Nantes. C'est à mesure que le XVII<sup>e</sup> siècle passe, quand l'édit de Fontainebleau de 1685 tranche la question, que cette posture ne devient plus tenable. Alors les nobles de confession réformée, tel Frotté, ne peuvent plus concilier les deux. Ce dernier manifeste, dès lors, son embarras financier et ses désillusions en matière politique, puisqu'il a été éloigné de la Cour.

Nous avons pu montrer que la Basse-Normandie a vu la constitution de petites communautés clandestines, structurées de façon très informelle autour d'un noble, en Alençon par exemple, dans la demeure de la Rimblière chez les Frotté à Damigny, qui conserve des liens épistolaires avec le pasteur de la ville alors en exil. Ces échanges de lettres constituent pour nous d'évidents témoignages d'une foi encore vivante au-delà de l'édit de révocation de Nantes, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils traduisent à la fois le désarroi des fidèles laissés sans chef spirituel, et leur volonté de ne pas abandonner les rites du passé. Cette littérature du désert, empruntant la langue de Canaan, laisse percer un sentiment de profond abandon et de solitude au sein de la petite communauté désormais esseulée. Elle en appelle de façon vibrante aux pasteurs contraints à s'installer loin.

Mais malgré une foi solide et fidèle, cette correspondance laisse apparaître un sentiment d'amertume profonde, voire de désespoir. Ces nobles se savent vaincus, mais refusent pour autant de renoncer à leur foi. Menant une vie religieuse clandestine, et cachant leur vraie foi, il apparaît clairement que ceux-ci dissocient soigneusement le for interne et externe. En apparence, ils se sont convertis au catholicisme et mènent une vie tranquille : en réalité, en leur conscience, ils continuent à suivre les préceptes de la foi protestante, à lire les Saintes Ecritures. Ce dont on ne saurait rien, s'ils n'avaient pas pris la peine, dans leur profonde solitude spirituelle, de contacter leur ancien pasteur, malgré l'interdiction formelle de nouer un quelconque lien et, de correspondre avec lui,

ou s'ils n'avaient pas eu la faiblesse de conserver sur eux des prières recopiées des Ecritures ou composées personnellement.

On a pu aussi constater, tout au long de ces deux siècles de la Première Modernité et dans le parcours de ces hommes, que le sentiment religieux est demeuré un moteur essentiel de leurs agissements, mais sans qu'il y ait véritablement de rupture avec leur devoir politique envers le roi. Des premières prises d'armes de 1562 aux refus opiniâtres de se convertir, les motivations religieuses ont été déterminantes dans les choix de ces nobles protestants. Leur stratégie de consolidation de la foi par les femmes, les épouses et les filles doivent également se comprendre dans cette même perspective. « [D]ans ce pays, où je suis le seul gentilhomme un peu marquant qui ait persévéré dans leur religion (protestante) (...) ; je mourrai sans reproche »<sup>1</sup>, confesse Gabriel-Charles de Frotté à des membres de sa famille, en butte aux persécutions des autorités de l'intendance menées contre les protestants en Basse-Normandie, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le service de Dieu paraît ici primordial mais sa démarche traduit en fait le refus déterminé de choisir entre Dieu et le roi. « Depuis près de cent cinquante ans, notre religion nous a malheureusement exclus des bontés du monarque. Nous avons été persécutés à outrance. (...) Mais nous étions trop attachés à notre pays et à nos principes pour en changer »<sup>2</sup> : entre servir Dieu ou suivre le roi, il n'y a donc pas pour leur part de différence notable. Ce qui ne constituait au départ, avant les troubles religieux et la rupture confessionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle, qu'une seule et même démarche a certes emprunté une voie divergente. Mais en réalité, ces nobles n'ont jamais réellement eu l'impression de se couper ni de l'un, Dieu, ni de l'autre, le roi. Fidèles aux principes traditionnels propres au second ordre, ils ont dissocié les deux services, pour les superposer l'un et l'autre. Avançant masqués pour cacher leur vraie foi, ils n'ont pas accepté de renier leur Dieu, ni de désavouer l'autorité du roi. Ils ont donc refusé de choisir.

---

<sup>1</sup>Cité par Louis de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p t.1, p. 52-53.

<sup>2</sup> *Ibid.*, ici p. 52.

# Sources et Bibliographie

## 1. Sources manuscrites

- Bibliothèque Nationale de France

- Cabinet des Titres :

|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
| <p><b>-Aché:</b><br/>PO 6<br/>DB 3<br/>Carr. Hoz. 4<br/>Cab. Hoz. 2</p> <p><b>-Bonvoust :</b><br/>PO 415<br/>Carr.Hoz.111<br/>Cab. Hoz. 53<br/>NH 54<br/>DB112<br/>Chérin 31</p> <p><b>-Briqueville :</b><br/>PO 521<br/>DB 137<br/>Carr. Hoz. 133<br/>Cab. Hoz. 67<br/>NH 69<br/>Chérin 38</p> <p><b>-Cleray :</b><br/>PO 774<br/>DB 193</p> <p><b>-Crux :</b><br/>PO 950<br/>DB 227<br/>Carr. Hoz. 217<br/>Cab. Hoz. 114</p> <p><b>-Erard :</b><br/>PO 1052<br/>DB 248<br/>Chérin 72</p> <p><b>-Frotté :</b><br/>PO 1255<br/>Carr. Hoz.278</p> | <p>Cab. Hoz. 152<br/>N. H. 145</p> <p><b>-Glapion :</b><br/>PO 1338<br/>DB 316<br/>Cab. Hoz. 164<br/>NH 156</p> <p><b>-Grimoult :</b><br/>PO 1412<br/>DB 333<br/>Carr. Hoz. 314<br/>Cab. Hoz. 175<br/>NH 165</p> <p><b>-Le Grix :</b><br/>Cab. Hoz. 175</p> <p><b>-Gobbé:</b><br/>PO 1340<br/>DB 317</p> <p><b>-Grésille :</b><br/>PO 1407</p> <p><b>-Houssemaine:</b><br/>Carr. Hoz. 344<br/>NH 189</p> <p><b>-Laisné :</b><br/>PO 1694<br/>PO 1621/22<br/>DB 376<br/>Cab. Hoz. 203<br/>Chérin 114</p> <p><b>-La Boderie :</b><br/>DB 104</p> | <p><b>- Coustellier :</b><br/>PO 1678</p> <p><b>- Le Hayer:</b><br/>Carr. Hoz. 333<br/>NH 184</p> <p><b>-Lorges-<br/>Montgomeri :</b><br/>PO 2021<br/>Cab. Hoz. 245<br/>DB. 464<br/>Carr. Hoz. 447</p> <p><b>-Matignon:</b><br/>PO 1890<br/>DB 434</p> <p><b>-Meherenc:</b><br/>PO 1912<br/>Carr. Hoz. 425<br/>NH 232<br/>Chérin 133</p> <p><b>-Mesnil (du) :</b><br/>DB 446<br/>Carr. Hoz. 432<br/>Cab. Hoz. 236<br/>NH. 236</p> <p><b>-Payen :</b><br/>PO 2217-2218<br/>Cab. Hoz. 263<br/>DB 514<br/>NH 260<br/>Carr. Hoz. 484<br/>Cherin 153</p> <p><b>-Pellevé :</b><br/>P.O. 2227</p> | <p>DB 515<br/>Carr. Hoz. 487<br/>Cab. Hoz. 264<br/>Chérin 154</p> <p><b>-Percault :</b><br/>PO 2232</p> <p><b>-Pierrepont :</b><br/>PO 2273<br/>DB 523<br/>Carr. Hoz. 496<br/>Cab. Hoz. 269<br/>NH 266<br/>Chérin 156</p> <p><b>-Pillois :</b><br/>PO 2280<br/>Carr. Hoz. 495<br/>NH 266<br/>Cab. Hoz. 269</p> <p><b>- Rabondanges</b><br/>PO 2420<br/>DB 553<br/>Cab. Hoz. 283<br/>Carr. Hoz. 523</p> <p><b>-Saint-Germain</b><br/>DB 312<br/>Carr. Hoz. 293<br/>Cab. Hoz. 160<br/>NH 154</p> <p><b>-Sainte-Marie :</b><br/>PO 2761<br/>DB 428<br/>Carr. Hoz. 413<br/>Cab. Hoz. 227<br/>Chérin 185</p> | <p><b>- Saint-Rémi :</b><br/>PO 2776</p> <p><b>- Saint-Sauveur :</b><br/>PO 2776<br/>DB 601<br/>Carr. Hoz. 575<br/>N H. 301</p> <p><b>-Saint Simon :</b><br/>PO 2777<br/>Carr. Hoz. 584<br/>Cab. Hoz. 312<br/>NH 298<br/>Chérin 184</p> <p><b>Saint Denis :</b><br/>PO 2748<br/>DB 235<br/>Carr. Hoz. 226<br/>Cab. Hoz. 119</p> <p><b>-Semallé :</b><br/>PO 2683<br/>DB 610<br/>Carr. Hoz. 580<br/>Cab. Hoz. 310<br/>NH 304</p> <p><b>-Thiesse :</b><br/>PO 2827<br/>Cab. Hoz. 319</p> <p><b>- Vassy :</b><br/>PO 2938<br/>DB 658<br/>Carr Hoz 624<br/>NH 326<br/>Chérin 204</p> |
|--|--|--|---|--|

- Fonds Français (Classement thématique) :

- **Alençon-divers**: 3310 (68) ; 3329 (159) ; 3302 (50) ; 3451 (cession du duché au duc de Wurtemberg) ; 3787 (39) ; 4053 (53) ; 4588 (18) (Saint Claire) ; 5093 (60) ; 5350 (98) ; 5501 (324) ; 5503 (80); 11 931; 21 393; 23 028 (Echiquier); 15 832 (protestants); 15 829 (synode de 1637); 16 685; 18 432; 18 583 (apanage de François d'Alençon); 20 579; 23 028; 23 028; 23034 (Sainte-Marthe); 23961 (ban et arrière ban de 1477) ; 26384; 26411; 5848 ; 384.

- **Apanage de France (1569)**: 18 583

- **Catalogue de l'ordre de Saint-Michel** : 32 864 ; 32 875

« Recueil historique de l'Ordre de Saint-Michel, établi sur les titres, actes et monuments authentiques et d'après les histoires les plus accréditées » par Jean-François Hozier (tome I : ordre alphabétique des promotions, 32 864 à 32 870 ; tome II à VI : ordre alphabétique des noms de chevaliers ; tome VIII à XI : notices des chevaliers, 32 871 à 32 874 ; tome XII : récapitulatif par ordre de promotion et supplément alphabétique, 32 875).

- **Correspondance de Jacques de Goyon, sieur de Matignon, comte de Thorigny, Maréchal de France** :

- divers : 3306 (30) ; 4224 (359); 5286 (113,186); 5809 (51-56-132); 11 903; 13 669; 17 825; 17 834; 17 837; 18 673; 20 794.
- active : 15 891 (acte avec le Roi de Navarre); 3188 (71); 3190 (115); 3208 (137); 3356 (53); 3392 (27, 48); 3408 (91); 3549 (20); 3359 (7); 3569 (5); 3593 (81); 3607 (48- 54- 68); 3612 (74); 3623 (33- 85); 3631 (56); 3956 (97; 104); 4053; 5809 (150); 6629; 6912; 6914; 6916; 15553; 15545; 15547; 15548; 15551; 15564; 15576; 15905; 15906; 15908; 15909; 20638; 22467; 23194; 23195 (actes et lettres).
- passive : 3190; 3193; 3254; 3255; 3291; 3321; 3323 (112); 3325; 3351; 3354; 3356; 3357; 3389; 5135.
- Instructions : 3321 (I); 3309 (97-104).

-**correspondance Frotté** : 3921 (89); 3922 (chancelier Marillac); 15644; NA 1029 et NA 308 (comte Louis de).

-**correspondance des Montgomery** : Etats des fiefs et mouvances : 5480 ; famille : 5484 (953); 11925; 20229; 20780; 25348; 26285; NA 9606 ; lettres : 22681 (François). 3090 (84); 3138 (95); 3190 : Gabriel (actes et lettres) ; passive : 2945 (81) ; 13962 : conversion ; Jacques de Courbouzon : 22311.

- **Le Fevre de la Boderie Antoine** : 15869 ; chiffre : 23026 ; lettres : 3489, 3490, 3634, 4722, 5796, 15899, 15972, 15975, 15977, 15984, 15985, 16045, 23196, na 5154 ; **Gui** : 20025 (poésies).

- **Le Veneur de Tillières, Tannegui, sieur de Carrouges** :

3302 (67), 3306 (79) ; 9364 : commission ; compagnie : 3301 (21) ; 3389 (21) : instructions, lettres : 3358 (36-75), 3408 (103), 3693 (7), 15543, 15548, 15551,

15552, 15569, 15908, 23193, na 6646 ; 3358 (42-78) : mémoires; 23032, NA 1205 : petit-fils.

- **Rouzel de Médavy** : François, évêque de Séez, 4194 (149), 20 637 (lettre) ; Jacques, comte de Médavy (11904, 22 797 (lettre).

- **Montre de gens de guerre** :

-Collections de montres classées chronologiquement (1393-1593) : 21495-21538. Diverses pièces dans 21527 (1566-67) ; 21 530 (1569) ; 21534 (1574)

-14 551 (1295-1674) : répertoires des pièces concernant la Normandie et les Montres des chevaliers à la solde du Roy par Gaignières.

-**Ban et arrière-ban de Normandie** :

-23961 : ban et arrière ban d'Alençon (1477).

-24115 : Rôle et Montres et revues des nobles du bailliage de Caen (1562-1568) et la vicomté de Valognes (1567).

-24116-24117 : Rôle de la taxe du ban et arrière-ban du bailliage de Caen, pour les années 1562 et 1567 (originaux contenant les quittances de paiements faits aux personnes qui ont été employés pour le ban en 1567).

-24119 : Rôles des taxes du ban et arrière-ban pour le bailliage du Cotentin et le bailliage de Caux (1567) : vicomté de Carentan (20 oct. 1567)-vicomté de Coutances (20 octobre 1567).

- **Enquête de Noblesse** : 5354 (catalogue des nobles), 32 019 (maintenus) ; 32 269 et 32 270 (nobiliaire) ; 32 943.

-**Prédictions astrologiques** : 14772 ; 14773.

- **Rabondanges** : 3010 (7) : Instructions ; 3190 (125) : lettres : 5503 (63), 26 290, 15 878, 20 515, 20 536, 20 537, 31 164, dossier 7689, fol.2 à 19 v°

- **Recherches de noblesse normande**: 11 929 ; 11933; 32 265; 32 312 (486); 32 313 (487); 32 314 (488); 32 316 (490); 32 317 (491); 32 332 (506); 32 333 (507); 32 334; 32 335; de 32 575 à 32 578 (749-752).

-**Regrets sur la mort d'Henri II** : 10451.

- Nouvelles Acquisitions françaises :

**Montres des gens de guerre** : Compagnie de Matignon, recrutement dans le baillage de Caen, et secondairement d'Alençon et de Rouen : N.A.F. 8629, fol. 34 (17 juillet 1571, Bayeux) ; N.A.F. 8631, fol.79 (18 octobre 1575, Alençon) ; N.A.F. 8632, fol. 134 (3 juillet 1578, Caen)

**N.A.F 951/9722 : documents généalogiques** : Montgomery : 9696 (65) ; Payen : 9700 (69) ; Rouzel : 9709 (78) ; Saint Cymon : 9710 (79)



- Fonds Clairambault :

-**Clair. 260-279 : montres originales de 1562 à 1593** : Clair 273 (années 1573 et 74) et Clair 274 (année 1574) ; Clair 279 p. 5477 : compagnie de Matignon (1 septembre 1581, Condé-sur-Noireau) et 279 p. 5633 : compagnie de François d'O (16 mars 1581, Houdan).

-**Clair. 356 (fol. 104)** : lettres patentes d'Henri III pour l'augmentation de l'apanage du duc d'Alençon (mai 1576).

-**Clair. 383 (fol. 285-332)** : « Etat des prisonniers détenus en prison ci-après spécifiées de la Généralité d'Alençon et des causes de leurs détentions ».

- Fonds Dupuy :

-Lavardin : 249, 201, II-244, II-550, 555, 649

-Lefevre (Nicolas de la Boderie) : 149, 328, 338, 383, 412, 434, 452, II-130, 300, 382, 559, II-183, II-5, 489.

-Le Veneur, II, 363, 482, 588, 647

-Matignon : 58, 60, 63, passive : 60, 61, 65

-Montgommery : François ou Louis (sieur de Saint Jean), lettre en sa faveur, II, 667.

-Saint Simon (Artus) : 209, II-470.

- Archives nationales :

-**série T 1536** : papiers de la famille de Montgomery comportant un dossier de six pièces sur Gabriel de Montgomery, comte de Montgomery, fils de Jacques de Montgomery et de Claude de la Boissière, époux d'Isabeau de la Touche.

-**série TT 4/ TT41** : Documents provenant de la Régie des biens des religionnaires : comptes-rendus, mémoires, inventaires de biens, pièces justificatives, baux de rente, exploits de saisie, adjudications, apurement de comptes et mainlevées concernant la généralité de Caen.

- **série TT 240/18**: Etat des religionnaires fugitifs de la Généralité d'Alençon et leurs biens (vers 1685).

-**série ZZ 815, 17V° et 18 V°** : extraits des délibérations du Parlement de Paris et pièces des greffes ; arrêts du Parlement de Paris du 24 novembre 1569 condamnant Gabriel de Montgomery « comme l'un des chefs et auteurs et conducteurs de la rébellion, conspiration, et confirmation qui a été faite contre le Roy ».

- Archives Départementales de l'Orne (Alençon)

- Série A : Domaine public, apanage

- A MONTG 1-32: Fonds Montgomery

- **Aveux, déclarations et autres titres concernant les fiefs du duché d'Alençon** : A 428 (registre), papier in- folio de 100 feuillets.

- **protestants**: liasses 369 à 378.

- Série B : cours et juridictions ante 1790 :

- **série 3 B : bailliage et Présidial**

- **3 B 42/2** : procès de Marguerite Provost ainsi que d'autres protestants (1<sup>er</sup> sem. 1665)

- **3 B 51** : 1671 : supplique de François de Princey de la paroisse de Saint-Gilles (vicomté de Domfront) en vue d'obtenir des lettres de rémission à la suite d'un homicide involontaire sur la personne du sieur du Rosel le 28 mai 1662 (querelle d'origine religieuse)

- **3 B 56** : procès d'Isaac Dubois, pasteur (1677)

- **3 B 68 : 1686** : refus de baptême.

- **3 B 73 et 77 : 1691 et 1696** : réunion de nuit à la Saint-Michel.

- **3 B 81 : 1700** : refus de recevoir les derniers sacrements.

- Série C : Fonds de l'intendance d'Alençon :

**Liasses C 607 à 631, entièrement consacrées aux religionnaires.**

C 607 : Livres d'abjuration des hérésies prononcées par 83 protestants originaires d'Alençon et des environs (sept.1666-août 1685). Requête d'Elisabeth de Farcy en vue de la fondation d'un établissement pour les filles « nouvellement converties », procès-verbal de l'appel et de la comparution de tous les habitants de cette ville qui ont ci-devant professé la religion protestante, état nominatif complet (5 juin 1699).

C 609 : Etats de biens des religionnaires fugitifs mis en régie dans la Généralité, deux états nominatifs complets.

C 627 : requête du curé de Cléray pour faire entrer les enfants du sieur Frotté de la Rimblière aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques- à l'émigration de plus familles protestantes embarquées sur les côtes de Normandie vers l'Angleterre- ordres donnés au duc d'Harcourt pour empêcher cela.

- Série D : fonds du collège royal d'Alençon :

**Liasses D1, D2, D3, D4**, relatives à la fondation du collège dès 1592 ; autorisation de l'établissement à Alençon d'un collège dirigé par des P. Jésuites en 1623 ; affaire des 2000 livres de rente annuelle, savoir 1400 livres sur l'octroi accordé au Roi et 600 livres sur les tailles, contre l'avis du receveur des deniers communs, M. Hardy, divers dons ou échanges de terre en faveur des Jésuites.

• Série E : Fiefs et seigneuries, aveux et dénombrements

- 1<sup>E</sup> 975 : fonds Frotté, sieur de Couterne
- 1<sup>E</sup> 976 1-6 : fonds Frotté, sieur de la Rimblière (notamment 1<sup>E</sup> 976, 1-2-3, correspondances de Dublin et 976/6 : une lettre de Suzanne de Cleray
- 1<sup>E</sup> 1136 : Grésille de Saint-Sauveur, sgr de Saint-Honorine, Antoine Le Fevre de la Boderie et droit pour l'aînesse de la mesure du Mont contre Payen de la Poupelière (1556-1557).
- 1<sup>E</sup> 1279 (1) : testament Hardy, testament protestant daté de 1682.
- 1<sup>E</sup> 2006 : testament Le Hayer, sieur de Semallé (1789)
- 1<sup>E</sup> 2226/5-6 : acquêt divers du Frische (dont terre de Cleray)
- 2<sup>E</sup> 36 : dénombrement des fiefs de la baronnie de Montgomery (1574)
- 2<sup>E</sup> 41/10 : anciens seigneurs de Cleray (1494-1683) : plein fief de haubert s'étendant sur les paroisses de Cleray, Belfonds, Condé le Butor, Bray, et la Ferrière-Bechet.
- 2<sup>E</sup> 41/65 : Cleray : liste de tenanciers pour le mariage de la fille aînée de Cleray, sd, fin XVII<sup>ème</sup> (paiement d'un demi-relief) et registre des BMS (8 janvier/ 11 mai 1628).
- 2<sup>E</sup> 52/16 : Jacques Payen, écuyer, sieur de la Poupelière et des Loges, sieur de Sentilly, par son mariage avec Jehanne Caisnou (1543-1560).

• Série H : Archives de l'Eglise :

- **4124** : récit des évènements survenus dans le Monastère de l'Ave Maria  
Copie collationnée au XVII<sup>e</sup> siècle.
- **4125 (liasse)** : Lettre de sauvegarde et mandement de Catherine de Médicis au bailli d'Alençon sur requête des religieuses de Sainte-Claire : Arrêt du Parlement de Rouen (texte imprimé du 2 mars 1563)- Lettre de sauvegarde de Charles IX (27 décembre 1563)- Lettre de sauvegarde accordée par Robert de la Marck, duc de Bouillon (octobre 1564)-Lettre de sauvegarde par Mgr. Frère du Roi contre les gens de guerre (novembre 1575).  
(4 pièces, parchemin-5 pièces, papier-2 sceaux).
- **4132 (liasse)** : Fragment d'une chronique du monastère de l'Ave Maria d'Alençon (10 pièces, papier, 8 sceaux).

- Série I : registres protestants :

- **série 1-25** : B.M.S de l'Eglise réformée d'Alençon (1625-1685)
- **série 1-26** : Eglise réformée d'Athis : I 24B.M.S (1676) ; I 25B.M.S. (1678) ; 26B.M.S. (1679)
- **série 30- 33**: Eglise réformée de Courtomer : I 32B.M.S (juill.1679-juill.1682)
- série 35-36**: Eglise reformée de Fresne : I 33 B.M.S (1668-oct.1669) ; I 34: requête des habitants protestants pour obtenir l'autorisation d'inhumer leurs parents décédés (nov.1779-nov.1788)

➤ Série J : fonds privés :

- **29 J 1-30** : Fonds Sainte Preuve : région d'Alençon, Saint-Germain du Corbéis et Arçonnay (correspondance, 3 vol., XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).
- **34 J 1-202** : Chartrier de Château de Carrouges et de la famille Le Veneur. 34J 3 : pièces généalogiques ; 34 J 4 : pièces isolées : copie des l'ordonnances royales relatives à l'érection de la Baronnie de Tillières (1575) et rapport avec la famille de Montgommery (contentieux) ; 34J 7 : correspondance de Tanneguy Ier Le Veneur, Comte de Tillières (1578-1582)- correspondance de Tanneguy II (1619-1638) ; 34J 160 : Titres de toutes les familles alliées aux seigneurs de Carrouges, dont les Glapion (164-169) de 1551 à 1678
- **36 J 1-4** : correspondance Le Veneur, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles.
- **49 J 1-4** : fonds Frotté-Lamberville, correspondance de Pierre-Henri de Frotté (1748-1823) et de son fils Charles-Henri (1778-1813)
- **59 J : Fonds Verel** : 14 (Saint Denis et Courtomer), 16 (Glapion), 19 (Bonvoust).
- **64 J 1-9** : chartrier de Château de Torchamp (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)
- **80 J 1-11** : Fonds Durand de Saint-Front (dossiers de familles ornaïses, XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles).
- **81 J 1-8** : Fonds de Balorre (archives de la famille de Bonvoust, 1 m.l., XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).
- **105 J 1-24** : Fonds Appert et la Ferrière-Percy : pièces concernant la région du bocage normand (61, 14, 50), 2 ml, XVI<sup>e</sup> –XIX<sup>e</sup> siècles.
- **147 J 1-10** : chartrier de Rabondanges (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), 1.40ml.
- **210 J 12-25** : titres de la seigneurie de Semallé : 18 (contrat de mariage de Richard avec Anne de Bagneux en 1581) ; 19 (contrat de mariage d'Abraham de

Semallé, sgr de Lignerottes, et Françoise Thiesse le 16 mars 1605) ; 20, 21 (contrat de mariage entre Abraham (II) de Semallé et Marie de la Fontaine le 8 mai 1632) ; 22 (extrait de baptême de Madelaine de Semallé, fille d'Abraham et extrait mortuaire de Marguerite de Semallé en 1673 ; 25 (contrat de mariage de 1567)

- **242 J 1- 432** : chartrier du Château de Médavy, 19.5 ml, XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

- Sous série 1J : entrée par voie exceptionnelle :

- **1J 9 (2)** : pièces diverses à l'usage des familles protestantes (XVII<sup>e</sup> siècle).  
Papiers 18 et 72 feuillets (195 sur 153 milliè, extrait de la famille de Frotté).

- **1J 10** : « sermons de M. de Monceaux, pasteur de l'église de Chatellerault, et de Claude, prononcés à La Haye, le 2 novembre 1686 », extrait du Présidial d'Alençon (Papier 76 feuillets, 296 sur 191 milliè.)

- **1J 22** : extrait du *Journal de Bois-Pitard, 1558-1574*, Texte manuscrit de la main d'Odolant Desnos (Papier, 4 feuillets, 300/190 mill.)

-**1J 27** : Fragment d'une Chronique de l'Ave Maria (Papier, 7 feuillets, 215/177 millième, don du doc. Chambay.

- **1J 31** : « Conversion de messire Pierre de Méhérenc, escuyer, seigneur de Conseillère, docteur en médecine, suivi de stances » (1732).

- **1J 32** : Recherche de Monfaucq.

-**1J 35** : Recherche de la généralité de Caen.

-**1J 36** : Recherche de la généralité d'Alençon.

-**1J 37 et 1J 38** : Recherche de la généralité d'Alençon.

- **1J 43** : Mémoire manuscrit de Bois-Pitard (gentilhomme et officier domfrontais)  
*Discours véritable de la prise des Châteaux et de la ville de Domfront advenus en 1594.*  
*La surprise des villes de Saint-Lô et Carentan.*  
*Le Mont Saint-Michel surpris en 1577.*  
*Histoire de Daubigné.*  
Fragments et extrait de *L'histoire de Matignon* de Caillière.  
Extrait des registres du Conseil d'Etat du 22 avril 1598.  
Extrait du *Trésor des chansons nouvelles au XVIème siècle, Chanson sur la mort de Montgommery.*

- **1J 154** : copie par Paul de Farcy du manuscrit intitulé « Noms des seigneurs et fiefs du baillage d'Alençon en 1639 »

- **1J 158** : Lettre relative au protestantisme à Alençon (s.d, XVIII<sup>e</sup> siècle)

- **1J 178** : Etat des lettres d'anoblissement obtenues dans la province de Normandie enregistrées à la Cour des Aides depuis 1520 jusqu'en 1661.
- **1J 228** : recherche de Montfaut concernant les noms de ceux qu'il trouva nobles et ceux qu'il imposa à la taille quoiqu'ils se prétendissent nobles en l'année 1463, notes de messire Labbey de la Roque, concerne le ressort de la future généralité de Caen.

- Série Mi : Microfilms :

- **1Mi 62** : procès-verbal de l'installation du siège du Présidial d'Alençon (Bibliothèque Municipale d'Alençon, ms.47)
- **1Mi 113** : B.M.S. protestants d'Alençon (1668-juill.1685) (Mi EC 001/8)
- **1Mi 135** : Notes relatives aux protestants dans les papiers Loppé.
- **1Mi 136** : Mémoire historique sur les alençonnais et la ville d'Alençon dans les papiers Louis Dubois (B.M. Alençon, ms.547)
- **1M 142** : *Histoire d'Alençon* par Brière (1732) in. B.M. Alençon, ms.561.
- **1Mi 145** : documents concernant Alençon et les environs par Louis de la Sicotière (B.M. Alençon, ms.553).
- **1Mi 153** : récit de Champfaily (B.M. Alençon, ms.571).
- **1Mi 159** : titres et papiers Lonray (XVII-XVIIIème), ms.576.
- **1Mi 385** : Fonds du Pasteur Benjamin Robert.

- Archives départementales du Calvados (Caen) :

- Série C :

- C. 1512 culte protestant, Edits, arrêts (1666-1747)
- C. 1561

- Série G :

- G. 18 : Avis sur la destruction des prêches de Basly, Caen, Colombières, Gèfosse, Criqueville, La Selle, Les Essarts, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Sylvain, Saint-Vaast, Trévières, Vaucelles.

- Série I :

- I 54-55 : Eglise de Falaise, BMS (1683-1684)

- Microfilms :

-1 Mi 397 : Libellés imprimés contre la R.P.R., 1682-1686, et copie manuscrite des dispositions de la révocation de l'édit de Nantes, XVII<sup>e</sup> siècle.  
(Arch. privées de Mme de Monicault, fonds Massieu de Clerval, château de Lion-sur-Mer)

-1 Mi 398 : Prières, textes liturgiques, cantiques protestants (certains semblent être de la main de Martin Osmont), s. d. [après 1685] (Arch. privées de Mme de Monicault, fonds Massieu de Clerval, château de Lion-sur-Mer)

-1 Mi 399 : Etat des rentes, biens et revenus des consistoires de la généralité de Caen, 1688 (Arch. privées de Mme de Monicault, fonds Massieu de Clerval, château de Lion-sur-Mer)

-1 Mi 400 : Ordonnance de l'intendant de Gourgues concernant les biens des religionnaires ou nouveau convertis fugitifs, 1686-1687 (Arch. privées de Mme de Monicault, fonds Massieu de Clerval, château de Lion-sur-Mer)

-1 Mi 402 : Gestion des affaires de Jean Guillebert, ancien ministre protestant de Caen, émigré en Hollande, à Gouda, par Martin Osmont : procédure, démarches administratives, correspondance, 1685, 1699-1721 (Arch. privées de Mme de Monicault, fonds Massieu de Clerval, château de Lion-sur-Mer)

-1 Mi 465: LAMET MARY ELISE SUFFREN, *Reformation, war and society in Caen-lower Normandy, 1558-1610* (Caen, Bibliothèque de l'Université, n° 1619555)

-2 Mi 198 : *Manuscrit de Sully* : recueil factice de documents relatifs à Maximilien de Béthune, duc de Sully, originaux et copies, fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle. (Caen, Arch. du Calvados, F 7276)

-2 Mi 213 : Registre des baptêmes, mariages (1667-1673) et sépultures (1668-1673) de l'église réformée de Ronfeugerai (Orne) (Caen, Arch. du Calvados, C 1630)

- Archives départementales de la Manche (Saint-Lô) :

- Série J : fonds privés

- **4 J 5 et 6** : Eglise réformée de Chefrenes et Monbatot : délibération, registre, comptabilité (1840-1931)

- **4 J 11** : recherche de noblesse de 1666 pour les trois généralités de Normandie

- **4 J 12** : Nobiliaire de Normandie : liste des compagnons de Guillaume le Conquérant, recherche de Montfaut (1453) et Roissy (1598) pour les trois généralités de Caen, Alençon et Rouen.

- **4 J 77** : « Histoire des maisons nobles de Normandie » par messire Gilles-André de la Rocque (texte manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle).

- **7 J 70** : Familles de Méhérenc (1638-1792), Boëlle Emmanuel (1994).

- **7 J 152 1 et 2** : arbre généalogique et notices biographiques de la maison de Montgomery, Valérie Houlbert, 1998, 101 p. et 282 p.
- **7 J 94** : « Le château de Ducey », Alain Prévet, 1990, 167 p. (renseignements sur Gabriel II de Montgomery, concepteur du château de Ducey).
- **série 13 J** : dossiers généalogiques : 13 J 281 (Bricqueville), 13 J 810 (Frotté), 13 J 1537 (Pierrepont), 13 J 1452 (Montgomery), 13 J 1670 (Saint Simon Courtomer), 13 J 1818 (Warignières).

- **107 J 1 à 45 : chartrier de Ducey : famille Montgomery**

**107 J 1** : Jacques comte de Montgomery, seigneur de Lorges et de Ducey

**107 J 2** : Gabriel 1<sup>er</sup> de Montgomery, seigneur des Lorges et de Ducey, époux d'Isabeau de La Touche (1549-1596), dont :

**107 J 3** : Donation de 200 livres de rente par Gabriel de Montgomery, comte du lieu et seigneur de Ducey (...) à Garin Sanguin, prêtre, seigneur de Beaumont et de Bregy, chanoine et grand doyen en l'église cathédrale d'Avranches (27 juillet 1555).

**107 J 4** : déclaration de Thomas de Bondeville, capitaine du navire nommé *L'Espar*, « pour faire la guerre aux ennemis de Dieu et du Roy » (1562).

**107 J 5** : transaction relative aux conventions de mariage de Jehan du Refuge, écuyer, gentilhomme du duc d'Anjou, avec la seconde fille de Gabriel de Montgomery, comte de Montgomery (1568).

**107 J 6** : Gabriel de Montgomery et son épouse, Elisabeth de la Touche :

**107 J 9** : constitution de 300 livres de rente sur le comté de Montgomery au bénéfice de Jacques de Montgomery et Péronnelle de Champagne, son épouse (1579).

**107 J 12** : procédure entre Gabriel II de Montgomery, seigneur de Ducey, comte de Montgomery, décédé en 1635, marié à Suzanne de Bouquetot, et ses débiteurs, Pierre et Louis de Grimouville, sieurs de la Lande d'Airou et de la Beneurie, père et fils.

**107 J 14** : Gabriel II de Montgomery : pièces de procédure avec Nicolas Grimoult, sieur de la Motte et d'autres.

**107 J 28** : obligation de paiement de 2000 livres par Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges, demeurant à Pontorson, à Louis de Montgomery, comte de Ducey (1659), quittance de Jean de Montgomery (1660)

**107 J 32** : transaction entre Louis de Montgomery, comte de Ducey et Jean de Montgommery, chevalier, seigneur de Chantelou, relative au règlement des frais du procès de la seigneurie de Courteilles.

**107 J 38** : Louis II, marquis de Montgomery, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, et Anne de Machecoul, donation au dernier vivant.

• **107 J 45- 372 : dépendances et familles alliées**

**107 J 287** : Transaction entre Jacques de Carbonnel, seigneur de Chassegrey, fils de Benjamin de Carbonnel, chevalier, sieur de Sourdeval et Renée La Vallois, dame de Manneville, veuve en premier lit dudit sieur de Sourdeval.

**107 J 311** : succession de Jean de Bouquetot, seigneur du Breuil (en Auge, canton de Blangy, Calvados), beau-père de Gabriel II de Montgomery.

**107 J 312** : Baux de la seigneurie du Breuil en Auge et échange de terre par Suzanne de Bouquetot, comtesse de Montgomery, dame de la Motte et de Joué-du-Plain, baronne d'Ecouché, puis de Louis de Montgomery.

• **130 J : fonds Jean Durand de Saint-Front**



130 J 287 et 288 : du Rosel (près de Tinchebray et Saint-Crioult (dont généalogie).

130 J 704 : Montgomery (dossier copieux, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

130 J 847 et 848 : Saint-Simon-Courtomer (deux dossiers)

130 J 911 : Vassy (dossier moyen)

- **135 J : fonds abbé Jean Canu**, fonds non inventorié.

- **207 J 57 : chartrier du Perron** (Saint-Aubin du Perron) : création d'un cimetière protestant (1612), signé de la main de Jean-Anthoine de Saint-Simon-Courtomer.

- Bibliothèque de la société Historique du Protestantisme français :

- Mss. de la collection Lutteroth, Normandie
- Mss. Normandie : tome 1, p. 35-48 et aussi, tome 2, p.44.
- Ms. 11 p. 69 V : Essarts, Vaucelles, Bayeux, Trévières, Saint-Lô, Alençon, Vire.
- Mss 484 : condamnation prononcée par le Parlement de Paris en 1534.
- Mss 802 : problème au collège d'Alençon entre 1592 et 1668 à propos de 1200 livres d'intérêts pour l'église R.P.R d'Alençon sur les 6030 livres de rente.
- Mss 1032, II : document de 1607 par Jacques de Montgomery.
- Fonds Benjamin Robert, 1094-1101 : Etat-civil protestant de 1592 à 1600 (1094 fol 21-22) ; Familles protestantes, XVII<sup>e</sup> siècle (1101/I et II) ; Prières et méditations provenant de la famille de Frotté, XVIII<sup>e</sup> siècle (1094, V)

- Fonds de la bibliothèque Municipale d'Alençon:

- **B.M. Alençon, ms. 554, pièce 2525/3** : généalogie de la famille de Frotté.

- Fonds des archives municipales d'Alençon

-39 D 1-2-3 : délibérations du conseil municipal d'Alençon

- Fonds de la Médiathèque Territoriale du pays de Flers :

- **Fonds Auguste Surville** : chartrier du château de Flers : Généalogie de la famille de Pellevé ; Correspondance active et passive d'Henri de Pellevé, baron de Flers (1560-1591) ; Archives de la famille Lefebvre, cote 150 ; Chartrier de Jules Appert.

## 2. Les sources imprimées

- ARUNDEL DE CONDE, Gérard (d'), *Anoblissement, maintenus et réhabilitations en Normandie sous l'Ancien Régime*, Paris, Sedopols, 1981, 206 p.
- AUBIGNE, Théodore Agrippa (d'), *Histoire Universelle*, d'Aubigné, Théodore Agrippa, T. II et IV, Genève, Droz, 1982 et 1987, P. 366 et P. 400 ; et *Ibid*, édition de Alphonse du Ruble, Paris, Librairie Renouard, 1890, tome IV (1573-1575), 392 p.
- AUBIGNE, Théodore Agrippa (d'), *Sa vie pour ses enfants*, éd. critique par Gilbert Schrenck, Paris, Nizet, 1986, 256 p.
- BAUDOT Marcel, *Synode des églises réformées de Normandie, tenue à Caen en 1675*, s.l.n.d., p. 17-37.
- BERAULT, Josias, *La coustume réformée du pays et duché de Normandie, anciens ressorts et enclaves d'iceluy : avec les commentaires annotations, & arrests donnés sur l'interpretation d'icelle, remarqués : avec un indice bien ample des matieres contenues tant és commentaires qu'en ladite coustume*, Rouen, Raphaël du Val, 1612, 906 p. (reproduit en microfilm à Cambridge, Omnisys, 1990, 35 mm).
- BEZE, Théodore (de), *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*, Anvers, 1580, éd. Baum, Cunitz et Reuss, Paris, 1883-1889, réimpr. Genève, 1974, 802 p.
- BEZE, Théodore de, *Correspondance*, publiée par F. Aubert, H. Meylan, A. Dufour, 9 vol. parus (1539-1568), Genève, 1960-1978.
- BOURGUEVILLE, Charles (de), *Les Recherches et antiquitez de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, mais plus spécialement de la ville et Université de Caen*, 1588, réimp. T. Chalopin par les soins de plusieurs habitants de la ville de Caen, orné du plan de cette ville d'après Belleforest, et précédée d'une notice biographique, 1833.
- BRANTOME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Œuvres complètes de P. de Bourdeille de Brantôme*, éd. revue et augmentée par J A. C. Buchon et Auguste Desrez, Paris, 1838, 2 vol., 788 et 687 p.
- BRANTOME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Les Dames Galantes*, Paris, coll. Le Livre de Poche, 1990, 494 p.
- BRANTOME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Discours sur les duels*, Arles, Sulliver, 1997, 282 p.
- BRANTOME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, Paris, Vrin, 1973, 421 p.
- BREBISSON, Robert (de), *Les Rabondanges*, La Chapelle-Montligeon, éd. de la Chapelle-Montligeon, 1914, 403p.
- BRY DE LA CLERGERIE, Gilles, *Histoire du comté d'Alençon et du Perche*, Paris, 1620.
- CAILLIÈRE, Jacques (de), *Histoire de Matignon* (à la demande de l'évêque de Lisieux, et rédigée par le gouverneur de Jacques de Goyon, comte de Thorigny), 1661.

- *Calendar of State papers, domestic series*, London, éd. Robert Lemon, 1856-65, 3 vol. (I: 1547-1580, II: 1581-1590), éd. M.A. Everett Green, 1867-69, 3 vol. (III: 1591-1594, IV: 1595-1597, V: 1598-1601).
- *Calendar of State Papers, domestic series*, London, éd. M.A. Everett, 1867-1872, 10 vol. (1591-1625).
- *Calendar of State Papers, foreign series, preserved in H. M. Public record office*, London, Edited by Joseph Stevenson, with the collaboration of Allan Crosby, 1861, 23 vol.
- CALVIN, Jean, *Œuvres complètes (Institution de la religion chrestienne)*, Paris, Société d'édition des Belles Lettres, 1961, 4 vol., 335-416-330-382 p.
- *Catalogue de l'exposition : « Les protestants et le pouvoir à Alençon et dans sa région » (XVIe – XIXe siècles)*, exposition organisée par le Service éducatif des Archives départementales de l'Orne (novembre-décembre 1973), 12 p.
- *Catalogue de l'exposition : « Il y a trois cents ans les protestants, dans l'actuel territoire de l'Orne de l'Edit de Nantes à l'Edit de Tolérance »*, exposition organisée par les Archives départementales de l'Orne sous la direction d'Elisabeth Gautier-Desvaux, directeur des Services d'Archives de l'Orne, 1986, 31 p.
- CASTELNAU, Michel (de), seigneur de Mauvissière, *Les Mémoires de messire Michel de Castelnau, illustrés et augmentés de plusieurs commentaires et manuscrits... servant à donner la vérité de l'histoire des règnes de François II, Charles IX, et Henri III et de la régence de Catherine de Médicis (avec les éloges des rois, reines, princes et autres personnes illustres de l'une et l'autre religion sous ces trois règnes, et l'histoire généalogique de la maison de Castelnau)*, Paris, P. Lamy, 1659 – 1660, 2 vol.
- CASTELNAU, Michel de, *Mémoires (de)*, in *Nouvelles collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, éd. par Michaud et Poujoulat (éd. du Commentaire du Code civil), 1838, 1<sup>ère</sup> série, vol. 9, p. 408 à 554.
- CHAMPASSAIS, Thébault (de), *Mémoire historique de la ville et domaine de Domfront, ou nouvelles recherches sur la France*, Bayeux, 1761, Paris, 1766.
- LA MOTHE FENELON, Salignac, Bertrand de, *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée pour la première fois sur les manuscrits conservés aux archives du Royaume*, (les tomes I-IV portent un deuxième titre : *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Ecosse pendant le XVIème, conservés aux archives du royaume et publiés pour la première fois*, sous la direction de M. Ch. Purton Cooper), Paris, Londres, éd. Panckoucke, 1838-1840, 6 vol.
- COLIGNY, Gaspard (de), *Lettres éditées dans sa biographie*, Paris, Y. Delaborde, 3 vol., 1879-1882.
- CONDE (Prince de), Louis Ier de Bourbon, prince de, *Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et Charles IX, où l'on trouvera des preuves de l'Histoire de M. de Thou*, Londres, éd. Claude du Bosc et Guillaume Darrès, 1743, 6 vol., 632, 661, 707, 698, 587, 303 p.
- CONDE, Louis Ier de Bourbon, prince de, *Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable*

- dans le Royaume, sous le règne de François II et sous une partie de celui de Charles IX, où l'on trouvera des preuves de l'Histoire de M. de Thou, augmentés d'un grand nombre de pièces curieuses qui n'ont jamais été imprimées, Londres, C. du Bosc et G. Darres, 1743, 5 vol.*
- CONDE, Louis de Bourbon, prince de, *Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France, in Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, éd. par Michaud et Poujoulat (édition du Commentaire du Code Civil), 1839, p. 545 à 705.
  - DEMORENNE, Claude, *Les regretz et tristes lamentations du comte de Montgomery sur les troubles qu'il a amenez au royaume de France depuis la mort du Roi Henri II de ce nom, jusques au vingt sixième de juing qu'il a été exécuté avec la consultation des Dieux*, Rouen, 1574 (« opuscule en vers faisant intervenir les Dieux de l'Olympe, donnant tord à Montgomery »).
  - *Deux chroniques de Rouen*, tome 2 de 1559 à 1569, Rouen, A. Lestringant, 1900.
  - ESTAINOT, Robert (d'), *La Ligue normande, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits*, Rouen, Lebrument, 1862, 356 p.
  - ESTOILE, Pierre de l', *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile, journal d'Henri III (1574-1580)*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1875, tome 1, 400 p.
  - FROUMENTEAU, Nicolas (auteur présumé), *Le Cabinet du Roy de France, dans lequel il y a trois perles précieuses d'ineestimable valeur, par le moyen desquelles Sa Majesté s'en va le premier monarque du monde et ses sujets du tout soulagez*, s.i., 1582, 647 p.
  - FROTTE, Pierre de, *Bossuet, évêque de Meaux, dévoilé par un prêtre de son diocèse en 1690*, publié par C. Read, réédition chez Cherbuliez, Paris, 1864.
  - GALLAND, A., « L'ancienne église réformée de Pontorson-Cormeray d'après un registre civil (1599-1623) », in *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 57, 1908, p. 448-463.
  - GOULART, Simon, *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX : contenant les choses les plus notables, faictes et publiées tant par les catholiques que par ceux de la religion, depuis le troisième édit de pacification faict au mois d'Aoust 1570 jusques au règne de Henry troisieme, & reduits en trois volumes, chacuns desquels a un indice des principales matières y contenus*, Meidelbourd, H. Wolf, 1578. 3 vol., ouvrage reproduit en microfilm à Cambridge, Omnisys, 1990.
  - GODEFROY, J., *Commentaire sur la coutume réformée des pays et duché de Normandie*, Rouen, Eustache Viret, 1685.
  - GRAFF, Alain (lieutenant-colonel), *La Maison de Renty, d'Artois*, s.i., 1967.
  - HAAG, Eugène et Emile, *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire (Fac-sim. de l'éd. de Paris : Cherbuliez, 1847-60, parue en 8 vol.)*, Genève, Slatkine reprints, 1966, 10 vol.
  - *Journal de François de Bois-Pitard*, publ. par Hippolyte Sauvage, 1879.
  - HERMINJARD, A.L., *Correspondance des réformateurs dans le pays de langue française*, Genève et Paris, 1866-1897, 9 vol.
  - CIMBER Louis et DANJOU Félix, *Archives curieuses de l'histoire de France, depuis louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou collection de pièces rares et*

- intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès : ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber, Paris, Cimber et Danjou, 1834-1840, 15 tomes (notamment les tomes V et VIII, 1<sup>ère</sup> série, p. 223-238).*
- LA FERRIERE, Hector (de), *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, 439 p.
  - LA NOUE, François (de), *Discours politiques et militaires du seigneur de la Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière (par de Fresnes)*, Basle, F. Forest, 1587, 848 p.
  - LEBEURIER, Pierre-François (Abbé), *Rôle des terres de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban*, Paris, s.e., 1861.
  - LEBEURIER, Pierre-François (Abbé), *Etat des anoblis en Normandie, de 1545 à 1661, avec un supplément de 1398 à 1687*, Evreux, Huet, 231p.
  - LE FEVRE DE LA BODERIE, Guy, *L'Harmonie du monde : divisée en trois cantiques*, composé par Francesco Giorgio, traduit et illustré par Guy Le Fèvre de la Boderie, Paris, éd. De J. Macé, 1578.
  - LE FEVRE DE LA BODERIE, Guy, *Les Trois livres de la vie*, ouvrage rédigé par Marsile Ficin et traduit par Guy Le Fèvre de la Boderie, Paris, A. L'Angelier, 1581.
  - LE FEVRE DE LA BODERIE, Antoine, *Ambassades de Monsieur de la Boderie en Angleterre, sous la règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII, depuis les années 1606 jusqu'en 1611*, s.i., 1750.
  - LE FEVRE DE LA BODERIE, Antoine, *Traité de la noblesse, auquel il est amplement discouru de la plus vraye et parfaite noblesse, et des qualitez requises au vray gentilhomme*, tiré de l'italien J.B. Nenna et traduit par A.L.F. de la Boderie, Paris, A. L'Angelier, 1583.
  - LE FEVRE DE LA BODERIE Antoine, *Dialogue de la Noblesse, pris de l'italien M. Torquato Tasso*, traduit par A.L.F. de la Boderie, Paris, A. L'Angelier, 1584.
  - LE MALE (Abbé), « Recherche de la noblesse faite en la généralité de Caen (1598-99), précédée d'une introduction sur les recherches de noblesse de la Basse-Normandie », in. *Revue Catholique de Normandie* (1916-1917 et 1918)
  - *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le Cte. Hector de la Ferrière puis le Cte. Baguenault de Puchesse, Paris, Impr. Nationale, 11 vol. (1533-1587).
  - LIARD, F., *Histoire de la ville de Domfront et du dicton qui a rendu la ville célèbre*, s.i., 1864.
  - LIARD, F., *Histoire de Domfront ou recueil de nombreux documents sur Domfront depuis ses origines jusqu'à nos jours*, s.l., les éditions du Bastion, 1864, rééd.1995, 215 p.
  - *Livre des habitants de Genève*, introd. rédigée par Paul-F. Geisendorf, Genève, Droz, 1957, 2 vol., 274 p. et 217 p.
  - LORGES MONTGOMMERY, *Les Motifs de la conversion du Comte de Lorges de Montgomery, dressez principalement en faveur de la noblesse de la Religion prétendue réformée et dédiés au Roy*, Paris, Gervais Clousier, 1670.

- *Le Fléau d'Aristogiton ou contre les calomnieux des Pères jésuites*, s.l., s.n., 1610.
- *Remerciements des beurriers de Paris au sieur de Montgomery-Courbozon*, s.n, Niort, 1610.
- *Mayenne en 1589 et 1590 (fragment de l'histoire de la ligue dans le Maine)*, publ. par Hippolyte Sauvage, 1865.
- MEDICIS, Catherine (de), *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie Nationale (par Hector de la Ferrière puis Gustave Baguenault de Puchesse), 1880-1943, 11 vol. (1533-1589).
- *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane: documents recueillis par Giuseppe Canestrini*, Paris, imprimerie Impériale puis Nationale, 1859-1886, 6 vol. (vol. 6 contenant l'Index historique).
- NEVERS, Louis de Gonzague, duc de, prince de Mantoue, *Les mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III, et Henri IV, en diverses provinces de ce royaume, enrichis de plusieurs pièces du temps*, Paris, publié par le sieur de Gomberville L. Billaine, 1685, 2 vol.
- ODOLANT-DESNOS, Pierre-Joseph, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédée d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'Etat ancien de ces pays*, Alençon, Poulet-Malassis (1<sup>er</sup> édition en 1787, 2<sup>ème</sup> édition annotée par Léon de la Sicotière), 1858, in 8°.
- ODOLANT DESNOS, Pierre-Joseph, *Chronologie historique des Grands Baillis d'Alençon, du Comté et duché d'Alençon, extrait du Ms inédit de P.J. Odolant-Desnos*, Paris, édité par E-F-L Courtilloles chez Dumoulin, 1872, in 8°.
- PEREFIX, Hardouin (de), *Histoire du Roy Henri le Grand*, Paris, Edmé Martin, 1661, 520 P.
- *Prise d'armes de Montgomery en l'année M.D.LXXIV*, Recueil d'opuscules inédits avec introduction et notes publié par le Vte. d'Estaintot, Rouen, imp. H. Boissel, 1874.
- PETTEGREE, Andrew, *The sixteen-century french religious book*, Aldershot, Ashgate, 2001, 366 p.
- PETTEGREE, Andrew, *French vernacular books: books published in the French language before 1601*, Boston, Brill, 2007, 2 volumes, 735 et 801 p.
- PETTEGREE, Andrew, *the French book and the European book world*, Boston, Brill, 2007, 328 p.
- *Prise (La) du Cte. De Montgomery dedans le chasteau de Donfron, par M. de Matignon*, (rédigé par un lieutenant de Basse-Normandie en l'absence du duc de Bouillon, d'après la copie imprimée à Paris pour Nicolas du Mont, demeurant auprès le collège de Reims en 1574), Domfront, publié par H. Sauvage, 1868.
- « Recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon faite par Bernard de Marle », in. *Annuaire de l'Orne pour l'année 1866*, N°269 et 284.
- REGNIER de la PLANCHE, Louis, *Histoire de l'estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II*, 1576, 765 p.
- REGNIER de la PLANCHE, *La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères, de la maison de Guise, descrite en trois livres*, Reims, 1579.

- *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, texte recueilli et traduit par M.N. Tommaseo, Paris, Imprimerie royale, 1832, 2 vol., 563 et 832 p.
- SERRES, Jean de (1540-1598), *Mémoires de la troisième guerre civile et des derniers troubles de France*, 1571.
- SERRES, Jean de, *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de lan 1597, sous le règne de Henri II, François II et Charles IX, Henri III, et Henri IV, contenant infinies merveilles de nostre siècle*, imprimé lan de nostre salut, M.D. XCIV (1599), 794 p.
- *Siège (Le) de Donfronc avec les occasions d'icelly et de la captivité du très vertueux et magnanime Seigneur Gabriel, comte de Montgommery, ensemble sa mort d'icelly*, 1574.
- SOUANCE, Hector Cte de, *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790)*, Paris, Champion, 1907, 486p.
- SULLY, Maximilien de Béthune, duc de, *Mémoires...mis en ordre, avec des remarques*, Londres, L'Écluse Desloges (Éditeur de l'abbé Pierre-Mathurin), 3 vol., 1745.
- SULLY, Maximilien de Béthune, *Les Oeconomies royales*, Tome 1 (1572-1594), Paris, éd. par B. Barbiche chez C. Klincksieck, 1970, 571 p.
- TRAVERS, Emile, *Rôle du ban et arrière ban du bailliage de Caen de 1552*, Paris Picard, Rouen, Lestrigéant, 1901, 399 p.
- THOU, Jacques-Antoine, *Histoire universelle depuis 1547 jusqu'en 1607*, traduite sur l'édition de Londres par Charles Lebeau, Londres, s.n., 1734, 16 vol.

### 3. Bibliographie générale

1. Ouvrages généraux ou manuels sur les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles
2. Travaux sur l'histoire du protestantisme
3. Travaux sur l'histoire d'histoire politique et de la noblesse
4. Travaux sur l'histoire de la Basse-Normandie

\*\*\*

#### 1. Ouvrages généraux ou manuels sur les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

- AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS François-Alexandre, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Veuve Duchesne : Badier, 1770-1786, 15 vol.
- ARNOULT Jean-Marie, *Répertoire des livres imprimés en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, N<sup>o</sup> 25, Baden-Baden, V. Koerner (Bibliothèque bibliographique Aureliana N<sup>o</sup> 65), p. 8-12 (Alençon).

- BARBICHE Bernard (dir.), *L'édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598)*, publié sur le site internet de l'Ecole des Chartes : <http://elec.ens.sorbonne.fr/editsdepacification/>.
- BAUBEROT Jean, *Histoire du protestantisme*, Paris, P.U.F, coll. « Que sais-je ? », 1993, 128 p.
- BELY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.
- BOISSON Didier, DAUSSY Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin sup. Histoire, 2006, 351 p.
- BOURQUIN Laurent, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle 1483-1594*, Paris, Belin Sup. Histoire, 2000, 250 p.
- CABOURDIN Guy et VIARD Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1970, 325 p.
- CORNETTE Joël, *Histoire de la France, tome 1 : L'affirmation de l'Etat absolu 1515-1652*, Paris, Hachette, 1993, 254 p.
- CORNETTE Joël, *Chronique de la France moderne*, 2 tomes, Paris, S.E.D.E.S, 1995, 325 p. et 427 p.
- DELUMEAU Jean ET WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, Nouvelle Clio, P.U.F, 1997, 442 p.
- DEREGNAUCOURT Gilles ET POTON Didier, *La vie religieuse en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Gap, Ophrys, 1994, 310 p.
- DUQUENNE Jean, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Editions Christian, 2003, 331 p.
- *Dictionnaire des religions*, article « religion populaire » rédigé par Dupront Alphonse, 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, sous la direction par Paul Poupard, Paris, P.U.F, 1993.
- JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique, LE THIEC Guy, *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont coll. Bouquins, 1998, 1526 p.
- HIGMAN Francis, *Le levain de l'Evangile, dans l'histoire de l'édition française*, tome 1, « Le Livre conquérant » (du Moyen-Age au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle), s.l, 1982, p. 305-325 (l'imprimeur alençonnais, Simon Dubois répertorié p. 311-312).
- LEONARD Emile-Guillaume, *Histoire du Protestantisme*, Paris, P.U.F, coll. « que sais-je ? », 4<sup>e</sup> éd., 1963, 128 p.
- LEONARD Emile-Guillaume, *Histoire générale du protestantisme*, tome 1 (la Réformation) et tome 2 (l'Etablissement, 1574-1700) Paris, P.U.F, 1961, 2<sup>e</sup> éd. 1980, 403 p. et 455 p.
- SOURIAC René, SOURIAC Pierre-Jean, *Les affrontements religieux en Europe : du début du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin sup. Histoire, 2008, 447 p.
- VENARD Marc (sous la direction), *Le Temps des confessions (1530-1620/1630)*, tome VIII de *l'Histoire du christianisme des origines à nos jours*, collection dirigée par Jean-Marie Mayeur et alii, Paris, Desclée, 1992, 1236 p.
- VENARD Marc ET BONZON Anne, *La Religion dans la France moderne, XVI<sup>ème</sup>-XVII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1998, 18 p.
- FLEURY Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cabinet de l'Historiographe, 1901, 557 p.



- YVER Jean, *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés : essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, 310 p.
- ZELLER Gaston, *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F, 1948, 416 p.

## 2. Travaux sur l'histoire du protestantisme

- *Amiral de Coligny (L'), et son temps* (Paris, octobre 1972), actes du colloque d'octobre 1972, Paris, Société du protestantisme français, 1974, 796 p.
- *Avènement d'Henri IV : Quatrième centenaire. Colloque I : Coutras 1987*, Pau, J et D. éd., 1988, 246 p. ; *Colloque II : Provinces et Pays du Midi au temps d'Henri de Navarre, 1555-1589*, 1989, 330p. ; *Colloque III : Henri IV, le Roi et la reconstruction du Royaume*, 1990, 508 p.
- BENEDICT Philip, *the Huguenot population of France, 1600-1685: the demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphia, The American philosophical society, 1991, 164 p.
- BENEDICT Philip, *Rouen during the wars of Religion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, 287 p.
- BENEDICT Philip et alii, « Reformation, Revolution and civil war in France and Netherlands, 1555-1585 », in *Actes du colloque d'Amsterdam (29-31 octobre 1997)*, Amsterdam, 1999, 298 p.
- BILLACOIS François, *Le duel dans la société française des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles: essai de psychosociologie historique*, Paris, E.H.E.S.S, 1986, 539 p.
- BOISSON Didier, *Les protestants de l'ancien colloque du Berry. De la Révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789), ou l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris Champion, 1999, 800 p.
- Boisson Didier, Krumenacker Yves, *La Coexistence confessionnelle à l'épreuve. Etudes sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne* (publié à l'occasion de la journée d'étude organisée à Lyon le 30 septembre 2006 par le RESEA et le LARHRA), Clamecy, imprimerie Laballery, 2009, 261 p.
- BOST Hubert, *Ces messieurs de la RPR: histoires et écritures de huguenots, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, H. Champion, 2001, 414 p.
- BOST Hubert, *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, Paris, H. Champion, 2008, 452 p.
- BOST Hubert, *L'affaire Bayle: la bataille entre Pierre Bayle et Pierre Jurieu devant le Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam (1691-1699): texte établi et annoté par Hubert Bost*, Saint-Étienne, Reboul impr., 2006, 173 p.
- BIRNSTIEL Eckart, SOURIAU Pierre-Jean, « Les places de sûreté protestantes : îlots de refuge ou réseaux militaire ? », *L'Edit de Nantes, sûreté et éducation*, 1999, p. 127-152.
- BIZEUL Yves, *L'identité protestante : étude de la minorité protestante de France*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991, 278 p.
- BOURGEON Jean-Louis, *L'assassinat de Coligny*, Genève, Droz, 1992, 134p.
- CASSAN Michel, *Le temps des guerres de Religion, le cas du Limousin (vers 1530- vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, 463 p.
- CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen-Age, vers 1320 - vers 1480*, Rome, Ecole française de Rome, 494 p.

- CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Editions de Minuit, 1991, 351 p.
- *Conversion (La) au XVII<sup>e</sup> siècle, actes du XII<sup>ème</sup> colloque de Marseille*, Centre méridional de rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle (décembre-janvier 1982), Marseille, A. Robert, 1984, 444 p.
- CORNETTE Joël, « Les nobles et la foi, du siècle des Réformes au siècle de l'Etat absolu », in *Société, culture, vie religieuse aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Actes du Colloque de 1995*, Bulletin N°20, Presses de l'Université de Paris- Sorbonne, p 139-196
- CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de Religion. Vers 1525-1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol., 792 p. et 737 p.
- CROUZET Denis, *La nuit de la Saint-Barthélemy, un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, 656 p.
- CROUZET Denis, *La genèse de la Réforme française : 1520-1562*, Paris, S.E.D.E.S, 1996, 620 p.
- CROUZET Denis, *Le haut cœur de Catherine de Médicis : une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, A. Michel, 2005, 636 p.
- CROUZET Denis, *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, coll. Époques, 2008, 537 p.
- CROUZET Denis, *Nostradamus. Une médecine des âmes à la Renaissance*, Paris, Payot, 2011, 464 p.
- DAIREAUX Luc, « Noblesse et protestantisme en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du colloque CERHIO de Cerisy-la-Salle : « La noblesse normande (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) »* sous la direction d'A. Boltanski et d'A. Hugon, Presses Universitaires de l'Ouest, 2010, p.125-137.
- DAIREAUX Luc, « Réduire les huguenots ». *Protestants et pouvoirs en Normandie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, Vie des huguenots, n°57, novembre 2010, 128 p.
- DAUSSY Hugues, *Les huguenots et le roi : Le combat politique de Philippe Duplessis Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, 694 p.
- DAUSSY Hugues, « Les huguenots entre l'obéissance au roi et l'obéissance à Dieu », in *Nouvelle Revue du seizième siècle*, t. XXII, n°1, 2004, p. 49-69.
- DAUSSY Hugues, « Introduction », in *Servir Dieu, le roi et l'État. Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623)*, Actes du colloque de Saumur, organisé par l'Association des Amis d'Agrippa d'Aubigné (13-15 mai 2004), réunis par Hugues Daussy et Véronique Ferrer, Albineana 18, Paris, Champion, 2006, p. 15-21.
- DESGRAVES Louis, « aspects des controverses entre Catholiques et Protestants dans le Sud-ouest entre 1580 et 1630 », in *Annales du Midi*, t.76, N°67, 1964, p. 153-187.
- DESGRAVES Louis, *Répertoire des ouvrages de controverse entre Catholiques et Protestants en France, 1598-1685*, 2 vol., Genève, Droz, 1984-1985, 423 p. et 520 p.
- DIFENDORF Barbara, *Beneath the Cross. Catholics and Huguenots in XVI<sup>th</sup> Century Paris*, Oxford, Oxford university press, 1991, 272 p.
- DUPRONT Alphonse, *Du Sacré, Croisade et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Gallimard 1987, 541 p.
- EL KENZ David, *Les bûchers du Roi: la culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, 276 p.

- FARR JAMES R., "Religious Solidarity in Sixteenth-Century Dijon", in *French Historical Studies*, 14, 1984, p. 192-214.
- FEBVRE Lucien, *Amour sacré, amour profane : autour de « l'Heptaméron »*, Paris, Gallimard, 1996, 395 p.
- FEBVRE Lucien, *Un destin : Martin Luther*, Paris, P.U.F, 1951, 219 p.
- FEBVRE LUCIEN, *Au cœur religieux du XVI<sup>e</sup> siècle*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1957, rééd. « biblio. Essais » : Le livre de Poche, 1984, 478 p.
- GARRISSON Francis, *Essai sur les commissions d'application de l'Édit de Nantes (...) I, Règne d'Henri IV*, Montpellier, P. Déhan, 1964, 283 p.
- GARRISSON Janine, *Protestants du Midi : 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1991, 375 p.
- HAUSER Henri, *Etudes sur la Réforme française*, Paris, A. Picard et fils, 1909, 308 p.
- HOLT Mack P., "Wine, Community and Reformation in sixteenth-Century Burgundy", in *Past and Present*, 138, 1993, p.58-93.
- *Homme (L') de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque de la RHR à Cannes*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1989, 399 p.
- HELLER Henry, *Iron and blood: civil wars in sixteenth-century France*, Montreal, Mac Gill-Queen's university press, 1991, 191 p.
- JOBLIN Alain, *Dieu, le Juge et l'Enfant. L'enlèvement des enfants protestants en France (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Arras, Artois Presses Université, 2010, 182 p.
- LABROUSSE Elisabeth, *Essai sur la Révocation de l'édit de Nantes : une foi, une loi, un roi ?*, Paris, Payot, 1985, 231 p.
- LABROUSSE Elisabeth, *Conscience et conviction : études sur le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Universitas, 1996, 299 p.
- LEMAITRE Nicole, *Le Rouergue flamboyant, Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez 1471-1563*, Paris, Le Cerf, 1988, 652 p.
- MONTER William, *Judging the French Reformation: heresy trials by sixteenth-century*, Cambridge (Mass.), Harvard university press, 1999, 324 p.
- MOURS Samuel (pasteur), *Essai sommaire de géographie du protestantisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie protestante, 1966, 48 p.
- PALLIER Denis, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue : 1585-1594*, Genève, Droz, 1975, 561 p.
- PAPIN Philippe, « duplicité et trahison : l'image des « Politiques » durant la Ligue », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1991, T. XXXVIII, p. 2-21.
- ROBERTS Penny, *a City in conflict: Troyes during the French Wars of Religion*, Manchester, Manchester University press, 1995, 228 p.
- REULOS Michel, « L'organisation, le fonctionnement et les programmes du collège protestant de Saint-Lô (1563) », in *La Réforme et l'éducation : actes du 3<sup>e</sup> colloque tenu par le Centre d'histoire de la Réforme et du protestantisme de l'Université Paul-Valéry*, Montpellier, 1 juin 1973 sous la dir. de Jean Boisset, Toulouse, Privat, 1974, p.143-151
- ROELKER Nancy Lyman, *Queen of Navarre, Jeanne d'Albret 1528-1572*, Cambridge (Mass.), Belknap press of Harvard university press, 1968, 503 p.
- ROELKER Nancy, « Les femmes de la noblesse huguenote au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Amiral de Coligny et son temps*, Actes du colloque 1972, Paris, Société de l'histoire du Protestantisme français, 1974, p. 227-250.

- ROELKER Nancy Lyman, *One King, one faith: the Parlement of Paris and the religious reformations of the sixteenth century*, Berkeley, University of California press, 1996, 543 p.
- SOURIAU Pierre-Jean, « Eloigner le soldat du civil en temps de guerre. Les expériences de trêve en Midi toulousain dans les dernières années des guerres de Religions », in *Revue Historique*, Paris, PUF, octobre 2004, t. CCCVI/4, p.787-819.
- SOURIAU Pierre-Jean, *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*, Seyssel, Champ Vallon collection Époques, 2008, 441 p.
- VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon, XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1993, 1280 p.
- WANEGFFELEN Thierry, « Etre d'Eglise en France au siècle des confessions », in *Nouvelle revue du XVI<sup>e</sup>me*, 10, 1992, p.5-19
- WANEGFFELEN Thierry, « une expérience de l'altérité confessionnelle au siècle des réformations », in *Revue de Synthèse*, 114, 1993, p. 497-526.
- WANEGFFELEN Thierry, « se convertir ou abjurer ? Indices de la construction confessionnelle dans les cérémonies d'adhésion », in *Catéchismes et confessions de foi : actes du VIII<sup>e</sup> colloque Jean Boisset du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme (IV<sup>e</sup>me section N° 3-4)*, recueillis par Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1995, p.65-93.
- WANEGFFELEN Thierry, « les convertis du siècle des réformations. Discours confessionnel et expériences individuelles », in *De la conversion, études du Centre d'études des religions du Livre*, sous la direction de Jean-Christophe Attias, Paris, les éditions du Cerf, 1997, p.183-202.
- WANEGFFELEN Thierry, *Ni Rome, ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1997, 681 p.
- WOLFE Michael, *The conversion of Henri IV: Politics, Power and Religious Belief in Early Modern France*, Cambridge (Mass.), Harvard University press, 1993, 253 p.
- YARDENI Myriam, *La conscience nationale en France pendant les guerres de Religion: 1559-1598*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, 396 p.
- YARDENI Myriam, *Repenser l'histoire : aspects de l'historiographie huguenote des guerres de Religion à la Révolution française*, Paris, Champion, 2000, 220 p.

### 3. Travaux sur la noblesse

- BEGUIN Katia, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, 1999, 462 p.
- BERENGER Jean, « Les armées françaises et les guerres de Religion », *Revue d'Histoire militaire*, N°55, 1983, p.11-28.
- BITTON Davis, *the French nobility in crisis (1560-1640)*, Stanford, Stanford University Press, 1969, 178 p.
- BOLTANSKI Ariane, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (ca 1550-ca 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.
- BOUCHER Jacqueline, « Autour de François, Duc d'Alençon et d'Anjou, un parti d'opposition à Charles IX et à Henri III », in *Henri III et son temps, études réunies par Robert Sauzet : Actes du colloque international du Centre de la*

- Renaissance de Tours (1989), Paris, Librairie Philosophique Vrin, 1992, p.121-133.
- BOULLIER, Pierre-Jean-Baptiste, *Histoire des divers corps de la maison militaire des rois de France, depuis leur création jusqu'à l'année 1818*, Paris, éd. Le Normant, 1818, 452 p.
  - BOURQUIN Laurent, « Pratiques politiques et images de la noblesse ligueuse : l'exemple d'Antoine de Saint-Paul », *Histoire Economie et Société*, 1990, N°2, p.185-195.
  - BOURQUIN Laurent, « Comprendre une prise de parti au temps des guerres de Religion : la biographie de Robert de la Vieuville », in *Histoires de vies, Actes du Colloque de 1994*, Bulletin N°19, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 16-37.
  - BOURQUIN, Laurent, « Les seigneuries de la noblesse champenoise pendant les guerres de Religion : crise ou prospérité ? », in *Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, 1994, p. 99-108.
  - BOURQUIN Laurent, « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l'époque moderne », in *Histoire Economie et Société*, 17<sup>e</sup> année, N°2, p. 242-259.
  - BOURQUIN Laurent, « Les fidèles des Guises parmi les chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel sous les derniers Valois », in *Le mécénat et l'influence des Guises : actes du colloque organisé par le Centre de recherche sur la littérature de la Renaissance de l'Université de Reims*, et tenu à Joinville et à Reims en juin 1994 sous la direction de Yvonne Bellenger, Paris, H. Champion, 1997, p. 95-112.
  - BOURQUIN Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 333 p.
  - BOURQUIN Laurent (en collaboration avec Jean-Marie Constant), « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », *Gens de l'Ouest. Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 179-199.
  - BOURQUIN Laurent, « Influence lignagère et pouvoir local : l'échec de la noblesse seconde angevine pendant les guerres de Religion », *Gens de l'Ouest. Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, 2001, p. 198-222
  - BOURQUIN Laurent, *Les nobles, la ville et le roi en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001, 314 p.
  - BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France Moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2002, 267 p.
  - BOURQUIN Laurent, « Noblesse et notabilité provinciale : les gentilshommes des pays de l'Ouest », *Élites et notables de l'Ouest, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Entre conservatisme et modernité*, sous la direction de Frédérique Pitou, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 23-32
  - BOURQUIN Laurent, « La mémoire des guerres de Religion dans la noblesse française de la fin de l'Ancien Régime : le dictionnaire de La Chesnaye-Desbois », *Zwischen Schande und Ehre. Erinnerungsbrüche und die Kontinuität des Hauses*, actes du colloque de Mayence 4-6 octobre 2005, Mainz, Martin Wrede et Horst Carl éd., Verlag Philipp von Zabern, 2007, p. 213-227.
  - BOURQUIN Laurent, « La noblesse et les villes dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Les sociétés urbaines au XVII<sup>e</sup> siècle*, colloque de Tours (23-24 novembre 2006), sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 15-25.

- BOUTIER Jean, DEWERPE Alain, NORDMAN Daniel, *Un tour de France. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, 409 p.
- CHARBONNIER Pierre, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central, 1980, 2 vol., 1293 p.
- CARON Marie-Thérèse, « la fidélité dans la noblesse bourguignonne à la fin du Moyen-Âge », *Actes du colloque d'Oxford, 1986, L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse) XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1989, p. 103-127.
- CARON Marie-Thérèse, *Noblesse et pouvoir en France, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Colin, 1994, 348 p.
- COCULA Anne-Marie, « Dreux, Jarnac, Coutras : le rebondissement de la vendetta des Grands », in *Avènement d'Henri IV. Quatrième Centenaire. I : Coutras*, Pau, J et D. éd., 1988, p. 17-37.
- COCULA Anne-Marie, « Châteaux et seigneuries : des îles et des îlots de Réforme en terres aquitaine (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », in *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> : actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes*, études réunies par Robert Sauzet, Janine Garrisson et Alain Ducellier, Paris, Vrin, 1992, p. 185-193.
- COCULA Anne-Marie, « Catherine, la sacrifiée, gardienne des châteaux et trésors des Albret », in *le Château au féminin : actes des 10<sup>e</sup> Rencontres archéologiques et d'histoire en Périgord des 27, 28 et 29 septembre 2003*, études réunies par Anne-Marie Cocula et Michel Combet, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 105-118.
- CONSTANT Jean-Marie, *Nobles et Paysans en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Lille, service de publication de l'Université de Lille-III, 1981, 598 p.
- CONSTANT Jean-Marie, « Une voie pour connaître le nombre de nobles, la notion de densité nobiliaire et d'espace nobiliaires », in *La France de l'Ancien Régime : études en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1981, p. 149-155
- CONSTANT Jean-Marie, *Les conjurateurs, le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987, 286 p.
- CONSTANT Jean-Marie, « Les idées d'un gentilhomme protestant pendant les guerres de Religion : l'exemple de Jean de la Taille », in *Populations et cultures : études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Impr. de l'Université de Rennes 2, 1989, p.279-304.
- CONSTANT Jean-Marie, « Les partis nobiliaires et le développement de l'Etat moderne : le rôle de la noblesse seconde », in *Genèse de l'Etat moderne : plans et perspectives*, Paris, édition du C.N.R.S, 19-20 septembre 1988, et 1990, p. 175-183.
- CONSTANT Jean-Marie, « Les problèmes de l'identité noble », in *L'identité nobiliaire, dix siècles de métamorphose*, publication du Laboratoire anthropologique du Mans, 1997, p 45-62.
- CONSTANT Jean-Marie, « Etude de la noblesse protestante en France pendant les guerres de Religion : difficultés et problèmes », in *Le second ordre : l'idéal nobiliaire, hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presse Universitaire de la Sorbonne, 1999, p. 43-55.
- CONSTANT Jean-Marie, *Les Français pendant les guerres de religion*, Paris, Hachette Littératures, 2002, 331 p.

- CONSTANT, Jean-Marie, *La Noblesse en liberté (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de l'Ouest, 2004, 295 p.
- CONSTANT Jean-Marie (coll. avec Laurent Bourquin), « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », in *Gens de l'Ouest : contribution à l'histoire des cultures provinciales (ouvrage collectif)*, Le Mans, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 179-199
- CORVISIER André, « La noblesse militaire. Aspects militaires de la noblesse française des XV<sup>e</sup> aux XVIII<sup>e</sup> siècles : état de la question », in *Histoire sociale, Social History*, 1978, p. 336-355.
- CROUZET Denis, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVI<sup>e</sup> siècle : les dettes de la Maison de Nevers », in *Histoire Economie et Société*, 1982, N°1, p. 7-50.
- DESCIMON Robert, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XLVI, N°1, 1999, p. 5-21.
- DESCIMON Robert, *Qui étaient les Seize ? Mythes ou réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Klincksieck, Mémoires publiés par la fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île de France, T.34, 1983, 300 p.
- DEWALD Jonathan, *the Formation of a provincial nobility: the magistrates of the Parlement of Rouen, 1499-1610*, Princeton, Princeton university press, 1980, 402 p.
- DROUOT Henri, *Mayenne et la Bourgogne (1587-1596)*, *Contribution à l'histoire des provinces française pendant la Ligue*, Paris, Picard, 1937, 2 vol.
- DUQUENNE Frédéric, *L'entreprise du Duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584 : les responsabilités d'un échec partagé*, Villeneuve-d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 1988, 289 p.
- DURAND Yves, *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F, 1981, 388 p.
- GALLET Jean, *La seigneurie bretonne 1450-1680. L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 751 p.
- GERMA-ROMANN Hélène, *Du bel mourir au du bien mourir : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 352 p.
- GREENGRASS Mark, "Noble affinity in Early Modern France, The case of Henri I de Montmorency, Constable of France", in *European History Quarterly*, 16, 1986, p. 275-311.
- GUGGENHEIM Ann H., "the Calvinist notables of Nîmes during the era of the religious wars", in *the Sixteenth Century Journal*, t.3, N°1, 1972, p. 80-86
- HARDING Robert R., *Atomy of power elite, the provincial governors of early modern France*, New Haven- London, Yale university press, 1978, 310 p.
- HOLT Mack P., "Patterns of clientele and Economic Opportunity at Court during the wars of Religion: the household of François, Duke of Anjou", in *French Historical Studies*, t. XIII, N°3, 1984, p. 305-322.
- HOLT Mack P., *the Duke of Anjou and the politiques struggle during the wars of religion*, London, Cambridge university press, 1986, 242 p.
- JACQUART Jean, « le prélèvement seigneurial, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles: l'exemple de l'Île-de-France », in *Château et pouvoir*, Bordeaux, Crocemic et Lhamans, 1996, p. 111-119.

- JOUANNA Arlette, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1968, p. 597-623.
- JOUANNA Arlette, « Faveur et favoris, l'exemple des mignons d'Henri III », in *Henri III et son temps*, études réunies par Robert Sauzet, Actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours (1989), Paris, Librairie Philosophique Vrin, 1992, p.155-165.
- JOUANNA Arlette, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>) », in *Patronages et Clientélisme (1550-1750) France, Angleterre, Espagne, Italie*, Lille, 1991, p. 21-38.
- JOUANNA Arlette, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (159-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p.
- JOUANNA Arlette, « Les enjeux des stratégies politiques de la noblesse française au XVI<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'association des historiens modernistes des universités*, N°18, Paris, P.U.F, 1995, p. 9-25.
- KETTERING Sharon, "Patronage and politics during the Fronde", in *French Historical Studies*, t.14, N°3, 1986, p. 409-441.
- KETTERING Sharon, *Patrons, brokers and clients in seventeenth-century France*, New-York, Oxford University press, 1986, 314 p.
- LÉBOUCQ Karine, *François d'O (vers 1551-1594) : vie et carrière politique d'un « mignon » sous Henri III et Henri IV*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1996 (cf. Ecole des Chartes. Positions des Thèses, 1996, p. 185-192)
- LÉBOUCQ Karine, « L'administration provinciale à l'époque des guerres de Religion : Henri III, François d'O, et le gouvernement de Basse-Normandie (1579-1588) », *Revue historique*, t.CCXCVIII, N°2, 1998, p.345-408.
- LE ROUX Nicolas, « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de la Châtre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1996, t. 43, N°2, p.195-213.
- LE ROUX Nicolas, « Elites locales et service de la Couronne au XVI<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la noblesse de Touraine », in *Le Second Ordre : l'univers nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, C. Grell et A. Ramière de Fortanier (dir.), Paris, 1999, p.153-167.
- LE ROUX Nicolas, *La faveur du Roi, Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, Seyssel, ChampVallon, 2001, 805 p.
- LE ROUX Nicolas, « Guerre civile, entreprises maritimes et identité nobiliaire : les imaginations de Guy de Lansac (1544-1622) », in *Revue Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t.LXV, Droz, Genève, 2003, p. 529-569.
- LE ROUX Nicolas, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1er août 1589)*, Paris, Gallimard, « Les Journées qui ont fait la France », 2006, 457 p.
- LE ROUX Nicolas, « Les "armes de mon sexe". Solidarités nobiliaires et engagement féminin au temps des guerres de Religion », in Philippe Nivet et Marion Trévisi (dir.), *Les Femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010, p. 185-202.
- LE ROUX Nicolas, « Honneur et fidélité. Les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de Religion », *Nouvelle revue du seizième siècle*, t.XXII-1, « Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », 2004, p. 127-146.
- LE ROUX Nicolas, « Servir un roi méconnaissable. Les engagements de la noblesse au temps de Montaigne », in Philippe Desan (dir.), *Montaigne politique*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 155-174.



- LE ROUX Nicolas, « Pouvoir royal, noblesse et autorité locale. La Normandie au temps des guerres de Religion », in *Actes du colloque CERHIO de Cerisy-la-Salle : « La noblesse normande (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) »* sous la direction d'A. Boltanski et d'A. Hugon, Presses Universitaires de l'Ouest, 2010, p. 93-110.
- MAJOR James Russel, « Noble income, Inflation and the Wars of Religion in France », in *American Historical Review*, 86 (1981), p. 21-48.
- MEYER Jean, *La Noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (2e édition), 1985, 2 vol., 1255 p.
- MOUSNIER Roland, *Les Hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1969, 196 p.
- MOUSNIER Roland, *Les institutions françaises sous la Monarchie absolue*, tome 1 : Société et Etat, Paris, P.U.F., 1974, 586 p. et tome 2 : les organes de l'Etat et la société, Paris, P.U.F., 1980, 670 p.
- NEUSCHEL Kristen Brooke, *Word of honor: interpreting noble culture in sixteenth-century France*, New York, Ithaca, 1989, 219 p.
- NASSIET Michel, « La noblesse en France au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après l'arrière-ban », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 46-1, janvier-mars 1999, p. 86-116.
- NASSIET Michel, « Le problème des effectifs de la noblesse dans le France du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Traditions et innovations dans le société française du XVIII<sup>e</sup> siècle (Colloque de l'association des historiens modernistes des Universités)*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, p. 95-121.
- NASSIET Michel, « Réseaux de parenté et types d'alliance dans la noblesse à l'époque moderne », in *Annales de démographie historique*, 1995, p. 105-123.
- NASSIET Michel, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques : XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, E.H.E.S.S., 2000, 374 p.
- ORLEA Manfred, *La Noblesse aux Etats Généraux de 1576 et de 1588*, Paris, P.U.F., 1980, 184 p.
- PABLO Jean (de), « l'armée de guerre huguenote entre 1562 et 1573 », *Archiv für Reformationgeschichte*, 1957, p. 192-216
- PRIGENT Michel, *Le Héros et l'Etat dans la tragédie de Pierre Corneille*, Paris, P.U.F., 1986, 571 p.
- RENTET Thierry, « Fidélités et clientèles en France de 1500 à 1600 », *L'information historique*, T. LVII, N°3, 1995, p. 89-99.
- REY Michel, « Communauté et individu : l'amitié comme lien social à la Renaissance », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVIII, N°4, 1991, p.617-625.
- ROMIER Lucien, *La carrière d'un favori : Jacques d'Albon de Saint- André, Maréchal de France (1512-1562)*, Paris, Perrin, 1909, 462 p.
- ROMIER Lucien, « La mort de Henri II », *Revue du seizième siècle*, t.1, 1913, p. 99-152.
- ROMIER Lucien, *Les Origines politiques des guerres de Religion*, 2 vol., t.1 (Henri II et l'Italie, 1547-1555), t.2 (La fin de la magnificence extérieure ; le Roi contre les Protestants, 1555-1559) Paris, Perrin, 1913 et 1914.
- RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>*, Paris- Montréal, l'Harmattan, 1997, 356 p.
- SCHALK Ellery, "Clientage, Elites and Absolutism in Seventeenth- century France", in *French Historical Studies*, t.14, N°3, 1986, p. 442-446.
- SCHALK Ellery, *L'Epée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, trad. française, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 192 p.

- STEPHENSON Barbara, *The power and patronage of Marguerite de Navarre*, Aldershot Ashgate, 2004, 214 p.
- TRIM David J-B, "The secret war' of Elisabeth: England and the Huguenots during the early wars of religion (1562-1577)", in *Proc. Huguenots soc.*, vol.27, N°2, 1999, p. 189-199.
- YARDENI Myriam, *Enquête sur l'identité de la nation France : de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champvallon, 2005, 374 p.

##### 5. Travaux centrés sur la Basse-Normandie

- ARUNDEL DE CONDE Gérard (d'), *Anoblissement, maintenus et réhabilitations en Normandie sous l'Ancien Régime*, Paris, Sedopols, 1981, 206 p.
- BLIN Jean-Baptiste-Nicolas (Chanoine), *Petit Tableau des ravages faits par les huguenots, de 1562 à 1574, dans l'ancien et le nouveau diocèse de Sées*, Avignon, Séguin frères, 1888, 178 p.
- BOISSON Didier, « Etouffement et résistance du protestantisme dans la généralité d'Alençon de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution », in *S.H.A.O.*, t. CXXV, décembre 2006, N°4, p.5-23.
- BOISSON Didier, « Noblesse et protestantisme dans la généralité d'Alençon au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du colloque CERHIO de Cerisy-la-Salle : « La noblesse normande (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) »* sous la direction d'A. Boltanski et d'A. Hugon, Presses Universitaires de l'Ouest, 2010, p.139-152.
- BOUÂRD Michel (de), *Histoire de la Normandie*, chap. XIII rédigé par Pierre Chauau, Toulouse, Privat, 1970, p.361-373.
- BOUCHARD Delphine, *Catholiques et Protestants à Alençon, de l'Edit de Nantes à sa Révocation (1598-1685)*, mémoire de Maîtrise de l'Université Catholique de l'Ouest sous la direction d'Alain Gérard et Philippe Tourault, Angers, 2001, 218 p. et annexes.
- CANU Jean (Abbé), « Les guerres de religion et le protestantisme dans le Manche », in *Revue du département de la Manche*, tome 14, juillet et octobre 1972, p. 225-326.
- CARROLL Stuart, *Noble power during the French wars of religion: the Guise affinity and the catholic cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 298 p.
- CAUVIN Marcel, « Le protestantisme dans le Cotentin, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXII, N° 112, octobre-décembre 1966, p. 365-372.
- CAUVIN Marcel, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de Bricqueville-la-Blouette », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, janvier à mars 1968, p. 114-118.
- CAUVIN MARCEL, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de la Haye du Puit et Glatigny », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXIV, tome 114, juillet-septembre 1968, p. 433-444.
- CAUVIN Marcel, « Le protestantisme dans le Cotentin : église de Sainte Marie du Mont, Carentan, Sainte Mère l'église », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année CXVI, tome 116, juillet-septembre 1970, p. 54-84 et « le protestantisme dans le Cotentin : église de Gavray et Chefresne », in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, tome 116, avril-juin 1970, p. 268-283.

- CAUVIN Marcel, « Un Montgomery par alliance : Daniel de la Touche, seigneur de la Rivardière », in *Revue de l'Avranchin*, T. XLV, N° 257, 1968, p. 285-290.
- CAUVIN Marcel, « Les Montgomery et le protestantisme en Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, T. 46, N° 260, sept. 1969, p. 217-241.
- CAUVIN Marcel, « Le protestantisme dans le Mortanais », in *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, T. XLVII, N° 264, sept. 1970, p. 219-228.
- CARROLL Stuart, "The Norman Power Base of the house of Guise in the XVI<sup>th</sup> Century", in *Annales de Normandie*, 49<sup>ème</sup> année, 2 mai 1999, p. 143-166.
- CHARDON Henri, « Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie », in *Bull. Société historique et archéologique de l'Orne (S.H.A.O)*, T. XXIV, 1905, p. 371-397 et p. 503-516, et *Ibid.*, T. XXV, 1906, p.173-197.
- COURTILLOLES Emile (de), « Analyse de divers actes du tabellionage, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », in *S.H.A.O.*, T. VI, 1887, 2<sup>e</sup> bull. p.211-218 ; 1888, T. VII, 1<sup>er</sup> bull., p. 78-93 et 3<sup>ème</sup> bull., p.253-270 ; 1889, T. VIII, 1<sup>er</sup> bull., p.37-52.
- COURTILLOLES Emile (de), *Chronologie historique des grands baillis du Comté et Duché d'Alençon, extrait du ms. inédit de P.J. Odolant-Desnos*, extrait de la « Revue historique nobiliaire », Paris, J-B.Dumoulin, 1872, 54 p.
- DAVY André, *Aux entours du Mont Saint Michel, Histoire oubliées, Gabriel II de Montgomery*, Condé-sur-Noireau, Paoland connaissance, 2001, 207 p.
- DELALANDE Arsène, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, Valognes, Gomont, 1844, 353 p.
- DESGRAVES Louis, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII<sup>e</sup> siècle. vol.12, Normandie I*, Baden-Baden, V. Koerner, 1985, 215 p.
- DINGREMONT, « Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, lieutenant-général pour le Roi en Normandie, Maréchal de France (1598-1613) », in *L'Annuaire de Lisieux*, 1844, paru dans *L'Historien normand*, 1896, p.33-84.
- DUVAL Louis, « Les écoles protestantes à Alençon, Etudes historiques », s.d, 14 p, tiré à part du *Bull. S.H.A.O.*, T. XXVIII, 1879, p. 289-302.
- DUVAL Louis, « Délibérations des bourgeois d'Alençon du 7 décembre 1529 au sujet de la contribution imposée à la ville pour la rançon des enfants de François Ier », in *Bulletin de la S.H.A.O*, t. I, 1<sup>er</sup> bull., 1882, p.37-62.
- DUVAL Louis, « Portrait divers de Mme. de Guise, duchesse d'Alençon », in *Revue normande et percheronne*, t. 4, 1895, p. 116-117.
- DUVAL Louis, « Un gentilhomme cultivateur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Samuel de Frotté de la Rimblière », in *S.H.A.O*, t. 27, 1<sup>er</sup> bulletin, 1908, p. 197-232.
- ESTAINOT, Robert (d'), *La Ligue en Normandie, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits*, Rouen, Lebrument, 1862, 356 p.
- FOISIL Madeleine, *Le Sire de Gouberville*, édition revue, Paris, Champs Flammarion, 2001, 285 p.
- GALLAND Jacques Alfred, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1791)*, Paris, Grassart, 1898, 551 p.
- GOURHAND Jean, « Les protestants d'Alençon à la veille de la Révocation (1685) : un procès révélateur », in *Bull. S.H.A.O.*, T. XLV, 1977, p.1-11.
- Huguenot Society's Proceedings: ATKINSON Ernest G., "The cardinal of Chatillon in England, 1568-1571", in *The Huguenot Society of London*, t. 3, in *The Huguenot Society of London*, p. 172-285; GRAVE J.W. (de), "The Southampton and Channel islands churches", in *HSL*, T.5, p. 125-203; LART C.

- E., "Some letters from Jacques Frotté de la Rimblière", in *The Huguenot Society of London*, t.16, p. 420-425.
- LAHEUDRIE Edmond (de), *Recherches sur le Bessin, Histoire du Bessin des origines à la Révolution*, Evreux, Le Hérissé, 1930, 2 vol., 313 p. et 256 p.
  - LAHEUDRIE Edmond (de), *Histoire de Trévières*, Paris, Res. universis (Reprod. en fac-sim. de "Trévières, monographie d'une paroisse rurale du Bessin, des origines à la fin du XIXe siècle", 1948), 1990, 236 p.
  - LANDURANT Alain, *Montgomery le régicide*, Paris, Tallandier, 1988, 156 p.
  - LEBEURIER Pierre- François (abbé), *Rôle des terres de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban*, Paris, Dumoulin, 1861, 167p.
  - LEBEURIER Pierre-François (abbé), *Etat des anoblis en Normandie, de 1545 à 1661, avec un supplément de 1398 à 1687*, Evreux, Huet, 1866, 231p.
  - LEMEUR Rose-Blanche, « La communauté réformée de Crocy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, t. CV (déc. 1986), 4<sup>ème</sup> trimestre, p.107-133.
  - LEONARD Emile-Guillaume, *Histoire de la Normandie*, Paris, P.U.F, coll. « Que sais-je ? », 4<sup>ème</sup> éd. 1972, 126 p.
  - LEONARD Emile-Guillaume, « La résistance protestante en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, 2005, N°34, vol. 1, 116 p.
  - LOTTIN DE LAVAL Victor, *Les Comtes de Montgomery, roman historique*, Paris, L. de Potter, 1842, 1<sup>er</sup> tome, 328 p.
  - LOUISE Gérard, *Atlas Historique des villes françaises : Alençon*, sous la direction de Higounet, Marquette et Wolff, Paris, C.N.R.S, 1994.
  - LA FERRIERE-PERCY Hector (de), *Histoire du canton d'Athis (Orne), précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie*, Paris, A. Aubry, 1858, 547 p.
  - LA FERRIERE Hector (de), *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères*, Paris, A. Aubry, 1873, 439 p.
  - LA SICOTIERE Louis (de), *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, Paris, Plon, 1889, 667 p.
  - LE HARDY Gaston, *Histoire du protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes*, Caen, Le Gost-Clérissé, 1869, 456 p.
  - LE HARDY Gaston, *Le siège de Domfront*, Domfront, F. Liard, 1870, 14 p.
  - LE TOUZE Isabelle, « Réseaux nobiliaires et temps de crispation religieuse dans l'élection d'Alençon : permanences et mutations ? », in *S.H.A.O.*, t. CXXIV, bulletin N°3, 2005, p. 7-43.
  - LE TOUZE Isabelle, « La noblesse bas-normande face à un choix : Montgomery ou Matignon (1560-1574) », *Actes du colloque CERHIO de Cerisy-la-Salle : « La noblesse normande (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) »* sous la direction d'A. Boltanski et d'A. Hugon, Rennes, Presses Universitaires de l'Ouest, 2010, p. 111-124.
  - MACE Constant (abbé), *Histoire de l'Eglise protestante d'Athis, recueilli à Saint-Honorine et à la Gautraye*, Montligeon, imprimerie de la Chapelle-Montligeon, 1906, 315 p.
  - MARLET Léon, *Le Comte de Montgomery*, Paris, Picard, 1890, 188 p.
  - NICHOLLS John David, *The Origins of Protestantism in Normandy: a social study*, Boston, The British Library, 1977, 263 p.

- NICHOLLS John David, "Social change and early Protestantism in France: Normandy- 1520-1562", in *European Studies Review*, T.10, 1980, p. 279-308.
- NICHOLLS John David, "Les aliénations temporelles ecclésiastiques pendant les guerres de religion", in *Annales de Normandie*, N°4, 1988, 22 p.
- RENARD Yves, « La famille Frotté est-elle restée huguenote jusqu'à la Restauration », in *Revue historique et généalogique du Maine*, 3<sup>ème</sup> série, T. IV, 1984.
- REULOS Michel, « La réforme et les relations entre la Normandie et l'Angleterre au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue des sociétés savantes, Haute Normandie, lettres et sociétés humaines*, N°53, 1969, p.37-41.
- REULOS Michel, « Du contact pacifique aux contacts violents entre Catholiques et Réformés en Basse-Normandie », in *Les frontières religieuses en Europe du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle : actes du colloque international d'études humanistes*, sous la direction d'A. Ducellier, J. Garrisson, R. Sauzet, Paris, Vrin, p.273-282.
- ROBERT Benjamin (pasteur), « La Réforme à Alençon, deux notes inédites », in *Bull. de la Société historique du Protestantisme français (S.H.P.F.)*, t. LXXXIII, 1934, p.92-98.
- ROBERT Benjamin (Pasteur), « Les premiers pasteurs d'Alençon. Un point d'histoire élucidé », in *Bull. S.H.P.F.*, t. LXXXIII, 1934, p.464-469.
- ROBERT Benjamin (pasteur), *Alençon protestant en 1562 d'après un document catholique de l'époque*, Alençon, Corbière et Jugain, 1937, 50 p.
- ROBERT Benjamin (Pasteur), « Une liste de protestants alençonnais au lendemain de la Révocation de l'Edit de Nantes », in *Bull. S.H.A.O.*, t. LXVI, 1937, p.156-223.
- ROBERT Benjamin (pasteur), « Les débuts du protestantisme à Alençon d'après les pièces d'un procès intenté à quarante alençonnais en 1533-1534 », Alençon, Corbière et Jugain, 1937, 26 p., Extrait du *Bull. S.H.P.F.*, T. LXXXVI, p. 116-145 et 302-321.
- ROBERT Benjamin, (pasteur), *L'Eglise Réformée d'Alençon: études historiques*, Alençon, Corbière et Jugain, 1940, 125 p.
- ROUSSEL Bernard, « Marguerite de Navarre, les débuts de la Réforme et les troubles d'Alençon 1530-1534 », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, T. CV (déc.1986), 4<sup>e</sup> trim, p. 87-106.
- RUUTZ-REES Caroline, *Charles de Sainte-Marthe (1512 – 1555) : études sur les premières années de la Renaissance française*, trad. Par Marcel Bonnet, Paris, H. Champion, 1914, 387 p.
- SAVARY Georges, « Les Glapion de Saint-Scolasse », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, t. XXVI, 2<sup>ème</sup> bulletin, 1907, p. 277-298.
- SUFFERN LAMET Mary Elise, "French Protestants in position of strength - the early years of the Reformation in Caen, 1558-1568", in *The Sixteenth century Journal*, t.9, N°3, 1978, p. 35-55.
- SURVILLE Auguste, *Henri de Pellevé, baron de Flers. Son rôle dans les guerres de Religion (1560-1591)*, Flers, imp. A Levesque, P. L'hotellier succ., s.d.(1910).
- SURVILLE Auguste, « Le château de Flers, et ses seigneurs », in *Le Pays Bas-Normand*, N°1, 1908, p. 85-106.
- TOLLEMER Alexandre (abbé), *Un Sire de Gouberville, gentilhomme campagnard au Cotentin de 1553 à 1562, 1870-1872*, rééd. Paris-La Haye, Mouton, 1972, avec une introduction d'Emmanuel Le Roy Ladurie, 842 p.

- TOURNOÛER Henri (de), « Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon », in *SHAO*, tome LXI, 1942, p.75-125.
- TOUSTAIN DE BILLY René (curé du Mesnil-Opac), *Mémoire sur l'histoire du Cotentin et de ses villes : villes de Saint-Lô et de Carentan*, Saint-Lô, Elie fils, 1864, 193 p.
- TOUSTAIN DE BILLY René, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, Rouen, C. Métérie (publiée pour la première fois par François Dolbet), 1874-1886, 3 vol. 398, 396, et 452 p.
- TOUSTAIN DE BILLY René, *Mortain : d'après les manuscrits autographes et inédits de la Bibliothèque nationale, précédé d'une notice biographique et bibliographique sur l'auteur par M. Hippolyte Sauvage*, Mortain, A. Mathieu, 1879, 62 p.
- TRAVERS Emile, *Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Caen en 1552*, Rouen, Lestringeant, Paris, Picard, 1901, 399 p.
- VEREL Charles, « Les seigneurs de la Motte-Fouquet », in *Bulletin de la S.H.A.O.*, t. XVII, 2è bull., 1914, p.189-238 et 3è bull., p.305-348.
- VEREL Charles, « Le marquisat de Courtomer », in *Bull. S.H.A.O.*, 2è bull., 1908, p.265-281, 2è bull., 1909, p.259-284, 3è bull., p.449-473, et 1910, p.360.
- VRAY Nicole, *Protestants de l'Ouest, Bretagne, Normandie, Poitou, de 1597 à 1907*, Rennes, Ouest France, 1993, 275 p.
- WADDINGTON Charles-Pendrell, « La noblesse protestante en Basse-Normandie après la Révocation de l'Edit de Nantes, 1685-1777 », in *Bulletin de la société historique du protestantisme français*, T. VII, 1858, p. 417-425.
- WOOD James B., the Nobility of the « élection » of Bayeux, 1463-1666: continuity through change, Princeton, Princeton university press, 220 p.
- YVER Jean, *Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'Ouest de la France*, Paris, Librairie de Recueil Sirey, 1952, 64 p.
- YVER Jean, *Le droit romain en Normandie avant 1500*, Milan, Giuffrè, 27 p.

## Annexes et pièces justificatives

- Effectifs de la noblesse bas-normande entre 1562 et 1666 dans les généralités de Caen et d'Alençon
- Nombre de pères de famille nobles dont le baptême est noté dans les BMS d'Alençon entre 1620 et 1679
- Diverses généalogies
- Pièces concernant les Montgomery
- Comptes et dépenses du comté de Montgomery entre 1551 et 1614
- Diverses pièces de procédures du comté de Montgomery
- Pièces concernant la famille Frotté
- Correspondances diverses du Fonds Français de la Bibliothèque Nationale
- Prières protestantes extraites du fonds de la famille Frotté
- « Conversion de Gabriel de Montgomery », ouvrage collationné de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (BNF FF Ms. 13962)
- partage géographique des soldats dans les Montres du duc d'Alençon, fait à Domfront le 17 mrs 1574

| <b>Effectifs de la noblesse bas-normande entre 1562 et 1666 : nombre de chefs de famille</b> |             |             |             |  |
|--|-------------|-------------|-------------|--|
| <b>Généralité de Caen</b>  |             |             |             |  |
|  | <b>1562</b> | <b>1567</b> | <b>1666</b> | Noms de familles nobles protestantes   |
| <b><u>Election de Caen</u></b>   | <b>146</b>  | <b>56</b>   | <b>215</b>  | Pierrepont   |
| -ville et campagne :   |             |             |             |  |
| -Creully :   | 40          | 33          |             |  |
| -Bernières   | 12          | 10          |             |  |
| Ouistreham :   | 17          | 11          |             |  |
| Amcaville :  | 14          | 13          |             |  |
| Argences :   | 15          | –           |             |  |
| Trouart :  | 18          | –           |             |  |
|  | 3           | –           |             |  |
| <b><u>Election de Bayeux</u></b>   | <b>111</b>  | <b>67</b>   | <b>246</b>  | Briqueville, de La Luzerne et d'Isigny<br>Pierrepont (fief de Pierrepont)<br>Aigneaux<br>Du Rozel (Tracy)  |
| -Ville et banlieue :   | 15          |             |             |  |
| -Cerisy :  | 48          |             |             |  |
| -Isigny :  | 48          |             |             |  |
| <b><u>Election de Vire</u></b>   | <b>135</b>  |             | <b>160</b>  | Payen de la Poupelière<br>Saint-Germain (à La Scelle)<br>Pellevé (Flers)<br>du Rozel (Saint-Germain du Crioult)<br>Le Hericy (Montbray)<br>de La Croix<br>Sarcilly   |
| Ville et banlieue  | 16          | 12          | 61          |  |
| Saint-Sever  | 26          | –           | 7           |  |
| Pont-Farcy   | 18          | 10          | 10          |  |
| Tourneur   | 13          |             | 19          |  |
| Saint-Jean le Blanc  | 19          |             | 23          |  |
| Vassy  | 26          |             | 43          |  |
| Condé  | 17          | 19          | 24          |  |
| <b><u>Election de Carentan</u></b>   |             |             | <b>137</b>  | Dont : Perci à Marchezieux, François, Jacques, Henri, Jean, François et Jacques de Pierrepont demeurant à Feugères dans la sergenterie de la Comté, pour la sergenterie de Saint-Lô, Guillaume de Pierrepont et Pierre de Varroc, demeurant à Sainte-Croix   |
| Subdélégation de Carentan  |             |             |             |  |
| <b><u>Election d'Avranches</u></b>   |             |             | <b>111</b>  | Dont : Roger et François de Climchamps, à Precé, Louis de Montgomery, duc, ou François, Louis et Robert Payen à Avranches  |
| <b><u>Election de Coutances</u></b>  | –           | –           | <b>102</b>  | Dont : Jean du Breüil à Orval (sergenterie de la Halle) et Charles du Breüil à Saucey (sergenterie de Maufray) et Robert du Breuil à Saint Sauveur de la Pomeraye, Jean et Guillaume de Pierrepont à Briqueville La Blouette, ou Charles, Nicolas, Jacques, Jean, Pierre, et Jacques Payen à Saint-Sauveur La Pomeraye (sergenterie de la Haye Paisnel), et Julien de Grimouville, de la Lande d'Airou (dans la sergenterie de la Couroye) |
| -Subdélégation de Granville  |             |             |             |  |
| <b><u>Election de Valognes</u></b>   | –           | –           | <b>163</b>  | Dont : Jacques Alexandre de Pierrepont à Saint-Nicolas de Pierrepont et François Jacques (dans la sergenterie de Beaumont)   |
| Subdélégation de Cherbourg   |             |             |             |  |
| <b><u>Election de Mortain</u></b>  | –           | –           | <b>62</b>   | Jean-Baptiste du Touchet (à Romagny) et René Payen (à Chalandrey) dans la sergenterie de Corbelin. Jean de Pontroger est en revanche condamné, le 28 mars 1667, à 20 livres pour n'avoir pas pu présenter ses titres.  |
| Subdélégation de Mortain   |             |             |             |  |



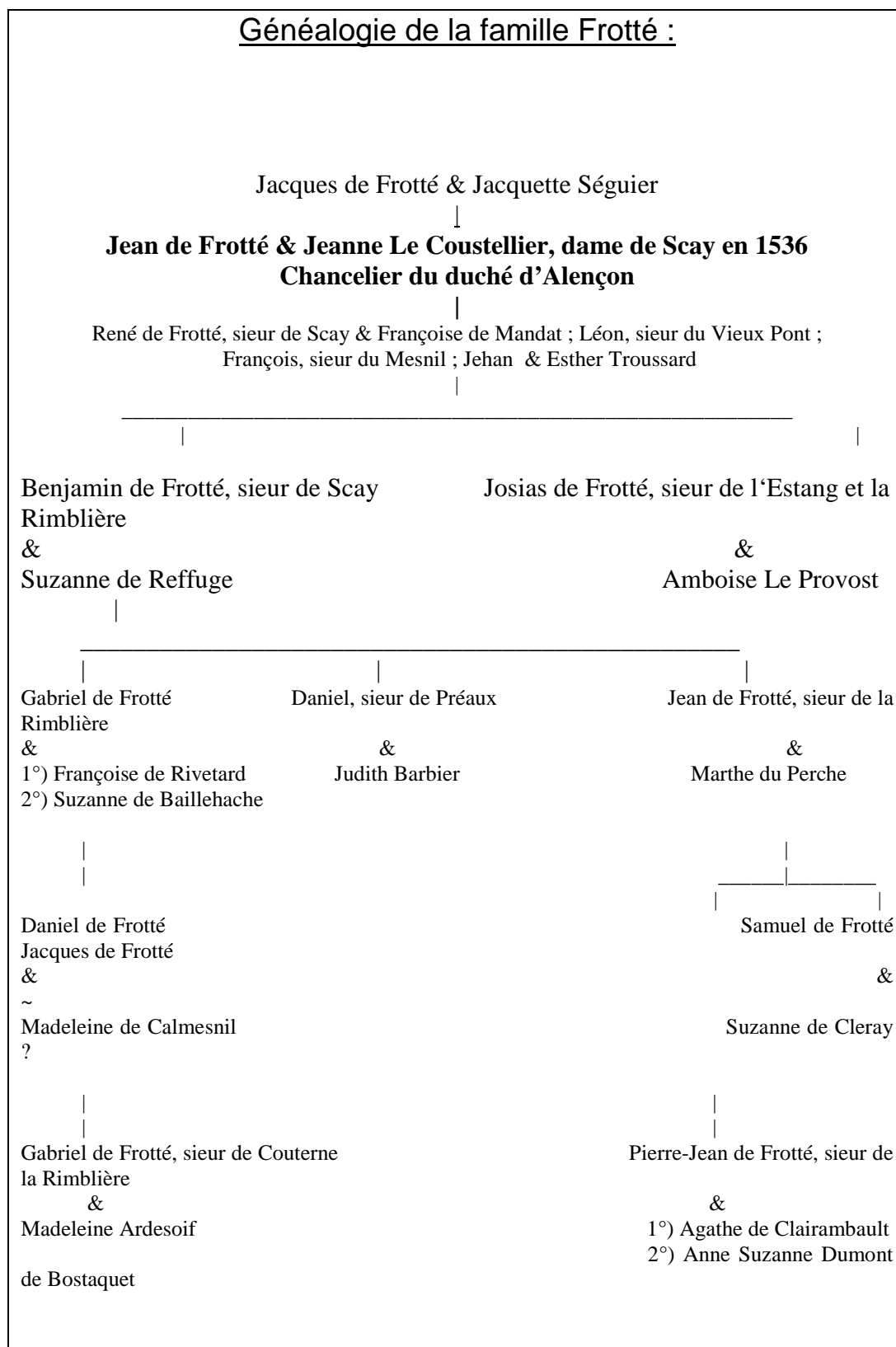
**Effectifs de la noblesse bas-normande entre 1562 et 1666 : nombre de chefs de famille  
Généralité d'Alençon après 1636**

|  | 1562       | 1567       | 1666       | Noms de familles nobles protestantes  |
|--|------------|------------|------------|---|
| <b><u>Election d'Alençon</u></b>                 | –          | –          | <b>270</b> | Bonvoust<br>du Mesnil, sieur de Saint-Denis<br>Frotté, sieur de La Rimblière<br>Erard, sieur de la Fontaine-Badoire<br>Glapion<br>Le Secq, sieur de Pont-au-Sec<br>Le Hayer<br>Mesange, sieur de Martel<br>Neufville, sieur de Cleray<br>Saint-Denis<br>Saint-Simon, marquis de Courtomer |
| <b><u>Election de Falaise</u></b>                | <b>244</b> | <b>213</b> | <b>266</b> | Le Plessis-Grimoult<br>Saint-Germain (Rouvrou)<br>Le Verrier<br>Frotté, sieur de Couterne<br>René et Louis de Rabondanges, marquis de<br>Crevecoeur   |
| <b><u>Election de Domfront</u></b>               | –          | –          | <b>56</b>  | Laisné de Torchamp<br>Race : Nicolas de Pellevé, comte de Flers et<br>de Larchamp, J. de Royers, marquis de la<br>Brissolière   |
| <b><u>Election de Bernay</u></b>                 | –          | –          | NC         |   |
| <b><u>Election de Conches</u></b>                | –          | –          | NC         |   |
| <b><u>Election de Lisieux</u></b>                | –          | –          | NC         |   |
| <b><u>Election de Mortagne-au<br/>Perche</u></b> | –          | –          | NC         |   |
| <b><u>Election de Verneuil</u></b>               | –          | –          | NC         |   |

Nombre de pères de famille nobles dont le baptême de l'enfant est noté dans les registres paroissiaux protestants d'Alençon :

|   | 1620-29         | 1645-54         | 1670-79         |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Ecuyers, seule occupation « connue »    | 4 (2%)          | 10 (5%)         | 8 (6%)          |
| Ecuyers (tous les individus avec titre) | <b>7 (3%)</b>   | <b>12 (6%)</b>  | <b>9 (6%)</b>   |
| Sieurs (seule occupation connue)        | 26 (10%)        | 17 (9%)         | 22 (15%)        |
| Sieurs (tous les individus avec titre)  | <b>40 (16%)</b> | <b>30 (15%)</b> | <b>42 (29%)</b> |
| Total (noblesse titrée seule) :         | <b>30 (12%)</b> | <b>27 (14%)</b> | <b>30 (21%)</b> |
| Total (tout individu avec titre) :      | <b>47 (19%)</b> | <b>42 (21%)</b> | <b>51 (35%)</b> |

- **Diverses généalogies :**



## Généalogie de la famille Grimoult :

Pierre Grimoult & Nolette de la Haye  
(Vers 1450)

Ravend Grimoult, sieur de la Motte  
& (le 11 novembre 1497)  
Marguerite le Clousier

Fraslin Grimoult, sieur  
de la Billardière

Michel Grimoult, siur de la Motte et de la Billardière  
& (le 19 juillet 1534)  
Eléonore Godet

Goeffroy Grimoult,  
Sieur de la Billardière,  
Lieutenant général  
au bailliage d'Alençon  
&  
Charlotte de Saint Clair

**Nicolas Grimoult**  
conseiller au parlement  
de Rouen  
& (le 18 septembre 1610)  
Marie le Goix

Guillaume Grimoult  
&  
Anne d'Odenon

**Louis Grimoult, sieur de la Motte,**  
Sieur du Jardin, et d'Habloville  
(né vers 1610)  
&  
Madeleine Cornes

Nicolas Grimoult  
&  
Louise Henry  
(Deux fils, N.)

Gédéon Grimoult  
& (le 13 mai 1619)  
Suzanne le Grand  
Isaac Grimoult  
&  
Madeleine Berault

Nicolas Léonor-Anthoine

**Gédéon-Louis Grimoult,**  
**Sieur d'Esson**

&  
Louise Elisabeth de Gauthier, fille de Chiffreville  
(Mariage catholique le 3 mars 1676)

Huit enfants :  
(Simon, Isaac, Gédéon,  
Frédéric, Guillaume, Nicolas,  
Jacques)

## Généalogie de la famille Montgomery :

John de Montgomery, lord de Giffen & Marie d' Auxigny

|  
René de Montgomery, seigneur de Cormainville

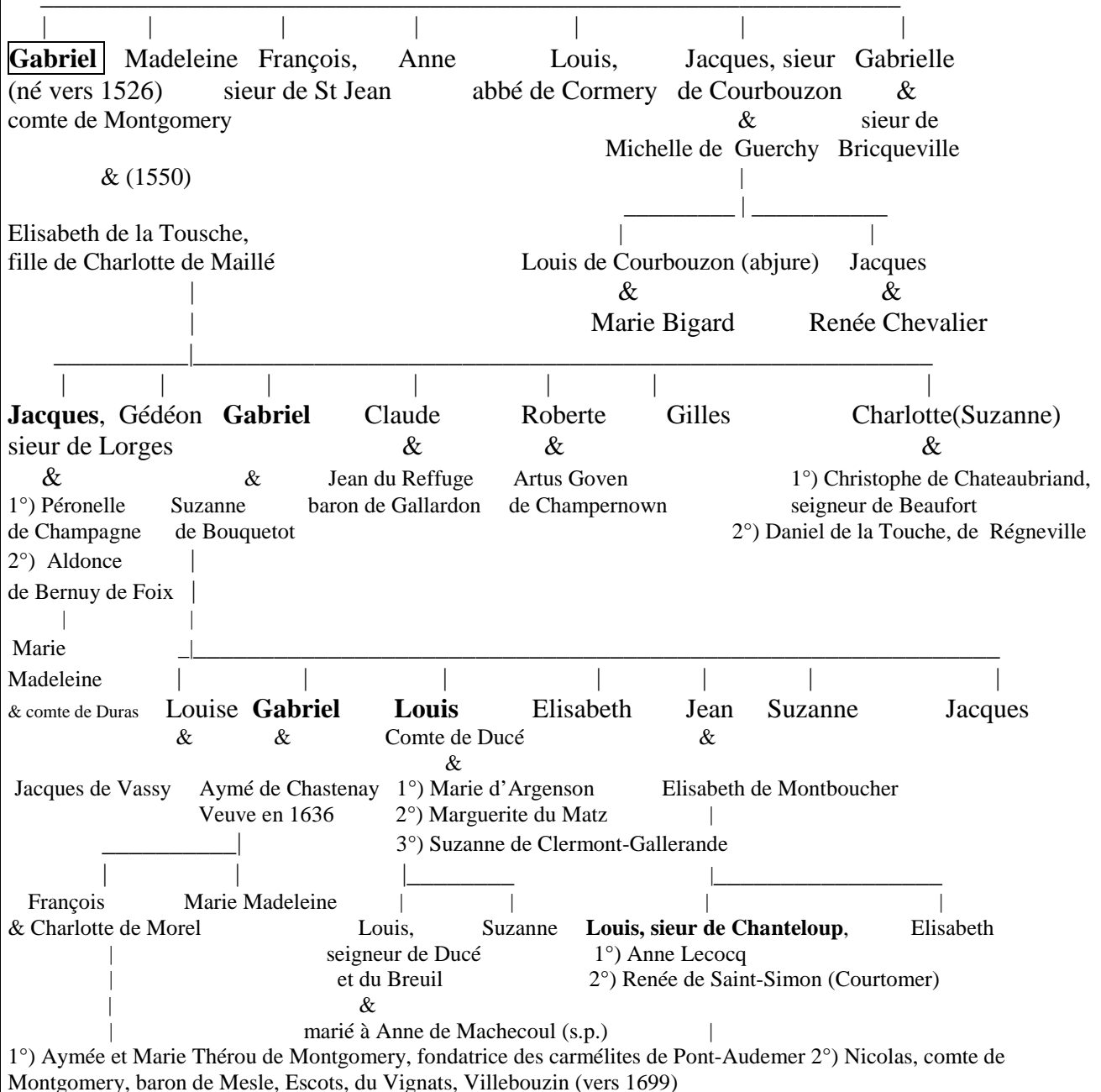
|  
**Jacques de Montgomery, sieur de Lorges**

&

1° Claude de Boissière, fille et héritière de Pierre de Boissière, seigneur de Ducé (1521)

2° Suzanne de Sully, veuve de Gilles Carbonnel, seigneur de Chasseigné

3° Charlotte de Maillé, veuve de François de la Tousche, seigneur des Roches Tranchelion (1550)



## Généalogie des Saint-Simon de Courtomer

François Simon, seigneur châtelain de Chennebrun

|

**Artus Simon**, chevalier, seigneur de Sainte-Méséglise, Beuzeville-au-Plain, des Bouhoust,  
Sieur de Saint-Simon depuis 1586

&

Léonore de Beauvoisin, baronne de Courtomer

|

---

| Eléonore | **Jean-Antoine,** | Jean, sieur de Briqueville | Rachelle | Charlotte  
**marquis de Courtomer en 1620**  
&  
Marie de Clermont-Gallerande  
(1595)  
mort à Bar-le-Duc avec son fils aîné en 1629

---

| Artus | Maurice | Cyrus-Anthoine | Marie | **Léonor-Anthoine de Saint-Simon** | Jacques  
(s.p.) (s.p.) (s.p.) & Marie de la Noüe  
(1646)

---

| Claude-Anthoine de Saint-Simon | Jacques-Anthoine de Saint-Simon, sieur de  
Sainte-Mère-église

&  
Jeanne de Caumont,  
fille de Jacques Maupas de Caumont, duc de la Force

- **Pièces concernant les Montgomery :**

**- BNF Ms. FF 5480 : Etats des fiefs, arrières fiefz, terres et seigneuries et des mouvances de Montgomery (vers 1562) :** « Par anciens enseignements les terres que Huon de Montgomery reçoit du temps du duc Richard, duc de Normandie, l'an neuf cent trente deux. Duquel sortit Roger. Et fut ledit Roger de Montgomery au conquête du Royaume d'Angleterre avec le duc Guillaume le Bastard luy donna deux contrés, savoir le comté de Rondet et celle de Salboeuf.

Et de présent, est ledit comté, retourne en le nom de Jacques de Montgomery reprenant première origine et fondement. Auquel Comte y a sept sièges de plez et juridiction, foires, marchez, aseura que congnoissant les mesures de cheminages constituant par forfaitures.

Item les sergents dudit lieu de Montgomery prennent sur la foire de Saint-Gourgeon d'Avernes (...) Item mondit seigneur a garenne juridiction sur tous les boyes et buissons dicelles son comte sur hommes pour y faire les hayes à Jehan Millot ou ses successeurs en parties de la Roche Mabile et Goul pour courir les chiens à faire la chasse.

Item es parties d'Auge Jehan le charetier de Saint-Germain de Montgomery faire l'office de paccage comme tenans herbages. Item les boyes de Mgr le Comte le Bois Malet dit de Graville. Item seigneur le comte au droit dicelle son comte de Montgomery de l'ancien plège de la succession de feu Guillaume comte de Ponthieu d'Allençon...A moyennne et basse justice. Item dudit comte de Montgomery dependent plusieurs abbayes et prieurés commenseux de la fondation, dotation, et augmentation dudit seigneur dudit lieu : premièrement l'abbaye de Saint Martin de Garde la fondation de Robert de Montgomery...Item l'abbaye de Trouarn de la fondation, dotation et augmentation de Robert, Item l'abbaye de Saint André en Gouffern (appartenant à la paroisse des Hogueettes, à la Brévière, Escots, les Ligneuls, Vignats. Item deux prieurés l'un à goul l'autre à Vignats de la fondation dotation et dessus celui de Vignats des Religieuses. Item le bourg de Trun, les boys d'Auge furent donnés à l'abbaye de Saint Estienne de Caen. Item l'abbaye d'Almenesches augmentez de quatre baronnies par Roger estant la baronnie d'Almenesches, la baronnie de Camenbert, la baronnie de Moul, la baronnie de Saint Silvin (...)

Premièrement le fief de Rupicore dit Misy fief, Item le fief de Bailleul (contenant cinq fiefs huitième appartenant à noble Charles de Harcourt. Premièrement la sieurie de Tournay fief entier appartenant audit Harcourt (chef assis en la paroisse de Touranay et s'étend en la paroisse d'Almenèches, Saint Hypolyte. Item le fief de Fresnay, Item le fief de Regnouart entier appartenant homme Jehan de Bailleul (paroisse de Renouart). Item demy fief de haubert appartenant à François Descorches, escuyer, le chef assis en la paroisse du Mesnil Gonfrac. Item les religieux de Silly tiennent un quart de fief du Mesnil Gouffray appartenant en la paroisse d'Aubry le Panthou, Item les boys de Pierre le Provost qu'entretiennent à demy fief de haubert chef appartiennent en la paroisse de Monteveult, Item un huitième de fief nommé le fief du Buisson, Item le fief de Fresnay la mère Jean d'Alençon, Item maitre Léonard Gasse y tiennent un quatrième de fief appartenant en la paroisse d'Olendon et s'étend en la dite paroisse de Sassy, Item Robert le Hérisse y tiennent à cause de sa femme héritière de Jacques brazdefer dudit fief de Bailleul un 8<sup>o</sup> appartenant en la paroisse de Fresnes. Item les religieux, abbés du couvent de Saint André de Gouffern tiennent une terre de fief du don du prédecesseurs conre lieu de Montgomery, Item Pierre du Quesney cy tient à cause

de ladite terre de Tournay un huitième assise en la paroisse de Saint Ypolite, Item maitre Olivier du Barquet, seigneur de Precigny tient fief de Tournay du 4° en la paroisse de Neauphe sur Dive, (...) Item les hoires de Charles de Coisines Chevalier à cause de madame Gabrielle de Harcourt, son espouse tiennent tant pour eux que pour leur descendants de mondit le comte de Mgt nuement, les terres et seigneuries qui s'ensuyvent par ung fief et trois quart de haubert. Premièrement le fief de Cuy en la paroisse de Fontaines les Louvets et Escouchés. Item Robert de Corday en la paroisse de Soucey, Item fief de Tressaint Colin de Saint Denis en la par du Vieux Vignats. Item le fief de Landigoul en icelle paroisse. Item 4° de fief en par de Martigny et Pierrepont. Oger de Nocey qui tient nuement de mondit le comte le fief de Boucey par demy fief de haubert, s'étend à Sainte Marie de Robert et autres paroisses. Item le fief du désert contenant un huitième qui fut Robin Brochart, Item maistre Guillaume de Franqueville qui tient nuement la terre seigneurie d'Avesnes dit Maudeguerre contenant demy fief assis en la paroisse de Medavi dudit lieu d'Avesnes à cause dicelle le dit Franqueville à soubz la bannière de Mr le Comte privilège de faire la conduite de toute la noblesse et noblement tenant dudit comte de Montgomery la baronnie du Vignatz toutefois à par coy general il faut mander pour savoir le Roy sa majesté à telz droits et juridictions à ce appartient. Item le fief des Erables nuement tenu de Mondit seignr le comte content demy fief de haubert assis en la paroisse de Champeaux, Item le fief de Rayville, Item le fief de du Ham qui fut Jehan du Hamel assis en la par de Notre Dame d'aunou et Saint George de Pouchardon, OItem le fief de Champeaux app à Guyon de Chaillou, Item le fief du grand Jardin appartenant à Eustache de Roul, Item le fief du Grand Val appartenant à Jacques Deshayes assis au lieu d'Orville. Item le fief de Caudement assis en la parroisse de la Chapelle Hautegrue nuement tenu comme dessus subject en service (?) monté et armé quinze jours à ses depens envers mondit seigneur le comte cy costé du Roy sa Majesté contre les ennemis du royaume pourveu qu'il soit fait à ses cause au devant. Et ledit sieur de Caudement droit de présenter au bénéfice de la dite Chapelle. Item le fief de la Roche Mabilie tenue par demy fief nuement en Mayenne et basse justice qui estoit anciennement tenu par dame Ysabeau d'Avangou le chef assis en la par de la Roche Mabilie avec vavassorie et franchement et noblement tenu à court plèges de la quelle le chef est assis en la paroisse de Ciral s'étend en celle de Saint Cely (...) Paroisse de Saint Léger la Hayes, paroisse du Serqueu. Et contient 'aveu de toutes les terres et tenements estre tenus par deux fiefs entiers. Item noble homme Charles de Harcourt baron de Lorges tient nuement de mr le comte des fiefs qui s'ensuyvent : Premièrement un fief assis en Seuray par un quatrième de fief de Haubert dont le chef est assis en la paroisse de Seuray s'étend paroisse d'escorché, Loucé, Joué du Plain, Vieux Pont, et autres lieux. Item tient la moitié du fief d'Escorché indivi entre luy et l'autre du grand escuyer de Navarre autrefois baillé par demy fief par la dame d'Avangou, il y a halle, marchez, foires, les marchés sont deux fois par semaine. Item Jacques Rouxel, sieur de Médavy tient la terre de Médavy par fief de haubert dont le chef assis en la paroisse de Medavy et environ. Item en cause dudit fief de Medavy est tenu un 4° de fief nommé Versainville assis en la paroisse de Versainville et environs. Item au autre fief assis à Laleu qui pourroit estre des dependances dudit fief de Medavy appellé le fief de Heurivillires. Les dit fief de Medavy a sont appartenance en foy et hommage Reliefs et treizièmes. Item demy fief de chevalier qui fut Jacques de Saint Léger le chef assis en la paroisse de Saint Léger sur Sarthe. Item à cause dudit fief de Saint Leger est tenu un quatrième de fief qui fut Jehan de Paille de

chef est assis en la paroisse de Saint Léger. Item Mr Henry le Bouteiller Chevalier, qui tient un fief de Chevalier, nommé le fief de Houlebec, le chef est assis en la paroisse d'Escots et s'étend en la paroisse de Lieurey et ille environ et fait cent sols de rente. Item le fief de Saint Michel Orly et, Item le fief de Milly entier tenu par le sergent d'Autou, Item fief de Beauvoir à sergent de Chassequy audit lieu de Milly, vavassorie nommé La Lande appartenant à Léonard de Chasuy, Item le fief de Chaulieu appartenant à Thomas Bourget, Item la terre d'Outrelaize par demy fief de haubert s'étend en la par de gouys Beaulieu. Item Pierre de Harcourt, baron de Briouze, tient nuement le fief de Potigny en le fief entier assis en la paroisse de Potigny. Item le fief de la Landelle, Bréville. Item du fief de Fourneville contenant demy fief qui fut Henry de Bleuqueville, en la pr de Fourneville. Item le fief de Desneville contenant un huitième assis en la paroisse d'Esneville s'étend en la paroisse de p( ?) appartenant à Guillaume de Cuiqual, escuyer, Item fief de Vymont appartenant à Jehan Belot, fief de Panthou appartenant aux héritiers de Maitre Jehan de Sarcilly asise à Saint Silvin, fief de Lendon appartenant à Jehan Le comte.

Le dit comte avecques son appartenance apendentes et dépendantes de présentes appartenance de directe succession de hault et puissant Gabriel de Montgomery, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, seigneur de Lorges, Ducey, Chevreuse, Bourbarré, les Roches-Tranchelion, Vaucelles et Jupilles lui maintenant le possesseur.

**- ADM 107 J : Chartrier de Ducey :**

**- ADM 107 J 2 : traité de mariage de Gabriel 1<sup>er</sup> de Montgommery, seigneur des Lorges et de Ducey, époux d'Isabeau de La Touche (1549-1596) :** « Sachent tous présent et advenu comme ainsi que se faisant le traicté de mariage de deffunt et puissant messire François de la Touche en son vivant seigneur et chevalier des Roches Tranchelion, marié dame Charlotte de Maillé, promet entre aultres pour la dot et administration du droit de succession paternel et maternel la somme de dix mille livres par nobles et puissant Guy de Maillé seigneur de Brezé et dame de Lonay de laquelle somme devront estre pour meubles commun la somme de deux cent mil livres tournois et le surplus montant huict mil livres tournois auvoys estre promis les mectre à Ysabeau de la Touche sa fille et héritière par le dict seigneur de Bourgbarré futur époux de ladicte Ysabeau de la Touche tant pour luy que pour ladicte de la Touche (...), le 12 janvier 1549 ».

**- ADM 107 J 4 : « contrat passé par Thomas de Bondeville, capitaine du navire » :** « A tous que ces présentes lectres verront, soussigné le garde des sceaux des navigations (...) si présent Thomas de Bondeville, capitaine du navire nommé l'Espar en port de soixante dix tonneaux ou avyrons, estant de present en port du Havre de Dieppe. Ledit navire appartenant à Monseigneur le comte de Montgommery, lequel concoure à l'armement dudit navire et victuailles et munnytions susdites (...) Pour faire la guerre aux ennemys de Dieu et du Roy. Parce que dans les pays que passeront cest gentz durant le voyage, cy a promys rendre loy et leys comptes à Monseigneur le comte. Lequel promys que monseigneur le comte aura pour agréable rendre touttefois point pour point. Ledict Bondeville cy présent obligera tous ces biens partagés, estant pour prendre



et garder par luy cy toutz lieux où qu'ils pourront trouver (...) le treizième jour de février 1562, par devant Geoffroy Fontaine et Pierre Cangy d'O »

**-ADM 107 J 6 : extrait de l'inventaire après décès, de 15 pages, du mobilier d'Ysabeau de la Touche, comtesse de Montgomery et vente du mobilier Au château de Pontorson (12 juillet 1593) :** « Lan mil cinq cenzt quatre vingt treize le douzième jour de juillet à Pontorson, devant nous Charles Arundel, conseiller du roi cy le baron d'Auvilly de monsieur le bailli (...) Hault et puissant seigneur Jacques de Montgomery, chevalier de l'ordre et lieutenant du roi, cappitaine de cinquante hommes d'armes et puissant Gabriel de Montgomery, aussy chevalier de l'ordre et cappitaine de cinquante hommes d'armes pour la ville et château de Pontorson, pour leur mère dame Ysabeau de la Touche, déffunte comtesse de Montgomery

A tous procédez à la description de la chambre de la ladite dame de Montgomery (...) Et sous le regard des accomplissants à estre remontrez par la dame de chambre de ladite dame deux robes d'estamine et cotillon de velours rouge et auquelles les chemises et aultres linges, afin estre données et delaissées à ladite dame de chambre.

Item ung bassin d'argent et ung vase d'argent remis ce jour à Jean de Grigny (...) Item ung coupe d'argent pesant ung marc, et a faict don. Et, encore particulièrement faict don présente Guyonne Guyot de la paroisse de Saint-Senier de Beuvron de la somme de troys cents soixante livres vingt cinq solzs et ung denier.

Reconnaissons par la présente la signature de Montgomery les ? pris par le roi pour les laisser par les autres deffunts monsieur de Lorges sieur de Montgomery a faict apparaître d'inusité (...) à la succession de déffunt Monsieur de Montgomery du douzième jour de marz mil cent soixante seize. Le quel contait que la deffunte ladite dame de Montgomery sursoir chargé de la succession d'un montant de la somme de deux cent mil deux cent cinq livres dix sols et quatre deniers (...) Cy paraphé.

« Le coffre du bahut estant cy la chambre de la déffunte auquel aussi trouve un couchant de fil a troye patte de fil d'or et soye à brodé blanc rouge (...) Item ung couchant de porte de ciel auquels y a ung carreau de toile d'argent aussi ung couchant de broderie et fil de couleur rouge aussi la broderie d'ung tapis de dix points rehaussés de soye cy blanc et quatre pierre (...) Item troys cousteaux de manche à cristal et aux tranchant d'argent d'or (...) Item ung pot de Flandres (...) quatre paires de sabeau et de chausse admis trois pierres à fil de satin rehaussés de soye (...) Item cinq petit morceaux de broderies de satin cramoisy cy brodé de faille d'or et d'argent. A cy enfin par le sieur de Verbuisson adjointe Jean cy devant de Chyvré En la salle du logis dudit seigneur de Montgomery cy laquelle lieu à Pontorson sept pièces de toile tapissées présentes mises à prix par Jean Cosselin (...)

Ce mardi 12° jour de juillet mil quatre vingt treize à Ducé pardevant Mtre Arundel Pierre, nous avons procédé à l'inventaire des biens aux logis de Ducé pour les filz de seigneur de Montgomery héritier »

## Comptes et dépenses du comté de Montgomery (1550-1614)

(Domaines nobles de Sainte-Foy, de Saint-Germain et la Brevière, des baronnies de Vignats, Saint-Silvin, et des bois de Goul, Escots et Verneyllet)

| <b><u>Recettes et dépenses pour :</u></b>                          | <b><u>Année 1551 :</u><br/>de la Saint-Michel 1550 à la Saint-Michel (soit en septembre)</b>                                 | <b><u>Année 1560 :</u><br/>de la Saint-Michel 1560 à la Saint-Michel 1561</b>   |
|--|--|---|
| <b>Cote :</b>  | ADO série A, XX, fol. 1-3  | ADO série A XXI, fol.1-7 et A XXVI  |
| <b>Rentes en deniers</b>   | 147 livres 18 sols et 5 deniers +89 livres 18 sols et 7 deniers<br>soit 237 livres, 16 sols, 12 deniers+ un chapeau de roses | 285 livres, 8 sols, 6 deniers   |
| <b>Rentes en grains</b>  | 32 livres 14 sols 11 deniers   | 32 livres, 8 sols, 4 deniers et 13 boisseaux d'orge   |
| <b>Rentes en oiseaux et en oeufs</b>                               | 79 chapons, 102 gélines, et 290 œufs   | 77 chapons, 33 gelines<br>160 œufs soit 7 sols 2 deniers et 110 œufs, soit 4 sols 2 deniers   |
| <b>Ventes de bois</b>  | 117 livres 17 sols et 8 deniers pour 20 acres bois.<br>145 livres et 6 sols, 8 deniers                                       | 113 livres et 6 sols deux deniers et 197 livres 11 sols et 3 deniers  |
| <b>amendes et exploit, regard de mariage, reliefs et treizième</b> | 121 livres, 4 sols, 5 deniers<br>pas d'amendes et exploits   | Domaines muables et droit de mariage : 149 livres et 15 sols<br>Regard de mariage : néant<br>Amendes et exploits : 26 livres et 1 sol   |
| <b>sous-aides</b>  |  | Pour la sous-aide noble demandée aux souteneurs dudit de Montgommery : 290 livres 18 sols 7 deniers.<br>Pour la recette des sous-aides sous-garde des reliefs des roturiers : 83 livres 13 sols 2 deniers |
| <b>Total de l'année</b>  | <b>736 livres 17 sols 4 deniers</b>  | <b>1190 livres, 10 sols, 1 denier</b>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b><u>Recettes et dépenses pour :</u></b>                          | <b><u>Année 1585 :</u></b><br><b><u>de la Saint-Michel 1587 à la Saint-Michel (soit en septembre)</u></b>                      | <b><u>Année 1588 :</u></b><br><b><u>du 29 novembre 1588 au 29 novembre 1591</u></b>   |
| <b>Cote :</b>  | ADO série A XXVIII fol.2-7   | ADO série A XXVIII fol.2-7  |
| <b>Remarque :</b>  | Comptes moins soignés que ceux de 1551, pas de récapitulatif des sommes.   | « Fait par Jean Deschaillou, procureur dudit comté, en vertu du pouvoir de haute et puissante dame Isabeau de la Touche, comtesse de Montgomery, mère du seigneur Comte à présent régnant, par procuration passé devant le tabellion le 4 <sup>ème</sup> jour de décembre mille cinq cent quatre-vingt dix ». |
| <b>Rentes en deniers</b>   | 62 livres 14 sols+49 livres 3 sols 75 deniers+ 40 livres 25 sols+ 29 livres+ 6 livres+ 64 livres                               | 162 livres et un sol+58 livres+ 54 livres, 5 sols, 11 deniers+ 53 livres, 8 sols, et un denier+62 livres+ 40 sols+ 52 sols+ 40 sols+ 26 sols+ 189 sols + 30 sols+ 15 sols, 3 deniers+ 8 livres 2 sols+ 4 livres 2 sols+ 30 livres   |
| <b><u>Sous-total des rentes :</u></b>                              | <b>249 livres 17 sols 2 deniers, soit 124 livres par an</b>  | <b>478 livres, 6 sols, 4 deniers, soit 159 livres par an</b>  |
| <b>Rentes en grains</b>  | 420 boisseaux d'avoine, soit 840 sols.<br>26 boisseaux de froment, soit 104 sols et un denier.                                 | 662 boisseaux d'avoine, soit 42 livres<br>72 boisseaux de froment, soit 14 livres, 2 sols   |
| <b>Rentes en oiseaux et en œufs</b>                                | 43 chapons, soit 86 sols<br>209 gélines, soit 313 sols et six deniers (15 livres, 1 sol)<br>595 œufs, soit 24 sols et 7deniers | 197 chapons, 26 livres, 5 sols<br>246 gélines, 18 livres, 4 deniers<br>280 œufs+ 340 œufs, soit 620 œufs, soit 25 sols, 8 deniers.  |
| <b>Ventes de bois</b>  | N.I.   | N.I.  |
| <b>amendes et exploit, regard de mariage, reliefs et treizième</b> | N.I.   | N.I.  |
| <b>sous-aides</b>  | N.I.   | N.I.  |
| <b><u>Total de l'année :</u></b>                                   | <b>320 livres, 3 deniers, soit une moyenne de 160 livres par an.</b>   | <b>572 livres, 7 sols, 12 deniers, soit une moyenne de 190 livres par an.</b>   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b><u>Recettes et dépenses pour :</u></b>                                 | <b><u>Journal de 1596 : journal de cens du Comté de Montgomery pour l'an 1597, finissant en 1600 :</u></b><br>pour lui faire le récapitulatif des arrivages de rentes commençant au jour de Noël de l'an 1596 au jour de Noël de l'an 1597.                 | <b><u>Journal de 1614 : papier journal des cents et rentes du Comté de Montgomery :</u></b><br>pour le siège principal de Verneuillet et Saint-Silvin, de Noël 1614, la Chandeleur, Pâques, Saint Jean et Saint Michel. |
| <b><u>Cote :</u></b>  | ADO série A XXVIII fol.2-7  | ADO série A XXVI fol.1-8  |
| <b><u>Remarque :</u></b>  | Bon état du texte, lisible, siège principal paroisse de Sainte-Foy de Montgomery, La Brevière, Camembert, dressé par Mathieu Morin, commis par Antoine la Molnet, licencié en lois, sénéchal dudit Comté par le consentement de Jean Deschaillou, procureur | Le document est partiel, puisqu'il ne concerne qu'une partie du domaine (Verneuillet et Saint-Silvin).  |
| <b><u>Rentes en deniers</u></b>   | 27 livres+30 sols+ 422 sols<br>20 livres, 7 deniers+ 108 livres, 6 sols+ 32 livres+ 22 livres+ 50 livres+ 10 livres+ 90 livres, 3 sols+ 12 livres, 2 sols+ 205 livres+ 50 livres, 145 deniers   | 334 sols+ 15 sols +10 livres et 180 sols +827 sols de rente + 696 sols+36 sols et 10 deniers  |
| <b><u>Sous-total des rentes :</u></b>                                     | <b>621 livres, 12 sols, 1 denier, soit 155 livres par an, en moyenne.</b>   | <b>114 livres, 4 sols, 10 deniers</b>   |
| <b><u>Rentes en grains</u></b>  | 966 boisseaux d'avoine (mesure de Vimoutiers) soit 251 livres et 16 sols  | 187 mesures d'avoine<br>31 boisseaux d'avoine, soit 54 livres   |
| <b><u>Rentes en oiseaux et en œufs</u></b>                                | 132 chapons+ 147 gélines<br>268 œufs, soit 28 livres, 12 sols   | 44 chapons et demi+30 gelines<br>235 œufs + 74 œufs, soit 8 livres et 3 sols.   |
| <b><u>Ventes de bois</u></b>  | N.I.  | N.I.  |
| <b><u>amendes et exploit, regard de mariage, reliefs et treizième</u></b> | N.I.  | N.I.  |
| <b><u>sous-aides</u></b>  | N.I.  | N.I.  |
| <b><u>Total de l'année :</u></b>  | <b>902 livres, soit 225 livres par an</b>   | <b>176 livres, 7 sols et 10 deniers</b>   |

- **Diverses pièces de procédure du comté de Montgomery**

- Contre Rouxel de Médavy :

**ADO série A Montg VIII (1) :**

- « Suyvant lequel apposition dudit edict, lu et l'an clamé, attendu le vingt-sixième article, le Roy amvoy, voullu et ordonne que ceulx de la religion prétendu réformée soient maintenus et gardés sous la protection et auctoritez ses biens, droits et actions. Et d'aultant que luy déffendant a voullu prétendre que quand les temps des troubles seroient de ce fait, encore que la demande ny viendroit dedans l'an et jour, ne voullant comparoitre en temps de troubles que l'on appelle la petite paix. Attendu l'article trente et troisième de l'edict de pacifficion des troubles advenu ouy et exposé, Sa Majesté ordonne que lesdictz troubles commis l'an mil cinq cent soixante-sept ne seront estimé comme nottre fauctz ny advenues, ni futures, et seront remis comme ilz estoient auparavant iceulx. Or qu'il soyt de la qualité requise par ledict edict pour pouvoir sursoir d'ung privilège. Je sousteing et proclame cy long temps auparavant l'an mil cinq cent soixante sept que je faisoyt par la présente fait profession et exercice de la Religion prétenduë réformée et a porté les armes pour la cause commune d'icelle, lorsqu'il a estre cy question de la paix publique. C'est pourquoy ni fault la puissance de Sa Majesté ».

- « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, Nos amez et féaulx conseillers et commissaires par nous des présentes pour l'excusion de l'edict de pacification au pays de Normandie, Salut, Messire Gabriel comte de Montgommery, seigneur des Lorges, duc de bourgbarré, a fait dire et menstion que en l'année mil cinq cent soixante-sept durant les troubles Messire Jacques Rouxel de Medavy auroit acquis le boye taillis de Pallu tenu dudit comte de Montgommery à cause de sa seigneurie du Mesle sur Sarthe, deppendant dudit comte fait faire lecture du contractz d'acquest premier et apprehende possession en l'absence dudit Montgommery et pour que par notre edict de pacification, nous auroins d'abord annullés d'autres saisies et prescriptions féodales faictes contre et au préjudice de ceulx de la religion prétendue reformée du nombre desquels est ledict Montgommery. Si celluy de Montgommery voudroit estre desadvouer pardevant nous, ledit Roussel pouvoir casser ceulx-ci a qui a estez par luy fait durant les troubles et que suivant la prescription n'a peu courir pour le retraict que l'exposant entend par le seigneur féodal requérant (...) A ces causes, vous mandons et enjoingnons par ces présentes du Conseil des Parties appellées par devant nous et comme il est porté par cet edict de pacification faisant inhibition et deffenses à tous aultres juges d'en congnoistre sur peyne de nullité. Car il est notre plaisir, mandant au premier huissier, il sera requis pardevant nous estre tenus autres exploitz requis de nous et pourra demander à aucuns nous de placer visa sans notre avis. Fontainebleau, le deuxième jour d'aoust mil cinq cent soixante onze ».

- « Antoine Prince chevalier, seigneur de Blande, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel, Cymon Roger conseiller de Marigny conseiller dudit seigneur cy en sa Court de Parlement de Paris, commissaire, depputtez pour Sa Majesté pour l'exécution de son edict de pacification cy province de l'Isle de France, Picardie, Normandie, entre Messire Gabriel de Montgomery impétrant

de laditte demande cy requièrent tendant affin que sans avoir esgard au temps de la proscription qui a court contre ceulx de la religion prétendue refformée durant les troubles, il soit remis cy tel estat qu'il estoit auparavant iceulx, d'une part. Et Messire Jacques Rouxel de Medavi, deffendeur d'aultres Parties, ouyes leur argumentement. Nous avons ordonné qu'elles escriperont leurs fautz par advertissements et produiront par devant nous leurs pièces dedans la Saint-Martin prochain, cy ordonne comme de raison et cependant défence à illeux de proceder ailleurs que pardevant nous. Et après que le deffendeur a eslu domicile cy la maison de Maitre Jehan Taffu, son procureur. Nous avons enjoint audict demandeur aussi eslr son domicile, cy la maison d'ung procureur de la Court des Parties, dans ledict jour de Saint-Martin prochain. Aussi mandons au premier huissier sergent royal ou aultre sergent royal à ce qu'il soit fait par les présentes mis à execution. Donné à Paris le vingt deuxième jour de septembre mil cinq soixante onze ».

**ADO 242 J 124** : chartrier de Médavy : « extrait des registres de la cour de parlement, entre Messire Gabriel comte de Montgomery, chevalier, sieur et châtelain de Ducey, gouverneur pour le Roy en cette ville et chasteau d'Argentan, renvoyé à la cour par le lieutenant du bailli d'Alençon ou son lieutenant au siège d'Essay et Messire François Rouxel de Médavy, abbé de Corneilles, Guillaume de Rouxel, sieur et baron de Maudy en Lenve, se faisant fort pour Messire Jacques Rouxel de Médavy, sieur et baron de Grancey et de Médavy, enffant et héritier de déffunt messire Pierre de Rouxel, vivant chevalier, sieur et baron de Médavy et l'un des lieutenants pour le roy en normandie, ayant repris le procez tel et en l'estat que l'a laissé ledict messire Pierre de Rouxel. (...) Il est dict que la court en la Chambre de l'édict faisant droit sur les conclusions des parties au principal a maintenu et maintient ledict Jacques de Rouxel de Médavy à la propriété de la terre à cause de sa seigneurie des Essarts réunie à la baronnie de Médavy dudict fief du chastel d'Almenèches qui fut à Margueritte du Noyer et depuis à Pierre de Rouxel avec manoir maison et motte qui en dépendent et droit de présentation à la chappelle de Saint-Nicolas du Chastel l'estant dans ledict manoir. Et du consentement dudit François de Médavy a ordonné et ordonne que dedans trois mois, il sera tenu baillé adveu et dénombrement audict comte de Montgommery des fiezf de la Quatorzaine, moitié du fief commun, ensemble du fief du chastel d'Almenèches dit Penthievre qui fut à Jehan de Bretagne, comte de Penthievre et depuis à Dom frédéric de Foix dans lequel sans aucun esgard aux clauses du contrat d'acquisition du dernier jour de février mil six cent dix seront employez les arreztes dudit fief du chastel d'Almenèches dict Penthievre et droits de patronage des eglizes de Saint-Aubin du chastel et Saint-Leger de la Haye et autres dépendances dudict fief suivant les autres adveux et titres dudict comte de Montgommery. Et sur la commise prétendue par ledict de Montgommery est saisie du fief d'Almenèches, ordonne que seront payé par ledict Montgomery. Faict à Rouen »

- Contre Le Veneur, comte de Tillières :

**ADO série 34 J 4** : chartrier Le Veneur :

- Acte de renonciation des bois de Goult cédés à fief, données par le Comte de Montgomery en faveur de Tanneguy Le Veneur Ier : « A tous ceux que ces présentes lettres verront, Jacques Biar, conseiller du roy, gouverneur et bailli de

Blois, Salut, (...) honorable homme Martin de Montigny, marchand, demeurant à blois, lequel confesse avoir par cydevant renoncé à prétendre au contrat d'acquisition et aussi diceluy qu'il a par cydevant faite de hault et puissant messire Jacques de Montgommery, chevalier, comte dudit lieu et baron de Genes et seigneur châtelain de Lorges et dame Patronnille de Champagne, son épouse de la terre et domaine de Goult de quel clame à compté ce jour d'huy, fusse et baille à fieffe à fin d'héritage perpétuel par ledict Montigny au nom et comme procureur des susdict sieur et dame de Montgommery à hault et puissant seigneur messire Tanneguy Le Veneur comte de Tillières et sieur de Carouges, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil, promu cappitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Normandie. Le dict de Montigny accorde et consent que ledict contrat d'acquisition passé pardevant ledict notaire le vingt huitième jour d'aout mil cinq cent soixante dix huit demeure nul cassé de nul effect (...) promectant ledit Montigny par sa foy cy la en la main dudit juge notaire qu'il ni va et ni viendra librement, ni fera aller, ni venir par aucuns contre la renonciation et choses dessusdictes, ni contre à l'encontre dicelluy. Ainsi leu tiendra entretiendra et à charge pour agréable (...) Renoncant a toutes choses contenues a ces presentes lettres et au fait et contenu dicelles » (le 12 janvier 1579).

- **ADO série A Montg I et IV (1)** : Extrait des lettres du Grand Conseil du roi pour des pièces relatives au bois de Goul (ou Gul) : « Entre messire Jacques de Montgomery, chevalier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté à Castres, demande et requiert l'enterrinement de certaines lettres patentes par luy obtenues le cinquième septembre dernier affin d'enregistrer et d'attribuer en Conseil des procès et différends dont mention est faite en cette lettre comme estant de la religion prétendue réformée contre la veusve et héritier du fils Messire Tanneguy Le Veneur de son vivant chevalier de l'ordre du Roy, sieur de Carrouges. Deffensement à l'enterinemnt des dites lettres d'aulture. Le conseil a retenu et retient la congnoissance de la cause des procès et différends des dites parties dont mention est faite dans ung lettre en ce quil viendront proceddé à huictaine, fait audict Conseil à Paris, le sixième jour de mars mil cinq cent quatre vingtz dix sept » (6 mars 1597).

- **ADO série A Montg I (bois de Gul)** : « Pour Messire Gabriel de Montgomery, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Pontorson, ayant droit de transport de messire Jacques comte de Montgommery, son frère aussy chevalier de l'ordre du roi, demandent et requièrent l'entérinement de certains actes royaux par luy obtenu le cinquième jour de septembre mille cinq cent quatre-vingt seize et le dixneuvième jour d'octobre mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf affin de résezion de certains contracts de vente du boye du domayne de Goul du dixième jour de janvier mille cinq cent soixante dix-neuf contre dame Charlotte de chabot, veusve de déffunt messire Jacques Le Veneur, comte de Tillières, fils aîné et héritier de feu messire Taneguy Le Veneur, sieur de Carouges, au nom et comme mère et tutrice des enfants mineurs dudit déffunt et d'elle ci par devant vous nos seigneurs du Grand Conseil du Roy. Que le subject des lettres dont est question est une lezion d'oultre moityé du juste prix de laquelle il ne luy est besoing prendre des preuves par tesmoing, cause la sainte justification par escript sy grande et sy énorme quelle est suffisante pour faire promptement le contract duquel il est

question. Car il resulte que Messire Jacques comte de Montgomery, frère du demandeur, fit procuration devant nottaire le dixième janvier mille cinq cent septante neuf par laquelle il donna pouvoir à ung surnommé de Montigny, marchand, de bailler un fief à telle personne qu'il advisoit certains boye et herbages appellés vulgairement le boye de Goul, consistant tant en douze cent arpent de bois ou buissons que terres et héritages, ou buissons, par ces parcs vagues situés et assise au bailliage d'Alençon et la paroisse du Goul et moyennant la somme de douze mil livres pour de droit d'entrée sur le boye et terres ledict sieur vendeur (...) Après il y avoir clause par laquelle il consent que le preneur puisse faire sujet le dict boye terres et domaine et fiefs à la charge de l'hommage au comte de Montgomery. Le douze du moye, le dict de Montigny passe contract aux procureurs du sieur de Carrouges dedans la ville de Bloye ; ce qui est ung point notable par lequel il baille un fief la clause cy dessus spécifiée audict sieur de carouges, et stipulé par son dict procureur et, est considérable que le montant du prix de treize mil livre est apposé cy et, que apres la connotation du prix mention d'icelluy la faculté d'y jugez ung fief de haubert chargé de l'hommage à faire aux comte est apposé en ceste clause aux frais et dilligences dudict sieur de Carrouges. Dud cit contract passé deux jours après la procuration, monstrent que Montigny avoit fait cette démarche longtemps précédemment et que son but n'estoit que de se faire paier à quelque prix que refust de celui qui luy estoit deu. Comme de fait cy la deffense le veult, il seroit bon d'obtenir commission pour faire appeler au conseil ledict Montigny et à présent, cy cas de dénégation ou misconnoissance, ledict demandeur supplie le conseil de la luy octroyer. (...) Le dix huitième du moy de may mil cinq cent soixante six, le dict sieur de Carouges veut la coupe de cinq cent arpents de sous boye. Et ung somme à raison de cinquante livres par chaque arpent qui fait cy en tout la somme de vingt cinq mille livre et de ce contract resulte la lezion, il y a disproportion entre les cinq cent arpents et les douze cent et il faut estimé le surplus des douze cent dont ledit sieur de Carouges a. Car le temps des troubles a esté cause que le sieur de Montgomery ne sy peu pousuivre sy promptement le dict contract. Jour, il est asseu rellevé par le cinquante-neuvième article de ledit de Nantes fait cy april mille cinq cent quatre vingt dix huict car estant occupé aux guerres et ceulx de la religion prétendue réformée n'ayant les moyens leurs actions, ils ont delaisé la poursuite de leurs droits. Jusques à ce que la justice leur feust faite ».

- **Pièces concernant la famille Frotté :**

- **ADO 1<sup>E</sup> 976, fol 6 : Lettre de Suzanne de Cleray, veuve de la Rimblière, à Mr. de Belfonds, le 15 avril 1716 :** « Mr de Belfonds m'a fai l'honneur de m'escire dans ma grande douleur une lettre pleine d'amitié et de consolasion, ce quy soulage beaucoup mes paines et dont je luy en auray une éternelle obligation et aucuns aussy Mr de routes pour vos honnestetés et ceux dans ce temps y cy que je n'ay grand besoin apres la perte d'un mary quy estoit sy chair (et dans un temps où j'avois sy grand besoin de sa présence) mais le seigneur l'a voulu, il faut y passer.

Je prens la liberté de vous escire Mr pour vous supplier très humblement de me continuer l'honneur de vostre protection et de nostre bon avis. Je suis obligée de faire faire un rapor de parens et amis à cause de mais enfans de feu mon mary Mr. de la Rimblière m'a chargée de ne pas renoncer à sa succession et d'estre tutrice de mais enfants, ce que j'ay accepté ainsy Mr, je vous prie d'avoir la bonté de my



donner nostre agrément soit en présente ou par procuration devant notaire le nom en blanc ou l'envoyer à quy il nous plaira sy vous avez cette bonté, le présent porteur mon domestique attendra cette procuration, j'espere que le raport se fera le vendredy 24 de ce mois au palais d'Alençon, desvant Mr le lieutenant général, ainsy Monsieur je suis atendente cette grâce de nous il n'y a point de risque à me momer tutrice par ce que ma dote en porte presque tout le bien. Je suis avec un profond respect. Monsieur ». Contresignez humble servante Suzanne de Cleray veusve de Mr. de la Rimblière. »

- **ADO 1<sup>E</sup> 976 (2) : Lettre pour l'éducation des enfants de Samuel de Frotté adressé au Régent datée de 3 mai 1719** : « Alençon, ce 3 may 1719, Monsieur, Je prens la liberté de vous escrire pour vous supplier très humblement de vous souvenir de la promesse que vous avez bien voullu faire à Madame de Belfonds pour moy au suiet (au sujet) de mes enfants par ce que je ne puis avoir auculne satisfaction de Mr. l'intendant. Ainsy Mr je n'ay plus desespérance que de vostre par et comme vous estes un bon crestien, je croy que vous voudriez soulager la veusve et les orfelins.

Ayez agréable Mr de me mander sy il se faut adresser en personne à Mr de Laurillere ou bien sy vous voudrez bien adresse par plasetz à Mr. le regent. Enfin Mr ayez la bonté de les adresser là où vous jugerez à propos, vous savez que je trouve une maison dans d'ancien Catolique proche de moy pour les mettre et je leur fourniray le néssesaire s'il est possible de réussir.

Mais enfants n'ont point de bien et moy je n'en ay que de quoy vivre simplement avecq eux et non pas pour leur payer pansion pour laquelle on mande ; j'ay vendu mon lit et mais armoires se contantant de vostre charité, je suis avecq toute la considération possible. Monsieur. Vostre humble et très obéissante servante Suzanne de Cleray, veusve de Samuel de Frotté de la Rimblière.

M. Deruille, gouverneur des bastiments du Roy, est logé au Luxembourg et y est tous les jours à onze heures du matin, c'est luy qui a rendu mon plasetz à Mr de la (?) et quy s'est chargé de mon affaire par la prière de M de Belfonds ainsy je croy qu'il faudra continuer à donner des placetz et sy nous n'avions pas audience de Mr de Laurillere, je croy qu'il faudra em presenter au Regent. »

- **ADO 1<sup>E</sup> 976, fol. 156** : Lettre de M. Foucher, à Madame de la Rimblière, demeurant paroisse de Damigny en son logis, à Damigny : « Madame, comme le quartier de la pension de Monsieur votre fils est sorti du cinq de ce mois, je vous prie de me l'envoyer et donneray quittance à la personne qui me le remettra aux mains. Vous pourriez travailler et escrire à mon seigneur le ministre je ne m'y opposerez point et au contraire je vous donneray une attestation comme il fait son devoir de catholique, que vous ne l'empêcherez pas Monsieur votre fils qui est chez nous que j'attends et suis en attendant Madame, votre humble serviteur, Foucher ».

- **ADO 1<sup>E</sup> 976 (2) : Supplique du lieutenant de la généralité d'Alençon (non datée, probablement vers 1723)** : « A Monseigneur l'intendant de la généralité d'Alençon, Supplie humblement Suzanne de Cleray, veuve de Samuel de Frottey, sieur de la Rimblière, demeurant sur la paroisse de Damigny. Et vous remontre quelle a deux garçons l'un aagé de dix ans l'autre aagé de douze, lesquels ont été mis par l'ordre en la maison du sieur Foucher de la Rairie, qui fus de l'election de ce lieu à la pension de cinquante livres pour chacun des dits enfants, laquelle fut

arbitré mesme par le dit Foucher qui en a été toujours payé de quartier en quartier et par avance, jusques au cinq de ce mois qu'il refus de recevoir le payement du quartier receu audit jour disant voilloir davantage sans dire d'autres raisons, quelque jours après, la suppliante a esté surprise que le dit foucher luy a fait signifier par le sergent vostre ordonnance parce qu'il paroît que vous avez ogmanté la pension des dits deux enfants de cent livres ; en quoy ledit Foucher a surpris parce que la somme de cent cinquante livre pour chacun est plus que suffisante. Et le procédé dudit Foucher n'est pas tolérable parce que c'esté luy qui a fixé la pension à cette somme (...) comme laditte dame vit mediocrement et que les enfants n'ont aucun bien elle a trouvé une pension sur le mesme pied ? de cent cinquante livre chez une ancienne Catolique de cette ville dont le fils est ecclésiastique lequel aura soin delever les enfans et de les instruire beaucoup mieux que ledit Foucher ce qui fait que la suppliante a recours à vostre autorité requee à ses causes que, vous Monseigneur, ordonner que les enfans de la suppliante seront remis chez la personne qui veu bien s'en charger pour y estre nourri le payer la somme de cent cinquante livre dont il se contente le ferez justice ».

- **ADO 1<sup>E</sup> 976, fol. 157** : Lettre de l'intendant Levignen, le dix-neuf octobre 1728 : « Madame, Je me donne l'honneur de vous escrire pour vous marquer ce que j'ay fait chez Monsieur l'intendant au sujet de Monsieur de la Perrière, qui estant ce lundy dernier pour avoir l'honneur de luy parler. Il me dist de luy présenter une requeste lequel j'ay fait et ny a mis son ordonnance dont je vous envoyer coppie du tout tant de la requeste comme j'ay eu l'honneur de vous dire quand vous avez fait l'honneur de venir chez nous Monsieur l'intendant n'estant pas content de ce procédé, ny de cette absence. Monsieur l'intendant de la généralité d'Alençon supplient humblement Michel Fouscher de la Raierie, de cette ville.

Et vous remonsre que deux des enfants de la dame veusve du sieur de Frotey de la Rimblière, escuier demeurant en la paroisse de Damigny, auraient retirez de la maison des Nouveaux Catholiques de cette ville, par ordre adressé au seigneur de Pommereu cy devant intendant lequel après avoir retirez, les auroit fait conduire chez le suppliant, qui en auroit signé la charge par le sieur de Semalé son garde, il y a huit ans ou environ de veiller à leur éducation, ce que le suppliant auroit fait comme avec leur propres enfants.

Les ayant fait étudier, l'aisné ayant fait ses classes et je seroit mis en fuite dans la gendarmerie qui est dand cette ville depuis un an, sans néantmoins que le suppliant fait décharger, et le jeune qui estoit resté chez luy s'en seroit absenté depuis quelques jours le renvoyer lequel n'auroit oubli faire et engager la dame sa mère de venir chez le suppliant plusieurs fois, laquelle luy tesmoigna quelle navoit jamais prier l'obligé de revenir et mesme que pour engager son dit enfant à le faire, elle l'auroit mis plusieurs fois hors de chez elle, n'estant nullement participante de cette absence pourquoy le suppliant a esté conseillé de nous présenter la requeste et demande donner avis de cette absence et avoir recours a nostre autorité pour requérri à ces causes.

Quil nous plaise Monseigneur faire revenir le dit enfant chez eux selon la lettre de sa Majesté, dont il est porteur, à joindre qu'il a signé sa charge et qu'il pourroit estre inquiétté en cette fuite, lequel a bien interest de craindre et vous ferez justice remettant à nostre prudence de décharger le suppliant. Signé Fouscher de la Raierie et à la marge est escrit veu la présente requeste nous intendant d'Alençon

ordonnons au sieur de la Rimblière de retourner chez le sieur Fouscher de la Raisrie, sinon il y fera par nous pourveu, à Alençon, ce dix-neuf octobre mil sept cent huict. Signé de Levignen ».

- **ADO 1<sup>E</sup> 976 (1)** : Lettre de Levignen, le 15<sup>ème</sup> jour d'octobre 1728, à Mme. de la Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny : « A Mme de la Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny, et nous rementre que deus des enfants de la dame veuve du sieur de Frottey de la rimblière, escuier, demeurant en la paroisse de Damigny auroient esté retirez de la maison des Nouveaux Catholiques de cette ville, par ordre de sa majesté adressé à Mgr de Pommereü, Cy devant intendant, lequel apres les avoir retirez, les auroit fait conduire chez le suppliant qui en auroit signé sa charge par le sieur de Selame son garde, il y a huict ans ou environ et de veiller à leur éducation, ce que le suppliant auroit fait comme ses propres enfants. Les ayant fait etudier, l'aisné ayant fait ses classes et se seroit mis en fuite dans la gendarmerie qui est dans cette ville depuis un an, sans que néantmoins le suppliant soit dechargé, et le jeune qui estoit resté chez luy s'en seroit absenté depuis quelques jours sans rien dire, ce que voyant le suppliant auroit écrit à la dame sa mère pour le renvoyer, ce qu'il n'aurait voullu faire et engagea la dame sa mère de venir chez le suppliant plusieurs fois, laquelle luy tesmoigna qu'elle ne l'avoit jamais (la présente ?) obliger de revenir et mesme que pour engager son enfant de le faire, elle l'avoit mis plusieurs fois hors de chez elle, restant nullement participante de cette absence, pourquoy le suppliant a esté conseillé de nous presenter sa requeste et de nous donner avis de cette absence et avoir recours à nostre autorité pour requérir à ces causes.

Quil nous plaise Monseigneur faire revenir ladite enfant chez luy veu la lettre de sa Majesté. Dont il est porteur, à joindre qu'il a signé sa charge et quil pourroit estre inquieté en la fuite, lequel a bien intherest de craindre et vous ferez justice remettent a nostre prudence de decharger le suppliant. Signé Fouscher et à la marge est écrit. Veu la présente requeste, nous intendant d'Alençon, ordonnons au sieur de la Rimblière. Retourné chez le sieur Fouscher de la Raisrie, sinon il y sera par nous pourveu »

- **ADO 1<sup>E</sup> 976** : Poème signé : « Vostre très humble et obéissant serviteur, le 16<sup>e</sup> jour de novembre... », s.d. : « Je crois madame que vostre principal soin dans le temps où nous sommes doit estre de nous consoler dans nos malheurs et nous fortifier dans les rudes épreuves où il plaist au Seigneur de nous appeler. Car pour les biens de la terre, ce ne doit plus estre un soin pour nous et nous devons plus les regarder que comme les liens dont nos ennemis redoutables nous enchaînent et dont ils se servent pour nous retenir dans l'horreur des prisons éternelles dans ce monde. Madame, je vous envoye ces vers que ma solitude a fait naistre, c'est une response aux propositions et aux conseils de Mr. De B. pour m'obliger à changer de religion.

Je me propose plus la fin de mes alarmes  
Si je n'en puis jouir que par le changement  
Mes yeux soient condamnés à d'éternelles larmes  
Plustost que de payer ce bien si chèrement  
Laissez moy soupirez sous le poids qui m'accable,  
Ma douleur doit calmer l'éternel irrité,  
J'en suis moins malheureux que je ne suis coupable

Et je n'ay pas encor ce que j'ay mérité  
 Je ne murmure point de ma peine cruelle  
 Quand mesme la rigueur croit jusqu'au trépas  
 Si j'ay quelques douleurs, la cause en est si belle  
 Que je serois fasché de ne les avoir pas  
 Jésus, qui nous fait avoir ses parolles certaines  
 Nous appelle à souffrir les maux des derniers temps  
 Eh ! Dois-je refuser de partager les peines,  
 Que ce divin Sauveur prépare à ses enfants  
 Vous me tentez en vain par les plus douces choses  
 Leur charme trop fatal n'enchante plus mes yeux  
 Je say que ce n'est point par les chemins de roses  
 Qu'un fidelle chrestien doit parvenir aux Cieux  
 Ce Monde de grandeur et la pompe éclatante  
 Ne font point les objets de ses justes désirs  
 Au milieu des tourments son âme est plus contente  
 Que celle du prophane au milieu des plaisirs  
 Ne me vante donc plus une troupe nombreuse  
 Qui par de doux sentiers croit trouver la Vertu  
 Allons à Jésus Christ par la voye épineuse  
 Le Chemin le plus sur n'est pas le plus flatteur  
 En suivant constamment la glorieuse trace  
 Je porteray ma foy jusques dans le tombeau  
 Heureux qui peur souffrir soutenu par la Grâce  
 C'est de tous les destins le destin le plus beau  
 A Dieu ne permets pas que mon âme se trouble  
 Ni que dans la douleur je chancelle en la foy  
 Mais, dans les mesmes instant que mon mal se redouble  
 Fay que mon zèle aussi se redouble pour toy ».

Voilà Madame mes vers et mes sentiments tous comme ( ? ) et sors de mon cœur Dieu veille par la bonté divine me continuer pour sa gloire et mon Salut, et m'inspirer les autres pour chanter ses louanges immortelles. Au reste, Madame, hors ma retraite, il y a peu de changement dans ma fortune jusquicy non plus que dans mon âme, il n'y a point encor de troubles chez nous qui m'empesche d'estre tranquille. Je prie dieu, que vous le puissiez estre tout aux Cieux ou vous et que Son Saint Esprit vous soutienne et vous console de mon ( ? ). Fais ce que je puis pour fortifier ( ? ) et de rendre ... qui pourroient estre faste sur mon esprit, je tascheraiy de marquer de mon devoir, j'y feray du moins tout ce qu'il me fera ( ? ), et je m'y appliqueray, avec ardeur, à vous marquer à l'un et à l'autre avec quel zèle et quel respect je fuis ». Permettez moy d'assurer vostre compagnie de mes très humbles respects.

Vostre très humbles et très obéissant serviteur. Le 16<sup>e</sup> novembre ».

**ADO 1<sup>E</sup> 976** : règlement de succession de la famille Frotté, signé le vingt-neuf mars 1737 : « Furent présents dame Suzanne de Cleray veusve de Samuel de Frotté escuier sieur de la Rimblière, et Samuel de Frotté, escuier sieur de la Rimblière, Pierre Jean de Frotté, escuier, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, aussi escuier, ses fils majeurs lesquels sont convenus de ce qu'il suit.

Scavoir que la dite dame de la Rimblière acorde et delaisse à ses dits fils les revenus de la terre de la Rimblière avec toutes ses dépendances pour vivre et s'entretenir de sorte que les dits biens susnommés en pourront disposer selon leur besoins l'exception du pré à noyer dont ladite dame se réserve la jouissance sans cependant que ses dits fils puissent vendre, engager, ou changer le fond de la dite terre sans le consentement de la dite dame leur mère, n'y abatte par pieds ou par branches aucuns arbres tant fruitiers que autres de dessus la dite terre à l'exception des bois paillables qu'il feront couper par coupes réglées en terres et saisons, et du bois dont ils auront besoin pour les réparations ou autrement, outre cela la dite dame de la Rimblière acorde à ses dits fils une rente foncière de six livres dix sols à prendre sur les héritiers de Toussaint Boulard et une autre aussi foncières de cinq livres à prendre sur les héritiers de Marin Despierres sans qu'ils puissent néanmoins vendre ou engager les dites rentes se contentans d'en toucher les arriérés ; la dite dame par bonté pour les dits sieurs ses fils leur accorder encore la moitié de tous les meubles tant morts que vifs à l'exception de l'argenterie qui se trouve parmi les meubles et leur laisse la somme de quatre cent quatre-vingt deux livres pour poursuivre et faire juger en dernier ressort le procès contre Jacques Baluet à l'occasion de Magdelaine d'Occagnes son épouse, et comme la dite dame de la Rimblière prend toujours conserver la maîtrise absolue de la dite terre, elle entend quelle pourra retirer la dite terre à ses dits fils pour en disposer à sa volonté revient à la dite dame de Chambre de dessus la cuisine avec le passé d'a costé de dessus la laverie, avec un logement pour ses chevaux ou austres bestes qu'elle voudra amener, et un fenil pour loger la foin du pré à noyer quelle s'est réservée ; et ses dits fils entreront à Pasques prochain en jouissance de la dite terre, dont du tour la dite dame de la Rimblière et les dits ses fils sont demeurés d'acord et le présent écrit demeurera aux mains de la dite dame fait à la Rimblière, le vingt-neuf mars mil sept cent trente sept, deux mots rayés et un mot interligne approuvés. Signé : Suzanne de Cleray, Rimblière, Pierre Jean de Frotté, Jacques de Frotté ».

- **Correspondances diverses :**

- **BNF FF Ms. 3090, fol. 84 : Lettre au comte du Bouchage de Gabriel de Montgommery, s.d. :** « Monsieur mon cousin, l'envie que j'ay de François et de vous me faict envoyé ce porteur expres. Et pour le longtemps qu'il y a je vous ay promy ung beau levrier, je vous cy envoyé ung ce midy par ung amy Madame qui m'asseuré qu'il y foisoys foy. Si ne le trouvez à votre fantassin, je mecray parmi vous cy recommandé quelqu'un d'aultre.

Je serai bieng mary que je ne serai plus long, sinon, sy je paye foy, je ne serai estre moy mesme messenger, quelqu'un viendront pour vous présenter mes très humbles recommandations. Et pryé ainsi monsieur mon cousin vous donner santé et longue vie.

Monsieur mon cousin, vous avez un fournisseur que vous m'avez aultres foys promys en place du Mont Saint Michel ; je vous pryé voulloir (...) Aux Roches, ce neufiesme décembre, Votre devoué cousin et amy, G. de Montgommery.

- **BNF Ms. FF 3190, fol.1 : Correspondance de Charles IX à Matignon, le 6 juillet 1562, à Melun :** « A notre amez et féal d'autant que nous avons cy devant

Charles le sieur de Matignon, gentilhomme de la Chambre et l'ung de ses lieutenants général cy Normandie. Ce que pour les troubles survenuz aux pays, Il n'a encouru peu jour analogue soug pouvoy cy en court de parlement de Rouen. A cette cause que les habitants dudit pays de Normandy ne puissent ignorer la charge que avons donnée audit sieur de Matignon. Mandons et ordonnons par la présente de publier la lettre dudit pourvye cy devant auditoyre à juridiction à huys ouvertz et à jour plaidoyable (...) Melun, le sixième jour de juillet 1562, Charles à Matignon sur les troubles en Normandie ».

**- BNF Ms. FF 3190, fol. 31 : Lettre à Rabondanges de Charles IX, à Saint-Maur, le cinquième jour de mai 1666 :** « Monsieur de Rabondanges, je scay le devoir grant que vous avez fait à l'exécution de la commission que je vous ai cy devant baillée pour faire pugnir les volleurs et briands de vostre consté et l'utilité qui en est sortie au pays, et m'assure que votre santé et disposition le pouvant porter, vous ne sauriez point y moins bien faire que vous avez fait jusques icy que ce je desirerois. Mais ayant scue que, vostre aage ne permettant pas d'en prendre la poine que vous avez fait devant et que ce pendant quelques ungs sous vostre nom et auctorité pourroient abuser de ladite commission et que les choses passeroient avec que moins de justice et de sincérité qu'il appartient, je vous prie, si tant est que n'y puissiez vacquer, vous ayez à m'en advertir incontinent et ne souffrir qu'elle s'exécute par autre sous vostre nom, affin que je regarde à y pouvoir, d'ailleurs et comme je verray la chose de requerir, priant Dieu, Monsieur de Rabondanges, vous avoir en sa garde. Escript à Saint Maur, le cinquième jour de may 1563 »

**- BNF Ms. FF 3190, fol 115 : Mémoire de Matignon au Roi de septembre 1562 :** « Qu'il plaise au roy, sa Majesté, mander s'il aura agréable que je prenne de l'argent sur les villes, villages et particulieres gens, en voullont bailler de leur bonnes volontés. Pour soldoyer les gens de guerre qu'il faut tenir dans les places de ce pays.

Le peuple est si foule et opprimé qu'il faudroyt vivre avant que accordee la levée desdites denrées s'il l'a agreable et y veult fournir de la bonne volonté.

Et parce qu'il sera si long de mectre des vivres en places où l'on met garnisons. Si sa majesté trouvera bon que l'on face battre les granges et prendre les bleds et autres munitions des huguenots et seditieux qui s'en sont fuiz pour les apporter dans lesdites places et tout ce qui dessus qu'il luy plaise commander que j'ay la depesche en lectre scellées du sceau de la chancellery. Le Roy n'i trouve mauvais le contenu cy ceste article, pourveu que l'on establisce ung tel ordre à la personne, desdits bleds et grains qu'il ne soy perdu ni esgarés rien en préjudice et dommage de ceulx à qui se trouveront appartenir et donné estre restituez. Pour poursuivre à la ville de Caen là où tous les rebelles et seditieux se sont retirés. Et pour estre Monsieur de Bouillon dans le chasteau, Monsieur d'Estampes ny veult rien entreprendre. Et aussitost qu'il sera esloigné avec ses forces ceulx qui seront audit lieu de Caen ni failliront a si remectre sus, et Montgommery qui est au Havre à si joindre avec eulx et commetront de plus grandes cruaultés qu'il n'ont point encore fait. L'on a mandé à Monsieur de Bouillon et luy arrivé y fera pourvoir. Aussi qu'il plaise à Sa Majesté de faire poursuivre aux officiers de la justice qui sont ceulx qui ont soustenu le peuple à estre rebelle et seditieux et qui leur ont montré le chemin. Fault voir les charges et informations faites contre lesdits officiers pour estre procedder à l'encontre d'eulx ainsi que de raison. Faict

au conseil privé du Roi tenu à Gaillon, le vingt-huictième jour de septembre 1562 ».

- **BNF Ms. FF 3190, fol. 121 : lettre de Gabriel de Montgomery, à M. le lieutenant général du bailliage du Costentin et juge présidial au siège de Saint Lo... de Ducey, ce quatrième jour de mars, s.a :** « Monsieur le lieutenant, après avoir receu le lettre que vous m'avez escripte et la coppie de rolle qu'a escripte lieutenant du Roy. J'ay bieng voulu escrire ung mot pour vous assurez qui a telle affaire ... Sergant, bieng qu'il est necessaire de bien advisez le moyen de faire ce que le Roy commande, mais j'ay pensé demander ce porteur vous voir pour entendre ce jour. Préférant vous entendre plustost que la grande compaignye fort assemblée, je vous dyrai ce que je luy ay commandé et par luy vous mander que scay ung plaisir vous admectre. Vous voiant, je vous recevray du plaisir que nous faict et cependant je ne recommanderay et fort, et de bon cœur, à vostre bonne grâce. Suppliant le souverain Seigneur. Monsieur le lieutenant, vous donne ung sainte bonne et longue vie. De Ducey, le quatrième jour de mars. G. Montgommery.

- **BNF MS. FF 3190, fol 123 : idem, Avranches, ce septiesme jour de juing, s.a. :** « Monsieur le lieutenant, je n'ay encore pu avoir le plaisir de vous voir mais aveceque j'ay entendu vous voulez venir et vous proclamez à Avranches. Ce qui lors me feray ce plaisir de venir jusqu'à quand nous y serons... Je vous fais entendre de ce porteur ce qui luy ay commander...n'approuvant que de moy le moment de departir suivant mon signal. Je ne gouverneray cy cela et regardez aussi le moyen de vous faire respondre de ma part et penseray d'aussy bon cœur comme je me recommande vous affectionnez bonne grâce. Demeurez Monsieur le lieutenant en sainte bonne et longue vie, de Ducey, le septième jour de juing. G. Montgommery ».

**BNF MS. FF 3190, fol 124 : Lettre de Montgomery à Pontroger, lieutenant pour le Roy à Grandville... de Jarzé (Jersey), ce troisième jour de septembre, s.a (probablement 1572) :** « Monsieur de Pontroger, m'estant sauvez de Paris par la grâce de Dieu, j'ay fuys cy ce lieu pour ma sécurité attendant la cognoissance quelle est la volonté du Roy et comment nous pouvons vivre par cy d'apports et pour ce que j'ay quelques commodités cy ma maison qui pourvoys assez de boys, logis, viviers et poullaillers. J'escript à ma femme pour ung ( ?) Je vous pay de aultant ceux qui m'ont apportez commoditez cy royaume vous sera possible, aultant pour moy comme jamais luy voullu faire pour vous. J'ay escript à Monsieur de Matignon, pour le supplier que ma famille cy royaume demeurez. Assurant tous de sa bonne volonté que ici bas ne voullans jamais règnes, ny auctorité. Assurez que j'ay à vous bonne volonté me garder vous faire.

Priez vos bonnes grâces de par Dieu, Monsieur de Pontroger vous donne cy Sainte, longue et heureuse vie, A Jerzé, le troisième jour de septembre »

**BNF Ms. FF 3389, fol 14-15 : procès verbal dressé par Gabriel de Montgomery, de la remise des reliquaires à lui par les habitants de Vire, le mercredi vingt-neufvième jour de juillet 1562 :** « Le Mercredy vingt-neufvième jour de juillet mil cinq cent soixante deulx. Nous Gabriel comte de Montgommery chevallier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, comte de Ducé et de Bourgbarré, estant arrivé cy ceste ville de Vire, avons faict comparaitre

cy devant nous ces hommes Mtre Pierre eschevin de l'esglise demeurant à Vire et Gilles Lambert, trésorier de l'esglise en ville de Vire ensqu'ilz cy present de Mtre. Regnault (...) faict commandemant du présent cy Roy et Monseigneur le prince de Condé en son nom reposes les reliquaires d'or et d'argent qu'ilz my cy garde deppendantz dessus la chambre du conseil et parlement de Vire (...) item deux angelotz portant ung reliquaire d'argent, ung grand calice d'argent doré avec sa patène, ung crucifix si font pesant huit marc, item deulx petitz calices d'argent doré avec leurs patènes et une petite icône d'argent et d'or si font pesant sept marc, item ung chef et deulx support à fond d'argent monté doré pesant trente marc et ung once, item ung grande croix d'argent et d'or pesant treize marc deulx once. Et promettons par la présente signée ».

**BNF Ms. FF 3389, fol. 16-17 : décharge des reliques de Vire, faite par Montgomery :** « Le Mercredy vingt-neuvième jour de juillet mil cinq cent soixante deux. Nous, Gabriel comte de Montgommery, chevalier, gentilhomme de la chambre du roy, comte de Ducé et Bourbarré estant arrivé en la ville de Vire A faict comparoir cy devant nous honorables hommes Jean du Boys eschevin et faict commandemant du présent cy Roy et Monseigneur le prince de Condé en son nom, remetz les reliquaires d'or et d'argent qu'ilz my cy garde deppendantz dessus la chambre du conseil et parlement de Vire. Lesquelz ont esté remonstré par les habitants de la dite ville de lesdits joyaux et reliquaires d'argent. G. de Montgommery »

- **Prières protestantes extraites du fonds de la famille de Frotté**

**ADO 1J 9 (1) : « A mes frères à quy nous souhaitons paix et miséricorde... » :**

« L'esprit de Dieu assure qu'aux timides c'est à dire à ceux qui craignent plus les hommes que Dieu et aux incrédules et aux execrables et aux meurtriers, aux paillardes et aux empoisonneurs, aux idolatres et à tous les menteurs (...) Le seigneur Jesus Christ soit ma lumière et mon salut.

A mes frères à quy nous souhaitons paix et misericorde de la part de Dieu.

C'est avec une douleur extreme que nous avons ouy, chers frères, en nostre seigneur la grande tantation à laquelle vous avez esté exposez et les dures calamités par lesquelles Dieu a voulu que vous soyez soumis, mais nous avons appris avec beaucoup plus de douleur la foiblesse qui vous a faict succomber à la tantation. Nous vous exhortons de pencer à vous mesme et d'i pencer sérieusement et de considerer ce que vous avez à repondre à celui quy vous a ordonné de le confesser devant les hommes. Sy vous voulez qu'il vous face l'honneur de vous confesser et de vous reconnoitre devant Dieu et devant les anges comment pourrons-nous subsister devant le siège et le tribunal de celui qui vous a commandé d'abandonner biens, possessions, maisons, femmes, pères, mères enfans à cause de son nom, vous promettant de vous rendre cens fois autant, comment pourrez-vous luy dire que vous avez resisté jusques au sang en combattant contre le peché, quelles ont été vos souffrances en comparaison de votre sauveur J. Ch. ? A t-il reculé quand il a veu la mort devant ses yeux, quanq il a fallu souffrir les fouets, les espines, les crachats, les cloux et la croix ? Qu'aurez-vous à dire à ses bienheureux martyrs dont vous estes les enfans, qui pour la cause que vous avez sy laschement abandonné, ont souffert le feu, la



prison, les gesnes, les tortures les plus cruelles ?(...) Que direz-vous à ces grands reformateurs qui par leur grands travaux auroient achevé ce glorieux ouvrage de reformation que vous avez laissé tomber par terre (...) Envisagez votre faute dans toute son étendue disant, O mes freres, que ferez-vous vostre conscience dans les fers ? Nous demande sans doute des conseils et nous allons vous les donner.

Premièrement, donnez vous garde dans ce péril où vous estes sans abandonné le Dieu du cœur, après l'avoir abandonné de la bouche car il arrive très souvent que Dieu abandonne à un sens reprouvé, ceux qui ont eu la lascheté de trahir leur conscience. Tel qui semble avoir aimé la vérité, vient après à la haïr et mesme à la persecuter. Deux choses pouvant produire ce mauvais effet.

La première chose, c'est le desesperer ; quand on vient à desesperer de la misericorde de Dieu, on vient incontinent à haïr la vérité et l'avoir en horreur, ne tombez pas dans cet estat, appliquez vous à considerer vostre faute mais non jusque au point de desesperer de la grâce de Dieu. Vostre péché est grand mais la misericorde de vostre bon Sauveur est infinie, il sait conserver des esleus partout. Il sauve quelquesfois en Babilone ceux qui appartiennent à Sion, pourveu qu'ils fassent tout leur devoir pour en sortir et qu'ils ne participent point à ses pechez et à ses idolatries, pour ne point participer à ses plaisirs. Travaillez donc de sortir de cette Sodome ou vostre salut court un grand risque en attendant que vous le puissiez faire, ne participez point à ces idolatries selon que nous vous le dirons incontinants.

La seconde chose qui vous pouvoir pousser à un degré dont vous ne reveniez jamais, scavoir le mespris de la vérité, c'est l'acoutumance d'abord. Il vous paroitra dur d'assister à un service aussy opposé au nostre : la veuë des images devant lesquels vous, les brutaux et supersticieux se proternent, vous fera de la peine. Vous souffrirez ridiculement cette langue barbare dans laquelle vous entendrez chanter des litanies, à l'honneur des créatures et au deshonneur du Créateur et, vous souffrirez encore davantage quant vous assisterez à ce que l'on appelle sacrifice de la messe où l'on vous fera adorer du pain. Mais il est à craindre que peu à peu, vous ne veniez à vous acoutumer à tout cela que d'alors, vous ne disiez quand à moi, je n'y croy pas et, cela ne suffit qu'ensuite, vous ne veniez à trouver cela moins mauvais, à regarder ces idolatries comme simple superstitions, qui ne soit ny bien ny mal, il est infaillible que ce chemin, vous conduira au mespris de la vérité et de là, infailliblement à l'enfer, car c'est le péché contre le Saint Esprit qui ne pardonne rien, ni en ce siècle, ni en celuy qui est à venir. Le conseil que nous avons donc à vous donner là-dessus, c'est de vous conserver dans une juste horreur pour le papisme. Il n'i peut avoir que la religion du demon qui se sert de telles armes pour reédifier sa maison, faire aller des gens avec le fer et le feu, les soldats, le pillage et les tourments. C'est le caractère de l'enfer, il n'y a que luy qui puisse inspirer de telles actions et ceux qui les font sont cuidament ses supots pour conserver cette horreur pour le papisme. N'oubliez pas à vous mettre continuellement devant les yeux toutes ces laideurs et ne les regardez pas à travers les adouciments que les docteurs du mensonge les font regarder aujourd'huy, voyez les temples plain d'images devant lesquelles on se proterne contre la défence expresse que Dieu en a faite, tu ne feras images taillée, ny aucune représentation, et tu ne te prosterner point devant Elles, et ne les serviras, et ne vous flattez pas sur ce qu'on ne vous obligera pour estre point à le faire car c'est la communion où vous estes qui faict cela et vous avez part au péché de cette idolatrie à moins que vous ne la destestiez de cœur et de bouche. Représentez vous les cultes idolatres consacrés aux créatures dans lequel on rend

à la mère de nostre seigneur J.C. et aux saints l'honneur qui n'appartient qu'à Dieu seul et souvenez vous de ses terribles paroles ».

**ADO 1J 9 (1) : prière secrète** (feuillet en A5, pliée en 12) : « Seigneur, nostre grand Dieu tout puissant et tout bon, nous nous prosternons aux pieds du trosne de sa majesté sainte pour te prier de nous pardonner nos fautes et nos offenses, nous reconnaissons avec confusion et avec douleur que nous sommes indignes de ta grâce, si tu regardes en nous-mesme. Car depuis que nous sommes au monde, nous n'avons cessé de t'offencer en pensées en paroles et en actions, et comment souillez que nous sommes de tant de péchez, osons nous nous présenter devant toy qui est la sainteté et la pureté mesme et dont les yeux ne peuvent voir le mal ? Aussy bon Dieu, n'en prendrions nous pas la hardiesse si tu ne nous l'avois toy-mesme donnée en nous (...)

(P.2) : Et maintenant Seigneur que tu as permis qu'on nous ait osté l'exercice de notre religion et la liberté de nos consciences, qu'on nous ait privéz de nos pasteurs et de toute consolation, que la violence de nos persécuteurs nous ait fait entrer dans la compagnie des superstitions et de ceux qui partagent ton service avec celui des créatures, et que nous soyons reduits au triste estat de nous voir contraints d'estre presens à un culte barbare et corrompu. Les inventions humaines sont mêlées avec ta parole sainte. O mon Dieu, pardonne nous notre faiblesse et notre infirmité, ne nous impute point ce crime d'avoir fléchi sous la rigueur de la persecution et de nous estre reunis par contrainte à une religion si pleine d'erreur et de doctrines si éloignées de la pureté du christianisme. N'examine point nostre faute à la rigueur mais veille nous les pardonner pour l'amour de Jesus Christ nostre unique sauveur. Fais nous la grâce de ne croire, ni de pratiquer, tant que nous serons dans cette cruelle servitude (plus dure mille fois que celle d'Egypte), rien qui ne soit conforme à ta sainte volonté que tu nous as mis en ta parole, que jamais nous te rendions qu'à toy seul, Dieu Eternel, nostre adoration et nos hommages. Par Jésus christ nostre unique Médiateur et intercesseur, accorde nous pour cet effect grand Dieu l'assistance de ton bon esprit qui nous forfitie dans cette misérable captivité contre la violence et les artifices de nos persécuteurs et contre notre propre faiblesse. Bon Dieu, tu as promis d'exaucer ceux qui t'invoquent de bon coeur dans ces detresses, délivre nous donc de nos misères, fais cesser la persécution de ton Eglise, confons la superstition et l'erreur, avance le règne de Jesus Christ par toute la terre, que la vérité opprimée refleurisse bientost plus plaine et plus pure que jamais. Hâte la délivrance, bon Dieu. Et nous fais voir tes merveilles en nos jours que toutes les nations de la terre soubmises à l'empire de Jesus Christ. N'escoutent que ta voix, toy qui es le seul infallible docteur, qui seul conduis au Salut et à qui seul est deu (dû) humble entière obéissance. Pserve nous, bon Dieu, de tous maux et de tous dangers, et nous donne ce qui nous est expédient. Pour ta gloire et pour nostre Salut. Prends en ta sainte garde tous nos parents.

**ADO 1J 9 (2) : prières pour ceux qui sont tombés** : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as tu abandonné ? Mais plutot mon Dieu, comment ai-je été assez malheureux pour t'abandonner après tous les témoignages que j'avais reçu de ton amour (...) (P.3) tout le dégât et le ravage que nous avons souffert c'est toy qui leur as commandé d'abatre ces temples dont nous pleurons aujourd'hui la ruine et qui as voulu qu'ils défrichent tous ces arbres que tu avois plantés et cultivés avec tant de soin (...) mais sy nous venons encore à examiner les raisons de la

conduite, ne seront nous pas obligés d'aquieser à tes jugements, car quel usage avons-nous fait de ces lieux sacrés que tu as détruits ? Quels avoient été les fruits et les plantes que tu as déracinés ? Nous avons fait de ta maison une caverne de brigands et un repère de bestes immondes. Nous avons tellement dégénéré de la prière de nos pères et de l'innocence de leurs meurs qu'il ne nous en restoit que le nom. Nous n'étions pas seulement des arbres stériles et infructueux comme le figuier que le Seigneur maudit, nous ressemblions à un plan de Sodome et Gomorre qui cachoit sous une belle écorce des cendres amères, capable d'empoisonner ceux qui en auroit goûté. Nos meilleures œuvres n'avoient tout au plus que l'apparence de la piété qu'un vain éclat et une beauté superficielle qui donnoit dans la vue et qui s'imposoit aux sens.

Je ne me justifierai point devant toi, Père Saint. Je ne me reprendrai point d'excuser ma faute et de diminuer l'horreur de mon péché par la considération des peines dont j'étois menacé qui m'exposaient à perdre mes biens, à me séparer de tout ce qui j'ay de plus cher et à périr de faim et de misère dans un cachot et des prisons encore plus affreuses ou dans les bois et dans les forêts, sy j'avois été assez heureux pour échapper à mes ennemis. Les premiers fidèles ont passé par toutes ces épreuves et ils n'ont point bronché (...) L'attachement que j'ay à mes biens, à ma liberté, à mon sang, à mes alliances et aux autres douceurs de la vie, n'est pas le moindre de mes crimes et, il ne sert qu'à aggraver ma condamnation. Le juge du monde admettoit-il devant son tribunal le procédé de ces faibles qui se laisse tenter sous prétexte qu'il ne sait pas de métier et qu'il a honte de mandier (...) Je ne parlerai pas même de ma délicatesse et de ma timidité naturelle quoi ce soit sans doute ce qui a le plus contribué à ma chute car, hélas, je say que cette maudite délicatesse qui m'a séduit, est la production de ma chère fille qui n'est pas meilleure que la mère qui l'a engendrée, qui comme elle est l'ennemi de Dieu et toujours prête à se révolter contre luy et sy j'ai de la timidité, elle devoit m'empêcher d'offenser mon Dieu... ».

- « **Conversion de Gabriel de Montgomery** » :

**BNF Ms. FF Ms 13962**

(Ouvrage collationné fin XVII<sup>e</sup> siècle : Fol. 1 à 88)

« Dieu m'ayant fait la grâce par sa miséricorde infinie de répandre sa lumière dans mon âme et de me toucher le cœur, pour me tirer de l'erreur où la naissance m'avoit engagé, où je m'estois fortifié par habitude, et par profession publique que j'étois obligé d'en faire et, d'où je n'avois aucun sujet d'espérer de sortir, par l'indifférence que j'avois de me vouloir éclaircir, par le peu d'application, que d'ordinaire les hommes de ma condition donnent aux affaires de leur salut, et que tout par la vaine assurance que m'avoient inspiré les faux principes de la religion prétendue réformée, d'une foy inadmissible, d'une prédestination indubitable, et d'une imputation certaine de toute la justice de Jésus Christ, je serais coupable envers Dieu et envers les hommes d'une ingratitude sans pareille si je ne publiais à tous ceux qui me voudront entendre principalement à ceux de ma famille qui font encore qui sont encore librement où j'étois les moyens dont Dieu s'est servi pour opérer en moy ce changement (...)

Considérations qui me retenait dans la Religion prétendue réformée :

La naissance étoit la première et je ne croyais pas qu'un filz dût estre esleu d'une autre religion que celle de son père ; surtout ces pères avec une belle naissance avoit une assez grande fortune pour ne pas croire que la nécessité, ou quelque autre pensée du siècle cy eut engagé, assez d'intelligence et de lumière naturelle pour ne rien attribuer à la stupidité, du respect pour la religion pour n'estre pas accusé de libertinage et d'impiété ; et sachant que mon Père avoit eu toutes les qualités, je me reposais sur la religion, et me mettais pas en peine d'en savoir davantage. La seconde estoit une fuite de cette première de me voir dans un rang considérable parmy ceux de ma religion ; et comme la nouvelle Religion à cela de particulier, dans ces lieux, d'unir entre'eux tous les membres autant qu'il leur est possible et de s'entreaider mutuellement dans leur nécessités, de ménager soigneusement les intérêts du party et de déférer beaucoup à ceux dont je pouvois attendre de l'appuy, je m'estois bien doux de me voir toujours en estat d'estre considéré et les hommes de condition donnent sousvent dans ce sentiment qui le flatte. La troisième et la plus forte estoit l'ignorance où l'on m'entretenoit de la religion des catholiques, que les ministres me présentoient toute autre qu'elle n'est, pleine d'abus et de superstitions, injurieuse à la grâce de Jésus Christ et aux mérites de la passion, coupable d'idolâtrie en deux grandes party, sur la matière de l'Eucharistie, sur l'invocation des Saintz, et la vénération de leurs reliques et des images, et comme je ne lisois aucun de leur livre, où me faisois mesme croire qu'ils n'en composait pour la desfense de leur religion parce qu'il estoient eux-mesme connoisseurs qu'elle estoit telle qu'on me les représentoient, ce quil n'y avoit que les bénéfices, les charges, les dignitez, les honneurs, et les faveurs de l'Eglise et de la Cour qui les empêchoient de l'abandonnez.

La quatrième estoit, comme je l'ay desja dit, la persuasion d'une prédestination assurée et infaillible, l'extension et l'affermissement de toute crainte du jugement de Dieu par l'égalité des Péchez pour lesquels je n'y avoit point de châtiment à appréhender de la part des eleuz, (...) La cinquième estoit l'indifférence pour la piété et pour toutes les bonnes œuvres qui nous sont sy souvent commandé dans toutes les saintes écritures, et sur lesquelles seules Jesus Christ dit que nous serons jugez, la liberté de vivre sans estre obligez de passer par cette torture comme l'appellent la confession, point de carême, point d'abstinence, ny de jeûne reglez, ny rien qui s'oppose à la sensualité, et point d'autre profession de l'évangile de Jésus Christ que je vante de la lire, sans fermeture en peine de pratique la voye étroite qui y est prêchée. La sixième étoit la considération d'estant d'autre nations que j'étois séparé de l'église romaine au siècle passé aussy bien que la françoise et, qui ne faisoit croire que cette séparation avoit esté l'ouvrage de Dieu, puisquelle avoit esté su grandement prompte. Enfin j'y estoit retenu par le peu de temps et de soin que je me donnoit pour faire réflexion continuellement les reproches des Catholiques qui les qualifiant d'hérétiques pour la séparation qu'ils avouait d'avoir faite d'avec la vraie esglise de Jesus Christ, ou leurs auteurs de leur secte avoit esté baptizez et de laquelle j'avois receu l'évangile et tout ce qui l'avoit fait chrétienne ; et cette séparation estant de mesmes espèces que celles de tous les hérétiques précédant, qui ne se sont séparé que de la mesme esglise, j'avois d'autant plus sujet d'appréhender que leur reproches ne fussent bien fondéz et, néantmoins je faisois tout ce que je pouvois pour les estouffer, je rejettois mesmes les meneurs qui semblaient propre pour écouter ma conférence que me vouloir parler, et je m'estois tellement affermy dans ma résolution de ne plus rien entendre qui tendis à mes clameurs que je repondais à mes amiz et à moi-mesme, que c'estoit une affaire faite et que j'avois assez délibéré sur les choix de ma

religion, quoy qu'il fut vray que je n'en eusse jamais ny bien examiné les raisons, ny rien ecouté qui n'en pu de s'abuser de fausses idées qu'on m'avoit donné de la croyance des Catholiques.

Ainsy j'estois de ces malades desesperez à qui les remèdes sont mortels et quand pour me de faire des agitations que me donnoit les mouvements de ma conscience, je ramassoit toutes les raisons qui me retenaient dans la Religion où j'estois né (...)

Raison ou motifs de ma conversion :

La naissance qui estoit la mère de toutes les autres se présenta la première, et me fit souvenir que mes ancêtres depuis plus huit cents ans estoient catholiques jusqu'au dernier siècle, qu'ils avait dotté la meilleure abbaye de Normandie, qu'ils avoient fondé des eglizes et des chapelles pour y offrir à perpétuité la sacrifice du corps de Jesus Christ et celuy de ma famille qui s'en estoit retiré le premier, l'avoit fait ensuite d'une disgrâce qui est assez connue et qu'il se laissa peut estre emporter par l'exemple de ce Prince qui s'estoit mis du Party et dont les enfants ont depuis repris la religion de leur pères ; le bon sens me représentait que Jesus Christ ayant promis à son eglise une perpétuité visible puisqu'il l'appellait son royaume ou que si elle étoit tombée en ruine longtemps auparavant je n'eut point d'eglize jusqu'à la venue des nouveaux réformateurs et que tous les chrétiens repandu par le monde n'eussent point de véritable religion sinon catholique n'estoit la véritable ; je savois que mes ancestres jusqu'au derniers siècles n'avoient point eu d'autres religions que celle de mon Roy, en ce que mon roy n'ont acquis à confesser lui-mesmes d'estre chrétien que dans l'eglise catholique.

(P.7) : Il n'y a point de noblesse dans ce Royaume pour peu ancienne quelle soit qui ne puisse faire les mesmes réflexions et montrez dans les eglizes des catholiques des marques de piétez et la foy de leurs pères et par ceux qui sont engagé dans la nouvelle Religion ne peut montrer plus haut que cent ans pour faire preuve de l'antiquité de la croyance. Quand je venois encore à considérer par quelle sorte de gens s'est faite cette prétenduë réformation ; par des moynes défroquez, par des ecclésiastiques libertins, par des artisans de la lie du peuple qui s'ingéroient dans la fonction de sacrements et qui s'arogeoient en particulier plus d'autorité pour l'interprétation de l'écriture sainte qu'en donnoient l'Eglise universelle et qu'elle n'a été finie que de guerres, de séditions, et de révolte, je n'y voyoit point les caractères de l'Eglise de Jésus Christ qui n'a esté fondée que par la patience et la douceur, sans résistance aux puissances supérieures, ny mesme aux plus étranges supplications, aux guerres, et aux désordres, et je ne voyois point ce qui pouvoit attirer à cette nouvelle religion, ceux qui l'embrassèrent au siècle passé, sinon un déffault de connaissance faussée par leurs troubles et par les reversement des affaires qu'ils espéroient establir en prenant leur party. Ainsy je ne doutois point que si mes ayeulx qui sont sortis de l'Eglise Catholique eussent pû voir les choses comme nous les voyons aujourd'huy se laissent surprendre aux apparences d'une vaine et prétenduë réformation. Ils verroient maintenant que les premiers emportements qui ne tendoient qu'à leur donner de l'aversion pour l'eglise romaine pour un peu rallentis et que leurs ministres s'adoucissent peu à peu, que le Pape ne passe plus pour l'Antechrist, que la créance de la Réalité n'a plus de venin, et qu'elle n'est plus contraire à la Piété, que les Saints Pères ne sont plus des docteurs d'erreur et de mensonges, qu'on ne tache à parler comme eux,

ils verroient que les plus sincères de leurs ministres reviennent à l'Eglise Catholique, que ceux qui le sont moins garde leur secret, et qu'il n'y a plus de honte ou d'intérêt qui retiennent les autres, et si je voyois, car enfin peut-on douter qu'il ne retourne assez promptement en l'Eglise qui avoit fait chrétien et d'où je n'estois sorti que par surprise. Puisque donc Dieu nous a fait la grâce de reconnaître le mauvais parce qu'ils ont tout fait pour les laisser précipiter dans l'erreur, que pouvons-nous faire, sinon de nous remettre au mesme estat là où ils estoient avant leur chute, et des rentes ou héritages qui'ils avoient receu de leur ancestres, en la naissance nous donne droit et dont nous aurions perdus, ou interrompu la possession plutost par ignorance que par élections.

Ayant ainsy mis la considération de ma naissance dans la balance, elle l'emportoit fortement vers la religion Catholique et l'emportera toujours sur tous les esprits raisonnables.

La seconde ne fit pas beaucoup de résistance pour se rendre, et j'eus honte d'avoir crû que ma Religion pût servir à mes intérêt, ou dût soutenir mon ambition, je vis bien que cet esprit d'association et de liaisons n'estoit par un esprit de charité et qu'il valait mieux estre les derniers dans la maison de Dieu que de tenir quelque rang d'honneur, parmy ceux qui s'en sont retirez.

La troisième qui m'avoit paru la plus forte pendant que j'estoit dans l'ignorance de la croyance des catholiques devient la plus faible sitost que j'en eut pris quelques instructions, quand on m'eust osté les bandeaux qui me couvraient les yeux et qui m'empêchaient de voir la vérité, quand on eût quéry de cette jaunisse que la bile des ministres avoit répanduë dans mon sang, et qui me faisoient apercevoir les laideurs et les difformitez en l'Eglise romaine qui m'estoit que dans mon imagination, alors je commençay à reconnaître la véritable épouse de Jésus Christ, je la vit telle que l'apostre l'avoit décrite, toute pure, toute sainte, et sans tâche; et j'avouay qu'il falloit estre infidèle pour accuser d'avoir manquer de fidélité à son époux.

On me la fit voir depuis son berceau jusqu'à ce jour triomphante de toutes les héritiers, sans altération dans la doctrine sans participation ny mélange d'aucune erreur et sans diminution aucune de cet air majestueux qui luy avoit attiré l'affection de son époux. On me montra dans son sein tout ce qu'il y avoit de pieux et de saint depuis les apostres jusqu'à nous, c'est-à-dire qu'on ne pouvoit nommer aucun saint qui n'eu vécu et qui ne fut mort dans la foy de l'Eglise romaine; enfin on me desabusa si parfaitement de toutes les fausses idées qu'on m'en avoit donnée qu'après avoir déplorer mon aveuglement précédent, je ne pus assez admirer la mauvaises foy des ministres prétenduë reformez, qui scavent que tous ces abus, ces superstitions, et ces idolâtries dont ils accusent l'eglise romaine ne sont qu'imposture et calomnies inventées à dessein de la rendre odieuse et pour entretenir la division qui s'est fait subsister.

Ils scavent que de dire que ces catholiques adorent le pain en l'Eucharistie, puisqu'au contraire ils n'ignorent pas que les catholiques protestent de ny rien adorer autre chose que le corps de Jésus Christ, qui est adorable partout où il est, comme Calvin luy-mesme le soustient contre les Luthériens, qu'il blâme de ne pas l'adorer en l'Eucharistie, là où ils croyent qu'il soit; ainsi les catholiques ne peuvent estre idolâtres d'adorer le corps de Jésus Christ en l'Eucharistie, ou de croire qu'il y sont puisque Jésus Christ a dit cecy en mon corps. Ils scavent que c'est une injuste accusation qu'ils ont intenté contre les catholiques de dire qu'ils sont prévaricateurs du testament de Jésus Christ pour avoir retranché la coupe aux laïques puisqu'eux même en dispensant ces infirmes, ces enfants, ou ceux qui ont

aversion pour le vin ; et ils verront tantôt de quelle manière leurs premiers Réformateurs se gouvernoient sur ce point ; Il ne savent pas que c'est une calomnie, que Calvin a avancé imprudemment quand il combat sur l'intercession des saints au troisième livre de son institution chapitre 20, que les catholiques méprisent la médiation de Jésus Christ, ne luy adressent jamais de prières, ny ne font mention de luy dans les litanies, leurs hymnes et leurs proses ; puisqu'ils savent au contraire que les catholiques ne fondent d'intercession, à la gloire des saints que sur le mérite de J.C. et qu'ils ne regardent que comme des trophées qu'il est acquis par son sang ou comme membre unis à son corps glorieux et qui n'ont dénié que celle qu'il leur communique, et qu'enfin toute leur oraison, leurs hymnes et leurs litanies ne commencent, et ne se terminent que par J.C. au seul nom duquel ils mettent leur confiance et leur Salut. Ils savent que c'est une calomnie de dire que les Catholiques se glorifient du mérite de leur bonnes œuvres, et qu'ils se les attribuent comme faites par leur propre force et vertu, puisqu'ils savent au contraire faire la moindre bonne action, si elle n'en est accompagnée, fortifiée et produite par la grâce que J.C. seul nous a méritée et qui couronne ses dons en couronnant nos mérites.

(P.11) : « Ils savent que c'est ridicule les accusations de dire que les catholiques ne croient pas que le sang de J.C. suffise pour la rémission des péchez des morts, ou des vivants, veu qu'ils ont recours à la pénitence, aux jeunes, aux satisfactions, aux indulgences, qu'ils ne considèrent que comme des applications du mort et du sang de J.C. dans le sens que Saint Paul disoit, « J'accomplis par mes souffrances ce qui manque à la Passion de Jésus Christ aux Colossiens, chap. 1. ». Ils savent que c'est une calomnie de dire que les Catholiques quittent le service principal de Dieu pour s'attacher à leur Rozaire, leur scapulaire, des croix, des médailles, et des chapelles puisqu'ils savent que ces petites dévotions ne sont instituées que pour entretenir la piété des fidèles et pour tâcher de les mettre continuellement en la présence de Dieu dont ces choses leur renouvellent la mémoire et les grâces que l'esglise en condamne et en déteste le premier abus et que les ministres qui en sont les sujets de leur raillerie pour divertir le petit troupeau n'en peuvent avec tout leur fiel par les plus aigrement que font leur prédicateur catholique.

Ils desavouront sans doute l'horrible calomnie dont les premiers réformateurs noircissent la sainteté du célibat et les vœux de chasteté ; Calvin qui n'ose nommer le crime qui ne se nomme point, de peur de renouveler la douleur le montre incessamment au doigt dans le beau chapitre contre ceux dont on a tiré l'article de leur confession de foy qui attribue à Satan les vœux de chasteté ; on devine assez ce que les catholiques pouvoient répondre à cette accusation. (...)

(P. 14) : Ce n'est pas le fait d'un cavalier de disputer de controverse et quoy qu'au lieu de pur entestement que j'avois de ne vouloir rien entendre qui put m'éclaircir, on n'est mis en état de rendre raison de ma foy, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire icy ce qu'on a fait tant de fois et ce qui se fait tous les jours avec tant d'abondance dans les livres des Catholiques contre ce qu'on avoit dit, j'avois mesme jugé à propos de faire l'éloge icy de deux petits livres qui ont beaucoup servi à m'éclaircir et à me fortifier dans la Religion Catholique afin d'inviter à leur lecture tous ceux qui sont dans l'erreur où j'étois, et je le ferois par reconnaissance pour si leurs auteurs ne s'y opposaient pas, et intitulé *L'Hérésie convaincuë*, à Paris, chez la veuve Thiboult ; l'autre, *Motifs des réunions*, à Paris, chez Saureux, dans l'un j'y vois les erreurs de deux religions prétendüe réformez de Luther et des calvinistes dans leur origine avec celle quelle ont de commun et

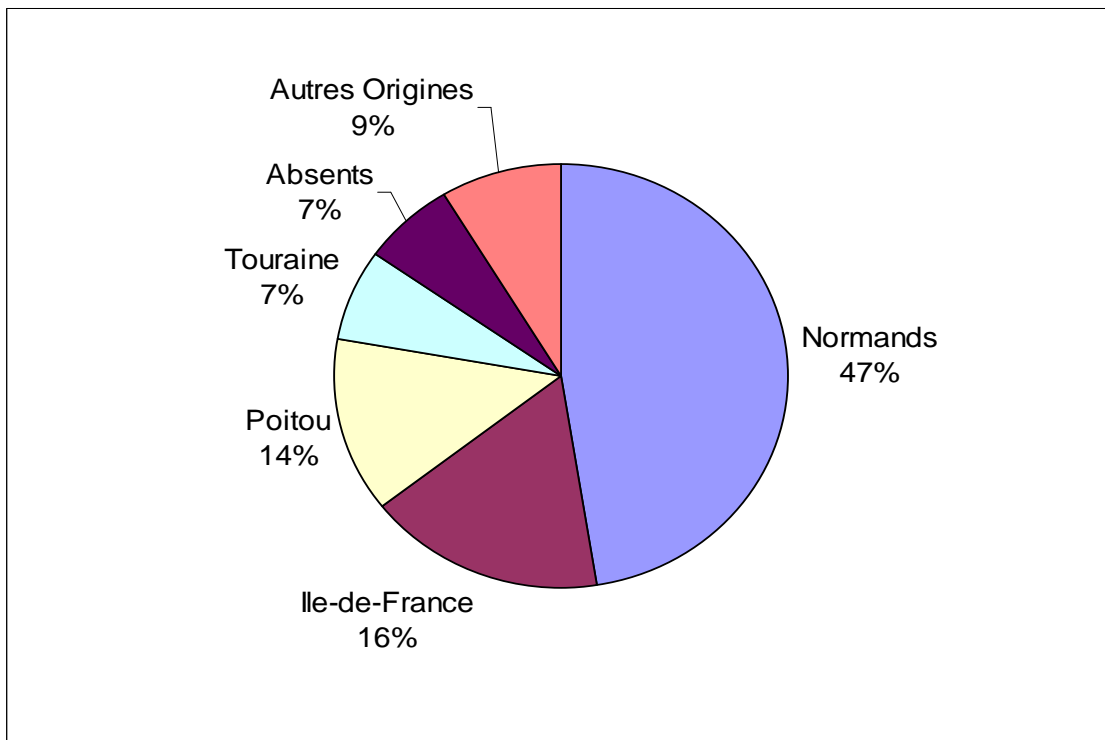
d'opposé si bien débarrassé de l'obscurité où leur avoit voulu mettre et si puissamment convaincuë quelles sont capables de donner l'horreur à ceux qui ont le moindre sentiment de piété, l'auteur fait un tableau si aimable de la religion Catholique si évidemment la succession de la doctrine de J.C. qui sy est conservée depuis les apostres jusqu'à ce jour, malgré les attaques de toutes les hérésies dont il fait le dénombrement et qu'il fait voir, navoit esté condamné que par cette église. Il y prosne si clairement la réalité et l'excellence de l'eucharistie quil n'y a qu'une opiniastreté volontaire qui puisse resister au si puissants attraits ; à ces deux livres, je joignis les controverse du Cardinal de Richelieu, qui non seulement continuèrent de m'affermir dans la religion Catholique par ses solides raisonnements et par la réfutation de tous les arguments des adversaires mais me jettent encore dans l'étonnement de voir qu'il y eut après cela des ministres qui veulent soutenir leur fausse religion qu'il y est fortement détruite, je n'en trouve point d'autre raison sinon qu'il ne veulent pas lire ces livres et qu'ils en cachent aux autres ou deffendent la lecture de peur qn'on ne les abandonne comme il arriveroit infailliblement si l'on puisoit dans ces livres les instructions que l'on y trouve.

Mais ce qu'on m'a rendu palpable et ce que je trouve obligé de dire est que de toutes les hérésies qui se sont élevés contre l'esglise de J.C., il n'y en a point eû de si imprudente à l'égard de l'écriture sainte que la prétenduë réformée de Calvin ; car de tous les hérétiques, pour appuyer leurs erreurs trouvèrent dans l'écriture sainte sinon le genre au moins l'écorce de la lettre qui leur estoit apparemment favorable, ces autres rejetoient entièrement les livres qui leur estoient ouvertement contraires, ou en retranchaient ce qui leur nuisait (...)

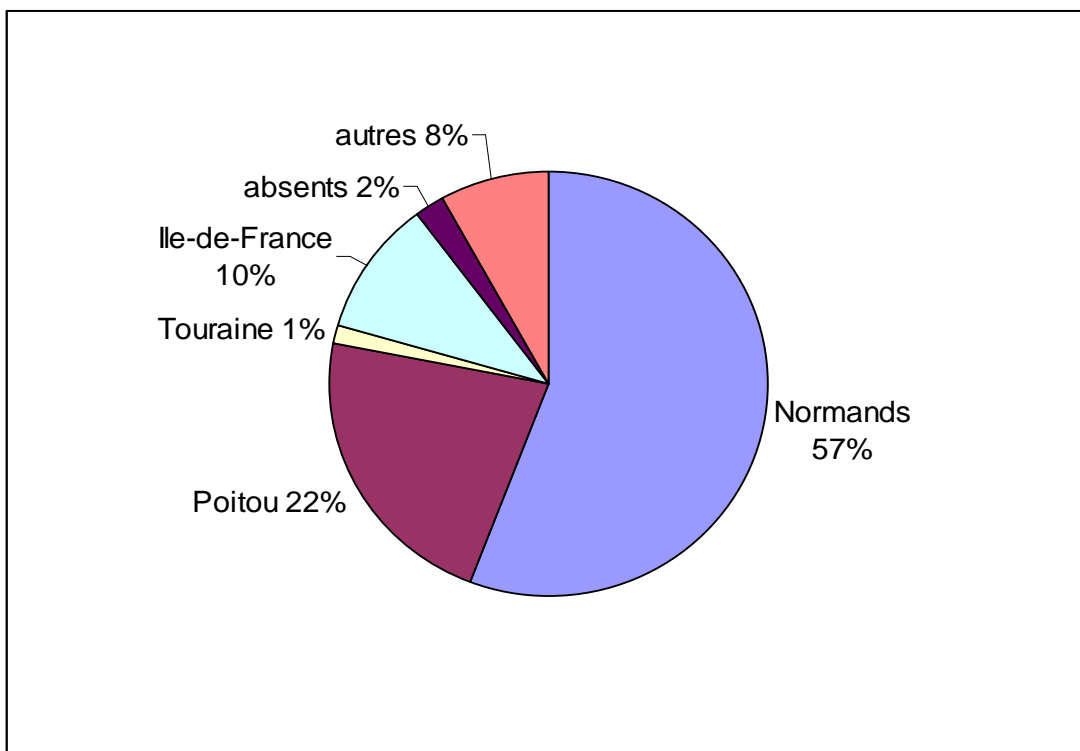


- **Partage géographique des soldats dans les Montres du duc d'Alençon, fait à Domfront le 17 mars 1574 (BNF Ms. FF 24 534)**

Sur 59 hommes d'armes :



Sur 83 archers :



|   |
|---|
| <b>Liste des abréviations utilisées</b> |
|---|

|   |
|---|
| ADC : archives départementales du Calvados              |
| ADO : archives départementales de l'Orne                |
| ADM : archives départementales de la Manche             |
| AMA : archives municipales d'Alençon                    |
| AN : archives nationales                                |
| KSP: Calendar of State Papers                           |
| B.M.S.: baptêmes-mariages-sépultures                    |
| B.N.F. : Bibliothèque Nationale Française               |
| BPF : bibliothèque du protestantisme français           |
| PO : pièces originales                                  |
| D.B. : dossiers bleus                                   |
| Carr. Hoz. : Carrés d'Hozier                            |
| Cab. Hoz. : Cabinet d'Hozier                            |
| FF : fonds français                                     |
| Ms : manuscrits   |
| N H : Nouveau Hozier                                    |
| S.H.A.O : Société historique et archéologique de l'Orne |
| S.H.P.F : Société historique du Protestantisme français |
| s.d : sans date   |
| s.i : sans indication                                   |
| s.e: sans éditeur                                       |

## Index des noms (familles ou personnes):

- Albret, Jeanne d' : 93, 102, 103, 108, 124, 167, 217, 219, 220, 331, 332, 357, 359, 542
- Auxépales, Henri-Robert, sr. de Sainte-Marie-du-Mont : 37, 105, 106, 111, 146, 168, 169, 170, 217, 224, 226, 310, 330, 367-369, 393, 447, 545
- Beaumanoir marquis de Lavardin, sr de Tucé et de Malicorne, Charles et Jean : 217, 231, 235, 250, 265, 298
- Bonvoust, Pierre de : 55, 127, 133, 333,
- Bouvoust, Claude de : 127, 128
- Bouquetot, Jean de, sr du Breuil : 217, 364, 377, 394, 395
- Bouquetot, Suzanne de : 393-397
- Bricqueville, François de, baron de Colombières : 32, 37, 48, 59-61, 66, 104-105, 106, 108, 109, 110, 121, 130, 137, 139, 146, 149, 154, 164, 169, 171-173, 186, 203, 215, 217, 224, 226, 236, 245, 259, 268, 279-283, 285, 287, 300, 310, 312, 332, 358, 397, 415, 540, 545
- Bricqueville, Gabriel de la Luzerne et Paul de Colombières : 309, 311, 317, 360, 447-450
- Carbonnel, sr de Montreuil, Guillaume de et, Henri, sr de Canisy : 106, 168, 237, 289, 324, 360, 364, 365, 393,
- Champernown, Artus et Goven : 190, 191, 226, 241, 273, 339
- Champernown, Henry : 272, 339
- Châtillon, François de, sieur d'Andelot : 102, 103
- Châtillon, Gaspard de, amiral de Coligny : 102, 103, 158, 166, 186, 187, 190, 191, 193, 194, 200, 201, 202, 205, 220, 227, 231, 234, 274, 331, 542
- Chaumont, Jean de, sieur de Guitry : 236, 246, 259, 273, 298
- Clermont-Gallerande, Suzanne : 398, 457, 458, 502
- Cleray, Suzanne de : 490-496, 517
- Condé, Henri de Bourbon, prince de : 293, 305, 306
- Condé, Louis Ier de Bourbon, prince de : 105, 115, 116, 165, 166, 175-180, 187, 191, 192, 193, 200, 201, 202, 205, 215, 219, 231, 234, 542
- Crux, baron de Larchamp, sr de la Lande-Patry, Jacques-Antoine : 104, 145, 311, 316,
- Dupont, sr de Ronfeugerai et de Garencière, Gilles de : 366,
- Erard, de la Fontaine-Badoire Jacques et Jean: 49, 50, 489,
- Ferrières, Jean de Maligny, sieur de, vidame de Chartres : 134, 163, 174, 180, 182, 187, 203, 220, 224, 292
- Friche du Marie : 50
- Frotté (famille) : 6, 49, 89, 97, 98, 360, 386, 389, 449, 452, 516, 546
- Frotté, Gabriel-Charles, sr de Couterne : 5, 6, 515, 532, 533, 534, 548
- Frotté, Gabriel, sr de Couterne : 100, 416
- Frotté, sr de la Rimblière, Jacques de : 508-512, 517
- Frotté, Jean de : 58, 72, 98, 99, 135, 399
- Frotté, Pierre de : 502-504
- Frotté, René de, sieur de Sey et Benjamin : 99, 100, 107, 225, 259, 270, 339, 386
- Frotté, Samuel de, sr de La Rimblière : 489, 492, 493, 494, 496, 497, 517, 518, 520, 523, 526, 528
- Glapion, Guillaume de, sr de la Boissière et de Hautpol : 56, 128
- Grésille François, sr de Saint-Honorine la Chardonne : 32, 73, 74, 88, 144
- Grimoult Nicolas et Louis-Gédéon : 290, 291, 360, 370-373, 382-385, 390
- Hautemer, Guillaume de, sieur de Fervacques : 49, 389, 390, 437, 439, 506, 507,
- Houssemaine : 50, 488, 491,
- La Marck, Henri-Robert de, duc de Bouillon : 38, 45, 155, 157, 158, 160, 161, 206, 210, 215, 252,
- La Noue, François de : 216, 235, 241, 244, 245
- La Rochefoucauld, François, comte de : 102, 166, 306,
- La Suse, Nicolas de, et Françoise de Laval : 342, 343, 392,
- Le Coutellier, Jeanne : 58, 72, 73
- Le Fevre de la Boderie, Antoine et Guy : 298, 302-303
- Le Hérisse Amboise, et René, son frère : 32, 245, 259,
- Le Hayer, Abraham et Pierre, sr de Semalley : 49, 50, 386, 387, 388,
- Le Secq, Jacqueline : 57
- Loges de Chauvigny, Julien et Jean : 256, 257
- Longueville, Henri II de Valois : 408
- Magneville, sr de la Haye-du-Puit Arthur de, et Gédéon : 327, 368, 515
- Mandat, Françoise du : 260, 261
- Mandat, Guillaume du du : 261
- Matignon, Jacques de Goyon, comte de : 39, 40, 103, 110, 124, 153, 156, 157, 163, 174, 189, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 222, 223, 226, 232, 236, 238, 244, 247, 250, 252-258, 264, 265, 267, 272, 273, 279, 298, 299, 307, 308, 330
- Méherenc, sr de la Conseillère, Pierre : 469-473
- Montchrestien, Antoine de : 410-413, 417
- Montgomery (comtes de) : 16, 44, 48, 62, 70, 71, 89, 362, 363, 375-382, 430, 431, 433, 437, 449
- Montgomery, Claude de Lorges : 100
- Montgomery, Isabelle de Lorges : 66, 67, 68, 110, 181, 217, 289, 335-339, 341-348, 375
- Montgomery, Gabriel de Lorges, comte de : 9, 17, 62, 63, 65, 67, 69, 71, 107, 110-123, 137, 143-151, 153, 163, 165, 167, 171-206, 210-220, 224-230, 233, 236-261, 264, 265, 267, 268-285, 295, 335, 339, 341, 358, 426, 427, 428, 429, 539, 540, 543

- Montgomery, Gabriel II de Lorges, comte de : 217, 296, 297, 318, 321, 325, 327, 330, 339, 349, 375, 382, 394, 407, 414, 415, 422, 424, 435, 449, 543, 545
- Montgomery, Gabriel III de Lorges, comte de : 395,
- Montgomery, Jacques de Lorges, comte de : 63, 64, 66, 67, 68, 68, 69, 70, 113, 118, 173
- Montgomery, Jacques II de Lorges : 217, 220, 230, 287, 288, 290-297, 301, 308, 309, 317, 339, 349, 375, 382, 392, 418, 419, 429, 430, 434, 543
- Montgomery, Jacques III de Lorges : 462,
- Montgomery, Jacques, sr de Courbouzon : 218, 289, 308, 339, 451, 452
- Montgomery, Louis de Lorges, comte de Ducé: 457, 458, 459, 461, 462, 467
- Navarre, Antoine de : 103, 105, 108, 158, 161, 162, 166, 167
- Navarre, Henri de :, 220, 224, 235, 236, 252, 265, 266, 269, 275, 286, 291-293, 296, 297, 301- 303, 305-312, 316, 322, 331, 332, 356, 389, 542
- Navarre, Marguerite de : 9, 24, 38, 41, 52, 59, 63, 72, 91-100, 103, 123, 126, 136, 141, 145, 161, 259, 260, 332, 357, 538
- Neufville, sr du Mesnil-Baclé et de la Fressengère : 515
- Oissey, Jean, sieur du Touchet : 107, 108, 225, 295,
- Payen, Guillaume, sieur de La Poupelière : 32, 48, 60, 62, 73, 88, 104, 107, 109, 134, 139, 144, 145, 155, 271, 295, 296, 335, 360-362, 544,
- Pellevé, Jehan de, sr de Tracy, baron de Flers : 40, 60, 107, 144, 158, 311, 315
- Piennes, Isaac et Simon de : 106, 168, 169, 367, 368, 394, 415, 447
- Pierrepont, Guillaume, sieur de Montcocq : 186, 358
- Pierrepont, François de, sieur de Ronceray : 62, 106, 170
- Pierrepont, Gilles, sr d'Esquay : 135, 170, 171
- Pierrepont, Louis de sr de Lambeilles : 170
- Pillois, Jacques et Louis, sr de Montigny : 141
- Pomereul, Françoise de : 109, 155, 335,
- Porcien, Antoine de Croy, prince de : 168
- Poyet (ou Poulet) Hugues, sir, gouverneur de l'île de Jersey : 230, 241
- Rabondanges, Louis et François de: 40, 142, 158, 159, 160, 187, 206, 209, 212, 213, 215, 223, 224, 358,
- Refuge, Jean de, comte de Coësmes, sr de Gallardon : 100, 217, 236, 259, 273, 340, 394
- Richier, sr de Cerisy : 146, 360, 366, 367, 368, 447
- Rohan, René, vicomte de : 166, 306
- Sainte-Marie d'Aigneaux (famille) : 48, 59, 62, 287, 330
- Sainte-Marie d'Aigneaux, Jacques de, sr. de la Haye Hellouze : 169, 173, 186, 203, 204, 215, 217, 226, 259
- Sainte-Marie d'Aigneaux, Jean-Jacques de : 326, 358
- Sainte-Marie d'Aigneaux, Jacques II, sr de Canchy : 369, 447
- Sainte-Marie d'Aigneaux, Nicolas de : 104, 106, 109, 139, 146, 148, 154, 156, 348, 545
- Sainte-Marthe, Charles : 136, 141,
- Saint-Germain, Jean de, sieur de Rouvrou et Jacques et Jean, sr de Fontenay : 104, 364
- Saint-Simon, baron de Courtomer (famille): 49, 360, 368, 369, 370, 371, 449
- Sarcilly, Philippe de, sieur de La Fressengère : 104, 107, 156
- Silly, Anne de : 158
- Soubise, Jean de Parthenay-L'Archevesque, baron de : 168
- Thézart, baron de Tournebu, Jacques de : 371
- Torchamp, sr de Laisné, François de : 436
- Vassy, Jacques de, sieur de la Forest d'Auvray : 104, 107, 135, 139, 145, 364, 394, 395, 397, 407, 415

## Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| Introduction :   | 5          |
| <b><u>Première Partie : La réception du protestantisme dans la noblesse bas-normande</u></b>   | <b>19</b>  |
| <b>Chapitre I. : L'espace, le temps et les nobles</b>  | <b>20</b>  |
| I. La spécificité nobiliaire bas-normande  | 22         |
| II. Insertion économique et ascension politique des nobles protestants   | 51         |
| <b>Chapitre II. : L'irruption de la division religieuse dans les familles nobles aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles</b> | <b>75</b>  |
| I. Une question lancinante : Pourquoi devient-on protestant ?  | 75         |
| II. Une division profonde au sein des familles, marque des « bigarrures » confessionnelles   | 123        |
| <b>Chapitre III. : Manifester son altérité, marquer la rupture religieuse</b>  | <b>131</b> |
| I. Une mesure du trouble du début des années 1560 : les rôles du ban et de l'arrière-ban   | 131        |
| II. La vague d'iconoclasme, facteur d'identité religieuse  | 135        |
| <b><u>Deuxième partie : La noblesse réformée en armes : une liberté héroïque et mystique</u></b>                                     | <b>152</b> |
| <b>Chapitre I. : La première génération de guerriers de la Cause, l'époque héroïque (1562-1574)</b>                                  | <b>153</b> |
| I. « Pour faire la guerre aux ennemys de Dieu et du Roy »  | 154        |
| 1) L'état des forces en présence   | 154        |
| 2) 1562-1563 : premières confrontations  | 163        |
| 3) L'affaire havraise : « comme s'il estoit mon naturel subject »  | 188        |
| II. La Basse-Normandie entre pression armée et tentative de conciliation   | 206        |
| III. Le siège de Domfront : frères d'armes et solidarités nobiliaires  | 231        |
| 1) « Il jugeoit bien ne luy pouvoir estre à l'honneur s'il eût abandonné ceulx de son parti et de sa religion »                      | 234        |
| 2) Une belle mort héroïque entre frères d'armes  | 248        |
| 3) « Compagnon en cause et en mort de tant de simples personnes »  | 268        |
| <b>Chapitre II. : La seconde génération de combattants pour la Cause</b>   | <b>286</b> |
| I. Une période de recomposition au sein de la noblesse (1574-1584)   | 288        |
| 1) Une tentative pour redresser une situation délicate   | 288        |
| 2) Les fils à la suite des pères   | 291        |
| 3) Une noblesse en proie au doute : la tentation de Monsieur   | 298        |
| II. La noblesse protestante bas-normande contre la Ligue   | 303        |
| 1) La noblesse bas-normande à nouveau en armes   | 305        |
| 2) Le loyalisme de la noblesse bas-normande : ralliement et reclassement des forces  | 311        |
| 3) La reconquête de la Basse-Normandie par les forces royales  | 317        |
| <b>Chapitre III. : Epouses et filles, un soutien pour les combattants</b>  | <b>331</b> |
| • Femmes combattantes et militantes  | 332        |
| • Femmes intercédant auprès de la leur mari  | 335        |
| • Un enjeu matrimonial dans le maintien de la foi réformée   | 339        |
| • Femmes dans la tourmente, soutien des combattants  | 340        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Troisième Partie : S'enraciner dans sa foi</b>  | <b>350</b> |
| <b>Chapitre I. : Un régime de l'édit qui pacifie les tensions</b>  | <b>351</b> |
| I. La consolidation du culte de fief : un second ordre, pivot de la pacification                                       | 352        |
| • Des « flots de la réforme »  | 353        |
| • Pour une géographie du culte de fief   | 360        |
| • Le quotidien du culte de fief  | 362        |
| II. L'impact des guerres de Religion sur l'ascension sociale des familles et la gestion des domaines nobles            | 374        |
| • Un domaine noble reconstitué dans la douleur   | 375        |
| • Un domaine observé à la loupe : le comté de Montgomery   | 379        |
| • Le renforcement de la noblesse urbaine protestante   | 382        |
| • La solidarité entre les familles protestantes du second ordre  | 386        |
| III. Les mutations de réseaux matrimoniaux nobiliaires   | 391        |
| • Des « nébuleuses » familiales réformées  | 392        |
| • La conséquence logique : des liens matrimoniaux différenciés entre catholiques et protestants                        | 396        |
| <b>Chapitre II. : Dernières luttes, premières tracasseries</b>   | <b>403</b> |
| I. Une noblesse protestante partiellement pacifiée, la région bas-normande dans le rang                                | 405        |
| • Une Basse-Normandie en voie de pacification  | 405        |
| • Quel positionnement de la noblesse réformée bas-normande face aux troubles politiques et religieux des années 1620 ? | 408        |
| II. « L'étouffement à petite goulée »  | 416        |
| • Des querelles religieuses sous couvert de contentieux patrimoniaux   | 416        |
| • L'affaire du collègue d'Alençon  | 437        |
| <b>Quatrième partie : Se convertir ou désobéir (de 1661 au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes)</b>         | <b>442</b> |
| <b>Chapitre I. : Des retours massifs au catholicisme</b>   | <b>443</b> |
| 1. Se convertir ?  | 443        |
| • La lente érosion de la communauté  | 443        |
| • Des abjurations tardives dans la noblesse bas-normande   | 444        |
| 2. Utilité et ambiguïté des récits de conversion   | 453        |
| <b>Chapitre II. : Une noblesse en butte aux diverses tracasseries</b>  | <b>476</b> |
| 1. Une noblesse protestante urbaine face à des difficultés croissantes   | 477        |
| • Une princesse apanagiste contraire à la Cause protestante  | 477        |
| • Les « Nouvelles Catholiques » et « Nouveaux convertis »  | 482        |
| • L'édit de Nantes patiemment démantelé, une « réduction » savamment construite  | 484        |
| 2. Une politique de répression sélective et ciblée vis-à-vis du second ordre   | 488        |
| <b>Chapitre III. : Les « opiniâtres » bas-normands</b>   | <b>499</b> |
| 1. « Notre conscience dans les fers »  | 500        |
| • Des abjurations forcées  | 500        |
| • Une courageuse dénonciation de la politique de répression royale   | 502        |
| 2. L'exil, une stratégie de contournement  | 504        |
| 3. Les nobles et les cultes clandestins de la politique de répression royale   | 512        |
| • La résistance d'une communauté nobiliaire  | 513        |
| • Une communauté structurée autour de nobles en proie aux doutes   | 517        |
| • Nobles et opiniâtres, envers et contre tout  | 532        |
| <b>Conclusion :</b>  | <b>538</b> |
| <b>Sources et bibliographie :</b>  | <b>549</b> |
| <b>Annexes et pièces justificatives :</b>  | <b>582</b> |
| <b>Abréviations :</b>  | <b>617</b> |
| <b>Index des noms :</b>  | <b>618</b> |